This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

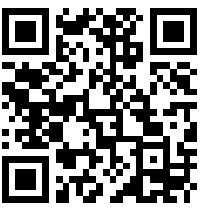

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49507 8

Digitized by Google

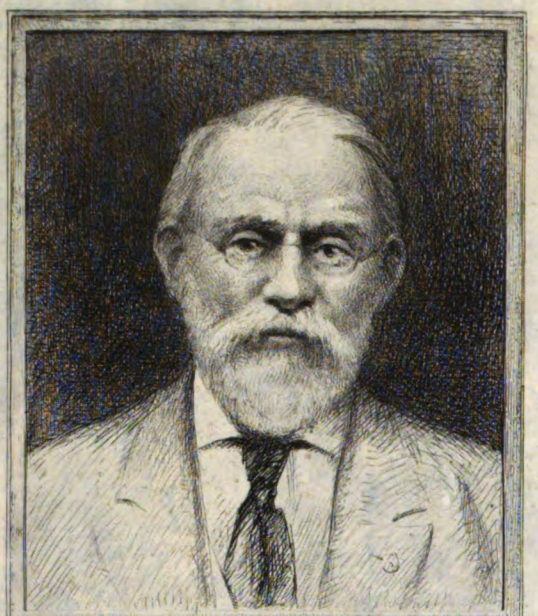

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
609.1
.R4

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES

DE L'OUEST

(BRETAGNE ET POITOU).

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

Honorée d'une Souscription à Vingt Exemplaires par le Conseil général de la Loire-Inférieure.

TROISIÈME ANNÉE.

1re LIVRAISON. — SEPTEMBRE 1855.

NANTES,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE And GUÉRAUD ET Cie,
PASSAGE BOUCHAUD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

De la 1re Livraison.

Pages

Préface. v

La vie et la mort du président Brisson, par M. Alfred Giraud. 7

La Cathédrale de Nantes. — Documents inédits. — Par M. A. de la Borderie 27

Simple récit de l'explosion du *Panayoti,* écrit sous la dictée d'Yves Trémintin, né à l'île de Batz (Finistère), en 1778. 41

Martyre de saint Gohard, évêque de Nantes, par M. Aimé de Soland. . . 45

Le Loup, élégie; par M. Émile Grimaud. 52

Critique littéraire : — Dictionnaire héraldique de Bretagne, de M. P. Potier de Courcy; — par M. P. Delabigne-Villeneuve. 55

Chronique du mois; par Armand Guéraud. 59

Bulletin bibliographique mensuel. 63

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES DE L'OUEST.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

des Provinces

DE L'OUEST

(BRETAGNE ET POITOU).

Histoire, Littérature, Sciences & Arts.

HONORÉE D'UNE SOUSCRIPTION A VINGT EXEMPLAIRES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

TROISIÈME ANNÉE.

NANTES,
Aud GUÉRAUD ET Cie, IMPRIMERIE-LIBRAIRIE
DU PASSAGE BOUCHAUD.

1855.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
7-14-28
16143

PRÉFACE.

Arrivé au commencement de la troisième année de cette *Revue*, nous sommes heureux de constater, après avoir jeté un coup d'œil en arrière, que nous avons tenu nos promesses, que nous les avons même dépassées. Déjà plus de quarante collaborateurs sont venus nous offrir des articles nombreux et variés ou de curieux documents inédits, et nous continueront, avec le même désintéressement, leur utile concours. Quatorze journaux ou recueils périodiques sont entrés en relation avec nous au moyen de l'échange, et nous permettent de recueillir exactement les faits destinés à marquer le mouvement intellectuel de l'Ouest. Une active correspondance achève de nous mettre au courant de tout ce qui peut être nécessaire à notre rédaction. Non-seulement les premiers souscripteurs ont renouvelé leur abonnement à la *Revue*, mais ils se sont encore chargés d'en étendre autour d'eux la publicité. Enfin, sur la bienveillante initiative de M. le Préfet, le vote favorable que vient de nous accorder, pour la troisième fois, le Conseil général du département, prouve suffisamment l'intérêt que présente notre œuvre, destinée, nous le croyons, à contribuer à cette décentralisation littéraire dont nous avons parlé précédemment.

Digitized by Google

Pour répondre à un empressement si flatteur, nous avons, sans augmentation de prix, accompagné chacun des volumes publiés de dessins indispensables à l'intelligence de certains textes, et nous essaierons encore de nouvelles améliorations. En créant cette *Revue*, nous avons voulu qu'elle pût servir de centre à l'activité des écrivains de cette vaste partie de l'Ouest comprenant les départements formés de la Bretagne et du Poitou. Si on nous objecte que les sciences pures ou appliquées à l'industrie et à l'agriculture n'y sont pas suffisamment représentées, nous répondrons que le développement incessant de la physique, de la chimie, de la mécanique, d'une part, des études historiques et artistiques, de l'autre, rend chaque jour plus tranchée la distinction entre les sciences et les lettres. Vouloir tout savoir, même en se bornant à deux provinces, c'est s'exposer peut-être à produire une œuvre de moindre valeur. Nous acceptons cependant, mais sans les rechercher, les articles scientifiques; car faire connaître notre contrée sous ses divers aspects, est le but de la *Revue des provinces de l'Ouest*. **Peu mais bien**, voilà notre devise. Nous ferons tous nos efforts pour y rester fidèle.

Armand GUÉRAUD,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, de la Société impériale des Antiquaires de France, etc.

Nantes, septembre 1855.

Digitized by Google

LA VIE ET LA MORT

DU

PRÉSIDENT BRISSON.

Virtus, repulsæ nescia sordidæ,
Intaminatis fulget honoribus;
Nec sumit aut ponit secures
Arbitrio popularis auræ.
(HORAT., *lib.* III, *od.* II.)

Barnabé Brisson est un de ces hommes-types qui résument en eux les idées et les intérêts d'un certain nombre de leurs concitoyens, et dont la vie est curieuse à étudier, parce qu'elle fait comprendre toute une époque. Doué d'une grande intelligence et d'une merveilleuse activité, souple et habile dans un temps d'audacieuses entreprises et de terribles révolutions, homme d'études laborieuses et pourtant mêlé aux agitations politiques, aimant et haïssant tout avec mesure, désirant le bien sans avoir la vertu de l'accomplir, le président Brisson est, au XVIe siècle, un des plus remarquables représentants de la bourgeoisie française. C'est en lui surtout que se personnifie cette partie de la classe moyenne qui, trop positive pour s'abandonner aux vives impressions, assiste impassible et indifférente à la chute des gouvernements. Natures qui manquent d'idéal, mais intelligentes et conservatrices, qui acceptent volontiers un Guise à la place d'un Valois, un cadet à la place d'un aîné; mais qui reculent inévitablement, quand elles aperçoivent au delà de leur nouveau pouvoir le fantôme armé de la démagogie.

Barnabé Brisson naquit à Fontenay-le-Comte en 1532. Il était l'aîné de cinq enfants, dont deux, Pierre et Jean, devaient aussi jouer un certain rôle sur la scène du monde. Son père, lieutenant particulier au siége de Fontenay, magistrat instruit et ami de Rabelais, l'initia lui-même à la connaissance de l'histoire et de la littérature anciennes. Il l'envoya ensuite faire son droit à Poitiers. En

Digitized by Google

1556, sorti à peine des bancs de l'école, n'étant âgé que de 24 ans, il attirait déjà sur lui l'attention des plus célèbres jurisconsultes en publiant les deux premiers livres de ses *Antiquités du droit civil.* Attiré à Paris par André Tiraqueau, conseiller au parlement, il s'y fixa comme avocat, et ne tarda pas à s'y faire une réputation digne de son mérite (1). Il épousa, en 1565, Denyse de Vigny, nièce d'un conseiller au parlement peu riche, mais qui jouissait d'une certaine influence.

De 1565 à 1575, la carrière de Brisson fut tout entière remplie par ses occupations comme avocat. Un arrêt célèbre qu'il fit rendre en 1572 contribua surtout à le faire connaître. Il s'agissait de la célèbre cause de Simon Bobé, bailli de Coulommiers, contre Jacques Brosset et Anne Dumoulin, fille de Ferry Dumoulin, frère de Charles Dumoulin, le célèbre jurisconsulte. L'affaire était des plus émouvantes. On accusait Jacques Brosset et sa femme d'avoir assassiné la femme de Bobé, ses deux enfants et sa servante. En droit, la question était de savoir si le père, Simon Bobé, devait hériter des meubles de ses enfants, ou s'ils devaient appartenir pour moitié aux héritiers de la femme, commune en biens. Malgré l'éloquent plaidoyer de Jacques-Auguste de Thou, digne rival de Brisson, celui-ci gagna la cause du père, et le parlement, conformément à ses conclusions, décida que les enfants, étant morts les derniers, avaient transmis à leur père le droit à la totalité des meubles (2).

Mais ce n'est qu'à partir de l'année 1575 que la vie de Brisson commence à être vraiment intéressante. Depuis cette époque jusqu'en l'année 1591, qui fut celle de sa mort, il se trouva mêlé à tous les événements politiques. Faire son histoire, c'est donc faire celle de son temps. Dans ce grand drame qui commence à la Saint-Barthélemy et qui finit au coup d'État de la démagogie contre la justice, Brisson fut d'abord spectateur, puis acteur, et finit enfin par être victime.

---

(1) Barnabé Brisson était fixé à Paris, comme avocat, en 1559, et se livrait déjà à son goût pour les livres et les antiquités. Hubert Goltius, dans la relation de son *Voyage numismatique à travers une partie de l'Europe,* le cite parmi les personnes qui possédaient les plus belles collections de médailles. (Voyez à cet égard les *Lettres* de M. Benjamin Fillon *à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites,* page 5.)

(2) On cite encore au palais l'arrêt Bobé. (Voir l'*Éloge de Brisson,* par M. Nicias Gaillard.)

Digitized by Google

Barnabé avait 43 ans quand il commença sa carrière politique. Catherine de Médicis, avec ce coup d'œil sûr qui la caractérisait, ayant besoin d'hommes dévoués et habiles qui comprissent sa politique et lui aidassent à tenir la balance entre les Bourbons et les Guise, le désigna à la confiance du roi. Henri III suivit les conseils de sa mère, nomma Brisson à la charge d'avocat général au parlement de Paris (1), et l'appela à faire partie de son conseil privé. Ses frères Pierre et Jean furent aussi comblés des faveurs royales, et servirent puissamment les idées de la reine-mère, en surveillant l'aristocratie turbulente qui agitait les provinces de l'Ouest.

En septembre 1579, le président de Harlay et quatorze conseillers, suivis de l'élite du barreau de Paris, se transportèrent à Poitiers pour y tenir ce qu'on appelait alors les Grands Jours. Il s'agissait de mettre fin aux brigandages de la noblesse poitevine, à laquelle les doctrines de Calvin avaient donné des habitudes de rébellion et d'indépendance féodale ; et les chefs des meilleures familles, convaincus de pilleries et d'assassinats, périrent de la main du bourreau (2).

A partir de ce moment, la fortune de Brisson ne fit que s'accroître. Nommé président à mortier de la grand'chambre et conseiller d'État, il fut aussi chargé de quelques négociations importantes en 1580. Il fut envoyé comme ambassadeur en Angleterre, et cette mission si délicate de représenter la couronne dans une des plus grandes cours de l'Europe, au milieu des graves circonstances où la France se trouvait placée, devenait une mission toute de confiance et de faveur. Depuis la mort de Henri II, les guerres de religion divisaient et désolaient notre malheureux pays. Les protestants, peu nombreux, mais pleins d'audace, mis hors la loi, mais comptant des soutiens jusque sur les marches du trône, avaient dressé leur temple en face de l'église catholique, et leur doctrine de libre examen en face de l'autorité monarchique. La royauté, minée par leurs attaques, avait été forcée de défendre ses droits à main armée, et de mettre la loi religieuse sous la protection du glaive. Malgré les victoires du duc de

(1) Brisson fut reçu avocat général au parlement de Paris en 1570, par la démission de Guy Dufaur, s^r de Pibrac, et président en 1580, par celle de Pomponne de Bellièvre. (Voyez les Mémoires de Pierre de Miraulmont, lieutenant général à la grande prévôté de France.)

(2) *Registres du parlement*, n° 142, f° 121.

Digitized by Google

Guise et du duc d'Anjou, la maison de Valois se sentait ébranlée. La guerre, une fois éteinte à Paris, renaissait plus formidable dans l'Ouest et dans le Midi ; guerre antinationale, où chaque parti appelait le concours de l'étranger, ceux-ci Philippe II, ceux-là les princes d'Allemagne. Henri III gémissait en présence de ces troubles, qui semblaient devoir s'éterniser, et que n'avaient pu éteindre les journées si glorieuses pour lui de Jarnac et de Moncontour. Il résolut alors de tenter, par la voie des négociations, ce qu'il n'avait pu réaliser par la force des armes. Roi habile et intelligent, quand l'amour des plaisirs ne venait pas l'absorber et le distraire des affaires sérieuses, las de voir ses sujets appeler, d'un côté, les Allemands, d l'autre, les Espagnols, il entreprit de pacifier son royaume au moyen d'une forte et imposante alliance. Le roi d'Espagne, Philippe II, avait épousé Marie, fille d'Henri VIII et de Catherine d'Aragon. Marie était morte, et le trône était occupé par sa sœur Élisabeth, fille d'Anne de Boleyn. Il songea donc à s'assurer les secours de l'Angleterre en mariant le duc d'Anjou, son frère, avec la reine Élisabeth. Il se crut au moment de réussir dans ses projets. Le duc d'Anjou partit pour l'Angleterre, et trois mois se passèrent en fêtes et en réjouissances. Tout semblait préparé pour un prochain mariage. Brisson avait déjà fait un grand discours devant le conseil d'Angleterre, où il comparait la reine à Placidie, à Eudoxie, à Pulchérie, à Théodora, à Édith fille d'Édouard le Confesseur, et à Eustochium fille de la romaine Paula. Il s'écria qu'Élisabeth surpassait toutes ces femmes en beauté, en savoir et en vertu, et méritait d'être appelée la septième merveille du monde (1). Le mariage fut arrêté, et on fit le contrat, qui se composait de onze articles. Un théâtre avait été élevé sur la place de Westminster. Le duc d'Anjou, accompagné d'un évêque de sa religion, devait s'y présenter avec la reine et y dire les paroles sacramentelles. Une fois cette cérémonie terminée, le duc et la reine devaient se retirer chacun dans son oratoire, puis le duc devait reconduire Élisabeth dans son palais. Les franchises et libertés des deux églises devaient être maintenues, et le duc d'Anjou devait porter le titre de roi. Malgré ces préparatifs, le mariage n'eut pas lieu : la reine, suivant l'expression d'un historien anglais, voulant

(1) Harangue de Brisson devant le Conseil d'Angleterre, Mss. de Dupuy, t. 137, p. 23 et suivantes.

Digitized by Google

jouir seule d'un pouvoir que ses sujets n'avaient point encore songé à limiter (1).

A son retour en France, Brisson fut chargé d'une autre mission moins brillante, mais qui devait faire honneur à son intelligence et à son savoir comme jurisconsulte. Déjà, en provoquant la rédaction des coutumes, Charles VII avait fait faire un pas immense à l'œuvre de l'unité et de la centralisation judiciaires. Henri III eut la pensée de réunir les ordonnances des rois de France en un seul corps d'ouvrage destiné à être suivi par tout le royaume. En 1587, Brisson fit donc imprimer, sous le titre de *Basiliques* et de *Code de Henri III*, le fruit de ses patientes recherches. La Ligue et la Fronde n'étaient pas encore venues, et l'esprit féodal et germanique luttait toujours contre l'esprit romain. Quoi qu'il en soit, cette tentative témoigne de la part de Henri III un grand désir de progrès, et de la part de Brisson un esprit clairvoyant qui s'élève au-dessus des préjugés de son siècle. On trouve dans la préface de cette compilation des idées que beaucoup de contemporains devaient certainement se refuser à comprendre. « Toute parfaite législation, disait Brisson, doit commencer à la piété et religion, qui est le fondement et base de l'état politique, la garde et ferme appuy du royaume, comme écrit Synesius, *de Regno*, principalement entre des chrétiens qui ont la vraie connaissance de Dieu. Car la justice, à laquelle toutes loix, toutes constitutions et bonnes coustumes doivent se référer, a deux principales parties ou offices, ainsi que traite Lactantius, lib. 5, *de Justitiâ*, à savoir la piété et religion envers Dieu, et l'équité, qu'il interprète *égalité entre les hommes*. »

Dans le temps où l'aristocratie féodale essayait de renouer ses tronçons dispersés par la main de Louis XI, proclamer le principe de l'égalité humaine et citer Lactance, dont les idées, à cet égard, pourraient aujourd'hui, à bon droit, passer pour radicales, ce n'était pas seulement de la part de Brisson une vaine et sonore déclamation, c'était le cri de guerre et le cri d'espoir de la royauté et des légistes, qui poursuivaient avec opiniâtreté leur œuvre commune. Malheureusement, l'ambition de la maison de Lorraine et les passions démagogiques qui fermentaient au sein des masses, empêchèrent la

(1) The queen resolving to enjoy that power uncontrolled, which her subjects had not yet learned to abridge. (GOLDSMITH. *History of England.*)

Digitized by Google

réalisation de tous ces grands projets. La royauté n'eut plus seulement à se défendre contre le protestantisme qui soufflait sur les cendres à demi éteintes de la féodalité, elle eut aussi à lutter contre une compétition jalouse et contre l'insurrection populaire. Le duc de Guise était puissant, plus puissant que le roi lui-même. La journée des Barricades avait encore augmenté son pouvoir. Brisson était de ces esprits modérés qui acceptent les révolutions une fois accomplies, mais qui font leur possible pour les prévenir. Aussi s'entremit-il entre le roi et le peuple. Il fut envoyé par la cour en qualité de parlementaire, avec le président Séguier, pour avertir le roi de ce qui se passait dans les faubourgs de Paris. Insouciant et léger, le roi ne parut point ému à la vue des périls que lui faisait envisager Brisson, et il prit mal ses mesures (1). Il fut obligé de quitter Paris à la dérobée avec seize gentilshommes, et de s'enfuir à Chartres. Mais l'injure faite à Henri III par le duc de Guise était de celles qu'un roi a de la peine à pardonner. Ce qui s'était passé à Paris lors de la journée des Barricades, n'était que le prologue du drame dont le dénoûment devait éclater à Blois. Les États-généraux convoqués par le roi étaient sous la main du duc de Guise. Ils poussaient à la guerre contre les huguenots, et enlevaient le moyen de la faire en refusant les subsides. Le roi, ne pouvant défaire le nœud gordien, le trancha. Le duc de Guise et son frère furent assassinés par son ordre. Alors Henri se crut maître de la situation et dit à sa mère : Maintenant je suis vraiment roi de France, puisque j'ai fait mourir le roi de Paris (2).

Il se trompait cependant. Après la sanglante tragédie qui avait terminé l'année 1588, les affaires de la monarchie n'en marchèrent point mieux. La nouvelle de la mort du duc de Guise fut apportée le jour suivant à Orléans, et le surlendemain à Paris. L'émotion fut grande dans ces villes, ainsi que dans le reste de la France. Paris surtout se laissa aller à toute l'explosion de sa colère. Les boutiques furent fermées aussitôt, et la multitude accourut devant l'hôtel du duc de Guise. Là, le duc de Mayenne fut proclamé chef de la

(1) Le roi n'eut pas l'air ému quand les deux présidents lui eurent dit qu'ils avaient rencontré des bourgeois armés de par la ville. (*Hist. particulière de ce qui se passa à Paris au jour des Barricades et aultres jours suivants, au mois de may de l'an* 1588; registres de mêmes, reg. 8777[6], pages 14 et 15.

(2) Davila, *Delle guerre civili di Francia,* libro IX, page 537.

Digitized by Google

Ligue. Les prédicateurs, en chaire, exaltaient le martyre du duc de Guise, et la Sorbonne proclamait la déchéance d'Henri III (1). Les statues et les emblèmes royaux furent brisés, et il y eut un massacre général des huguenots et des politiques. Le parlement seul résistait aux Seize, et refusait obstinément de donner à tous ces crimes la sanction de la justice et le caractère auguste de la loi. Mais la force brutale ne connaît point d'obstacles. Le parlement fut envahi par la populace; et pendant qu'on massacrait à Toulouse le président Duranti, on conduisait à la Bastille l'élite de la magistrature française, à travers les cris et les injures de la multitude. Le premier président, Achille de Harlay, s'immortalisa dans cette journée par la dignité de son maintien et la noblesse de ses réponses (2). Malheureusement, tous les conseillers n'étaient pas à la hauteur de ce grand homme. Royalistes de cœur, la plupart transigèrent avec leur conscience, et consentirent à rendre la justice au nom de la Ligue. L'homme qui avait été jusque-là l'instrument docile de la royauté, Barnabé Brisson, l'homme de confiance du roi et de la reine-mère, accepta la charge de premier président, à la place de Achille de Harlay, son protecteur et son ami (3).

Mais Brisson était de ceux qui ne savent pas marcher franchement dans une voie et accepter bravement la carrière qu'ils se sont tracée. Son ambition l'avait poussé dans les bras de la Ligue, mais son esprit clairvoyant et modéré lui faisait entrevoir ce qu'un tel régime avait de précaire et de passager. Aussi, le 22 janvier 1589, après avoir été

---

(1) Davila, lib. x, p. 547.

(2) Leclerc fut l'entrepreneur qui prit le commandement de les aller prendre au palais, où il entra en pleine chambre. Mais, peu avant cela, Monsieur Duvair, qui avait été adverti par Monsieur Louët, autheur des arrêts, frère de l'un des Seize, de ce dessein, envoya un des clercs audienciers confidentiellement dire à Monsieur de Harlay de se retirer pour cette occasion. A quoy ledit s[r] de Harlay répondit : Dites à un tel que je le remercie de l'advis, mais que de m'oster d'ici je ne ferai rien, parce que s'ils me veulent chercher, ils me trouveront bien où que ce fust que je voulusse aller, et *qu'ils ne me sauroient prendre en un plus digne lieu qu'en mon siége.*

Harlay voulait résister et mourir à son poste, mais ses collègues lui conseillèrent de ne pas résister. (Manuscrits de Dupuy, Bibl. impériale, 661, 662.)

(3) Achille de Harlay, pour toute vengeance, jouant sur le prénom de Brisson, *Barnabé*, en latin Barnabas, l'appelait Barabbas. (Voir Dreux-Duradier, *Bibl. du Poitou*, t. II, art. Brisson.)

Digitized by Google

installé dans ses fonctions de premier président, il déposait chez Nicolas Lenoir et Jehan Husson, ses deux notaires, une protestation de fidélité à Henri III. Il y avouait sans honte que c'était l'ambition et la crainte qui l'avaient guidé, et il donnait à peine à sa conduite l'excuse de l'intérêt public.

PROTESTATION DE FOI DU PRÉSIDENT BRISSON.

Je soussigné, déclare qu'ayant consulté et tenté tous les moyens à moi possibles pour sortir de cette ville, afin de m'exempter de faire ou dire chose qui pût offenser mon roi et souverain seigneur, lequel je veux servir, obéir, respecter et reconnaître toute ma vie, et persévérer en la fidélité que je lui dois, détestant toute rébellion contre lui, il m'a été impossible de me pouvoir retirer et sauver, pour être mes pas observés de toutes personnes, guettés, gardés, et que plusieurs qui, en habit déguisé, ont tâché de sortir, ont été surpris et emprisonnés; et d'ailleurs on a emprisonné le général Le Comte, mon gendre, saisi sa maison et dénié l'entrée d'icelle à ma fille, qui a été contrainte de se retirer chez ses amis; à raison de quoi, étant contraint de demeurer en cette ville et adhérer ès délibérations auxquelles le peuple nous force d'entrer, je proteste devant Dieu que tout ce que j'ai fait, dit et délibéré en la cour de parlement, et ce que je ferai, dirai, délibérerai, jugerai et signerai ci-après, a été et sera contre mon gré et volonté, et par force et contrainte, y étant violenté par la terreur des armes et licence populaire qui règne à présent en cette ville, et aussi par le conseil des gens de bien et d'honneur, bons et fidèles serviteurs du roi, exposés à mêmes périls et injures, qui me conseillent et exhortent de temporiser et m'accommoder aux désirs et vouloirs d'un peuple, quoiqu'ils soient injustes et déraisonnables, et contre le devoir de sujet, et ce, tant pour sauver ma vie et ma femme et mes enfants, qui seraient en péril et danger indubitable, et nos biens en proie, que pour tâcher, avec le temps, à profiter de quelque chose pour la réconciliation et réduction du peuple avec le roi, quand l'occasion se pourra présenter d'en parler, dont à présent on n'oserait ouvrir la bouche, à peine de hasarder sa vie; et afin qu'à l'avenir ma demeure et résidence en cette ville et mes actions et déportements ne me soient imputés à blâme, dont j'appelle Dieu à témoin, qui connoît l'intérieur de mon cœur et la candeur, pureté, sincérité de ma conscience, j'ai écrit et signé la présente protestation, en continuant la précédente, par moi faite, voulant que la présente serve une fois pour toutes, pour tout le temps futur.

A Paris, ce 21 janvier 1589.

B. BRISSON.

Malgré cette protestation, Brisson ne conserva point les sympa-

Digitized by Google

thies des politiques, au nombre desquels il avait jusqu'à présent figuré. Il suffit de jeter les yeux sur les lettres d'Étienne Pasquier, pour voir comment était jugée, par le parti des légistes, la conduite de Barnabé Brisson :

« A l'assemblée de Saint-Germain-en-Laye, dit Pasquier, faite par le roi Henri III pour la réformation de l'État, il avait eu l'oreille du roi par-dessus tous ses compaignons ; même étant demeuré plusieurs jours seul dans son cabinet, lui administrant mémoires sur ce sujet, tels que le prince désirait, ce qui était assez pour l'obliger de suivre sa fortune de quelque sorte qu'elle se tournast.

» Après les Barricades, sortant avec Séguier de la messe de dix heures du Palais, M. Brisson lui demanda quel party il délibérait suivre en ceste nouvelle division. A quoy lui ayant respondu : Celuy du roy, et que de cela il n'en faisait aucun doute ; adoncques M. Brisson lui repartit qu'il y avait beaucoup à penser avant que de s'y résoudre. Toutefois, la vérité est qu'il ne marchanda pas beaucoup sur ce sujet, d'autant qu'en moins de rien, il se rendit du tout populaire, captivant sans dissimulation les principaux mutins de la ville. Qui fut cause que le seizième jour de janvier, auquel la plus grande partie des seigneurs du parlement furent menés en triomphe et emprisonnés par Bussy et ses complices, il ne se trouva pas au Palais, ayant eu advis de ces Messieurs de tout ce qui se devait passer ce jour-là, et, pour y apporter quelque prétexte d'excuse, prit médecine. Quelques jours après, tous les autres présidents estant tous emprisonnés, les autres cachés ou fugitifs, comme s'il eût été au-dessus du vent sans faire démonstration de deuil mal advenu, manda par les huissiers à tous les conseillers qui étaient en liberté de se trouver au Palais ; et, pour éviter le scandale, comme il disait, fit ouvrir l'audience, où il siégea seul (1). »

Brisson avait donc perdu l'estime de ses amis par son adhésion à la Ligue. Avait-il gagné, en revanche, la confiance de ses nouveaux alliés ? C'est ce que nous allons voir. Tout en déclarant qu'il avait les fleurs de lis bien avant gravées dans le cœur, il reçut, le 13 mars 1589, le serment que Mayenne prêta en qualité de lieutenant général du royaume (2), et fit inscrire sur les registres du parlement

(1) *Lettres de Pasquier,* 3e lettre, t. I, p. 493.

(2) V. l'*Advis de Messieurs du Conseil général de l'Union des Catholiques*

Digitized by Google

ces arrêts fameux qui confirmaient la déchéance d'Henri III, prononcée par la Sorbonne, et qui déclaraient infâmes et coupables de trahison tous les Français qui n'obéiraient pas à la Sainte Union (1).

A travers les difficultés incessantes que faisaient naître les événements, la position de Brisson devenait de jour en jour plus épineuse. Dans les révolutions, les esprits modérés ont souvent peine à contenir les impatiences et les excès de la multitude. Mayenne lui-même était déjà dépassé. Pour lutter contre la partie turbulente de la Ligue, les Seize, il créa un conseil d'État composé de quarante membres, parmi lesquels se trouvaient l'archevêque de Lyon, le président Jeannin, le seigneur de Villeroy, l'évêque de Meaux, le seigneur de Vieilleville et d'autres qui ne voyaient pas de bon œil les entreprises des Espagnols et les discours exagérés des prédicateurs (2). Le duc de Mayenne s'efforçait aussi de maintenir en vigueur l'autorité du parlement, lui déférant beaucoup de causes importantes et respectant ses arrêts. Quoiqu'il se défiât de Brisson et de certains autres qui passaient pour vouloir livrer Paris au roi, il dissimulait néanmoins, ayant besoin pour se maintenir de suivre une politique de bascule, et d'opposer aux idées démocratiques et ultra-catholiques des Seize, les idées modérées et quasi-royalistes des parlementaires. Cette inimitié, d'abord occulte, entre le parlement et le conseil d'État d'une part, et les Seize de l'autre, finit par éclater d'une manière terrible. Ce furent d'abord quelques bourgeois qui furent massacrés, suspects d'avoir eu des rapports avec le roi. Mais ce qu'il fallait aux Seize, c'était l'expulsion de la haute magistrature et le triomphe définitif de la multitude. Les chefs de ce parti étaient l'évêque de Plaisance, dévoué aux Espagnols; Bussy-Leclerc; le sieur de Cromé, conseiller au grand Conseil; le commissaire Louschard; l'avocat Ameline; le trésorier Olivier; le curé de Saint-Benoist, Boucher; et le père Commolet, jésuite (3). Par les conseils de ces chefs, quatre des Seize furent élus pour aller présenter au duc de

---

étably à Paris, sur la nomination et élection de Monseigneur le duc de Mayenne, pair de France, etc., avec l'*Arrest de la cour sur ce intervenu et le Serment faict par le dict seigneur*. A Paris, chez Frédéric Morel, M. D. LXXXIX; avec permission de la Cour.

(1) V. l'*Arrest de la cour du parlement contre tous seigneurs, gentilshommes et autres qui empeschent la Sainte Union*. Paris, chez Rollin Thierry, 1589.

(2) Davila, lib. XII, p. 742, édition de Venise, MDCLXX.

(3) Davila, *loc. cit.*

Digitized by Google

Mayenne les griefs de la *Sainte Union*. Ces députés devaient exposer au lieutenant général l'état de Paris, demander que les impôts fussent abolis, que le conseil d'État fût composé d'hommes zélés, et qu'une épuration fût faite parmi les parlementaires. Brisson surtout portait ombrage au parti. On le savait souple et sans grande élévation de caractère, mais modéré et répugnant aux actes extrêmes (1). Quoiqu'il eût déserté la cause royale au moment où il y avait honneur et devoir à suivre sa fortune, effrayé des tendances de ceux qui l'entouraient, il faisait tout bas des vœux pour le triomphe de la monarchie. Il avait d'ailleurs conservé des relations avec ses anciens amis, membres du parti politique, et ses antécédents autant que sa nature le rendaient ennemi des Seize. C'est donc sur lui que devaient tomber leurs coups. Lui mort, le parti des politiques perdait son point d'appui, la justice son chef, les royalistes une espérance, et l'anarchie était dans Paris. C'était ce que désirait la multitude avide de violences et de pillage. Une nouvelle Saint-Barthélemy allait recommencer, non plus cette fois contre le protestantisme, mais contre ceux à qui les zélateurs de la Sainte Union refuseraient un certificat de catholicisme.

Les Seize avaient besoin d'un prétexte pour justifier leurs fureurs. La modération du parlement le leur offrit bientôt. Un nommé Brigard, accusé de haute trahison par la Ligue, après avoir été détenu prisonnier pendant plusieurs mois, avait été acquitté par arrêt du parlement et mis en liberté (2). A partir de ce jour, une vaste conspiration fut organisée contre le parlement. Le 2 novembre 1591, quelques bourgeois se réunirent dans une maison rue de la Vieille Monnaie, sous la présidence de Launay, ancien protestant, et qui donnait dans les excès de la Ligue avec toute la ferveur d'un nouveau converti. Il déclara qu'on devait alléger les charges qui pesaient sur le peuple, et il proposa d'envoyer à cet effet une députation près de Messieurs de l'Hôtel-de-Ville. Cromé, conseiller au Grand Conseil, s'écria qu'il ne fallait point s'arrêter à un projet aussi insignifiant, mais réclamer contre l'arrêt du parlement qui avait élargi Brigard. Cette proposition mise en avant, Pelletier, curé de

(1) Davila, *in eod.*

(2) Dialogue du Maheustre et du Manant. — 3e vol. des *Preuves de la Satyre Ménippée*. Éd. de Ratisbonne de MDCCIX, p. 492. — Davila, lib. XII, p. 744.

Digitized by Google

Saint-Jacques-la-Boucherie, prit la parole et dit : « Messieurs, c'est trop conniver, n'attendez ni raison ni justice de la cour du parlement, *il faut désormais jouer des couteaux* (1). » Un autre ajouta qu'il y avait plusieurs Judas dans la compagnie, dont il convenait de se défaire, et qu'il fallait jeter dans la rivière, sans autre forme de procès. Sur ce, la société se sépara et fut ajournée au 5 novembre. Ce jour-là on se réunit chez La Bruyère, lieutenant civil, et 50 membres s'y trouvèrent. Avant toute discussion, Launay fit deux propositions: d'abord, de renouveler le serment de la Sainte Union, et d'élire ensuite dix prudhommes dont on serait tenu de suivre les ordonnances *sans s'esmoïer du pourquoi* (2). La première proposition passa à l'unanimité ; mais la seconde souffrit plus de difficultés. Cette obéissance complétement passive répugnait à plusieurs. Cependant, le lendemain, la proposition fut adoptée et dix prudhommes furent élus qui se constituèrent en conseil secret. Cela fait, il y eut de grandes discussions à propos de l'affaire Brigard. Les uns voulaient qu'on se soumît aux décisions de la justice, les autres demandaient qu'on fît des remontrances au parlement ; un certain nombre parlaient d'agir à force ouverte : mais ces derniers n'étaient pas en majorité. Les meneurs, pour arriver à leurs fins, usèrent alors d'un subterfuge. Le jour où on se réunit pour prêter le serment, Bussy-Leclerc prétendit qu'il serait trop long d'en rédiger les articles, et il fit signer tous les membres présents sur une feuille de papier blanc. Quelques-uns réclamèrent. Bussy et Launay, voyant que leur avis était loin d'être goûté de tous, s'écrièrent que nul n'était tenu de donner sa signature, mais que l'exemple de tant de braves gens devait les rassurer. Puis, pendant cette discussion, le conseil secret fit mettre deux suppôts à la porte, pour empêcher qu'on ne sortît sans avoir signé. On entoura ce serment d'un grand appareil de formes et d'une grande solennité. Launay faisait mettre la main sur le missel, en disant : Vous jurez et promettez à Dieu le Créateur de garder et observer inviolablement les articles que vous allez présentement signer pour la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine. Et chacun répondit à son tour : Je le jure (3) ! Après cette

(1) *Lettres de Pasquier à M. de Sainte-Marthe, thrésorier général de France en la généralité du Poitou ;* lettre 1re.

(2) *Lettres de Pasquier, eod. loco.*

(3) Pasquier, *loc. cit.*

Digitized by Google

cérémonie, le conseil secret, étant rassemblé, pria Bussy de conférer avec Messieurs de la Sorbonne et de leur demander si on pouvait en conscience exécuter le projet arrêté contre le parlement. La Sorbonne répondit affirmativement, et la mort du président Brisson fut dès lors parfaitement arrêtée dans l'esprit des meneurs avancés de la Ligue.

Le président ne croyait pas qu'on pût en venir contre lui à des mesures de ce genre. Il avait cependant été averti de ce qui se tramait dans l'ombre. Les prédicateurs de Paris, et, entre autres, les curés de Saint-André-des-Arts (1), de Saint-Jacques-la-Boucherie (2) et de Saint-Benoist (3) avaient d'ailleurs soulevé les colères du peuple contre les juges de Brigard.

Dès le mois de septembre 1591, il avait reçu des lettres de Reims dans lesquelles on lui recommandait de se garder des Seize, qui voulaient lui faire un mauvais parti. Il fit répondre qu'il s'en doutait bien, mais qu'il avait un de ses amis parmi les meneurs et qu'il ne craignait rien (4). Cet ami était Louschard, qui depuis fut un des plus acharnés à sa perte. Des renseignements plus précis et plus pressants lui furent encore donnés; mais ce fut en vain.

Quelques jours avant le tragique événement qui mit fin à la vie de Barnabé Brisson, le sieur Coton, beau-père de Pierre de l'Étoile, auteur du *Journal de Henri III et de Henri IV*, ayant rencontré Mathieu Launay, dont nous avons déjà eu occasion de parler, eut avec lui une étrange conversation. Launay, l'ayant accosté, lui demanda ce qu'il pensait du jugement de Brigard. Coton répondit qu'il ignorait les faits du procès et qu'il n'avait rien à dire du jugement, sinon que les juges avaient agi en conscience et comme gens de bien. — Quelles gens de bien! repartit Launay; il ne fut jamais fait une plus grande injustice et plus scélérate que celle-là. Pour Dieu, ils en mourront! — Coton jugea prudent de se taire; mais il en parla à l'Étoile, qui fit prévenir Brisson, et lui fit savoir aussi que Cromé, deux jours auparavant, avait tenu le même langage (5).

---

(1) Aubry.

(2) Pelletier.

(3) Boucher. Il était allié à la famille de Barnabé Brisson. Voyez ce qu'en dit Labitte, dans ses *Prédicateurs de la Ligue*, p. 61 et suivantes.

(4) Journal de l'Étoile, septembre 1591.

(5) L'Étoile, *loc. cit.*

Digitized by Google

La veille de sa mort, Brisson fut encore averti, de la manière la plus positive, par Jehan Prévost, curé de Saint-Severin, qui ne partageait point les opinions exagérées de ses collègues de Saint-André-des-Arts et de Saint-Jacques-la-Boucherie. Le 14 novembre au soir, il vint trouver Brisson et le supplia de se mettre en garde. La conversation qu'ils eurent ensemble est curieuse à lire, et nous la transcrivons telle que nous la trouvons dans le journal de l'Étoile.

« Je crois bien une partie de ce que me dites, dit le président Brisson, mais non pas tout; je connais les Seize. — Je pense aussi les cognoistre quelque peu, répondit le curé; ce sont mauvaises bestes quand on ne leur montre pas les dents. — Vous dites vrai de cela, dit M. Brisson, et pour mon regard, je sais qu'ils m'en veulent et n'en suis que trop adverti. Mais avant que commencer cette besogne, ils y penseront à deux fois...., et puis ils ne sont pas tous tant unis que vous penseriez bien : il y a toujours quelque faux frère qui esvente la mine. Je ne dis pas que la fureur de ces gens, et principalement de quelques désespérés d'entre eux ne soit à craindre ; d'autant que la seule passion les conduit et non la raison, et qu'en la vengeance le jugement leur fault, comme à des hommes qui sont sans Dieu et sans discours. Ce que j'ai toujours craint plus pour le particulier que pour le général, et mesmement pour moi qui me pourrois toutefois asseurer s'il y avait quelque fidelité en eux. Mais pour ce qu'on ne peut prendre asseurance sur la foi d'un brigand, je vous confesse que je voudrais être hors d'ici, aussi empesché à faire leur procès, comme je suis à m'en garder. Mais il ne m'est pas possible. Dieu me gardera s'il lui plaist et disposera de moi comme il lui plaira. — Alors M. de Saint-Severin lui dit : — Je prie Dieu tous les jours particulièrement pour vous, qu'il plaise à Dieu vous garder et vous délivrer, et nous tirer de la main des meschants, et au surplus avoir pitié de son pauvre peuple tant affligé : car ce sont les meilleures armes que nous puissions avoir en ce temps. Et toutefois, Monsieur, je ne trouve point que Dieu nous ait défendu les autres armes materielles par lesquelles on repousse les efforts et conjurations des méchants, attendu qu'en cela, il y va de la conservation du public et du salut du peuple. Car qui lairra faire ces gens-ci et ne leur resistera autrement, ils nous perdront et égorgeront tous à la fin. De moi, je les tiens pour mauvais garsons, quelque chose que me dissiez, et pour gens d'effect et d'exécution, et qui les pourrait prévenir on

Digitized by Google

ferait un grand coup, *mais il serait temps d'y donner ordre.* — Quel ordre y pourriez-vous donner? dit Brisson. *Savez-vous pas que nous avons les mains liées; et que celui qui nous commande, encore qu'il ne les aime non plus, ne veut toutefois qu'on leur touche, et nous a interdit d'y mettre la main* (1). Que si nous en avait donné la puissance, verriez bientôt qu'ils ne sont point si mauvais garsons que vous les faites. Mais nous ne pouvons rien, car nous ne sommes juges que de ce qui plaist au duc de Mayenne. Et au surplus, il leur a baillé la force en main et a desarmé la justice qui la doit avoir : si qu'il nous a rendus comme esclaves d'une meschante et vile populace armée d'une publique autorité, laquelle après qu'elle nous aura despechés, je doute que lui-même ne se trouve bien empêché de s'en défaire, et qu'il ne faille que lui-même en vienne là pour se garantir de leur fureur. Mais Dieu pourvoira à tout, s'il lui plaist, et le temps nous amènera beaucoup de choses. — Dieu le veuille, dit le curé ; mais tout ce que je crois, c'est qu'*inter moras aliquid sinistri eveniat.* Voilà pourquoi, Monsieur, je vous ai bien voulu advertir, car autrement je n'eusse sceu dormir la nuit à mon aise (2). »

Malgré les paroles pressantes du curé de Saint-Severin, la conclusion de Brisson était toujours, en d'autres termes, celle du duc de Guise frappé à Blois par ordre de son maître : *On n'oserait!* Le pouvoir alors avait changé de main ; il était en bas au lieu d'être en haut, et la démagogie n'a pas d'ordinaire le défaut de se montrer timide. Elle osa donc, et le lendemain le président Brisson paya de sa tête l'impartialité et l'indépendance qu'il avait montrées dans le procès Brigard.

Ce fut le vendredi 15 novembre qu'eut lieu la catastrophe. La sentence des Seize, qui condamnait Brisson à mort, fut mise entre les mains de Ligoër, capitaine des Espagnols, par le curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, et de don Alexandre, capitaine des Napolitains, par le curé de Saint-Cosme (3). Des satellites furent apostés aux environs du Marché-Neuf, placé non loin du pont Saint-Michel, où Brisson passait tous les jours pour se rendre au palais. Entre 7 et 8

(1) Le duc de Mayenne, lieutenant général du royaume.
(2) Journal de l'Étoile, *loc. cit.*
(3) Hamilton.

Digitized by Google

heures du matin, Brisson arriva en effet suivi de quelques postulants qui lui présentaient des requêtes afin d'être nommés procureurs. Il fut alors accosté par le capitaine Normand, qui lui dit que le seigneur de Belin, gouverneur de la ville, désirait lui parler. Brisson lui ayant répondu que ce n'était chose pressée et qu'il irait lui parler à la sortie du palais, des émeutiers cachés dans une maison en sortirent aussitôt et l'entraînèrent. En vain les postulants qui étaient auprès de Brisson voulurent-ils le défendre; il fut entraîné de force vers le Marché-Neuf et le petit Châtelet. Le seigneur de Belin, averti de cet événement, courut à l'Hôtel-de-Ville, où il convoqua le prévôt des marchands et les échevins de l'ordre; mais ayant appris que les Espagnols étaient en armes dans leurs quartiers, et que les avenues du petit Châtelet étaient occupées par plusieurs capitaines de la ville avec leurs compagnies, il rebroussa chemin et s'en retourna chez lui (1).

Brisson était attendu au Châtelet par le commissaire Louschard, Ameline, avocat au présidial, Aymonot, procureur au parlement, Henroux, Morin Cromé (2) et quelques autres de leurs acolytes. Ameline prit le premier la parole et lui dit : — Tu sais bien que tu es un traître, il faut que tu meures; mais avant de mourir tu répondras sur les articles qui te seront présentement lus. — Le président ainsi interpellé, leur demanda quelle juridiction et puissance ils avaient sur lui, et leur signifia qu'il ne reconnaissait d'autre juge de ses actes, après Dieu, que la cour du parlement. Alors Cromé, levant hardiment le masque, lui dit qu'il n'était plus question de l'interroger, son arrêt de mort étant déjà prononcé. Sa toque lui est enlevée, on le fait tomber à genoux et on le livre au sergent Hugues Danel (3). Lecture lui est donnée de son jugement, et il est remis, sans autre forme de procès, entre les mains de Jean Roseau, exécuteur des hautes œuvres. Il est lié et garrotté par les ordres de ces prétendus juges. Pendant qu'on lui lie les mains, il a la faiblesse de demander qu'on lui fasse grâce de la vie, et qu'on le laisse en prison finir une œuvre de droit par lui commencée. — Recommande ton âme à

(1) Pasquier, *Lettres, loc. cit.*

(2) Auteur présumé du *Maheustre et du Manant,* célèbre pamphlet ligueur. Il était l'ennemi personnel de Brisson, qui avait fait condamner son père comme concussionnaire. Voir de Thou, lib. CII, § XII.

(3) De Thou, *loc. cit.*

Digitized by Google

Dieu, lui répond Cromé, car il n'y a plus de répit pour toi. — Un prêtre lui est donné pour l'assister dans ses derniers moments. Il monte avec lui dans une chambre haute, où il se confesse. « Après s'être confessé, dit Étienne Pasquier, on le monte sur une selle moyennement basse, et on l'attache à une grosse poutre; la selle levée sous lui, il fut de cette façon misérablement étranglé par le bourreau. » Avant de mourir, on l'entendit s'écrier : « O Dieu, que tes jugements sont grands! »

Claude Larcher, conseiller au parlement, et Jean Tardif, conseiller au Châtelet, ses prétendus complices, subirent le même sort. Leurs cadavres furent ensuite exposés sur la place de Grève, attachés à une potence, et on plaça sur le dos du président Brisson un écriteau ainsi conçu : *Barnabé Brisson, chef des hérétiques et des politiques* (1).

Le lendemain, la foule stationnait devant ces trois cadavres, et Bussy-Leclerc la harangua au sujet de ce qui s'était passé. Il dit que ces trois personnages étaient des traîtres, qu'ils avaient voulu livrer la ville à l'ennemi; que la veille de leur mort, à leur instigation, la porte Saint-Jacques était restée ouverte toute la nuit. Il espérait ainsi soulever le peuple, et l'amener à opérer un mouvement contre Mayenne et ceux qui essayaient de maintenir l'ordre dans les rues de la capitale; mais ces paroles restèrent sans écho, et le sentiment populaire fut celui de la compassion et de la stupeur.

Mayenne était absent de Paris. Bussy-Leclerc, voulant couvrir sa responsabilité, alla trouver la duchesse de Nemours et la duchesse de Montpensier et voulut leur faire signer la sentence : ces dames s'y refusèrent, disant qu'elles se chargeaient de faire approuver le fait au duc de Mayenne. Or, Mayenne était de ces ambitieux honnêtes qui consentent bien à s'emparer du pouvoir et à le retenir indûment, mais qui reculent devant le spectacle des grands crimes. La mort de Brisson fut un coup de foudre pour lui. Il revint en toute hâte de Meaux, où il se trouvait, et, après avoir épuré le conseil des Quarante où figuraient encore quelques-uns des Seize, il déféra les coupables à la justice, et quatre des juges de Brisson

(1) Pasquier, *Lettres, loc. cit.* Dans les *Mémoires de la Ligue,* on raconte qu'il avait deux autres écriteaux : l'un sur la poitrine, où étaient ces mots : *Quæque ipse miserrima vidi;* et l'autre sur le dos, en ces termes : *Et quorum pars magna fui.*

Digitized by Google

furent pendus dans la salle basse du Louvre, dix-huit jours après l'exécution.

La mort de Brisson, qui avait été conçue et exécutée dans le but d'effrayer et d'abattre le parti politique, vint au contraire lui donner de nouvelles forces. Le parti des Seize ne s'en releva pas. Les amis de Brisson se groupèrent; politiques et royalistes se tendirent la main. La bourgeoisie eut le courage de ne pas cacher son indignation, et la Satire Ménippée fut lancée à la tête de la Ligue. Les excès de ces fanatiques, qui procédaient par le fer et le feu, détachèrent de leur sein bon nombre d'esprits honnêtes, et, à partir de ce moment, tous les catholiques sincères désirèrent que l'abjuration d'Henri IV vînt mettre un terme à ces tiraillements et à ces calamités (1).

---

(1) Après la rentrée du roi dans Paris, la veuve de Brisson, Denyse de Vigny, et son frère Jehan Brisson, sieur de la Boissière, adressèrent un mémoire à MM. les présidents et conseillers de la cour du parlement, où ils demandaient qu'on fît justice des meurtriers du président. Je ne reproduirai point ici la requête de Denyse de Vigny, qui n'a rien de remarquable; mais je ne puis résister au plaisir de citer un sonnet de la Boissière, où se trouvent quelques vers assez bien frappés.

Contre les assassinateurs du président Brisson.

Meurtriers insensés, votre escumeuse rage
N'a peu souiller l'honneur du président Brisson.
Il ne fut effrayé de l'obscure prison;
Sa vertu s'est ourdie autour de votre outrage.

Vous vistes à sa mort son asseuré courage,
Votre sanglant discours n'altéra sa raison;
Déjà l'esprit voyant sa celeste maison,
Méditait que la mort est un commun passage.

Vous pensiez l'abaisser par tant de cruautés.
Les cœurs tels que le sien sont aux maux indomptés;
La mort est une loi que le destin ordonne,

Au méchant une peine : et le nom glorieux
Par le lieu n'est rendu plus ignominieux :
Le lieu n'a deshonneur que celui qu'on lui donne.

Ce dernier trait rappelle le vers de Thomas Corneille si souvent cité :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

Jehan Brisson avait-il le droit de parler ainsi ? Il faut le croire, puisque le procès de son frère fut revisé, et que tous ceux qui avaient pris part à sa mort furent exécutés en place de Grève, par arrêt du parlement. Le bourreau qui l'avait pendu et le prêtre qui l'avait confessé, furent condamnés à faire amende hono-

Digitized by Google

Brisson avait trois filles, il leur laissa une immense fortune à partager. Scaliger dit de lui : « Brisson était riche. Il avait beaucoup gagné par injustice. C'était un méchant homme, aussi bien que son cousin germain, Viète. » Et un auteur contemporain, M. Benjamin Fillon, dans un article inédit et qu'il a bien voulu me communiquer, s'exprime ainsi sur son compte. « Comment Brisson, magistrat sorti d'une humble famille de bourgeoisie, l'aîné de cinq enfants, a-t-il pu arriver à l'une des plus grandes fortunes de France, puisqu'il a laissé à ses trois filles : 1° quinze hôtels, châteaux, seigneuries, fiefs ; 2° deux mille écus d'or de rente ; 3° trente mille écus d'or en numéraire et la charge de président? Les chiffres parlent plus haut que les justifications faites après coup. »

Nous ne prétendons certes pas justifier complétement Brisson et en faire un homme de Plutarque. Sans doute, il n'avait pas sur le devoir des idées aussi stoïques que le chancelier de L'Hôpital et le président de Harlay. Il n'avait pas l'âme d'un vieux romain ou d'un vieux parlementaire. Rien n'était chevaleresque en lui. L'intérêt personnel le guidait souvent où l'intérêt public aurait dû seul le conduire. Mais tous les hommes ne sont pas trempés dans le même moule, et rares sont ceux qu'aucune secousse ne peut ébranler. Brisson, tel qu'il est avec son caractère faible et son ambition désordonnée, a cependant certains côtés qui attirent la sympathie. Ce n'est point un méchant homme, comme le prétend le protestant Scaliger : ce n'est point non plus un misérable qui cherche avant tout à construire sa fortune privée sur les débris de la société et de la fortune publique. C'est un savant magistrat égaré dans les crises du XVIe siècle, et qui s'est trouvé en présence d'événements plus grands et plus forts que lui. Il commit une grande faute en acceptant la place de Achille de Harlay. Cette faute une fois commise et admise, Brisson rentre dans la catégorie des *honnêtes* gens. Sa réputation pourtant n'est pas bonne. Maudit par les ligueurs pour avoir été soupçonné de trahir leur cause, il est également maudit par les royalistes pour avoir véritablement trahi la leur. La vérité serait peut-être entre ces

---

rable au bas du grand perron du palais, tête nue, en chemise et à genoux, ayant en main une torche ardente du poids de deux livres, et à être étranglés à une potence croisée. Ils furent exécutés le 27 août 1594. (Voir le Discours sur la mort de M. le président Brisson. Ensemble les arrêts donnés à l'encontre des assassinateurs. — A Paris, chez Claude de Montr'œil et Jean Richer, 1595.)

Digitized by Google

deux extrêmes. Quant à moi, je l'avoue, dans sa vie, je regrette de ne pouvoir déchirer une page. Le 16 janvier 1589, au lieu de le voir siéger à la tête d'un parlement mutilé, je préférerais le voir aller en prison avec les Harlay et les de Thou, rappelant, lui aussi, l'image du *justum ac tenacem* dont parle Horace, bravant les fureurs populaires et protestant par sa retraite contre la violation de la justice et des lois. Je ne voudrais pas le voir l'homme de deux convictions et de deux consciences, plein de subterfuges, de restrictions et d'arrière-pensées, oubliant qu'on doit être lié à la fortune de ses bienfaiteurs, et que certaines défaites honorent plus que certains triomphes. Mais, hélas ! ce serait peut-être trop demander à la nature humaine. L'histoire est féconde en pareils compromis. Jetons donc un voile sur les faiblesses, pour ne voir que les bonnes actions. La bonne action de Brisson, c'est sa mort. Son supplice a lavé sa honte. Il a expié dans la sueur de son agonie toutes ses lâchetés, tous ses égoïsmes, toutes ses déplorables ambitions. Aussi, avant de le juger trop sévèrement, souvenons-nous de sa fin tragique. Souvenons-nous qu'il a succombé pour avoir lutté contre les colères de la populace, et pour n'avoir pas voulu se faire jusqu'au bout l'instrument des factieux qui déchiraient le sein de la patrie et pactisaient avec l'Étranger.(1).

Alfred GIRAUD.

---

(1) Voici la nomenclature des ouvrages de Brisson :

1° *Selectarum ex jure civili antiquitatum*, libri IV. — 2° *De Ritu nuptiarum et jure connubiorum*, libri II. — 3° *Ad Legem Julian de adulteris*, liber I. — 4° *De Solutionibus, et Liberationibus*, libri III. — 5° *Commentarius in leg. dominico, cod. de spectaculis, et leg. omnes dies codice, de feriis.* — 6° *Parergon*, liber singularis. — *De Regio Persarum principatu*, libri III. — 8° *De Formulis*, libri VIII. — 9° *De Verborum significatione*, libri XIX. — 10 Le *Code de Henry III*, dont nous avons parlé.

Outre ces ouvrages, Brisson a fait des notes sur Tite-Live, et différentes poésies, entre autres une pièce de vers sur la puce des dames des Roches. Ses plaidoyers se trouvent dans un recueil imprimé à Paris, in-8°, 1634, sous ce titre : *Recueil des Plaidoyers notables de plusieurs anciens et fameux avocats de la cour du parlement faits en causes célèbres.*

Digitized by Google

LA CATHÉDRALE DE NANTES.

DOCUMENTS INÉDITS.

MESSIEURS (1),

Dans l'impossibilité où je suis, en ce moment, d'entreprendre aucun travail spécial de quelque étendue, désireux cependant de payer à votre Société mon tribut de bienvenue, j'ai pensé que vous voudriez bien agréer, à ce titre, la simple communication de quelques documents, inconnus ou au moins très-peu connus jusqu'ici, relatifs à la cathédrale de Nantes, documents auxquels je n'entends point, d'ailleurs, attribuer une importance exagérée, mais qui serviront, je l'espère, à rendre moins incomplète l'histoire de ce monument.

I.

A peine est-il besoin de vous rappeler, Messieurs, que la cathédrale de Nantes, dans l'état actuel et abstraction faite des additions toutes récentes, se compose de deux parties, l'une antérieure au XVe siècle, ou plus exactement à l'an 1434, l'autre postérieure à cette date.

La partie ancienne comprend le chœur proprement dit, le carré central et la tour qui le surmonte. La partie plus moderne, c'est le reste de l'édifice.

On sait que la tour centrale fut achevée sous l'épiscopat de Geoffroi, de 1198 à 1208 (Travers, *Hist. de Nantes*, I, 309), et que, recouverte d'abord d'une flèche en bois, elle reçut, en 1416, à la suite de deux incendies fort rapprochés, l'un en 1405, l'autre en

(1) Ce travail, lu en 1853 dans une séance de la Société archéologique de Nantes, était resté manuscrit; l'auteur y a ajouté, depuis lors, quelques nouveaux renseignements.

Digitized by Google

1415 (v. s.), un couronnement de pierre (Travers, *Hist. de Nantes*, I, 467 et 511) qui ne subsiste plus depuis longtemps.

Quant au carré central et au chœur, il y a plus d'embarras. M. Athénas, suivant un mémoire composé par lui en 1820, retrouvait dans ces parties de l'édifice la construction de saint Félix, chantée par Fortunat. En l'état actuel de la science archéologique, cette opinion, on peut le dire, n'est pas soutenable. D'autres antiquaires, plus modérés que M. Athénas, se contentaient de rapporter les mêmes parties du monument soit à la restauration qui dut suivre le retour d'Alain Barbetorte, en 937, soit encore à la reconstruction de l'édifice par le comte Guérech, expressément marquée dans la *Chronique de Nantes* (D. Mor., *Pr.* I, 32 et 148), et qui eut lieu de 982 à 990. Moins exorbitante que la première, cette opinion, cependant, ne semble plus guère de mise, surtout depuis le beau travail où M. de la Monneraye a constaté, pour l'architecture religieuse de notre province, un retard d'environ un siècle sur celle des provinces voisines, pendant la période romane. Ici, au contraire, si la date de 990 devait être adoptée pour le chœur de Nantes, nous aurions, au lieu de retard, une avance notable. Aussi, malgré la *Chronique de Nantes*, plusieurs archéologues n'ont pas hésité à rapporter cette partie de la cathédrale actuelle à la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle, et à y voir une œuvre de l'évêque Bénédic (1079-1111), en s'autorisant des rapports notables que présente cette construction avec celle de Sainte-Croix de Quimperlé, dont le même prélat, qui était aussi abbé de Sainte-Croix, commença la réédification en l'an 1084. (*Chronique de Quimperlé.*)

Toutefois, il faut le reconnaître, si cette dernière opinion est plus conforme que les deux autres aux saines doctrines archéologiques, elle a eu jusqu'ici le désavantage de ne pouvoir invoquer à son aide aucun monument écrit.

Je suis donc heureux de venir, pour la première fois, lui présenter un appui de ce genre, qui la mettra, je l'espère, à l'abri de toute contestation sérieuse. En effet, une notice inédite de l'abbaye de Marmoutier, relatant divers faits accomplis à Nantes, est datée comme suit : *Acta sunt hæc anno ab Incarnatione Domini M°. XC°, intra ruinas veteris ecclesiæ Beati Petri;* c'est-à-dire : « Ces choses furent faites l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur 1090, au milieu des ruines de l'ancienne église Saint-Pierre. » (*Blancs-Manteaux*, XXXVI, 93.)

Digitized by Google

Il ressort clairement de cette date qu'en 1090, la cathédrale de Nantes était en ruine, ou, si l'on veut, en démolition; que, par conséquent, on allait la rebâtir. Peut-être les nouveaux fondements venaient-ils d'être jetés, ce qui expliquerait encore mieux cette épithète d'ancienne (*veteris ecclesiæ*), donnée à l'église en ruine. Toujours y a-t-il que le chœur actuel ne saurait être antérieur à cette reconstruction de 1090, qu'il date tout au plus de la fin du XIe siècle, peut-être seulement des premières années du suivant, qu'il a dû être érigé sous l'épiscopat de Bénédic, et qu'ainsi se trouvent confirmées de tout point les conjectures des archéologues que j'ai rapportées en dernier lieu.

II.

J'arrive à la partie moderne de l'édifice.

Je rappellerai d'abord les dates déjà connues qui s'y rapportent.

En 1434, à la mi-avril, et plus exactement le 13 ou le 14 de ce mois, pose de la première pierre du portail, ou façade, par le duc Jean V. (Travers, *H. de N.*, I, 531-32.)

En 1482, sous l'épiscopat de Pierre du Chaffaut, on place au nouveau portail des portes garnies de ferrures artistement sculptées, comme l'atteste l'inscription conservée au Musée archéologique de Nantes.

En 1525, octroi ou renouvellement d'indulgences à ceux qui contribueraient par leurs dons à la reconstruction de la cathédrale. (Athénas, *Mém. sur la Cath. de Nantes*, p. 29; Travers, *H. de N.*, II, 282.)

En 1572, Philippe du Bec, évêque de Nantes, donne pour le même objet une somme de 650 livres. (Travers, *H. de N.*, II, 437; Athénas, *Mém.* cité, p. 29.)

En 1628, l'évêque Cospeau fait commencer les voûtes de la grande nef. (Travers, *H. de N.*, III, 272.)

En 1657, la ville de Nantes consent au déplacement du mur d'enceinte vis-à-vis du chevet de Saint-Pierre, pour permettre de construire le nouveau chœur projeté, sur le plan du reste de l'édifice. (Travers, *Ibid.*, 362.)

La date de 1657 se trouve aussi inscrite sur cette galerie, qui traverse, comme sur une arche de pont, la grande baie du transept sud, et qui semble d'ailleurs, au premier coup d'œil, d'une construction plus récente que ce transept même. (Athénas, *Mém.* cité, p. 31.)

Digitized by Google

M. Mellinet, dans la table chronologique placée à la fin du t. Ier de *la Commune et la Milice de Nantes*, dit encore que le jubé, ou, pour parler plus exactement, la décoration de l'arcade antérieure du carré central actuel, fut commencée en 1622 et terminée en 1659. Mais il n'indique d'ailleurs aucune autorité, et je ne sais où il a pris ces dates, que j'ai lieu de croire inexactes.

Telles sont, à ma connaissance, les seules dates et les seuls faits publiés jusqu'ici sur l'histoire de la cathédrale de Nantes et de sa construction.

Voici maintenant ce que je puis y ajouter : bien que les renseignements que je vais faire connaître ne forment point, malheureusement, un corps suivi et soient de diverse nature, je crois cependant devoir les exposer d'après l'ordre chronologique, parce que c'est encore là le meilleur moyen de se reconnaître.

III.

Dans le plus ancien des registres capitulaires qui ont été conservés, aux fol. 214, v°, sous la date du 16 juillet 1455, on lit :

Mathurin Rodier, maître du nouvel œuvre de Saint-Pierre de Nantes, a fait avec Messeigneurs du chapitre, pour tout le temps écoulé jusqu'à présent, la composition suivante. En sa qualité de maître d'œuvre, et selon un marché déjà ancien, il devait avoir chaque jour un blanc de plus que les autres ouvriers et chaque année une robe de la valeur d'un marc d'argent. Or, pendant plusieurs années il n'a guère été payé que comme les ouvriers; si bien que, pour les arrérages de ses gages ordinaires, pour le blanc qu'il devait avoir de plus par jour, et la robe qu'on lui avait promise chaque année, il lui était dû une somme de 150 livres, monnaie courante. Sur quoi, de l'agrément mutuel des parties, il a été convenu que le chapitre paierait sous trois ou quatre ans et le plus tôt possible audit Rodier, sur l'argent des indulgences, une somme de 120 livres, dont 10 livres seraient employées d'ici un an à acheter une robe pour la femme dudit Rodier. Et ainsi ledit maître d'œuvre acquitta le chapitre de tout ce qui lui était dû jusqu'à présent (1).

(1) Maturinus Rodier, magister novi operis, composuit cum dominis de capitulo, ita quod pro toto tempore elapso usque (*ici un blanc dans l'original*), eo quod ipse, tanquam magister, ex antiquo pacto, debet habere unum album ultra alios operarios, et cum hoc debebat habere pro stipendiis et vadiis suis unam tunicam valoris marche argenti quolibet anno. Et quia per nonnullos annos prope

Digitized by Google

Dans plusieurs autres passages de ce même registre, qui va de 1450 à 1456, avant et après la date où se rapporte ce qu'on vient de lire, il est encore fait mention de ce même Mathurin Rodier, et toujours avec la qualification de *magister*, ou même de *architectus novi operis*.

Mathurin Rodier est donc l'un des architectes de la nouvelle cathédrale, le premier peut-être, ou au moins l'un des premiers; car, en 1455, il y travaillait déjà depuis longtemps, puisque, dans le texte ci-dessus cité, il est question d'un ancien marché (*ex antiquo pacto*) que le chapitre avait conclu avec lui pour cet objet. Il y était encore employé en 1473, suivant le mandement du duc François II, dont j'ai donné l'analyse, d'après le Registre de la chancellerie de Bretagne, dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (2e année, p. 599).

Un autre document va nous apprendre, d'ailleurs, d'une manière plus positive à quelle partie de l'édifice Rodier a dû travailler.

Dans les derniers jours de décembre 1456 et dans les premiers de janvier suivant, les châsses des bienheureux martyrs SS. Donatien et Rogatien furent ouvertes, leurs reliques exposés à la vénération des fidèles et portées processionnellement dans la ville de Nantes. Le scribe du chapitre, Jean Méat, composa de ces augustes cérémonies un récit curieux et très-circonstancié, dont l'original existe encore. A la fin de ce récit le scribe a joint la mention de quelques dons d'ornements faits à la cathédrale en 1457, et il termine par cette note, qui se rapporte à la même date :

En ce temps, le portail de l'église cathédrale de Nantes, nouvellement et notablement commencé, n'était pas encore achevé, mais conduit seulement jusqu'à la naissance des voûtes supérieures (1).

---

fuerat par aliis operariis, ideo restabat sibi tam ex erreragiis stipendiorum quam ex augmento dicti albi diurni et tunice annualis summa centum quinquaginta librarum monete currentis: super quo ipsi composuerunt ad invicem ex utriusque partis beneplacito, ita quod capitulum sibi solvere debet, occasione premissorum, per annos tres vel quatuor proxime futuros aut quantotius commode fieri poterit, super pecuniam indulgentiarum summam centum viginti librarum monete currentis, ita tamen quod ex dicta summa centum viginti librarum convertentur decem libre in emptionem unius tunice pro uxore dicti Rodier infra unum annum. Et per hoc idem Maturinus quitavit capitulum et opus, etc. (*sic*) pro toto tempore elapso usque (*date laissée en blanc dans le registre*). »

(1) Portale insuper hujus ecclesie, noviter ac notabiliter inceptum, incompletum erat, sed conductum usque ad voltas superiores inchoandas. (*Arch. du chapitre de Nantes.*)

Digitized by Google

Ce texte suggère quelques réflexions. N'est-on pas étonné d'entendre le scribe du chapitre nous dire que la façade de Saint-Pierre est nouvellement commencée (*noviter inceptum*), en 1457, c'est-à-dire vingt-trois ans après la pose de la première pierre? Cela ne donnerait-il point lieu de croire que, cette première pierre une fois posée et les premiers fondements jetés, l'œuvre avait eu à subir une interruption considérable?

Comment entendre, en second lieu, ces mots « que la façade était conduite, en 1457, jusqu'au point où l'on devait commencer les voûtes supérieures (*conductum usque ad voltas superiores inchoandas*)? » Qu'est-ce que ces voûtes supérieures? Ce ne sont pas les arcades et les voussures des portes, qui seraient plutôt nommées les voûtes inférieures. Doit-on y voir les voûtes qui soutiennent chacune des tours et couronnent de part et d'autre la dernière travée de chaque collatéral? Ou bien les voûtes placées immédiatement au-dessus de celles-ci dans l'intérieur des tours, et qui ne se voient pas de l'église? Ou mieux encore la grande voûte surmontant la travée la plus occidentale de la nef, où s'ouvre la grande fenêtre de la façade?

Nous devons faire appel ici aux architectes distingués que la Société archéologique compte dans son sein, et particulièrement aux lumières de M. Nau, notre honorable président.

Ce qui me semble incontestable, c'est que la façade, avec ses deux tours, était encore, en 1457, assez loin de son achèvement. Et ce point demeurera encore mieux prouvé par ce qui va suivre.

Les deniers avec lesquels s'élevait le nouvel édifice provenaient de deux principales sources :

1° Des dons volontaires du peuple, stimulés par les indulgences spéciales accordées aux donateurs ; c'est là ce que les registres capitulaires, dans le passage cité plus haut concernant Rodier, nomment l'argent des indulgences ;

2° D'un certain devoir de billot et apetissement des mesures au dixième, qui était un droit d'un dixième sur le prix des vins vendus à Nantes, aux fiefs de l'évêque, du doyen et du chapitre.

C'est le duc Jean V, en 1434, qui autorisa ou, comme on disait, qui octroya le premier au chapitre la levée de ce devoir pour un nombre d'années déterminé. Le terme fixé passa, l'autorisation ou octroi du Duc ne fut pas renouvelé, et cependant le chapitre continua, sans

Digitized by Google

aucune opposition, la perception dudit devoir jusqu'en 1464. Mais comme, depuis le XIVe siècle, les seigneurs bretons ne pouvaient lever dans leur fief d'impôt de ce genre sans l'autorisation formelle du souverain, le duc François II vit dans la levée de ce devoir, faite par le chapitre sans renouvellement d'octroi, une atteinte portée à ses droits ducaux, et en 1464 il se mit en mesure de l'arrêter. Toutefois, le chapitre lui ayant respectueusement remontré qu'il avait agi en toute bonne foi sans songer nullement à empiéter sur l'autorité souveraine, et que de plus les deniers de cet impôt étaient réellement indispensables pour la continuation des travaux, le Duc en autorisa de nouveau la levée pendant quatre ans à partir du 1er janvier 1465. Ces lettres de renouvellement d'octroi, données à Ancenis le 27 avril 1464 et scellées le lendemain, se trouvent rapportées *in extenso* dans les registres de la chancellerie de Bretagne (année 1464, fol. 54 v° à 56 r°). Les termes où elles sont conçues témoignent de l'admiration qu'inspiraient en Bretagne les travaux de la nouvelle cathédrale. Le Duc, en effet, déclare autoriser la levée du devoir d'apetissement « affin (dit-il) que ledit ediffice (du portal de Nantes) qui est tant bel, » magnifique et sumptueux, comme il apiert, qui cede à l'onneur et » louange de Dieu et de tout nostre pais et duché, soit continué et » paracomply. » (*Reg. de la Chanc.*, an. 1464, f. 55 r°.)

La levée de ce devoir continua pendant tout le règne de François II, l'octroi en ayant été successivement renouvelé, de quatre en quatre ou de six en six ans, à mesure qu'il expirait. Lors de l'un de ces renouvellements, en 1476 (n. s.), le Duc exigea du chapitre une déclaration récognitive de ses droits ducaux, qui nous a été conservée dans le Trésor des chartes des ducs de Bretagne (arm. L, cass. B, n° 16) et qui est ainsi conçue :

Nous les doyen et chapistre de l'eglise de Nantes, congregez et assemblez en chapitre : comme ainsi soyt que, paravant ces heures, nous ayons fait lever et recepvoir, tant es fiez du regalle de Nantes que en ceulx dudit chapitre, le devoir d'apetissement des vins venduz esdiz fiez par mynu et detaill, pour emploier les deniers en l'ediffice des portal et eglise dudit lieu de Nantes ; cognoissons et confessons que la levée et recepte que en avons fait faire a esté par don, grace et octroy que le Duc, nostre souverain seigneur, nous a fait par ses lectres, que de luy en avons eues et obtenues, qui sont expirées et finies le derrain jour de decembre derrain passé, et lesquelles il nous a prolongées jusques à seix ans. Et en tesmoign de ce avons fait seeller cestes presentes du

Digitized by Google

seel dudit chapitre le septieme jour de febrier l'an mil quatre cens soixante quinze. (*Signé*) F. Lemoyne scribe dudit chapitre. — (*Orig. parch. sc. sur simple queue du sceau du chapitre de Nantes.*)

Dans l'année qui précéda sa mort, c'est-à-dire en 1487, François II renouvela encore pour dix ans l'octroi du devoir, qui alors, d'ailleurs, n'était plus que du vingtième au lieu du dixième. Mais trois ans après, en 1490, une ordonnance de la duchesse Anne étant venue révoquer d'une manière générale tous les devoirs de cette nature, le chapitre de Nantes dut se pourvoir auprès de sa souveraine pour obtenir la faveur d'une exception, qu'on ne lui refusa point; le mandement expédié à cette occasion existe en original aux titres du chapitre, et présente cette singularité qu'il est fait au nom de « *Maximilian et Anne roy et royne des Romains, ducs de Bretaigne, etc.* » En effet, Messieurs, vous n'ignorez point que le mariage de la duchesse Anne et de Maximilien d'Autriche étant resté à l'état de projet diplomatique, les actes donnés en cette forme sont peu nombreux. Dans celui-ci, les épithètes laudatives ne sont point épargnées au « somptueux ediffice du portal et eglise de la cathedrale. »

J'insiste sur ces expressions de « ediffice du *portal,* » du « *portal* et eglise » qui se retrouvent dans ces lettres de 1490, comme dans les deux pièces citées plus haut, de 1476 et de 1464; ces expressions démontrent en effet qu'on en était toujours à la façade et que la nef n'était pas encore commencée.

Cette façade, avec ses tours, fut enfin terminée dans les premières années du XVIe siècle. Les registres des délibérations capitulaires contiennent en effet, sous la date du 10 novembre 1508, le texte d'un marché, conclu entre les doyen et chapitre, d'une part, et d'autre les nommés Michel Branbilly et Lancelot Bahon, charpentiers, par lequel marché le chapitre s'engage à payer auxdits charpentiers une somme de cent écus d'or (l'écu valant 35 sous tournois), à cette fin que Branbilly et Bahon transportent à leurs frais, avant la mi-carême prochaine, dans l'une des tours du portail, à savoir, dans celle du sud, toutes les cloches, grosses et petites de l'église de Nantes, qui se trouvaient dans le vieux clocher (*in veteri campanili*) au-dessus du maître-autel.

Cette translation, qui s'accomplit effectivement dans le terme fixé, indique, à mon sens, la date de l'achèvement définitif de la façade et de ses tours. Elles étaient alors achevées, puisque on y mettait

Digitized by Google

les cloches; et elles devaient l'être depuis peu, sans quoi cette translation de la sonnerie, fort mal placée et fort à l'étroit dans la tour centrale, au-dessus de l'autel, se fût, sans aucun doute, opérée plus tôt.

Ainsi, cette façade, dont le duc Jean posa la première pierre à la mi-avril 1434, aurait mis à s'achever environ soixante-dix ans.

IV.

Le XVIe siècle construisit la nef avec ses collatéraux et ses chapelles, moins les grandes voûtes.

Je n'ai, toutefois, aucun document à faire connaître sur l'histoire de la construction de l'édifice durant cette période. Sans doute il s'en trouve dans les registres capitulaires; mais, pour explorer les quatorze volumes in-folio qui forment la série du XVIe siècle, de 1506 à 1601, il faudrait un loisir que je n'ai pu trouver.

Franchissant donc d'un bond cet espace de cent années, j'arrive sans transition au XVIIe siècle.

V.

Dès les premières années du XVIIe siècle, nous trouvons effectivement la nouvelle nef construite, et flanquée de ses collatéraux et de ses chapelles; il semble, toutefois, que les toitures définitives n'étaient pas encore posées, ou, en tous cas, elles l'avaient été d'une manière si négligée que, en 1614, suivant un procès-verbal des trésoriers généraux, commissaires du Roi, « la plus urgente et » necessaire reparation seroict (disent les commissaires) de pourvoir » à la couverture des tours des deux clochers, des chapelles et des » basses aisles (c'est-à-dire des collatéraux) d'ung et aultre costé de » ladite eglise, dont la ruyne est inevitable s'il n'y estoict promptement remedié » (*Arch. du Chap.*). Et de fait, le 5 mai 1614, en présence de MM. les trésoriers généraux, ces travaux de couverture furent adjugés pour la somme de 3300 l. à Antoine Rouxeau, maître charpentier.

En cette même année, « André Rouillé, marchant demeurant en la » paroisse de Véret pres Tours, ayant entendu que l'on avoit » besoing de pierre de tuffeau ou de Bouray pour la construction de

Digitized by Google

» ladite eglise, » fit offre d'en fournir autant qu'on voudrait à prix raisonnable. Et de fait, « ayant esté ladite pierre de Bouray trouvée » (par les chanoines et les commissaires du Roi) propre et plus » commode pour le bastiment qu'aucune aultre, » l'offre fut acceptée et un marché passé, le 31 mai, par lequel Rouillé s'engagea à fournir et amener au chapitre, sous le délai de six ans, cinq milliers de pierres de Bouray, qui étaient d'une qualité supérieure, à 40 l. le cent, et douze milliers de pierres de tuffeau ordinaire à 18 l. le cent. Le texte de ce marché, conservé aux Archives du chapitre, contient sur la taille, la coupe et le nom des diverses sortes de blocs qui devaient être fournis, plusieurs détails de nature à intéresser encore les architectes-archéologues, et que je crois pouvoir citer ici.

Marché pour la pierre de Bouray et tuffeau.

Par devant Messieurs les Tresoriers de France et généraux des finances en Bretaigne, commissaires députez par le Roy pour le bastiment, construction et reparacions de l'église de saint Pierre de Nantes..... a comparu André Rouillé, marchant demourant en la paroisse de Veret, lequel, ayant entendu que l'on avoit besoing de pierre de tuffeau ou de Bouray pour la construction de la dicte eglise, auroit faict offre d'en fournir et amener tel nombre qu'il seroict requis à pris raisonnable, en bonne condition, au dessus desquelles ne s'estant presanté aucun quy le voulleut entreprandre, encores que plusieurs marchans en eussent esté advertiz, et ayant esté la dicte pierre de Bouray trouvée propre et plus commode pour ledit bastiment qu'aucune aultre, et ledit marché plus avantaigeux, l'offre dudit Rouillé a esté acceptée, et suivant icelle faict marché par lesdiz sieurs avecq le dict Rouillé, lequel est obligé d'amener, livrer, fournir et descharger en cette ville de Nantes, au port Briant Maillard, par chacun an, pendant le temps de six ans, qui commanceront à la saint Jan prochaine et finiront à pareil jour, le nombre de cinq milliers de pierre de Bouray, savoir: du menu Bouray de longueur de 2 piedz et de 11 à 12 poulces d'espoisseur; du gros Bouray de 2 piedz de longueur et de 13 à 14 poulces d'espoisseur et largeur, qui sera compté pour deux menuz, des blocz de 3 piedz de long et de 18 poulces de largeur et de 1 pied d'espoisseur, quy seront comptez pour quatre menuz Bouray; des demy blocz de 2 piedz de longueur et de 17 à 18 poulces de largeur et 1 pied d'espoisseur, quy seront comptez pour deux et demy Bouray, des parpins de 3 piedz de longueur et de 13 à 14 poulces d'espoisseur, quy seront comptez pour 3 menuz Bouray; des escarcelles qui ont 3 piedz en ung sens, 14 poulces en l'autre, et 1 pied d'espoisseur, qui seront comptez pour six menuz Bouray, et de grandes pierres imperrialles de 5

Digitized by Google

piedz de longueur, 2 piedz de largeur et 1 pied d'espoisseur quy seront comptez pour sept menuz Bouray. Le tout des dictes pierres bonnes et de pareille forme que celles que ledit Rouillé a livrées et quy serviront d'etallon pour celles qu'il livrera cy après..... Et oultre les dictes pierres de Bouray, s'est semblablement ledit Rouillé obligé amener, fournir et descharger au dit port Briant Maillart, durant ledit temps de six ans et par chacun d'iceux le nombre de deux milliers de tuffeau, bon, loyal et marchant, et du plus beau quy se trouvera aux perrierres et coustaux près Saulmur, païs d'Anjou et non d'ailleurs, que l'on sera semblablement tenu prandre et recepvoir comme il l'amenera. A compter les barraudes pour deux tuffeaux, dont toutteffois il ne poura y avoir par chacun cent plus d'ung quart, et moyennant le fournissement de touttes les dictes pierres cy dessus, a esté promis au dit Rouillé la somme de quarante livres par chacun cent du dit menu Bouray, et pour le regard des autres pierres dudit Bouray, au prorata du compte cy dessus, et dix huict livres pour chacun cent ordinaire de tuffeau, dont lesditz sieurs commissaires et députez du chapitre le feront payer à mesure qu'il amenera les dictes pierres..... Faict à Nantes, au devant de la grand porte et principalle entrée de la dicte église saint Pierre, le sabmedy, dernier jour de may, mil six cent quatorze.....

Ce marché indiquait, de la part du chapitre, la volonté ferme de poursuivre l'œuvre de reconstruction et de restauration entreprise par ses prédécesseurs.

Deux ans après, en effet, nous voyons s'accomplir du côté du chœur un travail intéressant pour l'aspect intérieur de l'édifice.

Jusque-là l'arcade occidentale du carré central roman, qui formait comme aujourd'hui l'entrée du chœur, se trouvait traversée, obstruée par un jubé sur lequel étaient posées les orgues.

Le chapitre, pour donner plus de jour au chœur et plus d'ornement à cette partie de la cathédrale, résolut d'abattre le jubé, de transporter l'orgue au bas de l'église, au-dessus du portail, et enfin de décorer convenablement d'œuvres de sculpture cette portion du mur roman entourant l'arcade occidentale du carré central et faisant face à la nef. Par marché passé le 5 mai 1616, ces travaux furent adjugés, pour la somme de 2800 livres tournois, à un certain Christophe Prandeau, qui prend simplement le titre de maître maçon; mais que l'on peut, je pense, sans inconvénient, gratifier de celui d'artiste: car il est l'auteur de ce fronton et de ces pilastres richement sculptés qui forment le fond de la nef et sont désignés aujourd'hui communément, mais improprement, sous le nom de jubé. Le

Digitized by Google

marché dont je parle donne à cette muraille ornée un nom plus juste, celui de « façade du chœur. » Cette façade étant, de l'avis des amateurs, une œuvre d'un mérite réel, je pense devoir citer ici le texte du marché qui la concerne :

Marché pour la Façade du Chœur.

Par devant Messieurs les Tresoriers de France et generaulx des finances en Bretaigne, commissaires deputez par le Roy pour le bastiment, construction et reparation de l'eiglize Saint Pierre de Nantes, par lettres patentes de Sa Majesté du 2e septembre 1612, estant au devant de la grand porte de la dicte eiglise, où se seroinct semblablement trouvez Messire Charles de Bourneuf, evesque dudit Nantes, nobles, vénérables et discrectz Estienne Louytre, doien de la dicte eglize, Jan Fourché, grand archiadre, Jan Giraud, abbé de Melleray, et René Valin, chanoines, faisant pour le chapitre de la dicte eglize, et nobles gens Victor Binet, sieur de Montiferay, conseiller du Roy et présidant en la Chambre des Comptes, Pierre Menardeau, sieur de la Bouchetiere, aussy conseiller du Roy, et maistre en la dicte Chambre des Comptes, députez par Messieurs de la Chambre des Comptes de ce pais de Bretaigne, Jan Fourché, sieur de la Courouserie, et Guillaume Lefebvre conseiller du Roy, et juge criminel de Nantes, aussi deputez pour Messieurs de la dicte ville de Nantes, se sont presantez plussieurs maistres artizans à l'assignation bannye et publiée à ce jour pour le marché de quelques reparations et acommodations que l'on veut faire en la dicte eglize. Ausquelz ayant faict entendre ce que l'on deziroict estre faict, tant par le plan que on leur en auroict faict voir, que par la lecture du devis, portant qu'il est requis de desmolir les deulx gros piliers de pierre de taille qui soutiennent les arceaulx des ailles de l'eiglize jusques au fondement, lequel fondement ilz feront pour toutte l'œuvre ainsy que il se comportera jusques à profondeur competante et jusques au solide; démonteront la cherpante et menuiserye des deulx orgues et du jubé et terrasse qui va jusques à la clef de l'ancienne voulte et ensemble les chapelles et aultelz qui sont attachées au dict jubé, au moindre perte et dommaige que faire se pourra, et descenderont la dicte cherpante et menuiserye, ensemble les dictz orgues, sy doulcement que il n'y soict rien brizé, sy faire se peult; revestiront d'ouvrage nouveau le soubastement et soutien des arceaulx des dictes basses ailles de coulomnes et pilastres sellon le desseign qui leur a esté communicqué, jusques à l'imposte, et aultant qu'il sera necessaire. Duquel soubastement les piedestatz, comme de tout le bas de l'œuvre nouveau, seront de grizon, jusques ou estre debvera, sellon le dict desseign, et le surplus de tuffeau, fors les degrés, qui seront de pierre de grizon; feront lesdictz degrez, comme ilz sont sur le portraict, partye octogones, et partye courbez en hémicicle et droictz, comme ilz se compor-

Digitized by Google

tent au dict portrait, et suyvant icelluy, feront toutte la dicte façade du chœur acompagnée de ses pilastres, bases, chapitraux, piedestaux, corniches et moulures, arcades, portes, autelz, ornementz, qui apartiennent à l'œuvre doricque, timpans ou frontispice, parapetz, balustres, et généralement tout ce qui leur a esté monstré et communiqué pour la dicte façade, chapelles et leurs apartenances, par le plan et ortografye ou relevé qui leur sera baillé, et qu'ilz ont dict bien entendre, tant vers ce qui regarde le dedans du chœur, que ce qui est tourné vers l'antrée de la porte de l'eiglize. Et le feront bien et deuement comme bons massons et architectes se doibvent acquicter en pareilles besongnes. Oultre quoy feront faire d'œuvre de main tous les cintres nécessaires pour les voultes, tant des arceaulx, que voultes qui interviendront au dict œuvre soubz les chapelles, lesquelles aussy ilz feront comme dessus, sans fournyr aulcune chose que de l'œuvre de main. Après laquelle lecture s'estant faict plussieurs offres par les dictz maistres artizans et massons, entre touttes lesquelles, il ne s'en est trouvé aulcune plus raisonnable et avantageuse que celle de Cristofle Prandeau, maistre masson, lequel a dict bien comprendre tout le desseign qui luy a esté monstré, et a promis faire le tout bien et deuement, pour la somme de 2800 l. tournois, pour la fasson de l'œuvre de main seullement, sans que aulcun aict mis au dessoubz, quelques publications qui en ainct esté faictes. Partant, de l'advis de tous les sieurs cy devant nommez, députez à cest effect, le dict marché auroict esté adjugé au dict Prandeau, à la charge qu'il baillera cauption presantement pour le tout faire bien et deuement ainsy qu'il est dict cy dessus, etc.... Et pour plus grande assurance de ce que dessus, a le dict Prandeau, presantement fourny à plege et cauption, pour l'assurance de l'acomplissement du dict marché, les personnes de Louis Babineau, Estienne Legay, Fransois Savary, Denis Cantiteau et Jacques Prandeau, frère du dict Cristofle, tous maistres massons et architectes, estans de presant, tous demourantz au dict Nantes, et natifz de l'evesché de Lusson, ainsy qu'ilz ont dict, etc....

Faict au devant de la grand porte principalle d'entrée de ladicte eglize de Saint Pierre de Nantes, le 5e jour de may 1616, avant midy du dict jour. Ainsy signé au registre : CHARLES evesque de Nantes, CORNULIER. Signé sur la minute : *Guillet*, notaire royal; *Denis*, notaire royal.

Christophe Prandeau habitait Nantes, mais n'y était pas né; car, ainsi qu'on le voit, les cautions fournies par lui et même un de ses propres frères, du nom de Jacques, sont dits formellement « natifs de l'evesché de Lusson; » d'où il est naturel de conclure que c'était aussi la patrie de Christophe.

Quoi qu'il en soit, la date de 1616 que porte ce marché, renverse

Digitized by Google

l'assertion de M. Mellinet, dont j'ai parlé plus haut, d'après laquelle le jubé actuel, ou la façade du chœur aurait été commencée en 1622 et terminée en 1659 ; d'autant que M. Mellinet avance ces deux dates sans rien citer à l'appui.

Avant les travaux exécutés par Christophe Prandeau à l'arcade antérieure du carré central, les orgues se trouvaient placées dans l'ouverture même de cette arcade et sur le jubé qui fut détruit. Par suite de cette destruction, elles furent transportées au bas de l'église; et c'est alors sans doute que l'on construisit, pour les soutenir, cette voûte inférieure qui existe encore au-dessus du portail, dans la dernière travée ouest de la grande nef.

L'évêque Cospeau paraît avoir imprimé aux travaux de la cathédrale une grande activité. En 1628, je l'ai déjà dit, il fit commencer les voûtes de la nef centrale, qui furent, semble-t-il, assez rapidement exécutées; et, tout de suite après, l'on entreprit un plus grand travail, l'érection du bras de croix méridional, où se trouve aujourd'hui l'admirable tombeau du duc François II. En 1637, ce transept était achevé, sauf la voûte, comme l'apprend une requête des architectes, dont je citerai le texte, à cause de sa brièveté.

A. DE LA BORDERIE.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

SIMPLE RÉCIT

DE

L'EXPLOSION DU PANAYOTI,

ÉCRIT SOUS LA DICTÉE D'YVES TRÉMINTIN,

Né à l'île de Batz (Finistère), en 1778.

La mort héroïque de l'enseigne de vaisseau Bisson eut, dans les dernières années de la Restauration, un retentissement patriotique qui fit vibrer tous les cœurs. Le ministre de la marine, M. Hyde de Neuville, la Chambre des pairs et celle des députés surent dignement apprécier le sublime dévouement de notre compatriote en allouant, par acclamation et à titre de récompense nationale, une pension extra-réglementaire à sa sœur. La ville de Lorient, qui comptait Bisson au nombre des officiers de son port, vit s'élever dans ses murs la statue en bronze de ce nouveau d'Assas et décorer de ce nom glorieux l'une de ses places publiques, tandis que la petite ville de Guémené-sur-Scorff (Morbihan), son pays natal, lui consacrait un modeste monument.

Le pilote Trémintin, qui s'associa avec une si rare intrépidité au dévouement de son capitaine, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, promu au grade d'enseigne de vaisseau, et reçut des mains du ministre de la marine une épée d'honneur, destinée à rappeler l'héroïque action à laquelle il prêta un si noble concours.

Miraculeusement échappé à l'explosion du *Panayoti*, ce glorieux débris d'un si mémorable désastre, aujourd'hui âgé de 77 ans, s'est, depuis longtemps, retiré à l'île de Batz, où il mène une existence patriarcale, entouré de l'estime et de la vénération de ses compatriotes (1). C'est là que nous le vîmes, il y a dix ans, et qu'avec une

(1) Par une exception unique dans les fastes de la marine, le nom de Trémintin n'a pas, néanmoins, cessé de figurer sur la liste officielle des enseignes de vaisseau *en activité de service*.

Digitized by Google

simplicité digne des temps antiques, il nous raconta, à peu près dans les mêmes termes, le récit qu'on va lire (2) :

RAPPORT DU PILOTE TRÉMINTIN.

« Le soussigné Trémintin, Yves, originaire et domicilié de l'île de Batz, arrondissement de Morlaix, département du Finistère ;

» A l'honneur d'exposer, qu'en 1827, se trouvant embarqué à bord de la frégate la *Magicienne,* commandée par M. le vicomte de Venancourt, capitaine de vaisseau, alors stationnée à Alexandrie (Égypte), il reçut, comme pilote côtier à bord de ladite frégate, l'ordre de passer en qualité de second sur la prise pirate le *Panayoti,* dont le commandement fut confié à M. Bisson, enseigne de vaisseau, pour devoir conduire ladite prise à l'île de Milo ; que, contrarié par une affreuse tempête qui sépara la prise de la frégate dans la nuit du 4 au 5 novembre, et qu'après avoir été désemparé de toutes ses voiles, le commandant Bisson fut forcé d'entrer de relâche à l'île de Stampalia, où nous entrâmes vers les 8 heures du matin du 5 ; qu'ayant rangé la côte d'assez près avant d'arriver au mouillage, trois des matelots restés prisonniers à bord de la prise se jetèrent à la mer et parvinrent à se sauver à terre à la faveur de la nuit, sans qu'il fût possible d'y mettre empêchement. Ce contre-temps fit mal augurer le commandant Bisson sur les suites de cette évasion, et dès cet instant il prit toutes les mesures nécessaires pour repousser toute attaque dans le cas où les pirates aidés de leurs confrères les Candiotes, qui d'ordinaire se réfugiaient dans les différentes criques de l'île, fussent venus nuitamment pour nous surprendre. Les prévisions du commandant Bisson ne se sont que trop réalisées ; vers les 10 heures du soir, nous aperçûmes deux tartanes qui, après avoir débouqué d'une petite anse, se dirigeaient sur nous à force d'avirons ; nous hélâmes à plusieurs reprises sans avoir obtenu aucune réponse, et le com-

(2) Cette pièce, qui fait partie de notre collection de lettres autographes des principales célébrités maritimes de la France, est souscrite de la signature de Trémintin et revêtue, en tête, de cette annotation entièrement écrite de sa main : *Remis par moi-même à M. Guichon de Grandpont, commissaire de la marine. — Brest, le 2 juillet* 1836. — *Trémintin, lieutenant de frégate.* (La dénomination de son grade avait été changée par l'ordonnance royale du 1er mars 1831.) H. S. G.

Digitized by Google

mandant Bisson, ne faisant plus de doute sur les intentions hostiles des pirates, ordonna de commencer le feu; mais ce fut inutilement: les tartanes, ayant redoublé leur marche, furent bientôt rendues le long du bord et d'y monter de tous les côtés. Un engagement à l'arme blanche s'ensuivit avec le plus grand acharnement, et en peu d'instants les brigands se rendirent maîtres de la prise par leur grand nombre, car les deux tartanes ne contenaient pas moins de cent quarante hommes et notre équipage n'en comptait que quinze! Le brave commandant Bisson, atteint de deux coups de poignards au côté droit et perdant tout son sang, passa alors sur l'arrière du navire, où toutes les poudres avaient été disposées, et me disant: « Pilote, voici le moment d'en finir et d'achever ce dont nous sommes » convenus! Donnez l'ordre à ceux de nos hommes qui sont encore » vivants de se jeter à la mer, à seule fin de donner un jour de nos » nouvelles en France s'ils échappent au danger, » et m'ayant tendu la main, ses dernières paroles furent: « Adieu, pilote! » à quoi je répondis: « Adieu, mon capitaine! » Et au même instant le navire sauta.

» Après l'explosion, l'une des tartanes se trouvant encore à flot, quoique fortement endommagée, et contenant encore 5 hommes, ils se dirigèrent à terre. Le bonheur ayant voulu que je revinsse sur l'eau, sur l'arrière de cette tartane, je pus saisir un bout de manœuvre qui était à la traîne, et de cette manière je fus halé à terre sans que les pirates s'en fussent aperçu. Ces hommes, probablement encore épouvantés du terrible événement qui venait de se passer, abandonnèrent précipitamment leur embarcation, et je pus me traîner sur la plage, où je restai jusqu'au jour, transi de froid et souffant beaucoup des blessures et des fortes contusions que j'avais reçues. Dès que le jour se fit, beaucoup d'habitants étant arrivés sur le lieu de l'événement, je fus entouré et assez bien accueilli par eux; ils me transportèrent dans une habitation à peu de distance de là, et je reçus de leur part les premiers secours de l'humanité: après m'avoir réchauffé, ils me présentèrent du pain noir et de l'eau, mais il me fut impossible de prendre la moindre chose. Dans le courant de cette même journée, le commandant de l'île vint me visiter étant accompagné de quelques ministres du culte; il me fit transporter aussitôt chez lui, où je reçus les plus grands soins, jusqu'au moment où la frégate la *Magicienne,* étant venue à notre recherche, me conduisit à

Digitized by Google

Smyrne auprès de l'amiral de Rigny, ainsi que les trois hommes de notre équipage, les seuls restés vivants et qui s'étaient jetés à la mer avant l'explosion, et avaient pu se sauver sur un rocher, où ils restèrent cachés pendant cinq jours, n'ayant vécu que d'herbe et de racines. De Smyrne, l'amiral de Rigny, après avoir reçu mon rapport, me fit conduire à Toulon par la même frégate la *Magicienne;* et, après avoir reçu la décoration de l'ordre royal de la Légion d'honneur, je fus expédié pour Paris, conformément aux ordres de Son Excellence le ministre de la marine, qui, aussitôt mon arrivée, me fit transporter à l'hôpital du Val-de-Grâce, où, après trois mois des secours de l'art, je fus parfaitement rétabli de mes blessures. Après quoi il plut au Roi me conférer le grade d'enseigne de vaisseau, en récompense de mes faibles services.

» Ma reconnaissance est sans bornes pour tous les bienfaits que j'ai reçus de Sa Majesté, ainsi que pour les égards toujours renouvelés tant de la part de Son Excellence le ministre de la marine, que de celle de MM. les officiers supérieurs sous les ordres desquels je suis placé.

» Fait à Brest, le 2 juillet 1836.

» TRÉMINTIN. »

Digitized by Google

MARTYRE

DE

SAINT GOHARD,

ÉVÊQUE DE NANTES.

Saint Gohard ou Cohar était originaire du pays d'Anjou. Quelques auteurs, entre autres Grandet, curé de Sainte-Croix, pensent qu'il était né dans la ville d'Angers, vers la fin du VIIIe siècle, l'an 795.

Ses parents, pauvres, mais craignant Dieu, l'attachèrent dès son bas âge à l'église collégiale de Saint-Pierre, en qualité d'enfant de chœur. Élevé aux pieds des autels, il se livra aux plus grandes pratiques religieuses, et fut ordonné prêtre de l'église où il avait passé son enfance, par saint Benoît, évêque d'Angers, et devint chanoine du chapitre de Saint-Pierre. Cette nouvelle dignité ne fit qu'augmenter sa piété; en peu de temps il devint, d'après l'auteur d'un manuscrit de l'abbaye de Sainte-Serge, *vir innocens et omni pietate repletus*. Sa réputation de sainteté se répandit par toute la France. Trutgarus, vingt-huitième évêque de Nantes, étant mort en l'année 825, les chanoines de son église jetèrent les yeux sur Gohard. Son humilité s'opposa d'abord à son élection; mais les députés Nantais venus le chercher firent de telles instances, qu'il fut obligé de les suivre: son sacre eut lieu dans l'église métropolitaine de Tours.

Pendant que Gohard se consacrait tout entier à la garde de son troupeau, il arriva en Bretagne, et particulièrement dans la ville de Nantes, tant de troubles et de guerres, que sa charité et son zèle furent mis à une terrible épreuve.

Lambert, nommé gouverneur de Nantes par Louis le Débonnaire, voyant que les Bretons, lassés d'une domination étrangère, avaient élu Wiomarch pour leur roi, lui dressa une embuscade et le tua. Les barons Bretons, irrités, vinrent mettre le siége devant Nantes, et,

Digitized by Google

pour venger la mort de leur souverain, ils ravagèrent tout le pays, malgré les supplications de Gohard.

Ces premiers désordres ne furent rien en comparaison de ceux qui suivirent ; car les Bretons ayant proclamé Nomenoé lieutenant général de l'empereur, roi de la province (829), Nomenoé vint assiéger Nantes, fidèle à Louis le Débonnaire, et où Richouin gouvernait après la mort de Lambert Ier.

Nomenoé dévasta tout le pays nantais, mais ne put prendre la ville. Nantes eut beaucoup à souffrir pendant le siége. Gohard, avec un dévouement et une ardeur incroyables, multiplia ses soins pour venir en aide à son malheureux troupeau.

Louis le Débonnaire venait de mourir : Lambert II demanda à Charles le Chauve le comté de Nantes, pour le récompenser de ses services et de ceux de son père. Charles refusa, et l'offrit à Renaud, comte de Poitou. Lambert II résolut de se venger à tout prix de ce refus. En 842, il abandonne le parti de Charles, lève des troupes et vint assiéger Nantes, dont il se rendit maître. Mais ayant trop tôt congédié ses soldats et accablant les Nantais d'impôts, il fut chassé honteusement et perdit les fruits de sa conquête. La soif de la vengeance lui fit aller demander du secours aux Normands, sur les côtes de la Neustrie. Pour exciter leur cupidité, il leur dit que la ville était pleine de richesses et la grande église toute couverte d'argent, sans compter les immenses trésors renfermés dans les églises et chez les habitants.

Les barbares Normands, animés par l'espérance d'un si grand gain, s'embarquèrent à la hâte, ayant Lambert à leur tête, qui leur servit de guide. Ils arrivèrent à Nantes la veille de la Saint-Jean-Baptiste, l'an 843.

Nous laisserons parler ici Albert de Morlaix sur ces tristes événements.

« Les Normands cependant se mirent à la voile, et se rendirent devant Nantes. Saint Gohard voyant l'ennemy si près convoqua le peuple en l'église cathédrale, et l'exhorta à endurer patiemment le martyre, si telle étoit la volonté de Dieu : puis se disposa pour dire la grande messe le jour Saint-Jean-Baptiste, 24 juin l'an 843. Cependant au point du jour les Normands sautèrent à terre et se disposèrent à l'assaut, plantèrent leurs échelles au pied des murailles, les quelles ils gaignent aisément sans beaucoup de résistance, courent

Digitized by Google

par les rues massacrans tout ce qu'ils rencontraient, sans pardonner à âge ny sexe. Au bruit que l'ennemy avoit gagné la muraille, tout le peuple tant de la ville que du pays circonvoisin qui s'y estoit réfugié, tant pour éviter la rage de ces barbares que pour célébrer la fête de Saint-Jean-Baptiste, s'encourt en l'église cathédrale, s'y enferma et barricada, implorans le secours du ciel, qui seul leur restoit. Les barbares estans arrivés à Saint-Pierre y donnèrent l'assaut, les uns d'arrivée mettent les portes en pièces, les autres entrèrent à l'escalade par les vitraux et fenestres, et ayans comme loups carnassiers forcé le parc de la bergerie de Jésus-Christ se ruèrent de force sur cette populace désarmée, frappant à tort à travers, écrasant la teste des petits enfants contre les parois, ouvrant le ventre des femmes grosses pour en tirer leurs petites créatures my-vivantes, traînant les vierges par les cheveux et usant de toutes les cruautez et insolences dont ils purent adviser.

» Tandis que ces cruels massacres se commettoient en la nef de l'église, le glorieux pontif saint Gohard estoit à l'autel, et célébrait la messe pontificalement, servy et assisté de ses archidiacres, tous ses chanoines, chantres et chappelains, et les moynes du monastère d'Aindre estans dans le chœur en leur siéges, et encore bien que les cris pitoyables de cette multitude qu'on égorgeoit pesle mesle sans pitié n'y mercy fust capable de troubler les esprits les plus rassis, si est-ce que le saint prélat et à son exemple ses officiers et chanoines ne se troublèrent n'y ne prendrent la fuite, ains attendirent constamment que les barbares ayant forcé les barrières et clostures du chœur, les vinrent massacrer en leurs siéges, chacun tenant son rang et faisant son office ; ils montèrent isolemment à l'autel ayans forcé les chanceaux, tuèrent les officiers assistans du saint pontif, lequel, disant le *sursum corda* à l'entrée de la préface de la messe, fut rudement arraché de l'autel par un de ces barbares, lequel l'ayant jetté par terre luy fist voler la tête de dessus les épaules, tout revêtu de ses habits pontificaux comme il estoit (1).

» Les barbares ayans massacrés saint Gohard laissèrent son corps

(1) Normani ingentem navium copiam ex multis regionibus congregarunt et impleverunt eas de turbis crudelissimarum gentium et arripientes iter, cum magnâ classe navigii, usque ad insulam de *Batz* pervenerunt, et deinde urbem Namneticam ceperunt, et templum in illâ mirabiliter factum destruerunt, et virum sanctum Gunhardum episcopum ante altare *sursum corda* dicentem decollaverunt. (Extrait de la *Chronique de Saint-Brieuc*, 843.)

Digitized by Google

séparé de la teste parmy les autres morts, pour les faire brûler en l'incendie de son église ; mais Nostre Seigneur pourveut d'honorable sépulture à son saint martyre par un étrange miracle, car les Normands estans près de donner le feu à la pile de fagots et meubles qu'ils avoient dressée au mytan de l'église, le corps du saint pontife GOHARD se leva sur pied et tenant sa teste en ses mains, sortit de l'église au grand étonnement des infidèles, et alla directement au faux-bourg nommé *Riche-bourg* situé sur le bord de la Loire, suivi de grand nombre de Normands curieux de voir quelle issue auroit cette merveille. Estans arrivé au bord de l'eau, il monta dans un bateau qui s'y trouva miraculeusement disposé ayant deux flambeaux allumés d'un costé et d'autre, lequel monta amont la Loyre, sans aide de voiles ny de rames, et estant arrivé à la *pointe,* laissant le canal de Loyre à droite, entra dans la rivière de *Mayne* et se vint arrester au port d'Angers, sans que les flambeaux se fussent esteints ny consommez, le long d'un si grand chemin, qui est de dix-sept lieues de Bretagne. Le peuple d'Angers, voyant ce bateau sans guide ny pilote arresté au milieu du fleuve, courut sur le port voir que c'estoit, et se doutant bien qu'il y avoit quelque chose de miraculeux, en donnèrent avis à l'évêque, lequel convoqua son clergé (excepté ceux de Saint-Pierre qui ne peurent si tost rendre) et alla processionnellement sur le port ; mais comme il voulut monter dans le bateau, il se retira du rivage dans la rivière, demeurant au milieu sans remuer : les processions des autres églises voulurent essayer s'ils y pourroient pas entrer, mais le même leur arriva, enfin les doyens et chanoines de Saint-Pierre y vinrent et incontinent le bateau s'approcha du rivage, dans lequel ils entrèrent aisément, et trouvèrent le corps du saint prélat, lequel ils enveloppèrent en de beaux linges blancs et le portèrent par la ville chantans des hymnes et cantiques jusques à leur église, et là l'enveloppèrent en un riche drap de soye qu'ils mirent dans un coffre de bois, avec deux plaques de plomb ès quelles étoit écrit le titre de son martyre en lettres romaines, ainsi en l'une ✝ I H G SEPVLTVRA QVIESCIT HVMILIS GOHARDVS NANNETENSIUM, et en l'autre, PATER ET MARTYR, et ayant fermé le tout l'enterrèrent honorablement, et Dieu manifesta depuis la gloire dont il jouissait dans les cieux, par les grands miracles qui se firent à son tombeau par le laps de deux cent cinquante ans qu'il demeura sous terre sans être levé. »

Digitized by Google

Le pape Urbain II étant venu à Angers en 1096, le chapitre de Saint-Pierre ayant informé Sa Sainteté des grands miracles qui s'étaient faits et se faisaient tous les jours à ce tombeau de Gohard, la supplièrent de vouloir bien canoniser l'évêque de Nantes. Urbain II accéda à leur demande, après avoir fait les enquêtes et informations en tels cas requises. Il fit insérer le nom de Gohard au catalogue des saints, ordonnant que la fête de son martyre serait célébrée le 25 juin, bien que sa mort fût arrivée le 24. Ce fut en l'année 1096 qu'on commença à révérer publiquement saint Gohard, c'est-à-dire 253 ans après sa mort.

En l'an 1211, les chanoines de Saint-Pierre prièrent Guillaume de Beaumont, évêque d'Angers, de faire la dédicace de leur église. Au mois de septembre, le jour précédant la Dédicace, Bernard, doyen de cette église, assisté des autres chanoines, visita toutes les reliques et ouvrit le coffre de bois dans lequel était le corps de saint Gohard, auquel il portait une dévotion toute particulière. Bernard trouva les ossements enveloppés dans un drap de soie bleue céleste, il se prosterna devant ces os vénérés, les embrassa et enleva du drap une partie d'un bras, puis les renferma dans un petit coffret de bois recouvert d'un plus grand ; ensuite, ce reliquaire fut placé au-dessus du maître autel.

Trois cent neuf ans après cette translation, qui eut lieu l'an 1540, les doyen et chanoines de Saint-Pierre firent faire une châsse neuve. L'ouvrier mit trois ans à la sculpter : elle était en bois artistement *élaborée*, toute dorée, et historiée par dehors. La vieille châsse fut déposée dans la sacristie, et la nouvelle mise sur le grand-autel. Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers, dans son manuscrit inédit sur saint Gohard, où nous avons pris les faits que nous venons de raconter, ajoute : « Cela fait, les doyen et chanoines de ladite église, René de Pincé, Jehan de Maudon, Henri de Ker Verrec, Jean professeur en droit, Guillaume Renauld, Laurent Ernoult, Gilles de Soucelles, Jean Poyet et Michel Passin aussi professeur en droit, ouvrirent la châsse, visitèrent les reliques, les quelles après ils remirent en même état qu'auparavant, et puis la fermèrent en présence de plusieurs personnes de qualité appelées pour assister à cette action, et par commune délibération trouvèrent bon de transférer les ossements de saint Gohart de la dite vieille châse dans la neuve, et prièrent révérend père en Dieu frère Jehan, religieux de l'ordre

Digitized by Google

des hermites de saint Augustin du couvent d'Angers, évêque de Rouanne, suffragant de révérend père en Dieu François de Rohan, évêque d'Angers, de faire cette translation, le quel se transporta en la dite église de Saint-Pierre le lundi après la fête du saint Sacrement, trentième jour de may 1524, et, étant revêtu de ses ornements pontificaux, entra en chapitre du dit Saint-Pierre où étoient les saintes reliques. Près les quelles il s'agenouilla et fit sa prière, puis ouvrit la châse en présence de deux notaires apostoliques, des dits doyen et chanoines et plusieurs autres personnes de qualité, tira les saints ossements et les étendit sur un linge blanc, les visita et toucha, et les fit voir à tous les assistans, et à la prière des doyen et chanoines sépara le chef et le leur délivra pour être enchâssé en argent; puis, ayant enveloppé le reste en un riche drap de soie rouge incarnat, les mit révérement en une châse de bois longue de quatre pieds doublée en dedans de taffetas rouge, la quelle il bénit premièrement, puis fut portée par deux chanoines (l'un des quels rédigea par écrit cette histoire), tous les autres l'accompagna processionnellement, chantans des hymnes et cantiques, toutes les cloches sonnantes, les torches et luminaire allumez, la châse fut posée sur une table dressée au milieu du chœur, où elle fut visitée et baisée par le peuple, tandis que le dit évêque célébra la messe pontificalement; la quelle finie, il consacra l'autel nouvellement édifié derrière le maître autel, le dédia à saint Gohard et y inséra de ses reliques, puis montant près de la châse neuve posée sur le grand autel, il la bénit et y mit l'autre petite châse où étaient les reliques du saint, par une petite fenêtre, la quelle il ferma à clef. Maître Jehan Bourdigné et maître Jehan HIRET disent qu'à l'ouverture de cette vieille châse, on trouva un sandal (c'est peut-être ce drap de soie bleue céleste dont les reliques étaient enveloppées) fort odoriférant, sans aucune corruption, quoiqu'il eût été en terre l'espace de quarante ans et plus. Ils ont à Nantes au thrésor de l'église cathédrale un chef d'argent dans le quel est enchâssé l'os du col de ce saint martyr, la chasuble avec la quelle il disoit la messe lorsqu'il fut égorgé, et montrent une chapelle souterraine où se voit la pierre de l'autel où il disoit la messe. L'histoire de la passion de ce saint martyr et translation de ses reliques, a été écrite par un chanoine de l'église de Saint-Pierre d'Angers qui ne se nomme pas, dit néantmoins qu'il fut l'un des deux qui portèrent la châse de ses reliques du

Digitized by Google

chapitre au chœur en la translation de l'an 1524, et dit l'avoir écrite en action de grâces de ce que par les mérites du dit saint martyr il avoit été délivré d'une très-dangereuse fièvre : *Sacratissimi Gohardini corporis translationem ætate nostrâ nobisque præsentibus factum suscepimus. Enarrandum, id quod a nobis factum est ut aliquid gratiarum referremus ipsi divo, cujus patrocinio (ut pie credimus) levati summus a febre perquam acuta, qua jamdudum non paucos dies acerbissime, etiam usque ad interitum laboraveramus.* »

Les reliques de saint Gohard restèrent jusqu'à l'ère révolutionnaire en très-grande vénération dans la province d'Anjou. On venait de tous côtés en pèlerinage invoquer la puissante intercession de ce bienheureux martyr. Ses reliques furent jetées au vent et la châsse pillée dans la fatale année 1793.

Aimé de SOLAND.

Digitized by Google

LE LOUP.[1]

ÉLÉGIE.

C'était un de ces soirs chers à la rêverie
Où les champs sont parés de leurs derniers attraits,
Où la bise d'automne aux feuilles des forêts
Murmure : — Il faut tomber ! — d'une voix attendrie.

Alors, les malheureux sont tristes, en songeant
Que les frimas bientôt doivent glacer la terre :
Tout leur manque à la fois, quand la saison austère
Les retient, inactifs, sous le toit indigent.

Des chaumières, alors, les familles penchées
Errent dans le taillis et le long du buisson,
Pour glaner brin à brin une avare moisson :
Quelques branches du tronc par le vent détachées.

— Au sein d'une clairière où le soleil encor
Sur le gazon flétri prolonge un rayon d'or,
Qui vacille au gré du feuillage,
Trois frères, enfants du village,
Recherchent des débris comme on cherche un trésor.

L'aîné compte douze ans à peine.
— A douze ans on est près d'être un homme aux hameaux :
Pour nourrices on eut le labeur et la gêne ;
Le corps s'y forme vite et s'endurcit aux maux. —

---

(1) Cette pièce a été inspirée par l'un des plus remarquables et des plus populaires tableaux de Grenier, dont la donation de M. Urvoy de Saint-Bedan a enrichi le Musée de Nantes. Ce tableau représente l'une des péripéties du drame que M. Émile Grimaud a esquissé tout entier, la lutte contre le loup affamé. (V. cette *Revue*, 2e année, 1854-1855, p. 34 et 45.)

Digitized by Google

Voyez de quelle ardeur il rassemble sur l'herbe
Le bois mort que sa serpe élagua des rameaux!
La récolte est finie, il va lier sa gerbe,
Et le groupe, en chantant, fuira sous les ormeaux.

Dans la solitude paisible
Il se fait, depuis un instant,
Un bruit, bruit d'un être invisible,
Et qui, d'abord presque insensible,
Se rapproche et va s'augmentant.

Ces sons à l'oreille distraite
Des trois enfants sont parvenus;
Ils ne s'en troublent point, ils les ont reconnus:
— Sous la ronce, un lézard qui court à sa retraite
Et qui frôle en passant le feuillage séché
Dont le sol est partout jonché,
Ou quelque oiseau saisi d'une terreur secrète
Et qui s'envole effarouché,
Est l'innocent auteur de ce bruit rapproché. —

Un double cri d'horreur s'élève;
Devant les deux petits, le frère tout à coup
S'élance, brandissant sa serpe comme un glaive:
Il est en présence d'un loup!

Montrant les crocs aigus de sa gueule enflammée,
Le cou tendu, le poil hérissé, l'œil sanglant,
Ce terrible adversaire est là, sous la ramée,
De joie et de désir qui frémit, pantelant,
Car la faim lui ronge le flanc.

N'était l'amour des siens qui lui parle et l'enchaîne,
L'enfant ne craindrait point le monstre dévorant:
Il fuirait sa rage en courant
Vers la lisière où gît leur chaumière prochaine,
Ou, suivi de trop près, grimperait dans un chêne.

Tout se tait autour d'eux: il semble que le vent
N'ose plus résonner au front du bois mouvant,
Que la nature est dans l'attente,
Et que, de frayeur palpitante,
Son âme s'associe à ce drame émouvant.

Digitized by Google

Tandis que sa droite étendue
Lève sur l'animal son arme suspendue,
Immobile, en ces yeux luisant d'un feu hagard,
L'enfant plonge un puissant regard.

Et le loup, qui n'est fort que contre la faiblesse,
Par cet œil un moment dompté,
Voit que son audace le laisse;
Il hésite... La faim lui rend sa cruauté,
Et sur sa proie il s'est jeté.

Il hurle en sentant la morsure
Du fer qui dans sa gorge ouvre une ample blessure,
Et sur le malheureux, qu'il a précipité,
Se venge avec férocité.
Il abandonne enfin la pauvre créature,
Lorsque retentissent les pas
D'un défenseur auquel il n'échapperait pas.

Et vous verriez sous la feuillée
Un bûcheron, suivi des frères gémissant,
Gagner la chaumière isolée,
Emportant la victime au devoir immolée,
Qui laisse sur leur trace une empreinte de sang.

Le lendemain, quand l'aube éclaira la vallée,
Sur le hameau tinta la cloche désolée:
L'âme du martyr fraternel
Venait de s'envoler au séjour éternel.

Émile GRIMAUD.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

DICTIONNAIRE HÉRALDIQUE DE BRETAGNE, *complément de tous les nobiliaires et armoriaux de cette province, pour reconnaître les familles par les armoiries peintes, sculptées, émaillées ou gravées sur les monuments de toute nature, et pour justifier de la date de ces monuments,* par M. P. POTIER DE COURCY, 1 vol. in-8° de 400 pages. — *Saint-Brieuc, L. Prud'homme.*

Nous devions déjà à M. Potier de Courcy un *Nobiliaire historique breton*, le plus complet qui ait paru jusqu'ici. Cet érudit et consciencieux travailleur, qui s'est donné la mission de faciliter aux amis de nos antiquités nationales l'étude de tout ce qui concerne nos anciennes familles bretonnes, ajoute aujourd'hui une nouvelle assise à son œuvre. L'utilité de la publication d'un *Dictionnaire héraldique breton* sera comprise par tous ceux qui se sont occupés de nos anciens monuments, au point de vue des recherches historiques sur leurs fondations, leur origine, leurs vicissitudes liées à la destinée des familles de notre pays.

Il n'est pas un archéologue, pas même un simple touriste intelligent, qui n'ait senti le besoin d'un répertoire pareil à celui que nous offre M. de Courcy; et il fallait toute la patiente sagacité, les vastes et longues investigations de ce modeste et laborieux savant pour concevoir, tracer et mener à bien un tel labeur.

M. de Courcy a placé en tête de son *Dictionnaire héraldique* une courte et substantielle introduction, dans laquelle il initie son lecteur aux origines historiques des armoiries; et là, sans se perdre dans de fabuleux avant-propos à l'usage de quelques auteurs ses devanciers, qui ont écrit sur le blason, tels que Favyn, Vulson de la Colombière, Ch. Segoing, le P. Pietra Santa; sans même remonter aussi loin que Ducange, ou le P. Menestrier, M. de Courcy établit que les armoiries n'ont réellement été en usage qu'à dater des Croisades, surtout dans notre Bretagne, et que leur transmission héréditaire n'est pas antérieure à la fin du XIIIe siècle. Il esquisse l'histoire des sceaux, étroitement liée, comme il le dit fort bien, à celle du blason; puis il arrive à rendre compte du plan de son livre. Laissons-le parler lui-même :

« Le *Dictionnaire héraldique de Bretagne*, où les figures du même genre sont classées séparément, permet de rattacher fréquem-

Digitized by Google

ment, à l'aide de la similitude d'armes, des familles de nom différent, à des maisons illustres, dont ces familles sont issues en *ramage ou juveigneurie*. Mais le but principal que nous nous sommes proposé dans notre travail, est de servir d'appendice essentiel, *au point de vue archéologique*, à tous les nobiliaires et armoriaux de la province. En effet, ces derniers ouvrages, disposés par ordre alphabétique des noms de famille, sont fort faciles à consulter *au point de vue nobiliaire*, puisque, la famille étant donnée, il ne s'agit que de trouver ses armes et ses illustrations. Mais pour les études archéologiques, le problème est renversé : les armes étant données, il s'agit, au contraire, de retrouver la famille à laquelle elles ont appartenu. Or, quand on étudie les monuments qui couvrent notre sol, quand on visite les châteaux, les églises ou les musées de la Bretagne, on rencontre à chaque pas sur les tours, sur les portes, sur les clefs de voûtes, sur les crédences, sur les consoles, sur les vitraux, sur les tombes, sur les calvaires, sur les meubles, sur les tableaux, sur les manuscrits enluminés, sur les sceaux ou cachets, sur les reliquaires, sur les vases sacrés, sur les armes, bijoux et ustensiles de tout genre, des pièces ou figures héraldiques. Il n'est alors indifférent pour aucun érudit, ni même pour un simple curieux, de connaître si c'est un monument religieux qu'il visite, quels ont été ses fondateurs ou bienfaiteurs ; si c'est un château, quels ont été ses possesseurs successifs ; si c'est un musée, dans quelles mains ont passé les objets d'art qu'il a sous les yeux, et de quelles familles ou communautés ils sont la dépouille. Comment arriver à cette connaissance? Par l'attribution à chaque famille des armoiries sculptées, peintes, émaillées ou gravées qu'on a devant soi. Mais, en ouvrant un nobiliaire, rien ne pourra servir de guide dans cette laborieuse investigation, et on pourrait lire un volume tout entier sans trouver, souvent, la solution désirée. Dans le *Dictionnaire héraldique*, où les armoiries sont groupées par genre de figures, l'espace où les recherches auront à s'exercer se restreint à quelques feuillets, et il ne s'agira plus que de recourir à la partie de l'ouvrage renfermant les figures analogues à celles dont on veut retrouver l'attribution. Quant à l'ordre à adopter dans la disposition des articles, nous avons pensé qu'à un ordre général alphabétique entre des figures qui n'offrent souvent entre elles aucune liaison, il valait mieux, avec le P. Ménestrier dans sa *Méthode du Blason*, diviser notre Dictionnaire en cinq chapitres :

» Le Ier, consacré aux émaux ou champs.

Digitized by Google

» Le IIe, aux partitions de l'écu.

» Le IIIe, aux figures héraldiques ou pièces honorables.

» Le IVe, aux figures naturelles, subdivisées en : § 1er, figures humaines; § 2, animaux; § 3, plantes; § 4, astres; § 5, éléments.

» Le Ve, aux figures artificielles, subdivisées en : § 1er, instruments de cérémonies sacrées ou profanes; § 2, vêtements et ustensiles; § 3, armes, engins et instruments de guerre, de chasse et de navigation; § 4, ouvrages d'architecture; § 5, instruments d'arts et métiers.

» Nous avons alors établi l'ordre alphabétique dans ces divisions et subdivisions, et aussi, pour chacune d'elles, l'ordre alphabétique dans les noms de famille; et à la suite de chaque genre de figures distinguées par leurs émaux respectifs, nous avons blasonné non-seulement les autres armoiries relevées sur des sceaux, mais celles relevées sur des monuments de tout genre où les émaux n'étaient point indiqués.

» Si l'on nous objectait que plusieurs familles d'origine différente ont, par exception, des armes identiques, et qu'ainsi l'attribution à l'une d'elles en particulier d'un écu blasonné, peut être litigieuse entre plusieurs autres, nous répondrions qu'en recherchant l'article de ces mêmes familles dans le *Nobiliaire de Bretagne,* qui donne à la fois les noms patronymiques et les noms de seigneuries, de paroisses et d'évêchés, on arrivera presque toujours à éviter la confusion, même lorsque les émaux ne sont point énoncés, attendu que les monuments blasonnés aux armes d'une famille se rencontrent généralement près de son berceau, dont elle s'écartait peu, et que les alliances de voisinage étaient les plus habituelles.

» On doit conclure de ce qui précède que le *Dictionnaire héraldique* et le *Nobiliaire de Bretagne* se complètent l'un par l'autre; et nous croyons avoir suffisamment, prouvé que le blason, pour être aujourd'hui une langue morte, n'a rien perdu de son intérêt historique. L'attribution des armoiries vient aussi servir de contrôle à l'appréciation de la date d'un monument du moyen-âge, lorsque cette date n'est établie qu'à l'aide des principes architectoniques, puisque les armoiries font connaître les fondateurs ou possesseurs des divers édifices, meubles ou objets d'art que nous a légués le passé, et qu'elles remettent en lumière non-seulement les noms des plus célèbres personnages, mais ceux de cette multitude d'archers, d'ar-

Digitized by Google

balétriers ou de simples vougiers appelés, comme possesseurs de fiefs, chacun *selon sa puissance,* au service du ban et arrière-ban. Ce sont ces braves gentilshommes, toujours jaloux d'acquitter l'impôt du sang, qui ont élevé dans nos campagnes, au retour de leurs expéditions, tant de manoirs, de chapelles et de croix, où leur écu blasonné a souvent survécu aux guerres et aux révolutions qui ont moissonné leurs derniers descendants ou les ont fait tomber obscurément dans la classe des cultivateurs. Il n'y a pas jusqu'à la forme des écussons qui ne vienne au secours de la critique archéologique, puisque, comme les autres arts, cette forme et les ornements extérieurs usités au blason ont varié à chaque siècle, ainsi que nous l'avons fait voir en traitant des sceaux. »

Après avoir lu ce qui précède, il nous reste peu de choses à dire. On comprend maintenant de quel usage fréquent et indispensable, pour ainsi dire, sera le *Dictionnaire héraldique* entre les mains de quiconque voudra interroger sur la pierre, sur les vitraux, sur les boiseries de nos châteaux, de nos églises, de nos monuments divers, les signes héraldiques qui les datent, en expliquent l'origine ou l'histoire.

Nous nous permettrons seulement deux petites observations que nous suggèrent les dernières lignes de la préface de notre auteur.

D'abord, nous ne partageons pas tout à fait son avis au sujet de l'inutilité d'un petit vocabulaire des termes du blason. Nous croyons qu'il eût été au moins agréable et souvent consulté avec fruit pour soulager la mémoire, et nous pensons que, réduit aux notions les plus usuelles et les plus indispensables, il n'eût pas grossi le volume d'une manière gênante.

En second lieu, le format du volume lui-même nous paraît peu commode. Nous savons qu'il n'a pas tout à fait dépendu de M. de Courcy d'en adopter un autre. Aussi nous contenterons-nous d'exprimer un vœu à cet égard. Lorsque M. de Courcy publiera une nouvelle édition de son *Dictionnaire héraldique,* nous espérons qu'il sera libre de choisir un format plus portatif ; un papier moins épais, des caractères plus fins, permettront de réduire notamment la dimension de ce livre, qui est destiné à devenir, en Bretagne, le *vade mecum* du voyageur ami des arts et de l'archéologie nationale.

P. DELABIGNE-VILLENEUVE.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

AOUT 1855.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — *Séance du 7 août* 1855. — En réponse à M. Bizeul, qui, dans la séance précédente, avait dit n'avoir trouvé aucune trace de l'incendie de Nantes en 1118 dont parle Fournier dans un manuscrit, M. Thibeaud, avocat, indique plusieurs auteurs qui ont rapporté ce fait, et cite notamment Lebeau et d'Argentré. — M. Dague-Dubois soumet à la Société un panneau sculpté qui semble du XVIe siècle, présentant divers sujets de la Genèse, et auquel adhère une serrure remarquable. — M. le président communique une lettre de M. le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Inférieure annonçant l'approbation, en date du 15 mai 1855, du projet de *Statuts de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.* — M. Vandier lit un Rapport sur les fouilles de Nantes. Il rappelle qu'au 1er mars dernier, lors de l'exécution des travaux pour l'établissement des conduites d'eau, une commission fut nommée pour surveiller les découvertes qui pourraient y être faites. Nommé rapporteur, il vient rendre compte du résultat de ces fouilles. Trois tombeaux, formés de blocs de tuf et contenant des ossements humains et quelques vases funéraires, mais d'une terre assez ordinaire, ont été trouvés sur la place Saint-Pierre, mais ils ne semblent pas remonter avant le XVIe siècle. Sur le témoignage de Fournier, qui rapporte que cette place fut jusqu'en 1611 occupée par un cimetière, M. Vandier a fait à ce sujet d'intéressantes recherches. Il démontre que l'église Saint-Jean a réellement existé avant le XVIe siècle, et qu'elle était située avec son cimetière non loin de la cathédrale. Des monnaies, des briques, des poteries romaines, ont été trouvées dans les tranchées, mais aucun objet remarquable n'a été recueilli. — Enfin M. Parenteau parle de découvertes faites à Vairé (Vendée), et présente à la Société un anneau de bronze, un bijou d'or et une espèce d'agrafe provenant d'un tombeau gallo-romain.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — Pendant le deuxième trimestre de 1855, la Société s'est réunie les 19 avril, 18 mai et 22 juin. Elle a entendu la lecture d'une monographie sur la petite ville de Mauzé (Charente-Inférieure), par M. Faye; — de l'histoire de Châtelleraud et du Châtelleraudais, par M. Lalanne, curé d'Oiré; — d'une notice sur les communes de Terves et de Breuil-Chaussée (Deux-Sèvres), par M. Touchard, et d'un autre travail du même sur une abbaye et un prieuré fondés en Angleterre en l'honneur de sainte Radégonde; — d'une copie d'une curieuse lettre de Chatelle, valet de chambre du duc de Noailles décapité en 1794; — d'une note de M. Chemioux sur le siége de Dinan de 1359; — d'une notice sur l'intendant de Blossac et sur une promenade qui porte son nom à Poitiers, par M. Pilotelle; — de la continuation de l'Essai sur la Ligue en Poitou, par M. Ouvré; — enfin d'une explication sur l'inscription du Menhir du vieux

Digitized by Google

Poitiers, par M. de Longuemar. — La plupart de ces travaux sont ou seront insérés soit dans le *Bulletin*, soit dans les *Mémoires* de la Société, auxquels nous renvoyons nos lecteurs.

M. l'abbé Lalanne, chargé par la Société de recherches sur l'origine poitevine de la famille Descartes (1), a fait connaître qu'il a déjà réuni plusieurs preuves à cet égard, et M. Dupuis a lu une lettre d'un descendant de cette famille demeurant à Monts, près Loudun, qui demande des renseignements. — M. Mauduyt a signalé la découverte, sur l'emplacement de l'ancien château de Lusignan, d'une statuette mutilée de la Vierge, d'un vase d'argent style Renaissance, et de quelques autres objets acquis par M. Babinet, membre de la Société. — M. Mauduyt a indiqué, en outre, près du pont de Marnay (Vienne), des restes de voie romaine, qui pourraient se rapporter à la voie de Poitiers à Saintes. — Plusieurs cercueils en pierre, découverts dans les déblais exécutés sur la place Saint-Hilaire de la ville de Poitiers, prouvent, avec bien d'autres déjà extraits, que de nombreuses et anciennes sépultures existaient depuis cette place jusqu'à la rue Traverse.

— La séance annuelle de l'Académie française a eu lieu le 30 août 1855. M. de Noailles était chargé du rapport sur les prix Monthyon, et M. Villemain de rendre compte du concours pour le prix d'éloquence, dont le sujet était l'éloge du duc de Saint-Simon. Deux discours ont été couronnés *ex æquo* : l'un, d'un jeune homme de vingt-deux ans, M. Lefèvre-Pontalès, l'autre de M. Poitou, juge au tribunal civil d'Angers. Un prix Monthyon de 2,500 francs (pour l'ouvrage le plus utile aux mœurs) a été accordé, en outre, à notre poète breton, M. Brizieux; et deux prix analogues à M. l'abbé Huc, pour son *Voyage à la Chine*, et à M. de Carné, pour son *Histoire du gouvernement représentatif*.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de procéder à la proclamation des prix qu'elle distribue annuellement. Nous remarquons dans la liste de ces récompenses une mention honorable attribuée à M. Matty de Latour, pour son manuscrit intitulé : *Villes et voies romaines de l'Anjou*.

— ÉCOLE PRÉPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES SCIENCES ET DES LETTRES DE NANTES. — Ouverture des Cours du premier semestre, le 3 novembre 1855. Séance solennelle, à midi.

MATHÉMATIQUES; professeur, *M. Lemonnier* : les lundi et vendredi, à 8 heures du soir. — Applications de la géométrie à l'arpentage, au nivellement, au tracé des courbes, à l'appréciation des distances, aux projections, etc.

PHYSIQUE; professeur, *M. Maurat* : les mardi et samedi, à 7 heures du soir. — Propriétés générales des corps; chaleur rayonnante; dilatations, changements d'état des corps; notions de météorologie.

---

(1) Voir cette *Revue*, 2e année, p. 666.

Digitized by Google

HISTOIRE NATURELLE ; professeur, *M. Achille Comte*, directeur de l'École : le lundi, à 7 heures du soir. — Structure et fonctions organiques dans les animaux supérieurs, application de la physiologie à l'hygiène.

CHIMIE ; professeur, *M. Bobierre :* le mercredi, à 7 heures du soir. — Phénomènes généraux de la science, constitution de l'atmosphère et des eaux, propriétés des métalloïdes libres et combinés, leurs applications à l'industrie, à l'agriculture et à l'hygiène.

BOTANIQUE ; professeur, *M. Écorchard :* le jeudi, à 7 heures du soir. — Principes d'anatomie et de physiologie des arbres, application de ces principes à la multiplication artificielle des végétaux utiles et à la conduite des arbres et arbrisseaux fruitiers et forestiers.

LITTÉRATURE, HISTOIRE, GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ; professeur, *M. Grégoire :* le mardi, à 8 heures du soir, et le vendredi, à 7 heures. — Le professeur exposera les principes généraux de l'art d'écrire, en faisant connaître les grands écrivains de notre langue, et en leur empruntant des modèles.

DESSIN ; professeur, *M. Ogée :* les jeudi et samedi, à 8 heures du soir. — Dessin d'ornement, dessin des machines, coupe des pierres et de la charpente.

— M. Meilhan, de Nantes, a obtenu, au grand concours du Conservatoire, le premier accessit de violon.

— M. Galle, de Rennes, horloger-mécanicien, a envoyé à l'Exposition de Paris deux horloges qui se recommandent par de curieux perfectionnements. On sait de quelle importance est la marche constante de la pièce dite *régulateur*. De là tant de systèmes d'échappement : *de Graham, à cylindre, à cheville, à ancre, à recul, à patelles*, etc. Mais, dans tous, le métal agit sur le métal, cuivre ou acier, ou sur des pierres fines ; il est donc nécessaire que les frottements, qui détruisent à la fois les pièces et la régularité de leur marche, soient diminués par l'interposition d'un corps gras, l'huile, de qualité plus ou moins fine, suivant la ténuité de la machine. M. Galle croit obvier aux inconvénients que présentent le frottement du métal sur métal et l'emploi d'un corps gras en les remplaçant par un frottement du métal sur la *corne*, employée pure et à l'état naturel ; et il peut appliquer cette heureuse innovation à tous les systèmes d'échappement. Déjà une expérience de quinze mois est venue appuyer les espérances que fonde M. Galle sur cette utile invention. (Extrait d'un article du *Progrès* de Rennes.)

— La *Presse* établit entre les départements de France une sorte de hiérarchie artistique, d'après le nombre des exposants que chacun a fourni à l'exposition des beaux-arts. Des cinq départements de la Bretagne, celui de la Loire-Inférieure occupe le 7e rang ; celui d'Ille-et-Vilaine, le 14e ; celui des Côtes-du-Nord, le 15e ; celui du Finistère, le 16e, et celui du Morbihan le 18e. Trente-quatre départements ont donc un classement inférieur à ce dernier.

— *Mine de plomb et zinc argentifères de Pont-Péan, près de Rennes.* —

Digitized by Google

Les anciens actionnaires de la mine de Pont-Péan, après avoir rouvert les principaux puisards, vidé la mine à l'aide d'une puissante machine à vapeur, reboisé les galeries, etc., avaient constaté, à 360 pieds de profondeur, l'existence du riche filon qui venait d'être découvert, en 1794, quand les circonstances de la Révolution forcèrent à tout abandonner. Pour exploiter ce filon, la Compagnie avait décidé la formation d'une nouvelle Société anglo-française et l'émission de 2,000 actions de 125 fr. La Société devait être constituée si, dans trois mois, sur 1,500 actions, 1,000 étaient placées, y compris les 500 que les actionnaires anciens avaient conservées. Le 31 juillet dernier, dans une réunion générale des actionnaires, il a été constaté que plus de 1,400 actions étaient placées. En conséquence, la compagnie nouvelle a été constituée, et M. A. Couannier nommé gérant.

NÉCROLOGIE. — Mgr Claude-Louis de Lesquen est décédé le 18 juillet 1855, à Dinan (Côtes-du-Nord). Il était né dans ce même pays, le 23 février 1770, au manoir du Bouillon, commune de Trégon. S'étant destiné à la carrière militaire, il prit part, avec l'armée de Condé, aux campagnes de 1795, 1796, 1797. Après sa rentrée en France, il se prépara par l'étude de l'Écriture sainte au sacerdoce, et fut ordonné prêtre en 1806. Successivement vicaire de la paroisse Saint-Michel de Saint-Brieuc, recteur de Pommeret, vicaire général de Rennes, puis chanoine titulaire de la cathédrale de Saint-Brieuc, il fut appelé à l'évêché de Beauvais, qui venait d'être réorganisé, et fut sacré le 13 juillet 1823 dans la chapelle d'Issy, près Paris, par Mgr de Beausset, archevêque d'Aix. Son séjour n'y fut pas de longue durée, car le siége de Rennes étant devenu vacant par la mort de Mgr Mannay, il fut choisi en 1825 pour le remplir. La droiture de son caractère, la noblesse de ses sentiments, son éminente piété, lui gagnèrent tous les cœurs. Cependant, en 1841, son âge et une santé chancelante le décidèrent à offrir sa démission et à se retirer dans son pays natal, où il a passé de longues années en se dévouant à la prière et à la charité (1).

— M. le baron Barchou de Penhoën, auteur de savants ouvrages, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, que la Bretagne comptait à juste titre parmi ses enfants les plus distingués, est décédé à Paris, le 30 juillet 1855. Sur les bords de sa tombe, M. Édouard Laboulaye, vice-président de l'Académie des Inscriptions, en l'absence de M. Villemain, président, a prononcé un discours dans lequel il a dit tous les regrets que laisse cette mort prématurée. « Soldat ou représentant, tout, a-t-il dit, dans cette tête bien faite, se ramenait à la réflexion, et il a toujours été plus inquiet de trouver la raison des choses que de ménager son intérêt ou sa fortune. »

Armand GUÉRAUD.

(1) Cette nécrologie est extraite de la *Notice de M. Luigi Odorici* et du *Discours prononcé par M. l'abbé Maupoint* aux obsèques de l'évêque, dans l'église Saint-Malo de Dinan.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

BREVIOER EN DRIVÈD-EURH. Livr pedenneu hag officeu, latin ha brehonec. In-18 de 24 ff. 8/9. Impr. de Lamarzelle, à Vannes.

LA CLEF D'OR pour ouvrir infailliblement le ciel. In-32 d'1/8 de f. Impr. de Mme veuve Mangin, à Nantes.

LES COMPAGNONS DE LA MARJOLAINE, opéra-comique en un acte; par MM. Michel Carré et Jules Verne, musique de M. Aristide Hignard. In-18 anglais de 5/6 de f. — A Paris, chez Michel Lévy frères. — (Théâtre-Lyrique. 1re représentation le 6 juin 1855. Collection de la Bibliothèque dramatique.)

LES DERNIERS ORATEURS (1848-1852); par Eugène Loudun. In-18 de 10 ff. Impr. de Catel, à Rennes. 2.50

L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST, traduction par l'abbé F. de Lamennais. In-32 de 10 ff. 3/4. Texte encadré. — A Lyon, chez Bauchu; à Paris, chez A. Bray. 2.»»

NOTICE STATISTIQUE sur les hospices de Nantes et le mouvement de leur population; par J.-C. Renoul. In-8° de 6 ff. 1/2. Impr. de Mme veuve Mellinet, à Nantes.

RECHERCHES SUR LA PÊCHE DE LA SARDINE en Bretagne et sur les Industries qui s'y rattachent; par Caillo jeune. In-8° de 6 ff. Impr. de Forest, à Nantes.

PAROISSIEN tout latin, très-complet, selon le rit romain, à l'usage du diocèse de Luçon, avec le propre du diocèse, imprimé par ordre de Mgr Jacques-Marie-Joseph, évêque de Luçon. In-18 de 22 ff. 1/2. Impr. de Raçon, à Paris. — A Paris, chez Leroux et Jouby.

ÉTUDES SUR LES GRANDS JOURS; par M. Vandier. In-8° d'1 f. Impr. de Mme veuve Mellinet, à Nantes.

ŒUVRES POSTHUMES de F. Lamennais, publiées selon le vœu de l'auteur, par E.-D. Forgues. — *La Divine Comédie* de Dante Alighieri, précédée d'une introduction. — *Le Purgatoire*. In-8° de 31 ff. 1/4, plus une vignette. — A Paris, chez Paulin et Lechevalier. . . . . 5.»»

PETIT MANUEL DES DÉVOTS A SAINTE ANNE, en la chapelle qui lui est érigée dans la cathédrale de Nantes. In-18 d'1 f. 1/3. Impr. de Masseaux, à Nantes.— A Nantes, chez Mazeau.

ANCIENS ÉVÊCHÉS DE BRETAGNE. Histoire et monuments. Par J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy. *Diocèse de Saint-Brieuc*. Grand in-8° de 33 ff. Impr. de Guyon, à Saint-Brieuc. — A Paris, chez Dumoulin; à Saint-Brieuc, chez Guyon frères. (Avec atlas de 13 grandes planches d'après la photographie, représentant nos principaux types d'architecture religieuse, monastique, militaire et civile. — Prix du volume seul, 8 fr.; avec l'atlas, 26. (Les souscripteurs paieront les trois autres volumes à raison de 8 fr.)

LES CÔTES-DU-NORD. Histoire et Géographie de toutes les villes et communes du département; par Benjamin Jollivet. Tomes 1 et 2. Deux vol. in-8°, ensemble de 49 ff. Impr. de B. Jollivet, à Guingamp (1854-1855). . . . . 10.»»

NOUVEAU SYSTÈME DE RIMES; par L. Cœuret, lauréat des Jeux Floraux. In-12 d'1/3 de f. Impr. de Mme veuve Mellinet, à Nantes. — A Paris, chez Hachette.

Digitized by Google

Les Natchez, illustrés de gravures sur acier. 2 vol. in-18, ensemble de 14 ff. — A Paris, chez Gabriel Roux. — (Œuvres de Châteaubriand. *Édition* en 30 vol. in-18 jésus, illustrée. Prix du volume : 1 fr. 50 c.)

Notice médicale sur les bains de mer du Croisic, et sur l'effet thérapeutique des eaux mères, de l'hydrothérapie marine et des bains de sable, administrés à l'établissement du Croisic. In-8° de 3 ff. — A Paris, chez Labé. 1.25

Rapport sur l'instruction dans la Loire-Inférieure, présenté à M. le préfet et au conseil départemental, par L. P. de Lafforest. In-8° d'1 f. 1/4. Impr. de Guéraud, à Nantes.

Traité de l'organisation et des élections municipales, contenant : 1° l'historique des institutions municipales en France ; 2° la loi sur l'organisation municipale, etc. ; par M. le marquis de Sainte-Hermine, député de la Vendée. In-12 de 20 ff. 1/3. — A Paris, chez Dupont. . . . . 3.»»

Bibliothèque bretonne. Collection de pièces inédites ou peu connues, concernant l'histoire, l'archéologie et la littérature de l'ancienne province de Bretagne, recueillies et publiées par Ch. Lemaout, imprimeur à Saint-Brieuc. Tome 2. In-8° de 24 ff. 3/8. Impr. de Lemaout, à Saint-Brieuc. (1851.)

La Grande Affaire, ou Motifs et moyens de travailler à son salut, par l'abbé Ody, recteur à Allineuc, diocèse de Saint-Brieuc. In-32 de 3 ff. Impr. de Prud'homme, à Saint-Brieuc. — A Paris, chez Camus. (1854.)

Le Journal de la Vienne et les Jésuites ; par M. Poupot, pasteur à Poitiers. In-8° de 5 ff. 1/2. Impr. de Bernard, à Poitiers.

Mémoires sur les Subsistances et l'Enseignement agricole. Par Carmignac-Descombes, ancien élève de l'École polytechnique. In-8° d'1/2 f. Impr. de Bernard, à Poitiers.

Le Parlement et les grands jours de Poitiers. Discours ; par M. Léon Faye, conseiller à la cour impériale de Poitiers, etc. (Extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.) In-8° de 3 ff. 1/4. Impr. de Dupré, à Poitiers.

Notice historique sur le château et les sires du Bois de La Motte ; par M. Mahéo. In-12 d'1 f. Impr. de Bazouge, à Dinan. (1852.)

Promenade historique au château de la Garaye, près de Dinan. Signée Mahéo. In-12 de 2/3 de f. Impr. de Prud'homme, à Saint-Brieuc. (1853.)

Le Registre de Concoret. Mémoires d'un prêtre réfractaire pendant la Terreur, publiés pour la première fois sur le manuscrit de l'abbé Guillotin ; avec une préface et des notes, par M. S. Ropart. In-8° de 4 ff. Impr. de Prud'homme, à Saint-Brieuc. (1853.)

Traitement préservatif et curatif du choléra asiatique par l'acide sulfurique dilué et les bains salés ; par Emile Lepetit, ancien interne des hôpitaux de Paris. In-8° de 9 ff. 3/4. Impr. Bernard, à Poitiers. — A Paris, chez Victor Masson. 2.»»

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

Mgr Louis de Pie, évêque de Poitiers, portrait, par Léon Noël, d'après Juliette de Bourge. Impr. lith. de Lemercier, à Paris.

MUSIQUE.

Les Revenants bretons, opéra de salon en un acte, paroles d'A. de Guezannec, musique de J.-B. Wekerlin. — A Paris, chez G. Flaxland. . . . . 6.»»

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE

Aᴺᴰ GUÉRAUD & Cᴵᴱ,

PASSAGE BOUCHAUD, NANTES.

FABLES NOUVELLES, par LIDENER. — 2 beaux vol. in-8°.
Prix. . . . . 8 fr. »

FABLES POLITIQUES, par LIDENER. — 1 beau vol. in-8°.
Prix. . . . . 5 fr. »

Lettre d'vn Conseillier de Nantes *à Son Amy, sur l'evasion de Monsievr le Cardinal de Retz, A Nantes, M. DC. LIIII; suivie d'une Lettre du duc de Brissac.* — Gr. in-8°. . . . . 1 fr. »

Étude historique et morale sur le Compagnonnage et sur quelques autres associations d'ouvriers, depuis leur origine jusqu'à nos jours; par M. C.-G. SIMON, membre de la Société académique de Nantes, etc. — Brochure in-8° de 176 pages. . . . . 2 fr. 50

Essais de Biographie maritime, ou Notices sur des Hommes distingués de la marine française; par LEVOT, conservateur de la Bibliothèque du port, à Brest : un vol in-8°. . . . . 5 fr. »

Essai sur l'art de vérifier les dates des Calendriers Julien et Grégorien; par E. MORIN, docteur ès lettres, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes. Un vol. format Charpentier. — Prix. . . . . 2 fr. »

Études sur Symmaque ou Recherches biographiques et chronologiques sur la seconde moitié du IVᵉ siècle; par E. MORIN. Un vol. in-8.

Bulletin bibliographique des Sociétés savantes, *publié avec le concours des Congrès scientifiques de France.*

Prix d'un an (12 numéros), 5 fr.

Ce recueil, par sa forme, est destiné à établir des rapports constants entre les hommes d'étude de tous les points de la France. Les travaux des Académies de Paris et des départements, comme ceux des particuliers, y sont l'objet d'analyses succinctes, mais suffisantes pour éclairer le lecteur sur le but et le mérite de chaque ouvrage.

La Bretagne, son histoire et ses historiens; par M. G. LE JEAN, lauréat de l'Institut. — 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr. »

Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XIᵉ au XVᵉ siècle; par M. Viollet-le-Duc, architecte du Gouvernement, inspecteur général des édifices diocésains.

L'ouvrage complet, divisé en 60 livraisons, formera deux volumes in-8° de 480 pages chacun environ. Il contiendra plus de 400 *mots* ou articles et 1300 *gravures sur bois* intercalées dans le texte.

Prix de la livraison, composée de 16 pages et de 20 à 25 gravures, 60 centimes. — 2 livraisons par mois.

Non content d'avoir l'un des premiers donné l'impulsion aux études archéologiques, aujourd'hui si fécondes, l'artiste auquel nous devrons un jour la restauration intelligente de nos plus beaux monuments religieux, a voulu que les progrès, l'état et l'avenir de la science à laquelle il s'est voué, fussent résumés d'une manière aussi agréable qu'instructive dans le livre que nous annonçons aujourd'hui.

Bulletin archéologique de l'Association bretonne (*Classe d'Archéologie*). 4 livraisons gr. in-8° par an, formant un volume de près de 600 pages avec de nombreuses planches. Prix, 5 fr. pour les Membres de l'Association et 10 fr. pour les autres souscripteurs.

Ce recueil, qui prend place à côté des mémoires de la Société des Antiquaires de France et de ceux des Antiquaires de l'Ouest, renferme des mémoires approfondis sur toutes les questions d'archéologie, d'histoire, de géographie, en un mot sur toutes celles qui intéressent les départements de l'ancienne Bretagne. Lus, discutés et sanctionnés dans les congrès annuels de l'Association, ces travaux présentent toutes les garanties désirables d'exactitude et d'intérêt.

Digitized by Google

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La ***Revue des provinces de l'Ouest*** paraît le 1er de chaque mois, par numéro de 64 pages grand in-8°, format de revue, papier collé et satiné.

On souscrit au bureau de la Revue : **A NANTES, chez Aîné GUÉRAUD & Cie, Imprimerie-Librairie du passage Bouchaud.**

PARIS, chez DUMOULIN, quai des Augustins, 13.
RENNES, — VERDIER, GANCHE.
FONTENAY, — NAIRIÈRE-FONTAINE.
St-BRIEUC, — PRUDHOMME.
VANNES, — CAUDERAN.

L'abonnement part du 1er septembre.
Un an, 12 fr. pour Nantes, et 15 fr. par la poste.

Nantes, Imprimerie Aîné GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES

DE L'OUEST

(BRETAGNE ET POITOU).

—

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

Honorée d'une Souscription à Vingt Exemplaires par le Conseil général de la Loire-Inférieure.

TROISIÈME ANNÉE.

2e Livraison. — Octobre 1855.

NANTES,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE And GUÉRAUD ET Cie,
PASSAGE BOUCHAUD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

De la 2e Livraison.

Pages

Le premier journaliste du Poitou. — Notice sur René-Alexis Jouyneau-Desloges, écrite par lui-même. — par M. Dugast-Matifeux. 65

Des Nannètes aux époques celtique et romaine. — Ire partie, époque celtique. — Suite du chapitre II. — Observations sur le paragraphe V: Armes celtiques trouvées dans le territoire des Nannètes. — Par M. Bizeul (de Blain). (*Voir* 2e *année*, 1854-55, 12e *livraison*). 72

Villenave. — Nantes : 1792-1802. — Troisième partie. — Par M. Évariste Colombel. (*Voir* 2e *année*, 1854-55, 10e *livraison*). 83

Restauration de l'église de Saint-Servan. 90

Biographie du comte Bourke, par M. P. Levot. 94

Inscription lapidaire trouvée à Lyon, concernant un Poitevin, Lucius Lentulius Censorinus. 98

L'Homme qui a un poil dans la main, légende; par M. Alfred Giraud. . 100

Charte et Lettre missive de Guiano, seigneur d'Ancenis; par M. P. Marchegay 107

Présent fait au duc de Bretagne par la ville d'Angers; par M. P. Marchegay. 112

Bibliographie. — Du prix courant des livres rares. — Par M. E. Gautier. 114

Notice nécrologique sur M. Pressac; par M. Redet, archiviste de la Vienne. 122

Chronique du mois; par Armand Guéraud. 124

Lettre de M. de Lamartine à l'auteur des *Vestiges*. 125

Bulletin bibliographique mensuel. 127

Digitized by Google

LE PREMIER JOURNALISTE DU POITOU.

NOTICE

SUR

RENÉ-ALEXIS JOUYNEAU-DESLOGES,

ÉCRITE PAR LUI-MÊME.

Cette autobiographie que Jouyneau-Desloges avait rédigée pour un jeune ami (M. Allard l'aîné, alors avocat près la cour d'appel de Poitiers), couvre les feuillets de garde du *Mémoire justificatif* de Mercier Dupaty, *pour trois hommes condamnés à la roue*, collectionné dans un volume avec l'arrêt du Parlement, du 11 août 1786, qui en ordonne la lacération et le brûlement. « Elle ne concerne que moi, dit-il, dans une sorte d'avant-propos, parce que je désire laisser à l'estimable jurisconsulte à qui j'ai offert ce recueil, un monument, tout léger qu'il soit, qui lui rappelle, et à tous les gens de bien qui m'ont connu, qu'ils flatteront et honoreront ma mémoire en se souvenant de moi; faveur que j'ai toujours eu en vue de mériter. »

DUGAST-MATIFEUX.

Né au bourg de la Chapelle-Saint-Laurent, près de Bressuire, département des Deux-Sèvres, le 24 septembre 1736, j'ai fini mes études et pris mes derniers grades dans l'université de Poitiers, en 1755. Mes parents m'avaient donné une éducation libérale. J'ai travaillé, depuis 1756 jusqu'en 1760, dans l'administration des domaines du roi, à la direction de la Rochelle, qui me confia en 1757, pendant un intérim de quelques mois, la régie du bureau de Rochefort, le plus difficile de la généralité. Je laissai la finance, et devins, en 1761, secrétaire des commandements d'un officier général (le marquis de

Digitized by Google

Narbonne-Pelet), résidant à la Rochelle, commandant les provinces de Poitou, Aunis, Saintonge et îles adjacentes. J'ai occupé cette place agréable, et ce furent les plus belles années de ma vie, jusqu'à la fin de 1772, que ce général se retira du service, à cause de sa mauvaise santé (1). Pendant mon séjour auprès de lui, dans les derniers temps, ayant du loisir, je m'amusai à rédiger gratuitement pour le privilégié une feuille hebdomadaire que l'on venait d'établir à la Rochelle, sous le titre d'*Affiches :* ce que je fis *incognito*, pendant environ 30 mois, sous différentes signatures pseudonymes, entre autres celle de *Chapel de Saint-Laur*, du nom du lieu de ma naissance, et qui a été vu avec bienveillance. Trahi ensuite par quelques amis, reconnu par d'autres, à la fin j'avouai et je me nommai. Ma rédaction réussit si bien pour le propriétaire de la feuille, qu'il n'avait que 60 abonnés quand je m'en chargeai, et 600 quand je cessai au bout de trois ans. Il m'en fit des remerciements très-flatteurs dans un de ses numéros suivants. Mon succès dans ce genre de travail, quoique je n'eusse jamais écrit jusque-là, et le parti que je pris, après la retraite du général Narbonne, de venir me fixer à Poitiers, devenu le siége d'un conseil supérieur, me déterminèrent à solliciter le privilége d'une pareille feuille, que j'obtins et que j'établis sous le titre d'*Affiches du Poitou*. Je l'ai rédigée pour mon compte et sous mon nom, depuis le 1er janvier 1773 jusqu'au 31 décembre 1781, ce qui fait neuf années

---

(1) Nous extrayons du Portrait historique du maréchal de Mailly, commandant le château des Tuileries, le 10 août 1792, par Soulavie, dans ses *Pièces inédites sur les règnes de Louis* XIV, *Louis* XV *et Louis* XVI, tome II, pag. 398, in-8°, Paris, Collin, 1809, l'anecdote suivante :

« Quand le vieux maréchal de Mailly, déjà veuf de deux autres femmes, épousa Mlle de Narbonne-Pelet, il voulut connaître à fond et en secret l'histoire de la famille de sa future, consultant à cet effet les différents auteurs qui avaient fait des recherches sur la France méridionale. Le *roi*, disait-il à l'un d'eux, *a demandé à M. de Narbonne s'il était* PELET; *et M. de Narbonne lui a répondu, en présence de beaucoup de courtisans :* SIRE, *il est aussi certain que je suis* PELET, *qu'il l'est que Sa Majesté Louis* XVI *est* CAPET. Cette réponse était agréable au maréchal de Mailly; mais il voulait connaître les bases d'une pareille assurance; et quand il se fut bien convaincu par des monuments que la maison de Narbonne descendait des vicomtes qui régnaient autrefois en souverains, et *par la grâce de Dieu*, sur la ville de Narbonne et autres possessions du Languedoc : *Comme je suis content*, disait-il, *de la bonne réponse faite au roi par M. de Narbonne! le roi la méritait.* »

D.-M.

Digitized by Google

complètes, formant deux volumes in-4° d'à peu près mille pages chacun. Ce n'est pas à moi d'en faire l'éloge, mais je crois pouvoir dire que tous les bons cœurs, tous les bons esprits, tous les Poitevins amis de leur pays, en étaient contents et ont voulu en conserver la collection (1). Beaucoup de gens de lettres distingués louaient cette feuille; plusieurs journaux la citaient, la copiaient même quelquefois sans la nommer. C'est au mérite qu'on voulait bien lui reconnaître, que je dois en grande partie tout ce qui m'est arrivé d'heureux et d'agréable, savoir: les places que j'ai occupées, les titres académiques et autres dont on a bien voulu m'honorer, et dont je donnerai ci-après la liste. Je lui dois surtout d'avoir préparé, formé, éclairé et fortifié le goût que j'ai toujours eu et conservé jusqu'à présent de réfléchir et d'écrire pour l'honneur des lettres et de ma province, et pour le bien public, puisque, indépendamment de ce qu'on lit de moi dans les *Affiches de la Rochelle* et dans celles du *Poitou*, dont je viens de parler, on trouve comme m'appartenant dans le *Journal de Poitiers*, qui a succédé au mien, plus de 240 lettres, plus de 100 dans les journaux des Deux-Sèvres et de la Vendée, plusieurs aussi dans la *Décade philosophique* et le *Mercure de France*, dans les *Mémoires de l'Académie celtique*, une dans le *Moniteur*, une dans la *Gazette de Santé*, sans compter des articles étendus publiés en entier ou par extraits dans les *Mémoires de l'Athénée* et le *Bulletin de la Société d'agriculture de Poitiers*. Il y a aussi quelque chose de moi dans l'ancienne *Gazette* et dans l'ancien *Journal d'Agriculture*, rédigés alors à Paris, par mon ami l'abbé Roubaud, qui a dit souvent du bien de mes *Affiches du Poitou*.

---

(1) Cette collection n'en est pas moins aujourd'hui excessivement rare, ce qui tient à la déperdition presque immédiate des écrits périodiques. L'ancien recteur de l'académie de Poitiers, Belin de la Liborlière, ne l'appréciait pas autant qu'elle le mérite, en écrivant dans ses *Souvenirs* : « Les hebdomadaires *Affiches du Poitou* apprenaient fidèlement combien il y avait de maisons à vendre et de chiens perdus; donnaient le relevé des hypothèques, l'annonce des naissances, mariages ou décès un peu marquants, et le récit des événements locaux; le tout lardé de quelques lettres au rédacteur, qu'il s'adressait, dit-on, souvent lui-même sur des points plus ou moins insignifiants; puis enfin presque toujours des pièces appelées de poésie, car alors tout le monde voulait être versificateur, comme aujourd'hui tout le monde veut être écrivain en prose. » (*Vieux Souvenirs du Poitiers d'avant* 1789; Poitiers, 1846, in-12, pp. 158-59.) D.-M.

Digitized by Google

Lorsque je cessai d'habiter la Rochelle, à la fin de 1772, je venais d'être reçu membre correspondant de la *Société d'agriculture* de la même ville. Je trouvai à Poitiers une *École gratuite de dessin*, établie depuis peu par M. de Blossac, intendant, qui en payait le directeur-professeur. Je parlai souvent, dans mes *Affiches du Poitou*, de l'utilité et des succès de cette institution ; je m'y intéressai tellement, que je voulus y prononcer un discours le jour d'une distribution publique des prix, et que j'engageai plusieurs amis des lettres et des arts à former auprès d'elle, sous le titre d'*amateurs*, une Société littéraire : ce qui eut bientôt lieu (1). Nous avions des séances académiques particulières et publiques. Le Gouvernement approuva et autorisa cette institution, qui fut, dans la suite, le motif pour établir à Poitiers, d'abord sous le titre de *Lycée*, ensuite d'*Athénée*, puis de *Société des Sciences et des Arts*, l'Académie littéraire et la Société d'Agriculture qui y existent depuis plus de quinze ans, qui ont publié l'une et l'autre des mémoires intéressants, et que les circonstances ont réduites depuis peu à une sorte d'inactivité qui, il faut l'espérer, ne durera pas. J'attends que la Société des Sciences et des Arts paraisse se rétablir solidement pour y fonder un prix. Il est, je puis le dire, un peu honteux que cette ville, chef-lieu de toutes les administrations et possédant tous les établissements libéraux, ne soutienne pas mieux ceux dont je parlais tout à l'heure. J'ai de tout temps beaucoup écrit pour inspirer ce sentiment aux bons esprits et aux bons cœurs.

Ma feuille du Poitou, bientôt répandue, prônée, recherchée, me procura la connaissance et la correspondance de plusieurs hommes de lettres distingués, qui s'efforcèrent de me proposer et de me faire admettre dans différentes académies ou sociétés littéraires. Je fus reçu à l'Académie des Arcades de Rome, où l'on me donna le surnom de *Claro elenio;* à l'Académie des antiquités de Hesse-Cassel. J'étais déjà de l'Académie des belles-lettres et de la Société d'agriculture de la Rochelle. Après l'établissement du Lycée et de la Société d'agriculture de Poitiers, que j'avais longtemps proposés et dont je

(1) Jouyneau-Desloges contribua puissamment à organiser les expositions artistiques qui commencèrent à Poitiers, en 1776. Il en rédigea les livrets ou explications, en qualité de secrétaire perpétuel de l'École académique. A défaut du premier, que nous n'avons pu recouvrer, nous reproduisons en note finale l'avertissement de celui de 1777. D.-M.

Digitized by Google

pourrais me dire comme le fondateur, je fus honoré par M. le comte d'Artois, apanagiste du Poitou, du titre de son *historiographe*, et par M. le duc de Chartres, gouverneur de cette province, de celui de son avocat. Je fus même chargé par ce prince de présenter son portrait à l'Université de Poitiers, ce qui occasionna une cérémonie publique très-solennelle, dont j'ai donné la description dans mes *Affiches du Poitou*. J'ai été chef de bureau à l'intendance, depuis 1783 jusqu'en 1789, sous MM. de Blossac et de Nanteuil, et inspecteur de la librairie près la Chambre syndicale de Poitiers, dont l'arrondissement comprenait le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois et le Limousin, et ce, depuis 1777 jusqu'à la Révolution. J'ai été, en 1790, député extraordinaire des communes de Poitiers près l'Assemblée constituante, pour une mission importante (1). J'ai occupé à Poitiers successivement, pendant la Révolution, toutes les places administratives, et même j'ai été nommé juge. Élu membre du conseil municipal dès la création de ce conseil, j'en suis encore pour la troisième fois. Je suis associé-correspondant de la Société d'agriculture de la Rochelle, de l'Athénée et de la Société de Niort, de l'Académie des sciences et belles-lettres de Caen et de l'Académie celtique de Paris.

20 novembre 1814.

JOUYNEAU-DESLOGES.

Au *verso* du titre du *Mémoire justificatif pour trois hommes condamnés à la roue*, par Dupaty, Jouyneau-Desloges a encore inscrit ces lignes que nous ajoutons ici en *post-scriptum :*

« J'ai beaucoup connu l'auteur pendant mon séjour à la Rochelle que j'ai habitée longtemps. Nous avons eu ensuite quelque correspondance. Il ne me reste qu'une lettre de lui, très-flatteuse, qu'il m'écrivit lorsque je devins son confrère à l'Académie des belles-lettres de cette ville, dans laquelle il me proposait une question très-impor-

(1) « Discours de M. Faulcon, député suppléant du Poitou, et de M. Jouyneau-Desloges, notable de la commune de Poitiers, tous deux députés de cette dernière ville. » (*Procès-verbal de l'Assemblée nationale, séance du 4 mars 1790 au soir*, pag. 24, tom. XIV de la collection entière.)

Il fut prononcé à la barre, dans cette séance, plusieurs discours par des députés extraordinaires de différentes villes de France, qui, en apportant la plus complète adhésion aux décrets de l'Assemblée et offrant divers dons patriotiques, prêtèrent ou renouvelèrent le serment civique. D.-M.

Digitized by Google

tante d'économie politique qu'il me croyait capable de traiter. J'osai commencer ; mon manuscrit s'est perdu pendant la Révolution, avec ses autres lettres et beaucoup d'autres papiers que je ne cesse de regretter.

» Un avocat de Bordeaux, qui ne s'est pas nommé, a fait de cet illustre magistrat un éloge imprimé, que tous ceux qui l'ont connu surtout liront avec beaucoup d'intérêt, mais dans lequel il a oublié plusieurs anecdotes très-curieuses qui le regardent et que je sais. J'avais le dessein de les écrire ; j'en ai laissé échapper le moment opportun. » D.-M.

Explication des tableaux, esquisses et dessins de MM. les professeurs, académiciens et amateurs de l'École royale académique de Poitiers, exposés au salon pendant un mois, en 1777. A Poitiers, L. Braud, imprimeur de l'École royale académique, près les Cordeliers, 1777, in-12 de 18 pages.

AVERTISSEMENT.

« L'exposition des ouvrages des artistes, en faisant juger des progrès des arts, contribue à répandre le goût et l'émulation ; ce moyen est employé partout. Le salon de l'année dernière a été très-fréquenté ; on espère que celui de cette année le sera encore davantage, parce qu'il y a beaucoup plus d'ouvrages, et que le public paraît désirer avec impatience le moment de son ouverture, pour y accourir en foule. Cette exposition autorisée et applaudie, est un spectacle nouveau pour nos concitoyens. L'éloge ou la critique qu'ils en feront, en excitant chez les artistes la reconnaissance ou le désir de mieux faire, seront toujours un aveu du zèle qu'ils mettent à servir et à honorer la patrie. En joignant ce livret avec celui de l'année dernière, et successivement tous les ans, ce recueil offrira à la postérité un monument précieux des faveurs de l'Administration et de l'émulation de ceux qu'elle encourage.

» *Nota.* Quelques-uns des ouvrages annoncés dans ce livret, ne sont pas encore finis, et paraîtront successivement pendant la durée du salon. »

On lit à la fin du livret, page 18 :

« Les *Affiches du Poitou* annonceront les ouvrages qui seront exposés pendant la durée du salon, et dont l'indication n'a pu être comprise dans ce livret.

» *Signé* JOUYNEAU-DESLOGES, avocat, secrétaire perpétuel. »

Ce livret de l'année 1777 comprend 65 articles de MM. Pagès, directeur perpétuel de l'École ; Carpentier, professeur ; Hallé, prêtre, académicien ;

Digitized by Google

Rozée, *id.*; Turier, associé; Allegrin, *id.*; Toul, *id.*; et Filleau, fils du procureur du roi au présidial, élève de l'École académique. Les articles de ce dernier, au nombre de 5, sont précédés d'un petit préambule que voici :

« M. FILLEAU, fils de M. le procureur du roi au présidial, sans négliger les études qui conviennent aux dispositions qu'il annonce pour soutenir la gloire de son nom, s'est plu, par délassement, à cultiver le dessin et la peinture, avec une indication de goût et de talents qui promettraient les plus grands succès, s'il ne fût né que pour les arts agréables. Il a bien voulu exposer au salon les ouvrages suivants de sa composition, afin d'encourager les autres élèves de l'École royale académique, qui se félicite de lui avoir donné des leçons, et de montrer aux citoyens que, sa destinée étant un jour de protéger les arts, il a cru devoir les cultiver, afin de les mieux connaître (pag. 15 et 16). » D.-M.

Digitized by Google

DES NANNÈTES
AUX
ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE.

Ire PARTIE.
ÉPOQUE CELTIQUE.

Suite du chapitre II. — (Voir 2e année, 1854-55, page 813.)

OBSERVATIONS SUR LE PARAGRAPHE V.

Nous aurions une longue dissertation à faire sur les objets antiques dont nous venons de parler; tant d'honnêtes savants en ont dit leur avis, que nous pourrions bien aussi dire le nôtre, dût-il n'être pas meilleur. Mais ce n'est pas ici le lieu. Je veux, en ce présent travail, me renfermer non-seulement dans la Bretagne, mais encore dans le pays des Nannètes. Mes courtes observations ne doivent donc s'appliquer qu'aux armes celtiques trouvées dans ce pays.

En les qualifiant de *celtiques* ou gauloises (ce qui pour moi est tout un), je tranche une question depuis longtemps controversée, et qui l'est encore aujourd'hui. Ainsi, en publiant, dans son *Recueil d'antiquités,* Paris, 1804, gr. in-4°, le dessin d'une épée trouvée, en 1799, dans les tourbières de la Somme, à Heilly, près de Corbie, épée en bronze, comme celles des marais de Montoir, et d'une forme presque identique, l'abbé Mongez la classe parmi les épées *romaines.* Il parle ensuite de trois autres épées du même genre, conservées précédemment dans la collection *nationale* des antiques, et ajoute que, par le moyen de ces trois *numéros,* on a le dessin *des quatre* épées antiques de bronze *qui sont connues en France.* Or, c'était en 1804 que Mongez parlait ainsi. C'est une remarque qui peut avoir son utilité, pour faire voir le peu de communication qu'il y avait alors pour la recherche des antiquités entre Paris et la province; car, pendant ce temps-là, les deux épées de bronze trouvées, anté-

Digitized by Google

rieurement à 1785, dans les marais de Montoir, dormaient fort tranquillement dans les cabinets de MM. Dubuisson et Ollivaud. Ces épées sont devenues beaucoup plus communes aujourd'hui. On a pu les étudier plus facilement, et cette étude tend de jour en jour à les faire regarder comme des armes celtiques. Un savant anglais, M. Clarke, s'est fortement prononcé en ce sens au t. XIX, p. 57, de l'*Archeologia Britannica*. La même opinion a généralement été adoptée dans les Congrès archéologiques, et M. de Caumont, tout en ne formulant pas cette opinion d'une manière bien arrêtée, ne les a pas moins rangées sous l'ère celtique.

Il en est ainsi des haches en bronze ou matars, entre lesquels et les haches de pierre M. de Caumont trouve une ressemblance assez remarquable, et qui en effet ne sont que la même arme perfectionnée. On a cessé de les suspendre *à la ceinture des soldats romains,* comme *piquets de tente, moyens d'escalade, ciseaux à tailler la pierre, têtes de catapulte,* etc., etc. : cet attirail sonore eût annoncé de loin l'approche de l'ennemi, et fort embarrassé le soldat dans le combat et dans les marches. On sourit malgré soi en entendant M. Traullé trouver dans ces instruments des *dents de herse*, et M. de Taillefer, l'*armature de l'aiguillon* du conducteur de charrue, armature *destinée à dégager le coultre de la terre qui s'y attache.* Ces deux inventions eussent été difficilement admises dans un comice agricole. Enfin, on en revient peu à peu, après beaucoup d'erreurs et d'absurdes suppositions, à l'opinion énoncée par trois savants anglais, Speed en 1614, Thoresby en 1714 et Borlase en 1753, qui voyaient dans le matar l'armature d'un bâton ferré ou d'un casse-tête, devenu par la suite la hache d'armes.

L'admission du matar comme arme celtique, me semble une raison probante pour qu'il en soit ainsi de l'épée de bronze, qui a presque toujours été trouvée accompagnée de matars, soit entière, comme dans les marais de Montoir, soit brisée, comme dans le dépôt de l'île au Lièvre.

Une autre question qui a été moins controversée, par la seule raison peut-être qu'on l'a moins présentée au débat, est celle de l'enfouissement de ces dépôts dans la terre. Ces dépôts, jusqu'ici, sont de deux sortes : dans les uns, on trouve seulement des matars en nombre plus ou moins grand, quelquefois considérable ; dans les autres, ce sont des matars, le plus souvent en petit nombre ; des

Digitized by Google

fers de lance; des fragments d'épées et de poignards; de mors de bride et autres pièces de harnachement. Mais ici rien d'entier, comme dans le premier cas: les matars eux-mêmes sont rompus; leurs extrémités sont frustes; les épées sont brisées en tout petits morceaux, ainsi que les couteaux ou poignards; les fers de lance sont hors d'état de servir; enfin tout annonce une intention manifeste de détruire ces instruments guerriers, car, certes, le combat le plus acharné n'aurait point réduit les épées, par exemple, en si petites parcelles. Ce n'est point seulement d'après le dépôt de l'île au Lièvre que j'en juge. Un an après la découverte de celui-ci, en 1829, il en fut trouvé un autre à Belle-Isle-en-mer, dans la paroisse de Bangor, et il a été déposé tout entier au musée de la Société polymathique de Vannes. C'est là que son analogie frappante avec le dépôt de l'île au Lièvre m'a causé la plus grande surprise. Ce sont aussi des matars, des fers de lance, des morceaux d'épées, de mors de bride, des anneaux, etc.; le tout brisé et renfermé dans un vase d'argile tellement décuit qu'il est tombé en poussière.

En 1832, un troisième dépôt du même genre fut découvert dans la carrière du Petit-Carohel, commune d'Estables, Côtes-du-Nord. Un vase de terre rouge de la grandeur d'une écuelle ordinaire, lui servait de réceptacle. On y trouva plusieurs matars en bronze et une épée de même métal d'environ un mètre de longueur. Toutes ces armes avaient été brisées à dessein pour les placer dans le vase de terre.

Enfin, en 1841, M. Bizien du Lézard, près de son château de la Bouëxière, commune de Pleyben, arrondissement de Chasteaulin, Finisterre, découvrit un dépôt tout semblable aux précédents. Ce sont toujours des instruments en bronze, matars de toute espèce, fers de lance, épées, etc., et de plus un fragment de collier en torsade, un instrument inconnu jusqu'ici, pour moi du moins, de $0^{m},09$ centimètres de longueur et de 2 à 3 d'épaisseur. Il devait s'emmancher par une douille intérieure, et porte sur l'un des côtés une sorte de dentelure dont les pointes, arrondies en cône, ne permettent pas d'y reconnaître une scie. Elles ont cependant souffert un effort quelconque, car il n'en reste plus que cinq, et trois ont été brisées. Enfin trois petits morceaux de bronze de $0^{m},02$ centimètres de diamètre, imitant une dent molaire humaine avec ses racines. Tous ces objets étaient aussi en morceaux.

Digitized by Google

Après ces quatre dépôts trouvés en Bretagne, je me contenterai de citer un seul exemple étranger à cette province, car je m'écarterais étrangement de mon sujet si je rappelais tous les dépôts analogues qui ont été rencontrés dans l'ancienne Gaule. C'est celui que notre savant confrère M. Fillon a signalé, en 1844, comme ayant été découvert à Notre-Dame-d'Or, près de Mirebeau, département de la Vienne. C'étaient, comme ailleurs, des fragments brisés d'instruments guerriers, en bronze, renfermés dans un pot du même métal.

Une observation qui s'applique à tous ces dépôts et à bien d'autres, c'est que, parmi ces fragments brisés à dessein, se rencontrent des masses, lingots, culots ou petits blocs informes de bronze, qui ont, assez naturellement, amené l'idée que ces vieux morceaux de *cuivraille* avaient été réunis par quelque fondeur qui en voulait faire la refonte, et quand un moule de matar s'est trouvé par hasard parmi ces débris, quelques personnes ont parlé de *fonderie* établie en ce lieu.

Je crois qu'on s'est un peu pressé de conclure et d'affirmer. Ces dépôts sont tous enfouis en terre. Il y a eu, pour cet enfouissement, un motif ; mais assurément ce motif n'a jamais pu être la crainte de perdre les objets déposés, car on conviendra facilement, je pense, que la valeur intrinsèque de tous ces rogatons de bronze était très-minime. Or, comment supposer qu'un pauvre diable de fondeur allât s'aviser d'enfouir son gagne-pain, au lieu de le porter sur son dos, comme le font encore aujourd'hui ses confrères, et, qui plus est, de l'oublier en terre et de l'y laisser, pour *nous préparer des tortures*. En vérité, c'est un peu difficile à croire.

D'un autre côté, est-ce encore un fondeur qui a rassemblé ces matars, en si grand nombre quelquefois ? Ces matars, d'autant mieux conservés qu'ils se sont trouvés plus nombreux ! Est-ce un fondeur qui les a cachés sous d'énormes pierres, et entre autres sous celle de Quéven, près de Lorient, où onze grands et beaux matars à douille intérieure et ornementés à la partie supérieure étaient rangés symétriquement, à la surface du sol, autour de deux urnes d'inégale grandeur renfermant des cendres, et annonçant que là était un tombeau celtique !

Et puis, comment se fait-il que, dans tous ces dépôts, ce sont toujours des matars, des épées, des poignards, des fers de lance, des pièces de harnais guerrier ? Est-ce qu'un fondeur ambulant, un *ra-*

Digitized by Google

masseur de mitraille n'eût pas recueilli, en même temps que les débris d'armes, d'autres débris d'ustensiles plus pacifiques et plus vulgaires!

Il faut donc chercher ailleurs les motifs de cet enfouissement. Je dis les motifs, parce qu'il se pourrait bien qu'il y en ait eu plusieurs. Celui du dépôt de Quéven me paraît évident. C'était un tombeau, où l'on avait réuni aux cendres les armes les plus usuelles du défunt; et cette idée de tombeau était si bien tombée dans la tête de ceux qui en ont fait la découverte, qu'ils ont pris les matars pour des vases lacrymatoires, et, dans le dessin fort bien fait du profil de l'un de ces matars, le mot *larmes* indique la place que les larmes devaient occuper! C'est à n'y pas croire.

D'autres dépôts de matars ont pu être enfouis en faisant l'inhumation de leur possesseur. Mais je n'en reviens pas moins à l'opinion de M. Athénas, qui y a vu l'*enterrement de la hache*, c'est-à-dire le signe de la paix jurée entre deux peuples, usage encore observé parmi les peuplades sauvages du Nouveau Monde, et que doivent se rappeler tous ceux qui ont lu les romans de Cooper. Au reste, c'est dans la dissertation de notre savant compatriote intitulée : *du Matar, arme gauloise*, et insérée au t. XI, p. 48, du *Lycée armoricain*, qu'il faut lire les ingénieux rapprochements entre les coutumes des peuples primitifs, rapprochements par lesquels il a été conduit à adopter cette explication, qui me paraît, sauf quelques cas exceptionnels, digne de l'approbation de tous ceux qui se sont sérieusement occupés de la question.

§ VI. — Scories ferrugineuses.

La Bible et les poèmes d'Homère prouvent que l'usage du fer remonte à la plus haute antiquité, et on ne peut guère préciser l'époque à laquelle serait applicable le vers de Lucrèce : « Et l'usage de » l'airain était connu avant celui du fer. »

Et prior aeris erat quam ferri cognitus usus.

Sans remonter à des temps si éloignés, et en nous renfermant dans notre sujet, je crois qu'il y a lieu d'attribuer aux Celtes ces énormes amas de laitier ou scories de fer qu'on trouve en tant de lieux, et dont le territoire des Nannètes contient une assez grande quantité. César dit formellement que les Gaulois avaient de grandes *ferrières*,

Digitized by Google

ferrariæ, mot qu'on peut traduire par forges, mais aussi par mines de fer ; et c'est ici le véritable sens, puisque l'auteur explique que l'habitude où étaient les Gaulois de creuser ces mines, les rendait fort experts dans l'art de saper et de faire crouler les terrasses qu'élevaient les Romains en assiégeant *Avaricum*. « Aggerem cuniculis » subtrahebant, eo scientiùs quod apud eos magnæ sunt *ferrariæ*, » atque omne genus cuniculorum notum atque usitatum est. » Il résulte évidemment de ce passage que les Gaulois se livraient à l'exploitation du fer, longtemps avant la conquête ; et ces scories que nous trouvons encore aujourd'hui ne peuvent être autre chose que le résidu des fourneaux établis par eux. Nous n'avons pas, à la vérité, un grand nombre d'observations à ce sujet, parce que ce n'est que tout récemment qu'on a classé ces scories parmi les antiquités ; mais en voici une qui me paraît prouver qu'on peut les reporter à une époque très-reculée. Sur le versant oriental du Liban, le maréchal Marmont a trouvé des scories de forges, « qui prouvent, » dit-il, qu'il y a eu là une fabrication de fer. Mais en quel temps, » ajoute-t-il ? Combien de siècles ont dû s'écouler pour apporter un » si grand changement dans la nature du pays ? Quels moyens avaient » les hommes pour vivre dans cet endroit stérile ? Où était l'eau » pour servir de moteur à l'usine ? Quel motif a fait choisir ce lieu » pour point de fabrication ? Le champ reste ouvert à toutes les » hypothèses..... » (*Voyage*, II, p. 289.) On voit qu'en présence de ces débris, l'illustre et savant voyageur a été frappé par l'idée de leur haute antiquité ; et, en effet, l'imperfection de l'exploitation attestée par le fer resté dans ces scories dans une proportion tellement grande qu'elle va quelquefois jusqu'à 50 et 60 pour 100, et qu'on a songé à les exploiter de nouveau, cette imperfection, dis-je, annonce manifestement l'enfance de l'art, et il nous paraît impossible d'attribuer à l'époque gallo-romaine des essais de fabrication aussi défectueux. J'ai remarqué, dans tous les amas de scories que j'ai pu observer sur le territoire des Nannètes, un défaut absolu de quartz vitrifié. Or, tous ceux qui ont visité les hauts-fourneaux modernes savent que les scories qui en sortent sont remplies de vitrifications, parce que l'intensité du feu est telle qu'elle vitrifie toutes les parties quartzeuses que contient le minerai. S'il n'en a pas été ainsi pour les scories antiques, ce doit être par la raison que la fonte, se faisant à l'air libre, en couvrant le minerai de bois, ne pouvait jamais être

Digitized by Google

complète, et le quartz ne pouvait être mis en fusion. La présence du verre, si toutefois elle existe dans quelques amas de scories antiques, annoncerait un progrès dans l'art de fondre le fer, et conséquemment une évidente postériorité.

Voici tout ce qu'on trouve, relativement aux scories, dans l'*Encyclopédie méthodique*, dictionnaire d'antiquités, par l'abbé Mongez, au mot *mâchefer :* « Les anciens employaient dans la construction » des chemins cette scorie de fer *vitrifié*, que fournissent les forges » et les fourneaux *où l'on brûle du charbon de terre.* » Il est facile de s'apercevoir que l'auteur n'avait jamais vu de scories antiques, puisqu'il les confond avec celles du charbon de terre, sortant de la forge de tous les maréchaux. Quant à l'empierrement des chemins avec les scories, je n'en puis présenter d'exemple dans le pays des Nannètes; mais je sais que ce genre de stratification est, dans le Maine, l'un des caractères distinctifs des voies romaines, et qu'aujourd'hui encore on s'y sert de scories antiques pour ferrer les grandes routes modernes. M. Pesche, qui m'a fourni ce renseignement, en divers articles de son *Dictionnaire de la Sarthe* indique comme gisements considérables de ces scories les landes de Cromières et du Bailleul; les environs de Pescheseul, de Courcelles, de Mezeray, de Ligron, de la Chapelle d'Aligné, de Domfront en Champagne, près de la forêt de Lavardin; de la Ferrière en Estival-lès-le-Mans; la forêt de Courcelles et l'ancienne forêt de Faigne, dont une portion porte le nom de lande des Ferrières (1). L'auteur considérait ces scories

(1) « Un fait qui n'a pas été assez remarqué, c'est que les Gaulois durent avoir dans l'arrondissement de Mortagne (Orne) quelques-uns de ces grands établissements de forges, *magnæ ferrariæ*, dont parle César. La prodigieuse quantité de scories qui jonchent le sol, prouve que depuis bien des siècles, et probablement avant la conquête romaine, ses habitants se livrèrent à la fabrication du fer. » (Duchesne de la Sicotière, *Notice sur l'arrondissement de Mortagne*, p. 3, 1837, in-8°, à Caen.)

« Aux Romains succédèrent les Saxons. Le fer et la flamme à la main, ils parcoururent le pays... Ces ruines furent fécondes... Les vainqueurs s'attachèrent bientôt au sol qu'ils venaient de ravager, et leurs établissements du Saônais et du Corbonnais acquirent une haute importance. » (*Ibid.*, p. 4.)

« Les scories de forges qui, pendant plusieurs lieues, jonchent le sol à une certaine profondeur et le nom de Soligny (*solum igneum*) lui avaient donné naissance. Aujourd'hui, il est bien reconnu que ces prétendus produits volcaniques ne sont que les déchets de forges exploitées au moyen-âge, sous la domination romaine et *même avant.* » (*Ibid.*, p. 7.)

Digitized by Google

comme des antiquités remarquables de son département, et il appelait l'attention des archéologues par les indications topographiques que nous venons de rappeler.

Mais ce n'est qu'à la 14e session du Congrès archéologique de France, tenue à Sens, au mois de mai 1847, que la question d'antiquité des scories a été véritablement posée par M. Vignon, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de l'Yonne. Il en signale des monceaux considérables sur différents points de ce département, presque tous placés dans les parties boisées du pays. Pour donner une idée de leur importance, il cite, près de Saint-Serotin, onze buttes, dont une seule a suffi pour empierrer près de trois kilomètres de route. L'imperfection de l'exploitation n'a point échappé au savant ingénieur. Il a remarqué que les scories contiennent encore 50 à 60 pour 100 de fer; une seule butte, à Brannay, lui a offert des scories plus vitrifiées et plus légères, conséquemment plus modernes. Il explique comment la fusion du minerai se faisait à l'air libre, et comment un tel procédé devait donner un résultat imparfait. Une autre remarque importante et qui trouve en partie son application dans notre pays, c'est l'absence de minerai exploitable dans toutes les contrées où l'on a trouvé ces scories, quoique la terre soit colorée de traces ferrugineuses. « Au lieu de transporter, » comme maintenant, le combustible là où se trouve le minerai, » amenait-on donc, se demande M. Vignon, le minerai au milieu » des forêts donnant le combustible? On est bien forcé de le croire; » mais d'où venait la nécessité de ce choix de transport, qui ne de» vait pas être le plus économique? » Il me semble qu'on peut répondre à cette dernière question en disant que les Gaulois, ne connaissant pas très-probablement la fabrication du charbon de forge, avaient besoin, pour opérer la fonte en plein air, d'une quantité prodigieuse de bois, qui eût été d'un difficile transport. Enfin, M. Vignon conclut de tous ces intéressants détails, que ces buttes de mâchefer ou ces *ferriers* peuvent remonter à l'ère celtique.

Je ne connais certainement point tous les amas de scories existant dans le pays des Nannètes. Mes indications seront incomplètes sous tous les rapports. On fera mieux par la suite. Je vais suivre la division du territoire par bassins, comme je l'ai fait pour les autres monuments celtiques.

Digitized by Google

Côte de l'Océan.

Penestin.

M. Amédée de Francheville, dans une note de la nouvelle édition d'Ogée, parle du teint bronzé et des cheveux noir de jais des habitants des paroisses de Penestin et de Camoil, annonçant une origine ibérienne ou carthaginoise, antérieure à la conquête romaine. Il ajoute qu'on leur attribue les restes d'anciennes forges dont le pays offre quelques vestiges. Dans la paroisse d'Herbignac, sur les hauteurs qui lui sont communes avec Asserac et Ferel et se prolongent vers Camoil, j'ai rencontré plusieurs amas de scories antiques.

Bassin de l'Isar.

Blain. — Le Gâvre. — Plessé.

Il existe, en la paroisse de Blain, au lieu nommé *les Bois du Foué*, un terrain de plus de 20 hectares de superficie tout rempli de monticules qui ne sont que des amas de scories de fer. Leur pesanteur est remarquable et annonce qu'elles contiennent encore une quantité de fer atteignant probablement la proportion que nous avons rappelée ci-dessus. La surface qui s'est formée en tombant sur le sol au moment de la fusion, est extrêmement rugueuse. Mais la surface supérieure s'est conservée lisse et douce au toucher, et ressemble singulièrement à une fonte d'un grain très-fin. On peut en voir un échantillon au Musée d'archéologie, où je l'ai fait déposer.

J'ai rencontré des amas de scories dans la paroisse de Plessé. Ils sont peu considérables ; mais je ne les connais pas tous, et je pense qu'on en doit trouver bien d'autres dans les bois immenses qui couvrent encore ce territoire.

Mais c'est dans la forêt du Gâvre qu'on peut voir une surface de plus de cent hectares uniquement occupée par des monticules de la même sorte dans lesquels un bois de chêne très-serré et très-vivace a implanté depuis des siècles ses vigoureuses racines. Ce quartier contient plusieurs coupes, dont l'une porte le nom significatif de la *Vente des Forges*. Les scories en sont moins pesantes que celles des *Bois du Foué ;* elles sortent en plus gros morceaux et on y remarque de profondes soufflures. On peut aussi en étudier, au Musée, quelques échantillons curieux.

Digitized by Google

Bien qu'une grande partie des terres et des roches du bassin de l'Isar soient fortement colorées par une teinture ferrugineuse, je n'y connais aucun gisement de minerai de fer, et celui qui a formé les amas de scories que nous signalons a dû y être apporté des paroisses d'Abbaretz, Nozay et quelques autres les moins éloignées de la forêt du Gâvre, mais qui n'en sont pas, cependant, à moins de deux et trois lieues.

Bassin du Don.

Guémené-Pen-fao. — Chapelle-Glain.

Le bassin du Don, surtout dans sa partie haute, contient une immensité de minerai de fer, et c'est là qu'existent encore aujourd'hui la majeure partie des hauts-fourneaux du pays Nantais. Le peu d'amas de scories que j'ai trouvés dans la paroisse de Guémené-Pen-fao ne sont que la continuation de ceux que je viens d'indiquer dans la paroisse de Plessé, et les uns et les autres pourraient facilement être ramenés à former un ensemble avec ceux de la forêt du Gâvre, car ils se trouvent situés au nord et à 2 kilomètres de cette forêt, au lieu nommé *Lug-an-çon* ou *Lig-an-çon*.

On m'a signalé, mais vaguement, une très-grande quantité de scories sur la limite des paroisses de Derval et de Lus-an-ger. Je ne les connais point, et j'en omets, malgré moi, bien d'autres sans doute; car, dans ce bassin si ferrugineux et qui était couvert d'immenses forêts dont il existe encore aujourd'hui des restes considérables, les amas de scories doivent, pour ainsi dire, se rencontrer à chaque pas.

Il paraît qu'on en trouve une grande quantité sur le territoire de la Chapelle-Glain, paroisse située vers l'une des sources de la rivière du Don, sur la frontière de l'Anjou. Ogée en parle dans son Dictionnaire. « Ce territoire, dit-il, renferme beaucoup de bois, dans » lesquels étaient jadis des *forges à bras*, qui se transportaient faci- » lement et souvent, d'un lieu dans un autre. On distingue encore le » lieu de leur situation et les ouvertures de la mine. Ces forges » étaient composées d'un creuset et de soufflets, comme celles des » forgerons; mais depuis l'invention de la mécanique des forges » actuelles pour la fonte de la mine, on a entièrement abandonné » les autres, qui exigent plus de temps, plus d'ouvriers, et par con- » séquent plus de dépenses. » J'ai cité ce passage pour faire voir quelles étaient les idées de l'époque sur ces antiques fabrications de

Digitized by Google

fer. L'expression de *forges à bras* que l'auteur emploie, est encore fort répandue; mais j'avoue qu'elle reste, pour moi, dans une complète obscurité, malgré l'explication qu'il en donne.

Bassin du Semenon.

Ercé-en-la-Mée. — Ple-Chastel.

Dans son article d'Ercé-en-la-Mée, Ogée parle encore des *forges à bras*. « On trouve aussi en plusieurs endroits, dit-il, des vestiges » de *forges à bras*, desquelles on faisait usage pour fabriquer le fer, » avant l'invention des forges actuelles. » Il est à regretter que l'annotateur de la nouvelle édition du Dictionnaire d'Ogée ne nous ait donné aucune explication sur ces vestiges, non plus que sur ceux trouvés à la Chapelle-Glain.

Il n'en a pas été ainsi pour ce qui concerne la paroisse de Ple-Chastel. C'est l'annotateur lui-même qui a recueilli les détails suivants : « On y voit, dit-il, le bois du Plessix-Bardoul et la lande » de Bagaron. Dans cette vaste lande qui était couverte par une » forêt, existait un grand nombre de forges à bras : c'est ce qu'attes- » tent les monceaux de scories que l'on trouve épars çà et là sur le » sol, ainsi que la présence de la petite chapelle de Bagaron, qui en » occupe à peu près le centre et qui est dédiée à saint Éloi, le » patron des forgerons. Il y a un haut-fourneau au Plessix-Bardoul. » Cette usine s'alimente sur le territoire même de la commune, » notamment à la minière dite de Ple-Châtel ou de la Renouillaie, » minière située à environ 5000 mètres au sud du bourg, et qui a » été ouverte en 1828. »

BIZEUL (de Blain).

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

VILLENAVE.

NANTES : 1792-1802.

(*Fin.* — Voir 2e année, 1854-55, p. 673.)

Nous avons vu dans Villenave l'homme politique, l'orateur des clubs, le pamphlétaire, le journaliste, l'avocat : il nous reste à voir (et ce sera court) le littérateur.

Villenave, par son début poétique, dans ses plaidoyers, dans ses brochures, laissait aisément deviner ses penchants littéraires. Ces goûts-là se trahissent toujours. Il y a toujours de l'homme de lettres dans ses travaux judiciaires, dans ses mémoires du barreau. On devine que, mis à même de choisir entre les règles sévères d'une profession sérieuse et les fantaisies plus ou moins capricieuses de la littérature, Villenave n'hésitera pas. En effet, Villenave est mort à Paris, au milieu des occupations littéraires et bibliographiques ; mais déjà, à Nantes, c'était un lettré.

Le lendemain de la mort de Charette, on célébrait à Nantes la *fête de la Jeunesse* (10 germinal, an IV — 30 mars 1796). Villenave y harangue. Il y paraît comme professeur de littérature et d'éloquence à l'*Institut national*. Villenave s'y pose comme un des *fondateurs* de cette liberté, qu'il méconnaîtra, aussi lui, plus tard, et pour laquelle il n'aura plus que des paroles de critique et d'amertume, dans ses articles de la *Quotidienne* (6 et 7 août 1815) : mais, en l'an IV, l'âge n'avait pas éteint toute chaleur.

En l'an VII, cet Institut national se nommait l'Institut des Amis Réunis. L'un des professeurs adjoints, Pierre Delalande, mourut. On lui fit des obsèques et des discours. L'inévitable Villenave y paraît avec son allocution obligée. Nous n'aimons pas cette éloquence qui se fait la pleureuse de toutes les tombes. On finit par s'y habituer,

Digitized by Google

comme aux tentures noires et aux draperies du catafalque. Villenave avait l'habitude des discours d'inhumation. En songeant à lui, on se rappelle involontairement ce Parisien dont se moque Rica (*Lettres persanes*), et qui s'était promené à cinq cent trente enterrements.

En l'an VIII, Villenave adressait un bon discours aux élèves de l'Institut des Amis Réunis, avant la distribution des prix. Villenave apprécie avec justesse et avec concision (ce qui n'est pas toujours son habitude) l'une des plus belles conquêtes de 89 :

« Duguay-Trouin ne put être amiral ; Chevert ne put devenir ma-
» réchal de France ! S'ils vivaient aujourd'hui, l'un commanderait
» nos flottes, l'autre nos armées. Avant le 14 juillet, Bonaparte, qui
» a rempli le monde de sa gloire et de son nom, n'eût pu être admis
» à l'honneur de commander un régiment ; le pacificateur de la Ven-
» dée, Hoche, officier subalterne, n'eût pu être placé à la tête d'une
» compagnie. Les consuls de la République, nos ministres, nos am-
» bassadeurs, nos généraux, nos administrateurs, nos juges, eussent
» végété sans emploi, obscurs et méprisés, dans ce qu'on appelait le
» bas palais, les bas officiers, la roture, la bourgeoisie..... Aujour-
» d'hui, la carrière la plus vaste est ouverte à l'honnête ambition et
» au mérite réel.... »

Ce discours mérita à Villenave les éloges publics et flatteurs de M. Letourneur, alors préfet du département.

Plus tard, entraîné par une fatale réaction, Villenave sera moins juste, lorsque dans sa brochure des *Destins de la France* (Paris, Michaud, imprimeur du roi, 1815), il ira jusqu'à blâmer les députés aux États-généraux d'avoir *supprimé les trois ordres* et *sapé tous les fondements* de l'ancienne monarchie.

En l'an IX, nous retrouvons Villenave professeur de belles-lettres au même Institut.

La feuille nantaise du 13 vendémiaire, an XI, contient ce petit entre-filet :

« Collége des Amis Réunis. — Ci-devant local des Cordeliers. —
» Les cours sont ouverts aujourd'hui (5 octobre 1802). La distribu-
» tion en sera la même que les années précédentes. Les professeurs
» sont aussi les mêmes, *excepté M. Villenave*, nommé historio-
» graphe de France. »

Nous n'avons pas pu vérifier si cette charge d'historiographe de France, que Boileau avait partagée avec Racine (*in partibus*), était

Digitized by Google

effectivement devenue la propriété officielle de Villenave. Lui-même, dans les notes qu'il a laissées sur son compte, se tait sur cette circonstance. — « A la fin de l'année 1803, dit-il, je vins me fixer à » Paris, et je me logeai rue Saint-Victor, à un cinquième étage, » dans l'appartement du poète Delille. J'avais abandonné la poésie » depuis que j'étais entré dans la vie politique; je faisais jadis des » madrigaux fades, des épigrammes sans sel, je m'étais rendu justice. » Mes goûts, d'ailleurs, avaient changé, comme il arrive souvent » aux différentes phases de la vie. J'embrassai avec amour la carrière » laborieuse du savant et de l'homme de lettres. » Pas un mot du poste d'historiographe (1).

Un annotateur (c'est le mot) de la vie et des actes de Villenave, M. Loudun, nous dit dans sa brochure :

« Dans les premières années de l'Empire, M. Villenave commença » cette suite de travaux sérieux, de recherches longues et impor- » tantes, d'études historiques dont la liste étonne.... » Et M. Loudun cite notamment la traduction des Métamorphoses d'Ovide, les articles de la Biographie Michaud, une nouvelle Vie des Saints, et une grande histoire de France, des éditions diverses.... Pas un mot du poste d'historiographe. Nous croyons que l'entre-filet prémédité du journal de Nantes couvrait non-seulement une retraite, mais une défaite. Il nous a été affirmé par un contemporain, généralement bien informé (l'honorable M. de la Jarriette), que Villenave avait ardemment sollicité la place de secrétaire général de la préfecture de Nantes. Il échoua. On lui préféra Huet de Coëtlisan. Nous croyons qu'on fit bien. Tant est-il que Villenave, ému de son insuccès, devenu impossible au barreau, quitta Nantes (fin 1803).

Avant son départ, Villenave fit vendre sa bibliothèque. Le catalogue en fut imprimé chez P.-J. Brun, en floréal, an XI (mai 1803). La vente eut lieu le 19 prairial (8 juin) et jours suivants. Nous avons entre les mains ce catalogue. La bibliothèque de Villenave était riche, et nous nous étonnons qu'un homme qui se destinait à la carrière des sciences historiques et littéraires ait voulu s'en défaire.

---

(1) Dans l'article Ricard, traducteur de Plutarque (*Biographie Michaud*), Villenave dit que Ricard avait été choisi pour continuer Garnier, qui s'était désisté en sa faveur, et que Ricard avait engagé Villenave à se charger de ce fardeau. Il paraîtrait que c'est à cela que c'est borné l'*historiographerie*, pour nous servir du mot de Voltaire.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, c'était briser tous ses liens avec Nantes. Ils furent irrévocablement rompus. Mais, pendant dix ans, Villenave fut l'hôte de Nantes. A partir de 1803, Villenave ne nous appartient plus ; et nous lui rendons sa liberté, heureux de reprendre la nôtre, trop longtemps engagée dans cette notice.

Finissons donc.

Villenave a eu incontestablement du talent. Ce qui lui manqua, ce fut le caractère, la fermeté. Trop artiste, trop ému, trop souvent abandonné à lui-même par lui-même, Villenave a donné de singuliers exemples de tergiversation. Nous avons signalé ces nuances successives et bien tranchées : l'abbé de cour, l'ami de Bailly, l'ami de Barère, le fondateur du *Rôdeur,* l'apologiste de Saint-Fargeau, le président des sociétés populaires, l'accusateur public de 93.... C'est là l'âpre sommet.... Jusqu'à ce jour, Villenave a gravi le sentier de ses jours. Il va le descendre... Le malheur arrive ; la faiblesse ne cesse pas. Hélas ! elle s'augmente : pour se sauver, il s'accuse de crimes imaginaires et revendique des complicités qui, grâce à Dieu ! n'ont existé que dans sa frayeur. Villenave est pour la constitution de l'an III ; il est pour le Consulat. Il rédigera, sous l'Empire, le Journal des Curés, qui était subventionné par le gouvernement de l'époque. En 1815, Villenave sera le collaborateur de la *Quotidienne ;* il mêlera sa voix à celles qui alors reniaient 89, ne voyant dans la Révolution que des crimes, dans l'Empire que son despotisme. Aussi, pourquoi franchirions-nous la limite de notre programme nantais, que nous avons tracé au commencement de cet article ? Pourquoi irions-nous chercher au delà de 1803 les preuves d'une défaillance politique trop bien constatée ? Ce sont là de fâcheux spectacles. Ce qui sauve Villenave, c'est que, pour nous, c'est un artiste, non un traître. Il ne fait pas comme le prince de Benevent ou le duc d'Otrante : il ne vend pas ses fluctuations, ses trahisons. Villenave n'a trahi personne. Il n'a pas changé ses principes pour de l'or, ou des honneurs, ou des places. Ce n'est pas son intérêt qui change, c'est son émotion. Ce n'en est pas moins triste.

Est-ce à dire qu'on doive proscrire les repentirs politiques ? Est-ce à dire qu'il faille qu'un homme ayant reconnu son erreur s'y perpétue et y meure ? — Non. — Comme Fléchier, nous dirons volontiers :

« Il y a, dans la politique, comme dans la religion, une espèce de

Digitized by Google

» pénitence plus glorieuse que l'innocence même, qui répare un peu » de fragilité par des vertus extraordinaires et par une ferveur con- » tinuelle... »

Oui, par des vertus et des actes, comme Turenne, auquel Fléchier faisait allusion! Non, par des brochures!

D'ailleurs, il faut le dire, le zèle monarchique de Villenave dura peu. En 1819, il passa dans l'opposition. Ses écrits prennent une autre teinte (1). En 1829, on le trouve en contact avec Benjamin Constant et Guizot. En 1830, il célèbre les Trois Journées. Le mieux est donc de se taire. Le public, qui hésite entre le repentir et l'intérêt, accepte plus volontiers cette dernière interprétation. Le public est méchant, mais il n'est pas toujours sot.

Villenave a dit de Garat (2) : « Une imagination vive et méridionale, » un caractère faible, un esprit rêveur, et souvent emporté dans les » ténébreuses régions de l'idéologie, expliquent en lui l'homme bon » et *versatile*.... Philosophe rêveur, il se montra dans la Révolution » avec sa bonne foi optimiste, et, sans se le persuader, *trembleur*... » c'est fort ingénument qu'il trouva, dans sa bonhomie, des *éloges* » *pour tout et pour tous*.... Jeté par les tempêtes politiques dans » les extrêmes, il n'y fut point emporté par de *mauvais penchants*. » L'opinion publique lui a *facilement pardonné ses erreurs*... » Après avoir lu ces lignes, on se demande si Garat était le Sosie de Villenave, et si ce dernier n'a pas voulu se peindre lui-même, sous le nom d'un autre.

Cette notice sur Garat contient des choses qui vous cassent les bras. Citons-en deux.

On sait que, le 3 mars 1793, Villenave prononça un discours funèbre (*sic*) à la mémoire de Michel Lepelletier, régicide de la veille tombé sous la vengeance du lendemain. Pourquoi louer Lepelletier? Son vote fut une lâcheté, comme il s'en commet beaucoup, en temps troublés, dans les assemblées politiques. Lepelletier crut, par un vote contre Louis XVI, faire oublier à la Révolution son nom, son titre, son rang, son immense fortune. Pourquoi donc louer Lepelletier? Enfin, le sujet parut bon à Villenave, et il y dépensa les plus belles

(1) En 1815, Villenave, en collaboration avec Depping et Pierrot, fonda les *Annales politiques, morales et littéraires*, qui, en 1819, devinrent le *Courrier français*.

(2) *Biographie Michaud.*

Digitized by Google

fleurs de sa rhétorique. Voici ce que dit Villenave : « Son vote (celui » de Lepelletier) fut pour la mort du dernier de nos rois ; il l'énonça » librement, il l'émit avec courage... O honte ! ô sacrilége ! quel est » ce fer parricide qui vient d'ouvrir ses flancs? Un lâche, un infâme, » un assassin l'immole aux fureurs de l'aristocratie, à la rage des » royalistes ! Il l'immole parce qu'il fut juste, parce qu'il fut citoyen ! » Français, donnez, donnez des couronnes et du fer : des couronnes, » pour honorer votre frère ; du fer, pour le venger !!.... »

Certes, l'émotion est vive, mais nette : Lepelletier mérite le Panthéon; Pâris, les gémonies. Nous sommes, il est vrai, en plein 93. Laissez venir 1833, et, si vous ouvrez la biographie de Garat, vous y lirez avec stupéfaction ce qui suit : « Garat eut encore une *triste* » *mission* à remplir, le 21 janvier, celle de rendre compte à la » Convention de l'assassinat de Michel Lepelletier, et celle (la triste » mission) d'être chargé de poursuivre et de faire punir le coupable. » Les torts de Garat doivent être rejetés le plus souvent sur le mal- » heur des temps... » Si Lepelletier avait toujours été une sainte victime, Pâris un vil meurtrier, la mission de Garat n'aurait rien eu de triste ; au contraire, c'est une auguste mission, dans les solennelles époques, que de faire l'histoire des grands événements à une tribune libre.

On sait encore l'étrange façon dont Villenave se défendit devant le tribunal révolutionnaire; il s'y défendit en s'imputant des participations fausses à des mesures sanglantes. Ouvrez la biographie de Garat, et vous y lirez : « *Parmi les sacrifices à la peur* que Garat » fit dans ces temps funestes, on peut citer sa lettre à Robespierre... » Villenave aurait dû ne pas parler si souvent des *sacrifices à la peur,* car il a avoué que cette terrible déesse, à laquelle les Romains élevaient des autels, ne lui était pas inconnue (voir sa justification, *Villenave à ses concitoyens,* 16 frimaire, an VII). — Il est vrai que Villenave admet les circonstances atténuantes pour Garat : « Disons, » non pour justifier Garat, mais pour l'excuser, que, pendant tout le » règne de la Terreur, il vécut sous le glaive. » C'est ce qu'il avait déjà fait pour lui-même. Tout cela, on le voit, manque de netteté. Il est dans la destinée de Villenave d'oublier et de s'oublier. Comme Garat, ce qui l'absout en partie, c'est qu'il n'a jamais cédé à de mauvais penchants. Prenez Villenave à son début, quand il fait des odes ; prenez-le au club, à la section, au tribunal, au barreau, dans son

Digitized by Google

journal, dans ses harangues, dans ses notices, partout où vous le prendrez, vous trouverez l'homme du premier mouvement, de l'entrain, l'homme du Midi; rarement, l'homme de la réflexion. Nous concevons très-bien ses divergentes amitiés; il devait aimer à la fois Bailly et Barère : quand il était avec Bailly, il pensait comme Bailly; quand il se trouvait avec Barère, il était loin de le contredire. Si on se servait encore de métaphores, nous dirions que la barque de Villenave n'a manqué ni de voiles, ni de vent; il y a même eu des souffles heureux; le gouvernail a parfois été bien tenu. Que lui a-t-il donc manqué? Il lui a manqué du lest, le lest de la conviction ou d'un fort attachement. Aussi sa barque, trop entraînée (*ô navis, referent in mare te novi fluctus!*), a été jetée à tous les écueils, a touché à tous les promontoires, depuis la présidence d'un club montagnard jusqu'à la collaboration de la *Quotidienne!* Nous ne signalons que les extrêmes; mais combien de haltes dans tous les golfes! A combien de brises il a confié sa voile, ce navigateur éperdu, qui n'a trouvé le port que dans la république des lettres!

Du reste, nous ne sommes pas sans savoir combien le jugement est difficile sur les hommes politiques et sur les époques agitées. Le plus grand des historiens l'a bien senti. Deux fois Tacite a placé ses immortelles peintures sous la sauvegarde de son impartialité, tant il sentait la tâche ardue! Quand il annonce le règne de Tibère et les règnes suivants, il a bien soin de dire : « *Tiberii principatum » et cætera, sine irâ et studio, quorum causas procul habeo...* Sans » haine et sans sympathie, car il n'y a en moi aucun motif de pas- » sion... » Quand il commence les Annales, l'historien romain redit encore, même pensée, autre forme : « *Mihi Galba, Otho, Vitellius, » nec beneficio, nec injuriâ cogniti...* Quant à moi, Galba, Othon, » Vitellius ne m'ont fait ni bien ni mal... »

Mais voici de bien érudites citations à propos de Villenave. Nous pouvons trouver plus près, moins haut, notre règle de conduite.

Dans ce même article sur Garat, Villenave fait sa profession de foi de biographe : — « *L'impartialité, dit-il, est due aux morts, la » vérité aux vivants; cette tâche est souvent difficile, mais elle » est toujours un devoir.* » — Nous n'avons pas eu d'autre désir que celui d'appliquer à Villenave sa maxime.

Évariste COLOMBEL.

Digitized by Google

RESTAURATION

DE

L'ÉGLISE DE SAINT-SERVAN.

Voici un court extrait d'une longue étude publiée en août 1855 par le *Commerce breton* de Saint-Malo sur la restauration de l'église de Saint-Servan. Ces quelques pages suffiront pour faire ressortir l'importance des travaux que viennent d'opérer des artistes dont les noms sont bien connus en Bretagne.

RESTAURATION DU CHŒUR.

Stalles.

Deux stalles principales de style renaissance décorent les piliers de l'entrée du chœur. Ces stalles, en bois de chêne richement sculpté, se composent d'un baldaquin saillant supporté sur de légers piliers carrés et surmonté de gracieux pinacles. En outre de ces siéges d'honneur, il a été substitué au lambris d'appui formant le devant des stalles, un lambris neuf en chêne à compartiment sculpté à jour. Cette balustrade sert d'accoudoir. C'est la première que nous ayons vue dans ce genre. Elle est d'un très-heureux effet, en ce que les stalles paraissent moins encaissées, et que cette disposition vient contribuer pour beaucoup à l'ornementation du chœur.

Ces stalles et appuis ont été exécutés à Rennes, sur les dessins de l'architecte, dans les ateliers spéciaux de décoration religieuse dirigés par M. Hérault. Assurément, si l'on ne connaissait pas cet artiste par ses œuvres antérieures, ce travail, d'une délicatesse d'exécution au-dessus de tout éloge, suffirait pour établir sa réputation.

Peintures murales.

Les peintures murales ont été exécutées par M. Louis Duveau, peintre d'histoire, lauréat de l'École des Beaux-Arts, élève de M. Léon Cogniet. Ces peintures sont exécutées à la cire sur fond d'or. Elles consistent en dix-huit figures, et deux panneaux d'attributs. La frise est aussi peinte sur fond d'or dans toute son étendue. On exécute en ce moment une galerie de balustres entre la corniche et la base de l'acrotère.

Digitized by Google

Plusieurs des compositions de Louis Duveau sont empreintes d'un cachet éminemment religieux. C'est avec conscience que cet artiste distingué a fouillé dans la vie des hauts personnages qu'il était appelé à représenter.

L'Ange de la vie exprime l'innocence et le bonheur; mais, non loin de là, les attributs heureusement agencés laissent apercevoir que cette vie de lis et de roses n'est pas toujours sans épines.

Le saint Louis de Gonzague, le patron de la jeunesse, a toute la fraîcheur juvénile. Son front candide exprime la pureté de son âme.

Sainte Monique, cette vertueuse et tendre mère, partage sa vie entre l'oraison et le travail. Ses traits anguleux, sa figure amaigrie, accusent non-seulement son âge avancé, mais aussi ses veilles, ses prières et ses macérations.

Saint Bernard, cette grande et belle figure du XIIe siècle, respire les idées vastes et nobles, les tâches généreuses et immenses qu'il s'est imposées. Cette tête, sans contredit l'une des plus remarquables, porte le cachet de l'homme supérieur, de l'homme fait pour commander à ses semblables, de l'homme enfin qui impose et entraîne par la sublimité de son génie et par l'éclat de ses hautes vertus.

La jeune sainte Agathe, que l'on pourrait considérer comme le pendant de saint Louis de Gonzague, jeune fille riche de toutes les grâces de son âge, plus riche encore de sa belle et noble âme, exprime une douce pureté. Les tortures et le martyre n'ont rien qui l'effraie. Pour elle, c'est un sûr moyen de parvenir à cette béatitude céleste pour laquelle elle a été créée.

Vient ensuite le pape Pie V, grande figure du XVIe siècle. Ce saint a une pose ferme et pleine de noblesse; il est l'expression de la dignité et de la puissance de l'Église. L'artiste rappelle dans les accessoires, par une galère à la voile, le grand fait historique du 5 octobre 1571. Les princes catholiques, excités par Pie V, couvraient les mers de vaisseaux et opposaient à Lépante les efforts victorieux de Don Juan d'Autriche à la conquête de l'île de Chypre par le barbare et cruel Sélim II, empereur des Turcs.

Un autre sujet non moins remarquable que celui que nous venons d'apprécier, est peint dans l'autre arcade qui suit. C'est le Prince des Apôtres. L'artiste s'est inspiré, dans cette composition, de ces paroles du Sauveur : *Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam*. Cette figure, d'un mâle caractère, a une attitude ferme, peut-

Digitized by Google

être même un peu sévère. Il y a dans la tête une vigueur de touche peu commune. Les attributs sont groupés d'une manière fort heureuse; tout est ample et bien compris.

Si le saint Pierre a trop de sévérité, l'artiste, dans son sujet de la Religion, a voulu établir un contraste. Cette tête impose, mais aussi elle console; cette main levée sur l'Évangile et cette belle figure inspirent tout à la fois et le respect et l'amour.

La Foi, couverte d'un voile, porte le calice et le flambeau. Cette tête pleine d'expression est empreinte du caractère sublime qui lui convient.

L'Espérance, appuyée sur l'ancre, élève les yeux au ciel. Dans ses regards percent les sentiments d'une foi vive et profonde en la miséricorde céleste. L'attitude de cette figure est parfaite.

La Charité est un sujet bien étudié; tout est sollicitude; tout est amour dans cette composition. Ces jeunes enfants sont gracieux; cette mère tendre et prévoyante leur distribue la nourriture du corps, mais cette nourriture est insuffisante; aussi l'artiste a-t-il mis en parallèle la nourriture de l'âme, qui est l'amour de Dieu, manne céleste sans laquelle l'homme dépérit et meurt non-seulement pour le temps, mais encore pour l'éternité.

Le saint Paul a une pose fière, hardie et pleine de dignité. Sur son vaste front sont empreints les sentiments de fierté militaire, sentiments toujours alliés aux éminentes qualités du cœur.

Le saint Enogat, ancien évêque d'Aleth, porte le type de ces hommes aux vertus primitives, de ces hommes dont l'abnégation et le dévouement étaient sans bornes lorsqu'il s'agissait de faire passer dans le cœur de leurs frères la foi vive et profonde qui les animait.

La sainte Marie-Madeleine, repentante, est encore une figure d'un mérite sérieux. Cette sainte éplorée arrache ses brillantes parures, brûle ce qu'elle avait adoré et adore ce Dieu qu'elle avait méconnu et offensé. Elle lève les yeux vers la croix, son seul et unique secours; elle exprime une amère douleur de sa vie passée, et se voue à une pénitence qui n'aura pour terme que la tombe.

Le saint Jérôme est le type de l'anachorète vivant au désert. Cette tête est inspirée; il vient de recevoir une révélation, et la trompette du jugement résonne encore à son oreille. Cette figure a un beau caractère. Cette touche vigoureuse et ces couleurs sombres rappellent l'école espagnole.

Digitized by Google

La sainte Thérèse est parfaitement rendue; sa pose est bien celle de l'extase. Le corps tient à la terre; mais l'esprit est momentanément dans les régions supérieures, son âme est tout au ciel.

Le saint Louis ne saurait représenter d'une manière plus digne le saint et puissant monarque, l'illustre législateur. La pose est pleine de noblesse; sa tête est remarquable.

Le dernier sujet, l'Ange de la mort, est traité d'une manière admirable. Il y a dans cette tête tout à la fois douleur et résignation; mais surtout une tristesse étrange et sombre qui rappelle les plus terribles inspirations du Dante.

Nous résumerons cet article en disant que les peintures de M. Duveau accusent un mérite supérieur; que son coloris est excellent; que ses poses sont bonnes et bien comprises; que le dessin de ses figures est correct; que la touche est ou moelleuse, ou douce, ou rude, ou énergique, suivant le caractère des divers sujets; que les tons dans l'ensemble de cette immense page sont aussi variés et harmonisés que possible; que les draperies sont amples et bien agencées, et les accessoires traités par une main de maître; enfin que Saint-Servan se fait gloire de posséder un travail de cette valeur, travail qui, il faut le dire, fait honneur à ceux qui ont eu la première pensée de son exécution, et met en lumière une fois de plus le mérite de l'habile artiste qui l'a si consciencieusement exécuté.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

DU

COMTE BOURKE.

BOURKE (Jean-Raymond-Charles, *baron,* puis *comte*), né le 12 août 1772 à Lorient (Morbihan), descendait de la famille irlandaise de *Burgh,* qui suivit les Stuarts en France, en 1688. Entré au service, comme cadet-gentilhomme, le 10 janvier 1788, dans le régiment de Walsh-infanterie (brigade irlandaise) et promu sous-lieutenant le 10 juillet suivant, il fit partie, la même année, de l'expédition de Cochinchine, et continua de servir dans les Indes jusqu'en 1790. Au mois de novembre 1791, il partit pour Saint-Domingue, où, le 12 août de l'année suivante, il fut blessé d'un coup de feu, en défendant le poste de Genton. Lieutenant le 5 septembre 1792, puis capitaine le 3 novembre suivant, dans son régiment, devenu le 92e, il fut destitué, le 21 décembre, par les commissaires civils, et déporté avec Blanchelande, d'Esparbès et une soixantaine d'officiers. Compris avec eux dans le décret de la Convention du 30 mai 1793, portant qu'il n'y avait pas lieu à les poursuivre, il fut employé comme adjoint provisoire aux adjudants généraux de l'armée des côtes de Cherbourg, et, au mois de brumaire an IV, il rentra, comme capitaine, dans son ancien régiment, avec lequel il fit les campagnes de l'an IV et de l'an V à l'armée de l'Ouest. Du 92e il passa, le 6 fructidor an VI, en qualité de chef de bataillon provisoire, dans celui d'O'Méara, faisant partie de l'expédition que conduisit en Irlande le chef de division Bompard. Fait prisonnier, il rentra en France sur parole, et remplaça en l'an IX le général Humbert dans le commandement supérieur de Lorient et du Port-Louis.

La paix d'Amiens ayant rendu à Bourke son entière liberté, il put reprendre son service actif. Appelé à faire partie, en l'an X, de l'expédition de Saint-Domingue, il contribua, lors du débarquement, le 10 pluviôse, à la prise du port de Paix, ce qui lui valut d'être choisi

Digitized by Google

pour premier aide de camp par le général Leclerc, qui le chargea ensuite de plusieurs missions importantes. La même année, il commanda l'avant-garde du corps d'armée du général Debelle, et reçut un coup de baïonnette au bas-ventre, lors de la première attaque de la Crête-à-Pierrot. A la seconde, il fut chargé de diriger la marche de la division Boudet, et commanda la réserve de l'armée, ayant sous ses ordres Péthion, depuis président de la république haïtienne. Après la prise de la Crête-à-Pierrot et l'accomplissement d'une mission auprès du commandant des forces anglaises à la Jamaïque, Bourke, qui était chef de brigade depuis le 24 messidor an X, fut blessé le 11 vendémiaire suivant, à l'attaque de la ville du Cap par les noirs révoltés.

Revenu en France, Bourke devint, en fructidor an XI, aide de camp du général Davoust, et prit part, en cette qualité, à toutes les affaires de la flottille qui eurent lieu entre Flessingue et Ambleteuse, notamment à celle du cap Grinez, au mois de messidor an XIII.

Pendant la campagne d'Autriche, en 1805, à la tête de cent chevaux du 1er de chasseurs et du 7e de hussards, il culbuta les Russes et leur prit deux pièces de canon.

A la bataille d'Austerlitz, il contint, avec une partie du 15e léger, les efforts de l'ennemi, qui essayait de prendre en flanc la droite de l'armée française.

Le 12 octobre 1806, dans le cours de la campagne de Prusse, il pénétra, à la tête de cent cavaliers du 1er de chasseurs, dans la ville de Naümbourg, enleva un équipage de pont sur la Saale, et prit position à Freyberg. Le 24, au combat d'Auërstadt, où il eut la poitrine traversée d'une balle, il enleva, en vue de toute l'armée ennemie, onze dragons et un officier supérieur. Sur les champs de bataille d'Eylau et de Friedland, il déploya sa valeur accoutumée, et en fut récompensé, le 7 juillet 1807, par le cordon de commandant de la Légion d'honneur, substitué aux croix de chevalier et d'officier qu'il avait reçues les 4 germinal et 25 prairial an XII.

Lors de la seconde campagne d'Autriche, en 1809, Bourke, commandant une partie du 48e, le seul régiment qui restât en réserve, conduisit, le 23 avril, en présence des deux armées ennemies, les grenadiers des 25e et 85e régiments de ligne à l'assaut de Ratisbonne; après avoir occupé la ville pendant une heure, il fut culbuté et rejeté sur l'escarpe; mais, dans un second assaut, il parvint à s'emparer

Digitized by Google

d'une porte de la ville, y pénétra et fit prisonniers trois mille autrichiens. Sur le champ de bataille de Wagram, où il eut deux chevaux tués sous lui, il fut nommé général de brigade. Lorsque les Anglais débarquèrent dans l'île de Walcheren, Bourke, envoyé en toute hâte à Anvers, entra, à la tête de sa brigade, dans le fort de Batz, le 15 novembre 1809, et, le 15 décembre suivant, à Flessingue.

Passé en 1810 à l'armée d'Espagne, Bourke commanda en chef à l'affaire de Lumbier, où il mit en pleine déroute les bandes de Mina. Attaché ensuite à l'armée d'Aragon, il concourut, le 26 décembre 1811, à l'investissement de Valence. Nommé gouverneur de Lérida et chargé de diriger les opérations militaires dans la haute Catalogne, il reçut un coup de feu à la tête et une balle au genou, à l'affaire de Roda, contre le baron d'Eroles, le 5 mai 1812.

Pendant la campagne de Saxe, en 1813, il reçut la décoration de commandeur de l'ordre de Saint-Henri, le grade de général de division, le 7 novembre, et fut nommé, dix jours après, gouverneur de Wesel, qu'il défendit contre l'armée prussienne jusqu'au 18 avril 1814, jour où il fit la remise de la place, sur un ordre du roi.

Rentré en France avec toute la garnison et quarante pièces de canon, il fut mis en inactivité, mais nommé chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814. Nommé par Napoléon, le 17 mai 1815, gouverneur des places de Givet et de Charlemont, il se maintint dans la première contre les attaques de l'armée prussienne, et ne la remit qu'en exécution du traité de Paris.

Replacé, le 1er août 1815, dans la position d'inactivité, Bourke y resta jusqu'au 6 octobre 1819, jour où il fut chargé du commandement de la 10e division militaire. Le 21 avril 1821, il fut appelé à remplir les fonctions d'inspecteur général d'infanterie; et, la même année, il reçut le titre de comte.

Pendant la campagne d'Espagne, en 1823, il commanda, sous le maréchal Oudinot, la seconde division du premier corps, avec laquelle il s'empara, le 7 avril, du port du Passage et de Fontarabie; conduisit, les 9 et 10 du même mois, l'attaque de Saint-Sébastien, et enleva, le 15 juillet, toutes les positions qui entourent et dominent la Corogne, qu'il obligea, le 13 août, à capituler. Cette campagne fit pleuvoir sur lui les honneurs et les dignités. Nommé commandeur de Saint-Louis le 21 mai, grand-officier de la Légion d'honneur le 24 août, Pair de France le 9 octobre, il reçut en outre du roi d'Espagne, le 4 no-

Digitized by Google

vembre, la grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand, et de l'empereur de Russie, le 7 avril 1824, le cordon de l'ordre de Saint-Alexandre de Newsky. Avec la campagne d'Espagne se termina, à bien dire, sa vie active : car, avant d'être placé dans le cadre de réserve, il se borna à remplir, en 1829, les fonctions d'inspecteur général, ce qui n'avait pas empêché de le nommer, le 29 octobre 1826, grand'croix de la Légion d'honneur. Il vivait retiré à la campagne, dans la commune de Plœmeur, près Lorient, lorsqu'il y est mort, le 29 août 1847.

L'un des plus intrépides soldats de cette légion irlandaise qui comptait tant de braves, Bourke n'était pas un tacticien de premier ordre; mais son impétuosité le rendait terrible dans un coup de main. Nul ne lui était supérieur comme officier d'avant-garde.

P. LEVOT.

Digitized by Google

INSCRIPTION LAPIDAIRE TROUVÉE A LYON,

CONCERNANT UN POITEVIN.

Nous empruntons au *Courrier de Lyon* du 1er septembre 1855 les détails archéologiques suivants, publiés par M. Comarmond. Dans la profonde tranchée que fait exécuter la compagnie des Eaux dans la rue de la Cage, les ouvriers ont découvert, à 3 mètres 60 centimètres de profondeur, et à la distance de 24 mètres et demi de la rue Lanterne, un cippe en calcaire jurassique (Choin-de-Fay), sur le devant duquel est gravée l'inscription suivante :

L. LENTVLIO
CENSORINO
PICTAVO
OMNIBUSHO
NORIBVSAPVD
SVOS FVNCTO
CVRATORIBIT
VIVISCORUM
INQVISITORI
TRES PROVIN
CIAE GALLIAE

A Lucius Lentulius Censorinus, poitevin, élevé à tous les honneurs parmi les siens, curateur des Bituriges Vivisciens, inquisiteur, les trois provinces de la Gaule.

Dans cette inscription honorifique, nous voyons que *Lentulius* a été curateur et inquisiteur chez les Bituriges Vivisciens ou Vibisciens, dont *Burdigala,* aujourd'hui Bordeaux, était la capitale, et que leur pays dépendait de l'Aquitaine.

Le titre de curateur, chez les Romains, se rapportait à un dignitaire chargé de l'inspection d'une province. Il existait dans l'empire différentes charges de curateur, au nombre desquelles se trouvait celle de *curator provinciarum,* qu'a dû occuper le fonctionnaire auquel est dédié ce monument.

Digitized by Google

Il était de plus inquisiteur, titre qui se rapprochait beaucoup de celui de *procurator;* c'était une espèce d'intendant, d'inspecteur, de contrôleur, dont les fonctions se rapportaient aux impôts.

Il a fallu que ce grand dignitaire ait rendu d'éminents services à l'État et à ses concitoyens, pour que les trois provinces de la Gaule se soient réunies afin d'élever un monument à sa mémoire.

La présence de cette inscription à Lyon pourrait faire penser que Lentulius y est mort; mais elle n'a point les caractères qui indiquent une épitaphe funéraire. Il nous semble plus naturel de la considérer comme un hommage public de reconnaissance qui pouvait être adressé à un homme de bien, même pendant sa vie, et il est possible qu'il ait été ainsi honoré sur plusieurs points de la Gaule, et surtout à *Lugdunum,* qui en était devenu la capitale.

En raison du beau style que présentent les lettres onciales de cette inscription, on peut en faire remonter l'origine vers le milieu du premier siècle de notre ère, ce qui donne à ce monument l'âge respectable d'environ 1800 ans.

Ce cippe de grande dimension et d'un poids de plus de quatre mille kilogrammes, doit être rangé au nombre de ceux qui présentent la meilleure conservation. Il est décoré d'une base et d'un couronnement en saillie ornés de moulures. Sa hauteur est de 2 mètres 10 centimètres.

Ce beau monument épigraphique a été conduit dans la cour du Palais-des-Arts, et occupera bientôt une place d'élite sous nos portiques.

Digitized by Google

L'HOMME

QUI A UN POIL DANS LA MAIN.

In sudore vultûs tui vesceris pane tuo.
GENESIS, cap. III, 19.

I.

Gloire et bonheur à l'homme qui travaille!
Honte et malheur à qui n'a rien produit!
Le paresseux finira sur la paille,
Le travailleur mourra dans un bon lit.
Dieu bénit l'homme aussitôt qu'il demande
A son labeur le pain quotidien,
Et, comme dit une vieille légende,
Les *bons à rien* doivent mourir de faim!

Près de Mareuil, entre plaine et Bocage,
Et dans un bourg nommé Château-Guibert,
Vivait jadis un heureux personnage.
Son coffre était à tout venant ouvert.
Plein de mollesse, il agissait en homme
Ayant vassaux et manoirs à foison;
Quand le village était à la moisson,
Il s'en allait dans les prés faire un somme.

Jacques Thibaut n'avait pas d'ennemi.
Il n'était pas méchant, je le confesse;
Mais ses voisins, pour sa grande paresse,
Ne l'appelaient que Jacques *l'Endormi*.
Il était fat et parlait de ses terres
Comme un seigneur très-riche et très-puissant,
Mangeait le bien amassé par ses pères
Et ne parlait que par mille et par cent.

Digitized by Google

Or, écoutez tout ce que l'on raconte :
Celui qui vit sans songer à demain,
Le fainéant que l'oisiveté dompte,
Voit croître un poil au milieu de sa main.
On reconnaît à cette flétrissure
Le paresseux qui craint les durs labeurs.
Quand Dieu créa notre humaine nature,
Il dit ces mots : Homme, travaille ou meurs!

Jacques Thibaut voyait dans sa main droite
Croître ce poil lentement, par degrés.
Rien n'habitait dans sa cervelle étroite ;
Et quand le jour il errait dans les prés,
Des ruisselets écoutant les murmures,
Des châtaigniers admirant les ramures,
Ses yeux allaient des cieux, de l'eau, des bois,
A ce long poil qu'il caressait parfois.

Il est si doux, quand on ne sait que faire,
De se coucher à l'ombre des buissons!
Il faut un rien alors pour vous distraire,
Du rossignol vous charment les chansons.
Près des ruisseaux, suivant vos rêveries,
Vous vous moquez de tout le genre humain,
Et si l'ennui vous prend dans les prairies,
Vous éventez le poil de votre main.

De l'Endormi telle était la posture.
Mangeant le pain qu'il avait sous la dent ;
Mais d'en gagner il n'avait jamais cure.
Pour ce motif, il jeûnait très-souvent.
Point ne songeait, oisif dans sa demeure,
Comment l'épi ne pourrit pas en vain ;
Comment le lait peut se changer en beurre,
Et le raisin se transformer en vin.

Plus soucieux des effets que des causes,
Il dédaignait le *comment*, le *pourquoi*.
Mais le bon Dieu, dispensateur des choses,
Le punissait comme outrageant sa loi.
Jacques devint un gourmand, un ivrogne,
Et tout son bien passait au cabaret ;

Digitized by Google

De jour en jour s'enluminait sa trogne:
Il vendait champs, prés et bois sans regret.

Celui qui boit et jamais ne travaille,
Pour l'avenir s'apprête des chagrins.
Déjà Thibaut était sans sou ni maille,
Son ventre creux s'enfuyait vers ses reins.
Lui, si dodu, si replet et si rouge,
Il devint pâle et maigre à faire peur.
Pas un denier ne luisait dans son bouge;
Alors l'ennui pénétra dans son cœur.

Lui qui jamais depuis qu'il est sur terre,
N'a médité sur le monde et ses lois,
Il voit soudain changer son caractère;
Il réfléchit pour la première fois.
Il s'écria: « Je suis un pauvre diable,
» Un ignorant qui ne sus jamais rien;
» De mon hameau je deviendrai la fable,
» Car j'étais riche et j'ai perdu mon bien.

» Dans le pays, il est une sorcière
» Qui connaît tout, le passé, l'avenir,
» Des trépassés évoque la poussière,
» Parle avec eux et les fait revenir.
» Des mauvais sorts maîtresse souveraine,
» Elle guérit la fièvre et le charbon,
» Surveille au loin la gâtine et la plaine
» De Maillezais à la Rochecorbon.

» Quand le bétail qui nourrit les familles
» Succombe au mal, c'est qu'elle l'a voulu.
» Quand un galant arrive aux vieilles filles,
» C'est que la chose à la sorcière a plu.
» Quand sur le noble et la maréchaussée
» Tombe le sort au vilain réservé,
» C'est que la vieille en forma la pensée.
» Plus d'un manant par elle fut sauvé.

» Peut-être encor voudra-t-elle soustraire
» Un pauvre diable au sort sur lui lancé.
» Je lui dirai: « Contemplez ma misère!
» Mon héritage est partout dispersé.

Digitized by Google

» Je vais mourir, car le besoin m'accable;
» Je n'ai plus rien à vendre pour manger,
» Et je ne sais quelle fée implacable
» Du pauvre Jacque a voulu se venger. »

Alors il fut de suite chez la vieille,
Qui devina ce qu'il voulait savoir.
Elle lui dit : « Ami de la bouteille,
» Je te connais; reviens me voir ce soir.
» Mon art divin vit d'ombre et de mystère,
» Pour mes secrets le jour n'est jamais bon.
» Viens me trouver, ce soir, au cimetière,
» Près du chemin de la Rochecorbon ! »

II.

Quand du soleil il eut vu la lumière
Fuir au couchant dans un disque de feu,
Jacques, tremblant, vint vers le cimetière,
Recommandant tout bas son âme à Dieu.
Pour recouvrer la richesse perdue,
Il avait fait un pas qu'il regrettait :
Mais la sorcière était déjà rendue,
Et son regard sur Jacques s'arrêtait.

L'heure, le lieu, la chose, étaient étranges.
C'était bien là qu'habitaient les Esprits.
La lune au ciel brillait entre les franges
D'un gros nuage à l'aspect sombre et gris.
Les hauts cyprès aux tristes teintes noires
Semblaient avoir une lugubre voix;
Mais, des défunts évoquant les mémoires,
La vieille dit : « Jacques, écoute et vois ! »

Jacque aussitôt aperçoit un fantôme,
Un vieux soldat portant haubert et heaume;
L'épée au poing, vaillant et menaçant,
Il voit Thibaut et lui dit en passant :
« Jacques, je suis ton vingtième grand-père,
» J'ai bataillé pour acquérir du bien.
» Fais comme moi, travaille sur la terre :
» Les *bons à rien* doivent mourir de faim ! »

Digitized by Google

Il voit ensuite une femme ridée,
Branlant le chef, tenant quenouille en main;
Elle lui dit d'une voix décidée:
« Sans m'arrêter, j'ai marché mon chemin.
» Jacques, je suis ta seizième grand'mère,
» Pour la maison j'ai filé chanvre et lin.
» Fais comme moi, travaille sur la terre:
» Les *bons à rien* doivent mourir de faim! »

Elle passée, apparaît à sa vue
Un charpentier accablé par les ans;
Sa hache pend sur son épaule nue,
Son air est fier et ses cheveux sont blancs:
« Jacques, je suis ton quinzième grand-père,
» De la forêt je cherche le chemin.
» Fais comme moi, travaille sur la terre:
» Les *bons à rien* doivent mourir de faim! »

Il est suivi d'une bergère blonde,
Ayant jupon et coiffe de droguet:
« J'ai travaillé tant que je fus au monde;
» Ne te plains pas et fais ce que j'ai fait.
» Jacques, je suis ta quinzième grand'tante;
» A mes moutons j'allais dès le matin.
» Malheur à ceux que la paresse tente!
» Les *bons à rien* doivent mourir de faim! »

Après, il vit un prêtre en robe noire,
Un livre en main qui s'écrie avec feu:
« J'ai secouru, j'ai prêché, j'ai fait croire
» Ceux qui souffraient d'avoir oublié Dieu.
» Je suis issu de ton second grand-père,
» J'ai consolé parfois le cœur humain.
» Fais comme moi, travaille sur la terre:
» Les *bons à rien* doivent mourir de faim! »

Un autre vint et dit: « Je suis ton père;
» J'ai remué le sol avec mes bras.
» De mes sueurs j'ai fécondé la terre,
» Malheur à toi qui ne m'imites pas!
» Sans murmurer, payant dîmes et tailles,
» J'ai labouré mes champs jusqu'à la fin.

Digitized by Google

» Malheur à toi qui jamais ne travailles!
» Les *bons à rien* doivent mourir de faim! »

A peine eut-il cessé, que de ces pierres
On vit sortir plus de cent revenants;
De l'Endormi c'étaient tous les grands-pères,
De leur métier portant les instruments.
Tous paraissaient disposés pour leur tâche,
Ne songeant plus au sommeil éternel,
Et tous en chœur répétaient sans relâche,
Comme un refrain terrible et solennel :

« O l'Endormi, nous sommes tes ancêtres:
» Pour le travail nos jours furent comptés;
» Nos passions ne furent pas nos maîtres,
» Et, seule, enfin, la mort nous a domptés.
» L'oisiveté du besoin est la mère,
» Il faut suer pour conquérir son pain.
» Fais comme nous, travaille sur la terre:
» Les *bons à rien* doivent mourir de faim! »

III.

Que pensez-vous de cet étrange drame?
Qui d'entre vous n'en serait effrayé?
Mons l'Endormi faillit en rendre l'âme;
Pâle et muet, il en fut foudroyé.
Le lendemain, à la naissante aurore,
On le trouva sans couleur et sans voix
Au cimetière et tout près de la croix;
Non mort pourtant, son cœur battait encore.

On sut bientôt dans tout Château-Guibert
De l'Endormi la terrible aventure:
A ses voisins il traça la peinture
Du grand spectacle à ses regards offert.
De ses aïeux la leçon éclatante
Lui profita. Plus prudent il devint.
Lui qui jadis buvait comme quarante,
Il but comme un, travaillant comme vingt.

Digitized by Google

On ne vit plus dans sa main, chose étrange!
Le poil fatal sur lequel il soufflait.
On observa qu'il reçut en échange
L'amour de l'ordre et redevint replet.
A labourer employant ses journées,
Oncques n'eut faim. Et même en vieillissant,
Il travailla pendant bien des années;
Puis, à ses fils, il dit en trépassant:

« O mes enfants! évitez la paresse,
» Car la paresse est digne de mépris.
» L'oisiveté rit d'abord et caresse,
» Mais sans travail le repos est sans prix.
» Contre le ciel le fainéant blasphème;
» Mais la sueur doit arroser le grain.
» Souvenez-vous de cette loi suprême:
» Les *bons à rien* doivent mourir de faim! »

O laboureurs de notre vert Bocage,
Lorsque le soir, sous un grand chêne assis,
Vous me contez les choses du vieil âge,
Je m'intéresse à vos touchants récits!
J'aime vos mœurs naïves et champêtres,
Vos chapeaux ronds et vos bâtons de houx,
Votre respect pour la foi des ancêtres,
Et cet accent qui n'appartient qu'à vous!

Du Mont-Mercure à Saint-Julien-des-Landes,
De la Garnache aux plaines de Luçon,
Gardez toujours vos antiques légendes,
Où sous le drame on trouve une leçon.
Dans le travail enseignez-nous à vivre,
Car votre voix a de l'autorité;
Et dans vos cœurs, comme dans un bon livre,
Profonde et claire, on voit la vérité!

Alfred GIRAUD.

Fontenay-Vendée, 21 septembre 1855.

Digitized by Google

CHARTE ET LETTRE MISSIVE

DE

GUIANO, SEIGNEUR D'ANCENIS.

Guiano, seigneur d'Ancenis, plus connu dans les actes bretons sous le nom de Guihénoc, vivait vers le milieu et à la fin du XIIe siècle, et il doit être compté au nombre des barons de Bretagne qui ont pris la croix et sont allés à la Terre Sainte. Son départ pour Jérusalem est constaté par deux actes originaux en parchemin, conservés dans les archives de Maine-et-Loire, et classés, sous le numéro 34, parmi les *Chartes Anciennes* de l'abbaye de Fontevraud.

Le premier est la charte d'une donation faite par lui aux religieuses de ce monastère, chez lesquelles il avait reçu l'hospitalité, en venant leur demander des prières pour le succès de son long et pénible pèlerinage.

Le deuxième est la lettre missive qu'il adressa, pour l'exécution de la charte précédente, aux quatre personnages, deux abbés et deux laïques, auxquels il avait confié la garde de tous ses biens. Il y réclame, en termes touchants, la confirmation de sa femme et de ses fils, probablement mineurs, et l'assentiment d'un seigneur voisin.

D'après les renseignements que M. de la Borderie nous a communiqués, il est possible de fixer d'assez près l'époque où ces deux actes ont été écrits.

Dans la généalogie inédite de la maison d'Ancenis, qui se trouve à la fin de son *Traité des Barons de Bretagne* (1), Lobineau parle

(1) Manuscrit de la Bibliothèque de Rennes.

Digitized by Google

ainsi de notre Guiano, ou Guihénoc III d'Ancenis, et de son père Geoffroi :

« GEOFFROI Ier, seigneur d'Ancenis, fils de Guihénoc II, vivait sous Conan le Gros, fils d'Alain Fergent (1). Il épousa Marguerite de Blois, et en eut deux fils, Guihénoc III, qui suit, et Brient : *Gaufridus, dominus Ancenisiis et uxor Margarita et filius ejus Guihonocus dederunt Melereio, etc.* (Titres de Mellerai.)

» GUIHÉNOC III, seigneur d'Ancenis, fils aîné de Geoffroi, prit la croix et alla à la Terre Sainte. Il avait épousé Mahaut : *Guihonocus, filius prædicti Gauffridi de Ancenisio, assumpta cruce Domini, quando voluit ire Jerosolimis, dedit Melereio quamdam domum apud Ancenis, super ripam Ligeris, uxore ejus Mahot et liberis concedentibus. Testes : Gauffridus de Bleis avunculus ejusdem Guihonoci, et Margarita mater ejus, Brientius frater ejusdem Guihonoci, Gauffridus filius ejusdem.* (Titres de Mellerai.) Guihénoc eut trois enfants, Geoffroi, qui suit, Renaud et Aliénor (2).

» GEOFFROI II, seigneur d'Ancenis, fils aîné de Guihénoc III, vivoit en 1227. »

D'après la notice de l'abbaye de Melleray, dont Lobineau cite, à l'article de Guihénoc III, le passage qu'on a lu, on voit que ce seigneur, qui est notre Guiano, avait donné à Melleray une maison sise en sa ville d'Ancenis, au moment même de son départ pour Jérusalem. Or, l'acte de donation de cette maison se trouve transcrit dans la collection des Blancs-Manteaux (3), et il est daté de 1177. D'autre part, dans la lettre missive que nous publions plus bas,

(1) Conan le Gros fut duc de Bretagne de 1112 à 1148.

(2) Ces trois enfants sont effectivement nommés dans une charte de Guihénoc III pour l'abbaye de Marmoutier, imprimée dans D. Morice, *Preuves*, I, 672. Quant au passage latin des titres de Melleray cité par Lobineau à l'article de Guihénoc III, en voici la traduction : « Guihénoc, fils de Geoffroi d'Ancenis, dont on » vient de parler, prit la croix, et quand il voulut partir pour Jérusalem, il » donna à l'abbaye de Melleray, du consentement de ses enfants et de sa femme » Mahaut, une maison sise à Ancenis, sur le bord de la Loire. Furent témoins de » cette donation Geoffroi de Blois, oncle dudit Guihénoc, Marguerite sa mère, » Brient son frère, et Geoffroi son fils. » D. Morice a, d'ailleurs, imprimé ce texte (*Preuves*, I, 605), mais il a mis, par méprise : *Brientius frater* uxoris *ejusdem Guihonoci*. Le mot *uxoris* doit être supprimé.

(3) Volume XXXVI, p. 197.

Digitized by Google

Guiano prie Philippe, *abbé de Clermont*, de veiller à l'exécution de sa libéralité envers Fontevraud. Or, Philippe quitta l'abbaye de Clermont pour le siége épiscopal de Rennes, en l'an 1179 (1). Donc les deux actes ci-dessous sont antérieurs à cette dernière date, et le départ de Guiano pour la Palestine, ainsi que son passage à Fontevraud, doit être mis en 1177 ou 1178; époque à laquelle ce monastère avait bien pour abbesse et pour prieure les deux dames nommées dans notre premier document.

Sur le nombre immense des Français de toute condition et de tout âge qui partirent, au nom de Dieu, pour délivrer la Terre Sainte du joug des Infidèles, il était donné à bien peu de revoir leur famille. Nous ignorons si Guiano a pu regagner les bords de la Loire, son château d'Ancenis, et constater lui-même que la charte et la lettre dont nous publions le texte latin et la traduction littérale, ont été exécutées aussi fidèlement qu'il l'avait recommandé.

I.

C'est agir avec prévoyance pour la postérité de confier les choses que l'on a faites au style (2) de la mémoire. Par ce motif, qu'il soit notifié à tous, présents et à venir, que moi Guiano, pour le salut de mon âme et de celles de mes ancêtres, j'ai donné et concédé, à titre d'aumône perpétuelle, à Dieu et à l'église de Fontevraud, ainsi qu'aux religieuses qui y servent sainte Marie, le péage et généralement toute la coutume de tous les objets leur appartenant en propre qui passeront par le fleuve de Loire et par toute ma terre; laquelle coutume appartient à moi et à mes héritiers tant par terre que par eau. Je leur donne et concède également neuf sous de revenu annuel sur le lieu où le moulin de la dame de Cuisse-Brune était assis lorsque j'ai entrepris le voyage de Jérusalem, et sur le moulin même qui y était alors ou sur celui qui y sera à l'avenir : en sorte que le meunier qui le gardera réponde toujours dudit cens aux religieuses. Et j'ai fait cette concession, dans le couvent de Fontevraud, à la

(1) Catalogue des évêques de Rennes, dans l'*Histoire de Bretagne* de D. Morice, t. II, p. VI.

(2) Instrument avec lequel on écrivait sur les tablettes en cire.

Digitized by Google

fête de saint Jean et saint Paul, devant les témoins qui suivent : Hugues d'Aviré, Pierre fils de Payen de Saint-Martin, Isabelle femme de Geoffroy de Bleis ; en présence de Audeburge (1) abbesse, et de Gilie prieure ; entendant ce qui précède : Marguerite de Doué, ma cousine, Jean de Cromeille, Étienne prêtre et religieux de Fontevraud, Amauger aussi religieux (2).

II.

A Philippe abbé de Clermont, à l'abbé de Melleray, à Geoffroy de Bles (Blois?), son cher oncle, et à Guillaume Bernier, Guiano d'Ancenis, salut.

Sachez qu'en me rendant à Jérusalem, j'ai passé par Fontevraud, m'y suis recommandé aux oraisons des religieuses et leur ai concédé le péage ainsi que toute la coutume qui m'appartient sur tous les objets qui sont leur propriété immédiate ; plus neuf sous de cens annuel sur le moulin de la dame de Cuisse-Brune, comme l'atteste ma charte. C'est pourquoi, je vous mande et vous requiers instamment, de même que vous gardez mes biens et ma terre, de veiller à ce que cette

---

(1) Avait succédé à Mathilde Ire, d'Anjou, vers l'année 1155 ; mourut en 1181 ou 1182 ; fut remplacée par la prieure Gilie ou Gillette, nommée après elle dans notre charte.

(2) Posteritati consulitur, cum res geste stilo memorie commendantur. Ea propter notificetur presentibus atque futuris quod ego Guiano, dominus de Ancenis, pro remedio animæ meæ et antecessorum meorum, dedi et concessi in perpetuam elemosinam Deo et æcclesie Fontis Ebraldi et sanctimonialibus ibidem Deo et beate Mariæ servientibus, theloneum et omnem prorsus consuetudinem omnium rerum suarum dominicarum que transibunt per flumen Liggeris et per totam terram meam, que michi et heredibus pertinet tam per terram quam per aquam. Similiter do eis et concedo novem solidos annuatim de redditu in loco ubi molendinum domine Coxe Brune sedebat tunc quando Iherosolimitanum iter arripui, et in ipso molendino quod tunc ibi erat vel futurum est : ut molendinarius qui illud custodierit inde semper predictis monialibus respondeat. Et hoc concessi in conventu Fontis Ebraudi, in festo sanctorum Johannis et Pauli, sub his testibus : Hugone d'Avire, Petro filio Pagani de Sancto Martino, Isabel uxor Gaufridi de Bleis ; presente Audeburgi abbatissa et Gilia priorissa ; Margarita de Doeio, cognata mea, Johanne de Cromelia, Stephano sacerdote et fratre, Amaugerio fratre audientibus.

Digitized by Google

mienne aumône soit délivrée auxdites religieuses ; et faites-la concéder par ma femme et par mes fils, en considération de mon amour très-cordial pour eux. J'adresse la même prière à Gestin de Saint-Michel (1).

P. MARCHEGAY.

(1) Philippo abbati de Claro Monte et abbati de Melerei et Gaufrido de Bles, dilecto avunculo suo, et Willelmo Bernerio, Guiano de Ancenis, salutem.

Sciatis me per Fontem Ebraudi, dum Iherosolimam pergerem, transitum habuisse, et sanctimonialium orationibus commendasse, et theloneum et omnem consuetudinem que ad me pertinet de omnibus dominicis rebus suis, et novem solidos censualiter in molendino domine Coxe Brune concessisse, sicut carta mea testatur. Ea propter vobis mando et obnixe requiro ut hanc meam elemosinam eisdem monialibus haberi faciatis, sicut res meas et terram meam conservatis; et uxori mee et filiis concedere faciatis, sicut eos precordialiter diligo. Et hoc idem precor Gestino de Sancto Michaele ut faciat.

Digitized by Google

PRÉSENT

FAIT AU DUC DE BRETAGNE

PAR LA VILLE D'ANGERS [1].

Despence faicte pour le fait du present ordonné estre fait au duc de Bretaigne, connestable de France, pour sa nouvelle venue en ceste ville d'Angiers depuys que led. duché luy est advenu [2], *laquelle venue a esté en ce moys de février* 1457 [3]; *de laquelle mise et despence les parties s'ensuyvent.*

Premièrement luy fut donné, ainsi que fut advisé et déliberé par nous signez cy après et autres gens de cestedicte ville, appellez pour celle cause, six grans torches pesant chascune quatre livres de cyre, qui est vingt et quatre livres en nombre; item dixhuit torches pesans chascune deux livres de cyre, qui est en nombre trante et six livres; item six livres de grosse bougie; et avecques ce douze grans fanbleaux pesant chascun demye livre de cyre, qui seroient en nombre six livres; les quelles parties dessus desclarées se montent en nombre ou somme toute soixante et douze livres de cyre; et les quelles ont esté prinses et achaptées de Maurice Choppart, sierger, demorant en cested. ville d'Angiers, dont en a esté fait pris et marché avecques luy, c'est assavoir l'un portant l'autre à 5 soulz chascune livre de cyre, qui vauldroient en somme de deniers 18 livres tournoys.

Item luy fut donné vingt-cinq livres de confitures, qui furent prinses et achaptées de Guillaume Crespin, espicier, demourant en lad. ville, avecques lequel fut fait pris et marché, c'est assavoir à raison de 10 soulz chascune livre, qui vauldroient en somme 12 l. 10 s.

---

(1) Archives de la ville d'Angers: comptes de la Cloison, vol. 2, fol. 185.

(2) Arthur III, duc de Bretagne, dont il est ici question, succéda à son neveu le duc Pierre II, mort sans enfants le 22 septembre 1457.

(3) Ancien style; l'année commençait alors à Pâques.

Digitized by Google

Item luy fut oultre donné troys pippes de vin, qui furent prinses et achaptées de Lorens Cochon, c'est assavoir 6 escuz chascune pippe, qui seroient 18 escuz qui vallent en somme 24 l. 15 s. t.

Somme des parties du don cy dessus desclarées, 55 l. 5 s.

P. DE LA POISSONNIÈRE (1), DU FAY (2), L. COCHON.

(1) Lieutenant du capitaine de la ville d'Angers.

(2) Receveur de la *Boueste* des marchands fréquentant la rivière de Loire.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

DU PRIX COURANT DES LIVRES RARES.

Les années 1853-1855 ont vu mettre en vente bon nombre de remarquables bibliothèques. La lutte va de nouveau s'engager, et les bibliophiles auront, cette année encore, à convoiter plus d'un volume. A Angers et à Paris se préparent, en effet, les catalogues de bibliothèques en renom, et nous sommes heureux de dire que l'une d'elles avait été formée par un Nantais, M. Parison. Van Praët le cite avec éloge dans son catalogue des livres imprimés sur vélin, et M. Brunet ne l'oublie point à l'article *Jarry*. Plus d'une fois, dit-on, M. Parison avait manifesté l'intention de donner à la ville de Nantes sa magnifique bibliothèque. Comme tous les vieillards, il a dû penser qu'une semblable donation serait en quelque sorte l'abdication de la vie, et il a dit : J'attendrai.... Espérons, toutefois, que notre Bibliothèque publique recevra enfin quelques legs qui en amèneront d'autres, et que la charité des bibliophiles viendra augmenter les minimes ressources qui lui sont allouées.

En voyant cette dispersion continuelle des livres et des bibliothèques, on pourrait croire à une fin prochaine de la bibliophilie, si l'on ne savait qu'avec les fragments de chacune de ces bibliothèques, de nouveaux amateurs forment chaque jour des collections, dont le plan est quelquefois si vaste, qu'ils sont eux-mêmes bientôt forcés de renoncer à l'entreprise. Les amateurs de province, qui jadis restaient à l'écart, ne craignent pas d'entrer dans la lice et de prendre part à la lutte; et plus d'un Nantais peut montrer des volumes acquis sous le feu des enchères aux ventes des Debure, des Bertin ou des Renouard. Il est bon de noter cet empressement, malgré le taux élevé auquel montent chaque jour les moindres curiosités : c'est encore un signe de progrès.

Grand nombre de volumes qui figuraient chez les amateurs que

Digitized by Google

nous venons de citer, avaient fait partie de bibliothèques bien connues, de Thou, le comte d'Hoym, Girardot de Préfont, Gaignat, La Vallière, Mac-Carthy. Il nous a paru curieux de faire connaître quels prix avaient atteint ces mêmes volumes, lors de la dispersion de ces célèbres collections, et ces rapprochements serviront à témoigner de l'accroissement considérable de valeur qui s'attache à un livre recommandable par sa rareté, son mérite ou la beauté de sa reliure.

La bibliothèque Debure provoquera tout d'abord nos remarques, et nous mentionnerons seulement pour mémoire les prix élevés auxquels sont parvenus les articles suivants :

4. La Sainte Bible, contenant l'Ancien et le Nouveau-Testament, traduite en françois sur la Vulgate par M. Le Maistre de Sacy. *Paris, Guillaume Desprès,* 1711; 8 vol. pet. in-12, mar. rouge à comp. de couleur, dent., tr. dorée (*Padeloup*).

Édition commune, que M. Brunet ne cite point dans son Manuel, ce qui ne l'a pas empêché de s'en rendre acquéreur pour 550 francs. Jamais exemplaire n'a atteint, que nous sachions du moins, le tiers de ce prix. Partageant cette bonne fortune, l'exemplaire de l'édition de *Cologne*, 1739, in-12, mar. bleu, doublé de mar. citron (*Derôme*), s'est vendu 105 francs pour M. le baron Jérôme Pichon.

40. La Vita de la preciosa Vergine Maria e del suo unico fiolo Jesu Christo. *Milano, Petro Martiro de Mantagatio,* 1499; in-4°, mar. citron à comp. de couleur (*Padeloup*).

Ce volume, vendu 79 francs chez Mac-Carthy, a été acquis par M. Boone, libraire anglais, pour 460 francs.

41. Miracoli de la Madona (la Vergine Maria). *Impressum Taurini per magistrum Franciscum de Silva,* 1496; fig. en bois, mar. citron à comp. de couleur (*Padeloup*).

M. Cicongne s'est rendu acquéreur, pour 385 francs, de ce livre, qui ne fut vendu que 43 francs chez Mac-Carthy.

44. *Missale;* in-folio, mar. rouge à comp. et fermoirs.

Ce manuscrit sur vélin de 174 feuillets, exécuté en Italie à la fin du seizième siècle, et orné de nombreuses peintures, a été adjugé à M. Hope pour 3365 fr. A la vente de ce dernier, qui eut lieu, comme on sait, il y a quelques mois, le même volume a été acquis pour 5500 francs par un amateur anglais.

Digitized by Google

60. Occupation de l'âme pendant le Saint sacrifice de la messe pour l'exempter des distractions qui lui arrivent et l'empêchent de recevoir aucun fruit; in-16 relié en chagrin noir avec fermoirs.

Manuscrit du XVIIe siècle sur papier, dont on peut lire la description dans le catalogue Debure. M. Hope l'a poussé à 1530 francs, et il avait pour concurrent M. le duc d'Aumale.

67. Horæ beatæ Mariæ Virginis; in-16, chagrin noir.

Manuscrit du XVe siècle sur vélin, dont M. G. Duplessis a donné une description détaillée que l'espace nous empêche de reproduire. Il a été acquis pour 8100 francs par M. Firmin Didot, contre MM. Hope et Rothschild.

68. Beatissimæ Mariæ Virginis Officium, secundum consuetudinem romanæ curiæ; pet. in-12, velours rouge, fermoirs.

Manuscrit sur vélin, exécuté en Italie dans la première moitié du XVIe siècle. Mme la baronne de Rothschild l'a acquis pour 4850 francs.

70. Heures de Nostre-Dame, escrites à la main, 1647, par N. Jarry Parisien; in-8° de 120 feuillets, chagrin noir.

M. le duc d'Aumale a poussé à 3399 fr. 50 c. ce précieux volume, chef-d'œuvre de Jarry, qui avait été acquis par M. J.-J. de Bure pour 2000 francs, des célèbres libraires anglais Payne et Foss.

Le désir de faire connaître les prix obtenus par les articles les plus curieux de la collection Debure, nous a entraîné loin du but que nous nous sommes proposé au commencement de cet article. Hâtons-nous donc d'y revenir en enregistrant toute une liste d'ouvrages acquis par le célèbre bibliophile à la vente qu'il fit, en 1784, des livres du duc de La Vallière.

108. Les Confessions de Saint Augustin, traduction nouvelle avec des notes, par M. Dubois. *Paris, J.-B. Coignard,* 1700; in-8°, mar. rouge, doublé de mar. rouge (*Boyet*).

6 fr. 4 s. La Vallière. — 303 fr. Debure.

111. Les Lettres de Saint Augustin, traduites en françois par Dubois, etc. *Paris, J.-B. Coignard,* 1684; 6 vol. in-8°, mar. rouge, doublé de mar. rouge.

35 fr. La Vallière. — 660 fr. Debure.

123. De la fréquente Communion, où les sentiments des Pères, des

Digitized by Google

papes et des conciles, touchant l'usage des sacremens de pénitence et d'eucharistie, sont fidélement exposés, par M. Arnauld. *Paris, Ant. Vitré,* 1644; in-4°, mar. rouge, doublé de mar. rouge. (*Du Seuil*).

7 fr. 10 s. La Vallière. — 240 fr. Debure.

124. La Tradition de l'Église sur le sujet de la pénitence et de la communion, représentée dans les plus excellents ouvrages des SS. Pères grecs et latins, etc., trad. en françois par M. Ant. Arnauld. *Paris, Ant. Vitré,* 1645; in-4°, mar. rouge, doublé de mar. rouge (*Du Seuil*).

6 fr. La Vallière. — 220 fr. Debure.

125. Guidonis de Monte-Rocherii liber, Manipulus curatorum vulgariter dictus. *Completus est Parisiis per Michaelem de Columbaria* (*Friburger*), *Uldaricum Gering et Martinum Chrantz,* 1473; in-folio, goth., mar. rouge fil, tr. dor.

60 fr. 6 s. La Vallière. — 355 fr. Debure.

140. De l'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle par le sieur de Beuil (L.-J. Le Maistre de Sacy). *Paris, Desprès,* 1690; in-8°, mar. rouge, doublé de mar. rouge (*Du Seuil*).

12 fr. 19 s. La Vallière. — 500 fr. Debure.

281. La Description de l'Isle d'Utopie où est comprins le miroer des republicques du monde, etc., par Thomas Morus (trad. par Jehan le Blond, d'Évreux). *Paris, Charles L'Angelier,* 1550; in-8°, fig., mar. bleu à comp., tr. dorée.

10 fr. 19 s. La Vallière. — 230 fr. Debure.

612. Recueil de 8 pièces; pet. in-8° goth., mar. rouge.

45 fr. La Vallière. — 1099 fr. Debure.

613. Les Œuvres de Clément Marot de Cahors, valet de chambre du Roy. *Lyon, Jean de Tournes,* 1549; in-16, mar. rouge, doublé de mar. rouge.

11 fr. La Vallière. — 85 fr. Debure.

666. La Guirlande de Julie, pour Mlle de Rambouillet, Julie, Lucile

Digitized by Google

d'Angennes. *Escript par Nicolas Jarry*, 1641; in-8°, mar. rouge, doublé de mar.

406 fr. La Vallière. — 2905 fr. Debure.

1332 et suiv. Les Vies de saint Athanase, de saint Basile le Grand, de saint Ambroise et de saint Jean Chrysostôme, par Godefroy Hermant. *Paris*, 1678-1679; 6 vol. in-4°, mar. rouge, doublé de mar. rouge (*Du Seuil*).

85 fr. La Vallière. — 1105 fr. Debure.

La collection de M. Debure renfermait bon nombre de volumes ayant appartenu à des têtes couronnées, François Ier, Henri III, Louis XIII, Louis XIV, Anne d'Autriche, Henriette de France, Jacques II. La convoitise des bibliophiles n'a pas fait défaut à ces livres précieux.

Le n° 138, De l'Imitation de Jésus-Christ, traduction nouvelle par le sieur de Beuil, prieur de Saint-Val (L.-J. Le Maistre de Sacy), sixième édition. *Paris*, *Ch. Savreux*, 1663; in-8°, mar. rouge dent.,

Exemplaire qui avait appartenu à Henriette de France, femme de Charles Ier, roi d'Angleterre, a été adjugé pour 700 francs à MM. Barthès et Lowell, libraires anglais, après avoir été chaudement disputé par un amateur de Nantes, qui a regretté d'avoir laissé échapper ce volume, auquel se rattachaient pour lui de précieux souvenirs.

151. Introduction à la vie dévote du bienheureux François de Sales. *Paris*, *Imprimerie royale*, 1651; in-8°, fig., mar. rouge.

Exemplaire d'Anne d'Autriche, vendu 151 fr.

158. Explication des maximes des saints sur la vie intérieure, par François de Salignac Fénelon. *Paris*, *Pierre Aubouin*, 1697; in-12, mar. rouge, doublé de mar. rouge.

Exemplaire de Jacques II, roi d'Angleterre, 500 francs.

159. Divers écrits ou mémoires sur le livre intitulé : Explication des Maximes des Saints, etc., par Bossuet. *Paris*, *Jean Anisson*, 1698; in-8°, mar. rouge.

Exemplaire de Mme de Maintenon, 150 francs.

163. L'oratoire des religieux et l'exercice des vertueux; composé par le révérend et digne prélat don A. de Guevare, evesque de Mon-

Digitized by Google

dognet, trad. d'italien en françoys, et conféré avec l'espagnol, par N. Dany, abbé de S. Crespin le Grand, de Soyssons. *Paris, Guillaume Chaudière*, 1572; in-8°, mar. rouge.

Exemplaire de Henri III, vendu 299 francs.

211. Jamblichus de mysteriis Ægyptiorum, Chaldæorum, etc. *Venetiis, in ædibus Aldi et Andreæ soceri*, 1516; in-folio, veau fauve, dent. à comp.

M. Giraud a acquis pour 700 francs ce volume, qui avait appartenu à François Ier. Nous verrons plus loin que ce ne fut point pour M. Giraud de l'argent mal placé.

Le désir de citer tous les articles remarquables de cette bibliothèque nous entraînerait trop loin; nous tenons cependant à constater que le n°

293, Hieronymi Cardani de subtilitate libri XXI, ad illustriss. principem Ferrandum Gonzagam, Mediolanensis provinciæ præfectum. *Norimbergæ, Job. Petreius*, 1550; in-folio, fig. sur bois, v. f., dent à comp.

Acquis pour 700 fr. par M. Yemeniz, membre de la Société des Bibliophiles français, n'avait été payé que 50 francs chez Mac-Carthy.

409. Livre fort excellent de cuysine très utille et proffitable, contenant en soy la manière d'habiller toutes viandes, etc. *Lyon, Olivier Arnoullet*, 1542; pet. in-8° goth., dem. rel. mar. vert.

M. Hope a payé 500 francs ce volume, qui ne se vendit que 3 fr. 95 chez Dufresnoy, en 1803.

605. La Grant Danse macabre des hommes et des femmes, historiee et augmentee de beaulx dits en latin : le Débat du corps et de lame; la complainte de lame dampnée, etc. *Imprime a Lyon, le XVIIIe jour de fevrier, l'an mil CCCCXCIX;* in-fol. goth., fig. sur bois, mar. bleu.

M. Yemeniz a payé 1205 francs ce volume, qui avait appartenu à Mac-Carthy, et n'avait été payé chez lui que 200 francs.

756. Bien advisé, mal advisé. *Imprimé à Paris par Pierre le Caron, pour Anthoine Vérard, libraire, demeurant rue le Pont Nostre-*

Digitized by Google

Dame. S. D.; pet. in-folio, goth., fig. sur bois, mar. rouge, fil. tr. dorée.

Cet exemplaire d'un mystère des plus rares avait appartenu à Gaignat et à Mac-Carthy, et avait été payé chez ces amateurs 604 fr. et 401 fr. Chez M. Debure, il s'est vendu 1605 francs.

825. Mytholia Æsopica, in quâ Æsopi fabulæ gr. et lat. CCXCVII; accedunt Babriæ fabulæ etiam auctiores, etc. *Francofurty, Nic. Hoffmanus*, 1610; pet. in-8°, mar. vert.

Exemplaire de de Thou. — M. Yemeniz a acquis pour 131 fr. ce volume, qui ne fut vendu que 9 fr. 10 s. chez Soubise.

850. Titi Romani et Egesippi Atheniensis, amicorum historia (ex Johannis Boccacii Decamerone), in latinum versa per F. Matthæum Bandellum Castronovensem. *Mediolani, Gottardus Ponticus*, 1509; pet. in-4°, mar. citron à comp.

Ce superbe exemplaire de Girardot de Préfont avait appartenu à Mac-Carthy, chez lequel il fut vendu 79 francs. Chez M. Debure, il est monté à 350 francs.

Notre tâche est loin d'être terminée, et pour en finir avec la collection Debure, nous parlerons seulement de trois articles pris au hasard dans la classe de l'Histoire.

1182. Collectiones peregrinationum in Indiam orientalem et in Indiam occidentalem, XXV partibus comprehensæ, cum elencho singularum sectionum, seu partium totius operis Americani, et figuris æneis fratrum de Bry et Meriani. *Francofurti ad Mœnum, typis Joan. Wecheli, sumptibus vero Theodori de Bry*, 1590 et ann. suiv.; 39 vol. in-folio, dem. rel. mar. bleu.

Cet exemplaire, l'un des plus complets qui existent, figurait chez Caillard, à la vente duquel il ne fut payé que 4350 francs, et, cette fois, il a été acquis par M. Dutuit, au prix autrement élevé de 11500 francs. Aucun exemplaire n'était encore, en France du moins, monté à ce prix. Mais nous avons sous les yeux l'annonce d'un autre qui était à vendre dernièrement chez M. Techener pour 15000 francs. Il avait été formé par l'abbé de Rothelin, perfectionné par Pâris de Meyzieu, et complété par Gouttard. A la vente de Pâris, faite à Londres en 1790, il atteignit le prix de 210 livres sterling, et il orne aujourd'hui la collection d'un bibliophile américain.

Digitized by Google

Un recueil des plus rares, sur lequel on peut consulter le *Segraisiana, Paris*, 1721; in-12, pages 154 et 155, et surtout l'article de M. Cousin dans la *Revue des Deux-Mondes*, a été payé 350 francs par M. le comte Roger, bien qu'il fût de condition médiocre.

1474. Divers portraits (de différentes personnes de la cour de Louis XIV, composés par Mademoiselle de Montpensier et autres, publiés par M. de Segrais), 1659; in-4°.

Remarquons, en passant, que l'exemplaire de Ch. Nodier, qui était celui-là même de Mlle de Montpensier et d'une beauté toute particulière, s'est vendu chez lui 255 francs, et que celui qui figurait, en 1853, à la vente du libraire Verbeyst, n'a pas dépassé 100 francs.

Terminons en disant que le n°

1657, Le Blason des armoiries, auquel est montrée la manière de laquelle les anciens et modernes ont usé en icelles (par Hierome de Bara). *Lyon, Barthelemy-Vincent,* 1581; petit in-folio, fig. vél.

Exemplaire de de Thou, vendu 3 francs chez Soubise, a été acquis pour 130 francs par M. le baron Jérôme Pichon.

Nous parlerons prochainement des ventes Renouard et Giraud. La première nous fournira matière à des rapprochements de prix plus curieux encore que ceux de la vente Debure, et la seconde nous permettra de faire apprécier bon nombre de volumes d'intérêt local que le haut prix qu'ils ont atteint doit faire regarder comme de véritables curiosités.

E. GAUTIER.

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR M. PRESSAC.

M. Pressac (Jean-François), bibliothécaire adjoint de la ville de Poitiers, était né aux Martres, commune de Courcome, près Ruffec, le 17 thermidor an XII (5 août 1804). Il commença ses études classiques à la Grand'Maison de Poitiers, les poursuivit au petit séminaire de Bressuire et les acheva au collége de Niort. A l'âge de dix-huit ans, il s'engagea dans le génie, puis il entra dans la garde royale et fit la campagne d'Espagne en 1823. Durant son séjour dans ce pays, il en avait appris la langue, et il n'a cessé depuis de conserver de l'attachement et de la sympathie pour une nation dont l'histoire et les malheurs avaient fait une vive impression sur son esprit. Quelques années après il quitta le service militaire, et se maria en 1833. Il passa ensuite deux ans à Bordeaux, occupé d'études sérieuses vers lesquelles il se sentait entraîné. En 1836, il vint habiter la commune de Bérnges, près Poitiers, et fit aussitôt partie de la Société des Antiquaires de l'Ouest. A la fin de 1839, il se fixa définitivement en cette ville, où il fut nommé conservateur adjoint de la bibliothèque publique. Il remplit d'abord ces fonctions sans aucuns émoluments, puis on lui alloua un traitement de 400 fr., qui avait fini par être porté à 900 fr. depuis quelques années. Atteint d'une fièvre typhoïde le 27 juillet dernier, il est mort le 23 août suivant.

M. Pressac a fait réimprimer, à vingt-cinq exemplaires seulement, *La ministresse Nicole, dialogue poictevin de Josué et de Garot, ou l'histoire au vray de ce qui arriva chez le ministre Dusou et dans le temple des huguenots de Fontenay, le premier jour de may* 1665; Poitiers, Oudin, 1846, pet. in-12 de 20 pag.

Il a aussi fourni l'avant-propos bibliographique placé en tête de la nouvelle édition du *Siége de Poitiers*, par Liberge, donnée par M. Beauchet-Filleau; Poitiers, Létang, 1846, in-8°.

Il a publié : 1° *Histoire de la Bibliothèque de la ville de Poitiers depuis son origine jusqu'au 1er janvier* 1845. Ce travail, inséré dans

Digitized by Google

les *Bulletins* de la Société des Antiquaires de l'Ouest (3e trimestre de 1848), a été tiré séparément à 70 exemplaires; Poitiers, Dupré, gr. in-8° de 72 pag. — IIe *Notice généalogique, biographique et littéraire sur Jacques du Fouilloux, gentilhomme poitevin, auteur d'un célèbre Traité de Vénerie*, etc., insérée dans les *Mémoires* de la même Société, année 1850. Cet autre travail a été de même tiré séparément à 75 exemplaires; Poitiers, Dupré, 1852, gr. in-8° de 112 pag.

Ces deux publications sont des démembrements d'un travail très-important de bibliographie poitevine, que M. Pressac projetait depuis bien des années, et pour lequel il avait amassé d'immenses matériaux.

Il laisse, en outre, prêtes à paraître les *Poésies patoises* de François Gusteau, prieur de Doix, en bas Poitou, au XVIIIe siècle, suivies d'un vocabulaire étymologique; à moitié imprimé un *Essai historico-bibliographique sur le roman de Mélusine*, et enfin à l'état de manuscrit son grand ouvrage de bibliographie poitevine. *Pendent opera interrupta...*

REDET,
Archiviste de la Vienne.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

SEPTEMBRE 1855.

Notre compatriote, M. Hérault, sculpteur en bois, a exécuté, d'après les dessins de M. Langlois, architecte, pour l'église Notre-Dame de Vitré, une chaire qu'il destinait à l'Exposition universelle. Malheureusement, le temps lui a fait défaut, et quand l'œuvre a été terminée, il n'y avait plus place pour elle dans le Palais de 1855. Cette chaire se compose d'une partie centrale à laquelle on accède par deux escaliers, véritables dentelles de bois. Dans toute l'œuvre respirent un goût parfait, une entente véritable du style dit *gothique flamboyant*.

— M. le docteur J. Aussant, de Rennes, qui a laborieusement réuni, outre une excellente galerie de tableaux, une collection remarquable d'objets d'arts et d'archéologie, vient de faire l'offre à la ville de *déposer* l'une et l'autre dans une des salles du musée municipal.

Le Conseil a accepté cette offre avec une reconnaissance que tous les Rennois partageront. La galerie de M. Aussant sera précieuse sous plus d'un titre dans leur musée. En effet, indépendamment de nombreuses et belles toiles, elle a le mérite de renfermer des tableaux de maîtres, qui font complétement défaut dans la belle collection du Palais universitaire.

M. le Maire a annoncé au Conseil qu'il avait nommé M. J. Aussant, directeur honoraire du Musée de Rennes, et cette communication a été accueillie avec une vive approbation. (*Auxiliaire.*)

— Les 7 et 8 mai 1856, se tiendra, à Napoléon-Vendée, l'exposition publique d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles qui doit avoir lieu, chaque année, dans les principaux centres de la région comprenant les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord, du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, de la Mayenne, de la Sarthe, de Maine-et-Loire, de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Sont exclusivement admis à ce concours les animaux mâles et femelles des espèces bovine, ovine et porcine nés et élevés en France, les instruments et produits agricoles de la circonscription ci-dessus désignée. Ils devront appartenir à des habitants de ladite région.

Digitized by Google

Des prix et des médailles seront répartis entre les diverses classes et catégories d'animaux jugés dignes de les obtenir.

— Un décret du 22 mars 1852, ayant force de loi, a réglementé la vente et la possession des presses de petite dimension.

Le ministre de l'intérieur croit devoir porter de nouveau à la connaissance du public la teneur des articles 2, 3 et 4, qui établissent l'obligation d'une déclaration et d'une autorisation préalable pour la vente et la détention de ces presses, et la pénalité contre toute infraction à ces dispositions :

« Nul ne pourra, pour des impressions privées, être possesseur ou faire usage de presses de petite dimension, de quelque nature qu'elles soient, sans l'autorisation préalable du ministre (de l'intérieur), à Paris, et des préfets dans les départements.

» Cette autorisation pourra toujours être révoquée, s'il y a lieu.

» Les contrevenants seront punis des peines édictées par l'article 13 de la loi du 21 octobre 1814 (six mois d'emprisonnement et 10,000 fr. d'amende).

» Les fondeurs en caractères, les clicheurs ou stéréotypeurs, les fabricants de presses de tous genres, les marchands d'ustensiles d'imprimerie, seront tenus d'avoir un livre coté et parafé par le maire, sur lequel seront inscrits, par ordre de date, les ventes par eux effectuées, avec les noms, qualités et domicile des acquéreurs. Au fur et à mesure de chaque livraison, ils auront à transmettre, sous forme de déclaration, au ministère (de l'intérieur), à Paris, et à la préfecture, dans les départements, copie de l'inscription faite au registre.

» Chaque infraction à l'une de ces dispositions sera punie d'une amende de 50 à 200 fr. »

— M. de Lamartine, après avoir lu la pièce de vers intitulée *Les Vestiges*, que nous avons insérée dans notre *Revue* (livraison de juillet dernier), a écrit à l'auteur de cette poésie la lettre suivante, que nous sommes autorisé à reproduire :

« Saint-Point, 29 septembre 1855.

» Monsieur,

» En lisant vos vers, on regrette que vous n'en ayez écrit que dans votre » jeunesse. La poésie était innée en vous, et elle aurait grandi avec les » années, comme ce qui est organique et non accidentel dans l'homme.

» Je vous remercie donc de m'avoir adressé ces beaux vers. Je vous » remercie surtout de leur avoir noblement conservé leur première suscrip- » tion. La Poésie ne suit pas les versatilités du temps, et ne change pas » d'adresse en route comme la fortune.

» A ces deux titres d'homme de poésie et d'homme de cœur, permettez- » moi, Monsieur, de vous serrer la main qui écrivit ces belles strophes.

» A. DE LAMARTINE. »

Digitized by Google

NÉCROLOGIE. — Une dépêche reçue le 14 septembre dernier, a eu un douloureux retentissement à Nantes. D'après cette dépêche, notre compatriote, M. de Cornulier-Lucinière, nommé tout récemment par le général Pélissier commandant des chasseurs de la garde, était au nombre des victimes de la prise de la tour Malakoff.

Marie-Alfred-Ernest de Cornulier-Lucinière était né commune de Joué-sur-Erdre, département de la Loire-Inférieure, le 15 janvier 1822. Élevé à l'école militaire de Saint-Cyr, il était passé sous-lieutenant au 5e bataillon de chasseurs à pied au mois d'octobre 1842, puis lieutenant au 6e bataillon de chasseurs en janvier 1846. Devenu officier d'ordonnance du lieutenant-général Lamoricière, il était resté en Algérie depuis le mois d'août 1845 jusqu'en 1848.

Nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour sa coopération à la prise de l'émir Abd-el-Kader, il avait été promu au grade de capitaine dans le 3e bataillon de chasseurs à pied le 6 décembre 1850.

Blessé grièvement de trois balles à la bataille d'Inkermann, où il avait noblement combattu, il avait été décoré de l'ordre du Medjidié de Turquie.

A peine rétabli, il fut nommé commandant du 9e bataillon de chasseurs à pied, dans lequel il était capitaine, et prit part à l'attaque du bastion du Mât, où il fut encore atteint.

Enfin, il venait d'être nommé commandant des chasseurs de la garde, le 22 août dernier, lorsqu'il a été tué sur la brèche, en tête de son bataillon, à l'assaut général de Sébastopol, le 8 septembre 1855.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

VOYAGE EN BASSE BRETAGNE, par Vérusmor; avec annotations complémentaires, par B. Jollivet. In-12 de 14 ff. 1/2. Impr. de Jollivet à Guingamp. 3.»»

LA BRETAGNE AU XVIe SIÈCLE, après la réunion; par L. Grégoire, professeur d'histoire au lycée de Nantes. In-8° de 6 ff. 1/2. Impr. de Mme Mellinet, à Nantes.

CATALOGUE des livres composant la bibliothèque du château de la Turbalière, appartenant à M. le comte A. de Murat (titres de 1430 ouvrages). In-8° de 6 ff. Impr. de Bernard, à Poitiers.

DISCOURS de Mgr l'évêque de Poitiers à la cérémonie du couronnement de Notre-Dame de Chartres, le XXXI mai M.D.CCC.LV. In-8° de 2 ff. 1/2. Impr. d'Oudin, à Poitiers. — A Paris, chez Lagny.

DE L'IMITATION DES ANCIENS par les modernes; par C. Lechat, professeur au lycée de Nantes. In-8° de 2 ff. 3/4. Impr. de Mme Mellinet, à Nantes.

LA LÉGENDE DE SAINT-ARMEL, mise en vers français, sous la forme de Tragédie; par messire Baudeville, prêtre et maître d'école en la ville de Ploërmel; représentée, en 1600, à Ploërmel; publiée, pour la première fois, par Sigismond Ropartz. Vitrail de Saint-Armel, en l'église paroissiale de Ploërmel, dessiné et lithographié par P. Hawke. Grand in-4° de 18 ff. 1/2, plus 8 pl. Impr. de Prud'homme, à Saint-Brieuc.

PETIT MANUEL DU DRAINEUR, ou les Principes du drainage réduits à leur plus simple expression et mis à la portée de tout le monde; par J.-L. Bahier, arpenteur à Saint-Brieuc. In-12 de 2 ff., plus une planche. Impr. de Prud'homme, à Saint-Brieuc.

QUELQUES CAS D'AUTOPLASTIE FACIALE; par le docteur Letenneur. In-8° de 2 ff. 1/4. Impr. de Mme Mellinet, à Nantes.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ARITHMÉTIQUE, à l'usage des écoles primaires. Par L. Poumeau de Lafforest. 9e *édition*. In-12 de 9 ff. 1/2. Impr. de Guéraud, à Nantes.

DOARÉ da ober hent ar groas, Hervé an tonnello stignet en ilis Peurit-ar-Roc'h. In-32 d'1/2 f. Impr. de Tanguy, à Guingamp.

MIZ MARI pe levr d'ar verc'hes. (Mois de Marie, avec des cantiques bretons.) In-32 de 3 ff. 3/4, plus 12 pages d'airs notés. Impr. de Tanguy, à Guingamp. (1852.)

TESTAMANT NEVE eus hon otro hac hon Salver Jésus-Christ. In-12 de 27 ff. Impr. de Jollivet, à Guingamp. (1853.)

LES ABOYEUSES DE JOSSELIN, excursion en Bretagne au mois de mai 1855; par C. Jeannel, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Rennes. In-12 de 4 ff. Impr. de Catel, à Rennes.

DES DÉVIATIONS DE L'AIGUILLE AIMANTÉE à bord des bâtiments à vapeur, et des moyens de les corriger; par M. Léopold de Folin. In-8° d'1 f. 1/4, plus une pl. Impr. de Tanguy, à Guingamp.

DE L'EXERCICE DE LA VAINE PATURE dans les prairies, dans les champs et sur les chemins; par André-Philippe Bernard, avocat. In-8° d'1 f. Impr. de Fabre, à Niort. . . . . »».50

Digitized by Google

Rapport à S. Exc. Mgr le ministre de l'instruction publique, sur l'enseignement de la langue française. Par M. Daniel, régent au collége de Lamballe. In-8° d'1 f. 1/4. Impr. de Le Maout, à Saint-Brieuc.

La Dévotion au très-saint Sacrement, ou Association de prières pour obtenir de N.-S. Jésus-Christ le triomphe de l'Église, la conservation et la propagation de la foi. In-18 de 3 ff. Impr. Prud'homme, à Saint-Brieuc.

Essai de déontologie pharmaceutique, ou Traité de pharmacie professionnelle, précédé d'un historique de la pharmacie en France; par Chauvel aîné. In-8° de 12 ff. Impr. Le Maout, à Saint-Brieuc.

Guide des jurés pendant les sessions de la cour d'assises; par V. Jarland. In-18 de 3 ff. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Saintes, chez Fontanier.

La Maison isolée, roman inédit; par Emile Souvestre. Edition illustrée par Veyrassat. In-8° de 4 ff. — A Paris, chez Malmenayde et de Riberolles; Gabriel de Gonet. . . . . ».90

Le Médecin de soi-même. Avis au peuple sur les moyens de conserver et de rétablir sa santé; par Ch. Le Maout. In-12 de 9 ff. 1/3. Impr. Le Maout, à Saint-Brieuc (1851). 1.50

Monographie du Camphre. Thèse soutenue à l'Ecole de pharmacie; par François-Émile Grimaud, de Poitiers (Vienne). In-4° de 6 ff. Impr. de Thunot, à Paris.

Pierre Maugerc et les évêques de Nantes. — Mathurin Rodier, architecte du château et de la cathédrale de Nantes. — Par A. de la Borderie. In-8° d'1/2 f. Impr. Guéraud, à Nantes.

Quiriac, évêque de Nantes, et l'église de Prigny (1063). — Le Droit de Naufrage (16 décembre 1233).—Par P. Marchegay. In-8° d'1/2 f. Impr. Guéraud, Nantes.

Engorgements de la Rate, propres aux fièvres intermittentes, considérées dans leurs rapports avec l'état local et fonctionnel du cœur; par M. A. Marcé, médecin de l'Hôtel-Dieu de Nantes. In-8° de 3 ff. 3/4. Impr. Mellinet, à Nantes. (Extrait du *Journal de la section de médecine de la Société académique de Nantes.*)

Discours sur Mgr Claude-Louis de Lesquen, ancien évêque de Rennes, prononcé par M. l'abbé Maupoint, vicaire général du diocèse de Rennes. In-4° d'1/2 f. Impr. de Marteville, à Rennes.

Essai sur l'histoire de la Ligue à Poitiers; par Henri Ouvré, professeur d'histoire au lycée de Poitiers. In-8° de 10 ff. 1/4. Impr. de Dupré, à Poitiers. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* tome 21.)

De l'influence du langage poitevin sur le style de Rabelais; par Poëy-d'Avant. In-8° d'1 f. — A Paris, chez Techener. (Extrait du *Bulletin du Bibliophile.*)

Du Plain-Chant et de son avenir dans le diocèse de Rennes. In-8° de 2 ff. Impr. Vatar, à Rennes.

Œuvres posthumes de F. Lamennais, publiées par E.-D. Forgues. — *La Divine Comédie* de Dante Alighieri. — *Le Paradis.* — In-8° de 33 ff., plus une vignette. — A Paris, chez Paulin et Lechevalier. . . . . 5.»»

La reine Victoria à Paris, ou l'Heureuse Alliance, en vers, par Boullault. In-8° d'1/8 de f. Impr. Mangin, à Nantes. . . . . ».25

Les Vestiges, esquisse poétique; par le colonel Charles de Rozières. In-8° de 3/4 de f. Impr. Guéraud, à Nantes.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La ***Revue des provinces de l'Ouest*** paraît le 1er de chaque mois, par numéro de 64 pages grand in-8°, format de revue, papier collé et satiné.

On souscrit au bureau de la Revue : **A NANTES, chez Aud GUÉRAUD & Cie, Imprimerie-Librairie du passage Bouchaud.**

PARIS, chez DUMOULIN, quai des Augustins, 13.
RENNES, — VERDIER, GANCHE.
FONTENAY, — NAIRIÈRE-FONTAINE.
St-BRIEUC, — PRUDHOMME.
VANNES, — CAUDERAN.

L'abonnement part du 1er septembre.
Un an, 12 fr. pour Nantes, et 15 fr. par la poste.

Nantes, Imprimerie Aud GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE

Aⁿᵈ GUÉRAUD & Cⁱᵉ,

PASSAGE BOUCHAUD, NANTES.

Petite Géographie de la Loire-Inférieure, par Eugène TALBOT et Armand GUÉRAUD, correspondants du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, etc., avec une carte du département : DEUXIÈME ÉDITION, revue avec soin et sensiblement augmentée; OUVRAGE APPROUVÉ par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, et MENTIONNÉ avec distinction par l'Institut de France (Académie des Sciences); 1 vol. in-18 de 316 pages. . . . 1 fr. »

En donnant des détails précis de topographie, de statistique et d'histoire, les auteurs ont eu pour but de faire un livre qui fût approprié aux besoins de l'instruction, en même temps qu'il pût servir de guide aux voyageurs dans le département de la Loire-Inférieure. Ils ont parcouru toutes les communes du département, afin de ne rien avancer qui n'ait été vérifié sur les lieux. La carte du département a été dressée par M. PINSON, sur une échelle assez grande pour pouvoir être utile à MM. les voyageurs, les propriétaires, les agents voyers, etc.

Du Principe électif et de ses Applications, par Evariste COLOMBEL, ancien député, ancien maire de Nantes; 1 beau vol. in-12 format anglais. 3 fr. »

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Ce recueil paraît tous les six mois, et forme à la fin de l'année un volume de 500 pages in-8°. Prix. . . . . 5 fr. »

Annales universelles, par H.-D. FOURMONT; magnifique in-folio oblong, sur beau papier, composé de 40 feuilles in-plano, contenant l'histoire du monde, de la Création (5604) à Jésus-Christ; relié. . . . . 32 fr. »

Octroi et Consommation de la ville de Nantes, par J.-C. RENOUL, ancien président de la Société académique de la Loire-Inférieure, ancien adjoint au maire de Nantes, etc.; 1 vol. in-12 format anglais. . . . . 3 fr. »

Les Moulins en deuil, *épisode de la guerre de la Vendée.* — 1793. — par Mᵐᵉ Mélanie WALDOR. — Deux jolis volumes format anglais. . . 6 fr. »

Fleurs de Vendée, *poésies*, par Émile GRIMAUD. Un joli volume in-12, format anglais, papier satiné. . . . . 3 fr. 50

Mémoire historique sur l'abbaye de l'Ile-Chauvet, *ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Luçon, par le P. Arsène Cochois, ermite camaldule, prieur de cette maison;* annoté et suivi de la description des restes de cette abbaye, par Armand GUÉRAUD. — Gr. in-8°. . . . . 2 fr. »

Documents biographiques sur Pierre Grelier, publiés et annotés par Armand GUÉRAUD. — Br. in-8°. . . . . 1 fr. »

Notice sur l'abbé Lechat (Julien-Pierre-Louis), traducteur de Schlegel, br. in-8°.

Rapport sur divers Objets sculptés suivant un Procédé découvert par M. L. Delangre, br. in-8°.

Biographie bretonne, par P. LEVOT, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest, l'un des rédacteurs de la *Biographie universelle*, etc.

Le savant, modeste et consciencieux auteur a compris que pour doter son pays d'une *Biographie sérieuse et complète*, il ne lui suffisait pas d'avoir travaillé pendant vingt ans; mais que le concours d'écrivains dispersés dans toute la Bretagne, lui était encore indispensable. Il a, en conséquence, appelé comme collaborateurs : MM. Bizeul, A. de Blois, A. Burnel, A. de Courson, Cunat, E. Carissan fils, de Rostaing de Rivas, Duchatellier, Dugast-Matifeux, Armand Guéraud, Ch. Laennec, Th. de la Villemarqué, J.-A. de Kergaradec, Le Jean, A. de la Borderie, J. de Penguern, etc., etc.

La *Biographie bretonne* comprendra environ 24 livraisons in-8° de 80 pages chacune.

Le prix de la livraison est de 1 fr. 50 c.

Les 22 premières sont en vente.

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES

DE L'OUEST

(BRETAGNE ET POITOU).

—

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

Honorée d'une Souscription à Vingt Exemplaires par le Conseil général de la Loire-Inférieure.

TROISIÈME ANNÉE.

3e Livraison. — Novembre 1855.

NANTES,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE And GUÉRAUD ET Cie,
PASSAGE BOUCHAUD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

De la 3e Livraison.

Pages

Joseph-Michel Pellerin. — 1751-1794. 129

La Seigneurie de Noirmoutier en 1484; par M. P. Marchegay 141

La Grotte du P. Grignon, dit de Montfort, dans la forêt de Vouvent; par M. Benjamin Fillon. 153

Attaques des Anglais contre Saint-Malo; par M. F. Poey-d'Avant. . . . 157

Notice littéraire sur Romain du Pin-Pager; par M. Alfred Giraud. . . . 167

Notice statistique sur les Hospices de Nantes et le mouvement de leur population; par M. J.-C. Renoul. 175

Monnaies féodales françaises. (Annonce d'un travail d'ensemble préparé par M. Faustin Poëy-d'Avant.) 185

Chronique du mois; par Armand Guéraud. 186

Nécrologie : — Eugène de Kerguern. — Mathurin-Joseph Guibert. — Combe-Siéyès. — Paul-Marie Le Tarouilly. — Antoine-Honoré-Léon Faye. 189

Bulletin bibliographique mensuel. 191

Digitized by Google

J.-M. PELLERIN.

1751-1794.

PELLERIN (Joseph-Michel), avocat au Parlement, membre de l'Assemblée constituante, naquit sur la paroisse de Sainte-Croix, à Nantes, le 27 septembre 1751. Il fit ses cours d'humanités et de philosophie au collége de l'Oratoire de Nantes. Les certificats honorables qui lui furent délivrés à la fin de ses études, attestent qu'il se distingua par ses progrès autant que par sa bonne conduite et son attachement à la pratique des devoirs religieux. Reçu maître ès arts en l'université de Nantes en 1769, il commença immédiatement l'étude du droit à la faculté de Rennes, et obtint le grade de licencié en droit en 1772, à l'âge de 21 ans.

Pellerin travailla ensuite, pendant environ trois ans, chez un avocat de Rennes, et commença, en 1774, à plaider au présidial de cette ville. Le parlement avait été supprimé, ses membres avaient été exilés en septembre 1771. Lors de son rétablissement, sur la fin de l'année 1774, l'ordre des avocats arrêta la réformation de son tableau, et décida que les jeunes avocats qui avaient été reçus par le parlement intermédiaire, ne seraient reconnus qu'autant qu'ils renouvelleraient la prestation de leur serment. Pellerin, avec vingt-quatre jeunes avocats, prêta le nouveau serment exigé, en audience publique de la grand'chambre, au mois d'août 1775. Il revint en 1778 à Nantes, où il exerça sa profession avec un succès que lui acquirent promptement ses talents, son amour du travail et sa haute probité.

Lorsqu'il fut question, en 1788, de convoquer les États généraux du royaume, Pellerin publia successivement plusieurs écrits, relatifs à la prochaine convocation de cette assemblée, à la réforme sage et

Digitized by Google

régulière des abus qui l'avaient frappé davantage dans la constitution de l'ancienne société. Ces écrits fixèrent sur lui l'attention de ses concitoyens. Il fut nommé député à l'assemblée générale de la sénéchaussée, puis commissaire à la rédaction des Cahiers, et enfin élu pour la députation aux États généraux par la sénéchaussée de Guérande. Pellerin n'ambitionnait pas ce mandat. Il supplia les électeurs de porter leurs suffrages sur un autre, et voulut même que le commissaire du roi, présidant l'assemblée de la sénéchaussée, déclarât son refus d'accepter la députation. Les instances réitérées des électeurs de la sénéchaussée de Guérande finirent par vaincre ses répugnances; il consentit, après avoir longtemps résisté, à se charger du mandat qu'ils voulaient lui confier.

Entre autres instructions qui lui avaient été données par ses commettants, il lui était expressément recommandé de veiller au maintien des *droits, franchises et libertés de la province de Bretagne.* Il y était personnellement très-attaché, comme il le fit voir dans un écrit, publié en 1788, sur la constitution historique des États de Bretagne, et dans un autre écrit plus important, publié en 1789, sous ce titre : *Droit public de la province de Bretagne, avec des observations relatives aux circonstances actuelles.* Mais il eut le regret de les voir bientôt sacrifier par l'Assemblée, qui, regardant les mandats impératifs dont étaient porteurs les députés de certaines provinces, comme attentatoires à ses droits, déclara qu'elle ne recevrait aucune protestation et qu'elle tiendrait pour nulles toutes les réserves basées sur ces mandats.

Pellerin partagea d'abord les illusions généreuses d'un grand nombre de ses collègues (1). Il arriva à Paris l'âme remplie d'espérances; mais il vit bientôt avec une profonde tristesse la marche des événements, et pressentit leur dénouement. Fermement attaché à la foi catholique, plein de respect pour la royauté, ainsi que le témoignent ses écrits publics, ses opinions et ses votes à l'Assemblée, ses lettres et ses notes particulières retrouvées dans ses papiers, il entrevit de bonne heure les périls de l'Église de France et de la royauté. Aussi désireux qu'aucun de ses collègues de travailler aux grandes

(1) Les détails suivants sont extraits d'un registre particulier, ou journal rédigé jour par jour par Pellerin, pendant tout le temps qu'il siégea à l'Assemblée constituante.

Digitized by Google

réformes dont le besoin se faisait si vivement sentir au sein de la nation, et dont les cahiers, apportés aux États généraux par les députés des provinces, étaient l'expression si unanime, Pellerin aurait voulu relier les espérances de l'avenir aux traditions du passé.

Dès les premières séances, il opina pour que les députés des communes invitassent les deux autres ordres à se réunir à eux dans la salle des États, afin de travailler en commun au bonheur de la France. Dans l'assemblée des États généraux réunis en ce moment, les ordres du clergé et de la noblesse n'étaient pas, en effet, à ses yeux, des corps indépendants; mais seulement des classes privilégiées, dont les députés étaient, comme ceux des communes, membres intégrants de l'assemblée générale. Au 17 juin, après de longues hésitations, Pellerin opina, avec la majorité de ses collègues, pour que les députés des communes se déclarassent *Assemblée nationale*. Il hésita longtemps : cette dénomination lui semblait, en effet, excéder leurs droits et leur mandat. « Si la nation n'est qu'*une* dans l'ordre poli-» tique, dit-il, elle est néanmoins composée dans l'ordre social de » plusieurs parties intégrantes, qui, sans former des corps à part et » indépendants du corps général, constituent néanmoins des corpo-» rations particulières et isolées sous plusieurs rapports, et qui, par » cela même, ne peuvent être exclues de l'universalité de la nation, » quand celle-ci veut être représentée; sans quoi elle n'aurait » qu'une représentation incomplète. » Mais, refléchissant d'autre part que les communes, avant de vouloir se constituer en assemblée nationale, avaient appelé, par les invitations les plus pressantes, les deux autres ordres à se réunir à elles pour former l'intégrité du corps national, et que, malgré leur refus, elles n'avaient pas cessé d'ailleurs de regarder ces deux ordres comme membres du corps national, en déclarant qu'ils y seraient toujours réintégrés quand ils s'y présenteraient, il se décida enfin à voter sur ce point avec la majorité de ses collègues.

Dans cette séance où l'assemblée des communes entrait dans une voie sur laquelle il devenait bien difficile de s'arrêter, Pellerin céda donc aussi à l'entraînement général. Plus tard, il se séparera le plus souvent de la majorité de ses collègues, dans les questions fondamentales, dans celles surtout qui lui paraîtront porter atteinte à la religion et à l'autorité monarchique. « J'ai suivi ma conscience dans » toutes les délibérations auxquelles j'ai concouru, dit-il dans ses

Digitized by Google

» notes écrites jour par jour pendant la durée de sa députation. J'ai » toujours tâché de me rendre compte des motifs de mon opinion : » j'ai pu errer quelquefois, je m'en suis aperçu plus tard ; j'avais du » moins été de bonne foi. »

Il ne partagea point l'enthousiasme de cette fameuse nuit du 4 août, dans laquelle tous les priviléges furent abolis. Bien que certaines mesures votées par acclamation dans cette séance lui parussent justes et désirables, la précipitation et l'entraînement avec lesquels elles furent adoptées, lui semblèrent d'un triste augure pour l'avenir. Il y vit avec peine disparaître les droits et franchises des provinces ; comme publiciste et député breton, il ressentit vivement l'atteinte portée à ces droits et libertés de la Bretagne, qu'il avait défendus dans ses écrits, et qu'il avait pour mandat de défendre à l'assemblée des États généraux du royaume. — Il vota contre la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et proposa d'y opposer la déclaration des devoirs, motion qui ne fut pas écoutée.

Il pensait que la loi devait être l'ouvrage du monarque et de la nation, représentée par ses députés dans chaque législature périodique. Il ne voulait pas que la plénitude du pouvoir législatif appartînt exclusivement à l'Assemblée nationale, et qu'on laissât au roi le seul pouvoir exécutif. Le pouvoir législatif, selon lui, devait appartenir concurremment au roi et à la nation, et avec un véto réciproque qui balançât les pouvoirs respectifs et prévînt le despotisme d'un côté et la démocratie de l'autre. Il s'appuyait, à cet égard, sur ce capitulaire de Charles le Chauve, *Lex sit consensû populi et constitutione Regis*. Il vota pour qu'au roi seul appartînt le droit de faire la paix et la guerre, et pour la plupart des prérogatives de la royauté, prévoyant que l'anéantissement du pouvoir royal serait aussi la ruine de l'autorité et de l'unité gouvernementale. Il vota pour conserver à l'Église ses propriétés et pour faire décréter que la religion catholique était la religion de l'État. Il ne voulut prendre aucune part aux délibérations de l'Assemblée sur la constitution civile du clergé, croyant qu'elle était incompétente sur cette matière, et prévoyant dès lors pour l'Église de France les conséquences de cette funeste innovation. Il vota contre la nouvelle division territoriale du royaume, contre la suppression de la noblesse, contre toutes les innovations, en un mot, qui, dépassant les réformes généralement réclamées par les cahiers, lui semblaient devoir changer complète-

Digitized by Google

ment la nature du gouvernement et bouleverser de fond en comble l'ancienne constitution de la France.

Après dix-sept mois d'assiduité à l'Assemblée nationale, accablé d'ennuis et de dégoût, en voyant la marche inquiétante des événements et l'impossibilité de s'opposer à l'entraînement révolutionnaire, sentant d'ailleurs sa santé s'altérer sensiblement tous les jours, il résolut de se démettre de ses pouvoirs, et sollicita dans ce but l'agrément de ses commettants. Ceux-ci l'engagèrent vivement à conserver encore le mandat qu'ils lui avaient confié. Pellerin céda à leurs désirs; mais bientôt, l'état de sa santé s'altérant de plus en plus, il se décida à donner sa démission, le 4 septembre 1790.

Au mois de juin 1791, les religieuses Carmélites établies au village des Couëts, près de Nantes, furent violemment arrachées de leur domicile par une troupe de femmes du peuple. Pellerin, qui était le conseil de la communauté, prit leur défense dans un mémoire, où il retraçait avec force l'acte de violence dont ces pauvres sœurs avaient été victimes, et obtint momentanément pour elles la justice qu'elles réclamaient. Mais il fut accusé d'avoir, dans ce mémoire, outragé la garde nationale, dont un détachement, qui s'était dit envoyé au secours des religieuses, avait laissé violer leur domicile en sa présence. Il fut en conséquence arrêté et incarcéré au château de Nantes. Au bout de quelques jours, on lui annonça qu'il était libre; mais une foule de peuple, réunie devant le château, l'obligea, par ses menaces et les cris de mort qu'elle fit entendre, de rentrer dans sa prison. Ce ne fut qu'après plus d'un mois qu'il put sortir sans danger.

Au mois de mars 1793, il fut encore arrêté, avec plusieurs autres personnes, sur des motifs aussi vains que la première fois; car les commissaires nommés pour faire la visite des maisons d'arrêt, s'assurèrent qu'aucun d'eux n'était dénoncé à l'accusateur public. Pendant quatre mois que dura sa détention, il fut successivement transféré dans plusieurs maisons, et en dernier lieu à bord du navire *la Loire*, mouillé au bas de la Fosse, où il eut à supporter toutes sortes de mauvais traitements. Sa famille, privée de son appui, fut en butte à des vexations sans nombre.

Le 15 septembre 1793 recommença pour lui une longue série de souffrances, qui rappellent une époque de douloureuse et sanglante mémoire; le proconsul Carrier venait d'arriver à Nantes. Enlevé

Digitized by Google

pour la troisième fois de son domicile, Pellerin fut conduit à la prison de l'*Éperonnière*, où furent entassées un grand nombre d'autres victimes arrachées comme lui du sein de leurs familles par le *Comité de surveillance*. Parmi les prisonniers incarcérés dans les divers dépôts, et surtout dans cette dernière prison, il y en eut cent trente-six (1) qui, sans être prévenus du sort qu'on leur destinait, ni du lieu où on

---

(1) Il y a des variations sur le nombre des prisonniers partis de Nantes et sur le nombre de ceux qui arrivèrent à Paris. Pellerin a laissé, dans ses papiers, quelques notes pleines d'intérêt sur ce triste épisode des annales révolutionnaires de Nantes. Ces documents portent à 136 le nombre des prisonniers partis d'abord de Nantes, au lieu de 132, nombre généralement admis.

Seize furent laissés à Angers, où dix d'entre eux succombèrent. . .	16
Quatre laissés à Blois, où deux moururent, et les deux autres furent plus tard conduits à Paris.	4
Deux laissés à Orléans.	2
Quatre élargis pendant la route.	4
Cent dix arrivèrent à Paris le 5 janvier. Vingt-quatre y succombèrent.	110
Total.	136

Ce nombre ne doit pas comprendre les cinq autres prisonniers envoyés de Nantes pour remplacer ceux qui avaient été élargis et celui qui s'était évadé, puisque Pellerin ajoute que ces cinq nouveaux portèrent le nombre total des prisonniers envoyés de Nantes à 141.

Voici quels sont, d'après ses notes, les noms des 136 Nantais. Ceux dont les noms sont marqués ainsi *, furent jugés par le Tribunal révolutionnaire de Paris.

1° RESTÉS A ANGERS.

Bernède, *mort.*
* Crespin.
Cotel, *mort.*
Castellan fils, *mort.*
Charette de Boisfoucaud, *mort.*
* Durocher.
Gautier, *mort.*
Gazet aîné, *mort.*
Lepot, *mort.*
* Lamé-Fleury.
* Malmusse, Colas.
* Marie.
J. de Monti, *mort.*
Pilorgerie, *mort.*
Rousseau.
De la Roussière, *mort.*
16, sur lesquels 10 morts.

2° RESTÉS A BLOIS.

Aubry jeune, *mort.*
Stan. Blancard, *mort.*
* Desbouchauds.
* Villenave.
4, sur lesquels 2 morts.

3° RESTÉS A ORLÉANS.

Dufou.
Laville. (Passé pour mort.)
2.

4° ÉLARGIS A ANGERS.

Bonvalet.
Decossières.
Dubern.
Geslin.
4.

Digitized by Google

voulait les conduire, furent mis en route pour Paris, afin d'y être jugés par le tribunal révolutionnaire : les infirmes en voiture ou en charrette, les autres à pied. Ils partirent de Nantes le 27 novembre 1793 : Pellerin était du nombre. Traînés de prison en prison, n'ayant ordinairement pour lits que de la paille humide, et pour nourriture que les aliments les plus grossiers, accablés de menaces et d'outrages,

---

5° ARRIVÉS A PARIS LE 5 JANVIER 1794.

Abraham, *mort.*
* Alloneau.
* Arnous.
Aubry, *mort.*
* Briand-Dumarais, François.
* De Biré.
* Billard.
* Bodin-Desplantes père, médecin.
* Ballan.
* Brière, officier municipal.
* Bascher, juge de l'amirauté.
* Bruneau de la Souchais.
Ballay, *mort.*
* Bomotte, moine.
Beconnais, *mort.*
Borgnet, *mort.*
* Biclet, *mort.*
* Crignon, négociant.
Chauran.
* Clauchi.
* Castellan père.
* Chevallier, *mort.*
* Chauvet.
* Chèze, François.
* Chardet, avocat au parlement.
* De Charbonneau.
* Cassart.
* Cherrière, moine, *mort.*
De Coutances, *mort.*
* Duchesne.
* Dreux père, juge au présidial de Nantes.
* Dreux fils.
* Dubras ou Dubruc.
* Defrondat, négociant.
* Duradier, Martin.
* Duparc père.
* Dorvau, procureur de la commune.
* Delaunay, procureur.
* Espivent de la Villeboinet, conseiller au parlement.
* Forget, auditeur à la Chambre des comptes.
* Fournier.
Fouré, *mort.*
* Fleuriot.
* Fauvel.
* Gazet jeune.
* Garnier, avoué.
* Geslin, marchand de toiles.
Garreau, *mort.*
* Hervé, avocat du clergé.
* *Hernaud.* (C'est celui qui s'était évadé.)
* Huguet aîné, *mort.*
* Huguet jeune.
* Issautier.
* Jaillant, négociant.
* James.
* Kerversault.
* Le Masne, J.-B., négociant.
* Landais-Dupé, *mort.*
* Latour.
* Leroux, Julien, père.
* Latoison, colon de Saint-Domingue.
* Laporte.
* Lecomte.
* De Lestourbillon, chevalier de Saint-Louis.
* Mergerin.
* Maublanc père, négociant.
* De Monty, Salomon.

Digitized by Google

brisés par les fatigues et les privations, ils n'arrivèrent à Paris que le 5 janvier suivant, après quarante jours du voyage le plus pénible, pendant lequel douze d'entre eux succombèrent et la plupart tombèrent malades. On ne peut lire, sans attendrissement pour les victimes et sans indignation contre les auteurs de tant de maux, une lettre adressée par Pellerin à un membre de la Convention, pour demander justice de tant de souffrances et d'outrages. Le comité de surveillance de Nantes avait, à ce qu'il paraît, agi dans cette circonstance d'une manière fort arbitraire et contraire à ses instructions. Le comité général de la Convention avait seulement ordonné, en vertu de la loi du 17 septembre 1793, de lui envoyer l'état des personnes qui avaient été incarcérées, ainsi que les motifs de leur arrestation. Au lieu de cela, le comité de Nantes envoya les prisonniers eux-mêmes. Ce qui ajoute encore à l'odieux de cette mesure, c'est que le nombre de cent trente-six avait été fixé sans aucun autre motif que le bon plaisir des membres du comité, et qu'on avait résolu de le tenir au complet : ainsi, quatre de ces infortunés ayant

---

* De Martel, René.
* De Mercy.
* Mercier.
* Mabille.
Montréal, *mort*.
De Menou père, *mort*.
De Menou fils, *mort*.
* Onfroy de Bréville, négociant.
* Perrotin jeune.
* Pineau du Pavillon, avocat au parlement de Bretagne.
* Pecot, Antoine, fils, administrateur du département.
* Pussin fils.
* Poton, administrateur et vice-président du département.
* Pisançon *mort*.
* Poidras.
* Pouchet.
* Pantin de la Guère.
* Poirier.
* Pellerin, avocat, ex-constituant.
* Pichelin père.
* Pichelin fils.
Prébois, *mort*.
* Rétaud.
* Raymaud, greffier du présidial.
Roger, *mort*.
* Suc, Benoît.
Sewelle, *mort*.
* Sotin de la Coindière aîné, administrateur du département.
* Sotin jeune, marin.
* Spekmann.
Sarrebourse, *mort*.
* Souquet.
* Thébaud, J.-B.
* Thébaudière, Pierre.
* Thomas.
* Tiger, avocat.
* Taillebois.
* Vallot, Philippe, courtier.
* Varsavaux, notaire.
Villeauduc, *mort*.
De Way aîné, *mort*.
De Way jeune.
Watin, *mort*.
110, sur lesquels 24 morts.

Digitized by Google

obtenu leur élargissement pendant la route et un cinquième s'étant évadé, on en fit partir cinq autres de Nantes, pour les réunir aux premiers. Ils arrivèrent à Paris au nombre de cent dix, et ils y furent rejoints par quelques-uns de leurs compagnons de voyage qu'on avait laissés sur la route accablés par la fatigue ou retenus par la maladie. On les distribua dans différentes maisons de détention et dans des hospices, où vingt-quatre moururent.

Le 17 septembre 1794, après plus de huit mois de captivité à Paris, ils furent traduits, au nombre de quatre-vingt-onze (1), devant le tribunal révolutionnaire, composé du président, de quatre juges, du substitut, de l'accusateur public et de quinze jurés. L'acte d'accusation de Pellerin portait qu'il avait lâchement et par fanatisme abandonné son poste lors de la loi sur le clergé, qu'il avait eu des liaisons avec les émigrés et les brigands de la Vendée, et qu'enfin il était tellement suspect qu'à chaque mouvement populaire il avait toujours été incarcéré. Les faits articulés contre ses compagnons de captivité étaient aussi futiles et aussi ridicules; il suffit, en effet, de citer les suivants, extraits des actes d'accusation : Enragé fanatique, muscadin, égoïste, anti-montagnard, valet de noble, pourri de fanatisme, etc. Après de longs débats qui occupèrent sept audiences, dans lesquelles on entendit comme témoins à charge les membres du comité révolutionnaire de Nantes, détenus eux-mêmes à Paris sous la prévention de délits graves commis dans l'exercice de leurs fonctions, ils furent tous acquittés et mis immédiatement en liberté. Pellerin, qu'une séparation si longue et si cruelle avait arraché à sa femme et à ses enfants, revint dans sa famille à la fin de septembre. Il ne devait pas survivre longtemps au bonheur de se retrouver au milieu d'elle. Sa santé avait été profondément altérée par les souffrances qu'il avait endurées et par les émotions morales qui avaient mis sa résignation à l'épreuve. Il mourut le 29 novembre 1794, à l'âge de 43 ans. Il a laissé deux fils, dont l'un, magistrat honorable, crut devoir, en 1830,

(1) D'après les procès-verbaux des débats de l'affaire et d'après l'acte d'accusation, quatre-vingt-dix-sept sont désignés comme ayant été jugés par le tribunal révolutionnaire de Paris, y compris le nommé Ph. Tronjoly. Mais cinq d'entre eux sont morts à Paris, et peut-être leurs noms ont-ils seulement figuré dans les débats; car l'avocat n'a parlé que pour quatre-vingt-onze accusés. En outre, il est probable que Tronjoly n'ayant point fait partie des prisonniers envoyés de Nantes à Paris, sa cause était indépendante de la leur.

Digitized by Google

briser sa carrière pour rester fidèle à ses convictions politiques. L'autre, médecin distingué, professeur à l'école de médecine et médecin titulaire de l'Hôtel-Dieu de Nantes, sacrifia volontairement à ces mêmes convictions la chaire qu'il occupait à cette école, en 1830, et est mort le 26 janvier 1852, entouré de l'estime de ses concitoyens, qui avaient su apprécier son dévouement, sa probité et son inépuisable charité.

Pellerin a laissé plusieurs écrits qui se rapportent aux grandes questions agitées en 1788 et 1789. Préoccupé, comme tout le monde, des abus de l'ancienne société, il était convaincu que la réforme de ces abus ne pouvait être opérée d'une manière sage et régulière qu'en respectant les principes fondamentaux et traditionnels de la monarchie. Ses écrits témoignent de cette conviction, ainsi que de son attachement à la vieille constitution de la province de Bretagne.

1° *Idées d'un Citoyen sur la Réforme de l'administration de la justice en France.* Septembre 1788. — Après avoir énuméré rapidement tout ce que le roi Louis XVI a déjà fait, pendant un règne de 14 années, pour le bonheur de la France, Pellerin propose quelques idées sur les réformes à opérer dans l'administration de la justice. Supprimer les justices seigneuriales, trop souvent abusives; les remplacer par des tribunaux, qui relèveraient immédiatement des présidiaux, lesquels relèveraient eux-mêmes des parlements, juges en dernier ressort, de manière à limiter, à régulariser l'action de la justice et à l'étendre également à tous les justiciables; tel fut le but principal de ce premier écrit.

2° *Suite des Idées d'un Citoyen sur la Réforme de l'administration de la justice en France, et Réflexions sur les États généraux prochains, sur quelques objets de leur délibération et sur leur composition.* Octobre 1788. — Poursuivant, dans ce second écrit, ses considérations sur le même sujet, il insiste surtout sur la nécessité de simplifier les formes de la procédure. Parlant ensuite de la prochaine convocation des États généraux, il émet le vœu que les trois ordres s'entendent et s'unissent réciproquement pour le bonheur de la France. Il demande que le clergé et la noblesse contribuent désormais aux charges de l'État. L'ordre du tiers doit respecter les deux autres ordres, en se respectant lui-même, et voir sans jalousie leurs prérogatives. Il demande l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois civils et militaires, lorsqu'ils le

Digitized by Google

méritent par leurs talents et leurs vertus. Il émet le vœu que les évêques résident d'une manière plus régulière dans leurs diocèses ; il demande qu'ils reprennent leur droit d'examen sur l'impression des livres dangereux pour le dogme et la morale, l'irréligion et le matérialisme qui se répandent chaque jour au sein des populations lui paraissant provenir de cette source impure.

3° *Mémoire historique sur la constitution des États de Bretagne, adressé aux gentilshommes bretons, à l'occasion de la question de droit public actuellement agitée en cette province : Si la noblesse a, par droit constitutionnel de la province, celui d'assister en corps et par individus aux assemblées des gens des trois États du pays et duché de Bretagne.* Novembre 1788. — Ce mémoire est fort intéressant au point de vue des recherches historiques. L'auteur en conclut que, d'après l'ancienne constitution du duché de Bretagne, les États de cette province n'avaient jamais admis un ordre entier en corps et par individus, mais seulement des représentants envoyés par les ordres ; que la noblesse n'y est entrée en corps et par droit de naissance qu'à l'occasion des troubles du royaume et de la province au XVIe siècle ; que, si cette possession nouvelle est jusqu'à un certain point respectable par le temps, elle est néanmoins contraire au droit public et par conséquent vicieuse. Il croit enfin que le tiers et le clergé doivent demander que la représentation de leurs ordres respectifs soit augmentée aux États de la province et que celle de l'ordre de la noblesse soit réduite dans une proportion légitime, afin que tous les intérêts soient justement et également représentés. Cet écrit parut assez important et eut une publicité assez grande pour mériter une réimpression à Paris, à l'insu même de l'auteur.

4° *Discours d'un Citoyen, pour être prononcé à l'Assemblée de la commune le 15 décembre* 1788. — Il y émet le vœu que les représentants des communes soient, aux États de la province et aux États généraux du royaume, en nombre suffisant pour défendre les intérêts légitimes de cet ordre. Il propose ensuite d'établir à Nantes un vaste établissement de charité, dirigé par des ecclésiastiques, des religieux et des religieuses, dans lequel on recevrait les orphelins, les ouvriers infirmes et septuagénaires, et où les parents pourraient enfermer des enfants mineurs rebelles aux avertissements et aux corrections paternelles.

5° *Observations sur un mémoire imprimé, ayant pour titre :*

Digitized by Google

Réponse à un ouvrage intitulé: Mémoire historique sur la constitution des États de Bretagne, adressées à l'auteur de cette réponse. 1789. — Un gentilhomme breton ayant, dans une réponse imprimée, combattu les arguments apportés par Pellerin sur cette question, dans le *Mémoire historique* ci-dessus mentionné, celui-ci y répliqua en citant intégralement le mémoire de son adversaire, en confirmant les arguments déjà présentés, et en ajoutant encore de nouvelles preuves historiques.

6° *Droit public de la province de Bretagne, avec des observations relatives aux circonstances actuelles.* 1789. — Cet écrit, plein de science et d'érudition, renferme des considérations et des recherches fort intéressantes sur l'ancienne constitution de la Bretagne. Il traite des droits régaliens des anciens souverains de cette province, de l'hommage qu'ils rendaient à la France, et des conditions de l'union de cette province à la couronne de France; des droits, franchises et libertés des Bretons; des États ou assemblées provinciales de la Bretagne; des anciennes cours de justice, du parlement, de la chambre des comptes, et autres juridictions considérées dans leurs rapports avec le droit public de la province. Pellerin conclut de ces considérations historiques que la Bretagne est en France un pays d'État seul de son espèce. Elle n'a point été, en effet, réunie à la France par droit de conquête ou par puissance de fief; elle n'a été ni vendue ni donnée: c'est elle-même qui a demandé à être unie. La France, en acceptant cette union, s'est engagée, par un traité solennel, à conserver aux Bretons leurs droits, franchises et libertés, dont ils avaient jouissance immémorable. La France ne peut pas, sans trahir ses engagements et sans manquer à toutes ses promesses, méconnaître les clauses de cette union.

X.

Digitized by Google

LA SEIGNEURIE

DE

NOIRMOUTIER

En 1484.

Dans l'importante édition de la *Statistique de la Vendée*, par Cavoleau, qu'il a publiée en 1844, après l'avoir annotée et considérablement augmentée, M. de la Fontenelle repousse l'étymologie généralement admise pour le nom de Noirmoutier, qui, dit-il (1), « n'a pas été formé de *Nigrum Monasterium*, mais bien de *Heri* » *Monasterium*..., l'*N* initiale ayant été introduite ici par une cor- » ruption de langage, pour éviter l'*H* aspirée. » Puisque l'on admet que *Moutier* est la traduction de *Monasterium*, il paraît beaucoup plus simple de faire venir *Noir* de *Nigrum* que de *Heri;* mais nous ne nous y arrêterons pas.

Nous contesterons, par exemple, l'assertion très-absolue de M. de la Fontenelle que « le château de Noirmoutier est l'ancien manoir de l'abbé d'Her. » Ceci admis, on en arriverait forcément à conclure que la seigneurie de l'île de Noirmoutier a appartenu jusqu'en 1790 aux religieux de Saint-Philbert, et l'on commettrait ainsi une grave erreur. Antérieurement au treizième siècle, l'île de Noirmoutier avait des seigneurs particuliers; dans les deux siècles suivants, elle était une des principales châtellenies du Bas-Poitou; à la fin du seizième, elle obtenait le titre de marquisat, et, en 1650, son propriétaire la faisait ériger en duché. En quoi cette seigneurie consistait-elle? Un document authentique, remontant à l'année 1484, va nous l'apprendre.

Après la mort de Louis Ier de la Trémouille, ses fils Louis, Jean, Jacques et Georges, voulant procéder au partage de l'opulente suc-

(1) Voir pages 200 et 201.

Digitized by Google

cession du vicomte de Thouars, envoyèrent dans chacun des pays où leur famille possédait des domaines deux personnes pour y faire *papier et loyal rapport de ce qu'ilz pourront trouver en chascune terre.* Les terres et seigneuries du bas Poitou, nommé alors *le gouvernement d'entre la Seyvre* (1) *et la Dyve et entre la Seyvre et la mer,* furent visitées par Richard Estivalle et Pierre Poictevin, chargés d'en établir le revenu annuel. C'est la partie de leur *Précompte,* ou procès-verbal de visite et d'estimation, concernant l'*Ysle de Nermonstier,* que nous imprimons d'après le manuscrit original (2), conservé au château de Serrant, dans le chartrier de Thouars.

Ce procès-verbal est divisé en cinq chapitres.

Le Ier parle du château et des droits qui y sont attachés féodalement;

Le IIe indique les revenus et dettes dont le chiffre est permanent et certain;

Le IVe, les rentes et redevances en grains et en volailles;

Le Ve, les legs, salaires et frais d'administration, y compris *l'entretenement du jeu de l'arbalaiste,* que l'emploi des armes à feu n'avait pas encore fait abandonner, et pour lequel le seigneur de Noirmoutier donnait tous les dimanches un prix de 5 sous, dans le but d'exercer ses sujets à repousser les forbans maritimes, alors très-communs sur les côtes.

Mais, tous ensemble, ces quatre chapitres tiennent moins de place que le IIIe, consacré aux revenus *incertains et muables.* Il se compose en effet de vingt et un articles, dont un seul est lui-même subdivisé en dix-neuf paragraphes. C'est celui dans lequel sont énumérés les fiefs tenus sous la foi et sous l'hommage du seigneur de l'île, et dont, à chaque mutation de vassal, il devait percevoir, à titre de *rachat,* le revenu pendant une année entière, excepté dans le cas où, par une convention spéciale, il avait renoncé à ce droit moyennant une somme fixe. Le rachat le plus élevé est coté à 25 livres et le plus faible à 25 sous.

---

(1) La Sèvre Nantaise.

(2) Il contient l'estimation des domaines situés en Poitou, Touraine, Anjou et Berry. Le procès-verbal de Noirmoutier y occupe les pages 101 à 107. Il en existe aussi, sur un cahier à part, une minute ou copie contemporaine, au dos de laquelle un amoureux séparé ou rebuté de sa belle, a écrit cette éloquente plainte : *Le souvenir de vous me tue.*

Digitized by Google

Sur les dix-neuf hommages de l'île de Noirmoutier, dix sont liges, c'est-à-dire entraînent le serment de fidélité au seigneur, et neuf sont plains ou simples. Les objets pour lesquels ils sont dus consistent dans les fiefs nommés Champayoux, Ferrand, Fouchard et Perroson; en divers maisons ou hôtels, l'un à la Cheruelere et les autres dans la ville de Noirmoutier; en un tenement de vignes à complant; en divers marais, entre autres celui de Perruchet, et enfin dans un office de sergent-fieffé. A lui seul Robert Cailleteau réunit cinq de ces fiefs. Sauf Jean Grion, qui en a deux, chacun des autres vassaux doit un seul hommage. Voici la liste alphabétique des familles désignées par cet article comme habitant en 1484 l'île de Noirmoutier, et y jouissant de la plus grande richesse territoriale : *Buy*, *Cailleteau*, *Charleau*, *Des Chasteigners*, *Des Expusses*, *Du Planty*, *Esveillart*, *Gaillart*, *Grignon*, *Grion*, *Guimard*, *La Forest*, *La Pourcroye*, *Maistre*, *Marteau*, *Pison et Tuart*.

Comme dans toutes les autres châtellenies, le seigneur de Noirmoutier tire un revenu, variable à la vérité, de ses droits de juridiction, sceau à contrats, four banal, complant de vignes et quintaine. En vertu de ce dernier droit, tous les habitants de l'île qui s'étaient mariés dans l'année devaient, au jour prescrit et équipés d'une certaine façon, rompre, en courant, une lance de bois, sur un bouclier ou écu peint aux armes du seigneur et solidement attaché à une pièce de bois, nommée Jacquemart ou Quintaine. Sur le continent, cette course, dans laquelle on parodiait l'exercice favori des chevaliers, était fournie à cheval; mais à Noirmoutier elle avait probablement lieu en bateau, comme on le faisait dans la plupart des localités riveraines de la Loire. Le nouveau marié qui en trois courses ne touchait pas le bouclier et ne rompait pas sa lance sur la quintaine, payait, soit en blé, soit en argent, une amende qui concourait à augmenter le revenu du seigneur.

Sous le titre de Petite Ferme étaient compris les droits de minage, couchage et morrage, ces deux derniers levés par feu ou par tête.

Le produit des bois était peu considérable, parce que les vents de mer ne leur permettaient pas d'atteindre la hauteur d'un homme. Ils rapportaient six fois moins que les joncs et roseaux croissant dans le vivier du seigneur et employés probablement à couvrir les chaumières et maisons des gens de travail.

Il n'y avait qu'une seule prairie, nommée le Clodis Boizeau; mais

Digitized by Google

les habitants payaient une redevance pour envoyer leurs moutons et brebis, *bestes belines,* paître l'herbe croissant sur le sol que recouvrait la haute mer. Ce sont les pâturages connus aujourd'hui sous le nom de Prés Salés, qui donnent à la chair des moutons une qualité proclamée par tous les gastronomes.

Les bouchers devaient annuellement deux quartiers de bœuf et deux fressanges de porc.

A l'égard du droit de dîme, il s'exerçait d'abord sur le sel, principal produit de l'île, puis sur les foins qu'on récoltait à Barbaste, et enfin sur les chanvres, lins et oignons.

En vertu de sa situation, le châtellenie de Noirmoutier avait des droits et revenus tout spéciaux.

Sur le sel d'abord. Outre la dîme relatée plus haut, de tout celui qui se faisait dans l'île, le seigneur recevait, à titre de cens, un sac de deux boisseaux et demi par dix aires de marais, lorsqu'elles produisaient plus de deux sacs. Année commune, et y compris le produit des marais qu'il possédait en propre, il recevait ainsi quarante charges, chacune de vingt-cinq sacs, c'est-à-dire 2500 boisseaux de sel. La charge étant évaluée à 1 livre tournois, le prix du boisseau était de 4 deniers.

Lors du transport du sel sur le continent, le seigneur prélevait, en argent, deux impôts particuliers. Le premier, nommé la Grande Coutume, était proportionné au chargement de chaque navire : jusqu'à douze charges, ou 750 boisseaux, il était dû 12 deniers par les étrangers et 6 par les habitants de l'île ; au-dessus de douze charges et quel que fût son propriétaire, chaque navire payait 16 sous 6 deniers, dont 1 sol appartenait au prieur de Noirmoutier. Le second impôt, nommé Petite Coutume, était fixé d'après le temps qu'on mettait à charger le navire : si l'opération était terminée dans un jour, il n'était dû qu'un denier par charge, et au delà d'un jour 4 deniers. Ces dispositions étaient très-avantageuses pour la petite navigation. La moitié du produit de la petite coutume appartenait à Jean Grion.

L'affreux droit de Bris, Naufrage et Aventures de mer n'est pas omis dans notre procès-verbal. Si on n'en a pas évalué le produit, c'est seulement parce qu'il s'exerce d'une façon trop irrégulière pour permettre d'en faire l'estimation.

Le seigneur de Noirmoutier a aussi la moitié dans les pourcilles ou

Digitized by Google

marsouins qui sont pêchés autour de l'île; mais cette pêche est devenue peu productive. Sans doute le marsouin avait déjà, comme poisson de table, beaucoup perdu de la faveur dont il jouissait antérieurement; et il n'inspirait plus alors les regrets que les religieux de Saint-Philibert exprimaient au neuvième siècle, lorsque, chassés de l'île d'Her par les Normands et installés, par Charles le Chauve, d'une manière définitive à Tournus, près de Mâcon, ils se plaignaient de ne plus manger les succulents morceaux de porcs-marins, *sues maritimi*, que le nectar de la Bourgogne ne leur avait pas fait oublier (1).

L'article relatif au droit d'Ancrage prouve qu'autrefois les navires espagnols fréquentaient les ports de Noirmoutier et venaient y chercher du sèl. Ils les ont abandonnés sans aucun doute pour d'autres parages où comme ici, et en sus des impôts déjà signalés, on n'exigeait pas de chaque bateau la somme de 10 sous 4 deniers. Ne serait-ce pas à l'ancienne fréquentation de ses rivages par les Espagnols que Noirmoutier doit la curieuse végétation qui y attire les botanistes. Les nombreuses plantes qu'on y rencontre, acclimatées depuis longtemps, ne proviennent-elles pas de graines déposées à terre avec le lest des navires venus d'Espagne?

A propos du chapitre IV, nous ferons remarquer que les principales cultures de l'île consistaient, dès 1484, en froment et en fèves. Le seigle, la méture et l'avoine avaient éprouvé une grande diminution, probablement parce que l'agriculture avait fait des progrès.

Parmi les volatiles dus au seigneur de Noirmoutier, se trouve le Cravan, espèce d'oie un peu plus petite que la Bernache proprement dite, avec laquelle il a beaucoup de rapport, étant aussi, comme elle, un gibier très-estimé.

Les anciens géographes et naturalistes donnent sur la reproduction de ces oiseaux des détails qui font honneur à leur imagination, ou tout au moins à leur crédulité. « Dans l'Océan, sur les côtes de » Poitou, il y a des oiseaux, nommés Cravans dans la langue du » pays, et qui ne sont ni pondus ni couvés, mais naissent en mer, » de bois de sapin brisés et tombant en putréfaction. Autour de ces » bois, l'action de l'eau produit une sorte de pustules ou glaires. » Elles grossissent peu à peu, et prennent la forme d'oiseaux, qui,

(1) Voir les *Histoires de l'abbaye de Tournus*, notamment celle de Chifflet.

Digitized by Google

» suspendus par le bec, restent sans vie tant qu'ils adhèrent au bois; » mais, au bout d'un certain temps, le lien qui les y attachait se » rompt, ils tombent à l'eau et y reçoivent la vie; puis, les ailes » venant à leur pousser, ils sont des oiseaux complets. Devenus » grands, ils ont un beau plumage. Leur chair est très-délicate, » comme je puis l'attester, moi qui en ai mangé. » Nous avons traduit ce qui précède d'après le très-curieux ouvrage intitulé *Reductorium, Repertorium seu Dictionnarium Morale* (1) etc., etc. de notre savant compatriote le bénédictin Pierre Berchoire (Petrus Berchorius), né à Saint-Pierre-du-Chemin, et mort à Paris en 1362.

Mais revenons au procès-verbal de Richard Estivalle et Pierre Poictevin, pour dire avec eux que bon an mal an, et déduction faite des charges, la seigneurie de Noirmoutier produisait 827# 5^{s} 3^{d} (2). D'après les tables d'évaluation des prix anciens dressées par M. Leber, cette somme vaudrait environ 25,000 francs. Toutefois il y aurait un moyen plus sûr d'en établir le rapport avec la monnaie d'aujourd'hui, en prenant pour base le prix du froment. On voit, en effet, dans le chapitre IV, que cent vingt charges de froment sont estimées 90 livres, c'est-à-dire 15 sous la charge; et la charge se composant de quatre boisseaux, chacun valait ainsi 3 sous 9 deniers; mais, pour faire une application judicieuse de ces chiffres, il faudrait connaître la capacité de l'ancienne mesure de Noirmoutier, c'est-à-dire celle dont on se servait à la fin du quinzième siècle. Nous ne pourrions, en effet, prendre pour type le boisseau employé jusqu'à l'organisation du système décimal, lequel, d'après une note due à l'obligeance de M. Piet, contenait 73 litres 6 décilitres. A ce compte, en effet, le litre de froment aurait valu, en 1484, $\frac{3}{5}$ de denier, et l'hectolitre 5 sous; et en prenant aujourd'hui pour prix moyen du

(1) Dans le livre XIV, le chapitre XLIII est consacré aux curiosités naturelles du bas Poitou.

(2) Recettes. Chapitre I. . . . . *Néant.*
— II. . . . . 572 l. 14 s. 1 d.
— III. 375 18 6
— IV. 98 12 8
Total. . . . . 1047 l. 5 s. 3 d.
Dépense. Chapitre V. 200
Produit net. . . . . 827 l. 5 s. 3 d.

Digitized by Google

froment la somme de 20 francs par hectolitre, il en résulterait que l'argent a quatre-vingts fois moins de valeur qu'à la date de notre précompte : ce qui donne à la livre tournois la valeur de 80 francs ; au sou, celle de 4 francs ; au denier, celle de 33 centimes $\frac{1}{3}$. Ainsi, un chapon et un cravan, payés alors 1 sou, vaudraient chacun 4 francs ; au lieu de 8 deniers, une poule ou geline monterait à 2 francs 67 centimes ; enfin le revenu total de l'île devrait être évalué à 66,181 francs. Ces résultats suffisent pour établir que, malgré la conservation, dans un grand nombre de localités, des mesures établies dès le moyen-âge, il ne faut pas faire l'application de ce principe à l'île de Noirmoutier. Jusqu'à ce qu'on ait pu déterminer la capacité du boisseau usité en 1484, tenons-nous donc aux tables d'évaluation de M. Leber, et admettons qu'entre la valeur monétaire de cette époque et celle de notre temps, le rapport est seulement de 1 à 30.

Quant aux gages et pensions des gens préposés par le seigneur à la garde et à l'administration de l'île, il ne faut pas trop s'étonner de ce que la somme allouée aux cinq derniers, et surtout aux procureurs, soit très-minime. Les droits attachés à leurs charges, les épices et autres menus profits leur assuraient de bons appointements, et l'on sait que les gens qui se paient eux-mêmes se paient généralement bien. Du reste, à Noirmoutier les gages étaient à peu près les mêmes que dans les autres seigneuries poitevines du vicomte de Thouars, où les officiers étaient rétribués de la manière suivante :

Capitaine : à la Chaise-le-Vicomte, 60 livres ; à Mareuil, 50.

Sénéchal : à Thouars, 50 l. ; à Mauléon (aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre) et Sainte-Hermine, 20 ; à la Chaise, Chantonnay et Luçon, 10 ; à Bournezeau, 5.

Chatelain : à Thouars, 50 l. ; à la Chaise et Mauléon, 10 ; à Bournezeau et Luçon, 5.

Procureur : à Thouars, 30 l. ; à la Chaise et Mauléon, 10 ; à Sainte-Hermine, 7 ; à Bournezeau et Luçon, 5.

Procureur général : à Mareuil et Sainte-Hermine, 5 l.

Receveur : à Thouars, 50 l. ; à Sainte-Hermine, 35 ; à Mareuil, 30 ; à la Chaise, 20 ; à Mauléon, 15 ; à Chantonnay, 12 ; à Bournezeau et Luçon, 10.

P. MARCHEGAY.

Digitized by Google

NERMONSTIER

QUI EST UNE YSLE EN MER.

I.

Est assavoir que oudit lieu de Nermonstier a chastel et place fort de danjon et basse court. Lequel danjon le seigneur doibt entertenir en ders et réparacions; et à présent est fort desmoli, tout descouvert, et par deffault de réparacion pourra en brief de tous points choir rouyneux; et fault grans mises pour le reparrer. Et au regart de la basse court, les habitans de l'isle sont tenus le tenir en ders et réparacion à leurs despens.

Et y a tout droit de chastellennie.

Est à noter que en ladicte ysle y a garenne et deffens à connilz, perdriz et tous autres oyseaulx, fors ès appartenances de l'abbaye et du prieuré.

II.

Les deniers ordinaires et certains de lad. seignourie, deduiz tous caditz, qui se montent 9 livres 6 sols 3 deniers; reste à la recepte 572 l. 14 s. 1 d. obole et pite.

III.

DENIERS INCERTAINS ET MUABLES.

Primo, à cause de la jurisdicion des grans et petites assises dud. lieu, pouent valloir, an par aultre, 30 l.

La grant coustume dud. ysle. qui est pour chascun navire chargé de sel, par les forains en lad. ysle, au dessoubz de 12 charges doibt par charge 12 d. et s'il est chargé de 12 charges, et au dessus, doit 16 s. 6 d. sur quoy le prieur de Nermonstier prent 12 d. sur chascun vaissel. Et des habitans dud. ysle n'y a que 6 d. par charge au dessoubz desd. charges, et au dessus lesd. 16 s. 6 d. comme les autres; vault, an par aultre, 77 l.

Digitized by Google

La petite coustume dud. ysle, qui est pour chascun vaissel chargens sel oud. ysle, soit forain ou autre, quelque nombre de sel que porte led. navire, doit 1 d. par charge s'il charge tout en ung jour, et s'il charge à divers jours, doibt par chascun jour qu'il demeure à chargier 4 d. En la quelle coustume monseigneur ne prent que la moicté et messire Jehan Grion l'autre moicté, et puet valloir, an par autre, lad. moictié 70 s.

Item pour la dixme du sel dud. ysle, qui est le dixain des deniers venans de la vendicion dud. sel, valent, an par autre 80 l.

Le four-à-ban dud. ysle, lequel monseigneur doibt fournir de boys, vault, an par autre, 35 l.

Et se prent le boys oud. ysle, des landes et bruères, dont ne puet venir aucun aultre prouffit.

La petite ferme de lad. seigneurie, appellée morrage, mynage et couchage, valente, an par autre, 12 l.

Les sceaulx aux contraitz dud. ysle, 20 s.

Les dixmes des chervis (1), lins et oignons, valent communs ans 50 s.

La ferme du jonxchage et roust du vivier vault communs ans 30 s.

Les pasquiers des bestes belines valent an par autre 100 s.

En lad. seignourie y a ung droit appellé Encrage, que doibvent les Espaigneulx, quant ilz viennent chargier oud. ysle, qui doibvent 10 s. 4 d. par encrage, quant ilz vennent dud. Espaigne jusques à lad. ysle sans encrer; dont n'est cy riens touché en prouffit, parce que avons trouvé que, par huyt années succedentes l'une l'autre, n'en est venu aucun prouffit. Pour cecy, néant.

La ferme des quintaines des nouveaulx mariés dud. ysle vault, an par autre, 20 s.

La ferme du Clodis Boizeau, qui sont prés et pasturages, 15 l.

Les complans des fiefz et vignes de lad. ysle, valent, communs ans, 50 l.

Et est à notter que, puys naguères, la mer et les sables ont destruit partie des vignes, et aussi en a esté exstirpé qui sont en blés.

La ferme de la dixme des foings de Barbaste, vault, an par autre, 4 l.

Item est deu chascun an deux cartiers de beufz et deux frexanges de pourceaulx, valent par an 50 s.

---

(1) Variante *chanvres*.

Digitized by Google

Item oud. ysle y a ung peu de boys, qui riens ne vallent et ne croyssent jamés à la haulteur d'ung homme ; et pouhent valloir, de 20 ans en 20 ans, 10 l. qui seroit l'an 5 s.

S'ENSSUIVENT LES HOMMAGES DE LA SEIGNOURIE DE NERMONSTIER DONT LES AUCUNS COURENT EN RACHAPT ET LES AUTRES SONT ABONNIZ.

Premièrement Jehan Grion, homme lige, qui vault, l'année du rachapt, 10 l.

Item led. Grion, homme plain de l'oustel de la Cheruelere, qui puet valloir l'an du rachapt 25 l.

Item Guillaume de la Pourcroye, homme lige, pour raison d'un four assis en lad. ysle de Nermonstier, qui puet valloir, an par autre, 10 l.

Pierre Maistre, homme lige, abonny à 50 s.

Jehan des Chasteigners, homme lige à cause de sa maison assis aud. lieu de Nermonstier et ses appartenances, qui puet valloir l'an du rachapt 20 l.

Guillaume Pison, homme lige pour raison de son ayraud et maison assis en lad. ysle, et appartenances, qui pouhent valloir l'an du rachapt 30 s.

Item est homme de foy Jacques Charleau, par hommage lige, à cause d'une sergenterie qui puet valloir, l'an du rachapt, 30 s.

Item est homme de foy par hommage lige Jehan Grignon, abonny à 50 s.

Item est homme de foy par hommage plain Jacques Du Plantis, qui puet valloir, l'an du rachapt, 20 l.

Messire Guy de la Fourest, chevalier, homme lige pour raison de la quarte partie du Fief Ferrant (1), valent, l'an du rachapt, 4 l.

Messire Jehan Buy, prestre, homme lige pour raison d'un tenement de vignes ouquel il prent le complent, qui puet valloir l'an du rachapt, 60 s.

Maistre Raoul Tuart, prestre, homme plain pour raison du Fief au Champt Payoux, qui puet valloir l'an du rachapt 10 l.

Jehan Gaillart, à cause de sa femme, pour raison du fief de Perroson, qui puet valloir l'an du rachapt 25 s.

(1) Variante *Desprant*.

Digitized by Google

Raoullet Esveillart, homme plain à cause des marois de Peruchet, abonny à 4 l.

Maistre Robert Cailleteau, homme lige et plain, par deux hommages, pour raison des chouses qui furent de Jehan Marteau, qui puet valloir l'an du rachapt, 25 l.

Ledit Cailleteau, homme plain, pour raison de son houstel assis en la ville de Nermonstier avecques ses appartenances, qui puet valloir l'an de rachapt 50 s.

Led. Cailleteau, homme plain pour raison des chouses qui furent Ysabeau des Expusses, valent l'an du rachapt 6 l.

Led. Cailleteau, homme plain pour raison de 62 ayres de marois et autres chouses qui furent Margarite Guimarde, qui puet valloir l'an du rachapt, 100 s.

Lucas Esveillart, homme plain, pour raison du Fief Fouschart et autres chouses valent l'an du rachapt 60 s.

Somme de la valleur desd. hommages 156 l. 15 s.

Qui est pour le dixain de lad. valleur 15 l. 13 s. 6 d.

Et au regart des nauffrages et adventures de mer, n'est fait cy aucune extimacion, parce qu'il ne viennent pas en manière qu'on en puisse faire extimacion.

En lad. ysle monseigneur a droit de prendre certains cens de sel : scavoir est de dix ayres, faisant chascune ayre deux sacs, 1 sac valent la charge d'un cheval; et n'y prent point led. cens en l'année que l'ayre ne fait deux sacs. Et puet valloir led. droit, an par autre, en ce comprins les ayres et marois estans à dommaine de mond. seigneur, 40 charges : valent chascune charge 25 sacs et chascun sac 2 b. et demy, pour cecy 40 charges, valent 40 l.

Aussi a droit mond. seigneur en lad. seigneurie, quant il se prent aucunnes pourcilles autour de lad. seignourie, d'avoir la moicté desd. pourcilles, dont n'est fait cy aucune apréciacion, pour ce qu'il n'avient pas souvent.

IV.

BLÉS [ET VOLAILLES.]

Froment ordinaire, nychil.

Froment incertain et muable des terrages dud. lieu, ou seze boi-

Digitized by Google

ceaulx font le sextier et quatre boiceaulx font la charge, valent an par autre, en ce comprins le quart du moulin dud. lieu, 30 setiers, valent 120 charges. Somme 120 charges froment. — 90 livres.

Seigle, mesture et avoyne, néant; parce que toutes les fermes se baillent à présent à froment.

De feuves certaines, 4 boiceaulx valent 1 charge 12 s.

Chapons certains, 34,	34 s.
Gelines certaines, 1 geline	8 d.
Cravens certains, 6 cravens,	6 s.

V.

CHARGES ET LÉGATZ.

Au prieur de Nermonstier, 100 s.

Au seigneur de la Guagnache (1), 12 l.

GUAGES ET PENCIONS.

Au capitaine du chasteau, oultre le prouffit des guetz sur la recepte, 100 l.

Au senneschal, 25 l.

Au chastellain, 10 l.

Au procureur, 10 l.

Au procureur general, 100 s.

Au recepveur, 30 l.

Aux arbalestriers dud. ysle, ausquelx l'on paie chascun dimanche de l'an 5 s. pour l'entertenement du jeu de l'arbalaiste, 13 l.

Item pour les mises et despences d'assembler, serrer, amasser, recorer et amanceller le sel deu de cens à lad. recepte an par autre, à prendre 10 s. pour charge, 20 livres.

(1) La Garnache, en latin *Guasnapia*.

Digitized by Google

LA GROTTE

DU

P. GRIGNON, DIT DE MONTFORT [1],

DANS LA FORÊT DE VOUVENT.

« Pendant la mission de Vouvent et celle de Mervent (1715), » M. Grignion allait de temps en temps dans la forêt, qui était pro- » che, pour méditer, éloigné du bruit, au milieu des bois, les saints » mystères de notre religion et les vérités qu'il devait annoncer au » peuple. Il y trouva un lieu fort retiré entre deux montagnes, au » pied desquelles la rivière passait, et où étaient plusieurs petites » fontaines. Son dessein fut de bâtir en ce lieu-là un petit hermitage, » afin d'y aller après ses missions de temps en temps, pour y faire » des retraites, et se préparer à travailler de nouveau au salut des » âmes. Il n'y eut pas plus tôt mis la main, que plusieurs personnes » vinrent lui aider ; les uns tiraient de la pierre, les autres brassaient » du mortier, ceux-ci allaient chercher de l'eau à la rivière : mais » on peut dire que personne ne travailla avec plus de force que lui. » *Il fit tant qu'il creusa dans le roc un espace capable de contenir* » *un lit, une table et une chaise.* Il avait fait faire une chambre de » maçonnerie, qui servait de vestibule à cette grotte ; *mais les eaux* » *qui sont tombées depuis du rocher, ont renversé cet ouvrage.* Son » dessein était encore, s'il eût vécu plus longtemps, d'y faire bâtir » une petite chapelle, et d'y planter une grande croix. Le peuple,

(1) Louis-Marie Grignon, né le 23 janvier 1673, d'une famille bourgeoise de Montfort-la-Cane, petite ville de Bretagne célèbre par sa légende, et dont il prit ou dont on lui donna le nom ; — mort, le 28 avril 1716, à Saint-Laurent-sur-Sèvre en bas Poitou. Le Fontenaisien René Mulot, son disciple et son ami, y a fondé, d'après ses instructions et les règlements rédigés par lui, les deux congrégations des missionnaires du Saint-Esprit et des Filles de la Sagesse, religieuses vouées à l'instruction et au service des malades.

Digitized by Google

» depuis sa mort, y va prier Dieu devant une petite image de sainte » Vierge, qu'on y a placée dans une petite niche. » (*La Vie de Mre Louis-Marie Grignion, de Montfort, prêtre, missionnaire apostolique, composée par un prêtre du clergé.* A Nantes, chez N. Verger, 1724, in-12, chap. XIV, pag. 230-31.)

Tout d'abord, cet extrait, emprunté au pieux et savant Joseph Grandet, curé d'Angers, fait justice de la tradition populaire qui raconte que le P. Grignon avait creusé cette grotte avec un petit couteau de six liards, et qu'il y était resté sept ans, durant lesquels il se nourrissait et nourrissait les gens qui s'employaient avec lui à aménager ce lieu de retraite, au moyen de la soupe que fournissait incessamment le petit pot destiné à son usage personnel; miracle souvent reproduit dans les légendes. Mais le récit du premier historien de ce célèbre missionnaire est-il bien lui-même l'expression du fait? Y a-t-il là équation entre l'affirmation et son objet, comme saint Thomas définit la vérité? Le document contemporain que nous publions servira à rectifier Grandet même, en fournissant des détails complets et authentiques sur la prise de possession de cette grotte par le P. Grignon. Il en ressort, en effet : 1° qu'il ne l'a point creusée, puisqu'elle existait naturellement avant lui et s'appelait la *Grotte aux Faons;* par conséquent, tout au plus l'a-t-il agrandie; 2° que les eaux seulement ne renversèrent pas les constructions commencées, mais qu'elles furent et restèrent interrompues par ordre de l'autorité. Donc il se passa dans la forêt de Vouvent une répétition de ce qui avait eu lieu en Bretagne pour le calvaire de Pontchâteau.

Si l'histoire, maniée par un homme instruit et consciencieux, est loin de la vérité, quelle foi peut-on ajouter à la légende ou tradition populaire?

Quoi qu'il en soit, cette grotte est dans une position admirable. Devant elle, au nord, les regards, glissant au-dessus des arbres, aperçoivent dans le lointain le bassin bocageux et les tourelles de la Grignonnière (1). En bas et des deux côtés, les yeux se perdent dans

(1) Ce joli manoir a exercé la verve des poètes. Il a été chanté par Scévole de Sainte-Marthe, dans un petit poème inédit adressé à son possesseur Hilaire Tiraqueau, gendre de Nicolas Rapin, et intitulé : *Vie des Bois,* qui fait partie de la bibliothèque de feu M. Pressac, de Poitiers.

Digitized by Google

les gorges profondes et sinueuses de la rivière de Mer. Vu par un soleil d'automne, quand la végétation s'effeuille et se teinte de toutes les nuances d'un vert jaunissant, le paysage qu'on y découvre forme un panorama magnifique.

B. FILLON.

« L'an mil sept cent quinze, et le vingt huit octobre, sur les huit heures du matin, nous Charles Moriceau, écuyer, seigneur de Cheusse (1), conseiller du roy et senéchal civil et criminel au siége royal et senéchaussée de Fontenay le Comte, subdélégué et maitre particulier alternatif et mitriennal de la maitrise des eaux et forêts du dit Fontenay, gruerie de Parthenay et lieux en dépendants; sur la remontrance à nous faite par Me Jean Delahaye, procureur du roy de la dite maitrise, qu'il a eu avis que le sieur de Montfort, prêtre habitué de la maison de Saint-Sulpice de Paris, employé depuis plus de vingt cinq ans aux missions pour l'instruction des nouveaux convertis et anciens catholiques dans plusieurs diocèzes du royaume, où il y auroit fait beaucoup de fruit et de progrès par sa piété, sa capacité et sa vie austère, au retour d'un voyage qu'il auroit fait avant dans la ville de Rome, auprès de Sa Sainteté, qui l'auroit confirmé dans cet esprit de dévotion, s'estoit pratiqué un lieu de solitude dans les bois de la maison de la Grignonnière, située paroisse de Mervent, où le dit sieur de Montfort a fait une mission pendant plus de deux mois; mais que ne trouvant pas cet endroit assez solitaire et à sa bienséance, à cause des abords montueux, pour se retirer certains jours de l'année, suivant l'agrément qu'il avoit eu de M. l'évêque de la Rochelle, il s'estoit marqué un autre emplacement, qui est une petite grotte de circuit de deux toises, creusée naturellement dans un rocher faisant face au lieu d'abord choisi par lui, et appelé la *Roche aux Faons,* située à l'extrémité du mareau de Puy Brunet, et

(1) Charles Moriceau, fils d'un marchand de drap et soie calviniste de Fontenay, étudiait à Saumur pour être ministre, lorsque arriva la révocation de l'Edit de Nantes. Sentant que la voie de la fortune n'était plus pour lui de ce côté, il se hâta d'abjurer et se fit l'un des plus acharnés persécuteurs de ses anciens coreligionnaires. Plusieurs charges importantes, des lettres de noblesse, pensions et présents considérables furent le prix de ses services. Il avait été nommé subdélégué de la maîtrise des eaux et forêts le 12 octobre 1710.

Digitized by Google

dépendant de la forêt de Vouvent, appartenant à Sa Majesté, et s'en seroit mis en possession, et placé des ouvriers pour construire un mur en face de la dite grotte, et le garentir des vents du nord qui y règnent, ayant pour cet effet fait arracher quelques souches de châteigner, au nombre de cinq à six, pour l'alignement du mur : pourquoy requiert le dit procureur du roy de nous transporter sur les lieux pour sçavoir dudit sieur de Montfort de quelle autorité il s'étoit emparé de la dite grotte, et entrepris d'y faire construire un mur en face d'icelle ; où estant, le dit sieur de Montfort nous auroit fait réponse qu'ayant eu l'honneur d'informer monseigneur Fagon de son dessein et de l'agrément qu'il avoit eu de monsieur l'évesque de la Rochelle, il croyoit cela suffisant ; et que d'ailleurs le lieu où estoit située ladite grotte étoit d'un terrain si mauvais, qu'il n'auroit dû mériter aucune attention. Et ayant interpellé le dit sieur de Montfort de nous représenter la réponse qu'il avoit eue de mondit seigneur Fagon sur sa demande, et ne nous ayant pu en faire paraître aucune, nous avons fait toiser, par le nommé Bernard Grelier, l'un des gardes de la dite maitrise, qui nous accompagnait, l'emplacement dont le dit sieur de Montfort s'estoit emparé, afin de connaitre de quel préjudice pouvoit être cette usurpation à Sa Majesté, et trouvé qu'il peut contenir la huitième partie d'un arpent, compris une route que le dit sieur de Montfort a fait tirer depuis le grand chemin de cette ville de Fontenay à Pierre Brune (1), pour monter au rocher où est placée la dite grotte. Avons remarqué aussi qu'il a été arraché sept souches de chasteigners, plantées à la chute du rocher, pour tirer des pierres à construire un mur de longueur de huit à dix toises, et que cette grotte est à l'extrémité de la forêt, à la distance de vingt toises des prés et bois taillis dépendant de la maison de la Grignonnière ; et, comme il est du devoir de nôtre charge d'empescher cette usurpation, du moins jusqu'à ce que le sieur de Montfort en ait obtenu la concession de Sa Majesté, nous lui aurions fait défense de faire continuer le dit mur, et, du tout, dressé le présent procès verbal, les dits jour et an que dessus.

MORICEAU. DELAHAYE. GRELIER.

(1) Village de trois feux, dans la commune de Mervent, et qui avait, du temps de Grignion, un moulin sur la rivière de Mer.

Digitized by Google

ATTAQUES

DES ANGLAIS CONTRE SAINT-MALO.

J'ai trouvé dans la bibliothèque du Mans (carton classé et coté *Recueil d'Histoire,* n° 63) deux lettres manuscrites, fort intéressantes pour l'histoire des provinces de l'Ouest, en ce qu'elles donnent de nouveaux détails sur des événements dont la Bretagne a été le théâtre vers le milieu du XVIIIe siècle. Elles ont, en outre, l'avantage de rectifier les assertions de quelques écrivains. Anquetil, par exemple, place au 11 octobre 1758 la deuxième attaque des Anglais : on verra que c'est une erreur, et qu'il faut en reporter la date au 3 septembre précédent.

Ces deux lettres ont été écrites par un religieux appartenant à on ne sait quel couvent. La deuxième offre seule, avec la date, l'indication de lieu : *à S. S.* Ces deux initiales signifient peut-être Saint-Servan, sorte de faubourg de Saint-Malo, situé au fond de la baie, et où presque toutes les grandes communautés de cette ville avaient des succursales. Nous laissons aux archéologues du pays le soin de déterminer cette position. La première de ces missives est adressée à dom Lebel, abbé de Saint-Vincent au Mans; l'autre ne porte pas de suscription. Il y a cependant lieu de supposer qu'elle était adressée au même abbé, ou bien à dom de Gennes, dont le nom se voit sur plusieurs lettres de la même liasse.

On peut, du reste, comparer la correspondance de notre religieux avec la narration d'Ogée, dans son *Dictionnaire de Bretagne,* aux art. SAINT-MALO et SAINT-CAST. Ce dernier l'avait lui-même puisée en grande partie dans un écrit du temps, intitulé : *Récit d'un militaire,* réimprimé depuis dans l'*Annuaire Dinanais* de 1836, avec la relation inédite que l'abbé Maurice, curé de Saint-Cast, avait consignée sur le registre d'état civil de sa paroisse pour 1758. Nous renvoyons également à l'historien anglais Smollet, continuateur de Hume, pour la contre-partie.

F. POEY D'AVANT.

Digitized by Google

PREMIÈRE LETTRE.

11 juin 1758.

Dimanche 4, les Anglois parurent devant St-Malo à deux heures : ils se rangèrent en ligne et s'approchèrent de Cancalle, où ils mouillèrent.

Le lundy 5, à cinq heures et demie du soir, ils commencèrent la descente. On leur opposa le feu d'une batterie et quelque mousqueterie qui ne les ont pas arrêtés. Ils ont mis à terre 16,000 hommes effectifs, dont 900 dragons.

Le mardy, ils s'approchaient de St-Meloir-des-Ondes, paroisse à deux lieues de Cancalle, et de Paramé, autre paroisse à une lieue de St-Malo. Le soir, 50 dragons sont venus reconnoistre St-Servan, ville qui est à une portée de fusil de St-Malo et qui n'a aucune deffense.

Le mercredy, ils entrèrent et prirent poste à St-Servan, où ils ont brulé toutes les corderies, les fours, le magasin à poudre qui estoit vuide et tous les corsaires et vaisseaux qu'ils y ont trouvés.

Le jeudy, ils ont voulu établir des batteries, mais ils en ont été empeschés par le canon de la ville qui foisoit un feu d'enfer que les Anglais n'ont pu soutenir. Ils ont voulu s'approcher de la ville par le Sillon (1); le canon du Château, celui des remparts et du fort Royal ont été si bien servis qu'ils se sont retirés avec une grande perte. On a brulé les moulins qui estoient sur le Sillon et qui favorisoient l'approche des ennemis. Le duc de Malboroug, général, fit sommer le maire de lui rendre la place aux conditions de n'exiger d'autres contributions que celles qu'ils payent au Roy de France. Le maire a répondu que la place étant aux ordres des officiers du Roy, il n'avoit pas de qualité pour en disposer.

Le soir, ils quittèrent St-Servan et il parût qu'ils vouloient réunir leurs forces pour tenter une escalade. La garnison de St-Malo passa

(1) « Saint-Malo est sur un rocher au milieu de la mer, dans la petite île de Saint-Aaron, que l'on a jointe à la terre ferme par le moyen d'une langue de terre qu'on appelle le *Sillon*, où il y a une digue qui a souvent été endommagée par les tempêtes. Elle fut presque entièrement ruinée en 1730. A la tête de cette langue de terre est un fort château, flanqué de grosses tours, et accompagné de fossés et d'un grand bastion, qui est l'un des quatre que l'on remarque aux quatre coins de la ville. » (*Description de la France*, par Piganiol de la Force, tom. VIII, p. 415; Paris, Guil. Desprez, 1754.)

Digitized by Google

la nuit sous les armes en alerte. Il survint un orage épouvantable, un tonnerre affreux, de la pluye et beaucoup de gresle, qui a fatigué nos troupes et par conséquent celles de l'ennemy.

Vendredy, au soir, 2,000 Anglais sont entrés dans Dol, ville murée, mais sans deffenses; ils y demeureront jusqu'à ce que nos troupes soient arrivées et en état de les chasser.

On attend aujourd'huy et demain 25 bataillons de troupes réglées, pour ensuite aller droit à eux et leur livrer bataille. St-Malo est bien pauvre de munitions de guerre et de bouche. Il y a un bataillon de Boulonnois, un de milice de Fontenai-le-Comte, quatre compagnies de Talaru et trois du régiment de Malbœuf-Dragon, outre la milice bourgeoise qui monte à plus de 4,000 hommes, tous gens déterminés et corsaires, par conséquent en état de se bien deffendre. M. le marquis de la Chastre y commande. M. Robien de Camp, son officier des grenadiers, s'est enfermé dans la place avec plusieurs autres militaires. St-Malo ne sera pas pris. Si les ennemis peuvent establir des mortiers, les bombes y feront grand ravage; mais le feu de la place les incommodera furieusement. Le duc d'Aiguillon se donne tous les mouvements possibles pour faire échoüer le projet des Anglais et pour empêcher qu'ils ne se retirent sans une grande perte....

Le samedy, 10, à midy, arrive un courrier qui porte que les Anglois sont rentrés à Saint-Servan en grand nombre et qu'il parroist qu'ils veulent agir vigoureusement. Les assiégés ont reçu beaucoup de farines qui leur manquoient. A deux heures, arrive un autre courrier qui annonce que M. le comte de Coetlogon sera le soir à Dol, où il y aura une affaire si les Anglois veulent tenir ferme. Le dimanche 11, un courrier annonce que les Anglois se rembarquent; que le duc d'Aiguillon les poursuit et les harcéle.

DEUXIÈME LETTRE.

Le dimanche 27 aoust, le corsaire *la Mimi*, de St-Malo, mouilla dans ce port. Le capitaine rapporta à M. le marquis de la Châtre qu'étant poursuivi par deux frégates angloises, il avoit été obligé de passer au milieu d'une flotte qui sortait de Plimouth, qu'il s'en étoit retiré en arborant pavillon anglois et faisant leurs signaux, et enfin qu'elle paroissoit faire voile sur ces côtés ici. Ce zélé commandant profita de cet avis, et, dès le lendemain, fit imprimer, afficher et publier dans les paroisses circonvoisines et ici les ordres suivants : A

Digitized by Google

sçavoir qu'au bruit de quatre coups de canon tirés des forts *Royal*, la *Reine*, la *Hollande* et *Saint-Philippe*, les gens de la campagne conduisissent en ville tous leurs bestiaux et qu'ils en seroient dédommagés si on les consommoit; que tous les gardes-côtes se rendissent sur la place Dunais pour être distribués sur les forts. Malgré ces ordres, on ne pouvoit s'imaginer qu'après une descente où l'ennemi avoit ruiné sa marine, il revînt encore, et nous jettions le sort sur Grandville. Nous nous trompions lourdement. Nous étions tous à St-Malo et ici encore dans ces frivoles sentiments, le 2 de septembre. Cependant l'ennemy voguoit en s'approchant et nous ne prévoyions pas notre malheur. Le 3, le château de la *Latte* nous réveilla à 6 heures du matin par deux coups de canon auxquels on ne fit nulle attention, s'imaginant que c'était un corsaire qui entrait : ledit château n'entendant point qu'on lui répondît, récidiva deux autres et hinsa pavillon anglois; aussitôt la *Conchée* (1) en tira deux de 48, et fit de même, et les autres forts pareillement, en sorte qu'en moins d'un quart d'heure on entendit douze coups. Ce fut alors que la prévention cessa.

Après avoir été plus d'une heure à notre bibliothèque, d'où nous ne voyions rien, nous prîmes le parti de monter dans notre clocher; ce fut inutilement. Je me défiai de mes yeux; en conséquence, j'eus recours à ma longue vue; le tout en vain. M. le marquis de la Châtre se leva promptement au bruit du canon de la Conchée et des forts, et fut vite à St-Malo y donner ses ordres, rassura le peuple un peu inquiet, prit un bateau, fut à la *Conchée* et visiter les autres forts en y donnant ses ordres. Revenu sur les huit heures, il examina de dessus la *Hollande* l'ennemi qui venait sous ses huniers déferlés : à la faveur de ma longue vue, je comptai dans ce même temps, de notre clocher, trois navires de ligne et quatre frégates. M. le marquis fit promptement travailler sur les quais et couper le Sillon, travaux immenses qui durèrent le dimanche depuis midi jusqu'au lundi 8 heures du soir, jour et nuit, et auxquels il présida toujours, ce qui lui a attiré l'affection du peuple malouin.

Sur les dix heures, il fit faire les quatre signaux ci-dessus marqués. Le vent favorable pour l'ennemi le faisait avancer et à 11 heures nous comptâmes dix-huit navires. Ils n'étaient encore qu'à

(1) Fort bâti sur les plans de Vauban. Il est situé à deux lieues en pleine mer.

Digitized by Google

l'horison, je veux dire, à l'estime de nos marins, à plus de 10 lieues. On ne laissait pas perdre le temps à la ville ; l'habitant et le soldat travaillaient avec ardeur à sa fortification, tandis que le païsan et les gardes-côtes s'empressaient à l'envie les uns des autres à remplir les ordres publiés. Dans le même jour les cours de l'Évêché et du Chau furent remplies de bétail de toute sorte de genre et espèce. Vers les trois heures j'eus recours à ma longue vue et montai promptement à notre clocher. La flotte ennemie composée de 105 voiles paroissoit déjà en plein au-dessus du cap Frehel, où elle mouilla jusqu'au lendemain matin, sans qu'il se passât rien de particulier.

Le lundi 4, dès 5 heures du matin, je remarquai, de notre clocher, la flotte ennemie dans la même position où elle resta jusqu'à 6, qu'elle leva l'ancre, mit à la voile et vint sous son foc, ses petits huniers et ses perroquets mouiller vis-à-vis de la baye de Saint-Briac, où elle demeura jusqu'à 9 heures, que l'amiral, qui seul avoit pavillon carré à son grand mat, tira un coup de canon, signal qui fit mettre à la voile trois frégates qui passèrent devant lui et tous les bateaux plats, par ordre (rien de plus beau à voir! mais c'était l'ennemi, et il n'en fallait pas davantage pour dégoûter). Ils s'avancèrent dans le fond de cette baye vers la terre. Un quart d'heure après, les trois frégates qui s'étoient embossées tirèrent chacune leur bordée sur terre pour favoriser le débarquement, qu'ils firent au nombre de 4 à 5 mille hommes, avec la plus grande réussite; il y avait dans ce nombre 200 cavaliers. Depuis 10 heures jusqu'à 2, ils se rendirent maîtres de Saint-Briac où ils brûlèrent vingt-deux barques; de Saint-Lunaire et de Dinar où ils mirent leur camp de réserve : l'autre était placé au bas de la montagne de la première paroisse ci-dessus nommée. De dessus la place Dunais nous voyions tout ce camp de réserve; pour la flotte, elle était toujours dans la même position. La plus grande cruauté qu'ils ont exercée sur ces côtés là, ce fut de brûler deux métairies de M. de Portual, par la faute de ses fermiers qui leur refusèrent du foin. Les généraux donnèrent un sauve-garde à M. de La Vicomté et à Mme de Pontbriand chez lesquels ils mangèrent une fois.

Le mardy 5, l'ennemi tenta à passer Dinan pour venir à Saint-Servan. Deux de leurs gens en furent victimes. La *Renoncule*, frégate de Roy, mouillée en rade depuis trois jours et deux de nos

Digitized by Google

corsaires, la *Mimi* et le *Perdreau*, firent soursoubrer leur bateau par deux coups de canon. Ce premier échoué, ils en tentèrent un autre; ils voulurent établir une batterie sur la pointe de Dinan, afin de brûler de cette sorte nos navires qui leur avoient échappé la première fois; mais dès qu'il en paraissoit un, les navires tiroient à force dessus. Ainsi échoua cette deuxième comme la première, et se bornèrent, ce jour là, à examiner de leur camp et des environs la ville et les forts, qui les attendoient à pied ferme, ayant déjà plus de 7,000 hommes dans leur enceinte tant en troupes réglées que gardes-côtes et volontaires, et qui leur tiroient souvent du canon.

Le mercredy 6, dès la pointe du jour, nous vîmes le camp et la flotte dans leur même position. Sur le midy, les vents ayant tourné et fraichis de la partie de l'ouest, la flotte appareilla, et, après avoir couru deux bordées, vint mouiller en avant de la pointe de Saint-Cast. Les vents ayant forcé de la même partie, l'après-midy, elle reçut quelque avarie.

Le jeudy 7, la flotte et le camp toujours dans la même position, les troupes firent l'exercice à la tête de leur camp, et quelques bâtiments ont appareillé pour se tirer des mauvais mouillages.

Le vendredy, dès l'aurore, on entendit battre la générale dans le camp ennemy : au jour, ils étoient cependant encore dans leur position. Sur les huit heures, nous les vîmes, de dessus la cité, lever leur camp, et ils demeurèrent jusqu'environ onze heures et demie rangés en bataille, faisant divers mouvements, et disparurent ainsi à notre vue. Ils se divisèrent encore en deux corps; les uns furent placés à la Villegueuri et les autres à l'entrée de Saint-Jagû (1), tirant du côté de Guildo.

Le samedy 9, sur la nouvelle qu'eut M. le Duc d'Aiguillon de la position de l'ennemy, il se porta à Plancoüet, distant du camp de l'ennemi d'une lieue, avec deux escadrons de dragons et 800 gardes-côtes. M. d'Aubigny se porta à Plouer avec le régiment de Brie, le 1er bataillon des volontaires, celuy de Marmande-milice, et trois de gardes-côtes, avec escadrons de dragons, et poussa le chevalier de Polignac, avec un détachement, jusqu'à Pleurtuit. M. de la Châtre se porta sur Ploubalai, à la droite du chevalier de Polignac. Ils

(1) Saint-Jacut, abbaye de l'ordre de saint Benoit, située près Saint-Malo, et où était mort précédemment l'historien dom Lobineau.

Digitized by Google

avaient tous pour objet d'inquiéter l'ennemy sur leur gauche. Ce dit jour, l'ennemy passa le Guildo et se porta sur Matignon et Pleboul, son camp étant entre cette ville nommée et le bourg de Saint-Cast, où ils ont partout là pillé les maisons; et, après avoir brûlé toutes les maisons de Guildo, du côté de Matignon, ils ont commis dans cette ville et Pleboul, après en avoir pillé les maisons, des cruautés inouïes et que la pudeur ne permet pas de tracer ici.

Le dimanche 10, les régiments de Bourbon, Brissac, Bresse et Quercy, arrivés la veille à Lamballe, avancèrent à Henan, à une lieue de Matignon. M. de Balleroy les commandait, avec deux escadrons de dragons. M. de la Châtre, qui conduisoit Boulonnois, Fontenoy-le-Comte et 2 bataillons de milice Gardes-Côtes, rejoignit M. d'Aubigny, et passèrent le Guildo. Sur le midy, M. le Duc se porta de Henan sur Matignon, avec un gros détachement, pour reconnoître la position de l'ennemy : il le trouva avantageusement placé pour être attaqué, aussi se tourna-t-il sur sa gauche et marcha pour cela sur Saint-Pôton. M. le marquis de Broc y fut établi, avec huit compagnies de grenadiers, douze piquets et 200 dragons : M. d'Aubigny fut mis en potence sur la droite de ce bourg, et le reste des troupes se porta à Pleuduno, excepté Royal-Vaisseau qui n'arriva qu'à la nuit à Henan.

Le lundy 11, M. de Broc fut chargé la nuit d'inquiéter les postes avancés des ennemis et d'examiner leurs mouvements; ce qui réussit au mieux. Dès le matin, il informa M. le Duc que les ennemis avaient commencé leur retraite et qu'ils travailloient à leur rembarquement dans l'anse de Saint-Cast. D'abord que les ennemis le virent, ils embossèrent deux bombardières et sept frégates qui firent un feu impossible à dépeindre, pendant lequel nos troupes avançoient toujours dessus. Les chemins qu'ils prenoient pour les cerner étoient si étroits, que le marquis de la Châtre prit le party de ne faire avancer que quatre régiments qui sont Normand, Milice-Gascon, Boulonnois, Brie, et un bataillon de Fontenay-le-Comte, et se mit à leur tête avec quelques volontaires de Saint-Malo.

Le feu toujours très violent de l'ennemy, par les canons, bombes, pots-à-feu et grenades, fit faire un demi-tour à droite à Marmande. M. le Marquis, animé et déjà blessé, courut dessus et, à coup de crosse de fusil, leur dit que dans une conjoncture pareille, il fallait vaincre ou mourir; que puisqu'ils craignoient la bombe, le boulet,

Digitized by Google

etc., etc., il les mettroit à l'abry. Ce qu'il fit sur le champ. Nos troupes, qui n'avaient pas encore d'ordre de tirer, se rongoient le poing, voyant l'ennemy qui avoit déjà fait deux décharges sur elles.

M. le Marquis, quoique blessé à la jambe, fut demander des ordres de tirer au Duc, qui s'écria, en disant : — « Hélas! mon artillerie n'est pas encore arrivée! »

— N'importe, reprit le Marquis, nos troupes sont courageuses, nous sacrifierons du monde, mais nous gagnerons.

M. le Duc lui dit de donner.

A l'instant, il descendit et se mit à la tête avec M. De la Tour-d'Auvergne, faisant face à l'ennemy qui faisoit sa troisième bordée.

Laquelle étant tirée, le marquis s'écria, fonçant le premier sur l'ennemy : — « A moy, enfants courageux du Boulonnois, de Brie et de Fontenay... Feu! et peu de prisonniers! »

A ces paroles, les soldats acharnés, ne connaissant plus ny commandants, ny généraux, soutenus de sept canons qui venaient d'arriver, forcèrent avec la plus grande valeur les retranchements de l'ennemi, dont ils s'emparèrent après une demi-heure de combat. M. de la Châtre, s'apercevant de dessus les retranchements qu'il avait bien perdu du monde, prit une grenade en main, y mit le feu et la jetta vers M. le Duc qui était sur une des hauteurs, qui lui envoya pour renfort le régiment de Malbœuf-Dragons à pied, qui, joints avec les autres, furent prendre les fuyards dans les bateaux jusqu'au milieu de la mer.

La flotte tiroit toujours. M. le Marquis fit mettre sur les retranchements le pavillon françois en criant trois fois : « Vive le Roy! » La troupe fit de même. Aussitôt la flotte cessa et arbora pavillon françois en berne. Ils envoyèrent un bateau pour demander trève et leurs morts. Ce dernier article leur fut refusé. Trois de leurs bateaux chargés de soldats pour rembarquer, ont été coulés, et on peut être moralement sûr qu'il ne s'est pas sauvé cent hommes : tout a été tué, noyé ou fait prisonnier. Il est impossible de voir une action plus vigoureuse et mieux conduite. Le régiment de Boulonnois s'est distingué par dessus tous, également que Brie, Fontenay-le-Comte, et quelques volontaires gentilshommes de la province, et ceux de St-Malo. Cette action dura depuis dix heures jusqu'à deux. Malbœuf-Dragons conduisit à Dinan, le soir, 800 prisonniers, parmi lesquels il y a 30 des plus grosses têtes d'Angleterre.

Digitized by Google

Le mardy 12, dès le matin, à la pointe du jour, on apperçut que la flotte s'étoit éloignée, toujours avec un pavillon françois en berne. Sur les huit heures, nous apperçumes trois de leurs frégates avec vent sud-sud ouest. Sur les dix heures, le marquis de la Châtre, revenu à St-Malo dès la veille avec les régiments de Boulonnois et de Fontenoy-le-Comte, envoya cinq panerées de pêches à l'amiral. Ceux qui les ont portées nous ont dit qu'ayant été dans presque tous leurs navires, ils n'avaient pas vu beaucoup de monde, et qu'ils étoient tout consternés. Ils parlèrent au prince Édouard, petit-fils du Roy, qui avait pensé être pris. Ce présent fut très-bien reçu et remplacé par de la bière double, avec une lettre adressée à M. le Marquis, pour le supplier de leur permettre d'aller reconnoître leurs morts, parmy lesquels ils ont reconnu le lieutenant-colonel des troupes de terre; et d'envoyer à leurs milords et officiers leurs meubles. Tout cela leur fut accordé, mais pas plus.

Le mercredy 13, quatre navires du roy et trois frégates levèrent l'ancre, sur les huit à neuf heures, et, à dix, nous ne les voïons plus. Ce jour fut employé, de notre côté, à dépouiller et à enterrer nos morts dans un champ béni à cet effet et à ensabler les leurs sur la grève. Sur les trois heures, s'étant levé un bon vent de Nord-Est, nous vîmes du champ de bataille où j'arrivay sur les deux heures la flotte se retirer en faisant plusieurs bordées et reçut encore quelqu'avarie. Nous vîmes encore 1,400 des leurs sur le rivage, nus comme la main, dont le plus petit étoit de cinq pieds et demy : il y avoit douze compagnies de grenadiers de 100 hommes, de la maison du Roy. Nos prisonniers nous ont rapporté qu'ils étaient venus prendre une partie de plaisir sur les côtes de France ; aussi presque tous les gros de leur nation y étaient-ils venus avec le prince Édouard et la moitié de la maison du Roy; que leur commandant de terre seroit très-mal reçu, vû qu'il avoit ordre de ne pas exposer les troupes. On estime que l'ennemy a jetté plus de 6,000 bombes, 4,000 pots-à-feu et tiré plus de 8,000 coups de canon. Ce qu'il y a de vray, la pleine de Saint-Cast en est remplie; je l'ai vu, j'en puis parler. On n'y voit que bombes éclatées, grenades, boulets, pots-à-feu, sang, cervelles, bras, jambes et des corps coupés par la moitié ; cela fait horreur.

Le jeudi 14, dès le matin, sept heures, nous vîmes la flotte lever l'ancre, mettre à la voile, et, sur les huit à dix heures, nous les per-

Digitized by Google

dîmes de vue. Ils nous dirent de même *adieu!* ou du moins *jusqu'à revoir!* avec leur pavillon anglois en berne. Dieu les conduise! nous ne les regrettons pas.

LISTES DES PRINCIPAUX OFFICIERS BLESSÉS A LA BATAILLE DE SAINT-CAST.

MM.

Le chevalier *Redmond*, maréchal-de-camp, maréchal-des-logis, une forte contusion à la main.

Le marquis *de la Châtre*, brigadier, commandant en Haute-Bretagne, une foible contusion à la jambe.

Le chevalier de la *Tour-d'Auvergne*, colonel de Boulonnois, blessé dangereusement d'un coup de fusil dans les reins et d'un dans la jambe.

Le chevalier *de Polignac*, colonel de Brie, très-dangereusement.

Le marquis *de Montaigu*, la jambe cassée.

Le marquis *de Cussé*, sous-lieutenant de mousquetaires, très-dangereusement, de trois coups de fusil, un au menton, un à l'épaule, l'autre à la cuisse.

De la Bretonnière, gouverneur de Dinan, une contusion au côté.

De Narbonne, gendarme, une contusion à la cuisse.

De Machou, gentilhomme volontaire de Saint-Malo, un coup de feu au bras et au côté.

Officiers tués, en tout, 7; blessés, 75: soldats tués, en tout, 148; blessés, 283.

NOMS DES PRINCIPAUX OFFICIERS ANGLAIS PRISONNIERS A SAINT-MALO.

MM.

Le duc *de Neuglas*, milord et chevalier de la jarretière, cordon R.

Napper, milord, colonel de la maison du Roy, cordon R.

Wligc, maître de camp des Suisses du Roy, cordon bleu.

Rourd, capit. des vaisseaux de ligne.

Hyde, milord et chevalier de la jarretière, cordon bleu.

Roesley, colon. des grenad.

Casuel, capit. marin.

Elphugson.

Meiry.

Rose, offi. des grenadiers.

Les autres sont à Rennes. Je souhaite, mon R. P., que cela vous satisfasse. Excusez mon écriture, je vous prie; la poste me presse.

Je suis avec un très profond respect,

Mon R. P.,

F. BRUNO DU M. R. C.

A S. S. ce 20 septembre 1758.

Digitized by Google

NOTICE LITTÉRAIRE

SUR

ROMAIN DU PIN-PAGER.

Entre l'école créée par Ronsard et le mouvement inauguré par Corneille, dans cette pénombre qui précède la grande lumière du XVIIe siècle, autour de Malherbe, de Maynard, de Racan, de Colletet, apparaissent une foule de poètes aujourd'hui oubliés, et qui, dans leur temps, eurent un certain éclat. Romain Pager est de ce nombre. Ses poésies, insignifiantes pour la plupart, valent pourtant la peine d'être étudiées, comme faisant partie de cette littérature intermédiaire, aujourd'hui peu connue, qui commence après la *Satire Ménippée* et vient aboutir au *Cid*. Son bagage littéraire se réduit à un volume; et encore, dans ce volume, c'est à peine si l'on trouve une pièce ou deux qui aient un certain mérite. Ce livre est, du reste, assez rare. Il a été imprimé à Paris chez Jacques Quesnel, rue Saint-Jacques, aux Colombes, en MDCXXIX, in-8°, et a pour titre : *Les Œvvres poetiqves dv sievr dv Pin-Pager*.

Grâce à la riche collection de documents poitevins que possède M. Benjamin Fillon, j'ai pu trouver quelques renseignements sur la vie de ce poète. Il était fils de Jacques Pager, conseiller en l'élection de Fontenay, et de Marie Leclerc, et il est né dans cette ville le 8 février 1598. A l'âge de dix-huit ans, il fut envoyé à Poitiers pour y continuer ses études, commencées à Fontenay sous la direction d'un vicaire de Notre-Dame. Deux ans après, ses parents lui permirent de se rendre à Paris, où il fut reçu avocat. De retour à Fontenay en 1623, il n'en fit pourtant son séjour habituel que deux ans plus tard : en 1625, il se fit attacher au barreau de la sénéchaussée. Bientôt après on le retrouve à Paris, où l'attiraient ses goûts littéraires. Mais il n'y demeura pas longtemps, et il vint se fixer en bas Poitou, où il acheta la charge de sénéchal ou lieutenant général de Vouvent, Mervent et Mouilleron.

Digitized by Google

Le 2 mars 1631, il épousa Marie Tiraqueau, fille de François Tiraqueau, sieur de la Grignonnière, et de Marie Texier, arrière-petite-fille d'un frère du célèbre jurisconsulte, qui lui donna quelque fortune. La magistrature n'était pas le fait de Romain Pager. Continuellement rappelé à Paris par ses relations de plus d'un genre, il fut forcé de vendre sa charge, le 18 septembre 1644, au grand chagrin de sa femme, avec laquelle il vivait en assez mauvaise intelligence. Il mourut à Paris dans la force de l'âge, de la maladie ordinaire des poètes, c'est-à-dire de misère. Marie Tiraqueau s'était reprise à ses droits, pour assurer son bien à ses enfants.

Ses descendants, connus sous le nom de Pager de Maisonville, embrassèrent en général l'état militaire, et servirent avec quelque distinction. Son fils aîné, Jacques Pager, fut premier capitaine et major de la cavalerie de France. La famille des Pager disparaît vers le commencement du XVIIIe siècle.

Je laisse de côté les poésies latines de Dupin-Pager, qui ont été très-vantées par son compatriote Julien Colardeau, et qui sont loin de mériter ces éloges, et je passe de suite aux poésies françaises. Le volume de Pager contient quelques odes, quelques sonnets, des pièces élégiaques et amoureuses, et un poème en deux chants sur l'*Hérésie*. Nous citerons presque dans son entier une pièce qui a pour titre : *Le Melancholique*. On y rencontre parfois des vers assez bien frappés.

LE MELANCHOLIQUE.

Confus en mes pensers, je resve nuisct et jour.
Je n'ayme point le Louvre, et si je fais la cour,
Je combats la fortune.
Le soleil dans le ciel me semble mal placé,
L'ordre des elements me semble renversé.
Le monde m'importune.

Le temps qui court n'a rien de quoy m'entretenir;
J'ai regret au passé, j'ay peur de l'advenir :
Mon ombre me fait ombre.
Quelquefois dans Paris je me treuve egaré,
D'autrefois en ma chambre estant seul retiré
Je me fais trop de nombre.

Digitized by Google

Quelque riche argument que traittent les autheurs,
En ma mauvaise humeur les croyant tous menteurs
Je ne saurais les lire.
Et pour quelque sujet qui puisse délecter,
Si mesme un grand démon me le venoit dicter
Je ne saurais l'escrire.

Je demande le jour dedans l'obscurité,
Je demande la nuit quand je vois la clarté;
Je crains ce que j'espère.
Je voudrais bien souvent être parmi les morts,
Et peu de temps après j'en conçois du remords
Pour vouloir le contraire.

. . . . . .
. . . . . .

Aussi froid qu'un glaçon, j'ai le feu dans les os.
Quand il faut travailler, je cherche le repos.
Je me blasme et me loue.
J'ai jeusné par depit durant le carnaval,
Et ce caresme icy je me prepare au bal
Pour aller à Mantoue (1).

Amaranthe et Dorinde avecques leurs attraits
Ne me touchent non plus que font les vieux pourtraicts
Du bon roy Charlemagne.
Et pour voir à la cour de parfaites beautez,
Je cherche les ouvriers avec les nouveautez
Qui sont en Allemagne.

Pour dormir a repos j'intente des procès.
Pour vivre sans chagrin, je souhaite l'accès
De quelque fièvre quarte.
Et pour estre seigneur de la terre et des cieux,
Je porte tout d'un coup et la main et les yeux
Sur le globe et la carte.

(1) La France était alors en guerre pour le duché de Mantoue.

Digitized by Google

Quand le temps est serain, je demeure à couvert ;
S'il pleut, le nez au vent et le visage ouvert
Je fais ma promenade ;
Et cherchant les endroits par où s'égoutte l'eau,
Si je n'avais mouillé ma botte et mon chapeau
Je reviendrais malade.

La teste entre mes mains veillant tout endormy,
Sans pouvoir distinguer l'amy de l'ennemy,
Je suis à la fenestre.
Là tout le long du jour mâchant des cure-dents,
Je me cache en public aux yeux des regardants
Qui me veulent connestre.

De moment en moment tout le cœur me débat ;
Je prends mon cabinet pour le lieu du sabbat,
La frayeur me transporte.
Et quand chez nos voisins j'entends le moindre bruit,
Je croy que les démons frappent et jour et nuit
Au marteau de ma porte.

Quand le jeu m'a battu, je pense à réformer
La dépense que fit et sur terre et sur mer
Salomon le prodigue ;
Ah ! dis-je là-dessus, que les hommes sont foux,
De ne pouvoir changer en or tous les cailloux
Qu'on a mis à la digue (1).

Quand la gresle se forme aussi grosse qu'un œuf,
J'ay peur que le cheval qu'on voit sur le Pont-Neuf
Ne vienne à se morfondre.
Et bien six mois après la mort du Bouquinquant (2)
Je songe que fera cet Anglais arrogant
S'il va jamais à Londre.

Justement à Noël désirant les grands jours,
Je voudrais qu'aux flambeaux on s'en allast au cours,
De peur de la poussière.

---

(1) La digue de Richelieu.

(2) Le poète veut probablement parler du duc de Buckingham, tué par Felton au moment où il allait prendre le commandement de la flotte anglaise.

Digitized by Google

Et crois qu'un grand plaisir pour toutes les saisons
Serait de voir messieurs des petites maisons
Y prendre leur carrière.

Si j'ay dedans le cœur des sentiments divins,
Quand je suis à l'église et qu'un des quinze-vingts
M'approche et me salue :
Jurant contre ces gens qui marchent à tastons,
Je prends d'un mesme temps leurs plats et leurs bastons,
Et les porte en la rue.

Voilà comme je vis depuis deux ou trois mois,
Incertain sous quel ciel ny dessoubs quelles loix,
Sçachant ce que j'ignore.
Et quand j'écris ces vers, mon ange m'est témoin
Les dictant par mépris sans y prendre du soin
Comme je resve encore.

La Peyre dont l'esprit règle si bien les mœurs
Qu'on ne t'a jamais vu de mauvaises humeurs,
Prends en gré ce caprice
Et permets que j'oppose à tes perfections
Les bizarres desseins de mes affections,
Tes vertus à mon vice.

Cette pièce où Pager dépeint le mélancolique, en employant ce terme dans son acception primitive, ne manque point d'une certaine originalité. Il y a des vers pleins de naturel et de vérité.

Je crains ce que j'espère...
Quand je veux travailler, je cherche le repos...
J'ai jeusné par depit durant le carnaval.....

et bien d'autres vers sont de la bonne et française manière. Nous allons citer des fragments d'une autre pièce où le ton de Pager s'est élevé parfois jusqu'au lyrisme. C'est une ode au roi sur la prise de la Rochelle :

Sourcilleux boulevards, effroyables murailles
Qu'un peuple forcené portait dedans les cieux,
Vous ne servez à rien qu'aux tristes funérailles
Des fols qui méprisaient et les rois et les dieux.

Digitized by Google

Le sot aveuglement de ces âmes brutales
Qui divisaient la France en trois ou quatre parts,
Leur faisait concevoir des puissances fatales
Pour nous ensevelir au fond de leurs remparts.

Avortons d'une nuit, moins vieux que vos grands-pères,
Qui sappiez cet État jusques aux fondements,
En croyant avancer le cours de nos misères
Vous vous êtes creusés d'éternels monuments.

Vos tours, le seur appuy de vos grandes fortunes,
Qui mettaient une flotte à couvert des dangers,
Vous seront désormais lanternes importunes
Pour voir périr de loing vos frères étrangers.

Quoique trois fois vingt ans vous eussent mis en peine
De vous associer par d'exécrables vœux,
Vous serez comme poudre en moins d'une semaine
Quand le vainqueur dira seulement : Je le veux!

Douze siècles passés font voir que nos monarques
L'ont toujours emporté sur tous les potentats :
Insolents toutefois vous aviez pris les marques
Que la rebellion prend dedans les Estats.

Mais Celuy de qui l'œil garde cette couronne
Et dont le bras puissant soutient les royautez,
Vous a fait dessécher comme feuilles d'automne
Et vous a fait perir comme enfants avortez.

. . . . . .

La mort les surprenait dans le milieu des rues,
Un cruel desespoir les avait accablez,
Leur cimetière estoit comme si les charrues
Eussent fait un gueret pour y semer des blés.

Ceux qui leur survivaient descouvraient des visages
Semblables aux esprits qui gardent les tombeaux,
Et quoyque défaillants, leurs barbares courages
S'obstinaient à servir de pasture aux corbeaux.

Leurs nerfs roides s'enflaient sous leurs peaux décharnées,
Leurs veines n'avaient plus de sang ny de chaleur;

Digitized by Google

Les os perçaient à nud leurs faces basanées,
Et leurs membres flétris n'avaient plus de couleur.

. . . . . .
. . . . . .

Victorieux monarque à qui toute la terre
D'un pur excès d'amour va dresser des autels,
Sachez qu'entre vos mains sont la paix et la guerre
Pour vaincre ou pour régir le reste des mortels.

Allez, passez les mers, vous qui donnez des brides
Au superbe Neptune en despit de ses flots;
Si vous voulez régner sur les plaines liquides,
On verra les tritons être vos matelots.

Vos vaisseaux vogueront sous de preux argonautes:
Despouillez l'Orient de son riche butin,
Et tousiours en vainqueur portant les voiles hautes
Faites-vous adorer du soir et du matin.

Puis, le front rayonnant et d'honneur et de gloire,
Quand vous aurez tourné le rond de l'univers,
Vostre flotte portant le nom de la victoire,
Vous porterez le nom de foudre des pervers.

Marchez où vous voudrez enseignes déployées,
Il n'est plus de titans qui ne craignent vos coups:
Et quelque part que soient vos troupes employées,
Ceux qui donnent des loix les recevront de vous.

Qui ne s'y soumettrait? Voyant que la nature,
Le feu, l'air et les vents redoutaient vos vaisseaux,
Et que vos ennemis trouvaient leur sépulture
Où l'orgueil leur traçait un chemin sur les eaux.

Pour ces petits démons qui dessous leurs montagnes
Se traînent de la queue ayant la tête en bas,
Aussitôt qu'au printemps vous tiendrez leurs compagnes
Ils accourront baiser la trace de vos pas.

Apprenez donc, mutins qui crevez d'arrogance,
Que ce n'est pas à vous à nous faire des loix:

Digitized by Google

C'est à vous d'obéir ou de quitter la France,
C'est à vous de périr ou de craindre nos rois,

Et toy qui si souvent as quitté la Tamise
Pour chercher des affronts en quelquun de nos ports,
Va-t'en; compte en pleurant que la Rochelle est prise
Et qu'un monceau de pierre a bravé tes sabords.

Voici les vers qui nous ont paru les plus dignes de fixer l'attention. Il y a dans cette dernière strophe un sentiment de fierté qui me semble assez bien rendu. Les stances qui précèdent ne sont peut-être pas toujours d'une inspiration aussi noble et aussi désintéressée; et, d'ailleurs, la postérité a un peu rabattu de l'estime et de l'admiration que Pager manifeste pour Louis XIII. J'ai plus de sympathie, je l'avoue, pour Rapin et Passerat chantant le Béarnais pauvre et détrôné, que pour Romain Pager faisant l'apothéose de Louis XIII alors que ce roi punissait les rebelles et récompensait les flatteurs.

Outre ces deux pièces, et plusieurs autres qui n'ont rien de remarquable, Dupin-Pager publia un poème en deux chants, intitulé l'*Hérésie*, où il flagelle encore les réformés de la Rochelle. Il était certainement bien permis alors, ainsi qu'aujourd'hui, de se réjouir de la chute du protestantisme féodal et militant; mais ce qu'un homme de cœur peut difficilement se résoudre à faire, c'est de prodiguer l'injure à des ennemis morts au champ d'honneur. C'est ce que Dupin a fait pendant quatre cents vers dans son poème de l'*Hérésie*. Quelque temps après la publication de ce poème, Pager fut anobli par Louis XIII, et prit le nom de sieur du Pin. Cette récompense lui fut-elle accordée pour ses stances sur la prise de la Rochelle et pour son poème sur l'hérésie? Nous aimons à croire que son talent seul lui valut cette distinction. S'il en avait été autrement, ce serait à regretter, car il est peu noble d'insulter les vaincus.

Alfred GIRAUD.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

NOTICE STATISTIQUE SUR LES HOSPICES DE NANTES ET LE MOUVEMENT DE LEUR POPULATION, *par* J.-C. RENOUL. — *In-8° de 6 ff. 1/2. Nantes, impr. de Mme veuve C. Mellinet*, 1855.

Quand un auteur compose une œuvre de quelque étendue, il est entraîné à faire des excursions plus ou moins nombreuses en dehors de la ligne qu'il s'est tracée. Aussi, plus d'une fois, une suite de productions sérieuses a-t-elle été la conséquence d'une première étude. M. Renoul, dont nous avons loué les publications soit sur l'Octroi et la Consommation de Nantes, soit sur le Mouvement de la population de notre cité comparé à celui de la population de la France, poursuit, avec un zèle et une ardeur qui promettent de se multiplier, ses recherches statistiques locales. S'attacher à un point, l'envisager sous toutes ses faces, c'est le plus sûr moyen de le bien traiter et de se rendre utile. On a dit : *Craignez l'homme d'un seul livre;* nous ajouterons : *Recherchez l'auteur d'un seul sujet.*

Dans son travail, M. Renoul a voulu faire connaître le service intérieur et surtout le mouvement de la population des hospices nantais. Il a constaté que ces établissements n'ont rien à envier aux mieux organisés, et que la mortalité y est souvent moins élevée que dans la plupart des autres hôpitaux de France.

Le double budget de nos deux hospices, de l'*Hôtel-Dieu* et de *Saint-Jacques*, fixé par la commission administrative, composée de sept membres nommés par le Gouvernement, sous la présidence du Maire, s'élevait en prévision pour 1855 à près de huit cent mille francs, dont plus de trois cent mille de subvention municipale. Ces chiffres, à eux seuls, seraient suffisants pour démontrer l'importance du sujet de M. Renoul, si un intérêt d'humanité et de bienfaisance n'éveillait tout d'abord notre attention. Après avoir en quelque sorte établi le bilan financier de nos établissements hospitaliers, l'auteur entre dans les détails de chacun des services.

Pour beaucoup, le mot hôpital soulève une idée pénible, et l'on répugne même à entr'ouvrir le voile qui cache tant de misères et de souffrances. Quant à M. Renoul, il plaint et blâme ceux qui n'osent ainsi approcher le malheur et le regarder en face; car ils se privent par là des leçons salutaires, des bonnes inspirations que cette vue doit nécessairement donner. « Quel est donc l'homme sérieux, quel

Digitized by Google

est surtout, dit-il, l'homme chrétien qui, sur un pareil champ d'observation, n'ait à faire de graves réflexions, qui n'ait principalement à apprendre et à sentir que lui, dont la vie a peut-être été faite heureuse, il doit en toute occasion tendre la main à ceux qui souffrent, à ceux que la misère accable et poursuit? C'est vraiment là, c'est au chevet du moribond malheureux que l'homme apprend à être reconnaissant et à devenir meilleur. »

Nous regrettons de ne pas trouver en tête de cette notice un historique des deux grands établissements auxquels elle est consacrée.

Hôtel-Dieu. — Le maximum de la population hospitalière est fixé à 759 : hommes, 498 ; femmes, 261 ; divisés en neuf classes de lits répartis en 21 salles et 26 cabinets.

Indépendamment de ce service intérieur, chaque matin, il y est donné des consultations, et des pansements gratuits sont faits aux indigents qui se présentent, sans demander à séjourner dans l'hôpital.

M. Renoul, jetant un coup d'œil en arrière, établit par des chiffres nombreux, par le relevé de plusieurs années, que le mouvement de cette population a toujours été progressif, et indique les diverses causes qui semblent le provoquer :

« Le premier motif que l'on en peut donner est sans doute l'élévation successive du chiffre de notre population urbaine. Mais il faut voir surtout la cause de cet accroissement dans l'existence, à Nantes, de nombreux travaux, et dans l'essor donné à notre industrie. Ces travaux, on le sait, attirent dans notre ville de nombreux ouvriers, et notamment, des départements de notre Bretagne, une foule de familles pauvres, qui vivent tour à tour de privations et d'excès, et qui, en cas de maladie, n'ont d'autre asile que nos hospices.

» On peut remarquer, au contraire, que la proportion de la mortalité tend à décroître. C'est un succès heureux qu'on aime à constater. On ne peut douter qu'il ne soit dû aux soins mieux entendus donnés aux malades, et aussi aux progrès non contestables de la science médicale.....

» Il demeure établi qu'aujourd'hui 4 à 5,000 malheureux appartenant à notre population civile, reçoivent chaque année, dans notre Hôtel-Dieu, les secours et le traitement qui leur sont si nécessaires, et que, certainement, ils ne pourraient se procurer ailleurs. N'est-ce pas là pour eux un bienfait inappréciable, et auquel chacun doit applaudir. »

Digitized by Google

Nous ne pouvons suivre M. Renoul dans ses courses à travers les différents services : *Enfants de la Maternité*, *Militaires et Marins*, *Enfants trouvés*, *Pensionnaires malades*, *École de Médecine*, etc., etc.; arrêtons-nous cependant aux chapitres : *Employés* et *Récapitulation*, afin de donner, par quelques extraits, une idée du mouvement général d'un grand Hôtel-Dieu, auquel il ne manque, pour être l'un des plus beaux et des mieux organisés de France, qu'une reconstruction, votée depuis plusieurs années, et qui est, du reste, sur le point de s'accomplir.

« EMPLOYÉS.— Les employés proprement dits du service de l'Hôtel-Dieu sont au nombre de 164, et se décomposent ainsi : 33 sœurs hospitalières; 2 aumôniers; 5 élèves internes; 1 maîtresse sage-femme; 56 préposés, infirmiers, employés du service de santé; 67 préposés aux divers services généraux.

» Outre ces employés du service intérieur, il y a encore à l'Hôtel-Dieu : 1 secrétaire; 1 receveur; 3 commis au secrétariat; 1 architecte; 1 économe. Ces derniers employés reçoivent tous un traitement, mais ne sont ni nourris ni logés à l'Hôtel-Dieu....

» SERVICE DE SANTÉ. — Ce service est organisé de manière à satisfaire à tous les besoins. Il est fait aujourd'hui par : 5 médecins ordinaires, 8 suppléants; 6 chirurgiens ordinaires, 4 suppléants; 5 élèves internes, 13 externes; 1 pharmacien en chef, 1 adjoint. — La pharmacie générale est établie à l'Hôtel-Dieu; elle prépare et fournit les médicaments nécessaires, tant à cet hospice qu'à la pharmacie succursale de Saint-Jacques.

» RÉCAPITULATION. — Si nous récapitulons le mouvement de la population de l'Hôtel-Dieu, pour tous les services, nous trouvons qu'il a été, ces trois dernières années :

	1852.		1853.		1854.	
Existant au 1er janvier. .	722	6655	708	7382	775	7934
Entrés dans l'année. . .	5933		6674		7159	
Sortis dans l'année. . .	5470	6655	6107	7382	6433	7934
Décédés	477		500		718	
Restant au 31 décembre.	708		775		783	

» Depuis 1840, le mouvement général de la population hospitalière de l'Hôtel-Dieu n'a pas sensiblement varié. Mais quelle en est la cause? Elle est triste et pénible à avouer. C'est à l'impossibilité où

Digitized by Google

s'est trouvée et où se trouve chaque jour l'Administration, d'admettre un plus grand nombre de malades; c'est aux refus d'admissions qu'elle est ainsi forcée de faire, par suite de l'exiguïté du local et de ses ressources....

» L'humanité réclame contre un fait aussi fâcheux; espérons que la reconstruction de notre Hôtel-Dieu y portera remède.

» DÉPENSE INDIVIDUELLE. — Le prix de la journée de chaque administré à l'Hôtel-Dieu, a été, en 1854, de 1 fr. 26 c. 606. Ce prix se forme des divers éléments de dépense, de la manière suivante :

Boulangerie	» f.	24 c.	19
Pharmacie	»	10	07
Mobilier et ustensiles	»	03	72
Coucher	»	04	47
Linge et habillement	»	06	29
Viande	»	18	12
Vin, bière et cidre	»	09	01
Comestibles divers	»	12	05
Objets de consommation	»	»	40
Blanchissage	»	03	26
Chauffage	»	06	91
Éclairage	»	01	99
Frais de sépulture	»	»	35
Travaux utilisés dans l'établissement	»	05	93
Dépenses fixes, indépendantes du mouvement de la population, déduction faite, cependant, de certaines dépenses étrangères au service hospitalier	»	19	846
	1	26	606

» Le taux de cette dépense s'est graduellement élevé et tend chaque année à s'élever encore, par suite de l'augmentation du prix de tous les objets d'alimentation. Nous pensons même qu'il a fallu, de la part des administrations hospitalières, une vigilante attention et une économie réelle pour que cette dépense restât dans les limites actuelles.

» Dans la période de 10 ans de 1824 à 1833, la moyenne du prix de la journée de chaque administré fut de 1 fr. 07 c. 36.

» Dans les 10 années qui suivent, de 1834 à 1843, cette moyenne atteint 1 fr. 15 c. 87.

Digitized by Google

» La moyenne des 10 années de 1844 à 1853 a été de 1 fr. 18 c. 347, et ne présente qu'une assez faible augmentation sur celle des 10 années précédentes. Mais, en 1854, cette moyenne a été largement dépassée.

» A l'aide du tableau ci-dessus présentant le prix de la journée de chaque administré, on peut aisément arriver à reconstituer le chiffre total de la dépense annuelle de l'établissement.

» Ainsi, en 1854 :

7721 administrés malades.		
	214,096 journées à 1 fr. 26 c. 606. .	271,058 fr. 38 c.
	soit, par individu malade, 35 fr. 10 c.	
213 employés,	60,647 journées à 1 fr. 26 c. 606.	76,782 74
	soit, par employé, 360 fr. 03 c.	
7934 administrés.	Dépense totale.	347,841 fr. 12 c.

» Lorsque nous mettons en regard les services que pareille dépense permet de rendre à notre population pauvre et souffrante, nous nous sentons disposé à en bénir l'emploi, et nous regrettons sincèrement que des ressources plus abondantes ne permettent pas, parfois, de plus nombreuses admissions.

» Que, suivant certaines idées que nous avons vu émettre bien des fois, l'on crée à Nantes des dispensaires par quartier; que, mieux encore, nombre de malades pauvres soient traités à domicile, nous y applaudirons de grand cœur, si un bien réel peut en résulter. Mais toujours faudra-t-il à Nantes, de toute nécessité, un hôpital où certains malades, où certaines maladies sont traités mieux et plus convenablement que partout ailleurs. Et lorsque nous voyons que notre Hôtel-Dieu, avec une somme d'environ 300,000 fr., réussit à pourvoir aux besoins de la population malade indigente d'une ville comme Nantes et à tous les autres services que nous venons de passer en revue; lorsque nous arrivons à constater que la mortalité pour tous les services réunis n'y dépasse pas une moyenne de 6 à 7 %, nous sommes forcé de reconnaître que tous ceux qui concourent à réaliser un tel résultat, acquittent noblement leur dette et méritent bien du pays..... »

« **Hospice général.** — L'hospice général fut fondé en 1832, par les soins de l'Administration des hospices, et achevé en 1834. Cet

Digitized by Google

établissement a remplacé l'hospice du Sanitat, situé sur la Fosse, et dont la fondation remontait à 1532. Le quartier des aliénés, qui en dépend, a été agrandi par de nouvelles constructions terminées en 1845. Comme l'Hôtel-Dieu, l'Hospice général comprend un assez grand nombre de services. En voici l'indication sommaire :

» On y reçoit :

1° Les vieillards indigents, infirmes, incurables, des deux sexes.

2° Les orphelins pauvres, les enfants trouvés et abandonnés.

3° Les enfants de familles indigentes, orphelins de père ou de mère.

4° Des vieillards, des infirmes, à titre de pensionnaires.

» Une école spéciale de jeunes sourds-muets est établie dans l'enceinte de l'Hospice, mais dans un local séparé.

» On a formé aussi, depuis quelques années, dans des bâtiments de l'Hospice, une succursale de l'Hôtel-Dieu, où sont traités des hommes fiévreux et des jeunes filles malades de la ville, ainsi que les jeunes enfants des Hospices.

» Le quartier spécial des aliénés fait partie de l'établissement, mais est séparé de l'Hospice. On y reçoit :

1° Les aliénés indigents, des deux sexes, de la Loire-Inférieure.

2° Quelques aliénés indigents d'autres départements.

3° Les aliénés pensionnaires, des deux sexes, placés volontairement par leurs familles ou par l'autorité publique, à leurs frais ou à la charge des familles.

» Le service médical de l'Hospice Saint-Jacques est fait par : 1 médecin en chef du quartier des aliénés ; 2 médecins ordinaires ; 3 élèves internes, 1 externe ; 1 pharmacien...

» Jusqu'en 1840, l'Hôpital général ne disposait que d'environ 800 lits. Comme nous venons de le dire, des constructions nouvelles ont été faites depuis, et la population est aujourd'hui presque doublée. »

Cette seconde partie étant divisée comme la première, nous passerons nombre de curieux détails. Le défaut d'espace nous force à tourner les feuilles plus vite que nous ne voudrions : mais nous espérons, par nos diverses citations, donner à nos lecteurs le désir de lire et de méditer des pages si pleines d'enseignement.

« Employés. — A l'hospice Saint-Jacques, les employés chargés du service intérieur sont aujourd'hui au nombre de 199, et se décomposent comme suit : 34 sœurs hospitalières ; 3 élèves internes, 1 externe ; 2 aumôniers ; 7 employés divers ; 152 préposés, infirmiers et gardiens des deux sexes. — Tous ces employés sont nourris

Digitized by Google

et logés dans l'établissement, et reçoivent, en outre, un traitement, qui est généralement peu élevé.

» RÉCAPITULATION. — Si, maintenant, nous réunissons tous les divers services de l'hospice Saint-Jacques, nous trouvons le mouvement général suivant :

	1852.		1853.		1854.	
Existant au 1er janvier. .	1393	2914	1464	3094	1551	3101
Entrés dans l'année. . .	1521		1630		1550	
Sortis dans l'année. . .	1231	2914	1342	3094	1264	3101
Décédés	219		201		276	
Restant au 31 décembre.	1464		1551		1561	

» Ce mouvement général de la population, à notre Hospice général, s'élève progressivement, mais d'une manière non interrompue. Ainsi, le nombre annuel d'administrés, qui n'y était, il y a 12 à 15 ans, que de 17 à 1800, dépasse aujourd'hui 3000. La moyenne des administrés séjournant à l'Hospice, a naturellement suivi la même marche, et s'est élevée de plus d'un tiers dans la période de 15 années de 1840 à 1854.

» DÉPENSE INDIVIDUELLE. — Le coût de la dépense individuelle est moins élevé à l'Hospice général qu'à l'Hôtel-Dieu. Cela s'explique facilement. A l'Hôtel-Dieu, tous ou à peu près tous les administrés sont des sujets malades, qui exigent une nourriture, des soins et un traitement particuliers. A Saint-Jacques, la population est beaucoup plus sédentaire et n'est pas, à beaucoup près, dans des conditions de santé aussi fâcheuses.

» En 1853, voici dans quelles proportions les divers éléments de dépenses sont entrés dans le prix de la journée de chaque administré :

Boulangerie	» f.	22 c.	08
Pharmacie.	»	02	96
Mobilier et ustensiles	»	03	02
Coucher.	»	04	27
Linge et habillement.	»	04	62
Viande	»	11	01
Vin, bière et cidre.	»	06	18
Comestibles divers	»	11	15
Objets de consommation.	»	»	17
Blanchissage	»	02	50
A reporter.	»	67	96

Digitized by Google

Report.	»	67	96
Chauffage	»	04	03
Éclairage	»	»	99
Frais de sépulture.	»	»	08
Travaux utilisés dans l'établissement. . . .	»	05	45
Dépenses fixes, indépendantes du mouvement de la population	»	16	55
	» f. 95 c. 06		

» L'élévation toujours progressive du prix des articles d'alimentation produit naturellement un effet sensible sur le chiffre de dépense de notre Hospice général. Si, en effet, nous remontons un peu le temps passé, nous trouvons que, de 1824 à 1833, par exemple, le prix de la journée de chaque administré était, au Sanitat, en moyenne, de 0 fr. 64 c. 30; et, à Saint-Jacques, de 1844 à 1853, de 0 fr. 92 c. 10.

» Cette moyenne est désormais dépassée, et le prix de revient de 1854 a même encore été supérieur à celui de 1853, puisqu'il a été de 0 fr. 98 c. 167.

» Comme nous l'avons dit en parlant de l'Hôtel-Dieu, en connaissant ainsi le prix de la dépense journalière de chaque administré, on peut aisément arriver à établir le montant total de la dépense annuelle du service hospitalier.

» Ainsi, en 1854 :

1363 administrés donnant 497,715 journées à 0 fr. 98 c. 167.	488,591 fr.	88 c.
soit, par administré, 358 fr. 47 c.		
188 employés divers, donnant 71,208 journées à 0 fr. 98 c. 167.	69,902	76
soit, par employé, 371 fr. 82 c.		
1551 administrés. Dépense totale.	558,494 fr.	64 c.

» La dépense individuelle annuelle a été, à l'hospice Saint-Jacques :

	1852.	1853.	1854.
Administrés.	327 fr. 32	352 fr. 97	358 fr. 47
Employés.	329 32	365 37	371 82

» C'est dans ce résumé que l'on peut, en définitive, apprécier le surcroît de dépenses qui se produit graduellement; et cependant nous persistons à penser que ces dépenses sont restreintes dans les limites les plus modérées possible.

Digitized by Google

» Si enfin, pour clore nos divers tableaux, nous réunissons tous les services de nos deux Hospices, pour ces trois dernières années, nous avons le résultat suivant :

	1852.		1853.		1854.	
Existant au 1er janvier. .	2115	9569	2172	10476	2326	11035
Entrés dans l'année. . .	7454		8304		8709	
Sortis dans l'année. . .	6701	9569	7449	10476	7697	11035
Décédés	696		701		994	
Restant au 31 décembre.	2172		2326		2344	

» Ainsi, le chiffre des individus qui ont annuellement passé et séjourné dans nos Hospices, ces trois dernières années, a dépassé 10,000. Et encore les portes de nos Hôpitaux sont loin de s'ouvrir chaque fois qu'on y frappe ! N'y a-t-il pas là sujet à des réflexions pénibles?... mais, en même temps, à une pensée consolante ; car, enfin, ces malheureux qui eussent sans doute manqué de secours et de soins, en ont trouvé de réels et d'efficaces dans nos établissements hospitaliers.

» Avec les données que nous avons fournies, nous arrivons à établir que les dépenses du service de nos deux Hospices ont été :

	Journées.				
1852 Hôtel-Dieu . . .	253,825	à	1 f. 14 c.	03	290,705 f. 77 c.
Hospice général .	522,977	à	» 87	26	456,349 72
					747,055 49
	Journées.				
1853 Hôtel-Dieu . . .	264,291	à	1 f. 17 c.	91	311,625 f. 50 c.
Hospice général .	545,856	à	» 95	06	518,890 71
					830,516 21
	Journées.				
1854 Hôtel-Dieu . . .	274,743	à	1 f. 26 c.	606	347,841 f. 12 c.
Hospice général .	568,923	à	» 98	167	558,494 64
					906,335 76

» Ce résultat présente quelque différence avec le budget réel des dépenses des Hospices, qui est :

1852.	748,935 fr. 33
1853.	855,749 78
1854.	917,713 39

Digitized by Google

» Mais, ainsi que nous l'avons fait observer, ce budget prend en charge quelques dépenses étrangères au service hospitalier, et dont nous n'avons pas à tenir compte.

» Un fait qui demeure donc bien établi, c'est que les dépenses de nos Hospices vont toujours s'élevant.

» Deux causes produisent ce résultat : 1° l'accroissement successif et régulier du personnel hospitalier ; 2° l'augmentation également progressive du prix des objets d'alimentation.

» Combattre ces causes, en détruire l'effet, n'est point au pouvoir de la Commission administrative, obligée ainsi d'en supporter les conséquences.

» Cependant, à ce surcroît de dépenses il faut de toute nécessité une compensation; car il nous paraît évident que les ressources actuelles, en raison du fait qui se produit, ne seront bientôt, ne sont déjà même plus suffisantes. »

M. Renoul signale le danger, mais il ne discute pas les moyens de le conjurer. Il se réserve sans doute de le faire dans le sein même des administrations; car, depuis de longues années, il fait le plus souvent partie des commissions auxquelles sont confiés les grands intérêts de notre cité. Voulant le progrès, mais un progrès successif, naturel, notre auteur ne rejette pas les nombreuses propositions présentées pour amoindrir les dépenses, ou mieux pour multiplier les secours, il paraît seulement pencher pour que la Ville s'impose de nouveaux sacrifices. Il nous serait difficile d'émettre, pour notre part, un jugement sur une question qui exige des études préparatoires que nous n'avons pas faites. Aussi, nous contenterons-nous de renvoyer nos lecteurs aux travaux si pleins d'intérêt publiés l'année dernière, par M. Duval, dans le *Courrier de Nantes*, et par le docteur Anizon, dans les *Annales de la Société académique*. Espérons que M. Renoul, en mettant au jour toute l'économie de la marche de nos hospices, aidera les théoriciens à rendre de plus en plus pratique le résultat de leurs méditations, et facilitera ainsi doublement la lourde tâche de l'Administration dans la voie toujours difficile du véritable progrès. Honneur donc au dévouement de notre concitoyen, qui n'a cherché, dans un long et pénible alignement d'immenses colonnes de chiffres, que le moyen d'augmenter le bonheur de ses semblables !

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

MONNAIES FÉODALES FRANÇAISES.

Notre collaborateur, M. Faustin Poëy-d'Avant, vient d'entreprendre un nouveau travail d'ensemble sur les monnaies féodales françaises, qui comprendra la description de toutes les pièces de cette catégorie recueillies jusqu'à ce jour. Il veut fondre en un seul corps d'ouvrage les diverses publications de ses devanciers, y faire entrer les nouvelles découvertes acquises à la science dans ces dernières années, y ajouter ses observations particulières et la description de toutes les inédites qu'il pourra se procurer.

Pour conduire une pareille entreprise à bonne fin, M. Poëy-d'Avant a besoin du concours de tous les numismatistes. Il nous charge donc de faire appel en sa faveur à la bonne volonté de ceux des départements de l'Ouest, et de les prier de lui communiquer, soit en nature, soit par le moyen de clichés, d'empreintes sur plomb ou sur cire, ou de dessins exacts sur papier végétal, les pièces inédites ou réputées telles que renferment leurs cabinets, en ayant soin d'y joindre l'indication du poids de chacune d'elles. S'il ne s'agit que de simples variétés, une bonne description est seule nécessaire.

Les amateurs sont également priés de lui envoyer les deniers et oboles de la période carlovingienne, à partir de Charles le Chauve; afin de reconnaître si quelques-unes de ces pièces n'ont point été émises à des types immobilisés, et n'appartiennent point à la première phase du monnayage féodal.

L'ouvrage formera au moins trois gros volumes in-4°, imprimés sur papier de Hollande, et ornés de belles planches contenant plus de quatre mille monnaies gravées sur acier.

Nous ne doutons pas que notre demande ne soit accueillie avec bienveillance, et que chacun n'ait à cœur de concourir à cette œuvre vraiment utile, faite pour intéresser non-seulement les numismatistes, mais encore ceux qui s'occupent d'histoire ou d'économie politique. Notre collaborateur se fera un devoir d'indiquer toutes les sources auxquelles il aura puisé, et s'engage à n'utiliser qu'au profit de son seul ouvrage les communications qui lui seront faites.

M. Faustin Poëy-d'Avant réside à Maillezais, département de la Vendée.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

OCTOBRE 1855.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — *Séance du 2 octobre* 1855. — M. le Président présente un tuyau de chaleur en argile qui semble avoir appartenu à une chambre de bain d'une villa romaine. M. le curé d'Arthon (Loire-Inférieure), qui a découvert cet objet dans sa commune, l'adresse au musée de la Société. M. Nau offre de plus une brique romaine vernie et quelques fragments d'autres briques de formes différentes provenant d'un tumulus situé près de Bois-de-Cené (Vendée). — M. Huette fait hommage de deux médailles de bronze, dont l'une assez fruste, à l'effigie de Vespasien, recueillies dans les fondations de la tour du Râteau, à l'embouchure de l'Erdre, en 1815. — M. Fournier, curé de Saint-Nicolas, fait don d'une griffe de l'époque Louis XIII. — La Société admet, comme membres résidants, MM. Lelièvre, ancien secrétaire de la Société archéologique de Vannes, et Perthuis, qui s'occupe de numismatique; puis, comme correspondants, MM. Coutant et l'abbé Cochet, tous les deux auteurs de plusieurs ouvrages. — M. de la Borderie a la parole sur la correspondance des bénédictins qui ont écrit l'histoire de Bretagne. Il lit plusieurs passages d'un travail inédit de dom Lobineau (n° 42 de la collection des Blancs-Manteaux). Ce bénédictin répond avec une spirituelle vivacité aux attaques dirigées contre le Traité de la Mouvance de Bretagne, par l'abbé de Vertot, auquel M. de la Borderie restitue son véritable nom de René Aubert. Le même manuscrit contient aussi une réponse de dom Lobineau aux attaques de dom Liron. Le premier historien de la Bretagne, comme le prouvent ses lettres et ses écrits, n'était pas seulement un érudit; il cultivait encore la littérature et même la musique. Il a traduit quelques passages d'Aristophane, donné une édition des Pères de l'Église et composé des chansons. Enfin, il ressort d'une lettre de lui, datée de 1726, que sa retraite à Saint-Jacut avait été causée par l'état de sa santé, et qu'il n'est pas mort en 1727 exilé dans ce monastère, comme on l'a prétendu. — M. de la Borderie fait aussi connaître des lettres de DD. Lobineau, Audren de Kerdrel, Veissière, etc., qui contiennent de curieux documents sur les relations de ces bénédictins avec M. de Gaignières, gentilhomme de la duchesse d'Orléans ou de la princesse de Conti, le laïque, après Ducange, le plus érudit du XVIIe siècle. Ce savant leur avait fourni ses idées sur l'histoire de notre province et la manière de l'écrire, en un opuscule intitulé : *Plan de l'Histoire de Bretagne*. Cette communication, écoutée avec une attention soutenue, a reçu les éloges de la Société.

— La dépêche suivante, adressée par M. le ministre d'État à M. le préfet des Côtes-du-Nord, a été communiquée par M. le maire de Dinan au conseil municipal de cette ville, dans la séance du lundi 15 octobre 1855 :

Digitized by Google

« *A Monsieur le préfet des Côtes-du-Nord.*

» Monsieur,

» Je suis informé que le conseil municipal de Dinan a voté la démolition d'une des portes les plus intéressantes des remparts de la ville.

» Je dois vous rappeler, M. le préfet, que les remparts de Dinan sont classés parmi les monuments historiques, et qu'à ce titre il importe d'en assurer la conservation. Aucune portion de ces constructions ne peut être détruite sans mon autorisation, et je vous invite à donner immédiatement des ordres pour empêcher la démolition de la porte dont il s'agit. Rien ne justifie une semblable mesure, qui paraît avoir pour objet de donner satisfaction à des intérêts privés. » Signé : FOULD. »

— Un journalier du Langon (Vendée) a découvert ces jours derniers, en labourant une pièce de terre située près de ce bourg, un fort bel *aureus* d'Auguste, dont le revers porte le taureau et à l'exergue : IMP.X. Un autre ouvrier a également trouvé dans un jardin de la même localité quelques monnaies romaines en bronze, entre autres un Adrien, un Postume, un Numérien, et un tout petit bronze d'Hélène.

— L'Empereur a signé, au commencement d'octobre, le décret qui autorise la construction d'un pont en pierre sur la Vienne, entre Saint-Romain et Dangé. Le Gouvernement accorde une subvention de 20,000 francs, et des dispositions sont combinées pour mener à fin cette importante entreprise, qui doit, dit-on, résoudre un problème d'économie et de solidité, celui des ponts en pierre à bon marché. Il paraît que ce pont, bien que la Vienne soit large en cet endroit et que la voie doive comporter le passage de deux charrettes, avec des trottoirs, coûtera moins de 100,000 francs, et sera, en quelque sorte, un *spécimen* destiné à un grand nombre d'imitations. M. Hérault-Creuzé, maire de Saint-Romain, a puissamment contribué, par d'actives démarches, à doter ces contrées de cette communication d'une incontestable utilité.

— Le *François-Arago* a quitté, le 1er octobre, son mouillage de Saint-Nazaire et est allé avec la commission d'examen jusqu'aux Charpentiers. Cet essai a été on ne peut plus satisfaisant. Ce magnifique steamer est l'un des plus beaux et des plus remarquables navires de notre marine.

— M. Lécarlate, ancien recteur de la Fresnaye, s'occupe d'une histoire de l'antique siége de Dol (Ille-et-Vilaine). Nous apprenons que ce travail touche à sa fin et qu'il ne tardera pas à paraître. L'ouvrage formera un volume in-8° que l'auteur se propose de publier par livraisons à 50 centimes, et par souscription. Le montant de la somme, qui ne dépassera pas 6 fr., sera payable à la fin de la publication.

— Le *Journal d'Agriculture pratique*, rédigé par M. Chevalier de la Teillais, a annoncé, le 20 octobre 1855, qu'il cessait de paraître.

Digitized by Google

— Un décret impérial du 24 octobre 1855 institue dans la faculté de droit de Rennes une seconde chaire de droit romain, et y appelle comme professeur titulaire M. Edmond Bodin, docteur en droit, qui était chargé du cours depuis deux années, en qualité de suppléant provisoire. M. Bodin, ancien lauréat de la faculté de droit de Paris, a obtenu des succès remarquables dans plusieurs concours. L'Académie des sciences morales et politiques lui a décerné, en 1852, un prix de 1,500 fr. pour un travail historique sur l'organisation judiciaire.

— Le jeune Le Coat (Léon-Marie), reçu le premier cette année à l'école de Saint-Cyr, est né à Lannion. Le second sur la liste, le jeune Louis Sergent, est aussi breton.

— Le *Leeds Mercury* annonce une importante découverte faite à Babylone par le colonel Rawlinson. Il ne s'agit de rien moins que d'une vaste bibliothèque, non pas formée de volumes imprimés ni de manuscrits sur papier, mais de terres cuites portant des traités considérables d'astronomie, de mathématiques, d'ethnologie, etc. Ces traités exposent des faits et des opinions qui, d'après le colonel Rawlinson, ne seront pas d'un faible intérêt à étudier.

— M. Ch. Duval, négociant à Quintin, a répondu, au nom des fabricants de toile de cette ville, à un article publié dans l'*Univers* du 4 octobre 1855, par la lettre suivante :

Quintin, le 7 octobre 1855.

« Monsieur,

» Dans un article relatif à l'Exposition universelle, où vous traitez la question de l'industrie linière, vous dites que vous n'avez pas rencontré dans les étalages français de toiles en fil à la main, tandis que d'autres pays étrangers sont représentés à l'Exposition pour cette industrie spéciale.

» Nous voyons avec regret, Monsieur, que vous avez été mal guidé dans vos informations, parce qu'au contraire, notre pays, la Bretagne, est assez largement représenté en toiles composées uniquement de fils à la main.

» Ces toiles sont très-anciennement connues sous le nom de toiles de Bretagne, et notre fabrique est actuellement la seule en France qui emploie les fils à la main et les livre à la consommation avec garantie. A ce titre, elle devait donc prendre place au palais de l'Exposition.

» Si vous voulez bien, Monsieur, faire une nouvelle visite à l'Exposition dans la partie consacrée aux tissus de lin, vous trouverez une vitrine dans laquelle sont réunis les produits de six fabricants de notre ville de Quintin, dont les toiles sont toutes en fil à la main. En voici les noms : MM. L.-Henri Villeneuve, Thomas Perreux, V. Duval et fils, M. Fabulet, Ch. Busson, Joachim Andrieux.

» Vous trouverez dans une galerie voisine une vitrine remplie de l'exhibition de soixante-quatre fileuses, dont les produits ont été réunis et expédiés par les soins du comité de l'industrie linière d'Uzel, arrondissement de Loudéac, président M. Baron du Taya.

» Vous pouvez donc être certain, Monsieur, que la filature à la main, quoique condamnée par la publicité, le pouvoir et une partie des industriels, existe encore, occupe bien des bras et rend ainsi d'immenses services à une population nombreuse qui n'a pas d'autres ressources de travail. Nous avons ici, dans un rayon de quelques lieues, 2 à 3,000 tisserands qui ne s'occupent que de cette industrie. Le nombre des fileuses est incalculable, parce que

Digitized by Google

toutes les femmes filent; outre ce qu'elles produisent pour être livré au commerce, elles emploient pour leur usage une quantité considérable de lin. Notre pays est en mesure de répondre à la demande du consommateur, et d'ici longtemps il n'aura pas besoin de s'adresser à l'étranger pour cela.

» Nous acceptons, Monsieur, complètement les vues émises dans votre article sur cette industrie; elle est bien celle du foyer domestique: en Bretagne, comme en Belgique, nous nous efforçons de la conserver et de donner au travail la direction qui lui manquait. Pour cela, il a fallu de grands sacrifices; le département, les communes, les fabricants, s'en sont imposé.

» Agréez, etc. » CH. DUVAL. »

NÉCROLOGIE. — Le colonel Eugène de Kerguern a succombé le 8 septembre 1855, à l'assaut de Malakoff. Ce brave officier, issu d'une famille de Quimperlé, s'était enrôlé volontairement, en 1818, au 15e de ligne, ancienne légion du Finistère, et fit avec ce régiment les campagnes d'Espagne et d'Alger. Il était chef de bataillon au 49e de ligne, officier de la Légion d'honneur, lorsqu'il fut nommé, en 1854, lieutenant-colonel au 74e, qui venait de partir pour la Crimée. C'était à la suite de l'expédition de Kertch, où il s'était brillamment distingué, et surtout de son commandement du fort Iéni-Kalé, qu'il avait été rappelé, avec le grade de colonel, à la tête du 49e. Il laisse une veuve et deux jeunes orphelines.

— M. Mathurin-Joseph Guibert, de Saint-Servan, est mort, le 17 octobre 1855, dans sa 64e année. Il avait remplacé, voilà trois ans, au conseil général d'Ille-et-Vilaine, M. Louis Bourdet, dont nous avons récemment déploré la perte. C'est principalement comme homme bienfaisant et comme riche armateur, ami des malheureux et des travailleurs, que M. Guibert emporte dans la tombe les regrets des populations. Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 19, au milieu d'une affluence véritablement extraordinaire d'assistants appartenant à toutes les conditions. Dans les deux ports, les navires étaient en deuil. (*Union malouine et dinannaise.*)

— M. Combe-Siéyès, préfet du Cher, ancien préfet d'Ille-et-Vilaine, est mort à Bourges, le 26 octobre dernier.

— Nous apprenons avec regret la mort de M. Le Tarouilly, à peine âgé de 61 ans, décédé le 25 octobre 1855 à Paris, où il résidait depuis quelques années. Il était frère de l'honorable président du tribunal de commerce de Rennes.

« M. Paul-Marie Le Tarouilly, architecte du Gouvernement, chevalier de la Légion d'honneur, vient d'être prématurément enlevé à sa famille et à ses utiles travaux.

» Entré de bonne heure dans la carrière des arts, M. Le Tarouilly quitta Rennes, sa ville natale, et se hâta d'aller chercher dans la terre classique du beau des inspirations et des modèles. A la vue des merveilles dont l'architecture a peuplé la ville éternelle, il conçut l'heureuse pensée de réunir dans un grand ouvrage la figure et l'histoire des principaux monuments religieux ou profanes de Rome moderne, et, dans un séjour de plusieurs

Digitized by Google

années, il mit tout en œuvre pour préparer l'exécution de la vaste entreprise que l'admiration lui avait inspirée. De ce moment il n'a cessé de marcher vers son but avec une énergie que pouvait seule nourrir une grande et noble passion, l'amour de l'art, uni au désir d'être utile. Aucun sacrifice n'a coûté à son dévouement, et l'on peut dire avec vérité qu'il est mort victime de cette généreuse, mais excessive préoccupation.

» Au moins a-t-il eu la consolation d'arriver au terme de son grand ouvrage; et s'il ne lui a pas été donné de mener à fin et de publier son *Vatican*, œuvre peut-être plus précieuse encore, pour laquelle il avait depuis longtemps réuni et préparé, avec des soins infinis, des matériaux du plus haut intérêt, ses *Monuments de Rome moderne* et son magnifique plan de Rome suffisent pour lui assurer dans son art une place éminente, et pour entourer son nom d'estime et de reconnaissance.

» Mais ce n'est pas seulement au mérite de l'architecte que rendront hommage ceux qui ont connu M. Paul Le Tarouilly; ses camarades, ses amis, tous les hommes éminents avec qui il était en rapports intimes, conserveront le souvenir des belles qualités qui le distinguaient.

» Doué d'une exquise délicatesse de sentiments, il n'avait jamais songé à la fortune, et chez lui le désintéressement était une vertu qu'il pratiquait sans efforts..... » BART. POCQUET (*Journal de Rennes* du 31 octobre 1855).

— M. Faye (Antoine-Honoré-Léon), conseiller à la cour impériale de Poitiers, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, est décédé le 20 octobre 1855, à l'âge de 44 ans. M. Chemineau, conseiller, a prononcé sur sa tombe un discours (1) qui exprime mieux que nous ne pourrions le faire les légitimes regrets de ses concitoyens. Le *Journal de Maine-et-Loire* du 24 octobre, en reproduisant ces paroles, les fait suivre d'une notice, dont voici un extrait :

« Excellent magistrat d'abord, M. Faye savait allier à d'austères études la culture des lettres, qui en sont l'ornement nécessaire. Pendant le séjour trop court qu'il a fait au milieu de nous, il lut à la Société d'Agriculture plusieurs travaux aussi purement écrits que judicieusement et délicatement médités. Il fut des premiers collaborateurs à la *Revue de l'Anjou*, et, même absent, il était heureux de découvrir de nouvelles lumières sur l'histoire de notre province dans les annales de la sienne, et il s'empressait d'adresser le fruit de ses recherches à un recueil dont il appréciait la pensée patriotique et studieuse.

» Mais si, par la distinction de l'esprit, la profondeur et la variété des connaissances, M. Faye réalisait le type du vrai magistrat, il était plus accompli encore, nous oserons le dire, par l'aménité et la bienveillance du caractère. »

Armand GUÉRAUD.

(1) *Courrier de la Vienne* du 22 octobre 1855.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

VOYAGE EN AMÉRIQUE. In-18 jésus, de 7 ff., plus 2 vignettes. (Œuvres de Châteaubriand, 30 vol. à 1 fr. 50 : *Bibliothèque du foyer.*) — A Paris, chez Gabriel Roux.

PRÆLECTIONES philosophicæ in majori seminario Claromontensi primum habitæ. Auctore L. B. S., Sulpitii presbytero. *Secunda editio,* penitus recognita et emendata. Huit volumes in-12, ensemble de 47 ff. 5/6. Impr. Masseaux, à Nantes.

ALMANACH impérial du bon agriculteur des Deux-Sèvres, pour l'année 1856. In-12 de 2 ff. Impr. Robin et Favre, à Niort.

LES FRANÇAIS EN ORIENT, ou la Civilisation conquérante. Drame historique et militaire en cinq actes; par Théodore-Charles Baugé, agronome à Vivy (Maine-et-Loire). In-8° de 14 ff. 1/4. Impr. Mangin, à Nantes. — A Saumur, chez Girard. (Suivi d'une annexe de vingt pièces lyriques, etc.). 3.50

L'IMITATION de Jésus-Christ. Traduction nouvelle par l'abbé F. de Lamennais. 33e *édition.* In-32 de 8 ff. — A Paris, chez Ambroise Bray.

PAROISSIEN des jeunes chrétiens. In-32 de 4 ff., plus une vignette. Impr. Reversé, à Saint-Maixent.

Produits des États pontificaux à l'Exposition universelle. Beaux-arts et industrie. Catalogue, par M. l'abbé C.-M. Le Guillou, chanoine honoraire de Quimper. In-12 de 4 ff. 1/2. — A Paris, chez Ad. Leclère.

ALMANACH de Nantes et de la Loire-Inférieure, pour 1856. In-12 d'une f. 1/2. Impr. Mellinet, à Nantes. . . . . ».10

LA CHUTE DE SÉBASTOPOL. Cantate patriotique. In-4° d'1/4 de f. Impr. Mangin, à Nantes.

ÉTAT, ou la République de Platon. Traduction de Grou, revue et corrigée sur le texte grec d'Emm. Bekker. In-18 de 10 ff. 2/9. Impr. Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Charpentier. 3.50

GLOIRE A L'ABBÉ DE L'EPÉE, créateur de l'éducation des sourds-muets. Alphabet-manuel des sourds-muets de tout le monde civilisé. In-4° d'1/4 de feuille. Impr. Mangin, à Nantes.

NOTICE sur l'association de Notre-Dame des Bons Livres. 2e édition, revue et augmentée. In-18 de 3 ff. 1/2. Impr. Masseaux, à Nantes. — A Nantes, chez Mazeau.

LE PROGRÈS, album de lecture. Méthode nouvelle et complète basée sur l'étude par la mémoire, et aplanissant toutes les difficultés. Lecture courante en 50 leçons. Cinq parties en 18 tableaux. Par Mme Tardiveau (Sophie Berranger). In-4° de 21 ff. 1/4. Impr. Guéraud, à Nantes. . . . . 2.»»

SOUVENIRS D'AFRIQUE *Thérèse* (nouvelle), par Karle Emmerick. In 12 de 3 ff. 4/9. Impr. Merson, à Nantes.

LE TRÉSOR DES FAMILLES. Recettes et procédés pour tous les besoins de la vie. In-16 de 6 ff. Impr. Masseaux, à Nantes.

Digitized by Google

Victoire de Sébastopol. Couplets, par P.-E. Rald. In-16 d'1/16 de f. Impr Masseaux, à Nantes.

La Médecine dévoilée, ou Examen critique de la science médicale, et démonstration de la nécessité de recourir aux enseignements de la nature qui ont servi de base aux sages doctrines d'Hippocrate; par J.-P. Chevalier, pharmacien chimiste à Amiens, etc. In-8° de 3 ff. Impr. Dupré, à Poitiers. — A Saintes, chez Fontanier. 1.25

Atala, René, le Dernier des Abencérages, les Quatre Stuarts, Voyages, etc. — Œuvres complètes de Châteaubriand. — In-8° de 23 ff. 3/4, plus 5 vignettes. Impr. Penaud, à Paris.

Notice sur le peintre Portail, par Dugast-Matifeux. In-8° de 3/4 de f. Impr. Guéraud, à Nantes.

Notice sur saint Félicissime, martyr, découvert aux catacombes de Saint-Prétextat, le 21 janvier 1854. (Le corps du saint est déposé dans l'église de l'institut des frères de l'Instruction chrétienne, à Ploërmel.) In-8° d'1 f., plus une vignette. Impr. Lamarzelle, à Vannes.

Alfabet nehué. Eit disquein bean leine é breton. In-18 de 2/3 de f. Impr. Galles, à Vannes.

Buhé, vertuyeu ha miracleu er vugulés Germénen Cousin. In-18 de 4 ff. Impr. Lamarzelle, à Vannes.

Cannenneu spirituel eid er merhèd ag er gongrégation. *Édition nehué.* In-12 de 3 ff. Impr. Galles, à Vannes.

Notice sur l'état de l'église nationale de Saint-Louis des Français à Rome au XVII° siècle; par M. l'abbé Barbier de Montault. (Extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, tome 21.) In-8° de 7 ff. 1/2. Impr. Dupré, à Poitiers.

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

Immaculée conception. Impr. lith. de Saget, à Brest.

Abeilard et Héloïse. — Enlèvement d'Héloïse. — Héloïse devenue mère. — Sacrifice d'Héloïse. — Héloïse au Paraclet. — Mort d'Abeilard. 6 pl., par Devéria. Impr. Lith. de Bès et Dubreuil, édit. à Paris.

Mme de Maintenon au camp de Compiègne. Impr. lith. de Caron Delamane, à Paris.

Claude-Louis de Lesquen, évêque de Rennes, portrait lithogr. par Juliard, d'après Jourjon. Impr. lith. Oberthur, à Rennes.

Mgr René-Nicolas Sergent, évêque de Quimper et de Léon, par Vallet. Impr. lith. Jacomme, à Paris.

La Croix bretonne, par A. Pascal. Impr. lith. Lemercier, à Paris.

Pêcheuse de Crevettes. — Jeune Bas-Breton du Finistère, par Monanteuil. Impr. lith. Bès et Dubreuil, à Paris.

Héloïse et Abeilard au Parachet, photographie d'un groupe sculpté, par Bilordeaux.

MUSIQUE.

Mathilde, valse pour piano, par Moppert aîné. — A Rennes, chez Bellenger. . . . . 1.»»

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE

Aᴺᴰ GUÉRAUD & Cᴵᴱ,

PASSAGE BOUCHAUD, NANTES.

Petite Géographie de la Loire-Inférieure, par Eugène TALBOT et Armand GUÉRAUD, correspondants du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, etc., avec une carte du département : DEUXIÈME ÉDITION, revue avec soin et sensiblement augmentée; OUVRAGE APPROUVÉ par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, et MENTIONNÉ avec distinction par l'Institut de France (Académie des Sciences); 1 vol. in-18 de 316 pages. . . . 1 fr. »

En donnant des détails précis de topographie, de statistique et d'histoire, les auteurs ont eu pour but de faire un livre qui fût approprié aux besoins de l'instruction, en même temps qu'il pût servir de guide aux voyageurs dans le département de la Loire-Inférieure. Ils ont parcouru toutes les communes du département, afin de ne rien avancer qui n'ait été vérifié sur les lieux. La carte du département a été dressée par M. PINSON, sur une échelle assez grande pour pouvoir être utile à MM. les voyageurs, les propriétaires, les agents voyers, etc.

Du Principe électif et de ses Applications, par Evariste COLOMBEL, ancien député, ancien maire de Nantes; 1 beau vol. in-12 format anglais. 3 fr. »

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Ce recueil paraît tous les six mois, et forme à la fin de l'année un volume de 500 pages in-8°. Prix. . . . . 5 fr. »

Annales universelles, par H.-D. FOURMONT; magnifique in-folio oblong, sur beau papier, composé de 40 feuilles in-plano, contenant l'histoire du monde, de la Création (5604) à Jésus-Christ; relié. . . . . 32 fr. »

Octroi et Consommation de la ville de Nantes, par J.-C. RENOUL, ancien président de la Société académique de la Loire-Inférieure, ancien adjoint au maire de Nantes, etc.; 1 vol. in-12 format anglais. . . . . 3 fr. »

Les Moulins en deuil, *épisode de la guerre de la Vendée.* — 1793. — par Mᵐᵉ Mélanie WALDOR. — Deux jolis volumes format anglais. . . 6 fr. »

Fleurs de Vendée, *poésies*, par Émile GRIMAUD. Un joli volume in-12, format anglais, papier satiné. . . . . 3 fr. 50

Mémoire historique sur l'abbaye de l'Ile-Chauvet, *ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Luçon, par le P. Arsène Cochois, ermite camaldule, prieur de cette maison;* annoté et suivi de la description des restes de cette abbaye, par Armand GUÉRAUD. — Gr. in-8°. . . . . 2 fr. »

Documents biographiques sur Pierre Grelier, publiés et annotés par Armand GUÉRAUD. — Br. in-8°. . . . . 1 fr. »

REVUE FRANÇAISE.

La *Revue Française* paraît le 1ᵉʳ, le 10 et le 15 de chaque mois. Elle forme par an trois beaux volumes de 600 pages chacun.

Le Prix de l'abonnement est :

PARIS.		DÉPARTEMENTS.	
Un an.	20 *fr.*	*Un an.*	22 *fr.*
Six mois	12	*Six mois*	13

On s'abonne, à Paris, rue du pont de Lodi, 5; et à Nantes, chez Aⁿᵈ GUÉRAUD et Cᵉ, Imprimeurs-Libraires.

Digitized by Google

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La ***Revue des provinces de l'Ouest*** paraît le 1er de chaque mois, par numéro de 64 pages grand in-8°, format de revue, papier collé et satiné.

On souscrit au bureau de la Revue : **A NANTES, chez Aud GUÉRAUD & Cie, Imprimerie-Librairie du passage Bouchaud.**

PARIS, chez DUMOULIN, quai des Augustins, 13.
RENNES, — VERDIER, GANCHE.
FONTENAY, — NAIRIÈRE-FONTAINE.
VANNES, — CAUDERAN.

L'abonnement part du 1er septembre.
Un an, 12 fr. pour Nantes, et 15 fr. par la poste.

Nantes, Imprimerie Aud GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES

DE L'OUEST

(BRETAGNE ET POITOU).

—

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

Honorée d'une Souscription à Vingt Exemplaires par le Conseil général de la Loire-Inférieure.

TROISIÈME ANNÉE.

4e Livraison. — Décembre 1855.

NANTES,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE And GUÉRAUD ET Cie,
PASSAGE BOUCHAUD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

De la 4e Livraison.

Pages

Jean Chandos, connétable d'Aquitaine et sénéchal de Poitou; par M. Benjamin Fillon. 193

Le Nouveau Musée de Rennes; par M. F. Saulnier. 226

Donnez au pauvre! poésie; par M. le vicomte E. S. K. 229

Une Visite à la Civélière; par M. le comte O. de Sesmaisons. 233

La Guillaneu, chanson poitevine; par M. Firmin Joussemet. 241

Critique littéraire: — Le Progrès, Album de Lecture; méthode nouvelle et complète basée sur l'étude par la mémoire; de Mme Tardiveau (Sophie Berranger); — par M. le docteur Malherbe. 244

Chronique du mois; par Armand Guéraud. 246

Nécrologie: — Julien-Anne Fouré. — Coisy. 255

Bulletin bibliographique mensuel. 256

Digitized by Google

JEAN CHANDOS,

CONNÉTABLE D'AQUITAINE ET SÉNÉCHAL DE POITOU.

« *Moult fu li bers Chandos bon chevalier de pris.* »
CUVELIER.

Dieu ait pitié, sur toutes âmes,
De la sienne, car bonne estait.
Poëme sur les funérailles de du Guesclin.

Le XIV siècle fut pour la France l'un des temps les plus durs qu'elle eût encore traversés. Son histoire, durant tout le cours de cette sinistre période, ne présente qu'une longue suite de maux de toute sorte pleuvant sur elle. Guerres civiles et guerres étrangères, pestes, famines, crimes sans nom commis presque toujours dans un but ignoble ou misérable, tels sont à peu près les seuls spectacles qu'on soit appelé à contempler. Mais ce fut surtout sous les règnes inintelligents de Philippe de Valois et de son fils que les misères publiques furent portées à leur comble (1). Rois de la gentilhommerie féodale, contre laquelle ils nourrissaient pourtant, par position, une sourde hostilité, ils en eurent l'aveugle et brutale bravoure, les vices ruineux et l'incapacité; et, si l'État ne sombra pas entre leurs mains, ce ne fut certes pas faute d'avoir agi de façon à ruiner l'œuvre si laborieusement édifiée par leurs prédécesseurs. Pour eux, la royauté, au lieu d'être une fonction, sembla une parade, une occasion de tournois, de passes d'armes, de tueries impunies et de bombances, de grands coups de lance et d'épée en l'honneur des dames. Les fictions des romans d'Arthur et de la *Table ronde* pas-

(1) « La France n'a guère eu de temps plus malheureux que celui où a régné la branche des Valois. » (Le président HÉNAULT, *Abrégé chronologique de l'histoire de France,* sous l'an 1328.)

Digitized by Google

saient dans les faits, et, lors même que la couronne était l'enjeu du combat, le roi s'effaçait toujours derrière le chevalier tournant au don-quichottisme. La série des monnaies frappées en France sous ces deux tristes princes, résume on ne peut mieux les idées qui les dirigèrent. Considérées au point de vue des types, elles ont un aspect théâtral, sans vraie grandeur, que leur style, d'un goût annonçant la décadence de l'art du moyen-âge, est loin de faire valoir. Le *Parisis* d'or de Philippe de Valois fait à peu près seul exception à cette règle. Si on les envisage, au contraire, sous le rapport du titre métallique, elles sont un éternel acte d'accusation contre l'insigne mauvaise foi de ceux qui les ont émises. Ce fâcheux exemple, donné par les dépositaires du pouvoir central, ne fut que trop bien suivi dans les régions intermédiaires. A défaut de documents écrits, la numismatique sera donc toujours là pour donner la mesure des justes griefs des classes laborieuses contre les vols avoués et les basses filouteries de ceux dont le devoir était de les protéger et de montrer que, si la probité était absente du reste de la terre, elle devrait se trouver dans le cœur des rois (1).

La folie de Philippe et de Jean rendit néanmoins au royaume un immense service: elle contribua puissamment à le délivrer de l'aristocratie féodale, qui, n'ayant plus de but d'activité, était devenue une insupportable charge et faisait obstacle à l'accomplissement des secrets desseins de Dieu sur lui. Les défaites de Crécy et de Poitiers lui furent, en réalité, plus profitables que des victoires. Ces deux grandes boucheries, où s'engloutirent la dernière force et l'honneur de la vieille gendarmerie française, donnèrent une terrible, mais profitable leçon, qui ne fut pas perdue pour l'avenir. Comme tant d'autres instruments passifs, Philippe et Jean servirent de fossoyeurs à l'état social intempestif qu'ils croyaient défendre. Azincourt acheva de déblayer le terrain.

---

(1) « La variation des monnaies sous ce prince est la plus forte preuve des malheurs de ce règne; variation si subite, que *à grand peine étoit homme qui, en juste payement des monnoies, de jour en jour se pût connoître.* (Recueil des ordonnances des rois de France.) C'était le genre d'impôt de ce temps-là, et sans doute le plus fatal au commerce : aussi le peuple obtint-il, comme une grâce, qu'il fût remplacé par les tailles et les aides. Ce qui est extraordinaire, c'est que jamais le luxe n'avait été porté plus loin par la noblesse. » (Le président Hénault, *Ibid.*, sous l'an 1364.)

Digitized by Google

Quelques grandes figures se dressent cependant du milieu de cette boue.

Au premier rang brillent celles d'Étienne Marcel, de Bertrand du Guesclin et de Jean Chandos. Les deux premières ont été l'objet de trop de savantes études pour qu'il y ait à revenir sur elles. Chandos, l'une des gloires les plus pures de l'Angleterre, et qui va largement de pair avec ses deux illustres contemporains, est moins connu de nous : il va donc être le sujet d'une rapide esquisse. Les hommes qui ont servi la cause de l'humanité ont le monde pour patrie ; et, si nous restons dans les étroites limites de cette Revue, le récit de la vie de celui-ci y a encore de droit une place, car elle se passa presque tout entière en Guyenne, Bretagne et Poitou.

Jean Chandos descendait d'une famille d'ancienne chevalerie du comté d'Hereford, que l'on a voulu à tort ou à raison rattacher à celle de John de Montmouth, l'un des principaux capitaines de Henri III. On voit encore dans la paroisse de Great-Marclay le manoir que l'on suppose avoir été le berceau de cette forte race (1). Il était fils de Thomas Chandos, shérif du comté où il résidait, et de Lucy, damoiselle de la même contrée (2).

Jean, quoique fort jeune, était déjà un guerrier connu par sa bravoure, lorsqu'il assista, le jour de la Saint-Jean-Baptiste 1340, à la bataille navale de l'Écluse, où Édouard III anéantit la flotte française. Six ans plus tard, devenu l'un des conseillers intimes du roi d'Angleterre, il descendit en France à la suite de ce prince, qui lui confia l'éducation militaire de son fils aîné, et le chargea de veiller sur lui à la bataille de Crécy. Quelque temps après, il le créa l'un des vingt-cinq premiers chevaliers de l'ordre de la Jarretière ; honneur justement accordé, car Chandos était, au dire de Froissart, « l'un des meilleurs chevaliers de toute l'Angleterre, de sens, de force, d'heur, de fortune, de haute emprise et de bon conseil. » A partir de ce moment, il ne quitta presque plus le Prince Noir, et l'expérience du maître contribua principalement à la gloire de

(1) V. l'article de M. Sam.-R. Meyrick sur Jean Chandos, inséré dans le t. XX de l'*Archeologia*.

(2) V. le travail de M. Francis Martin, membre de la Soc. des antiq. de Londres, sur la généalogie de la maison de Chandos.

Digitized by Google

l'élève. Il lui enseigna surtout la modération dans le succès, vertu bien rare en ces temps de grossiers appétits et d'incessantes forfanteries. Nommé maréchal, lors de l'expédition du jeune Édouard vers l'intérieur de la France, il commanda l'avant-garde, et ne cessa de le diriger de ses conseils avec James Audley.

SIGNET DE JAMES AUDLEY.

Le succès de la bataille de Poitiers doit être, par exemple, attribué en entier à Chandos, qui, voyant le désordre se mettre dans la chevalerie française, dit au Prince Noir : « Sire, chevauchez avant : la journée est vôtre. Tirons devers le roi de France, car il est vaillant; il ne fuira point et nous restera. » Aussitôt tout s'ébranla, et la victoire tourna bien vite du côté du courage réfléchi et de la discipline. Après la bataille, il fut le premier à témoigner de sa courtoisie envers les vaincus : l'un des officiers du cardinal de Périgord lui dut la vie.

La journée de Poitiers fut un coup décisif porté à l'aristocratie militaire de France. Sa fuite ignominieuse devant les communiers anglais la couvrit de honte à jamais, et enleva jusqu'au dernier prestige qui l'entourait encore. Crécy, en révélant sa faiblesse contre un ennemi organisé, avait été, du moins, une défaite non sans quelque grandeur; tandis que, cette fois, elle préféra la fuite à la mort. Autour du roi Jean, qui combattit à la manière du sanglier aux abois, se fit tuer tout ce qui ne voulut pas survivre au suicide de son ordre. Le reste, et c'était l'immense majorité, tomba, presque sans combat, entre les mains des ennemis, ou se sauva à toute bride, cherchant un refuge derrière les murs de ses manoirs, où l'attendaient les sanglants sarcasmes des bourgeois et du peuple, tout étonné de trouver tant de lâcheté dans ces gens d'armes envers lui si arrogants et si durs.

Ce fut bien autre chose quand il vit les prisonniers relâchés sur parole venir chercher leur rançon « dans la sueur et le sang de leurs misérables sujets, et les soldats échappés à la déroute, pêle-mêle avec ceux qui avaient fait partie de l'armée victorieuse, se

Digitized by Google

répandre en bandes de brigands par le plat pays, et compléter l'œuvre des seigneurs, brûlant les cabanes que ceux-ci avaient vidées, mettant nu le paysan laissé en chemise par le chevalier. » Exaspéré de tant de maux, Jacques Bonhomme perdit enfin patience, et usa de représailles; mais, dépourvu de chefs expérimentés et sans organisation, que pouvait-il? Son jour n'était pas venu : il n'en était encore qu'à la période des martyrs. Il succomba donc bientôt sous les efforts désespérés de la haute bourgeoisie et de la noblesse, réunies un instant par le commun danger (1). Son sang, répandu à flots dans les combats et les supplices, ne fut cependant pas stérile : il fut l'engrais d'où germa l'esprit public sur cette vaillante terre de France, réduite à appeler pour sa défense le bras de ses plus humbles enfants, et, soixante ans après, par un nouveau miracle, il enfantait Jeanne d'Arc.

Mais deux tiers de siècle séparent Poitiers de l'épopée dont la Vierge plébéienne fut l'héroïne, et cette bataille rivait au sol la domination étrangère que la pauvre fille était appelée à balayer. Afin d'adoucir les angoisses de cette longue attente, revenons à Chandos. L'image de la vertu, même chez un ennemi, console des blessures du patriotisme.

Chandos devança le Prince Noir à Londres, et repassa la mer peu de temps après, pour prendre part à la guerre que les maisons de Blois et de Montfort se faisaient en Bretagne. Cette lutte, véritable chouannerie chevaleresque, lui donna occasion de se rencontrer avec Bertrand du Guesclin : dès lors, une noble rivalité s'établit entre eux et se traduisit en actions qui contribuèrent à rendre leurs noms à jamais célèbres.

Sa première entrevue avec le héros français eut lieu au siége de Rennes, pendant le printemps de 1357. Il était aussi à celui de Dinan, en 1359, lorsque du Guesclin, qui était enfermé dans la ville,

---

(1) V. l'énergique peinture de ces épouvantables temps dans le livre du carme Jehan Fillons de Venette (appelé à tort *le continuateur de Guillaume de Nangis*), historien incorrect, mais plein d'âme, dont les récits respirent la bonne foi et la vérité. C'est le seul de tous les chroniqueurs qui présente le soulèvement populaire de 1358 sous son véritable jour, et qui ait des chants d'allégresse pour les succès de Jacques Bonhomme et des larmes pour ses malheurs et ses défaites.

Digitized by Google

vint au camp du duc de Lancastre (1) réclamer son frère Olivier, fait prisonnier, au mépris d'une trêve, par Thomas de Cantorbéry. Le duc, entouré des comtes de Montfort et de Pembrock, du fameux Robert Knolles et d'autres seigneurs, jouait en ce moment aux échecs avec Chandos. « Bertrand, dit ce dernier, interrompant aussitôt la partie, soyez le bienvenu. Vous ne vous en retournerez que n'ayez bu de mon vin. » Bertrand refusa jusqu'à ce qu'on lui eût donné satisfaction de l'outrage reçu. « S'il est quelqu'un dans l'armée, reprit le capitaine anglais, qui vous ait fait le moindre tort, on vous fera réparation sur l'heure. » Et il offrit ses armes et son cheval à du Guesclin, qui venait de provoquer en duel Thomas de Cantorbéry. Ce combat, l'un des mille épisodes de cette guerre, se livra sur la place de la ville assiégée, en présence des chefs des deux armées, et Bertrand, demeuré vainqueur, fut à son tour l'hôte de Chandos.

L'année suivante, il fut chargé, avec Lancastre, Warwich et Gaulthier de Mauny, de représenter le roi d'Angleterre aux conférences de Lonjumeau, où assistèrent, au nom du régent de France, le connétable de Fiennes, le maréchal Boucicaut et Maillard, ce bourgeois de Paris qui avait été d'abord le compère du grand Étienne Marcel et ensuite son meurtrier. Ces conférences, tenues pendant la captivité du roi Jean et tandis qu'une armée ennemie campait aux portes de Paris, servirent de préliminaires au honteux traité de Brétigny, qui livra à Édouard III la moitié du royaume. Convaincu enfin que l'esprit public s'élevait en France contre ses prétentions, et qu'il lui était impossible de les faire triompher uniquement par la force des armes, ce prince habile avait su tirer parti

(1) Henri, comte de Derby et duc de Lancaster, arrière-petit-fils de Henri III, roi d'Angleterre, fut l'un des plus grands hommes de guerre du XIVe siècle. — Il avait reçu d'Édouard III, en 1349, la seigneurie de Bergerac, avec le droit d'y battre monnaie. Voici le dessin d'un piéfort inédit sorti de cet atelier et frappé en son nom :

Digitized by Google

des passions et de la captivité de son imbécile adversaire, pour affaiblir le plus possible la maison de Valois en la déshonorant.

Édouard récompensa dignement Chandos des services qu'il venait de lui rendre. Il lui assura, par l'une des clauses du traité, la vicomté de Saint-Sauveur, en Cotentin, à lui échue par la mort de Godefroy de Harcourt, l'un des hommes qui firent, dans un but de vengeance personnelle, le plus de mal à leur pays. Cette seigneurie valait 16,000 francs d'or de revenu. Il le nomma, en outre, le 20 janvier 1361, connétable d'Aquitaine et son lieutenant général dans toutes ses possessions françaises. Ce fut à ce titre que Chandos reçut, avec Guillaume Felton, son lieutenant, créé un peu plus tard sénéchal de Poitou, le serment des villes livrées par le traité de Brétigny. Les

SCEAU DE GUILLAUME FELTON.

ménagements dont il sut user, en remplissant cette mission si délicate, lui firent beaucoup d'honneur et lui concilièrent l'estime des populations, qui n'acceptaient cependant qu'avec répugnance la domination anglaise. Il fixa sa résidence à Niort.

Ce fut pendant son séjour dans cette ville que le Prince Noir, auquel son père avait donné le duché d'Aquitaine en apanage (juillet 1362), tint à Poitiers une assemblée générale, le 8 mars 1363 (1364), où furent réglées, à sa requête, les dernières contestations élevées entre les villes du Poitou et les capitaines anglais qui leur avaient été donnés pour les commander. Les commissaires délégués à cet effet furent, avec lui, Guillaume de Latimer, l'un des hommes les plus influents du conseil du roi d'Angleterre (1); Jean Harpedenne, beau-frère

SIGNATURE DE GUILLAUME DE LATIMER.

(1) Guillaume, sire de Latimer, avait été chargé par Édouard III d'accom-

Digitized by Google

d'Olivier de Clisson; Mahé de Gorney, et Jean de Cressewelle (1).

SCEAU DE JEAN DE CRESSEWELLE.

C'est ici le lieu de noter, en passant, que la noblesse poitevine, toujours amie du maître le plus éloigné d'elle, et, par conséquent, le moins à portée de s'opposer à ses agissements et à ses exactions, accepta, en général, assez volontiers la suzeraineté d'Édouard. Parmi les capitaines chargés de commander en son nom ou en celui du prince de Galles les châteaux et les places de guerre de la province, on trouve une foule d'individus nés ou possessionnés dans son sein, tels que Louis de Harcourt, vicomte de Châtellerault; Guischard d'Angles; Renaud Chénin, son gendre; André Rouhault, s^r de Boisménart; Guillaume L'Archevesque, seigneur de Parthenay; un ou deux Chabot; Regnauld de Vivonne; Jacques Maingot, s^r de la Flocellière; Jean Gouffier; un Appellevoisin; Pierre Mainnart, s^r de la Benastonnière, (2) etc., etc. On objectera en vain, pour les justifier,

---

pagner Jean de Montfort en Bretagne et de prendre le commandement des troupes anglaises. Il servit, avec Mahé de Gorney, Thomas Fouk et Jacques Ross, d'otage à la trève conclue entre Montfort et Charles de Blois, et fut échangé à Poitiers, ce même jour du 8 mars, contre Jean de Beaumanoir, Jean de Chastillon, Raoul de Montfort et Pierre de Tournemine.

(1) Jean de Cressewelle, compagnon de Robert Knolles, fut pendu à Bressuire, en 1371, après la prise de cette ville par du Guesclin.

(2) Pierre Mainnart était, en 1365, capitaine de Mareuil-sur-le-Lay, en bas Poitou. Voici un document qui en fait foi.

« Sachent touz que je Pierre Mainnart, chevaler, seigr. de la Bénastounère, capitaine de la Tour de Marueil, soubz l'obéyssance de mon tres redoubté seigneur le Prince d'Aquytaine et de Galles, ay quipté, et, par ces présentes, quipte Guille Heaulme, recevour en ces partyes, la some de soixante escuz d'or johens, sur ce quil me doibt por la réparacion de la dite tour de Marueil et d'au pont d'icelluy lieu. Donné, tesmoing mon scau ppre, le xiij^e jour dau

Digitized by Google

que le traité souscrit par le roi Jean et le devoir féodal les attachaient à leur nouveau maître ; on était déjà bien loin des temps de Savary de Mauléon et du comte de la Marche, et la conduite si différente de la bourgeoisie montrait d'ailleurs assez quelle puissance avait l'idée de patrie sur les cœurs vraiment français.

Lorsque Chandos eut mis un peu d'ordre dans son vaste gouvernement (1), il alla prendre le commandement des troupes anglaises destinées à soutenir en Bretagne le compétiteur Jean de Montfort, gendre d'Édouard III. Olivier de Clisson, Robert Knolles, Richard de Brulé, Hues de Calviley, Walther Huihet ou Huet, Geoffroy Worresley, Eustache d'Aubrecicourt, Thomas Percy et Mahé de Gorney lui servirent de lieutenants pendant cette campagne, à laquelle il mit fin, le 29 septembre 1364, par la victoire d'Auray, où Charles de Blois perdit le trône ducal avec la vie. Du Guesclin, vaincu, malgré de bonnes dispositions militaires et des prodiges de valeur, devenus inutiles par l'indiscipline de ses soldats, fut obligé de se rendre. Hues de Calviley, qui commandait l'arrière-garde, contribua beaucoup au gain de la bataille.

SCEAU DE HUES DE CALVILEY.

---

moys d'ottobre, l'an mil troiz cens soixante et cincq. » Le sceau est absent. (*Anciennes archives de Poiroux.*)

Ce Mainnart appartenait à une famille du Talmondais, et sa seigneurie de la Bénastonnière était située dans la paroisse de Grosbreuil. Une autre pièce de 1350, à laquelle est appendu son sceau, montre que son écusson était *fretté de six pièces, avec un franc-quartier chargé d'une merlette.* Un de ses descendants nommé Antoine, et qualifié sieur de la Cornetière, était capitaine du château de Talmont, en 1489, pour Louis de la Trémoille, vicomte de Thouars. Il portait : *d'argent fretté d'azur.*

(1) Il fit réparer les fortifications de plusieurs places du Poitou, telles que Saint-Jean-d'Angély, Fontenay et Niort, dont il fit reconstruire une partie du château pendant l'année 1362.

Digitized by Google

Les partisans de Charles se consolèrent de la chute de leur prétendant en faisant un saint de ce personnage, l'un des plus pitoyables types de ces temps si féconds en princes dégénérés.

Chandos se montra plein d'égards envers son illustre prisonnier; mais, pénétré de toute l'importance de sa capture, il le conduisit à Niort, à l'instigation du Prince Noir, et ne consentit à le relâcher que moyennant cent mille francs d'or, somme énorme pour le temps, que Charles V, Henri de Transtamare et le pape payèrent en grande partie.

On conserve aux Archives nationales deux missives autographes de Chandos adressées à cette occasion au roi de France. Elles administrent la preuve qu'il était lettré et maniait aussi bien la plume que l'épée. C'était, du reste, chose commune parmi les membres de la haute aristocratie anglaise contemporaine; car il nous est parvenu un certain nombre de pièces de la main des frères d'armes de notre héros ou signées d'eux. Nous reproduisons plus loin les deux lettres relatives à la captivité de du Guesclin.

Montfort voulut être reconnaissant envers le vainqueur d'Auray: « Messire Jean Chandos, lui dit-il le soir de la bataille, cette bonne aventure m'est avenue par le grand sens et prouesse de vous; et ce sais-je de vérité, et aussi le sçavent tous ceulx qui ci sont; si vous prie, beuvez à mon hanap. Après Dieu, je vous en dois savoir plus grand gré qu'à tout le monde. » — Louis XVIII ne dira pas mieux en pareille occurrence. — Olivier de Clisson, blessé de la faveur témoignée au général étranger, refusa la coupe lorsqu'elle arriva à lui. Sa colère augmenta encore quand il vit le duc faire présent à Chandos de la terre du Gâvre, voisine de son château de Blain, et qu'il désirait y réunir. « Vous abandonnez vos vrais amis, s'écria-t-il, pour ne penser qu'aux étrangers; mais sachez que je me donne au diable, si jamais Anglais est mon voisin. » Là-dessus, prenant brusquement congé de Montfort, il se porte sur le Gâvre, le livre aux flammes, et fait raser ses tours. Ce grief fut le premier de ceux sous le poids desquels succomba enfin cette âme violente et implacable dans ses haines. Quelques années plus tard, il passait au service de la France et allait aux meurtriers de son père.

Clisson disait vrai en reprochant au duc son anglomanie : elle lui coûta cher dès le premier jour de la victoire. La *carte à payer* de la bataille d'Auray, comme l'appelle fort bien notre confrère La

Digitized by Google

Borderie, n'est pas un des documents les moins curieux de l'histoire morale de la politique anglaise (1).

Chandos et le Prince Noir demandèrent toutefois en vain réparation de l'outrage reçu. Le duc de Bretagne avait trop d'intérêt à ménager Clisson, pour ne pas lui épargner un dessous. Il fit en sorte d'apaiser le connétable d'Aquitaine avec de nouveaux présents, et continua à montrer sa prédilection pour les dangereux alliés auxquels il devait sa femme et sa couronne. La bourse du peuple fit les frais de la réconciliation.

Rentré en Aquitaine, Chandos s'efforça d'adoucir les souffrances des populations, en s'opposant à l'entrée des grandes compagnies et en mettant un frein à la rapacité des agents du Prince Noir, qui, sans lui, se fût complétement aliéné l'esprit de ses sujets, par l'énormité des impôts qu'il ne cessait d'exiger d'eux, afin de subvenir à de folles prodigalités. L'intervention de cet austère conseiller et fidèle ami ne fut pas moins utile en maintes autres circonstances où le duc, entraîné par de déplorables conseils, compromit sa popularité et ébranla maladroitement la fidélité des seigneurs indigènes, par l'inconséquence de ses actes et sa morgue hautaine. Chaque fois que

(1) Voici la liste des principaux capitaines ou aventuriers anglais, aquitains et espagnols qui figurèrent, en Bretagne, dans l'armée de Jean Chandos: Robert Knolles, Hues de Calviley, Walther Huet, Thomas Percy, Willaume de Latimer, Richard Brulé, Mahé de Gorney (Gournay), Geoffroy Worresley, Huchon Felton, Robert Chaêne, Robert Milton, Willaume Bouteillier, Thomas Follifet, Rogier Hiltôn, Hochequin Roucel, Thoucelin Belle, Willaume Chelton, Geffroy Walton, Adam Hormeston, Henry Aquinsalle, Geoffroy Persaut, Richard Holme, Richard Doloron (d'Oléron), les deux David de Hulgrève, Esmond et Jehan de Cressewelle, Willaume Bardolt (Bardoul), Robert Braket, Henry et Jehan Brun, Jannekin Norbery, Folekin Volemer, Johan Nowel, Jehan Coupelande, Willaume Burtoun, Jehan Schakle, Phlipot More, Jehan et Jacques Ross, Huchon Harel, Robert Cary, Wauthier Lambard, Thomas Symond, Adam Hok, Robert de Neuville, Thomas Fouk, Willaume Soude, Thomas de Melbourne, Robert de Grenatres, Willaume Sichier, Jehan de Cornouaille, Thomas de Beauchamp, Richard Burley, Jehan Mainard, Jacques de la Planche, Jehan de Pert, Thomas Spencer, Willaume Sallon, Robert Strange, Hochequin Buckingham, Lopes de Saint-Julien, Jehan Lee, et les capitaines des routiers des grandes compagnies anglaises, Joachim Hadermiton, Robert Stoberiche, Willaume Huitchet, Gérard Salvien, Wilket Tee, Willaume Darton, Estienne Rak, Worlek, Richard Skirou, etc., etc. (*Extr. d'une liste manuscrite dressée au* XVIIIe *siècle par Ives Duchesnay.*)

Digitized by Google

des contestations s'élevaient, on le voyait aussitôt accourir, et son esprit de conciliation et de justice était si bien connu de tous, que nul ne déclinait son arbitrage.

Mais de graves événements vinrent l'enlever, au bout de deux ans, à ces pacifiques occupations, et le mettre de nouveau en présence de Bertrand du Guesclin.

Dans ce siècle, que l'on n'a pas craint d'appeler héroïque, dès que la guerre ne fournissait plus aux gens qu'elle faisait vivre les moyens d'exercer leur métier, ils s'organisaient en bandes redoutables, commandées par leurs anciens chefs, et, de soldats, devenaient brigands. Les cadets des plus grandes maisons ne dédaignaient pas de se livrer à cette industrie, qui leur offrait un état et allait si bien à leurs habitudes de rapines et de violences. Ils se contentaient de prendre un sobriquet, et, à l'aide de ce commode subterfuge, sauvaient l'honneur de leur blason ; témoin le frère du comte d'Auxerre, devenu fameux sous le pseudonyme du *Chevalier Vert*. Les infortunés habitants des campagnes, déjà mangés par leurs seigneurs, n'avaient ainsi ni repos ni trêve. Livrés sans cesse à la merci du premier venu, ils n'avaient souvent d'autre ressource que de se faire justice eux-mêmes, et de s'attrouper, au son de la cloche du village et à la voix de leurs curés, pour courir sus à ces bandits. Mais cette résistance, comme la Jacquerie, n'était que partielle, et diverses provinces du royaume, les plus grasses surtout, car les routiers aimaient leurs aises, étaient à chaque instant, en pleine paix, le théâtre de scènes de dévastation et de carnage (1).

En revanche, la courtoisie dont ces honnêtes mercenaires usaient entre eux était sans égale. Aujourd'hui dans un camp, demain dans un autre, leur épée appartenant au plus fort enchérisseur, les compagnons d'armes de la veille étaient exposés à se rencontrer le jour suivant face à face sur le champ de bataille, pour se retrouver côte à côte un mois après. On comprend qu'avec de pareilles façons d'agir, le routier devait respecter la vie des siens dans les combats. La seule tactique consistait à faire des prisonniers, pour s'extirper, à tour de rôle, de grosses rançons, que manans et vilains finissaient toujours par solder, et que l'on allait ensuite joyeusement dépenser ensemble en des banquets sans fin. Mais malheur à qui était en dehors

(1) V. ce que dit M. Michelet des routiers dans sa belle *Histoire de France*.

Digitized by Google

de la noble confrérie ! Si le routier épargnait son frère en brigandage, il était payé pour tuer et il tenait à honneur de bien gagner son argent. Aussi il fallait voir avec quelle scrupuleuse exactitude il dévastait une province ; il mettait une ville à sac ; il égorgeait hommes valides, vieillards, femmes et enfants du pays conquis !..... Si le prince au bénéfice duquel il travaillait ne se trouvait pas indemnisé de ses déboursés, il était vraiment par trop difficile. — O *bon vieux temps*, toi seul cependant savais comprendre les lois de la religion et de la chevalerie (1) !

La guerre de Bretagne une fois terminée, les Grandes Compagnies se mirent, faute de mieux, à ravager le royaume, suivies de la cohue des voleurs, des vauriens de toutes classes et des femmes perdues qu'elles recrutaient en chemin. La plupart des capitaines, anglais ou gascons, n'osèrent s'aventurer en Aquitaine, retenus surtout par la présence du Prince Noir et de Chandos, qu'ils estimaient gens à ne pas les ménager. Qui sait même si le premier n'entretenait pas sous main des relations avec eux, et ne les poussait pas à faire le plus de mal possible à la France? Sa conduite politique habituelle permet de le supposer, et c'était d'ailleurs user de représailles envers Charles V, qui manœuvrait de façon à faire révolter les barons d'une partie des possessions anglaises.

Le roi et le pape, qui avait de sa part fort à se plaindre des routiers, avisèrent aux moyens de se délivrer de ces hôtes incommodes, et confièrent à du Guesclin cette difficile entreprise (2). Personne ne convenait mieux, en effet, que le héros breton : il avait vécu de la vie de ceux qu'on voulait lui donner pour soldat, et avait maintes fois banqueté ou échangé de bons coups de hache d'arme avec presque tous leurs capitaines. A cette époque de sa carrière, il leur ressemblait fort, du reste, en plus d'un point, et les Bretons qu'il commandait ne se conduisaient guère mieux envers Jacques Bonhomme que ces aventuriers. Aussi « sa popularité fut-elle

(1) Les routiers furent les précurseurs de ces *condottieri* italiens, qui avaient un tel respect pour leur vie, que dans une bataille de plusieurs heures, où des milliers de combattants étaient engagés, il ne périt qu'un seul homme, encore fut-il étouffé par la chaleur et le poids de son armure.

(2) Les Grandes Compagnies appelaient la France leur *chambre*, tant elles étaient habituées à y vivre à discrétion.

Digitized by Google

tardive : elle ne lui vint qu'après ses grands services, et à mesure que les masses virent de plus près ce singulier personnage, qui prenait volontiers au riche pour donner au pauvre et jetait parfois, comme saint Martin, son manteau sur les épaules du malheureux que ses gens avaient dépouillé la veille ; le meilleur homme du monde, quand il n'était pas en colère, son péché d'habitude par malheur (1). » — Il y avait loin encore de là à Chandos ; mais l'âge et l'expérience firent miracle.

Du Guesclin alla donc trouver les Grandes Compagnies aux environs de Châlon-sur-Saône, et n'eut pas de peine à leur persuader de passer en Espagne pour mettre sur le trône de Castille Henri de Transtamare, qui se prétendait frustré de ses droits par son frère don Pèdre, le Justicier, autrement dit Pierre le Cruel. Munis de la bénédiction du pape et de deux cent mille florins que Bertrand l'avait forcé à tirer de son propre trésor, et non de la poche de ses sujets, comme il en avait bonne envie, ils s'acheminèrent donc vers les Pyrénées, en ravageant tout sur leur route ; mais on espérait ne plus les revoir, et, à ce prix, aucun sacrifice ne semblait trop onéreux. Leur descente en Aragon et en Castille attira sur ces malheureuses contrées toutes les horreurs d'une impitoyable guerre civile.

Tandis que cela se passait, don Pèdre, que cette terrible avalanche avait balayé devant elle, appelait à son secours le Prince Noir, qui n'eut garde de manquer une si belle occasion de faire pièce au roi de France, dans la personne de l'un de ses alliés. De son côté, Chandos le poussa le plus qu'il put à tenter l'aventure, désireux qu'il était de le soustraire aux plaisirs énervants de sa cour de Bordeaux, où il ruinait sa santé, et d'empêcher Charles V de fonder son influence en Espagne au détriment de l'Angleterre. Le 3 avril 1367, les deux armées se trouvèrent en présence à Navarrette, et le sort fut encore contraire à du Guesclin, qu'avaient abandonné, à l'appel de Chandos, plusieurs capitaines des Grandes Compagnies, entre autres, Hues de Calviley, Walther Huet, Mahé de Gorney, et Geoffroy Worresley, c'est-à-dire les plus braves et les plus habiles d'entre ces aventuriers.

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. V, p. 254, nouvelle édition.

Digitized by Google

SCEAUX DE W. HUET ET DE GEOFFROY WORRESLEY.

Avant d'en venir aux mains, Chandos fit déployer, par le Prince Noir et don Pèdre, sa bannière, qui paraissait pour la première fois. Cet honneur l'enflamma de courage et l'engagea à surpasser ses premiers exploits. A peine eut-il tout disposé pour le combat, qu'armé de sa masse et profitant de son rôle de chef d'avant-garde, il se jeta au fort de la mêlée et s'efforça de joindre Bertrand, afin de comb attre corps à corps avec lui ; mais, renversé de cheval par don Martin Ferrand, chevalier de Castille, il allait être tué, lorsqu'il parvint à percer d'un poignard son ennemi, au défaut de la cuirasse. Tandis qu'il était occupé à se dégager, le général français se rendait aux chevaliers de l'escorte du Prince Noir.

Les premiers symptômes de la maladie mortelle dont ce dernier fut atteint et la mauvaise foi de don Pèdre, forcèrent les Anglais à repasser en Aquitaine. A peine eurent-ils franchi les Pyrénées, que le parti de Henri de Transtamare prit de nouveau l'offensive en Castille, et que du Guesclin, délivré de sa seconde captivité au prix de cent mille florins, accourut venger la défaite de Navarrette. La prise de don Pèdre et son meurtre par son frère naturel terminèrent enfin cette sanglante guerre.

Chandos retrouva l'Aquitaine dans la plus grande agitation. L'arrogance de ses compatriotes envers les gascons, excités déjà sous main par Charles V, creusait de plus en plus un abîme entre eux, et augmentait la répugnance des populations pour la suzeraineté anglaise, qui, au lieu d'être paternelle et protectrice, devenait journellement plus tyrannique et plus fiscale. Obéré par son expédition en Castille et par le luxe insensé de sa cour, la plus brillante de l'Europe, le Prince Noir ne songeait qu'à tirer de ses sujets de nouveaux subsides, et recourait même au déloyal moyen de l'altération des monnaies, au moment où le roi de France le prohibait de son royaume. Rien n'était donc plus intempestif. En vain, le conné-

Digitized by Google

table, que ses vertus avaient seul préservé de l'impopularité générale attachée aux siens, tenta-t-il de faire des représentations et de démontrer au duc combien ces mesures étaient dangereuses et inopportunes, en présence de l'agitation des esprits; Édouard, poussé par de mauvais conseils, ne voulut rien entendre.

SIGNET DU PRINCE NOIR (1).

Profondément affligé de l'aveuglement de son élève, Chandos comprit que son austère contrôle commençait à déplaire, et que son influence était minée par celle de gens plus habiles à flatter les

(1) Cette empreinte d'une entaille antique sert de sceau à un ordre adressé en 1367 par le Prince Noir à l'un de ses trésoriers, pour lui faire solder 935 francs d'or à Hues de Calviley. On y voit Hercule venant de percer d'une flèche un oiseau de Stymphale. Les trois objets ronds placés à ses pieds sont peut-être les fruits du jardin des Hespérides; mais cela nous semble douteux.

Tanini (*Num. imp. rom.*, tab. II) a donné la gravure peu fidèle d'un aureus de Postume qui porte au revers un sujet presque absolument identique dans ses moindres détails. M. J. de Witte l'a décrit et fait graver de nouveau dans la *Revue numismatique* de 1844, p. 339, pl. VIII, n° 6. Ce rapprochement démontre, selon nous, d'une manière irrécusable que la pierre dont s'est servi comme cachet le Prince Noir, en cette circonstance, et qui ornait sans nul doute la bague qu'il portait alors, avait été gravée en même temps que l'aureus de l'empereur gallo-romain. Le style de l'empreinte qui nous en reste est remarquable et se rapporte on ne peut mieux à cette époque, où les arts furent très-florissants dans la Gaule. Notre gravure est loin de rendre la délicatesse du travail de ce joli bijou, qui annonce néanmoins une période de décadence avancée relativement aux beaux ouvrages de même genre légués par l'Antiquité.

L'emploi, comme sceaux et cachets, d'entailles grecques ou romaines et même égyptiennes, fut assez fréquent pendant le moyen-âge. On sait que Pépin le Bref et Charlemagne en firent usage. Quelques-uns des chevaliers anglais contemporains de Chandos s'en servirent pareillement. Nous avons vu des pièces de Thomas Felton et d'Édouard Clifford auxquelles pendaient des empreintes de ce genre en guise de signets. Le premier portait une tête de femme de travail grec assez médiocre, et le second un Jupiter assis de style romain. La cour sensuelle du Prince Noir devait aimer ces sortes d'objets, qui étaient de nature à flatter ses goûts de luxe et d'élégance raffinée.

Digitized by Google

passions du Prince. Une circonstance grave l'engagea à prendre la détermination de ne plus sanctionner par sa présence des actions de nature à enlever tôt ou tard à l'Angleterre ses possessions françaises. L'évêque de Bath, chancelier d'Aquitaine, avait engagé le duc à établir un nouveau fouage, ou taxe annuelle, destiné à combler le déficit introduit dans les finances. Chandos combattit énergiquement cette mesure, aussi désastreuse qu'impolitique, au parlement tenu à Niort pour cet effet; mais, voyant que son inflexible franchise était mal accueillie du Prince Noir, il prit congé de lui, la tristesse dans le cœur, et se retira à Saint-Sauveur, où il n'était pas allé depuis trois ans.

Les faits ne tardèrent pas à lui donner raison. Le Prince Noir eut beau transférer successivement l'assemblée de Niort à Poitiers, à Angoulême, à Bordeaux, à Bergerac, il ne put venir à bout de vaincre la résistance des gascons, qui s'adressèrent ouvertement à Charles V pour obtenir protection contre sa tyrannie. Il s'aperçut alors de la faute énorme qu'il avait commise, et se hâta de rappeler Chandos, pour conjurer l'orage. Mais un an s'était écoulé depuis le départ du connétable, et les moyens de conciliation n'étaient plus possibles. Celui-ci accourut néanmoins à Angoulême trouver le duc, qui le chargea, avec Knolles, d'étouffer la rébellion, triste tâche qu'il accepta à regret et de façon à prouver que les ordres formels de son prince le forçaient seuls d'être impitoyable.

SCEAU DE ROBERT KNOLLES.

Après cette exécution, qui ne fit qu'envenimer les haines des gascons, il fut nommé sénéchal de Poitou, en remplacement de James Audley, mort à Fontenay-le-Comte, vers le milieu de 1369 (1),

(1) James, dans son Histoire du *Prince Noir*, prétend qu'Audley vivait

Digitized by Google

et revint de Querci en Poitou. C'était encore une mission de confiance qui lui était donnée. La guerre nouvellement rallumée entre l'Angleterre et la France donnait à ce poste une importance extrême, parce que les places de la province étaient les clefs de l'Aquitaine. Poitiers devint dès lors son quartier général. Il y fonda le couvent des Carmélites. Mais il ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité : il sentait que son influence sur le Prince Noir était une seconde fois combattue par les grands seigneurs, humiliés d'être forcés d'obéir à un homme d'une naissance inférieure à la leur, et le sang répandu en Gascogne semblait être sans cesse devant ses yeux. Une tristesse profonde le poursuivait partout ; il en était arrivé à désirer la mort. Ses vœux ne furent que trop tôt exaucés. Après avoir envahi la Touraine et l'Anjou, pris la Roche-sur-Yon, sur Jean Blondeau, et vainement essayé de dégager les approches du Poitou, et de préserver Saint-Savin, il fut mortellement blessé, le 31 décembre, dans une escarmouche, par un homme d'armes du breton Keranlouet (1), capitaine de la Roche-Pozay, qu'il poursuivait avec une faible escorte, dont faisaient partie son oncle Édouard Cliffort et Jean Chandos, son neveu. Voici comment Froissart raconte cet événement :

« Ayant atteint les Français près du pont de Lussac, il les somma de se rendre. Pour toute réponse, un de ceux-ci se précipita sur Simekens Dodale, son écuyer, et le renversa de cheval d'un coup d'épée. Aussitôt messire Joan Chandos, qui ouït effroi derrière lui, se retourna sur son côté et vit gésir son écuyer à terre, et que on férait sur lui ; si s'échauffa en parlant plus que devant, et dit à ses compaignons et à ses gens : « Comment ! lairrez-vous ainsi cet homme tuer ? A pied ! à pied ! » Tantôt il saillit à pied ; aussi firent tous les siens, et fut Simekens rescous. Veci la bataille commencée.

» Messire Joan Chandos, qui étoit grand chevalier, fort et hardi, et conforté en toutes ses besognes, sa bannière devant lui, environné des siens, et vêtu dessus ses armures d'un grand vêtement qui lui battait jusqu'à terre, armoyé de son armoirie *d'un blanc samit à deux pals aiguisés de gueules*, l'un devant et l'autre derrière ; et bien semblait suffisant homme et entreprenant en cet estat, pied avant

---

encore en 1386, et que ce fut son fils qui mourut à Fontenay. Sa sortie des affaires fit répandre, selon lui, le bruit de sa mort.

(1) Jehan de Keranlouet, écuyer-huissier du roi Charles V.

Digitized by Google

l'autre, le glaive au poing, s'en vint sur ses ennemis. Or faisait à ce matin un petit reslet : si estait la voie mouillée ; si que, en passant, il s'entortilla en son parement qui estoit sur le devant plus long, tant que un petit il trébucha. Et veci un coup qui vint sur lui, lancé d'un escuyer qui s'appelait Jacques de Saint-Martin (1), qui était fort homme et appert durement, et fut le coup d'un glaive qui le prit en chair et s'arrêta dessous l'œil, entre le nez et le front ; et ne vit point messire Joan Chandos le coup venir sur lui, car il avait l'œil éteint et avait bien cinq ans qu'il l'avait perdu ès landes de Bordeaux en chassant un cerf. Avec tout ce meschef, messire Joan Chandos ne porta oncques point de visière. Si, en trébuchant, il s'appuya sur le coup qui était lancé de bras roide ; si lui entra le fer dedans, qui s'en cousit jusqu'au cervel, et puis retira cil son glaive à lui. Messire Joan Chandos, pour la douleur qu'il sentit, ne put tenir en estat, mais chey à terre et tourna deux tours moult douloureusement, ainsi que cil qui estoit féru à mort ; car oncques, depuis le coup, ne parla. »

Le combat devint alors terrible entre les Anglais et les Français, qui se disputaient le héros blessé. Sur ces entrefaites, arrivèrent Guischard d'Angles et Louis de Harcourt, suivis de plusieurs barons poitevins et saintongeois et de deux cents lances, qui firent déposer les armes à la troupe de Keranlouet. Si l'on en croit le trouvère Cuvelier, Chandos aurait, à cet instant, recouvré la parole et empêché d'ôter la vie aux Français qui allaient être massacrés ; digne couronnement de la vie d'un vrai chevalier chrétien. Il fut transporté à Chauvigny, et mourut le lendemain, 1er janvier 1370. On l'enterra dans l'église de Mortemer, où son tombeau existait encore, dit-on, au commencement de la Restauration, époque à laquelle on le détruisit pour placer un autel latéral.

Jean Bouchet nous a conservé cette épitaphe, qu'on y avait gravée :

Je Jehan Chandos, des Anglois capitaine,
Fort chevaler, de Poictou seneschal,
Après avoir faict guerre tres-lointaine
Au roi françois, tant à pied qu'à cheval,

(1) Jacques de Saint-Martin eut les deux jambes percées d'un coup d'épée par un écuyer de Chandos, au moment où il venait de frapper celui-ci. Il en mourut à Poitiers, peu de jours après.

Digitized by Google

Et pris Bertrand de Guesquin en un val;
Les Poictevins près Lussac me défirent,
A Mortemer mon corps enterrer firent,
En un cercueil élevé tout de neuf
L'an mil trois cents soixante et neuf (1).

C'est donc à tort qu'une tradition populaire, adoptée par Siauve, donne le nom de monument de Chandos à une tombe placée près de l'ancien pont de Lussac, lieu où il fut mortellement blessé (2).

Ainsi périt ce grand homme, à l'âge d'environ cinquante-cinq ans. A dater de ce moment, la puissance d'Édouard III et du Prince Noir ne fit que décroître sur le sol français; on eût dit que leur fortune fût descendue avec lui dans la tombe. Au nord et au midi, les provinces se soulevèrent contre l'oppression étrangère, et, de dynastique qu'elle était, la guerre devint nationale. Il s'ensuivit entre les deux peuples une haine mortelle, qui ne s'éteignit que dans le sang de vingt générations, et après cinq cents ans de luttes sans cesse renouvelées.

« De ses amis et amies fut plaint et regretté Monseigneur Joan Chandos, reprend Froissart, et le roi de France et les seigneurs français l'eurent tantôt pleuré. Ainsi aviennent les besognes. Les Anglais l'aimaient pour ce qu'en lui estaient toutes hautaines emprises. Les Français le hayaient pour ce qu'ils le ressoignaient. Si l'ouïs-je bien en ce temps plaindre et regretter des bons chevaliers et vaillants de France, et disaient ainsi que de lui c'était grand dommage, et mieux vaulsit qu'il eust été pris que mort; car s'il eust été pris, il estoit si sage et si imaginatif qu'il eust trouvé aucun moyen par quoi paix eust esté entre France et Angleterre, et, si estoit tant aimé du roi d'Angleterre et de ses enfants, qu'ils l'eussent cru plus que tout le monde. Si perdirent Français et Anglais moult en sa mort, ni oncques je n'en ouïs dire autre chose et plus des Anglais que des Français; car par lui, en Guyenne, eussent été faites toutes recouvrances.

» Après la mort de messire Joan Chandos, fut sénéchal de Poitou

(1) La transcription de cette épitaphe, donnée dans les *Annales d'Aquitaine*, a été évidemment rajeunie par l'auteur.

(2) V. le travail de Siauve sur le cimetière de Civeaux, et *Revue anglo-française*, t. III, p. 209.

Digitized by Google

messire Thomas Percy (1). Or reschey la terre de Saint-Sauveur-le-Vicomte à donner au roi d'Angleterre si la donna à un sien chevalier, qui s'appelait messire Adam de Bousqueselle, appert homme

(1) Thomas Percy, l'un des hommes d'État et des guerriers les plus remarquables de son temps, ne succéda pas immédiatement à Chandos. Ce fut au contraire Baudouin de Fréville qui fut nommé alors sénéchal de Poitou; mais, ce dernier ayant été presque aussitôt rappelé en Angleterre, Percy, créé précédemment sénéchal de la Rochelle, le remplaça.

SCEAU ET SIGNATURE DE THOMAS PERCY.

Tandis que Thomas remplissait cette charge et celle de gouverneur de l'île d'Oléron, qu'il avait conservée, le duc de Lancastre lui afferma, le 25 septembre 1371, ainsi qu'à Jean Harpedenne, sénéchal de Saintonge et capitaine de Fontenay-le-Comte, et à Regnauld de Vivonne, les revenus de la seigneurie de la Roche-sur-Yon. (V. la sixième pièce insérée à la fin de cette notice.)

Son administration ne fut pas favorable à Édouard III. Pendant qu'il était absent de Poitiers, du Guesclin prit cette ville et profita de ce qu'il venait d'être fait prisonnier à l'attaque de Soubise, avec le captal de Buch, pour enlever toute la province à Felton, son successeur.

Percy, qui appartenait à l'une des plus grandes maisons de sa patrie, joua un rôle important sous Édouard III; mais ce fut sous Richard II et Henri IV qu'il arriva à la plus haute fortune. Le premier le fit comte de Worcester, et lui donna le commandement des officiers du palais et une place dans ses conseils, ce qui ne l'empêcha pas de passer au parti de Henri de Lancastre, contre lequel il prit également plus tard les armes, et de se mettre à la tête du parti féodal, avec son frère, le comte de Northumberland, et son neveu Henri Percy, si connu sous le nom d'Hotspur. Défait à la bataille de Shrewsbury, il périt par la main du bourreau, dans les derniers jours de juillet 1403. Le cri de guerre des Percy était : *Espérance! Percy!* Le grand tragique Shakspeare a placé les trois Percy parmi les héros de ses drames de Richard II et de Henri IV, et leur a ainsi assuré l'immortalité. Le comte de Worcester figure dans la première partie de son Henri IV.

Digitized by Google

durement (1). De tout l'avoir et trésor de monseigneur Joan Chandos, où bien avoit quatre cent mille francs, fut hoir et successeur le prince de Galles; le dessus dit n'ayant oncques esté marié et si n'ayant nul enfant. »

J. de Grailly, captal de Buch, fut fait à sa place connétable d'Aquitaine.

Tel fut Jean Chandos, le chevalier *sans peur et sans reproche* du XIVe siècle. Du Guesclin peut seul entrer en parallèle avec lui, encore sa vie n'est-elle pas tout d'une pièce comme celle du connétable d'Aquitaine. Il lui cède également le pas sous le rapport des talents militaires. Chaque fois qu'ils se mesurèrent en rase campagne, il s'avoua vaincu. Il est vrai qu'il n'y avait pas égalité dans les moyens d'action départis aux deux nobles adversaires. Chandos avait l'immense avantage de commander à des soldats disciplinés, et d'avoir de bons lieutenants; tandis que Bertrand était, dans ses débuts, moins un général d'armée régulière, qu'un chef de routiers et de partisans. Cette différence si tranchée procédait du génie propre à la France et à l'Angleterre, et de l'influence des événements accomplis depuis cent années dans le sein des deux nations. Au moment où nous en sommes rendus, « l'esprit guerrier de la noblesse française est réduit à une bravoure sans art et sans discipline, qui n'est même pas sans éclipses, et la bourgeoisie a perdu toute habitude des armes. Dans les dernières guerres, les villes ont fourni leur contingent, non en hommes, mais en argent, et cet argent a servi à indemniser la gentilhommerie et à lever des ribauds, des mercenaires dénués d'organisation. » Pour demeurer sous les drapeaux, l'aristocratie exige une solde exorbitante : elle marchande son courage, qui, désormais, n'est plus en raison du salaire.

De l'autre côté de la Manche, au contraire, « la noblesse, fille des Normands, conserve quelque chose de la forte discipline de la conquête; ses révoltes, ses ligues contre la royauté, ont transformé, mais non affaibli son organisation militaire. Quant au peuple, il a puisé une grande énergie dans les opiniâtres efforts par lesquels il a ressaisi la liberté civile, et dans les débats politiques auxquels la

(1) Après la prise de Saint-Sauveur par les Français, Charles V donna cette vicomté à du Guesclin.

Digitized by Google

royauté et le baronnage l'ont tour à tour poussé à prendre part (1). » Ainsi naît cette formidable infanterie organisée par Chandos, et destinée à faire révolution dans l'art de la guerre, et devant laquelle va s'enfuir en désordre la gendarmerie bardée de fer. La découverte des armes à feu fera le reste.

Si, des faits de l'ordre militaire, nous passons à ceux de l'ordre civil, nous trouvons une différence tout aussi tranchée entre la marche des institutions chez les deux peuples. Chez nous, c'est la royauté qui crée la France; en Angleterre, la nation sort de ses langes plus lentement peut-être, mais elle ne doit qu'à elle seule les conquêtes politiques qu'elle a faites.

La bataille de Poitiers sert mieux que tout le reste à mettre en relief ce que nous avons établi tout à l'heure. Chez les Français, l'armée est divisée en trois *batailles,* sans nul lien entre elles, agissant chacune pour son propre compte, sans se préoccuper du sort des deux autres, et subdivisées elles-mêmes en une foule de petits groupes rangés autour des chefs et des bannerets de haut renom; *l'unité s'y dissout en pluralité.* Chez les Anglais, quelle différence! tout se tient, tout est conçu dans un but de défense mutuelle et réciproque; chaque éventualité est prévue et calculée. On procède, en un mot, en vertu du principe formulé par Pascal : *La pluralité se résout en unité.* L'action une fois engagée, l'armée du roi Jean n'est plus qu'une immense cohue. Ce qui a du cœur s'escrime de son mieux de la hache et du glaive; mais on ne voit que combats singuliers dans la bataille, *et dum singuli pugnant, universi vincuntur.* Bientôt les deux tiers de la chevalerie jouent des éperons devant la petite troupe serrée dans les rangs du Prince Noir, qu'elle écrasait tout à l'heure de son mépris, et se vantait d'étouffer, en une seule charge, sous les pieds de ses chevaux : elle est culbutée, parce qu'elle n'a pas compris que la vraie force est dans l'organisation. Auray et Navarrette montrent pareillement, à des degrés divers, la supériorité de la tactique anglaise, prélude de la tactique moderne, qui consiste à masser le plus grand nombre d'hommes possible, sur un point donné, dans le moins de temps possible (2).

---

(1) Henri Martin.

(2) V. la remarquable notice sur du Guesclin de M. G. Le Jean, insérée dans la *Biographie bretonne,* publiée par M. P. Levot, t. I, p. 645.

Digitized by Google

Du Guesclin dut donc succomber, tant que Chandos fut là pour donner une âme à la discipline de ses compatriotes; mais lorsqu'il eut disparu de la scène, les rôles furent intervertis. Profitant des leçons si rudement payées, le terrible Breton, devenu connétable de France, dépouilla enfin ses allures de routier, et prit de plus haut le rôle qui lui était dévolu. Il s'efforça, à l'instar de son rival, de faire pénétrer l'idée de subordination dans le cœur de ses soldats, qu'il rendit ainsi presque invincibles, et de mettre fin à la déplorable coutume de faire retomber sur le peuple des campagnes les malheurs de la guerre. Cette généreuse pensée, leur plus vrai titre de gloire, était d'autant plus méritoire chez des guerriers du XIVe siècle, que, d'après les idées du temps, ces brigandages étaient parfaitement logiques; car c'était atteindre le seigneur dans sa chose, que de frapper le paysan dans sa vie ou dans son bien.

Bertrand eut en outre un immense avantage sur le général anglais : il lui survécut. Le temps, ce juge souverain qui tient souvent la balance dans les choses de ce monde, et qui la fait presque toujours pencher du côté du parti qui le prend pour auxiliaire, le temps donna gain de cause à l'idée pour laquelle il combattait. La forte hache d'arme du Breton, dirigée par Charles V, trancha les racines que l'Angleterre avait jetées sur le sol français, et ne leur permit plus que de pousser des rejetons sans avenir et sans sève.

Disons, en finissant, que Chandos et du Guesclin furent les derniers preux, les derniers représentants de cette chevalerie qui avait jadis pour but de protéger le faible contre le fort, et qui ne sera plus maintenant que l'auxiliaire des haines et des passions de la noblesse menacée dans ses priviléges les plus chers. Après eux, on voit bien encore des hommes bardés de fer promener dans les tournois et les batailles ces incommodes et ridicules armures, qui, par l'exagération des formes, rappellent involontairement ces innocents épouvantails que les naïfs Chinois portent devant eux dans les combats, afin de terrifier leurs ennemis. Mais tout ce vain appareil ne sert qu'à révéler leur impuissance. Renversés de cheval par les harpons des fantassins, ils tombent à la façon des tortues, sans se pouvoir relever, et n'ont plus qu'à tendre la gorge aux couteaux des vilains, que les incessantes provocations de la tyrannie seigneuriale ont rendus implacables. En présence de la lutte qui s'engage, se taisent presque les rivalités nationales, et, pendant la dernière partie

Digitized by Google

du XIVe siècle et le commencement du XVe, il n'y a plus, dans une portion de l'Europe, que deux grands partis en présence : les nobles et les plébéiens, emportés vers une guerre d'extermination par une fureur égale. Enfin, la noblesse succombe de fait, et la chevalerie avec elle (1)! Et c'est justice; car cette dernière est, dès lors, un non-sens, une anomalie avec tout ce qui l'entoure. Sa mission est close depuis qu'un ministère public est créé; elle ne peut plus que réagir contre l'idée qui lui a si longtemps servi de base. Au lieu d'être désormais une garantie, c'est un embarras et un danger. La force que rendent momentanément à l'aristocratie militaire la politique aussi absurde qu'infâme des oncles de Charles VI et les abominables excès commis après la victoire de Roosbeke, n'est qu'un temps d'arrêt sur la pente irrésistible où elle est fatalement engagée : Azincourt est proche. Tout concourt à sa ruine, ses succès comme ses défaites. La main de Dieu s'est retirée d'elle. L'amour, son mobile de l'ordre le plus élevé, subit également le contre-coup des mœurs grossières de l'époque. Les mots, perdant jusqu'à leur sens primitif, servent à désigner des passions et non plus des vertus. Plus on s'éloigne du point de départ, plus se matérialise le culte de la femme, qui n'est pas même respectée dans l'une de ses incarnations les plus pures, lorsqu'elle se lève pour sauver la France. Mais cette dégénérescence n'est cependant pas à son dernier terme. Gilles de Rais est à recevoir l'immortalité du crime, et le pantagruélique François Ier, dont le genre de mort est tout au moins étrange chez un chevalier, n'a pas encore promené à travers le royaume le spectacle des *plaisirs* de sa cour, que l'on présentera quelque jour comme le rendez-vous de l'esprit français le plus délicat et de la galanterie la plus raffinée, et n'a pas encore laissé après lui, pour présent de roi à ses bonnes villes, des sanitats à créer (2).

Le génie populaire ne se méprit pas sur la double cause de la décrépitude de cette institution d'un autre âge, et, avec son admirable bon sens, y prit matière à de saisissantes personnifications. *Barbe*

(1) Beaucoup de gentilshommes négligeaient, dès cette époque, d'entrer dans l'ordre de la chevalerie; mais ceux de haute lignée s'y faisaient pourtant affilier.

(2) V. aux archives de la Mairie de Nantes, les pièces originales du compte des dépenses occasionnées par l'entrée et le séjour de François Ier dans cette ville, en 1532.

Digitized by Google

bleue et *Don Quichotte* devinrent les deux grands caudataires de la féodalité, qui s'éteignit ainsi dans l'atroce et le ridicule.

Nous clorons cette notice par la transcription de six pièces, dont l'une porte la signature de Chandos, et dont deux autres paraissent être entièrement de sa main. Elles montrent qu'il n'écrivait pas toujours son nom de la même manière : ce qui tient peut-être à ce qu'il a suivi, contrairement à son habitude, dans ses missives à Charles V, la prononciation française. Nous avons vu, en effet, des pièces de dates antérieures et postérieures à celles-ci, sur lesquelles il a signé Chaundos, qui est la véritable orthographe anglaise. On s'en est pareillement servi sur la légende de son sceau.

I.

Nous Jehan Chaundos, vicomte de Saint Sauvr et connestable d'Acquit. à David Simond, nostre lieutt à Nyort. Sur ce que nous avez mandé que, sur l'ordre de nous, avez fait faire repparacion à la tour Saint Geleys et muraile y joignant, par icelles présentes, ordonnons à Willaume Bastard, recevour des deners commungs de la dite ville de Nyort, que vous delivre la some de IIc XIX francs, laquelle vous remplira de pareille some par vous advencée pour icelle œuvre. Et audit Willaume Bastard ces lettres vaudt quiptance sans plus, si besoign est. Donné à Peyters (Poitiers) tesm. nostre seau, le septiesme jour dou moys de mars l'an mil trois cenz sexante et treis.

L'écu du sceau en cire noire attaché à ce document est décoré d'émaux différents de ceux indiqués par Froissart, qui dit que Chandos portait : *d'argent au pal fiché de gueules.* Il est vrai que le choix des signes conventionnels employés plus tard pour désigner

Digitized by Google

les couleurs, n'était pas encore bien fixé. La tête d'homme barbu et couronné de fleurons, servant de cimier au heaume, mérite d'être remarquée. C'est peut-être un portrait. Elle est identiquement semblable à celle du personnage placé sur le droit des gros du Prince Noir, et prouve une fois de plus la corrélation qui existe entre les types des sceaux et ceux des monnaies, vérité désormais acquise à la numismatique.

Ces dernières observations ont déjà été consignées dans notre premier article sur Chandos, donné par le *Magasin pittoresque*, année 1852, p. 304. M. Faustin Poëy-d'Avant les a aussi fait entrer dans la *Description des Monnaies seigneuriales françaises de sa collection*, p. 188.

Les deux lettres suivantes, adressées à Charles V au sujet de la rançon de du Guesclin, sont conservées aux Archives nationales, section historique J, 381; Trésor des chartes. Elles ont été publiées par M. E. Charrière, à la suite de la *Chronique de Bertrand du Guesclin*, par Cuvelier.

II.

Mon tres honoré et très redoubté seigneur, vous savez, s'il vous plaist, come derriérement vous me deviez et estoiez tenus faire paiement de vint mille francs, demoranz de plus grant some pour cause de monseigneur Bertrain, de laquelle somme et reste dessus ditz je n'ay heu ny receu que douse mille et cincq cens francs. Sur quoi, monseigneur, s'il vous plaist, il vous plaira ordener que je auray le reste et demorant de la dite somme. Et pour ce que je doy paier pour mon amé compeignon monseigneur Mychel d'Agworth, à Aubert Jehan, un de voz bourgeois de Paris, mil francs qu'il li doit, vous pri très affectueusement, monseigneur, qu'il vous plaise faire bailler et paier au dit Aubert les diz mil francs de la somme du dit reste que vous me devez. Et ce ainci faisez, monseigneur, je veuil que ces lettres vous vaillent quiptance en déducion et descharge du dit reste que vous me devez de la dite somme. Nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde et vous doint bonne vie et longue. Escript à Belin, le VIIIe jour du mois de janvier MCCCLXVI.

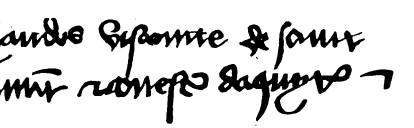

Au dos est écrit: Au Roy de France, mon tres honoré et tres redoubté seigneur.

Digitized by Google

III.

Mon très honoré et très redoubté seigneur, je vous mercie de ce qu'il vous a pleu moy envoier de la somme que vous me porrez devoir, et de la quelle, monseigneur, j'ay receu par les mains de sire Raoul de Lile, vostre trésorier, vingt mille francs, et par Pierre de Soissons, clerc de vostre dit trésorier XII^{m} lib.; III^{c} IIII. francs. Et mon très honoré et très redoubté seigneur, sur le demourant qui m'est deu, de quoy j'ay vos lettres patentes qu'il vous pleut moy envoier, je en eusse moult grant besoign, et le pensé-je bien avoir jà piéça passé, comme parmy vos dittes lettres vous pleust de moy assigner. Mes binques plus long terme ny assignacion il ne vous pleut moy estruire ny mander par lettres ny vos gentz, de quoy je deusse penser que je n'en deusse avoir esté piéça payé; car s'il vous eust pleu me mander que je deusse attendre plus long terme de mon paiement, à vostre requeste et ordonnance, monseigneur, je l'eusse fait très voluntiers. Pourqoy, mon très honoré et très redoubté seigneur, je vous prie tant quez je puis, qu'il vous plaise moy envoier et tramettre le demorant de ce qui m'est deu, et vous ferez bien; car par ma foy, monseigneur, j'en ay très grand besoign et nécessité; et ce, monseigneur, vous plaise faire dedenz le plus bref que vous porrez, et ainci comme pour cause de l'obligacion qu'il vous pleut moy envoier je m'estoie touzdiz attendu que je deusse avoir esté paié dedenz le temps qu'il vous avait pleu moy mander et assigner. Mon très honoré et très redoubté seigneur, le Saint-Esprit vous ait en sa sainte garde et vous doint bonne vie et longue.

Escript à Bourdeaux, sous mon seignet, le pénultième jour du mois de décembre. Et en oultre, monseigneur, je vous suppli qu'il vous plaise parler ou faire parler au comte de Dampmartin qu'il se veuille départir de l'omage de Farceaux jusques à ma venue d'Espaigne.

JEHAN CHANDOS, *viscomte de Saint-Sauveur et connestable d'Aquytayne.*

IV.

Johan Harpedenne, chevalier, seneschal de Xaintonge, chastelain et capytaine du chastel, ville et chastelenye de Fontenay-le-Conte pour très hault et très redoubté prince, monseigneur le duc d'Acquytayne, à Thomas Brandin, prévôt. Sur ce que ci devant (1) vous avions advisé bailler aus mananz et habitanz de Fontenay, les habitanz des paroisses de Pisset, Chaiz,

(1) Les premières lettres de Jean Harpedenne se trouvent au f° v° XXII de l'Inventaire des titres de l'église de N.-D. de Fontenay, dressé en 1467, ms. de notre collection.

Digitized by Google

St Mars des Preyz, Fonteynes, Monstereil, Doiz, Ste Ragond la Vineuze, Sergné, Gué de Volvire, Saint Morice des Nohes, Nostre Dame de Cocai, Bonœil et Denanz, pour guet à ladite ville, guarde, repparements de dohes et aulcuns charroys et aulcunes chouses nécessayres, sans estre subjectz au chastel de la dite ville et avecques les prouffitz des deffenses, nous avez mandéz par vos létres que iceulx habitanz ne sont suffisanz; de l'ordre et adviz de Monseigneur Johan Chandoz, connestable d'Acquytayne et senescal de Poytou, vous advisons de requère les paroissiens de Nueil sur l'Autize, St Martin de Fragneau, Xanton, St Michau le Clouz, Lorberie, Pétuse, Mozeil, Nallers, le Langon et Ozeis, pour faire guet, guarde, repparemens des dohes, charroys et chouses nécessayres à icelle ville, sans estre subjectz au chastel. Donné à Nyort, soubz nostre sceel le XXVIIe jour de novembre MCCCLX et neuf.

Harpedenne

Jean Harpedenne, d'une famille d'origine anglaise, avait épousé Jeanne de Clisson, dame de Belleville et de Montaigu, sœur d'Olivier, le connétable. C'était elle qui commandait à Fontenay, en l'absence de son mari, lorsque la ville fut prise par du Guesclin, en octobre 1372.

Harpedenne passa ensuite, comme son beau-frère, au service de la France. Charles VI le fit chambellan, capitaine général en Périgord, et le maintint dans sa charge de sénéchal de Saintonge.

Il lui naquit un fils, qui fut nommé Jean comme lui, tandis qu'il était capitaine de Fontenay.

Sa signature prouve qu'il s'appelait Harpedenne et non Herpedanne (1).

V.

La cinquième pièce que nous allons transcrire, est postérieure à la mort de Chandos; mais elle donne la mesure du peu de sûreté qu'il y avait, pendant la lutte entre la France et l'Angleterre, pour

(1) Harpedenne portait : *Gironné de vair et de gueules de dix pièces.*

Digitized by Google

les habitants des campagnes du Poitou ; c'est ce qui nous a engagé à la reproduire.

André Rouaut, chevalier, seigneur du Bois Maynnart, lieutenant de tres noble et puyssant seigneur monsr Loys de Harcourt, vicomte de Chastelleraut, seigneur d'Arscot, de Saint Hermine et de Bournozea, et son capitaine de ses chasteaux desdiz lieux de Saint Hermine et Bornozea, à Jame du Chaigne, salut. Les habitans de la parroisse de Saint Philibert de Pont Charraut (1) nous ont signifié que l'egleise dudit lieu estanz et assise en la terre et povoir de mondit seigneur, à cause de son chasteau et chastellenie de Bournozea, est en place forte et bonne pour faire emparement, et que, si elle estoit fortiffiée et bien emparée, lesdiz habitans y porrient retraire et sauver eulx et grant partie de leurs biens, et nous ont supplié et requis que nous leur donessons congé d'icelle emparer et fortiffier, et leur baillessons capitaine pour les dictes chouses faire et pour la garder à leurs propres cousts et despanx. Pour quoy nous, heu auis sur ce, auons donné congié et licence esdiz habitans de fortiffier et emparer ladicte egleise o la volunté et consentement de reuerent pere en Dieu monsr levesque de Luçon, retenu et reservé à mondit seigneur et à sondit chastel de Bournozeau touz les gaiz, gardes, reparacions, contribucions et toutes autres chouses que lesdis habitans devent et sunt tenuz à mondit seigneur, tant pour cause de droit de chasteau et de chastellenie que autrement; de laquelle egleise nous, par ces présentes, vous faisons et establissons capitaine et garde tant comme il plaira à nostre dit seigneur et à nous, et vous donnons povoir et mandement especial de emparer et faire emparer ladicte egleise et fortiffier o le consentement dessus dit, et de garder et faire garder ycelle, gaister et regaiter par jour et par nuyt, et de constraindre à ce faire touz et chacuns les habitans de ladicte parroisse et autres qui en ladicte egleise auront reffuge pour eulx ou pour leurs biens. Par ainci que vous avez fait serement en nostre main de garder et governer la dicte egleise bien et loyaument soubz l'obbeissance de nostre sr le prince d'Aquitaine et de Galles, et soubz le povoir et cohercion du davant dit monsr de Chastelleraut et de obeir à li de ladicte forterece comme à seigneur de chastellenie, et aux proffiz des dessus dis habitans et d'autres qui seront logiés en la dicte forterece, laquelle vous avez promis et promettez rendre et les clés d'icelle à mon dit seigneur ou à son certain commandement toutesfoiz que vous en serez sommés et requis suffisamment. Fait et donné à Saint Hermine soubz nostre scel le VIIe jour de may l'an de grace mil trois cens soixante et unze.

(*Copié sur l'original en parchemin, autrefois muni d'un sceau et conservé aux archives du département de la Vienne.*)

---

(1) Cette paroisse fait aujourd'hui partie du canton de Chantonnay (Vendée).

Digitized by Google

Nous pensons que cette pièce est émanée du frère de Tristan Rouhault, qui servit aussi dans les rangs anglais, sous Guischard d'Angles, et épousa Perronnelle de Thouars. Il est cependant possible qu'elle soit de leur père. Les généalogies, imprimées et manuscrites, de cette famille fournissent des renseignements si peu exacts sur les degrés de la filiation antérieurs au XVe siècle, que nous ne nous permettons pas de décider la question.

VI.

L'endenture suivante est tirée des archives du duché de Lancastre, registre du duc Jean, C. C. 12, f. 3. Elle a été publiée au n° 231, p. 180, du t. I de Delpit.

Ceste endenture tesmoigne que nous Johan, duc de Lancastre, avons baillé et affermé, baillons et affermons par ces presentes, durant le temps de ces presentes guerres à Thomas de Percy, seneschal de Poictou, et Johan Harpedenne, seneschal de Xaintonges, et monsieur Regnaut Vivonne, chivalers, pour le prix de cynk cents marcs de la monnoie d'Engleterre, a nous payer ou a noz deputez, a Bourdeaux, chescun an, par ovelles portions, a deux termes, c'est assavoir es ffetes de Noel et de la Nativité saint Johan Baptiste, commenceantz le primer paiement à la fest Noel proschein venant, noz ville, chastell, chastellenie et ressort de La Roche sur Yon, ovesques touz les droitz et choses, prouffitz et esmolumentz appartenantz et deyvantz appartenir a nostre dit chastel et chastellenie. Les dits choses ové tout droit de haute justice moyenne et basse, mere et mixte, impere et autres droits et profitz queux conqes.

Item les profitz, revenues et esmolumentz des terres qui pour la forfaiture et rebellion des rebelles, qui a present sont, ou qui par le temps à venir seront, durant le temps susditz, d'entre les rivers de la Scevre, de Loyre et de la mer, appartenant ou appartiendroient à nous, sauvées toutes voies qu'il ne soit fait ascune donne par eux de forfaiture et rebelle que soit oultre cent livres de monnoie curant, ne autre à durer oultre le temps susdit, et aussi qu'ilz n'auront ascunes diceulx ditz rebellez qui passeront les ditz cent livres.

Item que tous rampcons des terres que à present sont rampconnés, des pais de Bretaigne et d'Anjou, dès la dite riviere de Loyere en ca à La Roche sur Yon, sont et seront doresenavant, durant le temps susdit au prouffitz des ditz chivalers, sauve et excepté les restetz des rampcons que sont dehues à nous de present, pour lesquelles recevoir voulons que soit mys un de par nous à demourrer en le dit chastel jusques quelles soient enterement receues.

Item que les conestables et receyvours de par nous mis et ordornez en noz ditz chastel et chastelanie de La Roche sur Yon nous revocons et des-

Digitized by Google

maintenons, et voulons que les dits chevaliers y puissent mettre et ordeigner tielx conestables et receyvours quil lour plerra et y ceux outer et revoquer toutes fois que lour plerra y mettre et establer autres.

Item touz souffrances et octroiz par nous faitz à ascuns persones pour demourance en nostre dit chastel serront et demourront ausditz chivalers par ainsi que au temps quils nous rendront nostre dit chastel, ils nous rendront les ditz hostilleins et autant de avitailleins qu'ils y trouveront, ainsique les avitailleins et hosteleins et autres chouses qu'ils receiveront soit fait endenture entre eux et nostre receyvour ou son lieutenant qui est apresent illecques pour plus plein information en temps avenir.

Item, teindront les ditz chivaliers les ditz ville, chastel, chastellanie, et touz nos droitz, jurisdictionn à ceulx ou à ascun d'eulx appartenant en estat et le nous rendront, au chief de lour temps, en l'estat qu'ils lès entierement trouuerunt.

Item, que touz restetz de rampcons et autres choses queux conques que debues serront ausditz chivalers au temps qu'ils nous rendront nostre dit chastel seront levés et levés demourrent à lour proufist, et demander les pourront, sanz ce que nous y mettoins ascune empesche, et voulons que les ditz chivaliers, ou lours commys, ou deputez, demourront en nostre dit ville de Laroche sur Yon lours temps fenys, tant qu'ils aient levez lours dites restetz et d'icelles soient payez.

Item que touz et chescuns nos subgitz et obeissantz de noz ville, chastel et chastellanie et ressort susdits, les dessus nomez garderont, tracteront et gouverneront, ausi et par telle manére que, pour excesse et extorcions, ils n'auront causes de faire justes pleintes des dessus nomez, ni nulle d'eux, ne de lours genz ou autres de l'obeissance et subjection de noz tres redouté seignur et piere le roy et nostre tres honoure seignur et frére, le prince d'Acquitayne et de Gales, etc.

Et, en oultre, si les seignours de Laval, de Clisson et autres seignurs venoient et retournoient à l'obeissance de noz tres redouté seignur et pier le roy, et tres honuré seignur et frére le prince d'Acquitayne et de Galles, ou fessoient, et deseroient autrement chose pourquoy lours terres et terreins ne feussent en noz rampsons de la dite Roche, que de la dite somme de ceynk centz marcz sera fait ovelle rebat, as dessus ditz chivaliers, par deux persones esleux, cest assavoir l'un de par nous, et l'autre par les ditz chivaliers, qui serront ordeynes et chargiez de veair quelle ovellete de rebat devera estre fait en lours consciences par les causes dicte des ditz seignours de Laval, de Clisson, ou autre come dit est.

En temoignance de quelles choses nous le dit duc et les chivalers susnomez, à ces presentes endentures, avons mis et appousez noz scels entre changeablement.

Donné a la Rochelle le XXV jour de septembre l'an mille CCC sexant et unze.

Digitized by Google

VII.

Liste des principaux capitaines anglais qui ont figuré en Poitou avec Chandos.

Le Prince Noir,
Le duc de Lancastre,
James Audley,
Robert Knolles,
Walther Huet,
Hues de Calviley,
Jehan Harpedenne,
Les deux Guillaume Felton,
Thomas Felton,
Baudouin de Fréville,
Mahé de Gorney,
Jehan de Kuningham (1),
Jehan de Cressewelle,
Thomas Percy,
Willaume de Latimer,
Edward Clifford, oncle de Chandos,
Jehan Chandos, son neveu,
Jacques Ross,
Geoffroy Worresley,
Le Despenser,
Willaume Bardolt,
David Simond,
Thomas de Beauchamp,
Huchon Cornwall,
Willaume Barry.

Nous avons suivi, pour l'orthographe de ces noms, celle employée sur les pièces originales émanées de ces personnages eux-mêmes ou sur leurs propres sceaux.

Fontenay-Vendée, octobre 1855.

Benjamin FILLON.

---

(1) Un membre de cette famille, originaire d'Écosse, passa au service de la France sous Charles VII, et prit le nom francisé de Conighan. Jehan, son fils, seigneur de Cangé, en Touraine, fut chevalier de l'ordre, capitaine de la garde écossaise de Louis XI et de Charles VIII, chambellan et bailli de Chartres. Il mourut à Novarre pendant la campagne d'Italie. Marié avec Catherine de Chastelus, fille de Guillaume de Chastelus et d'Anne de Palluau, il fut naturalisé en septembre 1495, en récompense de ses services et à la sollicitation des parents de sa femme. Antoine de Conighan, son arrière-petit-fils, devint conseiller d'État et lieutenant des ville, château et comté de Nantes, sous l'autorité du duc de Monbazon. Ses descendants, s'étant fixés définitivement en cette ville, possédèrent divers fiefs des paroisses environnantes, entre autres la Rousselière de Frossay, et s'éteignirent sous Louis XV, dans la personne d'un pauvre diable qui alla mourir au Canada, ruiné à la suite d'entreprises commerciales.

Les Conighan portaient : *Écartelé d'azur et d'argent à trois boucles d'or et au pal fourché de sables.* Ces armes sont identiques à celles qui se trouvent sur le sceau de Jehan de Kuningham, capitaine de Melle, placé au bas d'une quittance de 130 francs, reçus pour payer sa compagnie, le 11 juillet 1365.

Digitized by Google

OUVERTURE

DU

NOUVEAU MUSÉE DE RENNES.

Depuis quelques années, la ville de Rennes est entrée dans une voie de progrès manifeste : ceux qui l'ont habitée il y a vingt ans, la reconnaîtraient à peine aujourd'hui, et ceux surtout qui avaient souffert de voir les éléments d'une magnifique galerie de tableaux enfouis dans une espèce de hangar, seraient heureux de les retrouver vernis, encadrés à neuf, habilement restaurés et ornant une grande et belle salle construite exprès pour eux : ils rendront grâce de cette amélioration aux dernières administrations municipales qui ont fait de nos richesses artistiques l'objet de leurs intelligentes préoccupations. Avant d'énumérer les principales toiles qui donnent une haute valeur au Musée de Rennes, il ne sera pas inutile de rappeler en quelques lignes l'histoire de ce dernier. Une loi révolutionnaire (pluviôse an II) avait mis en la possession des départements les objets d'art provenant des confiscations : le département d'Ille-et-Vilaine s'était ainsi trouvé propriétaire de livres, de collections minéralogiques et zoologiques et d'un certain nombre de tableaux : l'entretien de ces objets excédant les ressources de son budget, il profita de la loi du 24 ventôse an XIII pour se décharger de ce dépôt au profit de la commune de Rennes; celle-ci commença par refuser un don qu'elle regardait comme onéreux, et ce ne fut qu'après un an de réclamations qu'elle accepta définitivement la propriété du Musée. Placé d'abord au couvent de la Visitation, ce dernier fut ensuite installé dans les salles basses de l'ancien évêché et de Saint-Melaine, qu'il quitta en 1809, pour occuper une des salles de l'évêché louée au prélat qui dirigeait alors le diocèse. En 1815, le maréchal Soult, commissaire extraordinaire, ordonna que le Musée fût transporté au présidial, où les toiles restèrent déposées jusqu'en 1819 : quant aux collections scientifiques,

Digitized by Google

elles avaient été enfouies pêle-mêle dans les greniers de l'Hôtel de ville.

En 1819, le présidial fut évacué et une ancienne chapelle attenant à l'église de Toussaint reçut les malheureux tableaux, qui, comme le Juif-Errant, semblaient ne pas pouvoir trouver un lieu de repos : enfin un local définitif a été assigné au Musée dans le palais destiné aux Facultés, et cette année même (août 1855) il a été ouvert au public (1). C'est une vaste pièce divisée en trois salles au moyen de portiques, et dont la voûte est éclairée par des verres dépolis posés à plat. On ne pouvait rien désirer de mieux, si ce n'est peut-être un peu plus de place : les toiles que la ville pourra acquérir par la suite et celles que M. le docteur Aussant dépose au Musée (2), occuperont une salle contiguë qui ne sera pas favorisée d'un jour aussi bien distribué ; elle n'est pas encore ouverte. Nous possédons aussi de beaux morceaux de sculpture et une remarquable collection de dessins originaux des plus grands maîtres : les uns et les autres ne seront exposés que plus tard.

Aujourd'hui, nous ne parlerons que des tableaux que le public est admis à voir.

1re SALLE (en entrant). — Les *Noces de Cana*, de Jean Cousin. — La *Tempête*, l'*Orage*, le *Torrent*, les *Voleurs*, de Casanova : ces quatre toiles ont décoré la salle à manger du pavillon de Luciennes, appartenant à Mme Du Barry. — La *Sainte Famille*, de Zandrart. — Une *Femme tenant son enfant, éclairée par une bougie*, de Lenain. — Un *Paysage*, de Decker. — La *Pédicure*, de Rembrandt. — Un *Vieillard se curant les ongles*, de Van-Vlict. — Les *Buveurs*, de David Téniers. — *Saint Luc peignant la sainte Vierge*, de Hornskerk. — *Saint Ambroise*, *saint Jean* et *saint Marc*, de Seghers. — Un *Seigneur et son Page*, de Van-Dyck. — Un *Bal sous Henri III*, d'un auteur inconnu.

2e SALLE (à droite). — La *Descente de croix*, de Lebrun. — Le *Christ au Jardin des Oliviers*, de Jouvenet. — Le *Christ servi par les Anges*, de Le Sueur. — La *Présentation de la sainte Vierge*, de

(1) Les visiteurs sont admis au Musée tous les dimanches, depuis le 12 août 1855, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

(2) Voir cette *Revue*, p. 124.

Digitized by Google

Ferdinand. — La *Résurrection*, de Coypel. — Le *Christ en croix*, de Jordaens. — La *Cananéenne*, de Boulogne. — *Saint Étienne au milieu des docteurs*, de Natoire. — Une *Forêt*, de Bertin. — Un *Paysage*, d'Aligny. — L'*Abbé de Rancé*, de Jacquand. — Une *Chasse au loup*, de Desporte. — Une série de petits tableaux des batailles et siéges de Louis XIV. — *Alexandre donnant Campaspe à Appelles*, de Meynier. — Un *Ecce homo*, attribué à Michel-Ange.

3e Salle (à gauche). — Le *Christ descendu de la croix*, du Guerchin. — La *Résurrection de Lazare* et le *Christ en croix*, de Crayer. — La *Chasse au tigre*, de Rubens. — Deux trompe-l'œil du Chevalier de Malte. — Le *Martyre de saint Pierre et saint Paul*, de Louis Carrache. — La *Vierge et sainte Anne*, d'Annibal Carrache. — Le *Massacre des Innocents*, du Tintoret. — *Persée et Andromède*, de Paul Véronèse. — Une *Femme tissant de la toile*, du Bassan. — Le *Martyre de saint Laurent*, de Gordano. — Le *Meurtre d'Abel*, du Guide. — La *Vierge à la chaise*, d'après Raphaël.

Une petite pièce, au bout de cette 3e salle, contient quelques tableaux, parmi lesquels nous remarquons une toile allégorique du roi René.

Nous croyons avoir indiqué les principales œuvres que la ville de Rennes peut offrir à l'admiration des amateurs et des artistes : parmi celles que nous avons passées sous silence, il en est beaucoup de bonnes, et la crainte de sortir des limites d'une courte notice nous a empêché de les signaler. Nous consacrerons plus tard quelques lignes aux autres collections du Musée, lorsque le public en aura la jouissance (1).

F. S.

(1) Nous renvoyons, pour de plus amples détails sur l'histoire du Musée, à l'*Histoire de Rennes* de A. Marteville, tome II.

Digitized by Google

DONNEZ AU PAUVRE!

J'ai eu faim, et vous m'avez nourri;
J'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire.
N. S. J.-C.

I.

Notre Seigneur a dit : Le pauvre est bien heureux !
Mais pour l'homme, le pauvre est un objet hideux.

Une femme chantait, sur une borne assise ;
Pauvre femme ! sa voix se perdait dans la brise ;
La foule devant elle en se hâtant fuyait,
Et vers son bras tendu nul bras ne se tendait !

En vain son œil rougi révélait sa souffrance,
Et d'un morceau de pain la cruelle abstinence
Avait creusé sa joue aux ardeurs de la faim....
Elle était là, pleurant, sa guitare à la main !

Le passant maudissait sa burlesque harmonie ;
Et, redisant ses chants, comme un écho moqueur,
Les enfants ameutés insultaient sa douleur,
Et, bondissant joyeux, criaient à la folie !...

Notre Seigneur a dit : Le pauvre est bien heureux !
Mais pour l'homme, le pauvre est un objet hideux.

II.

Oh ! je suis laide, disait-elle,
Mes yeux par les pleurs sont flétris,
Et le froid, et la faim cruelle
Bleuissent mes traits amaigris....

Digitized by Google

Quand je chante!... on dit : Elle est folle!
— Si je suis folle, c'est de faim!
Passant, laissez tomber l'obole
Au pauvre qui vous tend la main.

Oh! vous qui courez si gentille
Près de moi, sans même me voir,
Comme vous je fus jeune fille
A l'avenir rose d'espoir!
Près de mon lit veillait ma mère,
Rêvant, l'œil fixé sur le mien....
Ce n'était pas à la misère
Du pauvre qui vous tend la main!

Le Ciel entendit sa prière,
Ses vœux alors étaient bénis;
Et comme bientôt je fus fière
De mon époux et de mon fils!
L'espérance venait encore
M'offrir un plus doux lendemain;...
Ainsi tout chantait, à l'aurore
Du pauvre qui vous tend la main!

Espoir et chants bientôt se turent,
Tout devint sombre au gai logis;
Le père et son enfant moururent....
Mes jours avec eux sont flétris....
Ma mère au ciel s'est envolée....
Je la trouvai morte un matin.
De leur demeure on m'a chassée!...
Et maintenant je tends la main!

Si je pouvais revoir encore
L'humble réduit qu'ils ont aimé!
Mon âme s'éveille et se dore
Aux feux de mon bonheur passé!...
Entrons!... Eh mais! en vain je pleure,
Il est fermé! je n'ai plus rien!
Et l'on n'ouvre pas, à cette heure,
Au pauvre qui vous tend la main!

Asseyons-nous! Ici, qu'un rêve
Sur ce doux seuil berce mon cœur,

Digitized by Google

Et que le souvenir enlève
Cette heure au moins à la douleur!
Se souvenir! c'est vivre encore!
Le pauvre a donc un dernier bien!
Non! — l'affreuse faim me dévore.... —
Levons-nous et tendons la main!

Au vent du soir je suis glacée....
Les pleurs ont étouffé ma voix,
Et cette guitare brisée
Reste muette sous mes doigts....
Que ma détresse vous désarme;
Cessez votre rire inhumain,
Et n'enviez pas une larme
Au pauvre qui vous tend la main!

— Oh! toi qui pleures, pauvre femme,
Sous le regard froid du passant,
Sans un mot ami pour ton âme,
Sans pain pour ton corps languissant!
Seule!... toute seule en ce monde!...
Qui prie... et qui ne reçois rien....
Pour toi la terre est inféconde;
Mais le Ciel, lui, te tend la main!

Sèche tes pleurs! Dieu parle... Écoute!...
Il fut, aussi, pauvre, inconnu;
Souvent, l'épine, sur sa route,
Vint ensanglanter son pied nu;
Pour poser sa tête endormie,
Il eut la pierre du chemin,
Et, pour gagner sa triste vie,
Jésus tendit presque la main!

III.

Ainsi, lorsqu'à vos pieds le pauvre se désole,
Donnez! — l'argent qu'on donne a toujours enrichi; -
Mais, à son âme aussi, donnez cette parole
Qui vient trouver son cœur, l'élève et l'affermit!

Digitized by Google

Donnez! — le malheureux dans sa froide demeure
N'a rien pour échauffer ses membres grelotants;
Donnez! — à votre seuil la mère attend et pleure,
Et vous rompez le pain à vos joyeux enfants!

Donnez! — la charité, de nos jours c'est la joie!
Par elle, le foyer sent croître ses douceurs;
Pour arriver à Dieu, c'est la plus sûre voie. —
La marque des élus, c'est de sécher les pleurs!

Donnez! — la charité, c'est un feu qui ranime!
Dans l'ombre de nos jours, c'est un rayon du ciel;
Au milieu des chagrins, c'est une voix sublime
Qui sait à nos douleurs mêler un peu de miel!

Donnez! — la charité, c'est déjà la couronne!
C'est l'ange messager qui vient sous votre toit;
Pour les greniers du ciel il recueille et moissonne :
C'est le pauvre qui prie... et c'est Dieu qui reçoit!

Décembre 1855.

Vte E. S. K.

Digitized by Google

UNE VISITE

A

LA CIVÉLIÈRE [1].

Après avoir vu apparaître plusieurs fois dans nos concours locaux et régionaux, avec un succès mérité, les produits végétaux et animaux de M. Jules de Liron d'Airoles, nous n'avons pu résister à la curiosité d'aller surprendre dans son laboratoire le judicieux et habile propagateur de toutes ces nouveautés. Rien de plus facile, car c'est à la porte de Nantes; rien de plus attrayant, car c'est une collection pleine d'intérêt, et en même temps rien de plus agréable, car l'accueil qu'on y reçoit ne peut qu'engager à y revenir plus d'une fois.

Trois choses constituent le caractère spécial de l'établissement de la Civélière :

Les jardins;

La basse-cour;

(1) Nous accueillons avec plaisir une Notice qui a le double avantage d'appeler l'attention de nos lecteurs et sur un bel établissement situé sur les bords de la Sèvre, aux environs de Nantes, et sur d'utiles publications. Une de ces dernières, l'*Album* de M. d'Airoles, un volume in-4°, ne sera pas mis dans le commerce. L'auteur a composé des textes particuliers pour accompagner de magnifiques planches coloriées extraites des revues ou des ouvrages auxquels il donne sa collaboration, le tout tiré à un très-petit nombre d'exemplaires destinés à sa famille, à de rares amis, et à quelques bibliothèques publiques. — Sa *Notice pomologique,* description de quelques fruits inédits, nouveaux ou très peu répandus, in-8° de 4 feuilles, avec 12 planches, a paru en 1855 et se vend 2 francs. L'auteur publiera chaque année une continuation de cet ouvrage.

(*Note du Directeur de la Revue.*)

Digitized by Google

Les travaux scientifiques qui s'y poursuivent en collaboration avec plus d'une société savante, ou sans collaboration.

Dans les jardins, on n'a sacrifié à l'agrément que les plus proches entours d'une jolie maison d'habitation couronnée d'un belvédère d'où la vue plane sur Nantes, et perce jusqu'à la colonne de la place Louis XVI. Le jardin anglais est orné de massifs heureusement distribués, formés d'arbres presque tous précieux choisis parmi ceux à feuillage persistant et résineux, ce qui en fait un bosquet toujours vert. Sur les bords des pelouses, suivant l'ombre et l'exposition favorables, sont disposées des corbeilles où fleurissent successivement les pervenches, les iris, les pivoines, les lis, les flox, les géraniums, les marguerites, les pétunias, les héliotropes, les renoncules, les tulipes, les anémones, les fuschias, les rosiers, les rhododendrums, les camellias, les youkas, où l'aloès même avait été assez audacieux pour s'établir en pleine terre et braver trois fois nos frimats. Hélas! il est sorti du combat contre notre dernier hiver, comme plus d'un de nos braves soldats de devant Sébastopol, ayant perdu plus d'un de ses membres. Nous ne nous arrêterons longtemps ni sur les superbes glycines dont les grappes couvrent toute la superficie d'un mur près de la serre, ni sur la serre où dominent les camellias variés, les rhododendrums, etc.; nous avons hâte d'arriver aux jardins potager et fruitier, qui sont ici l'objet capital et sur lesquels se concentrent plus particulièrement en ce moment les études de M. d'Airoles.

A l'école du potager appartiennent les variétés de choux rustiques, de rutabagas, de carottes et de betteraves, dont les spécimens sont destinés aux cultivateurs par les expositions des comices; à elle encore les vingt-cinq et plus variétés de pommes de terre, dont on a pu l'an dernier admirer les échantillons, comme étude comparative, au concours du comice central à Ancenis; à elle toujours, les diverses espèces de pois et de haricots de table, et enfin l'igname de la Chine, nouvelle sorte de racine alimentaire actuellement à l'étude en France, depuis que la maladie des pommes de terre leur fait chercher des succédanées.

L'école des fruitiers est encore plus riche : il ne paraît pas, en effet, une variété nouvelle qu'elle ne vienne, grâce aux relations étendues du propriétaire, se faire étudier et multiplier ici. Pépinières, plantations, tout tend à l'étude sérieuse des variétés, à l'appréciation

Digitized by Google

de leur mérite, à leur description, à la fixation de leur nom ou à l'investigation de leur synonymie. L'homme qui se consacre à ces travaux rend au public horticole un signalé service, sans compter l'illustration ainsi donnée à des gains qui seraient peut-être restés inconnus, et qui sont dus à nos jardiniers, comme les Clairgeau, les Maisonneuve, les Jalais ; ou à nos amateurs, comme les Garnier, les Douillard, etc., etc.

Poiriers, pommiers, pruniers, abricotiers, fraisiers, cerisiers, vignes, mais surtout les poiriers forment une collection de prix qui s'enrichit de jour en jour, par les greffes, par les semis de pépins, par tous les moyens pratiques anciens ou nouveaux. Cette école de poiriers est d'autant mieux placée ici, que l'on sait la convenance spéciale de notre sol nantais pour les fruits à pépins : ces derniers y prospèrent au point de ne pas être reconnus de ceux qui les ont étudiés sur les terrains calcaires et secs des environs de Paris, si favorables au contraire aux fruits à noyaux, que notre sol et notre climat n'accueillent en retour que très-médiocrement.

Mais suivons cette récolte en fleurs qui passe devant nous : elle nous guide à la cuisine de la basse-cour, où la soupe aux choux fait pour le moment le fond de l'alimentation des intéressants sujets qui la peuplent. Nous entendons autour de nous de joyeux grognements, nous voyons poindre des hures fines et animées, couronnées de ces oreilles vives et pointues qui leur donnent un caractère presque spirituel ; nous sommes au milieu de ces charmants petits cochons pour lesquels il n'est personne qui ne se prenne d'un vif sentiment d'admiration. Quels petits amours de cochons ! s'écriait l'autre jour un charmant essaim de charmantes jeunes personnes, en battant des mains ; et toutes de se complaire à les visiter, à les caresser. Oui, les caresser, car rien n'est mieux tenu, rien n'est plus propre, rien n'est plus accessible ni plus civilisé que ces êtres intéressants, dont partout ailleurs on fuirait l'impétueuse et fangeuse brusquerie. Ici sont les grands porcs blancs du *Yorkshire*, de tout âge, renommés pour leurs succès au concours du comice comme reproducteurs, et au concours de boucherie comme victimes ; et quels magnifiques jambons promet la truie que nous avons sous les yeux ! Plus loin, c'est une truie *New-Leicester*, suivie de quatre petits tout ronds, tout potelés, d'une blancheur et d'une netteté éblouissantes, quatre vrais petits manchons bien roulés. Puis c'est un jeune ménage de la

Digitized by Google

race de *Berkshire*, trop jeune encore pour avoir pu produire, et enfin toute une famille de la charmante race noire d'*Essex*, préférable, à notre gré, à celle de *Berkshire*, à cause de la finesse de ses membres, de la petitesse de sa tête, en un mot, de la légèreté de sa charpente osseuse. Sept petits nouveaux-nés attachés aux mamelles de leur mère se démenaient à qui mieux mieux et semblaient de gros rats pleins de gaîté et de gentillesse. Tous ces animaux, accoutumés à la main de l'homme, se montrent empressés à rechercher des caresses, et, comme nous le disions tout à l'heure, brillent de propreté et d'embonpoint. Mais aussi, si vous voulez un jour pouvoir emporter à votre tour un de ces jeunes sujets, hâtez-vous de vous inscrire, les rangs sont pressés : pour peu que vous tardiez, il faudra vous résigner à ne pas pouvoir être servi avant dix-huit mois. L'empressement public vient donc justifier le choix qu'a fait M. d'Airoles de ces races diverses. Et qu'a-t-il fait pour cela, en outre de ce choix judicieux et de ses exhibitions dans les concours? Il fait tenir sa porcherie dans un remarquable état de propreté : les litières sont nettes; les purins, reçus dans des citerneaux, ne répandent aucune odeur; les cases en bois, quoique très-simplement construites, d'une part ne cachent rien aux curieux, de l'autre permettent d'éviter les accidents et d'assurer la séparation des individus suivant les âges, les sexes et les races. Enfin, des écriteaux placés en tête des cases font connaître la race et l'âge des sujets qui les occupent. Tous ces soins si bien entendus, loin d'être inutiles, ont aidé à établir et ils aident à maintenir la réputation de cette belle et bonne porcherie.

L'étable des vaches n'est pas encore complète. Il est question, si nous ne nous trompons, d'y introduire très-prochainement la race d'Ayr et ses croisements avec la petite race bretonne du Morbihan, croisements dont M. de Lautrec et M. Trochu nous avaient fait voir de beaux spécimens au dernier concours de boucherie à Nantes. Cette sorte de croisement semble destinée à un assez bel avenir, puisque les deux races brillent par une remarquable aptitude laitière. On peut donc espérer que cette qualité s'y montrera à un haut degré, et que, tout en recherchant une meilleure conformation, on ne sacrifiera rien de l'aptitude principale de la race bretonne, qui est d'être remarquablement laitière et beurrière pour sa petite taille.

Nous avons déjà parlé des races de poules qui peuplent la volière

Digitized by Google

de la Civélière (1), nous n'avons rien de plus à en dire, ni rien à souhaiter de plus à son propriétaire. Seulement il faut reconnaître que la paix est difficile à maintenir entre des sultans ombrageux et batailleurs, et que ces raffinés, pour peu qu'une trappe laisse une issue, se hâtent de descendre en champ clos, ou pour l'amour de ces belles poulettes, ou pour punir les outrages d'un roué audacieux. C'est ainsi que nous avons vu les tristes suites des mésaventures du coq andaloux plumé par un cochinchinois irrité :

Amour, amour, tu perdis Troie!

Quittons ces turbulents batailleurs, et rentrons maintenant dans le sanctuaire de la science, au milieu des collections et des modèles moulés sur les plus beaux fruits nouveaux. Ils ne vivent, en effet, qu'un temps sur les arbres et dans le fruitier, et si l'on en veut perpétuer le souvenir, si l'on veut se livrer à des comparaisons de forme et de couleur, on ne peut y parvenir que par l'une de ces trois manières :

La première, en coupant ces fruits en deux dans le sens de la longueur, et en prenant leur silhouette ou profil sur le papier, après les y avoir posés par leur face coupée : c'est le procédé le moins cher, celui qu'a suivi M. d'Airoles dans sa *Notice pomologique;* procédé qui permet d'enchâsser les silhouettes des petites poires dans l'intérieur des silhouettes des plus grosses, d'épargner ainsi la place, le nombre des planches, et d'arriver ainsi au bon marché, tout en conservant et faisant saillir tous les caractères qui tiennent à la forme des fruits.

---

(1) Voici comment s'exprimait M. de Sesmaisons, à l'occasion du concours qui a eu lieu à Nantes le 28 mars 1855 :

« Nous ne finirons pas sans mentionner la belle exhibition hors concours de volailles de différentes races que M. de Liron d'Airoles avait mise sous les yeux du public. Depuis le blanc jusqu'au noir, de la crête à la huppe, tout est superbe. Poules joufflues du Gange, importation récente encore; poules cochinchinoises, excellentes pondeuses; poules hupées et dorées de Padoue; poules huppées noires de Hollande, et enfin la charmante race andalouse, à l'aile noire et lisse, à la tête armée d'une belle crête et portant sur la gorge jusqu'aux ouïes un hausse-col blanc mêlé de bleu violacé; il y en a pour tous les goûts. Puisse l'heureux importateur, condamné au supplice de Tantale par l'empressement public, ne pas pouvoir faire une seule omelette de ses œufs, pas un seul rôti de ses poulets, et puissent nos basses-cours s'enrichir des sujets auxquels M. d'Airoles aura délivré leur acte de francisation. »

Digitized by Google

Mais on n'a de cette manière aucun des caractères qui tiennent à la couleur des fruits. Cependant, après avoir isolé chacune de ces silhouettes, peignez-les d'après nature : c'est la seconde manière d'opérer ; ajoutez-y le bois avec sa couleur, ainsi que la forme des dards, rosettes et brindilles ; ajoutez encore les feuilles avec leurs formes, leurs dimensions, leurs couleurs plus ou moins foncées, leurs dentelures et nervures, et vous arrivez à l'ouvrage de luxe dans le genre de l'*Album Bivort* ou de l'*Album pomologique* de la Société d'Horticulture de Paris, et surtout de la collection de la Société de Pomologie belge, la plus belle sans contredit de toutes ces publications, dont M. d'Airoles est le correspondant et auxquelles il fournit des descriptions, des notices historiques, des dessins et des fruits.

Reste enfin la 3e manière, qui consiste à mouler le fruit soit en cire, soit en compositions diverses ; à lui donner, d'après nature, les couleurs, le velouté, la fleur et la transparence même qui lui appartiennent : c'est la plus parfaite, car elle se rapproche tellement de la nature que l'on se sent prêt à se laisser tenter par la séduisante apparence de ces imitations et à y porter une dent téméraire. Nous en avons vu de bien fidèles dans le cabinet de la Civélière : si l'on y ajoutait le bois et le feuillage, il ne resterait plus rien à désirer.

Ce ne sont donc pas les trésors qui manquent au pomologiste, c'est leur classement qui est difficile au milieu d'une synonymie confuse qui mêle et brouille tout. Nous ne savons si l'on parviendra jamais à en écarter les obscurités et à établir la fixité des dénominations. L'illustre Duhamel l'avait tenté jadis, et ses nouveaux éditeurs l'ont également essayé sur un plus grand nombre de variétés : qui ne connaît les tentatives et les jardins d'étude de M. le comte Odart pour la vigne seule, ainsi que les essais faits dans le même sens aux pépinières du Luxembourg, de Bordeaux et d'Angers? C'est donc une œuvre très-difficile et très-méritoire, à laquelle s'appliquent de nouveau et la Société d'Horticulture à Paris, et la Société de Pomologie belge, et M. d'Airoles avec elles et en même temps qu'elles. Souhaitons-leur un succès que la fantaisie, l'amour-propre et l'entêtement compromettront sans cesse; car nous craignons bien que ce ne soit un ouvrage de Pénélope, aussi tôt défait qu'achevé.

Ce qui nous paraît le plus important, c'est d'arriver, dans la classification, à un certain nombre de coupes méthodiques, naturelles ou

Digitized by Google

artificielles, établies sur des caractères bien tranchés, comme on y est arrivé pour les cerisiers et pour les pêchers, pour lesquels la présence ou l'absence du duvet, l'adhérence ou la non-adhérence de la chair au noyau, ont servi de divisions principales, scindées bientôt elles-mêmes en prenant pour caractères secondaires l'étendue et la couleur des fleurs, la présence ou l'absence de certaines glandes au pétiole ou sur le limbe des feuilles; puis le nombre et surtout la forme de ces glandes, tantôt globuliformes, et tantôt réniformes.

Pourquoi un travail analogue n'est-il pas encore fait pour les poiriers? Pourtant la Société d'horticulture de Paris semble vouloir suivre cette idée dans sa pomologie nouvelle.

En effet, les poires ont la chair fondante ou cassante. Dans les poires fondantes, on établira les groupes des beurrés, des doyennés, des colmars, d'une partie des bergamottes. Dans les cassantes, ceux des bons-chrétiens, des besis, des calebasses, fondés sur le goût plus ou moins beurré ou vineux, sucré ou fade, et sur la forme des fruits. On pourra peut-être, pour faire de nouvelles subdivisions, se fonder: 1° sur la pubescence ou la non-pubescence des bourgeons en pousse et des feuilles; 2° sur la forme, la grandeur et la dentelure des feuilles; 3° sur la nature et la couleur du bois et celle des dards, rosettes et brindilles; 4° sur les époques de maturité, été, automne, hiver. Ce travail une fois fait, chaque poirier devrait porter en tête le nom de son groupe, et à la suite son nom propre le plus généralement connu et accepté, ou le plus ancien en date. Par exemple, on dirait:

Beurré. — Beurré d'Amanlis. — Beurré d'Aremberg.

Colmar. — Passe-Colmar.

Doyenné. — Doyenné blanc ou Saint-Michel. — Doyenné d'hiver, et ainsi de suite.

Mais de quoi nous mêlons-nous ici? Laissons aux pomologistes émérites, à ceux qui étudient sans cesse sur tant de variétés réunies par eux avec une recherche curieuse, le soin de résoudre ces problèmes difficiles; contentons-nous d'accueillir le fruit de leurs consciencieuses études, qui nous rendront la science facile et abordable, et qui éclaireront notre peu de pratique et de savoir.

C'est avec cette reconnaissance que nous accueillerons aussi les appareils ingénieux inventés pour simplifier ou généraliser certains travaux d'horticulture. C'est ainsi que nous pourrons installer dans notre cabinet ou dans notre salon la bâche à boutures chauffée par

Digitized by Google

une simple veilleuse, inventée et propagée par M. d'Airoles; appareil simple et élégant, qui, avec un peu de changements, peut également servir d'étuve pour faire éclore les vers à soie : c'est ainsi que nous pourrons nous aider de l'échelle-brouette et du pot à transplanter de pleine terre en serre, par exemple, aussi distingués par leur simplicité que par leur utilité.

Voilà comment du cabinet où se préparent et s'achèvent les études pomologiqnes, d'où sortent et la *Notice pomologique* économique, et le projet charitable conçu dans un temps de crise pour l'éducation horticole des enfants pauvres et orphelins, et le travail sur la synonymie du poirier, où nous avons vu les premières pages et les premières planches de l'*Album de la Civelière*, qui promet d'être un bel et très-intéressant ouvrage, puisqu'il donnera, sous format grand in-4°, des descriptions et de superbes figures coloriées des principales introductions de tout genre faites par M. d'Airoles, dans sa propriété, depuis 1851; voilà comment de ce cabinet à l'école pratique des arbres fruitiers, à la serre, au potager, jusqu'à la basse-cour enfin, nous parcourions toutes choses à la Civélière, avec une attention sans cesse en éveil, et en faisant des vœux pour le succès des entreprises conçues par M. d'Airoles pour l'introduction ou la propagation d'espèces végétales ou animales du plus haut intérêt.

Cte O. de SESMAISONS.

La Desnerie sur l'Erdre, le 17 mai 1855.

Digitized by Google

LA GUILLANEU.

CHANSON POITEVINE.

A Monsieur le Directeur de la REVUE DES PROVINCES DE L'OUEST.

Monsieur,

Parmi les légendes qui ont servi de thème aux chants populaires de la Vendée, il en est plusieurs de communes à une grande partie de la France. Les noms des personnages mis en scène et ceux des lieux ont été changés, quelques détails ont été ajoutés ou retranchés; à cela se réduisent les différences entre les variantes. Le recueil de ces petits poèmes formé par le Comité de la langue, de l'histoire et des arts, et dont M. Ampère a publié quelques échantillons dans le *Moniteur*, fournit là-dessus, comme vous le savez, les indications les plus concluantes et les plus précises.

Quelques sujets sont cependant propres au pays, les uns par le fond, les autres par la forme, qui leur donne un certain caractère d'originalité. Dans cette dernière catégorie il faut classer en première ligne la chanson de la *Guillaneu*, souvenir christianisé de la fête gauloise du gui sacré. Me trouvant, ces jours derniers, à Saint-Cyr-en-Talmondais, j'en ai recueilli, de la bouche d'une jeune paysanne, une que je crois pouvoir vous adresser, parce qu'elle est l'une des plus originales du genre, et que M. Émile Grimaud l'a traduite en français pour votre *Revue* (1). On verra ainsi que l'œuvre du poète rustique n'est pas au-dessous de celle de son élégant traducteur.

(1) 2e année, 1854-1855, p. 110.

Digitized by Google

LA GUILLANEU.

Y at in âbre en les fouras
Qui passe les crêtes daux chagnes,
Queme les vergnes et les fragnes
Passant l'aronde et le garas.

Oh! bregers et bregères
La Guillaneu vous faaut chonter (*bis*);
Oque entre nous venez donser,
Donser sus les fougères.

Le rossignol y cache sen nic
Au mitan daux fllurs les pus belles;
Les rabretauds, les arondelles,
Le ser y trechont in abri.

Oh! bregers, etc.

Non n'y voit poit le Jeon daux bois,
Et jamais la nére cossarde,
La grolle, l'agcasse bavarde
N'y fasont ontondre leux voix.

Oh! bregers, etc.

Notre Seigneur on est le tronc,
Les apôtres on sent les bronches,
Chaque onge de ses ales bllonches
Fait daux feilles ontour sen front.

Oh! bregers, etc.

De ses peds sacrés doucemont
Devale la sorce de vie,
Si cllaire qu'o ve doune onvie
De ve s'y begner in moumont.

Oh! bregers, etc.

Digitized by Google

Quiau qui vut être juste et fort
Det boere à sa sâ de quielle ève;
Pre ly la dolur est in rêve
Et gle n'a pus pau de la mort.

Oh! bregers et bregères,
La guillaneu vous faaut chonter (*bis*);
Oque entre nous venez donser,
Donser sus les fougères.

Les habitants de l'île Dieu ont un chant qui ressemble à celui-ci, quoique le thème soit un peu différent. Le Christ, placé cette fois sur un arbre, en compagnie de ses disciples, converse avec saint Pierre, qui lui montre la foule immense des pêcheurs accourant de tous côtés, et l'invite à renouveler pour elle le miracle des pains et des poissons. Il serait à désirer que quelqu'un la recueillît.

Si ce fragment de notre littérature vendéenne vous paraît digne d'intérêt, je me ferai un vrai plaisir de vous envoyer deux ou trois autres légendes aussi caractéristiques que j'ai fait entrer dans mon portefeuille pendant les vacances du lycée.

Agréez, Monsieur, etc.

Firmin JOUSSEMET.

Napoléon-Vendée, 20 septembre 1855.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

LE PROGRÈS, ALBUM DE LECTURE. MÉTHODE NOUVELLE ET COMPLÈTE BASÉE SUR L'ÉTUDE PAR LA MÉMOIRE ET APLANISSANT TOUTES LES DIFFICULTÉS. *Lecture courante en cinquante leçons. Cinq parties, en dix-huit tableaux. — Un vol. petit in-4° de 21 feuilles. Prix, 2 fr. — Nantes, A^nd Guéraud et Cie, imprimerie librairie du passage Bouchaud.*

Le meilleur compte-rendu que nous puissions offrir de cet utile ouvrage, signé : *Sophie Berranger T.*, c'est de donner un extrait du Rapport présenté, au nom d'une commission, par M. le docteur Malherbe, à la Société Académique de Nantes, qui, par un vote unanime, en a consacré les conclusions.

Rapport fait à la Société Académique de Nantes. — Une mère de famille, Mme Tardiveau, vous fait hommage d'un livre de sa composition. Elle a voulu être elle-même l'institutrice de son fils; en lui enseignant à lire, elle a vu, elle a compris les difficultés qui arrêtaient l'intelligence de l'enfant, et s'est trouvée naturellement conduite à chercher les moyens de les aplanir. Ces moyens trouvés, il fallait se rendre compte de leur valeur avant d'en proposer l'application générale. Prenant alors autour d'elle et sans choix des enfants de la campagne, elle est arrivée à des résultats qui l'ont convaincue des avantages de la méthode à laquelle elle s'est arrêtée.

Arriver vite à la lecture courante, tel est le but que se sont généralement proposé les inventeurs de méthodes de lecture. Ce point de vue a sans doute son importance, surtout quand il s'agit d'enseigner à lire à des adultes; mais, pour les jeunes enfants, cette question de temps n'a plus le même intérêt. Il y a, selon nous, bien autre chose à demander à une méthode, et, pour le premier âge, la rapidité a ses inconvénients. Les méthodes rapides, celle de Peigné par exemple, qui ne sont pas fondées sur l'épellation, ne laissent dans l'esprit aucune connaissance de la manière d'écrire les mots; par l'épellation, au contraire, l'orthographe d'usage se grave d'elle-même et sans effort dans l'esprit des enfants.

Notre auteur a bien compris cette idée, qui fait la base de son système; mais elle a su profiter de ce que les autres méthodes ont d'avantageux. Ainsi, après que l'enfant a appris les syllabes en les

Digitized by Google

épelant de mémoire, on l'habitue à les considérer comme des signes composés et à les prononcer en les lisant sans les épeler.

Cela nous rappelle un fait que nous avons observé chez les enfants des salles d'asile : presque tous savent par cœur les tableaux de lecture qu'ils entendent répéter tous les jours longtemps avant de pouvoir les lire, et cette connaissance préalable leur rend la lecture bien plus facile quand ils deviennent capables de fixer leur attention.

Toutes les difficultés possibles ont été méthodiquement classées dans 18 tableaux qui les font arriver d'une manière progressive; de nombreux exemples, choisis avec le plus grand soin, fixent chaque articulation d'une manière ineffaçable dans l'esprit de l'enfant. Ces 18 tableaux sont divisés en cinq parties, dont chacune est suivie d'exercices de lecture courante, servant d'application aux leçons précédentes.

Après la méthode de lecture proprement dite viennent plusieurs petits Traités, qui, tout en servant d'exercices pour continuer la lecture courante, sont de nature à fournir à l'enfant une foule de notions utiles et capables de l'intéresser.

Il nous serait impossible, Messieurs, de vous donner, dans ces quelques lignes, une idée exacte du travail qu'a nécessité à l'auteur l'ingénieux arrangement de ses tableaux et le choix judicieux de ses nombreux exemples; qu'il nous suffise de vous dire que dans les détails infinis que comporte son œuvre, il n'y en a pas un seul qui n'ait sa raison d'être.

Permettez-nous donc, Messieurs, de rendre hommage à la pensée de dévouement qui a guidé l'auteur et soutenu son courage pendant les longues veilles auxquelles elle s'est condamnée, pour composer un Album de lecture au moyen duquel l'enfant pourra apprendre à lire sans fatigue et sans effort : n'ambitionnant d'autre récompense de ses peines et de ses labeurs que la douce pensée d'avoir fait un peu de bien à cette classe d'êtres qui trouvent toujours de si vives sympathies dans un cœur maternel.

Votre commission vous propose de témoigner par un vote votre satisfaction à l'auteur, et de lui adresser des remerciements pour l'hommage qu'elle vous a fait de son Album de lecture.

Nantes, le 3 octobre 1855.

MALHERBE,
Rapporteur.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

NOVEMBRE 1855.

SÉANCE SOLENNELLE DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — La Société a tenu, le dimanche 18 novembre 1855, sa séance annuelle, au milieu du concours accoutumé. Le discours d'usage a été prononcé par M. le docteur Bonamy, président, qui avait pris pour titre : Quelques réflexions générales et sommaires sur la science, son but, ses applications et ses moyens de propagation.

M. Ducoudray-Bourgault, secrétaire général, a fait ensuite un rapport substantiel qui rend, avec une brièvе élégance, un compte fidèle de tous les travaux de la Société. En voici une succincte analyse :

M. le secrétaire général paie d'abord un juste tribut de regrets aux membres qui ont succombé dans l'année : au docteur Ménard, décédé le 9 mars 1855, qui a laissé des travaux appréciés et qui se distingua en maintes circonstances par une véritable énergie et un courage civique ; — aux docteurs Dominique Leroux et Fouré ; — enfin à M. Bourdeloy de Bourdan correspondant, qui naguère était membre résidant de la section des lettres.

MM. Poumeau de Lafforest, inspecteur d'académie dans la Loire-Inférieure ; Maurat, professeur de physique au lycée ; le docteur Petit, médecin en chef de l'hôpital Saint-Jacques ; le baron de Girardot, secrétaire général de la préfecture ; Gautron fils, docteur en médecine, et Georges, pharmacien, ont été admis comme membres résidants.

Le titre de correspondant a été accordé à MM. Dorvault, pharmacien à Paris ; et aux docteurs-médecins Beaupoil, d'Ingrandes ; Fouquet, de Vannes ; Huette, de Montargis, et Bertulus, de Marseille.

Section des Lettres. — « Dans une notice, a dit M. Ducoudray-Bourgault, inspirée par ce louable sentiment qui l'a déjà porté à retirer ou à préserver de l'oubli l'origine de quelques-unes des nombreuses créations utiles dont Nantes peut s'enorgueillir à bon droit, M. le docteur de Rostaing de Rivas vous a fait assister, cette fois, à la naissance et au développement de notre Société de Charité Maternelle (1). »

M. le secrétaire a ensuite rendu compte des excellentes recherches statistiques de M. Renoul, dont nous avons nous-même parlé longuement dans notre dernier numéro.

(1) Voir cette Revue, 2e année. 1854-55, p. 481.

Digitized by Google

« M. Grégoire, reprenant ses études sur la Bretagne au XVIe siècle, a consacré l'un de ses intéressants chapitres à décrire les infructueux efforts du calvinisme, pour s'implanter sur ce sol des vieilles croyances et des solides affections....

» C'est à ce point de vue que nous a ramenés M. Grégoire, pour nous dérouler le tableau des scènes qui se passèrent, à cette époque, dans nos contrées. Si l'on y voit, trop fréquemment encore, l'esprit d'intolérance et de persécution exercer ses rigueurs contre les nouveaux sectaires, on y retrouve avec joie de consolants exemples de cette héroïque énergie qu'ont souvent déployée les magistrats de notre cité pour calmer les passions populaires. »

M. Ducoudray-Bourgault arrive à une étude sur les *Grands Jours*, par M. Vandier, dans laquelle l'auteur, examinant leur composition, leur but, leurs œuvres, nous montre l'institution tombant en désuétude vers la fin du XVIIe siècle, après avoir subsisté pendant plus de 300 ans. Ces diverses phases de leur existence, M. Vandier les a retracées avec le talent d'analyse qui lui est propre.

M. A. Guéraud a communiqué de curieuses recherches sur les peintres *Sablet*, dont l'un est auteur des grandes toiles qui décoraient jadis la Bourse, et qui représentaient le passage de Napoléon Ier à Nantes.

Dans sa *Notice sur Ripault de la Cathelinière, chef vendéen*, M. Dugast-Matifeux a mis ce cachet de fidélité historique et d'énergiques appréciations qui le caractérise.

M. Colombel a lu sur Sénèque un écrit dans lequel il déploie une argumentation abondante et pressée qu'il est impossible d'analyser.

Le travail de M. Lechat, sur l'*Application du destin dans les œuvres dramatiques*, indique une étude très-approfondie des auteurs anciens et modernes, et dénote en même temps un gracieux talent d'écrivain.

Non moins heureux dans des pages ayant pour titre : « *Des Monodies morales dans la littérature moderne*, » M. Le Beuf a retracé, en habile psychologiste, ces tristesses de l'âme, ces découragements du cœur, qui sont venus troubler les poètes au milieu du positivisme de notre époque.

Nos glorieux succès en Crimée devaient faire accorder bien des lyres. Dans de chaleureuses strophes, M. Puységur a chanté le triomphe de la civilisation sur la barbarie.

En terminant avec cette section, M. le secrétaire mentionne deux piquantes fantaisies littéraires que M. le docteur Aubinais a su dérober à ses heures de plus graves méditations.

Section d'Agriculture. — L'un de ses membres les plus distingués, M. le comte Olivier de Sesmaisons, a ouvert la douzième session du Congrès de l'Association bretonne, et y a reçu le titre de président honoraire.

M. Derrien, élève de Roville, fabricant et inventeur d'un engrais de guano

Digitized by Google

artificiel, a été le seul à obtenir une médaille sur 101 exposants de cette catégorie au concours universel du palais de l'Industrie.

M. Bobierre a continué ses précieuses communications sur les matières fertilisantes, et a provoqué la formation d'une commission qui doit présenter à la Société un rapport sur l'action de la tangue dans les défrichements et les cultures du département. Un autre travail, dont il a fait part, a trait à la statistique du commerce des engrais dans notre région.

Une notice sur un double appareil (pluviomètre et évaporimètre) à fonctions simultanées, se contrôlant mutuellement, a été lue par M. Huette, auquel on doit l'invention de ce nouvel instrument, qui se fait remarquer par une extrême facilité d'exécution et plus encore par l'exactitude de ses indications.

Section de Médecine. — M. le secrétaire analyse les divers travaux de cette section; quant à nous, nous regrettons que l'espace ne nous permette même pas d'en indiquer les titres. Ils ont été produits par MM. Trastour, Champenois, Malherbe, Bonamy, Papin-Clergerie, Pincet, Aubinais, Mabot, Marcé, Gautron père, Letenneur et Rouxeau.

Ces nombreuses communications ont fourni matière à des discussions animées, où les points contestables ont été tour à tour attaqués et défendus par MM. Aubinais, Rouxeau, Ménard, Hélie, Moriceau, Thibeaud, Leborgne, Malherbe, Trastour, Hignard, Petit et Pihan-Dufeillay; discussions fertiles en heureux aperçus, qui ont fait jaillir la lumière où il y avait doute, et appuyé de nouveaux faits les opinions généralement partagées.

M. le secrétaire a mentionné un volumineux et très-remarquable rapport fait par M. Gély, au nom d'une commission. Ce travail, réclamé depuis plusieurs années par l'Administration supérieure, traite la question de salubrité en ce qui touche au dessèchement du lac de Grand-Lieu.

Section d'Histoire naturelle. — Les Sociétés ont le droit de s'honorer des marques de distinction décernées à quelques-uns de leurs membres. Aussi la Société a-t-elle été fière de voir le nom de M. F. Cailliaud figurer au premier rang parmi les lauréats d'une Académie étrangère. A Harlem, une question relative aux mollusques perforants ayant été mise au concours, le mémoire de M. Cailliaud a été jugé digne de la médaille d'or.

« Mais noblesse oblige. Notre savant et laborieux collègue n'a pas voulu s'en tenir là de ses précieuses observations. Il lui restait encore un point à constater pour compléter l'histoire des pholades, dont il a été le premier à démontrer l'action mécanique sur les pierres qu'on croyait le plus à l'abri de leurs attaques. Quel était, en définitive, le système de perforation employé par ces mollusques au test si mince et si peu résistant? M. Cailliaud l'avait bien préjugé, mais il n'avait pu vérifier ses conjectures. Les pholades, sur nos côtes, ne travaillent qu'à de grandes profondeurs, et, le plus souvent, sous une épaisse couche de vase qui recouvre les bancs de gneiss où elles

Digitized by Google

ont élu domicile. Il n'était pas possible de les étudier sur ce terrain. M. Cailliaud ne s'est pas laissé arrêter par une difficulté qui pouvait paraître insurmontable. Il a pensé que ces animaux fonctionneraient autrement qu'en état de liberté; et, se mettant à l'œuvre, avec tout le soin dont est seul susceptible un fervent naturaliste, il leur a préparé, dans des blocs de la même roche, des retraites qu'il laissait à dessein inachevées, et, après les y avoir placés, il a plongé le tout dans de grands bocaux remplis d'eau de mer. Trois fois par vingt-quatre heures, il fallait renouveler cette eau, où, nuit et jour, les pholades étaient l'objet de l'examen sans relâche de notre patient observateur. Jugez de sa joie quand, après une longue semaine d'attente, il entendit un bruit de râpe sortant d'un des flacons. C'était une de ses prisonnières qui s'était mise au travail. Cinq autres ne tardèrent pas à l'imiter, et M. Cailliaud put enfin prendre la nature sur le fait. Il reconnut, avec une inexprimable satisfaction, qu'à cela près de quelques légères modifications, le procédé de perforation était tel qu'il l'avait présumé. C'est la description exacte et très-détaillée de ce procédé que M. Cailliaud a consignée dans un nouveau mémoire, qu'il s'est empressé de vous communiquer en séance générale. »

M. Guerre a produit de fort intéressantes recherches géologiques sur le département de l'Hérault, ayant pour but de faire connaître un îlot jurassique situé dans les environs de Fousilhon. Son travail est précédé d'une étude comparative des terrains tertiaires du bassin méditerranéen avec ceux de l'Aquitaine et de Paris.

M. Éd. Bureau, qui continue avec un zèle dont on ne saurait trop lui savoir gré, de préparer les matériaux d'une Faune locale, a présenté une monographie complète des orthoptères de notre département.

M. Thomas, qui se livre avec un succès remarquable à l'étude des *Batraciens*, a signalé, dans cette classe de reptiles, des faits très-importants et non observés.

Étudiant la maladie qui affecte le fruit du poirier et produit ces crevasses qui l'empêchent de se développer, M. Pradal a cru en reconnaître la cause dans la piqûre d'un insecte microscopique, et se propose de renouveler des expériences qui lui semblent avoir porté remède à cette affection.

M. le secrétaire général a énuméré enfin les titres des ouvrages adressés à la Société et les comptes-rendus qui lui en ont été faits. Nous regrettons d'avoir été dans la nécessité de supprimer les transitions que M. Ducoudray-Bourgault a employées avec beaucoup d'art pour relier naturellement des articles si divers, et faire régner une économie bien entendue dans un ensemble présentant l'image exacte du mouvement de la Société pendant l'année 1855.

M. Blanchet, secrétaire adjoint, a donné ensuite lecture du rapport de la commission chargée de l'examen des mémoires présentés sur les différents

Digitized by Google

sujets mis l'an dernier au concours. Ces mémoires n'étaient qu'au nombre de trois, savoir : un sur les *Biographies de quelques Nantais illustres*, l'autre sur une question d'économie sociale, le troisième sur le *Commerce de Nantes*. Ce dernier, dû à M. Eugène Le Beuf, l'un des sociétaires, a été l'objet d'une mention très-honorable.

La séance a été variée par divers morceaux de musique et de chant. Ils ont valu de nombreux applaudissements aux artistes qui avaient bien voulu se charger d'exécuter la partie artistique du programme.

— SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — Pendant le 3e trimestre de 1855, des séances ont eu lieu le 19 juillet, le 2 et le 16 août, et ont été occupées par les lectures suivantes : Continuation des recherches de M. Chémioux sur Jean Chandos; — fin du mémoire de M. Faye sur la ville de Mauzé; — suite de l'Histoire du Symbolisme, par l'abbé Auber; et de celle de Châtelleraud et du Châtelleraudais, par l'abbé Lalanne. — MM. Chaudruc de Crazannes, l'abbé Auber, Lecointre et Foucart ont fait de vive voix diverses communications. — La Société a admis comme correspondant M. Napoléon Wyse, auteur de plusieurs travaux historiques; d'un autre côté, elle a perdu, le 23 août, deux membres qu'elle regrette vivement, MM. Pressac, dont nous avons donné la nécrologie, et Babinet, ancien magistrat.

— L'installation de l'École préparatoire à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres de Nantes, a eu lieu en même temps que la rentrée de l'École de médecine et de pharmacie, le 3 novembre 1855, dans l'ancien hôtel des Monnaies, approprié à sa nouvelle destination par les soins de M. Driollet, architecte voyer de la ville.

Un nombreux cortége s'est rendu à l'église de Notre-Dame, où a eu lieu la cérémonie religieuse, dans laquelle Mgr l'Évêque officiait, puis il est revenu à l'hôtel de l'École. M. Mourrier, recteur de l'Académie de Rennes, qui présidait, a ouvert cette séance solennelle par un discours dans lequel, après avoir fait, avec une extrême urbanité, une part d'éloges au maire, M. Ferdinand Favre, au Conseil municipal, à M. de Lafforest, inspecteur d'académie à Nantes, à tous ceux qui ont concouru, chacun dans sa sphère, à la fondation de cette institution, il a pour ainsi dire tracé le programme de l'enseignement que sa parole inaugurait.

M. Ferdinand Favre et M. Achille Comte, directeur de l'École, ont succédé à M. le Recteur, et se sont félicités comme lui de voir une grande cité dotée d'une nouvelle source de lumières. Enfin, après un discours prononcé par le docteur Sallion, au nom de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie, et un rapport fait par M. le docteur Hélie sur le concours des élèves de cette dernière école, M. le Recteur a terminé la séance par la distribution des prix aux lauréats.

— La Société archéologique d'Ille-et-Vilaine a repris, le 14 novembre

Digitized by Google

1855, ses séances mensuelles. — Cette première réunion a été consacrée en partie à des détails d'organisation intérieure et aux opérations du renouvellement annuel de son bureau, qui se trouve ainsi composé : *Président*, M. Audren de Kerdrel; *vice-président*, M. le docteur Aussant; *secrétaire*, M. A. Ramé; *trésorier*, M. P. Delabigne-Villeneuve. Un rapport sur les travaux de la classe d'archéologie de l'*Association bretonne*, pendant le congrès de Brest, a été lu ensuite par M. P. Delabigne-Villeneuve.

— La Société d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine vient de renouveler son bureau, qui se trouve ainsi composé : MM. Soumain, *président;* Le Gall, *vice-président;* Hardouin, *secrétaire;* Marteville, *secrétaire adjoint;* Berny, *trésorier;* De Béchenec, *conservateur-bibliothécaire;* Malaguti, Bodin, De Lustrac, *administrateurs.*

La Société continuera la publication du *Journal d'Agriculture pratique* que M. Chevalier de la Teillais avait fondé, et qu'il a récemment cessé de publier.

— Nous enregistrons toujours avec le plus grand soin toutes les découvertes d'objets antiques que nos correspondants veulent bien nous signaler. Nous regrettons seulement que ces communications ne soient pas plus fréquentes; car elles ont en général pour la science un intérêt véritable. Nous ne saurions donc trop engager ceux qui aiment nos études, à recueillir tous les détails de cette nature qui arriveront à leur connaissance, et à nous faire parvenir ensuite la note exacte du produit de leurs recherches. La *Revue* deviendra ainsi un recueil précieux de renseignements, que l'on sera heureux de pouvoir consulter un jour.

Nous recevons de notre ami Benjamin Fillon une lettre, où nous trouvons le passage suivant :

« Voici encore la mention de quatre découvertes faites à Napoléon-Vendée et dans quelques bourgs voisins. Commençons par le chef-lieu de notre département.

» On a trouvé dernièrement, dans l'un des jardins situés au pied du rocher sur lequel ont été bâties les casernes de Napoléon-Vendée, et qui portait autrefois le château de la Roche-sur-Yon, à environ 30 centimètres de profondeur, trois monnaies massaliotes en argent, de conservation parfaite. Deux sont au même type et ne présentent entre elles qu'une simple variété de coin. Sur le droit, on voit un buste de Diane, tourné à droite, les cheveux relevés, le cou orné d'un collier, un péplus jeté sur l'épaule, et ayant un arc et un carquois. Au revers est un lion, la queue relevée, passant à gauche, et la légende : ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Entre les pattes du lion se trouvent, sur l'un des exemplaires, une petite ancre et les deux lettres ΔΑ; tandis que sur l'autre on lit ΠΟ.

» La troisième monnaie porte au droit une tête d'Apollon laurée tournée

Digitized by Google

à droite, et au revers un taureau cornupète, avec MAΣΣΑΛΙΗΤΩΝ. Ces trois monnaies ne sont pas rares, et ont été décrites par Mionnet et Duchalais.

» Aux Essarts, on a recueilli, dans le mois de novembre dernier, un denier d'argent à fleur de coin de Vitellius, au revers de JVPITER VICTOR. J'ai déjà eu occasion de signaler la rencontre assez fréquente en bas Poitou de monnaies de divers métaux, et toutes également à fleur de coin, de cet empereur, dont le règne fut si court, et qui sont rares partout ailleurs. Celle-ci est la onzième venue entre mes mains depuis une quinzaine d'années. Les autres, en or et bronze, provenaient d'Apremont, de Challans, de la Couture, de Saint-Georges, de Vix et de Tesson. On ne peut expliquer ce fait singulier que par l'envoi, dans cette partie éloignée de la Gaule, d'une caisse militaire, au moment même où l'on venait de frapper ce numéraire.

» Passons maintenant à un autre genre d'antiquités.

» — Je vous ai parlé, l'an dernier, des fouilles commencées à la Créancière, commune de Dompierre, dans un petit cimetière gallo-romain. Ces fouilles ont été continuées cette année, au mois d'octobre, par MM. de la Brière, receveur général; Boby, préfet de la Vendée, et Léon Audé, secrétaire général, et ont eu pour résultat l'exploration complète de ce lieu de sépulture, destiné, sans doute, à l'usage d'une villa, dont les ruines doivent exister aux environs. Il était compris dans une enceinte presque circulaire de vingt mètres de diamètre, close par un mur en pierres sèches, dont les fondations étaient parfaitement visibles, et renfermait une grande quantité d'urnes remplies de cendres et d'ossements calcinés. Ces vases, enfouis à une très-petite profondeur, étaient, en général, de terre noire grossière et mal cuite; quelques-uns étaient en terre rouge, et deux seulement en verre. Ils avaient tous l'orifice fermé par un fragment d'autre poterie ou de tuile à rebord, ou bien encore par une pierre plate.

» On a rencontré, à côté de ces divers vases, quelques perles en terre émaillée ou en verre bleu, des morceaux d'ambre, une fibule, quelques fragments d'instruments en fer, une petite statuette en bronze, et quatre à cinq monnaies romaines des Ier et IIe siècles, mais mal conservées et usées par une longue circulation. Tous ces objets ont été déposés au musée départemental de Napoléon-Vendée.

» Je n'insiste pas davantage sur ces fouilles, que M. de la Brière se propose de décrire dans un mémoire spécial qui sera prochainement publié.

» Il est bon de mentionner, pour clore cette liste de découvertes, celle d'un tiers de sou d'or mérovingien de la seconde moitié du VIIe siècle, à Saint-André-d'Ornay. Il porte d'un côté un buste diadémé tourné à droite et au-dessus de deux rangs de points, et la légende ALLECO VICO, et de l'autre : + MED...MON, autour d'une croix ancrée accostée de deux points. On possédait déjà un autre triens du même lieu et du monétaire *Baudicilus* ou *Baudigilus*. Ces pièces sont attribuées à Saint-Malo. »

Digitized by Google

— A l'audience solennelle de rentrée de la Cour de cassation, qui a eu lieu le samedi 3 novembre 1855, le discours a été prononcé par un Poitevin, M. Nicias Gaillard, premier avocat général à la Cour et membre du conseil général de la Vienne. Le sujet de ce discours, qui a été inséré dans le n° du *Moniteur* du 4 novembre, était : *De la part prise par le premier Consul à la confection du Code civil.*

— Une exposition horticole de légumes et fruits a eu lieu du 6 au 12 novembre 1855 à Rennes. C'est une bonne pensée de la Société d'horticulture d'avoir annoncé une exposition de ce genre pour exciter et encourager les efforts des jardiniers, car le meilleur moyen de combattre la cherté des subsistances est de chercher à multiplier et à améliorer toutes les espèces de productions alimentaires. — Le jury, après un scrupuleux examen des objets qui lui ont été soumis, a décerné des récompenses aux produits les plus remarquables, et a décidé que le cours élémentaire de culture maraîchère de M. Courtois-Gerard serait donné aux maraîchers et jardiniers auxquels des mentions honorables étaient décernées. — La prochaine exposition générale des fleurs, fruits, légumes et instruments horticoles aura lieu dans la seconde quinzaine de juin 1856.

— Le concours universel agricole qui doit avoir lieu à Paris en 1856, s'ouvrira du 2 mai au 7 juin et comprendra les animaux reproducteurs, les instruments et les produits agricoles tant de la France que des autres nations. Des exemplaires des programmes seront distribués aux personnes qui en feront la demande aux sous-préfets.

— M. Paillard, conservateur du Musée de tableaux et l'un des professeurs distingués de Rennes, vient d'exposer en vente chez Mme Otton-Hardy, de cette ville, un beau crucifix qu'il a peint dans une de ses courses artistiques en Bretagne. C'est une copie d'une exactitude scrupuleuse, pour qui connaît l'original, d'un magnifique christ en ivoire appartenant à la paroisse de Paimpont. Il est difficile, dit-on, de mieux réussir à rendre dans un tableau le galbe et le relief de la sculpture.

— LEGS BECDELIÈVRE A LA VILLE DE NANTES. — *Conseil municipal de Nantes, séance du 10 novembre* 1855. — M. Guilley, rapporteur de la commission des affaires diverses, expose que M. Louis-Marie-Christophe, marquis de Becdelièvre, décédé à Paris le 3 avril 1855, a, par un codicille à son testament olographe du 21 mai 1853, légué au Musée des tableaux de la ville de Nantes, quatre miniatures représentant quatre de ses ancêtres en ligne directe, dont le codicille énumère avec soin les noms, titres et qualités; que les membres de la commission du Musée, sur la demande de l'Administration, ont examiné ces portraits au point de vue de l'art, et, ayant reconnu un émail du célèbre Petitot, y ont trouvé une valeur artistique sérieuse et devant

Digitized by Google

être un précieux ornement pour le Musée. Quant aux autres portraits, la commission ne leur attribuait qu'un mérite secondaire.

M. Guilley fait également connaître que, par acte notarié, les héritiers avaient consenti à la délivrance de cette libéralité, qui n'était subordonnée à aucune charge onéreuse, si ce n'est à la condition expresse de placer au-dessus de ces quatre portraits l'inscription suivante : *Donné par Mr Louis-Marie-Christophe, marquis de Becdelièvre, ancien gentilhomme d'honneur de la chambre du roi Charles X, ancien chevalier de Malte honoraire, ancien membre du conseil général de la Loire-Inférieure et propriétaire du château de la Seilleraye, en Carquefou.*

Le conseil, après avoir entendu cet exposé et le rapport de M. Guilley, accepte le legs artistique fait à la ville de Nantes par M. le marquis de Becdelièvre, sous la condition imposée dans son codicille.

A l'occasion de cette affaire, un membre demande à l'Administration si, conformément à une *précédente* délibération, elle avait fait dresser un livre d'or pour y inscrire les noms de tous les bienfaiteurs de la cité. L'Administration répond qu'elle va s'empresser de déférer à cette délibération.

— M. Ramé, aujourd'hui propriétaire du château de Saint-Brice, vient de remettre aux archives du département d'Ille-et-Vilaine les titres et papiers du marquisat de Saint-Brice et de Sens, ainsi que ceux des nombreuses seigneuries qui en dépendaient. Ces pièces importantes remontent au commencement du XIVe siècle.

— M. Meyer, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, vient d'être désigné par M. le ministre de l'instruction publique pour faire au collége de France le cours de M. Sainte-Beuve, dont la démission est acceptée.

— M. le préfet maritime Tréhouart, appelé, par décision impériale du 19 novembre 1855, à remplacer en Crimée l'amiral Bruat, a quitté Brest pour se rendre au poste brillant auquel il est appelé.

M. le vice-amiral Tréhouart (François-Thomas) appartient à une des plus vieilles familles de la marine française. Fils d'un conventionnel, il est né à Épiniac (Ille-et-Vilaine), le 27 avril 1798. Admis à l'école spéciale de Toulon le 20 février 1812, il en est sorti en 1815 en qualité d'aspirant. Élève de 1re classe en 1817, enseigne de vaisseau en 1821, lieutenant de vaisseau en 1829, capitaine de corvette en 1837, de vaisseau en 1843, contre-amiral en 1846, il a été nommé enfin vice-amiral le 2 avril 1851. Le 21 mai 1832, il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, puis promu, en 1837, au grade d'officier, au grade de commandeur en 1844, et créé grand officier en 1849.

Une des pages les plus saillantes de la vie maritime et militaire de M. le vice-amiral Tréhouart est son attaque des batteries et du barrage au rincon d'Obligado, dans le fleuve du Parana, en 1845. On sait par quels prodiges de sang-froid et de bravoure il se tira alors avec éclat, étant capitaine de vais-

Digitized by Google

seau, d'une des situations les plus difficiles où jamais un marin ait été engagé. M. Tréhouart a déjà commandé en chef notre escadre de la Méditerranée, en 1849 et 1850.

NÉCROLOGIE. — Une des capacités du corps médical nantais, M. le docteur Fouré, a terminé sa longue carrière, le 17 novembre 1855, à l'âge de 87 ans. La science perd en lui un praticien éminent et notre ville un de ses citoyens les plus honorables. Julien-Anne Fouré, né le 15 juillet 1769, à Nantes, a été successivement maître ès arts, en 1787; chirurgien-major d'amirauté à l'armée de Saint-Domingue, le 14 juillet 1792; professeur de législation à l'École centrale de Nantes, du 20 floréal an VII au 3 messidor an VIII; docteur en médecine de la faculté de Paris, ventôse an X (mars 1802); professeur des cours d'instruction médicale dans nos hospices, le 19 juillet 1816; directeur de l'École de médecine, le 21 avril 1829; médecin des épidémies à Nantes pendant un demi-siècle et du jury médical pendant plus de quarante ans; membre de nombreuses sociétés savantes; l'un des fondateurs de la Société académique de la Loire-Inférieure, en 1798; associé non résidant de l'Académie royale de médecine, le 27 décembre 1820, etc. Un très-grand nombre de personnes, jalouses de rendre un dernier témoignage de sympathie au praticien habile et à l'homme de bien, ont assisté à ses obsèques. Des discours ont été prononcés sur la tombe par MM. les docteurs Thibeaud, au nom de l'École et des médecins de l'Hôtel-Dieu; Sallion, au nom du comité de salubrité qu'il préside; et Aubinais, au nom de la commission administrative des hospices.

— « Notre honorable concitoyen, dit le *Commerce breton*, M. Coisy, général de division d'artillerie, ancien inspecteur général du matériel, appartenant au cadre de réserve de l'armée navale, vient de mourir à Paris à l'âge de soixante-quinze ans. Entré au service en 1792, comme volontaire national, et mort en 1855, il a appartenu au département de la marine pendant 63 ans sans interruption, s'élevant, par son propre mérite, de l'humble position de mousse au grade de général de division. »

« Le corps du général, ajoute l'*Union malouine*, est arrivé à la Gouesnière (Ille-et-Vilaine) le 24 novembre 1855, et l'inhumation a eu lieu immédiatement au cimetière de la localité, dans la partie réservée à la famille, où le général avait érigé depuis quatre ans son tombeau, à côté de celui de son épouse, Julie Houïtte, morte à Paris il y a une dizaine d'années. — Le général a donné aux pauvres de cette commune une somme de 4,000 fr., constituant à leur profit une rente de 200 fr. »

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

ALMANACH du Cultivateur, de Jacques Bujault, continué, pour 1856, par Gusman Serph. In-12 de 2 ff., avec vignettes. Impr. de Robin, à Niort.

ALMANACH POPULAIRE de la Bretagne. 1856. In-18 de 3 ff. Impr. de Catel, à Rennes.

LA LÉGENDE, ou les Actes de la bienheureuse sainte Radegonde, reine des Francs et fondatrice du monastère de Sainte-Croix à Poitiers; par saint Fortunat. Traduits d'après les bollandistes, et complétés à l'aide de documents contemporains, par l'abbé ***, curé de la Châlette, diocèse d'Orléans. In-12 de 2 ff. 1/2. — A Paris, chez Périsse frères. . . . . »,50

PIERRE, ou les Nouvelles ligugéennes. — La Vocation. — Le Manuscrit. — L'Exposition universelle. — La Crimée. — Ligugé (Ligugé est une petite commune de 600 feux au plus, à 8 kilomètres de Poitiers). — Roman en vers; poésies. Par T. Veron (son éditeur à lui-même). In-18 de 4 ff. 1/2. — A Paris, chez les principaux libraire. (1856.)

HISTOIRE DE LA MÉDECINE GRECQUE depuis Esculape jusqu'à Hippocrate exclusivement; par le docteur M.-S. Houdart (né à Civray (Vienne) le 24 juin 1785, et qui y est mort au commencement de 1854). Précédée d'une Notice signée Ch. Daremberg. In-8° de 20 ff. 3/4. — A Paris, chez J.-B. Baillière. (1856.) 6.»»

LA VIE ET LA MORT DU PRÉSIDENT BRISSON; par Alfred Giraud. In-8° d'1 f. 1/2. Impr. Guéraud, à Nantes.

LA MAITRESSE D'UN VENDÉEN; par Emmanuel Gonzalès. (Suite et fin des *Mémoires d'un ange.*) Grand in-8° à deux colonnes de 5 ff. (La Maîtresse d'un Vendéen est suivie du *Curé de Saint-Germain-des-Prés.*) — A Paris, chez H. Boisgard et G. Havard. 1.10

NOTICE sur les bains de mer du Croisic; par le docteur Revillout, inspecteur des bains de mer du Croisic. In-8° de 2 ff. 1/2. Impr. de Ladevèze, à Tours.

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

Tombeau d'Héloïse et d'Abeilard; grav. par Chavanne. Impr. lith. Delamain, à Paris.

Saint Efflam, ermite. Impr. de A. Marteville et Oberthur, à Rennes.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE
A^ND GUÉRAUD & CIE,
PASSAGE BOUCHAUD, NANTES.

FABLES NOUVELLES, par LIDENER. — 2 beaux vol. in-8°.
Prix. . . . . 8 fr. » »

FABLES POLITIQUES, par LIDENER. — 1 beau vol. in-8°.
Prix. . . . . 5 fr. »

Lettre d'vn Conseillier de Nantes *à Son Amy, sur l'evasion de Monsievr le Cardinal de Retz, A Nantes, M. DC. LIIII; suivie d'une Lettre du duc de Brissac.* — Gr. in-8°. . . . . 1 fr. »

Étude historique et morale sur le Compagnonnage et sur quelques autres associations d'ouvriers, depuis leur origine jusqu'à nos jours; par M. C.-G. SIMON, membre de la Société académique de Nantes, etc. — Brochure in-8° de 176 pages. . . . . 2 fr. 50

Petite Géographie de la Loire-Inférieure, par Eugène TALBOT et Armand GUÉRAUD, correspondants du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, etc., avec une carte du département: DEUXIÈME ÉDITION, revue avec soin et sensiblement augmentée; OUVRAGE APPROUVÉ par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, et MENTIONNÉ avec distinction par l'Institut de France (Académie des Sciences); 1 vol. in-18 de 316 pages. . . . 1 fr. »

En donnant des détails précis de topographie, de statistique et d'histoire, les auteurs ont eu pour but de faire un livre qui fût approprié aux besoins de l'instruction, en même temps qu'il pût servir de guide aux voyageurs dans le département de la Loire-Inférieure. Ils ont parcouru toutes les communes du département, afin de ne rien avancer qui n'ait été vérifié sur les lieux. La carte du département a été dressée par M. PINSON, sur une échelle assez grande pour pouvoir être utile à MM. les voyageurs, les propriétaires, les agents voyers, etc.

Le Progrès, album de lecture. *Méthode nouvelle et complète basée sur l'étude par la mémoire* et aplanissant toutes les difficultés. Lecture courante en 50 leçons. Cinq parties, en dix-huit tableaux. Par Mme Tardiveau (Sophie Berranger). — (Cet ouvrage a reçu, par un vote unanime, l'approbation de la Société académique de Nantes.) — 1 vol. petit in-4° de 21 ff. (168 pp.) Prix. 2. »»

Essai sur l'art de vérifier les dates des Calendriers Julien et Grégorien; par E. MORIN, docteur ès lettres, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes. Un vol. format Charpentier. — Prix. . . . . 2 fr. »

La Bretagne, son histoire et ses historiens; par M. G. LE JEAN, lauréat de l'Institut. — 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr. »

Mémoire historique sur l'abbaye de l'Ile-Chauvet, *ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Luçon, par le P. Arsène Cochois, ermite camaldule, prieur de cette maison;* annoté et suivi de la description des restes de cette abbaye, par Armand GUÉRAUD. — Gr. in-8°. . . . . 2 fr. »

Biographie bretonne, par P. LEVOT, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest, l'un des rédacteurs de la *Biographie universelle*, etc.

Le savant, modeste et consciencieux auteur a compris que pour doter son pays d'une *Biographie sérieuse et complète*, il ne lui suffisait pas d'avoir travaillé pendant vingt ans; mais que le concours d'écrivains dispersés dans toute la Bretagne, lui était encore indispensable. Il a, en conséquence, appelé comme collaborateurs: MM. Bizeul, A. de Blois, A. Burnel, A. de Courson, Cunat, E. Carissan fils, de Rostaing de Rivas, Duchatellier, Dugast-Matifeux, Armand Guéraud, Ch. Laennec, Th. de la Villemarqué, J.-A. de Kergaradec, Le Jean, A. de la Borderie, J. de Penguern, etc., etc.

La *Biographie bretonne* comprendra environ 24 livraisons in-8° de 80 pages chacune.

Le prix de la livraison est de 1 fr. 50 c.

Les 22 premières sont en vente.

Digitized by Google

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La ***Revue des provinces de l'Ouest*** paraît le 1er de chaque mois, par numéro de 64 pages grand in-8°, format de revue, papier collé et satiné.

On souscrit au bureau de la Revue : **A NANTES, chez Aud GUÉRAUD & Cie, Imprimerie-Librairie du passage Bouchaud.**

PARIS, chez DUMOULIN, quai des Augustins, 13.
RENNES, — VERDIER, GANCHE.
FONTENAY, — NAIRIÈRE-FONTAINE.
VANNES, — CAUDERAN.

L'abonnement part du 1er septembre.
Un an, 12 fr. pour Nantes, et 15 fr. par la poste.

Nantes, Imprimerie Aud GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES

DE L'OUEST

(BRETAGNE ET POITOU).

—

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

Honorée d'une Souscription à Vingt Exemplaires par le Conseil général de la Loire-Inférieure.

TROISIÈME ANNÉE.

5e Livraison. — Janvier 1856.

NANTES,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE And GUÉRAUD ET Cie,
PASSAGE BOUCHAUD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

De la 5e Livraison.

Pages

La Tour d'Auvergne. — Sa statue et sa correspondance. — Par M. A. du Chatellier. 257

Considérations sur la Bretagne; par M. Pouhaer, premier avocat général à la cour de Rennes. 281

Deuxième Mémoire sur les fouilles et découvertes, en 1854, dans le champ des Bésirais et les environs, commune de Sautron (Loire-Inférieure); par M. Phelippes Beaulieux. 292

L'Atelier de Gaston Guiton, à Paris; par M. Alfred Giraud. 300

Une Muse vendéenne; par M. F. Poey-d'Avant. 304

La Montagne des Alouettes; par M. Alfred Giraud. 307

Du prix courant des livres rares. — Par M. E. Gautier. 309

Chronique du mois; par Armand Guéraud. 315

Nécrologie : — Pacquetau. — Habasque. — De Garaby. 318

Bulletin bibliographique mensuel. 320

Digitized by Google

LA TOUR D'AUVERGNE

—

SA STATUE ET SA CORRESPONDANCE.

Il y a de grandes et belles figures qu'on ne se rassasie pas de considérer, et qu'à chaque nouvel aspect on aperçoit avec une perfection de plus ou quelque rare qualité qu'on eût regretté de ne pas connaître. Celle du grand et noble citoyen que la France et ses armées ont depuis longtemps proclamé le véritable modèle de la modestie alliée au courage le plus ferme et le plus sûr, est, sans contredit, de ce nombre : et c'est pour cela que nous y revenons, quand il y a quelque dix ou douze ans tous s'en occupèrent, au moment où la patrie reconnaissante lui élevait enfin le monument qui lui était si justement acquis.

A cette époque, en 1841, nous habitions le Finistère. Membre d'un des conseils du département et rédacteur d'un journal que nous avions fondé et mis au service des intérêts du pays, nous nous trouvâmes naturellement appelé à prendre part à tout ce qui devait faciliter l'érection du monument longtemps projeté en faveur d'un héros que la Bretagne entourait de ses plus tendres souvenirs. Quelques liaisons d'amitié nous avaient donné des relations avec les derniers membres de la famille de La Tour d'Auvergne, et nous avions dû à cette circonstance d'être en quelque sorte initié au culte et à toutes les traditions qui se conservaient avec une piété filiale parmi un petit nombre de personnes, qui, depuis bientôt un demi-siècle, redisaient le nom du héros comme un symbole d'honneur et de désintéressement, quand l'idée et l'érection même d'un monument

Digitized by Google

nous firent demander par plusieurs artistes quelles seraient les conditions dans lesquelles ce monument serait élevé.

Il vint dès ce jour un instant où l'une de nos principales préoccupations fut de savoir ce qu'il pouvait rester de la vie et des actes de La Tour d'Auvergne dans le pays; ce qu'on en avait oublié ou ce qu'on en avait recueilli; ce que les membres de sa famille en pourraient dire, et ce que la tradition populaire en avait aussi conservé et en avait en quelque sorte déjà fait passer, à l'état de mythe et de glorification personnelle, au compte de cette belle et grande figure du PREMIER GRENADIER des armées françaises, que tout soldat et tout Français connaissait au moins par quelques-uns de ses exploits, et plus encore peut-être par cette originale institution de la 46e demi-brigade, qui, en recevant le dépôt de son cœur, si longtemps porté à la tête de ses compagnies, faisait répondre à l'appel de son nom: *Mort au champ d'honneur.*

Plusieurs circonstances nous favorisèrent dans ces recherches: nous nous rendîmes d'abord plusieurs fois sur les lieux avec des artistes bretons qui revendiquaient chaudement l'honneur de concourir pour l'érection de la statue projetée. Partout où nous nous présentâmes, chez les plus modestes habitants de Carhaix comme au château de la Haye, où demeurait Mme du Pontavice, née de Kersausic, nous reçûmes l'accueil le plus flatteur et le plus cordial. Nous étions, en effet, animés des mêmes sentiments que les hôtes que nous visitions; nous avions le même culte et la même admiration pour un nom à jamais cher à la patrie. Les mêmes sentiments débordaient de toutes parts, et, fêtés, choyés par tous, nos rencontres et nos conversations se passaient à redire ce qu'il avait été, ce qu'on savait de ses commencements, de ses mœurs, de ses habitudes. Corret de La Tour d'Auvergne, élevé au collége de Quimper, de là dirigé sur l'école militaire de la Flèche, avait peu habité Carhaix, sa ville natale. — On y montrait cependant la maison de ses pères. Simple et modeste habitation, elle n'avait qu'un étage divisé en quelques petites pièces dont les croisées étroites et garnies de petits carreaux s'encadraient dans les pampres d'une treille qui serpentait en guirlandes d'un bout à l'autre de l'édifice. Un petit cabinet, orné d'un modeste papier de tenture, nous fut désigné comme le lieu qu'avait habité le héros, quand il n'était encore que lieutenant au régiment d'Angoumois. L'ensemble de cette habitation toutefois, avec

Digitized by Google

ses plafonds surbaissés, ses anciennes poutres en saillie et son escalier en bois orné d'une lourde rampe, se présentait à l'imagination des visiteurs avec un tendre reflet des mœurs les plus douces et les plus patriarcales d'un âge vers lequel on se reportait avec plaisir, en pensant à tout ce qu'il dut y avoir de bon et de simple dans cette vieille demeure du héros. Mais cette maison, au moment de notre visite, était habitée par des étrangers, et nous ne pûmes rien y recueillir qui ne fût déjà dans le cœur et la mémoire de tous. Une plaque de marbre posée sur le fronton de la porte d'entrée, disait que c'était là qu'était né le jeune Corret, le 27 juin 1743.

On nous avait parlé d'un M. Veller, ancien juge de paix de Carhaix, comme l'un des hommes qui savait le mieux son La Tour d'Auvergne, et qui passait même pour en être un peu parent : nous lui devions tout naturellement notre visite. — Ici, les lieux avaient changé ; ce n'était plus la petite maisonnette ouvrant sur un joli potager destiné aux besoins de la famille, et toujours ouvert pour la promenade de ses membres et des jeunes enfants, dont la pensée et le cœur devaient se former aussi près que possible de la nature. Nous arrivâmes par des rues étroites et sombres jusqu'à la porte, ornée de deux lourds pilastres en granit, du vieil ami des Corret. — Après avoir franchi un vaste escalier aux dalles en pierre toujours ruisselantes d'humidité, nous fûmes introduits par une servante près d'un vieillard qui, en se redressant, au nom de La Tour d'Auvergne, dans sa petite taille cambrée par l'âge, prit de suite un air de gravité solennelle qui tenait du savant et du pédagogue, sans rien laisser voir de l'abandon que nous eussions tant désiré. Le petit vieillard, tout cuirassé de sa vieille étiquette, était assis à une table en chêne couverte de quelques paperasses, enfoncé dans un vieux fauteuil de même bois dont le dossier, retenu aux accoudoirs par des crémaillères en fer, était légèrement renversé. De lourdes poutres supportant d'autres poutrelles plus légères planaient au-dessus de nos têtes, et deux lés usés de hautes lisses tapissaient le fond de l'appartement, au milieu duquel se dessinait une vaste cheminée aux lambris disjoints, avec deux escabeaux en bois formant, pour les jours d'hiver, le tête-à-tête du vieux juge et de sa servante.

Nous eûmes beau faire, l'ami ou le parent des Corret (car nous ne savons trop lequel) ne s'assouplit pas, et nous ne pûmes rien en tirer, si ce n'est que son brillant compatriote, le jeune Corret, avait

Digitized by Google

été dans sa jeunesse un des plus beaux garçons de Carhaix; qu'il avait surtout la jambe bien faite, la taille haute et élevée, le regard fier et cependant doux et caressant, et qu'à chaque fois qu'il rentrait dans le pays, il y avait une certaine jeune fille, aux longs cils et à la taille svelte et riante, qu'on remarquait souvent arrêtée sur le pas de sa porte, menant tristement les aiguilles de son tricot, l'œil dirigé vers le carrefour qui conduisait par les halles à la demeure des Corret.... — Mais le lieutenant était donc amoureux?... — Je ne dis pas cela, répondait aussitôt notre vieux juge; et, s'isolant de nouveau, comme s'il s'était laissé surprendre, il répétait qu'il avait la plus belle jambe du monde et que, puisque nous nous proposions d'aller au château de la Haye, chez sa nièce, Mme du Pontavice, nous pourrions voir chez elle les bottes et les longues guêtres qui étaient restées empreintes de ses formes....

Vainement essayâmes-nous d'entamer notre juge de paix par dix côtés différents, tout fut inutile; il ne répondait à rien : il ne savait rien non plus, je crois, ou il avait tout oublié. Force nous fut donc de remettre aux jours suivants l'occasion de voir la famille du héros, pour savoir quelque chose de plus précis et de plus complet, s'il était possible.

En compagnie d'un jeune sculpteur longtemps aimé de tous et qu'une mort prématurée vient d'enlever à la Bretagne, nous nous mîmes en route, M. Suc et moi, pour visiter le lieu où devait s'élever le monument projeté. Aucun emplacement ne pouvait être mieux choisi; et si une vedette devait un jour être placée sur l'un des hauts plateaux de la Bretagne, pour savoir ce qui va se passer à la suite d'une invasion de l'étranger, nul doute qu'elle ne vînt se poser là même où la noble figure du premier grenadier des armées françaises allait s'élever. C'était de tous côtés une vue sans limites à travers les riches campagnes de la Cornouailles et du Poher; dans l'atmosphère et les lointains, la richesse et la suave fécondité des plans de Claude Le Lorrain; sous les pieds, dans le val, quelque chose de cette hardiesse heurtée de Salvator, avec moins de déchirements et plus de verdure. A voir un tel spectacle, on rêvait sans effort des grandes choses, et des dernières cohortes qu'on suivit de ce lieu, quand, au commencement du siècle, venant des points les plus éloignés de la presqu'île armoricaine, elles se déroulaient à l'horizon pour se trouver aux rendez-vous qu'on leur avait donnés

Digitized by Google

sur les bords du Rhin ou de la Vistule, à Zurich comme à Oberhausen, où notre héros tomba. Puis, en pensant à lui et en demandant à un voisin ce qu'était un vieux couvent qu'on apercevait, ce qu'étaient les débris d'un aqueduc dont la bouche béante se montrait à quelques pas, on se reportait naturellement à la présence des légions étrangères sur ce même plateau, comme aux premières traditions d'une croyance qui avait si heureusement illuminé la jeune imagination de notre compatriote ; car de bonne heure il s'était pris d'un tendre amour pour la religion de ses pères et d'une vive curiosité pour tous les débris que chaque jour Carhaix et ses environs lui présentaient, comme autant de témoignages de la puissance des premiers conquérants de la Gaule. C'était en effet là le cadre où s'était développée sa belle existence ; et, à la fois citoyen, soldat, numismate, savant et linguiste habile, on comprend comment, en mesurant les vastes horizons qui se déployaient devant lui, il ne dut entrer dans son cœur que de nobles pensées, et comment, en causant avec les pieux Augustins, auxquels on confia ses premières années, il se prit d'un attachement si vif aux croyances de ses pères et à tout ce que la science et l'histoire recommandaient à son attention.

Cependant nous avions hâte d'arriver à la demeure de la famille du Pontavice, principal objet de notre pèlerinage.

Dès le lendemain, de très-bonne heure, nous avions à cet effet gagné la mine de Poullaouen, où nous trouvâmes l'accueil le plus empressé de la part de MM. Testard et Yonker, l'un ingénieur en chef de la mine, l'autre son médecin. Ces Messieurs voulurent bien nous accompagner au château de la Haye, et nous y étions dès neuf heures du matin. — On savait l'objet de notre visite ; on savait que l'un de nous, M. Suc, sculpteur de la plus grande espérance, rêvait du héros de la 46e demi-brigade depuis plus de six mois, qu'il l'avait en quelque sorte prototypé dans son imagination, et qu'il ne lui manquait plus que quelques détails de description physique pour que le héros en sortît tout armé, avec son havresac et ses longues basques de la République. Mme du Pontavice, petite-fille de la sœur du héros, nous parut, dès le premier moment, concentrer en elle tous les souvenirs et tout le culte de la famille des La Tour d'Auvergne. C'était une femme pieuse, simple, mais du cœur le plus droit et le plus profondément pénétré des nobles sentiments que le nom de son oncle rappelle si bien. — D'abord et par la conversation nous

Digitized by Google

n'en tirâmes que peu de choses; mais nous entrâmes plus avant dans sa confiance, et, après nous avoir fait voir un portrait à l'huile du jeune Corret, peint en uniforme de lieutenant, à l'âgé de 23 ans, quand il entra dans le régiment d'Angoumois, elle voulut bien nous entretenir avec quelques détails du long procès qu'elle avait soutenu contre la famille des Lauraguais, pour la possession du cœur de La Tour d'Auvergne. Elle nous dit comment les Lauraguais, qui portaient aussi le nom de La Tour d'Auvergne, le lui avaient longtemps disputé en reproduisant leurs prétentions à tous les degrés de la juridiction nationale, et comment enfin, fondée en droit comme en raison, elle avait été mise en possession du noble cœur qui, longtemps porté à la tête de la 46e demi-brigade, avait fait vibrer tant de poitrines. — Puis, après cette sorte d'exposé de la question, nous disant qu'elle avait conservé quelques précieux restes de son oncle, elle nous pria de monter avec elle dans sa chambre à coucher. Un modeste lit à baldaquin, garni de rideaux blancs, une grande armoire en bois du pays et de forme ancienne, une petite toilette, quelques fauteuils à la Louis XV, quelques chaises en paille, et deux ou trois coffres en bois composaient, avec quelques livres de dévotion rangés sur une tablette, le mobilier de cette modeste demeure. Dans un coffre que la nièce du héros nous ouvrit d'abord, étaient plusieurs vêtements qui lui avaient appartenu, des ceinturons, des guêtres, quelques habits, des gilets longs en toile écrue, des culottes en drap blanc encore pourvues de leurs petites boucles de jarretière; les houppes et les débrouilloirs qui avaient servi à disposer la chevelure du vieux grenadier, ainsi que les tresses de fil et la petite grenade en plomb qui serraient la queue qu'il portait, comme tous les militaires de son époque. Nous considérions avec un religieux respect ces objets, et notre jeune sculpteur en déduisait les formes et les proportions dans lesquelles le héros avait dû se montrer aux plus beaux jours de sa gloire militaire, quand sa nièce, extrayant de l'armoire, dont la clef ne la quittait jamais, quelques objets plus rares et plus précieux, nous montra un vieux feutre percé de deux trous de balle, près desquels La Tour d'Auvergne avait lui-même fixé avec une épingle une étiquette portant ces seuls mots: *Coups de feu reçus à huit pas.* Puis, comme l'émotion se mêlait à tous les autres sentiments qui nous obsédaient, voilà que cette pieuse femme, les yeux humides, nous montrant un fer avec un tronçon de bois rompu à sept ou huit

Digitized by Google

pouces de la douille, nous dit : — *C'est le fer qui l'a tué!*.... C'était, en effet, encore taché de rouille et de sang, le fer qu'un hulan lui avait plongé en pleine poitrine à Oberhausen, six jours après qu'il avait rejoint la 46e, où il avait tenu à venir montrer à l'ennemi le sabre d'honneur que le Premier Consul lui avait remis....

Nous considérâmes longtemps ces reliques, et chacun de nous se livrait en silence aux vives émotions de tous les souvenirs qui nous obsédaient, quand enfin, nous détachant de ces objets pour remercier la maîtresse de la maison, j'eus l'idée de lui demander si, en outre de ces souvenirs si chers et si pleins de gloire, La Tour d'Auvergne n'aurait pas laissé à sa famille quelques traces de ses paisibles occupations de savant et de lettré.... — Peu, me répondit Mme du Pontavice : mais voilà cependant encore un coffre qui contient une partie de sa correspondance et de ses papiers, quelques coquillages et quelques petits meubles à son usage. Vous pouvez y jeter un coup d'œil.

On voyait à la forme de la malle, armée de deux poignées en fer à ses extrémités et assez maltraitée sur ses angles, on voyait que le vieux meuble devait avoir couru lui-même plus d'une étape, et qu'il avait suivi sous la tente le modeste soldat que la Bretagne avait donné pour modèle aux guerriers de notre âge. — Nous l'ouvrîmes; et le premier objet qui nous frappa, fut un magnifique christ en ivoire, d'environ dix-huit pouces de longueur, que Mme du Pontavice nous dit avoir été donné en Espagne à La Tour d'Auvergne, et ne l'avoir jamais abandonné dans ses campagnes. Il était du fini le plus précieux et de la plus belle conservation. Quelques coquillages de la famille des nautiles se heurtaient dans le fond du coffre et formaient évidemment les restes d'une collection commencée ou dispersée, qui avait un instant charmé les loisirs du héros. Mme du Pontavice nous dit que ces objets avaient autrefois été accompagnés d'un assez grand nombre de médailles, mais que celles-ci avaient successivement disparu et qu'elle ne savait ce qu'elles étaient devenues..... — Et ces papiers? — Mon Dieu, voyez-les, me répondit aussitôt la dame du lieu : ce ne sont que des notes, quelques cahiers d'étude et quelques copies secondaires ou insignifiantes; les pièces et les lettres les plus importantes ont été successivement adressées aux avocats de Montpellier et de Castelnaudary, pour soutenir mes droits vis-à-vis de la famille des Lauraguais.

Digitized by Google

Mais tout papier, tout caractère de la main de La Tour d'Auvergne avait trop de prix à mes yeux pour que je ne m'y arrêtasse pas; et, autorisé, je me mis à parcourir le dépôt que l'on voulait bien m'ouvrir. — Sur quelques feuilles cousues ensemble, je trouvai plusieurs fois, d'une écriture ferme et très-proprette, les mots *Cayer d'études :* c'étaient des traductions d'Horace et de Virgile, mais surtout de Tite-Live. D'autres feuilles éparses et sans ordre offraient, sur des carrés de papier détachés, des copies de lettres sans liaisons les unes avec les autres, et ayant trait, presque toutes, à quelque circonstance de la vie passée de celui qui les avait écrites. Un détail qui nous parut toutefois assez singulier, c'est que ces lettres, suivant l'importance qu'elles avaient, comme celle relative à son refus du grade de colonel ou à sa démission de membre de la législature, étaient reproduites par cinq et six copies de sa main, sans variantes, et toutes signées des mots : *La Tour d'Auvergne Corret*, ou de ceux-ci : *Le citoyen Théophile La Tour d'Auvergne Corret, ancien commandant des grenadiers dans l'armée des Pyrénées occidentales.* — A quoi pouvait tenir cette particularité? — Ce n'étaient pas des copies de lettres destinées à être expédiées; étaient-ce des *memoranda* précédemment laissés sur plusieurs points qu'il avait habités, à Passy, à Paris, à Carhaix, ou dans les camps auxquels il avait été successivement attaché?... Nous ne saurions le dire, et nous ne voudrions pas penser non plus que le citoyen si généreux et si désintéressé des Pyrénées comme des bords du Rhin, eût tenu un compte trop fidèle de ses actes les plus honorables. Mais les faits sont ainsi que nous les rapportons; et, pour prouver qu'ici, comme en toute autre circonstance, il eût été impossible au valet de chambre placé le plus près de sa personne (si le héros breton avait pu en avoir) de découvrir aucune faiblesse de ce genre, il suffira de parler d'une des dernières liasses qui nous tomba sous la main. Elle était composée de plusieurs feuilles qui avaient été longtemps unies par un lacs et ainsi retenues mystérieusement. J'ouvris cette liasse avec quelque impatience, car elle pouvait être curieuse et la séance avait déjà été fort longue : on m'appelait depuis quelques moments; c'étaient encore des lettres, bien des lettres...., mais d'une forme toute particulière, écrites en latin, sans suscription, et d'un ton mystique et fort enveloppé qui ne permettait pas de découvrir au premier coup d'œil à qui elles pouvaient avoir été adressées, si même elles l'avaient jamais

Digitized by Google

été à quelqu'un. — Toutefois elles s'adressaient bien certainement à une femme ; et, quoique écrites en latin, ce qui m'en rendait l'interprétation plus difficile, je compris de suite la portée des quelques paroles que j'avais recueillies à Carhaix de la bouche de son vieux parent Veller, au sujet d'une jeune fille dont il nous avait parlé.... Nous dûmes nous retirer; mais quelques explications éclaircirent bientôt le fait, et je vins à savoir que cette mystérieuse correspondance était l'intime confidence d'un chaste cœur de jeune homme, qui, aux premiers ans de la vie, effrayé du trouble que des pensées d'amour avaient jeté tout à coup dans son esprit, s'était replié sur lui-même et avait refoulé jusque dans les détours les plus éloignés de son âme tous les sentiments qui avaient un instant menacé de faire éruption.... Je ne saurais aujourd'hui rien dire de plus de cette curieuse correspondance, que je ne fis qu'entrevoir ; mais j'ai su depuis qu'elle contenait, dans une langue morte et purement scientifique, tout ce que le noble citoyen avait éprouvé pour une jeune fille à laquelle il ne voulut jamais rien dire de ses tourments, mais à laquelle, pour lui-même, il adressa mystiquement et en une langue connue de lui seul, tous les sentiments qu'il avait éprouvés dans cette circonstance (1).

Ce fut après une journée si bien remplie que nous quittâmes le château de la Haye et la nièce de La Tour d'Auvergne, emportant quelques marques de l'obligeance d'une famille qui ne nous avait pas crus indignes de recevoir de ses propres mains quelques souvenirs du héros dont la mémoire nous avait ainsi appelés loin des lieux que nous habitions.

Mais si l'objet et la pensée de notre pèlerinage avaient été de recueillir tous les souvenirs qui se rattachaient de près ou de loin à la mémoire de La Tour d'Auvergne, notre but avait aussi été de faire, s'il était possible, que le monument qu'on projetait fût mis au concours entre tous les artistes qui s'offriraient pour l'entreprendre.

Quelques instants nous eûmes ce légitime espoir : mais des considérations, des calculs ou des amitiés, que nous n'avons pas à juger en ce moment, et qui l'ont été ailleurs, en décidèrent autrement ; et, dès que M. Marochetti se trouva chargé, sans concours, de l'exécu-

(1) Quelques-uns ont dit que cette correspondance avait été écrite en breton : c'est une erreur.

Digitized by Google

tion de la statue projetée, nous ne dûmes plus nous-même écouter rien autre chose que le désir de voir l'entreprise arriver à son plein succès.

C'est dans ces circonstances qu'arrivant aux premiers mois de l'année 1841, quand beaucoup parlaient de notices et de biographies sur La Tour d'Auvergne, nous nous remîmes en mémoire du précieux coffre que nous avions vu au château de la Haye, et que nous prîmes le parti de demander à Mme du Pontavice si elle voudrait bien nous confier les papiers du héros et nous permettre d'en extraire tout ce qui pourrait le faire connaître par sa propre pensée. — La réponse de Mme du Pontavice se fit peu attendre; elle nous adressa ce qu'elle avait à sa disposition. — Une autre pensée était cependant venue se joindre à notre premier projet; et, à l'idée de faire connaître le héros par sa correspondance, nous avions ajouté celle de consacrer le souvenir de l'érection du monument qu'on lui destinait par un appel à tous les poètes de la France, pour tresser en commun la couronne poétique qui reposerait si justement sur son front placide et calme. Cet appel, fait par la voie de la presse, fut entendu de beaucoup, et il nous vint de toutes parts des strophes et des chants qui auraient été délicieusement entendus de tous après qu'on aurait lu la correspondance que nous tenions surtout à recueillir, comme la plus juste expression du caractère et de la belle âme que la France entière voulait honorer.

Un instant tous ces projets se présentèrent sous l'aspect le plus heureux, et nous crûmes, après avoir revu la nièce du héros et avoir vu couler ses larmes au double souvenir de son oncle, qu'on élevait sur le piédestal, et de son frère, le capitaine Kersausic, que les ministres de Louis-Philippe retenaient dans une tour du château de Brest, nous crûmes qu'une des plus belles espérances allait nous être donnée,... car nous avions rêvé aussi pardon et générosité; et, nous adressant au préfet du Finistère, président de la commission du monument, nous essayâmes de lui demander, au nom de LA TOUR D'AUVERGNE, l'élargissement du capitaine Kersausic, son arrière-neveu, qui n'était encore accusé que de quelques attaques inconsidérées contre le Gouvernement. Nous parlâmes des services de l'oncle, de son immortel dévouement, et du plaisir que tout Français éprouverait en voyant gracier, au souvenir de tant d'héroïsme, le dernier rejeton des Bouillon et des Turenne, qui ne devait avoir été

Digitized by Google

qu'égaré, et qu'un acte de généreuse clémence rendrait immanquablement à des sentiments plus calmes et plus profondément dévoués aux véritables intérêts du pays.... Mais rien ne fut possible de ce côté, rien ne put faire comprendre ce que je demandais; et, sans que j'aie su si mes désirs avaient été partagés par quelqu'un ou rejetés de tous, le préfet, dépositaire de l'autorité départementale dans le Finistère, finit par repousser ma demande, sous le vain prétexte que, pour être gracié, il fallait demander son pardon!! Comme si les vertus, le dévouement et la vie du héros qu'on portait en ce moment sur le piédestal, n'avaient pas aussi leur supplique et leur éloquence!

Ce fut là mon premier et mon plus douloureux échec. D'autres ne tardèrent pas à se manifester, et les poètes qui devaient tresser la couronne du héros commençaient à nous créer, par leurs susceptibilités, des embarras desquels nous ne savions comment sortir; car quelques-uns nous avaient écrit très-carrément qu'ils ne nous enverraient rien, si les noms de tels et tels autres devaient se trouver au rang des collaborateurs.

Jasmin, Brizeux, Hugo, avaient cependant promis leur concours ou avaient déjà envoyé leurs œuvres. Une légion entière de sous-officiers appartenant à tous les corps de l'armée avaient tenu à chanter le Premier Grenadier, chacun à sa manière, et l'église elle-même, par les belles strophes de l'un de ses chanoines, avait eu son mot à dire; enfin un vieux militaire de la 46e, qui avait combattu à ses côtés, nous adressa de la Corrèze son souvenir et son pieux tribut pour la mémoire d'un illustre compagnon, en même temps que la fille de Kervelégan, l'un des plus courageux représentants de la Bretagne aux assemblées nationales, nous faisait parvenir, dans les strophes les plus élégantes, tout ce que le grand citoyen avait laissé de souvenirs en Bretagne.

Cependant, les obstacles qui s'étaient présentés, au lieu de s'aplanir, semblaient se multiplier, et il fallut renoncer à tout ce que nous avions projeté. — Nous demandera-t-on aujourd'hui pourquoi nous revenons sur ces anciens projets, et pourquoi nous faisons connaître les lettres qui nous sont restées avec d'autres qui nous ont été communiquées depuis? — Notre réponse sera facile : C'est tout simplement qu'aujourd'hui, quand tant de valeureux soldats sacrifient tout à la gloire du pays, comme il y a dix ou douze ans, quand la France entière consacrait par le bronze l'humble dévouement de

Digitized by Google

l'un de ses plus généreux enfants, nous avons cru et nous persistons à penser que le meilleur moyen de faire connaître l'un des hommes restés le plus cher à la mémoire du pays, est de publier sa correspondance en retraçant rapidement les faits auxquels elle se rapporte, et de dire ainsi, une fois de plus et avec de nouveaux détails, combien pure et élevée fut cette pensée d'abnégation et de dévouement qui, sous le nom de La Tour d'Auvergne, a laissé dans le cœur de tous une si profonde trace d'amour et de respect national.

Pour la plupart des Français cependant, et pour le soldat surtout, La Tour d'Auvergne n'est autre que l'homme de guerre que tous connaissent comme le type le plus parfait et le plus complet de la loyale bravoure du camp, alliée à toutes les éminentes qualités du désintéressement et de la simplicité républicaine de l'âge où il vécut. Mais est-ce bien là tout ce que fut le héros breton, ce que fut ce glorieux génie du devoir et de la loyauté, résumant en quelque sorte en lui-même tout ce que la province et la vieille terre de Bretagne, à laquelle il appartient, offrirent dans leurs souvenirs de plus noble et de plus simple, de plus droit et de plus juste, de plus fier et de plus fort, comme un dernier reflet de leurs mœurs et de leurs croyances. Nous pensons que pour comprendre et définir La Tour d'Auvergne, il faut voir autre chose que sa vertu militaire, voir autre chose que les nobles qualités de son cœur, et redire pour cela tout ce qu'il pensa de Dieu, de son semblable; de la règle, qui oblige; de la modération et de la réserve, qui contiennent, et en général de tout ce qui forme et assouplit le caractère, pour préparer le citoyen et le compléter à bien dire.

Manquer d'étudier ce grand et généreux guerrier sous chacun de ces aspects, ne serait pas le connaître. — Mais où le prendre, où le trouver complet : ce sera bien d'abord dans les actes de sa vie militaire, si pure, si digne, si modestement fière et subordonnée; mais il faudra de là passer à l'homme de cabinet, à l'homme d'étude, et le voir lisant ses auteurs anciens, recherchant des médailles ou travaillant à ses *Origines gauloises* aussi bien qu'à sa correspondance avec l'évêque Le Coz, son ami d'enfance; avec son compatriote Guezno, l'ami de Hoche et l'un des pacificateurs de l'Ouest; avec son frère et sa jeune sœur, mariée avec M. Limon du Timeur; avec les de Bouillon, chefs de sa famille; avec les de Crillon et les Wimfen, ses premiers généraux; avec David et Le Brigant, ses amis de cœur

Digitized by Google

et d'étude; avec Eloi Johaneau, le dépositaire de ses dernières pensées. — Encore une fois, ne l'avoir pas vu sous tous ces aspects, ne serait pas le connaître, ne serait même pas l'avoir aperçu.

Que fut en effet ce valeureux soldat, au cœur fort et droit, (*got-called*, au *cœur dur*, comme disaient les Bretons), mais à la pensée profonde et sagement réfléchie, avant que la Révolution et les camps l'eussent appelé pour en faire leur héros? — Voilà ce qu'il s'agit de bien établir; car il ne faut pas croire qu'un pareil caractère, tout puissant et tout énergique qu'il pût être de sa propre nature, se soit complété sans que les circonstances et le milieu où il vécut aient eu leur légitime influence sur son développement.

Tout d'abord, je veux bien que les leçons de sa famille et de sa mère, Jeanne-Lucrèce Salaun, dame du Retz, qu'on dit avoir été une femme supérieure par la beauté comme par le caractère, aient eu leur très-légitime influence; je veux même que les amitiés du collége où il fut élevé et les bons souvenirs qu'y avaient laissés les du Couëdic, les Kergus, les Kergariou et tant d'autres, aient très-heureusement disposé une nature d'élite à tous les succès de l'école de la Flèche, où il enleva la croix de mérite, comme à ceux des garnisons, où il conquit l'amitié et les suffrages de ses camarades et de ses chefs; — mais il ne faut pas oublier qu'à l'époque où la Révolution française éclata, La Tour d'Auvergne, né le 27 juin 1743, avait 45 ans et 22 années de présence au corps; qu'il avait été lieutenant pendant 17 ans, et qu'il était déjà capitaine depuis cinq années.

Sa correspondance permet de l'étudier dans ces longues années; et nous voyons que, comme tous les jeunes officiers de cette époque, il commença par des querelles de théâtre et de garnison. Étant sous-lieutenant dans le régiment d'Angoumois, nous le trouvons d'abord avec d'autres officiers de son âge descendant de sa loge au parterre du théâtre de Marseille, y tirant l'épée et cherchant à imposer aux jeunes gens qui avaient insulté, disait-il, l'armée et l'uniforme qu'il portait. Les tribunaux et le ministre de la guerre s'en étant mêlé, il y eut des mémoires et des plaidoiries, des mises aux arrêts et des détentions dans des citadelles.

La conduite de La Tour d'Auvergne fut, ce nous semble, irréprochable, mais subordonnée cependant aux préjugés du temps et aux fausses doctrines qui tenaient alors les diverses classes de la société en échec les unes contre les autres. — *Je puis*

Digitized by Google

avoir tort au tribunal de la raison, dit-il dans une de ses lettres (du 20 janvier 1774), *mais à celui de l'honneur notre cause sera gagnée;* et un peu plus loin : — *Au reste, l'honneur permet souvent ce que la raison et la prudence défendent.*

Voici, au reste, comment La Tour-d'Auvergne rend compte de cette affaire et de ses suites :

« De Marseille, 20 janvier 1774.

» Je vous aurais fait part plus tôt de l'événement arrivé au parterre de Marseille le 12 de ce mois, si je n'avais voulu, auparavant, attendre la décision de la cour, pour vous en marquer le résultat. Mais, présumant aujourd'hui qu'elle peut tarder encore quelque temps, je vais tâcher de vous dire, le plus succinctement que je pourrai, les choses telles qu'elles se sont passées. Le spectacle d'avant celui de mercredi, plusieurs de nos Messieurs étant dans la loge qui est affectée aux officiers de la garnison, un d'entre nous s'étant levé pour recevoir un chevalier de Malte du régiment de Bourbon et lui offrir sa place, et étant resté deux ou trois minutes le dos tourné au parterre, et cela pendant un entr'acte, le parterre, qui, depuis le commencement du spectacle, avait été fort bruyant, et qui s'était déjà attaqué à différents particuliers des premières et des secondes loges, n'ayant plus d'objets d'amusement, crut pouvoir exercer ses clameurs sur l'officier de notre loge qui était resté un moment le dos tourné. Quelques insolents eurent même l'idée d'oser prononcer le mot d'*à bas l'uniforme,* qu'aucun de nos Messieurs n'entendit cependant distinctement. Le lendemain, plusieurs officiers étrangers à notre corps nous ayant rappelé que les brouhahas du parterre étaient adressés aux officiers de notre loge, les uns disant avoir entendu, les autres ayant seulement cru entendre *à bas l'uniforme,* etc., pour ne laisser aucun nuage sur la conduite que nous aurions tenue, si quelqu'un de nous avait entendu le propos du parterre, nous remîmes à nous en assurer nous-mêmes au spectacle suivant. Pour cet effet, étant entrés ce jour-là au parterre, qui était fort nombreux, nous crûmes devoir laisser dans notre loge quelques officiers, et leur recommander de se tenir, dans les entr'actes, dans la même position qui, suivant le rapport, avait excité l'animadversion du parterre. Par ce moyen, nous nous flattions de découvrir les insolents moteurs de l'insulte qu'on nous avait rapporté nous avoir été faite. Notre présence ayant contenu, pendant les premiers actes, le parterre, qui pouvait être composé de cinq ou six cents personnes, intrigua le capitaine du quartier, chargé de la police. Ce Monsieur, se trouvant à côté d'un officier du régiment, lui demanda quel était le dessein de nos Messieurs, et s'ils venaient pour troubler le spectacle. A cela, l'officier du régiment lui répliqua : « Monsieur, nous ne venons pas » pour troubler le spectacle, ce n'est pas notre dessein; mais comme

Digitized by Google

» Messieurs les préposés pour veiller à la police s'en acquittent si mal, nous » venons ici, Monsieur, pour y veiller et pour tâcher de découvrir les inso- » lents qui, à ce que l'on nous a rapporté, ont osé manquer aux égards » qu'ils devaient à nos personnes et à notre état. » L'officier de police n'ayant répondu à cela, tout allait être tranquille; nous étions convenus de remonter à notre loge, et de n'employer aucune voie de fait. Mais, au moment où l'officier du régiment venait de parler, une rumeur sourde s'était élevée dans le parterre : plusieurs voix ayant crié *de nous serrer,* un jeune homme du parterre, qui se trouvait à côté de l'un de nos Messieurs, ayant dit d'un ton fort élevé que, le *dimanche d'auparavant,* nous n'eussions pas osé élever la voix; d'un autre côté, nous voyant pressés de toute part, plusieurs de nous, les plus resserrés, tirèrent leurs épées pour se mettre en défense et ne pas se laisser accabler par le nombre. A la vue de nos épées, tout le monde ayant pris la fuite, nous restâmes seuls au parterre. Dans ces entrefaites, le capitaine de quartier (qui est un bourgeois de la ville), s'étant porté sur le théâtre, pria tout le monde de se remettre et qu'on allait continuer la pièce, ajoutant, avec beaucoup d'indiscrétion, que nous nous plaignions de ce que plusieurs faquins du parterre avaient osé mâcher quelques paroles mal articulées, que nous n'avions pas entendues, mais qu'on nous avait dit avoir rapport à nous, et que c'étaient ces insolents que nous cherchions à découvrir, pour en demander raison à la police. Le capitaine de quartier étant sorti du théâtre, nous remontâmes à notre loge, priant de continuer le spectacle, qui ne fut plus interrompu. Nous y restâmes jusqu'à la fin de la petite pièce, et pendant l'intervalle de près d'une heure et demie. Le spectacle étant fini, nous nous retirâmes immédiatement après que tout le monde fut sorti : nous n'attaquâmes personne; mais nous nous tînmes sur la défensive, prévenus qu'il s'était attroupé trois ou quatre mille personnes dans la rue, qui menaçaient de fondre sur nous à la sortie de la comédie. Nous trouvâmes, en effet, un nombre prodigieux de jeunes gens armés qui paraissaient nous attendre; mais notre contenance suffit seule pour leur en imposer : six grenadiers qui avaient été employés dans la comédie, nous ayant suivis, nous rentrâmes dans nos forts sans aucun accident.

» Voilà, dans la plus exacte vérité, le détail et le récit de ce qui s'est passé. Un seul homme s'étant foulé le pied, par son trop d'empressement à sortir, l'accident de cet homme, l'animosité de tous les habitants de Marseille, ont donné lieu à des procédures de toutes les espèces. Nous avons, en conséquence, été décrétés au nombre de treize officiers, les seuls actuellement au corps, du nombre desquels sont deux capitaines, et le reste lieutenants ou sous-lieutenants. Comme cette affaire, envisagée par la justice sous un point de vue différent de celui sous lequel nous le regardons, peut avoir des suites et même retomber sur nos biens, je vous envoie, mon cher frère, ci-joint une reconnaissance que vous ferez valoir et servir pour

Digitized by Google

me tirer d'embarras, au cas où je m'y trouverais, et pour vous en prévaloir en temps et lieu, avec un blanc-seing pour agir pour moi de telle manière que vous le jugerez à propos. Comme, suivant toute apparence, le régiment ne sera pas longtemps ici, quand vous recevrez cette lettre, je vous prie d'adresser à Monsieur Brémond fils, contrôleur du bureau des lettres, celles que vous m'enverrez, vous priant de joindre à votre première lettre de change, pour me remplir de mon second quartier de pension. Quelque événement qui m'arrive, mon très-cher frère, ne vous attristez pas sur mon sort; j'ai pour garants de la manière dont je me suis conduit dans l'affaire que je vous ai détaillée, MM. de Pluvier et de Kervili, qui attesteront, en Bretagne et ailleurs, que je n'ai aucun reproche à me faire et que j'ai suivi le torrent. Au tribunal de la raison, nous avons peut-être tort; mais, à celui de l'honneur, nous gagnerons toujours notre cause, et ce sont les principes inflexibles de celui-ci qui doivent diriger tout homme qui en est jaloux. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur, et suis, jusqu'au dernier soupir, votre affectionné frère.

» *P.-S.* — Ne lisez pas cette lettre, je vous prie, devant ma mère. »

De là à la propre théorie du duel, si librement professée, il n'y avait qu'un pas; et, comme s'il avait tenu à y joindre l'exemple, nous voyons en effet qu'en 1778, étant en garnison à Huningue, il y reçut, dans le flanc ou dans l'aine, un coup d'épée qui le mit à deux doigts de sa perte, et le força à aller aux eaux de Plombières, où il eut beaucoup de peine à recouvrer la santé, sans jamais pouvoir en jouir complétement. Les lettres qui traitent des suites de cette affaire méritent d'être rapportées.

« D'Huningue, le 23 septembre 1778.

» Mon très-cher frère, dans l'état où je me suis trouvé réduit depuis le 30 août, il m'a été impossible de vous écrire. Pouvant encore à peine tenir ma plume, je donnai votre adresse à l'un de mes amis qui m'était venu voir de Béfort, et il dut vous écrire tôt après son retour et vous faire part de ma position, qui fut bien alarmante jusqu'au 12. Un dépôt formé dans le bas-ventre, et occasionné sans doute par le peu de suppuration de ma plaie qui s'était formée dès le troisième jour, m'a réduit à toute extrémité. Au milieu de tous mes malheurs, j'ai été assez heureux pour que cet abcès ait pris son issue par la plaie même cicatrisée depuis longtemps. Je me croyais guéri ou dans la voie prochaine de l'être, quand une crispation que je sentais depuis longtemps à la hanche droite, depuis le quatrième ou le cinquième jour de mon accident, s'est tellement calcinée, a tellement fomenté dans toutes les articulations de cette hanche, que je suis devenu un vrai raccourci de la misère humaine, ne pouvant marcher que de la manière la plus estropiée et

Digitized by Google

en souffrant des maux inouïs. Ces douleurs ont résisté jusqu'ici à dix-huit bains tièdes, à des fomentations sans nombre, liniments et tout ce que la médecine jointe à la chirurgie a pu imaginer. On a craint encore un second dépôt. Pour ma tranquillité, j'ai fait venir les plus habiles médecins et chirurgiens de Bâle; et, après avoir examiné autant qu'il était en eux les choses et leurs causes, tous taxèrent mes douleurs de douleurs rhumatismales, insinuées, ont-ils dit, dans ma plaie et fixées par l'humidité et le froid que je contractai après la vivacité de l'action, la quantité de sang que je perdis et celle qui se figea dans mon flanc surtout par le froid glacial que je ressentis aux pieds, ayant eu de malheureux souliers et des bas de coton, tout traversés en un moment par la rosée du matin. N'ayant point d'autres découvertes à faire, ni d'autres raisons à donner, je les satisfis et ils me quittèrent, me laissant des ordonnances de pilules dissolvantes, de fomentations, etc.... J'ai employé le tout jusqu'à aujourd'hui sans éprouver le moindre soulagement; mes maux ne me donnent pas de relâche un seul instant: enfin ils viennent de se décider à me faire aller aux eaux de Plombières; je réclamai pour celles de Bourbonne, mais leur autorité l'a emporté. M'ayant laissé les premiers douze jours sans manger, ils m'en ont tellement dégoûté que je ne prends plus rien qu'avec la plus grande répugnance. Mes forces sont anéanties, et le peu de vie dont je jouis encore ne mérite plus en vérité d'en porter le nom. C'est dans cet état que je me dispose à partir demain pour les eaux de Plombières, toutes mes affections étant pour celles de Bourbonne. L'absence d'aliments dans mon estomac en laisse une si grande dans ma tête, que je la sens bien en vous écrivant, ayant bien de la peine à arranger le sens de mes expressions. J'ai vu souvent la mort de près; elle ne m'effraie aujourd'hui nullement: je crois qu'elle me trouvera très-stoïque sur cet événement dernier. Pardon si je suis entré avec vous dans un narré aussi étendu de ma situation, mais j'ai mieux aimé vous donner tout de suite tout à savoir que tout à deviner: ainsi, c'est dans cet esprit que je vous mande, avec la sincérité que j'ai dans le cœur, que je crois qu'il y a beaucoup plus à espérer de ma situation qu'à craindre. Dirigez-vous d'après cet aveu auprès des personnes que mon état aurait pu alarmer. Je sens tout mon courage me quitter en songeant aux ménagements dont il faut user en entretenant ma pauvre mère et ma sœur de cet événement. Je remets ce soin entre vos mains, connaissant ce que peut votre amitié en pareille circonstance. Je compte rester vingt jours à Plombières; mon sort sera nécessairement décidé avant ce temps. Mon style n'est pas aussi brûlant que la main qui conduit ma plume; mais mon cœur l'est plus que tout, quand, payant à la nature le tribut que je lui dois, je songe à la famille respectable que je laisse dans l'affliction sur mon état, quand je songe à sa tendresse pour moi et aux bontés dont j'ai été jusqu'au dernier moment l'objet de sa part.....

CORRET. »

Digitized by Google

Cette lettre fut bientôt suivie d'une seconde, datée du 30 septembre, ainsi conçue :

« J'ai heureusement pu me traîner à Plombières à l'aide d'un petit chariot fait exprès, dans lequel j'étais étendu de toute ma longueur sur deux matelas. Ce n'a pas été, comme vous l'imaginez bien, sans souffrir beaucoup des secousses fréquentes de ma voiture. Je faisais encore usage de mes deux jambes quand je suis arrivé ici, quoiqu'à la vérité comme un homme dont la poitrine vient battre presque sur les genoux. Je pris un bain le premier jour de mon arrivée, qui me fit passer une mauvaise nuit; depuis ce bain jusqu'au sixième que j'ai pris aujourd'hui, j'ai été de mal en pis, jusqu'à ce qu'enfin je ne puis plus me servir de mes jambes. Je sais cependant que les bains que j'ai pris ont vivement attaqué mes douleurs, au point de me laisser espérer une définition prochaine de mes maux, qu'on envisage ici d'un tout autre œil qu'à Huningue. Le médecin craignait un dépôt ou un engorgement. D'un autre côté, je pouvais avoir eu quelque tendon de coupé, ce qui pouvait me rendre boiteux le reste de mes jours. Il n'ajoute pas une foi entière à mes prétendus rhumatismes. Je n'ai pas encore clos l'œil depuis mon arrivée ici. Tout ce que je prends d'aliments, je le fais avec une répugnance extrême. Je ne crois pas que tout mon individu pèse cinquante livres. Enfin je suis dans l'état de délabrement le plus complet, n'ayant plus que le souffle vital. Si dans cet état je résiste encore cinq ou six jours, je crois que je verrai s'opérer la grande révolution de la dissolution des maux quelconques que je puis renfermer.

» Voilà, mon très-cher frère, pour le moment, ma situation. Je suis chez de très-bonnes gens, entre les mains desquels j'ai remis 10 louis en arrivant. J'ai emprunté une grande partie de cette somme à deux officiers du corps, ayant payé fort cher les médecins et les chirurgiens de Bâle et terminé tout ce qui avait rapport à ma maladie à Huningue, où j'ai été obligé d'avoir pendant vingt-deux jours trois personnes continuellement auprès de moi. Si vous pensez que 20 louis ne me suffisent pas pour achever mon rétablissement, il faudra nécessairement que je fasse un constitut sur mon bien..... Je suis un homme ruiné dans ce pays-ci de toutes les manières. Je paie 4 livres 10 sols par jour ma chambre et mon auberge, sans compter les remèdes, les médecins et la garde. J'ai été assez heureux pour trouver ici trois ou quatre officiers qui veulent bien partager avec moi l'ennui qu'inspire mon état.

» Je continuerai autant qu'il sera en moi, mon très-cher frère, à vous faire part de ma situation telle aujourd'hui qu'elle ne peut aller en empirant, mes maux étant à leur comble : mon calme au milieu de mes souffrances devrait étonner mes maux. Enfin il faut toujours espérer, dit-on, même contre toute espérance. Cependant, je vous assure, de bonne foi, que celui

Digitized by Google

qui m'annoncerait ma mort pour demain, m'annoncerait une nouvelle qui me comblerait de joie; et vous savez que quand je dis quelque chose, on peut me croire. Adieu, mon très-cher frère, puissiez-vous vivre longtemps heureux au milieu d'une famille qui vous chérit tendrement. Puissiez-vous, ma mère et vous, vivre unis dans ces sentiments. Tels sont les vœux de mon cœur pour vous tous.

» CORRET.

» *P.-S.* Ma mère et ma sœur ignorent-elles mon état? Faites, je vous prie, que rien ne transpire jusqu'à elles. Ne négligez pas de me circonstancier, dans votre première, l'état de ma sœur, que vous m'annonciez incommodée. Je me flatte que j'apprendrai des nouvelles satisfaisantes sur son état, dans les premières lettres que je recevrai de Bretagne.

» Mon adresse est chez M. Mathieu, concierge de la maison et des bains des dames de Remiremont, à Plombières. Croiriez-vous que j'ai été assez heureux pour qu'une de ces dames chanoinesses se soit intéressée à moi et ait donné des ordres pour qu'on me loge dans la maison des Dames et qu'o ait pour moi tous les égards possibles. »

Nous devons le dire, la cause de ce duel n'a jamais été donnée par lui; et quoiqu'il ait parlé très-longuement de sa blessure, aucun de ses biographes n'a pu parvenir à connaître les circonstances dans lesquelles elle avait été reçue. Était-ce la suite des affaires de Marseille, où il s'était fait meneur et chef de bande, car il y fut plusieurs fois porteur de parole? Nous ne le savons, et la distance des lieux et des dates ne permet guère de le supposer. — Quoi qu'il en soit, il était resté dans l'esprit de quelques hommes de son âge qu'il dut, vers la même époque ou à peu près, avoir à Vannes une seconde affaire du même genre, pour laquelle il serait venu brusquement de Bayonne, lieu de sa garnison, afin de demander raison à un officier de la garnison de Lorient d'un manque d'égards ou de politesse dont une de ses parentes aurait eu à se plaindre. Si ce que l'on nous a rapporté sur cette seconde affaire est exact, sa conduite y aurait été on ne peut plus chevaleresque et encore plus que jamais empreinte de cette chatouilleuse susceptibilité du point d'honneur dont il parle dans sa lettre de 1774. — Un trait cependant, dans l'une de ces affaires, nous indique déjà le penchant marqué de ses idées et l'irrésistible entraînement de son cœur vers les nobles choses. Deux capitaines, qui par leur âge et leur grade auraient dû, dans l'affaire de Marseille, contenir la fougue inconsidérée des plus jeunes officiers du corps, s'étant trouvés compromis avec les sous-

Digitized by Google

lieutenants d'*Angoumois*, le jeune Corret, qui avait été plusieurs fois conseiller et chef de file dans ce conflit, arrangea les choses de manière à écarter tout soupçon de ces deux officiers et à laisser à l'incartade son véritable caractère d'inconsidération et de jeunesse, en prenant la plus grande partie des torts encourus sur son propre compte.

Au fond, le jeune Corret était plus sérieusement militaire et plus profondément citoyen que n'auraient pu le faire pressentir ces actes de jeunesse. L'emploi de son semestre sous les murs de Mahon, où il se rendit en qualité de volontaire, profitant en toute hâte d'un congé qui lui permettait d'aller chercher l'ennemi pour le considérer de près, le prouve outre mesure. On sait sa bravoure et sa conduite dans ces premières rencontres, la manière dont il s'élança sous le feu de l'ennemi pour aller relever un de ses compagnons d'armes grièvement blessé, le charger sur ses épaules et l'enlever jusque sous les glacis de la place.

Mais sa position de volontaire à l'armée du duc de Crillon n'avait point été régularisée, et l'ordre de rejoindre son régiment lui parvint au moment même où la place allait se rendre et où le duc de Crillon, témoin de ses exploits, voulait l'attacher à sa personne en qualité d'aide de camp. — L'offre était on ne peut plus séduisante ; mais la règle et la discipline avaient déjà jeté les plus profondes racines dans son esprit : il y déféra sans réserve en quittant immédiatement le camp, pour rejoindre son corps. Voici ce qu'il écrivait à son frère à ce sujet :

« Mahon, sous le fort Saint-Philippe, le 14 janvier 1782.

» Je reçois à l'instant, mon cher frère, votre lettre du 30 novembre, et j'y réponds sans différer un moment, étant dans les termes de mon départ de Mahon pour me rendre en France, attendant à chaque minute que le bâtiment sur lequel je dois m'embarquer mette à la voile. La lettre que je reçus hier de M. Falkenheim, général de l'armée française, et dont je vous envoie ici copie, vous mettra au fait, en deux mots, de ce qui me regarde. Un coup de massue ne m'aurait pas plus abasourdi.

» Je ne me permets aucune réflexion, mon cher frère, sur tout ce que cette lettre renferme de dur pour moi ; les plaintes, dans notre état, sont toujours déplacées : je gémis seulement très-amèrement sur la rigueur de mon sort, d'avoir passé ici tout le pénible du siége, et, au moment où, après trois mois complets de service, sans distraction à bien dire d'un seul jour, je m'attendais à en cueillir quelque fruit, je reçois l'ordre de retourner en France.

Digitized by Google

Je crois avoir dit à ma sœur, dans ma dernière lettre, que M. de Latour-Dupin-Chambli m'avait dit avoir vu mon nom inscrit au bureau de la guerre comme employé à Mahon; je rapportai l'obligation de ce service à M. le général baron de Wimffen, sur la foi, la lettre et la promesse duquel d'arranger mon affaire avec M. de Ségur j'étais parti à l'avance pour Minorque. Ce général, sur ces entrefaites, est venu à mourir, et moi qu'on avait oublié ici pendant près de trois mois, je suis devenu, au bout de ce temps, l'objet du ressentiment de la cour. C'est un des événements que toute la prudence humaine n'aurait pu prévoir. Vous connaissez mon extrême sensibilité, et ce que je dois souffrir au moment où je vous écris: mais ne croyez pas pour cela mon âme abattue par ce revers; il me semble, au contraire, que je trouve dans mon malheur de nouvelles forces. J'aurais trop à rougir si je croyais avoir à me justifier d'une imputation de désobéissance. Quand on se trompe, on commet une méprise, rien de plus; c'est le cas où je me suis trouvé au vis-à-vis de Falkenheim, qui, me mandant que ses neveux n'avaient pu obtenir de passer avec lui parce qu'ils avaient un semestre, semblait m'indiquer que je pouvais, par les mêmes raisons, suivre la même route qu'eux. La sensibilité extrême que M. le général duc de Crillon m'a témoignée sur l'événement qui me regarde, m'a pénétré jusqu'à l'âme. Il a poussé la prévenance obligeante jusqu'à m'offrir de prendre sur lui mon séjour dans ce pays jusqu'à la consommation du siége, et de faire demander cette grâce par la cour d'Espagne à celle de France. Je n'ai pu consentir à cette offre, prévoyant ce qui en résulterait un jour de fâcheux pour moi dans mon service, de n'avoir pas déféré sans réplique et sans remise aux ordres du roi. Je pars pour Versailles avec des lettres du général de la plus intime recommandation pour M. de Ségur, auquel il me demande pour aide de camp. Vous ne sauriez, ainsi que moi, approuver les termes trop flatteurs dont il enivre mon amour-propre dans cette lettre et dans une autre à M. le duc de Bouillon, dont je vous envoie copie.

» Si j'échoue dans cette démarche, sans différer un moment je passerai probablement à Bouillon pour la prestation du serment que j'ai toujours différé de faire. J'ai été assez heureux de captiver ici, par ma conduite, le suffrage universel des deux armées à un point difficile à vous exprimer. A sonder mes plaies depuis trois mois passés que je suis à ce siége, je ne m'en trouve d'autres que dans le cœur, que j'ai à la vérité très-ulcéré. Je n'ai éprouvé ici que les faveurs des hasards de notre métier, deux légères contusions qui ne m'ont pas même fait garder la chambre.

» Ma santé est meilleure qu'elle n'a jamais été, quoique, sur quatre nuits, j'en aie passé régulièrement trois au bivouac depuis plus de trois mois. . .

. . . . . .

Dans une autre lettre du mois de février, peu après son arrivée à

Digitized by Google

Paris, rendant compte des démarches qu'il avait faites pour retourner à Mahon et en Espagne, il disait à sa sœur :

« Toutes mes protections, les ducs de Crillon et de Bouillon, l'ambassadeur d'Espagne, M. le marquis de Livron, mon inspecteur, M. de Frémeur, les duchesses de Crillon et de Narbonne, les enfants même de M. de Ségur, ont usé leur constance auprès de ce ministre pour en obtenir de reprendre ma station devant Mahon, d'aller rejoindre le général comme son aide de camp : il s'est montré inexorable. J'ai tenté même tous les moyens extrêmes, ceux de ma démission : ils ne m'ont pas mieux réussi. Je pars demain, par ordre du roi, pour mon régiment, en garnison à Strasbourg, sans avoir la liberté d'aller ailleurs passer le reste de mon semestre.... »

Toutefois, le fait même de sa présence et de sa conduite sous Mahon, au lieu de lui profiter, ne lui créa que des difficultés, auxquelles la jalousie ne fut pas étrangère. Son dévouement et cet indice de l'amour sincère de son métier lui avaient cependant valu de très-bonnes connaissances et le témoignage le plus flatteur de ses chefs, parmi lesquels se trouvaient le duc de Crillon et les généraux Wimfen et Falkenheim. C'est le moment où nous voyons le jeune Corret le plus sérieusement occupé de son avancement et de sa fortune militaire ; car, à ce moment, sa conduite, toute honorable qu'elle fût, se trouve fort différente de celle qu'il eut plus tard, et dont il se fit une règle imprescriptible en refusant tout avancement et rejetant loin de lui toute sollicitation, qui finit par devenir un embarras et une peine dont il ne consentait même pas à se charger pour ses amis.

Comme un jeune officier qui s'impatiente des retards et qui a sa fortune à soigner, on le voit, en effet, solliciter avec instance, dès 1777, des lettres de naturalité, qu'il obtient du duc de Bouillon en 1780, comme un moyen de se rattacher à Turenne et à son illustre famille, par le mariage non légitimé de sa trisaïeule avec Henry de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, qui eut de Mlle Corret, Henry Corret, bisaïeul du Premier Grenadier des armées françaises. On voit, dans sa correspondance avec le duc de Bouillon, ce qui fut fait de part et d'autre sur ce point. Tant est-il que, pourvu de ces lettres de naturalité, qui lui furent purement personnelles, et dont le bénéfice ne fut étendu à sa sœur que plus tard, c'est-à-dire en 1785, plus de cinq ans après qu'il se fut fait reconnaître lui-même, il n'eut jamais la pensée, à ce qu'il paraît, d'en faire un acte purement de famille, puisque son frère aîné, qui demeurait alors à Paris, n'y fut lui-même jamais compris.

Digitized by Google

La lettre suivante, en revenant sur le même sujet, à l'occasion de je ne sais quel décret qui allait priver La Tour d'Auvergne du nom qu'il avait, à son tour, si heureusement honoré, montre quel juste prix il mit toujours à cette attache des Bouillon et des Turenne.

« *Aux citoyens composant le Directoire exécutif.*

» Paris, le 22 nivôse an VI de la République française.

» Citoyens directeurs,

» Un officier qui a mérité l'estime de ses concitoyens, pour avoir courageusement et constamment servi la patrie et la cause de la liberté dans la double carrière des armes et des lettres, le capitaine *Théophile-Malo La Tour d'Auvergne Corret,* apprenant que le Directoire exécutif s'occupe, en ce moment, de mesures pour l'exécution de la loi qui interdit à tout citoyen français de prendre d'autres noms et prénoms que ceux portés dans leur acte de naissance, cet officier demande s'il peut être atteint par cette loi, d'après un acte authentique qu'il offre de produire du chef de la maison de Bouillon, Godefroy de La Tour d'Auvergne, dernier duc mort, qui l'a reconnu descendant de Henry de Corret, fils naturel de Henry de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et Raucourt, et père du maréchal de Turenne. Cet acte ou diplôme a été enregistré en la ci-devant cour souveraine de Bouillon, le 20 mai 1780 (v. s.), et a été confirmé par un second, le 5 avril 1785. Le réclamant, Théophile-Malo Corret, y est autorisé à faire précéder son nom de Corret de celui de LA TOUR D'AUVERGNE. Cette addition de nom, qui ne lui a jamais été contestée sur ses brevets et commissions, avant ni depuis la Révolution, la serait-elle aujourd'hui, où cet officier s'efforce, devant les ennemis de la liberté de son pays, de rendre au nom qu'il porte une partie du lustre qu'il en retire. Comme il justifie d'un acte ancien et authentique, il demande, par un arrêt supplétif du Directoire, à être maintenu dans la possession du nom de la famille qui l'a reconnu (celui de son premier auteur), ainsi que dans son état civil.

» Le citoyen THÉOPHILE LA TOUR D'AUVERGNE CORRET,

» *Ancien commandant de grenadiers dans l'armée des Pyrénées occidentales, né à Carhaix, département du Finistère, logé à Paris, maison de la Marine, rue Croix-des-Petits-Champs.* »

Ainsi reconnu par les de Bouillon, admis dans leur intimité, autorisé même à se parer, pour ses domestiques, de leur propre livrée, c'est avec cette attache qu'on le vit à Bouillon, comme au château de Navarre, en Normandie, et à la cour d'Espagne, d'où il revenait, en 1786, pour solliciter l'appui de ses protecteurs ordinaires. Il disait, en ce moment, de l'Espagne et de son roi : « Qu'il n'avait été

Digitized by Google

» malheureux que pour avoir servi leur cause; mais que les ser-
» vices passés étaient comme de vieilles dettes qu'on a toujours
» beaucoup de peine à recouvrer, et que, n'ayant que des promesses,
» il manquait à sa satisfaction d'avoir quelque assurance positive de
» retirer des fruits un peu plus solides de son voyage que ceux de
» purs agréments de société. »

Nous devons l'avouer, sans détour comme sans aucune mauvaise pensée, tout cela ressemblait par plus d'un côté à ce qui se passait alors dans toutes les garnisons comme dans la plupart des jeunes têtes des derniers officiers de la monarchie. Mais, en même temps, il faut s'empresser de le dire, l'esprit de la discipline et de la règle s'était, en quelque sorte, chaque jour fortifié dans la pensée comme dans le cœur de notre jeune sous-lieutenant, et l'étude, ainsi que le raisonnement, avait dès lors préparé dans son imagination les bons et justes principes d'honneur et de discipline qui devaient le guider si sûrement au travers des incessantes agitations de la Révolution. Nous croyons que la lecture soutenue des anciens et des philosophes fut pour beaucoup dans le développement de cette sorte de religion du camp et de l'honneur militaire qu'il professa si hautement dans la suite.

Esclave de la règle et de la discipline, nous l'avons vu toujours s'y soumettre, honorer ses chefs et les suivre sans rien reprendre dans leurs actes, les aimer et les servir, en étudiant tout ce qui se rapportait à son art. Nous le trouvons désireux de porter sur un théâtre plus grand que la garnison elle-même tout ce qu'il sentait en lui d'énergique et de fécond; mais ne murmurant pas d'être rappelé de Mahon, ne murmurant pas de n'être pas désigné pour le siége de Gibraltar, ne murmurant pas de ne pouvoir obtenir un embarquement pour l'Amérique, quand les La Fayette et tant d'autres s'y illustraient déjà.

A. DU CHATELLIER.

(*La suite prochainement.*)

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ

A L'AUDIENCE SOLENNELLE DE RENTRÉE

DE LA COUR IMPÉRIALE DE RENNES,

Le 3 novembre 1855,

Par M. POUHAER,

Premier avocat général.

CONSIDÉRATIONS SUR LA BRETAGNE.

Messieurs,

Je viens vous entretenir d'un pays que nous aimons par-dessus tout, que nous ne quittons jamais sans regrets, où nous revenons toujours avec bonheur : ce pays, c'est le nôtre, c'est la Bretagne.

Son passé est digne de mémoire; il mérite notre étude autant que notre amour. Nous y puisons, avec l'estime de nos pères, le souvenir et l'exemple de vertus modestes, de mœurs simples, d'une vie laborieuse, d'un courage et d'un patriotisme indomptables, d'une droiture, d'une franchise devenue proverbiale, de cette indépendance enfin qui ne vient pas de l'orgueil, mais de la fermeté du caractère, du respect de soi-même, de l'amour du sol, de l'esprit de famille et de race. Pourtant, Messieurs, ce n'est ni de son passé, ni de son histoire que je veux vous parler. Je laisse à de plus savants ces études, ces recherches nationales qui se poursuivent autour de nous avec tant d'ardeur et de succès (1). Le passé ne nous appartient

(1) Il s'est formé depuis quelques années en Bretagne, sous le nom d'*Association Bretonne*, une Société ayant pour objet, d'une part le perfectionnement de l'agriculture, de l'autre l'étude de l'histoire et des antiquités bretonnes. Elle se réunit successivement dans chacune des principales villes de Bretagne, et publie le compte rendu de ses travaux. Cette Société ne saurait être trop encouragée.

Digitized by Google

plus, il échappe à notre action; mais le présent est à nous, c'est nous-mêmes : en bien comme en mal, nous le faisons ce qu'il est, et, en le faisant tel, nous préparons l'avenir, nous influons sur nos destinées futures; bons ou mauvais, nous semons les fruits que recueilleront nos neveux. C'est du présent, c'est de l'avenir de la Bretagne que je veux vous parler.

On répète sans cesse que l'unité nationale est, pour la France, le principe de sa force, de son influence dans le monde, et on a cent fois raison. Peut-être, cependant, faudrait-il ajouter que cette unité nationale n'est pas l'uniformité absolue, mais *la diversité dans l'unité*. La nation française s'est formée d'éléments multiples, de peuples divers, qui se sont fondus ensemble. Cette fusion, œuvre laborieuse et persévérante de la Royauté, la Révolution l'a consommée. Aujourd'hui, elle est complète : Bretons, Normands, Provençaux, Lorrains, nous vivons tous de la même vie, nous pensons avec le même cerveau, nous sentons avec le même cœur, et si nous luttons encore, c'est à qui servira le mieux cette commune, cette glorieuse patrie, objet de notre dévouement et de notre amour; mais précisément pour la bien servir, pour maintenir son rang à la tête des nations, n'est-il pas nécessaire que nous gardions chacun notre caractère original, notre esprit de race, notre personnalité? N'est-il pas essentiel que, dans l'accomplissement de cette œuvre nationale, nous remplissions des fonctions distinctes, nous occupions chacun le rang, le poste qui sied le mieux à nos aptitudes spéciales, à nos qualités naturelles? Pour rien au monde, ne laissons s'altérer cette unité précieuse, cette concentration d'idées, de forces et de volontés, cette direction unique, sans laquelle en toutes choses on ne fait rien de grand; mais ne dépassons pas le but, quand nous l'avons atteint, et maintenons avec la même sollicitude cette diversité d'origine, d'esprit et de caractère, cette variété dans l'unité, qui fait de notre nation la société la plus complète, la plus féconde, la plus ingénieuse, la plus expansive, la plus inépuisable en ressources, que le monde ait encore vue. Il importe donc à chacune des anciennes provinces de la monarchie française, tout en suivant le mouvement providentiel qui nous entraîne vers un avenir que Dieu seul connaît, de se recueillir un moment, de s'étudier avec impartialité, de se demander à quoi la rendent propre son caractère, son génie, ses traditions historiques, de rechercher quel genre de services elle peut rendre au

Digitized by Google

pays, quel rôle lui appartient dans le grand drame national qui se déroule sous nos yeux. Question difficile, non moins qu'importante, qu'il faut poser cependant, qu'il faut résoudre, sous peine de s'égarer ou de marcher en aveugle.

Je ne sais si je m'abuse, Messieurs, mais il me semble que cette question, en ce qui touche la Bretagne, est facile à résoudre. Ne suffit-il pas, en effet, de jeter un coup d'œil sur la population bretonne pour voir qu'elle se compose essentiellement de laboureurs et de marins? Nous n'avons pour l'industrie ni goût, ni aptitude; les arts languissent: seules, l'agriculture et la marine sont en honneur. Joignez-y la religion: la Bretagne est profondément croyante, profondément attachée à la foi de ses pères. *Une population catholique de laboureurs et de marins,* voilà la Bretagne. Ce qu'elle est aujourd'hui, elle l'était hier. Cela est conforme à son caractère, à son génie, à son histoire, à sa position géographique. Elle ne serait plus elle-même, elle se renierait, en étant autrement. Par l'agriculture, par la marine, par la religion, nous payons à la France notre contingent de patriotisme, nous lui rendons des services dont l'importance s'accroît de jour en jour; notre devoir donc, comme notre intérêt, comme l'intérêt général de la France, c'est de rester ce que nous sommes.

A diverses époques, des essais ont été faits pour rendre la Bretagne industrielle. Ces essais n'ont pas réussi, ce qui tient à nos qualités autant qu'à nos défauts. On ne réussit dans une carrière qu'à la condition de se passionner pour le but qu'on veut atteindre. Si le résultat général de l'industrie est l'accroissement de la puissance humaine, l'asservissement au génie de l'homme des grandes forces de la nature, la conversion magique d'un petit nombre de produits naturels en un nombre illimité de produits artificiels; si Dieu, en douant le genre humain du génie industriel, semble lui avoir délégué, pour le perfectionnement de son œuvre, quelque chose de sa puissance créatrice, il n'en est pas moins vrai que le grand mobile de l'industrie est l'amour du gain, la recherche du bien-être, la passion de s'enrichir. Si cette passion ne s'empare pas de vous, si elle ne stimule pas votre intelligence et votre activité, si elle ne vous tient pas éveillés la nuit comme le jour, vous pourrez être assurément d'honnêtes industriels, vous pourrez vivre modestement et honorablement, mais vous n'arriverez pas à la fortune, vous ne réaliserez jamais ces prodiges qui nous arrachent des cris d'admiration, vous vous traînerez dans

Digitized by Google

l'ornière, luttant chaque jour avec plus de désavantage contre une concurrence qui, tôt ou tard, amènera votre ruine.

Le génie industriel suppose d'ailleurs une grande activité d'esprit et de corps, du calcul, de la prévoyance, un mélange de prudence et d'audace, de la souplesse, de la fécondité en ressources, en expédients, l'esprit d'initiative et d'invention, des risques à courir, des chances de gain ou de perte, des spéculations hardies sinon aventureuses. Or, nous n'avons ni ces qualités, ni ces défauts. La Bretagne n'est pas riche et ne s'en tourmente guère. Un peu d'aisance suffit à la simplicité de ses goûts, à la médiocrité de ses besoins. Les enfants aiment à vivre, comme ont vécu leurs pères, sous le toit qui les a vus naître, près de l'église où ils ont été baptisés, en famille, en plein air, pauvres mais indépendants. L'esprit de spéculation nous est antipathique; la perte nous effraie plus que le gain ne nous tente : nous tenons à conserver notre héritage beaucoup plus qu'à l'accroître ; et aux dividendes hasardeux des actions industrielles, nous préférons la terre avec son revenu médiocre, mais sûr. Nous sommes persévérants mais routiniers, fermes dans nos résolutions mais entêtés dans nos idées, durs à la fatigue mais laborieux avec lenteur. Toute idée nouvelle nous effarouche, toute innovation nous répugne, tout changement d'habitude nous semble insupportable. Fidèles aux traditions du passé, peu soucieux de l'avenir, nous poursuivons chaque jour le sillon de la veille. Comme ce héros de la Fable, en quittant le sol natal, il semble que nous perdions notre force, notre confiance en nous-mêmes. N'est-il pas clair qu'une population ainsi faite ne sera jamais une population industrielle? N'est-il pas évident que ses qualités, comme ses défauts, la prédestinent à l'agriculture (1)? Est-ce un bien, est-ce un mal? Dans ma profonde conviction, c'est un bien, un bien pour la Bretagne, un bien pour la France entière, et, loin de nous plaindre, nous devons remercier Dieu de la destinée qu'il nous a faite, nous devons persévérer avec une religieuse reconnaissance dans la voie qu'il nous a tracée.

Certes, le moment serait mal choisi pour médire de l'industrie; l'industrie, nous en avons cette année la preuve éclatante, est une des richesses, une des gloires de la France, avide de toutes les

(1) ..... Patiens operum, exiguoque adsueta juventus. (Virgil.)
Gens dura..... experiensque laborum. (Ovid.)

Digitized by Google

gloires comme de toutes les richesses : sur ce terrain, pas plus que sur les autres, la France ne sera devancée par personne ; elle ne redoute aucune rivalité, ne recule devant aucune concurrence ; mais enfin, je ne vous dirai rien de nouveau, et certes, je ne serai taxé ni de hardiesse ni de paradoxe, en vous répétant ce lieu commun, cette vérité devenue triviale par son évidence même, que les populations les plus robustes, les plus morales, les plus heureuses, sont les populations agricoles. Attirez par l'appât d'un salaire plus élevé ces paysans honnêtes et vigoureux, épars sur notre territoire, vivant à l'ombre de leur clocher de la vie de famille et de la vie des champs, enfermez-les, entassez-les dans ces vastes et sombres usines qui s'élèvent aujourd'hui où s'élevaient jadis les châteaux et les monastères, et dites-moi si ce corps de granit résistera longtemps à la vie sédentaire, si cette tête saine ne se laissera pas envahir par les doctrines socialistes, si cette âme religieuse n'oubliera pas son Dieu, si ce cœur pur ne finira pas par se corrompre. Je ne parle pas de la misère des villes, plus hideuse cent fois que la misère des campagnes, ni de la mort à l'hôpital, ni de ces chômages de l'industrie que l'agriculture ne connaît pas... — Et pour la France en général, n'est-il pas essentiel qu'au développement sans cesse croissant de l'industrie corresponde un développement non moins rapide de l'agriculture? N'est-il pas désirable que certaines provinces restent éminemment agricoles, alors que tant d'autres se font de plus en plus industrielles? N'est-il pas urgent d'arrêter cette émigration des campagnes pour les villes? Si l'agriculture et l'industrie sont sœurs, n'oublions pas que l'agriculture est la sœur aînée et que c'est elle qui nous fait vivre ; n'oublions pas enfin que dans les mauvaises récoltes, alors que Dieu nous frappe, alors que dans ses mystérieux desseins il veut mettre à l'épreuve la résignation des uns, la bienfaisance des autres, le courage, la fermeté de tous, n'oublions pas que les provinces les plus favorisées, celles qui souffrent le moins dans la souffrance générale, celles qui viennent au secours de leurs frères dans la détresse, ce sont les provinces agricoles : assez d'autres nous feront jouir de leurs arts et de leur industrie, de leur luxe et de leur superflu ; que la Bretagne reste fidèle à l'agriculture ; que, dans son intérêt comme dans l'intérêt commun, elle soit une des ressources, un des greniers de la France.

Dieu, en faisant de notre pays une presqu'île, en creusant sur nos

Digitized by Google

côtes des ports sûrs et nombreux, en nous plaçant à l'extrémité de l'ancien monde, en face du nouveau, nous a destinés à la marine, non moins qu'à l'agriculture. Qui n'est pas né sur le bord de la mer, qui n'a pas respiré son air vif et pur, qui, dans son enfance, n'a pas été bercé sur ses vagues ou ne s'est pas endormi au bruit de la tempête, ne comprendra jamais ce charme irrésistible, cette sorte de fascination qui nous arrache à la terre pour nous lancer dans les immensités de l'Océan. Les qualités qui font le laboureur ne sont-elles pas d'ailleurs les qualités du marin? Corps robuste, volonté persévérante, mœurs simples, vie frugale, éducation rude, facilité à vivre de peu, à supporter les privations, la maladie, les intempéries de l'air, la rigueur des saisons. Joignez-y le courage; car si la vie du laboureur est honorable, celle du marin est héroïque. Le laboureur dort tranquille, il se repose après la fatigue : le marin aussi dort tranquille, mais de cette tranquillité qui connaît et affronte le danger. Il sait que la mort peut le réveiller, il est familier avec elle; que de fois déjà il l'a vue face à face. Le courage du marin est ce courage calme, silencieux, qui brave indifféremment la tempête, l'incendie, le feu de l'ennemi ; courage de tous les jours, de tous les moments, que rien n'abat, que rien n'exalte, qui suppose des caractères fortement trempés, et, dans des corps sains et vigoureux, des âmes plus saines, plus vigoureuses encore. Ce corps et cette âme éminemment *résistant*, ce courage à toute épreuve, cette énergie dans le commandement, cette religion dans l'obéissance, cette résignation devant la mort, j'en atteste les gens du métier, tout cela, Dieu l'a donné au marin breton; aujourd'hui, comme avant la Révolution, ce sont les Bretons qui font la force, la solidité de nos escadres. Notre vocation, notre destinée n'est donc pas seulement d'exploiter, de sillonner la terre, mais aussi d'exploiter, de sillonner la mer, de parcourir hardiment, dans tous les sens, ce vaste, ce bruyant Océan, qui nous embrasse et nous appelle, pour revenir, à la fin de chaque campagne, sur la terre natale si chère aux cœurs bretons, heureux de rapporter au foyer domestique le fruit de notre courage et de nos fatigues, heureux d'y retrouver, avec un repos nécessaire, ces joies de la famille, d'autant plus vives qu'on les goûte par intervalle, entre les périls de la veille et les dangers du lendemain.

Par la marine, d'ailleurs, plus encore que par l'agriculture, la Bretagne ne rend-elle pas à la France d'inappréciables services?

Digitized by Google

« La mer, qui jadis séparait les peuples, les unit aujourd'hui. » Cette remarque de Fénelon a reçu de la révolution qui s'accomplit dans la navigation par l'emploi de la vapeur, un caractère d'exactitude et d'évidence qu'elle n'avait pas au XVIIIe siècle. Les vents, en restant une force, ne sont plus un obstacle ; on arrive, malgré la tempête, à jour et à heure fixes, et le coursier le plus docile l'est moins encore que le vaisseau à vapeur. Encore quelques années, et il est évident que toute nation qui, par sa marine marchande et militaire, ne sera pas en relation avec l'univers entier; toute nation qui, sans trop de temps et d'efforts, ne pourra transporter ses armées sur les divers points du globe, devra se résigner à ne remplir dans le monde qu'un rôle secondaire et obscur. Pour maintenir son rang dans la civilisation qui se prépare, il ne suffira plus d'être une nation agricole, industrielle, artiste, militaire : le complément, le couronnement de tout cela, sous peine d'isolement et de déchéance, ce sera la marine. Voilà ce que comprend à merveille notre Gouvernement, si jaloux de l'honneur national ; voilà pourquoi il attache tant d'importance au développement de la marine, et voilà aussi pourquoi ces Bretons, que trop légèrement on qualifie de barbares, parce qu'ils gardent leurs mœurs, leur langue, leurs costumes, leurs croyances, parce qu'une fausse civilisation ne les a ni énervés ni corrompus ; voilà pourquoi ces Bretons, en recrutant nos équipages, en manœuvrant nos flottes, en portant nos drapeaux sur les plages les plus lointaines, donnent à la vraie civilisation son appui le plus efficace, et rendent à la patrie commune des services dont ils ne se vantent pas, qui le plus souvent passent inaperçus et n'en sont que plus glorieux.

Une population de laboureurs et de marins ne peut manquer d'être une population religieuse. Rien n'élève l'esprit, rien n'agrandit l'âme comme le spectacle de la nature. Quand on vit enfermé dans une ville, absorbé par des travaux sédentaires, préoccupé des petits intérêts, des petits plaisirs, des petites passions du monde, la pensée, si ce n'est dans les circonstances extraordinaires, ne dépasse guère l'horizon terrestre. Tout rappelle au laboureur le souvenir du Ciel. Il se sent sous la main de Dieu, il la voit dans les phénomènes de la nature, et c'est Dieu qu'il invoque pour bénir ses travaux, pour obtenir le soleil ou la pluie, pour détourner de sa récolte les fléaux destructeurs. Son seul repos, c'est le repos à l'église ; ses seules fêtes, les fêtes religieuses ; sa seule nourriture spirituelle, la parole évangé-

Digitized by Google

lique; son seul ami, son seul confident, le curé de sa paroisse. — Que dirai-je du marin, et comment ne pas être religieux quand, durant des mois entiers, on vit pour ainsi dire dans l'infini, entre le ciel et la terre? Et comment ne pas penser à la mort, comment ne pas invoquer Dieu quand le ciel s'obscurcit, quand la tempête gronde; comment ne pas le remercier quand le vent s'apaise et le ciel s'éclaircit?

Le Breton, d'ailleurs, est naturellement religieux. S'il y a des races dont le regard incliné vers la terre ne s'en détache que difficilement, il y en a d'autres, et la race bretonne est de ce nombre, qui tiennent moins à la vie, se passionnent peu pour ses plaisirs, et se consolent de ses misères par la pensée, par l'espérance du Ciel. Quand on étudie le caractère breton dans cette partie de la Bretagne qui, en gardant sa langue, s'est gardée pure de tout mélange, il est impossible de ne pas y reconnaître, avec un fond de tristesse qui se manifeste jusque dans les joies de la vie, cette tendance à l'isolement, au recueillement, à la contemplation, qui mène vite aux espérances, aux croyances, aux pratiques religieuses (1). — Faut-il s'étonner qu'avec ce caractère et ce genre de vie la Bretagne soit une province si éminemment religieuse? Ai-je besoin d'ajouter qu'au point de vue social, le seul qui soit de notre compétence, cette foi religieuse est pour nous la meilleure garantie d'ordre, de paix, de moralité, de bonheur? Ai-je besoin de rappeler que si, en 1848, la Bretagne est restée calme, sensée, honnête, si elle n'a pas succombé à la contagion générale, si elle n'a pas été atteinte de ce vertige qui ailleurs tournait toutes les têtes, c'est à ses croyances religieuses, à l'influence du clergé, c'est à la religion seule que nous en sommes redevables? Souvenons-nous enfin qu'aujourd'hui encore cet esprit catholique, qui ne fait peur qu'à de grands enfants, est notre vraie sauvegarde contre ces sociétés secrètes qui, à la honte de notre siècle et de notre civilisation, pendant que nous luttons contre l'étranger, pendant que la France, mêlant le deuil à la joie, célèbre

(1) Je ne relis jamais sans une douce émotion le recueil des chants populaires de la Basse-Bretagne, publié par M. de la Villemarqué. Ce n'est pas un livre sur la Bretagne, c'est la Bretagne elle-même qui, dans le langage le plus poétique et sous les images les plus touchantes, épanche naïvement ses sentiments, ses croyances, ses tristesses et ses espérances. Là se révèle à chaque page la nature religieuse de la race bretonne.

Digitized by Google

ses triomphes et pleure ses enfants, s'organisent dans l'ombre pour l'incendie, le meurtre et le pillage.

De toutes ces considérations, Messieurs, nous tirerons deux conséquences : la première, que nous devons rester ce que nous sommes ; la seconde, qu'en restant ce que nous sommes, nous n'en devons pas moins nous améliorer, nous perfectionner, secouer la routine, marcher en avant.

Restons ce que nous sommes, restons Bretons, persévérons dans la triple voie où nous sommes engagés. On ne vaut quelque chose qu'en étant soi. Des qualités d'emprunt altéreraient nos qualités naturelles. En voulant nous approprier l'industrie normande, l'élégance parisienne, la vivacité méridionale, nous le ferions gauchement, ridiculement ; nous serions de sots imitateurs. Avec notre rudesse, gardons notre originalité ; fidèles à nos traditions nationales, restons laboureurs, marins et catholiques, comme l'étaient nos pères. Mais, en demeurant ce que nous sommes, ne demeurons pas stationnaires ; quand tout marche autour de nous, ne soyons pas immobiles, semblables à ces pierres de granit que la main des druides a plantées sur notre sol et que la main des siècles n'a pas encore déplacées. On a comparé le genre humain au Juif Errant ; il faut qu'il marche, qu'il marche toujours, qu'il avance incessamment vers l'avenir où Dieu l'appelle. Dans cette grande marche du genre humain, toute société rétrograde est une société morte, toute société stationnaire une société qui se meurt ; c'est le soldat qui reste en arrière. Sans sortir de la voie où nous sommes engagés, que de pas à faire, que d'essais à tenter, que d'idées nouvelles à appliquer, que de progrès à accomplir ! L'agriculture qui suffisait à nos pères, ne peut plus nous suffire. Combattons la routine sous toutes les formes, la routine, notre plus dangereux ennemi, qui s'attache au Breton comme la rouille au fer. Grâce aux encouragements du Gouvernement, à l'impulsion d'administrateurs éclairés, à l'exemple, au concours actif de propriétaires qui méritent bien de leur pays, de grandes améliorations se sont effectuées depuis une trentaine d'années ; nos voies de communication se sont multipliées, de nouvelles méthodes de culture ont été substituées aux anciennes, nos landes se défrichent..... Continuons, accélérons ce mouvement ; élevons-nous au niveau de la science ; acceptons, propageons toutes les découvertes modernes, toutes les institutions agricoles que notre

Digitized by Google

siècle a créées. Les anciennes familles du pays conservent le goût de la campagne; qu'elles n'y restent pas oisives, qu'elles fassent de l'agriculture bretonne une agriculture modèle : il y a là un noble but à atteindre, un digne emploi de leurs loisirs, de leur fortune, de leur intelligence, de grands services à rendre, non-seulement à la Bretagne, mais à la France entière (1).

D'autre part, ne négligeons pas la marine; que nos marins deviennent chaque jour plus nombreux, chaque jour plus instruits, chaque jour plus hardis; que, dans tous les ports de France, les qualités qui les distinguent les fassent rechercher, préférer à tous autres. Des noms bretons se lisent à toutes les pages de nos annales maritimes; chaque jour nous en lisons dans les glorieux bulletins qui nous arrivent de la mer Noire ou de la Baltique; recueillons, perpétuons parmi nous ce noble héritage, c'est une des gloires de la Bretagne, qui vaut bien toutes les richesses de l'industrie.

Au surplus, quand même nous le voudrions, nous ne pourrions rester stationnaires. Demain, la vapeur, qui conquiert et transforme le monde, fera irruption dans nos murs. Encore quelques années, et sous le regard stupéfait de nos vieilles populations celtiques, ces locomotives ardentes, ces courses d'air et de feu, qui réalisent les fictions de la Fable, traverseront, avec la rapidité de l'éclair, les parties les plus reculées de la Bretagne. Nous sommes évidemment à la veille d'un de ces événements qui influent profondément sur la destinée d'un pays. Loin de nous l'effroi puéril d'esprits trop prompts à s'alarmer! Nous ne nous écrierons pas que la *Bretagne s'en va;* mais nous dirons que la Bretagne s'ouvre, qu'elle sort de son isolement, qu'elle participe de plus en plus à la vie générale, au mouvement universel. La question n'est pas de savoir si elle se modifiera, mais comment et dans quelle mesure. La révolution sera-t-elle radicale? abandonnerons-nous notre caractère, notre genre de vie, nos croyances, notre originalité? de notre incurie, de notre lenteur,

(1) Un de nos chimistes les plus distingués, M. Malaguti, doyen de la Faculté des Sciences, fait à Rennes, depuis quelques années, un cours de chimie appliquée à l'agriculture. Ces leçons, que le talent du professeur a su mettre à la portée de toutes les intelligences et dont le Conseil général d'Ille-et-Vilaine a voté l'impression, répandent et vulgarisent en Bretagne une foule de notions neuves qui, malgré les résistances de la routine, ne peuvent manquer d'exercer sur notre agriculture la plus heureuse influence.

Digitized by Google

de nos superstitions, de certains défauts enfin que je ne veux pas nommer, et qu'on nous reproche si amèrement, mais trop justement? Voilà la question qui se pose aujourd'hui et que l'avenir résoudra.

Cette question, Messieurs, je n'ai pas hésité à la soulever devant vous, bien qu'elle sorte du cercle habituel des sujets judiciaires. La Magistrature, par ses lumières, ses services, ses relations journalières avec toutes les classes de la population, exerce sur l'opinion publique, en Bretagne, une grande, une légitime influence. C'est sous le nom, sous la forme de votre ressort, aussi vaste que celui du parlement de Bretagne, que se maintient encore, que se conserve toujours l'unité de notre vieille province. Parler devant la Magistrature bretonne, c'est donc parler devant la Bretagne entière, et j'ai cru bien faire, j'ai cru remplir un devoir patriotique en soumettant à votre approbation ou à votre censure des idées que je crois vraies, en signalant à votre attention une question qui intéresse à un si haut degré l'avenir, la moralité, le bonheur de notre pays.

Digitized by Google

DEUXIÈME MÉMOIRE

SUR

LES FOUILLES ET DÉCOUVERTES,

EN 1854,

DANS LE CHAMP DES BÉSIRAIS ET LES ENVIRONS,

COMMUNE DE SAUTRON (LOIRE-INFÉRIEURE).

Les prévisions manifestées à la fin du premier Mémoire, sur les fouilles au champ des *Bésirais*, se sont réalisées, cette année, avec un succès complet.

Aujourd'hui, il n'en faut plus douter, un établissement *gallo-romain*, construction d'une certaine importance par son étendue, a occupé le plateau de la colline des *Croix*, au nord de la petite rivière du Cens, en face du bourg, chef-lieu actuel de Sautron.

Les débris ont été retrouvés successivement; d'abord, en 1847, 1852 et en 1853, et ensuite, dans le courant de 1854 et en 1855, comme il est exposé dans ce second Mémoire.

Les dernières fouilles ont été suivies de découvertes nombreuses sur une ligne de 750 mètres, à partir du *Taillis-Brûlé*, et qui se prolonge dans la direction du sud-est-sud, jusqu'au versant de la colline, et notamment sur les divers points ci-après indiqués, savoir :

1° Le *Taillis-Brûlé*.
2° La partie orientale du champ des *Bésirais*.
3° La chaintre, au nord et à l'ouest, des champs Gasts.
4° Le centre des champs Gasts.
5° Les fossés renversés de la petite *Bésirais*.
6° Le centre de la vigne *Bésirais*.
7° L'avenue devant la cour principale.
8° La basse-cour.

Digitized by Google

9° La grande prairie.

10° Le jardin potager.

11° Le clos de vigne au sud du potager.

12° Le canton nommé le champ du *Château*.

13° Les fossés renversés du champ qui borde le chemin entre la vigne et la jeune chênaie.

14° La vieille fontaine, comblée à la queue de l'étang, dans la grande prairie.

15° Le verger.

Voici les résultats, obtenus en détail, de ces diverses explorations.

Au *Taillis-Brûlé* et au champ des *Bésirais*, de nombreux débris ont été recueillis fréquemment par les fermiers et le propriétaire.

Dans les chaintres au nord, à l'ouest et au centre des champs Gasts, les fermiers, en charruant, ont déterré, à cinq ou six fois différentes, une certaine quantité de débris antiques, tels que fragments de tuiles plates à rebords, briques romaines, avec des tessons de poteries, en argile rouge, jaunâtre, noirâtre, d'un vernis très-brillant et d'un grain très-fin.

En abattant les fossés de la vigne de la petite *Bésirais*, les manouvriers ont mis au jour plusieurs pierres granitiques en moellon de grand appareil, et dont quelques-uns étaient fortement calcinés. Tout auprès, ils ont déterré plusieurs débris de briques et de tuiles informes, décomposées, mais dont la qualité de l'argile et la nuance rouge ressemblaient aux matériaux de même genre sortis des fabriques *gallo-romaines*.

Pendant les fouilles, sur les chaintres de la vigne, dans le champ du *Château*, l'on a déterré quelques moellons granitiques et schisteux paraissant provenir d'une vieille démolition. Les recherches dans les versaines du bas, du centre et du haut, ont procuré souvent des tessons de poteries, des fragments de briques et de tuiles antiques.

Sur deux fouilles, dans la grande prairie des *Croix*, au nord du parterre, l'on a découvert le pan d'un vieux mur, en pierres froides, construction antique, présentant les dimensions ci-après : longueur, 3 mètres; épaisseur, 1 mètre; profondeur, 1 mètre 50 centimètres. Ces débris en moellons alumineux et granitiques de grand appareil ont été déposés auprès de la porte de la basse-cour, sur la grande prairie.

Digitized by Google

A quelque distance plus au nord, le long du mur de la basse-cour, l'on a rencontré, à 60 centimètres de profondeur, plusieurs fragments de briques antiques ; débris informes, mais semblables aux autres pour la nuance de la couleur et le grain de l'argile.

Devant la maison des *Croix*, entre la cour et la douve, le jardinier, en défonçant le sol pour remplacer un arbre brisé par le vent, a retiré, à la profondeur de 80 centimètres, divers fragments de grandeur inégale, en briques et en tuiles, d'origine romaine, avec des débris de métal d'étain.

Les manouvriers, en ouvrant le chemin de grande communication et en abattant les fossés situés entre la vigne et la jeune chênaie, ont retiré plusieurs moellons granitiques de grand appareil, fortement calcinés ; tout auprès se trouvaient quelques cassures de briques et de tuiles plates à rebords.

Le jardinier, en bêchant, dans le jardin potager, un carré qu'il avait défoncé à la profondeur de 60 centimètres, a retiré des débris de briques et de tuiles de fabrique antique.

Au mois de juin dernier, pendant que les manouvriers déracinaient, dans le grand verger, des pommiers morts par suite de la gelée et des pluies au printemps de 1853, ils ont retiré de ces fosses de nombreux débris en état de décomposition, mais offrant une identité parfaite avec ceux recueillis dans les *Bésirais* et dans les champs Gasts.

Vis-à-vis de la basse-cour, le jardinier, en ouvrant une fosse à chaux, au bord de l'*avenue*, a rencontré, à la profondeur de 70 centimètres, plusieurs amas de scories menues et noirâtres parmi des débris de vieille construction.

Enfin, en fouillant dans la vieille fontaine comblée à la queue de l'étang, dans la grande prairie, l'on a retiré, à la profondeur de 3 mètres, parmi les terres de remblai de diverses natures, de gros graviers nombreux, des blocs de granit, des pierres quartzeuses de couleur blanchâtre et des quartz roulés semblables aux galets que la mer rejette sur les rivages. Ces remblais et ces pierres de construction indiquent la main de l'homme, avec l'intention de détruire cette source, objet d'utilité pour les habitants et de vénération, dans ces temps reculés, si l'on en croit les légendes et les traditions populaires.

Si les découvertes en 1847, 1852 et 1853 ont pu faire conjecturer

Digitized by Google

un établissement *gallo-romain* ou sur le plateau ou dans le *Taillis-Brûlé*, à plus forte raison, les fouilles exécutées avec un plus grand soin en 1854 et les nouvelles découvertes sur le même point et dans les environs ont procuré les preuves les plus authentiques, les plus variées. Là, devait être assise une *villa*, séjour de quelque riche famille sénatoriale, ou peut-être plusieurs constructions agglomérées d'une certaine importance, indiquées par les débris qu'on retrouve encore parmi les champs livrés à la culture depuis plusieurs siècles.

Avant d'aller plus loin, qu'on nous permette une courte digression sur les *villas*.

Une *villa*, suivant Caton, Columelle, Pline, Varron et les auteurs agronomiques de Rome, était située, ordinairement, au sommet ou sur le penchant des collines, à l'exposition du sud, à l'abri des vents du nord, non loin d'une source ou d'un cours d'eau, à peu de distance des villes. Elle était fréquentée, principalement pendant l'été et l'automne.

Les *villas* étaient de diverses sortes : les unes, comme les fermes et les métairies, soit isolées ou agglomérées, n'étaient qu'un simple fonds de terre, dont le propriétaire retirait par lui-même ou par les colons ou ses esclaves, un revenu en récoltes de céréales, de fruits, de vins et d'huiles, et en élèves de gros et menu bétail.

Les autres *villas* étaient des domaines d'une vaste étendue, qui montraient, par un caractère spécial de beauté, de grandeur et de richesses, l'importance du propriétaire et le but qu'il se proposait en les habitant. Ces demeures sénatoriales étaient exploitées au compte du propriétaire par de nombreux esclaves, sous la direction d'un intendant, *villicus*. Ces bâtiments, sans étage supérieur, étaient construits en bois, en briques, en terre, en pisé, quelquefois en pierres ou en marbre. Ils occupaient une vaste étendue de terrain, et se divisaient en trois parties, savoir : l'*urbana*, la *rustica*, et la *fructuaria*, avec les dépendances.

1° L'*urbana*, située au centre, sur le point le plus élevé du domaine d'où le maître pût surveiller les diverses parties de son exploitation, formait un carré, renfermant une cour au milieu, sans étage supérieur. Cette construction, ordinairement en briques avec entablement en terre cuite, se terminait en terrasses. Elle servait au maître, à sa famille, à ses domestiques; elle se subdivisait en appartement d'été, de printemps, d'automne et d'hiver, suivant la saison.

Digitized by Google

Du reste, elle offrait les mêmes distributions qu'une maison de ville, avec un jardin ou xyste réservé pour la promenade du maître.

2° La *rustica* était à gauche, où elle formait un carré au milieu, clos par de nombreux bâtiments, destinés d'abord à l'habitation du *villicus*, de sa famille et des esclaves, ensuite aux travaux rustiques. La *rustica* comprenait les étables, les écuries, les remises, les hangars, l'abreuvoir, le puits, le four, la cuisine, les bains, les bergeries, la porcherie, le poulailler, le colombier, l'*area*, les bestiaux, les fumiers et les instruments de culture.

3° La *fructuaria* était à droite, également en forme carrée, avec des bâtiments sans étage : elle servait de réserve pour recueillir les récoltes en blés, en bois, en foins, en grains, en pailles, en fruits, en huiles, en vins, en provisions de ménage, et se composait de granges, celliers, magasins, offices, fruitiers, pressoir à huile, pressoir à vins, moulins à bras; en outre, il y avait à l'extérieur une cour vaste, avec basse-cour, vivier, rucher, potager, verger, des champs, des bois, des prés, des vignes, des garennes, enfin un parc clos de haies ou renfermé de murs. Une *villa* devait donc occuper une certaine étendue de terrain, par ses bâtiments, ses dépendances et ses cultures.

Revenons à notre sujet.

Ici, se rencontrent, suivant nos auteurs romains, la plupart des circonstances qui constituent l'établissement d'une *villa*, la colline, l'exposition du midi, l'abri contre les vents du nord, le cours d'eau, la fontaine, un sol parsemé de débris, malgré les travaux de la culture; quelques routes abruptes creusées dans le rocher, puis, enfin, la proximité d'une grande ville, d'une ville maritime, du *Portus Nannetum vel Condivicnum*.

En outre, la colline des *Croix*, formant un amphithéâtre de verdure, et les alentours, très-favorisés par leurs dispositions naturelles, n'ont pas été sans être remarqués sous l'*ère celtique*, sous la *domination romaine*, au *moyen-âge*, comme de nos jours.

Sous l'*ère celtique*, cette opinion est admise, si nous prenons pour garants les pierres druidiques dressées au sommet de la colline, roulées dans le vallon, puis rangées à la file à travers le cours d'eau, où elles servaient au passage des habitants; les deux peulvens, aux signes inconnus, renversés dans la coulée du *Grand-Bois*, et le menhir gigantesque déterré en 1845 dans la cour du presbytère.

Digitized by Google

Sous la *domination romaine*, les signes d'habitation ont été révélés par les matériaux, les débris et les autres objets de l'époque retrouvés sur le plateau, le sommet et le versant de la colline.

Quant à ce qui concerne le *moyen-âge*, on se bornera à dire : Si le culte des pierres a précédé les autres cultes, chez nos pères, ce culte a continué, malgré les défenses fréquentes des *capitulaires* et des *conciles*, jusque dans le IXe et le Xe siècle; et les débris ont souvent servi à tailler les premières croix en pierre du christianisme. Sans doute, c'est excité par les motifs les plus puissants, tels que l'abolition de ce culte, le triomphe de la religion chrétienne, et surtout l'utilité des eaux du Cens, qu'un auguste personnage, vivant au VIe siècle, saint Félix, évêque et gouverneur de Nantes, établit des moulins à eau sur cette petite rivière. De tous ces moulins élevés à grands frais en *Orvault*, en *Sautron*, en *Vigneux*, il n'en reste plus qu'un seul, à *Sautron :* souvent démoli, souvent rebâti; mais conservant encore, dans le pays comme dans les vieux titres, le nom des *moulins de l'Évêque*, *Episcopi molendina.*

Continuons nos investigations.

Sur le penchant de la même colline, il est un champ actuellement cultivé en vignes qui conserve le nom de champ du *Château.* Ce nom lui a sans doute été donné en souvenir de quelque manoir féodal : car cette colline, si pittoresque, qui domine les vallons, a été habitée sur plusieurs points; et, notamment à partir du XIVe siècle, elle a été occupée, suivant quelques titres authentiques, par diverses habitations désignées sous les noms de l'*Hébergement* de la *Noë* de la *Croix*, du *Fief* de la *Noë* de la *Croix*, du *Logis* de la *Croix*, du *Pavillon* de la *Croix*, de la *Croix*, et enfin des *Croix*. Ces nombreuses reconstructions doivent peu surprendre.

Ordinairement, les gisements romains où les environs ont été occupés par des constructions édifiées avec les débris antiques, et les constructions se succédant les unes aux autres, sont indiqués souvent dans les titres, les histoires et les souvenirs des habitants, par la dénomination de *château*, *manoir*, *hébergement*, *logis*. Ces divers points d'habitation et ces dénominations différentes devaient faire commettre des erreurs; c'est ce qui a eu lieu dans le premier Mémoire et ce que nous tâcherons de réparer dans celui-ci.

Il est vrai, dans le premier Mémoire, l'on avait émis cette opinion que le gisement *gallo-romain* pouvait avoir eu lieu dans le champ du

Digitized by Google

Château. Mais ce qui pouvait paraître vraisemblable en 1852 et en 1853, ne l'est plus en 1854 et 1855. En effet, les fouilles et les découvertes consignées dans ce second Mémoire ont remplacé les conjectures par les preuves les plus fortes. L'on revient aujourd'hui de l'opinion émise provisoirement en ce qui concerne le *château*. L'on pense que ce *château* ou habitation *fortifiée* constitue, par le fait seul de son éloignement du *Taillis-Brûlé*, une construction indépendante de la *villa* gallo-romaine ; et voici les motifs sur lesquels cette opinion est fondée. D'abord, ce *château* a dû être construit en grosses pierres, c'est-à-dire en grand appareil. Sur les lieux, l'on a déterré dernièrement une certaine quantité de moellons alumineux granitiques de diverses dimensions, légèrement calcinés, décomposés, usés. Dans les murs de clôture, le long de la vigne, il existe aussi des moellons, dont les dimensions fortes et irrégulières indiquent positivement l'antiquité, sans préciser la date. Ce *château*, en pierres, suivant l'usage adopté du VIe au IXe siècle, temps des invasions et des guerres féodales, était, non loin d'un gué, très-convenablement placé sur la pente de la colline, auprès de la route creusée dans le rocher, route qui reliait la Loire à l'Erdre, en coupant à angle droit la *voie romaine* passant auprès du moulin de Chamboin. Enfin, ce *château* indique évidemment, par ses débris, une construction dans un but différent et surtout postérieur à l'établissement *gallo-romain*.

Maintenant, revenons à cette *villa*, objet principal de nos travaux et de nos recherches les plus minutieuses. Si dans le premier Mémoire l'on a avancé une opinion plus par conjectures que par preuves, c'est-à-dire une opinion provisoire, aujourd'hui, étant mieux renseigné par les nouvelles fouilles et les débris nombreux et variés, on peut dire : Il est prouvé que, dans la circonscription formée par les champs Bésirais, les champs Gasts, la vigne Bésirais, le verger des *Croix* et l'avenue des *Croix*, était assise la *villa* romaine et ses dépendances. La partie principale occupait probablement le *Taillis-Brûlé*, d'où l'on a retiré les plus nombreux débris.

Cette construction, dans un but de plaisir et d'utilité à la fois, a dû être édifiée pendant l'intervalle qui sépare le Ier siècle du IVe, c'est-à-dire à l'époque la plus brillante de la civilisation romaine dans les Gaules. La ruine de cet établissement peut être assignée vers la chute de l'Empire et l'invasion des Barbares, au Ve siècle, époque d'incendies, de meurtres, de pillages, qui dura dix ans, et changea

Digitized by Google

la face de l'Europe. Les preuves que l'on produit, concernant l'existence et la destruction de cette *villa*, résultent de l'état des lieux. Les fouilles souvent entreprises au *Taillis-Brûlé* et dans les champs adjacents, indiquent une ruine complète, ruine par incendie, et démontrée par les pierres calcinées, les briques carbonisées, les tuiles plates à rebords noircies par le feu, les charbons, les cendres, la suie, les scories, le sol demeuré noirci par l'effet du feu; et, en outre, par la présence des débris les plus nombreux, les plus variés, tels que les fragments de tuiles à rebords, les briques romaines, les poteries en argile rouge, en pâte fine, de formes élégantes, d'un vernis brillant; diverses poteries destinées aux usages culinaires, en argile grisâtre, jaunâtre, noirâtre, rougeâtre; les goulots d'amphores de grandes et de petites dimensions; les fonds d'amphores en argile rouge et jaunâtre; des métaux oxydés; un débris de pierre à moudre en grès, à grains fins, etc.

Tous ces débris, que l'on a recueillis en grande quantité, que l'on recueille encore chaque jour, sont conservés avec soin, comme les témoignages de l'antiquité du lieu et les preuves de ces deux Mémoires qui ont pour objet de constater ces découvertes, dans les intérêts de la science. Quelque précieux que soient ces débris pour le propriétaire du domaine, si leur étude pouvait servir à compléter la description des fouilles ouvertes sur différents points dans le département, ce propriétaire s'empresserait de les mettre, chaque jour, à la disposition des archéologues, des artistes et des érudits; joyeux d'avoir retrouvé dans ses champs les vestiges des temps anciens, et plus joyeux encore de les voir servir au progrès d'une science remplie d'attraits, d'une science qu'on ne saurait jamais cultiver assez sur notre péninsule armoricaine, dont le sol renferme çà et là les souvenirs de la civilisation romaine, les campements des légions et les traces de ces conquérants de l'ancien monde.

Aux Croix, 5 mai 1855.

PHELIPPES BEAULIEUX.

Digitized by Google

L'ATELIER DE GASTON GUITON

A PARIS.

Depuis quelque temps, la littérature et les arts s'acclimatent en Vendée, et, pour me servir de l'expression d'un poète latin, la Muse ne rougit plus d'habiter nos bruyères. La science, la poésie, la sculpture et la peinture s'y donnent aujourd'hui la main, et nous espérons que notre vieux sol offrira un jour à la postérité d'autres souvenirs que des souvenirs militaires, et d'autres renommées que celles qu'on acquiert sur les champs de bataille. Il y a parmi nous bon nombre de jeunes hommes que domine le besoin de savoir, et qui ont mis en l'art leur foi, leur amour et leur espérance. Cette passion qui les entraîne vers le bien et le beau, mérite à coup sûr d'être encouragée, surtout dans nos provinces de l'Ouest, si éloignées du centre et où l'on est si disposé à se laisser aller aux charmes d'un doux et déplorable far-niente. Les lecteurs de la *Revue des provinces de l'Ouest* connaissent déjà la plupart de ceux qui, saisis d'un louable zèle, ont voulu secouer la paresse et l'ignorance si chères à ces contrées, et qui ont cherché à tracer leur sillon dans la science, la littérature ou les arts. Qu'on marche à la conquête de la vérité historique en déchiffrant de vieux parchemins, qu'on assouplisse l'idée à la forme du vers ou qu'on cherche à reproduire des sentiments naturels en colorant la toile ou en fouillant le marbre, on fait toujours quelque chose de noble et de profitable pour l'esprit humain. C'est ce qu'a très-bien compris le Directeur de la *Revue* en voulant qu'à côté des articles d'archéologie ou d'histoire, vinssent prendre place des comptes-rendus des ouvrages de peinture ou de sculpture exécutés par des artistes poitevins ou bretons.

Je reste donc dans le cadre qui nous est tracé en publiant les impressions que j'ai éprouvées en visitant, il y a un mois, l'atelier de M. Gaston Guiton. M. Guiton, qui demeure actuellement à Paris, rue de l'Ouest, n° 36, est de Napoléon-Vendée. Il est compatriote de Maindron, le célèbre auteur de Velleda, et de Baudry, peintre qui a eu le grand prix de Rome il y a deux ans. M. Guiton est jeune et il a déjà vu figurer ses statues à plusieurs expositions. Il a devant lui l'avenir, car il a déjà bien fait et il est maintenant en position de mieux faire.

Digitized by Google

Je connaissais M. Guiton depuis quelque temps. A titre de compatriote, il m'invita à aller voir ses œuvres. J'y allai avec deux de mes amis beaucoup plus compétents que moi en fait d'art, Jules Duvaux, auteur de la bataille de Waterloo, achetée par le comte de Chambord, et Auguste Galimard, auteur des cartons des églises de Saint-Laurent, de Sainte-Clotilde, de Saint-Philippe-du-Roule, et dont l'exclusion au dernier salon de peinture a produit tant de scandale à Paris. Ces Messieurs furent frappés comme moi du beau modelé des statues et de l'expression des têtes. Ils en firent leurs compliments à M. Guiton, et se proposèrent bien de retourner chez lui quand il aurait fait quelque chose de nouveau.

M. Guiton, après avoir travaillé quelque temps à Nantes chez M. Ménard, dont la *Revue* a déjà eu occasion de parler, est entré à Paris dans l'atelier de M. Rude, ce maître qui vient d'être enseveli dans son triomphe et qui est mort en apprenant qu'il était l'un des quatre statuaires médaillés de l'Exposition universelle. Sous un tel professeur, Guiton ne pouvait que profiter. Nous devons pourtant constater qu'il a dans son talent quelque chose de plus froid, de plus classique et de moins tourmenté, et que s'il n'a pas toujours l'énergie, il n'a pas non plus l'exagération qui se manifeste dans certaines œuvres de Rude, et, entre autres, dans la pose et l'expression de la statue du maréchal Ney, inaugurée il y a deux ans en face de l'Observatoire.

Nous avons vu dans l'atelier de M. Guiton peu de bustes; et cela se comprend : on se défait plus facilement d'un buste que d'une statue. Les statues ne sont guère achetées par des particuliers, à moins qu'ils ne soient Anglais ou qu'ils ne s'appellent le duc de Luynes. Nous avons donc remarqué seulement un groupe et deux statues : *saint Louis consolant un blessé après la bataille de la Massoure, Léandre attendant le signal de Héro avant de se précipiter dans la mer,* et une statue de petite fille.

L'artiste, ayant à représenter saint Louis, a préféré ne pas l'isoler, et il a bien fait. Saint Louis, en effet, est plus qu'un roi, plus qu'un homme; c'est un type. Le double idéal du roi et du chrétien s'est incarné en lui, et sa vertu brille pour nous d'un éclat d'autant plus vif, qu'elle est apparue au milieu des ténèbres du moyen-âge. Saint Louis, pour être bien compris, doit donc être représenté agissant. L'attitude du repos ne convient qu'aux natures spéculatives, aux hommes dont l'activité est tout intérieure. Or, ce n'est point ce qu'a été saint

Digitized by Google

Louis. Depuis le commencement de sa vie jusqu'à la fin, il n'a eu qu'une pensée, placer la chrétienté à la tête du monde et la France à la tête de la chrétienté. Et, pour accomplir cette œuvre, qu'a-t-il fait? A l'extérieur il a combattu les infidèles, et à l'intérieur il a substitué la loi à l'anarchie, la charité à la vengeance, la justice à l'iniquité. La guerre, pour lui, a été un moyen d'arriver à la paix, à une paix durable reposant sur l'unité et la concorde. Il devait donc déplorer les maux produits par les combats, et M. Guitou a bien compris son caractère en le représentant non en vainqueur superbe, mais en père chrétien, exhortant et consolant les blessés.

Le costume de saint Louis est d'une rigoureuse exactitude. Le roi est représenté dans l'appareil guerrier du XIIIe siècle, le heaume en tête et le haubert sur la poitrine. La cotte de maille couvre entièrement le corps. L'artiste lui a jeté sur les épaules le manteau royal fleurdelisé. Saint Louis ne portait probablement point ce manteau les jours de bataille, mais c'était une nécessité sculpturale. Le roi se penche vers le blessé et lui montre le ciel, lui indiquant ainsi qu'il y trouvera la fin de ses souffrances et la récompense de ses travaux.

Ce groupe est savamment conçu et bien exécuté. Quelques personnes trouvent que saint Louis y est peut-être trop saint et pas assez roi; mais il faut songer qu'il n'est pas sous le chêne de Vincennes, et que le grand justicier a fait place à l'homme et au chrétien.

A côté de ce groupe se trouve une statue de Léandre. L'audacieux amant de Héro s'apprête à traverser à la nage le détroit qui sépare l'Asie de l'Europe, pour aller trouver sa maîtresse. Il est assis sur un rocher, les yeux fixés sur Sestos. Après avoir quelque temps attendu le signal de Héro, il voit enfin apparaître le flambeau qui doit le guider dans son aventureux voyage (1). Sa main gauche, placée sur son front, cherche à écarter la lumière des étoiles, tandis que sa

(1) Cette situation a été bien rendue par un poète contemporain, dans les vers suivants :

Cette fière Héro, dont chacun admirait
Et la noble pudeur et le maintien sévère,
Et la grâce décente inconnue à Cythère,
Elle aime : un beau jeune homme est venu d'Abydos,
L'a vue, et pour la voir ose braver les flots.
Chaque soir, au mépris de la vague bruyante,
Cet amant courageux vient trouver son amante;
Et chaque soir l'amante, allumant un flambeau,
Vole éclairer sa route et bientôt son tombeau!

Digitized by Google

main droite laisse échapper la tunique qui couvre encore une partie de ses membres. L'artiste a bien réussi à rendre, dans cette œuvre, la tension du regard vers l'objet attendu. Cette tension semble emporter tout le corps vers le but désiré. Dans le sourire de la bouche, on voit l'expression de la joie satisfaite. On ne remarque pas, dans la physionomie, le moindre sentiment du danger, et Léandre, tout entier à son amour, est uniquement occupé du bonheur qui l'attend au rivage.

La *petite fille qui joue avec des fleurs,* est une délicate composition. Le sujet est : *Hanneton, vole, vole.* Cette statue n'est pas d'un aspect saisissant comme les autres, mais elle a une plus grande pureté de contours et elle offre à l'esprit des idées riantes. La petite fille regarde le hanneton qui va s'envoler. Sa physionomie a une expression naïve et gracieuse. Sous ses pieds se trouve un fouillis de feuilles de chêne et de chardon.

Voici les œuvres que nous avons remarquées dans l'atelier de M. Guiton. Outre ces œuvres terminées, il y a en commencement une statue d'Hypathie, cette suave et éloquente jeune fille dont la vie et la mort jettent un peu de poésie sur le paganisme tombant. Le poète a choisi le moment où la foule, qui est toujours la même dans tous les temps et dans tous les lieux, a attaché la victime à une colonne, après l'avoir dépouillée de ses vêtements, et se dispose à la lapider. Les écrits des philosophes qu'elle commentait sont à ses pieds, foulés et déchirés. Ses bras sont attachés à un bâton fixé au poteau en manière de croix. Le regard de la victime semble pardonner à ses bourreaux; et, tandis que son corps s'affaisse, sa tête conserve un reste de pensée. La main gauche, qui se trouve un peu dégagée, cherche à ramener une draperie qui s'est trouvée retenue à l'instrument du supplice, et la pudeur de la jeune fille lutte jusque dans la mort.

Voilà quelles ont été mes impressions quand je suis allé visiter l'atelier de M. Guiton. Puissent ces quelques pages donner une idée de son talent et de ses œuvres! Nous ne pouvons trop engager les lecteurs de la *Revue* à aller visiter, quand ils iront à Paris, l'atelier de notre jeune statuaire. Ils verront que mes éloges ne sont pas exagérés, et que notre compatriote, s'il appuie son talent sur un peu de savoir-faire, est appelé à de prompts et brillants succès.

Alfred GIRAUD.

Digitized by Google

UNE MUSE VENDÉENNE.

Les journaux de Paris annonçaient, il y a deux ou trois ans, la mort d'un habitant du haut Poitou qui laissait, en ouvrages manuscrits de sa façon, de quoi former au moins quatre-vingts volumes in-8°. Mais ils faisaient ressortir en même temps une circonstance peu honorable pour notre compatriote, c'est que, dans cet immense bagage, il ne se trouvait pas deux lignes ni une idée dignes d'être recueillies.

A la même époque, une existence précieuse, mais obscure, s'éteignait au fond de la Vendée. Une dame, mère d'une nombreuse famille, succombait à la fleur de son âge, et chez elle aussi l'on trouvait un recueil de poésie assez volumineux pour former un in-8° ordinaire. Cette découverte était d'autant plus inattendue, que personne dans sa famille et parmi ses amis, pas même son mari, n'avait soupçonné son goût pour la versification. On avait seulement remarqué que, presque chaque soir, elle se retirait pendant une heure ou deux dans son cabinet; mais comme elle se livrait avec ferveur aux exercices de la piété, on n'avait pas donné d'autre motif à ces moments de solitude.

Quelques-unes de ces pièces de vers ayant été communiquées par M. *** à ses amis, elles ont paru si remarquables, qu'on l'a unanimement engagé à les livrer à l'impression. Il s'y est constamment refusé. La copie d'une de ces pièces, prise, m'a-t-on dit, au hasard, est venue entre mes mains, et je ne puis résister au désir de la faire connaître. Si je blesse quelque honorable susceptibilité par

Digitized by Google

mon indiscrétion, j'espère qu'en retour, les lecteurs de la *Revue* m'en sauront gré. En effet, si l'on fait la part de la position de celle qui a composé ces vers; si l'on considère qu'elle habitait une des villes les plus infimes et les plus reculées de la Vendée; que, sans critique, sans conseils, sans émulation, elle s'est livrée toute seule aux inspirations de son cœur, j'oserais presque dire de son génie, on ne pourra pas s'empêcher d'admirer l'œuvre de cette nouvelle Muse vendéenne.

F. POEY-D'AVANT.

UN POÈTE.

Non, je n'ai point de Jean les accents prophétiques,
De David les accords tendres, mélancoliques,
D'Israël inspiré la redoutable voix;
Je ne sais point pleurer, comme fit Jérémie,
Sur les murs consumés par la flamme ennemie,
Sur les débris fumants du palais de ses rois!!

Je ne sais rien, Seigneur, de tes secrets sublimes,
Des monts éblouissants je n'ai point vu les cimes,
Je n'ai point affronté le péril sur les flots,
Je n'ai point entendu le vent de la tourmente
Briser le mât fragile et porter l'épouvante
Au cœur des matelots!

Je n'ai point vu la nuit sous le ciel d'Italie,
La vague mollement sous ma barque assouplie,
Du golfe de Baïa les rivages vantés;
Je n'ai point vu l'Arabe et les sables sans onde,
Et l'Égypte, et son fleuve, et sa terre féconde,
Et tous ces lieux fameux que la lyre a chantés!

Non, j'ai toujours dormi sous le toit de ma mère.
Comme la pâquerette inconnue, éphémère,
Fleurit et meurt dans le vallon,
J'ai commencé jadis mon humble destinée:
Puisse un soir calme et doux clore en lui ma journée
Dans le même horizon!!

Digitized by Google

Mon ciel souvent chargé de grisâtres nuages,
Mon clocher qu'ont noirci les vents et les orages,
Les buissons épineux, le silence des bois,
Voilà ce que j'ai vu, voilà ce que je chante;
Mais si bas, que l'écho de l'onde murmurante
Étoufferait ma voix!!!

Si bas, que nul écho ne redit mes cantiques :
Je les garde en mon cœur, comme ces sons mystiques
Que jadis le prophète aux humains dut celer;
Si bas, que le frelon bourdonnant sur la rose,
Sans effroi sous mes yeux légèrement s'y pose,
Et que jamais ma voix ne le fit envoler.

Qui pourrait écouter mes chants sans harmonie?
Dieu ne m'a pas donné les élans du génie.
Non, le luth sous mes doigts n'est point mélodieux.
Je n'ai qu'un cœur brûlant, une âme ardente à croire,
Une âme qui méprise et le monde et sa gloire,
Et qui vit déjà dans les Cieux!!!...

Digitized by Google

LA MONTAGNE DES ALOUETTES.

In memoriâ æternâ erit.
(LE PSALMISTE.)

La prière du cœur s'élève ardente et pure
Sur les âpres sommets par l'homme inhabités,
Lorsque l'on voit d'en haut, noyés dans la verdure,
Blanchir à l'horizon villages et cités.

L'air des hauts lieux est plein de poésie austère.
On dirait qu'inspiré des désirs des élus,
L'homme y vient déposer les instincts de la terre
Qu'il a compris jadis et qu'il ne comprend plus.

Dieu lui-même remplit ces régions sereines.
La luxure et l'orgueil ignorent leur chemin,
Et la fièvre du gain, qui dévore les plaines,
S'arrête aux pieds du roc qu'on fouillerait en vain.

C'est surtout sur ta cime, ô mont des Alouettes!
Que le cœur est saisi de mystiques élans:
Mais, pour prier, d'abord les lèvres sont muettes;
Pour avancer plus haut, les genoux sont tremblants.

Car la terre qu'on foule est illustre et sacrée;
Des fils des vieux croisés le sang pur y coula:
C'est là que pour drapeau la Croix fut arborée;
Terre illustre à jamais, car tout s'est passé là.

Vieux pâtre, qui le soir t'assieds sur ces bruyères,
Ne vois-tu point parfois s'agiter ces sillons,
Et, sous les trois couleurs et les blanches bannières,
Des brigands et des bleus lutter les bataillons?

Digitized by Google

Là, c'est un général aux manières rustiques,
Qui, pauvre et fils du peuple, aux preux a commandé;
Ici, c'est un enfant des races héroïques
Rappelant à vingt ans Alexandre et Condé.

Plus loin, c'est un vieux prêtre à la tête blanchie,
Qui, bouclier divin, passe à travers les rangs;
Qui, témoin de la Croix et de la Monarchie,
Combat avec les forts et bénit les mourants.

Pour célébrer ta lutte et ton deuil, ô Vendée!
De ta guerre immortelle auguste souvenir,
Une église naguère en ces lieux fut fondée,
Pour enseigner ta gloire aux peuples à venir.

Mais la chapelle est vide et veuve de prières,
Et Dieu n'habite pas son autel de granit;
La bise aux cris aigus pleure à travers ces pierres,
Et l'oiseau seul y chante en y faisant son nid.

Alfred GIRAUD.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

DU PRIX COURANT DES LIVRES RARES.

(*Suite.* — Voir page 114.)

Malgré le peu d'intérêt de nos remarques bibliographiques, nous n'avons pu renoncer au dessein de dire quelques mots des ventes Renouard et Giraud. Formée dès 1782 avec un zèle qui ne s'est point démenti, la bibliothèque de M. Renouard a dû, elle aussi, être dispersée; car, comme le disait très-bien l'historien des Aldes dans la préface d'un catalogue de ses livres qui furent vendus en 1829, « Un peu plus tôt ou plus tard, il faut, sur cette terre, que tout » prenne une fin..... En France, la persévérance de plusieurs géné- » rations à former une bibliothèque n'est point dans nos mœurs, » nos habitudes, et rarement même elle serait dans nos moyens. »

Ce qui est certain, c'est qu'il serait presque impossible de composer maintenant une semblable collection. M. Renouard a eu le bonheur de naître à propos, et on peut bien dire de lui ce que disait M. de Sacy en parlant de M. Debure : « Quelles occasions n'a-t-il » pas eues? quelles rencontres n'a-t-il pas dû faire! » — Des rencontres, ce n'est certes point à la vente de M. Renouard que les amateurs ont pu se flatter d'en avoir fait, et les exemples ne manqueront pas à l'appui de cette assertion.

Le n° 1, Biblia sacra latina. *Lutetiæ, ex officinâ Roberti Stephani,* 1540; in-folio, mar. rouge à comp.,

Exemplaire de de Thou, en grand papier, s'est vendu 299 francs, et n'avait été payé que 48 fr. à la vente de Soubise. D'autres exemplaires, 68 fr. De Cotte; 29 fr. Caillard; 50 fr. en 1841.

Le n° 2, Biblia sacra latina. *Lutetiæ, Rob. Stephanus,* 1545; 2 vol. in-8°, mar rouge à comp.,

Exemplaire de de Thou, payé 561 fr., ne fut vendu que 79 fr. chez Soubise. D'autres exemplaires, 14 fr. Caillard; 17 fr. 50 Firmin Didot; 35 fr. 50 Ch. Nodier, bel exemplaire de l'abbé de Bothelin.

Digitized by Google

4. Biblia sacra Vulgatæ editionis, ad Concilii Tridentini præscriptum emendata et a Sixto V. P. M. recognita et approbata. *Romæ, ex typographia apostolica Vaticana*, 1590; in-folio, v. f.

Exemplaire, en grand papier, d'un livre très-rare, vendu 2650 fr. De semblables exemplaires, 662 fr. Soubise; 1080 fr. Gaignat; 1000 fr. La Vallière; 1210 fr. Camus de Limare; 600 fr. Saint-Céran.

5. Biblia sacra latina Vulgatæ editionis, absque summariis Capitum (vulgò dicta *des Évêques*). *Coloniæ Agrippinæ, Bernardus Gualterus*, 1630; in-12, mar. rouge, fermoirs, riche reliure ancienne.

Cet exemplaire d'une édition fort jolie, mais très-commune, s'est vendu, à cause de sa reliure, 1305 fr. Nous n'oserons taxer de folie l'acquéreur de ce volume. L'amour que nous avons pour les belles reliures nous le défend; mais nous pensons que M. Renouard a été plus sage que lui en l'achetant pour 131 fr., en 1808, à la vente de Lamy. Du reste, un exemplaire à peu près semblable, mais sans fermoirs, ne fut payé que 102 fr. chez Didot, en 1810; d'autres, 70 fr. le comte d'Ourches; 34 fr. Mac-Carthy; et d'autres fois, moins cher encore.

10. Biblia sacra latina Vulgatæ editionis. *Coloniæ Agrippinæ, Balth. ab Egmond* (*Daniel Elzev.*), 1666; 8 vol. in-8°, mar. rouge tabis.

Exemplaire aux armes de Condé, vendu 295 francs. Un exemplaire en tout semblable, le même enfin, n'avait pu dépasser 31 fr. 95 à la vente des livres du même amateur, en 1829.

Un livre xylographique d'une extrême rareté, bien complet, et de bonne conservation, s'est vendu 2750 francs; il a pour titre :

Ars Memorandi per figuras Evangelistarum; in-folio, mar. fauve (*Bauzonnet*).

D'autres exemplaires, 26 liv. st. 10 sch. Hibbert; 21 liv. 10 sch. Hanrott.

Il nous est impossible de ne pas mentionner, au moins pour mémoire, le livre d'Heures annoncé sous le n° 50 du Catalogue. Ce manuscrit, sur vélin, de format in-4°, et que M. Renouard croyait être des mêmes artistes auxquels on doit les célèbres Heures d'Anne de Bretagne, a été adjugé à M. Rothschild pour 10,350 francs!

Le n° 60, Canones et decreta Sacrosancti œcumenici et generalis Concilii Tridentini. Index dogmatum et reformationis. *Romæ, apud Paulum Manutium*, 1564; in-folio, mar. rouge,

Digitized by Google

Exemplaire de de Thou, payé 36 fr. à la vente de Soubise, n'a pas été abandonné, chez M. Renouard, à moins de 360 fr.

64 *bis*. Aurelii Augustini libri XIII Confessionum. *Lugduni apud Dan. Elzev.* 1675; in-12, mar. bleu.

Cet exemplaire, en papier fin, de la bibliothèque de Longepierre, est monté au prix énorme de 495 fr., qu'aucun autre n'a jamais atteint. De très-beaux exemplaires se sont vendus : 15 fr. La Vallière; 42 fr. Caillard; 32 fr. Firmin Didot; 129 fr. magnifique exemplaire, Ch. Nodier, revendu 111 fr. Giraud; 37 fr. Alf. Chenest.

Le n° 578, Henrici Cornelii Agrippæ Opera omnia. *Lugduni, apud Beringos fratres* (absque anno); 2 vol. in-8°, mar. jaune,

Exemplaire de de Thou, vendu 266 fr. à M. le marquis de Morante, n'avait coûté que 11 fr. chez Soubise avec un autre article. D'autres exemplaires, 52 fr. La Vallière; 30 fr. Méon; 37 fr. Renouard, vente de 1829.

605. Trattato della Pittura di Lionardo da Vinci; in-4°, mar. rouge.

Manuscrit de cent soixante-deux feuillets de la main du Poussin et de son beau-frère Gaspar Duguest (dit *Guaspre Poussin*) et orné de trente-neuf dessins exécutés par le premier. M. Renouard l'avait acquis en 1809 pour 76 francs, et cette fois il est monté à 360 fr.

Un volume in-4° (n° 622) contenant un grand nombre de dessins par Hallé père, Bouzonnet Stella et autres, a été adjugé pour 430 fr. à M. Salis. Le même recueil n'avait pas dépassé 63 fr. chez Lamy. Deux dessins de Callot (n°s 619 et 620), un Portement de Croix et un Bandit, vendus 6 fr. et 14 fr. 95 c. à la vente de ce libraire, se sont payés 41 et 40 francs.

798. Nonivs Marcellvs de proprietate Sermonis, et Fvlgentivs Placiades de prisco sermone. *Parisiis, apud Ægidium Beys,* 1583; in-8°, mar. vert.

Aux armes de de Thou. Ce volume, vendu 6 fr. chez Soubise, a été adjugé à 60 francs.

877. M. Tullii Orationes. *Venetiis, Christophorus Valdafer,* 1471; in-folio, veau ancien.

Cet exemplaire, imprimé sur vélin et de la plus belle conservation, s'est vendu 9200 fr. pour M. Boone, libraire anglais. Le seul exemplaire qui eût jusqu'alors paru dans les ventes, celui de Loménie de Brienne, avait été acquis en 1791 par la Bibliothèque nationale, au prix de 3555 francs.

Digitized by Google

1052. Fragmenta poetarum veterum latinorum quorum opera non extant; undique a Bob. Stephano summâ diligentiâ olim congesta. *Henricus Stephanus*, 1564; in-8°, mar. vert.

Exemplaire de de Thou, vendu 71 fr. Il n'avait pas dépassé 16 fr. chez Soubise.

1130. Phædri Aug. Liberti Fabvlarvm Æsopiarvm Lib. v. Nic. Bigaltivs recensuit, et notis illustravit. *Lvtetiæ*, *Drouart*, 1599; in-12, mar. rouge.

Exemplaire de de Thou, en grand papier, vendu 2 fr. chez Soubise. Il est monté à 50 francs.

1236. Dramata sacra, Comœdiæ atque Tragœdiæ aliquot è Veteri Testamento desumptæ. *Basilæ*, *ex Officinâ J. Oporini*, 1547, 2 tom. en 1 vol. in-8° vélin.

Exemplaire vendu 29 fr. Soubise et 80 fr. Renouard.

1243. Meygra entrepriza catoliqui imperatoris quâdo de anno dni mille. CCCCC, XXXVJ veniebat per prouensâ benecorrossatus impostam prendere fransâ cum villis de prouensa propter grossas et menutas gentes rejohire, per A. Arenam bastifausata. *Imprime Auinione millo CCCCC XXXVIJ;* petit in-8° goth., mar. rouge.

Cet exemplaire d'une édition très-rare s'est vendu 299 francs. D'autres, 45 fr. La Vallière; 37 fr. Saint-Céran; 61 fr. d'Ourches; 160 fr. Charles Nodier.

1268. Les Œuures maistre Guillaume Coquillart, en son uiuant official de Reims. *Paris*, *Galiot du Pré*, 1532; in-8°, v. br.

Vendues 18 fr. la Vallière; 15 fr. Méon; 115 fr. Pixérécourt, ont atteint le prix de 501 fr.

1280. Les Œuvres de Pierre de Ronsard, prince des poëtes françois. *Paris*, 1609; in-folio, mar. vert.

Exemplaire en grand papier, aux armes de de Thou. Acheté 10 fr. 7 s. chez Soubise, il est monté à 680 francs.

Deux volumes de la main de Gresset, contenant des observations sur le poème de l'Agriculture de Rosset, se sont vendus 200 francs. M. Renouard les avait eus pour 14 francs à la vente de Lamy. La dispersion des livres de ce libraire, que nous avons souvent nommé, fut pour M. Renouard une pépinière d'excellents marchés. En pour-

Digitized by Google

suivant la lecture du Catalogue, nous remarquons qu'il ne paya que 18 fr. 95 le Recueil des 47 dessins d'Eisen pour les Baisers de Dorat, qui sont montés à 321 fr., et 20 fr. seulement les quatre volumes de fables du même auteur, dont M. Rothschild est devenu possesseur pour 1400 fr., c'est-à-dire soixante-neuf fois plus qu'ils n'avaient coûté.

Le n° 1624, La Bella Mano. Libro di Messere Giusto de Conti, per M. Jacopo de Corbinelli restaurato. *In Parigi, per Mamerto Patissonio Typographo Regio,* 1589; in-12, mar. vert,

S'est vendu 165 fr. Ce volume avait appartenu à de Thou, et n'avait pas dépassé 7 fr. 10 s. chez Soubise.

Le manuscrit autographe de Mlle de Scuderi pour Artamène ou le Grand Cyrus, en quinze volumes in-4°, s'est vendu 85 fr. Il n'avait pas dépassé 12 fr. chez Lamy. Nous mentionnerons pour mémoire seulement et afin d'éveiller l'attention des bibliophiles fureteurs,

Le n° 2180, Le Grant roy de Gargantua. Les grâdes croniques du grant et enorme geant Gargantua, contenât sa genealogie, la grandeur et force de son corps. *Imprime nouuellement. A Lyon* (vers 1532); in-4° goth., mar. violet.

Seul exemplaire connu de cette édition, vendu 1825 francs.

2305. Erasmi Roterodami adagia. *Venetiis, in Aedibus Aldi et Andreæ Soceri,* 1520; in-folio, mar. bleu à comp.

Exemplaire de Grolier, parfaitement conservé, avec les initiales en or et en couleur. Il est monté à 1720 fr. et n'avait pas dépassé 250 fr. en juin 1814.

Il ne nous reste plus que l'histoire à parcourir.

Le n° 2687, Histoire du Clergé séculier et régulier, des Ordres religieux de l'un et l'autre sexe, etc., de Schoonebeek, du P. Helyot, etc. *Amsterd., Pierre Brunet,* 1716; 4 vol. in-8°, mar. rouge.

Exemplaire de Bonnemet, en grand papier, vendu 300 francs à M. Delasize, n'avait été payé que 80 francs chez le duc de la Vallière.

2853. Cent soixante et un dessins de Moreau, pour l'Histoire de France, avec les gravures de ces dessins imprimées sur papier de Chine; 4 vol. in-folio, mar. rouge,

Se sont vendus 995 francs. Ils n'avaient coûté à M. Renouard que la moitié de ce prix, en 1809.

Digitized by Google

2874. Les Mémoires de Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, contenant l'Histoire des rois Louis XI et Charles VIII, de 1464 à 1498. *Leyde, Elzevier*, 1648; in-12, mar. rouge.

Cet exemplaire, très-grand de marges, s'est vendu 310 francs. Nous n'en trouvons pas qui aient atteint ce prix élevé; car de beaux exemplaires se sont vendus : 55 fr. Caillard; 73 fr. Didot; 107 fr. Chalabre; 90 fr. Pixérécourt.

3033. Justification des Lettres patentes de Louis XIV qui déclarent Philippe V, roi d'Espagne, et ses descendants exclus de la couronne de France; in-folio, mar. vert.

Manuscrit de vingt-neuf feuillets, de la main de Gilbert et relié aux armes de France et d'Orléans. Acheté dans une vente en 1807, il ne coûta que 10 francs, et il est monté cette fois à 129 francs.

Dans le supplément qui termine le Catalogue, nous ferons remarquer que le dessin de Prudhon annoncé sous le n° 3613, Daphnis et Chloé entrant au bain, vendu 605 francs, n'avait été payé à Prudhon que six louis, ainsi que le constate un reçu de l'illustre artiste, qui figure au catalogue des autographes de M. Renouard. Ce charmant dessin, au crayon noir rehaussé de blanc, a été, comme on sait, gravé par Roger pour la traduction de Longus, par Amyot, publiée en 1803 par M. Renouard, et dont un exemplaire sur vélin s'est vendu 110 francs.

C'est ainsi que s'est dispersée en quelques jours une collection qui avait coûté soixante-dix ans de recherches constantes. Avant son morcellement, c'est-à-dire en 1819, époque à laquelle parut le Catalogue en quatre volumes que tout le monde connaît, la bibliothèque de M. Renouard était estimée cinq cent mille francs. Mais, en 1828, il prit la résolution de se défaire de sa collection aldine, et il la fit transporter à Londres. On peut lire de curieux détails dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, 1851, page 18, sur la vente de ces livres, que les bibliomanes anglais achetèrent au poids de l'or, et que M. Renouard avait eu le rare bonheur de ne pas payer trop cher; car il a écrit lui-même avoir obtenu pour douze sous le *Psalterium romanum. Romæ*, 1593, in-8°, qui se vendit 460 francs!

E. GAUTIER.

(*La fin prochainement.*)

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

DÉCEMBRE 1855.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — *Séance du* 15 *novembre* 1855. — Depuis sa dernière réunion (16 août 1855), la Société a perdu trois de ses membres les plus distingués : MM. Pressac, Faye et Charles Calmeil fils, avocat. La mort lui avait enlevé précédemment MM. Bourgnon de Layre, conseiller, et Babinet, banquier à Poitiers; le baron de Stassart, à Bruxelles, et M. de Challaye, à Ancône.

M. Brillouin lui a envoyé de Saint-Jean-d'Angely l'empreinte sur cire d'un fort beau sceau de Jean Mantrolle, chevalier du XVe siècle.

M. l'abbé Auber a fait part d'observations tendant à établir que l'inscription si controversée de la pierre debout du vieux Poitiers est gauloise et non latine.

M. l'abbé Lalanne a lu la continuation de son histoire du Châtelleraudais.

Séance du 30 *novembre* 1855. — Outre dix ouvrages envoyés par divers auteurs ou compagnies savantes, la Société a reçu dans cette séance :

De M. Mauduyt, la copie faite par lui d'une inscription existant dans l'église de Prahecq (Deux-Sèvres); — de M. l'abbé Desages, une médaille petit bronze parfaitement conservée, présentant d'un côté le buste de Constantin, de l'autre deux captifs assis au pied d'une enseigne portant le chiffre de la XXe légion.

M. Mauduyt a mis sous les yeux de la Société quatre sceaux gravés sur bois représentant des sujets religieux et ayant dû appartenir aux jésuites, dont deux reproduisent le monogramme et la devise.

Après avoir pris diverses mesures conservatrices de plusieurs monuments importants, la Société a entendu la lecture faite par M. Pilotelle de la suite de ses Recherches sur la promenade de Blossac, à Poitiers, et sur l'illustre intendant dont elle porte le nom.

Séance du 13 *décembre* 1855. — Parmi les ouvrages offerts à la Société, on distingue deux belles publications anglaises, le n° VI des *Miscellanea graphica* de lord Londesboroug, et le tome VII des *Transactions* de la Société historique du Lancashire et du Chesbire, envoyé par M. Roache Smith.

La Société a reçu en outre, de M. Chaudruc de Crazannes, une médaille de Constantin; — de M. l'abbé Reyis, trois autres médailles romaines, dont une pour le cabinet de la Société et deux pour celui de la ville; — de M. de la Tousche, un fer de pique et deux gros tuyaux en poterie provenant du souterrain-refuge de Prinçay, où ils paraissaient destinés à faire pénétrer l'air et le son; — de M. l'abbé Boislabeille, un exemplaire de la lithographie reproduisant le projet dressé par M. l'architecte Godineau de la Bretonnerie pour la restauration de l'église Saint-Jacques de Châtellerault. Cette grande

Digitized by Google

et belle planche, gravée sur pierre à la lithographie Gauvin, à Poitiers, fait le plus grand honneur à cet établissement.

La Société a admis comme membres titulaires résidant à Poitiers : MM. Bonsergent, conservateur de la bibliothèque; Bardy, avocat général; — et comme titulaire non-résidant : M. Faulcon, notaire à Chauvigny.

— SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE. — *Séance du 12 décembre* 1855. — Après avoir voté la publication de ses procès-verbaux, conformément aux conclusions d'une commission chargée d'examiner la proposition faite à cet égard par M. de Kerdrel, la Société nomme diverses commissions pour la reprise de plusieurs projets, entre autres de celui d'une statistique monumentale du département.

M. le docteur Aussant présente deux statuettes en bois doré, d'un travail remarquable. Ces figures ont appartenu au retable qui ornait le maître-autel de l'ancienne cathédrale de Rennes, et dont les principales parties sont déposées dans une salle de décharge, à l'évêché. Un groupe de quelques figures détachées sont entre les mains d'un artiste distingué qui veut bien, ainsi que M. Aussant, abandonner ce qu'il possède, si ce retable, ouvrage allemand du XVe siècle, peut être exposé convenablement quelque part. L'état de dégradation du monument ne permet, en aucune manière, de le placer dans un édifice religieux; mais il pourrait encore être très-intéressant dans un musée. Pour que ce but soit atteint, Mgr l'Évêque a bien voulu promettre de déposer provisoirement, et toute garantie de propriété étant maintenue au diocèse, les parties de ce retable confiées à sa garde.

A cette occasion, M. Aussant entretient l'assemblée du projet qu'a l'Administration municipale de former, dans deux des salles du Musée, au Palais universitaire, une collection d'archéologie, avec les nombreux objets curieux que possède la ville; premier fonds auquel il joindra, lui, à titre de dépôt, tout ce qui, dans ses propres collections, sera jugé intéressant, fonds qui pourrait s'accroître encore par des dons provenant d'autres personnes, et par le dépôt que ferait la *Société archéologique* des objets réunis par elle. M. Aussant annonce à la Société qu'il est autorisé à lui manifester, de la part de l'Administration, le désir de la voir prêter son concours officieux à cette œuvre, et développe les raisons qui militent en faveur d'une pareille création. La Société, par l'organe de son président, témoigne de toutes ses sympathies pour le projet d'installation par la ville d'un Musée archéologique, et de ses dispositions à seconder de tout son pouvoir les mesures prises dans ce but par l'Administration.

— SOCIÉTÉ NANTAISE D'HORTICULTURE. — Le 9 décembre 1855 a eu lieu, dans la grande salle de la Bourse, l'installation du nouveau bureau constitué le 2 du mois courant, pour trois ans. M. Le Sant, président pendant neuf années, après avoir refusé les nouveaux suffrages de ses collègues, a été élu

Digitized by Google

président honoraire de la Société, distinction justement acquise par ses soins et ses veilles consacrées avec tant d'abnégation et de persévérance au développement de l'horticulture nantaise.

Ont été proclamés : *président*, M. Chaigneau, conseiller de préfecture; — *vice-président*, M. Dugué-Brieugne; — *secrétaire*, M. le docteur Lehoux; — *secrétaire adjoint*, M. le docteur Citerne; — *trésorier*, M. Pradal.

— La Bretagne renferme un grand nombre d'amas de terre hémisphériques, connus sous le nom de *tumulus*. Il en existait un de 60^{m} de circonférence sur 4^{m} de hauteur, dans un terrain nommé le pré de la Cour, dépendant de la métairie de la Cour, en Iffiniac. Ce tumulus, qui portait le nom de *Butte aux Chèvres*, a été dernièrement l'objet de fouilles persévérantes faites par M. Gautier, notaire, qui est parvenu à une profondeur de 2^{m},30 au-dessous de la surface du sol. On en a retiré de la cendre, des charbons, de la terre bleuâtre, de la pierre calcaire, des tuiles rouges à crochets, quelques ossements et un fragment de fourreau de sabre. On y a aussi trouvé plusieurs couches de pierres formant pavé, ainsi que quelques couches d'argile.

Il est à désirer que M. Gautier continue ses recherches, qui peuvent jeter du jour sur l'origine des tumulus, dont la connaissance laisse encore beaucoup à désirer.

On sait qu'Iffiniac est l'endroit où la voie romaine abandonnait la côte pour entrer dans l'intérieur des terres. C'était probablement un lieu d'étape pour les troupes romaines, et on y remarque encore, au moulin de l'Écluse, à quelques kilomètres plus haut, les vestiges d'un port où la mer n'arrive plus. (*Publicateur des Côtes-du-Nord.*)

— M. Le Mesl, écrivain distingué et propriétaire des Côtes-du-Nord, possède dans une de ses terres, située tout près de la chapelle de Land-Cerf, dans la commune de Plourivo, un magnifique tumulus, puisqu'il a de 7 à 8 mètres de hauteur et au moins 20 mètres de diamètre. Le champ dans lequel il est placé s'appelle *Parc-ar-Voden* (le champ de la Motte) et domine le Lédanou, baie très-large de la rivière du Trieux, qui est admirable sur ce point. Si des fouilles étaient faites dans ce tumulus, elles amèneraient sans doute des découvertes intéressantes.

— Une découverte qui ne manque pas d'intérêt a été faite à Dinan. Des ouvriers employés au déblaiement de la nouvelle halle en cours de construction, et qui occupe l'emplacement de l'ancienne église des Jacobins, ont mis à nu un *devant d'autel* en tuffeau de 1^{m},60. La partie antérieure de cette pierre est divisée en quatre compartiments, en forme de niches, surmontés d'arceaux à feuilles d'acanthe délicatement travaillées. Cet ouvrage, selon notre conviction, appartient au XIVe siècle. Quatre sujets différents rem-

Digitized by Google

plissent toute la longueur de la dalle : ils représentent la *Flagellation*, le *Portement de Croix*, les *Derniers moments de Jésus sur la Croix*, et la *Descente de Croix*. (L. ODORICI.)

— L'Académie de médecine de Paris a procédé à la distribution annuelle de ses prix. Parmi les lauréats, nous remarquons le nom de M. Rochard, chirurgien en chef de la marine à Brest, qui a remporté le prix dit *de l'Académie*, et celui de M. Charil, médecin à Janzé (Ille-et-Vilaine), auquel a été décerné une médaille d'or, pour la vaccine.

— M. le docteur Hignard est nommé médecin en chef des Hospices de Nantes, en remplacement du docteur Fouré, décédé.

— Le 29 novembre 1855, M. Touchard (Charles-Etienne-Joseph) a été nommé conservateur adjoint de la Bibliothèque de Poitiers, en remplacement de M. Pressac, décédé.

— Le ministre de la guerre vient d'accorder à la Bibliothèque de Poitiers, sur la demande de M. le Maire, la portion de la carte de France rédigée par l'état-major de la guerre, et comprenant la circonscription de la Cour.

— Un arrêté de M. le préfet des Côtes-du-Nord, du 15 décembre 1855, prescrit aux maires des mesures à prendre pour empêcher les *charivaris* qui se donnent dans les campagnes aux personnes qui se remarient.

— Voici la récapitulation des pièces nouvelles jouées en 1855 sur les divers théâtres de Paris : Opéras, 6; opéras-comiques, 18; ballets, 3. — Comédies, 21; tragédie, 1; drames, 19; mélodrame, 1; vaudevilles, 104; revues, 3; opérettes, 22; pantomimes, 23; pièces diverses, 72. — Total, 293. — Le nombre des pièces nouvelles représentées en 1854 ne s'était élevé qu'à 264.

— Dans la serre chaude du jardin botanique de l'hôpital de la Marine, à Brest, se trouvait en décembre 1855, vivant et renfermé dans une caisse grillée, un serpent que la frégate l'*Armide* a rapporté de Cayenne, et qui est destiné au Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Cet individu appartient à la tribu des Boœides et au genre eunecte (εὖ, bien; νηκτὸς, nageur : qui nage bien). C'est l'eunecte murin, ou boa murina, aquatica; boa nageur. Il est long d'environ cinq mètres, et, comme tous les boas, il est dépourvu d'appareil venimeux. Ce serpent est destiné au Muséum de Paris, qui y attache beaucoup de prix.

NÉCROLOGIE. — M. Pacquetau père (Jean-François), ancien juge, membre de notre Société académique, né le 2 octobre 1775 à Nantes, est mort dans cette ville le 6 décembre dernier, âgé de plus de quatre-vingts ans. Avant d'avoir revêtu la toge, il avait porté les armes, comme volontaire national,

Digitized by Google

dans la Révolution, et s'était fait remarquer par une bravoure stoïque d'autant plus rare, qu'il n'agissait point pour qu'on en parlât. C'est lui (peu de gens savent ce trait) qui planta, le premier, le drapeau tricolore sur le fort Penthièvre, à l'affaire de Quiberon, en juillet 1795. C. D.-M.

— C'est avec un vif regret que nous annonçons la mort de M. Habasque, président du tribunal de Saint-Brieuc, décédé à l'âge de 68 ans, le 22 décembre 1855, à la maison de santé des Sacrés-Cœurs, près Dinan, où il s'était rendu peu de jours auparavant, dans l'espoir de trouver quelque soulagement à ses souffrances. Ses obsèques ont été célébrées à Saint-Brieuc. Sur sa tombe entr'ouverte, M. le vice-président de La Pinelais a prononcé un discours auquel nous empruntons les lignes suivantes, qui résument la vie de cet homme de bien.

« François-Marie-Guillaume Habasque, né à Lesneven d'une très-ancienne et très-honorable famille de magistrature, entra de bonne heure dans la carrière judiciaire. Nommé juge suppléant, puis juge à Saint-Brieuc en juin et novembre 1813, il fut appelé vingt ans après à l'honneur de présider ce siége. Ce ne fut point une faveur, remarquez-le bien, mais la justice rendue à son expérience et à son savoir. Quarante-deux années de magistrature, dont vingt-deux comme président, c'est-à-dire quarante-deux années de zèle, d'abnégation et de dévouement pour son pays; belle, noble et honorable carrière! Précieux et touchant héritage pour ses enfants si bien élevés à son exemple! Dans un si long espace de temps, presque la vie d'un homme, que de services, d'actes de délicatesse et de bonté! Aussi la croix de la Légion d'honneur en a-t-elle été la récompense. »

M. Habasque, outre ses *Notions historiques sur les Côtes-du-Nord*, 1832 à 1836, 3 vol. in-8°, laisse de nombreux manuscrits qui sont aux mains de son fils, M. Habasque, substitut du tribunal de Nantes.

— Malo-Joseph de Garaby, ancien professeur de théologie au séminaire, de philosophie au lycée, chanoine honoraire de Saint-Brieuc, est décédé à Paris (paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas) le 14 octobre 1855, à l'âge de 58 ans. N'ayant appris la perte de cet écrivain breton que par un relevé annuel des décès des ecclésiastiques du diocèse de Saint-Brieuc, nous n'avons pu, jusqu'à ce jour, lui accorder une note nécrologique. Fondateur, en 1836, avec MM. Habasque et Marée, de l'*Annuaire des Côtes-du-Nord*, il y a publié jusqu'en 1849, époque de la dissolution de la société, un Dictionnaire des personnes marquantes des Côtes-du-Nord. Nous lui devons, en outre : *Vies des Bienheureux et des Saints de Bretagne, pour tous les jours de l'année*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1839, in-12 de VIII-544 p.; *Manuel du Rhétoricien*, 1836, un gros in-18; *Chants de la Piété*, 1837; *Explication du Catéchisme*, 1837; le *Catholicisme en action; Cours de philosophie*, et plusieurs brochures.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

ALBUM VENDÉEN. Illustration des histoires de la Vendée militaire. Livraisons 1 à 8. *Texte.* In-folio de 17 ff. Impr. de Lainé frères, à Angers. — A Paris, chez Gihaut frères, Allouard frères et Kaeppelin.

(L'*Album,* comprenant 125 dessins par T. Drake, lithogr. par Daniaud, imprimés par Lemercier, sera divisé en 25 livraisons. — Le prix de chaque livraison, composée de 5 pl. et de 2 ff. de texte, par Albert Lemarchand, est de 6 fr.)

LE CHANT DES PAUVRES. Huit couplets avec chœur, par Anatole Andraud, soldat au 9e bataillon de chasseurs à pied, 9e compagnie. In-4° d'1/4 de f. Impr. de Péalat, à Rennes.

COMMENTAIRE sur le Code Napoléon; par J.-M. Boileux, docteur en droit, juge au tribunal civil de Blois. 6e édition. 6 volumes in-8°. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Videcoq fils aîné. . . . . 45.»»

ÉLÉMENTS de droit public et administratif, ou Exposition méthodique des principes du droit public positif; par E.-V. Foucart, doyen de la faculté de droit de Poitiers. 4e *édition.* 4 vol. in-4°. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Marescq et Dujardin. 22.50

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE LA NOE, rédigée sur les titres de la seigneurie d'Argenton et les registres d'état civil des paroisses d'Argenton, Saint-Michel de Feins et Bierné; par le marquis de Quatrebarbes. In-8° de 3/4 de f. Impr. de Lainé frères, à Angers.

HISTOIRE DE FRANCE; par M. Laurentie. *Consulat, empire, restauration.* 2 vol. in-8°. Impr. d'Oudin, à Poitiers. — A Paris, chez Lagny frères. 10.»»

MARTYRE DE SAINT GOHARD, évêque de Nantes; par Aimé de Soland. In-8° d'1/2 f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

LE PREMIER JOURNALISTE DU POITOU. Notice sur René-Alexis Jouyneau-Desloges, écrite par lui-même et annotée par M. Dugast-Matifeux. In-8° d'1/2 f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

ÉTUDES morales et religieuses, ou Éducation pratique des jeunes filles. *Livre de lecture courante.* Par Mlle Marie Curo (de Saint-Brieuc). 7e *édition.* In-12 de 12 ff. — A Paris, chez Fouraut (1856).

GLORIFICATION de la Vierge immaculée, son heureuse influence; précédée d'une homélie de Mgr l'évêque de Poitiers, prononcée dans l'église de Notre-Dame le 8 décembre 1854. In-18 de 7 ff. Impr. de Julien, au Mans. — A Paris, rue de Buci, 4.

AFFAIRE LESNIER. Sa vie écrite par lui-même. Condamnation aux travaux forcés à perpétuité; innocence reconnue après sept ans de détention aux bagnes de Rochefort et de Brest; compte rendu des poursuites contre Lespagne et autres nouveaux accusés. In-8° de 17 ff. 1/2. Impr. de Métreau, à Bordeaux.

COUR D'ASSISES DE LA HAUTE-GARONNE. Affaire Lesnier. 2e partie. In-8° de 5 ff. 1/2. — A Bordeaux, chez Métreau; à Toulouse, chez Delboy.

ALMANACH de tout le monde. 1856. In-12 d'1 f. 1/2. Impr. de Mme veuve Mangin, à Nantes. . . . . »,10

CONTES DU BOCAGE, précédés d'un tableau historique des premières guerres de la Vendée; par M. Édouard Ourliac. 2e *édition.* In-18 de 11 ff. — A Paris, chez Lecoffre. (1856.)

JOB, poème lyrique, traduction du *Livre de Job;* par M. Courtois, ancien maître de pension. In-12 de 10 ff. Impr. de Lyon père, à Quimper.

RÉFLEXIONS sur l'Instruction synodale de Mgr l'évêque de Poitiers, par l'abbé A.-F. Deschamps. In-8° d'1 f. 1/2. — A Paris, chez Denau, Palais-Royal.

INSTRUCTION SYNODALE de Mgr l'évêque de Poitiers sur les erreurs de la philosophie moderne. In-18. Impr. d'Oudin, à Poitiers. — A Paris, chez Lagny frères. . . . . 1.»»

NOUVEAUX DIALOGUES familiers et progressifs français-espagnols; par Richard et don J.-M. de Corona. Revus et augmentés par M. Castellar. 2e *édition.* In-32 de 4 ff. 1/2. Impr. de Dupré, à Poitiers. — A Paris, chez Maison, rue de Tournon, 17.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE

A^nd GUÉRAUD ET Cie,

PASSAGE BOUCHAUD, NANTES.

REVUE CONTEMPORAINE.

POLITIQUE, PHILOSOPHIE, HISTOIRE, LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, SCIENCES.

Paraissant le 15 et à la fin de chaque mois

Par livraisons de 12 feuilles, contenant la matière d'un volume de 500 pages.

Bureaux à Paris, rue Coq-Héron, 5.

Par arrêté ministériel en date du 7 juillet dernier, la *Revue Contemporaine* a été autorisée à traiter les matières politiques et d'économie sociale, et, à compter du mois d'août, elle est entrée dans sa nouvelle période.

Depuis près de quatre ans qu'elle est fondée, la *Revue Contemporaine* a su prendre la plus haute position parmi les recueils périodiques; elle a réuni dans sa rédaction les hommes les plus illustres, les écrivains les plus éminents, les principaux membres de l'Académie française, des Académies des Inscriptions et Belles-Lettres, des Sciences morales et politiques, des Beaux-Arts, etc., les littérateurs les plus aimés, les critiques les plus autorisés.

Le cercle de ses matières s'élargissant, elle devait nécessairement élargir aussi celui de sa rédaction. Aux noms de ses anciens rédacteurs, elle ajoute chaque jour des noms nouveaux, choisis parmi les plus considérables et les plus estimés.

Ainsi a-t-elle déjà publié des travaux de M. Troplong, président du Sénat; de Parieu, vice-président du Conseil d'État; D. Nisard, de l'Académie française. Elle en prépare d'autres d'une très-grande et très-sérieuse importance; entre autres, des études philosophiques et critiques de MM. Caro, Lerminier, Renan; des travaux littéraires de MM. D. Nisard, Mérimée, Alfred de Vigny, Paulin Paris, Amédée Rénée, Léon Gozlan, A. de Bernard, etc.

Tout ce qui relève de l'intelligence humaine, tout ce que l'homme civilisé doit savoir, tout ce qui peut occuper les loisirs d'un esprit distingué, la *Revue Contemporaine* le résume, le condense et l'expose. C'est une bibliothèque tout entière qui vous arrive tous les quinze jours par la poste, mais une bibliothèque où la vie et le mouvement se révèlent, parce que toutes les questions vivantes s'y trouvent traitées à mesure qu'elles se produisent.

LISTE DES PRINCIPAUX RÉDACTEURS

Qui ont écrit dans la *Revue Contemporaine* jusqu'au 1er octobre 1855.

MM. E. About, Adolphe Adam, Émile Augier, A. de Bernard, A. de Boissieu, A. Bonneau, Émile de Bonnechose, le comte F. de Bourgoing, A. Boucard, E. Caro, A. de Calonne, le comte Franz de Champagny, Philarète Chasles, Émile Chasles, le comte A. de Circourt, Pierre Clément, Coste, A. Dantier, E. Desjardins, le b^on^ d'Eckstein, E. Egger, Louis Enault, L. Etienne, L. Feugère, R. de Fontenay, E. Fraissinet, A. Franck, Garcin de Tassy, Léon Gozlan, Guizot, Guillaume Guizot, A. Lacaussade, G. de la Landelle, Lerminier, Lorain, le comte de Marcellus, H.-M. Martin, le comte de Meaux, Édelestand du Méril, P. Mérimée, Louis Moland, le comte de Montalembert, Eugène Mordret, Alfred Nettement, de Parieu, Frédéric Passy, D. Nisard, Paulin Paris, Patin, Armand de Pontmartin, E.-J.-B. Rathery, Louis Ratisbonne, Ernest Renan, Amédée Rénée, Sainte-Beuve, X. Saintine, F. de Saulcy, le comte de Sercey, Daniel Stern, Troplong, Viennet, Villemain, H. de la Villemarqué, Vivien de Saint-Martin.

Dans les deux dernières livraisons, la REVUE CONTEMPORAINE publie : *De la Polémique religieuse du Père Ventura,* par M. Lerminier; — *Les Nièces de Mazarin,* par M. Amédée Rénée; — *Le Droit chez les anciennes nations de l'Orient,* par M. Franck; — *La Garde impériale en Orient,* par un Officier de la Garde; — *Madame de Maintenon,* par M. Emile Chasles; — *Trois jours à Trèves,* par M. F. de Saulcy; — *De l'éventualité d'une invasion russe dans l'Inde anglaise,* par M. A. Bonneau; — *Du développement des Institutions parlementaires en Prusse,* par M. Ed. Simon; — *Souvenirs des Jardies* (vie intime de Balzac), par M. Léon Gozlan; — Plusieurs articles de critique, les *Chroniques de la quinzaine,* etc.

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Paris..... Un an, 50 fr. — Six mois, 26 fr. — Trois mois, 14 fr.
Départements.... Un an, 56 fr. — Six mois, 29 fr. — Trois mois, 15 fr.

Chacune des trois années précédentes (du 15 avril 1852 au 15 avril 1855), 50 fr.

Digitized by Google

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La ***Revue des provinces de l'Ouest*** paraît le 1er de chaque mois, par numéro de 64 pages grand in-8°, format de revue, papier collé et satiné.

On souscrit au bureau de la Revue : **A NANTES, chez Aud GUÉRAUD & Cie, Imprimerie-Librairie du passage Bouchaud.**

PARIS, chez DUMOULIN, quai des Augustins, 13.
RENNES, — VERDIER, GANCHE.
FONTENAY, — NAIRIÈRE-FONTAINE.
VANNES, — CAUDERAN.

L'abonnement part du 1er septembre.
Un an, 12 fr. pour Nantes, et 15 fr. par la poste.

Nantes, Imprimerie Aud GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES

DE L'OUEST

(BRETAGNE ET POITOU).

—

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

Honorée d'une Souscription à Vingt Exemplaires par le Conseil général de la Loire-Inférieure.

TROISIÈME ANNÉE.

6e LIVRAISON. — FÉVRIER 1856.

NANTES,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE And GUÉRAUD ET Cie,
PASSAGE BOUCHAUD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

De la 6e Livraison.

Pages

La Cathédrale de Nantes. — Documents inédits. — Par M. A. de la Borderie. (*Voir la 1re livraison*). 321

Notes sur la mort et la sépulture du cardinal de Bourbon; par M. F. Boncenne, juge au tribunal civil de Fontenay (Vendée). 328

La Tour d'Auvergne. — Sa statue et sa correspondance. — Par M. A. du Chatellier. (*Voir la 5e livraison*). 337

Congrès de l'Association bretonne, à Brest. — Rapport sur les travaux de la classe d'Archéologie; par M. P. Delabigne-Villeneuve. — Compte rendu des séances de la classe d'Agriculture; par M. le comte O. de Sesmaisons. 348

Biographie de Jacques-Noël Sané, ingénieur constructeur, inspecteur général du génie maritime; par M. P. Levot. 362

A mes livres! — Esquisse poétique. — Par M. le colonel Ch. de Rozières. 371

Une lettre de Hoche, commandant l'armée des côtes de l'Océan (26 février 1796). 377

Chronique du mois; par Armand Guéraud. 379

Nécrologie : — Richelot. — L'abbé Le Change. — L'abbé des Rieux. — De Carné père. — Perrin. — Mme Billault. 383

Bulletin bibliographique mensuel. 384

Digitized by Google

LA CATHÉDRALE DE NANTES.

—

DOCUMENTS INÉDITS.

—

(*Suite et fin.* — Voir page 27.)

VI.

L'évêque Cospeau paraît avoir imprimé aux travaux de la cathédrale une grande activité. En 1628, je l'ai déjà dit, il fit commencer les voûtes de la nef, qui furent, semble-t-il, assez rapidement exécutées; et tout de suite après l'on entreprit un plus grand travail, l'érection du bras de croix méridional, où se trouve aujourd'hui l'admirable tombeau du duc François II. En 1637, ce transept était achevé, sauf la voûte, comme l'apprend une requête des architectes, dont je citerai le texte, à cause de sa brièveté :

A Messieurs les Tresoriers de France et generaux des finances en Bretaigne.

Supplyent humblement Michel Poirier, maistre cherpentier, René le Meunier, Jacques Malherbe, maistres architectes, adjudicataires de la construction d'un braz de la croysie de l'eglise cathedralle de Saint Pierre de cette ville de Nantes, disans que par leur dit bail, il est porté qu'ilz seront payez de la somme de 32,000 livres pour la dite construction, par les mains du receveur des deniers du debvoir destiné au bastiment de la dite eglise, à proportion qu'ilz feront la besoigne; auquel œuvre ilz ont travaillé continuellement depuis le dit bail et arasé la muraille du bout de la dite croisie, posé et faict la cherpente et couverture, faict par le dehors les galleryes, piramides et autres embellissementz; et à présent ne reste plus de la dite besoigne que les voutes de la dite croisie. Et outre, ont faict achapt de nombre d'atraictz qui sont sur le lieu : neaulmoing, n'ont receu à valloir sur le pris

Digitized by Google

du dit bail et marché que 28,600 livres, tellement qu'ilz sont en advance de grandes et notables sommes de deniers : ce considéré,

Vous plaise, mesdits sieurs, ordonner à maistre Jan le Haste, receveur des deniers destinez pour la construction du dit bastiment, de payer presentement aux supplians la somme de 2,000 livres, à valloir sur leur dit marché, pour leur donner moyen de continuer au parachèvement du dit œuvre, qu'il leur est impossible d'advancer s'ilz ne sont secouruz de deniers pour le payement des ouvriers et attraictz. Et ferez bien.

(1) *La requeste cy dessus* [*soit*] *envoyée à Messieurs du Chapitre pour estre ordonné sur leur advis ce qu'il appartiendra. Faict à Nantes, le* 26e *novembre* 1637. Signé CORNULLIER et HUTEAU. — (*Orig. pap.*)

Il résulte d'une autre pièce, conservée de même dans les titres du chapitre, que le prix originairement convenu avec les architectes adjudicataires du transept sud était de 33,000 l., auxquelles un arrêt de la Cour des comptes, rendu le 12 décembre 1637, fit ajouter 8,000 l.; total, 41,000 l. Nul doute, avec ce supplément, que la voûte du transept n'ait été construite dès l'année suivante.

La marche rapide, ou du moins relativement rapide, des derniers travaux enflamma tout le monde; on crut toucher déjà au dernier acte de ce grand œuvre, auquel chaque génération, depuis deux siècles, avait apporté sa pierre. On songea que l'on allait bientôt se trouver en mesure de remplacer par une construction nouvelle le vieux chœur de l'évêque Bénédic. C'est alors sans doute que, de la part du chapitre, ou peut-être de la ville de Nantes, qui portait grand intérêt à ces travaux, on soumit à Le Vau, architecte des bâtiments du roi, la consultation suivante, que je vais citer, avec la réponse de Le Vau, en remerciant M. Dugast-Matifeux, à qui ce document curieux appartient, d'avoir bien voulu me le communiquer.

Consultation présentée à l'architecte du Roi.

L'on envoye le plan et dessein du bastiment de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes, dont ce qui reste à faire est marqué en rouge. Laquelle église a cent unze piedz de haulteur, depuis le plan pied jusques aux clefs des voultes pendantes aux rencontres des diagonales, et les basses ailles et chappelles ont de haulteur cinquante et six pieds à prendre aussy du plan pied.

On désire parachever la dite église, et observer la cimétrie autant que faire

(1) Ceci est la réponse des Trésoriers.

Digitized by Google

se poura, et faire des basses aisles et chappelles autour du chœur comme celles qui sont au droict de la nef.

La question est que, pour parachever le dit ouvrage, il est necessaire de rompre les murailles de la ville pour porter le reste du dit ouvrage dans le fossé, et l'on voudroit ne prendre de terrain que le moins qu'on poura pour ne diminuer par trop la largeur dudit fossé. C'est pourquoy l'on propose de retrancher les trois chappelles du derrière du chœur, marquées de la lettre H.

Mais si l'on retranche les dictes troys chappelles, on void que les arcs-boutants qui buteront le chœur, n'auront pas la butée comme ceux qui butent la nef, et, par ce moyen, la force des dits arcs-boutants sera amoindrie, et la cimétrie perdue dans le lieu où l'église est le plus en veue.

On envoye, oultre le plan ci-dessus, l'élévation des piliers et arcs-boutants, pour faire voir de la façon qu'ils sont faicts à l'endroit de la nef.

Le tout pour savoir si on peult retrancher les dites trois chappelles avec seureté des voultes du chœur et de tout l'édifice.

Réponse.

Pour respondre aux demandes cy dessus, je sertifie moy Le Vau, architecte ordinaire des bastiments du Roy, après avoir veu le plan et eslevation des arboutans de l'esglize de Nantes, quy m'a esté envoyé, avoir le tout fort examiné et consideré, et mesme avoir faict quelque dessing pour pouvoir changer et oster les chappelles H. H. H. Neamoins, ayant trouvé que tout ce que l'on pouroit faire sur ce sujet, ne pouvoit ce faire sans afoiblir et endommager beaucoup les pilliers du cœur et aultes ailes, et en oster toutte la simettrie, en un mot la ruiner, j'ai jugé à propos de ne pas proposser mon dessing et ce que j'en avois faict; mon advis estant d'en demeurer au premier dessing, et continuer l'esglize comme elle est commencé, ce qui ne ce peut faire autrement sans grand préjudice de la simettrie de la dite esglise. En témoins de quoy j'ai signé la présante. (*Signé*) LE VAU. — (*Orig. pap.*)

Payons ici à Le Vau notre tribut de reconnaissance pour avoir proclamé très-formellement, au nom du bon goût, la nécessité d'achever l'édifice sur le plan primitif. Que d'architectes, au XVIIe siècle, eussent préféré indiquer en pareille circonstance un nouveau plan, dans ce style bâtard qu'on appelle classique ou néo-classique, faute de pouvoir lui donner un nom.

Cette pièce est sans date; mais je la crois de 1640 à 1650 (1).

(1) Depuis la lecture de ce mémoire à la Société d'Archéologie, la consultation de Le Vau a été imprimée dans les *Archives de l'Art français*, 3e année, pp. 345-347, et le directeur des *Archives* y a joint un commentaire où il remarque que

Digitized by Google

L'éventualité qu'elle prévoyait était encore, nous le savons, très-loin de se produire.

Cependant, en 1650, on se remit à l'œuvre, et, le 19 mars de cette année, à la suite d'une adjudication devant le commissaire du roi, Elie Brosset, architecte de Nantes, prit à faire, pour 36,600 l., les deux premières travées et chapelles du collatéral sud du chœur, au delà du transept bâti en 1637. Le devis de cet ouvrage est fort long et fort détaillé: je ne vous le lirai point; je vous dirai seulement que ce devis imposait à l'architecte l'obligation formelle, plusieurs fois répétée, de reproduire dans la forme des arcades, des piliers, des voûtes, dans tous les ornements et dans toute la construction, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le style architectonique de la nef. C'est la même pensée que tout à l'heure chez Le Vau; et cette pensée-là, en plein XVIIe siècle, c'est un rare mérite de l'avoir eue.

Ces nouveaux travaux, aux termes du marché, devaient être terminés au 1er novembre 1652. Mais, dans l'intervalle, Brosset mourut; de là une interruption: les héritiers prirent pour le remplacer un autre architecte, Tugal Caris, qui laissa languir la besogne et la fit très-mal; aussi les deux travées et chapelles étaient à peine finies en 1657. L'ouvrage ayant semblé fort mauvais, procès de la part du chapitre contre les héritiers Brosset; plainte reconventionnelle (c'est le mot, je crois) des Brosset contre le chapitre. Le chapitre se plaignait que les voûtes fussent peu solides, le style architectonique de la nef mal observé, et il demandait une diminution sur le prix convenu; les archéologues de nos jours qui visitent la sacristie actuelle de Saint-Pierre, peuvent voir que le chapitre avait raison. Les Brosset, au contraire, réclamaient une augmentation pour de prétendus travaux et dépenses qu'ils avaient été obligés de faire, sans qu'elles eussent été prévues par le devis.

Ce procès fut fort long; je n'en ai pas trouvé la fin, la sentence définitive. Je crois cependant que le chapitre gagna: c'était justice.

Cette longue chicane entrava la continuation de l'œuvre, ou plutôt

---

Le Vau fut premier architecte de Louis XIV, de 1653 à 1670, d'où il infère que la consultation ne peut être antérieure à 1653. Il faut cependant remarquer que le second alinéa de notre pièce s'exprime comme si « les basses aisles (collatéraux) et chapelles autour du chœur » n'étaient pas encore commencées de construire; et il est certain cependant qu'elles l'étaient en 1653, comme on le verra tout à l'heure par ce qui concerne l'architecte Brosset.

Digitized by Google

l'arrêta. Les deux travées et chapelles construites de 1650 à 1657 sont, avant les ouvrages modernes, le dernier travail important, le dernier progrès de l'édifice.

C'est donc ici que nous devons nous arrêter. Toutefois, avant de terminer, je citerai encore deux pièces inédites, dont l'une fait connaître, dans un résumé exact, tous les travaux exécutés à la cathédrale durant le XVIIe siècle, et l'autre les ressources au moyen desquelles furent accomplis ces travaux. La première est une requête, présentée à Colbert par le chapitre de Nantes, vers l'année 1660 :

Monseigneur Colbert,

Les doyen, chanoines et chapitre de l'église cathedralle de Nantes, vous remontrent très humblement, Monseigneur, qu'ayant plu au Roy de leur accorder cy devant quelques deniers d'octroy pour continuer, entretenir et achever le bastiment de la dite église, la régie et employ des deniers provenans du dit octroy ont esté faictz, sur les ordonnances des Trésoriers de France du bureau des finances de Nantes, depuis l'an 1656 : en sorte que par l'œconnomie que l'on y a apportée, l'on auroit basty *touttes les voultes de la nef, celles de l'orgue, l'aisle de la grande croisade de plus de* 120 *piedz de hauteur, et quatre basses ailles et chapelles du même costé et au dessus.* L'ouvrage que l'on a esté obligé de faire à la dite eglise en esperons de plus de 400 piedz de longueur, par l'ordre de feu M. le Mareschal de la Meilleraye, à cause des murs de la ville, qui sont joignans à la dite église, a causé une dépence extraordinaire de plus de 50,000 livres, qui a ainsy diverti une partie du fondz destiné à achever la dite église, et retardé sa perfection suivant le plan cy joint, levé par l'ordre des dits Trésoriers de France. La ferme du dit octroy n'est presentement qu'à 2,300 livres, suivant le bail cy joint; le danger de la chuste de ce qui reste de l'ancienne église, et de la ruine et deperissement de ce qui est déjà fait de neuf, est prouvé par le procez-verbal cy joint. Ce qui oblige les supplians à réclamer Vostre Grandeur, et la prier très instament de leur vouloir accorder la continuation du dit octroy, qui est si modique, n'estant que cinq solz par pipe de vin qui passe sous les pontz de Nantes, que tous les marchandz le payent volontiers, et comme par ausmône, pour avoir part aux prières qui se font dans la dite eglise : lesquelles les suplians continueront pour la prospérité et santé de Vostre Grandeur et de toutte sa famille. — (*Minute orig. pap.*)

L'autre pièce est un arrêt du Conseil d'État, en date du 22 janvier 1684, et portant continuation de l'octroi précédemment accordé au chapitre de Saint-Pierre de Nantes, pour l'édification de la cathédrale :

Digitized by Google

Extrait des registres du Conseil d'Estat.

Veu par le Roy en son Conseil l'arrest rendu en iceluy le 18e septembre dernier, par lequel Sa Majesté avoit ordonné qu'avant faire droit sur la requeste présentée par les doyen, chanoines et chapitre de l'eglise cathedralle de saint Pierre de Nantes, tendant à ce qu'il leur soit accordé pour neuf années la continuation de l'octroy de cinq sols pour chacune pipe de vin passant soubz les ponts de ladicte ville pour employer à l'advenir comme par le passé pour achever et parfaire la continuation de ladicte eglise, sans pouvoir estre divertis ailleurs, il seroit dressé procez verbal par les Tresoriers de France au bureau des finances de Bretagne, de l'estat auquel sont les bastimens de ladicte eglise et de ce qu'il reste à faire pour la mettre à sa perfection, ensemble un bref estat de l'employ qui a esté fait des deniers qui sont provenus dudit droit depuis le jour qu'il a esté accordé, pour, le tout envoyé veu et rapporté audit Conseil, estre ordonné ce qu'il appartiendra, le procez verbal dressé par le sieur Rousseau de Saint-Aignan, president en la Chambre des Comptes de Nantes et tresorier de France en la province de Bretagne, par lequel il paroist que ledit sieur commissaire s'est fait representer les comptes rendus dudit octroy depuis le deuxiesme septembre 1612 jusqu'au 15e avril 1681, que le temps porté par les dernières lettres est expiré, dont la recepte monte à la somme de 433,632 livres 15 sols 5 deniers, de laquelle il a esté employé 400,098 livres 7 sols 3 deniers, suivant la destination, à l'edifice de ladite eglise, et 32,534 livres 18 sols 2 deniers ont esté payez sçavoir : 4840 livres au sieur Jannin de Castille, tresorier de l'Espargne, en execution de l'arrest du Conseil du 9e septembre 1699; 21,694 livres 8 sols 2 deniers pour la construction du couvent des Carmélites; — qu'ensuitte il a fait proceder par les experts par luy nommez, à l'estimation des ouvrages qui restent à faire pour parachever la dicte eglise, qui se trouvent monter à la somme de 350,000 livres, en ce non compris les froncteaux qui doivent separer la nef du cœur et des haultes aisles, la closture des chapelles et les ornemens de dedans, et ouy le rapport du sieur Le Pelletier, conseiller ordinaire au Conseil Royal, controlleur general des finances, LE ROY EN SON CONSEIL a continué et prorogé aux supplians pour neuf années la levée et perception dudit octroy de cinq sols pour chacune pipe de vin passant soubz les ponts de ladite ville, à la charge que les deniers qui proviendront dudit droit, seront employez sans aucun divertissement aux ouvrages qui restent à faire pour parachever ladicte eglise de sainct Pierre de Nantes à peine d'en respondre par les ordonnateurs en leurs propres et privez noms, et pour l'execution du present arrest toutes lettres necessaires seront expédiées. Fait au Conseil d'Estat du Roy, tenu à Versailles le 22e jour de janvier 1684. *Signé par collation,* BERRYER. — (*Copie collationnée, en papier, à laquelle est jointe copie des*

Digitized by Google

lettres patentes du Roi, expédiées le 2 février suivant, en exécution de cet arrêt du Conseil.)

Si l'on veut tirer des documents ci-dessus publiés un résultat général, on voit que, d'après les renseignements qu'ils fournissent, le portail, la façade et les deux tours de la cathédrale de Nantes ont été construites au XVe siècle, — la nef et ses bas-côtés au XVIe, — et au XVIIe, les grandes voûtes de la nef, la voûte des orgues, la façade du chœur, le transept sud et les deux chapelles collatérales au delà de ce transept qui servent actuellement de sacristie. Au XVIIIe siècle, on n'abandonna pas un seul instant l'idée de continuer la cathédrale; on fit à ce sujet force écritures, projets et devis. Mais ce siècle, en tout réservé à l'impuissance, ne put ajouter une seule assise au monument; il se borna à quelques travaux conservatoires, réparations partielles, jambes de force ou replâtrages: au moins conserva-t-on ce qui existait, grand mérite en ce siècle et très-digne d'être remarqué. Notre époque a fait plus: depuis la renaissance de notre architecture nationale, la continuation de la cathédrale a été reprise; le transept nord a été bâti, et, malgré de longs retards, dus à de malencontreuses circonstances, on travaille en ce moment-ci à l'abside. Espérons que les fonds nécessaires pourront être alloués; et alors nous ne doutons pas que cette œuvre, confiée aux habiles mains de M. Nau, ne forme le glorieux couronnement du temple grandiose dont le duc Jean V posa, il y a quatre siècles, le premier fondement.

Ce serait manquer au devoir, de finir sans remercier Monseigneur l'Évêque et MM. les Chanoines de la bonté qu'ils ont mise à m'ouvrir les archives de l'Évêché et celles du vénérable Chapitre de Saint-Pierre de Nantes. Je voudrais de bon cœur que ce petit travail fût moins défectueux, afin de pouvoir le leur offrir en témoignage de ma reconnaissance.

A. DE LA BORDERIE.

Digitized by Google

NOTES

SUR

LA MORT ET LA SÉPULTURE

DU

CARDINAL DE BOURBON.

FRANC D'ARGENT DE CHARLES X.

On est avide aujourd'hui de souvenirs historiques. Chaque province, chaque ville recherche et réunit avec soin les documents poudreux oubliés par l'ignorance ou dispersés par les vents de discordes et de guerres. A l'aide des traditions antiques, on interróge, on refait les abbayes et les châteaux qu'habitaient autrefois d'illustres personnages, comme pour y saisir la manifestation matérielle de leur pensée, la révélation de leur génie.

L'histoire générale ne suffit plus pour cela. De même que dans les tableaux aux vastes campagnes, aux lignes profondes, le peintre indique à peine, par un faible trait, les édifices et les objets lointains, ainsi l'histoire aux larges cadres ne peut qu'ébaucher les hommes et les faits. L'école romantique ou la légende auraient pu séduire d'abord par leur forme gracieuse, par leur piquante originalité; mais ce pinceau facile qui retranche, ajoute et colore à son gré, n'a jamais

Digitized by Google

produit que des images qui pâlissent aux premiers rayons de la critique et de l'examen.

L'histoire locale, au contraire, toujours simple, toujours sérieuse, ne néglige aucun fait, ne rejette aucun personnage. Elle recueille avec attention les généalogies, les chartes, les autographes, et tient surtout à composer sa parure de tout ce qui est prouvé, de tout ce qui est vrai.

C'est donc après avoir fouillé les bibliothèques, compulsé les archives, déchiffré les manuscrits épars, que les hommes dévoués à la science peuvent offrir ces récits intéressants, ces chroniques qui charment et captivent, parce qu'elles portent le précieux cachet de l'exactitude et de la sincérité.

Ne croyez pas cependant que cette belle science de l'archéologie soit positive, certaine, infaillible : non, sans doute. L'archéologue doit travailler sans cesse, visiter les monuments, fouiller, refouiller encore les livres et les parchemins; car, chaque jour, des recherches nouvelles lui dévoilent de nouveaux et importants secrets. Chaque jour, un fait établi, rapporté par un écrivain consciencieux, passe successivement dans les récits de vingt chroniqueurs qui, sur la foi du devancier, affirment à leur tour sans s'inquiéter davantage des sources et des preuves; mais, tout à coup, un document inédit paraît, lance un trait de lumière, et renverse ou modifie tout ce qu'on avait dit, tout ce qu'on avait cru jusqu'alors. Deux historiens ne sont pas d'accord sur les détails d'un événement, dont le fond n'est pas contesté, lorsqu'un modeste travailleur qui cherche, interroge, et doit le plus souvent ses découvertes soit au hasard, soit à la bienveillance de quelques amis, trouve une pièce claire, précise, au moyen de laquelle tout s'explique et se concilie.

Ces changements inattendus, ces péripéties de la science, ne sont pas rares; ce qui va suivre pourrait, je crois, prouver ce que j'avance.

En 1589, un prince, que dis-je, un roi captif et malheureux, vint terminer à Fontenay-le-Comte, en bas Poitou, des jours de chagrins et de souffrances. Le fer et le feu des huguenots triomphants avaient détruit alors une partie de cette malheureuse cité : les temples étaient en ruine, l'église Saint-Nicolas pouvait seule abriter encore les catholiques qui s'étaient réfugiés dans le faubourg des Loges. On

Digitized by Google

pensa donc tout d'abord que les restes du pauvre prisonnier avaient été déposés dans le sanctuaire de cette église; d'autres affirmèrent, au contraire, que le corps avait été transporté en Touraine. Quelques-uns même osèrent prétendre qu'on avait abrégé par le poison la vie de ce vieillard, qui, d'après la plupart des historiens, s'éteignit au milieu des douleurs d'une maladie longue et cruelle.

Voyons donc si, à l'aide de quelques renseignements précis, de quelques pièces authentiques, nous pourrons rétablir les faits et concilier tous les récits qui semblent se contredire.

Henri de Navarre avait fait mettre sous les verrous le vieux cardinal de Bourbon, proclamé roi par la Ligue, sous le nom de Charles X : il voulut le faire transférer de Chinon à Maillezais, et confia cette importante mission à Duplessis-Mornay. Mais plusieurs ambitieux de cette époque briguaient l'honneur d'être les geôliers de l'infortuné monarque : Paraberre, gouverneur de Niort, et La Boulaye, qui avaient été devancés par Duplessis, profitèrent « *d'une fameuse diarrhée* » dont celui-ci fut saisi à Loudun, pour lui enlever son prisonnier. Puis, tandis que les deux rivaux se disputaient leur proie, d'Aubigné se mit de la partie et fit de telle sorte que Charles X fut confié à sa garde. Peu de temps après, le roi de Navarre décida que l'illustre captif serait conduit à Fontenay, parce que l'air y était plus sain qu'à Maillezais. Dès lors, Agrippa d'Aubigné fut obligé de céder ses importantes fonctions à La Boulaye, qui était gouverneur de la ville.

« Ce fust une excellente aubaine pour La Boulaye, nous dit l'au-
» teur de la vie de Duplessis-Mornay, car le roi mourut avant la fin
» de l'an, et outre qu'il était bien stipendié pour le garder, il eut tous
» les meubles de sa personne et de sa chambre. »

Tant de misères et d'infortune excitèrent un vif intérêt, et les ligueurs du bas Poitou durent réunir tous leurs efforts pour délivrer une tête si chère.

Pierre Gasteau, seigneur du Vignault, fils de Pierre Gasteau, licencié ès lois, et de Françoise Gautier, était alors un avocat distingué du barreau de Fontenay. Quoiqu'il fût riche et qu'il appartînt à une famille de la haute bourgeoisie, il se sépara d'elle pour embrasser les idées de la Ligue, dès qu'elles commencèrent à se répandre. Il fut exilé, ses biens furent saisis, puis il fut élu député aux états de Blois avec Adam Tiraqueau. S'étant retiré, il revint à Fontenay, et

Digitized by Google

voulut faire une première tentative pour délivrer le vieux roi Charles X. Il échoua. Vaincu, mais non découragé, il se dévoua une seconde fois pour sauver son prétendant : cette fois encore, il ne trouva pas assez d'hommes déterminés pour le seconder.

Sur ces entrefaites, et comme je viens de le dire, Charles X, atteint depuis longtemps d'une maladie grave, mourut dans une maison du faubourg des Loges, le 9 mai 1590. A ce moment suprême, il n'avait près de lui que son médecin, Guillaume Lusson, régent de la faculté de Paris, deux autres hommes de l'art, son secrétaire, Joseph Lemercier, sieur de la Ringuette, Marien de Martinbault, conseiller au parlement de Rouen (1), et quelques gens de sa suite.

Jusque-là tout le monde est à peu près d'accord ; mais que devinrent alors les dépouilles mortelles du cardinal de Bourbon? Ici commencent les contradictions et les erreurs.

Du Maurrier, secrétaire de Duplessis-Mornay, dont le manuscrit original existe à la bibliothèque de Poitiers, dit : « Le lendemain de » sa mort, on l'exposa sur un lit de parade, en sa qualité de prince » de l'Église, et le 11 mai *son cadavre* fut enterré sans pompe dans » l'église Saint-Nicolas, la seule où l'on célébrât alors l'office divin. »

M. de la Fontenelle de Vaudoré, savant archéologue, qui a beaucoup écrit sur l'histoire du Poitou, mais qui ne s'est pas toujours assez préoccupé peut-être de la pureté des sources auxquelles il puisait, nous apprend que le cardinal de Bourbon fut inhumé dans l'église Saint-Nicolas, et qu'on grava sur le pilier situé à la droite du grand autel, cette inscription :

OBIIT PIISSIMUS PRINCEPS,
NONO MAII 1590.

Puis il ajoute : « Vis-à-vis, au bas du mur, était une pierre sur » laquelle on lisait encore, en 1786, ces mots : VRNA CINERVM. » Ces inscriptions furent toutes effacées en 1792. »

M. de la Fontenelle possédait, à ce qu'il paraît, des notes manuscrites d'un sieur Prézeau, ancien juge de paix de Maillezais ; et c'est

(1) Marien de Martinbault, conseiller au parlement de Rouen, succéda au cardinal Ch. de Bourbon, comme abbé commendataire de Saint-Michel-en-l'Herm, l'un des plus gros bénéfices de France, que ne dédaigna pas en son temps Mazarin.

Digitized by Google

dans ces notes, pleines d'erreurs, qu'il avait trouvé cette dernière mention, ainsi que l'inscription *urna cinerum.*

Dulaure, dans sa *Description des principaux lieux de la France,* s'exprime ainsi : « L'église de Saint-Nicolas de Fontenay est située » dans le faubourg des Loges. Dans le sanctuaire, et contre le mur » de l'autel, du côté de l'épître, on voit les armoiries du cardinal » Charles de Bourbon, avec cette courte inscription : *Obiit piissi-* » *mus princeps, nono maii* 1590. Le cœur et les entrailles de ce » cardinal sont déposés en cet endroit (1). »

D'un autre côté, Palma Cayet, écrivain journaliste du temps, qui a fait connaître dans ses mémoires des faits et des particularités échappés aux autres historiens, nous dit en parlant du roi Charles X :

« La mort de ce prince advint d'une rétention d'urine, par une » pierre qui lui donna la fièvre continue de laquelle il mourut. Son » corps fut mis en un cercueil, et, passant par Tours, fut mené à » Gaillon, où il avait ordonné d'être ensépulturé. Messieurs les » princes du sang, ses neveux, prirent tous le deuil de sa mort, et » lui firent faire les services et honneurs deus à sa qualité. »

Qu'il me soit permis de reproduire encore l'extrait suivant d'une *Vie* particulière du cardinal de Bourbon, par le bénédictin Jacques du Breul ; ce récit, plein de détails curieux et nouveaux, paraît, du reste, s'accorder en tout point avec le passage des mémoires de Palma Cayet (2).

Le dimanche précédant sa mort, tout débile qu'il estoit, pour les fréquentes maladies qu'il avoit eues, depuis son arrivée en la dicte ville de Fontenay, il se leva, et, aidé de quelqu'un, alla en un petit oratoire qu'il avoit fait dresser au bout de sa garde-robe, où il disoit la messe toutes les festes, et les autres jours l'oyoit de ses aumôniers, où il se fit administrer le corps de N. S., ne pouvant se tenir debout pour célébrer, à raison de son infirmité, puis se remit au lit, où tout le jour, après son dîner, il parla de Dieu, et de la patience qu'il falloit que les chrétiens eussent aux afflictions dont il les visitait, ajoutant ce mot de l'Écriture, Rom. VIII, 18 : *Non sunt condignæ passiones hujus temporis, ad futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.* Il déclara

(1) Tom. IV, pag. 57, article du *Poitou;* Paris, Lejay, 1789, 6 vol. in-12.

(2) *Vie de Charles de Bourbon, jadis oncle du roi Henri IV, avec la généalogie des princes de Bourbon;* par Jacques du Breul, bénédictin, Paris, 1612, in-4°; livret fort rare, qui se trouve à la Bibliothèque nationale à Paris, et dont je dois la bienveillante communication à M. Dugast-Matifeux.

Digitized by Google

aussi au sieur de Martinbault, ce qu'il désiroit estre fait de son corps quand il seroit mort, afin de le faire entendre à ses neveux. Il fit aussi plusieurs autres discours de dévotion, et puis fit chanter vespres par ses trois aumôniers en la ruelle de son lit, comme nous avons entendu, non-seulement par aucuns de ses serviteurs domestiques, mais aussi par quelques gentils-hommes huguenots qui estoient commis à sa garde, et ravis (comme ils disoient) en admiration de voir la débonnaireté et candeur de ce prince, qu'ils disoient (à leur jugement) estre le plus homme de bien de sa religion.

Le mardi précédant sa mort, admonesté par quelqu'un de ceux qui étoient près de lui, d'adviser s'il avoit rien en sa conscience qui le molestât pour s'en décharger : répondit que non, et qu'il avoit pardonné à tout le monde, comme il désiroit qu'on fît à lui, avec espérance que Dieu lui feroit misérícorde, en la bonté duquel il se fioit ; et néanmoins qu'il vouloit bien avoir son confesseur pour se réconcilier et recevoir la bénédiction. Et à l'instant fut mandé le sieur de Billy, l'un de ses aumôniers qui avoit accoutumé de l'ouïr en confession, lequel demeura tout seul, avec lui depuis quatre heures après midi jusques à près de cinq. Depuis ce temps, il parla fort peu, et dormit la plupart de la nuit en se plaignant doucement. Sur les deux heures, le dormir se passa, et fut trouvé par le sieur de Lusson son médecin ordinaire et autres qui lui assistoient, que sa fièvre étoit grandement diminuée : qui réjouit beaucoup ses serviteurs qui étoient en la même chambre, quand ils virent qu'il commença à dormir fort tranquillement sans se plaindre. Mais cette réjouissance ne leur dura longuement : car à trois heures et demie la fièvre le reprit plus fort que jamais. Ce qui leur abattit du tout le courage, le voyant tout à fait décliner ; en sorte qu'à 4 heures il eut une defaillance telle, qu'on pensoit qu'il dût expirer : de laquelle étant revenu, un des premiers de sa famille lui demanda s'il n'avoit pas toujours souvenance de la Passion de N. S., et son espérance fichée en lui. A quoi d'une voix basse il répondit : *Il n'est pas temps de l'oublier ;* et depuis ne parla aucunement, et demeura en l'état d'un homme qui travaille à la mort, sans toutefois se tourmenter, ni faire signe de grande anxiété. Cependant un de ses aumôniers célébra la messe audit oratoire ; en la fin de laquelle lui porta une hostie qu'il avoit consacrée à cette fin, laquelle un religieux très docte (1), prieur du couvent des Jacobins, au faubourg de ladite ville avant qu'il fût ruiné, lui présenta pour l'adorer, et puis la croix, usant de beaux et grands discours chrétiens seans au cas, lesquels mon dit seigneur témoigna par signes extérieurs bien entendu, ouvrant les yeux à chaque fois que l'on prononçoit le nom de J. Ce qui se continua jusqu'à neuf heures et un

(1) Jehan Bonhomme, docteur en théologie. Il avait été nommé curé de N.-D. de Fontenay, le 9 avril 1854, et avait pris possession le 11 du même mois ; mais il ne paraît pas avoir longtemps exercé ces fonctions.

Digitized by Google

quart, qu'après avoir reçu l'extrême-onction il rendit son âme à Dieu par un soupir qui n'avoit aucune véhémence, non plus que celui d'une personne qui est en pleine santé.

Ainsi le bon prince décéda audit lieu de Fontenay-le-Comte, le mercredy 9e jour de mai 1590, sur les neuf heures du matin, d'une stranguerie, causée de deux grosses pierres qui lui furent trouvées après sa mort, l'une au conduit de l'urine, et l'autre dans la vessie; il était âgé de 67 ans, car il fut né l'an 1523, et a vécu sous les rois François Ier, Henri II, Henri III et neuf mois sous le roi Henri IV, dit le Grand.

A l'instant qu'il fut décédé, sesdits aumôniers et autres qui estoient en ladite chambre, se mirent à genoux et dirent les oraisons et suffrages prescrits par l'Église catholique, et puis chacun se retira pendant que ses valets de chambre lui baillèrent du linge blanc, le vêtirent d'un pourpoint de satin cramoisi rouge, le laissant en son lit; au pied duquel fut mis une petite table, et sur icelle une croix, deux chandeliers et un bénitier d'argent; lesdits religieux et aumôniers demeurant près dudit lit, disant le psautier et autres prières, à quoi assistoient les autres domestiques.

Il demeura en cet état jusqu'à neuf heures du soir, et fut vu par plus de 8,000 hommes tant catholiques qu'autres, qui sortirent de ladite chambre avec pleurs et regrets, le voyant plus beau que jamais il n'avoit été vivant, et d'une représentation si grande et si auguste, qu'il sembloit que ce fût un grand juge en son tribunal. Et furent remarquées quelques paroles dont usèrent les huguenots : les uns disant qu'ils voudroient avoir donné mille écus et jamais n'avoir connu ce prince, pour le regret que leur causoit la souvenance qu'ils avoient de sa débonnaireté et douceur; les autres tenant propos de pareille substance. Et entre tous ceux qui se montrèrent plus attristés de sa mort, fut ledit sieur de la Boulay, lequel sortant de ladite chambre, où il étoit entré après dîner, dit tout haut qu'il voudroit avoir perdu un bras et n'avoir jamais approché de ce prince, pour la douleur qu'il sentoit en son cœur de le voir mort.

Le train de mondit seigneur avoit été fort retranché, et, outre un officier de chaque office, quelques pages ou laquais, lui étoient demeurés son médecin, son apothicaire, trois valets de chambre et un de garde-robe. Et quant aux gentilshommes de courte robe, un chambellan, un écuyer d'écurie et un servant, qui tous s'efforcèrent de le bien servir, et lui donner la consolation qu'ils pouvoient : comme aussi faisoient ses secrétaires et contrôleurs; l'un desquels fit l'état de maître d'hôtel, après que le sieur de Bethencourt eut été mis en arrêt au château de Hazay, et mené à celui de Loches, d'où il fut tost après délivré, n'estant trouvé coupable d'aucune chose.

Son corps partit de la ville de Fontenay le 19e jour de juillet, et fut conduit honorablement au château de Gaillon, où il arriva le 8e d'août en

Digitized by Google

suivant, e mis en la chapelle dudit lieu pour y reposer, attendant la commodité de sa sépulture. Estant demeuré connu par tous les lieux où ledit corps a passé, ses domestiques, tant grands que petits, premiers que derniers, y ont rendu tout le devoir, respect et reverence possibles.

Enfin voici deux renseignements inédits qui jettent un grand jour sur ce qui vient d'être rapporté ci-dessus.

Le corps du cardinal de Bourbon fut ouvert après sa mort et visité par des médecins. On trouve dans les manuscrits de Dupuis, conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, le procès-verbal d'autopsie, qui faisait autrefois partie des documents historiques de Jean Besly de Fontenay. Il est ainsi conçu :

« Nous, Mes Guillaume Lusson, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, et premier médecin de monseigneur le cardinal de Bourbon; Jacques de Rays, docteur en médecine, demeurant à Thouars; Nicolas Lamy, docteur régent à la faculté de médecine de l'université de Nantes, et y demeurant, certifions avoir cejourd'hui, 9me de may 1590, six à sept heures du soir, assisté à l'assertion et ouverture du corps de mon dict seigneur, faicte par Mes Nicolas Rambaud, René Corbière, Jacques Martineau et Nicolas Baillot, chirurgiens jurés de ceste ville de Fontenay-le-Comte, à laquelle ouverture avons observé et trouvé au ventre inférieur ce qui suit : premièrement, la substance du ventricule extérieurement et intérieurement dans toutes ses parties saine et entière. Le foye ès-couleur, consistance et grandeur assez naturelle, fors qu'il estoit un peu desséché. La rate plus molasse et humide qu'elle ne devroit estre. Au rein senestre une pierre fort grosse et anguleuse en capacité d'yceluy, qui bouchoit de l'un des bouts l'entrée de la veine envergente, de l'autre la tête de l'eurestre; et au rein dextre plusieurs autres calculs tant en la capacité que substance purulente, occasion que la vessie s'est trouvée pleine d'urine fœtide, avec deux pierres, l'une grosse comme un marron, de forme ronde, anguleuse avec aspérités, une poincte d'ycelle suivant dedans le col de la vessie, causant la suppression d'uriner avec continuelles et insupportables douleurs. Une autre moindre, lisse et polie, flottant en la capacité de la vessie..... Quant au thorax et autres moyens où sont contenues les parties vitales, n'avons trouvé rien que naturel, hormis la substance des poumons que nous avons trouvée noirastre, altérée et seiche en leur substance.

» En témoing de quoi, nous avons délivré ceste présente attestation, signée de nos mains, etc. »

Cette pièce inattaquable, authentique, prouve que le cardinal ne fut pas empoisonné, comme certaines personnes ont essayé de le pré-

Digitized by Google

tendre. On peut supposer, en outre, que, le corps ayant été ouvert, les entrailles durent être retirées et soumises à l'examen attentif des hommes de l'art; qu'après l'autopsie, on mit en un cercueil le cadavre du prince pour le transporter à Gaillon, comme il l'avait ordonné, et qu'on recueillit les entrailles dans une urne funéraire qui fut placée sous les dalles du sanctuaire de Saint-Nicolas.

Cette supposition devient une certitude en présence du dernier document que voici :

Dans un carton contenant des dessins et des vues du Poitou, déposé à la bibliothèque de Poitiers, se trouve un cahier manuscrit de notes et croquis de voyage; ce manuscrit, non signé, contient une description de Saint-Nicolas et une copie figurée de l'inscription relative à l'inhumation du roi Charles X. Au-dessous des armes du prince, on lit :

OBIIT PIISSIMUS PRINCEPS,
NONO MAII 1590.

Et plus bas ces mots très-bien tracés :

VRNA VISCERVM.

Il faut en conclure que Du Maurrier n'est pas exact, que le juge de paix Prézeau avait fort mal lu l'inscription de Saint-Nicolas, et que M. de la Fontenelle l'a suivi avec trop de confiance.

F. BONCENNE,
Juge au Tribunal civil de Fontenay (Vendée).

Digitized by Google

LA TOUR D'AUVERGNE

SA STATUE ET SA CORRESPONDANCE.

(*Suite.* — V. p. 257.)

C'est là la situation où 89 le trouva ; c'est-à-dire, mûri par l'âge (il avait 45 ans), mûri par l'expérience et les déceptions peut-être ; enfin, capitaine depuis cinq ans, et déjà expérimenté en toutes choses.

Au nombre des lettres que nous avons sur cette époque de sa vie, nous en trouvons deux de 89 et de 90 qui prouvent déjà tout ce que cette nature d'élite avait d'approprié aux circonstances qui allaient se présenter. La première est datée de Lannion, petite ville des Côtes-du-Nord. Elle nous apprend qu'à la suite d'une émeute pour les subsistances, heureux de s'être jeté entre les partis, il s'applaudit par-dessus tout d'avoir pu dissiper des préventions fausses et ramené les esprits à des dispositions plus calmes et plus conciliantes.

« 16, 17 et 18 octobre 1789.

» L'affaire qui m'a appelé à Lannion par le suffrage de mes concitoyens, qui m'ont associé MM. Haudoin, Robinet et Defferrières, était si importante, que l'événement pouvait décider non-seulement du sort de ces deux villes, mais même de celui de la province, peut-être du royaume. Une guerre civile en eût été nécessairement le résultat, si l'on n'était pas parvenu très-promptement à une conciliation que nous avons eu le bonheur d'opérer, et qui, je l'espère, ne fera que resserrer les nœuds d'une union si importante et qui n'aurait jamais dû éprouver d'échec. Vous savez sans doute que des députés du comité de Brest, dépêchés dans différentes villes pour se procurer des grains pour le ravitaillement de cette ville, qui était presque en disette, ont été si grièvement insultés à Lannion, qu'ils ont failli d'y perdre la vie, et que les grains venant de Pontrieux y ont été arrêtés. Un rapport fait au comité de Brest, dans un instant où l'esprit des députés était très-échauffé, a fait prendre pour constant que la ville entière de Lannion, même les administrateurs

Digitized by Google

publics étaient fauteurs ou complices de cette insurrection. Cette opinion s'est malheureusement répandue dans toute la province. Brest a fait marcher à Lannion 2,400 hommes et de l'artillerie; toutes les milices nationales, par détachement, étaient déjà en mouvement ou prêtes à s'y mettre. Sous quatre jours, il y aurait eu plus de 20,000 hommes en campagne, si Guingamp et Lannion ne s'étaient empressés de dépêcher des courriers sur toutes les routes. A notre arrivée à Lannion, dimanche au soir, l'appareil terrible des troupes de Brest d'un côté, de l'autre la consternation des Lannionnais, dont on ne se fait pas d'idée, offraient le tableau le plus touchant. Heureusement que, dans environ douze heures, nous nous sommes trouvés réunis les représentants de dix à douze villes, qui avons senti qu'à nous seuls appartenait le droit d'imposer la loi aux deux partis. Lannion a recherché notre médiation; Brest l'a acceptée. Mais elle ne pouvait avoir un heureux succès, si on ne parvenait à faire percer la vérité et à prouver que s'il y avait des mauvais sujets à Lannion, il y avait aussi de bons citoyens, et surtout que les administrateurs publics étaient de ce nombre. Il fallait enfin donner du nerf à Lannion et en imposer à Brest. Un député d'une des villes médiatrices a tellement rempli cette tâche, qu'il s'est concilié la confiance des deux partis et celle de tous ses codéputés. Il en est résulté un arrêté, capitulation, si vous le voulez, et l'évacuation des troupes de la ville de Lannion.

» La lieutenance prévôtale de Saint-Brieuc instruit la procédure à Lannion. Sept citoyens de cette ville, du nombre desquels est le sieur Fensorer, de Tréguier, et deux de la Roche sont aux prisons. M. Cadiou, alloué, est soigneusement gardé dans sa maison; lui et son frère sont indiqués par Brest comme chefs de l'émeute. »

Étant rentré à quelques jours de là à Bayonne, où son régiment tenait garnison, il ne tarda pas, comme cela ne se manifesta qu'en trop d'endroits, à s'élever entre la troupe et la bourgeoisie de fâcheuses collisions, qui faillirent mettre les armes aux mains des uns et des autres. Aimé et respecté des deux côtés, ce fut encore lui qui dissipa l'orage, ainsi qu'en témoigne une lettre du mois de mai 1790, dans laquelle il raconte comment il parvint à faire comprendre aux miliciens et aux soldats qu'ils étaient frères et n'étaient que les enfants d'une même patrie. C'est encore à cette même garnison de Bayonne qu'il faut rapporter un trait de sa vie aussi généreux que plein de courage. Il faisait baigner les soldats de sa compagnie, quand deux d'entre eux, se trouvant entraînés par la marée au port de Socoa, allaient se noyer sans le secours qu'il leur porta, au risque de ses propres jours, qui se trouvèrent un instant compromis. Des témoins de cette scène disent que, sans un jeune

Digitized by Google

tambour, très-bon nageur, qui se porta rapidement au secours du lieutenant, lui et ses hommes auraient péri.

Mais bientôt, c'est-à-dire en 1791, arriva l'époque décisive de sa vie, celle qui en décida souverainement, et qui fut en quelque sorte comme le point de départ de sa réputation et de l'héroïsme dont il est le type le plus complet et le plus parfait de notre âge. — Déjà presque tous les régiments de l'ancienne armée se trouvaient désorganisés et restaient veufs de leurs officiers, qui avaient pris le parti d'émigrer, sous le prétexte d'aller défendre à l'étranger la cause compromise de la monarchie. Les officiers d'*Angoumois* et leur colonel, M. de Caldalguès, insistaient près de La Tour d'Auvergne pour qu'il suivît leur exemple en les accompagnant à l'étranger. Maintes occasions s'offrirent sans doute de lui rappeler qu'il se devait d'autant plus à la cause du roi, qu'il lui appartenait de plus près par les Turenne et les de Bouillon.

De quel poids put être cette argumentation sur son esprit, nous ne le savons; mais ce qu'il y a de très-certain, c'est qu'il se refusa à toute transaction sur ce point, comme à toute compromission de son devoir de soldat et de citoyen à l'égard de son pays.

Et, cependant, Corret, en se rattachant aux de Bouillon et en prenant le nom de La Tour d'Auvergne, s'était surtout appliqué à se faire reconnaître de la noblesse, et n'avait manqué aucune occasion d'en faire valider le titre et la condition. Avait-il des partages à faire dans sa famille, il recommandait surtout de ne pas manquer de les faire à l'*instar de la noblesse,* et, tout en trouvant très-bon que son beau-frère, M. Limon du Timeur, continuât à prendre la qualité d'avocat, que son propre père avait honorée, il ajoutait qu'il ferait cependant bien de n'en prendre d'autre que celle de *noble sieur.* Consulté quelque temps auparavant par le même beau-frère et par sa sœur sur un mariage projeté en faveur de leur fille, sa jeune nièce, il n'avait pas hésité à leur dire que, quant à lui, « *élevé par* » *état à avoir pour la distinction des rangs une vénération parti-* » *culière, et à respecter les préjugés et l'opinion qui régissent la* » *plupart des hommes,* s'il avait été le tuteur de sa nièce, il aurait » fait germer de bonne heure dans son cœur les principes dont il » était imbu, et qui consistaient à ne jamais sacrifier les *convenances* » *de la nature et de l'opinion* à celles de la fortune. » Voici comme il s'exprimait dans cette circonstance :

Digitized by Google

« *A sa sœur, Mme Limon du Timeur.*

» Luxeuil, le 6 août 1780.

» Je sens jusqu'au fond de l'âme, ma très-chère sœur, le prix de la déférence que votre amitié et celle de mon beau-frère veulent bien avoir pour moi dans une circonstance où il s'agit de l'établissement d'une nièce bien-aimée, pour lequel mon agrément vous serait déjà tout acquis, si vous en aviez besoin, bien assuré qu'un père et une mère aussi tendres pour leurs enfants que vous l'êtes, ne peuvent se tromper dans le choix d'où peut dépendre le bonheur de leurs jours. Dans ces sentiments, votre satisfaction, ma chère sœur, celle de mon beau-frère et de votre fille est aujourd'hui le premier objet de mes vœux, et si je hasarde quelque réflexion sur le parti qui se propose pour ma nièce, ce n'est uniquement que pour répondre avec franchise à la confiance que vous voulez bien me témoigner en cette circonstance, mais sans prétendre vouloir en rien déranger vos vues.

» Souvenez-vous seulement que la manière dont les choses nous frappent au premier aspect, devient presque toujours la règle entière de notre détermination en tout : ce qui doit nous mettre singulièrement en garde contre nos premières impressions ; car ensuite on se passionne, et l'on ne trouve équitable que ce qui se trouve en rapport avec notre manière de penser primitive. C'est pourquoi, ma très-chère sœur, je vous prie de donner toute votre attention à bien balancer vos raisons, celles de votre mari et les miennes, avant de passer outre, dans le cas où nous nous trouverions d'avis différent dans l'affaire dont vous m'avez entretenu.

» Quant à moi, *élevé par état à avoir pour la distinction des rangs une vénération particulière, et à respecter les préjugés et l'opinion qui aujourd'hui régissent la plupart des hommes,* j'avoue que si j'avais été le tuteur de ma nièce, je sens bien que j'aurais fait germer de bonne heure dans son cœur les principes dont je suis imbu, ceux de ne jamais sacrifier les convenances de la nature et de l'opinion à celles de la fortune, surtout dans la position où il a plu à la Providence de la placer, tant pour sa fortune actuelle que pour ses alentours, ses espérances à venir et beaucoup d'autres avantages réels. D'ailleurs, je pense que nous ne devons pas nous transporter seulement jusqu'au jour du mariage d'un enfant qui nous est cher, mais qu'il faut encore nous occuper de nous-mêmes. Nous n'avons de propre, en mourant, que le sentiment d'exister encore après nous, par ceux à qui nous avons donné le jour, et d'exister surtout d'une manière distinguée dans l'opinion des hommes. Or, vous conviendrez qu'un beau nom que vous joindrez à celui de votre fille, mettant un jour vos enfants à portée de tout, en leur ouvrant une route facile aux honneurs, leur ouvrira aussi bientôt celle de la fortune, et satisfera tous les désirs qui pourraient vous occuper à vos derniers moments. Voilà ma façon de penser, telle qu'elle est

Digitized by Google

sortie du fond de mon cœur, à laquelle j'aurais pu donner plus d'extension, si je n'étais persuadé que vous m'avez déjà tout deviné. Je désire avoir imprimé quelque force à mes raisons auprès de mon frère et vous, vous priant cependant de croire que *l'amitié qui parle hasarde des conseils, mais ne prétend jamais donner des leçons.* Le temps et le mérite de votre fille feront peut-être triompher ma cause, et puisque vous vous êtes réservé un an pour vous décider à prendre un parti, je ne doute pas que ce terme ne soit plus que suffisant pour vous faire triompher vous-mêmes de n'avoir rien précipité sur un événement qui demande d'être digéré, puisque le bonheur de vos jours et de ceux de votre fille en dépend. Adieu, ma très-chère sœur; vous connaissez mon cœur, il s'est ouvert tout entier ici. Soyez bien convaincue que rien ne saurait jamais affaiblir la vivacité des sentiments d'attachement avec lesquels je serai pour la vie à mes frères, ma nièce et vous, votre tendre et affectionné frère,

» LA TOUR D'AUVERGNE CORRET. »

La même pensée l'avait fait réclamer une décharge d'impôt comme gentilhomme, et nul doute qu'il ne tînt très-expressément à jouir de tous les priviléges de son rang et de son origine, qu'il avait fait constater par ses lettres de naturalité, par son serment au chef de la famille des de Bouillon, comme par le certificat de noblesse qu'il se fit délivrer par quelques gentilshommes bretons en 1767 (1). Mais le pays et la patrie restèrent le premier objet de ses affections; et quand le moment vint de se prononcer, il n'hésita pas à dire à ses compagnons d'armes qu'*il appartenait avant tout à la patrie : que, soldat, il lui devait son bras; que, citoyen, il devait respect à ses lois;* et que, par conséquent, il ne pouvait quitter ni son pays, ni le poste qui lui avait été confié.

Mais ce n'était pas tout; avec cette décisive résolution, une autre,

(1) Voici ce certificat, qui a été publié pour la première fois par M. Calohur, auteur d'une bonne notice sur La Tour d'Auvergne.

CERTIFICAT DE NOBLESSE.

« Nous, gentilshommes de la province de Bretagne, évêché de Tréguier, » certifions que écuyer Théophile-Malo de Corret, fils de Olivier-Louis et de » dame Jeanne-Lucrèce Salaün, est gentilhomme de ladite province. En foi de » quoi nous lui avons signé le présent certificat, pour lui servir ainsi qu'il » appartiendra.

» A Morlaix, ce cinquième mars mil sept cent soixante et sept.

» *Signé :* DU MESCOUEZ-PASTOUR, CHRETIEN DE CHEF DE L'ÉTANG, » DE PEAN fils, CHRETIEN DE LA MUSSE. »

Digitized by Google

non moins ferme et non moins précise, fut prise en lui-même : c'est que, quoi qu'il arrivât de l'éloignement des officiers de son corps et des chances que pourrait lui offrir la Révolution elle-même, *il n'accepterait d'autre grade que celui que ses camarades lui avaient connu au moment de leur séparation.*

Beaucoup n'ont pas su à quoi il avait tenu que La Tour d'Auvergne avait si constamment refusé tous les grades et tous les avancements qui lui avaient été si justement offerts ; d'autres n'ont fait qu'en soupçonner le motif, et lui-même paraît s'être constamment abstenu de le faire connaître jusqu'à ce qu'un épanchement d'amitié à Le Brigant, au moment où il regardait sa carrière comme terminée par sa mise à la retraite, lui fit écrire, en l'an VIII, les lignes suivantes, que nous avons été assez heureux pour retrouver :

« *A Le Brigant père.*

» Passy, le 4 nivôse an VIII de la République française.

» J'admire toujours de plus en plus, mon cher compatriote, la fécondité de votre génie et la vigueur mâle de votre esprit. Vous maîtrisez tous les sujets que vous traitez, sans en être jamais maîtrisé ; il en est cependant qui peuvent compromettre cruellement votre repos, et ce sont ceux sur lesquels vous paraissez aimer le plus à vous exercer. Votre charmante lettre, en réponse à celle que je vous écrivis de Zurich, m'est parvenue ici après avoir été décachetée, et après avoir, sans doute, payé les grands droits de transit pour les choses beaucoup trop flatteuses que vous m'adressez ; mais c'eût été bien autre chose si celle que je reçois de vous, en date du 1er mois de 1800, avait éprouvé le même sort.

» De pareils événements sont bien propres à me pénétrer du danger d'aborder, en vous écrivant, le fond des matières que vous traitez si ingénieusement dans vos vers. Quelque fortes que soient les nuances entre nos opinions politiques, je ne vous ferai jamais un crime des vôtres ; mais je crois que le parti le plus sage, entre amis, est de ne jamais toucher cette corde délicate à laquelle est attachée une partie de nos faiblesses.

» Je me suis excusé d'accepter la place dont vous me parlez (sa nomination à la législature). La faveur, la fortune, l'éclat des rangs et des honneurs ne m'ont jamais ébloui ; je me suis toujours tenu à la place où la Révolution m'a trouvé, et l'ai gardée avec autant de soin que le soldat fidèle en met à conserver le poste qui lui est confié. Mon âge et mes infirmités m'ayant mis hors de la lice, je vis maintenant ici dans la plus profonde retraite avec ma pension de réforme, celle d'un simple capitaine. Je ne vais plus à Paris et n'approche d'aucune personne en place ; je ne lis aucuns journaux, me trou-

Digitized by Google

vant beaucoup plus heureux par ce qu'on me laisse ignorer que par ce qu'on pourrait m'apprendre. Vous me parlez toujours de votre reconnaissance, tandis que c'est moi qui vous en dois une bien grande de m'avoir mis à même de faire une bonne action. Ne m'humiliez pas, je vous prie, en la publiant, et ne me faites pas perdre le désir qui m'occupe sans cesse de trouver des occasions d'obliger mes semblables. J'ose attendre cette grâce de votre amitié; si je l'obtiens, je veux la payer de toute ma reconnaissance ainsi que de mon invariable attachement.

» LA TOUR D'AUVERGNE CORRET,
» *Ancien officier retiré à Passy.* »

« *P. S.* Mille choses affectueuses, je vous prie, à votre aimable fils (celui même qu'il avait remplacé); assurez-le que je tiens à lui comme à vous par les plus forts liens. Si vous voyez mon beau-frère, veuillez bien me rappeler à son souvenir, et, dans le charme de vos entretiens au Bihan, ménagez-moi un instant favorable pour faire agréer mes plus respectueux hommages à la maîtresse de la maison. »

— *Je me suis toujours tenu à la place où la Révolution m'a trouvé, et l'ai gardée avec autant de soin que le soldat fidèle en met à conserver le poste qui lui a été confié!* — Ce fut là le secret de toute sa vie républicaine. La connaissance de la précieuse lettre que je viens de citer, et que je dois à l'obligeance de sa petite-nièce, tranche donc la question et donne la complète explication de cette vie de dévouement et d'abnégation à laquelle tant de gens restaient embarrassés de trouver un motif.

Mais si cette résolution, comme il le paraît bien, lui fut insinuée à la fois par le devoir et l'honneur, on ne peut guère s'empêcher de voir que les circonstances peu favorables qui dominèrent les vingt-deux ans de sa carrière militaire en le faisant arriver à grand'peine au grade de capitaine, avec l'appui des de Bouillon et son acte de naturalité, durent assez facilement préparer, pour un homme d'étude et de réflexion comme il l'était, la transition qui se faisait en ce moment de l'ancien régime à celui que la Constituante et le rationalisme de l'époque venaient de fonder.

Agé de 45 ans, penseur un peu replié sur lui-même, La Tour d'Auvergne ne put pas plus se laisser surprendre par les illusions qui transportèrent en ce moment tant d'imaginations au delà du but, qu'il ne s'était laissé tromper par les fallacieuses promesses des cours et de l'ancien régime, qu'il avait vus de très-près. Tout prouve donc, dans sa correspondance comme dans les actes ultérieurs de son exis-

Digitized by Google

tence, qu'il accepta sans peine les principes nouveaux d'un régime qui, en élargissant les bases de la société, parut surtout devoir favoriser la libre application des plus heureuses facultés de l'homme et du citoyen.

C'est à ce simple calcul de la réflexion, aidé des plus heureuses inclinations de son cœur, qu'on doit de l'avoir vu, dans le reste de sa carrière, si simplement dévoué, si convenablement républicain, si sagement et si fortement attaché à son pays, sans jamais rechercher autre chose que l'occasion de le servir.

De ce jour jusqu'à celui où, doté d'un sabre d'honneur, il se fit tuer si bravement à Oberhausen, tout s'explique naturellement et sans peine dans la légende héroïque du citoyen que tous ses contemporains appelèrent *le Brave des braves*.

Attaché à l'armée des Alpes dès les premières guerres de la République, il y reprend tout simplement le grade qu'il avait à *Angoumois*, et sert comme capitaine dans la 148e demi-brigade. Plusieurs traits de bravoure et de généreuse intrépidité signalent les commencements de sa carrière républicaine. Il est un des premiers à forcer les marches de la Savoie et à y entrer à la tête de ses grenadiers. Ayant passé de là à l'armée des Pyrénées, il y fit la campagne de 1793, sous Servan, et y décida, en partie, le succès des affaires de la Sarre et du camp de Louis XIV. Des rapports et des ordres du jour souvent cités lui attribuent avec raison une partie des plus heureux résultats de ces premières rencontres de nos jeunes armées avec l'ennemi. Aussi le général et le Gouvernement voulurent-ils, dès le début de la campagne, lui confier le commandement d'un régiment; mais toute tentative à cet égard fut inutile, et son refus constant pour tout avancement qui lui fut offert, déconcerta sur ce point les projets qui avaient été formés.

Son ami l'évêque Le Coz raconte, à l'occasion d'une de ces offres d'avancement, que le brevet de colonel du régiment ci-devant *Champagne* lui ayant été envoyé à la suite de quelque action d'éclat, il n'eut rien de plus pressé que de réunir les grenadiers de sa compagnie, en leur annonçant qu'il avait un avis à leur demander. — Et lequel se dirent-ils en se regardant et en souriant. — « Je vous ai » quelquefois donné de bons conseils, reprit La Tour d'Auvergne; » aujourd'hui, j'en exige un de vous : on vient de m'envoyer un bre- » vet de colonel; que dois-je faire? — Mais, notre capitaine, non-

Digitized by Google

» seulement, dit l'un des plus hardis, non-seulement ce grade, mais » un grade supérieur vous est dû, et, à cet égard, toute l'armée » pense comme nous.... — Mais nous allons donc vous perdre?... » Et des larmes leur coulaient des yeux. — C'est assez, reprit La Tour » d'Auvergne ; je vois que cela vous afflige.... Je vais renvoyer ma » commission. — Mais, capitaine... — Je n'écoute plus rien ; je vou- » lais votre avis : cela me suffit. » Et, quittant aussitôt ses grenadiers étonnés, il va ordonner un dîner militaire et frugal auquel il convie toute sa compagnie.

L'évêque Le Coz, qui raconte cette anecdote d'après une lettre de La Tour d'Auvergne lui-même et des détails fournis par quelques grenadiers présents à la scène, ajoute qu'à l'heure indiquée pour le repas, tous les grenadiers s'y trouvèrent, et que La Tour d'Auvergne, placé au milieu d'eux, après le dîner le plus gai et le plus joyeux, s'adressa ainsi à sa compagnie : — « Camarades, renouvelons ici un » engagement mutuel : moi, de ne pas vous quitter, et vous, de me » rester toujours fidèles. » — Et La Tour d'Auvergne renvoya en conséquence sa commission de colonel, mais garda le beau cheval espagnol que le ministre avait fait joindre à la commission. — « Quant à celui-ci, dit-il, c'est une autre affaire : je le garde. » — Et dès lors, suivi de ce cheval, il le faisait monter successivement par tous les hommes de sa compagnie qui venaient à être trop fatigués.

Un instant, d'après l'obligation qu'il s'était imposée tacitement à lui-même de ne rien accepter au delà du grade de capitaine, dont il s'était trouvé pourvu au moment de l'émigration, j'ai dû me demander si, avec cette promesse intérieure, avec cette espèce de serment envers lui-même, une offre d'avancement et un brevet de colonel n'auraient pas dus être repoussés de prime abord et sans aucune délibération; s'il y avait bien lieu enfin, pour un homme de l'âge et du caractère de La Tour d'Auvergne, de consulter ses grenadiers ou qui que ce fût, si tant est, comme l'indique sa lettre à Le Brigant, que sa résolution avait été bien prise et bien arrêtée dès sa séparation des officiers ses camarades.— Mais on ne peut révoquer le fait, on ne peut en douter; l'évêque Le Coz dit positivement que La Tour d'Auvergne, en lui racontant la scène du repas et de l'avis demandé à ses grenadiers, ajoutait : — « Je connais votre sensibilité, et je suis sûr que cette » petite scène vous fera plaisir, qu'elle vous attendrira. C'est aussi » le seul motif qui me porte à vous l'écrire. »

Digitized by Google

Mais, tout cela dit, comment ne pas deviner ce touchant épisode de la vie du héros... Il est désormais sûr de ses grenadiers; mais, au début de la campagne cependant, quand, devant la Sarre, ses munitions étant presque complétement épuisées, il recommanda à ses hommes de ne point tirer et d'attendre l'ennemi à dix pas, il s'était trouvé des malveillants qui avaient crié à la *trahison* et au *ci-devant*. Il n'était donc pas sans intérêt, pour lui comme pour le service, de faire jurer à tous que, content de leur capitaine comme il l'était d'eux, ils *lui resteraient fidèles*.... Et c'est là tout le secret de cette mise en scène, qui prouve, une fois de plus, quels étaient le cœur et le coup d'œil de ce vieux gentilhomme, soldat et citoyen, marchant partout devant soi à l'ennemi de la France, quel qu'il fût.

C'est dans ces circonstances que Servan, ne pouvant vaincre sa ferme volonté de n'accepter aucun grade, forma de tous les grenadiers de l'armée un corps de 8,000 hommes, dont il lui donna le commandement, comme le plus ancien capitaine. On sait ce que fit cette valeureuse colonne. Tout ce qu'elle attaqua fut enfoncé; toute manœuvre qu'elle appuya de ses mouvements fut couronnée d'un plein succès; et, justement décorée du nom d'*infernale*, elle devint la terreur de l'ennemi en même temps que la protectrice du faible habitant des campagnes: car, partout où on la vit, dit le général Foy dans son *Histoire des guerres de la Péninsule*, « elle observait une » discipline qui rappelle la conduite des armées romaines dans les » beaux temps de la République. — Elle campait une fois en Biscaye, » dans des vergers plantés de cerisiers, et les soldats n'osèrent pas » cueillir les fruits qui pendaient aux arbres. — PAIX AUX CHAU- » MIÈRES ! telle était la devise qu'ils avaient reçue de leur chef; et » leur respect pour les propriétés, continue le général Foy, s'éten- » dait à la demeure du riche comme à celle du pauvre. »

C'est ainsi que son nom et sa réputation devinrent une sorte de talisman, dont La Tour d'Auvergne sut un jour se servir si adroitement, qu'en se présentant de nuit avec quelques hommes et un seul canon aux portes de Saint-Sébastien, il détermina cette place à se rendre sans coup férir, frappé qu'elle fut de stupeur à l'annonce de l'arrivée de la colonne infernale et de son chef.

L'armée de Servan lui dut une partie notable de ses succès, et nous ne croyons pouvoir mieux faire, pour rendre compte de l'importance de ses services, que de rappeler ici quelques-uns des témoi-

Digitized by Google

gnages publics qui lui furent rendus par ceux qui l'avaient vu devant l'ennemi. Servan dit, dans une de ses dépêches, qu'à la Sarre trois mille Espagnols furent arrêtés pendant plus de trois heures par 150 hommes que commandait La Tour d'Auvergne, et qu'à l'affaire du 23 juin, très-rapprochée de celle de la Sarre, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus puissamment au succès de la journée. Un autre témoignage porte qu'il reçut dans cette dernière rencontre jusqu'à sept coups de feu dans ses habits; un autre, qu'à l'attaque de la vallée du Bastan il avait été sans égal pour l'intelligence et le sang-froid alliés à l'audace qui décide des grandes journées. (Dépêche du commissaire de la Convention Lezanne, du 11 thermidor, an II.)

On rapporte cependant qu'étant un jour près d'un des commissaires qui rendaient un si éclatant témoignage de sa bravoure, il répondit aux offres de services que lui faisait l'envoyé de la Convention, « qu'il » ne sollicitait rien, mais que si le représentant pouvait lui faire dé- » livrer à lui et à ses soldats des souliers, il lui en saurait une grande » reconnaissance (1). » Peu courtisan de sa nature, on assure qu'encore moins empressé près d'un second représentant qui lui fit demander par un de ses agents quelle circonstance pouvait l'avoir engagé à se dispenser d'aller le saluer : « Va dire à ton maître, » répondit le vieux soldat, que je ne fais ma cour à personne; que je » ne connais d'autre devoir que celui de combattre l'ennemi et de le » vaincre. Dis-lui, s'il est tout-puissant comme tu l'annonces, de » mettre l'Espagnol en fuite... Je l'entends qui s'avance : je vais » faire battre la charge. »

C'est dans ces entrefaites que, harassé, ayant une triste santé et comptant déjà 32 ans de service et 49 ans d'âge, il fut autorisé à prendre sa retraite, par arrêté du Comité de salut public du 18 nivôse, an III (7 janvier 1795).

A. DU CHATELLIER.

(*La suite prochainement.*)

---

(1) Quelques biographes, pour dramatiser cette réponse, lui font répondre, au représentant qui lui offrait de l'avancement et un régiment, qu'il n'avait besoin de rien, si ce n'est *d'une paire de souliers.* — Cette réponse brusque et brutale n'a jamais été dans la manière du vieux gentilhomme, qui, tout républicain qu'il fût, n'abandonna jamais, comme ses lettres le prouvent, les formes de la réserve la plus mesurée et de la plus exquise politesse.

Digitized by Google

CONGRÈS

DE

L'ASSOCIATION BRETONNE, A BREST.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE, PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE.

Messieurs,

La session du Congrès breton tenue à Brest au mois d'octobre dernier (1855), avait une importance inusitée; elle consacrait la résurrection officielle de l'Association bretonne, dont l'activité s'était vue arrêtée une année durant, par suite de fâcheux malentendus, aujourd'hui, grâce à Dieu, entièrement dissipés. Vu de près, le personnel de l'Association ne pouvait que désarmer les préventions et faire cesser tout ombrage. Étudiée avec impartialité, cette institution toute patriotique devait provoquer la bienveillance et se concilier sans peine l'estime de l'Autorité. C'est aussi ce qui est arrivé : le Gouvernement rend, à cette heure, pleine justice à l'idée élevée d'où est née l'Association bretonne, au but éminemment utile qu'elle poursuit.

Les élections pour le renouvellement quatriennal des bureaux de Direction des deux classes d'Agriculture et d'Archéologie, ont amené des choix que vous connaissez et auxquels on ne peut qu'applaudir.

Tout en suivant de vos regrets, dans sa retraite, M. le comte Olivier de Sesmaisons, qui avait imprimé à la direction générale de l'Association bretonne une allure si distinguée, un esprit si conciliant, si sage, si plein de prévoyance et de sagacité, vous saluerez avec espoir l'installation dans les fonctions de la présidence de M. le

Digitized by Google

comte Caffarelli, *breton de cœur et de souvenirs*, comme il l'a proclamé lui-même; ce nouveau directeur accepte complet l'héritage des bonnes traditions que lui transmet son digne prédécesseur, et, entre ses mains, l'Association bretonne ne verra point altérer l'union et la concorde qui ont fait sa force et sa vie.

Nous avons aussi, dans notre classe d'Archéologie, quelques changements à signaler. Mais ici encore les noms seuls ont varié; l'esprit, les idées, les traditions sont intactes. S'il a été convenable de déférer au vœu formellement exprimé de notre cher et ancien directeur, M. Aymar de Blois, s'il a fallu renoncer à le conserver dans ces fonctions qu'il remplissait si dignement depuis l'origine de notre organisation en classe d'Archéologie, le nom de son successeur, M. de la Villemarqué, réunit certainement tous les titres à notre confiance et à nos suffrages.

J'arrive de suite aux travaux archéologiques du Congrès de Brest. L'absence, douloureusement motivée, de quelques-uns de nos confrères les plus laborieux et les plus habiles, entre autres de MM. de Kerdrel et Alfred Ramé, a condamné plusieurs articles de notre programme à demeurer sans réponse. Toutefois, grâce au zèle des membres présents, la majeure partie de nos questions a été traitée d'une manière satisfaisante.

Vous n'attendez pas, Messieurs, que je vous donne ici, séance par séance, le résumé des discussions et des mémoires qui ont occupé l'attention du Congrès. Dans ce rapide exposé, je dois me borner à vous signaler les plus remarquables travaux.

L'étude de la géographie féodale de la Bretagne est un des sillons que creuse avec persévérance, et avec l'espoir assuré d'une récolte abondante, M. de la Borderie, cet infatigable travailleur, dans le champ défriché en partie seulement par nos bénédictins du XVIIe siècle. Ses recherches et ses travaux dans les anciennes archives de la Chambre des Comptes et du Château de Nantes, dont le classement lui a été confié par le Ministère, l'ont mené à la découverte de matériaux précieux que son talent sait utiliser : déjà il a présenté au Congrès de Brest un projet de carte féodale de notre province, œuvre aussi importante que compliquée. Seul, il est capable de la terminer avec succès, et je ne doute pas que ce ne soit un des progrès de notre histoire provinciale auquel le nom de M. de la Borderie devra rester attaché.

Digitized by Google

A propos de l'architecture militaire et de la question théorique des caractères distinctifs des monuments de cette espèce en Bretagne, aux différents siècles du moyen-âge, le Congrès a entendu avec un vif intérêt, une improvisation de M. de la Borderie, dont les principales qualités, qui ont frappé tout l'auditoire, étaient la précision, la lucidité, la sagacité d'appréciation. D'accord avec M. Viollet Le Duc, M. de la Borderie a posé les bases d'une bonne classification depuis le XIe siècle jusqu'à la fin du XVe, tout en reconnaissant lui-même le premier combien cette matière est encore obscure et difficile.

La question relative à la situation et à l'importance des archives municipales et paroissiales existant en Bretagne, a encore été pour M. de la Borderie l'occasion d'une communication très-curieuse au sujet des archives de Guingamp et de Lannion, naguère sauvées par lui de la poussière et d'une destruction prochaine; et il a aussi fait connaître sommairement le résultat de ses recherches concernant les anciennes archives municipales de Quimperlé, Hennebont, Aurai, Sarzau, Malestroit, Ploërmel, Redon, Châteaubriant, etc.

M. Aymar de Blois, avec cette science solide et raisonnée, cette maturité d'études qui le distinguent, avait préparé un mémoire, riche en recherches et fécond en aperçus nouveaux, sur l'origine de la tenure à domaine congéable. Après avoir résumé et discuté les divers systèmes formulés jusqu'à ce jour sur ce point du droit coutumier, M. de Blois conclut à l'origine galloise du *convenant*.

A M. de la Villemarqué revenait de droit la tâche de traiter la question relative au rôle de la poésie, employée comme moyen de prédication par les missionnaires qui ont évangélisé la Bretagne. Il s'en est acquitté dignement. Les vies de saint Hiltud, de saint Cado et de saint Hervé lui ont prêté des documents inédits à l'appui de sa thèse ; il l'a développée dans une improvisation rapide et brillante. Le portrait du *vrai Breton*, tracé dans des vers attribués à saint Cado et traduits du gallois par M. de la Villemarqué, lui a fourni le texte d'une péroraison pleine de feu et de sentiment patriotique, accueillie par d'unanimes applaudissements.

Le même sujet avait tenté la plume élégante de M. Paul de Champagny : il a lu au Congrès un mémoire où, sous une forme littéraire pleine de charme, l'auteur avait encadré les principaux épisodes de la vie merveilleuse de saint Gwennolé, de saint Tremeur

Digitized by Google

et de saint Hervé, mêlant à ces pieux souvenirs les élans d'un cœur chaleureux et d'un esprit élevé : puis, au milieu de son œuvre, M. de Champagny, révélant un remarquable talent poétique, a introduit une gracieuse traduction, en rimes ternaires, du chant breton qui raconte la submersion de la ville d'Is. Cet heureux essai a provoqué de vifs applaudissements.

Une grande partie de l'intérêt qu'une nombreuse assistance témoignait prendre, chaque soir, aux travaux de la classe d'Archéologie, s'est attachée, et à bon droit, aux communications de M. Pol de Courcy. Sous la forme d'un itinéraire archéologique, artistique et historique des côtes septentrionale et occidentale du Léon, — de Saint-Pol à Brest, — M. Pol de Courcy a abordé, chemin faisant, plusieurs questions du programme, sans s'astreindre toutefois à les traiter méthodiquement. Mais le voyageur entraînait à sa suite son auditoire, qui n'a pas songé à s'en plaindre. La verve spirituelle et originale du séduisant conteur a su répandre sur le récit de ses pérégrinations un charme et un intérêt qui ne se ralentissaient pas un instant. La description fidèle des châteaux, des chapelles et des églises de la côte, mêlée aux réflexions et aux anecdotes piquantes, aux appréciations exactes de l'âge des monuments, aux recherches généalogiques et historiques sur les anciens possesseurs des fiefs du pays, aux renseignements curieux de toute nature, recueillis et groupés avec une apparente négligence, qui est un charme de plus, tout cet ensemble fait de l'itinéraire de M. de Courcy un mémoire des plus remarquables, qui sera publié dans le *Bulletin de l'Association bretonne*, où ceux qui ne l'ont pas entendu s'empresseront de le lire.

M. Levot, bibliothécaire de la marine et auteur de la *Biographie bretonne*, avait détaché, pour en faire communication au Congrès, quelques pages d'une histoire de Brest qui doit être publiée ultérieurement. Non-seulement M. Levot a mis à contribution, pour enrichir son travail, tout ce qui a été écrit sur la ville de Brest, mais il a puisé des documents nouveaux, surtout dans les pièces inédites mises récemment au jour par ordre du Ministère, pour servir à l'histoire de France, dans les *Lettres des Rois, Reines et autres personnages célèbres*, etc. Il est ainsi arrivé à retracer fidèlement, devant le Congrès, l'histoire de la ville et du port de Brest, depuis l'époque où les chefs souverains de l'émigration bretonne

Digitized by Google

succédèrent aux magistrats romains, jusqu'à la victoire navale remportée sur les Anglais, en 1403, par Guillaume du Chastel et les sires de Penhoet. De là, passant à un autre siècle, M. Levot a bien voulu encore détacher de ses futures annales brestoises, en faveur du Congrès, un excellent morceau où il donne, depuis Richelieu et Louis XIV, l'historique de ces vastes constructions et de ces édifices immenses qui ont fait de Brest le premier arsenal maritime du monde, la terreur et l'envie de tous les ennemis de la France.

La partie municipale de l'histoire de Brest a eu pour interprète M. Fleury, archiviste et bibliothécaire de la ville. Les pièces les plus curieuses qu'il ait fait connaître, sont les lettres patentes du roi Henri II, de l'an 1549, pour établir un papegaut à Brest (c'est le titre le plus ancien des archives municipales); — les lettres patentes de 1593, où Henri IV accorde aux habitants de Brest le droit de bourgeoisie et un Hôtel de Ville composé d'un maire et de deux échevins; — le règlement du 27 décembre 1618 qui décrit les cérémonies originales observées à l'installation du maire; — les registres des délibérations de la communauté de ville, remontant à 1662, — et ceux des baptêmes, enterrements et mariages, dont les plus anciens ne vont qu'à 1608, — etc.

Parmi les questions traitées au Congrès, une des plus pratiques et des plus intéressantes est celle-ci : Quel style architectonique doit-on adopter de préférence pour les églises que l'on construit de nos jours en Bretagne? — En réponse à cette question, M. l'abbé Brune avait envoyé à Brest un mémoire court mais substantiel, où d'une argumentation serrée il déduit les conclusions suivantes : — Le style ogival primitif est le plus approprié à l'esprit du christianisme, et, dans notre pays surtout, il atteint le double but de la convenance religieuse et de l'économie, sans parler de ses mérites artistiques, que M. l'abbé Brune se défend modestement d'examiner. La gravité, la simplicité, l'élévation, telles sont les principales qualités de ce style, selon M. Brune; et il se prête également bien aux plus minimes constructions et aux édifices de proportions plus vastes. — Ce mémoire a été le texte et l'occasion d'une discussion animée, à laquelle ont pris part MM. Boüet, de la Borderie, Pol de Courcy, Aymar de Blois. La cause des saines traditions en architecture a trouvé, dans les trois derniers, d'énergiques défenseurs; et l'opinion favorable à la confusion des styles, hasardée par M. Boüet, n'a pas

Digitized by Google

résisté à la critique qu'elle avait provoquée. En effet, suivant la remarque de M. de Blois, la mission des sociétés archéologiques n'est pas de pactiser avec les préjugés du vulgaire, mais de les combattre et d'en triompher.

M. le docteur Halléguen a communiqué au Congrès un travail sur les voies romaines de l'arrondissement de Châteaulin : il en a restitué le réseau complet, suivant lui, au moyen des noms de lieux désignés comme indices par M. de la Monneraye (dans son *Étude sur les voies romaines*), et en tenant compte des enceintes en terre de toutes formes, qui, dans le système de l'honorable docteur, attestent toujours l'existence d'anciens camps romains. Ces conclusions, un peu trop absolues, ont été vivement combattues par MM. de Keranflech, de Blois, Lallemand, et par M. de la Borderie, dont l'énergique protestation contre ce qu'il appelle une *inondation romaine*, en égayant la séance, a porté un coup sensible au réseau de M. Halléguen. Tout en défendant l'exactitude de ses recherches, ce champion des voies romaines a fini par reconnaître qu'il ne prétendait point, dans son travail, présenter des conclusions définitives, mais une suite de renseignements, soigneusement choisis, très-utiles pour les explorations ultérieures.

Nous avons eu le regret de ne point entendre dans cette discussion, où ses connaissances spéciales eussent été si précieuses, le vénérable M. Bizeul, que l'état de sa santé a empêché, pendant une partie du Congrès, d'assister aux séances, quoiqu'il se fût empressé de se rendre à Brest, pour prendre part à la renaissance de l'Association bretonne.

Je ne saurais, Messieurs, omettre de citer avec éloge le travail poétique de M. du Seigneur, en réponse à la 13e question du programme, relative à l'importance de l'émigration des insulaires bretons dans notre péninsule, aux Ve et VIe siècles. M. du Seigneur a condensé, dans un petit poème d'une versification correcte et élégante, les notions historiques les plus saines, acquises aujourd'hui à la science par les recherches et les discussions de nos érudits modernes.

Enfin, Messieurs, pour être complet, je dois mentionner un mémoire qui a été lu au Congrès, et dans lequel l'auteur s'est efforcé de donner une réponse partielle à la 18e question, en mettant en lumière quelques faits et documents inédits ou peu connus, propres à jeter du jour sur l'histoire des anciennes confréries d'arts

Digitized by Google

et métiers, et en général de l'industrie et du commerce, dans notre province. Ce travail s'étend à plusieurs catégories de documents, qui ont fait l'objet des recherches de l'auteur : 1° renseignements puisés dans nos historiens bretons et dans les recueils d'actes et titres servant de preuves à leurs ouvrages ; 2° statuts et registres originaux et inédits des corps de métiers ; 3° un certain nombre de faits et notices concernant les corporations industrielles, épars dans un recueil de factums conservé à la bibliothèque publique de Rennes ; auxquels on peut ajouter les renseignements relatifs au commerce breton que fournissent les *Registres secrets du Parlement de Bretagne*. — Enfin le mémoire se termine par un aperçu héraldique sur les armoiries des corporations (1).

Après vous avoir rendu un compte sommaire des communications faites au congrès de Brest, je dois aussi, Messieurs, vous dire quelques mots de l'excursion archéologique, exécutée le jeudi 11 octobre, dans la rade de Brest. Le but était de visiter les ruines de l'antique abbaye de Landevennec, l'un de nos plus anciens monastères bretons, consacré par la mémoire bénie de saint Gwennolé et par la sépulture du roi Gradlon. Le moyen de transport était un remorqueur à vapeur du port de Brest, que M. l'amiral Tréhouart, préfet maritime, avait mis gracieusement à la disposition du Congrès. Cette charmante pérégrination à travers le magnifique bassin d'une des plus belles rades du monde, séduisit plusieurs de nos confrères de la classe d'Agriculture, qui se réunirent aux archéologues pour aller visiter Landevennec. Les ruines de cette abbaye sont peu de chose, aujourd'hui que le vandalisme en a dispersé les pierres, pour satisfaire l'avidité sordide d'un industriel, mal inspiré par l'amour du lucre, car sa spéculation n'a pas réussi. Toutefois, il reste encore debout le pignon occidental, dans lequel s'ouvre un portail roman à plein-cintre et à triple archivolte : intérieurement, la baie en est circonscrite par un triple tore venant reposer, de chaque côté, sur une colonne engagée à chapiteau, dans le style du XII° siècle : l'un de ces chapiteaux est orné d'entrelacs d'une élégance remarquable. La longueur de l'église, de l'ouest à l'est, était de 49 mètres jusqu'au fond de l'abside, sur une largeur de 10 à 11 mètres, collatéraux et nef compris. A

(1) L'auteur de ce mémoire, plein de faits curieux et nouveaux, est M. Delabigne-Villeneuve. (*Note du Directeur de la Revue.*)

Digitized by Google

l'extrémité orientale, la disposition du chevet se reconnaît encore très-bien : il se développait en trois absides semi-circulaires, garnies à l'extérieur de contre-forts peu saillants et sans retrait ; au fond de chacune de ces absides s'ouvrait une étroite et profonde fenêtre en plein-cintre, mais ces ouvertures sont bien plus dégradées aujourd'hui que lorsque M. de Fréminville en a fait la description. Une statue décapitée, revêtue du costume abbatial, et très-bien exécutée en kersanton, est placée debout sur sa base dans l'intérieur de l'abside centrale. Ce n'est point une statue sépulcrale. Par son style, elle ne remonte pas plus haut que le XVIe siècle : ce pourrait bien être une statue de saint Gwennolé. Une petite chapelle basse et sombre, dont l'entrée est encombrée de débris, et ouvrant dans le mur oriental du transept *sud*, abritait autrefois, suivant la tradition, le cercueil du roi Gradlon, dont il n'existe plus vestige. Seulement, à la voûte de cette étroite chapelle, on distingue encore çà et là des hermines et des fleurs-de-lis à demi effacées.

Le manoir abbatial subsiste encore en partie, avec ses dépendances, séparé par un petit bois des ruines de l'église : mais c'est une reconstruction du XVIIIe siècle. On a déposé et on conserve, du moins, à l'abri des insultes du passant, dans l'enclos de ce manoir, une statue sépulcrale d'un ancien abbé de Landevennec, en pierre de Kersanton, sculptée avec soin, et qui semble appartenir à la première moitié du XVe siècle.

Outre l'excursion à Landevennec, le Congrès devait une visite au château de Brest ; et ce fut sous la direction de M. Pilven, ancien garde du génie, que cette visite détaillée s'exécuta, et elle nous donna la conviction qu'en dépit des assertions de M. de Fréminville, qui ne veut rien voir dans le château de Brest d'antérieur au XIIIe siècle, les deux courtines voisines de la porte d'entrée du côté de la ville, vers le nord, offrent des substructions romaines. Impossible, en effet, de n'y pas reconnaître, surtout à l'intérieur de la fausse braie qui cache la partie inférieure de la muraille à gauche de la porte, l'appareil en pierres cubiques, coupé par des lignes de briques, tel qu'il existe dans toutes les enceintes romaines de l'ancienne Gaule. Le reste des fortifications du château, qu'il serait trop long de décrire en détail, a été en grande partie retouché au XVIe siècle, et ensuite par Vauban, qui, pour approprier au système moderne de défense les constructions anciennes, les a considérablement modifiées. Les

Digitized by Google

tours intérieures du donjon, enveloppées aujourd'hui par le bastion dit de Sourdéac, ont les caractères du commencement du XVe siècle ; la svelte et longue tour cylindrique d'Azénor semble appartenir au XIVe, peut-être même à la fin du XIIIe siècle, auquel pourrait bien aussi se rapporter la tour dite de César, qui commande la rade et au pied de laquelle est établi le sémaphore.

Avant de terminer ce rapport, permettez-moi, Messieurs, de retracer ici le souvenir un peu plus personnel d'une autre excursion qui m'a laissé une impression ineffaçable. Le Congrès avait dû, pour profiter du beau spectacle de la rade et de la complaisance de M. l'amiral, sacrifier un but d'excursion qui eût offert plus d'intérêt archéologique, je veux dire l'abbaye de Saint-Mathieu. Si près de ces ruines célèbres et de cette pointe de *Pen-ar-bed*, où les flots de l'Atlantique viennent briser leurs gigantesques lames après avoir baigné les rivages de l'autre hémisphère, était-il possible de quitter Brest, sans avoir fait ce pèlerinage? Non. Aussi, n'ai-je pas manqué de remplir ce devoir, en compagnie de quelques amis.

C'est une situation unique au monde que celle de ce monastère posé en face de la grande mer, avec ses horizons sans bornes, dominant les écueils lointains, les rochers de la côte découpés en formes bizarres, étranges, blanchis par l'écume des lames, qui tantôt viennent y déferler impétueuses et violentes, tantôt semblent caresser avec complaisance leurs âpres contours. Lorsque nous parvînmes au rivage, le ciel était voilé de nuages qu'échancraient parfois les rayons obliques du soleil couchant, jetant au loin sur la mer d'admirables reflets : le vent venait du large et lançait sur les rochers la poussière humide des flots. Du haut de la galerie du phare de Saint-Mathieu nos regards errants sur l'immense étendue embrassaient, au nord, Ouessant, découpant dans la brume ses falaises élevées, pardessus l'archipel de Molènes ; au sud, la plage de l'île de Sein, que surmonte son phare solitaire.

L'église abbatiale de Saint-Mathieu présente un curieux mélange de styles. Le gable occidental appartient au pur roman du XIIe siècle : l'ornementation en est sobre. La partie inférieure de la nef accuse la transition par ses piliers monocylindriques en tuffeau, couronnés de chapiteaux sculptés avec un fini, une élégance de détails très-rare en Bretagne à cette époque. En remontant vers le haut de la nef, j'ai remarqué que les autres supports sont en granit et plus modernes;

Digitized by Google

il y en a du XVe siècle. Le collatéral sud, d'une largeur inusitée, est subdivisé par des arcades : toute cette partie a été reconstruite au XVe siècle. — Le carré central et le chevet appartiennent au XIIIe siècle très-probablement, ou aux premières années du XIVe. Car si, d'une part, les colonnes engagées et fasciculées présentent à leurs bases des attaches ou pattes, le galbe des chapiteaux n'est pas d'une exquise pureté et les fenêtres affectent dans leurs meneaux les dispositions rayonnantes.

Ces ruines imposantes regardent la pleine mer, et tirent de cette situation un caractère singulier de grandeur et de mélancolie. Mais lorsque l'œil de l'observateur se porte sur ces voûtes crevassées et croulantes, exposées aux ravages des vents et des pluies, un sentiment de tristesse saisit le cœur. Si le Gouvernement, propriétaire actuel de ces ruines, n'écoute le vœu formulé au Congrès de Brest, le temps n'est pas éloigné où, dans cette église de Saint-Mathieu, arcades, colonnes, piliers, chapiteaux, meneaux délicatement sculptés, ne seront bientôt plus qu'un monceau de débris.

Il est un autre vœu formulé aussi par le Congrès de Brest et qui malheureusement a peu de chances d'être pris en considération. A un kilomètre de la pointe Saint-Mathieu, s'élève la gracieuse flèche en pierre de l'église de Lochrist, ancienne paroisse du Conquet. L'église elle-même est une construction intéressante des XVIe et XVIIe siècles. Elle abrite sous ses arceaux le tombeau du missionnaire breton Michel Le Nobletz; dans le cimetière voisin se dresse le monument funéraire élevé en l'honneur du restaurateur de la langue bretonne, Le Gonidec. — Eh bien! cette église de Lochrist est condamnée : déjà le marteau démolisseur a commencé son œuvre, et peut-être est-il trop tard à cette heure pour l'arrêter.

Un troisième vœu émis par le Congrès aura, nous pouvons l'espérer, un meilleur succès. Il est grandement question d'ériger à Brest une nouvelle paroisse. Le besoin s'en fait réellement sentir; dans une ville de 60,000 habitants, une seule paroisse est reconnue insuffisante. Le Congrès a demandé que l'église destinée à desservir cette future paroisse, soit construite selon les saines traditions, dans un style pur; qu'elle soit en un mot un monument digne d'une grande cité, et que, pour mieux assurer la réalisation de cette pensée, les plans en soient mis au concours. M. le préfet du Finistère a bien voulu promettre de favoriser de tout son pouvoir le vœu du

Digitized by Google

Congrès, dont l'accomplissement dépend, au reste, principalement de l'administration municipale.

En résumé, Messieurs, nous pouvons nous applaudir des résultats de la session tenue cette année à Brest. Ce Congrès, Messieurs, a constaté la vitalité de l'Association bretonne, il a resserré les liens de confraternité qui unissaient déjà les deux classes d'Agriculture et d'Archéologie, il a dissipé bien des préventions, il est d'un bon augure pour notre avenir.

P. DELABIGNE-VILLENEUVE.

CLASSE D'AGRICULTURE (1).

La classe d'Agriculture de l'Association bretonne discutait aussi les points importants de son programme, et poursuivait ses travaux côte à côte de la section d'Archéologie. De l'enquête ouverte sur l'agriculture du Finistère, comme de la discussion des questions posées au Congrès, il est sorti un certain nombre de notions intéressantes, sur le drainage, sur l'appréciation des amendements marins et calcaires, sur la valeur des races bovines et porcines connues et généralement élevées en Bretagne. Les résultats paraîtront au compte-rendu du Congrès et lui donneront un vif intérêt. Ainsi, par exemple, on y verra que les deux départements des Côtes-du-Nord et du Finistère ont fait étudier tous les gisements connus, afin d'en faire apprécier la valeur sous le rapport de la composition chimique; qu'il ont fait faire une série de recherches pour découvrir de nouveaux dépôts; et on sera amené à conclure que leurs côtes sont extrêmement riches : il en résultera, sans doute, pour ces deux départements, la nécessité de rendre ces lieux de dépôt plus abordables aux transports de l'intérieur, par l'établissement

(1) Pendant que M. P. Delabigne-Villeneuve nous adressait son Rapport inédit sur les travaux archéologiques du Congrès, M. de Sesmaisons voulait bien rédiger pour nous ce compte-rendu des séances de la classe d'Agriculture.
(Note de l'Éditeur.)

Digitized by Google

de nouvelles routes, qui, au lieu de courir parallèlement à la côte, se dirigeront perpendiculairement sur elle, malgré le mauvais vouloir des communes riveraines, qui voudraient bien écarter la concurrence. Il en résultera encore, pour le département du Morbihan, une nouvelle excitation, un nouvel encouragement à rechercher sur ses côtes les richesses qu'il ne peut manquer d'y rencontrer, comme l'ont déjà démontré les découvertes heureuses de M. Havrouin, dans le golfe même du Morbihan, et de M. de Langlais, à Saint-Gildas-de-Ruis. Or, ces deux Messieurs n'ont eu, à la lettre, qu'à se baisser pour recueillir : le jour où ils ont appris, par l'expérience des autres départements, l'heureux emploi que l'on pouvait faire de ces amendements, le jour où la discussion de quelques faits leur a fait voir qu'il était plus que probable que le littoral sud de la Bretagne n'était pas plus dépourvu que le littoral du Nord et de l'Ouest, ils ont cherché ; et c'est au bout de leurs champs, à pied d'œuvre même, que les plus simples et les moins fatigantes recherches leur ont fait trouver un nouvel et précieux élément d'amélioration pour leurs terres. Nous ne parlons ni de l'Ille-et-Vilaine, qui, outre les tangues de l'embouchure de la Rance et de la baie du Mont-Saint-Michel, a, dans son intérieur, un très-riche bassin de falun situé entre Evran et le Quiou, et dont M. de Lorgeril a enseigné l'usage aux populations qui l'entouraient, de façon à changer de fond en comble les cultures du pays et à y introduire de magnifiques récoltes de trèfle ; ni du département de la Loire-Inférieure, où affluent les engrais de toute sorte, et qui tire la chaux des rives de la Loire avec un extrême bon marché de transport et d'extraction : mais il est à croire que s'il y avait un intérêt quelconque à faire les mêmes recherches, on trouverait également le littoral plus riche qu'on ne pense.

Le drainage a plus de peine à faire son chemin ; la question d'argent arrête encore, et ce n'est pas sans raison. Cependant le Congrès l'a recommandé, comme un excellent moyen de donner, cette année, l'aumône sous forme de travail aux populations souffrantes. Qui sait si l'expérience acquise ainsi par la charité, ne sera pas décisive en faveur de cette amélioration foncière.

Le rapport de M. de Kerjégu, sur la question des races porcines, apporte un contingent de notions très-étendues et très-importantes, et la question des races bovines bretonnes, de leur convenance et de

Digitized by Google

leur amélioration, nous semble aussi avoir fait un grand pas dans les conclusions adoptées par le Congrès.

A côté de ces travaux intérieurs, la section d'Agriculture inaugurait et menait à bonne fin la série de ses concours : le vendredi 12 octobre l'ouvrait par le concours des laboureurs, où l'on voyait en ligne 75 charrues, et où, comme toujours, a éclaté la supériorité des araires et l'habileté des laboureurs du canton du Faou ; le samedi, sur la place d'Armes, le concours des animaux de toute espèce, moins nombreux et moins remarquable pour le choix que ceux de Morlaix, de Saint-Brieuc et de Vannes, mais aussi annoncé depuis bien peu de temps et décidé trop tardivement pour que les cultivateurs eussent pu s'y préparer. On y a vu cependant encore un beau choix de taureaux, quelques belles pouliches et de fort remarquables sujets de diverses races porcines.

L'exposition des produits agricoles de toute sorte et des machines ou instruments de l'agriculture et de l'horticulture, ouverte dès le dimanche à la Halle, était chaque jour visitée par les curieux et par les membres du jury ; et le dimanche enfin, après une séance d'élection pour le renouvellement de la Direction, avait lieu, dans ce même local, la séance de clôture et de distribution des prix. M. Lotz fils aîné et M. Valliot, de Nantes, y recevaient des médailles d'argent : l'un, pour une machine à battre à manége direct ; l'autre, pour un moulin à bras destiné à la mouture des ménages.

L'élection du Congrès a amené à la tête de l'Association bretonne, comme directeur, M. le comte Caffarelli, dont le nom excite d'universelles sympathies, au souvenir du comte Caffarelli, ancien préfet maritime à Brest, et du pieux évêque de Saint-Brieuc, et qui, personnellement déjà bien connu dans le département d'Ille-et-Vilaine, administré par lui, en 1849, 50 et 51, avait présidé la session du Congrès avec une grande distinction et une grande aménité de manières ; comme secrétaire général, M. de Kergorlay, auquel le Congrès a fait violence, tant il s'est bien trouvé de ses services ; et, comme trésorier, M. Le Guay, depuis longues années inspecteur de l'Association dans le Finistère.

Après les discours de clôture, on a fixé à Saint-Brieuc le lieu de réunion du prochain Congrès.

Brest a donc vu dans ses murs le mouvement, un peu singulier peut-être pour cette ville, de l'Association bretonne : que dis-je?

Digitized by Google

Brest a vu, le vendredi soir 12 octobre, ses ponts-levis s'abaisser et ses places prises d'assaut par des vainqueurs d'une nouvelle espèce. Musique en tête, et c'était la musique de la marine, prêtée au Congrès par un acte plein de bienveillance de M. l'amiral Tréhonart, musique en tête donc, rentrait, rubans au chapeau, bouquets à la boutonnière, le groupe des laboureurs vainqueurs au concours des charrues, entourés par les membres de l'Association et du jury qui avaient assisté à ce combat pacifique. Au bruit des marches triomphales et des fanfares, tous les cafés, toutes les fenêtres s'ouvraient: matelots, soldats, bourgeois, venaient applaudir ces braves gens tout radieux d'un tel succès; et enfin la Société d'agriculture de Brest, si méritante et si dévouée, si empressée d'aplanir au Congrès toutes les difficultés de lieux et de temps, voyait, elle aussi, le triomphe de ses persévérants efforts dans les honneurs rendus à l'agriculture.

Cte O. de SESMAISONS.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

DE

JACQUES-NOEL SANÉ.

SANÉ (Jacques-Noël, baron), fils de noble homme Noël Sané, pilote vice-amiral, et de demoiselle Marie-Jeanne Pohon, né à Brest le 18 février 1740, était âgé de quinze ans seulement lorsqu'il fut admis, comme élève, aux écoles de la marine établies dans le port de Brest. Ses progrès durent être sûrs et rapides, puisque, le jour même où il accomplissait sa seizième année, il était nommé aspirant élève-constructeur. Après deux années d'un noviciat dans le cours duquel il eut plus d'une occasion de faire remarquer sa précoce aptitude, il reçut, au mois de mai 1758, le brevet d'élève-constructeur et suivit, en cette qualité, les travaux des constructions. Appelé à Paris au mois d'octobre 1765, sur la demande de M. Hocquart, intendant de la marine, qui, déjà, en 1763, l'avait proposé pour une place de sous-ingénieur, il assista, pendant dix mois, aux leçons de physique de l'abbé Nollet et au cours de mathématiques de Bezout, puis il subit, au mois d'août 1766, un examen qui lui procura le brevet de sous-ingénieur constructeur au port de Brest. Au mois de mai de l'année suivante, M. de Clugny, successeur de M. Hocquart, lui prescrivit de suivre, sous l'inspection de M. Choquet de Lindu, les travaux des bâtiments civils, et sous la direction de M. Ollivier, ceux des constructions navales. Après avoir, pendant deux ans, coopéré aux uns et aux autres, il fut embarqué sur la flûte la *Seine*, commandée par M. de Rosnevet, et envoyé à la Martinique, où il construisit un cure-môle et quatre gabares à vase, tous doublés en cuivre.

Il était de retour à Brest depuis le mois d'août 1770, lorsqu'il obtint, le 1er janvier 1774, le grade d'ingénieur constructeur. Cette position le dégageait d'une partie des entraves qui, jusque-là, avaient comprimé son essor. S'il lui fallait encore exécuter des travaux

Digitized by Google

conçus par d'autres, du moins pouvait-il proposer ceux que lui avait déjà suggérés le génie de la construction, inné en lui et fortifié par une pratique intelligente et réfléchie. Chargé d'abord de refondre, sur les plans de Groignard, les vaisseaux le *Sphinx*, de 64, et la *Couronne*, de 80, il s'acquitta de cette double opération avec un succès qui détermina M. d'Orvilliers à le choisir pour aller à Lorient terminer la construction et opérer le lancement de la frégate la *Surveillante*, travaux auxquels assista du Couëdic, dont le nom devait, à quelque temps de là, être immortalisé comme celui de cette frégate. L'année suivante, Sané fut admis à construire, sur ses propres plans, le vaisseau de 74 l'*Annibal*. Cette épreuve décida de son avenir, et, on peut le dire, de celui de la construction française.

Lorsque la guerre de 1778, nous prenant presque au dépourvu, obligea en quelque sorte nos ingénieurs à créer une flotte, Sané eut pour lot principal, de 1779 à 1783, la construction, exécutée à Saint-Malo, sur ses plans, des frégates de 26 canons la *Vénus*, la *Dryade*, l'*Hébé*, la *Sybille*, la *Fortune* et la *Cléopâtre*, qu'il arma de nouveaux affûts marins proposés par Groignard, et dont les qualités nautiques ne firent qu'accroître sa réputation.

A la même époque (1780), il fut chargé de construire, d'après le plan qu'il en avait rédigé, le vaisseau de 74 le *Northumberland*. Le succès de cette œuvre nouvelle le fit comprendre au nombre des concurrents admis à présenter le plan-type de chaque rang de vaisseaux qui devaient, à l'avenir, composer la flotte française. Son plan d'un vaisseau de 74 portant des canons de 12 à la seconde batterie, obtint, en 1782, la préférence sur tous ceux qui avaient été envoyés au concours, et il fut adopté pour servir désormais à la construction des vaisseaux de ce rang qui seraient mis en chantier dans tous les ports de France. Le premier qui fut exécuté à Brest par Sané lui-même, prit le nom de *Téméraire*. Les avantages que présentaient les vaisseaux exécutés d'après ce modèle, firent ouvrir, en 1786, un nouveau concours. Il s'agissait du plan-type à adopter pour les vaisseaux de 118 canons. Sané concourut encore, et son plan obtint le même honneur que celui de 1782. L'année même de son adoption, il l'appliqua à deux vaisseaux, dont le premier, appelé d'abord les *États de Bourgogne*, prit en 1793 le nom de la *Montagne*, échangé en 1798 contre celui d'*Océan*. « La marine française, a dit M. Dupin, se rappelle encore le sentiment d'admiration que fit naître le vais-

Digitized by Google

seau l'*Océan*, navire à trois ponts, que le public admirait pour l'élégance et la majesté de ses formes apparentes, et que les marins admiraient parce qu'il était le vaisseau le plus facile à manœuvrer et le plus fin voilier entre tous les navires du même rang qu'on eût encore construits en Europe. »

En 1788, un troisième concours fut ouvert pour obtenir le meilleur modèle des vaisseaux de 80; une troisième fois, la palme fut décernée à Sané.

Ainsi, à partir de 1782, jusque vers ces derniers temps, tous les vaisseaux de 74, de 80 et de 118, sans exception, qui ont été construits dans les ports de France, ont eu pour origine les trois plans-types de Sané, et une expérience de plus de soixante-dix ans a prouvé la supériorité de ces trois rangs de vaisseaux. Dans les bâtiments de ces échantillons, comme dans les autres navires de guerre dont il fut appelé à présenter les plans, ce grand ingénieur donna des preuves de ce sentiment exquis de la convenance et de la continuité des formes qu'il avait reçu de la nature. Doué du génie instinctif de la mécanique, il pressentait, il devinait, pour ainsi dire, les inflexions, les courbures les plus favorables à la marche du navire, à la douceur de ses oscillations, à l'uniformité de ses mouvements, uniformité si justement convoitée des marins. Leurs vœux furent satisfaits; désormais ils ne purent plus se plaindre de l'extrême inégalité que présentaient trop souvent la marche et les autres qualités des bâtiments de nos armées navales. Aussi ses vaisseaux, ceux à trois ponts surtout, furent-ils unanimement reconnus supérieurs à tous ceux qui avaient été construits jusqu'à lui. Leurs avantages ne furent pas dus seulement à la perfection de la coque; la mâture et la voilure en étaient si savamment balancées, que, comparées à eux, les frégates même n'offrirent pas une facilité supérieure d'évolution ou de marche.

Tant et de si éclatants services appelaient de hautes récompenses. Ils déterminèrent M. le comte d'Hector, commandant de la marine à Brest, à demander pour Sané la rémunération qui, alors, s'accordait le plus fréquemment. « J'ai, dans bien des circonstances, écrivait-il au ministre le 6 octobre 1784, eu l'honneur de mettre sous vos yeux les services et les talents de M. Sané, ingénieur constructeur, et, à mon dernier voyage à Versailles, de solliciter une pension de 600# que les uns et les autres lui méritent. On ne peut lui objecter que la jeunesse qui n'existe que dans son air, car il a quarante-

Digitized by Google

cinq ans, et son rang parmi ses confrères l'approche infiniment de cette grâce qui est ordinairement, dans son état, la récompense des talents et des services. De ce côté, il y a plus de droits que personne. J'ajouterai que tous les vaisseaux se construisent aujourd'hui sur les plans qu'il a donnés, qui ont eu la préférence quand il a été question du choix, pour en fixer l'uniformité. C'est d'ailleurs l'homme le plus honnête et le plus vertueux. Il construit dans ce moment le vaisseau le *Superbe*, qui doit être mis à l'eau le 1er du mois prochain. Selon l'usage, vous aurez la bonté de lui accorder 1200# de gratification, ce qui ferait deux années de la pension que je sollicite pour lui. Avant cette époque, vous lui accorderez sûrement, Monseigneur, cette pension, parce qu'à tous égards il en est susceptible. C'est donc à ce titre, et par l'économie qui en résulterait, que je vous supplie d'accueillir ma demande, et de m'en envoyer directement la lettre d'avis, afin qu'au moment où son vaisseau sera lancé à l'eau, je puisse lui annoncer cette grâce de votre part, ces sortes de récompenses placées dans les occasions de cette espèce causant autant d'émulation à ceux qui exécutent que de force à celui qui commande. »

Cette chaleureuse recommandation n'eut aucun succès. Le ministre se borna à accorder la gratification ordinaire de 1200#, « pour les nouvelles preuves de son zèle et de ses talents dans la construction du vaisseau le *Superbe*, » est-il dit dans la dépêche du 21 novembre 1784. Cinq ans devaient s'écouler avant qu'il recueillît les récompenses qu'il avait si bien méritées. Ce ne fut en effet que le 15 mars 1789 qu'il fut appelé à remplir titulairement, au port de Brest, les fonctions de sous-directeur des constructions navales, qu'il avait déjà exercées par intérim en 1786. Il comptait alors trente-quatre ans de services!

Il était enfin directeur depuis le premier octobre 1792 lorsqu'il fut nommé chef civil, le 29 août de l'année suivante. Ces dernières fonctions, substituées à celles d'ordonnateur, étaient légalement inconciliables avec les premières. Quoi qu'il en soit, il les cumula, par suite de l'arrêté que prirent, le 4 frimaire an II, les représentants du peuple Jean-Bon Saint-André et Bréard, alors en mission à Brest, arrêté qui l'investit en ces termes d'une sorte de dictature :

« Les représentants du peuple près les côtes de Brest et de l'Ouest,

Digitized by Google

» Considérant que la plus grande partie des forces navales de la République se trouve réunie dans le port de Brest; qu'il est d'une nécessité absolue que les travaux de construction et de radoub soient dirigés par un citoyen qui, instruit par une longue expérience en cette partie, puisse les faire marcher rapidement et sans confusion; — Considérant que le citoyen Sané, principal chef des bureaux civils de la marine, a donné, depuis beaucoup d'années, des preuves distinguées et constantes de capacité dans l'art de la construction des vaisseaux, et de son zèle et activité dans la direction des travaux,

» Arrêtent que, provisoirement, vu l'urgence des circonstances, et nonobstant les dispositions du décret qui interdit aux chefs principaux des bureaux civils de s'immiscer dans les travaux du port, le citoyen Sané reprendra la direction de tous les travaux du port de Brest. L'ingénieur constructeur en chef, les ingénieurs et sous-ingénieurs constructeurs et ceux des bâtiments civils de la marine seront tenus de prendre ses ordres et de les exécuter, sous leur responsabilité respective, chacun en ce qui le concerne, et ce, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

» Cette disposition ne changera rien néanmoins au titre et aux appointements du citoyen Vial, au civisme duquel les représentants du peuple rendent hommage.

» *Signé:* JEAN-BON SAINT-ANDRÉ; BRÉARD;

» DURAS, *secrétaire de la Commission.* »

Le jour même où Sané voyait la toute-puissance des proconsuls conventionnels s'incliner devant son génie, M. Vial de Clairbois, directeur titulaire des constructions navales, recevait de Jean-Bon Saint-André et de son collègue, comme fiche de consolation, une lettre où on lit: « Les circonstances nous forcent de donner au citoyen Sané la grande main sur tous les travaux du port. Vous êtes bon patriote, nous sommes donc assurés que vous applaudirez à cette disposition. Vous verrez, d'ailleurs, que notre arrêté contient le témoignage de l'estime que nous avons pour vous. »

Rien n'était moins stable, à cette époque, que la position des fonctionnaires publics. Beaucoup croyaient se préserver de fatales atteintes, soit en flattant les passions populaires, soit en se faisant orateurs de clubs ou courtisans des puissances du jour. Sané eut le bon esprit de ne s'appuyer sur aucun de ces auxiliaires, bien superflus pour lui du reste. En effet, se séquestrant du monde, exclusi-

Digitized by Google

vement livré à ses travaux, dont, pendant quatre ans, il supporta sans fléchir l'immense fardeau, il resta étranger à tout esprit de parti, n'épousant aucune opinion politique, absorbé qu'il était par une seule et constante idée, celle de fournir à la France, abstraction faite de la forme de son gouvernement, les vaisseaux dont elle avait tant besoin. Ce fut alors qu'il fit construire, sur ses plans, les vaisseaux le *Cassard* et le *Vétéran*, pour satisfaire aux désirs du Gouvernement, qui voulait qu'il y eût dans les escadres des vaisseaux de 74 portant des canons de 24 au lieu de 18, à la seconde batterie. C'est aussi à cette époque que Forfait le provoqua à une sorte de joute scientifique. Forfait avait construit la frégate la *Seine* sur un plan qui différait de ceux suivis jusqu'alors par le très-grand acculement du maître couple et le transport vers les extrémités des capacités perdues au milieu par cet acculement. Dans un mémoire du 24 pluviôse, an IV (13 février 1796), où il attribuait le succès de cette rupture avec les traditions moins à la forme de la carène de la *Seine* qu'à son système de voilure, il portait une espèce de défi à Sané, en proposant de construire une frégate sur les dimensions principales de la *Seine*, mais avec les formes de la *Virginie*, frégate de Sané, dont le plan a seul été exécuté à Brest pendant bien des années. Forfait terminait en demandant que la nouvelle frégate fût essayée concurremment avec la *Seine*. Le ministre Truguet avait consenti à l'épreuve; mais Sané ne pouvait raisonnablement s'y prêter, et il était fondé à dire de son côté : « Essayons votre plan sur les dimensions de ma frégate et avec son système de voilure. » La proposition, on le conçoit, devait rester et resta effectivement sans suite. Chacun continua de suivre exclusivement ses idées personnelles, et si celles de Sané produisirent des frégates d'une marche généralement supérieure, n'oublions pas toutefois que la *Spartiate*, la *Révolutionnaire*, la *Pensée* et l'*Indienne*, exécutées plus tard par Forfait lui-même, sur le plan de la *Seine*, provoquèrent chez les Anglais une juste admiration exprimée sans équivoque lorsqu'ils s'emparèrent de la *Spartiate* presque à sa sortie du port.

Lorsque Sané cessa, le 7 juillet 1798, les fonctions d'ordonnateur (ce titre et ces fonctions étaient rétablis depuis le 24 octobre 1795), le Directoire, pour le récompenser des nouveaux services qu'il venait de rendre et pour utiliser, sur une plus large échelle, ses talents et son expérience, le nomma inspecteur des constructions de

Digitized by Google

la marine depuis Saint-Malo jusqu'à Bayonne. « Vous conserverez vos attributions en cas de déplacement, porte la dépêche du 29 messidor an VI, lui transmettant l'arrêté pris quatre jours auparavant par le Directoire exécutif; vous vous porterez sur tous les points de votre arrondissement où vous jugerez votre présence nécessaire; vous entretiendrez des correspondances avec les ordonnateurs et commissaires principaux des différents ports, ainsi qu'avec les ingénieurs forestiers; vous veillerez sur l'ensemble des constructions, sur le rassemblement et le meilleur emploi des munitions navales, etc., etc. »

Quand Bonaparte, après le 18 Brumaire, appela à lui toutes les capacités, il ne pouvait oublier Sané. En le nommant inspecteur général du génie maritime, il étendit le cercle de ses attributions, ou, pour mieux dire, il lui conféra le pouvoir d'être plus utile que jamais à la marine. Il rendit un hommage encore plus éclatant à son génie en le proposant lui-même pour la section de mécanique de l'Institut, où il fut admis. Plus tard, il le nomma officier de la Légion d'honneur (1810) et baron (1811). Quand bien même ces distinctions n'auraient pas été surabondamment justifiées par ses services jusqu'au Consulat, elles l'eussent été par ceux qu'il rendit depuis. Sous le Consulat et sous l'Empire, il ne cessa en effet de s'occuper du perfectionnement de nos constructions navales. Ainsi, son plan-type du *Pluton*, dressé en 1802, servit à la construction des petits vaisseaux de 74, destinés à naviguer facilement sur l'Escaut; ceux du *Commerce de Paris* et de l'*Austerlitz* (1808) servirent de types, le premier aux vaisseaux de 110 canons imités des vaisseaux à trois ponts anglais, le second aux grands vaisseaux à trois ponts de 118 canons, portant jusqu'à 132 bouches à feu, et ayant du 18 à la troisième batterie, au lieu du calibre de 12, comme il en existait sur le vaisseau l'*Océan*. Deux ans plus tard, son plan de la *Justice* servit à la construction d'une frégate dont les excellentes qualités nautiques déterminèrent à en construire un grand nombre de semblables.

La Restauration voulut, à son tour, témoigner à Sané la haute estime qu'elle avait de son caractère et de ses talents, en le nommant chevalier de Saint-Louis et de Saint-Michel. En lui adjoignant, le 18 mai 1814, M. Rolland, elle semblait lui avoir garanti la perpétuité de ses fonctions. Cette vétérance, due à ses soixante-trois années de services, était d'autant plus méritée que ses facultés étaient restées

Digitized by Google

entières. Elle ne tarda pourtant pas à lui être retirée. Mis en retraite brusquement et sans avis préalable, en 1817, il fut profondément affecté de cette disgrâce imprévue. Aussi fut-il vivement touché de la réparation spontanée que lui accorda Charles X, en le nommant grand officier de la Légion d'honneur, sur la proposition de M. Hyde de Neuville. On trouve la preuve de la joie presque enfantine qu'il éprouva en cette occasion dans la lettre suivante, adressée à l'un de ses amis, plus tard directeur des constructions navales à Brest: « Ce n'est pas d'aujourd'hui, mon cher Segondat, que j'ai apprécié votre attachement; vous m'en avez donné des preuves dans toutes les circonstances. Je n'en suis pas moins sensible à votre empressement à me témoigner la part que vous prenez à la grâce que le roi vient de m'accorder par son ordonnance du 30 octobre dernier, par laquelle S. M. a daigné m'élever à la dignité de grand officier de son ordre de la Légion d'honneur, faveur à laquelle je n'avais pas lieu de m'attendre après la disgrâce que j'avais éprouvée à la fin de 1817. Mais, le vendredi 31 octobre, je dus être fort étonné de voir le ministre de la marine, que je n'avais jamais vu, arriver chez moi pour m'annoncer lui-même la grâce dont le roi venait de m'honorer. Je vous avoue, mon cher Segondat, qu'une telle démarche d'un ministre me causa une telle émotion, qu'il me fut impossible de lui exprimer ma reconnaissance. Une telle situation dans un vieillard de 89 ans toucha singulièrement Son Exc., qui, depuis ce jour, n'a cessé de me donner des preuves de son estime particulière. Le 3 novembre, j'ai reçu du grand chancelier de la Légion d'honneur deux dépêches par lesquelles il m'invitait à me rendre le lendemain (1) au château des Tuileries, dans la salle du Trône, pour recevoir des mains du roi la plaque de grand officier de la Légion d'honneur. Je crus devoir m'y rendre, malgré les difficultés que j'éprouve pour marcher. Enfin, à midi et demi, je fus appelé dans le grand cabinet du roi, où, en présence de toute la cour, S. M. voulut bien me remettre la plaque, en m'adressant ces paroles honorables et flatteuses: Qu'il avait conservé le souvenir des longs et distingués services que j'avais rendus dans le département de la marine. Tout me prouve

(1) C'était le jour de la fête de Charles X, qui eut ainsi la délicate attention de consacrer, avec la plus grande solennité, la justice tardive dont Sané était l'objet.

Digitized by Google

que S. M. a voulu adoucir les peines que j'avais éprouvées par l'injustice commise à l'égard d'un vieillard de 89 ans, après 63 ans de services, etc., etc. »

Sané survécut près de trois années à cette réparation. Lorsqu'il s'éteignit à Paris, le 22 août 1831, M. Ch. Dupin déposa sur sa tombe un éloquent et pieux hommage où furent résumés les titres à la reconnaissance et à l'admiration de la France de celui qu'il nomma le Vauban de la marine, « de l'homme que l'envie même n'a point éprouvé le besoin d'attaquer, que l'ancienne monarchie a estimé, que la République a respecté, que les honneurs sont venus chercher, et que l'estime toujours croissante de trois générations maritimes a comblé de ses hommages. » (*Annales maritimes*, 1831, t. 46, p. 187-192.) — « Si quelque chose, ajoute M. Dupin, peut rehausser l'éclat et la durée des succès de M. Sané, c'est la simplicité et la modestie de leur auteur; il semblait ignorer son rang et ne pas soupçonner sa gloire; il semblait méconnaître le poids que sa renommée donnait à ses opinions. » Grand pourtant était le poids de ces opinions. Les archives du port de Brest en contiennent des preuves frappantes et multipliées dans les délibérations de l'ancien conseil de marine; chaque fois qu'il fut appelé à y donner son avis sur une question se rattachant de près ou de loin aux constructions navales, sa parole fit autorité. Là, comme à l'Académie royale de la marine, dont il fut nommé membre le 28 octobre 1787, comme plus tard à l'Institut, on le vit toujours donner la préférence aux questions d'utilité pratique sur celles de théorie pure. Membre de presque toutes les commissions chargées par ces deux compagnies de préparer la solution des problèmes les plus compliqués de la mécanique, il a largement contribué aux progrès des mathématiques appliquées.

P. LEVOT.

Digitized by Google

A MES LIVRES!

—

ESQUISSE POÉTIQUE.

—

... Utile dulci.
(Hor.)

Mes livres, c'est à vous que je prétends écrire!...
Je viens, sans plus tarder, honnêtement vous dire
Tous vos bienfaits pour moi, tous mes projets pour vous.
Répondre à ses amis est un plaisir bien doux;
Mais pardonnez d'abord à ma verve indiscrète
Le tort de prendre ici certains airs de poëte:
Le langage du cœur n'a pas besoin d'esprit.
Et ne cherchez en moi grimace d'érudit
Sur un point nébuleux lorgnant une dispute!
Mieux vaut bavard naïf que pédant qui discute.

Quel tribut offrirai-je à vos soins gracieux?...
Mon vers peut-il payer tant de fruits précieux
Suspendus, chaque jour, à l'airain de ma vie,
Tant de parfums versés sur mon âme ravie,
Et l'heure bien-aimée où, libre de travaux,
Savourant, au logis, les faveurs du repos,
Dans mon large fauteuil, de vous je m'environne?...
L'esprit se nourrit peu des clameurs de Bellone (1);
Mais, sous un doux rayon, aspirant votre voix,
Bientôt il se ranime et fleurit quelquefois.

(1) L'auteur fait partie de l'armée (*note de l'Éditeur*).

Digitized by Google

Ainsi, quand vient le soir, la brise caressante
Rafraîchit et relève une tige expirante.

Et s'il faut d'aventure, ô bonheur infligé!
Subir à domicile un séjour obligé,
Si d'un frivole oubli je dois porter la peine,
Vous seuls, mes bons amis, savez dorer ma chaîne.
Avec vous je suis libre et content comme un roi;
Le Sultan au sérail est moins heureux que moi!

Mes livres favoris!... pur et touchant *Racine!*
Éloquent *Fléchier,* dont la prose divine
Égale des beaux vers la cadence et l'éclat;
Corneille, grand poëte, émané du Sénat
Pour peindre des Romains le mâle caractère;
Philosophe moqueur, salut! puissant *Voltaire!*
— Et béni soit, d'ailleurs, l'officieux *Touquet,*
Pour t'avoir à bas prix fait un habit complet! —
Fablier sans égal, pardonne, *La Fontaine,*
Si de ton livre usé tous les feuillets à peine
Aux fragments d'un vieux fil se tiennent accrochés:
Dieu sait combien de fois ma main les a touchés!
On reporte ses pas vers les lieux que l'on aime.
O grand maître! pour toi mon excuse est la même,
Judicieux *Boileau!*... Mais de t'offrir des vers
Voudras-tu bien aussi me passer le travers,
Et me les pardonner pour tous ceux que j'endure?...
Et toi, trop chaleureux amant de la nature,
Qui ne sus que souffrir en rêvant le bonheur,
Jean-Jacques! tes discours, trop compris par le cœur,
Ont mis souvent le trouble en mon âme attendrie
Et séduit ma raison par l'éclat du génie.
Plutarque, livre d'or!... dont la postérité,
Hélas! pour la vertu, n'a guère profité;
Montaigne, esprit ardent, trop sceptique peut-être!
Et *Pascal,* mort si jeune en voulant tout connaître!...

Lavigne, du théâtre et l'espoir et l'honneur,
Des maux de la patrie harmonieux vengeur,

Digitized by Google

Qui, pour nous consoler de sa gloire expirante,
Saluas de tes chants sa liberté naissante;
Lamartine, élevé dans les concerts des cieux!...
Poëtes de notre âge, inspirez-moi tous deux:
Sur mes vers ignorés, simples fleurs de ma vie,
Laissez tomber au moins un reflet d'harmonie!

Salut! vous qui m'avez si constamment suivi,
Sur les bancs du collége après m'avoir servi
Pauvres et débraillés!.. *Homère*, *Démosthènes*,
Poëtes, orateurs et de Rome et d'Athènes,
Tite-Live, *Salluste*, *Horace* et *Cicéron*,
Et *Tacite* et *César!*... vous tous dont le grand nom
Reverdit par le temps!... et toi, mon cher *Virgile!*
Ma main avec respect tourne un feuillet débile
Pour rechercher d'un vers le dactyle incertain.

A vous salut encore!... à vous dont le destin
Fut de chanter l'amour,... mélodieux *Tibulle*,
Voluptueux *Properce*, *Anacréon*, *Catulle!*...
Quand murmurent en moi les souvenirs touchants,
Vous le dirai-je?... en vain je demande à vos chants
Un écho pour mon âme, un accent pour ma lyre:
J'y vois trop de l'amour le passager sourire,
Et jamais le rayon puissant, mystérieux
Qui survit à l'absence et qui remonte aux cieux!

Vous aussi qu'ombrageait, aux jours d'adolescence,
Une verte couronne, emblème d'espérance,
Et qui, du toit natal évoquant les plaisirs,
Ravivez de mon cœur les lointains souvenirs,
Dans cet écrit pourquoi n'auriez-vous une page?...
Oh! que d'êtres absents, que d'amis du jeune âge
Votre voix me rappelle!... Où sont-ils maintenant?...

Mes livres, par devoir vous voyagez souvent!
De Boulogne à Stora, d'Algérie en Bretagne
On vous voit toujours prêts à tenir la campagne;
Alors que, bien couverts, portant habits dorés,
Oisifs sur leurs gradins, pour la forme admirés,

Digitized by Google

D'autres, se prélassant durant leur vie entière,
Grisonnent chastement d'une lente poussière.
Choisis pour la parade, ils n'aiment que la paix!
Mais vous, de leur destin seriez-vous satisfaits?
Vous dont le brun visage, orné de cicatrices,
Atteste fièrement les glorieux services!
A la voix de l'honneur, ainsi le vrai soldat
Se plaît dans les hasards et s'élance au combat;
Puis, dans les jours de paix, il pense aux jours de gloire!...

L'ordre ne brille guère au fond de votre armoire;
Liberté pour vous tous, poëtes ou guerriers,
Orateurs ou savants, nobles ou roturiers.
Frédéric à *Molière* enseigne la tactique;
Guizot trouve chez *Dante* à causer politique;
Béranger, dans un coin, captive *Xénophon;*
D'Audiffret fait son whist au logis de *Platon;*
Fénelon, Bossuet, s'accordent à merveille,
Et tout près d'un *Voltaire* un *Pompignan* sommeille!

O bienfaits du hasard! confus d'un gros péché,
Parny de *Massillon* se trouve rapproché:
Et voilà qu'une main, où la grâce rayonne,
Après un beau sermon, l'absout et lui pardonne!

La trompette a sonné: demain il faut partir!
C'est alors, mes amis, que vous allez souffrir.
Par l'ordre du Ministre, on doit plier bagage!
Avec mon arsenal et tout mon équipage
Dans le coffre commun pêle-mêle jetés,
Vous serez, j'en conviens, rudement ballottés;
Mais vos hôtes nouveaux, un peu bruyants sans doute,
Vous diront leurs bons mots pour abréger la route!

A mon cœur cependant sourit plus d'un projet;
Et, grâce aux longs efforts de mon faible budget,
L'avenir peut vous tendre une main plus propice.
Apprenez-donc, hélas! trop tardive justice!

Digitized by Google

Qu'enfin, tout bien compté, le plus prochain départ
Vous trouvera pourvus d'un bon logis à part;
Sur la paille étagés, sans grossier voisinage,
Vous braverez, tout seuls, les dangers du voyage.

Et si, vous refusant un glorieux trépas,
Le destin vous condamne à courir sur mes pas
Trente ans au moins!... songez qu'un horizon prospère
Vous attend, mes amis, au bout de la carrière.
Ensemble retirés dans mon humble castel,
Nous saurons y goûter un loisir éternel.
Mon manoir deviendra l'hôtel des Invalides!
Sans trouble passeront vos heures trop rapides;
Et, de tout importun sûrement délivrés,
Vous vous mettrez à l'aise, et vous deviserez!...
Je viendrai quelquefois vous voir dans la retraite;
Nous irons au jardin causer en tête-à-tête.
Les manuels des camps, bouquins de mon métier,
Pourront ronfler sans gêne à l'ombre d'un laurier,
Ou, préférant les eaux que verdit l'aubépine,
Tendre un piége au poisson de la source voisine!...
Que dis-je?.. vos habits, restaurés tour à tour,
Prudemment ramenés à la façon du jour,
Vous rendront la jeunesse au déclin de la vie!...
Certes, vos derniers ans seront dignes d'envie;
Mais... aussi bien que vous me verrai-je traité?
Dans la souffrance alors et dans la pauvreté
Je traînerai peut-être une vie importune:
Au service de Mars on ne fait pas fortune!
Quand je rêve pour vous un heureux avenir,
Qui s'intéresse au mien? qui songe à l'embellir?

Enfin, mon testament, par une clause expresse,
Honorant vos chevrons, dispose qu'on vous laisse
Trente ans au moins! dormir du sommeil le plus doux
Dans l'asile sacré déjà choisi pour vous:
Privilége du juste au milieu des orages!...
Ma main ne viendra plus se poser sur vos pages;
Mais elle aura dûment écrit sur bon papier:
« Pour mes livres, j'entends n'avoir d'autre héritier
» Qu'un vrai bibliophile, occupé d'ordinaire
» A respecter en eux le droit de ne rien faire. »

Digitized by Google

Ainsi vous attendrez, en échappant aux rats,
Que le grand destructeur des choses d'ici-bas,
Le Temps, ce dur vieillard à la sèche paupière,
Sans pitié de mes soins, vous réduise en poussière!

Charles de ROZIÈRES.

A M. LE Cte D'AUDIFFRET.

ENVOI.

« Aimable traducteur d'Horace,
» Toi qui vis avec les anciens,
» Sur tes rayons garde une place
» Pour mon Épître aux vieux bouquins. »

Ch. de R.

Digitized by Google

UNE LETTRE DE HOCHE.

Le général Beauregard (de Saintes), commandant la septième subdivision de la division du Sud, au général Hoche, commandant l'Armée des côtes de l'Océan.

Poitiers, le 27 pluviôse, an IV.

Citoyen Général,

J'ose espérer de votre justice et de votre loyauté que vous ferez droit à ma demande.

J'ai rejoint l'Armée de l'Ouest sous les ordres du général Canclaux, qui, sur ma réputation militaire et ma moralité connue, m'a témoigné, par sa lettre du 15 thermidor an III, toute la confiance que des services distingués et une longue expérience pouvaient inspirer. Vous l'avez remplacé au mois de fructidor suivant. J'étais alors en butte à une cabale qui cherchait à m'entamer, parce que j'étais le plus ancien divisionnaire de l'armée, que je ne me laissais pas mener, que je faisais moi-même les affaires de ma division, et que j'avais, j'ose le dire, puisque la circonstance m'y force, des connaissances supérieures à celles de quelques officiers de ladite armée. — Je n'ai pas l'avantage d'être connu de vous et par vous-même, car vous ne m'avez jamais vu et je n'ai point opéré sous vos ordres ; mais le général Canclaux n'a pu vous rendre qu'un bon témoignage de ma conduite : cependant, vous ne m'avez pas accordé le plus petit degré de confiance ; vous m'avez au contraire éloigné. Je ne puis attribuer cette mortification qu'au succès de cette cabale, qui aura surpris votre religion directement ou indirectement, en trompant ceux qui vous approchent. Il a fallu, en effet, un motif *déterminant*, pour vous engager à me refuser l'estime et la confiance que m'avait accordées le général Canclaux. Je vous prie donc de me faire connaître les dires et les faits que la cabale m'impute : votre justice et votre loyauté ne peuvent me laisser plus longtemps dans cet état de perplexité. Ma réputation s'est toujours soutenue : personne n'avait encore osé

Digitized by Google

l'attaquer. Je vous demande, comme une grâce spéciale, de me mettre à même de confondre, en votre présence, les véritables auteurs de ces calomnies, si vous les connaissez.

Salut et fraternité.

BEAUREGARD (*de Saintes*).

Lazare Hoche au général Beauregard (de Saintes).

Quartier général de Montaigu, le 7 ventôse, an IV.

RES NON VERBA.

Les positions les plus fâcheuses pour les hommes en place sont celles qui les obligent de juger leurs semblables sans les connaître.

Des *Messieurs* (1) qui ne sont plus dans cette armée, ont pu me tromper sur votre compte, sans m'empêcher de respecter vos services. J'ai tellement senti l'injustice de leurs rapports, que je vous ai offert, il y a deux mois, le commandement d'une division.

Vous ne m'avez pas répondu, général!

Voulez-vous servir la patrie? Venez! Il reste encore des ennemis à combattre, des habitants à rendre heureux, des infortunés dont nous pouvons essuyer les larmes par la bonne conduite à faire tenir aux troupes. Venez donc!

Allez prendre le commandement de la division des Sables. Le brave, l'honnête général Meyer y servira sous vos ordres. Il vous fera part des instructions du Gouvernement qui tracent nos devoirs. Vous désarmerez le pays par la persuasion, et vous aurez bien mérité de la patrie. Venez, mon cher général; vous trouverez, même au sein de la paix, des lauriers à cueillir, et ceux-là sont les seuls précieux.

L. HOCHE.

(*De la coll. de M. Benjamin Fillon.*)

---

(1) Allusion à une coterie de la *Jeunesse dorée*, qui s'était faufilée, après le 9 thermidor, dans l'état-major de l'Armée de l'Ouest, et que Hoche s'était efforcé d'en chasser, sans y pouvoir entièrement réussir.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

JANVIER 1856.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — *Séances des* 30 *et* 31 *décembre* 1855. — Le dimanche 30 décembre, la Société a tenu sa vingt et unième séance publique annuelle, dans la grande salle de la Faculté des sciences.

M. de Longuemar, président, a prononcé un discours où, après avoir rendu un hommage court, mais bien senti, à la mémoire des membres que la Société a perdus cette année, il a montré comment le hasard même pouvait mettre sur la voie des découvertes archéologiques, comment des personnes étrangères aux études qui s'y rapportent se trouvaient en position d'y concourir par la communication des faits observés par elles, et il en a donné la preuve dans la découverte des curieux souterrains refuges de la Saulnerie et de Prinçay, dont il a fait ressortir le caractère si habilement défensif, après avoir étudié avec un soin et une peine extrêmes ces profondes et tortueuses cavités.

Le secrétaire, M. Ménard, a fait aussi connaître les titres divers qu'avaient à l'estime et aux regrets de la Société les membres décédés cette année (MM. de Challaye, Bourgnon de Layre, Babinet, Pressac, Calmeil fils, Faye); puis il a présenté le compte rendu des travaux de la Société en 1855, et montré ce qu'elle avait fait pour continuer de mériter les encouragements de l'Autorité et des particuliers.

Dans la séance particulière du lendemain, la Société, outre plusieurs ouvrages archéologiques, a reçu :

De M. Bréchon, préparateur naturaliste à Poitiers, l'empreinte sur cire d'un sceau assez curieux, et de M. Raimbeaud, de Lusignan, un jeton de la mairie de Tours en 1525-26.

La Société a admis comme membres titulaires résidant à Poitiers : MM. Dubeugnon, Lecointre-Dupont fils, Arnault-Ménardière (Camille), avocats près la cour; — comme membre non-résidant, M. de Fouchier, à Thouars.

Elle a procédé ensuite au renouvellement annuel de son bureau et de son conseil d'administration. Ont été nommés pour 1856 : *Président,* M. de la Saussaye, membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Poitiers; *vice-président,* M. Foucart, doyen de la Faculté de droit; *secrétaire,* M. Ménard, ancien proviseur du lycée de Poitiers, *vice-secrétaire,* M. Lecointre-Dupont fils, avocat; *trésorier,* M. Rédet, archiviste du département de la Vienne; *questeur,* M. Pilotelle, conseiller à la Cour impériale. — *Membres du conseil d'administration :* MM. de Longuemar, ancien capitaine d'état-major; Chemioux, avocat; l'abbé Auber, chanoine de la cathédrale, historiographe du diocèse; Ouvré, professeur d'histoire au lycée.

Digitized by Google

— SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE. — *Séance du 9 janvier* 1856. — *Présidence de M. de Kerdrel.* — Le commencement de la séance est occupé par des détails d'administration et par un rapport de M. le docteur Aussant sur l'organisation des musées de la ville de Rennes.

M. Alfred Ramé communique des extraits curieux des heures d'Isabelle Stuart, fille de Jacques Ier, roi d'Écosse, femme de François Ier, duc de Bretagne, heures conservées à la Bibliothèque impériale à Paris. Il met ensuite sous les yeux de ses confrères un manuscrit naguère rencontré par lui en Bretagne, et dont l'importance attire l'attention des archéologues anglais, en même temps que son existence se relie à des souvenirs historiques précieux pour une puissante et ancienne famille de l'aristocratie britannique, dont le chef est lord Shrewsbury. Ce sont les heures du célèbre Jean Talbot, surnommé l'*Achille anglais*, qui, après maints exploits et une longue lutte pour affermir en France la puissance anglaise, fut tué à la bataille de Castillon, en 1453.

— SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, BELLES-LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE POITIERS. — *Séance du 8 janvier* 1856. — La Société renouvelle son bureau pour 1856. Sont élus : *Président*, M. Gaillard, *professeur à l'école de médecine;* — *Vice-Président*, M. de Longuemar, *ancien capitaine d'état-major;* — *Secrétaire*, M. Trichet aîné, *avocat;* — *Secrétaire-Archiviste*, M. Mauduyt, *pharmacien-chimiste;* — *Trésorier*, M. Pingault, *professeur à l'école de médecine.*

Nous signalerons parmi les communications qui ont intéressé la Société, les suivantes :

M. Duplaix présente une baratte mécanique *Lavoisy*. Cette baratte, qui a valu à son inventeur quatre médailles, fait obtenir en quelques minutes, été comme hiver, un beurre de très-bonne qualité.

M. Dabnour, professeur de français en Angleterre et membre correspondant de la Société, lui adresse deux échantillons de racine de rhubarbe, rhubarbe gigantesque et rhubarbe ordinaire. On sait que nos voisins d'outre-Manche composent avec la racine de ces plantes plusieurs mets et diverses boissons. La Société cultivera ces rhubarbes.

M. Dabnour envoie encore à la Société la *plante à vinaigre* et un échantillon du liquide qu'elle produit. Après dégustation, ce vinaigre est trouvé d'un goût agréable et de bonne qualité. — Pour le faire, on prend : 250 grammes de cassonade, 250 grammes de mélasse, 4 litres d'eau, gros comme un œuf de la plante à vinaigre. On fait bouillir le liquide pendant 20 minutes avec la cassonade et la mélasse; on le verse dans un vase de porcelaine, de verre ou de terre vernissée, et quand il est presque froid, on y met la plante à vinaigre. On place le vase dans un lieu chaud, à la cave en hiver, et au grenier en été; et, au bout de six semaines, le vinaigre est fait. Une

Digitized by Google

nouvelle plante s'est alors reproduite dans le liquide, et peut servir à une nouvelle fabrication.

M. de Longuemar rend compte à la Société d'un drainage de terres tourbeuses reposant sur sable fin et sur couche granitique, pratiqué dans la Vendée par M. Desnoues avec le plus grand succès.

M. Gaillard, président, expose aussi les excellents résultats du drainage qu'il a fait opérer sur des terres de nature semblable à celles indiquées par M. de Longuemar.

— C'est dans le courant de l'année 1856 que doit avoir lieu, dans toutes les communes de France, le onzième recensement quinquennal de la population, suivant l'état civil, le sexe, la profession et l'âge des personnes. — Après Paris, qui comptait au dernier recensement 1,053,262 habitants, voici les villes qui étaient les plus peuplées : Marseille comptait 195,257 âmes; Lyon 177,190; Bordeaux 130,927; Rouen 100,265; Nantes 96,362; Toulouse 93,195; Lille 75,795; Strasbourg 75,565; Toulon 69,474; Metz 57,713; Nîmes 53,619; Amiens 52,149; Orléans 47,393; Angers 46,599. Caen, Montpellier, Besançon, Reims, Nancy, Limoges avaient plus de 40,000 âmes et moins de 46,000.

— D'après les règles d'ordre et de périodicité suivies par l'association musicale de l'Ouest, c'est à la Rochelle que doit avoir lieu, cette année, la solennité connue sous le nom de *Festival*. Ces fêtes auront un très-vif éclat en 1856, car il paraît entrer dans les vues de l'Administration et des membres de l'association de les faire coïncider avec la session du *Congrès scientifique de France*, qui se tiendra, au mois de septembre prochain, à la Rochelle, et qui ne peut manquer d'attirer beaucoup d'étrangers. Aussi, le Conseil municipal a-t-il voté une somme de 3,000 fr. destinée à couvrir une partie des frais que nécessiteront les fêtes musicales.

— Plusieurs députés de l'Ouest, parmi lesquels MM. le général Lebreton et de Sainte-Hermine, députés de la Vendée; de Lénardière, député des Deux-Sèvres, et de Flavigny, député d'Indre-et-Loire, se sont rendus chez M. le ministre des travaux publics, pour appeler son attention sur un projet de chemin de fer de Tours aux Sables-d'Olonne, dont les études autorisées en 1853 viennent d'être terminées par les soins de M. Rabouin O'Sullivan, ingénieur civil, et pour lequel une demande de concession a été faite par MM. Valié et Cie, banquiers à Paris et au Havre.

Ce chemin trouverait sur son passage les Essarts, les Herbiers, Bressuire, Thouars, Loudun, Chinon, l'Ile-Bouchard, etc. Il favoriserait la prospérité et le développement de Napoléon-Vendée. La compagnie Valié propose d'exécuter ce chemin sans aucune subvention. On assure même qu'elle s'engagerait à achever les travaux du port des Sables-d'Olonne. (Extrait du *Courrier de la Vienne.*)

Digitized by Google

— L'Académie des sciences, dans sa séance du 5 novembre, a décidé qu'une subvention de 2,000 fr. serait accordée à M. Marie Ronault, directeur du Musée Géologique de Rennes, dans le but d'aider ce savant laborieux à poursuivre ses recherches sur la géologie de la Bretagne.

— Le 17 janvier 1856, à midi, une partie des remparts de Saint-Malo, d'une longueur de 20 mètres sur 17 de largeur, s'est écroulée sans occasionner d'accident.

— La belle statue en marbre de Châteaubriand, exécutée par M. Duret, et qui figurait à l'Exposition universelle de 1855, vient d'être accordée par le ministre d'État au palais de l'Institut.

— M. Rousseau, lauréat et premier prix de l'Exposition régionale de Rennes en 1854, médaillé à plusieurs autres expositions pour la révolution qu'il a opérée dans la confection des billards, vient de doter notre ville de plusieurs billards dont on ne saurait trop admirer la justesse, l'élégance et le fini. M. Rousseau s'est rendu à Paris, pour étudier tous les avantages du billard à table en ardoise, nouvellement inventé, et il vient d'en faire l'application sur un magnifique billard livré à M. Lorsay, café Laplanche.

M. Rousseau a porté l'art du billardier à sa dernière perfection; il est enfant de la Bretagne, ouvrier consciencieux, artiste intelligent. (Extrait de l'*Océan* de Brest.)

— Mouvement de la population pendant l'année 1855 :

Ville de Rennes. . . .	Naissances.	1156
	Décès.	1892
	Mariages.	293
Ville de Fontenay. . .	Naissances.	155
	Décès.	143
	Mariages.	44

— Le département de la Vendée vient de nous fournir un exemple remarquable de longévité humaine. Une femme nommée Jeanne Deguille, veuve en troisièmes noces d'un nommé Jousseaume, est morte, en décembre 1855, à Boulogne, arrondissement de Napoléon-Vendée, à l'âge de 110 ans. Cette femme lisait et cousait sans lunettes.

— La *Revue de l'Ouest* signale un autre fait de longévité. Six frères qui habitent la commune de Saint-Hilaire-la-Palud, du nom de Tardy, présentent, par leurs âges de 88, 86, 84, 82, 80, 78 ans, un total de près de cinq cents ans.

On voit, ajoute ce journal, que l'air des marais de la Sèvre n'est pas malsain. Nous avons l'exemple de plusieurs sauvages huttiers de la Sèvre qui ont vécu près d'un siècle, n'ayant pour unique habitation que leur bateau.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE. — Le 1er janvier 1856 ont eu lieu, dans l'église Notre-Dame de Rennes, les obsèques de M. Richelot, ancien architecte du département d'Ille-et-Vilaine, et auteur de nombreuses constructions, tant à Rennes que dans les chefs-lieux d'arrondissement. M. Richelot emporte avec lui la réputation d'un homme de bien.

— Le chapitre de la cathédrale de Quimper vient de perdre son doyen, le vénérable abbé Le Change. Né à Guiscriff, le 26 avril 1770, il fut ordonné prêtre le 18 septembre 1804 et nommé chanoine titulaire le 24 septembre 1811. Dans les premières années de la Révolution française, il partit pour l'Espagne, y fut accueilli avec bienveillance, et passa 18 mois comme novice dans une communauté de religieux trappistes. De retour en France, il fut nommé secrétaire de l'évêché le 4 décembre 1813, et garda ses fonctions jusqu'en 1829. A la mort de Mgr de Poulpiquet, il fut nommé vicaire général capitulaire, et, en septembre 1840, Mgr Graveran lui octroya des lettres de vicaire général honoraire. Il a succombé à ses infirmités le 8 de ce mois, âgé de près de 86 ans. (*Journal de Rennes* du 18 janvier 1856.)

— M. l'abbé des Rieux, chanoine titulaire de la cathédrale de Rennes, vicaire général et ancien supérieur du Petit Séminaire du diocèse, est décédé le 14 janvier 1856, à l'âge de 94 ans 3 mois. Une nombreuse affluence du clergé de la ville se pressait aux funérailles de ce doyen du diocèse de Rennes.

— Hier, mercredi (16 janvier 1856), notre ville tout entière conduisait à leur dernière demeure les restes mortels de M. de Carné père, décédé à l'âge de 79 ans. M. de Carné appartenait à la noblesse de Guingamp. En 1815, la Restauration le nomma maire de cette ville, et il apporta dans l'exercice de ces fonctions, souvent fort délicates et semées de bien des déboires, toutes les qualités du cœur qui distinguaient l'homme privé. (*Presse bretonne*, de Guingamp.)

— M. Armand Perrin, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, est mort à Nantes, le 25 janvier dernier, âgé de 57 ans. M. Perrin est auteur d'un livret anonyme intitulé : *Histoire de saint Félix, 16e évêque de Nantes*, impr. de Merson, 1845, in-18 de 96 pages.

— Mme Billault, née Ducoudray-Bourgault, femme du ministre de l'intérieur, est morte le 27 janvier 1856, à Paris. Cette perte laisse de profonds regrets chez ceux qui ont pu apprécier les rares qualités de son cœur et de son esprit.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

CATALOGUE des monnaies françaises et étrangères composant la collection de feu M. Norblin. Rédigé par M. F. Poëy-d'Avant. In-8° de 19 ff. 3/4, plus un portrait. Impr. de Robuchon, à Fontenay-le-Comte. — A Paris, chez Rollin (1855).

(La vente a eu lieu à Paris en juillet 1855. — La collection se composait de 9000 monnaies. Le catalogue comprend la nomenclature de 3201 pièces. Il est précédé du portrait de M. Louis-Pierre Norblin de Lagourdaine, né à Varsovie (Pologne), le 2 décembre 1781, décédé au château de Connantre (Marne), le 14 juillet 1854.)

GRAND ALMANACH IMPÉRIAL du département de la Vendée. 1856. In-12 de 2 ff. 1/2. Impr. de Cottet, à Luçon. — A Fontenay, chez Gaudin. . . . . ».15

SALUT A L'EMPEREUR; acrostiche, par Anatole Andraud, soldat au 9e bataillon de chasseurs à pied, 9e compagnie. In-8° d'1/8 de f. Impr. de Catel, à Rennes.

ALMANACH général le *Vendéen*, rédigé par le père Lévesque. 1856. In-12 de 3 ff. Impr. d'Ivonnet, à Napoléon. . . . . ».15

ALMANACH général du département de la Vendée, pour 1856. In-18 de 2 ff. Impr. de Robuchon, à Fontenay. . . . . ».15

ALMANACH journalier pour l'année bissextile 1856. In-18 de 2/3 de f. Impr. de Lefournier, à Brest.

ALPHABET syllabique et français, ou Méthode ingénieuse et facile pour apprendre à lire en peu de temps, très-utile à la jeunesse, tant pour la lecture que pour la bonne orthographe, etc. In-8° de 4 ff. Impr. de Lefournier, à Brest.

CANTIQUE sur la vie de saint Josse, prince de Bretagne, prêtre et solitaire dans le Ponthieu, patron de la paroisse de Saint-Josse au Val, ville basse de Montreuil. In-8° d'1/8 de f. Impr. de Duval, à Montreuil-sur-Mer.

DU CHANGEMENT que certaines péricardites apportent dans les rapports de fréquence de la respiration et du pouls; — suivi de: *Observation d'acéphalie;* — par M. Malherbe, médecin de l'Hôtel-Dieu de Nantes. In-8° d'1/2 f. Impr. de Mme Mellinet, à Nantes.

TESTAMENT de Jacques-Raoul de la Guibourgère, premier évêque de la Rochelle. — In-8° d'1/2 f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

Jeune fille de Huelgoet (Finistère); par Lallemand.

Mgr Claude-Louis de Lesquen, ancien évêque de Beauvais et de Rennes. Impr. lith. de Hauvespre, à Rennes.

Alexandre Litoust, vicaire général du diocèse de Nantes, peint par J. Sotta. Impr. lith. de Charpentier, à Nantes.

Mgr René-Nicolas Sergent, évêque de Quimper et de Saint-Pol-de-Léon, par J. Aubert, d'après A. Goy. — A Quimper, chez Jacob.

Plan cadastral du canton de Saint-Nazaire. — D'Herbignac. — De Savenay. — De Nozay. — De Pontchâteau. — De Saint-Etienne-de-Mont-Luc; — par F. Pinson; publié par Ch. de Tollenare. Impr. lith. de Cheneveau, à Nantes.

Nantes, vue prise du quai d'Aiguillon, par Lebreton. Impr. lith. de Lemercier, à Paris. — A Paris, chez Wild.

Saint Pierre marchant sur l'eau. Impr. lith. de Charpentier, à Nantes.

MUSIQUE.

Le *Sire de la Barbe-Bleue,* quadrille tragi-comique; par A. Lamotte. — A Paris, chez Margueritat.

Le *Nantais,* quadrille pour le violon; — le *Rennais,* idem; — par F. Nicolas. — A Paris, chez Joly.

Chant breton: *Bertrand du Guesclin;* paroles du comte de Sesmaisons, musique du comte de Saint-Pern. — A Nantes, chez Pequignot.

Fleur d'Israël, chant à Marie; paroles de Milon, musique de L.-C. Contant. — A Poitiers, chez Pichot.

Salve Regina, pour voix de contralto, avec accompagnement d'orgue ou de piano, op. 27; paroles de ***, musique d'Il Barbedette. — A Poitiers, chez Gué et Chargé le jeune.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE

And GUÉRAUD ET Cie,

PASSAGE BOUCHAUD, NANTES.

COURS FAMILIER DE LITTÉRATURE,

UN ENTRETIEN PAR MOIS,

Par LAMARTINE (DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE).

Étudier la littérature universelle en tout siècle, en tout pays, en toute langue, avec intelligence et scrupule; apprécier les œuvres, les commenter, les offrir en exemples plus qu'en règles à l'esprit; inspirer ainsi la notion et le goût des lettres même aux illettrés, telle est la pensée de cette œuvre.

Ce n'est point un cours de rhétorique, mais un cours de discernement et de goût.

Il est écrit dans le style familier de la conversation, qui se plie à tous les tons.

Il est divisé en *entretiens* de l'écrivain avec le lecteur.

Il en paraît un entretien par mois.

L'ouvrage, qui compte déjà plusieurs volumes inédits, sera continué au moins quatre ans. En réunissant sous une même enveloppe les douze entretiens de l'année, on formera, en quelques années, un cours complet de littérature pour les bibliothèques de famille.

L'ouvrage est écrit par M. DE LAMARTINE seul.

Il est publié et administré par lui seul.

On s'abonne à Paris, 43, rue La-Ville-l'Évêque, soit en souscrivant personnellement un abonnement, soit par lettre.

Les lettres contenant la demande d'un abonnement doivent être affranchies et adressées soit à M. DE LAMARTINE, soit à Mme GROSSET, fondée de pouvoirs.

Les lettres doivent contenir, en mandat de poste ou autrement, le prix de l'abonnement pour un an.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs.

Le premier entretien paraît immédiatement.

On s'abonne dès aujourd'hui, pour éviter tout retard dans l'envoi.

OUVRAGES du docteur Amédée MASSART,

Membre et lauréat de plusieurs Académies, collaborateur de Revues médicales.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR, A NAPOLÉON-VENDÉE.

Chirurgie conservatrice des Membres, *ou Traité des Principes et des Moyens d'éviter les amputations et les resections osseuses et d'harmoniser l'art chirurgical avec les progrès de la science de l'homme et ceux de la civilisation,* ouvrage couronné par l'Académie royale de Médecine de Belgique. Nantes et Napoléon-Vendée, 1853. Un vol. in-8° de 316 pages; franco par la poste . . . . . 6 fr. »

Méditations sur la Pathologie et la Thérapeutique générales de quelques diathèses. Montpellier, 1847. In-4° de 88 pages; prix, franco par la poste. . . . . 2 fr. 50

Mémoire sur les Vertus thérapeutiques de l'aconit napel. (Ouvrage auquel la Société de Médecine de Gand a accordé une mention honorable). Gand, 1849. Un vol. in-8°; prix, franco par la poste. . . . . 1 fr. 50

Fragment clinique sur l'emploi de l'iodure de potassium *dans le traitement du rhumatisme chronique.* Gand, 1849. Un vol. in-8°; prix, franco par la poste. . . . . 1 fr. 50

Étude théorique et clinique sur les contre-indications du Quinquina et de ses préparations *dans les fièvres intermittentes.* (Ouvrage couronné par la Société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles.) Bruxelles, 1851. Un vol. in-8°; prix, franco par la poste. . . . . 1 fr. 50

Essai médical théorique et pratique sur les Préparations arsenicales. (Ouvrage couronné par la Société nationale de Médecine de Lyon.) Lyon, 1851. Un vol. in-8°; prix, franco par la poste. . . . . 3 fr. 50

Digitized by Google

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La ***Revue des provinces de l'Ouest*** paraît le 1er de chaque mois, par numéro de 64 pages grand in-8°, format de revue, papier collé et satiné.

On souscrit au bureau de la Revue : **A NANTES, chez Aud GUÉRAUD & Cie, Imprimerie-Librairie du passage Bouchaud.**

PARIS, chez DUMOULIN, quai des Augustins, 13.
RENNES, — VERDIER, GANCHE.
FONTENAY, — NAIRIÈRE-FONTAINE.
VANNES, — CAUDERAN.

L'abonnement part du 1er septembre.
Un an, 12 fr. pour Nantes, et 15 fr. par la poste.

Nantes, Imprimerie Aud GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES

DE L'OUEST

(BRETAGNE ET POITOU).

—

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

Honorée d'une Souscription à Vingt Exemplaires par le Conseil général de la Loire-Inférieure.

TROISIÈME ANNÉE.

7e Livraison. — Mars 1856.

NANTES,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE And GUÉRAUD ET Cie,
PASSAGE BOUCHAUD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

De la 7e Livraison.

Pages

Le Poitou sous la domination romaine, sous le gouvernement des Visigoths et sous la première et la seconde race de nos rois. Étude historique. par M. E.-G. du Fougeroux. 385

F.-A. Bar, auteur dramatique. Nantes : 1782-1853. — Par M. Évariste Colombel. 402

La Tour d'Auvergne. — Sa statue et sa correspondance. — Par M. A. du Chatellier. (*Voir la* 6e *livraison*). 417

Critique littéraire : — Les Odes d'Horace, traduites en vers français, de M. Charles Palliot ; — par M. Alfred Giraud. 429

Bibliographie. — Du prix courant des livres rares. — Par M. E. Gautier. (*Voir la* 5e *livraison*). 436

Chronique du mois ; par Armand Guéraud. 443

Nécrologie : — Eugène Mordret. — Eric de Béru. 445

Bulletin bibliographique mensuel. 447

Digitized by Google

LE POITOU

SOUS LA DOMINATION ROMAINE, SOUS LE GOUVERNEMENT DES VISIGOTHS ET SOUS LA PREMIÈRE ET LA SECONDE RACE DE NOS ROIS.

ÉTUDE HISTORIQUE.

Le travail que nous présentons à la *Revue des provinces de l'Ouest*, sera divisé en deux parties. Dans la première, nous rechercherons quelle fut l'influence de la domination romaine sur les contrées que nous habitons. Nous signalerons les causes qui favorisèrent son établissement, les vices qui amenèrent sa décadence, les calamités qui accompagnèrent sa chute. Nous constaterons que, pendant la longue durée de l'empire, les Gaulois devinrent de véritables Romains, et que les mœurs, la civilisation, le gouvernement de Rome, jetèrent surtout de profondes racines en Aquitaine, dans la portion des Gaules à laquelle appartenait le Poitou.

La seconde partie, que nous publierons dans un prochain article, sera consacrée à étudier dans notre ancien Poitou la période historique si obscure, et pourtant si digne de nos plus sérieuses recherches, qui part de la ruine de l'empire romain, et vient aboutir à la grande organisation sociale du moyen-âge. Nous ferons ressortir le rôle important et trop oublié que jouèrent les populations du duché d'Aquitaine à cette époque de lente et pénible reconstruction, où se trouvaient en présence la civilisation *gallo-romaine* et les mœurs de la *Germanie*, séparées par des idées et des tendances différentes, rapprochées par le christianisme, qui se plaça entre elles pour les modérer, les instruire et les réconcilier. Nous suivrons, à travers les siècles et dans l'histoire de notre pays, la longue lutte de ces deux éléments, qui finirent par se rapprocher et se confondre, en gardant les qualités qui leur étaient propres, et qui formèrent par leur réunion les admirables institutions de la monarchie française.

Digitized by Google

Un pareil sujet demanderait plus de science que nous n'en avons, et de longs développements qui nous sont interdits par le cadre étroit où nous devons nous renfermer. Mais, du moins, nous présenterons le résumé d'une étude consciencieuse, et nous entrerons dans l'esprit de cette Revue archéologique, en demandant aux souvenirs historiques du Poitou d'utiles enseignements.

PREMIÈRE PARTIE.

Lorsque Jules César établit dans les Gaules la domination romaine, les Pictavi faisaient partie de la Gaule celtique, et s'étendaient jusqu'à l'Océan et à la rive gauche de la Loire. Ces limites sont clairement établies par des textes d'auteurs contemporains.

Un passage des *Commentaires* dit que *César eut pour auxiliaires, dans sa guerre contre les Vennetes, les vaisseaux des Pictavi.*

Strabon, qui écrivait sous Auguste, à une époque peu éloignée de la conquête des Gaules, s'exprime ainsi (1) : *Vers l'Océan, sont les Santones et les Pictones ; ceux-ci sont voisins de la Loire, et ceux-là de la Garonne.*

Et dans un autre passage (2) : *La Loire coule entre les Pictones et les Namnetes.*

Un peu plus tard, au deuxième siècle, Ptolémée et le géographe Marcien placent le *promontorium pictonum* et le *portus secor* entre l'embouchure de la Charente et l'embouchure de la Loire.

Enfin, Grégoire de Tours, au sixième siècle, dit que *la limite des Pictavi touche à la cité des Namnetes* (3).

Devant de pareils témoignages, donnés successivement, et malgré l'obscurité qui entoure l'histoire de cette époque, nous devons penser que dès les premiers jours de la domination romaine, pendant toute sa durée sans interruption, et sous la première race de nos rois, les Pictavi eurent pour limites le littoral de l'Océan et la rive gauche de la Loire, en face des Namnetes.

---

(1) *Ad Oceanum sunt Santones et Pictones quorum hi Ligeri illi Garumnæ sunt vicini.*

(2) *Ligeris inter Pictones et Namnetes effluit.*

(3) *Infra ipsum Pictavorum terminum qui adjacet civitate Namnetense. Id est in vico Ratiatensi.*

Digitized by Google

S'il fallait d'autres preuves, nous les trouverions encore dans la circonscription ecclésiastique de l'ancien diocèse de Poitiers, qui, au moment de sa fondation, comprit toute l'étendue territoriale dont nous venons de parler ; car, suivant l'observation très-juste de *dom Bouquet*, de d'Anville et de M. Guérard, il est reconnu que les *confins des anciens diocèses de France ne différaient point des limites des anciens peuples de la Gaule*. La cession de la rive gauche de la Loire à la Bretagne et du pays de Mauges à l'Anjou, n'eut lieu qu'au IXe siècle ; le Poitou les perdit alors, après les avoir possédés pendant plus de huit cents ans.

Nous n'avons point à rechercher quels étaient les peuples primitifs du bas Poitou et de la rive gauche de la Loire. Nous avons dû seulement constater qu'à partir de Jules César, ces peuplades, autrefois indépendantes, restèrent réunies et soumises aux Pictavi, et ne firent plus avec eux qu'un seul peuple. Après avoir perdu leur nationalité indépendante, elles continuèrent à habiter leur ancien territoire, et conservèrent même leurs noms pendant longtemps. On les retrouve dans Pline et dans quelques autres historiens, mais les textes que nous avons cités prouvent qu'elles n'eurent plus d'existence séparée. Leurs noms et leurs souvenirs s'effacèrent peu à peu. Confondues avec les Pictavi, elles relevèrent de la même cité, et la ville de Ratiate, malgré la nombreuse et riche population qu'elle conserva jusqu'au moment de sa destruction par les Normands, ne fut plus, suivant l'expression de Grégoire de Tours, qu'un *simple vicus*, sous la dépendance de *Limonum*, la capitale des Pictavi, qui, plus tard, prit le nom de Poitiers, lorsqu'au IVe siècle presque toutes les cités de la Gaule perdirent leurs vieux noms pour prendre celui du peuple dont elles formaient le principal établissement.

Cinquante ans après la conquête romaine, sous l'empereur Auguste, les Pictavi, les Santones et les autres peuples placés entre la Loire et la Garonne furent détachés de la Gaule celtique et réunis à l'Aquitaine.

Les vainqueurs affaiblirent ainsi l'agglomération des peuples de la Gaule celtique, en augmentant l'importance de la Gaule méridionale, où, dès l'abord, la conquête avait été mieux acceptée ; plus tard, sous l'empereur Valentinien, le territoire primitif de l'Aquitaine fut distingué sous le nom d'Aquitaine première, et le territoire entre la Loire et la Garonne, qu'Auguste avait détaché de la celtique, reçut

Digitized by Google

le nom d'Aquitaine seconde. Mais cette subdivision, faite sans doute pour faciliter l'administration et l'action du pouvoir central, n'entraîna aucun changement sérieux. Les deux parties de l'Aquitaine ne formèrent en réalité qu'une province, et gardèrent leur unité même après la chute de l'empire romain et jusqu'au moyen-âge. Les Romains employèrent pour le Poitou la politique habile qu'ils appliquaient partout où s'étendait leur immense empire. Les *Pictavi* furent séparés de la grande famille celtique, où le vieil esprit national n'était pas encore éteint. Réunis à l'Aquitaine, ils devaient peu à peu subir l'influence de cette portion de la Gaule qui était devenue promptement une véritable province romaine.

Rome ne faisait jamais de guerres d'extermination; elle ménageait les nations vaincues, et les habituait, par degrés, à aimer une domination qui favorisait leurs intérêts matériels et les initiait aux jouissances de la civilisation. Elle dissimulait la pesanteur du joug, en laissant l'apparence de la liberté. Son gouvernement s'appuyait surtout sur une puissante et habile centralisation, enlevant toute participation aux affaires politiques qui aurait pu ranimer les souvenirs et les regrets de la patrie, mais laissant une large part pour l'administration des intérêts locaux. La vie active du citoyen ne paraissait pas détruite; seulement, elle était renfermée dans les limites municipales. Les plus petites questions politiques ne pouvaient se décider qu'à Rome; presque toutes les autres affaires recevaient leur solution dans le pays même, par le sénat et la curie, sous la surveillance du gouverneur de la province. Ainsi, dans les institutions romaines, la centralisation se retrouvait à deux degrés différents.

Tous les grands intérêts politiques, le droit de faire la paix ou la guerre, de porter des lois, de lever des impôts, les nominations aux hautes fonctions publiques, les décisions souveraines, étaient centralisés à Rome; tandis que les intérêts municipaux, administratifs et judiciaires venaient aboutir à la cité, qui avait alors une si grande suprématie, que par le mot *civitas* on ne comprenait pas seulement l'enceinte de la capitale d'un peuple, mais ce peuple lui-même et toute l'étendue du territoire qu'il habitait. Cette organisation fut le principal point d'appui de la domination romaine. Les préoccupations et le mouvement de la vie municipale firent oublier aux populations leur ancienne indépendance. Absorbés par les intérêts matériels, éblouis par une brillante civilisation, amollis par le luxe,

Digitized by Google

les Gaulois prirent les mœurs, les lois, le langage de leurs vainqueurs, et devinrent de véritables Romains.

Nous aurons encore recours au témoignage des auteurs contemporains, pour prouver que le *Poitou* et les autres parties de l'Aquitaine jouirent à cette époque de la plus grande prospérité.

Le poëte Paulin, dans une épître à Ausone, célèbre la fertilité des champs du Poitou.

Pline nous apprend que cette grande fécondité était due surtout à l'emploi de la chaux, qui, on le voit, n'est pas une découverte moderne (1).

Ammien Marcellin parle de l'aisance générale qui existe en Aquitaine, où les plus pauvres sont bien vêtus, et n'affligent pas les regards par de sales haillons; et il ajoute aussi que parmi les peuples de cette belle province, il y en a quatre qui l'emportent sur tous les autres, et que les Pictavi sont un de ces quatre peuples.

Enfin Salvien, qui écrivait un peu plus tard, tout en attaquant la corruption d'un temps qui touche déjà à la décadence, dit que l'Aquitaine est encore la partie la plus riche des Gaules; il nous la montre dans toute son étendue couverte de vignes, de vergers, de prairies, de bois et de moissons, et il ajoute que ce beau pays est l'image du paradis.

Plusieurs écrivains modernes ont pensé que la prospérité du Poitou, constatée par les textes que nous venons de citer, n'existait que pour Poitiers et ses environs, tandis que le bas Poitou et les autres parties du territoire éloignées de la cité, offraient alors l'aspect de *vastes solitudes incultes, couvertes de landes, de forêts et de marécages* (2).

Nous ne pouvons partager cette opinion, qui ne s'appuie sur aucune preuve sérieuse. Nous croyons plutôt, avec M. Dureau de la Malle, que la Gaule, dans les trois premiers siècles de la domination romaine, fut très-peuplée, et très-bien cultivée dans toute son étendue, et nous trouvons que le passage d'Ammien Marcellin ne doit laisser aucun doute, lorsqu'il nous apprend que l'Aquitaine était la plus riche et la plus fertile partie de la Gaule, et que les Pictavi tenaient le premier rang parmi les peuples de l'Aquitaine. Comment le Poitou aurait-il acquis une pareille supériorité, si les trois quarts

(1) *Hedui et Pictones calce uberrimos facere agros.*

(2) Du Four.

Digitized by Google

de son territoire étaient restés sans culture, et n'avaient eu qu'une population pauvre et peu nombreuse? Le littoral qui forme aujourd'hui le marais vendéen, était encore, il est vrai, inondé par l'Océan. Les eaux de la mer ne se retirèrent qu'au xe siècle, et cette riche portion du bas Poitou ne fut conquise que plus tard, par les patients et courageux travaux des moines du moyen-âge. Mais la possession de l'embouchure et d'une très-grande portion de la rive gauche de la Loire faisait plus que compensation, et cette vaste étendue des meilleures terres du Poitou ne restait pas certainement sans culture, à une époque où la prospérité était générale.

Pendant la longue agonie de l'empire, au milieu des désordres qui précédèrent et qui suivirent sa chute, il y eut dans le Poitou, comme dans tout le reste de la Gaule, une diminution de richesse et de population, qui s'aggrava par les affreux ravages des Normands, sous la seconde race, et ne fut réparée qu'au moyen-âge. Le bas Poitou, plus exposé par sa position sur les bords de la mer, eut surtout cruellement à souffrir. La date de l'envahissement des landes et des forêts sur le sol cultivé dans nos contrées appartient à ces temps d'anarchie, et ne doit pas être reportée aux premiers siècles de la domination romaine.

Nous avons cité le témoignage des auteurs contemporains; il y a aussi d'autres témoins qui parlent très-haut: ce sont les ruines mêmes faites par les Vandales et les Normands, ces débris où se confondent les briques à rebords, le ciment des Romains et les pierres rougies par le feu, tristes souvenirs de destruction qui se rencontrent si fréquemment sur toute la surface de notre ancien Poitou. Et, cependant, ces restes de constructions romaines ne donnent qu'une indication incomplète du nombre des habitations qui existaient alors dans nos contrées. Plusieurs passages de Grégoire de Tours nous apprennent qu'à cette époque et sous la première race, les habitations rurales étaient souvent construites en planches clouées, suivant le vieil usage gaulois. De pareilles maisons ne portaient pas, sans doute, la lourde couverture de briques à rebords, et la destruction de leurs fragiles matériaux n'a dû laisser aucune trace. A côté des ruines nombreuses que nous retrouvons aujourd'hui, il y en a donc eu beaucoup d'autres dont le souvenir même n'existe plus.

Il y avait, sans doute, dans la centralisation romaine de nombreux inconvénients que nous signalerons plus loin, et de graves périls pour

Digitized by Google

l'avenir ; mais il faut convenir que pendant longtemps elle se montra très-habile. Elle n'aurait pas duré plusieurs siècles et ne se serait pas enracinée profondément, si la cité seule et sa banlieue y avaient trouvé de l'avantage.

Au premier aspect, on ne voit le mouvement et la vie que dans la cité. Devant ce centre administratif et judiciaire, les campagnes, les villes de second ordre, les *vici*, s'effacent tellement, qu'il semblerait que, hors de son enceinte privilégiée, la civilisation n'existe nulle part. Mais, en examinant avec plus d'attention, on reconnaît que les intérêts mêmes de la cité étaient liés au bien-être, à la prospérité, à la bonne culture de toutes les portions du pays dont elle était la capitale, puisque son importance dépendait de l'étendue de son territoire, du nombre et de la richesse de son peuple.

La capitale des Pictavi, devenue une cité gallo-romaine, franchit l'étroit espace qu'elle occupait sur les hauteurs de Bernage, et couvrit peu à peu l'emplacement où se trouve encore aujourd'hui Poitiers. Comme toutes les grandes villes soumises à l'empire romain, elle eut des temples, des palais, des thermes, des aqueducs, des amphithéâtres, le luxe, les arts et les plaisirs de la civilisation romaine. Dans son enceinte habita le représentant de la majesté et de la puissance impériale, le gouverneur qui, au Ve siècle, porta le titre de *comte*, revêtu dès l'abord d'une grande autorité, soumis lui-même au *præses*, fonctionnaire encore plus élevé, qui gouvernait l'Aquitaine, et qui plus tard eut le titre de *duc*. A côté du représentant du pouvoir central, et sous sa surveillance, il y avait deux hautes magistratures : le sénat, dont une des fonctions principales était de rendre la justice criminelle (1), et le grand conseil des curiales, qui devait surtout s'occuper de l'administration des affaires municipales, de la répartition et de la perception de l'impôt.

Le sénat était nommé par l'empereur et pris dans la classe la plus élevée (2) ; le conseil des curiales, qu'un édit de Majorien appelle sénat *inférieur*, était élu par les membres de la curie, dont faisaient partie tous les habitants possédant une propriété foncière de plus de 25 jugères (3).

---

(1) *Code Théodosien.*

(2) Buchez, Guizot.

(3) Le jugerum faisait le double de l'aripennis ou arpent gaulois. D'après les

Digitized by Google

La curie ainsi composée formait un grand corps municipal ayant droit d'élection, et intervenant quelquefois lui-même en assemblée générale. La justice ordinaire était rendue par des magistrats nommés par la curie, et placés sous la présidence et sous la direction du gouverneur (1).

Cette organisation, basée sur de fortes institutions municipales, avait son action principale dans la cité, mais elle n'y était pas renfermée. Comment supposer, en effet, qu'une simple contestation entre propriétaires à Ratiate ou dans tout autre *vicus*, à l'extrémité du vaste territoire du Poitou, pût être jugée par des magistrats siégeant à *Limonum*? Comment aussi, à plus de cinquante lieues de distance, les *curiales* auraient-ils pu répartir et percevoir l'impôt? Nous savons que la loi romaine imposait aux membres de la curie l'obligation *d'être habitants* de la cité (2); mais il ne faut pas en conclure qu'elle interdisait aux curiales de sortir de la cité, et d'exercer des fonctions administratives ou judiciaires dans les campagnes, dans les villes de second ordre, sur toute l'étendue du territoire. Il ne faut pas oublier aussi que le mot *civitas*, dans sa signification la plus large, comprenait le territoire entier d'un peuple. Dans ce sens, la *curie* pouvait étendre au loin ses ramifications municipales, et, malgré l'obscurité qui entoure cette question, il est évident que, hors des murs de la ville principale, dans chaque circonscription territoriale, il y avait des magistrats, membres de la curie, remplissant leur mission hors de la cité, mais relevant toujours d'elle, et, au-dessus de ces magistrats, un ou plusieurs fonctionnaires chargés de représenter le pouvoir central et de tenir la place du gouverneur pour les affaires locales de peu d'importance. Plus tard, nous verrons les *centeniers* et les *dizainiers* exercer à peu près les mêmes fonctions sous la direction du *vicarius*

---

calculs de MM. Guérard et Dureau de la Malle, le jugerum équivalait à 25 ares 64 centiares. Pour faire partie de la curie, il fallait donc posséder 6 hectares 40 ares 90 centiares.

(1) Nous pensons, avec MM. Guizot et Buchez, qu'il ne faut pas confondre le sénat et la curie. Les sénateurs avaient des priviléges et des fonctions que n'avaient pas les curiales. Comment admettre, d'ailleurs, que les familles sénatoriales, si importantes encore à l'époque où écrivait Grégoire de Tours, aient pu se composer de simples curiales possesseurs de 25 jugères? Le sénat formait dans chaque cité un corps et une classe à part, qu'il faut distinguer du corps municipal des curiales.

(2) Le Huëron, Guizot.

Digitized by Google

ou du *vice comes;* mais ces noms ne paraissent qu'à la chute de l'empire, à une époque où les petites magistratures locales perdent leur caractère municipal et ne relèvent plus aussi directement de la cité.

Comme dans tout le reste de la Gaule, les riches campagnes du Poitou étaient cultivées par des colons qui pouvaient posséder, vendre et acheter, et qui, sans avoir la condition et les prérogatives des hommes libres, étaient cependant bien au-dessus des esclaves attachés à la personne d'un maître (1). Ce dernier degré de l'esclavage était un objet de luxe pour les grands propriétaires, et existait surtout dans les cités où se concentraient les fortunes les plus considérables.

La propriété foncière se divisait en quatre catégories, qu'il faut bien distinguer, pour pouvoir suivre plus tard, dans ses développements, une des lointaines origines de la société féodale.

Il y avait : 1° le domaine public, formant à peu près le tiers du territoire, cultivé par des colons appartenant à l'État, sous la direction des agents du fisc.

2° Les *bénéfices* accordés par l'État sur le domaine public pour services rendus. A cette époque, les bénéfices étaient viagers et révocables. Quelquefois, cependant, et comme rare exception, ils étaient donnés héréditairement, et, dans ce cas, à la seconde génération, ils rentraient dans la catégorie des biens propres.

3° Les biens communaux appartenant aux cités, et, à partir de l'empereur Constantin, les biens donnés par les fidèles aux églises et aux monastères.

4° Les biens propres appartenant aux particuliers (2).

L'exploitation de ces différentes natures de propriété exigeait de nombreux établissements ruraux.

Le domaine public avait de vastes *villæ* qui étaient habitées par les colons de l'État et les agents du fisc.

Les grands propriétaires possesseurs de biens propres et de bénéfices, obligés par leurs fonctions d'habiter la cité, ne venaient qu'en passant à la campagne ; mais ils y avaient des maisons considérables pour loger leurs nombreux colons, et les intendants chargés de surveiller la culture de ces grandes maisons, devaient avoir le goût et l'habitude du luxe.

---

(1) M. Guizot.

(2) MM. Guizot, Le Huëron, Buchez.

Digitized by Google

Enfin, la classe la plus pauvre des hommes libres, tous ceux qui possédaient moins de 25 jugères, et les colons propriétaires se groupaient dans les anciens villages gaulois, d'où ils pouvaient s'occuper de l'exploitation de leurs terres.

L'importance de *Ratiate* et l'existence bien constatée du *portus secor* prouvent que le Poitou, bordé par la Loire et par l'Océan, n'était pas alors étranger au commerce maritime. Mais il trouvait sa principale richesse dans la fertilité de ses campagnes, et dans la nombreuse population agricole répandue sur toutes les parties de son territoire, par petites agglomérations rurales semblables à celles que nous venons d'indiquer. Le Poitou était divisé en plusieurs circonscriptions, qui, sans nuire à la suprématie de la cité, rendaient son administration plus facile. Chacune de ces circonscriptions portait le nom de *pagus* ou de *vicus* (1). Nous ne pouvons aujourd'hui nous rendre un compte exact des voies de communication qui reliaient entre elles les différentes parties du territoire, et les rattachaient à *Limonum*. La carte de *Peutinger* ne donne à cet égard que des notions incomplètes. Ce précieux document géographique, qui date du IIIe ou du IVe siècle, et qui fut retrouvé au XVe dans un monastère d'Allemagne, indique seulement les grandes voies romaines que suivaient les légions dans la plus grande partie de l'empire d'Occident. Nous y trouvons les voies militaires (*viæ militares*) qui traversaient le Poitou, les noms et l'emplacement de leurs *mansiones;* mais on y chercherait vainement la trace des autres voies, qui étaient classées en plusieurs catégories, suivant leur importance, et étaient toutes placées sous la surveillance et la direction de magistrats spéciaux, nommés *curatores viarum*. Mais, quoique privés de renseignements suffisants, nous devons penser que les routes étaient nombreuses et bien entretenues dans des contrées où l'agriculture était arrivée à un haut degré de perfection, et sous un régime administratif qui mettait la *cité* dans l'obligation d'avoir de promptes et faciles communications avec toutes les parties de son territoire.

Nous nous sommes reportés à l'époque la plus prospère de la do-

(1) La division par *pagi* était usitée chez les Gaulois, avant la conquête. Les Romains la conservèrent, mais voulurent remplacer le nom de *pagus,* d'origine gauloise, par celui de *vicus*. Dans la langue officielle, on disait toujours *vicus*. Cependant *pagus* resta le nom le plus usuel, et prévalut complètement après la chute de l'empire. (Le Hueron.)

Digitized by Google

mination romaine dans le Poitou. Nous arrivons maintenant au temps de sa décadence et de ses désastres.

La civilisation antique, fille du paganisme; ne s'appuyait sur aucune idée morale, mais sur les passions, les jouissances et les intérêts matériels. Forte et brillante à sa surface, elle cachait dans son sein un germe de mort et devait périr par la corruption. Rome arriva par degrés à une profonde démoralisation, et perdit peu à peu le prestige qui lui était nécessaire pour dominer le monde. Il y avait aussi dans la base du gouvernement impérial deux causes qui devaient, tôt ou tard, amener sa ruine : le despotisme sans aucune pondération, et le manque de règle certaine pour l'ordre de succession. Tout était courbé sous la volonté arbitraire du maître, même le choix de son successeur, par l'adoption.

Le gouvernement impérial ne fit pas pénétrer dans l'esprit des peuples l'idée et le respect de l'hérédité monarchique; au lieu de chercher à arrêter la démoralisation publique, il la développa et s'en servit. Par une conséquence fatale de son origine, après avoir brisé et avili le sénat, détruit les vieilles institutions qui pouvaient lui servir de limites et de sauvegarde, il se trouva avec une autorité sans bornes, mais n'ayant pour point d'appui que la plèbe romaine et les prétoriens. Il vint un temps où les empereurs, ces demi-dieux, maîtres du monde, entourés d'esclaves avilis, tremblèrent eux-mêmes devant les capricieuses exigences de la multitude et de la soldatesque.

L'esprit militaire et l'amour de la patrie, derniers soutiens de la grandeur romaine, s'affaiblirent à leur tour, et finirent par disparaître. Les légions perdirent leur ancienne discipline et leurs vertus guerrières. Abandonnant la défense des frontières, elles se jetèrent dans les discordes civiles, et ne montrèrent plus de courage que pour de sanglantes insurrections. Rome penchait vers sa ruine, entraînant avec elle la civilisation du vieux monde. Une mystérieuse agitation remuait les nations barbares, et les poussait à franchir d'impuissantes barrières. Bientôt le pouvoir central ne se fit plus sentir, dans ses plus fidèles provinces, que par des impôts excessifs et l'enseignement de tous les vices. En Aquitaine, surtout, où les mœurs et la domination romaines avaient jeté de si profondes racines, il y eut une grande démoralisation. Salvien en a fait une peinture qui semblerait exagérée, si le témoignage de tous les auteurs contemporains ne nous prouvait pas que, dans le même temps, Rome donnait l'exemple d'une corruption encore plus grande.

Digitized by Google

Mais, à côté de cette société épuisée, dont tous les liens se relâchaient, et qui allait mourir honteusement, s'élevait, dans l'ombre, une société nouvelle, pleine de foi et d'avenir. L'arbre de la Croix, arrosé du sang des martyrs, grandissait et restait seul debout au milieu de tant de ruines. L'établissement du christianisme dans le Poitou a laissé de sublimes et touchants souvenirs. Les arènes de Poitiers, dont il ne reste aujourd'hui que quelques débris, rappellent encore le pieux héroïsme et les cruelles épreuves de nos premiers chrétiens. Nous retrouvons aussi, aux portes de notre ancienne cité, le terrain toujours vénéré où fut décapité saint Simplicien, fils du gouverneur de Poitiers; intéressante légende, qui résume admirablement toute cette époque.

Un jeune chrétien mourant courageusement pour sa foi; un père païen qui condamne lui-même son fils à mort, pour rester haut fonctionnaire de l'empire : d'un côté, l'esprit de dévouement et de sacrifice dans ce qu'il a de plus pur et de plus élevé; de l'autre, le sentiment de l'intérêt matériel poussé jusqu'au crime le plus cruel et le plus lâche. Le paganisme ne s'était fait persécuteur que parce qu'il se sentait menacé dans ses passions et dans ses ignobles jouissances. Engagé dans un combat mortel contre la divine doctrine de l'Évangile, il ne pouvait lui opposer que des bourreaux : le paganisme et ses bourreaux furent vaincus sur toute l'étendue du vaste territoire de l'empire romain. La révolution religieuse était déjà faite lorsqu'en 312 Constantin fit asseoir le christianisme sur le trône des Césars. Cent ans auparavant, Tertullien avait déjà pu dire : « Nous ne sommes » que d'hier, et nous remplissons vos cités, vos colonies, l'armée, le » palais, le sénat, le forum; nous ne vous laissons que vos temples. » Le Poitou, qui avait eu saint Martial pour premier apôtre, était depuis longtemps chrétien. Mais il ne faut pas croire qu'après le jour du triomphe la lutte fut entièrement terminée : elle prit seulement une autre forme. Le paganisme avait trouvé les premiers chrétiens inébranlables devant les supplices; ne pouvant plus employer contre eux la violence, il essaya de les ébranler par la ruse, en jetant la division parmi eux. Des philosophes, des rhéteurs se glissèrent dans la grande famille chrétienne, et y soufflèrent l'esprit d'examen, les subtiles et dangereuses définitions, les discussions qui égarent. Il faut le dire aussi, une grande partie de la société, corrompue par le culte des faux dieux, n'était pas suffisamment régé-

Digitized by Google

nérée, et, quoique convertie en apparence, était restée païenne dans ses mœurs et dans ses habitudes. Les empereurs eux-mêmes, qui avaient porté si longtemps le titre de souverains pontifes, ne renonçaient qu'à regret à l'exercice de l'autorité spirituelle, et cherchaient à en ressaisir au moins une partie, en assistant aux conciles, en expliquant les décisions de l'Église par des lois spéciales, qui, malheureusement, contrariaient souvent les canons dont elles prétendaient donner l'explication. Jusque-là, l'Église avait triomphé sans peine de quelques hérésies qui l'avaient affligée, sans lui faire courir de véritables périls; mais alors se produisit la plus dangereuse de toutes, celle d'Arius, qui n'admettait pas la très-sainte Trinité, et niait la divinité de Jésus-Christ : espèce de compromis entre la philosophie païenne et l'Évangile mutilé. Cette hérésie dura plusieurs siècles, et réunit tous ceux qu'effrayait une doctrine plus pure; le paganisme s'y réfugia, et y apporta ses habitudes de persécution. Habilement propagée, soutenue par plusieurs empereurs, elle divisa profondément le monde chrétien, et s'étendit jusque chez les nations barbares. En voyant l'unité catholique sortir victorieuse de cette guerre d'embûches et de déchirements intérieurs, plus redoutable peut-être que la grande persécution de Dioclétien, il faut reconnaître l'intervention divine, qui se manifeste par l'admirable sagesse des conciles, par le courage et le génie inspiré des saints défenseurs de la foi. Ce sera un éternel honneur pour le Poitou d'être resté inébranlable dans le catholicisme, au milieu de tant de confusion et d'erreurs, et d'avoir eu pour évêque le grand saint Hilaire, dont toute la vie fut un combat contre l'arianisme, et qui, par ses vertus, son éloquence et sa fermeté contre les séductions d'un pouvoir hypocrite, et son courage dans l'exil, s'est placé à côté de saint Athanase, de saint Chrysostôme, de saint Ambroise, parmi les plus illustres et les plus vénérés docteurs de l'Église.

L'empire s'abaissait de plus en plus pendant ces tristes divisions religieuses; il perdait son unité par la création d'une nouvelle capitale à Constantinople, et en séparant l'Orient de l'Occident. Le pouvoir, sans règles, sans institutions, moins stable que jamais, n'avait plus seulement à compter avec le caprice des soldats; il dépendait aussi d'eunuques intrigants, puissance nouvelle bien digne d'une époque dégénérée. Aux révolutions de casernes étaient venues se joindre d'ignobles révolutions de palais. Un grand changement s'était

Digitized by Google

aussi opéré dans l'armée ; amollis par une longue corruption, les citoyens romains avaient abandonné le service militaire : pour eux, les armes de leurs pères étaient trop lourdes, la discipline trop sévère. Ils préféraient les jeux du cirque, les largesses impériales, l'oisiveté de la grande ville. Les légions ne pouvaient plus se recruter à Rome ou dans les anciennes provinces de l'empire ; il fallut aller chercher des soldats chez les nations barbares. Vers la fin du IVe siècle, l'empire prit à sa solde des corps de Goths, de Francs, d'Alains, de Burgondes : bientôt, dans l'armée, il y eut moins de Romains que de mercenaires étrangers ; des peuplades entières furent établies comme colonies militaires sur les frontières et jusque dans les provinces de l'intérieur.

C'est de cette époque que date l'établissement des Téifales dans le Poitou. Cette tribu, transportée d'abord d'Orient en Italie, eut ensuite ses cantonnements militaires à *Poitiers,* à Melle, et surtout à Tiffauges, dans le bas Poitou. Ces Téifales, séparés du reste de la population par leur origine et par leurs mœurs, conservèrent longtemps dans nos contrées, même après la chute de l'empire romain, une existence à part, et ne perdirent leur nom que sous la seconde race. Rome était tombée si bas, qu'elle croyait faire un acte de politique habile en achetant l'épée de ses ennemis, en opposant aux barbares qui menaçaient de toutes parts ses frontières, d'autres barbares, dangereux auxiliaires qui apprenaient ainsi le secret de sa faiblesse, se mêlaient à ses déchirements intérieurs, faisaient et défaisaient les empereurs, en attendant le jour où ils devaient eux-mêmes s'asseoir sur les ruines de l'empire. Les gouvernements qui ne s'appuient que sur le despotisme et la centralisation, restent isolés et sans force lorsque viennent les jours de l'adversité ; presque toujours aussi, plus ils se sentent ébranlés, plus ils exagèrent leurs défauts.

Les derniers empereurs trouvèrent les provinces énervées par la corruption et la servitude ; romaines par les mœurs, soumises au pouvoir central, habituées à lui laisser tout faire, mais incapables d'énergie pour le défendre. Alors aussi, les cités et les campagnes furent livrées à l'arbitraire des fonctionnaires, à la rapacité des agents du fisc. Les institutions municipales elles-mêmes, données dans des temps meilleurs, ne furent pas respectées. On ne supprima pas la *curie ;* mais on en rendit les fonctions tellement onéreuses, qu'elles ne furent plus acceptées comme un honneur, mais subies

Digitized by Google

comme une lourde charge. Le fisc obligea les *curiales* à n'être que les auxiliaires de ses plus odieux agents : il les rendit responsables de la perception d'impôts que la population épuisée ne pouvait plus payer ; il fit peser sur eux la menace continuelle de confiscations et de punitions corporelles. Enfin, la situation de la classe nombreuse qui formait le corps municipal devint si pénible, que beaucoup de petits propriétaires, pour ne plus faire partie de la *curie,* vendirent leurs biens propres et préférèrent ne posséder que des terres bénéficiaires. Une loi intervint pour les empêcher de sortir de la curie et les y renfermer comme dans une prison. Plusieurs alors, réduits au désespoir (l'histoire en fournit la preuve), perdirent volontairement la liberté et se firent esclaves (1).

La chute de la classe moyenne entraîna la perte des institutions municipales, qui restèrent dans les traditions et dans l'esprit des populations gallo-romaines, mais ne purent se relever que sous la troisième race de nos rois. Ainsi s'achevait la désorganisation et la ruine du vieux monde romain : longue et douloureuse agonie, pendant laquelle les provinces restèrent jusqu'au dernier jour attachées au pouvoir central, qui n'avait plus de force que contre ses amis, mais qui les retenait encore par d'anciens souvenirs, par la communauté des idées, par les liens de la même civilisation et par la frayeur du joug des barbares.

Nous trouvons dans l'Aquitain Sidoine Appollinaire un passage qui rend parfaitement les sentiments qui dominaient à cette époque dans les Gaules, et surtout en Aquitaine :

« Fidèles aux traditions de nos pères, nous respectons les lois » impuissantes. Nous nous faisons une sainte obligation de suivre » dans ses désastres la vieille fortune de Rome ; et c'est ainsi que » nous portons l'ombre de l'empire, par habitude plutôt que par » devoir. »

Les populations du Poitou et de toute l'Aquitaine portèrent avec une triste résignation l'*ombre de l'empire ;* elles ne prirent point part à la confédération des *Bagaudes,* tentative impuissante qui, ne répondant pas à l'opinion générale, n'entraîna que quelques cités, et ne pouvait réussir, car un peuple ne relève pas sa nationalité après l'avoir abdiquée pendant 500 ans. La Gaule était devenue

(1) M. Guizot, Le Huëron.

Digitized by Google

romaine : elle avait pris les mœurs, la civilisation, les lois, le langage et aussi les vices de ses maîtres; elle devait partager leur sort et se courber comme eux, dans ce temps de terribles expiations et de rénovation providentielle. Il n'y avait alors de force matérielle que parmi les barbares, et de force morale que dans le christianisme. La Croix resta seule debout, comme un phare de salut, dans ce grand naufrage ; et, tandis que tout s'abaissait sous le niveau de la corruption et de la peur, l'Église, sans autres armes que l'Évangile, remplit courageusement sa grande et sainte mission, et sauva l'humanité. Les curiales avaient déserté les fonctions municipales, les juges avaient abandonné leurs tribunaux, les magistrats avaient fui; le clergé se trouva seul à la tête des populations tombées dans la stupeur, et ne les abandonna pas. Il se plaça entre elles et les conquérants, et les rapprocha par les liens de la même foi. Souvent, lorsque les barbares s'approchaient d'une cité pour la livrer aux flammes, un vénérable vieillard, un saint évêque allait au devant d'eux. Quelquefois, il subissait le martyre et mourait pour son troupeau : souvent aussi, les farouches vainqueurs écoutaient sa parole inspirée, ils courbaient leurs fronts devant le ministre de Dieu; ils comprenaient la miséricorde, eux qui n'avaient jamais pardonné, et se relevaient chrétiens.

A partir du ve siècle, l'empire, ébranlé depuis si longtemps, tombe épuisé, pour ne plus se relever. Des races nouvelles et inconnues accourent des extrémités de la terre, pour partager ses dépouilles. Les auxiliaires dangereux dont il avait acheté l'épée, s'établissent en maîtres sur le territoire qu'ils étaient chargés de défendre. Les Francs des colonies rhénanes livrent les passages du fleuve à leurs frères de la Germanie, et s'emparent avec eux de la Gaule belgique. Les Burgondes s'établissent dans la Séquanaise. Enfin, Rome elle-même tombe au pouvoir des Goths, est livrée au pillage, et, pour dernière insulte, reçoit des mains d'Alaric un empereur que les barbares eux-mêmes dépouillèrent de la pourpre quelques jours après, parce qu'ils le trouvèrent trop vil.

Aux époques de grandes calamités sociales, les malheurs particuliers se perdent et se confondent dans le désastre général. L'histoire fournit peu de détails sur les dévastations qui bouleversèrent alors nos contrées. Nous savons seulement que le Poitou et l'Aquitaine tout entière furent ravagés pendant plusieurs années par les Van-

Digitized by Google

dales, dont le nom est resté le synonyme du génie de la destruction aveugle et féroce. Comme nous l'avons dit, presque toutes les ruines gallo-romaines, si nombreuses sur notre sol, datent de ce temps et de l'invasion normande qui eut lieu plus tard. Les Visigoths, après le sac de Rome, vinrent disputer l'Aquitaine aux Vandales, mais ils y commirent moins de ravages. Ils appartenaient à une race sortie depuis longtemps de la Scythie; l'habitude de vivre au milieu des Romains avait adouci leurs mœurs. Leur ambition s'élevait plus haut que l'extermination et le pillage; ils cherchaient à former un établissement fixe, et ménageaient les peuples qu'ils voulaient soumettre à leur domination. En 414, Ataulph, beau-frère et successeur d'Alaric, possédait déjà toute la partie méridionale de l'Aquitaine, comprise sous le nom d'Aquitaine première, et épousait à Narbonne Placidie, fille de Théodose et sœur d'Honorius. Cette princesse du sang impérial avait été prise à Rome par les Visigoths, et donnée comme une part du butin à Ataulph, qui l'épousa pour plaire aux gallo-romains devenus ses sujets. Les cérémonies de ce mariage montrèrent déjà le faste et la politique habile des nouveaux dominateurs de l'Aquitaine. Le roi des Visigoths y parut en costume romain; il se plaça plus bas que Placidie, et lui fit offrir par 50 jeunes esclaves cent bassins chargés d'or et de pierreries. Mais cette apparence de respect cachait mal l'insolence du vainqueur, car la fille des Césars n'était plus qu'une captive couronnée. Les trésors mis à ses pieds et l'Aquitaine elle-même étaient les dépouilles de Rome. Cinq ans après, Honorius abandonnait à Vallia, successeur d'Ataulph, l'Aquitaine seconde, dont le Poitou faisait partie. L'empire perdait entièrement la portion la plus belle et la plus romaine des Gaules, et n'avait plus qu'un droit de suzeraineté illusoire sur le vaste territoire compris entre les Pyrénées et la Loire. Le royaume des Visigoths était fondé.

Ainsi tomba la domination romaine dans le Poitou, après cinq cents ans d'existence. Même après sa chute elle y laissa des traces profondes, et une civilisation dont nous retrouverons l'influence sous les Visigoths et sous les rois francs de la première et de la seconde race.

E.-G. DU FOUGEROUX.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

F.-A. BAR,

AUTEUR DRAMATIQUE.

NANTES : 1782-1853.

Quelle bonne fortune, — dans cent cinquante ans d'ici, — pour un archéologue, un antiquaire, un bibliophile ! — Quoi ! sept gros volumes, grand in-8°, de productions parfaitement inconnues ! Et, pour ajouter au mérite de cette découverte, sept volumes autographes ! Une édition unique, déposée par l'auteur à la Bibliothèque de Nantes ! Le compositeur d'imprimerie et le prote aux mains sales n'ont point passé par là ! Fi donc ! des poésies imprimées, mais il y en a des averses ! Ce qui est curieux, original, rare (c'est le mot à la mode), — c'est que l'auteur de ces poésies les a, lui-même, laborieusement recopiées, en y prodiguant tous les trésors de sa calligraphie, laquelle, du reste, est irréprochable. Ancien bibliothécaire de la ville de Nantes, M. Bar songeait à un tombeau pour ses œuvres : il a choisi la bibliothèque dont il avait été le chef, le conservateur ; et, sur un des rayons de cette collection importante, un malin pourrait écrire : *Bar hic jacet.*

Sur le dos chagriné, on lit : Tom. I. F.-A. Bar. *Roland furieux.* — T. II. *Dito.* — T. III. *Dito.* — T. IV. *Dito.*

Puis viennent trois volumes, également reliés du même chagrin : T. I. F.-A. Bar. *Théâtre.* — T. II. *Dito.* — T. III. *Théâtre et Pièces diverses.*

Nous ne dirons qu'un mot du *Roland furieux.* Comme bien on pense, c'est une traduction du poème de l'Arioste. Or, nous ne croyons pas aux traducteurs, si ce n'est comme à un mensonge. On

Digitized by Google

a dit, mieux en italien qu'en français, qu'une traduction était une trahison. Nous ne nous y laisserons pas prendre, et nous ne tendrons aucun piége à notre lecteur (si nous en avons un); car, il faut le dire, M. Bar nous semble fidèle à la *tradition*.

Certes, cette raison en vaut bien une autre, et nous est une excuse suffisante de la lacune que présentera cette notice, cette étude. Mais nous avons d'autres motifs de notre silence. Que diable! il faut bien laisser quelque chose aux glaneurs de l'an 2000. En l'an 2000, il y aura encore des chercheurs de manuscrits, des amateurs de vieilleries, gardons-nous d'en douter; ce goût ira même s'augmentant, si nous devons en croire un homme d'esprit, quoiqu'en place : « Que » l'érudition était la passion des nations usées! » A notre passion d'aujourd'hui, jugez de celle de nos neveux.

Puis, convenons-en, combien sera mieux placé que nous cet archéologue de l'an 2000? Il aura ses coudées franches. Mieux que nous, il pourra dire ce que la fantaisie et la langue de l'Arioste ont gagné à passer par la traduction d'un homme qui fut bibliothécaire, avoué, et qui est mort juge de paix. Laissons donc le traducteur; nous dirions mal les colères de la muse trompée.

Trois volumes nous restent, — c'est-à-dire, — des pièces de théâtre qui n'ont jamais été représentées; — nous ne trouvons pas notre lot médiocre.

« Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement, » a dit Petit-Jean. Ce n'est pas toujours vrai, et il est probable que Petit-Jean ne parlait ainsi que parce qu'il avait appris son exorde. Quoi qu'il en soit, nous ne savons guère comment entamer le théâtre de Bar.

Que, dans son enthousiasme classique, un voyageur se lance en pleine campagne de Rome et nous crie, dès le début : *Italiam, Italiam!* C'est à merveille. Qui ne connaît pas l'Italie, même ceux qui n'y ont jamais voyagé! Il se trouve que souvent les sédentaires attentifs connaissent bien des choses ignorées des touristes vagabonds.

De même, qu'un critique, en nous parlant des maîtres de la scène, de Corneille, de Molière, aborde son sujet, *medias in res;* cela est permis. On est en pays de connaissance.

Ici, nous sommes en contrées inconnues. Comme les voyageurs prudents, nous prendrons le bâton de l'analyse et nous suivrons le fil chronologique.

Digitized by Google

Néanmoins, nous ne pouvons résister au désir de *classer* Bar. Bar est un classique, attardé, au commencement du siècle, sur les rivages de la littérature, vaste océan. Bar a fermé sa porte et son oreille aux bruits nouveaux : il fait mieux que de ne pas les vouloir connaître ; il les ignore. Après Corneille, Racine, Crébillon et Voltaire, — de vrais maîtres, — Bar accorde ses préférences et ses sourires à La Harpe, à Ducis. Il prend Chénier au sérieux ; il lui reproche son repos. Où est le fin crayon qui burina Gracchus et Timoléon ? Bar croit aussi à Legouvé, à Lormian, à Luce de Lucival, à toute cette fade littérature dramatique de l'Empire. Bar est enthousiaste de Colin-d'Harleville. Il gourmande Andrieux. Il regrette Fabre d'Églantine. Il reproche à Picard sa trop grande abondance. Nous croyons que Bar devait mépriser Mercier. Mercier n'a-t-il pas inventé le drame ? Cela suffit. Bar vous dira que le drame est l'enfant du faux goût, *qui a violé Thalie, dans ses désirs fougueux.* Bar apostrophe Pixérécourt, l'inventeur du mélodrame, autre monstre :

« Avorton méprisé, bizarre, misérable,
» Fruit lourd et monstrueux d'une union coupable,
» Méconnu des neuf Sœurs, méconnu d'Apollon,
» Et pour jamais banni loin du sacré vallon... »

On voit sous quelle influence poétique Bar va aborder la scène.

Bar a débuté par le *Connaisseur,* comédie, en cinq actes et en vers.

Il y avait là la matière assez originale d'un acte ou de deux au plus. Molière consacre cinq actes aux vices, à l'avarice, à l'hypocrisie ; mais il ne donne qu'un acte aux *Précieuses ridicules ;* un ridicule n'exige pas davantage : si les *Fâcheux* ont trois actes, c'est que les *Fâcheux* étaient un divertissement-ballet. Bar a donc manqué de tact en développant dans cinq longs actes la figure de son Connaisseur. Ce sont des sujets qui demandent à être rassemblés.

Fintac, c'est le nom du Connaisseur, est un faux connaisseur. Il a pour amis, pour flatteurs, pour parasites : *L'Exergue,* antiquaire ; *Belastres,* astronome, et *Babiole,* philosophe. Ces noms propres et allégoriques sont évidemment trop marqués, et surtout trop *multipliés.* Molière est plus sobre. Il dit *Harpagon,* et tout est dit. Les personnages qui se meuvent autour de l'avare ont des noms chrétiens de comédie. Dans le *Malade imaginaire,* on voit bien Diafoirus

Digitized by Google

et Purgon. Bar, d'un seul coup, nous donne Fintac, L'Exergue, Belastres et Babiole. Il n'y a plus plaisanterie, il y a effet cherché; il y a abus (1).

L'Exergue, antiquaire, était une heureuse idée. Bar ne l'a eue qu'à l'état d'ébauche. On s'attend à rire des travers archéologiques, on ne rit pas. Malheur au poète dramatique qui ne tient pas les promesses de ses titres! Sans faire quelque chose d'aussi accentué que la figure de M. Bonneau, dans les *Bourgeois de Molinchart* (Champfleury), on pouvait réunir quelques traits plaisants et donner vie à *L'Exergue*. Il n'en a été rien.

Ayant manqué son idée, Bar s'est rejeté banalement dans l'intrigue classique : un mariage à faire.

Fintac a une nièce; Agathe, seize ans, beaucoup plus d'esprit qu'il n'en faut. Agathe a sa soubrette, Nerine, une servante-maîtresse, imitation connue. Fintac veut marier sa nièce à L'Exergue. Agathe prise très-peu cette archéologie. Celicour, jeune premier, lui plaît. Comment l'épouser? Comment obtenir le consentement de Fintac? C'est là le nœud de cette comédie. L'issue est devinée. Celicour flatte Fintac, le vante, trouve ses vers beaux, sa prose excellente; il s'extasie devant ses collections; enfin, il adopte devant le public une comédie de Fintac, que celui-ci, qui a mis trente ans à la faire (juste comme le *Catilina* de Crébillon), n'ose pas produire sous son nom. La comédie est sifflée, grâce aux amis L'Exergue, Belastres et Babiole. « Accordez-moi votre nièce, dit Celicour à Fintac, ou je » désavoue ma paternité fictive et de complaisance, et je révèle à » tous que vous êtes l'auteur de la pièce tombée...

» FINTAC.

» Eh bien! mariez-vous!
» Gardez bien mon secret, qu'il reste *parmi* nous;
» C'est le prix que je mets à votre mariage.

» CELICOUR.

» Ah! Monsieur.... »

On devine le reste. Tout le monde ne ferait pas le *Connaisseur;* ce qui n'empêche pas ce Connaisseur d'être une méchante pièce. Un proverbe de Carmontel est bien préférable.

(1) Voltaire a de ces tendances-là; voir les *Originaux*.

Digitized by Google

Vient une tragédie maintenant. C'est *Hersilie,* tragédie en cinq actes et en vers.

Nous avons remarqué que la tragédie, expression toujours bouffie et guindée des sentiments humains, est bien plus que la comédie à la taille des talents médiocres. Voyons la première tentative de Bar sur les traces de Melpomène.

Nous sommes non pas en pleine Rome, mais à Rome naissante, sous *Romulus*.

Nous ne savons, en vérité (et ceci prouve notre ignorance), si ce sujet est nouveau au théâtre (un fureteur devrait bien faire un inventaire des sujets traités dramatiquement : cela aurait son utilité). Mais ce que nous savons, c'est que les Romains appartiennent à Corneille, comme les Grecs à Racine. Nul autre qu'eux n'a droit d'y prétendre : toucher aux Romains, après *Cinna,* les *Horaces, Polyeucte, Nicomède, Heraclius,* c'est un blasphème ; de même que c'est témérité que de toucher aux Grecs après *Phèdre, Iphigénie, Andromaque.* Mais il reste les Turcs, les Américains et même les orphelins de la Chine.

Bar n'a pas eu ces scrupules : il a trouvé Romulus, il a traité Romulus. Comment?

On sait ce que dit l'histoire :

Les Sabins avaient reconnu Romulus pour leur roi. Des victoires sur les Fidénates et les Véiens justifiaient ce choix. Le meurtrier de Rémus possédait le suprême pouvoir. Or, un jour qu'il passait la revue de ses troupes, près du marais de la Chèvre, un violent orage dispersa le peuple effrayé. Quand il revint, le fils de Sylvia n'était plus là. Proculus affirma que Mars l'avait enlevé sur son char, au milieu des éclairs et des éclats de la foudre.... Le sénat l'avait immolé.

C'est ce sujet qu'a choisi M. Bar.

Romulus a irrité le sénat,

> « Ces nobles sénateurs, d'un vain titre parés,
> » Et traînant dans l'oubli leurs noms déshonorés,
> » Appelés au sénat, seulement pour connaître
> » Les ordres absolus, les volontés du maître.... »

Le sénat, ennuyé

> « De n'avoir plus sa part aux affaires publiques, »

conspire.

Digitized by Google

Le chef des conjurés est Hostilius, qui traîne après lui, outre le confident obligé du traître, Cethegus, un certain nombre de sénateurs mécontents. Ces conspirateurs complotent, comme c'est l'habitude au théâtre, en jurant à grands cris sur un poignard, dans l'enceinte même du palais de Romulus. On ne se fâche plus de ces invraisemblances.

L'intérêt de la pièce est en ceci, — à savoir, que Romulus a ravi et épousé, malgré elle, Hersilie, qui était fiancée à Hostilius, qu'elle aimait.

Hersilie, vertueuse comme une romaine des premiers temps, découvre le complot. — Elle veut l'empêcher? Y réussira-t-elle? — Première difficulté. — Quand elle est convaincue de la ferme résolution d'Hostilius, doit-elle révéler le complot? — Oui, dit le devoir à l'épouse. — Non, dit l'amour à l'amante. — Seconde difficulté. — Bref, Hersilie ne détourne pas les coups d'Hostilius, — ne révèle pas le complot, — ne parvient pas à empêcher Romulus de se rendre au sénat, où il est assassiné. On devine le reste : Hersilie, à la vue d'Hostilius, le maudit et se tue. Que fera Hostilius? Il s'évanouit. C'est une faiblesse peu romaine.

Oh! mes Romains de Corneille? — Hélas! Corneille les a emportés, paraît-il, avec lui. Pourtant, *Hersilie* se laisse lire, quand on en a bien pris son parti. Cela vaut bien *Irène* ou *Agathocle,* pour le choix du sujet et l'intérêt de l'intrigue ; mais il y manque ces tirades chaleureuses, ces effets inattendus, ce cachet des grands maîtres, qui enlèvent le public et font sortir l'œuvre du cadre des vulgarités dramatiques.

Si Corneille, en ses beaux jours, avait choisi Romulus, sans doute il y aurait mis de l'amour et de la galanterie. C'était de son époque. Mais il nous aurait, en revanche, fait assister à cette ferme politique des patriciens de Rome : il aurait personnifié l'élément plébéien dans le roi; et, de loin, dès l'aube de la ville naissante, nous aurions assisté à cette lutte intestine, qui est toute l'histoire de Rome, qu'elle se nomme Romulus ou Brutus, Coriolan, Appius, les Gracques, Marius, Sylla, Pompée ou César. Et quels éclairs du style cornélien! Quelles échappées de vue à la Nicomède sur les débuts de la querelle éternelle! Bar a concentré tout l'intérêt et le pathétique sur Hersilie. Quant à la politique, le sénat appelle Romulus un *lâche tyran;* Romulus dit que les sénateurs sont de *lâches factieux;* et c'est tout. On voit que Romulus ne dit rien de bien nouveau sur les sénats.

Digitized by Google

Bar varie ses plaisirs et les nôtres. Après *Hersilie,* voici une imitation de Goldoni, le *Négociant dans l'embarras,* comédie; toujours cinq actes et en vers. Or, ici, cinq actes, c'est trop. L'intrigue languit. Pourquoi Bar avait-il en ses débuts une si grande horreur des trois actes? Il se croit consciencieusement obligé aux cinq divisions du vieux moule classique. Ses pièces en souffrent visiblement. — En revanche, le dialogue est meilleur, le trait arrive, l'expression parfois est heureuse.

Adolphe, dissipateur, implore le pardon de Belmont, le négociant dans l'embarras. Il se jette à ses genoux.... Le Hollandais, sorte de bourru bienfaisant, s'écrie :

« C'est dans ses bras que l'on désarme un père. »

Il y a quelques sorties de ce genre qui donnent du relief à l'œuvre.

Bar ne pouvait guère échapper aux sujets bretons. Après le *Négociant dans l'embarras,* on trouve le *Prince de Bretagne;* tragédie en cinq actes et en vers. — Bar a dû composer cette pièce vers 1829, à l'époque du *Lycée armoricain,* du temps que les publications de Richer avaient remis en honneur la *vieille Armorique.* Nous avons eu 10 à 15 ans de cet engouement-là : il commence à Richer, se continue par Émile Souvestre, agonise avec Pitre Chevalier; il est bien mort aujourd'hui. Que les mauvais livres qu'il a enfantés lui soient légers!

Le *prince de Bretagne* est Gilles, frère du duc François Ier. Bar a reculé devant le nom de cette victime peu intéressante. Bar, en parlant de Romulus, dit : *Romulus.* Il n'ose pas dire : *Gilles.*

On connaît l'histoire de ce Gilles. Il a fort troublé le règne de son frère par ses plaintes, ses menées, ses menaces, ses révoltes. Il a eu le tort impardonnable d'avoir appelé les Anglais au secours de ses prétentions exagérées. Après maintes félonies, Gilles fut appréhendé au corps par les gens du duc et mis en lieu sûr. On intercéda vivement pour lui. Tout fut inutile. Il faut dire, pour être vrai, que des inimitiés particulières entretinrent le duc régnant dans ses projets de répression. Artur de Montauban, d'origine italienne, figura au premier rang parmi les ennemis acharnés du prince prisonnier. Gilles fut transféré de château en château, de Dinan à Montcontour, de Montcontour à Touffou. Son procès s'instruisait ou plutôt ne s'instruisait pas. Le 20 avril 1450, on servit au prince un potage empoi-

Digitized by Google

sonné. L'Italie, qui avait fourni l'ennemi, Artur de Montauban, fournit également le poison. Le tempérament du prince ayant résisté, ses geôliers entrèrent dans son cachot et l'étouffèrent. On fit passer cela pour une apoplexie. C'était la coutume alors. César Borgia fait poignarder son beau-frère, Alphonse d'Aragon. « Comme le duc Alphonse *ne se voulait pas mourir*, dit Burchart, il fut étranglé dans son lit. »

François II se trouvait à Avranches, à la tête de ses troupes, quand la nouvelle du meurtre lui arriva. Le meurtre était trop évidemment un fratricide. Le camp fut consterné. Le duc se mit en route pour aller coucher au Mont-Saint-Michel. Comme il traversait ces grèves immenses et désolées, un Cordelier, dit l'histoire, se présenta devant lui : « Duc, dit-il, de la part de monseigneur Gilles, je te cite à » comparaître, dans quarante jours, à pareille heure, devant Dieu. » François II mourut au jour indiqué, tant l'émotion avait été grande!

Voilà le sujet qui a tenté Bar. Il a bien son mérite ; et, d'abord, il nous débarrasse des Grecs et des Romains : c'est quelque chose. Bar a beaucoup pris à l'histoire, mais il a aussi beaucoup accordé à la fantaisie ; il a pris la tradition romanesque de l'histoire de Gilles de Chantocé. On prétend, dans cette tradition, qu'Artur de Montauban avait été fiancé à Alix de Dinan. Gilles enleva la belle et l'épousa secrètement. De là, la haine de Montauban, favori du duc François II. On trouve ces détails et autres dans la nouvelle historique d'Arnaud, intitulée, comme la pièce de Bar, le *Prince de Bretagne*.

Nous ne faisons point ici un compte-rendu complet ; Dieu nous garde donc des analyses! A peine nous dressons un inventaire ; nous donnons plutôt un signal ; nous révélons une lecture à quelques oisifs curieux. Eh bien! disons-le, la tragédie de Bar vaut la peine d'être lue. Quel éloge pour une tragédie du XIXe siècle! C'est pourtant vrai.

Bar a eu, dans cette composition, d'heureuses inspirations de plan et de dialogue. Il y a des vers bien frappés, des scènes bien amenées. L'intérêt soutient la lecture (1).

(1) Puisque nous avons dit un mot de l'histoire de Gilles, finissons-la. Pierre II, qui succéda à François II, et qui n'était pas tendre (il *fustigeait* lui-même sa femme) ; Pierre II fit poursuivre les meurtriers de Gilles, et notamment Artur de Montauban et Olivier de Meel (tous deux figurent dans la tragédie de

Digitized by Google

Les *Négociants*, troisième comédie; cinq actes et en vers. — Intrigue à double face. Un sieur d'Erbourg, négociant de parade, se ruine par le luxe et le jeu. — Il a des valeurs qu'il soustrait à ses créanciers, et propose un concordat à 30 °/₀ par l'intermédiaire de sa femme, jeune, jolie, coquette et peu scrupuleuse. — Dorman, négociant sérieux et honnête, est ruiné par une fatale succession d'événements malheureux. Sa femme est honnête. — Survient un négociant *indien*, toujours le *bourru bienfaisant* (1), qui fait mettre d'Erbourg en prison comme banqueroutier, et qui sauve Dorman de la faillite. — Pièce morale et ennuyeuse, composition lâche, exécution molle. Nous le répétons, en art dramatique, on atteindra plus aisément des *semblants* de Corneille que des *semblants* de Molière.

Voici venir *Pépin le Bref, ou le Premier des Carlovingiens*, troisième tragédie, cinq actes et en vers. — Une conjuration puissante s'organise contre Pépin; les seigneurs se liguent pour empêcher l'usurpation, au moment où le pape Étienne va la légitimer; les dangers sont grands. Berthe, la femme de Pépin, menacée d'un divorce, simule le désir de la vengeance, entre dans le complot, et le déjoue. Berthe sauve Pépin du poignard de Remistain, le chef des conjurés, et reconquiert ainsi l'affection du roi, son lit et son trône. Il y a de bonnes scènes, bien entretenues, avec assez d'haleine. Ce n'est pas étriqué. Absence complète de couleur locale. Changez les noms et le lieu de la scène, et la pièce de *Pépin le Bref* pourra servir à une intrigue russe ou à un drame turc aussi bien qu'à une réaction mérovingienne. Il en est de ces tragédies comme des vêtements confectionnés à l'avance; ils conviennent à tous, et n'habillent convenablement personne. On chercherait vainement dans la tragédie cette forte empreinte de la race austrasienne, qui avait déjà donné à la France Pépin d'Héristal et Charles Martel, qui allait couronner Pépin le Bref, et qui préparait cet homme extraordinaire, ce dernier empereur d'occident, dans lequel la grandeur était tellement innée que l'épithète *grand* s'est mélangée naturellement avec son propre nom, et a fait CHARLEMAGNE.

Bar). Olivier de Meel eut la tête tranchée. Artur de Montauban évita l'extradition (il s'était réfugié en France), en se faisant moine. Ce scélérat mourut archevêque de Bordeaux; mais, comme dit le P. Lobineau, on a beaucoup d'autres exemples de la patience de Dieu.

(1) Ou plutôt *the good-natured man*, de Goldsmith.

Digitized by Google

Bar a conservé, dans un récit classique, la légende du combat de Pépin avec un lion et un taureau. C'est Tassillon, l'un des conjurés, qui parle :

« Rassemblés dans le cirque, où d'animaux féroces
» On offrait à leurs yeux quelques combats atroces,
» Les seigneurs de la cour parlaient diversement
» Du sacre de Pépin, de son couronnement ;
» Et, je dois l'avouer, fidèles à leur maître,
» La plupart s'indignaient, nommaient parjure et traître
» Le prince ambitieux qui, dépouillant ses rois,
» Se place sur leur trône et nous donne des lois.
» Quelques-uns, emportés par leur *effervescence,*
» Lui reprochaient sa taille, accusaient sa vaillance :
» Il paraît, les entend ; il s'indigne, et, soudain
» A leurs discours altiers son aspect met un frein.
» Un lion *généreux* combattait dans l'arène
» Un taureau *mugissant* que la fureur entraîne.
» Pépin se tourne, alors, vers les seigneurs émus,
» Qu'un seul de ses regards semble avoir confondus :
» — Qui de vous osera séparer, *vaincre, abattre,*
» Ces terribles rivaux que nous voyons combattre ? —
» Dit-il ; et des seigneurs, à juste droit surpris,
» Ce défi redoutable a glacé les esprits.
» Chacun frémit d'horreur ; tous gardent le silence.
» — Ce sera moi, crie-t-il, et *soudain* il s'avance,
» Saisit son large glaive ; impétueux, ardent,
» Au milieu de l'arène il s'élance à l'instant,
» Vole, arrive, combat, et d'un revers *horrible*
» Fait tomber à ses pieds ce lion si *terrible ;*
» Revient, et d'un seul coup du taureau furieux
» Abat la tête *énorme,* et triomphe à nos yeux.
» Puis, se tournant vers nous, que tant d'audace étonne :
» — Qui de vous ou de moi mérite la couronne ?... »

Cette façon de prendre l'empire est tout à fait carlovingienne.

Quand j'ai poursuivi la lecture des pièces de Bar, second volume, j'ai lu : *Quintilie.* Oh ! c'est Rome, — et Rome sans Caïus Caligula. — Alors, il m'a pris fantaisie de revoir l'histoire de ce fou couronné. Je me doutais bien que Bar allait le tuer avec un poignard quelconque ; sûr du décès, ignorant seulement le *modus faciendi*, je n'étais pas fâché de retrouver ce fils de Germanicus. Pour savoir si un homme

Digitized by Google

meurt bien, il faut voir comment il a vécu. J'ai donc repris Suétone, Tacite, Dion, Sénèque *passim*, Josèphe. — Caligula était fou, bien fou ; il avait la folie de l'impossible, *incredibilium cupitor.* « *Nihil* » *tam efficere concupiscebat, quàm quod effici posse negaretur.* » (Suétone, 37.) Aussi, quels traits! Quels excès! Après sept mois de règne heureux, Caïus tomba malade. Les débauches de tout genre, — débauches impériales, — avaient amené cette maladie. Caïus s'en releva, mais fou ; et, au lieu d'être à Charenton, ou à Bedlam, il se retrouva sur le trône le plus vertigineux qui jamais ait existé. Depuis lors jusqu'à sa mort, ce ne fut plus qu'une épouvantable insanité, mais une insanité féroce, logique, parfois burlesque, mais rarement, comme lorsqu'il décerna à Incitatus, son cheval, les honneurs du consulat. C'est de Caïus qu'est le mot : « Plût aux dieux que le » peuple romain n'eût qu'une tête (1)! » Mais nous ne faisons pas une histoire romaine. Mentionnons seulement que ce pauvre fou, ce fou d'empire, fut tendrement aimé par sa femme, par cette Césonie, qui ne voulut pas survivre à Caïus. On sait la triste fin de la conjuration militaire de Chærea, ce républicain attardé, qui croyait tuer l'empire en tuant l'empereur : il ne fit que hâter le règne de Claude. C'est à ce Caïus que Bar s'est attaqué. Eh bien?.. — Eh bien! Le Caïus de la tragédie ne vaut pas le Caïus de l'histoire, cela est hors de doute ; mais il y a de belles scènes dans le quatrième et le cinquième acte, notamment un monologue du César et son entretien avec Quintilie. Quintilie est une vraie romaine.

Éléonore de Guienne est une tragédie en 5 actes et en vers.

Selon nous, *Éléonore d'Aquitaine* est le meilleur ouvrage de Bar. A force de faire des tragédies, il y avait conquis une sorte de savoir-faire. Le sujet est neuf, bien imaginé, pas trop en dehors des données historiques. Le drame intéresse ; l'intrigue se soutient ; les caractères sont bien dessinés, surtout ceux d'*Éléonore* et d'*Ermance*, — la femme implacable et la jeune fille innocente. Quelques vers sont vigoureusement burinés. Mais, à côté de ces beaux aspects, il y a les faces vulgaires ; le manque de goût, l'absence de ce tact littéraire : ainsi, la pièce commence par une scène presque irréprochable entre

(1) Caïus dit, en parlant du peuple romain :

« ..... Que n'as-tu qu'une tête! »

Bar n'a pas manqué l'hémistiche : il était écrit.

Digitized by Google

Ermance et sa confidente Emma. Le lecteur est sous le charme ! Ouf !!! Voici une invraisemblance qui vous ferait prendre le livre et le jeter avec colère n'importe où, — si on ne se rappelait qu'il a l'honneur d'appartenir à la Bibliothèque de Nantes et qu'il en porte la vénérable estampille. — Le drame est emprunté à l'histoire d'Angleterre. Éléonore, cette femme qui a troublé deux règnes, deux nations, deux familles royales ; Éléonore a eu de son mariage avec Louis VII une fille : c'est Ermance. Dans sa fureur, cette Médée du moyen-âge a voulu faire périr l'enfant de l'homme qui l'avait répudiée. Henri II, second mari d'Éléonore, sauva l'enfant et la fit élever secrètement dans un château saxon. Le fils de Henri II découvre Ermance, l'aime et veut l'enlever. Henri II s'y oppose, comme on le conçoit; car Ermance est la sœur utérine du prince royal. Le fils ne comprend rien à la colère de son père et croit à une rivalité d'amour. Éléonore flaire cette intrigue, croit aussi elle à l'amour de son mari pour cette jeune fille. Elle excite le prince, son fils, à la désobéissance, à la révolte ; elle enlève Ermance et la menace de mort. Nous sommes là en plein drame. En effet, Éléonore empoisonne Ermance, et Henri II lui révèle alors le secret de sa naissance. Nous sommes au beau temps tragique d'Atrée et de Thyeste. Le sombre Crébillon n'aurait pas imaginé plus noir. Tout s'y trouve, même la coupe empoisonnée. En somme, c'est le chef-d'œuvre de Bar.

Mais nous touchons enfin au but que nous nous étions proposé. Il ne nous reste plus à examiner que deux pièces du théâtre, deux comédies, l'une en trois actes, l'autre en un acte.

Laïs (quatrième comédie, en trois actes et en vers) est un pastiche grec, bien antérieur au *Chien d'Alcibiade*, au prologue des *Filles de Marbre*, au *Moineau de Lesbie* (qui n'est guère grec), et à une foule d'autres imitations de Ponsard et compagnie. Quand on fait du grec, en art dramatique, on devrait songer qu'on a Ménandre pour rival. Mais qui donc y a songé? Pourquoi serait-on plus exigeant envers Bar qu'envers l'auteur de *Lucrèce* ou autre? On aurait d'autant plus tort, qu'en mettant de côté certaines invraisemblances locales, trop familières à Bar, il faut convenir que le sujet de *Laïs* est gentiment traité. *Laïs* pourrait être jouée devant un parterre d'amateurs et mériter quelques bravos. Le thème de la coquette punie a été traité bien des fois ; Bar n'y a pas été plus maladroit que tout autre. Il y a des situations nouvelles et pas mal exécutées.

Digitized by Google

Une Leçon aux Jaloux (ou le Mari confesseur), comédie en un acte, en vers, clôt la série des essais dramatiques de Bar. C'est une petite intrigue d'opéra-comique. Cela ne vaut pas *Laïs*.

Au bout de cette revue des œuvres de Bar, que dirons-nous?

Quand nous disons *œuvres*, nous nous trompons. On sait que nous avons positivement réservé pour les plaisirs d'un autre fureteur la traduction de *Roland furieux*.

Nous avons également omis quelques morceaux de prose et de vers qui terminent le troisième volume des pièces de théâtre. Parmi les pièces de vers, nous avons remarqué la *Guerre des Fleurs*, poème en quatre chants. La Société d'Horticulture devrait faire imprimer ce morceau. Cela rentre tout à fait dans ses attributions. L'empire de Flore n'exclut pas les bons vers. — Il y a des odes: n'en parlons pas; — des chansons à boire : genre qui se perd et qui aura bientôt besoin d'un Cuvier; — des bouquets à Chloris : genre perdu; — des stances, des élégies, des rondeaux, des fables... Enfin, il y en a pour tous les goûts... Il y a même une épigramme, en 29 vers, contre M. *Lemerle*, qui *s'était permis* de parodier la Société académique de la Loire-Inférieure :

« Mais ce n'était qu'un *merle*, il ne put que *siffler*. »

Heureusement, notre programme nous lie. Laissons donc là les fantaisies poétiques de Bar, et résumons notre pensée sur ses travaux dramatiques.

Ce qui manque essentiellement à Bar, c'est la couleur locale, c'est la science du détail vrai et de la physionomie historique. On a beaucoup, de nos jours, abusé de la couleur locale (1); mais il faut dire

---

(1) Y a-t-il rien de puéril comme ce passage archéologique de la *Lucrèce* de M. Ponsard?

Junius Brutus reproche à Tullie, son épouse, ses débordements :

..... Est-ce là le tableau
Que devait éclairer le solennel flambeau?
Est-ce donc pour cela qu'à la *main du flamine*
Vous avez présenté le gâteau de farine?
Et, qu'offrant à Junon des *victimes sans fiel*,
Vous l'avez attestée, au devant de l'autel?
Quand, la *tête voilée et ceinte de verveine*,
La robe jointe au corps par un bandeau de laine,
La *quenouille à la main*, vous avez pénétré
Au delà de ce seuil à Vesta consacré....

M. Ponsard a voulu nous prouver qu'il connaissait les cérémonies de la confar-

Digitized by Google

qu'elle était presque inconnue au XVIIIe siècle. Voltaire, auteur dramatique, en est un frappant exemple. Pour lui, il n'y a pas de différence de lieux, de temps, d'âges, d'époques. Il mène son lecteur partout, en Grèce, à Rome, en Chine, chez Sémiramis, en Amérique, en Turquie, en France, — et toujours la même nationalité apparaît, ou plutôt aucune nationalité n'apparaît. En se moquant de Racine (l'inimitable Jean), Voltaire a pu dire :

Racine observe les portraits
De Bajazet, de Xipharès,
De Britannicus, d'Hippolyte :
A peine il distingue leurs traits ;
Ils ont tous le même mérite,
Tendres, galants, doux et discrets ;
Et l'amour, qui marche à leur suite,
Les croit des courtisans français...

Ce n'est pas parfaitement exact, mais cela l'est assez pour qu'on puisse presque en faire un compliment à Racine. *Courtisans français !* Mais c'est là une cocarde, au moins ! Les héros de Voltaire n'ont pas même de cocarde, et je ne vois nulle différence entre Alzire et Orosmane.

Bar est de cette école, et il n'a en aucune façon subi les atteintes de la nouvelle. Bar est demeuré classique. Bar n'a pas deux langages à sa disposition : Romulus sent et parle comme Pépin, Pépin comme Caligula, Caligula comme Henri II.

Ce défaut est choquant dans les pièces où les mœurs nationales jouent ou semblent devoir jouer leur rôle ; ainsi dans *Hersilie*, dans *Quintilie*, dans *Pépin le Bref*.

Ce défaut perd beaucoup de son importance dans les pièces où l'élément national disparaît pour faire face à l'élément humain, comme dans *Gilles de Bretagne*, dans *Éléonore d'Aquitaine*.

C'est aussi par là, par ce sentiment humain qui surabonde et qui submerge, que Voltaire se sauve. N'allez point demander à son

---

réation : à merveille, dans une dissertation ! mais dans un drame, c'est ridicule ! C'est comme si, dans une pièce moderne, un mari parisien justement ému s'amusait à dire à sa femme : « Est-ce donc pour cela que M. le maire du 3e arrondissement, ceint de son écharpe tricolore, nous a lu, à vous et à moi, tous deux debout, le texte des articles 212, 213 et 214 du Code Napoléon ? » — Comprend-on l'effet ?

Digitized by Google

théâtre cette science historique, dont nos auteurs font si souvent abus : elle n'y est pas ; vous frapperiez en vain : mais, en revanche, quelle étude du cœur humain, quelle notion profonde de cette psychologie éternelle, qui est la même en tout lieu, sous tout âge, en Grèce, à Rome, à Londres, à Paris ; sous tous les degrés, aux bords du Gange comme à ceux du Borysthène ! Quels accents humains dans *Mérope*, dans *Mahomet*, dans *Zaïre !* Eh bien, Bar a eu quelques souffles heureux de ce côté ; il y a chez lui, dans *Gilles* et dans *Éléonore*, quelques cordes bien touchées, vibrantes. — Voilà son mérite.

Bar a eu un autre tort, c'est de vivre à Nantes dans la première moitié du XIXe siècle ; il fallait naître à Paris, en 1720. Ce facile XVIIIe siècle accueillait tous les bagages littéraires. Bar aurait été rangé parmi les *poètes mineurs*. Le *Mercure* aurait parlé de lui, de ses tragédies, de ses vers. Né et mort à Nantes, il y restera inconnu, ce qui ne veut pas dire sans mérite. Être connu, c'est si souvent un effet du hasard ! — Qui ne se rappelle, dans *Volupté*, la belle comparaison que fait M. de Cauaën à Amaury : « Bien des vagues se » pressaient dans la même ambition.... Pour une qui s'élance et sur- » git au piédestal, que de vaincues rongent la base et ne servent qu'à » lancer plus haut l'heureuse et la triomphante ? » — Ainsi sur l'océan des hommes.

Évariste COLOMBEL.

Digitized by Google

LA TOUR D'AUVERGNE

SA STATUE ET SA CORRESPONDANCE.

(*Suite.* — V. p. 337.)

Cette circonstance était pour lui le retour à deux pensées qu'il caressait : celle de rentrer dans sa chère Bretagne, d'y retrouver sa famille et le repos dont il avait besoin, et, par-dessus tout cela, l'occasion de reprendre ses études sur l'antiquité et les origines gauloises, auxquelles il avait déjà consacré de longues veilles. La première et principale pensée qui l'occupa en quittant l'armée des Pyrénées, fut donc de rejoindre la Bretagne et de s'y fixer. La voie de terre aurait peut-être été la plus sûre ; mais il aurait fallu pour cela tourner la Vendée, qui était en feu, et parcourir une partie de la Bretagne, qui était traversée en tous sens par les bandes de chouans qui s'étaient en quelque sorte rendues maîtresses du Morbihan et des Côtes-du-Nord. Ces circonstances engagèrent La Tour d'Auvergne à prendre passage sur un transport de l'État qui se trouvait en ce moment à Bayonne et allait faire voile pour Brest. La traversée fut assez heureuse jusqu'aux approches de Camaret, à l'entrée de la rade de Brest, où le petit bâtiment qu'il montait toucha sur une roche et se trouva tout à coup environné d'une flotte anglaise, au moment même où, fortement endommagé, le transport auquel il avait confié sa fortune, faisait trois pieds d'eau à l'heure et cessait en quelque sorte de pouvoir naviguer : il fut fait prisonnier et conduit en Angleterre, sans qu'on sût ce qu'il était devenu.

Son ami de cœur et d'enfance, Le Coz, évêque de Rennes, avait seul reçu l'avis de sa présence momentanée à Bayonne par l'envoi d'une partie de ses manuscrits sur les *Origines gauloises* et d'une

Digitized by Google

petite somme de trente louis destinée à faire les frais d'une réimpression de son livre quand Le Coz, plus fort que lui sur le grec et les langues mortes, aurait revu son travail. Le Coz devait ainsi compléter ou corriger la première édition que La Tour d'Auvergne avait émise en 1790, et tous les deux devaient ensemble, à l'aide du breton et des langues mortes ou vivantes qui leur étaient familières (La Tour d'Auvergne parlait facilement l'espagnol et l'italien), poursuivre jusque dans leurs détours les plus obscurs ces rapports intimes que nos deux Bretons avaient, dès cette époque, heureusement découverts entre les dialectes de la Grèce et cette vieille langue des races celtes qui se parlait encore sur quelques points éloignés de la France et du pays de Galles. Mais si la prise de La Tour d'Auvergne par les Anglais et son éloignement de France apportèrent une interruption forcée à ces projets, la détention de Le Coz et la réclusion de l'évêque de Rennes au mont Saint-Michel par les agents de Carrier et de Pochole, ne mirent pas un obstacle moins grand aux doux projets d'étude que les deux amis avaient formés pour un temps de repos et de retraite, qui était encore malheureusement fort éloigné. — Le Coz, dépouillé de tout ce qu'il possédait, forcé de gagner à pied le mont Saint-Michel, traîné qu'il était par les hommes armés que les clubs et les comités révolutionnaires avaient préposés à sa garde, ne parvint qu'à grand peine à sauver les trente louis et le manuscrit de son ami, qu'il avait cousus dans la doublure de ses vêtements; et, de ce moment, on fut partout en France sans nouvelles du *brave* La Tour d'Auvergne, comme ses compagnons d'armes avaient pris l'habitude de l'appeler même en lui adressant la parole, quand tout à coup on apprit, par un journal, « que l'on venait enfin » d'avoir des nouvelles du brave La Tour d'Auvergne; qu'il n'était » point mort, comme on l'avait cru, et que depuis plus d'un an il » était dans les prisons d'Angleterre. » — Cette heureuse nouvelle parvint aux oreilles de Le Coz, qui venait lui-même de sortir des prisons de la Terreur; elle engagea ce digne prélat à écrire de suite à Petiet, alors ministre de la guerre, et à lui adresser en même temps une lettre de change qu'il le priait de faire parvenir à son ami dans le cantonnement anglais où il pouvait se trouver. Mais Petiet, qui avait lui-même longtemps habité la Bretagne comme principal ordonnateur des armées de l'Ouest sous Hoche, avait déjà pourvu aux premiers besoins du héros et avisé à son échange avec un officier

Digitized by Google

du même grade. La Tour d'Auvergne rentra donc en France, et raconte ainsi qu'il suit à Le Coz lui-même une partie de ses malheurs :

« Dans le délabrement total où se trouva ma santé à la fin de ma dernière campagne des Pyrénées occidentales, j'obtins un congé pour retourner dans ma famille, en attendant ma retraite, que j'avais sollicitée. Je m'embarquai à Bayonne (janvier 1795), pour me rendre à Brest, sur un petit transport de la République, nommé la *Lormontaise*, afin d'éviter les chouans, qui infestaient alors les environs de la Rochelle et de Nantes. Après avoir battu la mer pendant vingt-cinq jours, jetés par la tempête sur le rocher *le Coq*, à trois ou quatre lieues de Camaret, notre bâtiment faisait trois pieds d'eau par heure et était près de s'entr'ouvrir, quand nous nous vîmes entourés d'une escadre anglaise de cinq frégates, à laquelle notre petit esquif, sur lequel ne se trouvait pas un seul fusil, fut forcé de se rendre.

» Je ne vous entretiendrai pas de tout ce que j'ai eu à souffrir pendant une année de captivité de la part des Anglais, poussés sans doute par nos émigrés et nos princes français. Mon âme républicaine ne connaissant pas la faiblesse de se dissimuler et de se prêter aux circonstances, je me montrai toujours tel que j'étais, français et patriote. Le signe révéré de la nation, la cocarde tricolore, fut toujours sur mon casque, et mon costume dans les fers était celui que j'avais dans les batailles. De là la haine qui se déchaîna contre moi et les persécutions que j'ai eues à endurer. »

La lettre suivante complète ce qu'il dit de sa détention en Angleterre.

A M. Wallis, agent chargé de la police des prisonniers français sur parole à Bodmin.

« Le 1er octobre 1795, l'an IV de la République française une et indivisible.

» Monsieur,

» Je m'adresse à vous comme à l'agent chargé par votre gouvernement de la police immédiate des prisonniers français à Bodmin, pour vous faire part de l'outrage qui vient de m'être fait par plusieurs soldats du détachement anglais en garnison dans cette ville, et qui, en revenant de l'exercice, m'ont assailli avec leurs armes et se sont portés aux plus violentes extrémités à mon égard, dans la vue de m'arracher ma cocarde, distinction qui fait partie de mon uniforme militaire. Je l'ai portée depuis ma détention en Angleterre, et les officiers de votre nation prisonniers dans ma patrie y ont toujours porté la leur sans aucune contradiction. Il est impossible, Monsieur, qu'une telle conduite envers un officier de la République française ait été ordonnée par votre gouvernement, et qu'il autorise aucun outrage envers

Digitized by Google

des prisonniers paisibles qui sont ici sous votre sauvegarde. Dans ces sentiments, Monsieur, je vous prie avec instances de vouloir bien aller à la source de l'insulte qui m'a été faite, afin que je puisse y conformer ma conduite ultérieure. Dans quelque extrémité où je me trouve réduit par ma détermination de ne pas quitter ma distinction caractéristique, je ne regarderai jamais comme une infortune des malheurs ou des molestations dont la source aura été si honorable pour moi.

» Agréez, je vous prie, les assurances des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

» LA TOUR D'AUVERGNE CORRET. »

Il raconte ainsi qu'il suit sa sortie des prisons d'Angleterre :

« Je suis parti de ma prison le 7 janvier, sur ma parole de me faire échanger pour un officier anglais de mon grade, ce que le ministre de la guerre, auquel j'avais écrit, m'a obligeamment accordé. Débarqué au Havre le 12, mes pieds, pour la première fois depuis un an, marchèrent fièrement sur le sol de la liberté; quelle différence entre ma patrie et le pays que je venais de quitter. Partout j'ai été reçu et accueilli non avec des démonstrations, mais avec les sentiments du plus sincère intérêt, et surtout à Paris, où tous les députés des départements, sans exception, m'ont comblé de caresses. Qu'il est doux, qu'il est heureux d'être aimé! Je n'ai fait ce chemin dans le cœur des Français que par ma franchise et ma loyauté, et par ma fidélité inviolable, dans l'adversité comme dans la prospérité, à la cause glorieuse que j'ai embrassée. Je suis venu solliciter ici mon échange et ma retraite. »

Cette lettre, que confirment quelques-unes de celles que nous publions, fut cependant suivie de plusieurs autres, à l'occasion du manuscrit et des trente louis qu'il avait remis à Le Coz. Dans une de ces lettres, Latour d'Auvergne, remerciant son ami du soin qu'il avait pris de ses manuscrits, lui demandait qu'il voulût bien au moins partager les trente louis qu'il avait soustraits presque miraculeusement à l'avidité des terroristes.

« Des réserves semblables, lui écrivait-il, ne conviennent pas entre amis qui se sont éprouvés et qui ne le sont pas de nom seulement. Mais, puisque vous avez été arrêté jusqu'ici par des considérations qui ne s'accordent jamais avec la tendre et vieille amitié, je vous demande et exige que nous partagions cette somme jusqu'à ce que le temps n'amène des événements plus propices pour vous. N'outragez pas mon amitié par un refus. Il est des choses sur lesquelles j'aime à me satisfaire sans éprouver de contradictions, et celle-ci est du nombre. »

Digitized by Google

Cependant Le Coz fit encore des représentations :

« Vous n'êtes pas dans l'aisance, lui dit-il ; votre santé est délabrée ; pour la rétablir, beaucoup de soins vous sont nécessaires ; le traitement que vous recevez du Gouvernement (sa retraite avait été fixée à 800 francs) est bien modique. Moi, je me porte bien. Ma grande économie et ma sobriété me tiennent lieu de trésors : je vous conjure donc..... »

Mais rien ne put y faire, et La Tour d'Auvergne trancha le tout par ces dernières paroles :

« Quoique je ne reçoive que 25 livres par mois en numéraire, j'en ai assez pour aller doucement dans la vie. Je me prosterne bien plus volontiers devant la Providence pour la remercier, que pour lui rien demander. Du pain, du lait (cet aliment était alors à peu près le seul qu'il pût supporter), la liberté et un cœur qui ne puisse jamais sentir l'ambition, voilà l'objet de tous mes désirs. Je vous le répète donc : que le partage soit strictement égal entre nous. Vous ne sauriez en user autrement sans offenser mon amitié et vous exposer à la perdre pour toujours. »

Et c'est à ce moment même et dans une position aussi précaire que, réunissant les éléments de sa petite fortune, il calculait qu'avec une modeste chambre chez les frères Paullian, à Passy, quelques minces ressources et du lait pour refaire son estomac délabré, il pourrait encore réunir, avec son revenu patrimonial, qui s'élevait à 1200 livres, assez de ressources pour accorder à une famille et à une veuve une pension de 600 livres qui pût la faire vivre et l'arracher à la détresse qui les menaçait.

La Tour d'Auvergne, se regardant comme libéré du service, venait donc de s'établir à Passy, vers la fin de l'an V, en attendant l'occasion de rentrer en Bretagne pour jouir du repos qu'il ambitionnait. Il s'exprimait ainsi qu'il suit sur le choix de cette retraite :

A l'abbé Le Coz.

« 20 floréal, an IV.

» La raison, la seule raison qui me fait quitter Paris, est que la vie qu'on y mène a quelque chose de trop agité pour satisfaire les goûts d'un homme simple qui a besoin aujourd'hui de faire succéder un peu de repos à de longues fatigues et à de pénibles travaux. A la campagne ou dans de petites villes, on se trouve dans sa situation naturelle, et étant placé entre la société et la retraite, aussi bien qu'entre le repos et d'agréables occupations, on se tire de la dépendance en cherchant les sentiers qui nous dérobent à la foule,

Digitized by Google

et l'on jouit enfin de cette précieuse liberté sans laquelle on ne peut être véritablement heureux. C'est dans ces sentiments que j'ai quitté avec joie Paris et la grande scène des événements, pour chercher l'oubli et l'obscurité. Mais comme le Gouvernement, en me refusant ma retraite, s'est ménagé de me rappeler au premier moment à son service, certes si la patrie se trouvait réduite à appeler encore autour d'elle ses vieux défenseurs, vous sentez avec quels transports je viendrais me ranger de nouveau sous ses drapeaux. Toutes mes richesses, mon cher ami, sont dans mon cœur, dans mon amour pour le pays où je suis né, tout prêt à combattre et à mourir pour lui et pour l'amour du nom français. Je ne varierai certainement jamais dans ces sentiments ni dans ceux que je vous ai voués.

» LA TOUR D'AUVERGNE CORRET. »

Autre à l'abbé Le Coz.

« Passy, 10 thermidor, an IV.

. . . . . .

» O, mon ami! combien je regrette de me voir séparé de vous dans un moment où j'aurais si grand besoin de vos charitables avis! Des ressources dérivées de moi-même sont un bien faible support pour faire valoir mon traité sur *les Origines gauloises*. Je cherche ici des juges sévères de mon ouvrage, et je ne trouve que des flatteurs. Hâtez-vous de vous rendre à mes désirs impatients!.... »

Ses moments à Passy ne furent pas cependant entièrement consacrés au repos : il y reprit son travail sur les *Origines gauloises;* et pourvu de tout ce qu'il avait amassé dans ses voyages en Espagne, mais surtout en Angleterre et dans le pays de Galles, il avait ajouté au travail déjà imprimé de ses *Origines* le plan d'un dictionnaire polyglotte qui s'était enrichi de dénominations et de mots empruntés à vingt-cinq ou vingt-six langues, tant vivantes que mortes. Pour cette nouvelle étude, comme pour celles relatives à son livre des *Origines,* les bibliothèques et les savants de l'Angleterre, ainsi qu'il le dit à Le Coz dans une de ses lettres, lui avaient été d'un secours inespéré et très-heureux. Nous ne savons, pour notre part, ce que peut être devenu ce précieux travail, objet de ses dernières recherches sur les affinités des langues, qu'il avait essayé de rapprocher entre elles; mais nous nous rappelons d'avoir vu, en 1832, dans les mains d'un savant bibliothécaire du Finistère, un gros volume relié en veau, de la forme d'un large cahier de musique, qui n'était autre que le travail original et primitif de notre célèbre compatriote. Je négligeai

Digitized by Google

alors de faire l'acquisition de ce manuscrit, et je ne sais ce qu'il peut être devenu : c'était le dictionnaire polyglotte de notre savant linguiste.

Ces soins et ceux de l'amitié partagèrent, pendant quelque temps, les loisirs de La Tour d'Auvergne dans sa retraite de Passy, et nous avons su, par l'un des amis les plus exacts à fréquenter sa modeste demeure, que Desaix, Le Courbe, Kléber, Moreau, Dessole, Lamarque, Rupérou (de la Cour de cassation), Guezno (des Cinq-Cents) et Éloi Johano s'y trouvèrent souvent réunis, causant de la chose publique, des armées, et, par occasion, des lettres et des grands modèles auxquels ces esprits d'élite se rattachaient comme par instinct, sentant bien qu'un grand peuple et une grande époque ne pouvaient manquer d'avoir une littérature et une certaine chasteté de langage, dont toutes les classes de la société s'étaient trop inconsidérément écartées pour un moment.

Sans que nous en sachions bien le moment, c'est vers l'an V que se place l'épisode si caractéristique du départ de La Tour d'Auvergne pour le fils de l'un de ses amis. Ce jeune homme, le vingt-deuxième des enfants de Le Brigant, d'une santé très-délicate, était le seul et dernier soutien de son père, et celui-ci, lié d'une amitié étroite avec La Tour d'Auvergne, par de longues études sur les antiquités celtiques, écrivit à son compatriote pour le prier de solliciter du Directoire la réforme de son dernier fils. La Tour d'Auvergne, comprenant trop bien la position de ce malheureux père, mais ne voulant pas solliciter la réforme demandée, s'offrit tout simplement à marcher pour le jeune Le Brigant, et, sa demande ayant été agréée, le vieux capitaine se rendit comme volontaire à l'un des régiments qui tenait la campagne sur les bords du Rhin. Un de ses biographes nous dit qu'ayant été présent pendant deux ans au régiment dont il avait fait choix, il voulut y conserver constamment son rang de simple volontaire, quoique toujours accueilli par les officiers, qui tinrent à l'avoir à leur table et à lui prodiguer tous les soins que son exemple et son grand âge réclamaient.

Le traité de Campo-Formio l'ayant rendu au repos qu'il affectionnait, Passy le vit reprendre la retraite que les frères Paullian lui avaient offerte, et c'est là que nous le retrouvons en l'an VIII, occupé à correspondre avec ses amis, parmi lesquels se trouvait toujours Le Brigant, qui, menacé de nouveau de perdre son fils, revenait

Digitized by Google

à son bienfaiteur, pour voir s'il serait encore possible de conserver le dernier soutien de sa vieillesse. Mais La Tour d'Auvergne, cette fois comme à la première demande du père, se refusait à toute sollicitation nouvelle et se contentait de dire qu'il restait prêt à partir et à faire une troisième campagne. Voici sa lettre :

A Le Brigant,

« Passy-sur-Seine, 8 germinal, an VIII.

» Il n'est pas en mon pouvoir, mon cher compatriote, de vous rendre le service que vous me demandez ; ceux que l'on obtient dans ce pays ne sont nullement en proportion avec ce qu'ils coûtent. On ne les achète qu'à un prix capable d'effrayer, et que par mille et mille démarches le plus souvent infructueuses et toujours humiliantes. Ils deviennent, de la part de ceux qui consentent à les recevoir, des gages de leur déférence et de leur entière soumission à ceux qui les accordent. Ce sont autant d'entraves pour l'indépendance, et je mets la mienne au-dessus de tous les trésors du monde. Je crois l'avoir payée par des sacrifices assez nombreux pour en jouir au moins quelques instants de ma vie. Je ne vois, je n'approche et n'écris plus à aucune personne en place. Tout ce qui est en mon pouvoir, tout ce qui n'est pas étranger à moi, je l'offre à mes amis avec plaisir : dans ces sentiments, vous pouvez vous prévaloir auprès du Premier Consul de ma lettre et de la détermination que j'exprime de retourner de nouveau dans les rangs de nos valeureux défenseurs ; d'y servir une 3e campagne, comme volontaire. Si à ce prix il consent de vous laisser jouir du bienfait qui vous a été accordé par ses prédécesseurs, et aime à faire des heureux, il est bien assuré, dans cette circonstance, d'en faire deux à la fois : vous, en vous assurant la possession de votre fils, devenu l'unique soutient de votre vieillesse, et moi, par l'inexprimable plaisir que j'éprouverai d'avoir contribué à ce nouvel acte de justice et de bienfaisance de la part du premier magistrat de la République.

» Le citoyen LA TOUR D'AUVERGNE CORRET. »

« J'ai l'honneur d'assurer Mme de M... de mon respect. Je vous remercie des nouvelles que vous avez eu la bonté de me donner de mon beau-frère. Pardon de la brièveté de ma lettre ; mais je suis si surchargé d'écritures, que mon existence serait double qu'elle suffirait à peine pour répondre aux seules lettres qui me sont adressées depuis cinq mois. Je viens d'écrire au citoyen P..., j'ai été très-sensible à son souvenir. »

Nous ne pouvons, à cette occasion, nous refuser à donner ici deux ou trois des lettres qu'il adressait à quelques-uns des amis que nous

Digitized by Google

venons de nommer. Leur ton et leur expression donneront une nouvelle mesure des doux sentiments qui vivaient au fond de ce cœur d'élite, sans effort comme sans recherche.

A Guezno aîné, d'Audierne.

(Il était de Carhaix, comme La Tour d'Auvergne; avait été successivement représentant à la Convention et aux Cinq-Cents, avait puissamment concouru à la pacification de l'Ouest avec Hoche, et s'était retiré après tout cela à Audierne, chargé d'une petite recette des douanes de 1,000 francs de revenu.)

« J'ai reçu, mon cher et respectable compatriote, votre lettre dans un moment où, souffrant et languissant des suites d'une affreuse chute de cheval, j'étais dans l'impossibilité d'y répondre. J'ai constamment gardé depuis près de trois semaines le lit ou la chambre. Mon corps a été couvert de contusions. Celles-ci ont bien cédé aux vulnéraires et autres remèdes : il n'en a pas été de même de mes reins, qui ont éprouvé une telle contraction par l'effet du contre-coup, que je suis encore en ce moment en deux plis et souffrant les plus cuisantes douleurs. Je tiens une grande vanité d'avoir obtenu votre approbation sur ma conduite dans une circonstance où les honneurs sont venus me chercher sans que je m'y attende. Vous savez sur quelle ligne j'ai toujours marché; on ne me verra jamais m'en écarter, et, comme vous, je mourrai dans la persévérance finale. Vous connaissez aussi, mon cher Guezno, les tendres sentiments qui m'attachent à vous. Je suis revenu plusieurs fois sur l'objet que vous m'avez recommandé; si je n'ai pas mieux réussi à vous servir, la honte et l'humiliation ne sauraient m'en rester (il était question d'allocations financières pour les travaux du port d'Audierne). Une cruelle et effrayante expérience m'a depuis quelque temps pénétré d'une vérité à laquelle le cœur ne peut plus se refuser : c'est que l'apathie glace ici tous, ou presque tous les hommes, dès que l'intérêt particulier ne les remue pas; cette idée éloignée, toutes les autres ne les occupent et ne les touchent que bien faiblement. Je ne sais où cette morosité nous conduira; n'en jouissons pas moins avec reconnaissance de tous les maux et les plaisirs attachés à la sociabilité et à l'amour du bien public; on prend aisément un goût pour ses vertus, quand on en chérit en vous le modèle. J'attends avec impatience le moment d'être délivré de mes insupportables douleurs de reins, pour revoir le pays qui m'a vu naître et duquel je suis absent depuis plus de huit ans. Les routes de la Bretagne étant devenues libres, je fais état de diriger la mienne par Quimper, et, de là, je pousserai une pointe vers Douarnenez, pour y traiter de mes affaires avec le citoyen Ladvenant, qui peut-être est le fils du citoyen Ladvenant du Guerlesquin, mon contemporain de collége et

Digitized by Google

de pension à Quimper; mais ce qui entre le plus dans l'objet de ce voyage, est le plaisir que je me propose de vous aller embrasser à Audierne et de passer avec vous une couple de jours; cette idée m'occupe déjà bien agréablement. Ce que nous ne pouvons nous transmettre par lettres, nous nous le communiquerons, sans crainte, de vive voix. Pendant votre séjour à Paris, vous m'avez rendu bien doux les sentiments qui sortent de l'épanchement du cœur: vous m'en avez fait un besoin. — Adieu, mon très-digne ami: vous êtes heureux par votre propre estime; mais si celle d'un homme qui a su apprécier vos vertus et vos grandes qualités peut encore ajouter à votre satisfaction et à vos jouissances, vous pouvez, avec bien de la certitude, compter sur celle de votre concitoyen et ami,

» La Tour d'Auvergne Corret. »

« Passy, le 15 ventôse, an VIII de la République française.

« Général Humbert (1),

» Comme vous cajolez, mon aimable général; avec ce doux langage, que de conquêtes vous devez faire au milieu de nos très-intéressantes, mais trop crédules petites Bretonnes. Elles sont femmes là comme ailleurs, et la flatterie, ce tribut de louanges, est une corde à laquelle j'ai reconnu à votre âge qu'étaient attachées leurs plus grandes faiblesses. Mais si vous voulez convenir aux mâles et rudes Bretons, n'employez d'autres moyens, je vous le conseille, que ceux de cette franchise qui vous est si naturelle. Vous reconnaîtrez aisément que la plupart d'entre eux sont assez sages pour préférer le blâme qui leur est utile et qui les corrige, à la louange qui ne cherche qu'à les enivrer pour les trahir.

» Malgré les immenses préparatifs qui se font de toutes parts pour l'ouverture de la campagne, bien des gens croient encore ici à la paix. L'attitude imposante du roi de Prusse retiendra vraisemblablement toutes les épées dans le fourreau. L'attention de l'Europe entière est fixée en ce moment sur ce monarque, aussi sage que grand politique. Nul doute que ce grand homme ne se déclare contre la puissance prépondérante qui chercherait à détruire toutes les proportions entre les forces respectives des autres États. La véritable balance, comme la sûreté de chaque nation, repousse l'existence de trop grandes masses, celle de ces colosses énormes dont le poids menacerait de tout écraser. Cette vérité, consacrée par le temps et par la raison, a heureusement été sentie par notre Gouvernement, qui paraît avoir renoncé à ses idées d'agrandissement, et qui, désormais, combattra moins pour étendre

(1) Celui qui a concouru à la descente d'Irlande.

Digitized by Google

ses conquêtes que pour conserver ses propres domaines et les garantir de toute usurpation étrangère. Ces principes sont-ils connus pour être ceux des empereurs d'Allemagne et de Russie (je ne parle pas de l'empereur d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande; je laisse le sort de celui-là entre les mains du général Humbert, pour nous en faire raison)? On parviendrait, je pense, difficilement à en convaincre le roi de Prusse.

» Adieu, valeureux et galant général; il ne sera jamais en mon pouvoir d'oublier les marques de bienveillance et d'amitié que j'ai reçues de votre part. Elles m'autorisent à vous prier de vouloir bien me continuer les mêmes sentiments. Invariable dans toutes mes déterminations, vous devez bien croire que je ne changerai jamais dans celle de vous rester constamment attaché.

» Le citoyen LA TOUR D'AUVERGNE CORRET,
» *Capitaine réformé d'infanterie* »

A l'adjudant général Lamarque.

« Passy, le 9 nivôse, an VIII.

» Mon cher Camarade,

» J'ai à regretter qu'une de ces contradictions du sort auxquelles je suis plus accoutumé que personne, m'ait privé du plaisir de vous découvrir à Paris pendant le séjour que vous y avez fait.

» Depuis le 28 vendémiaire, ma mise en réforme avait déjà été arrêtée par une loi du 28 fructidor précédent, à la suite d'une mesure générale dans laquelle je me suis trouvé compris.

» L'Histoire des Pyrénées confiée à une plume telle que la vôtre et à un des braves qui s'y signalèrent, ne peut manquer d'exciter le plus vif intérêt. Ce que vous me dites du passage où je suis désigné, est beaucoup trop flatteur; ma faible portion de mérite, si j'en ai obtenu dans cette armée, consiste uniquement en celle que mes braves frères d'armes ont fait réfléchir sur moi: ainsi elle leur est toute due; c'est à eux que je vous conjure de la reporter. Qu'une prévention trop favorable, mon cher Lamarque, ne vous égare pas sur mon compte. Vous connaissez les traits de l'envie; si vous et moi avions pu échapper à la haine des méchants, nous n'aurions peut-être encore en ce moment aucune idée du malheur. Vous avez de l'amitié pour moi, vous me le prouverez en ne faisant aucune mention d'un officier qui n'a jamais été employé qu'en sous-ordre. Je n'ai plus d'autre ambition que celle d'achever ma carrière dans l'oubli et dans la plus profonde obscurité; aidez-moi, je vous prie, dans ce projet, et faites que mon cœur, qui s'ouvre sans effort à la reconnaissance, puisse vous rapporter cette obligation. Je vous réitère ici avec

Digitized by Google

un nouveau plaisir ces assurances de ma constante amitié : il m'est bien flatteur de pouvoir me vanter d'avoir quelque part à la vôtre.... »

La lettre suivante, empreinte d'un abandon encore plus intime, résume en quelque sorte sa vie et ses derniers projets.

Au citoyen Girard, propriétaire foncier à Auch, département du Gers.

« Passy, le 13 pluviôse, an VIII de la République française.

» Citoyen,

» Un hasard heureux et industrieux à me servir me fit rencontrer à l'entrée du carrousel l'ami Kieulin, qui me remit votre aimable lettre en date du 16 nivôse. Je n'ai pas besoin d'autre excuse auprès de vous, si j'ai tant tardé à vous répondre. Je ne m'arrêterai pas non plus aux choses infiniment trop flatteuses que vous me dites à l'occasion de ma nomination à la législature, ce serait vouloir m'enivrer d'amour-propre. Je me suis fait justice en m'excusant d'accepter la place qui m'a valu un compliment de votre part; je ne regrette, par la privation de cette place, que l'occasion que j'ai perdue d'être utile à de vertueux républicains, et surtout à l'ami respectable dont vous me parlez. Parvenu à l'extinction de mes forces physiques, je vis ici de la manière la plus conforme à mes goûts, dans la retraite et l'obscurité la plus profonde, n'approchant les hommes constitués en dignité que pour les saluer, jamais pour leur rien demander. J'attends le moment où le *chouannage* qui infeste encore ma malheureuse patrie, me permettra, lorsqu'il sera enfin entièrement détruit, de revoir mes foyers, d'habiter une chaumière qui m'est restée, et d'aller choisir mon tombeau à côté de mon berceau. Voilà quelle est aujourd'hui mon unique ambition, après celle de voir ma patrie libre, heureuse et en paix. Si je recouvre une partie de la bienveillante santé que j'ai perdue, j'emploierai à écrire pour le pays qui m'a vu naître, le temps où je me verrai réduit à ne pouvoir plus le servir de mon épée. Cette douce occupation, à laquelle se mêlera souvent le souvenir de mes amis, fera le principal bonheur du soir de ma vie. Vous êtes heureux, citoyen, par votre propre estime; mais si celle d'un homme qui a su apprécier toutes vos grandes qualités peut encore ajouter à vos jouissances, vous pouvez avec bien de la certitude compter sur celle du capitaine

» LA TOUR D'AUVERGNE CORRET. »

A. DU CHATELLIER.

(La fin prochainement.)

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

LES ODES D'HORACE, *traduites en vers français par* M. CHARLES PALLIOT. — *Un vol. in-8°.*

J'ai à remplir aujourd'hui une tâche ingrate en apparence, mais en réalité fort agréable pour moi; j'ai à parler d'une œuvre peu connue, d'une traduction en vers des odes d'Horace, publiée il y a bientôt dix ans par un de mes compatriotes, M. Charles Palliot. Ce livre, que je n'avais jamais lu et qui vient de me tomber sous la main comme par hasard, a été pour moi l'occasion d'amères et philosophiques réflexions. Il a une fois de plus confirmé en moi cette opinion que le talent n'est pas la chose dont on ait absolument besoin pour arriver au succès.

Horace est peut-être le poète qui a été le plus traduit. Depuis Pierre de Marcassus jusqu'à M. Désiré Nisard, ses traducteurs, pour me servir d'une expression biblique, ont été aussi nombreux que les sables de la mer et les étoiles du firmament. Il est peu d'hommes lettrés qui, pour se délasser des travaux d'une profession pénible ou pour occuper leurs loisirs, ne se soient parfois essayés sur Horace. C'est qu'en effet Horace est le poète qui convient le mieux à tout le monde. Il est de tous les âges; et, tandis que le jeune homme lit avec enthousiasme les vers qui chantent l'amour, la gloire et le dévouement à la patrie, le vieillard revenu des illusions généreuses et dangereuses sourit aux fines plaisanteries d'un poète observateur et pénétrant.

Ne nous étonnons donc point qu'il se soit trouvé en Vendée un traducteur d'Horace. Étonnons-nous seulement de ne pas y voir son œuvre plus connue et mieux appréciée. Pour que mes éloges ne paraissent pas suspects, je me propose de faire un travail de comparaison, non-seulement avec le texte latin, mais avec une traduction très-connue et très-vantée, celle du comte Daru. Le lecteur pourra se convaincre, en lisant les deux traductions côte à côte, que si le comte Daru n'eût pas soutenu le mérite de ses vers par sa haute position politique, il serait probablement aujourd'hui fort peu connu, et que si M. Palliot n'eût pas été un jeune homme débutant et sans patrons, son livre aurait fait son chemin dans le monde littéraire.

Digitized by Google

Je ne prétends point soutenir que le livre de M. Palliot soit un livre parfait. En général, je n'aime pas ses traductions en vers alexandrins. Mais il est telle pièce traduite strophe par strophe que j'ai lue

---

ODE II.

A AUGUSTE (1).

Trop longtemps Jupiter sur la terre tremblante
Des enfants de l'hiver déchaîna la fureur,
Et, brisant les autels, sa main étincelante
A frappé Rome de terreur,

Frappé les nations! la nature attristée
Craignit de voir encor ces prodiges nouveaux
Dont gémissait Pyrrha, lorsque le vieux Protée
Sur la cime des monts conduisit ses troupeaux.

Le peuple des poissons s'arrêta sur les chênes
Que la douce colombe avait seule habités,
Et dans le sein des flots débordés sur les plaines
Nageaient les daims épouvantés.

Excité par les cris d'une épouse chérie,
Nous avons vu le Tibre, — ô spectacle d'horreur! —
Rappeler tout à coup des rives d'Étrurie
Ses jaunissantes eaux, bouillonnant de fureur.

Tout ce bord fut couvert de ses ondes fatales,
Et, malgré Jupiter, le vengeur d'Ilia
Renversa dans son cours le temple des Vestales
Et le tombeau du grand Numa.

---

(1) CARMEN II.

AD AUGUSTUM CÆSAREM.

Jam satis terris nivis atque diræ
Grandinis misit Pater, et rubente
Dextera sacras jaculatus arces
Terruit urbem;

Terruit gentes, grave ne rediret
Sæculum Pyrrhæ nova monstra questæ,
Omne quum Proteus pecus egit altos
Visere montes;

Digitized by Google

et relue avec un vif plaisir. Sans aller bien loin, je prendrai la seconde, dont certaines parties sont rendues avec une élégance et une concision admirables.

ODE II.

Traduction du comte Daru.

Assez et trop longtemps, désolant ce rivage,
Jupiter envoya les terreurs et l'orage;
Assez sur les lieux saints son bras puissant tonna:
Rome en fut alarmée, et l'univers encore
Craignit de voir éclore
Les prodiges affreux du siècle de Pyrrha.

Protée et ses troupeaux franchirent les montagnes.
Tous les peuples de l'onde, errant dans les campagnes,
Arrêtèrent leur course au faîte des ormeaux;
Là, jadis, la colombe avait chanté ses peines.
La mer couvrit les plaines,
Et les hôtes des bois nagèrent dans les flots.

Nous avons vu le Tibre, écumant dans sa course,
Du rivage des mers remonter vers sa source,
Menacer d'engloutir palais, temple, rempart,
Et malgré Jupiter, dans sa fureur jalouse,
Venger sa tendre épouse
Des pleurs que lui coûta le meurtre de César.

Piscium et summa genus hæsit ulmo,
Nota quæ sedes fuerat columbis,
Et superjecto pavidæ natarunt
Æquore damæ.

Vidimus flavum Tiberim, retortis
Littore Etrusco violenter undis,
Ire dejectum monumenta regis,
Templaque Vestæ;

Iliæ dum se nimium querenti
Jactat ultorem, vagus et sinistra
Labitur ripa, Jove non probante, uxorius amnis.

Digitized by Google

Un jour, par nos fureurs la jeunesse amoindrie
Apprendra ces combats où le soldat romain
Tournait contre le sein de sa propre patrie
Un fer qui n'aurait dû percer que le Germain.

O peuple, quand l'empire est près du précipice,
A quel dieu crîras-tu d'en soutenir le poids?
Vierges saintes, quels vœux pourront rendre propice
Vesta, qui n'entend plus vos voix?

Quelle divinité, sous tes sacrés auspices,
Viendra, grand Jupiter, expier nos forfaits?
Apollon, est-ce toi? Viens, dieu des aruspices,
Et qu'un nuage d'or voile tes divins traits!

Douce reine d'Éryx, arrive environnée
Des folâtres amours, et des ris, et des jeux!
Et toi, Mars, sur tes fils, ta ville abandonnée,
Daigneras-tu jeter les yeux?

D'un spectacle cruel as-tu donc soif encore?
Aimeras-tu toujours le casque étincelant,
Les cris de la mêlée, et le fantassin maure
Dévorant du regard son ennemi sanglant.

Fils aîné de Maïa, favorable Mercure,
Est-ce toi qui vers nous doit diriger tes pas?
Viens, d'un jeune héros empruntant la figure,
De César venger le trépas!

Audiet cives acuisse ferrum,
Quo graves Persæ melius perirent;
Audiet pugnas vitio parentum,
Rara juventus.

Quem vocet divum populus ruentis
Imperi rebus? prece qua fatigent
Virgines sanctæ minus audientem
Carmina Vestam?

Cui dabit partes scelus expiandi
Jupiter? Tandem venias precamur,
Nube candentes humeros amictus,
Augur Apollo.

Digitized by Google

Les faibles rejetons des familles romaines,
Ces restes échappés à nos fatales haines,
Sauront de leurs aïeux les coupables exploits.
Ils apprendront que Rome, en sa fureur extrême,
Tourna contre elle-même
Ces glaives dont le Parthe eût dû sentir le poids.

Pour cet empire, hélas! au bord du précipice,
Quel dieu nous prêtera sa faveur protectrice?
Qu'espérer de vos pleurs, ô filles de Vesta?
Sourd à nos vœux tardifs et lassé de nos crimes,
Quelles sont les victimes
Que le Maître des dieux parmi nous choisira.

Accourez à nos vœux, venez, Dieu des présages,
Blond Phébus, paraissez, le front ceint de nuages;
Ou bien, si tu le veux, descends avec ton fils,
Toi que l'on voit toujours des Grâces entourée,
Divine Cythérée,
Amène sur tes pas l'indulgence et les ris.

Et toi, dieu des combats, dieu de sang et d'alarmes,
Qui chéris le tumulte et le fracas des armes,
Et du Marse vainqueur le visage hideux;
Sur tes fils oubliés, qu'opprime leur misère,
Jette un regard de père
Et sois rassasié de nos coupables jeux.

Sera-ce vous, enfin, favorable Mercure,
Qui, d'un jeune héros empruntant la figure,
De César immolé vengerez le trépas?

Sive tu mavis, Erycina ridens,
Quam Jocus circumvolat, et Cupido;
Sive neglectum genus et nepotes
Respicis auctor,

Heu! nimis longo satiate ludo,
Quem juvat clamor, galeæque leves,
Acer et Marsi peditis cruentum
Vultus in hostem;

Sive mutata juvenem figura
Ales in terris imitaris, almæ
Filius Maiæ, patiens vocari
Cæsaris ultor:

Digitized by Google

Diffère ton retour vers les célestes cimes!
Préside encor longtemps à nos heureux destins,
Et qu'un souffle funeste, irrité de nos crimes,
Ne te ravisse pas à l'amour des Latins!

Aime sourire aux noms et de prince et de père!
Triomphe ici plutôt! et l'on ne verra pas
Le Mède impunément fouler notre frontière,
César, si tu guides nos pas!

Il est facile au lecteur de comparer strophe par strophe, vers par vers et même mot par mot, les deux traductions que nous venons de citer. Quelle est la meilleure? Pour moi, je n'hésite pas à dire que ce n'est pas celle du comte Daru. M. Palliot rend une strophe de quatre vers par une strophe de quatre vers, tandis que le comte Daru chevauche toujours d'une strophe sur l'autre. Puis, quelle différence pour la fidélité et l'exactitude: M. Daru paraphrase, et M. Palliot traduit, du moins autant qu'on peut traduire en vers. Prenons les premiers mots de l'ode, *jam satis*, M. Palliot mettra tout simplement: *Trop longtemps Jupiter;* mais M. Daru sentira le besoin d'allonger la phrase et de dire: *Assez et trop longtemps,* ce qui n'ajoute rien au sens. Voyons la seconde strophe; comment les deux auteurs rendront-ils le *terruit gentes?* M. Palliot donne la traduction littérale, et M. Daru paraphrase encore. Passons à la troisième strophe, aux *damæ pavidæ;* l'un dira:

La mer couvrit les plaines
Et les hôtes des bois nagèrent dans les flots;

l'autre, fidèle à sa concision ordinaire et plein d'un élan qui fait absolument défaut au comte Daru, s'écriera:

Et dans le sein des flots débordés sur les plaines
Nageaient *les daims épouvantés.*

Serus in cœlum redeas, diuque
Lætus intersis populo Quirini.
Neve te nostris vitiis iniquum
Ocior aura

Tollat. Hic magnos potius triumphos,
Hic ames dici pater atque princeps;
Neu sinas Medos equitare inultos,
Te duce, Cæsar.

Digitized by Google

Oubliez parmi nous les demeures célestes :
Que nos crimes funestes
Sur les ailes des vents ne vous éloignent pas.

De laurier en ces lieux la gloire vous couronne.
Aimez, aimez les noms que notre cœur vous donne :
Prince, soyez le chef, le père des Romains,
Et ne permettez pas qu'une horde étrangère
Franchisse la barrière
Des États dont le sceptre est remis en vos mains.

Je pourrais continuer ainsi pour toutes les autres strophes ; mais comme je veux éviter avec soin tout ce qui sent la pédagogie, je laisse le lecteur de bonne volonté analyser et comparer avec la loupe ces deux échantillons de traduction, certain qu'après ce travail préparatoire, il arrivera aux conclusions où je suis arrivé moi-même. Nous ferons pourtant un reproche à M. Palliot, c'est, vers la fin de son volume, d'avoir omi quelques odes, l'ode à Néére, par exemple, qui se trouve au livre des Épodes, et qui commence par ces jolis vers :

Nox erat et cœlo fulgebat luna sereno
Inter minora sidera.

A cela près, son volume est, je ne dis pas parfait, mais complet. Pourquoi n'a-t-il pas réussi comme celui du comte Daru? Je crois l'avoir laissé entrevoir au commencement de cet article ; puis, pour ne pas être pédant à demi, je terminerai ces considérations par un vieux proverbe qui n'explique rien, mais qui constate : *Habent sua fata libelli.*

Alfred GIRAUD.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

DU PRIX COURANT DES LIVRES RARES.

(*Suite et fin.* — Voir p. 309.)

Quelques mois après cette dernière dispersion de la bibliothèque Renouard, les bibliophiles ont dû se préparer de nouveau à la lutte. M. Giraud mettait en vente son importante collection composée de livres précieux, magnifiquement reliés, et dont un grand nombre avait appartenu à d'illustres amateurs, de Thou, Richelieu, Mazarin, Colbert, le comte d'Hoym, Mme de Pompadour. Ajoutez à cela que tous ces livres étaient reliés par Du Seüil, Padeloup, Boyet, Derome, et que ceux en petit nombre que M. Giraud n'avait pu rencontrer en aussi belle condition, avaient été par lui confiés au talent des Bauzonnet, des Duru, des Capé et des Niédrée, et vous comprendrez dès maintenant combien les bibliophiles ont dû se disputer ces précieuses reliques, ces volumes avec envois autographes de Corneille, de Molière, de Racine ou de Boileau. Nous n'entreprendrons point d'appeler l'attention sur tous les livres qui ont atteint des prix élevés; il nous faudrait tout citer. Fidèle à notre plan, nous ne mentionnerons que ceux qui nous offriront des rapprochements de prix dignes d'être signalés.

Le n° 4, La Sainte Bible, en latin et en françois (traduite par Le Maistre de Sacy), avec des notes littérales, pour l'intelligence des endroits les plus difficiles. *Paris, Guill. Desprez et G. Desessartz,* 1715; 3 vol. in-folio, fig., mar. rouge,

Exemplaire aux armes du comte d'Hoym, s'est vendu 300 francs. Ce prix

Digitized by Google

élevé donné pour un livre assez commun, et qui, sans armoiries, se fût à peine élevé à une soixantaine de francs, est un exemple de l'intérêt que les bibliophiles attachent aux volumes qui ont appartenu à cet amateur. Il était, comme on sait, ministre plénipotentiaire, en France, du roi de Pologne, Auguste II, et si son nom a échappé à l'oubli, c'est grâce au soin qu'il prit de relever, par son goût pour les livres, le peu d'éclat de son blason. Connaisseur de premier ordre, il n'employait que les relieurs les plus habiles de son temps, et l'écusson qu'il ne manqua jamais de faire frapper sur chacun de ses livres, en quintuple le prix. La vente de son admirable collection eut lieu en 1738, le 12 mai, et produisit 85000 francs, en 59 vacations.

198. L'Imitation de Jésus-Christ, traduite et paraphrasée en vers françois par P. Corneille. *Imprimé à Rouen, par L. Maurry, pour Robert Ballard, à Paris*, 1656; in-4°, fig., mar. bleu. (*Duru.*)

Précieux exemplaire de la première édition des quatre livres réunis, avec envoi autographe de Corneille au R. P. D. Balland, chartreux. M. Dubois l'a payé 665 fr. Il avait appartenu à Firmin Didot, chez lequel il se vendit 40 fr. seulement, et à Pixérécourt, à la vente duquel il ne dépassa pas 110 fr.

330. Justiniani imperatoris Institutionum Libri IV. *Moguntiæ, per Petrum Schoyffer de Gernsheym, anno dîncæ Incarnationis, millesimo CCCC.LXVIIJ* (1468) *vicesima quarta die mensis maii;* gr. in-folio goth., à 2 colonnes, rel. en bois.

Ce magnifique exemplaire, imprimé sur vélin, de la première et très-rare édition des Institutes, s'est vendu 3450 fr. Il est orné d'initiales en or et en couleur, et, au premier feuillet, d'une miniature. Jamais exemplaire ne s'éleva à ce prix : 1880 fr. Brienne; retiré à 1200 fr. et offert à 1800 fr. Mac-Carthy.

466. Jamblicus de Mysteriis Ægyptiorum, Chaldæorum, Assyriorum, etc. *Venetiis, in ædibus Aldi et Andreæ soceri*, 1516; in-folio, v. f. à comp.

Exemplaire de François Ier, avec la Salamandre, acheté 700 francs par M. Giraud à la dernière vente Debure. Il a trouvé amateur à 1025 francs.

468. Marci Tullii Ciceronis officiorum libri tres. (Paradoxa et versus XII sapientum.) *Presens Marci Tullii clarissimi opus. Johannes fust Mogûtinus civis, nô atramêto plumati canâ neque ærea sed arte quâdam perpulera, Petri manu pueri mei feliciter effeci finitum anno M.CCCC.LXV* (1465); pet. in-folio goth., mar. rouge.

Digitized by Google

M. Didot s'est rendu acquéreur pour 3450 fr. de cet exemplaire, imprimé sur vélin, bien conservé, et avec les initiales peintes. Van Praët en cite 23 exemplaires imprimés sur vélin, et aucun d'eux n'est monté à ce prix: 425 fr. Gaignat; 1450 fr. La Vallière; 801 fr. Mac-Carthy; 43 liv. sterl. Sykes; 82 liv. 19 sch. Hibbert; 53 liv. Hanrott.

814. Incipit summa que vocât catholicon, edita a fratre Johanne de Janua. *Hic liber egregius catholicon dnice incarnationis annis M.CCCC.LX, alma in urbe Maguntina nationis inclite Germanicè..... impressus atq; confectus est.;* gr. in-folio goth., mar. rouge.

Première édition, très-précieuse, sortie des presses de Gutenberg. Cet exemplaire, assez bien conservé, s'est vendu 1950 fr. D'autres, 1050 fr. de Limare; 700 florins Crevenna; 65 liv. sterl. Sykes; 36 liv. 4 sch. Hibbert; coté 900 fr. dans le Bulletin du Bibliophile.

852. Thrésor de la langue françoyse, tant ancienne que moderne. Reveu et augmenté, en ceste dernière impression, par J. Nicot. *Paris, David Douceur*, 1606; in-folio, v. f.

Cet exemplaire, en grand papier, vendu seulement 10 fr. chez Soubise, est monté à 215 francs.

1015. Nonni Panopolitæ Dionysiaca, nunc primum in lucem edita, ex bibliotheca Joannis Sambuci Pannonii, cum lectionibus G. Falkenburgii. *Antuerpiæ, ex offic. Plantin.*, 1569; gr. in-8°, mar. vert.

Exemplaire en grand papier aux armes de de Thou, de la première édition très-rare. Vendu 45 francs chez Soubise, il s'est élevé à 130 francs.

1209. Les Vigilles de la mort du roi Charles septiesme a neuf psaumes et neuf leçons, contenant la cronique, les faictz advenus durant la vie du dit feu roy, composees par maistre Marcial de Paris dit Dauvergne. *Imprime à Paris par Robert Bouchier imprimeur demeurant en la rue Saint Jacques* (vers 1500); pet. in-folio goth., mar. bleu doublé de mar. rou. (*Niédrée.*)

Ce magnifique exemplaire du marquis de Coislin, vendu chez lui 245 fr., a été acquis par M. Solar au prix de 405 francs.

1377. Les Œuvres diverses de Boileau. *Paris, D. Thierry*, 1701; 2 volumes in-12, fig., mar. rouge. (*Gruel.*)

Précieux exemplaire de la dernière édition donnée par Boileau, avec envoi de sa main. Il s'est vendu 370 francs.

Digitized by Google

1402. **Œuvres diverses de M. (J.-B.) Rousseau.** *Londres, Jac. Tonson et Jean Watts,* 1723 ; 2 vol. in-4°, mar. bleu. (*Padeloup.*)

Édition bien imprimée, mais fort commune et d'un prix peu élevé, qui renferme les pièces retranchées. L'exemplaire qui nous occupe était aux armes du comte d'Hoym, dont nous avons déjà parlé. et cette circonstance l'a fait monter à 199 francs pour M. le baron Jérôme Pichon.

1513. **Obros et rimos provvensalos, de Loys de la Bellaudière, gentilhomme prouvenssau, revioudados per Pierre Paul, escuyer de Marseillo, etc.** *Marseille,* 1595 ; in-4°, mar. bistre. (*Thouvenin.*)

Premier livre imprimé à Marseille, et superbe exemplaire de Charles Nodier vendu chez lui 145 francs seulement. M. Brun l'a poussé à 430 francs.

Les éditions originales de nos classiques n'ont jamais été aussi recherchées que maintenant. Le moindre in-12, La Rochefoucauld, La Bruyère, Boileau, La Fontaine, vaut de 60 à 100 francs. Les premières éditions des tragédies de Racine ou des comédies de Molière, petit in-12, se sont élevées jusqu'à 200 francs. Il nous suffira de dire que dix-sept plaquettes, éditions originales de ce dernier, ont produit 2094 francs, et que dix petits volumes de Racine sont montés à 1398 francs.

2080. **Œuvres de François Rabelais avec des remarques historiques et critiques par Le Duchat, nouvelle édition augmentée de quantité de nouvelles remarques.** *Amsterdam, J.-F. Bernard,* 1741 ; 3 vol. in-4°, v. fauve, fil., tr. dor. (*Padeloup.*)

Exemplaire en grand papier, vendu 574 fr. A la vente de Pixérécourt, il n'avait pas dépassé 379 francs.

Les Elzeviers sont loin d'être en baisse : nous avons cité précédemment les prix que plusieurs d'entre eux avaient atteints chez M. Renouard. Nous ajoutons que le n° 2289 de la vente qui nous occupe,

Œuvres de Guez de Balzac. *Leide et Amst., les Elsevier,* 1658-78; 6 vol. pet. in-12, mar. rouge (*Trantz-Bauzonnet*),

Exemplaire non rogné et de la plus belle conservation, a été poussé par M. Solar à 751 francs.

2528. **Histoire ecclésiastique des Églises réformées au royaume de**

Digitized by Google

France, depuis l'an M.D.XXI. jusqu'en l'année 1563 (par Théodore de Bèze). *Anvers* (*Genève*), *de l'imprimerie de J. Remy*, 1580; 3 vol. in-8°, mar. vert.

Cet exemplaire, vendu 115 fr., avait appartenu à Boissy d'Anglas et n'avait coûté que 35 fr. 50 c. à la vente Bignon, en 1848.

2658. Histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1543 jusqu'en 1607, traduite de l'édition latine de Londres (par Le Mascrier, Lebeau, Desfontaines, etc.) *Londres* (*Paris*), 1734; 16 vol. in-4°, mar. bleu (*Padeloup*).

Exemplaire en grand papier, aux armes du comte d'Hoym, payé 1295 fr. par M. le comte Roger. En condition ordinaire, ce livre vaut à peine une cinquantaine de francs, et un bel exemplaire en maroquin est coté 250 fr. seulement dans un catalogue du libraire Tross.

2811. Testament politique d'Armand du Plessis, cardinal, duc de Richelieu. *Amsterdam*, *H. Desbordes*, 1688; 2 part. en 1 vol. pet. in-12, mar. vert (*Boyet*).

Exemplaire, aux armes de Mme de Chamillart, femme du ministre de ce nom, vendu 161 fr. Il avait fait partie de la bibliothèque de Pixérécourt, à la vente de laquelle il ne fut payé que 40 francs.

2958. L'Histoire et Chronique de Provence de Cæsar de Nostradamus. *Lyon*, *Simon Rigaud*, 1614; in-folio, mar. rouge.

Exemplaire, aux armes de de Thou, vendu 15 fr. chez Soubise, et acheté 295 fr. par M. le duc d'Aumale.

3085. Tyrannies et Cruautés des Espagnols, perpetrées ès Indes occidentales, qu'on dit le Nouveau-Monde, descrites en langue castillane par l'evesque Don Frère Barthélémy de Las Casas, trad. par Jacques de Miggrode. *Anvers*, 1579; pet. in-8° vel., fil., tr. dorée.

Cet exemplaire, aux armes de de Thou, a été vendu 145 francs. Chez Soubise, il n'avait pas dépassé 26 francs.

Nous terminerons cette notice, que nous aurions dû abréger, en citant, pour mémoire seulement, deux ou trois volumes d'intérêt local qui ont atteint des prix fort élevés.

275. Conférence avec les ministres de Nantes en Bretaigne, Ca-

Digitized by Google

banne et Bourgonnière, faicte par Mᵉ Jacques du Pré, prédicateur de l'Église de S. Pierre de Nantes, avec une homélie sur le baptesme de Mademoiselle Marie de Luxembourg, fille de messire Seb. de Luxembourg, seigneur de Martigues. *Paris, Nic. Chesneau*, 1564; in-8°, mar. vert (*Duru*).

Nous avons fait pousser jusqu'à 50 francs cette mince plaquette, qu'un concurrent plus heureux a obtenue pour 51 fr. Il en existe un exemplaire à Nantes, dans la bibliothèque de M. de La Jarriette.

2929. Les Chroniques et Annalles des pays Dangleterre et Bretaigne, contenant les faicts et gestes des princes qui ont regne audict pays, faictes et redigees par Alain Bouchard. *On les vend à Paris, en la rue Sainct Jacques, en la boutique de Jehan Petit*, 1531; in-fol. goth., mar. rouge (*Duru*).

Bel exemplaire, vendu 201 fr.

2930. Traicte de l'ancien estat de la petite Bretagne et du droict de la couronne de France sur icelle, par Nic. Vignier. *Paris, Ad. Perier*, 1619; in-4°, mar. rouge.

Exemplaire aux armes du prince Eugène de Savoie, 85 fr.

Ces rapprochements de prix, qu'il ne serait pas difficile de multiplier à l'infini, nous semblent suffisants pour établir la difficulté de composer aujourd'hui une bibliothèque de choix. Bon nombre d'amateurs ont cependant ce courage; mais tous n'ont pas celui de la persévérance, sans laquelle il n'y a pas de collection possible, quel qu'en soit le genre. Les uns sont vaincus par l'argent, et se voient forcés, au bout de quelques années, de livrer à l'encan une réunion de livres qu'ils espéraient pouvoir incessamment augmenter. Il en est d'autres qui font de leurs livres une sorte de trafic et les lancent en vente au moment de la hausse. Aussi ne voyons-nous plus, comme autrefois, cette persévérance de plusieurs générations à augmenter une bibliothèque qu'elles se transmettaient comme un héritage inaliénable. Rappelons ici que ce fut en 1573, à l'âge de vingt ans, que J.-A. de Thou commença la formation de la sienne. A sa mort, 7 mai 1617, elle se composait de plus de neuf mille volumes et passa à ses descendants. En 1679, elle fut acquise par le marquis de Ménars, président à mortier au parlement de Paris, qui la céda au cardinal de Rohan-Soubise; en 1706, elle devint, par

Digitized by Google

voie d'héritage, la propriété du prince de Soubise, à la mort duquel elle fut dispersée (1789). Elle avait duré deux cent seize ans!

C'est encore bien ici le lieu de remarquer que nos bibliophiles n'achètent plus, comme jadis, des bibliothèques entières après le décès de leurs possesseurs. Nous avons cité le marquis de Ménars et Rohan-Soubise : personne n'ignore que le duc de la Vallière acheta les bibliothèques entières de Guyon de Sardière, de Bonnemet, de Jackson, dont les catalogues ont été imprimés; de d'Urfé, cité avec éloge par le P. Jacob et du Verdier; Mirabeau, celle de Buffon; le comte de Mac-Carthy, celle de Girardot de Préfont. Du reste, il faut bien reconnaître que ces sortes d'acquisitions seraient fort difficiles à notre époque, où il n'existe réellement plus de bibliothèques, mais seulement des cabinets exclusivement composés de livres rares et précieux, et dans lesquels leurs possesseurs n'admettent rien de commun. Quel amateur, nous le demandons, serait aujourd'hui en mesure de proposer à MM. Yemeniz ou Cigongne l'acquisition de leurs admirables collections?

Aussi doit-on faire des vœux pour que de telles richesses ne soient pas dispersées, mais servent un jour à former un musée bibliographique où seront exposés aux yeux de tous, les chefs-d'œuvre des miniaturistes du XIIe ou XVe siècle, des imprimeurs Vérard ou Simon Vostre, et de ces artistes inconnus dont les reliures, si recherchées maintenant, tiendront leur place à côté de celles des Thouvenin, des Niédrée et des Bauzonnet.

E. GAUTIER.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

FÉVRIER 1856.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — *Séance du 24 janvier* 1856. — Le bureau et le conseil d'administration pour 1856 ont été installés dans cette séance. Après l'allocution prononcée par le nouveau président, M. de la Saussaye, M. Meillet a offert à la Société six pièces de monnaie d'argent trouvées avec beaucoup d'autres à la Chauvalière, près Saint-Pierre-lès-Églises (4 de Charles VII, 1 de Jean, duc de Bourgogne, 1 de Jean, duc de Bretagne).

La Société a entendu les lectures suivantes :

Notice par M. de Rochebrune sur l'abbaye et l'église de Nieuil-sur-l'Autise (Deux-Sèvres); — Notice par M. Touchard sur les communes de Clazay et de Saint-Porchaire (Deux-Sèvres); — Rapport par M. Cardin sur le volume de Mémoires (en langue hollandaise) envoyé de Leyde par la Société de la littérature néerlandaise, qui demande à celle des Antiquaires de l'Ouest l'échange mutuel de leurs publications; — Notice par M. Bonsergent sur Pierre Mamoris, curé de Sainte-Opportune de Poitiers au milieu du XVe siècle.

— *Séance du 21 février* 1856. — Outre dix-huit ouvrages archéologiques venant de la France ou de l'étranger, il a été offert à la Société dans cette séance : — par M. le comte de Rohan-Chabot, une jolie réduction en plâtre de la belle statue de Philippe de Chabot, grand-amiral de France, mort en 1543; — par M. de Longuemar, un fer de pique et deux clefs en fer provenant des fouilles du château de Lusignan; — par M. Pilotelle, deux fragments de poterie romaine rouge, avec nom de potier, trouvés entre la rue des Feuillants et la rue Saint-Denis; — par M. Bonsergent, une pierre provenant de l'ancien hôtel de la Bourdonnaye, et portant le nom de M. Moreau de Beaumont, intendant en 1749; — par M. Fillon, de Fontenay-Vendée, deux carreaux de brique en losange trouvés à Saint-Médard-des-Prés, auprès de cette ville; — par M. Picot, à Saint-Georges-de-Montaigu (Vendée) : 1° un fragment de poterie romaine grise, 2° un carreau de brique portant un cerf en relief; — par M. Rousseau, au même lieu, une médaille, moyen bronze, d'Auguste, et une de Néron; — par M. Auger, à Nalliers (Vendée), un jeton de Venise et un d'Achille de Harlay; — par M. Martineau, au même lieu, une médaille de Tibère et une d'Hadrien; — par M. le curé de Saint-Pierre-le-Vieux (Vendée), une médaille de Faustine la jeune; — par M. Raboisson, aux Essarts (Vendée), une médaille de Faustine la mère, un jeton de Rozemberg, une pièce de la Compagnie anglaise des Indes; — par M. Motte, au même lieu, une médaille de Posthume.

M. Grellaud, maire de Poitiers, a envoyé pour le Musée de cette ville quatre pièces d'argent du roi Eudes, trouvées dans les fouilles de la place du Marché à Issoudun (Indre).

La Société a admis, comme membre titulaire résidant, M. Edmond Bour-

Digitized by Google

gnon, baron de Layre ; comme membre correspondant, lord Londesborough, en Angleterre.

M. Cardin a lu une note contenant des renseignements qui lui ont été fournis par M. Picot sur les antiquités découvertes à Saint-Georges-de-Montaigu, et par MM. Auger et Martineau sur celles de Nalliers.

M. Chemioux a continué la lecture de ses Études historiques sur Jean Chandos, et M. l'abbé Auber celle de son Histoire du Symbolisme, dont il a résumé la première partie.

— Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine. — *Séance du 13 février* 1856. — Un rapport, présenté par M. de Kerdrel, sur les travaux de la commission de statistique monumentale, occupe le commencement de la séance.

M. Alfred Ramé s'attache à démontrer, d'après les documents originaux empruntés aux registres du parlement de Bretagne et aux mémoires inédits de l'Académie de peinture conservés à l'École des Beaux-Arts, que le principal honneur de la décoration de la grand'chambre du Palais de Rennes doit être rapporté à un artiste relégué jusqu'ici au second plan, au breton Charles Errard, peintre et architecte ordinaire du Roi, directeur de l'Académie de peinture et de sculpture et fondateur de l'École de Rome. C'est avec Charles Errard seul, alors arbitre des arts à la Cour de France, que le Parlement traita en 1656 pour la décoration de la grand'chambre ; c'est de lui seul que l'on réclame l'envoi des tableaux du plafond ; c'est à lui seul qu'on en fait tous les paiements. Si Coypel, alors à peine âgé de vingt-huit ans, et élève encore fort peu connu d'Errard, y a mis la main, il ne l'a fait que sous la direction et en suivant les pensées et les croquis d'Errard, comme Pierre Dionys a exécuté les sculptures et les boiseries d'après les dessins du même Errard. Il est donc temps de rendre à chacun selon ses œuvres, et de placer en première ligne, avec Charles Errard, la pensée créatrice et la direction suprême et générale de cette magnifique décoration ; en seconde ligne, Noël Coypel pour la peinture, Pierre Dionys pour la sculpture, agissant tous deux sous le contrôle de notre « fameux » compatriote, comme on l'appelait au XVIIe siècle.

M. P. Delabigne-Villeneuve lit ensuite une notice relative à des artistes bretons au XVIe siècle, employés par la communauté de ville de Rennes pour les fêtes données à l'occasion des entrées solennelles de rois, reines, princes et gouverneurs de Bretagne, à Rennes. Les délibérations du conseil de ville et les comptes des miseurs, pour les dépenses de l'entrée de la reine Anne en 1505, de celle du dauphin François en 1532, de celle du roi Charles IX (qui n'eut pas lieu) en 1565, etc., fournissent une liste très-curieuse de peintres, de maîtres verriers, de sculpteurs, huchiers et menuisiers, de brodeurs, d'architectes, d'orfèvres, dont les noms méritent d'être recueillis et appartiennent à l'histoire des arts en Bretagne. (*Journal de Rennes.*)

— La Société centrale d'horticulture d'Ille-et-Vilaine a procédé, le 3 février

Digitized by Google

dernier, à l'élection des membres composant son bureau pour l'année 1856 : *Président*, M. Gors ; *vice-président*, M. Delfaut ; *secrétaire*, M. E. Wichet ; *vice-secrétaires*, MM. de Kerbertin et Delaunay ; *trésorier*, M. Martin fils ; *vice-trésorier*, M. A. Lucas.

— Un décret inséré au *Moniteur* prescrit la publication des *Anciens Poëtes français* aux frais du Gouvernement. Cette collection comprendra environ quarante volumes de 600,000 vers chacun. La première série contiendra les poèmes nationaux qui retracent les souvenirs chevaleresques de la France et de l'Angleterre, « associée dans l'imagination de nos pères comme dans les exploits de notre temps, » c'est-à-dire le cycle de Charlemagne et le cycle d'Artus. Elle sera suivie des poèmes de l'antiquité sacrée et profane, partagée entre les grands épisodes de la Bible et les plus importantes époques de l'Histoire grecque et romaine, depuis Hercule jusqu'à Alexandre, et de César jusqu'à Attila. Puis viendront les romans d'aventures. Enfin paraîtront les poèmes satiriques et allégoriques, comme le *Roman du Renard* et le *Roman de la Rose*. Une série particulière sera destinée aux poèmes moins étendus, et une autre série aux poèmes dramatiques.

— M. Bouessel de Lecousselle, procureur impérial près le siége de Loudéac, est nommé président du tribunal de première instance de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), en remplacement de M. Habasque, décédé.

— Le 19 février 1856, de six à dix heures du matin, un violent incendie a réduit en cendres tout l'intérieur du théâtre de Rennes, dont il n'est plus resté que les murs. C'est au secours porté par la compagnie des pompiers, par les autorités et la population tout entière qu'est due la conservation des importantes constructions qui l'entourent, et dont la destruction semblait imminente. Ce monument, construit sur les plans de M. Millardet, de 1831 à 1834, avait coûté à la ville plus de 600,000 francs, et venait tout récemment de recevoir pour 60,000 francs de réparations. La perte est évaluée à près de 250,000 francs. La salle était assurée pour 145,000 francs à la compagnie le *Soleil*. En outre, la perte supportée par le directeur du théâtre et M. Saint-Léon, propriétaire du machinisme des *Pilules du Diable*, est d'environ 25,000 francs.

NÉCROLOGIE. — Il y a quelques jours à peine, le 22 février dernier, vient de mourir à Évreux, frappé à vingt-quatre ans par l'une de ces maladies qui atteignent avec la rapidité de la foudre, un jeune homme dont nous avions projeté de faire connaître aux lecteurs de cette *Revue* le talent si sympathique et si distingué. — Au mois de décembre dernier, Eugène Mordret avait publié, sous le titre de *Récits poétiques*, un recueil dont l'apparition avait été saluée par la critique parisienne comme le prélude d'une poésie vraiment originale. Hélas, ce livre n'a pu être que la floraison d'un talent qui promettait pourtant les fruits les plus riches et les plus savoureux !

Sa vie peut se dire en un mot, elle fut toute consacrée à l'étude. — Avec

Digitized by Google

les facultés natives les plus éminentes, Eugène Mordret avait agrandi, par la connaissance des littératures ancienne et moderne, le fonds déjà si fertile de sa nature poétique. Sa nomination, à vingt-trois ans, comme professeur de logique au lycée de Napoléon-Vendée, témoigne de la haute estime qu'avait inspirée son érudition précoce.

Nous nous efforcerons, dans un prochain article, de donner quelque idée de son œuvre, si digne d'être signalée comme une protestation remarquable contre la poésie personnelle et intime, fléau de notre littérature actuelle. Mais dire aujourd'hui toute notre pensée sur ce sujet serait pour nous chose impossible. Le retentissement produit dans notre cœur par la mort de ce jeune homme, dont nous avions su apprécier les qualités si rares et si aimables, ne nous permet pas d'aborder avec l'énergie de la critique ce livre, qui mérite l'examen le plus attentif. JOSEPH MARTINEAU.

— Dimanche dernier (17 février 1856) le petit bourg de Pléchâtel (arrondissement de Redon), offrait un spectacle bien douloureux et bien imposant : plus de trois mille personnes se pressaient autour d'un cercueil escorté par quatre petits enfants ; à quelques pas plus loin, des parents et de nombreux amis accourus de toutes parts, suivaient ce lugubre cortége.

M. Eric de Béru, enlevé par une cruelle maladie, dans quelques jours, à l'âge de 46 ans, avait conquis des droits incontestables à la reconnaissance publique, car personne n'avait fait plus de bien que lui dans l'arrondissement, tant sous le rapport des travaux agricoles et métallurgiques auxquels il se livrait avec le plus complet succès, que sous celui du bon exemple qu'il donnait aux gens de la campagne et aux nombreux ouvriers qu'il occupait dans ses ateliers.

Issu d'une famille distinguée, il comprit de bonne heure que l'homme d'intelligence puise sa valeur avant tout dans les services qu'il rend à son pays. Ses dispositions naturelles le portèrent, tout jeune encore, à se consacrer à l'étude des arts industriels et spécialement à l'agriculture. Après quelques années d'un travail opiniâtre, il avait acquis par la justesse de ses observations une rare expérience, et il se plaisait à donner d'utiles avis aux cultivateurs, qui les lui demandaient avec d'autant plus d'empressement qu'ils leur étaient plus utiles et qu'il les leur donnait avec plus d'obligeance.

Plus tard, lorsqu'il devint propriétaire de la belle terre et des usines du Plessis-Bardoult, il sut par sa rare intelligence et par les perfectionnements dont il était seul l'inventeur, obtenir des résultats inespérés, aussi avantageux pour le commerce qu'ils étaient profitables au pays et à sa jeune famille. Faut-il dire, en effet, qu'outre les nombreuses aumônes qu'il distribuait aux malheureux, sans vouloir même être connu de ceux qui recevaient ses secours, plus de cinquante familles dans la localité vivaient du travail qu'il leur procurait? (Extrait du *Journal de Rennes* du 20 février 1856.)

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division du Poitou et de la Bretagne, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs bretons ou poitevins.

VILLENAVE. — Nantes : 1792-1802. — Par Évariste Colombel. In-8° de 3 ff. Impr. de Guéraud, à Nantes.

JOURNAL D'AGRICULTURE pratique, publié par la Société d'agriculture d'Ille-et-Vilaine. 16 décembre 1855. (Paraît le 2 et le 16 de chaque mois.) Petit in-4° d'1/2 f. Impr. de Marteville, à Rennes. Prix annuel. . . . . 5.»»

L'AGRICULTEUR BRETON, almanach pour 1856. In-12 de 2 ff. Impr. de Fétu, à Paimbœuf. Prix. . . . . ».10

LES CANONNADES DE SÉBASTOPOL, ou le canon et le baromètre, pendant le siége de cette place, etc. Par Ch. Le Maout. In-8° de 17 ff. 1/2, plus 13 pl. Impr. de Le Maout, à Saint-Brieuc.

PROPOS RUSTIQUES, balivernes, contes et discours d'Eutrapel; par Noël du Fail, gentilhomme breton. *Édition annotée* par Marie Guichard. In-18 de 11 ff. 2/3. — A Paris, chez Charpentier. 3.50

SUITE de *l'Écho de la sainte montagne*, par Mlle Marie des Brulais. In-12 de 17 ff. Impr. de Charpentier, à Nantes (1855).

L'OFFICE PAROISSIAL ROMAIN, noté en plain-chant. In-18 de 28 ff. Impr. de Vatar, à Rennes.

ALMANACH administratif et commercial de Nantes et de la Loire-Inférieure pour 1856. In-18 de 8 ff. 1/3. Impr. de Mme Mellinet, à Nantes. (Cet ouvrage porte aussi les titres de : *Almanach du commerce de Nantes et de la Loire-Inférieure*, etc. — *Almanach général des adresses de Nantes et de la Loire-Inférieure*, etc. — *Annuaire nantais pour l'année* 1856, etc.). 1.25

DES ASSOLEMENTS dans l'arrondissement de Morlaix (Finistère); par J.-M. Eléouet. In-4° d'1 f. 1/2. Impr. de Lédan, à Morlaix.

LA FAMILLE BRETONNE, almanach pour 1856 (8e année). Publié par les rédacteurs de la *Foi bretonne*. In-18 de 3 ff. 1/9. Impr. de Prud'homme, à Saint-Brieuc.

LETTRE à un jeune homme sur le catholicisme; par François Lucas, professeur au lycée de Saint-Brieuc. In-18 de 4 ff. Impr. de Prud'homme, à Saint-Brieuc.

NOTICE SUR L'ABBÉ LECHAT, ancien professeur de philosophie au collége de Nantes; par Armand Guéraud. (Extrait de la *Biographie bretonne*.) In-8° d'1/2 f. Impr. de Marteville, à Rennes.

LA SÈVRE NIORTAISE. Suivie de : *Charte et lettre missive de Guiano, seigneur d'Ancenis*. Par P. Marchegay. In-8° d'1 f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

ABREGE eus an aviel gant meditationou. *Trede edition*, augmentet. Eus ar Gousperou ar Sul. In-18 de 9 ff. Impr. de Desmoulins, à Landernau.

BREURIEZ an itron-varia a Esperanc, etablisset E. Parres Cleder. (Avec deux cantiques. Signé : P. Person Taolé.) In-12 d'1/2 f. Impr. de Lefournier, à Brest.

BUEZ NEVEZ SANT RAYMOND-NONNAT, patrom eus a ilis Goayen. (Signé : Le Bars (Jean-Michel), ancien marin d'Audierne.) In-12 d'1/3 de f. Impr. de Blot, à Quimper.

HISTOR AR VREIZ, komposet gant L. M. D. K. enn envor ann aotrou Graveran, Escop. diveza maro e Kemper. In-18 de 5 ff. Impr. de Lefournier, à Brest.

ALMANACH de la Vendée, 1856. In-32 de 2 ff. 1/2. Impr. Bideaux, à Luçon. ».15

ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL de la Société d'émulation de la Vendée. 1855. 1re année. In-8° de 12 ff. Impr. d'Ivonnet, à Napoléon.

CHEMIN de fer du détroit du Pas-de-Calais. Tunnel sous-marin. Projet et études des travaux de cette ligne; par L. Favre. In-8° d'1 f., plus une planche. Impr. de Favre, à Niort. — A Niort, chez Couquaux; à Paris, chez Allouard.

Digitized by Google

INNOCENCE ET REPENTIR, petite pièce en vers, tirée de l'Évangile; par le P. Rigaud, missionnaire diocésain. In-12 de 2 ff. Impr. d'Oudin, à Poitiers.

LE GRAND ALMANACH VENDÉEN, pour l'année bissextile 1856. In-12 de 2 ff. 1/2. Impr. de Fillon, à Fontenay. . . . . » .15

MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE, par Châteaubriand; suivis du *Congrès de Vérone* et de la *Vie de Rancé;* terminés par la *Vie de Châteaubriand,* par M. Ancelot, de l'Académie française. 8 forts vol. in-8° jésus, illustrés de 34 gravures tirées à part et de 30 gravures sur bois, paraissant en 160 livraisons à 50 c. — A Paris, chez Dutertre, passage Bourg-l'Abbé, 20, et chez tous les libraires. — L'ouvrage complet coûtera. . . . . 80.»»

NOUVELLES OBSERVATIONS sur le Tholus d'Athènes; par M. Hanriot, ancien membre de l'École française en Grèce. In-8° d'1 f. Impr. d'Ivonnet, à Napoléon (Vendée).

A LA MÉMOIRE DU GÉNÉRAL COMTE DE LOURMEL, blessé à mort, à la tête de sa brigade, sous les murs de Sébastopol, dans le bastion même de la Quarantaine, le 5 novembre 1854; en vers; par M. Foucaud de l'Espagnery. In-8° d'1/4 de f. Impr. de Gratiot, à Paris.

CATALOGUE DES LIVRES de la bibliothèque de feu M. Parison, homme de lettres, dont la vente aura lieu le lundi 25 février et jours suivants, en son domicile, quai des Augustins, 7. — (Ce catalogue comprend 2728 numéros. Il est précédé d'une notice de M. C.-J. Brunet sur Jean-Pierre-Agnès Parison, né à Nantes le 11 novembre 1771, décédé le 16 septembre 1855.) — In-8° de 18 ff. — A Paris, chez Labitte, quai Malaquais, 5.

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE. Académie des Beaux-Arts. Funérailles de M. David (d'Angers). Discours de M. F. Halévy, secrétaire perpétuel, prononcé aux funérailles de M. David (d'Angers) le mardi 8 janvier 1856. In-4° d'1/2 f. Impr. de Firmin Didot, à Paris. (M. A.-J. du Pays, dans le n° 673 du journal l'*Illustration,* 19 janvier 1856, a donné une notice sur Pierre-Jean David, né à Angers le 12 mars 1789.)

NOTICE SUR GILLES DE RAIS; par Armand Guéraud. — Naissance et vie militaire de Gilles de Rais. Son luxe et ses prodigalités. Ses recherches alchimiques, ses évocations et ses crimes. Son procès et son exécution. Gilles de Rais a-t-il fourni le type de Barbe-Bleue? Avait-il sa raison? Indications bibliographiques. — In-8° de 4 ff. 3/4. Impr. de Marteville, à Rennes. — A Nantes, chez And Guéraud, impr.-libr. (1855.) — (La plus grande partie de ce travail a été insérée dans la *Biographie bretonne,* par P. Levot.)

LE CREDO AGRICOLE; par Amédée Bertin, ancien sous-préfet de Fougères, ancien représentant d'Ille-et-Vilaine. In-16 d'1/4 de f., avec vignette. Impr. de Mme veuve Carette-Bondessein, à Valognes. Prix de cinq exemplaires. . » .05

ÉTUDES SUR LA RESTAURATION DU CHANT GRÉGORIEN au XIXe siècle; par Théodore Nisard. In-8° de 34 ff. 3/4. Impr. de Vatar, à Rennes. — A Batignolles, chez l'auteur, rue des Dames, 112.

EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES, à l'usage des écoles tenues par les filles de la Sagesse. In-12 de 2 ff. 3/4. Impr. de Forest, à Nantes.

JOURNAL DES SAINTS, et méditations pour tous les jours de l'année, etc., par le R. P. Étienne Grosez. *Nouvelle édition.* 2 vol. in-12, ensemble de 44 ff. 2/3. Impr. de Prud'homme, à Saint-Brieuc.

HISTOIRE DE DU GUESCLIN, connétable de France. In-12 de 6 ff., plus une gravure. Impr. de Barbou, à Limoges.

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

David (d'Angers), portrait, par H. Oulevay, d'après nature. Impr. lith. de Lemercier, à Paris.

MUSIQUE.

Notre-Dame des tempêtes, nouvelle bretonne; paroles de M. Éd. Tissot, musique de Mme Antonia Ménard Tissot. — A Paris, chez F. Gauvin. . . . 2.50

Trois bals-guernes, ou contredanses basses-bretonnes, arrangées pour le piano; par E. Merckel. (3e édition.) — A Paris, chez Chaillou. . . . . 5.»»

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE

Aⁿᵈ. GUÉRAUD & Cⁱᵉ,

PASSAGE BOUCHAUD, NANTES.

Lettre d'vn Conseillier de Nantes *à Son Amy, sur l'evasion de Monsievr le Cardinal de Retz, A Nantes, M. DC. LIIII; suivie d'une Lettre du duc de Brissac.* — Gr. in-8°. . . . . 1 fr. »

Étude historique et morale sur le Compagnonnage et sur quelques autres associations ouvrières, depuis leur origine jusqu'à nos jours; par M. C.-G. SIMON, membre de la Société académique de Nantes, etc. — Brochure in-8° de 176 pages. . . . . 2 fr. 50

Petite Géographie de la Loire-Inférieure, par Eugène TALBOT et Armand GUÉRAUD, correspondants du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, etc., avec une carte du département: DEUXIÈME ÉDITION, revue avec soin et sensiblement augmentée; OUVRAGE APPROUVÉ par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, et MENTIONNÉ avec distinction par l'Institut de France (Académie des Sciences); 1 vol. in-18 de 316 pages. . . . 1 fr. »

En donnant des détails précis de topographie, de statistique et d'histoire, les auteurs ont eu pour but de faire un livre qui fût approprié aux besoins de l'instruction, en même temps qu'il pût servir de guide aux voyageurs dans le département de la Loire-Inférieure. Ils ont parcouru toutes les communes du département, afin de ne rien avancer qui n'ait été vérifié sur les lieux. La carte du département a été dressée par M. PINSON, sur une échelle assez grande pour pouvoir être utile à MM. les voyageurs, les propriétaires, les agents voyers, etc.

Le Progrès, album de lecture. *Méthode nouvelle et complète basée sur l'étude par la mémoire* et aplanissant toutes les difficultés. Lecture courante en 50 leçons. Cinq parties, en dix-huit tableaux. Par Mᵐᵉ Tardiveau (Sophie Berranger). — (Cet ouvrage a reçu, par un vote unanime, l'approbation de la Société académique de Nantes.) — 1 vol. petit in-4° de 21 ff. (168 pp.) Prix. 2.»»

Essai sur l'art de vérifier les dates des Calendriers Julien et Grégorien; par E. MORIN, docteur ès lettres, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes. Un vol. format Charpentier. — Prix. . . . . 2 fr. »

La Bretagne, son histoire et ses historiens; par M. G. LE JEAN, lauréat de l'Institut. — 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr. »

Mémoire historique sur l'abbaye de l'Ile-Chauvet, *ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Luçon, par le P. Arsène Cochois, ermite camaldule, prieur de cette maison;* annoté et suivi de la description des restes de cette abbaye, par Armand GUÉRAUD. — Gr. in-8°. . . . . 2 fr. »

Biographie bretonne, par P. LEVOT, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest, l'un des rédacteurs de la *Biographie universelle*, etc.

Le savant, modeste et consciencieux auteur a compris que pour doter son pays d'une *Biographie sérieuse et complète*, il ne lui suffisait pas d'avoir travaillé pendant vingt ans; mais que le concours d'écrivains dispersés dans toute la Bretagne, lui était encore indispensable. Il a, en conséquence, appelé comme collaborateurs: MM. Bizeul, A. de Blois, A. Burnel, A. de Courson, Cunat, E. Carissan fils, de Kostaing de Rivas, Duchatellier, Dugast-Matifeux, Armand Guéraud, Ch. Laennec, Th. de la Villemarqué, J.-A. de Kergaradec, Le Jean, A. de la Borderie, J. de Penguern, etc., etc.

La *Biographie bretonne* comprendra environ 24 livraisons in-8° de 80 pages chacune.

Le prix de la livraison est de 1 fr. 50 c.

Les 22 premières sont en vente.

FABLES NOUVELLES, par LIDENER. — 2 beaux vol. in-8°. Prix. . . . . 8 fr. »

FABLES POLITIQUES, par LIDENER. — 1 beau vol. in-8°. Prix. . . . . 5 fr. »

Digitized by Google

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La ***Revue des provinces de l'Ouest*** paraît le 1er de chaque mois, par numéro de 64 pages grand in-8°, format de revue, papier collé et satiné.

On souscrit au bureau de la Revue : **A NANTES, chez Aud GUÉRAUD & Cie, Imprimerie-Librairie du passage Bouchaud.**

PARIS, chez DUMOULIN, quai des Augustins, 13.
RENNES, — VERDIER, GANCHE.
FONTENAY, — NAIRIÈRE-FONTAINE.
VANNES, — CAUDERAN.

L'abonnement part du 1er septembre.
Un an, 12 fr. pour Nantes, et 15 fr. par la poste.

Nantes, Imprimerie Aud GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES

DE L'OUEST

(BRETAGNE, POITOU ET ANJOU).

—

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

Honorée d'une Souscription à Vingt Exemplaires par le Conseil général de la Loire-Inférieure.

TROISIÈME ANNÉE.

8e Livraison. — Avril 1856.

NANTES,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE And GUÉRAUD ET Cie,
PASSAGE BOUCHAUD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

De la 8e Livraison.

Pages

Le Cartulaire des sires de Rays. — Table analytique des chartes qu'il contient. — Par M. P. Marchegay. 449

La Tour d'Auvergne. — Sa statue et sa correspondance. — Par M. A. du Chatellier. (*Voir la 7e livraison*). 469

Le Barreau du Parlement de Bretagne au XVIIIe siècle (1733-1790). — Documents inédits fournis par le Registre des délibérations des avocats au Parlement de Bretagne. — Par M. Frédéric Saulnier, avocat à la cour impériale de Rennes. 480

Découverte des Échaubrognes. — Monnaies royales et baronales. — Par M. F. Parenteau. 493

Reliques de saint Apothême, évêque d'Angers; par M. Aimé de Soland. 502

Maillezais, poésie; par M. Alfred Giraud. 504

Programme des Prix proposés par la Société académique de Nantes, pour l'année 1856. 506

Chronique du mois; par Armand Guéraud. 508

Nécrologie : — Michel-Thomas Louis. — Rioust de l'Argentaye. — Dubreil de Pontbriant. — Armand Gaultier de la Guistière. 510

Bulletin bibliographique mensuel. 511

Digitized by Google

LE CARTULAIRE

DES

SIRES DE RAYS.

Un manuscrit important, un de ces registres dans lesquels on transcrivait des chartes, et qui sont spécialement désignés sous le nom de *Cartulaires*, vient d'être découvert dans les riches archives du château de Serrant, dont ce recueil a déjà fait connaître plusieurs documents curieux. Il remonte au milieu du XVe siècle, et contient la copie des *Lettres et Enseignements de la seigneurie de Rays*, depuis 1161 jusqu'en 1449. Cette découverte excitera sans doute la curiosité des nombreux investigateurs des antiquités bretonnes, poitevines et angevines; mais comme le vénérable in-folio, quoique le temps ait détruit sa reliure en bois de chêne, pèse près de quinze livres et se compose de 353 feuillets de parchemin, sa publication, même partielle, est sinon impossible, du moins très-difficile. Pour qu'on puisse apprécier l'intérêt du Cartulaire des sires de Rays, il y a donc nécessité de se réduire à analyser les pièces qui y ont été compilées; restreint à ces proportions, notre travail sera encore long et volumineux.

Sans y comprendre les doubles et les attaches, ou annexes, le nombre de ces pièces est en effet de 326, et elles sont presque toutes inédites. A la vérité, les 128 du XVe siècle et les 88 du XIVe, du moins pour la plupart, ne demanderont pas chacune plus de cinq ou six lignes; mais pour le XIIe siècle, 2 chartes, et pour le XIIIe, 113, une concision trop grande dans les analyses entraînerait l'obscurité,

Digitized by Google

et elle priverait des renseignements détaillés et précis qu'offre, pour la connaissance des institutions et de l'histoire civiles, un document qui, par la variété, la date reculée et la quantité de ses chartes, l'emporte peut-être sur tous les cartulaires féodaux existant dans nos divers dépôts d'archives. Nous avons donc cherché, tout en résumant leur texte, à conserver la substance comme le caractère des actes antérieurs à 1301.

Pour montrer l'enchaînement naturel des titres contenus dans le manuscrit de Serrant et en rendre l'étude plus facile, toutes les analyses ont été classées dans leur ordre chronologique. Le compilateur du XVe siècle ne s'en était pas plus préoccupé que de l'ordre des matières, et il avait copié, à mesure qu'ils lui tombaient sous la main, les divers actes pour lesquels il n'y avait sans doute pas de classement méthodique, avant les grands et longs procès auxquels a donné lieu la succession du trop célèbre Gilles de Rays. A la suite des analyses, nous donnons le numéro que chaque pièce occupe dans le Cartulaire. Nous signalons aussi par la lettre *F.* les documents du XIIIe siècle rédigés en langue française. L'idiome vulgaire a été fréquemment et de bonne heure employé au midi de la Loire : notre charte la plus ancienne remonte au mois d'avril 1244, n° 9 ; plusieurs autres, de 1264 et années suivantes, existent encore en original dans le chartrier de Serrant.

Les dates de temps et de lieu sont placées en tête. Nous indiquons les premières conformément au *nouveau style,* qui fait commencer l'année avec le mois de janvier. D'après l'*ancien style,* son point de départ était essentiellement variable. On sait que, notamment dans les provinces de l'Ouest, la fête de Pâques a été le premier jour de l'an jusqu'à la réforme du calendrier, par le pape Grégoire XIII ; et les difficultés qui en résultent, jointes à celles causées par l'habitude généralement suivie au moyen-âge de dater non du quantième du mois, mais de tel jour avant, pendant ou après telle fête, auraient obligé les lecteurs à recourir sans relâche à l'*Art de vérifier les Dates* et aux autres guides chronologiques, si nous n'avions pris le soin de leur épargner cette peine.

Dans notre texte sont imprimés en italique les noms et termes dont la traduction ou l'interprétation présentent des difficultés. Afin de ménager l'espace, plusieurs abréviations ont été adoptées : par exemple, ch^er^, p^sse^, s^gr^, s^t^, pour chevalier, paroisse, seigneur, saint,

Digitized by Google

et l., s., d., pour livres, sous et deniers. Lorsqu'une pièce n'a pas été transcrite d'après l'original lui-même, nous avons cru utile d'indiquer, à la suite de l'analyse et en caractères de note, par qui a été certifiée la copie authentique, nommée alors *vidimus,* dont le compilateur a reproduit le texte. Enfin, des numéros d'ordre assignés à chaque pièce rendront les recherches plus sûres et plus promptes, en ce qu'ils serviront de renvoi dans la Table alphabétique des noms de personnes et de lieux que donnent les analyses. Dans cette même table seront relevées les anciennes dénominations, soit françaises, soit latines, des diverses localités.

Comme nous l'avons dit en commençant, le Cartulaire des sires de Rays n'appartient pas à un dépôt public, et il est par conséquent d'autant plus utile de le faire connaître et d'en indiquer la substance. La tâche que nous imposait sa découverte a reçu une nouvelle force du désir exprimé par ses propriétaires, Monsieur le comte et Madame la comtesse Walsh de Serrant. Puissions-nous fournir ainsi aux lecteurs de la *Revue des provinces de l'Ouest* les moyens nécessaires pour faire servir les renseignements les plus substantiels fournis par un document que n'ont pas connu Du Paz, Lobineau et les autres historiens bretons, à de nouvelles publications et études sur tout ce qui se rapporte aux sires de Rays, aux terres et seigneuries qu'ils ont possédées, à leurs rapports de famille, de suzeraineté et de voisinage, comme au rôle qu'ils ont joué dans les affaires générales des trois provinces dont ils étaient feudataires, la Bretagne, le Poitou et l'Anjou.

P. MARCHEGAY.

Lousigny, 16 février 1856.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

DU CARTULAIRE DES SIRES DE RAYS.

1. — 10 ou 11 octobre 1161. — Charte de Garsire, s^gr^ de Rays, en faveur de l'abbaye du Breuil-Herbaud. Désireux de suivre l'exemple de ses prédécesseurs, et afin d'être, ainsi qu'eux, compris dans les prières des moines, Garsire, en leur confirmant ce qu'ils ont reçu de ses ancêtres, donne lui-même tous les droits qu'il avait dans les territoires de Lomundière, p^sse^ du Falleron, et de la Tessouelere, p^sse^ de Froidfont; plus dans cette dernière le Fief-Sorin, et enfin la pleine et entière propriété et justice de tout ce que le monastère pourra acquérir dans la terre de Rays. Arcoyt, fils de Garsire, approuve et confirme pleinement tout ce qui précède, en présence de Rainaud, chapelain de Touvois, Geoffroi et Raoul Moraus, Guillaume Œil-de-Bœuf, Girard Payen, Aimeri Borri, Girard Le Vilain, Herbert Le Chamberlain et autres. — 253.

2. — Vers l'an 1190. — Charte de C., chantre de l'église de Nantes, Jean Acelin, chanoine de la même, Aimeri, prieur de Pirmil, et Rainulfe, doyen de Clisson, arbitres d'un procès entre les Templiers et Stéphanie, dame de Rays, au sujet du douaire assigné à celle-ci par son défunt mari, Harcoet, s^gr^ de Rays; lesquels déclarent que dans ce douaire doit être compris tout ce qu'Harcoet possédait à Couëron, sauf l'écluse, mais avec le droit sur celle-ci de la part non rachetable nommée *paragium mortuum*. Cette sentence fut prononcée en présence de Martin, Geoffroi et Guy, templiers; Enisan, chanoine de Nantes; l'abbé de Pornic, le prieur de Melleray et Guillaume Aubin, ch^er^, surnommé de St-Vital et de St-Étienne. — 110.

3. — Juin 1218. — Charte de Savari de Mauléon (1), par laquelle,

(1) Dans la plupart de ses chartes, il s'intitulait *prince et seigneur* de Talmont.

Digitized by Google

avec l'assentiment de sa femme Belle-Assez, il donne à Lysée L'Hermite et à ses héritiers, en récompense de ses bons services : 1° le château neuf qu'il vient de construire, entre la Sèvre Nantaise et Hérisson, avec ses droits et appartenances, le tout relevant des chatellenies de Chantemerle, Hérisson ou autres ; 2° cinq masures ou métairies entre Hérisson et Chantemerle (1) ; à la charge d'en rendre hommage-lige et de payer, pour plait de main-morte ou droit de mutation, un autour mué, *unum ostorium mutatum*, ou la somme de 10 l. Fait en présence de R. (2) abbé de Talmont, Aimeri abbé de St-Liguaire, Guillaume d'Apremont le Jeune, Guillaume de la Mothe et Guillaume de Noeillé, chers ; P. Bordon et R., clerc et chancelier dudit Savari. — 166.

4. — 28 mars 1219. — Charte de Thibaut, sgr de Blazon (3) et de Mirebeau, en faveur des chanoines de St-Aubin dudit Blazon, du chapelain de la paroisse et de ceux de défunts Marie et Thibaut de Blazon. Pour augmenter l'importance et les franchises de l'église dudit lieu, Thibaut donne à perpétuité aux chanoines et chapelains le droit de disposer du revenu de leur prébende pendant l'année qui suivra leur mort, soit en legs, soit pour le paiement de leurs dettes. Si aucun d'eux meurt intestat, les autres disposeront de tous ses biens et dudit revenu, et ils l'emploieront en bonnes œuvres, pour le salut de l'âme du défunt. En cas de contestation au sujet du présent privilége, l'affaire sera jugée, et en dernier ressort, par l'évêque d'Angers. Fait dans la maison de Garnier des Bruères, en présence de 21 témoins, entre autres Guillaume de L'Étang, Peloquin de Luigné, Geoffroi de Lenay, Yvon de Combres et Jean Freslon, chers. — 127.

Vidimus de l'official d'Angers, en 1550.

5. — Août 1220, à Nantes. — Charte de Pierre, duc de Bretagne et comte de Richemont, contenant qu'à sa prière et pour l'amour de lui, Garsile de Rays, sans qu'il puisse jamais en résulter aucun préjudice pour lui-même ni pour ses successeurs, a bien voulu donner dans son fief un bail, *baillum*, à Geoffroi de Courences. — 200.

6. — 12 octobre 1220. — Charte d'Olivier de Cacer et de Lam-

(1) D'après la charte, deux borderies faisaient une métairie.

(2) Raoul de la Pérate, d'après la *Nova Gallia Christiana*, tom. II.

(3) Ce beau nom a été défiguré : on dit aujourd'hui *Blaison*.

Digitized by Google

bert de Droes, baillis de Pierre, duc de Bretagne, et de Geoffroi de Châteaubriant dans la Mée, contenant vente par Alain de Saffré à Garsile, s^gr^ de Rays, de la moitié de ce qu'il possédait dans le fief dudit Garsile et dans la p^ssse^ de Couëron, sans que les parents du vendeur puissent en réclamer le retrait. — 191.

7. — Août 1224, à la Rochelle. — Charte de Louis VIII, roi de France, par laquelle il déclare avoir reçu l'hommage-lige de Guillaume de La Mothe, contre tous hommes et femmes qui peuvent vivre et mourir, pour la rente de 100 l. t. qu'il a donnée audit Guillaume et à ses héritiers directs et légitimes. — 195.

8. — Novembre 1224. — Charte de R. de l'Epine, trésorier de l'église de Nantes et administrateur de l'évêché de Nantes, alors en régale (1), contenant une transaction passée devant lui entre Garsire, s^gr^ de Rays, et Guillemet, fils de défunt Aimeri de La Forêt, au sujet de l'herbergement du Port-Durand et de ses terres, vignes et autres dépendances. Après un long procès, Guillemet renonce à perpétuité, pour lui et pour ses héritiers, aux prétentions qu'il avait élevées sur ledit herbergement. — 162.

9. — 4 avril 1225, à Nantes. — Charte d'Étienne, évêque de Nantes, concernant une transaction passée, par son intermédiaire, entre l'abbesse de Ste-Marie d'Angers (2) et la prieure du Bourg-des-Moutiers, d'une part, et Garsire, s^gr^ de Rays, d'autre part, au sujet de ce qui était dû par le prieuré audit Garsire. Ce dernier restitue 50 l., qu'il s'était fait payer indûment, et il y renonce à perpétuité. L'abbesse et la prieure ajournent jusqu'à cinq années le paiement de 100 autres l. qu'il leur devait; mais, jusqu'à son entière libération, Garsire ne pourra demander et exiger sur les domaines et sujets du prieuré que les services ordinaires et bien constatés; et lorsque, les 100 l. payées, il sera en droit de renouveler ses prétentions, les prieure et religieuses pourront elles-mêmes réclamer les 71 l. qu'il leur doit pour dommages et exactions commis par lui-même ou par ses gens. Tout ce qui précède est confirmé par Raoul, fils et héritier de Garsire. — 172.

---

(1) C'est-à-dire, dont les revenus étaient perçus au profit du duc pendant l'exil de l'évêque Étienne de la Bruyère.

(2) Ce monastère a été nommé depuis *La Charité* et *Le Ronceray*.

Digitized by Google

10. — 1225. — Charte de Girard des Bruères, maître des Templiers en Aquitaine, par laquelle, du consentement d'Étienne, maître, et des Templiers de Coudrie, il transige avec Garsire, s^gr^ de Rays. Après leur avoir contesté le droit de bâtir une maison sur la chaussée des moulins de Pornic, ce dernier consent à sa construction, à la charge que les Templiers ne dépasseront pas l'emplacement et la hauteur de l'ancienne, et n'y recevront aucun individu vendant ou achetant, comme le font les regrattiers; eux-mêmes ne pouvant y faire vendre que le produit de leurs terres. — 203.

11. — 1230. — Charte d'Aimeri de Thouars, s^gr^ de Machecou, et de Béatrix sa femme, lesquels, avec le consentement de Jeanne, leur fille, donnent à Bertrand Le Tur et à ses héritiers, en pleine propriété et seulement à la charge d'y faire leur demeure et d'en payer 12 s. 6 d. de cens annuel, la moitié d'un tenement situé [à Machecou], entre les Jardins Neufs et les Jardins de l'Ile, auprès du canal ou de la chaussée de ladite île. — 117.

12. — 1230. — Charte des mêmes, contenant donation à Pierre Letart de la maison de La Vacherete, avec ses tenements et appartenances, à condition qu'ils auront la moitié dans tous les produits desdits tenements, pour lesquels ils fourniront la moitié des semences. Dans les bestiaux, mais sans y comprendre la jument que monte Letart, ils auront les deux tiers; dans les fromages leur part sera de la moitié; mais, outre la sienne, Letart aura le *megue* et le lait des dimanches. — 181.

Vidimus de Pierre, abbé de la Chaume, en 1278, le samedi après la Saint-Hilaire.

13. — 1231 ou 1232, à Angers. — Charte de Saint-Louis, roi de France, contenant un traité (1) passé entre lui et Pierre de Dreux, alias de Brenne, duc de Bretagne.

14. — 1235. — Charte de Béatrix, dame de Machecou, en faveur de l'abbaye et des religieux des Fontenelles. Voyant la mort approcher, elle leur donne, en pure et perpétuelle aumône et pour le salut de son âme : 1° le marché et le minage de Machecou, l'emplacement où ils se tiennent, et sur lequel est construite la maison nommée la

(1) La plupart des historiens contestent l'authenticité de ce traité, dont il existait plusieurs copies dans le chartrier de Rays. Il a été imprimé par Vignier.

Digitized by Google

cohue, un espace de deux brassées et demie autour de cette maison, avec tous les produits qu'elle en retirait; 2° le droit de prendre dans la forêt de Machecon le bois nécessaire pour réparer et agrandir ladite cohue; 3° un homme, appelé Huslequin, et ses héritiers, avec tout ce qu'ils possèdent; lesquels seront exempts et affranchis de tout service, mais paieront à l'abbaye un cens annuel de 5 s. — 133.

15. — Mai 1237. — Charte de Raoul, s^gr^ de Rays, et d'Olivier de Coché, ch^ers^, par laquelle, à la suite d'une enquête faite vis-à-vis des chevaliers et probes-hommes de Bouin, ils transigent au sujet des revenus de ladite île. Olivier aura la moitié dans les acquêts, la collecte et les autres revenus; mais la perception en sera faite par le sergent de Raoul, qui jurera entre les mains de l'abbé de Pornic de donner fidèlement à Olivier sa part. Raoul aura seul droit aux baillies et à la baronnie; toutefois, il ne pourra ni s'opposer la à levée de la collecte, en prenant pour prétexte la garde du château de Bouin, ni convoquer les hommes de l'île pour la garde de son château de Prigny. — 215.

16. — 11 février 1238. — Charte de Pierre de Brenne (1), contenant, pour lui et pour ses héritiers, 1° obligation envers Raoul, s^gr^ de Rays, de ne pas réclamer, pendant la vie de ce dernier, les 1000 l. dont il est son débiteur; 2° promesse de n'avoir contre lui ni haine ni colère, et de ne lui causer aucun dommage s'il détruit et démolit son château de St-Etienne-de-Malmort. — 171.

17. — 1238. — Charte d'Olivier de Coché, ch^er^, par laquelle il reconnaît et déclare qu'en vertu d'un traité passé entre lui et Raoul, s^gr^ de Rays, ce dernier doit posséder le port de Bouin pendant deux années, à partir de la St-George, 23 avril, de l'an susdit. — 204.

18. — Juillet 1243. — Charte de Guillaume de Rezé, ch^er^, contenant que le susdit Raoul, s^gr^ de Rays, en récompense de ses bons services, lui a donné, ainsi qu'à ses héritiers directs, tout ce qu'il possédait dans la p^sse^ de Doulon, plus 100 s. de rente dans celles de St-Etienne-de-Montluc et de Vigneux; pour lesquels il lui a fait hommage, mais dont il n'entrera en possession qu'après la mort de Raoul. — 101.

---

(1) C'est le nom que prenait Pierre de Dreux, après avoir remis le gouvernement du duché de Bretagne à son fils Jean Ier, devenu majeur en 1237.

Digitized by Google

19. — Avril 1244. — Charte de Thibaut Chabot, ch^er^, sire d'Oulmes et de Rocheservière, contenant : 1° donation à son frère Girard Chabot, ch^er^, des terres de St-Hilaire-du-Bois et de la Chapelle-Themer, plus de tout ce qu'il possédait dans le fief de Pierre Vivier, dans la châtellenie de Mareuil et à Thiré, en pleine propriété et seigneurie; 2° donation, avec l'approbation dudit Girard, à son autre frère Sebrand, de tout ce qu'il avait dans les fiefs et domaines de M. de St-Maixent; moyennant lesquelles donations, ceux-ci consentent : 1° que Ainor, femme dudit Thibaut, ait et tienne, à titre de douaire, les terres de l'Ile St-Simon et de Loge-Fougereuse, le moulin et l'étang de La Chabociere, 50 s. de rente sur la taille d'Antigny, autant sur le fief du Plessis-Auxelin, la terre des Olières, près Mervent (sauf 40 l. de rente que messire Hugues du Bois y tiendra des trois frères Chabot), 9 l. 5 s. sur les tailles de Coulonges-les-Royaux, et enfin 105 s. de rente que leur mère Agnès a donnés à la maison et aux serviteurs de Lavaudan; 2° que chacune des trois filles de Thibaut et d'Ainor, nommées Agnès, Olive et Marguerite, aura en mariage 200 l. de rente, assises sur les domaines de leur père; 3° que leur fils Thebaudin, en payant 50 l. de rente à celui de ses oncles auquel la succession de Thibaut pourra être dévolue, par droit de viage ou retour (1), ait les terres du fief de Gastine et celles qui sont situées entre Parthenay et la Sèvre jusqu'à la ville de La Molière; plus celles de *Rees* et de *Pringné*, que Thibaut tient en gage de messire Olivier de Clisson, et en outre de la Mée; 4° qu'à défaut dudit Thebaudin, les biens susdits passeront à l'autre fils de Thibaut, nommé Guillaume de Chantemerle. — 157. *F.*

20. — 1246. — Charte de Salvagie, dame de Rays et de la Mothe, contenant une transaction passée entre Girard Chabot et sa femme Eustachie, fille de Salvagie, d'une part, et Geoffroi de Lusignan, s^gr^ de Ste-Hermine, et sa femme Almodis, d'autre part, au sujet de la terre des Pineaux et de ses dépendances. Les premiers renoncent à leurs prétentions et reçoivent, à titre d'échange, la moitié que Geoffroi et sa femme ont dans les terrages de Thiré, plus le droit d'hommage-lige, à 20 l. pour plait de main-morte, sur tout

(1) En vertu duquel, dans le Poitou, entre la Dive et la Sèvre Nantaise, le fief ne passait au fils aîné du défunt seigneur qu'après la mort du dernier frère de son père, chaque frère succédant viagèrement d'après l'ordre de sa naissance.

Digitized by Google

ce que Girard et Eustachie possèdent dans la p^sse^ et le territoire de Corp et de Frosse. — 173.

21. — 31 janvier 1248. — Charte de l'abbé et du couvent de Pornic, par laquelle ils donnent quittance à Raoul, s^gr^ de Rays, des 50 s. de rente donnés à l'abbaye par son père Garsire, plus des 100 s. qu'il avait légués pour la fondation d'une chapellenie dans l'église de Notre-Dame dudit Pornic. Raoul avait acquitté ces legs en abandonnant aux religieux les dîmes qu'il percevait dans la p^sse^ de Ste-Marie-de-Chef-Chef, et les droits sur leurs vignes dans les p^sses^ de Notre-Dame de Pornic et du Clion. — 156.

Vidimus de l'official de Nantes, en 1248.

22. — 21 mars 1252. — Charte de Jean, évêque, et du chapitre de Poitiers, contenant qu'en leur présence, Foulques de St-Michel, maître des ch^ers^ du Temple en Aquitaine, d'une part, et Girard Chabot, ch^er^, tant en son nom qu'en celui de sa femme, d'autre part, désireux de mettre fin à leurs contestations au sujet du Plessis-Raffray, ont choisi pour arbitre l'abbé de Notre-Dame-la-Grande, de Poitiers, devant lequel ils s'engagent à comparaître au jour où il les convoquera, à peine de 100 s. d'amende payables par le défaillant au comparant; promettant, en outre, d'exécuter sans aucun recours d'appel l'arrêt que prononcera ledit arbitre. La femme de Chabot, de laquelle il tient les droits réclamés contre les Templiers, devra prêter serment, entre les mains du vicaire de *Cholem*... (1), de se conformer audit arrêt. — 8.

23. — 19 avril 1252. — Charte d'Aimery, vicomte de Thouars, par laquelle il s'engage : 1° à rembourser à Girard Chabot, la somme de 110 l. en monnaie courante, pour le paiement de laquelle il est sa caution envers le s^gr^ de Clisson; 2° à l'indemniser de tous les frais et dommages qu'il pourrait éprouver faute dudit paiement. — 17.

24. — Avril 1253. — Charte d'Alice de la Roche, abbesse de Ste-Marie d'Angers, contenant une transaction passée entre ledit monastère et son prieuré du Bourg-des-Moutiers, d'une part, et Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays, et sa femme Eustachie, d'autre part. Ces derniers prétendaient exercer le droit, attribué disaient-ils

(1) *Sic.* Peut-être *Thalem*... pour *Talmont*.

Digitized by Google

de toute antiquité aux s^grs de Rays, de prendre à crédit les marchandises exposées en vente au Bourg-des-Moutiers, en donnant tel gage qu'ils jugeraient convenable. Ce droit de crédit est limité à la valeur de 5 l., jusqu'au remboursement de laquelle toutes les marchandises devront être payées comptant; mais, en aucun cas, on ne devra surfaire le prix des objets pris à crédit pour le seigneur. Les infractions au principe établi dans le présent traité ne pourront lui porter atteinte. — 194.

25. — 26 août 1254. — Charte de Jean, évêque, Raoul, doyen, et du chapitre de Poitiers, contenant la sentence rendue conformément à l'arbitrage du 21 mars 1252.

Raoul de Rays et Savagie, sa femme, avaient donné aux Templiers le Plessis-Raffray et tout ce qu'ils y possédaient. Après leur mort, non-seulement leur fille et héritière, Eustachie, et Girard Chabot, mari de cette dernière, ne délivrent pas ce legs, mais encore ils enlèvent aux sujets des Templiers, à Bourgneuf, divers objets, estimés plus de 40 l. L'abbé de Notre-Dame-la-Grande, de Poitiers, à l'arbitrage duquel le procès est soumis, condamne Girard Chabot et sa femme : 1° à rembourser lesdites 40 l.; 2° à payer à Hugues Grisart, maître des Templiers d'Aquitaine, 6 l. pour le revenu du Plessis-Raffray pendant une année; 3° à délivrer ledit Plessis où à compter en échange la somme de 100 l. — 158.

26. — Avril 1257. — Charte de E. (1), élu abbé, et du couvent de Buzay, contenant cession à Girard Chabot et à sa femme Eustachie, dame de Rays, ainsi qu'à leurs descendants, de la moitié que l'abbaye possédait dans les moulins à eau de l'Ile de Bouin, situés près du port des navires ou dans le port même; en échange de laquelle moitié les religieux auront 50 s. de rente, dont 49 s. 6 d. sur les prés de la p^sse de Couëron et 6 d. sur les moulins de Pornic. Mais le monastère conservera son moulin à vent situé dans l'île de Bouin, au tenement de la Boce. S'il vient à être détruit, un autre pourra être construit à sa place; et les personnes qui voudront y faire moudre leur blé n'en seront empêchées en aucune manière. — 165.

(1) Les catalogues, entre autres celui de D. Morice, imprimé au t. II de son *Hist. de Bret.*, indiquent pour abbé de Buzai, de 1246 à 1262, un nommé Gilles, en latin *Egidius*, qui est sans doute celui dont il est ici question.

Digitized by Google

27. — 10 mars 1258, à Aigrefeuille. — Charte de Jean, duc de Bretagne et comte de Richemont, contenant une transaction passée entre son frère Olivier, d'une part, et Maurice de Belleville, à cause de sa femme Jeanne, dame de la Roche-sur-Yon et de Luçon, d'autre part, au sujet des terres de Machecou et de St-Philibert et de leurs dépendances. Jeanne aura le château de Machecou et le tiers des rentes et revenus desdites châtellenies, et Olivier les deux autres tiers. Si l'un d'eux meurt sans laisser de postérité, sa part reviendra à l'autre ; mais dans le cas où ce dernier mourrait sans enfants de sa femme Marquise, celle-ci prendrait son douaire sur la part de son mari, à la charge d'acquitter ses dettes et legs, qui, même le douaire venant à être assigné ailleurs, seront toujours payés sur les revenus de Machecou et St-Philibert. — 220. *F.*

28. — 6 octobre 1258, à Nantes. — Charte de Pierre, fils de Jean, duc de Bretagne, cher, par laquelle, en récompense des services que lui a rendus Girard, surnommé Chabot, sgr de Rays, il s'engage à l'assister et aider, sauf les engagements contractés à son égard par ledit Chabot, sous la garantie d'Olivier de Clisson et de Brient Le Bœuf, chers, contre Maurice de Belleville, dans toutes les causes et affaires qu'il aura en la cour du duc de Bretagne contre ledit Maurice, au sujet du château de Machecou et de ses dépendances : soit en enlevant à ce dernier ses avocats, conseillers et autres appuis, par prières ou par ordres, mais de bonne foi et sans être tenu à aucune dépense ; soit en intercédant auprès du duc son père. Il promet aussi à Girard de lui remettre les chartes par lesquelles Olivier de Machecou a donné à lui, Pierre, la terre de Machecou et de St-Philibert-de-Grand-Lieu, ou, à défaut desdites chartes, une renonciation, en faveur dudit Girard, à la donation qu'elles contiennent. Il donnera donc à Girard, en toute cette affaire, les mêmes conseils et secours que si c'était sa propre cause, soit en justice, soit en guerre, à moins que cette dernière ne lui soit interdite par ses supérieurs, et pourvu qu'il ne soit tenu ni de comparaître en personne ni de faire aucun déboursé. — 108.

29. — Septembre 1259. — Lettre de Nicolas, abbé, et du couvent de St-Serge d'Angers, à Galeran, évêque de Nantes, contenant approbation de la sentence qui sera rendue par lui sur le procès desdits religieux contre Girard Chabot, cher, sgr de Rays, et sa femme

Digitized by Google

Eustachie, au sujet des droits et priviléges du prieuré de Chemeré, dépendant de leur monastère. — 212.

30. — Octobre 1259. — Charte de Galeran, évêque de Nantes, concernant le susdit procès, portant: 1° sur le droit d'usage des religieux de Chemeré dans la forêt dudit lieu, tant pour chauffage du prieuré et de son four que pour construction et réparation de ses édifices et confection de ses tonneaux, ainsi que pour pacage de ses bœufs, vaches, porcs et autres bestiaux;

2° Sur l'envahissement du prieuré par ledit Chabot, qui y avait commis de nombreuses déprédations;

3° Sur l'exploitation et l'arrachement d'un bois nommé la Haye du Breuil Litigieux, appartenant aux moines;

4° Sur la saisie et occision de trois de leurs porcs, qui paissaient dans la forêt de Chemeré.

L'évêque décide que le prieur sera maintenu dans son droit d'usage, sans montrée ou détermination de l'endroit où il doit s'exercer; mais à la charge de prévenir le s^gr de Rays ou ses forestiers, et de prêter serment d'en user en lieu et de la façon les moins dommageables. Le bois pris dans la forêt de Chemeré ne pourra être vendu, et les tonneaux eux-mêmes ne seront aliénés qu'avec le vin dont ils seront remplis. Le pacage ne sera toléré que pour les bestiaux servant aux religieux et à leurs sujets, ou destinés à leur consommation. Les brebis et chèvres sont exclues dudit droit de pacage. Les exactions imputées au s^gr de Rays donneront lieu à des dommages et amendes, que l'évêque fixera plus tard. — 208.

Vidimus donné par Herbert, moine de Saint-Serge et chapelain de Chemeré, le 15 décembre 1275, lorsque frère Jacques, nouvellement élu prieur de Chemeré, fit serment entre les mains de Girard Chabot, seigneur de Rays, de se conformer aux prescriptions sus-relatés.

31. — 7 septembre 1260, à Angers. — Charte de Geoffroi, sire de Châteaubriant, ch^er, contenant alliance avec son très-cher cousin Girard Chabot, sire de Rays et de Châteaugontier, contre Maurice de Belleville, avec lequel ils étaient en procès: Girard pour la terre de Machecou, et Geoffroy pour celle de Montaigu. Le sire de Châteaubriant jure de prendre parti pour celui de Rays dans tous les débats existants jusqu'à ce jour entre lui et Maurice, à y mettre corps, terre, chastel et avis, et à ne faire paix, ni accord avec le sire de Belleville, sans son assentiment et sa participation, à peine d'être tenu pour parjure et pour traître. Fait et juré en la chapelle de l'Aumônerie de Saint-Jean l'Évangéliste. — 188. *F.*

Digitized by Google

32. — Septembre 1260. — Charte de Jean, duc de Bretagne, contenant une transaction passée au sujet des terres et seigneuries de Machecou et St-Philibert-de-Grand-Lieu, entre Olivier de Machecou, d'une part, et Girard Chabot et Eustaice sa femme, fille de défunt Raoul de Rays, d'autre part. Ces derniers auront, outre ce qui a été cédé à Maurice de Belleville et à sa femme Jeanne de la Roche-sur-Yon par ledit Olivier, le château de Machecou avec les hommages et baux de tous ceux qui y doivent estages et gardes ; plus l'hommage de ce que ledit Olivier tient de Maurice, et l'hommage du vicomte de Rohan. Pour sa part, Olivier aura toutes les autres redevances dues par les habitants desdites terres. Dès que Girard sera, par achat fait à Maurice et à sa femme ou par leur mort, en possession de leur part dans lesdites seigneuries, le duc de Bretagne sera tenu de le recevoir comme feudataire. — 234. *F.*

33. — Septembre 1260. — Lettre d'Olivier de Machecou à Guillaume de Fresnay, Guillaume de Thoré, Raoul Mangi, chers, et à tous ses autres hommes qui doivent gardes et estages dans le château ou la ville de Machecou, pour leur mander et enjoindre de faire désormais les fois et hommages qu'ils lui rendaient à Girard Chabot, auquel il vient de les céder. — 64 et 193. *F.*

Vidimus de l'official de Nantes, 1° en avril 1261, 2° le siége épiscopal vacant, le 3 février 1278.

34. — Septembre 1260. — Charte d'Olivier de Machecou, par laquelle il s'oblige à remettre, sous quinze jours, à Rainier, sénéchal de Nantes, et à Aimeri Chenu, le traité qu'il a passé avec Maurice de Belleville et sa femme Jeanne, moyennant la remise, que ceux-ci devront lui faire, du traité qu'il a lui-même passé avec Girard Chabot et sa femme Eustaice, sous l'arbitrage du duc de Bretagne. — 65. *F.*

Vidimus du susdit official, le 3 février 1278.

35. — Décembre 1260. — Charte de Girard Chabot, cher, sr de Rays, contenant un échange passé entre Durand Goyais, citoyen de Nantes, et Alain, vicomte de Rohan. Ce dernier cède son droit de percevoir un denier sur chaque muid de blé, vin, sel et autres denrées soumises au péage qui remontent la Loire ou la descendent; et il reçoit de Goyais un herbergement nommé Belle-Ile, situé paroisse de St-Donatien de Nantes, au bord de l'Erdre, avec ses vignes, terres, vergers, sauzaies et autres dépendances. — 148.

36. — 27 août 1262, à Paris. — Accord passé entre le comte de

Digitized by Google

Bretagne et Girard Chabot, s^gr de Rays, en vertu duquel — Hélie de Musce Lyen, Silvestre de Rezé, Geoffroi de *Bintin*, Geoffroy Lerbarc, Raoul de Sen..., ch^ers, et Rainier, sénéchal de Nantes, après avoir prêté serment, examineront et jugeront avant la Toussaint les débats qui existent entre le comte et ledit Girard; autrement le procès, qui avait été retiré de la cour du Parlement, à sa séance de l'Assomption, y serait porté à la session de la Toussaint. Il s'agissait de décider: 1° si le comte de Bretagne a droit de saisir la terre de Machecou sous prétexte d'escheoite (1); 2° si ladite terre doit être adjugée audit Chabot ou à Maurice de Belleville; 3° si Girard a droit, dans sa baronnie de Rays, au *geyf du petey* (2) des nefs ou vaisseaux brisés en mer. — 161. *F.*

37. — 4 mai 1263, à Martigné-Ferchaud. — Charte testamentaire de Geoffroi de Pouancé, fils d'un autre Geoffroi, et premier mari d'Ama de Châteaugontier, laquelle épousa ensuite Girard Chabot. Il élit sa sépulture dans l'église de Foncher, fait un grand nombre de legs, et choisit pour exécuteurs testamentaires Guy de Laval, Robin le Vieux de Coëmes, Gilbert de Marans, Pierre de Pouancé, ch^er, Hugues et Thibaut, frères du testateur, et Hervé de Visseiche, chèvecier de N.-D. de La Guerche, auxquels seront priés de s'adjoindre les évêques d'Angers, Nantes et Rennes. — 45.

38. — 19 juillet 1264, à Nantes. — Charte de Durand Goymer, bourgeois de Nantes, par laquelle il déclare, au nom de son fils Jeannot et au sien, qu'après avoir reçu du noble baron Girard Chabot, ch^er, sire de Rays, 20 s. de rente sur les biens que Brient Le Bœuf tenait au Port Durand, dans la p^sse de Couëron, du chef de sa défunte femme Belle-Assez, sœur dudit Girard, ce dernier demeurera quitte de pareille rente qui leur était due sur le fief de Girard, dans la p^sse de St-Michel-Chef-Chef. — 52. *F.*

39. — Septembre 1264. — Charte, passée en la cour d'Angers, contenant une transaction entre Hauis, dame de Châteaugontier, veuve de James, s^gr dudit lieu et de Nogent-le-Rotrou, d'une part; et Ame, fille et héritière des susnommés, dame de Châteaugontier

(1) Succession collatérale.

(2) *Sic*, pour *geyf* et *pecey*, c'est-à-dire les droits d'épaves et de bris.

Digitized by Google

et de Pouancé, et son mari Girard Chabot, écuyer, d'autre part; au sujet de l'entérinement de deux paires de lettres, par lesquelles Ame avait, dès le mois de janvier précédent, garanti à Hauis ce qui lui a été accordé ou lui est dû pour son douaire. Les susdits époux consentent à l'entérinement, pourvu qu'il ne préjudicie pas à Ame, en mettant à sa charge la part que ses deux sœurs mineures, Elyote et Phelipe, placées sous la garde et la tutelle de Hauis, doivent payer dans les dettes de leur père James et de leur frère Estievre ou Étienne; et en outre aux conditions suivantes :

1° En son nom et en celui de ses deux filles mineures, Hauis renonce aux revenus des terres du Perche, qu'a touchés le comte de Blois, et à ceux de la terre de Châteaugontier.

2° Il lui sera payé annuellement 40 livres pour l'entretien de ses deux filles.

3° Le produit de la ferme consentie par Hauis à Jamet Sevin et à ses compagnons, jusqu'au dernier samedi de mai 1265, sera affecté au paiement des dettes de défunts James et Étienne de Châteaugontier.

4° Ame et Girard Chabot auront, sur le douaire assigné à Hauis dans le Perche, le coin de la monnaie de Nogent-le-Rotrou, tel qu'en devait jouir ladite Hauis.

5° Avant la Toussaint prochaine, il sera procédé, par l'archiprêtre d'Angers et par Robert Le Voier, ch^er^, à une enquête tendant à établir si les métairies de Bozeilles et de la Chaleimpnerie appartenaient en propre au susdit James ou ont été acquises pendant son mariage avec Hauis. Dans ce dernier cas, la veuve en aura l'entière propriété, qui autrement sera dévolue à Ame.

Après avoir juré d'observer fidèlement tout ce qui précède et avoir apposé leurs sceaux à la charte, les parties chargent le bailli d'Anjou d'en assurer au besoin l'exécution. — 36. *F.* (1)

40. — Janvier 1265. — Charte de Jean, duc de Bretagne, par laquelle, du consentement de Jean, son fils aîné, il donne au puîné Pierre, pour lui et ses descendants, la terre de Vue et ses dépendances, en pleine propriété et avec tous ressort et droit de justice; à condition qu'aucuns château ou ville ne pourront y être élevés ou

(1) L'original existe encore à Serrant, mais il est mutilé dans toute sa hauteur de droite.

Digitized by Google

fortifiés sans le consentement du duc et de ses héritiers. Dans cette donation est compris le droit nommé *gaif*, que le duc percevait en mer, sur les rivages de la seigneurie de Rays. — 216.

41. — 24 janvier 1265. — Charte de Girard surnommé Chabot, s^gr de Châteaugontier, contenant vente à Jean Pommoys, de Miré, des coupes de son bois de Gratecuisse, près Chemiré-sur-Sarthe, pendant cinq années, à raison de 90 l. — 109.

42. — Mai 1265. — Charte de Girard Chabot, valet, s^gr de Rays, par laquelle, en reconnaissance des bons services qu'il a reçus de son fidèle sergent Hamon Chenu, il donne à lui, à sa femme et à leurs descendants, ou à ceux de leur fille, mariée à Guillaume de Laval, une des *prises* de la terre de Machecou baillées par Maurice de Belleville ou une de celles qui sont encore à bailler dans les p^sse et châtellenie de Machecou, sauf les prises et les tenements qui sont garantis aux gens dudit Maurice, par le traité passé entre lui et Girard, au sujet de la terre de Machecou. — 184. *F.*

43. — 13 juin 1265. — Charte de Pierre, fils de Jean, comte de Bretagne, par laquelle, du consentement de sondit père et de son frère aîné, Jean, il cède à Anne ou Ame, fille aînée et héritière de défunt Jacques, s^gr de Châteaugontier et de Nogent-le-Rotrou, et femme de Girard Chabot, s^gr de Rays, par lequel elle est autorisée : 1° la seigneurie de Vue avec toutes ses dépendances et charges, telle que son père la lui a donnée ; 2° la terre de Maumusson, ou, si le retrait en est opéré, 100 l. de rente sur les garennes de Pirmil et une terre dans la châtellenie de St-Philibert-de-Grand-Lieu, laquelle a appartenu à la veuve de Négrier ; 3° le droit maritime nommé le *gaif ;* en échange desquels il reçoit les château, terre et seigneurie de Nogent-le-Rotrou, dans les comtés du Perche et de Chartres, avec leurs dépendances, notamment le droit de battre monnaie.—217.

44. — Juillet 1265. — Charte de Girard Chabot, ch^er, s^gr de Rays, contenant vente à l'évêque de Nantes, de toute la part qu'il avait dans la dîme des vins, blés, laines, fèves, pois et autres fruits et denrées dans les p^sses de Couëron et de Vue, à raison de 150 l. t., par le remboursement desquelles il pourra toujours rentrer en possession desdites dîmes. La dîme des moulins n'est pas comprise dans cette vente. — 187.

Digitized by Google

45. — Janvier 1266. — Charte de Jean, duc de Bretagne, contenant donation par Ame, fille et héritière de James de Châteaugontier, veuve de Guefry ou Geoffroi de Pouancé, et remariée à Girard Chabot, audit Girard, son époux, et à ses héritiers, de la châtellenie de Vue et de ses dépendances en pleine et perpétuelle propriété, y compris le *guayf de la mer* sur toute la terre de Rays. Dans le cas où Girard mourrait sans enfants d'Ame, et avant elle, la châtellenie reviendrait à cette dernière. — 213. *F.*

46. — 18 novembre 1266, à Paris. — Charte d'Ernoul de *Curia Serandi* (1) et de Geoffroi de Villete, ch^ers^ du roi de France et spécialement délégués par lui pour assister au traité qui devait mettre fin au procès existant entre Louis, vicomte de Beaumont, d'une part, et Girard Chabot, d'autre.

Louis prétendait que Girard, époux de la veuve de Geoffroi de Pouancé, était tenu, parce qu'il avait le bail de sa terre : 1° de payer toutes ses dettes ; 2° de pourvoir à l'entretien de Jeanne de Pouancé, fille et héritière dudit Geoffroi ; 3° de rembourser la somme de 2000 l., prix des bois vendus par lui sur la terre de Pouancé ; 4° de tenir en bon et suffisant état, selon la coutume, les châteaux et herbergements qui relèvent de Parthenay ; 5° d'appliquer au paiement des dettes contractées par Geoffroi, pendant son mariage avec ladite dame, tout le revenu de ce que celle-ci avait reçu en dot.

Girard réclamait, de son côté : 1° la moitié dans une rente acquise, durant leur mariage, de Rotrou de Montfort sur la prévôté de la Guerche ; 2° l'exécution du testament de Geoffroi, afin que les legs qui ne seraient pas raisonnables fussent annulés.

Devant les susdits commissaires royaux, Louis de Beaumont comparaît en personne ; Girard Chabot se fait représenter par Jean de Montville, ch^er^, et par Hamon Chenu. D'un commun accord, les parties choisissent pour arbitres Maurice de *Manuperret* et Liger Esperon, auxquels elles jurent de dire la vérité sur tout ce qui précède, et dont elles s'obligent à exécuter les décisions. Les articles sur lesquels les arbitres ne s'entendraient pas, seront jugés, sans appel, par Nicolas, évêque d'Angers ; et si le prélat refusait de rem-

(1) Ce doit être le même personnage qui, dans les *Olim*, vol. 1, pp. 232 272, etc., etc., est surnommé *de Curia Feraudi*.

Digitized by Google

plir cette mission, l'affaire serait portée au Parlement, aux assises de la Purification prochaine. — 118.

47. — 27 février 1267, à Nantes. — Lettre de Brient Le Bœuf, ch^er^, et de sa femme, Bellassez (1), à Rialain du Temple, sénéchal de Nantes, par laquelle ils approuvent tout ce que Girard Chabot a fait ou fera devant ledit sénéchal, à raison de son procès contre Guillon Le Roy, relatif à des biens situés dans la p^sse^ de Couëron; sauf pour ce qui peut concerner les domaines donnés en mariage à ladite Belassez ou lui appartenant à quelque autre titre. — 4. *F.*

48. — 13 mars 1267, à Angers. — Charte passée en la cour d'Angers, contenant une transaction entre Haouys, veuve de James de Châteaugontier, d'une part, et Girard Chabot et Emme, sa femme, d'autre part.

Haouys réclamait : 1° une décharge complète des dettes de défunts James et Estienvenot, ses mari et fils; 2° le tiers du produit des bois vendus sur la terre du Coudray, qui faisait partie de son douaire; 3° 900 l. payées par le roi de France pour les arrérages des rentes de Meson Maugis et de Mont Isembert, qu'il avait touchés du vivant de James; 4° 1300 l. qu'elle avait fournies pour payer les dettes de ses mari et fils.

Girard et Emme demandaient, de leur côté : 1° les objets, valant 200 marcs d'argent, donnés en gage aux Lombards de Nogent-le-Rotrou et qu'Haouys avait retirés; 2° 3000 l., produit de la vente du grand bois du Percher, qu'elle avait touchées au lieu de les affecter au paiement des susdites dettes; 3° 500 l. résultant de vente de bois et du revenu des sœurs puînées d'Emme, savoir Elyote et Philippe, lesquelles devaient avoir la même destination.

Après de longs débats, les parties renoncent à toutes réclamations et répétitions, moyennant la transaction suivante, dont elles garantissent respectivement la fidèle et complète exécution :

1° Les dettes de James et Estienvenot dans le Pays Chartrain, le Dunois, le Blaisois, le Perche, en Normandie, et dans toutes les terres sises au delà du Mans, seront acquittées par Haouys; sauf ce

(1) D'après la charte N° 38, Bellassez était morte avant le 19 juillet 1264. Il y a donc erreur de date pour une de ces deux pièces; et le copiste s'est probablement trompé sur la dernière, qui paraît se rapporter à l'an 1263.

Digitized by Google

qui est dû, en capital et intérêts, aux Lombards de Nogent, plus 49 l. à Geoffroy de Chartres, qui seront soldés par Emme et Girard. 2° Ces derniers acquitteront toutes les dettes faites au Mans, à Tours et en deçà, en Anjou, Poitou et Bretagne. 3° Haouys prend à sa charge le paiement de ce qui revient à ses filles Alix et Elyote et à leurs époux sur les terres du Perche. 4° Elle recevra d'Emme une somme de 700 l. t. 5° Elle aura dans son douaire les hommages comme les revenus de la terre de Champagne; plus les moulins et pêcheries de Châteaugontier et celui de la Barre à Miroault; le produit des marchés, étalages et halles de Châteaugontier; le bourg du Coudray, avec les métairies de la Renardière et de Clermont; la terre de Gratecuisse; 25 l. de rente sur le chemin ou passage de Châteaugontier; droits de juridiction et détroit dans les terres susdites, et d'usage dans leurs bois; mais, sauf pour Champagne, elle n'y aura pas les hommages, non plus que les rachats et chevaux de service. 6° L'herbergement de Châteaugontier lui sera cédé en échange de celui de Poile Geline, compris dans son douaire; mais elle devra reprendre ce dernier et rendre l'autre si elle se remarie, et si la guerre vient à éclater en Anjou. 7° Si Haouys meurt avant d'avoir payé les dettes qui sont à sa charge, et si ses héritiers, sommés par Emme et par son mari, n'ont pas soldé leur part dans les deux années qui suivront sa mort, elle veut que son domaine d'Hérouville reste entre les mains de Girard et de sa femme, jusqu'à ce que sur la portion desdits héritiers les dettes aient été payées avec le revenu dudit domaine. 8° Enfin, Haouys ne pourra rien réclamer sur la terre de Châteaugontier, au nom de sa plus jeune fille Philippe, dont elle a la garde. Tant qu'elle sera mineure, sa part sera affectée au paiement des dettes; et Emme et Girard feront, pour son entretien, une rente de 20 l. — 37. *F.*

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

LA TOUR D'AUVERGNE

SA STATUE ET SA CORRESPONDANCE.

(*Suite et fin.* — Voir p. 417.)

.... Toutefois, les événements marchaient plus rapidement que jamais : le 18 brumaire venait d'avoir lieu, le Consulat s'établissait, de nouvelles ligues se formaient à l'Étranger, et de nouvelles armées se portaient aux frontières. C'est dans ces circonstances que le descendant des Turenne, le vieux chef de la Colonne Infernale, sans qu'il eût consenti à sortir de sa retraite pour aller aux Tuileries se mêler aux admirateurs du nouveau pouvoir, devint, à la demande du Consul, l'objet du rapport suivant, qui doit être d'autant plus remarqué, d'une part comme de l'autre, que l'ancien chef des Pyrénées ayant été, un jour, engagé à la table du Premier Consul, s'était abstenu de se rendre à l'invitation qui lui avait été adressée.

« *Au citoyen La Tour d'Auvergne.*

» En fixant mes regards sur les hommes dont l'armée s'honore (c'est Carnot, alors ministre de la guerre, qui parle), je vous ai vu, citoyen, et j'ai dit au Premier Consul : La Tour d'Auvergne Corret, né dans la famille de Turenne, a hérité de sa bravoure et de ses vertus.

» C'est un des plus anciens officiers de l'armée ; c'est celui qui compte le plus d'actions d'éclat. Partout les *braves* l'ont nommé le *plus brave*. Modeste autant qu'intrépide, il ne s'est montré avide que de gloire et a refusé tous les grades.

» Aux Pyrénées occidentales, le général commandant l'armée rassembla toutes les compagnies de grenadiers, et, pendant le reste de la guerre, ne leur donna point de chef. Le plus ancien capitaine devait commander ; c'était

Digitized by Google

La Tour d'Auvergne : il obéit, et bientôt ce corps fut nommé par les ennemis la *Légion Infernale.*

» Un de ses amis n'avait qu'un fils dont les bras étaient nécessaires à sa subsistance ; la conscription l'appelle : La Tour d'Auvergne, brisé de fatigues, ne peut travailler, mais il peut encore se battre. Il vole à l'armée du Rhin, remplace le fils de son ami, et pendant deux campagnes, le sac sur le dos, toujours au premier rang, il est à toutes les affaires et anime les grenadiers par ses discours et son exemple.

» Pauvre, mais fier, il vient de refuser le don d'une terre que lui offrait le chef de sa famille. Ses mœurs sont simples, sa vie est sobre ; il ne jouit que du modique traitement de capitaine à la suite, et ne se plaint pas.

» Plein d'instruction, parlant toutes les langues, son érudition égale sa bravoure, et on lui doit l'ouvrage intéressant intitulé : *Origines gauloises.*

» Tant de vertus et de talents appartiennent à l'histoire ; mais il appartient au Premier Consul de la devancer.

» Le Premier Consul, citoyen, a entendu ce précis avec l'émotion que j'éprouvais moi-même ; il vous a nommé sur-le-champ *premier grenadier des armées de la République,* et vous décerne un sabre d'honneur.

» Paris, 5 floréal an VIII.

» CARNOT. »

Le premier effet de cette distinction éminente, dit M. Calohar, l'un de ses biographes les plus consciencieux et son compatriote, fut d'effaroucher sa modestie et de troubler sérieusement sa tranquillité. La France entière et l'armée surtout applaudissaient cependant à cet acte de justice envers l'un de ses plus nobles enfants, et tous ses amis s'empressèrent d'accourir à Passy, pour lui adresser leurs plus sincères félicitations sur un acte qui avait, à leurs yeux, le complet assentiment de la nation entière. — « Quant à moi, mes amis, je ne » pense pas comme vous, leur disait-il avec effusion ; je regarde » cette distinction si exceptionnelle dont m'honore le Premier Consul » comme *injuste* et *impolitique :* — injuste, parce qu'il est fort dou- » teux que je sois le plus brave ; impolitique, parce que la palme du » courage devrait toujours rester indécise. »

Et qu'on ne pense pas que cette réponse fût l'expression d'une modestie plus ou moins facile à vaincre : le trouble le plus réel fut jeté dans son esprit ; et, pareil à un homme retiré et désintéressé de tout, qui croyait avoir enfin touché le port et obtenu le repos qu'il avait si vivement ambitionné, on le vit écrire partout à ses amis, à ses chefs, aux hommes qui dirigeaient les affaires publiques, comme

Digitized by Google

s'il se fût agi de réparer une erreur dont il aurait été le prétexte ou l'objet. C'est d'abord à Lacnée, ministre par intérim, qu'il s'adresse, dans les termes suivants :

« Citoyen Ministre,

» Mon cœur est oppressé; votre lettre m'a trouvé plongé dans la plus profonde douleur; je n'ai plus d'espoir que dans les changements que le Premier Consul voudrait bien apporter à ses dispositions en ma faveur dans le brevet d'honneur que vous m'annoncez m'être destiné. Il m'est impossible de soutenir l'idée que mes titres à ce brevet restent fondés sur un mérite et des qualités que ma pensée repousse avec réluctance et que je me contesterai jusqu'au dernier de mes jours. Une attention convenable donnée, à cette circonstance, à ce que ma position a de cruel et de pénible, ferait honneur au cœur sensible du Premier Consul; le vôtre en sera également touché. Vous connaissez le mien, citoyen Ministre, et ce qu'il est capable d'éprouver au moment où je vous réitère combien respectueusement vous est attaché

» Le citoyen LA TOUR D'AUVERGNE CORRET. »

C'est ensuite à son ami Le Coz, à ce confident habitué de ses plus intimes intentions qu'il s'adresse, en réponse aux félicitations que cet ami lui avait transmises avec la France entière.

« J'ai lu et relu votre aimable lettre, dit-il à l'évêque de Rennes, avec cette émotion qui a sa source au fond d'un cœur que vous avez formé depuis longtemps à vous aimer. Vous me deviez des consolations bien plus que des félicitations sur les événements dont vous me parlez. Avant d'accepter un rang aussi éminent que celui de *Premier Grenadier des armées de la République*, j'ai dû commencer à compter avec moi-même. Comme je n'ai rien aperçu en ma personne qui pût justifier l'insigne faveur dont le Gouvernement me rendait l'objet, et que la distinction éclatante dont il m'honorait ne me paraissait fondée que sur des qualités et un mérite que je suis le premier à me contester, tout m'a fait un devoir de m'excuser de l'accepter et de ne point me parer d'un titre qui, sous aucun rapport, ne pouvait m'être applicable. Je suis trop jaloux de conserver des droits à l'estime des grenadiers de l'armée et à leur amitié pour aliéner de moi leur cœur en blessant leur délicatesse. Les voies où j'ai marché ont toujours été droites et faciles, etc., etc. »

Le titre de Premier Grenadier des armées de la République lui fut toutefois décerné, et le pays et l'armée y applaudirent d'un commun accord.

Mais le vieux soldat refusa constamment de s'en parer, et resta

Digitized by Google

toujours embarrassé d'une désignation qui le signalait à l'attention et au respect de tous : il continua à se soustraire à une aussi éclatante distinction, et refusa également de jouir du traitement qui était attaché au titre nouveau qu'on lui avait décerné. Dans le passage d'une autre lettre à Le Coz, sur ce même sujet, il lui disait que le considérant du ministre qui avait déterminé cette faveur le blessait surtout et qu'*il ferait longtemps le tourment de sa vie*, parce qu'il n'avait même pas *ménagé sa pudeur*. Quant au sabre d'honneur qui lui avait été offert, il l'accepta comme une arme nouvelle qu'il montrerait à l'ennemi, et nous trouvons dans une de ses lettres au citoyen Guilmer, de Morlaix, datée du 25 floréal an VIII, les lignes qui suivent :

« Veuillez bien, je vous prie, être l'interprète de mes sentiments de gratitude auprès de vos concitoyens pour l'aimable souvenir dont il leur a plu de m'honorer dans votre lettre. J'ai accepté avec une reconnaissance respectueuse le sabre d'honneur qui m'a été accordé par le héros qui a acquis sur tous les Français jaloux de la gloire, de la liberté et du repos de leur pays, les mêmes droits que la patrie dont les destinées lui sont confiées; en l'acceptant, j'ai pensé qu'on ne me le mettait entre les mains que pour contribuer avec mes braves frères d'armes à conquérir la paix dans cette glorieuse campagne. A l'égard du Premier Grenadier de l'armée, comme cette palme du courage doit rester toujours indécise entre les guerriers français, tout me fait un devoir de m'excuser d'accepter un titre qui, sous aucun rapport, ne pouvait m'appartenir. »

Agé de 56 ans, il répondit donc au ministre Carnot « que, jusqu'à » son dernier soupir, il était prêt à verser son sang pour la France, » et que chaque fois qu'elle lui ferait appel, il serait toujours de la » première réquisition. » — Et ayant bientôt fait toutes ses dispositions, il se mit en mesure de rejoindre la 46e, avec laquelle il avait fait les dernières campagnes de la Suisse. — Quelques lignes au général Moncey, qu'il avait connu aux Pyrénées, portaient ces derniers mots : — « Mon destin est de finir sur les champs de bataille, » et mon titre de Premier Grenadier est un brevet de mort. »

Donnant à un autre ami la tasse qui lui avait servi dans ses campagnes, il lui disait :

« Rappelez-vous La Tour d'Auvergne, mon cher camarade; nous étions amis : ma carrière va finir... L'armée est une famille, et c'est au sein de ma famille que je dois mourir. Toujours en paix avec ma conscience, j'ai été toujours heureux. »

Digitized by Google

A un troisième il écrivait :

« Je pars comblé des faveurs du Gouvernement. Il croit que je vaux encore un coup de fusil. Il m'a jeté le gant : en bon Breton, je l'ai relevé; je vais rejoindre l'armée de Moreau, mon ami, mon compatriote. Je retrouverai là mes anciens camarades, les grenadiers de la 46e. Cette épée d'honneur, je la montrerai de près à l'ennemi; j'inspirerai à mes frères d'armes le désir d'obtenir la même récompense. A 57 ans la mort la plus désirable est celle d'un grenadier sur le champ de bataille, et j'espère que je l'y trouverai.... »

Et ayant fait quelques dispositions, parmi lesquelles se trouva celle d'acquitter une année d'avance la pension viagère qu'il faisait à une mère de famille que le chagrin avait tout à coup privée de sa raison (1), il remit à son ami Éloi Johanneau son testament cacheté en noir, et lui consacra la dernière journée qu'il passa à Paris.

Le lendemain, jour fixé pour son départ, les frères Paulian, chez lesquels il demeurait à Passy, craignant qu'il ne fût tard à s'éveiller, entraient dans sa chambre à quatre heures du matin..... Mais le héros était déjà éveillé : à genoux, prosterné près de son lit, il était en prière. A cinq heures, il serrait ses amis dans ses bras et s'en séparait.....

Incorporé dans la brigade du chef Forty, qui était son ami, il se trouva le 21 juin 1800 en présence de l'ennemi..... Le 27 du même mois, à onze heures du soir, il n'était plus!!... Placé à la tête de sa colonne, il était tombé sous le fer d'un hulan, avec son ami Forty et quelques-uns de ses compagnons d'armes.

Le général de division chef d'état-major Dessole, s'adressant d'Augsbourg au ministre de la guerre, annonça ainsi qu'il suit la mort du héros :

« Dans le combat extrêmement vif qui a eu lieu le 9 messidor en avant de

(1) Voici comment le citoyen Le Gard, ancien membre du tribunal de cassation, rapporte ce fait : — « On déplorait devant lui le malheur d'une mère de » famille qui était tombée du faîte de la fortune dans la misère, et dont le » chagrin avait égaré la raison. Il s'empressa de lui faire une pension viagère » de six cents francs; et, comme il pressentait que la guerre enlèverait un bien- » faiteur à cette infortunée, il paya, quelques jours avant son départ, une » année d'avance de sa pension à la maison de santé qu'il avait chargée d'adou- » cir les rigueurs de son sort. » (*Éloge funèbre de La Tour d'Auvergne.*)

Digitized by Google

Neubourg, et dont j'aurai l'honneur de vous adresser incessamment le travail, le brave La Tour d'Auvergne a été tué.

» Nous avons ressenti vivement cette perte : pas un soldat qui n'ait versé des larmes lorsque ses restes, enveloppés de feuilles de chêne et de laurier, ont été déposés aux lieux où il avait reçu la mort. C'est là qu'un grenadier, retournant son corps, a dit : *Il faut le placer ainsi, faisant toujours face à l'ennemi.*

» La mémoire de ce digne guerrier, qui nous a laissé de si grands exemples, vivra longtemps dans le cœur des soldats français.

» DESSOLE. »

L'ordre général de l'armée du lendemain, 12 messidor, était conçu dans les termes suivants :

« Mes camarades,

» Le brave La Tour d'Auvergne a trouvé une mort glorieuse. Les soldats à la tête desquels il combattit si souvent, lui doivent un témoignage solennel de regret et d'admiration ; en conséquence, le général en chef ordonne :

» 1° Les tambours des compagnies des grenadiers de toute l'armée seront, pendant trois jours, voilés de crêpes noirs ;

» 2° Le nom de La Tour d'Auvergne sera conservé à la tête du contrôle de la compagnie de la 46e demi-brigade où il avait choisi son rang, et l'effectif de cette compagnie ne sera plus dorénavant que de 82 hommes ;

» 3° Il sera élevé un monument sur la hauteur en arrière d'Ober-Hausen, au lieu même où La Tour d'Auvergne a été tué. Les restes du chef de brigade Forty, commandant la 46e, et qui a reçu la mort à ses côtés après avoir fait des prodiges de valeur, y seront aussi déposés ;

» 4° Ce monument, consacré aux vertus et au courage, est mis sous la sauvegarde de tous les pays.

» DESSOLE,
» *Chef de l'état-major.* »

Là se terminent la vie et les exploits militaires de notre héros. Mais que de choses encore à dire pour faire connaître toute sa pensée, pour décrire ce noble et grand caractère de l'homme sans peur, sans désirs, presque sans passions, et qui, cependant, reflète à lui seul, sous tant de faces, la plus virile, la plus modeste et la plus consolante vertu de l'époque à laquelle il appartient.

Brave entre tous les braves, humain, doux et bon parmi les meilleurs, ferme et irréprochable parmi les plus hardis et les plus forts, on le voit toujours soumis à la règle, strict observateur du devoir, dévoué à tout ce qu'on lui demande, toujours inspiré du cœur,

Digitized by Google

aimant la patrie d'un tendre amour, ses amis avec foi et constance, le faible et le malheureux par instinct, ne demandant jamais rien pour lui, diminuant chaque jour ses besoins, et refusant constamment tout ce qui pourrait le rendre moins simple, moins préparé contre les atteintes de l'orgueil ou de la mollesse.

A ces points de vue, que de traits à citer pour achever de le faire connaître.

Satisfait de sa retraite de 800 livres et de son revenu de 1200 livres, si on le voit trouver encore dans ces circonstances le moyen de faire des heureux et de soulager de profondes misères, de quel étonnement ne reste-t-on pas frappé en le voyant refuser tous les autres traitements qui lui sont offerts. Le chef de sa famille, le duc de Bouillon, longtemps éloigné de la France, après avoir été rayé de la liste des émigrés à la demande de La Tour d'Auvergne, qui s'est rendu garant de sa personne et de ses principes, essaie-t-il de lui faire accepter une de ses terres d'un revenu annuel de dix mille livres?.... C'est en vain qu'il parle de sa reconnaissance et de ce que les de Bouillon lui doivent en rentrant dans leurs propriétés..... La Tour d'Auvergne veut rester ce vieux et simple soldat auquel une chambrette et le lait de quelques chèvres suffisent pour l'aider à reprendre ses livres et ses études chéries relatives aux origines celtiques.

Sur tous les points et dans toutes les directions on le trouve le même. — Ses concitoyens ont-ils un instant pensé à en faire un législateur, et le sénat a-t-il fait tomber son choix sur lui pour ces hautes fonctions, il insiste et demande par plusieurs lettres que sa démission soit acceptée.

« Passy, 15 nivôse, an VIII de la République française.

» Citoyens sénateurs,

» J'ose vous demander avec instances de vouloir bien satisfaire à la chose publique en acceptant la démission que j'ai déjà pris la liberté de vous offrir, d'une place que je suis hors d'état de pouvoir remplir (celle de législateur), à laquelle une prévention beaucoup trop favorable de votre part m'avait élevé.

» Mais en même temps, comme je n'eus jamais à rougir d'avoir hésité de servir ma patrie, ni d'avoir été sourd à sa voix, ne consultant ni mon âge ni mes infirmités, je déclare être prêt à retourner dans les rangs de nos valeureux défenseurs, et à marcher partout où la gloire et l'intérêt de la République pourraient de nouveau m'appeler. D'autres la serviront avec plus

Digitized by Google

d'avantages et de succès pour elle, mais personne avec plus d'affection et de dévouement. Ces sentiments et le souvenir de vos bontés seront toujours unis dans mon cœur à la sincère et respectueuse reconnaissance dont je vous prie d'agréer ici l'hommage.

» LA TOUR D'AUVERGNE CORRET. »

D'autres amis, membres des assemblées législatives, pénétrés de la fermeté et de la haute portée de son caractère, avaient eu un instant l'idée de le faire entrer au Directoire et pensaient qu'aucun homme, dans ces moments difficiles, ne pourrait prêter au Gouvernement plus de force et de bonne renommée : il leur répondit *qu'il préférait son obscurité au rang le plus brillant,* et qu'il se croyait incapable de tenir les rênes d'un État. Il pensait sur ce point qu'on ne pouvait confier la direction de l'administration à des intelligences assez élevées et assez puissantes. — Il admirait, dit Le Gard, l'un de ses biographes, le courage et le dévouement des hommes qui s'imposent le dangereux devoir de gouverner le peuple, tandis que la vanité du vulgaire n'aperçoit dans l'éclat de leur destinée que les jouissances qui le flattent, que les illusions de la puissance, les palais, la cour, les hommages et cette pompe nécessaire pour rendre l'autorité plus imposante. Il les voyait renoncer à eux-mêmes, faire le sacrifice continuel de leur vie à la félicité publique; il les voyait environnés de toutes les passions, toujours soulevées pour rendre inutiles les efforts de leur sagesse; il les voyait assiégés par l'intrigue, par la flatterie, par l'imposture, exposés aux assauts de l'envie, aux embûches de la perfidie, aux poignards de la haine et aux poisons de la calomnie; il entendait la voix de l'ingratitude, qui peint leurs bienfaits des plus noires couleurs quand ils sont tout-puissants, et qui les accable des plus injustes et des plus insultants mépris quand les revers les précipitent du faîte de la grandeur. Il déplorait leur sort avec l'accent de la reconnaissance, et ne voyait de dédommagement du supplice de leur vie que dans l'ivresse de l'enthousiasme du bien public.

C'est encore ainsi et dans cette même ligne de pensées qu'il disait souvent aux plus intimes amis qui le pratiquèrent, que la plus essentielle vertu d'une république était le *sacrifice de l'intérêt privé à l'intérêt commun,* et que, sans ce sacrifice et malgré tout l'héroïsme des armées, le nouveau gouvernement que s'était donné la France ne parviendrait pas à se fonder. Solliciteur dans un autre ordre de

Digitized by Google

faits, après d'interminables labeurs, s'était-il décidé à faire une seconde édition de ses *Origines gauloises* et à réimprimer ce livre, qui prit ses meilleures heures et ses plus délicieux loisirs, il se retourne aussitôt vers sa chère Bretagne, et en adresse de nombreux exemplaires au libraire Guilmer, de Morlaix, avec cette aimable lettre, qui peint l'homme une fois de plus.

« Passy-sur-Seine, le 25 floréal, an VIII de la République française.

» Citoyen,

» En vous adressant un certain nombre d'exemplaires de mon ouvrage, il n'entra jamais dans ma pensée d'en fixer le prix. Mes concitoyens en mettront un bien grand s'ils consentent à le lire. Il leur sera facile d'y découvrir les sentiments qui ont dirigé ma plume; je les ai tous puisés dans un attachement sans bornes au pays qui m'a vu naître : s'il s'y est glissé quelques fautes, celles de l'esprit obtiendront peut-être l'indulgence de mes compatriotes bretons; mais je n'aurai jamais besoin d'aucun pardon pour celles du cœur.

» Salut républicain.

» Le citoyen LA TOUR D'AUVERGNE CORRET. »

Un des grands côtés de ce beau caractère nous resterait cependant à peindre, c'est celui par lequel, après s'être montré si simple, si chaste et si parfait dans tous les détails de sa vie, on le voit s'interroger lui-même sur la nature périssable de son être. Quelque chose de profond et de senti était toujours resté au fond de ce cœur si heureusement inspiré; et si, dans les premières années de sa jeunesse, refoulant ses plus vives passions sous l'énigmatique enveloppe d'une correspondance en langue morte, on l'avait vu de tout temps porter avec lui jusque dans les camps l'image sacrée du Rédempteur, on peut croire qu'aucune occasion de s'expliquer ou de s'interroger sur ses propres croyances ne lui avait jamais été pénible : ce qui achève de nous le prouver, c'est le récit même de la conversation que son ami l'évêque Le Coz eut un jour avec lui sur les plus profonds mystères de la religion :

« Je gémis, disait le vieux soldat, de la division qui existe depuis quelques années entre la philosophie et la théologie. Filles d'un même père, nées pour tendre au même but, pour faire triompher la vertu et la vérité, comment se fait-il qu'elles ne se trouvent pas d'accord?.... La mésintelligence de nos sages prolonge le règne de la folie..... » — Puis, revenant à la théologie rapprochée de la philosophie, il disait : « Je sais que leurs armes sont inégales, leurs

Digitized by Google

» procédés différents; je sais qu'il est beaucoup d'hommes qui pré-
» tendent que la raison nous suffit; mais je ne puis adopter leur
» opinion. A chaque pas, je sens l'insuffisance de ma raison : c'est
» bien un flambeau qui m'éclaire dans les ténèbres de la nuit; mais
» combien la sphère des rayons de ce flambeau est circonscrite,
» combien d'objets ils ne peuvent atteindre!... » Et, partant de là, il s'en remettait à la théologie, à cette lumière supérieure qui a la révélation pour objet, et, leur demandant le dernier mot des mystères auxquels il ne pouvait atteindre autrement, il ajoutait : — « Oui,
» mon ami, je crois à la religion chrétienne, à une religion révélée,
» à la religion catholique. Ses dogmes éclairent mon esprit, et sa
» morale charme mon cœur. C'est à elle que je crois devoir mes
» faibles vertus; c'est à elle surtout que, dans tous les temps, j'ai
» dû mes plus belles espérances et mes plus douces consolations...
» Oui, je vous le dirai, puisque la manifestation de ces sentiments
» vous fait plaisir : — Mon esprit me démontre la divinité de notre
» religion et mon cœur la désirait. Je me sens plus fort, plus grand,
» plus libre, plus indépendant sous l'œil d'un Dieu qui voit toutes
» mes actions, et dont la voix semble m'animer sans cesse aux com-
» bats de la vertu. »

Si l'on réfléchit que c'est sous le Directoire, au plus fort du règne de l'incrédulité révolutionnaire, que ces belles pensées débordaient en quelque sorte du cœur de notre héros, on ne manquera pas de reconnaître par quelle heureuse prédestination en quelque sorte cette belle nature, qui tenait à la fois du républicain et du gentilhomme, s'était ainsi complétée au milieu de la tourmente. Le caractère et la volonté de notre héros s'étaient facilement pris, au commencement de la Révolution, d'un vif amour pour tout ce que la situation eut de généreux et de désintéressé; mais ce caractère et cette volonté s'étaient trouvés, longtemps avant 89, heureusement imprégnés de tout ce que le passé et la tradition nationale de la monarchie avaient de chevaleresque et de plus élevé. Et ce fut à ces circonstances que notre héros dut, en répondant si complètement au sentiment républicain de l'époque, de lui rester si constamment supérieur par l'abnégation et les plus fortes croyances du désintéressement chrétien. La monarchie et la république avaient ainsi concouru à former le Premier Grenadier des armées françaises, et, tout national et tout populaire qu'il restera pour la caserne et l'homme de guerre, mieux

Digitized by Google

connu, il sera, d'une autre part, l'élu et le modèle des hommes de sciences et de bonne manière sous les armes, autant par son instruction que par son dévouement toujours si éclairé et si généreusement empressé. Il sera et il restera surtout le type le plus parfait de l'obéissance intelligente et généreuse à la loi et au devoir.

A. DU CHATELLIER.

Au château de Kernuz, à Pont-Labbé (Finistère).

Digitized by Google

LE BARREAU

DU

PARLEMENT DE BRETAGNE

AU XVIIIe SIÈCLE (1733-1790).

DOCUMENTS INÉDITS [1].

On a dit il y a longtemps, et bien souvent depuis, que le siècle qui nous voit vivre était le siècle des contradictions : aussi ce n'est pas être audacieux que de le répéter après tout le monde. Jamais, en effet, on n'avait remis en question tant de principes fermement établis, réhabilité tant de choses mortes, élevé aux nues et traîné tour à tour aux gémonies tant d'hommes et d'idées ; et le passé lui-même n'avait jamais, tout ensemble, été l'objet d'admirations plus fanatiques et de dédains plus obstinés : jamais on ne s'était cru plus innovateur, plus en droit de regarder comme non avenues, comme éteintes et détruites les lois et les institutions de nos pères, et jamais, cependant, on n'avait tenté avec plus de persévérance de dévoiler la face entière des temps qui n'étaient plus et de leur arracher leur dernier mot. Mais ces contradictions, en ce qui touche l'étude des siècles écoulés, tendent de plus en plus à disparaître, parce que, de plus en plus, on veut connaître la vérité ; parce qu'on tient, par-dessus tout, et Dieu en soit loué, à ne plus être homme de parti, c'est-à-dire d'idées toutes faites et de préjugés tenaces. Dans l'histoire, quelques esprits peu sérieux ne voient peut-être encore qu'une vaste exposition de meubles et d'étoffes, qu'éternels cliquetis d'épées, bris de lances,

(1) Ces documents nous ont été fournis par le *Registre des délibérations des avocats au parlement de Bretagne* (1733-1790), manuscrit conservé à la bibliothèque publique de Rennes. On y garde aussi les *Actes de notoriété* du même barreau (1680-1790).

Digitized by Google

faits et passes d'armes ; mais d'autres comprennent que l'intelligence du présent et le secret de l'avenir sont dans l'étude critique du passé, dans l'appréciation impartiale des faits qu'il a vus s'accomplir, dans la méditation des sages règlements que l'expérience avait inspirés à nos ancêtres et des précieuses traditions qui suppléaient au silence des lois écrites. Grâce à de consciencieux travaux, notre histoire nationale, si intéressante mais si peu connue, sort enfin de ses cendres, comme une Pompéia retrouvée. Tout n'a pas encore revu le jour ; mais ce qui est aujourd'hui mis en lumière suffit aux hommes les plus dédaigneux du passé pour reconnaître que de nombreuses pierres — et des plus belles — de l'édifice administratif et judiciaire, dont ils sont fiers à juste titre, celles qu'ils croyaient peut-être avoir taillées de leurs propres mains, ont été empruntées, sans même y porter le ciseau, aux ruines amoncelées des institutions de nos pères. Notre époque a vu d'importantes créations, des innovations nécessaires : elle est assez riche de ses propres richesses, pour rendre à nos prédécesseurs ce qui leur appartient légitimement. — *Suum cuique.*

D'ailleurs, dans une époque, tout se tient, tout est solidaire : on a besoin de tout savoir pour tout comprendre ; et, pour chercher le présent dans le passé, il est indispensable de se rendre un compte exact du jeu des institutions, de l'esprit des lois et des traditions, des passions, des préjugés même, des castes, des hommes et des corporations. Tout ce qui a contribué à soulever le voile qui les couvre encore, a été bien accueilli : aussi nous croyons être utile aux lecteurs de la *Revue des provinces de l'Ouest* en leur faisant connaître ce que fut l'ordre des avocats au parlement de Bretagne pendant le XVIIIe siècle, et en empruntant au registre des délibérations de l'Ordre tout ce qui nous a paru susceptible d'analyse ou digne d'une citation. Le Barreau français a pour ses traditions un religieux respect : on en retrouvera quelques-unes, et des plus honorables, parmi ces pages de l'histoire intime d'un barreau célèbre, illustré, à l'époque où nous nous reportons, par les noms de Duparc-Poullain, Gerbier, Anneix de Souvenel, Potier de la Germondaie, Lanjuinais, Le Chapelier et Toullier (1). D'ailleurs, nous laisserons presque toujours nos documents parler d'eux-mêmes ; et le lecteur, sans le se-

(1) La *Biographie bretonne* a publié des notices biographiques sur chacun de ces jurisconsultes.

Digitized by Google

cours de nos réflexions, saura puiser dans les faits que nous rapportons les enseignements qu'ils contiennent.

Le registre que nous avons sous les yeux commence par l'histoire de l'établissement d'une bibliothèque commune aux avocats du Parlement :

« Les motifs que Messieurs les avocats du Parlement de Bretagne ont eus de fonder une bibliothèque commune, se trouvent dans les remontrances sur lesquelles est intervenu l'arrêt du 21 mai 1733 qui en assure l'établissement. En voici la teneur :

« Ce jour, les gens du roi sont entrés, et, Me Louis-René de Caradeuc de la Chalotais, avocat dudit seigneur roi, portant la parole, ont dit que Me François Quérard, bâtonnier des avocats, demandait d'être entendu : lui mandé et entré avec les avocats, a dit à la Cour :

« Messieurs,

» Le dessein que nous avons formé d'établir une bibliothèque nous amène devant vous, pour vous supplier d'en assurer l'établissement, en nous procurant les moyens de soutenir une cause aussi intéressante.

» Que les livres soient nécessaires à quiconque veut se mettre en état de remplir dignement les fonctions de notre profession, c'est ce qui ne peut être révoqué en doute; et malheur à celui qui ne sentirait pas l'utilité ou plutôt la nécessité de l'étude.

» Mais le prix des livres ayant été de nos jours porté à l'excès, et le peu de ressources que nous trouvons dans notre travail concourant également à priver, du moins une grande partie d'entre nous, des secours de la lecture, et à rendre très-difficile l'acquisition des lumières qui nous sont nécessaires et que nous ne pouvons puiser que dans la lecture assidue des bons livres;

» Ce sont, Messieurs, ces réflexions qui nous ont fait penser à former une bibliothèque. Quel avantage ne produira-t-elle pas aux jeunes gens qui auront le courage de se destiner à la profession pénible d'avocat, et quelle utilité n'en pourrons-nous même pas tirer?...

» Il se lève un droit de parquet qui n'est que de six livres: ordonnez, Messieurs, qu'il soit payé, outre et indépendamment de ce droit, une somme de dix livres applicable à la bibliothèque des avocats par tous ceux qui prêteront le serment d'avocat et par tous

Digitized by Google

les officiers (à l'exception de ceux du Parlement) qui seront reçus à la Cour, et que la recette en sera faite par celui d'entre nous que nous désignerons....

» Sur ce ouï de Caradeuc, pour le procureur général du roi, qui a dit :

. . . . . .

« Nous ne saurions que louer et approuver de pareilles vues; elles sont trop conformes au bien public et dignes d'un ordre qui s'est toujours distingué par son érudition et par son amour pour la science : il rendra par là à ses successeurs plus qu'il n'a reçu de ceux qui l'ont précédé.

» Nous avons lieu de croire qu'un pareil dessein ne peut manquer d'avoir l'approbation de magistrats qui, comme vous, Messieurs, ont du goût pour les lettres et du zèle pour le bien public.

» Nous nous estimons trop heureux d'avoir pu concourir à un établissement aussi avantageux au public qu'aux particuliers.

» Ainsi, nous consentons, pour le roi, qu'il soit ordonné qu'à l'avenir, outre les droits ordinaires, il sera payé, etc., etc.... »

Conformément à ces conclusions, la Cour accorda aux avocats ce qu'ils demandaient : l'un d'eux, M. Arot, offrit provisoirement une des pièces de son appartement pour y loger la bibliothèque de l'Ordre. Le 19 mars 1734, une messe solennelle fut chantée à la chapelle des religieuses Carmélites : tous les avocats en robes et en chaperons y assistèrent, ainsi que les gens du roi. Après la messe, tous se rendirent à la bibliothèque, où des discours furent prononcés par le bâtonnier et par Me Arot, dans des termes *où on peut dire que le cœur avait encore plus de part que l'esprit* (textuel).

— 7 mars 1750. — L'Ordre est informé que M. Robin d'Estréans, doyen du parlement de Bretagne, a légué à la bibliothèque des avocats une somme de dix mille livres, et il lui est représenté par le bâtonnier que ce don « exigeait des marques publiques de reconnaissance de la part de l'Ordre, qui ne pouvait mieux les faire éclater qu'en faisant faire un service solennel en l'honneur de la mémoire de feu M. le doyen, et en tâchant d'avoir son portrait, pour le placer avec ses armes au lieu ordinaire de la bibliothèque. »

— 11 mars 1750. — « A été célébré, dans l'église des R. P. Cordeliers, le service que l'Ordre a fait faire pour feu M. Robin d'Estréans, doyen du Parlement de Bretagne. Ce service, auquel assis-

Digitized by Google

tèrent tous les avocats en robes et en chaperons, fut honoré de la présence de Messieurs du Parlement et de Messieurs les gens du roi... »

— 13 juin 1750. — Il a été représenté que malgré l'attention de l'Ordre à remplir ses devoirs, il s'est glissé des abus qu'il importe de réprimer : « Le premier est que des avocats ont dû signer des écritures qu'ils n'avaient pas faites ; le second, qu'il impute aussi à quelques avocats d'avoir fait des conventions odieuses sur les honoraires... L'Ordre, délibérant sur tout ce que dessus, a arrêté : 1° Que nul avocat ne signera autres écritures que celles qu'il aura faites.... 2° Toutes conventions sur les honoraires sont expressément prohibées, comme contraires au bien public, à l'intérêt des parties et à l'honneur de la profession. 3° Les contraventions aux deux articles ci-dessus seront punies par la perte des honoraires, le rapport de ceux qui auront été reçus, la radiation du nom de l'avocat sur le tableau et l'exclusion d'y être employé à l'avenir, et les autres avocats ne consulteront, ne plaideront et ne feront aucuns autres actes de la profession avec ceux qui auront contrevenu. »

— 23 juin 1751. — L'Ordre, informé qu'un avocat, M° Levesque, a présenté requête à la Cour pour être inscrit au tableau, décide que la Cour sera suppliée de rendre un arrêt de néant sur cette requête, et de maintenir l'Ordre dans la liberté de faire son tableau, comme étant le seul moyen de maintenir l'honneur et la dignité de la profession. La Cour a rendu un arrêt de néant.

— 9 août 1751. — L'Ordre arrête que tous les ans, au mois d'août, le tableau sera reformé, et qu'on ne mettra dans ledit tableau, *sous la barre,* que les avocats ayant deux ans de barreau et résidant à Rennes, à l'exception (pour la première condition) des fils d'avocats au Parlement.

— 17 mars 1753. — La délibération prise par l'Ordre à cette date est un document si curieux, que nous croyons devoir la rapporter intégralement :

« L'Ordre des avocats étant assemblé, en la grand'chambre de Tournelle, il a été représenté que la confection du tableau exige plus de précautions et de vigilance que jamais ; que, d'un côté, il se présente quelquefois des avocats pour y être inscrits qui doivent en être exclus, parce qu'ils exercent d'autres fonctions incompatibles avec

Digitized by Google

la profession; que, d'un autre côté, la translation des Facultés de droit à Rennes a eu le sort de bien d'autres établissements qui, quoique très-avantageux, ne sont pas sans quelque inconvénient; que celui qui résulte de cette translation est qu'elle procure trop de facilité à bien des gens d'un état vil et abject, qui sans cela n'auraient jamais pensé à sortir de leur sphère ni à devenir avocats, et que si on les inscrivait indifféremment sur le tableau, il se trouverait par la suite inondé de sujets mercenaires qui, n'ayant point eu l'éducation convenable, n'auraient point aussi les qualités ni les sentiments nécessaires à un avocat; que, dans toutes les compagnies, à proportion de leur dignité, il y a des règles plus ou moins sévères pour le choix des sujets qui s'y présentent; que, d'ailleurs, l'exemple des anciens confrères, dont la mémoire est en vénération, doit ranimer la fermeté de l'Ordre, puisqu'on les a vus s'opposer avec courage à la prestation de serment de différents sujets, et la Cour approuver cette démarche en refusant de les admettre; que si on s'est relâché à cet égard, pour ne pas enlever à plusieurs une ressource que la qualité d'avocat peut leur fournir dans les campagnes, on n'en doit être que plus attentif lorsqu'il s'agit de l'inscription sur le tableau; qu'enfin, la Cour ayant bien voulu maintenir l'Ordre dans le droit et la possession où il est de faire son tableau, il doit s'efforcer de répondre à la confiance dont elle l'honore par une attention scrupuleuse à prévenir tout ce qui pourrait y introduire le relâchement, et lui faire perdre l'estime et la considération du public, sur quoi délibéré :

« L'Ordre a arrêté qu'à l'avenir on n'admettra point au tableau ceux qui, quoique avocats, exerceront quelques autres fonctions incompatibles avec la profession, non plus que ceux dont les pères auront exercé un art mécanique ou quelque autre état bas et réputé tel, etc... »

— Août 1755. — Un avocat au Parlement, Me Le Roy des Plantes, se permit, dans un mémoire imprimé, quelques propositions qui blessèrent les oreilles gallicanes de la Cour. A cette époque, on était encore peu éloigné de l'assemblée de 1682, et, par conséquent, dans toute l'ardeur de l'anti-ultramontanisme : les Parlements surtout se préoccupaient beaucoup de maintenir ce qu'ils croyaient être le droit des évêques, et ne laissaient rien passer qui attentât en quelque chose à ces principes : aussi, dès que la Cour eût examiné le mémoire de Me Le Roy des Plantes, elle se réunit en grand'chambre

Digitized by Google

et manda près d'elle Me Anneix de Souvenel, bâtonnier. Le premier président lui dit :

« La Cour vous mande au sujet d'un mémoire signé *Le Roy des Plantes, avocat*, imprimé et produit dans le procès entre le prieur de Saint-Nicolas, de Josselin, et le vicaire perpétuel du même lieu. Ce mémoire renferme plusieurs propositions condamnables..... La Cour est persuadée que l'Ordre des avocats n'adoptera jamais des propositions aussi contraires à la saine doctrine de l'église et aux véritables maximes du royaume : elle vous enjoint d'assembler votre Ordre et de lui faire connaître ses intentions. »

Le bâtonnier protesta des excellents sentiments de ses confrères, se porta garant de leur parfait gallicanisme, et, conformément aux ordres de la Cour, assembla le barreau, qui prit l'arrêté suivant :

« Sur quoi l'Ordre, délibérant, a arrêté que M. le bâtonnier, accompagné de plusieurs confrères, demandera demain l'entrée de la Cour, pour lui renouveler les sentiments dont il ne s'est jamais écarté et dont il ne s'écartera jamais. Attaché inviolablement aux maximes du royaume et de l'Église de France, l'Ordre n'adopte aucune des propositions que la Cour a trouvées répréhensibles dans le mémoire dont il s'agit. Convaincu par l'Évangile que le pouvoir des évêques est de droit divin et qu'ils le tiennent immédiatement de Jésus-Christ, il condamne toutes les propositions qui attribuent un pouvoir excessif au souverain Pontife, et il rejettera toujours, comme il l'a fait jusqu'à présent, tout ce qui peut être contraire aux libertés de l'Église gallicane et aux quatre propositions du clergé. »

Le lendemain, 22 août, le bâtonnier, suivi de dix avocats, présenta à la Cour la délibération ci-dessus rapportée, et demanda acte du dépôt qu'il en faisait.

« A quoi M. le premier président a répondu : « La Cour n'a jamais douté de la façon de penser de l'Ordre des avocats ; elle était d'avance persuadée que les propositions téméraires et erronées que contient le mémoire qui vous a été remis par son ordre, ne pouvaient être adoptées par des gens autant éclairés que ceux qui composent le barreau de ce Parlement. Instruisez votre Ordre que la Cour a entendu avec satisfaction le témoignage solennel qu'il vient de lui rendre, par votre bouche, de son attachement à la saine doctrine de l'Église catholique, à celles du clergé de France et aux véritables maximes du royaume, qui sont la tradition dans toute sa pureté. »

Digitized by Google

» On est ensuite allé à midi chez M. le premier président, et M. le bâtonnier, accompagné des mêmes confrères, lui a dit : « Monseigneur, nous venons de confirmer solennellement à la Cour la juste idée qu'elle a toujours eue de notre attachement aux saines maximes. Elle a agréé la délibération que nous avons prise, elle nous a permis de la rendre publique; mais notre satisfaction ne serait pas complète, si nous laissions ignorer au chef de cette auguste compagnie combien nous sommes touchés des témoignages d'estime et de bienveillance dont il nous honore : nous les recevons, Monseigneur, avec les sentiments de la reconnaissance la plus vive, du dévouement le plus entier et du plus profond respect. »

» M. le premier président a renouvelé à M. le bâtonnier et à MM. ses confrères présents les assurances de son estime et de sa considération pour l'Ordre des avocats, et du plaisir qu'il trouverait à leur en donner des marques en toute occasion. »

Les années suivantes furent peu fécondes en incidents : tout au plus devrons-nous mentionner les difficultés que fit M. Guerry, conseiller au Parlement, de payer le droit de réception dans l'Ordre du sieur Alexandre-Malo Guerry, son fils, excipant de son titre de magistrat du Parlement (1756), et la radiation du nom d'un sieur Jouon, décrété de prise de corps et accusé d'avoir écrit des vers exécrables contre le roi (1759).

C'est dans cette dernière année que la bibliothèque des avocats fut définitivement installée dans l'étage d'attique de l'hôtel du Présidial : elle n'en est pas sortie depuis cette époque. En 1792, les livres, au nombre de 7,000 volumes, furent confisqués au profit de la ville, et le local qui leur avait été affecté contient aujourd'hui la bibliothèque publique. En 1762, lors de la suppression de l'institut des Jésuites, l'Ordre des avocats fournit deux commissaires pour le bureau d'administration du collége que les PP. avaient dû abandonner.

— 1767. — Un édit de novembre 1765 avait envoyé en exil un assez grand nombre de magistrats du Parlement de Bretagne : l'Ordre ne crut pas qu'il lui fût possible de voir un tel état de choses sans adresser au roi des protestations respectueuses, mais fermes, et chargea plusieurs de ses membres de rédiger des supplications dont copie devait être adressée au vice-chancelier, pour qu'il les mît sous les yeux du roi. Ce fut fait, et la réponse ne se fit pas attendre. Le bâtonnier reçut du vice-chancelier la lettre suivante :

Digitized by Google

« Versailles, 14 février 1767.

» J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre du 8 de ce mois, la délibération de votre Ordre du 31 janvier dernier, et les représentations qu'il a cru devoir faire en conséquence; Sa Majesté ne se départira pas de l'exécution de son édit du mois de novembre 1765, et elle ne peut que désapprouver la démarche que votre Ordre a faite pour en demander la révocation.

» Je suis, Monsieur, entièrement à vous.

» DE MAUPEOU. »

L'Ordre ne se le tint pas pour dit, et de nouvelles représentations furent adressées au roi et au duc de Duras, mais toujours sans succès.

— 5 août 1775. — L'Ordre arrêta que les jeunes avocats qui avaient prêté serment du mois d'octobre 1771 au mois de décembre 1774, ne commenceraient leur stage de trois ans, exigé par les règlements, que du jour où ils auraient prêté un nouveau serment, celui qu'ils avaient prêté auparavant étant regardé comme non avenu.

— 7 mars 1778. — Le Parlement avait voulu s'immiscer dans la composition du tableau de l'Ordre : celui-ci s'assembla et prit la résolution suivante, dont copie fut adressée à qui de droit. « L'Ordre, y est-il dit, toujours pénétré du plus profond respect pour la Cour, avait cru pouvoir, sans y manquer aucunement, jouir de la liberté d'admettre à son tableau les avocats qu'il y jugerait admissibles et d'en éloigner les autres. Si cette liberté lui est ôtée, tous les avocats qui le composent actuellement supplient très-humblement la Cour de permettre qu'il n'y ait plus de tableau, et qu'aucun d'eux, s'il en est fait un, n'y soit inscrit. »

— 1779. — M. de Miniac, décédé à Paris, lègue aux avocats du Parlement de Bretagne, ses livres, ses gravures, ses cartes et deux mille livres : l'Ordre, conformément à ses précédents, fait célébrer un service pour M. de Miniac et placer son portrait dans la bibliothèque.

— 2 juillet 1783. — « L'Ordre des avocats, considérant que c'est surtout à M. le procureur général de Caradeuc de la Chalotais, alors avocat général, que l'Ordre a l'obligation de l'établissement d'une bibliothèque qui a pris les accroissements les plus heureux; qu'il ne se contenta pas d'y contribuer de ses bons offices et de tous les soins qui pouvaient dépendre de son ministère; que, se trouvant à la tête

Digitized by Google

du parquet, il voulut bien consacrer à un objet aussi intéressant un fonds de 3,000 livres qui avait été réservé pour l'entretien du parquet; qu'il fit même affecter à la bibliothèque, par arrêt rendu sur ses conclusions, un droit de 6 l. .....; que, dans tous les temps, ce magistrat, si célèbre dans toute l'Europe et si cher à la Bretagne en particulier, a donné à l'Ordre les marques les plus distinguées de sa considération, de son attachement, ainsi que de son zèle pour la gloire de la profession, a cru devoir perpétuer la mémoire de tant de bienfaits et conserver l'image de celui auquel on en est redevable : à cet effet, MM. Le Fauhe de Kerval, doyen, et Le Chapelier ont été priés de se rendre incessamment au château du Plessis de Vern, où est à présent M. de la Chalotais, pour lui faire la demande de son portrait, afin que l'Ordre puisse le placer dans la bibliothèque et y déposer un monument si propre à entretenir de plus en plus l'amour des sciences et de la vertu. »

— 12 août 1788. — L'Ordre des avocats nomme un député aux assemblées municipales de la ville de Rennes et lui donne le mandat suivant :

« Le député de l'Ordre veillera, autant qu'il lui sera possible, à faire observer et à maintenir l'économie la plus exacte; il demandera la suppression des émoluments de toute espèce qui pourraient être accordés à MM. du bureau servant, soit en nature de gratifications ordinaires ou extraordinaires, soit en jetons, bourses ou autrement..... »

Le député de l'Ordre insistera aussi pour que l'impôt de l'octroi soit ramené au taux le plus bas et le moins onéreux pour le peuple :

« L'Ordre, au surplus, en nommant un député, n'entend pas se départir de ses immunités ni consentir qu'on impose à ses membres la charge de l'échevinage : c'est pour mettre les avocats à même de remplir assidûment et sans distraction leur pénible et honorable ministère que les lois les déclarent exempts de toutes les charges de ville et de police : telle est la disposition précise de l'arrêt rendu solennellement et en forme de règlement le 13 mars 1775.... Les lettres patentes du 15 juillet 1780 ni l'arrêt de leur enregistrement ne contiennent aucune dérogation à ce règlement : l'exemption des charges de ville et de police renferme évidemment celle de l'échevinage, dont les avocats ont toujours été affranchis. Si, depuis 1780, époque du nouveau régime de la municipalité, des membres de

Digitized by Google

l'Ordre ont été nommés échevins, cette nomination ne saurait porter atteinte à ses prérogatives.

» Pour prévenir les inconvénients et les dangers qu'une plus longue tolérance pourrait entraîner, il est arrêté qu'aucun avocat, inscrit sur le tableau de l'Ordre ou sur la liste de confraternité, ne pourra désormais accepter la charge d'échevin, qui n'a été imposée sous le nouveau régime à aucun membre soit de l'ordre de la noblesse, soit de l'ordre du présidial, et qui ne doit pas l'être davantage aux avocats exerçant noblement leur profession et sans mélange d'aucune autre incompatible; — arrêté, de plus, que si quelqu'un des membres était nommé échevin, l'Ordre interviendrait pour le maintien de ses prérogatives et de ses immunités. »

— 1789. — La ville de Rennes, au commencement de cette année, est le théâtre de troubles et de rixes : l'Ordre des avocats envoie en cour trois de ses membres pour éclairer la religion du roi et de ses ministres; le mémoire, rédigé par une commission, est condamné par le Parlement de Paris à être brûlé : l'Ordre proteste et décline la compétence de ce Parlement. Les événements se précipitent; on apprend à Rennes la retraite de Necker, l'approche des troupes vers Paris : les avocats s'inquiètent et rédigent une adresse au roi, pour lui demander le rappel du ministre et l'éloignement des troupes (16 juillet 1789). Le 8 août suivant, l'Ordre se réunit, et, dans son enthousiasme pour les actes de l'Assemblée nationale, prend l'arrêté dont voici la teneur et dont les termes attestent l'illusion dont la France était alors l'objet:

« Pénétré de respect, d'amour et de reconnaissance pour l'Assemblée nationale dont la France attend son bonheur, pour un roi citoyen, père de ses peuples et ami de ses sujets, pour les ministres vertueux, dont les conseils ont préparé la régénération de l'empire, applaudissant avec ses concitoyens aux salutaires arrêtés qui assurent la félicité de vingt-quatre millions d'hommes;

» Flatté qu'à cette époque, la plus intéressante de la monarchie, un de ses membres ait été jugé digne de présider la nation; rendant hommage au patriotisme, au courage qui lui sont communs avec ses co-députés, a arrêté que MM. Robinet et Gohier se rendront à Versailles pour offrir à M. Le Chapelier l'expression de ses sentiments; qu'ils le prieront de lui procurer l'honneur de présenter l'hommage de son respect à l'Assemblée nationale; qu'ils solliciteront de M. Necker, digne coopérateur d'un monarque bienfaisant, de M. le

Digitized by Google

garde des sceaux, que la ville s'honore d'avoir vu naître (1), de M. de Montmorin, que la Bretagne s'honore d'avoir possédé, et des autres ministres patriotes une audience dans laquelle ils puissent leur faire agréer le témoignage de sa respectueuse reconnaissance. »

Autre arrêté du 18 août 1789 :

« L'Ordre des avocats..., considérant les avantages que la Bretagne doit attendre d'une bonne constitution et des sages décrets de l'Assemblée nationale, le grand intérêt qu'elle a de prévenir tous les obstacles qui pourraient la priver d'un bien si précieux ou en retarder pour elle la jouissance, a chargé MM. Loizel et Obelin de Kergal de se rendre ce jour à l'assemblée de la municipalité et des communes, pour y déclarer, en son nom, qu'il lui paraît très-essentiel, dans la circonstance, que toutes les communautés de la Bretagne s'empressent de renoncer à tous les priviléges et prérogatives particulières de cette province, de révoquer toutes les réserves et les mandats impératifs qui se trouvent dans leurs cahiers, et d'adhérer, sans exception, à toutes les délibérations de l'Assemblée nationale. »

— 1790. — L'Assemblée nationale, par décret en date du 4 février 1790 (*Bulletin des lois*, tom. I, p. 109), avait institué à Rennes une cour provisoire pour remplacer la chambre des vacations, qui avait refusé d'obéir : cette cour devait être composée d'un président, de deux juges de chacun des présidiaux de Bretagne, de quatre jurisconsultes du barreau de Rennes, et de deux de chaque ville où les trois autres présidiaux étaient établis. Le roi choisit MM. Gerbier, Robinet, Dubreil le Breton, et Gohier (2), membres de l'Ordre des avocats au Parlement, pour faire partie de la cour provisoire : ils ne voulurent pas accepter ces fonctions avant d'avoir demandé l'agrément de l'Ordre, convoqué pour délibérer à cet effet (10 février).

» L'Assemblée a arrêté qu'il serait répondu à ces MM. qu'elle applaudit au choix de Sa Majesté ; que si l'Ordre avait été consulté sur ce choix, il n'aurait pu que rendre d'une manière plus authentique le témoignage qu'il rend à ces MM. sur leur zèle patriotique, sur les talents et les lumières qui leur ont mérité et leur mériteront plus

(1) Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, alors garde des sceaux, est le dernier qui portât exclusivement ce titre : le ministre qui le remplaça prit celui de ministre de la justice. Champion de Cicé, né à Rennes en 1735, mourut à Aix en 1810.

(2) Depuis membre du Directoire.

Digitized by Google

que jamais, dans le ministère important qu'ils vont remplir, l'estime et la confiance publiques.

» Que les circonstances qui rendent si nécessaire la plus prompte administration de la justice dans une cour souveraine, peuvent seules faire taire les réclamations que l'Ordre ne cessera de faire, suivant les décrets de l'Assemblée nationale et les instances du roi, pour que la nomination des juges et surtout ceux de la Cour supérieure, ne soit faite que par des élections dans la forme qui sera prescrite lors de l'organisation du pouvoir judiciaire. »

L'Ordre se mêle de plus en plus aux événements et s'imprègne de leur esprit : voici le dernier document que nous avons à présenter à nos lecteurs, et qui témoigne de ce que nous avançons :

« Nous, soussignés, avocats, citoyens de Rennes,.... déclarons que nous n'admettrons dans notre liste de confraternité, à nos assemblées et délibérations, que les avocats qui auront prêté le serment civique et qui seront inscrits sur la liste des citoyens actifs composant la garde nationale.... Délibéré à Rennes, ce 14 octobre 1790. »

Tant de zèle ardent ne sera pas récompensé : en cherchant ses inspirations dans la politique brûlante du moment, l'Ordre des avocats ne se doutait probablement pas que, d'exclusions en exclusions, on en arriverait jusqu'à ne plus le trouver lui-même en harmonie avec les passions de l'époque et à le précipiter dans l'abîme où tout s'engloutissait ; il disparut, en effet, avec les débris des institutions judiciaires, du trône et de l'Église de France : il subit le sort de ceux qu'il avait soutenus et de ceux qu'il avait combattus. Il ne resta plus à ses membres que deux routes à suivre : au bout de l'une, était la puissance ; au bout de l'autre, l'échafaud ou l'exil. Honneur à ceux que cette dernière perspective ne dépouilla pas du sentiment du devoir, et qui l'acceptèrent comme un martyre ou comme une expiation !

Ici s'arrête notre tâche, et nous ne parlerons pas des défenseurs officieux, dont plusieurs ont été victimes de leur courage et de leur pieux zèle : ce serait sortir de notre cadre. Nous regrettons aussi d'avoir été forcé de nous borner au XVIIIe siècle : c'eût été pour nous une vive satisfaction de pouvoir prendre le barreau breton à son origine et le conduire jusqu'à nos jours : c'eût été, de plus, un travail fécond et profitable : nous n'y renonçons pas.

Frédéric SAULNIER,
Avocat à la Cour impériale de Rennes.

Digitized by Google

DÉCOUVERTE

DES

ÉCHAUBROGNES.

Sur les limites du Poitou et de l'Anjou, entre Cholet et Châtillon-sur-Sèvre, l'ancienne Mauléon, sur ces marches, sorte de terrain neutre entre ces deux provinces, théâtre de bien des rencontres meurtrières, où la vie dut toujours être précaire et l'existence des populations agitée, est située la petite bourgade des Échaubrognes. Ses nombreuses et improductives landes, défrichées depuis quelques années, sont aujourd'hui des champs fertiles. Sa population s'est accrue; et sa petite église, sous le vocable de saint Pierre, édifice de transition de la fin du XIIe siècle, trop petite pour répondre aux besoins du culte, a été remplacée par une construction plus en rapport avec sa population actuelle. Malheureusement, cette nouvelle église est d'une laideur remarquable : cela ressemble à un marché couvert, à tout ce que l'on voudra; mais fort peu à un édifice religieux.

Il reste encore de l'ancienne chapelle deux travées voûtées en berceau, où l'on voit poindre l'ogive; voûte supportée par des piliers cylindriques à moitié engagés, dont les chapiteaux offrent des têtes d'animaux fantastiques de style roman. Les bases arrondies sont ornées de feuilles qui les rattachent aux angles du piédestal carré sur lequel elles reposent. L'autel, de granit, est encore en place; et à la porte, en dehors, sur le sol, gisent des fonts baptismaux à doubles cuves accolées, dignes d'être recueillis.

Dans un champ de cette commune, connu sous le nom de champ de la Chèvre, des ouvriers travaillant à l'extraction des pierres d'une

Digitized by Google

carrière, matériaux destinés à la reconstruction de la façade de l'église de Châtillon, trouvèrent, en déblayant le sol, à une certaine profondeur, un petit vase en terre blanche, un pot, qu'ils brisèrent, cela va sans dire. Il contenait cent vingt deniers du XIIIe siècle, la plupart d'une excellente conservation. Grâce à l'intervention d'un ami, ces pièces me furent réservées; elles m'ont été remises par les inventeurs eux-mêmes, que j'ai pu désintéresser : c'est d'eux que je tiens les détails qui précèdent..

Les deux limites extrêmes de cette découverte, de la monnaie la plus ancienne à la plus récente, comprennent un espace de 70 ans, et s'étendent de Philippe-Auguste à la fin du règne de saint Louis; n'ayant pas rencontré parmi les monnaies royales de ce dépôt un seul denier attribuable à Philippe le Hardi. C'est, nous devons le dire tout d'abord, une confirmation de la règle qui préside aux enfouissements monétaires, loi basée sur la moyenne de la vie humaine et l'usure du métal, formulée par le président Lelewel et ne souffrant que de rares exceptions.

Ces monnaies se divisent en deux parties : royales et baronales.

Les premières appartiennent à	Philippe-Auguste.	1180 à 1123
—	Louis VIII.	1223 — 1226
—	Saint Louis.	1226 — 1270

Ce sont des deniers tournois et point de parisis.

Les deuxièmes, baronales :

1° Deniers de l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours antérieurs à 1204. C'est à cette époque que l'atelier devint royal, entre les mains de Philippe-Auguste.	1204
2° Deniers de Guillaume II, archevêque de Reims.	1219 — 1226
3° Deniers de l'abbaye de Souvigny, période d'association entre les prieurs et les sires de Bourbon (fleuron dans un des cantons de la croix du revers).	1213 — 1249
4° Deniers de Thibauld IV, comte de Champagne.	1201 — 1253
5° Deniers de Charles Ier, comte d'Anjou, frère de saint Louis; trois variétés :	
1° Monogramme de Foulques.	1246 — 1285
2° Roi de Sicile.	
3° Comte de Provence.	

Digitized by Google

6° Deniers d'Alphonse, comte de Poitou, frère de saint Louis; trois variétés : 1° Au type des deniers de Richard. 2° Marquis de Provence. 3° Comte de Riom.	1237 — 1286
7° Jean Ier, dit le Roux, duc de Bretagne; deux variétés : 1° Deniers à l'écusson carré. 2° Au type de la nef ou du navire.	1237 — 1286

Plusieurs de ces monnaies ont une date certaine d'émission.

« En 1246, le pape Urbain IV manda au roi saint Louis qu'il lui envoyât son frère Charles d'Anjou avec une bonne armée, et qu'il lui donnerait le duché de Pouille et la Calabre. Ce qui fut fait, et eut le dit Charles, depuis ce temps, tiltres des dits royaulmes et duchés. » (DOM BOUQUET, *Annales d'Aquitaine.*)

Charles Ier fit frapper en Anjou des deniers à son nom et portant dans le champ le monogramme de Foulques, jusqu'en 1264. A cette époque, il modifia ce type en le remplaçant par une clef et une fleur de lis, et en ajoutant à son titre de comte d'Anjou celui de roi de Sicile. Ce type, d'abord couché, fut redressé ensuite; ces deniers sont parfaitement connus et déterminés. Notre dépôt renfermait un denier usé, au type de Foulques et au nom de Charles, et dix deniers variés, à la clef et à la fleur de lis, à fleur de coin; ce monnayage a dû s'arrêter en 1285, à la mort du duc. C'est entre 1264 et 1285 que je crois devoir fixer la date de notre enfouissement. Je ne crois pas beaucoup m'égarer en l'indiquant vers 1274.

Les deniers d'Alphonse, comte de Poitou, au type de son prédécesseur, Richard d'Angleterre, ont été frappés de 1246 à 1249; ils sont restés rares.

Je passe rapidement sur les monnaies plus ou moins curieuses de cette découverte; car j'ai hâte d'arriver à celles du duc Jean le Roux, les plus importantes de toutes: aussi demanderai-je, à ce sujet, à entrer dans quelques développements.

Le duc Pierre Mauclerc ne fit frapper que des monnaies anonymes à Nantes, à Rennes et à Guingamp, et cela pendant toute la durée de son règne, depuis 1213 jusqu'à sa résignation en faveur de son fils, en 1237. Il ne plaça pas non plus ses armes sur ses monnaies, bien que le fait ait eu lieu pour ses sceaux. Tous les dépôts monétaires de Maréuil,

Digitized by Google

Nantes, Pontchâteau, Parthenay et Josselin, le démontrent jusqu'à l'évidence. La découverte de Josselin, la dernière de toutes, m'a prouvé que le duc Jean le Roux avait continué ce monnayage anonyme jusqu'en 1249, date de l'émission du denier de Vannes, toujours au type de la rosace des deniers anonymes de Nantes et de Rennes, mais portant pour la première fois le nom du duc Jean. Son poids et son style le rapprochent non des coronats, comme on l'a dit, mais bien des derniers deniers au nom d'Herbert, émis par Charles d'Anjou : le grènetis est perlé, la forme des lettres identique; on dirait le travail du même graveur.

Jusqu'à cette époque, 1249, nous trouvons comme monnaie nationale circulant en Bretagne ;

1° Deniers anonymes de Rennes.

2° Deniers anonymes de Nantes.

3° Deniers de Guingamp.

De même poids et de même aloi, ils circulent aux mêmes conditions. A ces monnaies locales viennent se joindre les tournois émis par l'autorité royale ; ils ont cours forcé par toute la France. L'ordonnance de saint Louis porte qu'on prendra quinze deniers angevins ou quinze deniers bretons pour douze tournois. Les monnaies du Maine, à un titre plus élevé, avaient cours pour deux deniers. Les sterlings, monnaie anglaise, en argent presque pur, avaient cours pour quatre deniers. L'ordonnance ci-dessus, fixant le cours comparatif de ces différentes monnaies, l'établit positivement.

Le double denier émis à Vannes par le duc Jean, en 1249, la veille de l'Assomption, « nova moneta recepta fuit Venetis, in vigilia Assumptionis B. M. tempore ejusdem comitis » (*Chronicon Ruyense*, DOM MORICE, p. 150), (publié par M. Poëy-d'Avant, en 1853, *Catalogue*) fut une tentative d'affranchissement de la monnaie bretonne. Vis-à-vis de la monnaie du Maine, le duc Jean voulut avoir un double denier. La rareté de cette monnaie, dont on ne connaît que deux exemplaires parvenus jusqu'à nous, celui de M. Bigot et le mien, prouve que, par une cause qui nous est inconnue, peut-être le mauvais titre du denier de Vannes, cette tentative n'eut pas de succès.

Pour ce qui regarde les deniers anonymes à l'échiquier de Dreux brisé d'un quartier d'hermine, et portant au revers : *Castri Gigampi*, je ne pense pas qu'on puisse en attribuer à Pierre Mauclerc, je doute qu'on puisse en donner quelques-uns à Jean le Roux, et crois qu'on

Digitized by Google

doit tous les renvoyer à Jean II et à ses successeurs. Il suffit de les rapprocher du denier d'Arthur II au même type, pour être convaincu de cette attribution.

Au mois de février de l'année dernière, M. Bigot eut la bonne fortune de publier pour la première fois, dans la *Revue numismatique*, le denier de Jean le Roux à l'écusson carré ou en bannière.

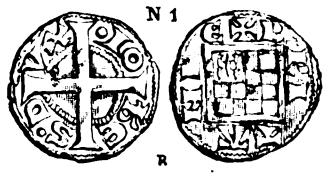

D. IOHES•DVX. Croix anglaise coupant la légende en quatre parties. — R. + BRITANIE. Dans le champ, écusson carré de Dreux au franc quartier de Bretagne, cinq hermines disposées 2.1.2.

Poids : 20 grains fort.

« Cette forme carrée de l'écu fait exception dans les monnaies bretonnes, et doit être considérée comme une transition entre l'écu rond et l'écu triangulaire des monnaies signées, attribuées à Jean Ier. Son émission a dû être assez courte ; car c'est, jusqu'ici, la seule monnaie signalée à ce type.

» Ce denier est sans doute postérieur à l'an 1252, époque où Jean alla en Angleterre pour le mariage de son fils avec Béatrix, fille du roi Henri III. Il en rapporta sans doute ce type de la croix anglaise, qui apparaît pour la première fois sur les monnaies bretonnes. »

Cette opinion est personnelle à M. Bigot. Ainsi que je l'ai dit précédemment, les sterlings anglais circulaient en Bretagne, au cours de quatre deniers. On les trouve mêlés aux monnaies locales dans tous les enfouissements monétaires du XIIIe siècle, soit entiers, soit coupés, pour servir de doubles ; les découvertes de Mareuil et de Pontchâteau en renfermaient plusieurs. Le duc Jean n'avait pas besoin d'aller chercher en Angleterre un type qu'il avait chaque jour sous les yeux. L'influence anglaise est réelle, mais je la crois postérieure. La croix est bien celle des sterlings, mais de ceux d'Édouard Ier et non celle des sterlings de Henri III, qui est à double branche, monnayage qui n'a commencé qu'en 1272.

Une ordonnance du roi saint Louis, en 1265, défend le cours des

Digitized by Google

sterlings anglais par tout le royaume. Elle dut précéder de bien peu sa grande réforme monétaire, je veux parler de l'émission du gros tournois. Nul doute : si l'on défendait la circulation des monnaies anglaises, c'est qu'on tenait en réserve une monnaie nouvelle destinée à les remplacer. Mais, du gros d'argent valant douze deniers, au sterling, qui n'en valait que quatre, la distance était grande. Il y avait un véritable vide. On dut les regretter dans les transactions, et ce moment fut sans doute celui que choisit le duc Jean pour émettre non-seulement ses deniers à l'écusson en bannière, mais aussi son demi-gros breton au même type. Le piéfort en haut billon de cette belle monnaie, sans contredit le plus beau monument de la série bretonne au XIIIe siècle, existe dans une collection nantaise; il pèse huit grammes cinq décigrammes. « Le duc Jean ayant fait frapper des pièces de douze sols, qui n'en valaient que neuf, un arrêt du parlement de Paris le força de les retirer de la circulation. » Pitre Chevalier, à qui j'emprunte ce texte, dit l'avoir pris à Leblanc, dans lequel je l'ai vainement cherché; mais j'ai la conviction qu'il se rapporte au gros et au demi-gros bretons, qui devaient valoir non douze sols et six sols, mais bien douze et six deniers.

Les dix deniers au type de l'écusson carré de la découverte des Échaubrognes, sont parfaitement conservés. Leur attribution au duc Jean le Roux ne me semble pas pouvoir être contestée. C'est vers 1273 que je crois pouvoir placer leur émission. J'en possède trois ou quatre variétés de coins, sans compter ce que l'avenir et de nouvelles découvertes nous réservent.

A côté du denier à l'écusson carré ou en bannière, vient se placer la curieuse monnaie que je publie aujourd'hui.

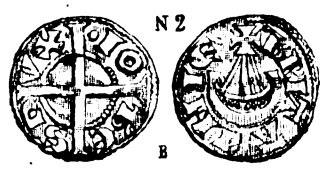

D. IOHES.DVX. Croix anglaise coupant la légende en quatre parties. — R/. + BRITANNIE. Dans le champ, nef surmontée d'une croix.

B. Poids : 20 grains.

Digitized by Google

Ce denier était unique dans la découverte. Il n'existe, que je sache, dans aucune collection.

Le type de la nef ou du navire est un fait tout nouveau dans la numismatique baronale. On le trouve antérieurement sur deux rares deniers frappés par Louis le Débonnaire dans deux villes importantes par leur commerce maritime : l'une, Quentowic, en Normandie, aux bords de la Canche ; l'autre, Dorestad, aux bords du Rhin. Nous le trouvons au XIIIe siècle sur le sceau des marchands de Paris, ou mieux des échevins, publié par M. Lenormant dans le *Trésor de Glyptique et de Numismatique*, ce qui nous donne l'occasion de faire un curieux rapprochement entre le type de nos monnaies et de nos sceaux à la même époque ; puis, au XIVe siècle, sur les nobles d'or des rois d'Angleterre, et enfin, au XVe, sur un curieux jeton frappé sous Charles VI, pendant sa longue démence, avec la légende si patriotique : « Volgue la galée de France, » émis lui aussi par la ville de Paris.

« Le duc Jean le Roux partit pour la croisade le jeudi d'après Pâques, l'an 1270, accompagné de la duchesse Blanche de Navarre, son épouse, du comte de Richemond, son fils aîné, et de Béatrix d'Angleterre. Le duc, avant de partir, envoya à la fonte plusieurs centaines de marcs d'argent en vaisselle, pour être réduits en monnaie. » (DOM MORICE, t. Ier, col. 1009.)

D'après ce qui précède, en voyant se produire un type aussi nouveau dans la numismatique de Bretagne, on pourrait tout d'abord être tenté d'y voir une monnaie de circonstance, frappée en vue de la croisade projetée.

Le duc Jean, fils de Pierre Mauclerc, ami et compagnon de saint Louis, est un homme d'initiative. Le premier, parmi nos ducs, il place ses armes personnelles sur les monnaies de Bretagne ; il essaie leur émancipation par le double denier de Vannes. Son gros breton est une tentative hardie, le roi de France lui-même dut en être jaloux ; mais, à moins qu'un texte authentique et précis ne vienne confirmer cette supposition, je la regarderai comme inadmissible. Les textes et les ordonnances monétaires sont très-rares dans les dépôts de l'État, plus rares encore dans ceux de nos provinces. Nos ducs tenaient fort peu à conserver dans leurs archives les ordonnances constatant les emprunts de types et les altérations du titre qu'ils se permettaient, et que les besoins toujours renaissants de la fiscalité les pous-

Digitized by Google

saient à commettre. Le dépouillement consciencieux de nos archives qui s'opère aujourd'hui, nous rendra-t-il plus riches que nous ne le sommes en documents de cette nature? je le désire sans y croire.

D'après ce que nous avons dit du type du navire à Quentowic et à Dorestad, et de l'importance maritime de ces deux villes à l'époque où il parut, ne pourrions-nous, par analogie, croire à quelque chose d'analogue pour la ville de Nantes dans le denier qui nous occupe: ce serait l'origine des armes de la cité nantaise. Nous sommes au XIIIe siècle, les règles du blason s'établissent et se formulent: rien d'étrange, après tout; et, sans aller chercher le sceau des échevins de Paris, nous voyons sous nos yeux, à Angers, un fait analogue se produire. Notre découverte nous en fournit la preuve. Charles Ier place sur ses deniers émis comme roi de Sicile et comte d'Anjou, une clef et une fleur de lis: la fleur de lis, comme fils et frère du roi de France; la clef, dégénérescence du monogramme de Foulques qui a persisté jusqu'à lui, type local qui restera jusqu'à nous comme emblème héraldique de la ville d'Angers: « Angiers, antique clef de France, » ainsi que portent les jetons du XVe siècle.

Mais on doit être, en archéologie, très-sobre de suppositions, à peine de broncher à chaque pas dans la route que l'on veut suivre. J'abandonne celle-ci pour ce qu'elle vaut. Dans le denier que je publie, dans le type nouveau qu'il nous offre, je crois à une nécessité fiscale et rien de plus. Ce qui a eu lieu pour la croix anglaise empruntée aux sterlings, a eu lieu pour les deniers tournois; ils valaient un cinquième de plus que les deniers bretons. Ceci explique tout. Charles d'Anjou et Alphonse de Poitou les imitèrent: le premier, à Toulouse; le second, à Poitiers, à Riom et en Provence; de plus, ils avaient cours forcé par toute la France. Jean, qui avait déjà pris la croix anglaise, n'aura pu résister à faire ce que faisaient sans honte ses deux puissants voisins. Le denier au navire est le produit de cette tentative. En le rapprochant des deniers tournois de cette époque, on voit que c'est une sorte de trompe-l'œil. Les cordages de la nef affectent la forme du fronton du portail des tournois. C'est une tentative timide si l'on veut, mais c'est le premier pas fait dans cette voie d'imitation des monnaies royales, où les ducs de Bretagne, malgré tout leur orgueil, ne craignirent pas de s'engager. En vain objecterait-on que l'emprunt d'un type royal n'est, après tout, qu'un hommage indirect rendu à la royauté; je doute qu'au point de vue de la

Digitized by Google

morale cette opinion pût être soutenue. L'imitation, dissimulée au XIIIe siècle, devint impudente au XIVe. Sous Charles de Blois et Jean de Montfort, toutes les monnaies du roi Jean furent par eux imitées et falsifiées. La rareté du denier au navire prouve que le duc Jean ne persista pas dans cette voie, et revint promptement à son type personnel, à ses armes inscrites dans un écusson triangulaire (1). Nous ne pouvons que l'en féliciter.

Rien de ce qui touche à l'histoire de la Bretagne, ne doit être indifférent aux lecteurs de la *Revue*. A ce titre, je suis heureux d'avoir pu appeler leur attention sur le curieux denier que le hasard a fait tomber entre mes mains.

F. PARENTEAU.

Nantes, mars 1856.

---

(1) Il existe quinze ou vingt variétés de coins du denier à l'écusson triangulaire, preuve incontestable d'une longue émission.

Digitized by Google

RELIQUES

DE

SAINT APOTHÊME.

SAINT APOTHÊME fut nommé évêque d'Angers en 372; il succéda à Defensor. Nous ignorons quelle était sa famille. Quelques érudits, se fondant sur l'étymologie de son nom, prétendent qu'il était originaire de la Grèce.

Quoi qu'il en soit, pendant dix-sept ans qu'il gouverna le diocèse d'Angers, il travailla constamment à la conversion des idolâtres, en grand nombre dans l'Anjou. Nuit et jour sur pied, Apothême déployait un zèle au-dessus des forces humaines. Soignant les malades, prêchant l'Évangile, il suffisait à tout. Cependant il finit par succomber à la fatigue, et mourut en 379; il fut enterré dans une crypte de l'église Saint-Maurille.

En 845, Convoyon fit bâtir le monastère de Redon, diocèse de Vannes, et fut placé à la tête de cette maison religieuse. Il mit la chapelle du couvent sous le vocable de saint Sauveur. Voulant avoir des reliques de quelque saint, il partit, avec deux de ses religieux nommés Hildeman et Lohemot, pour Angers.

Arrivés dans cette ville, ils logèrent chez un nommé Hildemaldus, ayant bien soin de cacher le but de leur voyage. Hildemaldus était curieux, et plus il s'apercevait de la réserve de ses hôtes, plus il les accablait de questions.

Enfin, un jour, ils ne purent échapper à ses insidieuses demandes, et lui avouèrent qu'ils étaient venus à Angers dans le but d'enrichir leur reliquaire; car Angers, ajoutèrent-ils, est la contrée qui possède le plus d'ossements vénérés.

Hildemaldus aimait à connaître les secrets des autres, mais n'était point indiscret. « Je suis enchanté d'apprendre, leur dit-il, le motif de votre séjour dans notre pays; comptez sur moi pour vous être utile. » Puis, il leur fit une pompeuse description des reliques que possédaient les diverses églises d'Angers. « Ah! ajouta-t-il, si vous pouviez obtenir des reliques de saint Apothême, vous seriez bien

Digitized by Google

heureux; car sur le tombeau de ce saint tous les jours il s'opère des miracles. »

D'après ces indications, Convoyon et ses deux compagnons se rendirent à l'église Saint-Maurille, où était le caveau de saint Apothême. Là, ils surent se rendre si aimables auprès du custode, qu'il leur permit de passer la nuit dans la crypte où reposait le saint évêque. Lorsqu'ils furent seuls, Convoyon, Hildeman et Lohemot levèrent silencieusement la pierre tombale, chargèrent sur leurs épaules la bière renfermant le corps d'Apothême, et traversèrent ainsi, sans être aperçus, les rues de la ville.

Les moines de Redon, avertis de l'heureuse entreprise de leur abbé, vinrent à sa redevance jusqu'au village de Langon. Le corps de saint Apothême y fut déposé sous bonne garde, et, le lendemain, ils allèrent le chercher accompagnés d'une innombrable multitude de prêtres, de gentilshommes et de peuple. Après un office des plus solennels, la châsse fut placée sur le maître-autel de l'église de Redon. Au moment où les religieux portaient leur précieux trésor, un enfant aveugle tenu par sa mère vint à toucher avec ses petites mains la châsse du bienheureux Apothême, et aussitôt il recouvra la vue.

Les pèlerins vinrent en foule prier aux pieds de l'autel dédié au saint évêque d'Angers. Les personnes atteintes de la fièvre invoquaient saint Apothême, pour obtenir guérison.

Goussin, abbé de Saint-Maur, obligé par les persécutions de Nomenoé, duc de Bretagne, de quitter l'Anjou, s'enfuit à Redon. Là, il tomba si grièvement malade, que les moines s'assemblèrent pour réciter auprès de son lit les prières des agonisants. Goussin leur demanda, pour dernier service, d'être porté auprès du corps de saint Apothême et d'y passer la nuit.

Le lendemain, les religieux, croyant trouver Goussin mort, portèrent des draps pour l'ensevelir. Mais quelle ne fut pas leur surprise, en voyant le bon abbé de Saint-Maur plein de vie et de santé, n'ayant qu'un désir, celui de pouvoir suivre avec les pieux cénobites la règle de leur couvent (1).

Aimé DE SOLAND.

Angers, 20 janvier 1856.

---

(1) Pour connaître parfaitement le récit de la translation des reliques de saint Apothême à Redon, nous renvoyons le lecteur au manuscrit de l'*Histoire ecclésiastique d'Anjou*, par l'abbé Grandet, curé de Sainte-Croix d'Angers. (Bibliothèque de la ville d'Angers.)

Digitized by Google

MAILLEZAIS.

—

A MON PÈRE.

—

Quamvis lapis omnia nudus,
Limosoque palus obducat pascua junco.
(VIRGILE, *Églogue* I)

Je t'aime, ô Maillezais, entre tous nos villages;
Et tu n'as rien pourtant qui séduise les yeux,
Ni les hardis coteaux, ni les joyeux bocages,
Ni les vallons silencieux.

L'onde couvrait jadis ces plaines solitaires,
Et l'Océan au loin s'étendait comme un pré;
Mais l'homme pour toujours l'a chassé de ces terres,
Dont par force il s'est emparé.

A sa place, aujourd'hui, croît l'herbe fine et tendre,
Et les énormes bœufs vont y paître et dormir;
Et le cor du berger, le soir, y fait entendre
Des airs qu'on aime à retenir.

On voit près des canaux le tremble aux feuilles blanches,
Et le long peuplier, espoir du bûcheron,
Et l'aubier, qu'on mutile en arrachant ses branches,
Arbre chauve réduit au tronc.

Mais ce n'est ni l'aubier à la verdure pâle,
Ni le canal tout droit qu'effleure le bateau,
Ni ces grands pans de murs, ruine épiscopale,
A la fois couvent et château;

Digitized by Google

Non, ce n'est pas cela que j'aime et qui me touche;
Ce n'est pas Rigomer, auguste et saint patron;
Ni Geoffroy la Grand'dent, monstre et bête farouche,
Effroi de tout enfant poltron;

Ce n'est pas notre duc, le gros et blond Guillaume,
Ni nos religieux, ni nos vieux Coliberts,
Ayant à peine encor des cabanes de chaume,
Vivant dans l'eau libres et fiers.

Voyez-vous ce portail, ces vautours, ces colombes,
Ces moines monstrueux sculptés par les Romans,
Et ce large noyer qui courbe sur les tombes
Son front qui compte deux cents ans?

C'est là que sont couchés les pères de mes pères:
Là dorment mes aïeux, dont nul ne se souvient;
Leur nom a disparu du monde et de ces pierres,
De leur trace il ne reste rien.

Veille toujours sur eux, ô noyer séculaire;
Verse toujours ton ombre aux aïeux dont je sors,
Et, pour l'homme oublieux, pour la tombe éphémère,
Reste longtemps fidèle aux morts!

Je t'aime, ô Maillezais, entre tous nos villages;
Et pourtant tu n'as rien qui séduise les yeux,
Ni les hardis coteaux, ni les joyeux bocages,
Ni les vallons silencieux.

Alfred GIRAUD.

Digitized by Google

PROGRAMME

DES

PRIX PROPOSÉS

PAR

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES,

POUR L'ANNÉE 1856.

I. — SCIENCES.

1° *De l'éclairage au gaz, au point de vue de l'hygiène publique.*

Les concurrents pourront, s'ils le désirent, limiter le champ de leurs investigations à l'examen d'un point spécial relatif à la production, à l'épuration, à la distribution ou à l'emploi du gaz de l'éclairage. La Société académique appelle spécialement l'attention des concurrents sur la composition variable du gaz et son mélange avec l'oxyde de carbone ou des combinaisons sulfurées, ainsi que sur les conséquences de ces faits.

2° *Études géologiques sur la Bretagne ou l'une de ses parties.*

La Société entend encourager toutes les recherches géologiques faites en Bretagne et spécialement dans la Loire-Inférieure. Elle attacherait un intérêt sérieux à des études qui, bien que circonscrites dans un faible rayon, auraient des conséquences utiles à l'agriculture ou à l'industrie.

II. — TECHNOLOGIE.

3° *Passer en revue les diverses productions végétales dont on peut extraire une boisson alcoolique qui remplace le vin. S'arrêter surtout à celles qu'il est facile d'obtenir en France par la culture, et qui offrent le moyen de fabriquer à un prix modéré une boisson agréable et saine.*

Des échantillons authentiques des produits obtenus devront, s'il est possible, être joints aux mémoires envoyés.

III. — ÉCONOMIE.

4° *Étude des moyens les plus propres à amener la réduction du prix de la viande, et, par suite, des conditions de meilleure alimentation chez le peuple.*

Le prix de la viande, qui s'élève progressivement, malgré les mesures

Digitized by Google

administratives qui facilitent l'entrée des bestiaux étrangers, tend à limiter la consommation de cet aliment dans les ménages pauvres. La Société académique appelle sur ce grave sujet l'attention des économistes, en instituant un prix pour le meilleur mémoire qui lui sera soumis.

IV. — INDUSTRIE. — COMMERCE.

5° *Faire le précis historique des constructions navales dans le département.*

Les concurrents pourront se placer, à leur choix, soit au point de vue technique de la construction, soit au point de vue de l'importance commerciale de cette belle industrie, qui progresse chaque jour à Nantes.

6° *Du commerce de Nantes. — Son passé, — son état actuel, — son avenir.*

Les mémoires adressés à la Société devront traiter de l'influence que le bassin à flot de Saint-Nazaire et les diverses lignes de chemins de fer sont appelés à exercer sur le commerce maritime de Nantes. La Société accueillerait avec faveur toute discussion sur les moyens d'accroître l'importance de nos relations.

V. — LITTÉRATURE. — BEAUX-ARTS.

7° *Études biographiques sur un ou plusieurs Nantais célèbres.*

Sans dédaigner les recueils biographiques, la Société académique donnerait cependant la préférence à des études bien *complètes* sur une ou deux célébrités de Nantes ou du pays nantais.

8° *Appréciation sur les monuments de l'art à Nantes et dans le département de la Loire-Inférieure.*

Les mémoires manuscrits devront être adressés, avant le 1er août 1856, à M. le secrétaire général de la Société académique de Nantes, place du Commerce, 12. Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté, mentionnant le nom de son auteur.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent, et d'or s'il y a lieu. Ils seront décernés dans la séance publique de novembre 1856.

La Société académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Nantes, 26 novembre 1855.

Le secrétaire général,
Ferdinand BLANCHET.

Le président,
Adolphe BOBIERRE.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

MARS 1856.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — *Séance du* 13 *mars* 1856. — La Société a entendu les lectures suivantes : 1° Note par M. Duret sur les variations d'orthographe de plusieurs noms de personnes et de lieux; — 2° Notice par M. Touchard sur Champdeniers (Deux-Sèvres) et sur le château Sallard; — 3° Commencement d'une notice par M. Bonsergent sur René de Rochechouart, baron de Mortemart, et sur Jeanne de Saulx-Tavannes, son épouse, suivie de la description du superbe mausolée qu'ils avaient dans l'église des Cordeliers de Poitiers.

Outre plusieurs ouvrages, la Société a reçu : de M. Barbier aîné, de Poitiers, la série du *Journal de la Vienne* pour 1855, faisant suite à la collection déjà donnée par lui et remontant à la fondation de ce journal, en 1773; — de M. Barbier (Alfred), une belle pièce sur parchemin portant permission accordée, en 1647, par Siméon Courteaud, doyen de la Faculté de médecine de Montpellier, à Jacques Augron, de Parthenay, de professer un cours de médecine pendant trois mois; — de M. Henri Gaillard de la Dionnerie, la copie de l'acte de fondation (mai 1530) de l'église de Lonzac (Char.-Inf.), par Galiot de Genouillac, grand-maître de l'artillerie; — de M. le docteur Chasseloup, sept pièces de monnaies; — de M. Dubeugnon, une médaille de la fédération, en 1790; de M. Bonsergent, un fragment de pierre joliment sculpté dans le style de la Renaissance, trouvé sur la voûte absidale de Saint-Hilaire de Poitiers.

Le musée de la ville a acquis par les soins de son conservateur, M. Mauduyt, une hache d'honneur d'un chef de l'île de Taïti, un modèle de pirogue à balancier et une flûte à nez provenant de la même île. — M. Servant, adjoint de M. le maire, a fait don au musée d'un modèle de pirogue et de pagaie du Grand-Bassan (côte occidentale d'Afrique).

— SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE. — *Séance du* 12 *mars* 1856. — Après une communication de M. le docteur Toulmouche, relative à d'anciennes gravures des premières années du XVIIe siècle, M. le docteur Aussant a appelé l'attention de la Société sur la signification du poinçonnage dans les monnaies romaines. — Un acte du Cartulaire de Redon a fourni à M. de Kerdrel la matière d'une curieuse dissertation sur la lutte que Louis le Débonnaire livra aux Bretons armoricains. Ce document ainsi daté : « *Tertio anno postquam exivit Hlodowicus de Brittania ante Morman,* » est-il authentique, et doit-on considérer la date qu'il porte comme une de celles qui peuvent combler les lacunes des anciens annalistes? Telle est la question que M. de Kerdrel a examinée sous toutes ses faces, et qu'il a résolue affirmativement, en se fondant sur les principes de critique universellement admis par les paléographes les plus accrédités. Les troupes de Louis le Débonnaire auraient donc commencé par être battues dans une

Digitized by Google

première tentative contre les Bretons, et ce ne serait qu'une seconde campagne qui leur aurait valu l'éclatant triomphe dont Eginhard et un poète contemporain nous ont transmis le souvenir. C'est la conclusion à laquelle s'arrête M. de Kerdrel, et que semble justifier, du reste, un passage trop peu remarqué de la Chronique de Reginon. — A l'occasion de ce travail, M. Alfred Ramé a communiqué une monnaie rarissime de Louis le Débonnaire, frappée à Nantes.

— L'*Institut des provinces de France* annonce qu'une Exposition des produits des arts et de l'industrie aura lieu à la Rochelle, à l'occasion de la XXIIIe session du Congrès scientifique de France. Les produits de tous les départements français seront admis à l'Exposition ; ils devront être adressés à M. le commissaire général de l'Exposition, à la Rochelle, et lui parvenir avant le 15 août 1856. — L'Exposition durera quinze jours au moins.

— Mme Rouvier-Paillard a fait la découverte d'un procédé au moyen duquel l'ivoire liquéfié est employé à prendre l'empreinte de bas-reliefs et de sculptures de la plus grande dimension. Réduit en pâte, l'ivoire est coulé dans le creux sans aucune pression, et lorsqu'il est revenu à l'état solide, il rend le modèle avec une parfaite exactitude dans ses détails les plus délicats. On demeure confondu en voyant des bas-reliefs, d'un mètre de hauteur, en ivoire d'un seul morceau. Les boiseries sculptées du chœur de Notre-Dame de Paris viennent d'être reproduites par ce nouveau plastique.

— Mgr Saint-Marc va déposer dans le chœur de l'église cathédrale de Rennes une offrande qui lui a été faite par un enfant de Rennes, le général d'Allonville.

Cette offrande consiste en deux bannières en forme d'oriflamme, provenant de l'église principale de Sébastopol, dont la restauration a été confiée à M. Rahier-Coustic. Elles sont en drap rouge et se composent d'un corps sur lequel, des deux côtés, sont des médaillons peints représentant l'Annonciation, le Baptême de N. S., la Résurrection du Sauveur, et enfin deux popes, dont l'un appartient, croit-on, à la catégorie des prêtres grecs qui se marient et l'autre à celle qui ne peut contracter mariage. — Des anges en or, moins les figures, les pieds et les mains, servent de *supports* à ces médaillons, dont la peinture, sans être irréprochable, a de bonnes parties, surtout dans le dernier de ces motifs. Du corps principal descendent trois flammes ou découpures brodées de franges d'or et chargées de croix grecques, d'anges et de motifs, tous en or. — Ce qu'il y a de remarquable dans ce travail, c'est que l'or et les peintures sont directement appliqués sur le drap. Ces oriflammes peuvent avoir 2 mètres 50 de hauteur.

— La pierre tombale qui devait recouvrir les restes de Mgr de Lesquen, vient d'être placée dans l'église Saint-Malo de Dinan. Cette dalle en granit dit de Quérinan, a été travaillée par M. Charpentier, piqueur de pierres,

Digitized by Google

attaché au cimetière de cette ville. La sculpture en relief des armoiries du prélat est remarquable. Il n'est pas possible de fouiller mieux la pierre dans d'aussi petites proportions.

— Par décret du 5 mars 1856, M. l'abbé Delamarre, âgé de 56 ans, chevalier de la Légion d'honneur, vicaire général du diocèse de Coutance depuis 1834, a été nommé évêque de Luçon, en remplacement de Mgr Baillès, démissionnaire.

— *État civil de Saint-Brieuc pour* 1855. — Naissances inscrites, 486, dans lesquelles sont compris 158 enfants déposés dans le tour de l'hospice de la ville. — Mariages, 74; douze de plus qu'en 1854. En 1851, il y en eut 107. — Décès inscrits, 611; dans ce nombre, quinze actes se rapportent à des marins ou à des militaires décédés en mer ou à l'armée. En 1854, il n'y eut que 477 décès, dont trois au dehors.

Nécrologie. — Louis (Michel-Thomas), né à Poitiers, en 1792, sculpteur à Nantes depuis de nombreuses années, est décédé dans cette ville, en février dernier. Nous publierons prochainement une notice sur cet artiste distingué.

— La mort vient d'enlever, dans un âge peu avancé, un homme auquel sa naissance, sa grande fortune, son alliance avec l'une des familles les plus respectables du pays, sa participation aux affaires publiques, donnaient une importance naturelle, M. Rioust de l'Argentaye, ancien représentant de l'Assemblée législative et membre du Conseil général des Côtes-du-Nord. (*Foi Bretonne.*)

M. Dubreil de Pontbriant est décédé à son château de la Brousse, en Saint-Potan, à l'âge de 79 ans, quelques semaines après M. Rioust de l'Argentaye, son gendre.

— M. Armand Gaultier de la Guistière, capitaine retraité, ancien conseiller de préfecture, député au Corps législatif, est décédé à Rennes, le 24 février 1856, à l'âge de 64 ans. Il a succombé à une maladie de cœur dont il était atteint depuis longtemps.

Après avoir passé quelque temps dans une de nos colonies avec un homme distingué, M. Mayeux, qui venait d'en être nommé gouverneur et qui le prépara aux examens de l'école militaire de Fontainebleau, le jeune de la Guistière fut admis dans cette école et en sortit bientôt sous-lieutenant. Blessé en Espagne et nommé chevalier de la Légion d'honneur, il ne tarda pas à être licencié, en 1814, et rentra dans ses foyers. Appelé au conseil de préfecture d'Ille-et-Vilaine après 1830, il y resta jusqu'en 1853, époque à laquelle il fut élu député au Corps législatif. Une nombreuse assistance a suivi le convoi de cet homme de bien, dont les restes ont été transportés dans la commune de Chavagne, où M. de la Guistière avait sa maison de campagne.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés.

CHRONIQUES D'ANJOU, recueillies et publiées pour la Société de l'histoire de France; par MM. Paul Marchegay et André Salmon. Tome Ier. In-8° de 25 ff. 1/2. Impr. de Lahure, à Paris. — A Paris, chez Jules Renouard. . . . . 9.»»

LECTURES CHRÉTIENNES, ou Recueil d'histoires sacrées correspondantes aux leçons du catéchisme, divisé en quatre parties et en deux volumes, à l'usage des écoles tenues par les religieuses de la congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. 1er volume. 2e cours de lecture. In-12 de 6 ff. Impr. de Bideaux, à Luçon.

ALMANACH DES ADRESSES DE RENNES. Annuaire d'Ille-et-Vilaine et des tribunaux du ressort de la cour impériale de Rennes. 9e année. 1856. In-18 de 6 ff. Impr. de Marteville, à Rennes. . . . . ».60

JEAN CHANDOS, connétable d'Aquitaine et sénéchal de Poitou; par Benjamin Fillon. In-8° de 2 ff. 1/4, avec figures de chiffres, monnaie et sceaux. Tiré à cent exemplaires. Impr. de Guéraud, à Nantes. — A Fontenay, chez Robuchon.

NOTICE SUR VALLET (Loire-Inférieure), par B. Pifteau. In-8° d'1 f. 1/4. Impr. de Merson, à Nantes. — A Vallet, chez l'auteur.

PETIT RECUEIL de cantiques pour les missions du diocèse de Rennes; suivi des airs notés. In-18 de 4 ff. Impr. de Vatar, à Rennes. . . . . ».15

LE RÉVEIL DE L'AIGLE, ode sur la prise de Sébastopol; par Puysségur. In-4° d'1/2 f. Impr. de Charpentier, à Nantes.

LA SEIGNEURIE DE NOIRMOUTIER EN 1484. Par M. P. Marchegay. In-8° de 3/4 de f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

UNE SÉANCE ACADÉMIQUE au collége de N.-D. des Couëts, présidée par Mgr l'évêque. — Compte rendu par M. Eug. Naudin. Lecture des compositions des élèves. La séance du 30 décembre 1855 s'est terminée par une pièce de circonstance: *l'Histoire des Étrennes chez les différents peuples*. In-12 d'1/2 f. Impr. de Masseaux, à Nantes.

COMPTE-JOURS pour les comptes-courants d'intérêts. In-16 d'1/2 f. Impr. de Charpentier, à Nantes. . . . . ».30

CONCOURS D'ANIMAUX de boucherie en 1855, à Bordeaux, Nantes, Nîmes, Lyon, Lille et Poissy. Compte rendu des opérations des concours et du rendement des animaux primés. Publié par ordre de Son Exc. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Grand in-8° de 14 ff. 1/2, plus 50 planches et tableau. Impr. impériale. (1855.)

DEUX VEUVES POUR RIRE, vaudeville en un acte; par M. Antoine, de Nantes. (Théâtre des Folies Dramatiques. 1re représentation le 22 janvier 1856.) In-18 anglais d'1 f. 1/6. — A Paris, chez Michel Lévy frères. . . . . ».60

LE MOUSSE, comédie-vaudeville en 2 actes; par M. Émile Souvestre. (Théâtre des Variétés. 1re représentation le 18 janvier 1846.) In-8° de 2 ff. — A Paris, chez Tresse.

UN DRAME SOUS LA TERREUR. — *Guiscriff*. — Précédé d'une notice historique sur la chouannerie. Par Louis de Carné. *Nouvelle édition*. In-18 de 8 ff. 1/3. — A Paris, chez Michel Lévy frères.

ALMANACH de la Société industrielle de Nantes, 1856. In-18 de 3 ff. Impr. de Mme Mellinet, à Nantes.

CAHIER DE GRAMMAIRE FRANÇAISE, à l'usage de l'école de la Société industrielle de Nantes. In-18 de 3 ff. Impr. de Mme Mellinet, à Nantes.

CHEMIN DE FER DES DEUX CHARENTES, par L. Favre, A. Noirault et B. L'Hommedé. In-4° de 4 ff. 1/2, plus une carte. Impr. de Favre, à Niort.

Digitized by Google

ÉTUDES HYGIÉNIQUES relatives au desséchement du lac de Grand-Lieu; par le docteur J.-A. Gély. In-8° de 3 ff. Impr. de Mme Mellinet, à Nantes.

ETUDES MORALES ET RELIGIEUSES; par Mlle Marie Curo. 2e *édition*. In-12 de 12 ff. 2/3. Impr. de Prud'homme, à Saint-Brieuc. — A Paris, chez Hachette.

MÉTHODE MNÉMONIQUE simplifiée de lecture, 3e *édition*; par Henri Bahic. In-18 de 2 ff. Impr. de Bazauge, à Dinan.

DE L'OBÉISSANCE AUX LOIS. Simples réflexions au sujet du mémoire de M. C. Béranger, intitulé : *L'Instituteur de Saint-Martin*. Par René-Jean Pottier. In-12 de 4 ff. 1/2. Impr. de Lainé, à Angers. — A Paris, chez Gaume frères.

RÉVISION DU TARIF DE L'OCTROI DE NANTES. Rapport de M. J.-C. Renoul, conseiller municipal. In-8° de 14 ff. Impr. de Mme Mangin, à Nantes.

SOUVENIR DE LA MISSION du Loroux, en janvier 1856; signé : Peigné. In-12 d'1/3 de f. Impr. de Masseaux, à Nantes.

VENEZ AVEC MOI A LA SALETTE; par Mgr Dupuch. In-12 de 12 ff. Impr. de Charpentier, à Nantes. — Bordeaux, chez Ducot.

LAMENNAIS como representante del dualismo de la civilizacion moderne (en espagnol); par Francisco Bilbao. In-12 de 3 ff. Impr. d'Aubusson, à Paris.

L'IMMACULÉE CONCEPTION, strophes dédiées à Marie, par Pierre Gayet. In-8° d'1/4 de f. Impr. lith. d'Oberthur, à Rennes.

CATALOGUE de la collection des lettres autographes, manuscrits, estampes, etc., de feu M. Parison, homme de lettres, dont la vente aura lieu du 25 au 29 mars 1856. In-8° de 6 ff. 1/2. — A Paris, chez Laverdet.

CONFESSIONS D'UN OUVRIER, par Émile Souvestre. 3e édition. In-18 de 8 ff. 1/9. — A Paris, chez Michel Lévy frères. . . . . 1.»»

HÉLOÏSE ET ABEILARD; par Clémence Robert. 2 vol. in-8°, ensemble de 40 ff. — A Paris, chez Arnauld de Vresse.

SUR LA PRISE DE SÉBASTOPOL; en vers, par Boullault. In-8° d'1/8 de f. Impr. de Busseuil, à Nantes.

TABLEAU GÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE. In-4° oblong d'1/2 f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

LAMENNAIS. *Devoir et tombe*. — Rectifications motivées, adressées au journal *le Siècle*, le 2 décembre 1855, par Auguste Barbet, exécuteur testamentaire de Lamennais. (Lettre suivie de : *Introduction à l'Œuvre de Dante*.) In-8° d'1 f. — A Paris, chez Garnier frères. . . . . 1.»»

ALPHABET CHRÉTIEN. In-18 de 3 ff. Impr. de Guéraud, à Nantes.

SCÈNES DE LA VIE INTIME. Par Émile Souvestre. In-18 de 7 ff. 1/2. — A Paris, chez Michel Lévy frères. . . . . 1.»»

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

Plan de la ville de Vitré. Impr. lith. d'Oberthur, à Rennes.
Plan de Rennes, *dito*.
Rennes (haute ville), plan de rues projetées, *dito*.

MUSIQUE.

Prière à l'ange gardien; Paroles d'Ad. Favre; musique de Saint-Pern. — A Nantes, chez Péquignot.

L'Adieu de la nourrice, mélodie; paroles d'A. Violeau, musique de R. Deray. — A Paris, chez Gambaro aîné. 2.50

Le Fou de Penmarch, mélodie bretonne; paroles d'E. Bourget, musique de V. Parizot. — A Paris, chez Ledentu. 2.50

Le Bignou, musette bretonne; paroles d'E. Thierry, musique de V. Parizot. — A Paris, chez Ledentu. 2.50

La Bretonne, varsoviana pour le piano; par J.-Ch. Hess. 2.50

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE

Aⁿᴰ GUÉRAUD & Cⁱᴱ,

PASSAGE BOUCHAUD, NANTES.

LES POPULATIONS OUVRIÈRES

et les

INDUSTRIES DE LA FRANCE

DANS LE MOUVEMENT SOCIAL DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Tableau complet des idées, des mœurs, des intérêts, des forces productives de la France industrielle

Par AUDIGANNE,

Secrétaire de la Commission impériale de l'Exposition universelle.

2 VOLUMES GRAND IN-18. — PRIX : 7 FRANCS.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici les divisions principales de ce livre, pour donner une idée de l'intérêt qu'offre cette importante publication, soit au point de vue social et politique, soit au point de vue économique et industriel. Le caractère religieux de l'époque y est étudié dans ses rapports avec les classes ouvrières comme avec la politique générale. Notre compatriote, M. Audiganne, chargé au ministère de l'agriculture et du commerce de tout ce qui concerne l'industrie, a puisé aux véritables sources des renseignements positifs sur le régime et l'état des industries en France. Aussi l'auteur a-t-il réalisé, dans sa plus large acception, la devise qu'il a choisie : ÊTRE UTILE.

LES OUVRIERS EN FAMILLE,

ou

ENTRETIENS SUR LES DEVOIRS ET LES DROITS DE L'OUVRIER

DANS LES DIVERSES RELATIONS DE SA VIE LABORIEUSE,

Par AUDIGANNE.

Ouvrage couronné par l'Académie française & par la Société pour l'Instruction élémentaire.

4ᵉ *Édition.*

1 VOLUME GRAND IN-32. — PRIX : 1 FRANC.

Des hommes considérables, MM. *Dupin* aîné, *Villemain, Armand de Melun, Michel Chevalier, Henry de Riancey,* etc., ont exprimé sur *les Ouvriers en Famille* des jugements qui recommandent puissamment l'ouvrage de M. Audiganne à toutes les Sociétés qui s'occupent de la condition des ouvriers ou du patronage des apprentis, aux institutions consacrées à l'enseignement professionnel de l'industrie, aux écoles des frères de la doctrine chrétienne et aux écoles primaires du premier et du second degré, à tous les chefs de fabrique, aux associations ouvrières, aux organes légaux des intérêts industriels, désireux de voir régner la bonne harmonie entre les divers éléments qui concourent à la production, tels que : les Conseils de Prud'hommes, les Chambres de Commerce, les Chambres consultatives des Arts et Manufactures, etc., etc.

Digitized by Google

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La ***Revue des provinces de l'Ouest*** paraît le 1er de chaque mois, par numéro de 64 pages grand in-8°, format de revue, papier collé et satiné.

On souscrit au bureau de la Revue : **A NANTES, chez And GUÉRAUD & Cie, Imprimerie-Librairie du passage Bouchaud.**

PARIS, chez DUMOULIN, quai des Augustins, 13.
RENNES, — VERDIER, GANCHE.
FONTENAY, — NAIRIÈRE-FONTAINE.
VANNES, — CAUDERAN.

L'abonnement part du 1er septembre.
Un an, 12 fr. pour Nantes, et 15 fr. par la poste

Nantes, Imprimerie And GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES

DE L'OUEST

(BRETAGNE, POITOU ET ANJOU).

—

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

Honorée d'une Souscription à Vingt Exemplaires par le Conseil général de la Loire-Inférieure.

TROISIÈME ANNÉE.

9e Livraison. — Mai 1856.

NANTES,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE And GUÉRAUD ET Cie,
PASSAGE BOUCHAUD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

De la 9e Livraison.

Pages

Le chevalier de Nouainville. — Épisode de mœurs du XVIIIe siècle. — Par M. Ch. DE SOURDEVAL. 513

Découverte dans le Finistère d'un atelier de figurines gallo-romaines. — Lettre à M. de Caumont. — Par M. A. DU CHATELLIER. 529

Une fête à Nantes au XVIe siècle. — Jean Bouchet, de Poitiers. — Par M. DUGAST-MATIFEUX. 537

La Damoiselle au blanc mantel; légende vendéenne; XIVe siècle. — Par M. Émile GRIMAUD. 550

Le Cartulaire des sires de Rays. — Table analytique des chartes qu'il contient. — Par M. P. MARCHEGAY. (*Voir la 8e livraison*). 559

Chronique du mois; par Armand GUÉRAUD. 570

Bulletin bibliographique mensuel. 575

Digitized by Google

LE

CHEVALIER DE NOUAINVILLE.

ÉPISODE DE MOEURS DU XVIIIe SIÈCLE.

> Jusque dans les villes, jusque dans la Capitale, les mœurs n'étaient point aussi dépravées qu'avaient dû le faire craindre les longs scandales de la cour sous le Régent et Louis XV, et une école de matérialisme ouverte, depuis un demi-siècle, par une fausse sagesse, au profit des faux plaisirs. LACRETELLE.

Quand nous nous reportons au XVIIIe siècle, nous croyons trop souvent voir un monde efféminé, corrompu, couvrant sa honte d'élégance ou la célébrant par des couplets spirituels. S'il fait de la philosophie, c'est par des organes dont la conduite est quelquefois aussi paradoxale que la pensée. Les sommités que nos regards rencontrent sont en effet suspectes : c'est la Régence avec Dubois, puis Richelieu, Pompadour, Dubarry. Cependant, au-dessous de cette surface, où se confondaient dans un singulier pêle-mêle et les maximes philosophiques et les guirlandes de roses, et la mollesse et la bravoure, vivait un monde plein de sève et de droiture, rempli de ces qualités précieuses que nous appellerions volontiers *de la vieille roche,* si nous savions à quelle époque elles étaient nées. Mais nous ne pouvons leur trouver de berceau précis ni sous François Ier, ni sous Médicis, ni sous la Ligue, ni sous Richelieu, ni même sous Louis XIV. Étaient-elles plus anciennes que tout cela? Remontaient-elles à Bayard, à Duguesclin et au delà? On ne saurait le dire. C'est que le côté respectable du caractère français se perd dans la nuit des temps. Et cependant la littérature de chaque siècle l'a passé sous silence. Cette littérature, que l'on s'est représentée comme le miroir de la société, s'est surtout montrée attentive à recueillir les défauts

Digitized by Google

et les travers de l'âge qui passait sous ses yeux, et, sans doute, elle n'a jamais manqué d'abondantes moissons. Mais, pourtant, le monde des honnêtes gens vivait à travers cette illusion ainsi constatée, et il est remarquable que chaque siècle a rendu un témoignage d'estime à celui qui l'a précédé.

La réalité de ce monde est donc difficile à saisir dans les temps éloignés de nous. Le XVIIIe siècle, qui a précédé le nôtre, s'efface lui-même déjà ; sa littérature ne nous a laissé que des reflets compromettants. Mais ceux d'entre nous qui peuvent reporter leurs souvenirs vers le commencement du siècle actuel, et qui ont connu les débris du précédent, échappés au naufrage révolutionnaire, y ont généralement reconnu leurs maîtres en sentiments dignes et honorables. Ces nobles traditions avaient leurs représentants dans toutes les classes. Le peuple lui-même, et particulièrement celui des campagnes, se distinguait par ses sentiments religieux et honnêtes. Car le peuple est religieux ou barbare : il ne peut être lettré ni philosophe ; ses intérêts matériels absorbent son intelligence, et si la religion ne les modère et les purifie, la passion les exagère et les déprave. La bourgeoisie exerçait avec une probité traditionnelle soit des fonctions publiques de magistrature, de finances ou d'administration, soit des professions libérales ou le commerce. La noblesse elle-même, dont les membres les plus haut placés s'étaient trouvés compromis dans les désordres de la Régence et de la cour de Louis XV, conservait dans ses foyers, et particulièrement au fond de la province, des idées et des sentiments d'une délicatesse exquise.

Ce sont ces sentiments, si négligés de la littérature et des mémoires du temps, que nous allons exposer, à l'aide d'une correspondance que le hasard a mise entre nos mains. Cette correspondance n'est pas celle d'un personnage élevé par ses fonctions, sa fortune, ou rendu respectable par son âge ; elle est simplement celle d'un jeune officier qui, dans son modeste emploi, sut attirer sur lui les sympathies les plus nobles et les plus généreuses. Le chevalier de Nouainville était de la trempe du chevalier d'Assas. Les premiers troubles de la Bretagne, à l'approche de la Révolution, produisirent un événement qu'il saisit en héros et qui attira un moment sur lui l'admiration publique avec quelques faveurs du pouvoir. Mais, dans l'esprit de ses nombreux amis, sa valeur était déterminée indépendamment de cette circonstance.

Digitized by Google

ANNE-ACHILLE-ALEXANDRE BLONDEL, chevalier de NOUAINVILLE, naquit le 24 mars 1753, au château de Nouainville, près Cherbourg. Sa famille, l'une des plus anciennes de la Normandie, prétendait rattacher son origine au célèbre Blondel, le ménestrel de Richard Cœur-de-Lion; mais elle était peu fortunée : aussi, le frère aîné de Nouainville s'étant marié de bonne heure et se trouvant embarrassé d'une nombreuse famille, le chevalier renonça-t-il en sa faveur à la part de patrimoine qui devait lui revenir. Il réduisit ses ressources à sa paie d'officier, sur laquelle, en outre, il préleva toujours quelques petits présents, quelques secours pour ses neveux et nièces, et, quand il eut quelque crédit, il l'employa à solliciter pour eux, non pour lui-même. Il était entré au service à 17 ans, en 1770, par conséquent. Dix ans plus tard, il était embarqué sur la frégate la *Junon*, avec un détachement d'infanterie sous ses ordres, lorsque cette frégate, assaillie par une mer furieuse et jetée sur des récifs, fit naufrage. Le comte de Kergariou-Locmaria, capitaine de vaisseau, commandant la *Junon*, exprima, après ce désastre, sa vive reconnaissance de la belle conduite du chevalier de Nouainville et de ses hommes pendant la campagne, par deux lettres adressées, l'une au ministre de la marine, et l'autre au comte de Caulaincourt, colonel du régiment de Rohan-Soubise, auquel appartenaient Nouainville et le détachement. Voici cette dernière :

MONSIEUR LE COMTE,

Je me fais un plaisir de vous rendre témoignage de la bonne conduite des braves soldats de votre régiment en détachement sur la *Junon*. L'ouragan a détruit l'espérance de gloire que me promettait leur zèle, mais il ne m'a pas ravi la satisfaction de les sauver tous du naufrage. Nous y avons, du reste, tout perdu, hormis l'honneur. Vos soldats étaient guidés par un chef qui joint aux connaissances de son état l'intelligence de la mer, qui est doué en outre de toutes les vertus sociales, et possède le grand talent de se faire aimer du soldat, de lui inspirer cette élévation d'âme qui le rend susceptible d'actions vigoureuses. Aussi les vôtres se sont-ils, en toute occasion, montrés dignes de l'officier auquel ils étaient confiés. Mon équipage, composé de novices, avait besoin d'être animé par de tels modèles d'activité et de valeur. M. Blondel de Nouainville montrait l'exemple à son détachement; il se portait partout où sa présence était utile. La faiblesse de sa santé n'a jamais ralenti son zèle, et certainement cet officier a beaucoup contribué au succès des manœuvres hardies qu'en différentes occasions j'ai exécutées devant un ennemi supérieur.

Digitized by Google

Tous ceux qui ont été à même d'apprécier sa conduite, y ont applaudi et lui ont attribué une bonne part dans ce qui m'est arrivé d'heureux pendant la campagne. Dans le naufrage, il a montré la même fermeté, et il m'a fallu répéter l'ordre de se sauver à terre avant qu'aucun homme du détachement ni de l'équipage quittât les travaux que j'avais ordonnés pour le salut de la frégate. Ce malheur, l'unique de ma vie, ne m'a pas enlevé la confiance des hommes que j'avais sous mes ordres, et je désire qu'il ne me ravisse pas l'opinion qu'avaient conçue de moi mes concitoyens.

En 1788, Nouainville était encore sous-lieutenant dans le même régiment, après dix-huit ans de service, lorsque, le 20 avril, ce régiment vint s'établir en garnison à Rennes, sous le commandement du célèbre comte d'Hervilly, auquel, depuis, la journée de Quiberon fut fatale. Peu de jours après l'arrivée du régiment, un incident attira tout à coup sur le chevalier de Nouainville une explosion d'enthousiasme populaire qui retentit d'un bout de la France à l'autre. Voici le fait tel qu'il est raconté dans les mémoires du temps et dans les papiers de Nouainville lui-même (1) :

A cette époque, le Parlement de Rennes, comme celui de Paris, opposait une résistance opiniâtre aux idées de réforme, même les plus salutaires, proposées par le roi Louis XVI. Le cinq mai, il protesta, chambres assemblées, contre toute loi nouvelle qui pourrait porter atteinte aux lois constitutives du royaume, et aux franchises de la Bretagne en particulier. La commission des États provinciaux, composée d'ecclésiastiques et de gentilshommes, les autres corps constitués, le chapitre, la faculté de droit, l'ordre des avocats, représenté par Lechapellier, protestèrent à leur tour.

Le comte de Thiard, lieutenant général, commandait en Bretagne, en l'absence du gouverneur, le comte de Penthièvre ; le 9 mai, il transmit au Parlement un ordre de s'assembler le lendemain. Dès cinq heures du matin, le Parlement était en séance. Le premier président, du Merdy de Catuëlan, avait fait barricarder par ses huissiers les portes de la grande salle. Le régiment de Rohan-Soubise, avec son colonel, le comte d'Hervilly, avait pris position sur la place

(1) Bertrand de Molleville, qui était alors intendant de la généralité de Rennes, et qui joua un rôle dans cette scène, où il fut blessé, a raconté l'événement dans son *Histoire de la Révolution*. L'introduction au *Moniteur* la mentionne également, et donne toutes les pièces qui s'y rapportent. Enfin M. Crétineau-Joly la reproduit dans son *Histoire de la Vendée militaire*.

Digitized by Google

de la Motte; d'autres troupes étaient échelonnées pour maintenir le calme ou prêter force à la loi. Nouainville, commandant un poste de vingt-huit hommes, stationnait dans une petite rue, entre le palais et l'hôtel du gouverneur. Le peuple entourait le palais de justice. Le comte de Thiard, accompagné de Bertrand de Molleville, intendant de la généralité, et suivi d'un nombreux état-major, se présenta, vers onze heures, aux portes du palais. Un cri de : Vive le Parlement! mort aux traîtres! accueillit cette arrivée. Le comte de Thiard frappe à la porte de la grand'chambre; le greffier en chef, suivi de deux huissiers, sort par une porte détournée, s'avance vers le lieutenant général et lui demande ses lettres de créance. « Je ne » vous en dois pas, répond celui-ci ; j'agis au nom du roi, et, de » gré ou de force, j'entrerai dans la grand'chambre du Par- » lement. » A ces mots, la foule s'agite ; mais elle est bientôt contenue par les troupes, qui s'emparent de toutes les avenues du palais. Thiard, à la tête d'un détachement de grenadiers, force la porte, et, le chapeau à la main, il pénètre avec Bertrand de Molleville dans l'enceinte du Parlement. Le premier président, au nom de la Cour, enjoint à l'autorité militaire et administrative de se retirer. « Je ne » le puis, reprend le comte de Thiard ; mes ordres sont formels, je » dois les exécuter. » Il remit en même temps au premier président, au doyen des conseillers et au greffier en chef, des lettres de cachet qui portaient défense de désemparer. Le Parlement se résigna et entendit avec une froide dignité la lecture des ordonnances et des lettres patentes du roi, dont les plus importantes contenaient la suppression de juridictions exceptionnelles et la prescription de mesures conservatrices de la liberté des accusés en matière criminelle. Ces mesures étaient de justice générale, mais la jalousie du Parlement et la défiance des Bretons y voyaient des atteintes à leurs vieilles prérogatives.

Pendant la séance, les rues voisines s'étaient remplies d'une foule nombreuse, à l'aspect sinistre et menaçant; le lieutenant général sortit du palais vers deux heures, à pied, accompagné de quelques gardes seulement : la foule, qui se rangeait à peine sur son passage, lui adressait des mots outrageants ; quelques pierres furent ensuite lancées; puis, comme le comte de Thiard approchait de son hôtel, le désordre devint si grand, la populace fut si tumultueuse et si animée, qu'il n'y eut plus moyen d'avancer. Nouainville était près

Digitized by Google

de là avec ses vingt-huit hommes : averti par les cris du peuple que la vie du général était en danger, il courut, à la tête de sa petite troupe, pour éloigner le péril ou pour s'y associer. « Mes amis, » s'écria-t-il en arrivant, nous sommes tous citoyens, ne nous égor- » geons pas. » Le peuple, qui s'attendait à une attaque plutôt qu'à une allocution bienveillante, s'arrêta, étonné de l'air calme et confiant de l'officier. Nouainville saisit cet instant pour faire entourer le comte de Thiard des soldats qu'il amenait avec lui, et qui protégèrent la marche du lieutenant général. Deux de ces soldats, entraînés par leur zèle, repoussèrent un peu violemment quelques séditieux qui les serraient de trop près. Nouainville, craignant qu'une goutte de sang répandu ne devînt le signal d'un massacre, s'élança sur les soldats, détourna leurs armes et s'écria avec force : « Soldats, ce sont » nos frères, ne leur faites pas de mal ; empêchez-les d'en faire. » Le peuple, désarmé par ces mots, passe de la rage à l'admiration ; il élève Nouainville dans ses bras et le comble de protestations bienveillantes. A la faveur de cette diversion, le comte de Thiard regagna son hôtel ; mais les soldats qui l'avaient accompagné, voyant, au retour, leur officier dans les bras de la multitude, crurent que sa vie était en danger, et, voulant lui porter secours, ils s'élancèrent brusquement à travers la foule, la baïonnette en avant : la scène change de nouveau, le peuple reprend sa fureur, une lutte s'engage, le sang commence à couler. Nouainville, remis sur ses jambes, crie à tous d'arrêter ; il se jette au-devant des baïonnettes, désarme les soldats les plus animés, calme les autres, parvient encore à rétablir l'ordre. Il ramène alors sa garde vers le poste qui lui était confié, et d'où il était sorti pour protéger la marche du général. Dans le trajet, le peuple le porte encore en triomphe ; mais, au même moment, une pierre, lancée de la foule, le frappe à la joue : il y porte la main, la retire ensanglantée, et, la présentant à ceux qui l'entouraient : « Mes amis, dit-il, d'un côté l'on me comble de ca- » resses, et de l'autre on m'assassine ; mais du moins, ce n'est que » mon sang, il ne me sera pas reproché d'avoir versé le vôtre. » Ce mot fut accueilli avec enthousiasme ; Nouainville, porté de nouveau en triomphe, ne parvint qu'avec peine à mettre un terme à cette scène, à regagner son poste et sa demeure. Pendant nombre de jours, il ne put sortir de chez lui sans être suivi d'une foule nombreuse, qui accourait sur son passage : chacun voulait voir et mon-

Digitized by Google

trer à tous le « sauveur de la Bretagne. » Nouainville fut, sur la demande du comte de Thiard, récompensé par le grade de lieutenant et par la croix de Saint-Louis : mais il le fut davantage encore par l'admiration qu'inspira sa conduite. Les journaux du temps racontèrent le fait avec un concert de louanges patriotiques, l'élevèrent aux nues, et le comparèrent aux actes d'héroïsme les plus fameux de l'antiquité.

Il reçut, en outre, une ovation de lettres, de pièces de vers, de témoignages diversement exprimés qui lui furent adressés de tous les points de la France. Comme les journaux avaient d'abord narré l'événement sans dire le nom de l'officier, les premières expressions arrivèrent avant la révélation de ce nom. Voici, je pense, le premier envoi :

I.

Besançon, le 16 mai 1788.

A Monsieur le commandant du régiment de Rohan.

MONSIEUR,

Je n'ai pas le bonheur de savoir le nom du vertueux guerrier dont les nouvelles publiques m'ont appris un trait de noblesse et de générosité qui eût honoré les héros de Rome et d'Athènes. Daignez, je vous en supplie, lui présenter les vers suivants, comme un faible tribut de l'admiration et de l'amour qu'il a droit d'inspirer à tous ceux qui, comme moi, adorent leur souverain, chérissent la patrie et l'humanité.

Je suis etc.,

GRIMOUT, *citoyen de Besançon.*

Inscription pour le portrait du généreux officier du régiment de Rohan.

Ce héros, au milieu des discordes publiques,
Loin de verser du sang, vit répandre le sien ;
Son grand cœur préféra des couronnes civiques
A des lauriers flétris du sang du citoyen.

II.

MONSIEUR,

Comme homme, comme Breton, comme prêtre, je ne me pardonnerais pas de vous dérober l'hommage dû à la belle action que vous avez faite samedi 10 du présent; vous avez sauvé bien du sang, dont le plus précieux était, sans comparaison, celui du peuple.

Digitized by Google

Né dans le pays qui vous doit une éternelle reconnaissance, je tâche d'être utile, autant que je le puis, à celui qui vous a vu naître (1); votre noble exemple, que je suis loin de pouvoir imiter, m'anime d'un nouveau zèle.

Je suis,

L'abbé DE LA BINTINAYE.

III.

Guidel, près Lorient, le 18 mai 1788.

Il serait difficile de vous peindre, Monsieur, l'impression qu'a faite sur nous la nouvelle que nous avons reçue, avec tout le public, de l'action où vous avez joué un si beau rôle. La renommée n'a omis aucun détail, et chacun en particulier nous causait une émotion que l'amitié seule peut concevoir. Nous nous sentions transportés au milieu de ce bon peuple qui vous a élevé en triomphe; nous avons vu couler votre sang. Ce sang, qui en a tant épargné, a coulé sur l'âme de tous les bons Bretons, et la cicatrice qui en résultera sera une couronne durable qui éternisera l'hommage que chacun rend à vos vertus.

(Une autre écriture continue immédiatement.)

J'arrête ici Madame de Saint-Loup, pour vous dire aussi mon petit mot. Vous avez reçu des compliments de tous côtés, et point de Guidel. La raison, c'est que nous ne savons les nouvelles que huit jours après les autres. Mais vous connaissez nos cœurs et vous êtes bien sûr à quel point ils vous sont dévoués. Vous croyez peut-être que vous êtes le seul à tirer avantage de l'événement qui vient de vous arriver; point du tout, je reçois des compliments de tous côtés, c'est à qui me félicitera d'avoir un ami tel que vous. Je réponds tout bonnement que je n'avais pas besoin de cette circonstance pour apprécier le bonheur de votre amitié.

DE COETIDHUEL, *doyen de Guidel.*

IV.

Paris, le 24 mai 1788.

Je vous suis trop attaché, Monsieur, pour ne pas vous marquer toute la joie que je ressens de la belle action que vous venez de faire. Toutes les lettres de Rennes en font mention, et s'entendent à vous accorder cette gloire que vous méritez si bien. Croyez que personne ne la partage plus que moi. J'espère que vous voudrez bien me donner de vos nouvelles, et si ce n'était blesser votre modestie, j'oserais vous demander le détail de ce qui vous est arrivé. L'officier de votre régiment qui veut bien se charger de vous remettre

(1) La Normandie, le Cotentin.

Digitized by Google

ma lettre, pourra vous dire le ravissement que j'ai éprouvé en apprenant la manière avec laquelle vous vous étiez conduit, non qu'elle m'étonnât, je vous rends trop de justice pour cela, et il y a longtemps que j'ai pensé qu'il ne vous manquait qu'une occasion pour vous faire connaître comme vous deviez l'être. Je finis malgré moi la lettre que j'ai tant de plaisir à vous écrire; mais ce n'est pas sans vous réitérer l'assurance de la sincère amitié que je vous ai vouée pour la vie.

Le comte DE SAINTE-ALDEGONDE.

P. S. — Je suis présentement colonel attaché au régiment de Champagne-cavalerie, et je vous prie d'adresser votre lettre à Hesdin, en Artois; j'y serai le 15 juin.

V.

Paris, le 31 mai.

J'attendais, Monsieur, avec la plus vive impatience, la lettre que j'ai reçue hier de mon frère, et qui me donne le détail de tout ce qui vous est arrivé. Je me réjouis fort que vous n'ayez pas été blessé dangereusement. La prudence que vous avez mise vis-à-vis le peuple breton, ne m'a pas étonné; elle était une suite de l'esprit que je vous connais. Il était impossible que la fureur populaire ne s'apaisât pas dès que vous prendriez la peine de lui parler. J'ai lu et envoyé la lettre à toutes mes connaissances; on m'a demandé d'en prendre des copies, ce que j'ai laissé faire avec le plus grand plaisir : je serais très-fâchée que l'on ignorât qu'il y a un chevalier de Nouainville, sauveur de la ville de Rennes. Les Bretons ont pensé vous étouffer de caresses : ils vous ont accablé de louanges et de vers. Ah! si j'avais su en faire! Ils n'auraient pas été les seuls; je vous aurais envoyé, quoique flamande, ma petite production, comme une autre. Mon frère me mande que vous avez reçu la croix de Saint-Louis, le 25; et vite et tôt que je vous en fasse mon compliment bien sincère : jamais croix ne m'a causé plus de plaisir que celle-là; soyez-en convaincu, vous l'avez bien méritée, Monsieur. Que M. de Blondel est heureux d'avoir un frère qui se nomme le chevalier de Nouainville! nom qui ne s'effacera jamais dans les annales de la Bretagne. Vous souvenez-vous, Monsieur, que lorsque vous me racontiez vos petits malheurs, votre naufrage à Saint-Vincent (1), je vous encourageais et vous disais qu'il vous arriverait quelque jour un peu de bonheur? Je ne pouvais pas être mauvais prophète en m'adressant à vous, Monsieur.

Votre très-humble et très-obéissante servante,

DE ZÉVALLOS.

(1) Celui de la *Junon*, sans doute.

Digitized by Google

VI.

A Roumeré, ce jeudi 8 juin 1788.

Depuis dix jours, mon cher cousin, il n'était bruit, à Rouen, que de la conduite admirable d'un officier de Rohan qu'on appelait le sauveur de Rennes. Nous ignorions d'abord le nom de l'officier; puis, une personne vous nomma à peu près à mon frère, et, depuis, nous ne pouvions parvenir à découvrir la confirmation d'une chose si flatteuse et si désirée par vos amis. Avant-hier, madame de Doublemont écrivit à madame Gaillard pour la féliciter sur le bonheur d'être la tante d'un homme que toute la France doit aimer et admirer. Nous nous livrâmes, dès ce moment, à tous les sentiments de joie dont notre tendresse pour vous vous est un sûr garant. Hier matin, au moment où j'allais vous écrire, on vint annoncer votre ami, M. le chevalier du Bouetiez (1). Quelle délicieuse journée il nous a fait passer, mon cher cousin! Nous avons tous pleuré en lisant votre lettre, et les détails ajoutés par votre ami ont rempli nos âmes de la plus douce satisfaction. Oui! nous sommes tous glorieux de votre amitié. Il me semble que j'aurais voulu être à vos côtés, le jour de votre triomphe, pour en partager les peines et les plaisirs. Je me représente tous ceux que vous avez goûtés en épargnant le sang de ces bons Bretons, et je me trouve bien malheureuse d'être femme, puisque je ne pourrai jamais vous imiter. Mais j'ai trois enfants, cher cousin, auxquels je vous donnerai sans cesse pour modèle. Puissent-ils jamais avoir votre âme, et je me glorifierai toute ma vie d'être leur mère. Les trois petits vous caressent et vous embrassent de tout leur cœur; je voudrais que vous pussiez les voir se tasser tous auprès de moi pour écouter la lecture de votre lettre; je l'ai recommencée hier dix fois et toujours nous pleurions. Mais, que ces larmes sont douces! Tout le monde veut vous dire son mot: voilà de la tante, du cousin, puis de la cousine. Adieu, cher et excellent cousin.

VATIMESNIL-GAILLARD.

Puis, sur le même papier, se trouvent quelques lignes d'une autre écriture, pleines de noblesse et rappelant la fameuse lettre de M. de Montauzier au dauphin, duc de Bourgogne :

Mon cher cousin, je vous ai toujours cru fait pour honorer l'humanité, et votre respectable conduite m'a causé plus d'attendrissement que de surprise. Je ne vous félicite donc pas de ce que vous avez fait, parce que cela me paraît tout naturel de votre part; mais je vous félicite d'avoir trouvé l'occasion de montrer votre belle âme et votre noble courage. Je partage aussi la

(1) Mort à Quiberon.

Digitized by Google

douce satisfaction que vous éprouvez en pensant que vous avez conservé la vie à une multitude d'hommes.

Vatimesnil, le 7 juin 1788.

Que j'aime les Bretons, mon cher Nouainville, d'avoir, même dans un moment de trouble et d'effervescence, si bien senti tout ce que vous faisiez pour eux! Mais surtout que je les trouve heureux d'avoir eu en présence mon compatriote et mon ami. Qu'avec votre croix et votre titre de lieutenant, je vous trouve grand! etc. VATIMESNIL.

VII.

A Andé, près Louviers, le 6 juillet 1788.

MONSIEUR,

Croyez, comme une vérité très-constante, que, si j'ai tant tardé à vous complimenter, c'est par suite d'une erreur de nom qu'un nouvelliste (qui est mon mari) a faite dans une lettre où l'on me mande tous les hauts faits de la Bretagne. On met mon héros sous le nom du chevalier de *Noreinville*. La finale me plaisait, mais cela ne portait pas mon intérêt à sa véritable adresse. Ne voilà-t-il pas que mon mari vient me rejoindre à la campagne. Je veux faire la belle..... par les nouvelles..... Je ne pouvais rien dire de mieux que de reparler de ce que vous avez fait; ..... je parle,..... j'estropie votre nom (qui vivra à jamais dans l'histoire): on me rit au nez. Enfin, mon mari me dit: « Tu parles de notre bon ami; pourquoi ne pas dire: Monsieur le chevalier de Nouainville? » Je reste stupéfaite de plaisir. Mon mari m'embrasse, et puis mes yeux fondent en eau. Je lui fais le reproche très-mérité de mal écrire; mais nous nous réconcilions bien vite à votre propos. Mon mari ne tarissait pas. Et moi, aujourd'hui, je vous fais passer cette lettre tardive. Je vous avoue seulement que j'ai un peu peur de vous ennuyer en vous obligeant de me répondre; mais, que voulez-vous? j'ai été jalouse de Mme du Perreux, de Mme de Verleclive, à qui vous avez écrit. J'aurais volontiers rompu une lance avec ces dames, s'il avait fallu prouver par là l'estime que j'ai pour vous. A votre loisir, écrivez-moi six lignes; cela me fera le plus sensible plaisir.

LE VACHER-MIDI-D'ANDÉ.

VIII.

Cherbourg, le 14 juin 1788.

Votre lettre, mon cher Nouainville, m'a fait verser des larmes délicieuses, ainsi qu'aux personnes auxquelles je l'ai lue. Il n'y a peut-être pas eu, depuis l'institution de l'ordre de Saint-Louis, de croix plus glorieusement gagnée que la vôtre, puisqu'elle vous donne en même temps la couronne civique.

Digitized by Google

Vous me demandez mes conseils; je vous les donne comme à mon fils. Ne vous faites pas d'illusion sur l'emploi d'aide de camp de M. le duc de Beuvron: Il ne vous convient à aucun égard. J'en mande mon sentiment à M. le comte de Thiard; je lui parle de la médiocrité de votre fortune, de la nécessité de votre avancement. Il faut que lui-même vous prenne pour aide de camp. Vous pouvez lui être de la plus grande utilité, par l'influence que votre énergie patriotique vous donne sur le cœur des Bretons. Je suis persuadé que s'il peint fortement votre utilité et votre défaut de fortune, il déterminera le ministère à vous donner la commission de capitaine de cavalerie ou de dragons, avec appointements, sans vous faire payer la taxe. Il y a des exemples de cette exemption, et tout vous est favorable. C'est à lui à faire votre fortune militaire, et il le doit; d'ailleurs, on peut tirer parti de votre esprit autant que de votre âme énergique et sensible. Continuez, mon cher Nouainville, à suivre votre carrière glorieuse. Soyez sûr que des actions aussi hors de ligne ne peuvent rester sans récompense. Ma femme vous fait mille amitiés et compliments, elle vous apprécie ainsi que moi. Comptez toute la vie sur ma tendre amitié. Donnez-moi de vos nouvelles, et mandez-moi la suite des affaires où vous avez joué un rôle aussi brillant et aussi agréable à la nation entière, à qui il fait honneur.

Votre serviteur et ami,

DU MOURIEZ (1) (*sic*).

La renommée de Nouainville passa la mer et alla, par delà l'Atlantique, frapper d'un enthousiasme singulier le patriotisme d'un avocat au conseil supérieur du Cap, à Saint-Domingue. Cet avocat, nommé Jean-Joseph Carles, natif de Montpellier, gisait alors dans son lit, gravement malade. Son médecin, Artaud, lui fit lecture du journal contenant le récit de l'événement du 10 mai. Tous deux en versèrent des larmes. L'imagination ardente de Carles, le porta à faire exécuter par un peintre nommé Beaucourt, avec lequel il était lié, un tableau pour représenter l'action du 10 mai. Beaucourt se mit de suite à l'œuvre, et, le tableau fini, Carles l'annonça à Nouainville par la lettre suivante :

---

(1) Un mémoire que Dumouriez avait écrit sur la possibilité de donner une haute importance au port de Cherbourg, valut, lors de l'avénement de Louis XVI, le commandement de cette place maritime au futur vainqueur de Jemmapes. Au mois de juin 1786, il y reçut ce monarque, venu pour assister à l'immersion du premier des cônes sur lesquels s'élevèrent plus tard les travaux de la rade de Cherbourg.

Digitized by Google

IX.

Cap Français, le 1er décembre 1788.

MONSIEUR,

Sacrifier sa vie pour la défense ou le salut de la patrie, est sans doute une action bien digne de l'immortalité. Mais offrir son sang pour épargner celui du peuple, est un genre d'héroïsme dont il vous était réservé de donner l'exemple.

Voulez-vous bien permettre, Monsieur, qu'un habitant du Nouveau Monde vienne joindre aussi sa couronne civique à l'hommage flatteur que Sa Majesté a rendu à votre prudence et à votre générosité, et consacrer dans un tableau la gloire dont vous vous êtes couvert, à Rennes, le 10 mai dernier.

Je me faisais une fête de vous l'envoyer, lorsqu'on a refusé de m'en donner un connaissement; ce qui m'a fait juger qu'il n'était pas prudent de vous l'adresser en hiver. J'aurai donc le plaisir de vous l'offrir moi-même au printemps, ma santé exigeant mon retour en France. Daignez agréer, en attendant, le détail de l'inauguration que j'en ai faite, et à laquelle tous les ordres de citoyens ont bien voulu concourir, en vous portant une santé qui leur est devenue infiniment chère.

CARLES, *avocat*.

Puis vient le récit de l'inauguration, en ces termes :

M. Carles, avocat à l'ancien conseil supérieur du Cap, voulant consacrer à la postérité l'action héroïque de M. de Nouainville, a fait faire par M. Beaucourt, peintre de l'académie de Bordeaux, résidant depuis quelques années au Cap, un tableau à la droite duquel cet officier est représenté sur la place du Palais, à Rennes, blessé à la tête d'un coup de pierre : — la main droite appuyée sur la poitrine; — contenant, de la gauche, son détachement prêt à faire feu sur le peuple; — son épée à terre; — adressant à ce même peuple cette harangue sublime : « S'il vous faut du sang, prenez le mien; voilà mes armes : frappez, mais frappez sur moi seul.....; et vous, soldats, contenez-vous..... »

M. Carles a profité d'un grand dîner qu'il a donné, le 2 novembre suivant, à l'occasion de la convalescence d'une longue maladie, pour faire l'inauguration de ce tableau. Le tableau, placé au fond d'une salle convenablement décorée, était entouré d'une guirlande de feuilles de chêne, et surmonté d'une couronne civique, au milieu de laquelle on lisait cette inscription : « Vive le roi! vive Nouainville! » Cette inauguration a été faite par M. Carles, en portant à tous les convives la santé du roi, d'abord; ensuite, celle de M. de Nouainville. — Les connaisseurs ont admiré l'ordonnance et le coloris du tableau.

Digitized by Google

Remarquons, en passant, que le peintre de Saint-Domingue, pour mieux développer la scène, l'a représentée sur la place du Palais, bien qu'elle ait eu lieu dans une rue étroite conduisant du palais à l'hôtel du gouverneur. La figure du héros doit être apocryphe, à moins que depuis elle n'ait été retouchée. Une personne qui se souvient de lui, m'a dit que M. de Nouainville était d'une taille moyenne, assez mince, avec les cheveux d'un blond un peu ardent.

Au mois de juillet suivant, Carles débarquait à Bordeaux, avec l'intention d'accourir, tout d'abord, dans les bras de Nouainville; mais des affaires urgentes l'appelèrent immédiatement à Marseille. De là, il se rendit à Montpellier, sa ville natale, où le tableau, longtemps attendu, vint le rejoindre en septembre seulement. Peu de temps après, Carles vint trouver Nouainville, alors en garnison à Nantes; il lui remit le tableau et passa un mois avec lui, dans cette ville. Une correspondance enthousiaste de la part de Carles envers Nouainville, continua, et lorsque, en février 1791, le régiment de Rohan reçut l'ordre d'envoyer un détachement aux Antilles, Carles adressa aussitôt à son ami la lettre de recommandation suivante :

X.

A tous ceux qui conservent encore quelque amitié pour moi, à Saint-Domingue, salut, joie, santé et prospérité! — Mes chers amis et mes frères, — A vous tous qui avez vu le tableau que j'ai consacré à la gloire d'Alexandre-Achille Blondel, chevalier de Nouainville, officier au régiment de Rohan, qui empêcha ses soldats de faire feu sur le peuple de Rennes, le 10 mai 1788. — Vous avez tous désiré le connaître. — Eh bien, mes amis! c'est lui qui vous présentera ce passeport d'amitié. Il est trop recommandable et par son action héroïque et par ses vertus, pour que j'aie besoin de vous en dire davantage. Il est digne de toute votre amitié; je lui ai voué la mienne.

Jean-Joseph CARLES.

A Mondésir, près Montpellier, le 8 février 1791.

L'agitation régnait aux colonies comme dans la métropole; le régiment de Rohan faisait partout tête à l'émeute : déjà, d'après une lettre de Carles, Nouainville avait couru de nouveaux dangers à Nantes, le 20 juillet et le 15 août 1789. Voici quelques fragments d'une lettre qui indiquent le triste état des choses de ce côté de l'Atlantique.

Digitized by Google

XI.

Nantes, le 24 mai 1791.

Recevez, mon cher chevalier, mes remercîments de l'attention que vous avez eue de me donner de vos nouvelles, et de me faire connaître ce qui s'est passé depuis votre arrivée à la Martinique. J'espère que la première lettre que je recevrai de vous m'apprendra que vous aurez rétabli la paix et la tranquillité. Vous avez dû recevoir, peu de jours après votre arrivée, une épître de moi renfermant plusieurs lettres qui me sont arrivées pour vous. Je vous parlais du danger qu'avait couru M. d'Hervilly et de la nécessité où s'était trouvé ce brave et généreux officier de quitter Nantes. Je tremble pour lui qu'on ne lui donne l'ordre d'y revenir; ses jours n'y seraient pas en sûreté. Dieu veuille nous regarder en pitié, et que les scènes sanglantes de la saint Barthélemy ne se renouvellent pas!

SOURDEVAL (1).

Nouainville resta peu de temps à la Martinique, et fit une courte apparition au Cap, où il eut à peine le temps de serrer la main au peintre Beaucourt et à deux autres amis de Carles. Il revint en France dès le mois de juillet, et fut envoyé en cantonnement à Bourgneuf-en-Retz, à dix lieues de Nantes. Des difficultés et des ennuis de toutes sortes l'attendaient sur ce prochain théâtre de la guerre vendéenne. Il fallait sans cesse être sur pied pour soutenir la cause des prêtres assermentés, que les populations repoussaient, et pour protéger les chargements de blé, dans les petits ports de la côte, contre la jalousie et la défiance d'un peuple qui craignait d'être affamé. Les ordres les plus contradictoires et les plus faits pour lasser le zèle, émanaient du ministère, du district et de la commune. Il était presque impossible d'obéir à l'une de ces autorités sans se mettre en opposition avec les autres. C'est ainsi que tout le lustre de la belle journée du 10 mai s'assombrissait dans les nuages menaçants de la révolution.

Nouainville, qui, avec son âme généreuse, avait salué l'aurore de cette révolution, fut peu à peu dégoûté par les scènes d'anarchie avec lesquelles il se trouva sans cesse aux prises. Il voyait chaque jour ses amis reculer devant le gouffre béant qui se présentait. Il venait de recevoir du lieutenant général Verteuil, commandant à la Ro-

(1) Claude-Antoine-François de Sourdeval, commissaire en chef des ports et arsenaux de France, au département de Nantes, né en 1729, décédé en 1795.

Digitized by Google

chelle, l'ordre de se rendre à l'île de Ré. Il fit une étape ou deux dans cette direction, puis tout à coup il revint à Nantes. Lorsque, au commencement de 1789, il était arrivé avec le régiment de Rohan prendre garnison dans cette ville, il s'était présenté avec des lettres de recommandation chez M. de Sourdeval, originaire comme lui de Normandie. La patrie commune, l'auréole de gloire dont rayonnait alors le front du « sauveur de la Bretagne, » et, par-dessus tout, l'élévation, la noblesse de ses sentiments, lui assurèrent bientôt l'accueil le plus cordial de la part d'un vieillard sexagénaire qui, lui-même, avait le cœur plein de qualités analogues. Le foyer de M. de Sourdeval devint un foyer de famille pour le chevalier de Nouainville. Chaque jour il y venait, et il y était précédé ou suivi d'amis, d'auditeurs sympathiques ou curieux, qui se pressaient pour voir le héros du 10 mai, pour entendre la conversation attachante du lieutenant de Rohan-Soubise. Le tableau donné par Carles fut tout d'abord déposé chez M. de Sourdeval, dont il orna le salon, à la grande satisfaction des amis communs ; il y resta pendant que Nouainville faisait sa campagne aux Antilles ou subissait les cantonnements de Bourgneuf-en-Retz. Le 1er avril 1792, Nouainville arriva chez M. de Sourdeval. Hélas ! qu'il était agité ! que ses triomphes populaires étaient loin de lui, et combien ses rêves étaient évanouis ! que de luttes il venait de soutenir contre ce peuple qui l'avait élevé dans ses bras quatre années auparavant ! Sans doute, son courage et sa résignation ne l'abandonnaient pas ; mais il ne pouvait se défendre de perplexités cruelles.

Ch. DE SOURDEVAL.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

DÉCOUVERTE

DANS LE FINISTÈRE

D'UN ATELIER DE FIGURINES GALLO-ROMAINES.

Lettre à M. DE CAUMONT, *directeur de l'Institut des provinces de France.*

Mon cher Directeur,

Vous avez le mérite d'avoir réveillé en France et en Europe, il y a bientôt trente ans, l'étude intelligente et sérieuse des monuments du moyen-âge, et personne ne saurait vous le contester; mais, ce qu'on sait moins, c'est qu'en donnant à ce genre d'études un mouvement décidé et supérieur, vous avez eu le bon sens et le bon goût de ne pas dédaigner les souvenirs d'un âge plus ancien, et de ne pas rejeter, comme tant d'autres l'ont fait, tout ce qui se rattache à l'antiquité très-respectable des Grecs et des Romains. Aussi votre utile *Bulletin de la Société Française* a-t-il toujours pris le soin de nous conserver la trace de tout ce que le hasard et les recherches peuvent nous amener de ce côté.

Je viens vous offrir, à vous et à nos amis communs des Congrès et de l'Institut des Provinces, le léger tribut d'une découverte que je viens de faire sur la limite extrême de la Bretagne, féconde en tant de souvenirs et non moins riche en traces certaines de l'occupation permanente des Romains.

Longtemps, plusieurs archéologues, ne pouvant nier le passage des légions romaines sur notre territoire, ne fut-ce qu'à la suite de la lutte sérieuse des Venètes et de la prise de *Diarorigum* par les troupes de César, avaient cependant contesté leur séjour prolongé dans notre pays. Aujourd'hui, cette opinion n'est plus soutenable. Non-seulement les Romains eurent jusque dans les lieux les plus

Digitized by Google

éloignés de la Bretagne, des routes, des campements, des villes ; ils y eurent même des maisons de plaisance, des hypocaustes et des bains. J'ajoute qu'ils y eurent des ateliers, peut-être des fabriques ; c'est, du moins, ce que plusieurs faits me donnent à penser.

Vous savez combien éloignée se trouve la propriété que j'habite, placée qu'elle est très près de la *Torche* et des roches de *Penmarc'h*, que les archéologues et les navigateurs connaissent à des titres différents. Et cependant, nous avons au nord-ouest, à 3 myriamètres de nous, l'île de Sein et la voie romaine qui y menait de Carhaix, en prolongeant la presqu'île du Raz. J'ai à un myriamètre de moi, au nord-est, les restes de l'élégante villa du Pérennou, où des stucs, des mosaïques et des bains ont été reconnus depuis longtemps. Il y a deux ans que je découvris, sur ma propriété même, à l'ouest du château de Kernuz, un atelier de poteries romaines dont j'ai recueilli un grand nombre de fragments, avec les moules à potier et les molettes qui servirent à les confectionner. Des auges taillées dans le roc, et existant encore, servaient à préparer les terres. Mais aujourd'hui nous avons trouvé encore mieux, et tout nous donne à croire, à mon fils et à moi, que notre dernière exploration nous a mis sur la trace d'un atelier où l'on confectionnait des figurines destinées à être répandues probablement dans les populations que les conquérants du monde espéraient ramener à leurs croyances et à leurs idées en les soumettant à leurs armes.

Voici ce qu'il en est : il y a un an environ que, la justice ayant été appelée par des propriétaires en opposition sur les limites de quelques parcelles de terre dans les palus de Tréguennec, près de Penn-marc'h, il y eut des explorations et des fouilles à faire pour déterminer les limites qu'il s'agissait de reconnaître sur un fond vague et sablonneux qui s'étend au bord de la mer, au fond de la rade d'Audierne. En faisant ces recherches et ces sondages, M. le juge de paix de Pont-Labbé, homme de goût et d'instruction, tomba sur quelques statuettes dont il me signala l'existence. On en avait seulement recueilli quatre ou cinq, qui se sont perdues ou égarées, et on en était resté là, quand, informé qu'on en trouvait encore dans les terres que l'on préparait pour les cultures de cette année, nous nous sommes immédiatement rendus sur les lieux.

Dans trois heures de recherches à peu près, nous sommes parvenus à recueillir une nombreuse quantité de statuettes, dont je vous

Digitized by Google

adresse quelques dessins. Les unes, comme les nos 1 et 2, sont au

nombre de treize et se trouvent plus ou moins altérées : cinq cependant sont entières, sauf la tête, qui manque à toutes; après examen toutefois, je serais porté à croire qu'une des têtes pourrait leur appartenir. Que représentent ces figures? Il ne me semble guère possible de douter, à voir les enfants qu'elles ont au sein, que ce ne soient des représentations de Cybèle, la mère des Dieux. Une des figures porte bien sur la tête la couronne murale, attribut ordinaire de la mère des Dieux, et je ne sais si une autre figure que je crois avoir pu appartenir aux figures nos 1 ou 2, n'était pas elle-même pourvue de cette couronne. Quoi qu'il en soit, cette femme assise dans un fauteuil à dossier portant un ou deux enfants à la mamelle, est bien cette forte femme, mère des Dieux, que la fable nous représente comme ayant successivement allaité Jupiter, Junon, Neptune et plusieurs autres.

La seconde statuette que nous avons trouvée et qui se reproduit dans nos dessins, serait, suivant nous, une représentation de la Vénus maritime, au moment où elle tresse sa belle chevelure et prend son empire sur le monde en posant le pied sur la terre. On sait que les anciens l'ont ainsi représentée posant sur un globe et appuyée sur une colonne, pour dire combien son empire était universel et solide.

Les fragments que nous avons recueillis de cette seule figure sont

Digitized by Google

au nombre de plus de quatre-vingts, sur lesquels nous n'avons trouvé qu'une statuette entière, et douze à quinze à peu près com-

plètes, mais cependant plus ou moins mutilées. Toutes ont le bras gauche posé et dessiné comme dans le spécimen que nous figurons; deux ou trois seulement l'ont avec une draperie jetée sur le bas du bras et retombant sur la colonne qui lui sert d'appui. La chevelure de ces figures, que je n'ai pas exagérée, est extrêmement abondante. On remarquera combien elle est élégante.

Quelques autres fragments appartiennent à des sujets divers que je ne saurais caractériser, mais à l'occasion desquels il faut cependant faire remarquer que les cinq têtes détachées que nous avons trouvées sont toutes des figures de femme.

Un petit buste, avec son médaillon à la ceinture, me paraît d'un caractère assez original ; et, si j'en juge par la forme de la draperie, ce devait être une figure d'homme. Le *Bulletin Monumental* annonce qu'on l'a trouvé dans un grand nombre de collections.

Comme style, on ne manquera pas de remarquer ce que la figure

Digitized by Google

de la page précédente et quelques autres fragments peuvent avoir de distingué, et en même temps ce que d'autres fragments ont de lourd et de grossier dans les formes (1).

Quant aux coupes suivantes, elles sont de la pâte la plus fine et du dessin le plus pur. L'une, en terre rouge comme les deux autres,

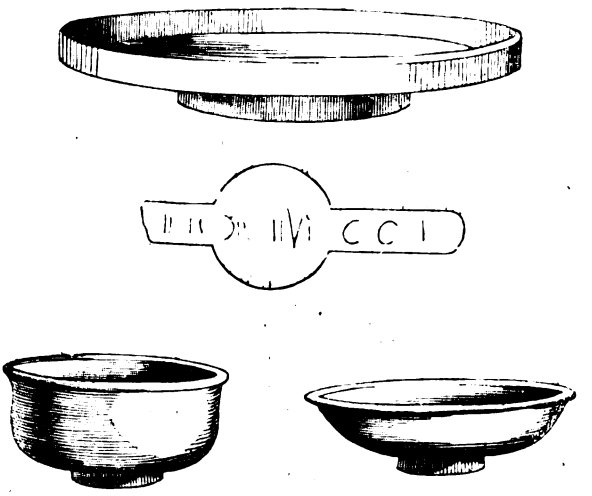

porte à son centre, au fond même de la valve, la marque du fabricant. Malheureusement, les trois dernières lettres seulement en sont encore lisibles; mais il y a ceci de particulier que l'abbé Cochet, notre collègue de la Seine-Inférieure, a retrouvé cette même marque, et

(1) Les figurines décrites par M. du Chatellier sont absolument semblables à celles que l'on a fréquemment trouvées en France dans des localités habitées sous la domination romaine, et l'on en voit de semblables dans un grand nombre de collections. Le *Bulletin Monumental* en a figuré de trouvées dans le Nivernais; j'ai cité, dans le tome deuxième de mon *Cours d'Antiquités,* celles qui furent trouvées en très-grande quantité, il y a trente ans, par M. Rever, dans la forêt d'Evreux; dans ma *Statistique Monumentale du Calvados,* j'ai mentionné des figurines de même nature découvertes dans l'arrondissement de Bayeux: toutes ont les mêmes dimensions, sont faites d'après les mêmes procédés. Il n'y a peut-être pas d'arrondissement où l'on n'ait recueilli des débris de ces idoles, qui se plaçaient probablement dans les maisons des gallo-romains, comme on voit aujourd'hui, dans les campagnes, des images des saints et de Notre-Dame.

(*Note de M. de Caumont.*)

Digitized by Google

dans le même état d'altération, sur des vases découverts à Landin (1). Que faut-il penser, d'après cela, du lieu de fabrication de ces pièces, d'un dessin incontestablement très-pur et très-beau? Étaient-elles confectionnées dans les Gaules, ou venaient-elles d'ailleurs? d'Italie, par exemple?

Mais une question tout aussi importante et de la même nature se présente ici à l'occasion de la découverte entière. Toutes ces statuettes, qui en supposent beaucoup d'autres, ont-elles été faites sur les lieux, ou bien plutôt n'ont-elles pas été importées de l'Italie elle-même, pour servir à la propagation des idées romaines?

Cette question n'est pas sans valeur, ce nous semble, et les faits déjà connus peuvent aider à la résoudre.

Mais, au préalable, considérons un instant les lieux, les objets trouvés et les procédés de fabrication par lesquels ils ont été obtenus.

Toutes ces statuettes, celles de Cybèle comme celles de Vénus, sont de terre cuite, l'une un peu rougeâtre, l'autre blanche. Quand cette terre et la figure entière, divisée pour la confection en deux parties, avaient reçu leurs formes, elles étaient plongées dans une préparation plus fine, soit rougeâtre, soit très-blanche, qui formait à l'extérieur comme un enduit ou vernis assez semblable au stuc, et, pour les terres blanches, au marbre lui-même. Les deux portions de la statuette étant ainsi achevées, elles étaient rapprochées, reliées très-finement par un ajouté du même enduit, et formaient alors la figure complète, telle que nous la trouvons, et si fortement liée que, dans les cassures, jamais les deux parties rapprochées dans toute la longueur de la figure ne se séparent.

Voilà pour les procédés généraux. Quant au détail, il y a ceci de très-remarquable que sur quarante figures de Vénus dont nous avons les torses ou des fragments, aucune ne sont pareilles, quoique souvent de même dimension; de sorte qu'il n'est guère permis de douter qu'elles n'aient toutes été faites séparément et à la main. La trace des doigts se trouve au revers de plusieurs des figures de Cybèle, qui, quoique faites aussi en deux parties, ne paraissent avoir été plongées dans l'enduit qui leur sert de revêtement que quand ces parties avaient été rapprochées.

---

(1) Voir la liste des noms de Potiers gallo-romains trouvés dans la Seine-Inférieure (*Bulletin Monumental de la Société française d'Archéologie*, 21e vol. n° 6, 1855).

Digitized by Google

Quant à ce qui est de l'importation du dehors ou de la fabrication sur les lieux, les fragments eux-mêmes, qui se trouvent souvent par mi-parties sans avoir été jamais rapprochés, nous ont semblé un argument sans réplique. Enfin, en examinant les lieux plus attentivement, nous avons remarqué qu'à une petite distance du point où nous avons recueilli nos statuettes, se trouvent trois monticules laissant voir des substructions et des amas considérables de cendre qui ont déjà été utilisés par les cultivateurs voisins; on nous a même dit qu'on y avait trouvé quelques vases. Il pourrait donc y avoir eu là des ateliers en exercice.....; mais, jusqu'à ce moment, on ne saurait encore qu'en dire.

Toutefois, les statuettes en épreuves si répétées, les vases et quelques monnaies des Constantin trouvées sur les lieux, semblent tous concourir à indiquer un atelier, un lieu consacré à la confection de figurines destinées à être vendues et placées dans le pays. Toutes ont d'ailleurs un socle ou piédestal servant à les poser solidement. Les Vénus reposent sur un globe.

Mais le lieu et l'emplacement étaient singulièrement choisis, du moins si nous en raisonnons à notre point de vue actuel; car nous sommes à la dernière extrémité de la Bretagne, presque dans les sables de la mer, dans un palus aujourd'hui inhabité et inhabitable, puisque le vent y dévore tout, jusqu'aux maisons et aux arbres, qui ne peuvent s'élever de terre. Voilà l'état des lieux..... Mais quand le paganisme commençait à pâlir et que le culte des faux dieux se retirait déjà devant l'Élu de Nazareth, n'était-ce pas ces lieux mêmes que les derniers partisans du paganisme durent rechercher et ne serait-ce pas une de leurs dernières officines de propagande que nous aurions trouvée? Nous ne tenons pas à cette idée plus qu'à une autre; mais, tout fait ayant sa cause, nous demandons comment ces statuettes s'étaient ainsi accumulées peut-être par milliers, entières ou par fragments, dans les lieux où nous les avons trouvées?

Il y a quelques années, que trois urnes funéraires contenant des cendres et une monnaie de Vespasien furent trouvées dans les mêmes palus, à quelque distance du lieu où nous avons fait notre propre découverte.

En examinant de nouveau les poteries que nous avons rapportées de notre atelier de sculpture et en les rapprochant de très-nombreux fragments que nous avions recueillis dans les cendres de l'ate-

Digitized by Google

lier trouvé il y a deux ans sur la terre de Kernuz, nous restons complétement convaincu que les vases décrits sous les nos 10, 12 et 13 devaient être sortis d'un atelier beaucoup plus avancé dans ses procédés de fabrication que celui de Kernuz, dont les produits étaient sensiblement plus communs. D'ailleurs, ici comme là, à Kernuz comme à Tréguennec, la destruction des deux ateliers devait avoir eu lieu par les mêmes moyens et probablement par le feu, à en juger par les cendres et les fragments nombreux de ces grosses tuiles à rebord qui ont toujours servi à la couverture des édifices romains.

A. DU CHATELLIER.

P. S. — Au moment de clore ma note sur l'atelier gallo-romain de Tréguennec, on me faisait part d'une nouvelle découverte à faire dans la commune de Saint-Jean; et, m'étant rendu sur les lieux, à trois kilomètres environ de notre première exploration, nous avons trouvé dans le palus de *Tronoan*, à 25 ou 30 centimètres dans le sable, les fragments d'un squelette de femme qui portait aux bras et aux jambes des bracelets en bronze, fortement oxydés. Unis ou de la forme la plus simple, ces bracelets présentent une sorte de grenat semi-double d'une distribution assez irrégulière pour faire penser que cette petite décoration a été obtenue à la lime plutôt que par la fusion, dans un moule parfaitement régulier. A en juger par le squelette du sujet, l'âge de la jeune fille qui se trouvait pourvue de ces ornements et qui en avait jusqu'à quatre au bras gauche, ne devait guère avoir dépassé quinze ans. Tout me semble dire que ces ornements sont celtiques plutôt que gallo-romains. Nous sommes d'autant plus portés à le croire, que trois pierres druidiques, dont deux en forme de menhir, sont placées non loin du lieu où la découverte a été faite.

(Extrait de la REVUE DES PROVINCES DE L'OUEST, 3e année, 1855-1856.)

Nantes, Imprimerie Aîné GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

UNE FÊTE A NANTES

AU XVIe SIÈCLE.

—

JEAN BOUCHET, DE POITIERS.

L'auteur des *Lunettes des princes*, Jean Meschinot, dit le *Banni de liesse*, mourut en 1504 à Nantes; mais il emporta avec lui sa veine poétique, s'il y laissa sa dépouille mortelle. Celle-ci fut placée dans l'église du couvent des Carmes, qui avait également reçu, quelques années auparavant, les restes de son ancien duc François II, auxquels la piété filiale de la reine Anne fit ériger, depuis, par la main de Michel Colombe, le magnifique tombeau de marbre blanc qu'on admire encore. On lisait autrefois sur une simple pierre calcaire, placée non loin de ce double monument du néant et du génie de l'homme :

CY GIST NOBLE HOMME JEHAN MESCHINOT, MAISTRE D'HOSTEL DES DUCS DE BRETAIGNE JEAN V, FRANÇOIS Ier, PIERRE II, ARTUR III ET FRANÇOIS II, ET DES ROYS DE FRANCE CHARLES VIII ET LOUIS XII, LEQUEL TRESPASSA LE XIV DE JUILLET L'AN DU SEIGNEUR MCIV (1).

De cette humble sépulture il ne reste plus rien aujourd'hui, mais il survit une renommée, *sed fama superstes*. Le tombeau de François II existe encore, mais on ne le voit plus qu'avec un sentiment exclusif d'admiration pour l'artiste. Les rôles sont bien changés : le serviteur est maintenant plus grand que le maître. C'est un triste honneur d'avoir été François II, et c'est une gloire immortelle d'être Meschinot ou Michel Colombe. Tant il est vrai que les hommes ne conservent

(1) *Histoire lapidaire de Nantes*, par Fournier, t. II, f° 36 r°; ms. de la Bibliothèque publique de cette ville. L'épitaphe est accompagnée du dessin de la pierre tombale.

Digitized by Google

rien d'étranger à eux-mêmes, et que, pour nous servir d'un vers expressif de cet ancien poète :

Leurs œuvres sans plus leur demeurent.

Après Meschinot, la littérature eut un temps d'arrêt à Nantes. L'histoire, du moins, n'a recueilli aucun nom d'homme lettré qui l'ait suivi immédiatement, et il n'y en avait pas, en effet, à recueillir; car, lors de la venue de François Ier, en 1532, il ne se trouva personne, dans cette ville, capable de composer un divertissement ou représentation théâtrale en son honneur. Il fallut recourir à un procureur de Poitiers, en renom pour ses vers, nommé Jean Bouchet (1). La conséquence à tirer est qu'il n'y avait aucun littérateur connu à Nantes, ou, s'il y en avait, il subissait la destinée que nul n'est prophète dans son pays. Les détails de cette petite négociation ne sont pas sans intérêt; nous allons les reproduire, avant de présenter l'économie de la fête qui s'ensuivit.

En 1532, François Ier était venu en Bretagne, pour consolider la réunion de cette province à la France; mesure qui paraissait souffrir tant de difficultés, que le roi avait cru devoir l'appuyer de sa présence auprès des États réunis à Vannes. Il voulut également visiter à cet effet la plupart de ses *bonnes* villes de l'Armorique. Le 30 mai, vingt-huit ans après la mort de Meschinot, Nantes fut informé de la prochaine arrivée du roi dans ses murs, en compagnie de la reine Éléonore, sa seconde femme, et du dauphin. On se hâta de faire réparer les monuments publics, les fortifications, les ponts, nettoyer les rues, récurer la rivière, etc. Mais on ne voulut pas se borner à ces

(1) Travers l'appelle mal Du Boschet (tom. II, pag. 298 de son *Histoire de Nantes*), et tous ceux qui sont venus après lui, Ogée, Meuret, Guépin, Mellinet, l'ont suivi dans son errement, comme des moutons de Panurge. Ils se trompent encore tous lorsqu'ils le qualifient procureur du roi à Poitiers : Bouchet était simplement procureur en la sénéchaussée, comme qui dirait aujourd'hui avoué près la cour d'appel de cette ville. On peut du reste voir l'article intéressant qui lui est consacré dans la *Bibliothèque historique et critique du Poitou*, par Dreux du Radier, tom. II, pag. 115 et suiv. Né le 30 janvier 1476, Jean Bouchet mourut après 1552. Parmi ses nombreux écrits, on trouve le *Chapelet des princes*, qu'il avait sans doute composé à l'imitation des *Lunettes* de Meschinot, dont il parle avec éloge dans son *Temple de bonne renommée, et repos des hommes et femmes illustres, trouvé par le Traverseur des voies périlleuses*, etc. Poitiers, 1516 et 1518, in-4°, goth.

Digitized by Google

embellissements purement matériels. On savait qu'on allait recevoir le *Père des lettres :* on résolut aussi de les employer à célébrer sa venue, et d'organiser quelque beau divertissement en l'honneur des souverains de France et de Bretagne. Les spectacles commençaient à être de mode partout. Dès 1486, le théâtre s'établissait, et on y accourait dans l'ouest de la France :

« Auquel temps, au commencement d'esté, dit Bouchet, lors enfant, dans ses *Annales d'Aquitaine*, je vis jouer et monstrer, par mystères et personnages à Poictiers, la nativité, passion et résurrection de Nostre Seigneur Jesus-Christ, en grand triomphe et somptuosité, où se trouverent plusieurs gentilshommes et damoiselles de Poictou et lieux circonvoisins. Et y assista messire Jacques du Fou, seneschal dudit pays, qui estoit capitaine tres-renommé, et homme de grande religion et plein de vertus (1). »

Trente et quelques années plus tard, en 1519, ou bien au commencement de 1520, suivant le calcul moderne, on célébrait également à Poitiers de nouvelles fêtes, auxquelles l'enfant, qui avait vu les premières, ne dut pas rester étranger, quoiqu'il n'en dise rien :

« La vigile des Roys dudit an, le roy François Ier fit son entrée en ladite ville de Poictiers, environ six heures de nuict, aux torches, où estoient la royne et madame la regente, mere du Roy, et luy furent faits les triomphes qui s'ensuyvent.

» Premierement à la porte Saint Ladre, en haut du second portal et en face, y avoit un grand eschaffaut, tout décoré de verdure naturelle, par artifice d'Italie, et devises de peinture à l'antique : sur lequel eschaffaut y avoit, à main dextre, un grand homme nommé Poictiers, vestu sobrement, selon l'ancien temps, qui tenoit en sa main un escriteau, auquel estoit escrit : *Egredimini et videte Regem in diademate.* (CANTIC. III, 11.) Et sur ledit personnage estoit escrit en vers :

» Je suis Poyctiers, c'est-à-dire esprit coy (2),
» Qui le mien nom change et diversifie.

(1) Quatrième partie, pag. 296, édit. de 1644, à Poictiers, chez Abraham Mounin, in-fol.

(2) On trouve, en effet, cette méchante anagramme dans les lettres de Poyctiers ; mais c'est le cas de rappeler l'épigramme de Colletet contre ces faiseurs de tours poétiques :

Ménage, sans comparaison,
J'aimerois mieux porter l'oison,
Et mesme tirer à la rame,
Que d'aller chercher la raison
Dans les replis d'une anagramme.

Digitized by Google

» Si je suis pauvre, et n'ay grammment de quoy,
» J'ay bon vouloir, de ce me glorifie.
» Ma langue est grosse, et ne me magnifie
» En mon avoir, esprit, sçavoir, science;
» Et suis tousjours, aucun ne s'en défie,
» Pauvre et loyal, et plein de patience., etc. »

Nous en resterons là de cette description, quoiqu'elle offre beaucoup de rapport avec ce qui se passa à Nantes en 1532; mais elle est trop longue pour être insérée ici. Bouchet ayant été manifestement l'inventeur des sujets et des rimes dans les deux circonstances, nous renvoyons ceux qui voudraient en faire la comparaison aux *Annales d'Aquitaine*, IVe part., pag. 363-66.

Le même Bouchet rapporte encore, sous l'année 1534, que :

« Le 4 du mois de juillet, les Maire, Eschevins et Bourgeois de Poictiers, firent leurs monstres pour servir le Roy en ladite ville. Et le lendemain furent faites joyeuses et triomphantes monstres des mysteres de l'Incarnation, Nativité, Passion, Resurrection et Ascension de Nostre Seigneur Jesus-Christ, et de la mission du St-Esprit : lesquels mysteres on joua quinze jours après au Marché vieil de ladite ville, en un theâtre fait en rond, fort triomphant. Et fut ledit jeu commencé le dimanche 19 jour dudit mois, et dura onze jours continuels et consécutifs, où il y eut de tres bons joueurs et richement accoustrez..... On joua aussi la Passion et Resurection, trois semaines après ou environ, en la ville de Saumur, où je vis d'excellentes feinctes. » (*Ibid.*, pag. 474.)

Ces spectacles font le sujet de la quatre-vingt-dixième Épître familière de Bouchet, où il dit même qu'il avait beaucoup aidé pour la représentation. Après diverses moralités débitées sur ces jeux, il ajoute :

« J'ay vu jouer ces Mysteres trois fois,
» Dont suis content, vû mes ans, toutefois
» Desire fort, disant mes patenostres,
» De voir jouer les Actes des Apostres (1). »

Nantes ne fut pas une des dernières villes à accueillir ces sortes de poèmes. Déjà, lors de l'entrée de la reine Anne, en 1498, avaient

(1) *Épistres morales et familières du Traverseur.* Poictiers, Jacq. Bouchet et de Marnef, 1545, in-fol., goth.

Les dernières surtout peuvent fournir d'excellents mémoires pour l'histoire des lettres aux XVe et XVIe siècles.

Digitized by Google

été représentés des *feintes* ou *mystères*, dont il y a tout lieu de croire que Meschinot arrangea la composition. On ne pouvait pas moins faire dans cette nouvelle circonstance. Il importait même de se surpasser et de ne pas rester en arrière de ses voisins. Mais il fallait inventer le spectacle et mettre quelques bouts rimés dans la bouche des personnages. Or, on ne connaissait personne qui fût en état de s'acquitter de cette besogne. Feu l'évêque Hamon avait bien attiré près de lui quelques gens de lettres, tels que Jean Rabaucius et Jérôme Alexandre, qui eussent été très-propres à dresser un compliment pour Jules César, s'il était revenu de l'autre monde faire hiverner sa flotte dans la Chésine (1), mais ce n'étaient que des savants en *us*. *Nantes, la brete* (la bretonne), *n'avait plus de Meschinot en qui se baigner* (2). La source était tarie. Dans cette disette locale, ayant entendu parler de Bouchet, surnommé le *Traverseur des voies périlleuses*, comme d'un homme fort expert en rimes vulgaires, et qui avait beaucoup contribué aux *entrées triomphantes* de Poitiers, en 1519, on résolut de recourir à lui pour sortir d'embarras. On lit à cet effet dans les registres de l'ancienne miserie (recette et dépense communale) de Nantes, conservés aux archives de la mairie, sous la date du 7 juin 1532 :

« A l'assemblée des nobles bourgeoys de la ville et forsbourgs de Nantes, faicte en la maison publicque d'icelle, en la manière accoustumée, pour les urgentes affaires de la dicte ville,.... a esté ordonné bailler à Gilles Kernela douze escus (25 liv. 16 sols en monnoie tournois) pour se transporter à Poytiers, par devers ung procureur en la court, appelé Bouschet, pour avoir son advis et oppinion des joyeulsetés et feinctes qui seront faictes en ceste ville pour la dicte entrée. »

Bouchet était bien, en effet, l'homme qu'il fallait dans l'occurrence. Les vers tombaient de sa plume comme l'eau d'un robinet. Il est vrai qu'ils valaient à peu près ce qu'ils lui coûtaient, quoiqu'il soit cependant le premier poète qui nous présente un mélange alternatif de rimes masculines et féminines ; mais il pouvait composer un mystère ou divertissement théâtral, comme on sert une côtelette. Toutefois

(1) Tradition locale, et rien de plus, c'est-à-dire un conte.

(2) De Coquillart s'esjouit la Champaigne.
Nantes, la brete, en Meschinot se baigne, etc.
(Clément Marot, *Épigramme à Hugues Salet.*)

Digitized by Google

la ville ne lui demandant encore que son avis, il se contenta de fournir un mémoire, et sans doute aussi un canevas, au porteur de Nantes.

DU DERNIER JOUR DE JUIN 1532.

« Après avoir esté veuz, leuz et entenduz certains mémoires et articles, dressez par le dict Bouschet et baillez audict Kernela pour apporter en ceste ville, touchant les joyeulsetez et feinctes que l'on a intencion de faire pour la dicte entrée, a esté conclud et arresté qu'il sera depesché ung picton pour aller devers ledict Bouschet, pour le faire venir en ceste ville ouir et entendre sur ledict faict; et luy seront à celle fin escript lectres de par la ville, et commandé au miseur (receveur et payeur des deniers communs) incontinant en faire la mise (1).

» Et après avoir veu le mynu de la mise (mémoire de la dépense), faicte par ledict Kernela on dict voyaige de Poytiers, par lequel il certiffie avoir baillé audict Bouschet, qui adresse lesdicts memoires, cent soulz, et oultre avoir esté de ceste ville, tant allant que venant, par l'espace de dix jours, luy et son cheval et ung homme de pié, a esté encore commandé audict miseur poyer et bailler audict Kernela, pour son sallaire et pour le récompenser de ladicte mise, la somme de ouict (huit) livres tournois. »

Il paraît que ni le picton ou boqueton, ni les lettres de la ville, ne purent déterminer Bouchet à quitter ses besognes et sa demeure pour venir à Nantes; car on trouve dans les registres de la miserie, à la date du 12 juillet, cette nouvelle résolution, qui implique une sorte de détresse :

« Et pareillement sera renvoyé Gilles Kernela par devers le procureur Bouschet, à Poytiers, pour le prier de venir en ceste ville pour les affaires d'icelle, et, à ceste fin, luy seront escriptes lectres de par messeigneurs de la ville, et sera baillé argent audict Kernela pour faire le voyaige la somme de quinze escuz solleil (32 liv. 5 sols en mon. tourn.). »

Le 22 juillet, Kernela était de retour, sans avoir pu amener Bouchet. Le *Traverseur des voies périlleuses*, nonobstant son incroyable qualification, reculait incessamment devant le trajet de Poitiers à Nantes. Mais, à défaut du poète, le messager apportait la pièce tout apprêtée.

---

(1) « A Jehan Chusault (picton), la somme de 55 soulz tournois, pour estre allé à Poictiers, par commandement de mesdits sieurs, porter lectres audict Me Jehan Bouschet pour les affaires de ladicte entrée, ainsi qu'est contenu par sa quictance, en date du 11e jour de juillet 1531; ladite somme de 55 s. vallant à monnoye de Bretaigne 45 s., 10 den. »

Digitized by Google

DU 22 JUILLET 1532.

« Gilles Kernela a presanté le devys des mystères queulx seront faicts par les carrefours, ès entrées dè la royne et de monseigneur le daulphin, que a composés Bouschet.

» Pour la superintendance desdicts mystères et des chaffaulx, et aussi pour choaisir et chercher gens quels joeront ès dicts mystères, ont esté choaisis ledict Kernela et Jehan Callapart, queulx presens en ont prins la charge.

» Et en voyant lesdicts mystères, le premier sera au carrefour Sainct-Nicollas, le segond ès Changes, le tiers pour le Pillory, le quart pour le carrefour Sainct-Denys. »

Gilles Kernela avait reçu quinze écus soleil, équivalents à 800 fr. environ de notre monnaie, pour ce second voyage. On serait peut-être curieux d'en avoir le décompte, pour connaître tant le salaire du poète, que la durée et les frais d'un voyage de Nantes à Poitiers, au commencement du XVIe siècle; le voici :

« Ensuit la mise que j'ay faicte moy, Gilles Kernela, sur quinze escus solleil que Mathurin Pelletier, miseur de ceste ville de Nantes, me bailla pour aller à Poytiers devers Me Jehan Bouschet, par commandement de messieurs les cappitaines, gens de justice et messieurs de ceste ville.

» Pour la despense de moy et d'un homme, et de deux chevaulx, de dix jours entiers, que j'ay faicte, tant allant et venant, que séjournant, à raison de quinze soulz par chascun jour pour homme et cheval..... XV#

» Pour cinq journées de cheval que je louai à Ormeau, où le myen demoura..... XX*s*

» Pour la despense du myen que je laissai audict lieu d'Ormeau, où il y fut cinq jours à trois soulz par jour..... XV*s*

» Pour la despense de Bouschet, en temps de trois jours que le retins à mon logis à Poytiers, où il s'en alloit hors ville, à raison du danger qui auroit esté devers luy (1)..... XXXV*s*

---

(1) Voici l'explication de cette particularité : « Audit temps, une estrange maladie de fievres continues eut cours en Poictou et toute l'Aquitaine. Ces fievres estoient mortelles, mesme en jeunes gens de l'âge de vingt à trente ans, dont moururent plus de riches que de pauvres. Les astrologues disoient icelles procéder des trop extrêmes et fievreuses chaleurs, qui firent ès mois de may et juin. Plusieurs honnestes personnes, sçavans et riches, moururent en ladite ville de Poictiers, qui furent fort regrettés, et tout en moins de trois semaines, sans que les médecins y peussent donner remède, parce qu'ils n'entendoient dont procédoient les dites maladies, lesquelles retournèrent en peste vers la

Digitized by Google

» Pour son salaire de sa besongne pour les entrées, trois escus solleil à quarente et trois soulz pièce..... VI# IXs

» Pour trois sonneurs, sçavoir : pour ung tabourin, ung rebec et une violle, que je arrêtai de venir lorsque l'on leur manderoit, ainsi que commandé m'avoit esté par M. le séneschal et MM. de la ville, à chascun dix soulz. XXXs

» Pour deux tabourins et deux piffres, à qui je baillai pareillement des deniers, à chascun sept soulz et demi, qui est..... XXXs

» Pour le sallaire du serviteur que je menay o (avec) moy, qui mena ung cheval à Bouschet..... XLs

» Pour le salaire de Gilles Kernela, qui fut audict voyaige, ce qu'il plaira à Messieurs. »

Il lui fut alloué 7 livres 10 sous tournois, valant en monnaie de Bretagne 6 l. 5 s. seulement. C'était 21 sous de plus que n'avait touché Bouchet, qui,

> *Quoiqu'un* noble esprit puisse, sans honte et sans crime,
> Tirer de son travail un tribut légitime,

reçut à peine une somme actuelle de 200 fr. Nonobstant l'énorme différence de la valeur de l'argent, on voit qu'alors le talent était une valeur dont le change n'était pas non plus fort élevé.

« Pareillement demande mise ledict Pelletier, present comptable, de la somme de quatre livres tournois qu'il a poyée pour le louaige de deux chevaulx baillez par ledict miseur à Gilles Kernela, lorsqu'il alla à Poictiers, le dernier voyaige, pour querir maistre Jehan Bouschet, par commandement de mesdicts sieurs, pour ordonner des mystères; de laquelle somme ledict Kernela ne poya aucune chose, comme il appert par son mynu cy-dessus : ladicte somme de 4 livres vallant à monnoye de Bretaigne 66 soulz 8 deniers. »

Kernela, que Bouchet, comme on vient de le voir, avait initié à une sorte de mise en scène ou répétition de son œuvre à Poitiers, fut naturellement choisi pour diriger la représentation du mystère et composer le personnel. De nouveaux acteurs furent successivement enrôlés dans cette troupe d'amateurs improvisés.

---

moitié du mois de juillet, qui dura jusques au mois de novembre ensuivant en ladite ville de Poitiers. » (*Annales d'Aquitaine,* IVe part., p. 469.)

Bouchet allait sans doute quitter la ville, par crainte de l'épidémie, lors du retour de Kernela; ou bien venait-il à Poitiers le jour, et se rendait-il le soir à la campagne.

Digitized by Google

DU 5 AOUST 1532.

« Ont esté choaisis et esleus, sçavoir le fils de Anthoine Perraquet, pour estre on chaffault du Pillory, et celuy de feu Me Jehan Cousin en celuy du carrefour Sainct-Denys, etc., etc. »

La réception de la reine Éléonore, qui eut lieu la première, le 14 août, à la tombée du soleil, sur les quatre heures du soir, se fit au bruit de l'artillerie de la ville et du château. A cette occasion, les deux chapitres de Saint-Pierre et de Notre-Dame chantèrent vêpres. La reine venait d'Ancenis par la Loire. Deux galiotes, une petite et une grande, avec chambres vitrées, peintes en azur, ornées à la poupe d'une Victoire, pavoisées et couvertes de pavillons aux armes de France et de Bretagne, de la reine, du dauphin et de la ville, montées par quarante hommes d'équipage, étaient allées au devant d'elle, de ses dames, des princes et grands seigneurs qui l'accompagnaient. Elle entra par la porte de Saint-Nicolas, l'une des quatre grandes portes de Nantes, qui avaient reçu chacune cinq écussons de plomb en relief aux armes ci-dessus, tous dorés et avec leurs émaux peints dans les plus vives couleurs. Elle pénétra dans la ville, marchant sous un dais magnifique, porté par quatre principaux habitants superbement habillés, et précédé de trois bandes de jeunes gens, une aux livrées de la reine, jaune, blanc et noir; l'autre aux livrées du dauphin, gris, blanc et violet; et la dernière aux livrées de la ville, blanc et noir.

La réception du dauphin eut lieu, avec le même cérémonial, quatre jours après, le 18 août, au retour de son entrée et de son couronnement à Rennes, capitale de la province, sous le nom de François III, duc de Bretagne.

Thomas Ramaceul et Jacques Verdeau étaient directeurs de l'échafaud du carrefour Saint-Nicolas, qui était orné d'une pomme dorée au-dessus et de culs-de-lampe dorés, avec des lauriers.

« A l'entrée de la royne y avoit une dame nommée Thétis disant son dicton, accompaignée de quatre Néréides vestues de taffetas bleu, les manches bouffes de fine toile, avec deux petiz enfans au devant vestus de taffetas vert, o (avec) leurs cornemuses. »

Thétis avait la tête couverte d'un chapeau à la mode italienne. Les enfants étaient vêtus de taffetas bleu et vert sur le nu.

Digitized by Google

« Et à l'entrée du daulphin y avoit une grande hermyne, mi-partie de fleurs de lys, laquelle se ouvroit et, par dedans, ung daulphin se esbalioyant entre les dictes hermynes et fleurs de lys, et, au devant, ung jeune enfant disant son dicton à monsieur le daulphin. »

Autour de l'hermine étaient quatre tableaux et quatre guidons, aux armes de France et de Bretagne. Un organiste jouait sur l'échafaud.

Pierre Kernela, frère sans doute du messager de Nantes, l'un des *superintendants*, dirigeait l'échafaud du Change. A l'entrée de la reine, il y avait là trois personnages, sçavoir: humaine Providence, vêtue de taffetas bleu, semé d'*yeux aigus*, ayant devant elle Bonheur, habillé de taffetas violet, et derrière Malheur, couvert d'une simple robe de toile. Providence les tenait l'un et l'autre enchaînés avec une chaîne de fer. Sa coiffe était de taffetas vert, doublé de taffetas blanc. Celle de Bonheur était de taffetas gris, blanc et violet (livrée du dauphin). Malheur était coiffé d'un bonnet de coton blanc.

Les sonneurs du roi étaient disposés autour de l'échafaud, et jouèrent à l'entrée de la reine.

A l'entrée du dauphin, il y eut le combat du roi Artur de Bretagne contre Flolo, tribun romain. Une pucelle, la fille Michel Le Loup, représentant la vierge Marie, protégeait Artur dont elle couvrait l'écusson de l'envers de son manteau fourré d'hermines; *ce qui fut cause que les princes de Bretaigne prindrent les hermynes pour blason de leurs armes*. Nous signalons cette origine, due sans doute à Bouchet, aux amateurs de blason; elle en vaut bien une autre, par son impertinence (1).

Le manteau de la Vierge était en satin blanc de Bourges.

Les sonneurs du roi jouèrent, ainsi que les trompettes des galiotes.

Artur abattit l'aigle que Flolo portait sur son casque.

Guillaume du Lyon et Jehan Cappelier dirigeaient l'échafaud du

(1) Jean Bouchet est auteur des *Anciennes et modernes Généalogies des Roys de France, et mesmement du roy Pharamond, avec leurs épitaphes et effigies*. Poictiers, Jacq. Bouchet, 1527, pet. in-4°, et 1545, in-fol., goth., fig. sur bois.

On y trouve les faits et gestes de quarante rois de France, depuis l'an 440 avant J.-C. jusqu'à Pharamond. Tel est le jugement qu'en porte le savant père Le Long : *Ce livre est singulier par ses impertinences.*

Digitized by Google

Pilory, sur lequel parurent, à l'entrée de la reine, dame équitable Droicture, vêtue à l'italienne de taffetas rouge, fombrisé d'or et semé d'étoiles, accompagnée de deux écuyers nommés Cognoissance de soy et Haultesse de cœur, et à côté deux Amours et autres personnages.

Les manches de Droiture étaient bouillonnées de toile blanche. Les deux écuyers portaient des chapeaux de lauriers ayant le bout des feuilles doré.

Cet échafaud était orné de culs-de-lampe dorés, de huit écussons aux armes de France et de Bretagne, et à celles de la reine et du dauphin. Des panonceaux étaient placés aux quatre coins.

A l'entrée du dauphin, on y vit en une chaise un beau fils armé, quatre hommes aussi armés et une jeune fille, vêtue d'une robe en damas blanc avec une cotte de taffetas violet, jouant de l'épinette.

Enfin l'échafaud du carrefour Saint-Denis était dirigé par Jehan Rouxeau, notaire royal de la cour de Nantes, et par Jacques Raoul, notaire en cour d'église. Ce dernier était un des ancêtres de Jacques Raoul de la Guibourgère, d'abord conseiller au parlement de Bretagne, puis évêque de Maillezais et premier évêque de la Rochelle.

« Et est à noter que à l'entrée de la Royne, y avoit au chaffault du carrefour Sainct-Denys les personnes qui ensuivent, sçavoir : Madame Magnanimité, accoustrée de satin cramoisy, armée par le corps, ayant le visaige doré, tenant en la main dextre ung estendard de taffetas blanc, et en la main senestre une chaisne, en laquelle chaisne estoient attachées folle Craincte, accoustrée de diverses couleurs, et folle Audace, accoustrée en satin noir. Derrière elle avoit deux damoiselles, sçavoir : dames Constance et Craincte. »

Magnanimité était coiffée d'un bonnet de velours garni de plumes. Ce bonnet, qu'on avait *emprunté* (1), servit aussi à celui qui rem-

(1) N'avait pas alors bonnet de velours qui voulait. C'était un objet de luxe, accessible seulement aux grandes positions ou aux grosses fortunes. La plupart des produits industriels restèrent encore longtemps rares et chers. On a conservé une lettre du roi d'Angleterre Charles Ier, dans laquelle il demandait à emprunter une paire de bas. Rien n'étonnerait un illustre revenant de ces temps-là, comme de voir un commis voyageur et même un simple ouvrier avec une jolie toque de velours sur la tête et une bonne paire de bas à ses pieds. Lorsqu'on était engoué de conquêtes territoriales, le monde était déchaussé; depuis qu'on se préoccupe surtout de conquêtes d'un autre genre, telles que l'invention ou le perfectionnement du métier à tricoter, chacun porte des bas.

Digitized by Google

plissait le rôle du dauphin, lors de son entrée. La chaîne était en laiton.

La robe de folle Crainte était de serge et de futaine noire.

L'arc triomphal, garni de tapisseries en laines, de feuillage et de papier peint à la livrée du dauphin, était surmonté d'une pomme dorée.

« A l'entrée de monseigneur monsieur le Daulphin, estoient trois personnaiges, sçavoir : ung Astrologue accoustré à l'anticque ; le Temps voislé d'ung chamarre semé d'estoiles d'or, et ung personnaige representant monseigneur le Dauphin, accoustré en ung chamarre de toile d'or et autres accoustrements à luy nécessaires. »

Le Temps avait des ailes de paon ; il portait une perruque et une barbe blanche ; il était coiffé d'un bonnet de coton blanc ; son chamarre était violet.

Le dauphin avait un pourpoint de taffetas incarnat et des souliers de drap rouge.

Autour de l'échafaud étaient des chantres, qui chantèrent au moment de l'entrée du dauphin.

Tels furent les diverses feintes du double drame ou mystère, représenté à Nantes, sur quatre théâtres différents, aux deux entrées de la reine et du dauphin. Les paroles manquent, il est vrai ; mais le programme reste, qui suffit pour en donner l'idée. Bouchet en parle dans ses *Annales d'Aquitaine*, sans mentionner davantage la large part qu'il y avait prise :

« Au mois de may de l'an 1532, dit-il, le roy, la royne et messeigneurs les enfants allèrent en Bretaigne, et visita le roy les principales villes et la pluspart dudit pays, et y fut jusques au mois d'aoust ensuivant : pendant lequel temps la royne fit son entrée en la ville et cité de Nantes, où furent faits grands triomphes (1). » (IVe part., page 469.)

(1) Le même fait est rapporté de la même manière dans les *Grandes Annalles ou Cronicques de Bretaigne*, d'Alain Bouchard, avec cette petite interpolation à la fin : « Pendant lequel temps la royne fit son entrée en la ville et cité de Nantes, *et aussi monseigneur le daulphin*, où furent faits grands triomphes. » (F° CCLXIII, v°, de l'édit. de 1541, *s. l.*, pet. In-fol. goth. à 2 col.)

Nous avons constaté, à cette occasion, que les additions de Jean de Saintré au texte primitif de Bouchard, qui s'arrête au trépas du duc François II à Couëron, en 1488, sont souvent une copie presque textuelle des *Annales d'Aquitaine* de Bouchet ; ce qu'on n'avait pas encore remarqué, du moins à notre connaissance.

Digitized by Google

Nous n'entrerons point dans le long détail des présents qui furent distribués tant en objets d'art qu'en nature, aux souverains, aux princes et aux grands seigneurs, aux courtisans et aux maîtresses. Après toutes ces belles choses, qui émerveillèrent nos ancêtres dans leur temps, vint le quart d'heure de Rabelais. Quoique les habitants eussent été forcés par sergent, et sous peine de prison et de fortes amendes, à s'embrigader en trois compagnies et à s'habiller, à leurs frais, aux livrées de la reine, du dauphin et de la ville, il fallut encore trouver de l'argent pour subvenir à toute la dépense. La ville emprunta 338 écus d'or, d'une part, et deux mille livres, d'une autre, somme qui équivaudrait aujourd'hui à près de 60,000 fr. Encore si les suites s'étaient bornées là, car plaie d'argent n'est pas mortelle? Il y aurait ici de curieuses et tristes révélations à faire; mais nous ne voulons pas présenter le revers de la médaille. Nous nous bornerons donc à reproduire cette étrange et significative inscription, gravée sur une ancienne planche de cuivre, qui se voyait encore naguère aux archives de la mairie :

L'AN 1532.

LA COMMUNAUTÉ DE VILLE, A L'OCCASION DE LA PESTE, CAUSÉE PAR LA FAMINE ET PAR LE LONG SÉJOUR A NANTES DU ROY FRANÇOIS Ier ET DE SA SUITTE, QUI ESTOIT INFECTÉE DU MAL DE NAPLES, FAIT ÉTABLIR CESTE MAISON DITTE DU SANITAT, POUR Y TRAITER LES GENS INFECTÉS DE CE MAL, SOUS LE NOM DE PESTIFÉRÉS, ET, PAR SON ARRETTÉ DU 7 AOUST 1533, DÉFEND A CEUX INFECTÉS DE CE MAL DE SE PRODUIRE EN PUBLIC, SOUS PEINE D'ESTRE PENDUS (1).

DUGAST-MATIFEUX.

(1) Voir, pour plus de détails, l'*Histoire ecclésiastique et civile de Nantes*, par l'abbé Travers, t. II, p. 301; — et l'*Histoire lapidaire* de Fournier, t. Ier, fo 53.

Digitized by Google

LA DAMOISELLE AU BLANC MANTEL.

LÉGENDE VENDÉENNE.

XIVe SIÈCLE.

A LA MÉMOIRE D'EUGÈNE MORDRET.

I.

Un antique manoir, sur la grève inondée
Par le flux de la mer qui ceint notre Vendée,
Élève dans le ciel, du milieu de ses cours,
Au-dessus des remparts crénelés, ses deux tours.
On les voit de bien loin s'élancer dans l'espace;
Elles ont un salut de tout pêcheur qui passe.
Il les salue aussi, l'habitant du marais,
Qui rêve dans ses prés la fraîcheur des forêts:
S'il oublie un moment sa tâche suspendue,
Ses yeux cherchent les tours à travers l'étendue,
Car au pied du manoir et jusqu'au flot mouvant,
Un bois de chênes-verts flotte au souffle du vent.

— Au temps où la Guyenne était la tributaire
De Monseigneur le Prince Édouard d'Angleterre,
Le blason incrusté sur la porte d'honneur
Disait qui du castel était maître et seigneur:
— Sous un lion d'argent, active sentinelle
Faisant près d'un donjon une garde éternelle,
Un noble cri de guerre est trois fois répété:
— *Veillons! Veillons! Veillons!* — Et ce nom est resté
A ceux-là qui criaient ainsi dans les batailles,
Et dont le fer ouvrait de si larges entailles.

Digitized by Google

Inglebert de Veillons, le dernier de ces preux,
Se repose céans de ses faits valeureux.
Sous l'armure sentant sa vigueur alourdie,
Et trop faibles les coups de sa main engourdie,
Que ses pas sont tardifs, que ses cheveux sont blancs,
En paix il a voulu parachever ses ans.
Et puis — il le faut dire — au sein de son domaine
Un attrait si puissant et si doux le ramène!
C'est un lot sans égal, laissant de guerroyer,
De trouver dans l'attente, aux deux coins du foyer,
Une épouse — comptant comme vous un grand âge, —
Une fille, entre qui votre cœur se partage.

Mais la mort jalousait un destin aussi beau,
Et madame Bertrade est couchée au tombeau;
Et, messire Inglebert ayant pleuré la morte,
Sur son unique enfant tout son cœur se reporte:
Un avare jamais ne chérira son or,
Comme le vieux baron damoiselle Aliénor.

Elle a seize ans, et c'est une telle merveille,
Qu'on perdrait bien des jours à trouver sa pareille.

De l'austère demeure elle sort quelquefois
Pour errer sur la plage, ou bien, au fond du bois
Ayant cueilli des fleurs, — alors que la nuit tombe,
Elle s'en va prier, à genoux, sur la tombe
Où le corps de sa mère attend le jugement.
Elle semble, plongée en son recueillement,
Une âme au paradis s'abreuvant des délices
Que le seigneur Jésus lui verse à pleins calices.
— Quand la grand'messe sonne à triple carillon,
Et que nul serf ne reste au labeur du sillon,
L'église de Talmont, dans ses habits de fête
Sous ses voûtes reçoit cette beauté parfaite.
Voyez-la dans son banc, non loin du maître-hôtel,
Avec sa robe blanche, avec son blanc mantel
D'hermine tout fourré; puis sa croix d'or épaisse
Qui scintille à son cou; de son front qui se baisse,
En deux tresses noués tombent ses cheveux blonds,
Sur l'épaule glissant si soyeux et si longs. . . .
Ah! l'imagier eût fait un portrait plus fidèle,
Si pour peindre Marie il l'eût prise en modèle

Digitized by Google

Admirant sa ferveur, son maintien gracieux :
— « C'est elle ! crierait-on, c'est la Reine des Cieux ! » —

Elle a seize ans sonnés. — Ignore-t-on ses charmes,
Que jamais en tournoi, jamais en passe-d'armes,
Chevalier n'attacha, flottante à son côté,
L'écharpe d'Aliénor, sa dame de beauté ? . . .
Baron ou banneret, les yeux fichés en terre,
Ne s'en vient pas, le soir, du château solitaire,
Abandonnant la bride au cou du palefroi,
Pour mieux sentir son cœur trembler d'un tendre émoi.

II.

La ville de Talmont lors était dominée
Par une forteresse aujourd'hui ruinée.

Or, dans ce fier donjon, faisant de longs récits,
L'hiver, près d'un grand feu, deux vieillards sont assis.

— « Ah ! Messire Inglebert, vieil ami de mon âme,
Regardez sur ce mur et dites, cette lame,
La reconnaissez-vous ? . . » —
— « Oui, je la connais bien. » —
— « C'est celle d'un vaillant, c'est celle d'un chrétien !
Comment elle m'échut, fit le noble vicomte,
A ceux que mon foyer reçoit, je le raconte :
— Avec tous mes vassaux, dis-je, devers Crécy
Je combattais ; voilà qu'un flot plus épaissi
A fondu sur mes gens, nous entoure, nous presse,
Et l'Anglais s'éjouit de ma grande détresse.
Les miens sont morts, sur moi se portent tous les coups ;
Je frappe et suis frappé, je vais périr . . . Mais vous,
Inglebert de Veillons, à la horde attroupée
Vous offrez comme un mur cette loyale épée ;
Oui, votre suzerain, sans vous, mon vieil ami,
Dans ce champ si fatal il serait endormi ! . . . » —

Et du vicomte ému la paupière se mouille.

— « Moi, reprend-il bientôt, moi, Guy de la Trémouille,
Moi, sire de Talmont et de Thouars, ce fer
A mes yeux attendris ne s'est jamais offert,
Sans qu'un remords bien vif ait troublé ma pensée :
Votre valeur n'est point assez récompensée ! » —

Digitized by Google

Mais Inglebert : — « Vraiment, mon bien-aimé seigneur,
Si j'ai sauvé vos jours, c'est déjà trop d'honneur ;
Et puis — en auriez-vous perdu la souvenance ? —
Vous m'avez exempté de toute redevance,
De foi, d'hommage-lige : est-ce donc pas assez ?
Nous nous sommes, enfin, par votre ordre embrassés,
Pour vivre frères d'arme ; il pend à ma muraille,
Comme le mien céans, votre fer de bataille. » —

— « Inglebert, répondez, mon féal compagnon,
Vous mort, qui portera votre noble pennon ? » —

— « Je ne sais, je ne sais ; car, pour toute famille,
Au manoir de Veillons je vis naître une fille
De Madame Bertrade — à qui Dieu soit clément ! —
Elle est de ma maison le plus riche ornement ;
Ma vieillesse par elle est dix fois moins amère :
Pauvre enfant ! belle et douce, ainsi qu'était sa mère ! . . . » —

Et la voix du baron tremble à ce souvenir.

— « Voilà, fit le vicomte, où j'en voulais venir :
Je vous requiers, ami, par monsieur Saint-Hilaire,
Que cette fille, en qui tout s'assemble pour plaire,
A mon unique fils s'unisse par hymen ;
Plus frères serons-nous . » —
Le baron dit : — « Amen ! » —

III.

Le soir, il est penché sur l'âtre qui pétille.
Sous la lampe, — attentive au jeu de son aiguille
Damoiselle Aliénor entend — non sans frémir —
Sur la mer, dans le bois, la rafale gémir.

Inglebert tout à coup a redressé la tête.

— « O ma fille ! ce jour est pour nous jour de fête ! » —
— « Vrai ! mon père, et pourquoi ? » —
— « Pourquoi, ma chère enfant.
Ah ! ton cœur va sans doute être bien triomphant,
Car notre suzerain pour son fils te réclame :
De Guy de la Trémouille, enfant, vous serez dame !... » —

Digitized by Google

Mais les yeux d'Aliénor d'effroi se sont remplis,
Et ses traits altérés sont plus pâles qu'un lis.
Elle regarde enfin le vieillard, et s'étonne
En voyant rayonner sous sa blanche couronne
Un tel air de jeunesse, un tel air de fierté :

— « Je serai, puisque ainsi c'est votre volonté,
Dame de la Trémouille. » —
En ses bras il la presse
Et sur sa joue il pleut des larmes de tendresse.
—Les hameaux, les manoirs, savaient, depuis ce temps,
Quelle main cueillerait la fleur en son printemps.

IV.

Or, quelques jours après, s'élève une tourmente
Qui plonge bien des corps sous la vague écumante,
Et qui rejette, hélas ! tristement dispersés,
Des lambeaux de filets, des bateaux fracassés.

Lorsqu'à sa rage enfin l'ouragan a mis trève,
Les pêcheurs de la côte ont couru sur la grève.

Que portent-ils ainsi vers les murs du château ?...
Ils portent un mourant, qu'enveloppe un manteau
Ruisselant d'eau de mer ; sa figure est couverte,
Ses cheveux sont souillés de sable et d'algue verte.

Devant les pèlerins, pauvres et souffreteux,
Toujours le pont-levis s'abaisse ; ainsi pour eux.

L'étranger... — mais il est aisé de reconnaître
Que de nobles parents ce jeune homme a dû naître —
Le chevalier flottait de la vie au trépas ;
Chaque soir on pensait : — Il n'en guérira pas ! —
La jeunesse, à la fin, la jeunesse l'emporte :
De sa chambre d'abord, faible, il franchit la porte
Et va jusqu'en la cour, le pâle prisonnier,
Et puis jusqu'au jardin, boire l'air printanier ;
Car tandis que, malade, il gisait sur sa couche
Les beaux mois succédaient à la saison farouche.
Donc, au bras d'Aliénor, le chevalier descend,
Et son corps frémit d'aise au souffle caressant ;

Digitized by Google

Tout l'enchante, les fleurs, la verdure nouvelle,
Une seconde vie à ses sens se révèle ;
Hors de lui, comme en lui, tout est délicieux :
Ah ! c'est ainsi qu'on doit être heureux dans les cieux !

Le vieux sire Inglebert et sa fille et leur hôte
Vont, au jour finissant, sur la tour la plus haute
S'asseoir, et regarder avec recueillement
Les lames vers la rive onduler mollement,
Les goëlans voler, voler les hirondelles,
Et les voiles passer comme de larges ailes,
— Les voiles d'où leur vient quelque lambeau de chant
Qui reçoit de cette heure un attrait plus touchant, —
Et les derniers rayons semer sur toute chose,
— Sables, chênes et flots — une poussière rose.

Alors dans le passé remonte le vieillard,
Et ses récits de guerre allument son regard.
Pensifs, ses auditeurs se taisent ; — quand la lune
Remplace les lueurs du couchant sur la dune,
Quand l'air devient trop vif, ils rentrent au manoir.

Lentement guérissait le chevalier.

Un soir,
Il est seul sur la tour, à l'heure accoutumée ;
Dans des rêves profonds son âme est abîmée,
Si profonds, qu'Aliénor, venue à petits pas,
Auprès de lui s'assied et qu'il ne l'entend pas.

Dans la cour Inglebert reçoit la redevance
De chacun des vassaux, qui tour à tour s'avance. —

Aliénor se trahit, comme au fond d'un jardin
Se trahit une fleur embaumée, et soudain
Le chevalier frémit ; — d'un œil mélancolique
Il contemple un instant ce visage angélique,
Puis, le bras étendu vers l'Occident vermeil :

— « Au bord d'un ciel si pur, est-ce pas ? le soleil
Semble avoir grand regret de se plonger sous l'onde ?...
Mon regret est pareil : la tristesse m'inonde ;
Je suis plein d'amertume en songeant que bientôt
Je me vais départir de ce plaisant château !... » —

Digitized by Google

Cette plainte exhalée, il se tourne vers elle;
Mais elle ne dit rien, la pauvre Damoiselle,
Qui, le front abaissé, soupire doucement:
Deux perles sur sa joue ont roulé lentement.

Sur son sein qui bondit, le chevalier la presse;
L'Amoureux chevalier s'écrie en son ivresse:

— « Aliénor, douce amie, accorde-moi ta foi,
Prends-moi pour ton féal, douce amie, oh! prends-moi.
Et, Monseigneur Saint-George et ma mère chrétienne
En sont témoins, un jour, un jour, tu seras mienne! » —

Elle lève vers lui son visage éploré,
Et, repoussant sa main:
— « Messire, je serai
Noble et puissante dame. » —
— « Aliénor! je te gage
Que je suis chevalier, voire de haut lignage. » —
— « Las! le vicomte Guy, seigneur, porte un blason
Comme n'en peut sans doute offrir votre maison. » —

Il fléchit sous ce coup imprévu qui l'attère,
Puis, d'un son de voix grave et que la crainte altère:

— « Damoiselle, écoutez: s'il vous peut être doux
De m'honorer plus tard du nom de votre époux,
Comme pour vous le mien si votre cœur m'est tendre,
Je requiers aujourd'hui votre foi de m'attendre
Encor deux Chandeleurs: grâce à mon éperon,
Je reviendrai céans haut et puissant baron,
Ou bien en paradis j'épouserai votre âme!...
Ah! oui, vous consentez! merci, merci, madame! » —

Aliénor en son cœur avait fait le serment.

Pour le sceller, voici le bienheureux amant
Qui prend sa fiancée en ses bras, et dépose
Un baiser d'alliance à ses lèvres de rose.

— Mais quand la mer s'embrase et tremble aux feux du soir,
Sur les tours du Veillons il ne vient plus s'asseoir. —

Digitized by Google

V.

Les mois passent; la terre a reçu la dépouille
Du sire de Talmont, Thouars et la Trémouille.

En voyant Aliénor lisant dans son missel,
Avec sa robe blanche, avec son blanc mantel,
Le nouveau suzerain rêve, durant la messe,
Et juge qu'il est temps de remplir la promesse.
— « Ce page, mon enfant, gentil et bien orné,
Savez-vous, ce matin, qui l'avait amené? » —

La pâle Damoiselle, hélas! craint de comprendre
Et répond :
— « Non, mon père, il vous faut me l'apprendre. » —

— « C'est le vicomte Guy qui l'envoyait vers nous,
Le vicomte qui veut se nommer votre époux. » —

Mais elle, retenant le sanglot qui l'oppresse :

— « Mon père n'a-t-il pas besoin de ma tendresse?...
Je suis bien jeune encor!... Pourquoi laisser si tôt
Mon vieux père tout seul au fond de son château?... » —

— « Oui, certes, je suis vieux, et ne tarderai guère
A rejoindre au tombeau mon compagnon de guerre;
Mais je mourrai content, si j'ai cette douceur
D'avoir remis ma fille au main d'un défenseur.
La parole est donnée, et ce serait grand'honte,
Aliénor, de leurrer Monseigneur le vicomte!
Donc, serez-vous sa dame ? » —
— « Eh bien! je la serai,
Mon père. » — Elle ajouta bien bas : — « Mais j'en mourrai! » —

VI.

Dans cette église, hier, l'union fut bénie. —
Plus nombreuse qu'hier la foule est réunie :
Le prêtre est à l'autel en chasuble de deuil,
Et debout, Inglebert, morne, près d'un cercueil,
D'un cercueil découvert où la jeune épousée,
Où sa chère Aliénor est, hélas! exposée.

Digitized by Google

Elle a sa grand'croix d'or, elle a son blanc mantel;
Son visage sourit d'un sourire immortel,
Et si dans cette châsse elle n'était placée,
On croirait qu'elle dort, la blonde trépassée.

Pendant qu'on chante au chœur le dernier chant des morts,
Une étrange rumeur arrive du dehors.
Dans le peuple inquiet circule un sourd murmure,
Quand s'ouvre le portail.
— Revêtu d'une armure,
— Pour la deuxième fois c'était la Chandeleur ! —
Et, montrant sous le casque une affreuse pâleur,
S'avance un chevalier tout blanchi de poussière.
Aux mains d'un écuyer reluit en sa bannière
La couronne de comte au-dessus du blason.

Comme un homme privé soudain de sa raison,
Aussi froid qu'un cadavre en son drap mortuaire,
Il reste droit au seuil, puis vers le sanctuaire
Il marche, se traînant d'un effort machinal;
Il tombe agenouillé près du corps virginal,
Et dépose un baiser sur le front de la morte,
En lui disant : — Au ciel ! — Par une étreinte forte
Du vieux sire Inglebert ayant pressé la main,
Suivi de son cortége, il reprend son chemin.

Or, des serfs, curieux d'en savoir davantage,
Du seigneur inconnu questionnaient le page
Qui devant le portail tenait le destrier.

— Mon maître, mes amis ? mon maître est un guerrier
Dont le nom à lui seul prendrait une bastille;
Allez le demander en Guyenne, en Castille,
Dont il est connétable ! — On l'appela d'abord
Messire Jean Chandos, puis comte de Béfort. —

Émile GRIMAUD.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

DU CARTULAIRE DES SIRES DE RAYS.

(*Suite.* — Voir page 449.)

49. — Mai 1267. — Charte de Geoffroi, s^gr^ de Châteaubriant, ch^er^, arbitre nommé par Girard Chabot, écuyer, s^gr^ de Rays, et par Olivier de Machecou, pour mettre fin à leur procès au sujet des *pourchaz et bailz* de l'Ile de Bouin. Au nom de son fils mineur Jean, Olivier en réclamait la moitié, tout en reconnaissant que la baronnie de l'Ile appartenait à Girard; mais l'arbitre les adjuge à ce dernier, à condition qu'il paiera à Olivier et à ses hoirs, 30 l. de rente, dont 15 sur les tailles levées à la St-Gervais et les 15 autres sur celles de la St-Michel, sous peine de 50 s. d'amende pour chaque semaine de retard. Si le fils d'Olivier meurt avant d'avoir atteint sa majorité, ledit arbitrage sera nul; sinon, Jean le confirmera dès qu'il sera en âge convenable. — 206. *F.*

50. — Février 1268, à Angers. — Charte passée sous le sceau de la cour du roi de France à Angers, et contenant transaction entre Louis, fils du roi de Jérusalem, vicomte de Beaumont, à cause de sa femme Jeanne de Pouancé, fille mineure et héritière de défunt Geoffroy de Pouancé et d'Emme de Châteaugontier, d'une part, et Girard Chabot, s^gr^ de Rays et de Châteaugontier, à cause de la susdite Emma, remariée avec lui, au sujet des terres de la Guerche, Pouancé et Segré, et de leurs produits et revenus.

Après de longs débats, les parties transigent de la manière suivante :

Emme aura, à titre de douaire, le tiers des biens de son défunt époux, tant en Anjou qu'en Bretagne et selon la coutume de ces

Digitized by Google

pays ; les deux autres tiers seront attribués à Jeanne; le tout sauf le paiement des dettes du sgr de Pouancé, lequel se fera d'abord sur les coupes et bois de ses forêts ; le produit des *chables* (arbres abattus par le vent), herbages et parnages devant rester auxdites dames, qui se les partageront comme il est dit. Chacune d'elles contribuera dans la même proportion à l'entretien des édifices, moulins, ponts, chaussées, etc., etc. Jusqu'à la majorité de Jeanne de Pouancé, Girard, mari d'Emme, aura le bail et la garde des susdites terres, dont il rendra et recevra les fois et hommages. Quand, par la majorité de sa femme, Louis de Beaumont aura le bail desdites terres, sur leur revenu net, il devra compter à Girard 100 marcs d'argent. Girard devra rendre compte de tout ce qu'il a reçu du revenu desdites terres, spécialement affecté au paiement des dettes. Il lui sera tenu compte de ce qu'il a payé au profit de la succession du défunt. Les sénéchaux, sergents-fieffés, vendeurs des bois, jureront à chacune des parties d'indiquer et rendre fidèlement ce qu'ils auront reçu; les contestations auxquelles leurs comptes pourraient donner lieu seront jugées par l'archidiacre Guillaume, l'archiprêtre d'Angers, et, en cas de partage, par l'évêque. Le vicomte de Beaumont garantit à Emma son douaire susdit contre les exécuteurs testamentaires et créanciers de Geoffroy, mais non sur les meubles du défunt qu'ils peuvent avoir saisis. Maurice de la Haye-Joulain, Etienne Tranchant, Hugues des Pins, chevaliers, et Jean des Baus, écuyer, se portent cautions pour lui du fidèle accomplissement de tout ce qui précède. Eux d'une part et Girard Chabot et Emme de l'autre, renoncent à toutes exceptions, etc., etc., et promettent d'exécuter en tout point les articles ci-dessus. — 38. *F.*

51. — 1er juillet 1268, à Angers. — Charte passée en la cour d'Angers, contenant une transaction entre Gilbert de Prulay, par raison de sa femme Alix, et Guérin Chevreul, à cause de sa femme Alienor, filles de James sgr de Châteaugontier, d'une part ; et Girard Chabot, par raison de sa femme Emme, sœur aînée des précédentes, d'autre part. Gilbert et Guérin réclamaient, au susdit titre, la portion héréditaire de leurs femmes dans la baronnie de Châteaugontier et la terre de St-Jean-sur-Coisnon. Après de longs débats, ils abandonnent à Emme la pleine propriété des susdites baronnie et terre, et de tous les objets qui constituent le douaire de leur mère Haouys en Anjou, Maine et

Digitized by Google

Bretagne, moyennant une rente de 25 l., payable à chacune desdites Alix et Alienor sur le péage de Châteaugontier, le jour de la Toussaint, à peine de 5 s. pour chaque jour de retard. Ainsi elles et leurs héritiers ne pourront désormais rien avoir ni demander, par raison de fraréiche, ou portion fraternelle; mais elles réservent leur droit *d'eschaeste*, c'est-à-dire de succession aux biens de leur sœur Emme (1). — 39. *F.*

52. — 4 août 1268. — Signification par Girard Chabot, écuyer, s^gr^ de Rays, à l'évêque de Nantes, du résultat de l'enquête provoquée par lui, et constatant qu'il est fondé, sinon en droit, du moins suivant l'usage et la coutume, à prendre les nappes du festin servi en la cour dudit évêque, le jour de son entrée solennelle à Nantes; et sommation au même prélat de produire de bons et fidèles témoins contre ceux que Girard a fait entendre. — 1.

53. — Octobre 1268. — Charte d'Olivier de Machecou, ch^er^, et de Girard Chabot, s^gr^ de Rays, fils de Girard et d'Eustachie, par laquelle ils transigent, après de longs débats, au sujet du château de Machecou, de la châtellenie de St-Philibert et de leurs dépendances.

Girard en aura le tiers, tel que le tenait, en viager, Maurice de Belleville, et il sera suzerain du tout, pour lequel il rendra foi et hommage au comte de Bretagne. Olivier aura, sous l'hommage de Girard, les deux autres tiers desdites châtellenies; plus les hommages, sauf ceux de Raoul Menguy, Jamet de La Muce à cause de sa femme, fille de feu Guillaume de Fresnay, Menet Le Borgne, Josselin de Croicat, Pierre Le Veneur et Durand Goymer, citoyen de Nantes. Olivier pourra citer et appeler devant lui ses hommes liges, qui doivent garde et estage au château et dans la ville de Machecou, sans que Girard ait le droit de s'y opposer. Les sergents de chaque seigneur jureront tous les ans de tenir un compte exact de ce qu'ils auront levé et dont l'autre seigneur doit recevoir une partie. A défaut de ce serment, le seigneur auquel le sergent appartient devra rembourser ce qui aura été détourné. Les conventions et donations faites au sujet des dites châtellenies, soit par le père et la mère de Girard, soit par ledit Olivier, devront être annulées ou donner lieu à indemnité convenable de la part de celui qui les a faites; sauf, en ce qui concerne Olivier, sa donation à Pierre, fils

(1) En original à Serrant.

Digitized by Google

du duc de Bretagne, sa transaction avec Maurice de Belleville, et sa concession à Hamon Chenu de la terre de la Vergnaye. Olivier s'oblige, dès qu'il en sera requis par Girard, à inviter et même enjoindre à Maurice de Belleville de délivrer le château de Machecou à Girard, et à prêter assistance à ce dernier contre ledit Maurice, en personne, mais à frais communs, en la cour du duc de Bretagne; le tout sauf les foi et hommage qu'il doit audit de Belleville son suzerain. Si Olivier meurt sans enfants légitimes, ses deux tiers dans lesdites châtellenies passeront à Chabot et à ses héritiers, à la charge de payer les dettes dudit Olivier, acquitter ses legs raisonnables et fournir le douaire de sa femme. Les infractions de ce dernier seront soumises à l'arbitrage de Guillaume de Loheac, Bonabbes de Derval et Hamon Chenu. Faute d'exécuter ce qui le concerne, Girard paiera 1,000 l. d'amende. — 222.

54. — 10 décembre, 1268. — Charte de Girard Chabot, valet, s^gr^ de Rays, par laquelle il vidime et confirme la donation que Beatrix de Machecou a faite, en 1235, à l'abbaye des Fontenelles, de la cohue de Machecou, dans le cas où ladite seigneurie viendra entre ses mains, en totalité ou en partie, par quelque raison que ce soit. — 123.

55. — Décembre 1268. — Charte d'Emme, dame de Châteaugontier, contenant donation en pleine propriété à son mari Girard Chabot, valet, s^gr^ de Rays, et à ses hoirs, du tiers de tous ses biens, dans le cas où leur fils Thibaut mourrait sans enfants légitimes. La seigneurie de Vue, avec ses dépendances, sera spécialement comprise dans ce don, et si elle ne suffit pas pour constituer le tiers des biens d'Emme, le surplus sera pris sur la terre de ladite dame la plus voisine de Vue. Girard conservera l'usufruit du susdit tiers, même dans le cas où Thibaut aurait des enfants. — 40.

56. — 24 février 1269. — Charte de Geoffroi, s^gr^ de Châteaubriant et de la Chaise-le-Vicomte, ch^er^, contenant que Girard Chabot, s^gr^ de Rays, s'est porté caution pour lui du paiement de 2,500 l. qu'il doit à Alphonse, fils du roi de France, comte de Poitou et de Toulouse, tant pour rachat des terres qu'il possède en Talmondais que pour amende d'une chevauchée (1) qu'il a faite en Poitou, sur

(1) Aujourd'hui on dirait *razzia*.

Digitized by Google

les terres du sire de Belleville. Geoffroi promet de rembourser tout ce que Girard aura payé pour lui, ainsi que les frais et dommages résultant de sa garantie, et il y oblige tous ses biens, en priant les comtes de Bretagne et de Poitou, et leurs alloués ou lieutenants, de faire exécuter la présente charte, s'il y a lieu. — 115. *F.*

57. — 27 mars 1269. — Charte de Maurice de Belleville, s^gr^ de la Garnache et de Montaigu, et de Girard Chabot, valet, s^gr^ de Rays, au sujet des château, ville et terre de Machecou. Maurice les conservera sa vie durant, avec toutes leurs dépendances et y compris l'hommage que doit Olivier de Machecou pour St-Philibert-de-Grandlieu; et Girard lui en maintiendra et fera maintenir la jouissance pleine et entière. Aussitôt qu'ils auront appris d'une manière certaine la mort de Maurice, le châtelain et les sergents de Machecou remettront tout ce qui précède à Girard et aux siens; ce qu'on leur fera jurer immédiatement. Maurice ne pourra rien vendre ni aliéner des susdits biens et domaines; mais diverses baillées faites par lui seront maintenues jusqu'à ce que Girard ait indemnisé ceux qui les ont reçues: notamment Berthelot de la Rivière, qui, outre les charges ordinaires, doit annuellement un éperon doré le jour de Noël. Maurice confirme le traité passé par Girard avec Olivier de Machecou, et priera le comte de Bretagne de confirmer le présent accord. Il déposera la charte du traité qu'il a lui-même passé avec ledit Olivier entre les mains de l'abbé de l'Ile-Chauvet, lequel, après sa mort, la remettra à Girard. Ainsi, par amour pour la paix et par le conseil de prud'hommes, furent terminés de longs débats, et l'exécution du présent accord garantie par le serment que Girard et Olivier jurent sur l'Évangile. — 221. *F.*

58. — 23 avril 1269. — Charte d'Arnaud de Lerac, par laquelle il reconnaît avoir reçu de Girard Chabot, sire de la Mothe-Achard et de la Maurière, les sénéchaussées de ces deux seigneries, offices qu'il promet d'exercer sans violence, en rendant devant ledit Girard, bonne et droite justice à tous, sous peine de perte desdites sénéchaussées et même de ses biens meubles et immeubles.— 185. *F.*

59. — 28 avril 1269. — Charte de Hugues L'Archevêque, s^gr^ de Parthenay et de Vouvent, et d'Olivier de Machecou, s^gr^ de la Benate, contenant une sentence arbitrale au sujet des 500 l. dues,

Digitized by Google

en vertu d'un traité précédent, par Girard Chabot, valet, à Maurice de Belleville, sgr de la Garnache et de Montaigu. Il est immédiatement fait remise à Girard de la moitié de cette somme. Quant aux 250 autres l., il ne sera tenu de les payer que dans le cas où lui, et ses gens à son instigation, commettraient quelque délit sur la terre de Maurice. Si Girard nie l'avoir commis ou excité, il devra l'affirmer par serment. — 190.

60. — Septembre 1270. — Charte d'Olivier de Machecou, cher, par laquelle il s'engage à remettre à Rainier, sénéchal de Nantes, et à Hamon Chenu, quinze jours après qu'ils l'en auront requis, le traité passé par lui, avec Maurice de Belleville et sa défunte femme ; afin qu'ils les fassent transcrire au mieux et loyalement. Olivier y apposera son sceau, de même que Girard Chabot et sa femme Eustachie ; et Jean, duc de Bretagne, sera prié de vouloir bien y mettre aussi le sien. — 116. *F.*

61. — 27 décembre 1270. — Charte de Maurice de Belleville, sgr de la Garnache et de Montaigu, contenant 1° quittance à Girard Chabot, valet, sgr de Rays et de Châteaugontier, des 300 l. qu'il lui devait, à cause de la transaction passée entre eux au sujet du château de Machecou ; 2° libération de Guillaume d'Apremont, Brient Le Bœuf et Regnaud de Ste-Flaive, qui s'étaient portés cautions pour le paiement de ladite somme. — 46. *F.*

62. — 28 octobre 1271, à Nantes. — Charte d'Olivier de Machecou, cher, sgr de la Benate et de Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, concernant le projet de mariage de son fils Jean de Coché, avec Eustachie, fille de Girard Chabot, valet, sgr de Rays. Eustachie lui a été livrée par son père ; mais dans le cas où Jean mourrait avant la célébration du mariage, Olivier s'engage par serment à la rendre, libre de tout autre lien et obligation matrimoniaux, à son père, ou, en cas de mort de celui-ci, à ses amis les plus rapprochés par le sang. Si Olivier meurt lui-même avant la bénédiction nuptiale, ceux auxquels il aura commis la garde de la jeune fille seront tenus de prêter le même serment. Cette charte est passée en présence de Lucas de Saint-Aignan, cher, et de Rialan du Temple, sénéchal de Nantes, arbitres nommés pour l'exécution du susdit mariage. — 112.

63. — 27 décembre 1271, à Nantes. — Charte du même Olivier,

Digitized by Google

concernant la susdite obligation, faute d'accomplissement de laquelle Girard Chabot ou ses amis pourront, sans contradiction possible, prendre possession et avoir la jouissance de toute sa terre. — 113.

64. — 21 novembre 1274. — Charte de la cour d'Angers, contenant assignation par Isabeau, veuve du sgr de Craon et dame de Chantocé, sur ses conquêts les plus voisins dudit lieu, dont le choix sera remis à Olivier Baderan et Lucas de Saint-Aignan, chers, des 50 l. de rente foncière qu'elle a données, mais seulement pour en jouir après sa mort, à sa fille Jeanne de Craon, lorsqu'elle l'a mariée avec Girard Chabot. — 19. *F.*

65. — 4 juin 1275, à Machecou. — Charte de Girard Chabot, sgr de Rays, Faleron et Froidfont, par laquelle, 1° il confirme les dons, legs, concessions et franchises accordés à l'abbaye, à l'abbé et au couvent de Breuil-Herbaud dans tous ses fiefs et arrière-fiefs, tant par son prédécesseur Raoul de Machecou, sgr de Rays, que par ses autres ancêtres et par divers nobles ; 2° il accorde lui-même les territoire et terres suivants : depuis la rivière du Bridounet de la Charreau Peyret, d'une part, jusqu'à la grande route qui va de la Garnache au Poyzac, d'autre, en suivant le cours du Faleron depuis le Poyzac jusqu'à la Bergerie, et de la Bergerie à la Charreau Peyret à travers les bois; plus les terres de Lommundière, la Bocherie, la Crespelière, la Boatière, la Rigaudière et la Tesselinière, en pleine propriété et avec tous droits de justice. — 254.

66. — Janvier 1276. — Charte d'Olivier de Machecou, cher, sgr de la Benate, par laquelle, 1° ayant reçu de Girard Chabot, cher et sgr de Rays, pour cinq années, la perception de tous ses revenus de l'Ile de Bouin, jusqu'à concurrence de 400 l. par an et pour compléter le remboursement des 2000 l. prêtées par ledit Olivier à Girard, il s'engage à faire prêter serment à celui qu'il chargera d'en faire la recette, d'en dresser et soumettre annuellement à Girard un compte bon et fidèle ; 2° considérant les grands frais imposés à ce dernier par la poursuite de ses droits sur Châteaugontier, il lui fait remise de la première année de la rente assignée par lui en mariage à sa fille Eustachie, lorsqu'elle fut accordée avec Jean, fils dudit Olivier. — 92.

Digitized by Google

67. — Janvier 1276. — Charte de Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays, par laquelle il donne dès maintenant et en pleine propriété à sa fille Eustachie, à l'occasion de son mariage avec Jean de Coché, 1° tout ce que sa défunte sœur Bellassez, lorsqu'elle épousa Brient Le Bœuf, ch^er^, a reçu en dot au Port-Durand et aux environs, dans le fief de l'évêque de Nantes, à Couëron, à Chef-Chef et ailleurs, dans le fief du duc de Bretagne; 2° 200 l. de rente foncière à assigner sur les meilleurs revenus de la terre de Châteaugontier, s'il peut l'avoir recouvrée, sinon sur ses fiefs, terres et sujets de Rays, mais non sur les villes, bois et forêts. Cet engagement est pris tant envers Jean de Coché qu'envers son père, Olivier de Machecou, et sans qu'aucunes chartes précédentes ou subséquentes puissent le modifier; mais si l'assignation est faite sur la terre de Châteaugontier, qu'il revendiquait du chef de sa fille, Girard ne sera pas responsable du défaut de paiement causé par la négligence d'Eustachie et de son mari. Cet engagement est pris sous la garantie de Rialan du Temple, sénéchal de Nantes. — 218.

68. — 30 janvier 1276. — Charte de Girard, sire de Rays, et d'Olivier de Machecou, s^gr^ de la Benate, au sujet de l'obligation contractée par ce dernier, en 1271, de rendre au premier sa fille Eustachie, dans le cas où Jean de Coché, qu'elle devait épouser, mourrait avant qu'elle eût atteint sa quinzième année. Si ladite obligation sur tous les biens d'Olivier ne plaisait pas à Girard, tous deux s'en réfèrent à l'arbitrage de Brient Le Bœuf, ch^er^, et de Rialan du Temple, sénéchal de Nantes, auxquels, en cas de partage, s'adjoindra Bonabbes de Derval, ch^er^. — 114. *F.*

69. — 2 février 1276. — Charte de G. (1) évêque de Nantes, contenant déclaration que Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays, a opéré le retrait de toutes les dîmes des paroisses de Couëron et de Vue, qu'il avait vendues audit évêque à raison de 150 l. t. sur lesquelles il en a déjà payé 70. — 2.

70. — Avril 1276. — Charte de Gui, vicomte de Thouars (2),

(1) Guillaume de Vern, évêque de 1268 à 1277.

(2) A Serrant existe le Vidimus original donné en 1353 par Robert James, garde du scel royal jadis établi à la Roche sur Yon, pour le roi de France, pour les contrats de la sénéchaussée de Poitou.

Digitized by Google

contenant renonciation perpétuelle, en faveur de Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays, et de ses héritiers et successeurs, au droit que le vicomte de Thouars avait, comme suzerain, de lever tailles et cens doubles sur les terres et fiefs de la Mothe-Achard, Saint-Hilaire-le Vouhis, Faleron, Brandois, la Maurière et toutes leurs dépendances, dans les cinq cas suivants : lorsque lui et son fils étaient reçus chevaliers, quand il mariait sa fille aînée, rachetait son corps de prison et faisait l'acquisition d'une terre. — 180. *F.*

71. — 23 août 1276. — Charte de Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays, et d'Olivier de Machecou, s^gr^ de la Benate, contenant concession à Guérin Doumer, pour lui et ses héritiers et successeurs, du passage de la Frete, assis d'une part en l'Ile de Bouin et de l'autre en Coutumier, moyennant une redevance annuelle de 5 s., et à la charge par ledit Guérin de faire sur son terrain, et d'entretenir en bon état, une voie et charroyère de treize pieds de large, pour entrer et sortir aisément de mer à terre et de terre à mer. — 211. *F.*

72. — Décembre 1276. — Charte de Guillaume, abbé du Breuil-Herbaud, et du couvent dudit lieu, par laquelle ils reconnaissent avoir reçu de Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays et de Touvois, 5 s. de rente annuelle et perpétuelle sur les cens de la châtellenie de Touvois, en échange des 5 s. de rente et du droit de pêche que les prédécesseurs de Girard avaient donné au monastère sur le moulin de Perré, situé sur la rivière de Faleron et dans la paroisse de St-Hilaire de Mermorte. — 6.

73. — 25 décembre 1276. — Charte de Guillaume de Marmande, contenant vente à noble homme Girard Chabot, à raison de 15 s. reçus comptant, du cens de 6 d. qui lui était annuellement dû sur l'étang dudit Girard, situé près du château de St-Étienne de Mermorte. — 176.

74. — 21 février 1277. — Charte de Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays et de Touvois, contenant cession à l'abbé et au couvent du Breuil-Herbaud de 5 s. de rente sur les cens de Touvois, en échange de pareille rente donnée aux religieux par ses prédécesseurs sur le moulin et la pêcherie de *Proiea* (le Préau?). — 255.

75. — 1277. — Charte de frère Foucher, prieur de l'ordre de Grandmont, contenant quittance à Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays,

Digitized by Google

des 50 s. de rente que sa sœur Eustachie, veuve de Bérard de Maillé, a donnée au correcteur de Bandouille-sur-Dive, pour la célébration de son anniversaire, aux conditions suivantes : 1° paiement par Chabot de la somme de 20 l.; 2° amortissement au correcteur de Bandouille de la rente de 5 muids de vin qu'il a acquise dans les paroisses de Coulonges et de Tesson. — 248.

76. — 10 mars 1278. — Charte de Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays, par laquelle il se soumet à l'arbitrage de Hugues de Chatillon, ch^er^, au sujet du procès intenté par l'abbesse de Fontevraud à lui-même, à Jean Thibaut, ch^er^, et à Jean Rondeau, sergent, à raison d'injures et vilainies commises envers les nonnains de la Bademorière, et du meurtre d'un de leurs sujets, nommé Étienne Racinous. Girard promet, à peine de 500 l. d'amende, d'exécuter la sentence dudit arbitre ; mais il stipule que la vie et les membres de lui et de ses gens seront saufs. — 207. *F.*

77. — Octobre 1278. — Charte de la cour de Nantes, contenant accord, entre Girard Chabot, s^gr^ de Rays, d'une part, et Olivier de Machecou, ch^er^, s^gr^ de la Benate et de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, d'autre part, au sujet du mariage de Jean de Coché, fils d'Olivier, avec Eustachie, fille de Girard et de sa défunte femme Ama de Châteaugontier. Girard lui avait donné en dot 200 l. de rente sur sa terre de Rays, en échange et compensation de ce qu'elle n'avait alors pu obtenir sur la succession de sa mère ; mais, en vertu de la convention qu'il est en voie de terminer avec Jean de Beaumont, fils de Louis, vicomte de Beaumont, et avec sa mère Jeanne de Pouancé, sœur aînée de ladite Eustachie, 100 l. de ladite rente seront prélevées sur la cohue et les autres revenus de Châteaugontier, et les 100 autres sur la terre de St-Jean-sur-Coisnon, dans le fief du seigneur de Vitré, en Bretagne, ou à Angers, sur un herbergement sis en dehors des portes de la ville, appelé Brécigné. Ce qui manquerait des revenus de Bretagne et d'Angers sera complété sur les biens que Girard avait jadis donnés à Bellassez, sa sœur, quand elle épousa Brient Le Bœuf, ch^er^, c'est-à-dire sur le Port Durand, paroisses de Couëron et de Chefchef.

En outre, et comme augmentation de dot, Girard donne à sa fille, réserve faite de l'usufruit, sur les sceaux qui sont nommés *les Briefs de Pornic*, un revenu égal à celui de la terre et seigneurie de Vue.

Digitized by Google

Si Eustachie meurt sans enfants, tout ce qui précède reviendra audit Girard, en vertu de la donation que sa défunte femme Ama lui a faite du tiers de ses biens; mais Eustachie, outre ses aumônes, pourra donner audit Jean de Coché, son mari, le tiers de la rente de 200 l. — Le présent accord devra être juré par les susdits Eustachie et Jean, de même que par Jean de Beaumont et Jeanne de Pouancé. Toutes les difficultés auxquelles il donnerait lieu entre Girard et Olivier, seront réglées par Brient Le Bœuf, s^gr de Nozay, et par Aimeri de Saint-Mars, ch^ers. — 219. *F.*

78. — Octobre 1278. — Charte de la cour de Nantes, contenant une transaction passée entre Girard Chabot, sire de Rays, et Olivier de Machecou, s^gr de la Benate et de St-Philibert-de-Grand-Lieu, au sujet des 100 l. de rente assignées sur la cohue de Châteaugontier, à Eustachie, fille de Girard, lors de son mariage avec Jean de Coché.

Si le produit de la cohue est insuffisant, la somme sera complétée sur les revenus que Girard a en propre à Châteaugontier, et comme il sera décidé par les arbitres ci-après : Aimeri de St-Mars, Aimeri de Sermaise et Jean de Crenon. — 107.

79. — 30 octobre 1278. — Charte de Hugues de Châtillon, ch^er, arbitre du procès entre l'abbesse de Fontevraud et Girard Chabot, contenant : 1° déclaration que Girard n'a eu aucune part, d'action ni de conseil, dans les excès commis par Thibaut et Rondeau ; 2° condamnation de ces derniers en 160 l. de dommages et intérêts envers les religieuses de la Bademorière. — 210.

80. — 31 octobre 1278. — Charte du même Hugues de Châtillon, par laquelle il se porte garant envers l'abbesse de Fontevraud du paiement des susdites 160 l. par Thibaut et Rondeau, savoir 80 l. à la mi-Carême et 80 à l'Assomption prochaines. — 199.

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

AVRIL 1856.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Depuis plusieurs mois, par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, nous n'avons pu donner le résumé des travaux de cette Société. Remontant à novembre dernier, nous allons passer rapidement en revue les séances restées en arrière.

Séance du 6 novembre 1855. — M. Bizeul rend compte du Congrès de l'*Association Bretonne* tenu à Brest dans le mois précédent (V. p. 348). — M. de Wismes montre à la Société un très-curieux plan, sur parchemin, de 1542, de la rivière la Vie, avec la vue des manoirs et châteaux situés sur ses bords, entre autres de celui d'Apremont. Il a acquis cette belle pièce de M. d'Espaulard, du Mans.

Séance du 4 décembre 1855. — M. Parenteau fait part d'une découverte de médailles (V. p. 493).

Séance du 12 février 1856. — M. Vandier, dans un rapport pour 1855, énumère les objets dont le Musée s'est enrichi pendant l'année, en indiquant leurs provenances et les noms des donateurs; puis, il présente le sommaire des travaux de la Société. M. le Président, appréciant l'utilité de ce compte rendu, adresse à l'auteur des remerciements et le prie de vouloir bien se charger pour l'année prochaine du même travail. — M. de Wismes lit une notice sur les seigneurs et le château d'Apremont. — M. le docteur Priou offre un ouvrage : *Découvertes faites à Rennes*, par M. Toulmouche, un poids espagnol et une petite monnaie de Louis XIII; il donne ensuite lecture d'une note sur les rapports et l'origine commune, suivant lui, des noms d'*Héloïse* et de *Louis*. — M. Phelippes-Beaulieux fait don d'une quantité de pièces, dont quelques-unes peuvent avoir de l'intérêt. — M. de Wismes lit une notice sur le château féodal de Lassé (province du Maine), encore d'une parfaite conservation.

Séance du 4 mars 1856. — M. l'abbé Hillereau, ancien grand-vicaire à Constantinople (1), est admis comme membre titulaire. — M. Vandier, reve-

(1) Après avoir perdu son cousin, l'archevêque de Pétra, et dirigé le diocèse pendant plus d'une année, ce prêtre distingué est revenu de l'Orient et en a rapporté un précieux médailler renfermant plus de quatre mille pièces grecques, romaines et byzantines. Voici comment s'exprime, au sujet de notre compatriote, une correspondance insérée dans l'*Univers* du 10 avril 1856 :

« Le carême qui vient de finir a été, pour les catholiques de Pétra, une occasion de se « ressouvenir du digne et excellent abbé C. Hillereau, et de regretter vivement son départ « de Constantinople. C'est que ce pieux et zélé missionnaire a si bien rempli les dix années « qu'il a passées à Constantinople; il s'y est fait si généralement aimer et estimer, que les « catholiques ne supposaient pas qu'il dût jamais les quitter. Malheureusement, des circon- « stances fort douloureuses pour lui l'ont porté à prendre ce parti, malgré les efforts de « Mgr Massabim pour le retenir. Je ne suis ici que le fidèle interprète des sentiments que M. « l'abbé Hillereau a inspirés à tous les catholiques de Constantinople, qui oublieront difficile- « ment en lui aussi bien l'homme que le missionnaire. »

Digitized by Google

nant sur le passé, lit, pour l'année 1854, un rapport semblable à celui qu'il a communiqué dans la séance précédente. — M. de la Borderie commence la lecture d'un travail dont nous parlons plus bas. — Enfin, M. de Béjarry rappelle une légende, qu'on pourrait intituler le *Sonneur de Saint-Amand*, qui se rattache à une chapelle située à Saint-Amand, sur les bords de la Sèvre.

Séance du 1er avril 1856. — M. Th. de la Villemarqué, directeur de l'*Association Bretonne*, assiste à cette réunion. M. Th. Nau, président, rend compte des travaux d'appropriation qui s'exécutent à l'ancienne chapelle de l'Oratoire, dans le but d'y établir le Musée archéologique. — M. le docteur Priou offre le buste de M. Delaville, ancien négociant, et M. de Wismes achève sa notice sur le château de Lassé, destinée à son grand ouvrage : *Le Maine et l'Anjou pittoresques*. — M. de la Borderie, dans la première partie de ses *Observations sur la conspiration et sur la mort du marquis de Pontcallec*, avait retracé, d'après les registres des États et la correspondance du maréchal de Montesquiou, gouverneur de Bretagne, l'histoire de la lutte engagée par ce gouverneur contre les États, en 1717 et en 1718; le but du maréchal, suivant lui, était de détruire les libertés garanties à la Bretagne par l'acte de son union à la France, et les Bretons, après avoir épuisé contre cette entreprise toutes les voies de la résistance légale, se trouvaient dans la nécessité de laisser détruire la constitution de leur province ou de recourir à une résistance extra-légale. Dans la seconde partie, M. de la Borderie établit que, par le but comme par les dates, la conspiration bretonne fut entièrement distincte de celle de Cellamare, dans laquelle on a coutume de l'englober; il donne ensuite de nouveaux détails sur l'histoire et la composition de la Chambre royale instituée en octobre 1719, pour juger les conspirateurs bretons; il insiste surtout sur le rôle peu honorable joué dans cette affaire par Gérard Mellier, qui en retira la mairie de Nantes. Enfin, venant à l'exécution des quatre gentilshommes qui eut lieu sur la place du Bouffay, le 26 mars 1720, M. de la Borderie compare entre elles deux relations, l'une écrite par l'un des confesseurs des condamnés, le carme Nicolas, publiée en 1828 dans le *Lycée armoricain*, et plus complétement par M. Pître Chevalier; l'autre, reproduite fidèlement par M. Colombel, dans un article de la *Revue des provinces de l'Ouest* (1re année, 1853-54, p. 155-162), et donnée comme anonyme, mais qui, suivant une pièce découverte par M. de la Borderie, doit être l'œuvre d'un nommé Germain, premier huissier de la Chambre royale. En appliquant à ces deux relations les règles ordinaires touchant la valeur des témoignages, M. de la Borderie conclut que le récit de l'huissier doit être rejeté quand il contredit celui du carme, et termine en citant le beau chant populaire sur la mort de Pontcallec, publié par M. de la Villemarqué.

Ces diverses lectures, faites dans de nombreuses réunions et écoutées avec la plus sérieuse attention, témoignent suffisamment que la Société, qui

Digitized by Google

ne cesse de s'accroître, est appelée à rendre de véritables services à l'histoire et aux arts dans notre contrée.

— SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DES CÔTES-DU-NORD.— Cette Société, dont les réunions n'ont pas lieu régulièrement, a tenu sa dernière séance à la préfecture, sous la présidence de M. Saullay de L'Aistre. M. le Préfet y assistait et plus de vingt membres étaient présents. L'assemblée a d'abord écouté avec un vif intérêt le discours de son président, qui a montré la tradition de la guerre, origine glorieuse de tant de titres et de monuments nationaux, ravivée tout à coup par les brillants exploits de notre armée. Des noms bretons s'étaient fait inscrire en tête des bulletins de notre conquête africaine (1); des noms bretons se mêlent encore en foule aux héroïques récits de la campagne d'Orient. M. le président ne s'est pas borné à prononcer l'éloge de tant de vaillants guerriers, il a demandé que les annales de la Société fussent ouvertes, cette année, à l'inscription des noms de ces dignes enfants de la Bretagne : motion accueillie avec la sympathie sur laquelle il était naturel de compter.

L'assemblée a ensuite entendu la lecture et le judicieux commentaire d'un document relatif aux redevances et traitements des officiers de justice dans l'ancien domaine ducal de Dinan, au XVIe siècle. Ce travail de M. Gaultier du Mottay se lie, comme l'on sait, à beaucoup d'intéressantes études dont la science archéologique lui est redevable. Le recensement de ces *gages* d'importants fonctionnaires, réduits à de si petits chiffres en livres, sols et deniers, étonne toujours notre époque et nous fait paraître l'antiquité plus *antique* encore qu'avec tous les autres objets de comparaison.

Le second mémoire qui a été lu, par M. Bonnelin, est une dissertation sur l'origine du monument celtique dit *Castel-Ruffel*, en Saint-Gouezec (dans le Finistère). Ce travail remarquable a le caractère aventureux et par cela même original et piquant de l'interprétation d'une vieille énigme historique : interprétation ornée, sinon pleinement justifiée, par les traits du symbolisme de l'idolâtrie la plus ancienne, et par d'ingénieux rapprochements entre quelques usages traditionnels chrétiens et certains rites extérieurs du paganisme. L'étymologie joue aussi un rôle important dans ce mémoire, qui rattache Castel-Ruffel au culte du soleil ou de Bélus.

L'assemblée, mise en train d'aimable causerie, sans repousser les conclusions du mémoire, a gaiement protesté contre certains *dérivés* qui n'ont rien de flatteur pour nos prétentions armoricaines.

Un autre mémoire a été lu par M. N. de La Noüe, secrétaire de la Société, et a offert un véritable intérêt, comme révélant de précieuses richesses artistiques possédées par d'humbles paroisses, dont l'une, le Bodéo, près Quintin,

(1) Les noms des Lamoricière, Bedeau, Le Flô, ont été ainsi bien justement rappelés dans ce discours d'un digne breton.

Digitized by Google

peut être fière des peintures sur bois qui décorent le lambris de son église. Deux appréciateurs fort compétents expriment leurs sentiments dans ce mémoire; car M. de La Noüe y invoque le témoignage de M. de Fréminville, autre membre de la Société, qui l'accompagnait dans sa visite, et dont le goût est celui d'un artiste qui a fait ses preuves. Ces peintures du Bodéo pourraient, avec une certaine probabilité, être attribuées à un peintre lamballais du XVIIe siècle, Serviget de La Bougère. La charmante chaire de l'église de Lanfains, due au sculpteur Corlay; l'ornementation sculpturale si délicate de la chapelle de Kermaria, en Plouha; ont eu leur mention honorable dans le même mémoire, terminé par des vœux auxquels toute l'assemblée s'est associée, afin que la double protection, civile et ecclésiastique, soit assurée à ces objets d'art religieux et les conserve intacts.

L'impression des discours et mémoires a été votée par l'assemblée. Il a été convenu qu'à l'avenir, des réunions auraient lieu périodiquement et que l'une d'elles précéderait le congrès de l'*Association Bretonne*.

Avant la séance, M. de Geslin avait mis sous les yeux de ses collègues un fragment du pavé en mosaïque découvert récemment à Corseul, et dont les petits cubes symétriques ont malheureusement perdu, par l'action de l'air, les vives couleurs dont ils brillaient au moment de la découverte. (TH. DE LA G.: *Foi Bretonne.*)

— INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE. — Les cinq Académies de l'Institut, réunies en séance générale, à Paris, le 12 avril 1856, ont arrêté le mode d'après lequel l'Institut procédera au jugement du concours pour le prix triennal de la valeur annuelle de 10,000 fr. qu'il a été chargé, par le décret du 14 avril 1855, de décerner, au nom de l'Empereur, dans la séance publique du 15 août prochain, à l'ouvrage ou à la découverte qui, dans les cinq années précédentes, aura le plus contribué à honorer ou à servir le pays :

« Chaque Académie nommera une commission qui lui proposera, par un rapport spécial, la découverte ou l'ouvrage qu'elle jugerait digne du prix.

» Les cinq rapports seront présentés au bureau de l'Institut par une commission de trois membres pris dans le sein de chaque Académie.

» Les cinq commissions, réunies au bureau, formeront une commission centrale.

» La commission centrale fera un rapport général sur les cinq ouvrages ou découvertes désignés dans les rapports particuliers de chaque Académie, et proposera à l'Institut de décerner le prix triennal, d'une valeur annuelle de 10,000 fr., à celles de ces découvertes ou à celui de ces ouvrages qu'elle en jugera digne.

» L'Institut, après avoir entendu le rapport de la commission centrale, prononcera son jugement et décernera le prix.

Digitized by Google

» Les membres de l'Institut ne sont point appelés à concourir pour le prix triennal. »

— Corseul, on l'a souvent répété, est une mine inépuisable pour les antiquaires et les archéologues ; mais, pour arriver à d'importantes découvertes, il faudrait beaucoup d'argent et une direction intelligente dans les fouilles. Ces réflexions nous sont suggérées par suite des nouvelles trouvailles faites récemment à Corseul, et dont M. Gervais, horloger-bijoutier de notre ville, s'est rendu l'acquéreur. Ces objets consistent d'abord en un buste de Cybèle, en bronze, que supporte un piédestal de même matière; le tout dans un parfait état de conservation. Ce buste en son entier a 20 centimètres de hauteur : la déesse est coiffée de ses attributs ordinaires, une tour crénelée. Les autres objets trouvés consistent en un bracelet en bronze (époque gallo-romaine) ; une clef en fer ; un fragment de divinité ; deux camées en pierre dure, l'un représentant Diane (bonne époque), l'autre un guerrier (bas empire) ; plusieurs monnaies, petit et moyen bronze (haut et bas empire) ; une bague en or avec chaton en pierre ; enfin, plusieurs beaux débris de poterie romaine avec de gracieux dessins en relief. (Extrait du *Dinannais*.)

— M. Dupin aîné vient de donner à la bibliothèque des avocats à la cour impériale de Paris la précieuse collection des arrêts rendus par le parlement de Paris de 1254 à 1790. Cette collection, entièrement manuscrite, se compose de deux cent trente-huit volumes in-folio. Le premier volume porte la mention suivante :

« Cette précieuse collection m'a été donnée par le prince d'Orléans, enfant du feu roi Louis-Philippe, et je n'ai pas cru pouvoir mieux faire, pour la conserver à la France, que la transmettre, à titre de don, à mes honorables confrères de l'ordre des avocats de Paris. » « DUPIN. »

— La Société impériale et centrale d'Agriculture, dans sa séance générale annuelle, tenue à Paris, le 20 avril 1856, a décerné une grande médaille d'or à M. Ducouédic, de Quimperlé, pour les améliorations qu'il a réalisées sur son domaine du Lézardeau. Il y a quatorze ans, ce domaine, qui se compose de 203 hectares, était dans un très-mauvais état. Il pouvait alors valoir 112,000 fr., et donnait un revenu moyen de 4,000 fr. par an. Il vaut aujourd'hui, suivant les chiffres indiqués par le rapporteur de la Société, 286,000 fr., il en rapporte 14,000 de revenu annuel et produira plus encore quand toutes les améliorations entreprises par son propriétaire auront reçu leur complément.

— Une section de la commune de Plénée-Jugon (Côtes-du-Nord) a été réunie à la commune de Penguily, par une loi du 22 avril 1856.

— On écrit du Mein au *Mercure de Souabe* que, le 23 mars, on a trouvé à Mayence, en creusant un puits, un fragment de presse à imprimer qui porte les initiales de J. Gutenberg et l'année 1441 en chiffres romains.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés.

ALMANACH AGRIBOLE des Deux-Sèvres, pour 1856. In-12 de 2 ff. Impr. de Gillet, à Niort.

ALMANACH de la Loire-Inférieure, pour 1856. In-12 d'1 f. 2/3. — ALMANACH DE L'OUEST, pour la Loire-Inférieure et les départements limitrophes. 1856. In-12 d'1 f. 2/3. Impr. de Guéraud, Nantes. Prix de chacun. . . . . ».10

L'ART DE L'IMPROVISATION DES DESSINS INDUSTRIELS rectilignes et diagonaux. Exposé des procédés simples et rapides pour construire les dessins les plus variés, sans connaissance préliminaire de l'art du dessin; par Teyssier, de la Gironde. In-8° d'1 f., plus 4 planches. Impr. de Busseuil, à Nantes. Prix. 5.»»

BIBLIOGRAPHIE. DU PRIX COURANT DES LIVRES RARES; par E. Gautier. In-8° d'1 f. 1/2. Impr. de Guéraud, à Nantes. — Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest*, 3e année, 1855-1856.

LA FRANCE avant ses premiers habitants, et origines nationales de ses populations; par Alex. Moreau de Jonnès, de l'Institut. Grand in-18 de 11 ff. — Paris, Guillaumin. Prix. 3.50

OFFICE DE L'AMIRAL EN FRANCE, du XIIIe au XVIIe siècle; par L. Rosenzweig, ancien élève de l'École des Chartes, archiviste du Morbihan. In-8° de 4 ff 1/2. Impr. de Galles, à Vannes.

PARABOLES et légendes, poésies dédiées à la jeunesse; par Hippolyte Violeau. In-18 anglais de 9 ff. — Paris, chez Ambroise Bray. Prix . . . . . 3.»»

PETIT-JEAN; par M. Charles Jeannel. 4e *édition*, revue et corrigée. In-12 de 14 ff. — Paris, chez Dezobry, E. Magdeleine.

SUR LA NAISSANCE DU PRINCE IMPÉRIAL. In-8° d'1/8 de f. Impr. de Mme veuve Mellinet, à Nantes. En vers. Signé: Boullault, ancien professeur de rhétorique, âgé de 84 ans.

UN PHILOSOPHE SOUS LES TOITS; par Émile Souvestre. *Nouvelle édition*. In-18 anglais de 7 ff. 1/3. — Paris, chez Michel Lévy frères. Prix. . . . . 1.»»

HÉLOÏSE ET ABÉLARD; par A. de Lamartine. In-16 de 2 ff. — Paris, chez Hachette. (De la Bibliothèque des chemins de fer.) Prix. . . . . ».50

DE LA SOLIDARITÉ, en droit romain, dans le droit coutumier, et en droit français. Dissertation présentée à la Faculté de droit de Poitiers, pour obtenir le grade de docteur; par M. Édouard du Bahuno du Liscoët, avocat, né à Napoléonville (Vendée). In-8° de 5 ff. 1/4. Impr. de Dupré, à Poitiers.

CANNENNEU AVEIT MIS MARI, Gerzenneu eit er retrèd, chœs a Gannenneu, Cannenneu eit er gouilieu principal ag er blai, Cannenneu eit er ré ag er congrégation, Tonniet er blai 1855. In-18 de 2 ff. 2/3. Impr. de Lamarzelle, à Vannes.

GUIRIONÉEU ag er religion ha devérieu ur hrechén, aveit chervige d'er grechénion a escobty guéned; dré en entru bellec, person pleniau. In-12 de 16 ff. Impr. de Galles, à Vannes. — A Vannes, chez Galles.

A MES LIVRES! esquisse poétique; par le colonel Charles de Rozières. In-8° d'1/2 f. Impr. de Guéraud, à Nantes. — Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest*, 3e année, 1855-1856.

Digitized by Google

Cantiques et chants, à l'usage particulier des Filles de la Sagesse. In-18 de 3 ff. 1/2. Impr. de Forest, à Nantes.

École supérieure de pharmacie de Paris. *Thèse sur le miel;* par A.-M. Houdbine, de Niort (Deux-Sèvres). In-4° de 7 ff. 1/2. Impr. de Thunot, à Paris.

Exposition universelle de 1855. Remise des médailles aux exposants des Deux-Sèvres, le 10 février 1856. In-8° de 4 ff. 1/2. Impr. de Favre, à Niort. (Compte rendu. — Discours de M. le préfet.)

Le Méthodisme en Poitou, suite au *Méthodisme* dans le département de la Vienne; par M. Poupot, pasteur à Poitiers. In-8° de 4 ff. Impr. de Bernard, à Poitiers.

La Nanette; par Prosper Vialon. 3 volumes in-8°, ensemble de 88 ff. 3/4. — Paris, chez Alex. Cadot. Prix. 22.50

Notice historique sur la Bourdonnais; par Alfred de Longpérier-Grimoard. In-8° de 3 ff. Impr. de Thunot, à Paris. — (Bertrand-François Mahé de la Bourdonnais, né à Saint-Malo en 1699, illustre marin, gouverneur des îles de France et de Bourbon, mort le 9 septembre 1753. — Une statue colossale, par M. Rochet, exposée à Paris en 1855, lui sera élevée à Bourbon.)

Notice sur M. le comte Louis de Sainte-Aulaire, de l'Académie française, pair de France, ambassadeur à Rome, à Vienne et à Londres; par le baron de Barante, de l'Académie française. In-8° de 10 ff. 1/2. — A Paris, chez Firmin Didot. — (Louis de Beaupoil, comte de Sainte-Aulaire, né au château de la Mancellière, près de Dol, en Bretagne, le 6 juillet 1778, mort en 1854.)

Notions élémentaires de calcul. In-18 d'1 f. 1/2. — A Poitiers, chez Létang.

Une légende bretonne, ou l'Apostat, par P. Lavayssière. In-12 de 7 ff., plus une gravure. — A Limoges et à Paris, chez Ardant.

Manual del cocinero, cocinera repostero pastelero, confitero y botillero, con al método para trinchar y servir toda clase de viandas, etc. Traducido por D. Mariano de Rementeria y Fica. *Nueva edicion,* aumentada, con muchos articulos nuevos, etc. In-18 de 12 ff. 2/3. Impr. de Lamarzelle, à Vannes. — A Vannes, chez Lamarzelle; à Paris, chez Garnier frères, rue des Saints-Pères, 6.

Practica de los ejercicios espirituales de S. Ignacio de Loyola; por el P. Pedro Tòmas Torrubia. In-12 de 28 ff. 1/2. Impr. de Lamarzelle, à Vannes. — A Vannes, chez Lamarzelle; à Paris, chez Garnier frères, rue des Saints-Pères, 6.

Notions diverses sur les verbes grecs; par E. Audinet, inspecteur d'académie. 3e *édition.* In-8° d'1 f. 1/2. — A Poitiers, chez Létang.

Annuaire statistique, historique et administratif du département du Morbihan; par Alfred Lallemand. In-18 de 7 ff., plus un tableau du revenu du département. Impr. de Galles, à Vannes. 1.25

Le chrétien *reconnaissant,* ou Instructions sur les bienfaits de Dieu; par l'abbé P. Pascal. In-18 de 5 ff. 1/2. — A Vannes, chez Lamarzelle (1855).

Notice pomologique. Description succincte de quelques fruits inédits, nouveaux ou très-peu répandus, avec figures des fruits décrits; par M. J. de Liron d'Airoles. 2e *édition.* Livraisons 3 et 4. In-8° de 4 ff. Impr. de Guéraud, à Nantes.

Souvenirs de la retraite prêchée par le R. P. Lavigne, à Nantes, en février 1856, pour la Société de Saint-Vincent-de-Paul. In-12 de 2 ff. Impr. de Forest, à Nantes.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE

Aⁿᵈ GUÉRAUD & Cⁱᵉ,

PASSAGE BOUCHAUD, NANTES.

Lettre d'vn Conseillier de Nantes *à Son Amy, sur l'evasion de Monsievr le Cardinal de Retz, A Nantes, M. DC. LIIII; suivie d'une Lettre du duc de Brissac.* — Gr. in-8°. . . . . 1 fr. »

Étude historique et morale sur le Compagnonnage et sur quelques autres associations d'ouvriers, depuis leur origine jusqu'à nos jours; par M. C.-G. Simon, membre de la Société académique de Nantes, etc. — Brochure in-8° de 176 pages. . . . . 2 fr. 50

Petite Géographie de la Loire-Inférieure, par Eugène Talbot et Armand Guéraud, correspondants du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, etc., avec une carte du département : deuxième édition, revue avec soin et sensiblement augmentée; ouvrage approuvé par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, et mentionné avec distinction par l'Institut de France (Académie des Sciences); 1 vol. in-18 de 316 pages. . . . 1 fr. »

En donnant des détails précis de topographie, de statistique et d'histoire, les auteurs ont eu pour but de faire un livre qui fût approprié aux besoins de l'instruction, en même temps qu'il pût servir de guide aux voyageurs dans le département de la Loire-Inférieure. Ils ont parcouru toutes les communes du département, afin de ne rien avancer qui n'ait été vérifié sur les lieux. La carte du département a été dressée par M. Pinson, sur une échelle assez grande pour pouvoir être utile à MM. les voyageurs, les propriétaires, les agents voyers, etc.

Le Progrès, album de lecture. *Méthode nouvelle et complète basée sur l'étude par la mémoire* et aplanissant toutes les difficultés. Lecture courante en 50 leçons. Cinq parties, en dix-huit tableaux. Par Mᵐᵉ Tardiveau (Sophie Berranger). — (Cet ouvrage a reçu, par un vote unanime, l'approbation de la Société académique de Nantes.) — 1 vol. petit in-4° de 21 ff. (168 pp.) Prix. 2.»»

Essai sur l'art de vérifier les dates des Calendriers Julien et Grégorien; par E. Morin, docteur ès lettres, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes. Un vol. format Charpentier. — Prix. . . . . 2 fr. »

La Bretagne, son histoire et ses historiens; par M. G. Le Jean, lauréat de l'Institut. — 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr. »

Mémoire historique sur l'abbaye de l'Ile-Chauvet, *ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Luçon, par le P. Arsène Cochois, ermite camaldule, prieur de cette maison;* annoté et suivi de la description des restes de cette abbaye, par Armand Guéraud. — Gr. in-8°. . . . . 2 fr. »

Les Moulins en deuil, *épisode de la guerre de la Vendée.* — 1793. — par Mᵐᵉ Mélanie Waldor. — Deux jolis volumes format anglais. . . 6 fr. »

Fleurs de Vendée, *poésies,* par Émile Grimaud. Un joli volume in-12, format anglais, papier satiné. . . . . 3 fr. 50

Biographie bretonne, par P. Levot, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest, l'un des rédacteurs de la *Biographie universelle*, etc.

Le savant, modeste et consciencieux auteur a compris que pour doter son pays d'une *Biographie sérieuse et complète*, il ne lui suffisait pas d'avoir travaillé pendant vingt ans; mais que le concours d'écrivains dispersés dans toute la Bretagne, lui était encore indispensable. Il a, en conséquence, appelé comme collaborateurs : MM. Bizeul, A. de Blois, A. Burnel, A. de Courson, Cunat, E. Carissan fils, de Rostaing de Rivas, Duchatellier, Dugast-Matifeux, Armand Guéraud, Ch. Laennec, Th. de la Villemarqué, J.-A. de Kergaradec, Le Jean, A. de la Borderie, J. de Penguern, etc., etc.

La *Biographie bretonne* comprendra environ 24 livraisons in-8° de 80 pages chacune.

Le prix de la livraison est de 1 fr. 50 c.

Les 22 premières sont en vente.

Digitized by Google

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La ***Revue des provinces de l'Ouest*** paraît le 1er de chaque mois, par numéro de 64 pages grand in-8°, format de revue, papier [illegible] satiné.

On souscrit au bureau de la Revue : **A NANTES, chez Aud GUÉRAUD & Cie, Imprimerie-Librairie du passage Bouchaud.**

PARIS, chez DUMOULIN, quai des Augustins, 13.
RENNES, — VERDIER, GANCHE.
FONTENAY, — NAIRIÈRE-FONTAINE.
VANNES, — CAUDERAN.

L'abonnement part du 1er septembre.
Un an, 12 fr. pour Nantes, et 15 fr. par la poste

Nantes, Imprimerie Aud GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES

DE L'OUEST

(BRETAGNE, POITOU ET ANJOU).

—

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

Honorée d'une Souscription à Vingt Exemplaires par le Conseil général de la Loire-Inférieure.

TROISIÈME ANNÉE.

10e LIVRAISON. — JUIN 1856.

NANTES,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE And GUÉRAUD ET Cie,
PASSAGE BOUCHAUD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

De la 10e Livraison.

Pages

Le chevalier de Nouainville. — Épisode de mœurs du XVIIIe siècle. — Par M. Ch. DE SOURDEVAL. (*Voir la 9e livraison.*). 577

Théodicée de Platon. — (Extrait du rapport manuscrit présenté par M. Év. COLOMBEL, à la Société Académique de Nantes, pour la réception de M. Mourier comme membre correspondant.). 594

Biographie du président Habasque, par M. X. 603

Mnémosyne. — Poésie, dédiée à A. P. — Par M. le colonel Charles DE ROZIÈRES. 608

Le Cartulaire des sires de Rays. — Table analytique des chartes qu'il contient. — Par M. P. MARCHEGAY. (*Voir la 9e livraison*). 613

Programme des questions proposées pour la classe d'Archéologie du XIIIe congrès de l'Association bretonne, qui s'ouvrira à Saint-Brieuc le dimanche 5 octobre 1856. 625

Critique littéraire : — De la Puissance maritale, par M. I. Viaud; par M. Joseph MARTINEAU, docteur en droit; — Cours familier de Littérature, par Lamartine. 629

Chronique du mois; par Armand GUÉRAUD. 635

Nécrologie : — Binet; — sœur Marie Jousserant. 639

Bulletin bibliographique mensuel. 640

Digitized by Google

LE

CHEVALIER DE NOUAINVILLE.

ÉPISODE DE MŒURS DU XVIIIe SIÈCLE.

(*Suite et fin.* — Voir p. 513.)

La plupart de ses amis avaient émigré, et ceux qui restaient l'excitaient à émigrer lui-même. Il résista longtemps à cette idée, dont il ne prévoyait que trop les funestes conséquences. Cependant, entraîné par l'exemple, il finit par s'y rendre. Il rassembla ses faibles ressources et partit pour l'Angleterre, laissant chez M. de Sourdeval son tableau et une quantité de papiers contenant les lettres qu'il avait reçues de tant d'amis dont il considérait l'affection comme son trésor le plus précieux.

Mais, avant de suivre le chevalier de Nouainville vers la triste fin de sa carrière, occupons-nous des deux objets de ce dépôt. Au mois de mars 1794, M. de Sourdeval fut obligé, par une mesure révolutionnaire, de quitter la ville qu'il habitait et d'aller avec d'autres Nantais — nobles ou suspects — en exil à Blois. En partant, il confia précipitamment à des mains diverses son mobilier. Il mourut au mois de décembre 1795, au château de Collier, en Blésois, où il avait reçu une généreuse hospitalité de M. de Fougeroux de Secval, son ami et celui de Nouainville : M. de Fougeroux, ancien officier de marine, avait été l'un des organisateurs de la fonderie de canons à Indret. Les héritiers de M. de Sourdeval, étant revenus à Nantes, rassemblèrent ce qu'ils purent du mobilier dispersé. Le tableau de la scène du 10 mai avait disparu; il avait été, disait-on, réclamé par des habitants de la ville de Rennes, auxquels il fut remis : nous

Digitized by Google

ignorons ce qu'il est devenu, et nous regrettons qu'il ne figure pas aujourd'hui parmi les collections historiques de cette cité. La correspondance seule est restée; elle a été religieusement conservée dans la famille, et c'est elle qui nous sert d'éléments pour écrire la présente notice. Elle ne contient presque rien de la main de Nouainville, à peine quelques notes insignifiantes : elle se compose presque uniquement de lettres reçues par lui. Il n'en est aucune qui ne soit également honorable pour celui qui l'écrivit et pour celui à qui elle fut adressée. Cette correspondance est un monument curieux de l'élévation d'âme du chevalier, une expression singulière du haut degré d'estime et presque de vénération auquel a pu atteindre un modeste officier dans le XVIIIe siècle. Nous avons déjà cité des fragments de cette correspondance à l'occasion de l'action du 10 mai; qu'il nous soit permis d'en transcrire encore quelques-uns étrangers à cet événement. Les sentiments qu'elle exprime, les tableaux qu'elle expose, sont pour nous de l'histoire, après la transformation sociale que nous avons éprouvée. Nous ne sommes plus les hommes ni les femmes de ce temps-là. Nous avons une plus jolie écriture et nous mettons mieux l'orthographe, c'est certain ; mais il est à craindre que nous n'ayons plus dégénéré comme amis et comme correspondants, que nous n'avons gagné avec nos maîtres d'écriture, de grammaire, de musique et de philosophie.

XII.

A bord de la *Calypso*, à Brest, le 20 décembre 1785. — Bonne année.

Mon cher compagnon d'infortune (1),

Je commande la *Calypso* et j'ai ordre d'être prêt à partir pour l'Inde le 30. J'arrive à Brest ; l'armement est très-avancé : jugez de mon embarras ; il faut trouver des fonds, avoir des piastres, changer son or, se pourvoir de tout, puisque la *Junon* et la *Sibylle* ne m'ont rien laissé. Adieu, je n'ai qu'un moment et j'en profite pour vous assurer du plus sincère attachement. Me voici pour trois ans loin de ma femme, que j'ai laissée au Coatiliou, accou-

(1) Le comte de Kergariou lui confère ce titre dans toutes ses lettres, en souvenir du naufrage de la *Junon*, dont nous avons parlé. Nous ignorons quel fut le sort de la *Sibylle*, dont il est question dans cette lettre. Nous savons seulement, par une lettre de Mme de Guébriand, sœur de M. de Kergariou, que cet officier commandait la *Sibylle* en 1782. Nous avons lu le nom de l'infortuné comte de Kergariou-Locmaria sur le monument funèbre de Quiberon.

Digitized by Google

chée le 12 d'une fille, et qui ignore encore que je vais courir la mer et si loin.

Je suis de tout mon cœur, mon cher Nouainville, votre, etc.,

KERGARIOU-LOCMARIA.

XIII.

14 septembre 1785.

Je ne suis pas fâché, mon cher Nouainville, d'avoir laissé passer quelque temps avant de vous écrire. Les jours qui suivent une séparation portent l'empreinte des adieux, et je crois qu'il est plus sage d'épuiser sa tristesse que de l'alimenter; ou s'il est quelque moyen d'adoucir l'amertume, c'est le silence et la résignation. Aussi, vous sais-je un gré infini, mon cher Nouainville, de nous avoir épargné à tous deux un moment de crise, que deux amis n'ont pas toujours la prudence d'éviter. — Je suspens ma lettre, pour en lire une que je reçois de vous. Ah! mon ami, que nos conversations ont été rares et courtes! Pour répondre avec ordre à vos questions, et satisfaire au désir flatteur que vous me témoignez de savoir des nouvelles de ma femme et de mes enfants, je vous dirai que la première m'a consolé, autant qu'il était en elle, du chagrin que m'a causé votre départ; elle m'a plaint et a cherché à me distraire : mes enfants, sans s'en douter, me consolent aussi. Ces chères créatures jouissent à présent de la portion de tendresse que vous laissez vacante; car je ne puis la renfermer, il faut qu'elle s'exhale au dehors. Mais tout cela ne m'empêche pas de sentir que vous me manquez. Je me souviendrai toujours, mon cher ami, que vous m'avez appris à sentir tout mon bonheur. Il n'est point de reconnaissance qui puisse acquitter ce bienfait.

J'ai vu Saint-Pierre, une fois chez lui et deux fois chez son libraire. Je vais lui faire quelques dessins pour ses *Études de la Nature*. Je l'attends de jour en jour, pour qu'il m'en donne les sujets. Son livre se vend toujours très-bien. Vous lui avez plu, mon cher ami; il me parle de vous comme j'aime que l'on m'en parle. J'aime à vous devoir sa connaissance. Adieu, mon bon ami, aimez toujours votre affectionné

SENONNES.

XIV.

Paris, 25 mars 1786.

MON TRÈS-CHER NOUAINVILLE,

Je me sais bon gré de n'avoir pas répondu sur-le-champ à votre dernière lettre. Le passage où vous me parlez de l'état de votre âme, au sujet du retard qu'avaient éprouvé mes dernières nouvelles, avait troublé la mienne au point que, rendant justice aux sentiments qui vous avaient dicté ce

Digitized by Google

passage, je ne pus me défendre d'une nuance de dépit dont vous vous seriez peut-être aperçu. Je suis maintenant plus tranquille; mais je n'en reste pas moins convaincu que vous êtes un ami un peu ombrageux. Au surplus, je ne me plains point de mon sort; je puis même dire qu'en amitié, mon domaine est plus étendu que le vôtre. Le tranquille et tolérant Vassal (1), qui contraste avec l'inquiet Nouainville, multiplie avec celui-ci mes sensations; l'un commence où l'autre reste, et tous deux me font éprouver ce que l'amitié a de plus vif et de plus doux.

J'ai vu M. de Saint-Pierre, qui a reçu avec toutes les marques de l'estime et de l'attachement l'expression de vos sentiments pour lui. Il m'a chargé (et je m'en acquitte avec une sorte de scrupule) de vous conter l'anecdote suivante : Il se promenait, il y a huit jours, sur les nouveaux boulevards, seul, suivant sa coutume, lorsque des gémissements, que l'on poussait près de lui, le tirèrent de ses rêveries. Il se retourne, voit un homme qui, avec les symptômes de la douleur la plus déchirante, veut intéresser la compassion par le récit de ses infortunes. — Sa femme morte depuis six mois; — un ami qu'il a cautionné le ruine par une faillite; — il vient à Paris, chercher un fils, sa dernière et pitoyable ressource..... — Oui, interrompit M. de Saint-Pierre....., qui était cocher dans une grande maison, d'où on l'a chassé pour avoir cassé une glace, etc. Vous ne croyiez pas vous être adressé à quelqu'un qui connût si bien votre histoire; mais rappelez-vous qu'il y a environ huit mois, vous l'apprîtes à deux personnes que vous trouvâtes sur le chemin de Menilmontant, et dont une vous donna, à deux reprises, douze francs pour regagner votre pays, où vous étiez meunier. Je suis un de ces deux hommes, et je ne puis vous assister, en ce moment, que du conseil salutaire d'abandonner le dangereux métier de fourbe et d'hypocrite! Une réponse insolente fut le prix de cet avis. — Quoique vous n'ayez pas, mon cher Nouainville, le don de deviner les énigmes, je me flatte que vous vous rappellerez sans peine un événement où vous jouâtes le rôle de bienfaiteur, vis-à-vis de ce même fripon. Il est donc vrai qu'il existe ce rapport entre le vice et la vertu, qu'il faille quelquefois se défendre des élans de la plus noble compassion, sous peine d'en rendre les effets dangereux et d'entretenir cette domination honteuse de l'hypocrisie sur la bonne foi et la générosité.

SENONNES.

XV.

Paris, 20 juillet 1786.

Je vous fait passer, mon cher Nouainville, la réponse de M. de Saint-

(1) M. de Wasa, appelé communément et par corruption Vassal, était un officier de Robau, intime de Nouainville. Il était d'origine suédoise, et prétendait descendre de Gustave Wasa.

Digitized by Google

Pierre à la lettre que vous m'avez chargé de lui remettre. Cette réponse m'a valu un petit billet que je conserverai soigneusement, malgré sa brièveté et son peu d'importance.

Ce matin, le vicomte de Toustain est venu me prendre pour me présenter au baron de Paraza, qui, tous les mercredis, donne le déjeuner à douze ou quinze savants des plus distingués. Je me suis trouvé, moi chétif, avec un certain avocat bas-breton qui parle quarante langues, et qui fait imprimer un ouvrage où il veut prouver que la langue primitive est l'ancien celtique, le baragouin de votre populace de Port-Louis (1), le bas-breton, en un mot; avec un chevalier de Catuélan, qui en parle dix-sept; le marquis de Tollendal et beaucoup d'autres, qui tous en possèdent une douzaine. Le patron récite son *pater* en deux cents idiomes. Je n'ai point entendu s'énoncer avec autant de clarté et d'élégance : il nous a fait le développement d'un système sur l'enchaînement des connaissances humaines, qui m'a paru aussi simple que savant et ingénieux. Au milieu de tous ces ramages, je me trouvais comme le plus honteux des manœuvres au temps du fameux édifice de Babel, lors de la confusion des langues, ou, si vous le voulez, comme un intrus jeté parmi les apôtres après la descente du Saint-Esprit. Je n'ai retrouvé le mien qu'au moment où je suis entré chez M. de Saint-Pierre, à qui j'avais demandé la permission de lui amener le vicomte de Toustain et l'ami Jacobsen (2). Il m'avait envoyé sa lettre le matin même, et me demandait le jour où je lui amènerais mes deux amis. Sa surprise et le désordre qui règnent habituellement dans son petit appartement, et son petit domestique (augmenté d'un chat malade depuis quelque temps, et très-digne, par son naturel doux, de ce petit chien que nous avons caressé quelquefois), ne nous ont pas empêchés de commencer une conversation très-intéressante. Le vicomte lui a lu un passage d'un article qu'il fournit à la nouvelle Encyclopédie, où il cite avec éloge l'auteur des *Études de la Nature*. Leurs opinions opposées sur l'ancien gouvernement féodal ont été discutées avec beaucoup de sagacité, de bonne foi et de

(1) Nouainville était alors en garnison à Port-Louis, près Lorient. L'avocat bas-breton en question est sans doute le célèbre Le Brigant, auteur de plusieurs ouvrages dans le sens indiqué : l'ami de La Tour d'Auvergne, qui, après avoir été capitaine dans l'armée française, partit simple volontaire sous la république, pour remplacer le fils de Le Brigant, appelé sous les drapeaux; La Tour d'Auvergne, qui refusa tout avancement, fut, par le premier Consul, décoré du titre de Premier grenadier de France. (Voir p. 257.)

(2) Jean-Corneille Jacobsen, député auprès du roi par l'île de Noirmoutier, lorsque cette île eut été acquise par le roi du duc de Bourbon, en 1776, a été maire de Noirmoutier et membre du conseil général de la Vendée de 1806 à 1830. Son père, originaire de Dunkerque, s'était établi à Noirmoutier vers 1740 : il descendait de Michel Jacobsen, célèbre marin, surnommé le *Renard de mer*, qui commanda un vaisseau de la fameuse *Armada*, flotte envoyée par Philippe II, contre l'Angleterre; il fut fait amiral général d'Espagne, et, après sa mort, enterré, par ordre de Philippe III, dans la cathédrale de Séville. Il était bisaïeul du célèbre Jean Bart.

Digitized by Google

convenance. Je crois qu'ils ont été contents l'un de l'autre; je l'étais de tous les deux, et plus encore d'avoir procuré au vicomte la connaissance d'un auteur modeste, tolérant et agissant comme il prêche. Je le serais bien davantage, si je pouvais contribuer à appuyer le zèle de M. l'abbé de Barral (1), qui, sur la simple lecture des *Études de la Nature*, a pris la plus haute idée de notre ami, et veut s'employer à lui faire avoir une pension du clergé; mais ceci demande beaucoup de ménagements : notre philosophe ne veut point solliciter; il faut que ses amis fassent tout. L'abbé de Vassal est le négociateur de cette affaire.

SENONNES.

XVI.

Paris le 19 juillet 1786.

MONSIEUR,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 juin; elle m'a été remise par votre aimable ami M. le marquis de Senonnes. Je suis bien sensible à toutes les choses obligeantes que vous me mandez et que vous me faites sous-entendre. Vous n'êtes certainement pas fait pour être oublié de moi, par les qualités de votre cœur et de votre esprit, et je serais très-flatté d'entretenir avec vous une correspondance régulière et suivie, si je n'étais accablé d'une multitude de visites et de lettres qui me font souvent négliger mes affaires les plus pressantes. Il m'en arrive chaque jour de nouvelles, à cause de mon livre; et, dans ce moment même, j'en reçois une du prince royal de Prusse, qui me témoigne sa satisfaction à l'occasion d'un exemplaire de mon ouvrage qui lui a été remis par un ancien ami que j'ai à Berlin. Jugez donc de mon embarras, avec une mauvaise santé, obligé de pourvoir seul à la plupart de mes besoins. M. le marquis de Senonnes ne m'a point parlé de la tromperie dont vous vous plaignez et que j'ignore. Tout ce que je sais, par rapport à ce petit moment d'existence qu'on appelle la vie, c'est qu'il vaut mieux être dupe que fripon. Vous ne devez point vous reprocher votre action généreuse à l'égard du meunier que nous rencontrâmes sur le boulevard; le mérite en est d'autant plus grand aux yeux de celui pour l'amour duquel vous l'avez faite, que celui qui en a été l'objet en était indigne. Je vous quitte bien malgré moi, ayant par-dessus le cours de mes occupations ordinaires le souci de m'emménager dans une petite maison que je viens d'acheter rue de la Reine-Blanche. J'espère que votre digne ami m'y viendra voir, et qu'il voudra bien se charger quelquefois de me rappeler à votre souvenir et de vous assurer de la considération distinguée avec

(1) Archevêque de Tours, sous l'Empire.

Digitized by Google

laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DE SAINT-PIERRE.

P. S. Je vous prie d'observer que le nom de Bernardin, que vous avez joint à mon nom de famille, est un nom de baptême (1).

XVII.

Paris, le 18 septembre 1789.

J'ai reçu, Monsieur, avec bien du plaisir, des marques de votre souvenir, par M. de Tilly, et je suis bien fâché de ne m'être pas trouvé chez moi lorsqu'il s'est donné la peine d'apporter votre lettre. J'ai répondu au billet qu'il a laissé en mon absence, que s'il voulait me dire le jour et l'heure qui lui seraient le plus commodes, je l'attendrais chez moi. Je n'en ai point eu de nouvelles jusqu'à présent. Les affaires publiques occupent ici tout le monde. Dans ce remue-ménage universel, j'ai voulu, comme Diogène, rouler mon tonneau : je suis au moment de faire paraître une suite de mes *Études*, intitulée : *Vœux d'un Solitaire*. Cette circonstance quadruple mes écritures, ce qui est fort contraire à ma santé. J'aspire après la campagne, dont le séjour est pourtant plus dangereux que celui des villes. Au milieu de ce bouleversement universel, je bénis Dieu de m'avoir ménagé des amis dans toutes les parties de l'Europe ; en sorte que mon âme peut au moins se reposer sur eux. Je suis charmé d'en avoir plusieurs dans la ville que vous habitez (*Nantes*) : j'en ai un déjà ancien, qui est M. Gellée de Prémion, ancien maire de Nantes, et un tout nouveau, M. de Chabot, dont vous êtes fait pour connaître tout le prix. Je suis bien fâché que les affaires de M. Le Gardeur du Tilly ne lui aient pas permis de venir me voir plus tôt ; car je le vois sur son départ, et le témoignage d'un homme comme vous inspire le désir de le connaître. Pour vous, Monsieur, votre réputation est faite, non par des paroles, mais par des actions. Vous faites le bien, et je le conseille ; la différence est à votre avantage. Puisse votre patriotisme servir d'exemple ; car il est rare de réunir à la fois la modération et le courage.

DE SAINT-PIERRE.

XVIII.

Paris, le 1er février 1791.

Mes vœux vous suivront partout, mon cher ami, et mon amitié vous a précédé à Saint-Domingue, si votre sort vous y porte. Mes beaux-frères devront être

(1) La famille de l'auteur de *Paul et Virginie*, prétendait rattacher son origine au célèbre Eustache de Saint-Pierre, le héros du siége de Calais.

Digitized by Google

instruits, à votre arrivée, qu'il est dans le 2e bataillon de Rohan deux autres moi-même, et vous pourrez juger, vous et Vassal, de l'amitié qu'ils ont pour moi. Gardez ma lettre, qu'il sera bon de leur montrer au cas où celle que je leur ai envoyée se serait égarée. Je gémis sincèrement de la triste mission que vous allez remplir ; et, sous quelque face que je l'envisage, elle me navre le cœur : je gémis des malheurs dont est frappée ma coupable patrie.

Adieu ! adieu ! pour longtemps peut-être. Après ce mot, je n'ai plus la force de vous dévoiler, comme je le devrais, les tendres regrets que vous occasionnez à Mme de Senonnes et à moi.

SENONNES.

XIX.

Château de Rancy, près Bonneuil-sur-Marne, près Paris, le 12 août 1791.

Je commence, mon très-cher ami, par vous remercier du constant souvenir dont vous m'avez donné des marques pendant un intervalle rempli de malheurs et de difficultés. Je n'ai pas été si loin que vous pour en éprouver de bien pénibles, et dont je me suis éloigné dans le temps où il m'est démontré qu'il m'eût été possible de vous embrasser. J'étais en Anjou, lorsque l'abbé de Vassal, qui est venu exprès du Guercy, pour remplir ma place auprès de mes enfants, m'envoya votre première lettre. Ma femme, ma fille, deux belles-sœurs, un beau-frère et moi rentrions dans un château que la menace de l'incendie avait fait démeubler : nous avions erré cinq jours et quatre nuits dans les chaumières et les forêts ; nous avions vu brûler trois châteaux voisins, dont l'un appartenait au frère de Saulnière ; le mien, celui de mon beau-frère, menacés également, lorsque votre vraie consolation me parvint. Je ne vous exprimerai point, mon très-cher, toutes les joies qu'elle me fit éprouver : la pureté, la solidité de vos principes, votre courage, votre résignation ; le bonheur que vous aviez eu jusque-là d'éviter ou d'échapper à de très-critiques positions ; la raison et la prudence, qui me promettaient d'être toujours vos guides ; tout cela, dis-je, formait un contraste si consolant avec les sensations déchirantes qui nous froissaient encore, que je remercie le ciel de l'avoir fait tomber entre mes mains dans ces cruels moments. Adieu, mon très-cher ami : quand serons-nous réunis ?

SENONNES.

XX.

Colleville, près Bayeux, le 20 janvier 1791.

A NOUAINVILLE, *amitié pour la vie !*

Il y a bien des jours, mon cher ami, que j'aurais dû vous écrire ; mais une série d'affaires et de courses ne m'a donné que le temps de penser à vous,

Digitized by Google

non celui de vous exprimer mes sentiments. Vous avez laissé dans mon âme de bien douces impressions; je me rappellerai toujours combien votre profonde sensibilité vous faisait jouir de mille sentiments délicieux, et si je ne trouvais pas d'âme qui pût m'entendre, mon imagination me rendrait toujours heureux près de vous.

Vous voilà donc rejeté dans le tourbillon des affaires et du monde, ballotté par la fortune, promené par elle dans les chemins les plus difficiles, et trouvant toujours, au milieu des événements, de ces jouissances délicieuses connues seulement de ceux qui, comme vous, fondent leur bonheur sur la vertu et la religion. S'il est un spectacle fait pour ramener l'homme aux vrais principes, c'est celui de l'homme de bien aux prises avec l'adversité, qui, fort de sa conscience, s'avance avec fermeté vers la fin de sa carrière(1). J'espère, mon cher ami, que cette même Providence, qui veille sur vous, fera que vous ne vous embarquerez pas. Hâtez-vous de nous instruire de votre sort dès que vous le saurez, et croyez bien que vos amis vous suivront de cœur au bout du monde. Puissiez-vous revenir l'hiver prochain passer quelques mois avec nous, voir nos enfants grandis et retrouver parmi nous la tranquillité. Vous me verrez changé, parce que vous m'avez rendu meilleur; vous m'avez appris à mieux sentir le prix de ma position, tout ce qui m'entoure a pris un nouveau charme pour moi. Oui, mon ami, je vous dois, comme vous me le dites, d'être possesseur de mon propre bien.

Adieu, mon cher Nouainville, écrivez-moi! Ma femme joint sa petite lettre à la mienne. — A vous, pour la vie.

Charles DE MARGUERYE (2).

Dans cette lettre se trouve la suivante, sans date.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DE MON ROI.

Vous voilà donc, Monsieur, bien éloigné de vos bons amis du château de Colleville. Il est inutile, je crois, de vous répéter que vous avez emporté bien des regrets: il ne faut que vous connaître pour être assuré que, quand vous quittez un pays, vous en faites toujours éprouver beaucoup; mais ils sont plus ou moins vifs, et je suis l'interprète de ma famille pour vous prier de distinguer les nôtres. Nous nous ressouvenons avec une tendre émotion du plaisir que vous nous avez procuré dans nos jolies veillées de Colleville; combien vous avez su toucher nos cœurs par l'histoire de vos malheurs, et combien votre grande résignation en la Providence nous a fait prendre un tendre intérêt à celui qu'elle a daigné conserver, pour le bonheur de ses amis.

(1) Belle pensée, plusieurs fois exprimée dans les œuvres de Sénèque.

(2) M. de Marguerye était entré au service en mai 1773; il fut fait lieutenant-colonel en 1781, et sous-lieutenant des gardes d'Artois.

Digitized by Google

Mais, en conviendrai-je ? j'ose lui faire un reproche : pourquoi ne vous a-t-elle pas laissé parmi nous ? Il faut convenir, avec la franchise que vous me connaissez, que nous en serions tous devenus meilleurs. J'aimais à suivre des conseils dictés par l'amitié et la vertu, et votre ami a ressenti, à votre exemple, combien la religion est nécessaire au bonheur. Le mien est à son comble quand je songe que c'est à vous seul que je dois ce changement. Il me reste encore un vœu à former, Monsieur, c'est de vous voir partager notre solitude et former une société d'amis aussi heureux qu'il soit donné de l'être sur la terre ; et ce bonheur, Monsieur, serait votre ouvrage. Mes petits enfants se portent fort bien ; mon fils partage déjà pour vous les sentiments de sa famille, et j'espère que ma Virginie ne sera pas en reste lorsqu'elle saura penser.

Adieu, Monsieur, pensez à nous, pensez à Colleville, et soyez bien convaincu du sincère attachement que je vous ai voué.

ALBERTINE DU PERRIER DE MARGUERYE.

XXII.

De la même.

Bayeux, le 21 février 1791.

Voilà donc un mois que vous avez quitté notre pays, Monsieur. Combien, depuis ce temps, nous avons pensé à vous, et combien de vœux ardents nous avons formés pour n'être pas longtemps séparés de vous. Vous seriez attendri, Monsieur, si vous pouviez être témoin des entretiens de vos bons amis, et si vous pouviez imaginer l'intérêt qu'ils prennent à vous. Je ne puis me refuser au plaisir de vous détailler comment votre lettre d'adieu a été reçue. En conviendrai-je ? j'en ai été émue jusqu'aux larmes : on se persuade aisément ce qu'on désire ; nous conservions encore l'espoir que les bruits alarmants étaient faux, et que vous nous seriez rendu, lorsque votre lettre est venue détruire une illusion qui m'était douce. Votre départ m'a beaucoup attristée ; je suis effrayée des nouveaux dangers que vous allez courir. Votre courage à les supporter ne peut ajouter à mon estime.

Marguerye ne vous a pas répondu, étant depuis longtemps en Touraine. Je vous réponds d'avance du bonheur qu'il aura à remplir l'engagement que vous lui proposez. Soyez persuadé du plaisir que j'aurai à le remplacer, lorsqu'il ne pourra vous donner lui-même de ses nouvelles. Il ne sait point encore votre départ ; plus heureux que nous, il jouit d'un espoir qui l'affligera lorsqu'il lui sera ravi.

Nous sommes depuis un mois habitants de Bayeux. Mon Dieu ! que sont devenues nos charmantes soirées de Colleville, que vous saviez si bien embellir ?... Mais pourquoi d'inutiles regrets ? Espérons qu'elles ne sont que différées, et que vous serez rendu à nos vœux. Ma famille se rappelle à votre souvenir ; pensez à Colleville, pensez à ses habitants.

Digitized by Google

XXIII.

De M. de Marguerye.

Bayeux, 27 mars 1791.

Nous voilà donc séparés par des mers, des dangers, et bien du temps, mon cher ami. Nos cœurs vous suivent; ils s'alarment pour vous; ils se réjouissent du plaisir indicible que leur procurera votre retour, et nous sommes trop occupés de vous pour oublier jamais le moment où nous devons nous rappeler à votre souvenir. Mon absence m'a fait manquer le premier courrier: ma femme m'a remplacé; mais je ne lui céderai jamais le plaisir de m'entretenir avec vous. Puissions-nous recevoir aussi exactement de vos nouvelles que nous vous donnerons des nôtres. J'espère que ma constante amitié nous donnera des droits à la vôtre. Mais rappelez-vous, mon bon ami, que le sentiment le plus pur a besoin d'être entretenu; ne négligez donc pas ceux que leur attachement pour vous, leurs goûts simples, leur cœur suivant le vôtre, doivent vous faire distinguer des autres connaissances. Nous sommes du même pays. Lorsque la fortune, lasse de vous ballotter, vous permettra de vous fixer, vous pouvez, sans vous éloigner de votre famille, remplir nos vœux en habitant avec nous. Si le présent nous afflige, jouissons du moins en espoir des biens que l'avenir peut nous préparer. Votre première lettre sera pour toute la famille une fête dont je voudrais que vous fussiez le témoin. Nous n'oublierons jamais que vous ne quittâtes point Colleville avez des yeux secs.

J'ai fait une absence de six semaines, pendant laquelle j'ai passé quinze jours à Paris, le reste en route ou en Touraine. La capitale était alors en fermentation, pour le voyage de Mesdames Tantes; mais j'ai remarqué que la fermentation ne dépassait pas la dernière classe d'hommes. C'était un spectacle nouveau pour moi de voir le changement qui s'était opéré depuis la révolution. Je n'en ai point trouvé dans les mœurs, ni même dans le mouvement ordinaire; les rues sont aussi embarrassées, on y voit autant de monde, mais pas de voitures dorées ni de grandes livrées. On a dansé à carnaval plus que jamais; les objets de luxe ont repris de la valeur. On est tolérant en société; aristocrates et démocrates ne se voient pas moins. J'ai vu à Paris, un instant, M. de Senonnes; mais pas assez pour le connaître plus qu'auparavant, et il pouvait difficilement gagner dans mon esprit, avec l'opinion que vous en avez.

J'ai la plus vive impatience de savoir ce que vous allez faire à la Martinique: vous nous en devez un détail. Adieu, mon bon ami; ce mot me coûte: il me semble que vous partez pour un long voyage. Quoi qu'il puisse arriver, à vous et dans tous les temps.

Digitized by Google

XXIV.

Du même.

Colleville, 10 juin 1791.

Nous avons reçu, mon cher ami, vos lettres du 16 mars et du 21 avril : il me serait impossible de vous peindre l'expression de joie que chacune d'elles a portée dans nos âmes. Nous vous suivions depuis si longtemps avec inquiétude. La certitude de votre arrivée sain et sauf à votre destination nous a ôté un poids qui affligeait nos cœurs : puisse le ciel continuer à vous protéger; il le doit, pour l'encouragement des bons et la consolation de vos amis. Aucun de nous, mon cher chevalier, n'a lu avec des yeux secs les marques d'attachement que nous trouvons à chaque ligne de vos écrits; nous sentons les mériter, et elles nous flattent davantage. Votre sensibilité si parfaite, — les dangers que vous courez, — votre éloignement immense, — l'espoir de vous faire partager la tranquillité de notre asile après tant d'orages, tout concourt à nous faire trouver dans l'expression de vos sentiments un accent qui va à l'âme, qui l'élève et le fait jouir délicieusement des larmes que vous arrachez.

XXV.

Du même.

Colleville, 24 juillet 1791.

J'ai autant de peine que vous, mon cher ami, à me figurer que vous soyez rendu à mes vœux, et votre lettre me fait un inexprimable plaisir. Le ciel vous ramène pour mon bonheur, et vous allez enfin jouir de votre tranquillité en comparaison des agitations que vous avez eues depuis six mois. Comme la scène de la vie est variée pour vous, mon cher chevalier, et comme la Providence vous balance sur les tempêtes, pour vous ramener au port; hâtez-vous d'obtenir un congé, si bien dû au rétablissement de votre santé et à vos fatigues. Revenez passer votre hiver avec nous; tous nos voisins partagent mon empressement. Litteau vous désire infiniment, et vous manquerez à ceux qui vous aiment le plus, et le plus à votre manière. En vérité, mon ami, comme à vous, tout cela me paraît un songe, et j'ai besoin de vous voir pour y croire : vous ne pouvez vous figurer combien votre retour est un effet de la Providence pour moi comme pour vous. Lorsque vous serez au courant des événements politiques qui sont arrivés en votre absence, et quand vous aurez une opinion assise sur ce serment dont vous allez vous occuper, je reporterai votre esprit sur des détails qui intéressent votre ami, auquel vos conseils peuvent être très-utiles. Hâtez-vous de me mander ce que vous ferez pour ce serment. Au reste, quelle que soit votre décision, je l'attends pour l'ap-

Digitized by Google

prouver, bien sûr qu'elle vous donnera de nouveaux droits à mon estime. Ma femme et ma belle-mère vous disent mille choses. J'ai de l'impatience de recevoir le journal de votre voyage. Adieu, mon bon ami; tout à vous et pour la vie.

Ch. DE MARGUERYE.

XXVI.

Colleville, septembre (ou octobre) 1791.

Il se passe peu de jours, Monsieur le chevalier, que je ne lise attentivement la charmante lettre que vous nous avez écrite; votre âme y est peinte tout entière : elle m'a fait une impression de plaisir qui ne peut être comparée qu'à celles que vous m'avez vues quelquefois, lorsque vous nous racontiez des événements qui vous ont intéressé, ou lorsque votre amitié pour nous vous portait à nous donner quelques conseils qui me sont encore bien présents. Mon Dieu! que je regrette ce temps! Donnez-moi donc l'espoir qu'il n'est pas perdu sans retour. Lorsque vous serez fatigué de vos longs et pénibles services, après avoir payé à votre patrie le tribut que vous lui devez, venez rendre à vos amis le bonheur que vous leur avez déjà fait connaître; venez nous donner l'exemple d'une vertu pure, d'une piété solide et éclairée : nos enfants, à votre exemple, deviendront vertueux et bons. Il faut, à ce propos, que je vous fasse le portrait de ma jolie Virginie : elle a de grands yeux bleus fort expressifs, de jolis sourcils noirs bien prononcés, la figure ronde, le nez retroussé comme sa mère, une jolie bouche, une peau blanche, des cheveux noirs; elle est mince quoique très-grasse, maligne, décidée, caressante, boudeuse, gaie, très-aimante et quelquefois craintive. Voilà le portrait de mon bijou; vous voyez qu'il y a du travail et de la ressource. Vous seriez trop heureux, si vous voyiez mes enfants se caresser; presque tous les jours, il s'établit à mon réveil, sur mon lit, une intéressante partie de jeu. Les soins complaisants que mon fils a pour sa sœur, comme plus faible que lui, annoncent de sa part du jugement et un bon cœur. J'ai grand plaisir à les voir ensemble, rien n'est plus attachant.

Je suis, depuis quelques jours, seule ici avec Marguerye. La musique, la lecture, l'ouvrage, la promenade, voilà nos occupations. Peu de politique; elle me trouble et me désole : j'entrevois un avenir effrayant; puissé-je me tromper!

Votre lettre m'a fait grand bien, Monsieur; j'y ai puisé de nouvelles forces : on a quelquefois besoin de ranimer son courage, et les conseils d'un ami sont d'un grand prix. Je m'occupe maintenant d'un petit travail qui m'intéresse et me fait passer d'heureux instants. Nous lisons ensemble des ouvrages sérieux et instructifs; je remarque les passages qui m'ont le plus frappée,

Digitized by Google

et j'en fais un petit journal, avec des réflexions que je me permets d'y ajouter. A propos de journal, le vôtre nous a rendus bien heureux. Vous avez dû recevoir une lettre de moi, où j'essayais de vous exprimer le plaisir qu'il nous a fait à tous. Figurez-vous me voir auprès de la cheminée du salon, tenant votre recueil à la main, la joie peinte sur la figure, l'intérêt et l'impatience sur celle de mon auditoire : mon fils, près de moi, n'osant souffler, de peur de m'arrêter; le plus profond silence n'étant interrompu que par des acclamations de plaisir. Nous le relisons souvent en famille, et toujours avec le même intérêt.

Il y a bien longtemps que nous n'avons reçu de vos nouvelles, et nous sommes dans l'incertitude de l'endroit que vous habitez (1). Notre pays est absolument désert, la disette d'hommes est générale. Ils sont partis avec empressement, et reviendront peut-être de même. J'ai vu les Litteau dernièrement : ils se portent fort bien, et parlent de vous avec amitié et le plus vif intérêt; M. de Litteau, surtout, a pour vous des sentiments d'estime et d'attachement dont il aime à vous donner l'assurance. Nous sommes fort en paix à Colleville; je compte y passer l'hiver : puis, au printemps, un petit voyage à Paris me fera rajeunir avec la nature, dans le temps où elle semble riante pour tous les êtres; elle le sera doublement pour moi, en me rendant à mon pays, à mes amis, et à tout ce que je regrette encore tous les jours; cependant, je suis plus raisonnable qu'autrefois. J'y verrai Mme de Senonnes, et serai enchantée de faire connaissance avec l'ami que vous y avez; ce titre lui en a donné un auprès de moi. Je me fais un grand plaisir de parler de vous.

Vous ne vous plaindrez pas de moi, j'espère; voilà une assez longue épître. Écrivez-moi souvent, et surtout ne perdez pas de vue que nous avons ici un appartement qui vient d'être arrangé à neuf et qui porte votre nom : il est à vous; toute la famille vous l'a dédié d'un commun accord. Rendez-vous à nos vœux, et, dans votre première lettre, donnez-nous l'assurance de vous le voir occuper. D'abord, vous devez à votre ami de venir lui donner les conseils que vous lui avez promis; c'est de vous qu'il doit recevoir ses premières leçons de piété. Il vous a donné toute sa confiance; vous le ramènerez vers cet Être dont il sent qu'il a besoin lui-même pour son bonheur. Adieu, Monsieur, toute ma famille se rappelle à votre souvenir; mon petit Louis vous aime et vous prie de revenir : il prétend que vous l'avez trompé, que vous lui aviez promis de revenir le voir de temps en temps, et qu'il se lasse de votre absence; cependant il vous embrasse. Je vous rends fidèlement ce qu'il m'a chargé de vous dire. Adieu encore! Ne doutez jamais de mes sentiments.

ALBERTINE DU PERRIER DE MARGUERYE.

(1) Nouainville était alors en cantonnement à Bourgneuf-en-Retz.

Digitized by Google

XXVII.

A Vaulaville, 5 août 1791.

MONSIEUR,

Marguerye, connaissant tous nos sentiments pour vous, n'avait pas négligé de nous apprendre votre retour en France. J'avais partagé avec lui et sa charmante famille la joie de vous savoir rentré à bon port: ç'a été un nouveau plaisir pour moi d'en être informé par vous-même. Je suis aussi reconnaissant de votre souvenir que de vos attentions pour mon fils. Nous vous devons toute notre tranquillité sur le compte et même sur le sort d'un enfant qui nous est cher. Une jeune plante aussi fragile avait besoin d'être soutenue et cultivée; et grâce à vous, Monsieur, elle est l'objet des soins les plus tendres (1). J'ai de vrais amis, mais je n'en ai point qui m'aient servi avec autant de zèle que vous. Je regrette infiniment de n'avoir pas acquis plus de titres auprès de vous. Vous me flattez infiniment, Monsieur, en nous annonçant le dessein de revoir notre canton et de nous y compter pour quelque chose. Mme de Litteau, qui a versé des larmes au récit des bontés que vous avez eues pour son fils, me charge de vous faire remarquer que Vaulaville est situé sur la route avant Colleville, et que, par conséquent, vous devez vous y arrêter d'abord. Arrivez donc bien vite, Monsieur, et, barbe fraîche ou non, il vous est préparé bien des accolades, tant à Colleville qu'ici; ma femme toute la première vous sautera au cou, sans craindre le scandale. J'ai couché cette nuit chez Marguerye; sa jolie petite femme ne se porte pas bien: elle est d'une santé très-faible, ce qui la rendrait encore plus intéressante, s'il était possible. Nous avons beaucoup parlé de vous, et l'on vous attend à Colleville avec une grande impatience. Adieu, Monsieur. Rien ne peut ajouter aux sentiments de reconnaissance et d'attachement respectueux avec lesquels je suis, etc.

DE LITTEAU.

Nous pourrions continuer longtemps ces sortes de transcriptions, sans diminuer l'intérêt qui s'y rattache.

Mais quel était donc cet homme pour qui, de toutes parts, jaillissaient des sentiments si purs, si élevés, si profonds; qui fixait sur lui l'affection de pères de famille, de vieillards, d'hommes sérieux et austères, d'esprits d'élite; qui recueillait de la plume de tant de femmes l'expression d'une noble, confiante et délicate amitié? Cet homme ne brillait ni par sa fortune, ni par son grade, ni par ses

(1) Nouainville avait placé le jeune chevalier de Litteau, pour son éducation, chez l'abbé de la Bretonnière, à Dinan, en Bretagne.

Digitized by Google

avantages extérieurs; mais il avait une noblesse d'âme, une beauté de caractère, naïvement exprimés par une parole naturelle et facile. Sa conversation était sympathique, pénétrante, entraînante, parce qu'à son cœur seul il demandait ses pensées et ses paroles. Il eut un moment d'éclat populaire, il fut héros pendant un jour, avec un retentissement de trois mois; puis ensuite, il fut oublié : mais il avait auparavant des amis du premier mérite; il en eut de même après que la gloire du 10 mai se fut évanouie. L'ami de Bernardin de Saint-Pierre résumait évidemment en lui ces trésors de sensibilité, de bonté, de vertu douce et tendre que l'auteur de *Paul et Virginie* avait répandus avec tant de charmes dans ses compositions. Ce qui était imagination chez l'élégant auteur, se trouva être réalité chez le lieutenant d'infanterie. Ce concert de lettres que nous avons vues nous le fait comprendre, et diverses personnes qui ont connu Nouainville, nous ont affirmé que telle était l'impression qu'il avait produite sur elles.

Maintenant, après tant de charmes jetés sur cette vie, après tant de nobles et douces sympathies soulevées en faveur d'un modeste officier, il nous reste une pénible tâche à remplir. Amitié, gloire, illusion, tout est fini. L'hydre de la révolution est là, et, de ses mille têtes, il dévore tout, au dedans comme au dehors, de près comme de loin. Que sont devenus ces nombreux et chauds amis de Nouainville, qui désormais sont aussi les nôtres? Nous l'ignorons en général. Qu'est devenu Nouainville lui-même ? Il nous a été assez difficile de le pénétrer. M. de Sourdeval, auquel il avait, en partant, confié son tableau et sa correspondance, n'entendit jamais parler de lui. Il savait toutefois que Nouainville avait emporté ses titres de famille, avec l'espoir de se faire reconnaître, en Angleterre, d'une famille Bloundell, prétendant, comme la sienne, descendre du fidèle compagnon du roi Richard. Le marquis de la Coudraie, vendéen émigré, qui l'avait connu à Nantes, a dit l'avoir rencontré en Angleterre, bien accueilli par cette famille; il a ajouté que Nouainville et plusieurs officiers du régiment de Rohan, entre autres M. de Wasa, dit Vassal, cet ami intime du chevalier de Nouainville et du marquis de Senonnes, avaient fait partie de l'expédition de Quibéron et y avaient péri. Le fait serait d'autant plus naturel, que cette malheureuse expédition eut lieu sous le commandement du comte d'Hervilly, ancien colonel de Rohan-Soubise. Mais Nouainville doit être excepté de

Digitized by Google

cette relation de M. de la Coudraie; car, d'une part, M. Crétineau-Joly, qui, dans son *Histoire de la Vendée militaire*, a raconté l'événement du 10 mai, m'a affirmé avoir cherché vainement le nom de Nouainville sur les cadres des régiments d'émigrés qui figurèrent à Quibéron, et, d'un autre côté, une seconde version digne de foi nous a été transmise, sur notre demande, par M. Gisle, maire de Valognes, et la voici : M. de Gerville, savant distingué, qui habitait la ville de Valognes, où il est mort depuis peu d'années, a connu, pendant l'émigration, Nouainville, qui était son proche compatriote. Ainsi que M. de la Coudraie, il le vit accueilli en Angleterre par la famille Bloundell; mais, peu de temps après, ils se trouvèrent ensemble faisant partie de la compagnie de Francval, dans le régiment de Royal-Émigrant, qui combattait en Flandre contre les armées de la république. Le malheureux Nouainville fut blessé, à côté de M. de Gerville, d'une balle qui lui traversa le genou et lui coupa une artère; il fut porté à l'hôpital de Furnes, où il mourut dans les premiers jours de 1794. « C'était, dit M. de Gerville, un homme grave, brave, loyal, religieux et très-aimé de ses camarades. » A ces traits nous reconnaissons encore Nouainville.

Ainsi périt, à l'âge de quarante ans, émigré obscur, proscrit, réduit à combattre contre sa patrie, délaissé dans un hôpital étranger, celui que de si nobles amitiés avaient accueilli toute sa vie, celui que la faveur populaire avait un moment porté en triomphe, celui que ses belles qualités, que son renom national et de hautes sympathies, telles que celles de Dumouriez et de Victor Moreau, l'étudiant de Rennes devenu général, auraient pu appeler à remplir les premiers rôles dans les armées de la République, dans les conseils de l'Empire ou de la Restauration.

Ch. DE SOURDEVAL.

Digitized by Google

THÉODICÉE DE PLATON[1].

M. MOURIER, *recteur de l'Académie de Rennes.*

Quelle aïeule du genre humain, Messieurs, que cette Grèce antique, cette Grèce des anciens jours ! Quels trésors variés et splendides elle nous a légués, ouvrant ses mains pleines de vérités et de fables, et couvrant la terre de ses souvenirs, de ses exemples, de ses vertus, de ses monuments. Elle est morte, cette civilisation hellénique; mais elle est morte exténuée de chefs-d'œuvre, d'héroïsme et de génie.

A la source de toute poésie, nous trouvons Homère, ce fleuve intarissable auquel ont bu toutes les générations; puis Hésiode, puis Sophocle, Euripide, Aristophane, Ménandre, qui était la perfection même. Pindare fonde le lyrisme, la plus haute corde de l'enthousiasme humain; Anacréon a eu l'honneur de fournir à Platon sa définition du poète : « Le poète est chose légère, ailée et sacrée. » Quoi de plus aérien que la divine poésie du chantre de Téos?

En beaux-arts, la Grèce nous montre Phidias et le Parthénon. Quelle patrie, Messieurs, quelle patrie que cette terre chérie des dieux, où la petite île de Milo, comme qui dirait un gros bourg de la banlieue de Paris, possédait et enfouissait pour l'avenir la merveille de la statuaire.

En éloquence, voici Périclès, Alcibiade, Isocrate, Eschine, Démosthènes. Les hommes d'État de la Grèce abondent, ses grands

(1) Extrait du Rapport manuscrit présenté par M. Ev. Colombel, à la Société Académique de Nantes, pour la réception de M. Mourier comme membre correspondant.

Digitized by Google

capitaines sont immortels. Annibal et César n'ont fait oublier ni Miltiade, ni Épaminondas, ni Alexandre. Le héros du patriotisme, résistant aux invasions étrangères, est toujours Léonidas. Aristide est toujours le Juste; Phocion vaut Caton. Hérodote a créé l'histoire, Xénophon a laissé un impérissable chef-d'œuvre. Personne n'égale Thucydide, pas même Tite-Live, pas même Tacite; d'autres, ici, parleraient mieux que moi d'Hippocrate.

Est-ce tout? Non; il faut compter encore d'autres génies familiers d'Athènes, si petite dans l'espace, si grande dans le temps: Socrate, Platon, Aristote.

Certes, Rome est grande, c'est la terre des grandes choses, des grandes idées, des grands hommes, *magna parens*. Je ne le contesterai point; mais, s'il est permis de le dire, elle a une grandeur qui n'est pas celle de la Grèce. Rome est fameuse en masse, par sa discipline politique, par son sénat, par son orgueil, par ses faits collectifs : conquêtes et lois, *moie suâ stat*. Mais le Romain a moins d'éclat que le Grec; en d'autres termes, Rome n'a pas ce chœur étonnant de puissantes individualités. La Ville éternelle n'a compté pour quelque chose dans le monde des idées que depuis son commerce avec la Grèce. Longtemps, faute de modèles, le souffle poétique lui manque, et, de même, la spéculation philosophique. Dans les arts, rien d'indigène. Les monuments sont pillés en Grèce, et encore méprisés du temps de Cicéron (Cicéron, *Lettres*). Le théâtre romain vient d'abord d'Étrurie, puis de Grèce. En poésie, nulle fiction, nulle invention. A vrai dire, Rome n'a, dans le domaine des choses de l'esprit, en propre, que son éloquence, *arme de forum;* sa loi, *arme de conservation;* sa colonie, *arme de conquête;* sa légion, *arme de victoire*. Aussi, elle a des hommes de guerre à balancer les capitaines grecs; la tribune romaine vaut la tribune athénienne. Rome a encore de grands légistes et de grands administrateurs. Mais Virgile ne vaut pas Homère, Lucrèce ne vaut pas Hésiode, Térence ne vaut pas Ménandre, Salluste ne vaut pas Xénophon. Rome a le caractère, la Grèce a la forme, — cette forme splendide sans laquelle la création fût demeurée le chaos, — cette forme qui imprime aux productions de l'intelligence le cachet de l'immortalité. Platement racontée en style vulgaire, il y a longtemps que la guerre de Troie ne vaudrait guère mieux qu'un roman du cabinet de lecture voisin.

Digitized by Google

Et notre candidat? — Eh! nous y voici précisément, et nous avons pris le meilleur chemin pour y arriver.

M. Mourier a soulevé un des voiles de l'encyclopédie grecque: il n'a voulu ni des beaux-arts, ni de la politique, ni de l'éloquence, ni de l'art dramatique, ni de la poésie, ni de l'histoire.... Qu'a-t-il donc choisi? Il a pris la philosophie, et, dans la philosophie, ce qu'il y a de plus élevée. Son titre vous le dit assez :

« *De la preuve de l'existence de Dieu dans Platon.* »

Dieu! son existence! nous voilà en pleine théodicée ; et quels noms cette simple idée fait surgir, quels grands noms depuis Platon jusqu'à Bossuet, depuis saint Augustin jusqu'à Voltaire, depuis saint Anselme jusqu'à Leibnitz, depuis saint Thomas jusqu'à Descartes, depuis Aristote jusqu'à Kant, en passant par Cicéron, Sénèque, tous les pères de l'Église, les pontifes du moyen-âge, les savants du XVIe siècle, Pascal, Malebranche, Fénelon, et toute l'Allemagne hégelienne. M. Mourier n'a pas étendu si loin ses travaux; il a mieux aimé se concentrer dans une rigoureuse monographie, à laquelle je donnerais volontiers cet autre titre : « *De l'idée de la cause première chez les philosophes grecs.* »

La science de la cause première! Dans cette science, tout est mystère pour nous. Comme l'a dit Adrien Delondre : « C'est une » mer sans rivage sur laquelle nous errons comme au hasard, au » milieu des écueils, sans guide, sans boussole, sans étoiles: com- » ment le frêle esquif qui nous porte ne se briserait-il pas! Notre » point de départ est la notion d'un être incompréhensible, et notre » but est la connaissance de cet être dans sa nature intime, dans ses » attributs, dans ses rapports avec le monde... Il s'agit de franchir » la distance du fini à l'infini : quel abîme! »

M. Mourier a voulu nous montrer par quel effort de pur rationalisme Platon était arrivé à la notion de la cause première.

Mais, avant d'arriver à Platon, ce suprême représentant de la philosophie hellénique, qui ne sait que la science théologique fut égarée par les systèmes cosmologiques de la Grèce. M. Mourier constate cet égarement dans quatre petits chapitres, petits mais substantiels, dans lesquels il examine successivement :

1° L'école ionienne, dont Thalès est le père, et qui compte Anaximène de Milet, Diogène d'Apollonie, Anaximandre, et surtout Héraclite d'Éphèse; cette école, dite *physique* ou *physiologique*, a

Digitized by Google

tour à tour cherché la cause première dans l'*eau*, dans l'*air*, dans le *feu:* enfance des données scientifiques, premiers pas du chercheur, tâtonnements sérieux, qui ne sont risibles que pour les sots.

2° L'école de Pythagore, dans laquelle il y a déjà progrès visible. « Ceux qu'on nomme Pythagoriciens, dit Aristote, s'appliquèrent » fort aux mathématiques, et firent avancer cette science; nourris » dans cette étude, ils pensèrent que les principes des mathéma- » tiques étaient le principe de tous les êtres... Les nombres sont, de » leur nature, antérieurs aux choses, et les pythagoriciens croyaient » apercevoir dans les nombres, plutôt que dans le feu, la terre et » l'eau, une source d'analogies avec ce qui est et ce qui le produit. » Telle combinaison des nombres, par exemple, leur semblait être » la *justice;* telle autre, l'*âme* et l'*intelligence;* telle autre, l'à- » propos; et ainsi à peu près de toutes les autres choses.... »

Le nombre est, pour l'école de Pythagore, la substance des êtres, la cause première. L'école de Thalès s'était matérialisée; celle de Pythagore s'égara dans les nuages de l'abstraction.

3° L'école des Éléates, qui brille par Parménide. Parménide, a dit Platon, me paraît tout à la fois *respectable* et *redoutable.*

Quelle était donc la doctrine de Parménide?

Aristote va nous l'apprendre:

« Parménide, persuadé que, hors de l'être, le non-être n'est rien, » pense que l'être est nécessairement *un*, et qu'il n'y a rien autre » chose que l'ÊTRE; mais, contraint d'expliquer les apparences, d'ad- » mettre la *pluralité* donnée par les sens en même temps que » l'unité conçue par la raison, il pose, outre le principe de l'unité, » deux autres causes, le *chaud* et le *froid*, savoir le feu et la terre. » A l'aide de ces deux principes, il rapporte l'un, le *chaud*, à l'être; » et l'autre, le *froid*, au non-être.... »

Malgré ces erreurs, on peut dire, avec l'analyste Perron, que Parménide est un des fondateurs de l'idéalisme.

4° En quatrième lieu, M. Mourier nous parle d'Anaxagore, qui fit faire un pas à la théodicée; car, le premier, il signala l'esprit, le νοῦς .... « Lorsque vint un homme, dit Aristote, qui déclara que, » dans la nature aussi bien que dans les animaux, il y a une *intelli-* » *gence*, cause de tout ordre et de toute harmonie; cet homme parut » seul avoir conservé sa raison au milieu de ses prédécesseurs... »

Anaxagoras composa un livre sur la nature, lequel est perdu. Il

Digitized by Google

vécut à Athènes dans la société des Périclès, des Euripides, des Phidias; et, quoique maître de grands biens, il les négligeait pour la recherche de la vérité. Il ne nous est rien resté de sa morale; mais nous avons ses exemples et sa vie. On lui reprochait d'être indifférent pour sa patrie: « Oh! non, dit-il, ma patrie m'est bien chère! » Et il montrait le ciel!

La science de Dieu fut ramenée par Socrate à son véritable point de départ, l'étude de l'homme: « Socrate, dit Cicéron, appela la » philosophie du ciel sur la terre, l'établit dans les villes, la fit » entrer dans les demeures, et lui assigna pour étude la vie de » l'homme, ses mœurs, la distinction du bien et du mal. » Socrate, par son γνωθι σεαυτον, a fondé la méthode psychologique, qui est celle de Descartes et de Bossuet. On n'a encore rien trouvé de mieux. Bossuet ne fait-il pas du γνωθι σεαυτον, quand il dit: « La sagesse » consiste à connaître Dieu et à se connaître soi-même; la connais- » sance de nous-mêmes nous doit élever à la connaissance de Dieu! » Si la méthode de Socrate et de Descartes avait besoin d'une confirmation, on la trouverait dans cette parole de David: « O Seigneur! » j'ai *tiré de moi* une merveilleuse connaissance de ce que vous êtes.» L'Évangile, à son tour, a dit : « *Considérez-vous attentivement* » *vous-mêmes.* » Saint Paul a répété la même maxime : c'est toujours la méthode Socratique.

Voyez un peu comment le progrès s'enchaîne!

Thalès est dans la pure matière; disons mieux, dans l'impure matière. Il s'en dégage à peine, comme le lion de Milton, moitié fange, moitié instinct.

Pythagore, avec ce point de départ, s'élève bien haut. Il dit que *la raison de toute harmonie est dans les nombres.*

Parménide fonde l'idéalisme sur l'unité. Il a presque affranchi l'être absolu de toute condition sensible.

Anaxagore est le premier à signaler l'esprit, le νοῦς : *Spiritus Dei ferebatur super aquas.*

Socrate, aidé de ces précédents, ayant surtout étudié les derniers ioniens, Anaxagore, Archelaüs, trouve la conscience, fonde la morale sur la conscience, la philosophie sur la morale.

Il restait à *prouver* Dieu; Socrate entrevit la preuve, l'ébaucha, et la laissa faire par son plus célèbre disciple, par Platon.

C'est ici que commence véritablement le travail de M. Mourier.

Digitized by Google

Tout ce qui précède n'est qu'un avant-propos, une sorte d'introduction. Nous voici en face de la théodicée de Platon.

Socrate avait emprunté à la conscience la notion de la cause; Platon ira, par la raison, de la notion de la cause au principe même de causalité. Étendez par l'imagination cette notion de causalité, et vous avez l'infini. Socrate avait trouvé la méthode *psychologique;* Platon découvrira la méthode *rationnelle.*

Il y a aussi dans Platon deux preuves de l'existence de Dieu :

1° La preuve *socratique* (livre X des Lois);

2° La preuve *platonicienne* (livre VI de la République).

Il est assez malaisé d'analyser une thèse philosophique, déjà très-analytique de sa nature; pourtant, nous allons essayer de mettre en lumière les distinctions fondamentales et les points dignes de saillie.

La preuve *socratique* se tire notamment du principe de causalité et des causes finales, du mouvement de la matière et de l'harmonie de ce mouvement. Le spectacle de la nature et de la destinée humaine est la base de cette démonstration.

La preuve *platonicienne* se tire de l'intuition du principe nécessaire des idées, source de la pensée et de la vérité, et du type divin et absolu, en vertu duquel les idées sont créées.

L'existence de Dieu paraît nécessaire à Socrate; l'humanité *en a besoin* (1); de là, les *preuves morales* sur la nécessité d'une justice divine, sur l'immortalité de l'âme, sur un avenir dans une autre vie.

Le disciple de Socrate, Platon, fait de la dialectique; et c'est porté sur les ailes de l'idée pure qu'il monte jusqu'à la Divinité: de là, les *preuves métaphysiques.*

« La théodicée de Platon, dit M. Mourier, a son point de départ, » comme celle de Socrate, dans la conscience humaine: elle s'élève » en partant de la cause intelligente et intentionnelle de la con- » science à la conception de la cause souveraine, principe dans » l'ordre moral, source de toute harmonie dans le plan général de » l'univers; mais ce n'est pas là qu'elle s'arrête. Le principe de » causalité et le principe des causes finales de Socrate sont des prin- » cipes solides et féconds pour conduire l'esprit humain de la nature » visible aux principes invisibles qui la gouvernent; ils ne suffisent » pas pour démontrer un Dieu unique et infini, principe absolu de

(1) Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer....

Digitized by Google

» toute vérité et de toute existence. C'est à Dieu ainsi conçu que » Platon aspire, c'est l'*essence* même des choses, l'être en soi, qu'il » cherche et qu'il atteint par la dialectique... »

On sent la différence entre le maître et le disciple. Socrate est plus pratique, Platon plus métaphysicien.

Socrate voulait qu'on se connût soi-même.

Voyez, en effet, les déductions de la logique :

L'homme est.... — Plus tard, on dira : Je pense, donc je suis. *Cogito, ergo sum.*

Mais l'homme est libre : il le sent ; il se le prouve.

L'homme a donc en lui une force libre, intelligente, — et qui est *motrice*. Qu'est-ce qu'un moteur ? C'est une cause. L'homme trouve donc en soi la notion de la cause.

Aussi, Platon consigne vite cette doctrine : « Tout ce qui naît » procède nécessairement d'une cause ; car rien de ce qui est né ne » peut être *sans cause*... » Plus loin : « Le monde est né ; car il est » visible, tangible, corporel. Ce sont là des qualités sensibles. Or, » tout ce qui est sensible, tombant sous le sens, naît et périt ; et tout » ce qui naît doit nécessairement venir de quelque *cause*. »

Voilà le principe universel de causalité.

Et Dieu ? — Attendez :

« Le monde, dit Platon, est la plus belle des choses qui ont eu un » commencement, et son *auteur* est la *meilleure de toutes les* » *causes* (*Timée*). »

« Il y a dans cet univers beaucoup d'infini et une quantité suffi- » sante de finis auxquels *préside* une CAUSE respectable qui *arrange* » et *ordonne* les années, les saisons, les mois, et qui mérite, à très- » juste titre, le nom de *sagesse* et d'*intelligence* (*Philèbe*). »

Ailleurs :

« Mais il n'y a point de sagesse et d'intelligence là où il n'y a pas » d'âme. Ainsi, tu diras qu'il y a dans Jupiter, en qualité de CAUSE, » une AME royale. »

Tout cela est socratique.

Mais quand, par cette méthode, Platon est arrivé à la connaissance de l'être, il redevient lui, et il proclamera que cette *notion* de l'être, de l'infini, principe de tout, dernier terme de la théorie des idées, but suprême de la dialectique, constitue la preuve par excellence de Dieu.

Digitized by Google

Si ce n'était pas sortir du cadre du travail de M. Mourier et de celui de mon analyse correspondante, je pourrais me demander si cette preuve par excellence n'est pas la fameuse preuve ontologique, si célèbre au moyen-âge; exposée par saint Anselme dans son *Proslogium;* si vivement attaquée; rejetée par Albert le Grand, saint Thomas, Duns Scott, Ockam et Gerson; renouvelée par Descartes; combattue par Caterus, par Marsenne, par Gassendi; modifiée par Leibnitz; arrangée par Bossuet; bannie par Kant et par Hégel, et qui paraît sacrifiée aujourd'hui? — Mais ce serait nous égarer, et greffer une longue dissertation sur un long rapport. Disons seulement qu'il nous paraît, en effet, difficile de tirer la preuve de l'existence de la Divinité de la simple notion de son essence. M. Mourier n'a pas traité cette question; mais signalons, en passant, ce trait-d'union de plus entre Platon et Bossuet, entre le philosophe athénien et le dernier père de l'Église catholique. Du reste, ce rapprochement entre le païen et le chrétien ne date pas de Bossuet; il est, au contraire, très-ancien. Les pères de l'Église des quatre premiers siècles furent tous grecs et platoniciens. L'école d'Alexandrie fut le centre, à proprement parler, de la philosophie chrétienne. Certains rêveurs ont voulu voir dans le second livre de la *République* une prophétie de la mort du Christ: « *Le juste sera battu de verges; il sera tourmenté; on lui* » *crèvera les yeux; et, après avoir souffert toutes sortes de maux,* » *il sera enfin crucifié.* » D'autres ont fait presque de Platon un père de l'Église, à cause de son fameux *ternaire.* Le père Baltus a cru devoir faire un ouvrage pour défendre les saints Pères accusés de platonisme.

Si je ne craignais d'abuser étrangement de votre bienveillance, je transcrirais ici le célèbre morceau que Platon met dans la bouche de Dieu, et vous diriez, comme Cicéron, que ce morceau est sublime. L'épithète de divin donnée à Platon ne vous étonnerait plus. Oui, en effet, *divin;* car il a su, se dégageant en partie des erreurs contemporaines, s'élever à cette unité mystérieuse et vivante qui est, à la fois, la cause et le type de tout ce qui existe. On a remarqué que la prière à Jupiter, dans le *Second Alcibiade,* a de grandes analogies avec l'Oraison dominicale.

Aussi, les Athéniens, démocrates ingrats, comme chacun sait, cette fois, ne le furent pas. Il est vrai qu'on ne l'est que pour les

Digitized by Google

vivants (1). Le peuple le plus léger, le plus inconstant, fit graver sur le tombeau cette inscription :

APOLLON A DONNÉ AU MONDE ESCULAPE ET PLATON ;
L'UN POUR L'AME, L'AUTRE POUR LE CORPS.
(OLYMPIODORE.)

L'éloge des contemporains nous plaît. Il reflète généralement des appréciations vraies; puis, il a le grand avantage de tout mesurer au niveau du temps. Sur bien des points, Platon n'a plus la valeur qu'il a eue, et Voltaire a eu raison de dire : *Un homme qui saurait tout Platon, et qui ne saurait que Platon, saurait peu et saurait mal.*

Mais dans la partie choisie par M. Mourier, on peut dire avec lui : *La philosophie spiritualiste complètera, précisera, unira plus tard, portera à une rigueur scientifique les notions auxquelles s'est élevée l'intuition platonicienne; elle ne les dépassera pas....*

L'éloge athénien est, de la sorte, ratifié par un penseur du XIXe siècle que vous serez fier de compter parmi les correspondants de cette Académie.

Évariste COLOMBEL.

29 juin 1856.

---

(1) Vivant, nous blessons le grand homme;
Mort, nous tombons à ses genoux :
On n'aime que la gloire absente;
La mémoire est reconnaissante,
Les yeux sont ingrats et jaloux.....

Digitized by Google

BIOGRAPHIE

DU

PRÉSIDENT HABASQUE.

M. Habasque (François-Marie-Guillaume) naquit à Lesneven (Finistère) le 18 avril 1788, d'une des plus anciennes familles de la Basse-Bretagne, que l'on voit figurer dans les réformations nobiliaires de 1427 et 1543, et dont le berceau était la paroisse de Plougaznou, faisant partie de l'évêché de Tréguier.

Son père, M. Guillaume Habasque, avait occupé successivement les fonctions de subdélégué de l'intendant de Bretagne, de procureur du roi près le tribunal du district de Châteaulin, et de commissaire national près le tribunal du district de Lesneven. Il était encore enfant quand il le perdit, ce qui ne l'empêcha pas de faire de solides études, sous la direction intelligente de son oncle, M. Barazer, colonel du génie maritime à Brest. Il se fit, dès ce temps, remarquer par un travail opiniâtre, et une affabilité rare, dont il ne se départit jamais, et qui lui valut, dès sa plus tendre jeunesse, l'affection de ses maîtres et de ses condisciples. Ces diverses qualités lui méritèrent un certificat des plus flatteurs, qui lui fut délivré le 15 prairial an XII, alors qu'il n'était âgé que de seize ans, par un instituteur de Morlaix dans la pension duquel il avait passé dix-huit mois. A partir de ce moment, il étudia seul, et ne dut qu'à lui-même ce qu'il sut plus tard.

Il fit à Rennes son cours de droit, et il y obtint le grade de licencié le 31 août 1811. Il eut, à cette époque de sa vie, le bonheur de sauver celle d'un de ses semblables qui se noyait au bout de la promenade du Mail, et ne put y parvenir qu'en se précipitant tout habillé dans le fleuve; il fut ramené chez lui presque triomphalement par les spectateurs nombreux de ce qui s'était passé, et quelque temps après il lui fut offert une médaille d'honneur, qu'il refusa par un sentiment mal entendu, qui le portait à penser qu'il ne devait rien accepter pour une action qu'il regardait comme toute simple. — M. Habasque a

Digitized by Google

toujours beaucoup aimé à raconter cette anecdote, dont il conservait précieusement le souvenir, tout en regrettant la médaille qu'il avait méritée.

En cessant d'habiter Rennes, M. Habasque vint se fixer à Saint-Brieuc, qu'il ne quitta plus que pour aller chaque année passer les vacances près de sa respectable mère, qui habitait Saint-Pol-de-Léon. — Il plaida comme avocat pendant deux ans, et, son stage fini, il dut à l'appui et à l'affection dont l'honorait le président Jourdain, un siége de juge suppléant au tribunal de Saint-Brieuc, où il s'assit ainsi comme magistrat le 12 juin 1813. — Le 11 novembre de la même année, il fut nommé juge, et il occupait ces fonctions quand, trois ans après, le 16 septembre 1816, il épousa la plus jeune des filles de M. le baron J.-P. Boullé, ancien préfet des Côtes-du-Nord, qui, pendant 14 ans et 3 mois, avait administré avec un grand talent ce département, et y avait laissé une réputation justement méritée ; il s'alliait ainsi à une des plus honorables familles du pays, et prenait pour compagne une femme bonne et dévouée, qui pendant 33 ans entoura son existence de soins et de tendresse.

Les événements de 1830 trouvèrent encore M. Habasque juge : il fut élu par ses concitoyens membre de la commission administrative qui gouverna la ville et y maintint l'ordre.

Le 12 février 1834, il fut nommé président du tribunal de Saint-Brieuc, ville qu'il ne voulait pas quitter, et ce titre, qu'il n'a jamais voulu changer pour un autre hiérarchiquement plus élevé, satisfit entièrement son ambition. — Il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort avec un zèle infatigable, et ne les laissa, ainsi que le dit plus tard l'honorable procureur impérial du tribunal de Saint-Brieuc, M. Bert, dans le discours d'installation de son digne successeur, « qu'après « avoir largement acquitté la dette d'honneur que contracte celui « qui accepte la responsabilité de juger ses semblables; après s'être « constamment acquitté de ses devoirs avec l'examen scrupuleux qu'il « apportait à toutes les affaires, la sûreté de principes, la rectitude « de jugement qui donnait si souvent à ses opinions une autorité « que l'on aimait à reconnaître; enfin, cette droiture d'intentions, « cette impartialité si pure, cette dignité si simple, qui imposaient le « respect à ceux mêmes dont les prétentions repoussées se mani- « festent parfois par des plaintes injustes et violentes. » — « Personne « plus que moi, lui écrivait un des chefs actuels de la cour de

Digitized by Google

« Rennes, ne sait combien vous savez vous inspirer en toute occasion « du sentiment de vos devoirs et des plus parfaites convenances. »

Le 29 octobre 1837, il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, et cette distinction, qui fut accueillie par tous comme un acte de haute justice, lui valut, de la part d'éminents personnages, les témoignages de la plus flatteuse approbation.

Indépendamment de ses fonctions judiciaires, M. Habasque a rempli de nombreuses fonctions administratives : il a été, successivement ou tout à la fois, membre du bureau de bienfaisance, de la commission des prisons, de l'administration du lycée, du conseil académique, du grand conseil de charité, du comité d'instruction primaire. — En 1834 et en 1837, il a présidé le 1er collége électoral des Côtes-du-Nord, et, en 1853, il fut nommé président de la commission de statistique des deux cantons de Saint-Brieuc. — Ses services administratifs étaient appréciés à leur valeur par le premier magistrat du département, M. le comte Rivaud de la Raffinière, qui l'honorait de son affection, et qui, le 14 juillet 1854, demanda pour lui la croix d'officier de la légion d'honneur.

Toutes ces fonctions, tous ces travaux ne suffisaient pas à la laborieuse activité de M. le président Habasque, qui, d'habitude levé dès cinq heures du matin, trouvait encore le temps de se livrer à son goût dominant pour les études littéraires. — Il a laissé un ouvrage en trois volumes intitulé : *Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral des Côtes-du-Nord*, ouvrage qui lui a demandé de longues recherches, plusieurs années d'un travail incessant et laborieux, et où se trouve tout à la fois la preuve de son goût éclairé pour les lettres, de ses connaissances variées et de son constant amour du bien public. — Disons en passant que ces trois volumes, écrits en un style pur et élégant, qui renferment de précieux documents, ont été fréquemment *pillés* (qu'on nous pardonne le mot) par plus d'un écrivain peu consciencieux, qui en a tiré profit sans même citer la source à laquelle il a puisé.

M. Habasque était un des fondateurs d'un *annuaire* dans lequel il a publié chaque année, et pendant longtemps, un article sur l'un des points importants de *l'intérieur* du département, complétant de la sorte son ouvrage considérable des Notions historiques sur le *littoral* des Côtes-du-Nord, qui lui a demandé tant de soins et tant de veilles, mais aussi qui lui a valu le titre de *savant*, qui lui est donné par plusieurs auteurs qui parlent de lui honorablement.

Digitized by Google

Enfin il a laissé en manuscrit une histoire de la guerre civile dite de *la Chouannerie* dans le département des Côtes-du-Nord. Ce travail, fruit de longues et consciencieuses études, était destiné par M. le président Habasque à la Société Archéologique et Historique de ce département ; mais il crut devoir renoncer à publier son œuvre, dans la crainte qu'on ne donnât de part ou d'autre une interprétation fausse au récit qu'il faisait d'événements politiques toujours dangereux à rappeler, et dans la crainte, aussi, que la lecture de ce livre n'entretînt le souvenir et les passions de la guerre civile, qu'il haïssait.

Ses travaux littéraires avaient valu à M. Habasque de nombreux titres scientifiques : il était membre correspondant de la Société Académique de Nantes, de la Société Polymatique de Vannes, de la Société Polytechnique pratique de Paris, de l'Académie de l'Industrie agricole, manufacturière et commerciale de la même ville, de la Société française de Statistique universelle, qui, le 4 juin 1835, dans sa séance annuelle, tenue à l'hôtel de ville de Paris, et présidée par M. le duc de Montmorency, lui décerna, pour ses travaux de statistique, une médaille d'honneur en bronze. Il était enfin correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux de l'histoire de France.

M. Habasque était très-versé dans la langue bretonne, qu'il aimait ; il entendait l'italien, l'anglais et l'espagnol.

Comme homme privé, le président avait su se faire aimer de tout le monde, et, comme le disait encore M. Bert dans le discours déjà rappelé : « Il était de ces hommes dont le souvenir se grave facile-« ment dans le cœur de ceux qui les ont connus ; qui ne laissent sur « cette terre que des traces douces et paisibles, et comme une pieu-« se espérance de les retrouver dans le monde heureux où l'on ne « connaît pas le chagrin des séparations. Excellent et dévoué pour « tous, il est mort sans avoir peut-être à regretter une injustice ou « une offense ; jamais il ne se permettait une parole amère, une cri-« tique trop vive : tolérant, il savait ce qu'il faut pardonner aux « faiblesses humaines, et apportait dans ses relations cette affabilité de « manières, cette égalité d'humeur qui en font le charme le plus puis-« sant. C'est ainsi qu'il a pu vivre sans ennemis et sans haine, et « mériter le titre incontesté d'homme de bien. » Ajoutons que jamais M. Habasque n'a laissé échapper une occasion de rendre service, et qu'il n'était vraiment heureux que lorsqu'il avait pu se rendre utile.

Digitized by Google

M. Habasque était l'homme du dévouement à la famille; il était le chef aimé de la sienne, et il n'est guère de ses membres, quelque sacrifice personnel qu'il ait pu lui en coûter, qui n'aient ressenti les bons effets de sa paternelle sollicitude. — Il aimait ses enfants avec la plus extrême tendresse, et il en était aimé avec la plus vive affection, avec une affection qui tenait du culte. — En 1853, il eut la douleur de perdre la compagne chérie de sa vie; et ce coup, qu'il s'efforça de supporter avec la résignation du chrétien, ébranla néanmoins sa vigoureuse santé. Séparé de ses fils, qui occupent des emplois publics, il eut pour consolatrice sa jeune fille, dont le dévouement et l'amour sans bornes adoucirent l'amertume de ses regrets, et firent le charme de ses derniers jours. — Elle devait, hélas! le suivre de près dans la tombe, rappelée par Dieu, après avoir accompli sur la terre la sainte mission qui lui avait été donnée de faire le bonheur de ses parents, dont son cœur aimant n'a pu supporter la perte.

M. Habasque est mort le 22 décembre 1855, après avoir reçu, en croyant sincère, les secours de la religion; la ville de Saint-Brieuc tout entière le conduisit à sa dernière demeure, et la tombe de celle qui pendant la plus grande partie de sa carrière l'avait entouré de soins et d'affection, s'ouvrit pour le recevoir.

Magistrat intègre, littérateur utile et consciencieux, homme juste et bon, M. Habasque laisse à ses enfants un exemple qu'ils seront fiers de suivre, une réputation sans tache, et des regrets qui ne s'effaceront pas. « Les qualités de votre père le faisaient aimer et appré-
« cier de tous ceux qui le connaissaient, écrivait naguère à son fils
« aîné, M. le baron de Lacrosse, sénateur, secrétaire du sénat; aussi,
« le bon souvenir qu'il laisse et les nombreux services qu'il a rendus
« à Saint-Brieuc, rendent sa perte plus douloureuse encore. Je ne
« puis que vous engager à marcher dans la voie qu'il vous a tracée
« et à conserver les bonnes traditions qu'il vous a léguées. »

Heureux les enfants qui entendent ainsi parler de leur père! ils ne peuvent recueillir un plus bel héritage, et leur nom, justement honoré, rappelle à tous, les vertus de celui qui l'a si noblement porté, et qui laisse à ceux qui l'ont connu d'unanimes regrets!!

X.

Digitized by Google

MNÉMOSYNE.

—

A A. P.

—

« .... Meminisse juvabit. »
(VIRG.)

« Le souvenir, présent céleste,
« Ombre des biens que l'on n'a plus,
« Est encore un plaisir qui reste
« Après tous ceux qu'on a perdus. »
(SÉGUR.)

Philosophe charmant, toi qui sais, jeune encor,
Donner à la mémoire un si fidèle essor,
Permets que sur ton front j'ajoute une couronne!
Témoignage imparfait du cœur qui te la donne;
Du moins il est sincère, il peut être accepté :
Un hommage au talent est toujours mérité.
De ceux qui t'ont compris le langage est le même:
Ma voix est leur écho : chacun t'admire et t'aime.
S'il en est parmi nous qui, malgré tes efforts,
N'ont pu du souvenir presser tous les ressorts,
Certe, ils ne pensaient pas, accueillant ta promesse
Que, semblable à ce fou qui vendait la sagesse,
De tes riches trésors tu leur ferais présent :
La clef d'un art utile est un don suffisant.
Cependant, tu le sais, à mordre toujours prête,
L'envie a fait siffler ses serpents sur ta tête;
Contre toi la satire a décoché ses traits :
Est-il un novateur qui n'en reçut jamais?...
Va, laisse clabauder la stupide ironie,
La critique des sots est l'encens du génie;
Et, sans être par eux follement arrêté,
Avec la même ardeur poursuis la vérité.

Grandissant par degrés, aspirant à s'étendre,

Digitized by Google

La raison s'interroge et parvient à comprendre
Le mécanisme abstrait du travail de l'esprit.
Pourquoi donc rejeter le fil qui nous conduit
Dans le vert labyrinthe où se plaît la mémoire?
Si l'on guide l'esprit, au moins devons-nous croire
Qu'on peut donner aussi des lois au souvenir,
Et dans tous ses détours le suivre et le saisir!
Comme les facultés de notre intelligence,
N'aurait-il pas son art, sa règle et sa science?
Plus qu'une autre peut-être il faut le diriger:
Indiscret papillon, il aime à voltiger
Sur mille objets divers; d'une aile indépendante
Il accoste, en passant, la fleur qui se présente,
Et, se posant partout, ne reste nulle part;
Son guide est le caprice, et sa loi le hasard.

Et qui donc méconnut jamais son importance?...
Ils avaient bien compris sa féconde puissance,
En l'élevant au rang d'une divinité,
Ces Grecs dont la sagesse a jadis inventé
Qu'aux neuf muses Mémoire avait donné naissance.
Muses, présent des cieux, charme de l'existence;
Vous qui savez de l'homme adoucir les travaux,
Et dont la main pieuse, attentive à ses maux,
Le berce noblement au milieu des orages;
Vous qui le ravissez aux terrestres rivages
Pour l'emporter vivant à l'immortalité;
Muses, type éternel de gloire et de beauté,
En vous posant au front son étoile divine,
Jupiter vous donna pour mère Mnémosyne!...

Quand le souffle de Dieu l'enfanta du limon,
De nobles facultés l'homme reçut le don
Et le devoir sacré d'en étendre l'usage.
Lui seul, de la raison obtenant le partage,
De cette raison même habile à se servir,
Comprit ses facultés et put les agrandir.
Bientôt il réussit: aux besoins de la vie
Exerçant sa pensée, il trouva l'industrie;

Digitized by Google

Il apprit à connaître, à comprendre, à juger;
L'esprit fit sa logique et sut se diriger.

Et pourtant un seul don, reçu de la nature,
Fleurissait librement sans art et sans culture.
Trop heureux de savoir bien ou mal en user,
Songeait-on qu'ici-bas on pût le maîtriser?
Ainsi, fière sylphide, infidèle ou quinteuse,
De l'esprit créateur compagne aventureuse,
La Mémoire, fuyant d'un vol capricieux,
Voyageait à son gré, visitait tous les lieux,
Et soudain, par hasard, revenait plus docile.
Sous un climat heureux, tel un terrain fertile,
Sans le secours de l'art peut enfanter des fruits;
Mais si la main de l'homme, avide de produits,
Sait, en la caressant, diriger la nature,
Bientôt, pour lui payer ses soins avec usure,
L'épi sur le sillon jette sa robe d'or,
Et le pampre gaîment déroule son trésor!

Aristote, jadis, dépensa son génie
A creuser le terrain de la philosophie.
Guidés par la raison, ses travaux lumineux,
Découvrant de l'esprit les filons merveilleux,
Ont fait briller son nom d'une immortelle gloire.
D'où vient qu'à ses regards échappe la mémoire?...
N'est-elle du cerveau le plus puissant moteur,
L'ornement de l'esprit et la gloire du cœur?

Un jour, à *Tusculum*, sa retraite chérie,
Dans l'étude oubliant les maux de sa patrie,
Cicéron entrevit les lois du souvenir,
Sans laisser de jalons pour guider l'avenir.

Enfin, le grand *Bacon*, dans la noble Angleterre,
De la science humaine élargissant la sphère (1),
Sur ce don si puissant prolonge son regard;
Et, lui cherchant un frein plus sûr que le hasard,
Il nous trace la route et lève la barrière.

(1) Vid. *De Dignitate et Augmentis scientiarum* et *Novum Organum* (*Instauratio magna.*)
Fr. Bacon.

Digitized by Google

Plus tard, *Locke* et *Leibnitz*, *Tracy*, *La Romiguière*,
De ce problème heureux activant le succès,
En méditent l'étude, en guident le progrès:
Chaque jour il grandit; c'est un art qui commence,
Et qui sur de grands noms basera sa puissance.
Peu de temps avant toi, *Fenaigle*, avec ardeur,
De ces plans ébauchés sonde la profondeur,
Les raccorde sans goût, lourdement les raisonne,
Puis en un froid système hélas! il les ordonne,
Système qu'en public, un soir, il vient montrer!
Il parle, convaincu, sans savoir éclairer.
D'un langage nouveau la foule coutumière
Ne comprit pas le sens, ne vit pas la lumière;
Et, cueillant le sarcasme au bout de ses discours,
Fenaigle de sa thèse interrompit le cours,
Impuissant désormais à la faire comprendre.
Mais l'art qu'en plein théâtre on voulait nous apprendre,
Naïf et faible enfant au grand jour exposé,
Sous un informe aspect nous était proposé!
Pour plaire, il lui fallait, affranchi de ses langes,
Déguiser finement quelques formes étranges....
N'importe! à son début, cette œuvre te séduit,
Et ton goût à nos yeux bientôt la reproduit
Sous les plis attrayants d'une robe nouvelle:
Les arts veulent du goût plus encor que du zèle.
La Mémoire vaincue obéit et se rend,
Et la Mnémotechnie existe et se comprend!...

Je sais qu'il est encor des cerveaux incrédules.
Aguerris ta raison contre leurs vains scrupules;
S'ils ne veulent pas voir, qu'ils restent dans l'erreur!
Mais que leur cécité n'entrave ton ardeur.
Regarde ce Génois dont la rude constance,
Aux épaules d'Atlas ajustant la balance,
A tous les rois du monde en vain allait offrir
Les vastes régions qu'il devait découvrir.
Refus injurieux, mordante calomnie,
Rien ne peut de Colomb rebuter le génie.
Par une femme enfin le grand homme est compris;
De sa persévérance un monde fut le prix!

Digitized by Google

Tes détracteurs, dis-moi, qui jugent ta science,
L'ont-ils étudiée? en ont-ils connaissance?...
Mais non; dans leur détresse ils veulent raisonner,
Et, sans nul examen, ils osent condamner!
De quel droit ira-t-il, corrigeant la nature,
Du monde qu'il ignore accuser la structure,
Le malheureux privé de la clarté des cieux?
Pour juger la lumière, il faut ouvrir les yeux.

Cependant chaque jour voit grossir ton cortége;
Partout, sur ton passage, on t'entoure, on t'assiége.
Le désir de t'entendre égalise les rangs;
Jeunes et vieux, chacun se remet sur les bancs;
Et, voulant par caprice essayer leur mémoire,
Les reines de nos bals ornent ton auditoire.

A ta voix, cher savant, trop heureux professeur!
S'éloignent par degrés et le doute et l'erreur.
Tu sais rendre ton art agréable et solide;
Si des combinaisons l'enchaînement aride
Semble, sur quelques points, rebuter notre esprit,
Par un propos heureux le tien nous divertit.
Ainsi, vers le milieu d'une marche brûlante,
Quand des jeunes guerriers la force est chancelante,
Les chants et la gaîté d'un ami plus dispos
Réveillent l'énergie aux éclats des bons mots.
Tu fais naître des fleurs où d'autres, moins habiles,
Ne foulent trop souvent que des sentiers stériles;
Et chacun, bien ou mal saisissant tes secrets,
S'imagine aisément qu'il a fait des progrès.

Poursuis-donc tes travaux, avance avec courage!
Crois-moi, la gloire, un jour, deviendra ton partage:
Ton nom, trop jeune encor, saura la conquérir;
Elle aime à s'attacher à qui sait la servir.
Et si par tes succès l'envie est réveillée,
Souviens-toi de Colomb et pense à Galilée.

Charles de ROZIÈRES.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

DU CARTULAIRE DES SIRES DE RAYS.

(*Suite.* — Voir page 559.)

81. — 9 mai 1279. — Charte de Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays, par laquelle, suivant le conseil de ses amis et de maints prodes hommes, il baille et octroie, à titre de bienfait, mais en viager, à ses chers frères Guillaume de la Mothe-Achard et Raoul Chabot, conformément à la demande qu'ils lui en ont faite, les objets suivans provenant de la succession de leurs père et mère, et situés en Poitou ou en Bretagne :

1° A Guillaume les terres de la Mothe-Achard, le fief Maqueau et la Maurière, situées en Poitou, dans le Talmondais et le Brandois, et relevant de Gui, vicomte de Thouars, de Geoffroi de Châteaubriant et de Guillaume d'Apremont, avec tous leurs fruits, revenus, fois et hommages actifs et passifs; sauf les restrictions ci-après.

2° A Raoul la terre de St-Hilaire le Vouhis, en Poitou, relevant de Mareuil, avec ses fruits, revenus fois et hommages; ce qui avait été donné en mariage à leur défunte sœur Eustachie, jadis femme de Béraud de Maillé, sur la Maurière; 30 l. de rente sur les tailles de ce dernier lieu et la cohue de la Mothe; plus, lorsqu'il sera reçu chevalier, 60 l. de rente sur les corvaiges de Pornic, en Bretagne.

Guillaume et Raoul pourront disposer, pour l'exécution de leurs testament et actes de dernière volonté, des revenus susdits pendant les quatre années qui suivront leur mort. Ils pourront même aliéner, chacun sur sa part, 100 l. de rente en fondations pieuses pour l'âme de leurs père et mère. Après leur mort, tout ce qu'a donné Girard lu reviendra, sans que le décès de l'un de ses puînés puisse profiter à l'autre; sauf les 30 l. que Guillaume ne paiera plus à partir du décès

Digitized by Google

de Raoul. Quand Girard mourra, ses frères ou leurs héritiers pourront réclamer de son successeur l'escheoite dudit Girard et de son père et mère, en rapportant ce qu'ils auront reçu. Les trois frères s'obligent réciproquement à l'exécution complète de leurs testamens que déjà ils ont tous faits. Ils s'engagent sur serment à observer tout ce qui précède, et pour plus grande garantie font apposer à la présente charte le sceau du roi de France employé à la Roche-sur-Yon, en présence de Gui, vicomte de Thouars, Hamon Chenu et Simon Sauvestre, ch^ers. — 33. *F.*

Copie délivrée sous le sceau de la Roche-sur-Yon, en 1286.

82. — 10 mai 1279. — Charte de Denis de Paroy, bailli du roi de France en Touraine et à la Roche-sur-Yon, contenant que Girard Chabot, ch^er, s^gr de Machecou et de Rays, ayant fait saisir le temporel du prieuré de St-Philbert de Machecou, après la mort du prieur, Pierre Langleys, parce qu'on ne lui avait pas payé les 10 l. qu'il prétendait être dues à chaque mutation de prieur, frère Guygue, prieur de Noirmoutier et administrateur du prieuré de St-Philibert, a fait constater, par-devant ledit bailli, que cette prétention n'est pas fondée; mais il a été obligé de reconnaître au s^gr de Machecou divers droits de justice. — 153. *F.*

83. — 20 mars 1280. — Lettre de Guillaume, s^gr des Bretesches, à Denis de Parés, bailli de Touraine, pour lui certifier que, du temps de Maurice et d'Olivier de Machecou comme de celui de Girard Chabot, les paroissiens de St-Cyr ont toujours charroyé le foin des Prés au Seigneur où les sergents du s^gr de Machecou le leur ordonnaient, dans les limites de la châtellenie. — 54. *F.*

84. — Décembre 1280. — Charte de la cour de Nantes, contenant que Girard Chabot, ch^er, s^gr de Rays, a transigé avec l'abbé des Fontenelles, au sujet de la cohue de Machecou, léguée par Béatrix de Machecou, en 1235, audit monastère, puis confirmée en 1268 (1) par Girard Chabot. L'abbé et ses religieux la cèdent au s^gr de Rays, moyennant une rente foncière de 30 l., en attendant l'assignation de laquelle ladite cohue sera mise sous la garde d'Alain de Kanguer, ch^er, sénéchal de Nantes. — 123. *F.*

(1) Ces deux actes sont vidimés dans la charte de la cour de Nantes.

Digitized by Google

85. — Décembre 1280. — Lettre d'Adam, vicomte de Melun et sgr de Montreuil-Bellay, à Girard Chabot, sire de Rays, pour le prier de recevoir, à cause de sa seigneurie de Brion, en Anjou, l'hommage de Pierre Dorée, bourgeois de Saumur, pour ce que ledit vicomte lui a cédé à Brion. — 155. *F.*

86. — Juillet 1281. — Charte de Marguerite, abbesse de Fontevraud et du couvent dudit lieu, contenant quittance à Girard Chabot de la somme de 160 l. en monnaie courante, pour amende des injures et dommages commis dans le prieuré de la Bademorière, par ledit Girard et par ses gens, contre plusieurs religieuses et autres personnes. — 202.

87. — Mai 1282. — Lettre d'Adam, vicomte de Melun et sgr de Montreuil-Bellay, à Girard Chabot, cher, sgr de Rays et de Machecou, pour le prier de recevoir l'hommage dû à sa seigneurie de Brion, par Pierre Dorée, bourgeois de Saumur, auquel il a cédé la voirie de Brion et tout ce qu'il possédait audit lieu, en échange de fiefs et terres situés à Montreuil-Bellay. — 183. *F.*

88. — 8 octobre 1283. — Charte de Girard Chabot, cher sgr, de Rays, par laquelle, en échange de la cohue et du minage de Machecou, il donne aux religieux des Fontenelles : 1° le grand marais *Dex Le Fist* (situé entre ceux d'Étienne et de Jean Justeau, nommés le marais de la Gasquetière) libre de tous droits de garde, host et montrée, mais pour lequel il sera payé annuellement au sgr de Rays 40 setiers de sel et 40 s., plus la dîme. 2° le marais de la Barbotinière, dans l'île de Bouin, sauf les 25 aires de salines d'Étienne Blandin; moyennant, outre la dîme, une redevance annuelle de 20 setiers de sel et 20 s. A cause de ce dernier marais, et comme sgr pour partie de l'île de Bouin, Hugues de Thouars, sgr de Pouzauges et Tiffauges, intervient audit échange. — 122. *F.*

89. — 10 mars 1284, à Paris. — Charte de Charles, roi de Jérusalem et de Sicile, etc., etc., comte d'Anjou, etc., etc., (1), par laquelle il reconnaît à Girard Chabot, cher, sgr de Rays, le droit de chasser avec chiens et lévriers, à toutes bêtes, dans sa forêt et ses buissons de Brion en Vallée. — 244. *F.*

(1) Le texte de cette pièce a été imprimé dans les Archives d'Anjou, vol. 2, p. 273, d'après la charte originale, conservée à Serrant.

Digitized by Google

90. — 23 juillet 1284. — Charte de Guillaume de Derval, ch^er^, contenant quittance au sergent du s^gr^ de Rays, dans l'Ile-de-Bouin, des 20 livres qui lui sont dues, à raison de son mariage, sur la taille de St-Gervais. — 49. *F.*

91. — 7 juin 1284. — Charte de Denis de Parey, ch^er^, bailli de Touraine, contenant les conventions passées entre Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays, et Eustachie de Vitré, dame des Huguetières, au sujet du mariage d'Olivier de Machecou, fils de celle-ci, avec Isabeau, fille du premier; lequel mariage sera aussitôt que la fiancée aura atteint l'âge légal, ou plus tôt même si l'Église y consent. Girard donne à sa fille 220 l. de rente, qui seront assises ou sur les biens de sa mère, Jeanne de Craon, ou sur les revenus de son père dans l'Ile-de-Bouin; mais Olivier n'en touchera que 160 à partir du moment où sa femme aura atteint l'âge légal, et les 60 autres après la mort de Girard. En raison de cette dot, Isabeau n'aura aucun droit dans la succession de ses père et mère; et si elle ou ses descendans meurent sans héritiers directs, la susdite rente fera retour aux Chabot.

Eustachie de Vitré s'oblige à faire tout ce qui dépendra d'elle pour que sa fille Thomasse soit nonnain. Le procès existant entre Olivier et Girard en la cour du roi de France est annulé. Celui du même Olivier et de son frère Jean de Souché, au sujet de la forêt de Machecou, sera soumis à l'arbitrage de Maurice de Craon, ch^er^, et du susdit Denis de Parey. En attendant le mariage, Isabeau sera donnée en garde à la dame des Huguetières, qui devra la rendre à son père et à sa mère, ou à sa famille, si Olivier meurt avant les noces. Ces conditions sont garanties sous serment, 1° de la part de Girard Chabot, par Isabeau de la Marche, dame de Champtocé, Maurice de Craon, Gui vicomte de Thouars et Guillaume de la Mothe, ch^ers^; 2° de celle de la dame des Huguetières, par Guy, sire de Laval, et Pierre de Pouancé, ch^ers^. — 167. *F.*

92. — 24 juin 1284. — Charte de Pierre Girard, par laquelle, au nom de maître Geoffroy d'Albene, il reconnaît avoir reçu de Caude ou La Queue, châtelain de Machecou, les 40 s. de rente donnés et légués au susdit Geoffroy, à cause de sa chapelle de St-Nicolas de Machecou, par défunt Girard Chabot, s^gr^ dudit lieu et de Rays. — 3.

93. — 17 juillet 1284. — Lettre de Jean, abbé de Redon, à Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays, pour le prier de désigner les trois reli-

Digitized by Google

gieux de ce monastère parmi lesquels le susdit Jean doit choisir un successeur au défunt abbé de la Chaume. — 226. *F.*

24. — Juillet 1284. — Charte de Robert, abbé, et du chapitre de Marmoutier près Tours, concernant les violences commises par Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays, et par ses gens. L'abbé venant pour la première fois depuis son ordination visiter le prieuré de Machecou, est sommé de donner son cheval ou palefroi au seigneur de ce lieu ; sur son refus, il en est violemment dépouillé par les écuyers dud. seigneur. Cette conduite attire sur Girard les censures ecclésiastiques, dont il n'est absous qu'à la charge de faire faire amende honorable à ses écuyers : le nommé Caude ou La Queue, Henri de Vue, Guillaume de la Force, dit Pincelou, et Jean Triboullard. En tunique sans coiffe, *sine soua cuayfa,* ils devront suivre deux processions : la 1re, au prieuré de Machecou, le jour de l'Assomption ; la 2e, à Marmoutier, le jour de la saint-Martin d'hyver. — 170.

25. — 23 septembre 1284. — Charte de Jeanne de Craon, dame de Rays, contenant donation à son cher seigneur et époux Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays et de Machecou, 1° en pleine propriété, de sa part dans les acquêts faits pendant leur mariage ; 2° en usufruit, du tiers de toute sa terre et de tout son héritage ; 3° du droit de vendre et faire couper tous les bois de sa châtellenie de Brion ; 4° de tous les porcs qu'elle y possède, et de toutes les bêtes sauvages de lad. châtellenie, avec le droit de chasse qui lui a été confirmé par Charles, roi de Sicile et comte d'Anjou ; 5° de tous ses meubles qui demeureront libres après l'exécution de son testament. Dans le cas où la présente charte ne vaudrait pas comme donation, Jeanne veut qu'elle soit exécutée comme codicille ou acte de dernière volonté, et elle y fait apposer le sceau du roi de France établi à la Roche-sur-Yon, ainsi que celui de l'archidiacre de Nantes. — 41. *F.*

26. — 13 novembre 1284, à Prinçay. — Charte de Girard Chabot, s^gr^ de Rays et de Machecou, contenant qu'en sa présence Jean surnommé Dex Le Fist, de Bouin, a délaissé l'applegement qu'il avait fait, en la cour du roi à la Roche-sur-Yon, contre les abbé et couvent des Fontenelles, au sujet du grand marais Dex Le Fist, situé dans l'Ile-de-Bouin, p^sse^ de Notre-Dame ; et il confirme aux religieux tout ce qu'il possédait dans ce marais, sans préjudice du recours qu'il prétendait avoir contre un nommé Poutet. — 7. *F.*

Digitized by Google

97. — Novembre, 1284. — Charte de Pierre, prieur de l'ordre de Grandmont, par laquelle, en reconnaissance de l'affection toute particulière que Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays, sa femme et Eustachie leur fille, portent au susdit ordre, il leur confère le bénéfice des oraisons et aumônes qui y sont faits, et promet qu'aussitôt la nouvelle de leur mort notifiée au chef-lieu dudit ordre, il sera dit des prières pour le salut de leurs âmes et célébré le même service que pour les religieux de l'ordre de Grandmont. — 147.

98. — 27 novembre 1284. — Charte du même prieur, contenant vidimus et confirmation de la charte délivrée, en 1277, par son prédécesseur Foucher, à Girard Chabot. — 63.

99. — 9 décembre 1284. — Charte de Jeanne de Craon, dame de Rays, laquelle, mettant par écrit ses dernières volontés, approuve et confirme les conventions et donations faites par son cher seigneur et époux Girard Chabot, ch^er^, sire de Rays et de Machecou, pour le mariage de leur fille Ysabeau avec Olivier de Machecou, valet; et, même dans le cas où led. mariage n'aurait pas lieu, accorde à celle-ci ce que lui a donné son père, à condition qu'elle ne pourra rien réclamer dans les successions paternelle et maternelle, à moins que son frère Girard ne meure sans héritier direct et légitime. Pour donner plus d'authenticité à cette charte, Jeanne veut qu'outre son sceau et celui de son mari, Hamon Chenu et Guillaume de Derval, ch^ers^, ainsi que Robert de Signes, gardien des Frères-Mineurs de Nantes, y apposent chacun le leur. — 126. *F.*

100. — Mars 1284, v. s., ou mars 1285, n. s. — Charte de la cour de Nantes, contenant une transaction passée entre Girard Chabot, ch^er^, sire de Rays et de Machecou, d'une part, et Jean de Coché, valet, s^gr^ de la Benaste, et sa femme Eustaice, fille dudit Girard et d'Ama de Châteaugontier, d'autre part. Lors de son mariage, Eustaice avait reçu de son père les 120 l. de rente, jadis assignées à Bellassez, sœur dudit Girard, sur le Port-Durand, Coiron et Chefchef, et ailleurs, dans l'évêché de Nantes, quand elle avait été mariée à Brient le Beuf. En accroissement de dot, Eustaice aura, mais seulement après la mort de Girard, sur le produit des sceaux nommés les Briefs ou Brevets de Pornic, une rente égale à ce que produisait la terre de Vue, lors de la mort d'Ama, mère de ladite

Digitized by Google

Eustaice; l'évaluation en sera faite avant la Pentecôte de 1286, par le susdit Brient et par Aimery de Saint-Mars, chers.

A l'égard des 200 l. de rente allouées à Eustaice pour sa part dans les biens de sa mère, par Jean de Beaumont et par sa femme Jeanne de Pouancé, sœur d'Eustaice (savoir 100 l. en la ville de Châteaugontier et les 100 autres sur les revenus de Saint-Jean sur Coisnon et sur la maison de Brecigné, sise à Angers, en dehors des portes de la ville), lesdits Jean de Coché et Eustaice donnent décharge à Girard. Si Eustaice meurt sans enfants de son mariage, Saint-Jean sur Coisnon retournera, avec ses dépendances, à Girard Chabot, pour compléter la donation que défunte Ama, sa femme, lui a faite du tiers de tous ses biens, sans qu'Eustaice perde le droit de disposer du tiers de ses biens en faveur de son mari. — 236. *F.*

101. — 23 mars 1285. — Charte de Durand, évêque de Nantes, contenant que, le jour du Vendredi Saint, en plein sermon, il a remis le signe de la croix, pour le pélerinage d'Aragon, à noble homme Gérard Chabot, sr de Rays, Guillaume de la Mothe son frère, Guillaume Le Borgne et Mathieu de la Plesse, chers; Pierre de Ste-Flaive, Hardouin d'Avoir, surnommé Clerenbaut, Geoffroi le Breton, Jean de Heneville, Henri Blanchard, Maurice de Liré, Jean Blondeau, Colin le Queu, Guillaume le Chapelain, et plusieurs autres serviteurs de Gérard; à la charge expresse de ne changer ni la direction ni le but de leur pélerinage, et d'y vaquer jusqu'à leur mort, pour le service de Dieu, pendant une année, du jour de leur départ à son accomplissement. A ces conditions, le prélat leur accorde l'absolution des péchés qu'ils auront confessés de bouche, et le cœur contrit, en vertu des bulles du pape Martin IV, et comme le concile de Latran l'a décidé en faveur de ceux qui passent la mer pour secourir la Terre Sainte. — 5.

102. — 3 avril 1285. — Requête adressée à Philippe III, roi de France, par Guillaume, abbé, et par les religieux Augustins des Fontenelles, diocèse de Poitiers, pour obtenir la confirmation de l'échange qu'ils ont fait, en 1283, avec Girard Chabot, sr de Rays et de Machecou, des marché, minage, cohue et foires dudit Machecou pour les marais de Dieu-le-Fit et de la Barbotinière, dans l'Ile-de-Bouin. Cette requête, scellée par l'abbé et le couvent, approuvée et scellée aussi par l'abbé de la Chancelade, diocèse de Périgueux,

Digitized by Google

chef de l'ordre de St-Augustin, devait être présentée au roi par frère Géraud de Nogaret, leur procureur. — 132.

103. — 18 janvier 1287. — Charte de Aimeri Aimon, Pierre son fils et Jeanne femme de ce dernier, contenant donation entre vifs à Girard Chabot, cher, sgr de Rays, en récompense des bons et fidèles services qu'il leur a rendus, de leur herbergement de l'Aimonnière, paroisse de Vairé, et d'une rente foncière de 8 l., le tout en pleine propriété. Fait et passé sous le sceau du roi de France à la Roche-sur-Yon, en présence de Guillaume le Garenaour, André Templeron et Guillaume Tregulet. — 177.

104. — Juillet 1287. — Charte du bailli de Touraine, contenant une transaction passée devant lui, à son assise de la Roche-sur-Yon, entre Raoul de Château..., Hugues d'Aubigny, chers, et Geoffroi Adam, valet, exécuteurs du testament de défunt Guillaume de la Mothe, cher, d'une part, et Girard Chabot, cher, frère et héritier du défunt, d'autre part, au sujet des quatre annuités des terres dudit Guillaume, assignées pour l'exécution de son testament, et dont Girard refusait la délivrance. Il est convenu que, pour en tenir lieu, Girard donnera 650 l. t. et qu'il comptera encore les sommes ci-après pour les objets mobiliers dont il s'est saisi : pour 41 setiers d'avoine, 50 l.; pour 2 chevaux, 97 l.; pour une charretée de foin, 1 l.; pour un tonneau de vin, 3 l.; pour divers objets, 36 l. En tout, 837 l. payables moitié à la Toussaint prochaine et le reste un an après, sous peine de 100 l. d'amende à chaque terme, en cas de retard. — 35.

105. — Février 1288. — Charte de Jean de Coché, valet, mineur, mais assisté de son curateur Geoffroy Brient, contenant donation à Girard Chabot, cher, sgr de Rays, en reconnaissance des services qu'il en a reçus, mais seulement dans le cas où il mourrait sans enfants, du tiers de la succession de son défunt père Olivier de Machecou, cher, à prendre spécialement sur le douaire d'Eustachie, mère dudit Jean, dans la paroisse de St-Cyr et aux environs. Fait en présence de Guillaume des Bretesches, Aimeri de Saint-Mars et Brient Le Beuf, chers. — 214. *Fr.*

106. — 22 juillet 1288. — Charte de Jean du Breuil, clerc, passée sous le sceau du roi de France à la Roche-sur-Yon, en pré-

Digitized by Google

sence de Pierre Gauthier et d'Hervé Guiner, clercs, par laquelle il donne quittance à défunt Raoul Chabot, chᵉʳ, à ses héritiers et à ses exécuteurs testamentaires, de tout ce qui lui était dû pour ses services, déboursés et autres frais. — 34.

107. — 28 avril 1289. — Charte de Marguerite des Barres, femme de Girard Chabot, chᵉʳ, sᵍʳ de Rays et de Machecou, laquelle, considérant que son mari a payé pour 4000 l. de dettes qu'elle avait avant leur mariage, tant de son fait que de celui de ses parents, ordonne que cette somme soit remboursée aussitôt la mort d'elle ou de son mari, et oblige audit remboursement tous ses biens meubles et immeubles; sans qu'on puisse demander aucun compte à Girard des revenus de sa femme perçus pendant leur mariage. Jeanne termine en mettant à la charge de ses héritiers tous les frais judiciaires, de même que les intérêts auxquels donnerait lieu leur mauvais vouloir; les condamnant en outre à payer, à titre d'amende, 500 l. aud. Girard, et 100 marcs d'argent au roi de France. Et, pour plus d'authenticité, elle fait apposer à sa charte le sceau dont on use pour ledit roi à la Roche-sur-Yon, celui du vicomte de Thouars dans le Talmondais et celui du doyen de Talmont, en présence et sous la garantie de Guillaume Boscher, chᵉʳ, Guillaume de Bayn, prêtre, Pierre Fournier, prieur de la Meuriere, Pierre Le Clerc, André Templeron, clerc, et Aimeri Triboullard, valet. — 237. *F.*

108. — 28 avril 1289. — Charte de la même Marguerite en faveur de son mari. Considérant les grands biens et profits qu'il lui a faits, elle lui donne en pleine propriété, pour lui et les siens, de sa propre volonté et sans aucune contrainte ni suggestion, le tiers de tout ce qu'elle possède, soit en immeubles, soit en meubles, en France, en Normandie ou ailleurs. Si, d'après les coutumes des pays où ses biens et revenus sont situés, cette donation n'était pas valable pour le susdit tiers, Jeanne ordonne qu'elle soit exécutée pour tout ce qu'autoriseront lesdites coutumes; et elle prescrit en outre que si sa charte ne pouvait avoir d'effet comme acte de donation entre-vifs, elle soit exécutée du moins comme donation faite entre morts, c'est à dire codicille; le tout à peine de 500 l. d'indemnité payable par son héritier au susd. Girard. La charte a été scellée et certifiée comme la précédente. — 235. *Fr.*

109. — 2 février 1290, à Paris. — Charte de Philippe III, roi

Digitized by Google

de France, relative au procès existant entre N. de Chateaubriant et Isabelle sa femme, d'une part, et Girard Chabot et Jean de Machecou, chers, d'autre part, pour la succession d'Olivier de Machecou. Après avoir examiné l'affaire, le roi mande au bailli de Touraine de mettre, sans délai, Chateaubriant et sa femme en jouissance des terres et héritages qu'Olivier, frère d'Isabelle, possédait dans le fief et sous l'hommage de Girard Chabot : sans préjudice 1° des prétentions de la sœur d'Isabelle ; 2° de la question de propriété réclamée par Jean; 3° des droits féodaux de Girard; 4° de la question du revenu de l'année précédente. Au sujet d'une des chartes produites en cause, le duel avait été ordonné, mais non mis à exécution. — 111.

110. — 10 août 1290, à Paris. — Charte du même roi, par laquelle, sur le débat existant entre le sgr de Châteaubriant et Girard Chabot, cher (celui-ci réclamant l'hommage à lui dû pour ce que possédait dans son fief Olivier de Machecou, dont la femme de Châteaubriant avait hérité; et celui-là refusant de le faire à moins que Girard ne l'indemnisât des nombreux dommages qu'il lui avait causés), il ordonne au sgr de Châteaubriant de rendre led. hommage, sans qu'il puisse en résulter aucun préjudice pour l'indemnité qu'il réclame. — 198.

111. — 21 juin 1291. — Charte de Guillaume Bernard, Pierre Bernard, Thiefaine sa femme, la Bernarde leur fille et Jean Rabeau clerc, fils de Guillaume Rabeau, contenant donation à Girard Chabot, cher, sgr de Rays et de Machecou, de tout ce qu'ils possèdent entre le chemin qui va de Prigny à Arton, et la garenne de Prigny nommée la Taillée, sauf un champ en garenne, appartenant à J. Rabeau. Jean de Machecou, sgr de la Benaste, Guillaume des Bretesches et Geoffroy Du Boys, chers, sont nommés comme témoins de la charte, qui a été scellée par Guillaume Chabot, prieur de Prigny, les donataires n'ayant pas de sceau. — 209. *F.*

112. — 18 août 1292. — Charte de la cour d'Angers, contenant que Girard Chabot, cher, sgr de Rays et de Machecou, baille, à raison d'une rente perpétuelle de 4 l. 10 s., une terre nommée Eschangeon, dépendant de son domaine de Brion en Vallée, à un nommé Jean Pectrau, bourgeois dudit lieu. — 50. *F.*

113. — 25 août 1292. — Charte de la cour de Nantes, con-

Digitized by Google

tenant une transaction passée entre Pierre, abbé, et le couvent de la Chaume, d'une part, et Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays et de Machecou, d'autre part, au sujet des droits féodaux et judiciaires appartenant à Girard sur les biens du monastère situés dans ses fiefs et arrière-fiefs. L'abbé et les deux procureurs du couvent, Guillaume Guilloton, moine, et Guiot de Bréal, clerc, reconnaissent les droits de Girard, qu'ils font régulariser en ce qui concerne la juridiction, dont le siége devra être à Machecou ou dans le périmètre d'une lieue. Les autres droits réciproques du seigneur et du couvent sont maintenus; et la présente transaction devra être confirmée par l'abbé de Redon, duquel dépend le monastère de la Chaume. Cette charte (1) a été vidimée, approuvée et confirmée, le 29 du même mois, à la Roche-sur-Yon, par Philippe de Beaumanoir, ch^er^, bailli de Touraine. — 223.

114. — 1298, au chapitre général. — Lettre de R. (2), abbé de Cîteaux, et des abbés dud. ordre réunis en chapitre général, à leur cher Girard Chabot, valet, pour lui annoncer que, conformément à la demande faite en son nom par l'abbé de Buzay, et à cause de son affection pour leur ordre, ils l'ont admis au partage des bienfaits du monastère pendant sa vie et après sa mort; et qu'à son décès ils célébreront pour lui les mêmes cérémonies que s'il eût été un de leurs religieux. — 192.

115. — 14 juillet 1299. — Charte de Guillaume L'Archevêque, ch^er^, s^gr^ de Parthenay et Vouvent, et de Girard Chabot, valet, s^gr^ de Rays et de Machecou, contenant les conditions arrêtées pour le mariage dudit Girard avec Marie, fille de Guillaume et de défunte Jeanne de Montfort. Ce dernier donne à Marie, 1° immédiatement 300 l. de rente, dont 150 sur le port de St-Savinien, 100 sur la rue Sauneresse de Taillebourg, et 50 sur les bailliages de la châtellenie dud. lieu. Il paiera aussi la somme de 1000 l., dont la moitié à la Toussaint et le reste un an après : le tout sans préjudice des droits de Marie sur la succession de sa mère; et sauf aussi le douaire et les donations constitués par Guillaume à sa seconde femme, Marguerite de Thouars. De son côté, Girard assigne en douaire à Marie le tiers

(1) L'original existe à Serrant.
(2) Rufin, mort en octobre 1699.

Digitized by Google

de tous ses biens, et spécialement ceux qu'il possède à St-Hilaire-de-Mermorte; mais le château non compris dans l'évalution. Quant à la forêt, Marie n'y pourra pas prendre du bois de construction. Si elle a un fils, elle aura le droit d'y chasser et faire chasser aux cerfs, depuis la Madelaine jusqu'à la Sainte-Croix de septembre, et aux *ponchaisons* de la Toussaint à Noël. En cas d'insuffisance ou de ruine, le douaire sera complété sur les revenus de l'Ile-de-Bouin ou partout ailleurs.

Les sgrs de Parthenay et de Rays s'engagent par serment, pour eux et leurs héritiers, à l'exécution de lad. charte, et ils prieront le roi de France d'en confirmer les dispositions. Ce fut fait en présence de Gui, vicomte de Thouars, Guillaume de St-Vincent et Hervé Joulin, chers; Jean Gaudin, clerc, et dom Denis de Vouvent. Outre les sceaux des contractans, la charte a reçu celui dont on use pour le roi de France à Fontenay-le-Comte, que le châtelain dudit lieu, Pierre de Beaulieu, a été chargé d'apporter (1) par Hugues de la Boissière, clerc du roi et garde du susdit sceau. — 104. *F.*

Vidimus donné par la cour de Nantes, en 1521.

P. MARCHEGAY.

(*La suite prochainement.*)

(1) A Parthenay.

Digitized by Google

XIIIe CONGRÈS DE L'ASSOCIATION BRETONNE

Qui s'ouvrira à Saint-Brieuc, le dimanche 5 octobre 1856.

PROGRAMME

DES QUESTIONS PROPOSÉES POUR LA CLASSE D'ARCHÉOLOGIE (1).

PREMIÈRE PARTIE. — ARCHÉOLOGIE.

1. Compléter et rectifier, s'il y a lieu, la statistique monumentale du département des Côtes-du-Nord :

1° Monuments celtiques;

2° Voies et établissements romains (villes, champs, villas, etc.);

3° Monuments religieux du moyen-âge et de la Renaissance;

4° Monuments de l'architecture militaire des mêmes périodes;

5° Monuments civils, tels que bâtiments claustraux, beffrois ou horloges, maisons anciennes, etc. (2).

2. Établir d'une manière plus complète qu'on ne l'a fait jusqu'à présent les caractères auxquels on peut distinguer les camps romains des fortifications élevées aux premiers temps de la féodalité?

3. La marche de l'architecture ogivale en Bretagne, à ses différentes périodes d'origine, de développement et de décadence, concorde-t-elle, sous le rapport des dates, avec le mouvement architectural qui s'est opéré dans le centre et dans le nord de la France?

4. A quels caractères peut-on reconnaître l'âge des constructions militaires? — Établir les bases de la chronologie de l'architecture militaire en Bretagne antérieurement au XVIIe siècle, à l'aide des monuments dont la date soit attestée par des documents historiques.

---

(1) Toutes questions en dehors de celles qui composent ce programme peuvent être discutées au Congrès, pourvu qu'elles aient été préalablement approuvées par le Bureau.

(2) La statistique monumentale implique non-seulement l'indication, mais aussi la description des monuments, et même, dans une certaine mesure, leur histoire. On ne doit pas perdre de vue, toutefois, qu'il ne s'agit ici que de *compléter* ou de *rectifier* des renseignements déjà nombreux, et qu'il importe d'éviter les redites.

Digitized by Google

5. Indiquer avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici les différents caractères architectoniques d'ensemble ou de détail qui permettent de dater les maisons anciennes des villes et bourgs de Bretagne?

6. Peut-on, d'après l'état actuel de l'église de Lanleff, restituer les dispositions primitives du plan général de cet édifice?

7. Quels renseignements l'étude de la vie monastique au XIIIe siècle peut-elle fournir pour déterminer la destination primitive des différents bâtiments de l'abbaye de Beauport? — Préciser les dates respectives de leur construction.

8. Signaler et décrire les productions de la peinture, de la sculpture et de l'orfévrerie du moyen-âge existant dans le département des Côtes-du-Nord, et qui n'auraient pas été jusqu'à présent l'objet d'études suffisantes.

8. Retracer l'histoire des industries métallurgiques en Bretagne. Existe-t-il dans notre province des ouvrages de ferronnerie remarquables, tels que peintures de portes, grilles, ustensiles en métal analogues à ceux qui ont été signalés dans le reste de la France?

10. Faire connaître les modifications successives qu'a subies la forme de l'hermine héraldique du XIIIe au XVIIe siècle.

11. Produire des spécimens d'écussons de différentes époques appartenant à la Bretagne; les classer dans un ordre chronologique, d'après leur forme et leurs ornements extérieurs (1).

12. Quelles données peuvent fournir l'histoire, la tradition et les monuments de toute sorte, statues, bas-reliefs, tableaux, gravures, vitraux, etc., pour la représentation des principaux personnages de l'histoire de Bretagne?

13. Dans quelles limites convient-il d'encourager l'exécution de peintures murales à l'intérieur des églises de notre province?

14. Faire connaître les documents concernant les artistes bretons, architectes, peintres, sculpteurs, orfèvres, etc., depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours (2).

DEUXIÈME PARTIE. — HISTOIRE.

15. Faire connaître les documents relatifs aux travaux des religieux bénédictins sur l'histoire de notre province.

16. Dans quelle mesure serait-il utile et possible d'imprimer un volume de supplément aux *Preuves de l'histoire de Bretagne* éditées par les Bénédictins? Quel plan conviendrait-il de suivre dans ce supplément?

---

(1) M. Pol de Courcy a déjà fait faire un grand pas à cette question dans son *Dictionnaire héraldique de Bretagne*.

(2) Cette question, pour ainsi dire inépuisable, est du nombre de celles qu'on ne s'étonnera pas de voir figurer dans ce programme, bien qu'elle ait été déjà posée à la plupart de nos Congrès.

Digitized by Google

17. Quelle a été l'importance de l'émigration des insulaires bretons dans notre péninsule aux Vᵉ et VIᵉ siècles? Doit-on admettre, avec quelques auteurs, qu'elle ait pu être absorbée dans la masse des indigènes armoricains ou gallo-romains?

18. Décrire les grandes juridictions féodales qui se partageaient autrefois le territoire actuellement compris dans le département des Côtes-du-Nord (comme Dinan, Jugon, Lamballe, Moncontour, Quintin, Goello, Guingamp, Lannion, etc.), en ayant soin de donner la nomenclature et d'indiquer l'étendue des seigneuries à haute justice mouvantes de ces grandes juridictions.

19. Quelles étaient les subdivisions ecclésiastiques (archidiaconés et doyennés) des neuf diocèses de Bretagne avant la Révolution? Indiquer l'origine de ces circonscriptions.

20. Déterminer, dans le Morbihan et dans les Côtes-du-Nord, les limites successives du pays de domaine congéable. Ont-elles toujours concordé avec celles de la langue bretonne?

21. Quelle influence ont exercée les États de Bretagne sur les progrès de l'agriculture et du commerce dans notre province?

22. Quel rôle la Bretagne armoricaine a-t-elle joué dans la création ou la propagation des légendes de la *Table-Ronde*?

23. Par quels dialectes celtiques s'expliquent le mieux les mots et phrases donnés comme gaulois par les écrivains de l'antiquité? Est-ce par les dialectes gaëls d'Irlande et d'Écosse, ou par les dialectes bretons d'Angleterre et de France?

24. Rechercher les proverbes de la Bretagne armoricaine, et les comparer avec ceux du pays de Galles et de la Cornouaille anglaise (1).

25. A quelle époque et sous quelle influence le costume national des hommes a-t-il disparu de la partie du département des Côtes-du-Nord où se sont si bien conservées cependant la langue, les mœurs, les mélodies bretonnes?

Questions supplémentaires.

26. Recueillir les inscriptions de l'antiquité, du moyen-âge et de la Renaissance existant en Bretagne, et particulièrement dans les Côtes-du-Nord.

27. Signaler les lettres du cardinal Mazarin qui pourraient exister dans les archives publiques ou privées de notre province, particulièrement celles qui seraient de nature à jeter quelque lumière sur l'histoire de la Fronde (2).

---

(1) Cette question a déjà reçu un commencement de solution par la publication récente d'un recueil de proverbes bretons, sous ce titre : *Furnez Breiz* (*Sagesse de Bretagne*).

(2) Ces deux questions ne sont que la reproduction sommaire d'un appel adressé aux Sociétés savantes par Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, dans deux circulaires successives des 15 et 26 avril dernier.

Digitized by Google

La Classe d'Archéologie consacrera l'une de ses journées à une excursion monumentale, dont le but sera déterminé dans une des premières séances du Congrès.

AVIS. — Les personnes qui ne peuvent se rendre à Saint-Brieuc et qui auraient quelques communications écrites à adresser au Congrès, sont priées de les faire parvenir avant le 25 septembre à M. Paul Delabigne-Villeneuve, trésorier de la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne, à Rennes, rue Saint-Louis, 22.

Les membres de la direction de la Classe d'Archéologie de l'Association Bretonne,

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *président.*
ARTHUR DE LA BORDERIE, } *secrétaires.*
ALFRED RAMÉ, }
PAUL DELABIGNE-VILLENEUVE, *trésorier.*

Digitized by Google

CRITIQUE LITTERAIRE.

DE LA PUISSANCE MARITALE, *par* M. I. VIAUD, *avocat à la Cour de Paris, docteur en droit. — Paris, A. Durand, libraire-éditeur. — 1 vol. in-8°.*

Il est, parmi les travaux juridiques, un genre d'ouvrages pour lequel j'avoue toute ma prédilection : ce sont ceux qui, ayant pour base quelques textes épars, quelques dispositions clair-semées au milieu du chaos de nos lois anciennes et modernes, ne se vivifient et ne s'étendent que par une analyse patiente, des rapprochements nombreux et des recherches historiques. Là, il est vrai, l'auteur n'est pas gêné par les nécessités de l'exégèse; mais s'il n'est pas doué de ces facultés heureuses qui font deviner les choses obscures, retrouver les vérités oubliées, il court risque de succomber entre le double danger de l'impuissance en face d'un sujet qu'il ne peut parvenir à féconder, et de l'abondance à laquelle il ne peut apporter des limites. C'était dans des travaux de cette nature que brillait l'érudition presque créatrice de nos grands romanistes du XVIe siècle, Cujas, Doneau et Brisson. Notre tendance actuelle ou plutôt notre manie de régler par une loi, fut-elle transitoire et d'un moment, chaque nécessité sociale et politique, rend presque impossible aujourd'hui ces œuvres où se révélait l'esprit si profondément analytique de nos anciens jurisconsultes. Chaque matière a, pour ainsi dire, son code, que le théoricien doit suivre pas à pas dans un humble commentaire.

La puissance maritale, par une heureuse exception, a échappé à cette codification étroite qui semblait aux législateurs de l'an XII le but suprême de la science juridique. Quelques articles sous le titre du Mariage; d'autres articles, mais épars aux titres des Obligations et du Contrat de mariage, telles sont les données assez peu étendues offertes à celui qui veut étudier, sous notre droit civil moderne, le sujet de la *Puissance maritale*. Mais si les textes apparaissent aussi rares, avec quelle abondance s'étalent aux yeux du jurisconsulte toutes les richesses théoriques de cette importante matière ! Le fondement de la puissance maritale, la subordination nécessaire d'un sexe à l'autre, les devoirs respectifs des époux, l'étude de la condition de la femme dans les législations anciennes et modernes, n'y a-t-il pas là de quoi effrayer l'écrivain le plus expérimenté?

M. Viaud n'a pas reculé devant les difficultés d'un pareil sujet.

Digitized by Google

Son livre, qui offre les proportions d'un traité *in extenso*, est précédé d'une introduction sur la condition de la femme chez les principales nations sauvages, barbares ou civilisées, et contient, dans trois divisions, l'étude des rapports respectifs des époux à Rome, dans l'ancienne France et sous notre loi moderne. Ces divisions sont, comme on le voit, fondées sur l'historique même de la matière.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de soumettre une objection. L'auteur a rejeté sous le titre du droit moderne l'examen philosophique du fondement de la puissance maritale. Il me semble que cette étude de droit naturel devait servir de frontispice au livre. Sur quels principes s'appuieront la comparaison et la critique des diverses législations touchant la condition des époux, si ce n'est sur ceux que viendra révéler la théorie rationnellement déduite de la puissance maritale? Procéder autrement, c'est donner à croire que l'organisation actuelle de la puissance maritale est, comme certaines parties du droit positif, le produit des changements successifs de la législation. Expression même de la vérité éternelle apparaissant parfois dans la philosophie antique, mais révélée définitivement par le christianisme, le principe, sous notre droit moderne, de la puissance maritale doit être comme le flambeau qui guidera au milieu de ses développements chez les différents peuples. Suivre une autre marche, c'est se résigner à pénétrer sans un fil conducteur dans le dédale de législations contradictoires. Qu'est-il arrivé de la méthode adoptée par M. Viaud? C'est que, malgré des recherches intéressantes et un patient travail d'analyse, l'auteur n'est pas assez maître de son sujet et ne s'aperçoit pas qu'il est, au-dessus de toutes ces coutumes, usages, dispositions législatives, une règle fixe qui les domine et leur sert de contrôle. Comment s'étonner, après cela, que la théorie de la puissance maritale n'apparaisse dans son livre que comme une conséquence de la codification de notre droit civil?

Je louerai presque sans restriction le résultat des travaux sur les législations comparées. A part quelques détails que leur côté piquant a seul fait adopter, il faut remarquer dans ce livre le nombre et la variété des recherches. La partie historique de la législation romaine me semble une bonne dissertation. L'auteur y suit dans toutes ses vicissitudes la puissance maritale, qui, après avoir affecté à l'origine les formes de l'omnipotence la plus absolue, sous le régime de la *Manus*, se transforme successivement, pour la femme, en un état de liberté avec les mariages *mero consensu*, et même d'indépendance

Digitized by Google

presque complète sous le droit de Justinien. L'étude de la *Manus* se distingue surtout par un fonds d'érudition véritable. L'ancienne jurisprudence a été traitée avec soin et conscience. L'auteur nous conduit aux sources plus ou moins certaines de notre droit français dans les mœurs gauloises, retrouve dans les lois des peuplades germaniques quelques-uns des principes qui domineront notre droit coutumier, et s'efforce de faire apparaître au milieu de la diversité des coutumes quelques idées générales sur la puissance maritale. A-t-il complétement atteint son but? Je n'ose le lui promettre. A quiconque a étudié l'ancienne jurisprudence se présente tout d'abord le danger d'une généralisation des principes coutumiers sur telle ou telle partie du droit. La matière étudiée par M. Viaud offre, en outre, l'inconvénient de se rattacher trop étroitement aux régimes matrimoniaux, et peut-être n'a-t-il pas assez élagué de son sujet certains points qui ont plus particulièrement trait à la condition pécuniaire des époux.

Dans la partie du droit moderne, mes observations seraient plus graves encore. Il me semble que dans l'établissement des rapports entre époux, dans l'appréciation des droits du mari et de certains actes de la femme, l'auteur se laisse trop dominer par les idées de rigueur despotique formulées dans ces paroles du Premier Consul, lors de la discussion au Conseil d'État du titre du mariage : « Un « mari doit avoir un empire absolu sur les actions de sa femme ; il a « le droit de lui dire : Madame, vous ne sortirez pas ; Madame, vous « n'irez pas à la comédie ; Madame, vous ne verrez pas telle ou telle « personne : c'est-à-dire, Madame, vous m'appartenez corps et « âme. » Comment s'étonner, après cela, que M. Viaud, sur la fameuse question de savoir si le mari peut contraindre la femme, même par la force publique (*manu militari*), à venir habiter avec lui, ait adopté la solution la plus sévère. Pour moi (malheureusement ce n'est pas ici le lieu de développer le fond de ma pensée sur ce point), j'ai toujours répugné à cette opinion, qui compte pourtant un grand nombre de défenseurs. Je ne trouve dans nos lois rien qui autorise cette violation de la liberté individuelle, même au profit des droits sacrés de la puissance maritale. Assez d'autres moyens de contrainte sont assurés au mari, sans qu'il vienne faire à la force brutale un appel qui n'aura, dans la plupart des cas, pour objet, que la protection d'un abus de pouvoir.

Joseph MARTINEAU,
Docteur en droit.

Digitized by Google

COURS FAMILIER DE LITTÉRATURE, *un entretien par mois, par* LAMARTINE, *de l'Académie française; grand in-8°; prix, 20 francs par an. — On s'abonne, à Paris, chez M. de Lamartine, rue de la Ville-l'Évêque, et à Nantes, chez And Guéraud et Cie, Imprimerie-Librairie du passage Bouchaud.*

En présence du concours empressé que les journaux et les revues prêtent à M. de Lamartine pour étendre de plus en plus la publicité déjà donnée à son *Cours familier de littérature,* nous voulons aussi prendre part à cette sympathie nationale que lui témoigne la France littéraire, sans acception de partis. Pour cela, il nous suffit d'indiquer le but de la publication, et nous ne pouvons mieux le faire qu'en reproduisant les paroles de M. de Lamartine lui-même :

« Étudier la littérature universelle — en tout siècle, — en tout pays, — en toute langue, avec intelligence et scrupule ; — apprécier les œuvres, — les commenter, — les offrir en exemples plus qu'en règles à l'esprit ; — inspirer ainsi la notion et le goût des lettres, même aux illettrés, — telle est la pensée de cette œuvre.

» Ce n'est point un cours de rhétorique, mais un cours de discernement et de goût. Il est écrit dans le style familier de la conversation, qui se plie à tous les tons. »

Le comité d'hommes distingués qui s'est formé à Paris pour rédiger une *Adresse aux amis de la littérature française,* fait ainsi l'éloge de l'illustre écrivain :

« Un homme a rempli depuis trente ans la France et l'Europe de ses œuvres et de la renommée de ses actes. Poète, orateur, homme d'État des jours difficiles, on peut apprécier diversement la partie politique de sa vie, on ne peut incriminer en lui ni une faute d'intention ni une faiblesse de caractère. L'humanité lui a dû sa grande part dans l'abolition de l'échafaud, la France dans l'inviolabilité des vies et des fortunes, l'armée dans la conservation de son drapeau, l'Europe dans le maintien de la paix en 1848 ; les Lettres lui doivent la meilleure part de leur éclat au XIXe siècle. »

Nous regrettons que la nature de cette Revue, consacrée à des études sur nos provinces, ne nous permette pas de faire un compte rendu détaillé des livraisons qui ont paru. Nous ne pouvons cependant nous refuser à citer encore l'article suivant, qui montre cette lutte du travail que M. de Lamartine soutient avec tant de persévérance.

Digitized by Google

« S'il est un homme au monde à qui les attaques dussent être épargnées, c'est M. de Lamartine. « Il y a une heure pour tout, » dit Salomon. L'heure de l'adversité ne fut jamais, à nos yeux, l'heure opportune de la critique envers un homme surtout qui a une plume, qui pourrait se défendre, qui a eu la pleine puissance de la parole à la tribune, dans les journaux, devant le peuple, qui a pu un jour tout ce qu'il voulait, et qui n'a jamais su offenser ni même contrister d'un mot ou d'un geste un seul de ses adversaires.

» D'ailleurs, pourquoi, dirons-nous aux critiques de M. de Lamartine, cet acharnement contre le travail? Le travail est peut-être la seule dignité et la seule vertu qui reste intacte à notre société après tant de chutes et de rechutes? Ces critiques parlent de *vile mendicité* à propos de la publicité ordinaire et nécessaire qu'un écrivain est obligé de donner à son travail pour le faire connaître. Mais cela tombe d'inconséquence à la première réflexion : qu'y a-t-il de plus opposé à une vile mendicité qu'un honorable et infatigable labeur? Et n'est-ce pas précisément pour ne point s'avilir qu'un écrivain se livre à ce que M. de Lamartine appelle lui-même *le travail à mort;* mot extrême qui ne sera pas, nous l'espérons, une réalité.

» Pense-t-on aussi qu'il y ait lieu de tant crier au scandale de la munificence littéraire à propos d'un *Cours de littérature*, pour lequel nous espérons cinquante mille abonnés, et qui ne compte encore que vingt mille souscripteurs? Si l'on déduit, comme nous avons voulu le faire nous-même, de ces vingt mille abonnements, les frais de fondation, les frais d'acquisition de livres dans toutes les langues, de publication, etc., etc., on est confondu du peu qui doit rester comme rémunération de première année au poëte ; et ce peu représente quoi ? trente ans de vie littéraire et politique, des lectures immenses, les jours, les veilles, les sueurs, le génie de l'écrivain le plus laborieux et le plus illustre de son siècle !

» Les critiques de M. de Lamartine vont jusqu'à lui reprocher la magnificence de ses appartements, le luxe de ses gens et la somptuosité de ses équipages. La vérité vraie (je rougis presque d'être forcé d'entrer dans ces détails) est que M. de Lamartine va à pied comme vous et moi, et qu'il n'est pas un commerçant qui ne puisse, après dix ans de travail, se donner un logement plus somptueux et plus confortable que la petite et très-humble maison de la rue Ville-l'Évêque. Chose étrange ! ce sont des travailleurs qui attaquent le travail dans la

Digitized by Google

personne d'un homme dont le génie à consolé bien des âmes, qui nous à tous charmés et qui n'a jamais attaqué personne. M. de Lamartine n'est-il pas le poëte qui disait nagnère en parlant de sa muse :

D'implacables serpents je ne l'ai point coiffée !
Je ne l'ai pas menée une verge à la main,
Injuriant la gloire avec le luth d'Orphée,
Jeter des noms en proie au vulgaire inhumain ;
Prostituant ses vers aux clameurs de la rue,
Je n'ai point arraché la prêtresse au saint lieu ;
A ses profanateurs je ne l'ai pas vendue,
Comme Sion vendit son dieu !

Non, non ! je l'ai conduite au fond des solitudes,
Comme un amant jaloux d'une chaste beauté ;
J'ai gardé ses beaux pieds des atteintes trop rudes
Dont la terre eût blessé leur tendre nudité !
J'ai couronné son front d'étoiles immortelles,
J'ai parfumé mon cœur pour lui faire un séjour,
Et je n'ai rien laissé s'abriter sous ses ailes
Que la prière et que l'amour !

» O poëte ! quand la postérité lira ces vers immortels, elle se demandera avec stupéfaction comment quelques-uns de vos contemporains ont pu vous reprocher d'avoir voulu combler, par un effort surhumain, le gouffre que la fatalité avait creusé sous vos pas !

» A l'heure qu'il est, M. de Lamartine a vingt mille abonnés à son *Cours familier de littérature ;* mais nous ne croyons pas que la France s'en tienne à ce chiffre, et nous ne cesserons de provoquer son concours jusqu'à ce que le nombre soit digne d'elle, de l'œuvre, des efforts d'esprit et du courage de caractère de l'illustre écrivain.

» Quant à ses critiques, ils regretteront peut-être un jour d'avoir trop légèrement jugé un grand homme malheureux qui pourrait leur répondre encore aujourd'hui ce qu'il répondait il y a vingt ans à d'injustes attaques :

Mais moi, j'aurai vidé la coupe d'amertume
Sans que ma lèvre même en garde un souvenir,
Car mon âme est un feu qui brûle et qui parfume
Ce qu'on jette pour la ternir !

Edmond TEXIER.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

MAI 1856.

Société archéologique de la Loire-Inférieure. — *Séance du 6 mai* 1856. — MM. Alex. de Couffon, Eugène Boismain, Coutant, Meuret père, Chaumouillé, Citerne et Denys ont été admis comme membres titulaires. — Des gravures sont offertes par M. de Girardot, et une livraison du *Bulletin archéologique* du Limousin est envoyée par le ministre de l'instruction publique. — M. l'abbé Luçon fait don au Musée de deux portes provenant de l'ancienne église des Minimes de Nantes, et M. de Rascas, d'une *Pieta* qui ornait la chapelle du château de la Tour, en Orvault. — M. le président annonce que l'ancienne chapelle de l'Oratoire a été mise en état, et que le transport du Musée archéologique s'y effectuera très-promptement.— M. Bizeul présente une très-curieuse étude sur l'enceinte romaine de Nantes, et M. de la Borderie communique des notes recueillies dans divers voyages de Bretagne, et rectifie plusieurs erreurs commises par les écrivains.

— Société des Antiquaires de l'Ouest. — *Séance du 17 avril* 1856. — M. Ouvré a lu une partie de son *Essai sur l'histoire de Poitiers* pendant la minorité de Louis XIII. — M. Pervinquière (Abel) a lu la copie d'un très-curieux procès-verbal rédigé le 27 juillet 1650 par le sieur Pierre Demay, lieutenant civil et criminel de la châtellenie d'Hérisson, en Bourbonnais, au sujet de la tentative faite sur le château de cette ville par le comte de Persan, attaché au prince de Condé, alors engagé dans la Fronde.

La Société a admis comme membre correspondant M. l'abbé Charrière, curé dans le diocèse de Privas, qui, à l'appui de sa demande, a envoyé une fort bonne notice sur l'église de Saint-Paul de Nîmes.

Outre beaucoup d'ouvrages, la Société a reçu : de M. Barbier aîné, de Poitiers, la copie autographiée d'une charte de 1344 relative au prince Jean, fils de Louis X le Hutin; — de M. Richard Sainthill, de Cork (Irlande), la très-belle médaille de bronze frappée en son honneur (1855); — de M. Fillon, de Fontenay, l'empreinte du sceau de Jean de Chasteignier; — de M. l'abbé Lacroix, curé de Montierneuf à Poitiers, un méreau en cuivre du moyen-âge; — de M. l'abbé Lacombe, curé de Saint-Germain à Saint-Savin, un anneau d'argent portant un cœur dans la lettre L; — de M. Bonsergent, bibliothécaire à Poitiers; 1° une pelle en fer trouvée en 1853 sous la couche de beton romain régnant dans presque toute l'étendue de la rue de l'Industrie; 2° un vase en terre trouvé en 1855 dans les fondations de la maison Lamartinière, rue des Balances-d'Or; — de MM. de Montjon et Chambert, maire et adjoint de Chauvigny, du blé carbonisé découvert entre deux terres en baissant une

Digitized by Google

rue de la ville haute, et analogue à celui qui a déjà été rencontré au bas du mur est de l'ancien château des évêques. La Société exprime sa reconnaissance aux auteurs de tous ces dons.

Séance du 15 mai 1856. — La Société a pris encore plusieurs mesures pour la conservation de divers monuments. — Elle a admis comme membres titulaires non résidants : M. Pallu, vice-président du tribunal du Mans; M. Hanriot, inspecteur d'Académie à Napoléon-Vendée.

M. Chemioux a lu la suite de ses *Études historiques* sur Jean Chandos et sur la lutte entre la France et l'Angleterre au XIVe siècle; — M. Ouvré, la suite de son *Essai sur l'histoire de Poitiers* pendant la minorité de Louis XIII. — Parmi les nombreux ouvrages que la Société a reçus, figurent quatre nouveaux volumes in-4° de la belle collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*, collection donnée par le ministre de l'instruction publique, et qui compte aujourd'hui plus de cent volumes. — M. l'abbé Barbier, de Loudun, a envoyé de Rome, outre plusieurs pièces imprimées ou manuscrites, 72 planches gravées, dont 45 se rapportent à l'époque antique, 20 au moyen-âge, 7 aux temps modernes; — M. de Chargé a offert 4 planches d'inscriptions diverses du Musée du Louvre; — M. Doublet de Boisthibault, une planche de l'Hôtel-Dieu de Chartres; — M. de Girardot, une liasse de notes relatives au Poitou; — M. Beauchet-Filleau, cinq pièces inédites concernant la même province; — M. d'Argenson, deux pièces sur parchemin constatant des acquisitions de terres faites en 1553 et 1564, près Châtellerault, par la famille Descartes; — M. Mauduyt, une forte épée à deux tranchants, avec garde et pommeau en cuivre, trouvée au château de la Millière, commune de Romagne; — M. Duffaud, un denier tournoi de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII; — M. Bourgueil, de Chaunay, 16 pièces de monnaies diverses; — M. Bonsergent, l'empreinte du scel de Pierre de Conzay, dont la famille a donné un maire à Poitiers; — M. Fillon, l'empreinte du scel de Léon de Beaumont, évêque de Saintes; celle du scel des LX arbalétiers du roi, au XVe siècle; celle d'un anneau du VIIe siècle, trouvé dans un cimetière franc. — La Société exprime sa reconnaissance aux auteurs de tous ces dons.

— Le concours régional annuel des onze départements de l'Ouest s'est tenu les 7 et 8 mai 1856 à Napoléon-Vendée. Il y avait un nombre très-considérable et inattendu d'animaux de l'espèce bovine surtout et des races porcine, ovine et galline. Ce concours a été sans conteste le plus brillant qui ait eu lieu dans cette circonscription. Nous regrettons de ne pouvoir citer les noms de ceux auxquels des prix ont été distribués, mais la liste en serait trop étendue. Ces fêtes agricoles donnent aux cultivateurs une émulation qui leur laisse entrevoir un mieux à conquérir, car la science peut conduire sans cesse à de nouveaux progrès.

— Des fêtes de charité ont eu lieu à Nantes du 17 au 20 mai. Ces fêtes

Digitized by Google

ont attiré une affluence considérable d'étrangers dans notre ville ; aussi, rues et promenades avaient-elles pris une animation extraordinaire.

Un bal a inauguré, le samedi soir, les fêtes. L'hôtel de la Bourse avait été pour cette circonstance magnifiquement décoré : l'intérieur, tendu en velours cramoisi, était éclairé par deux mille bougies. La promenade elle-même était transformée en jardin orné de jets d'eau, de fontaines, de bosquets et de jolis gazons qui avaient poussé en moins de douze jours. Des verres de couleurs projetaient partout leur mystérieuse clarté.

Le dimanche, une cavalcade a parcouru la ville. Elle était divisée en sept époques : les temps primitifs, le moyen-âge, la Renaissance, le règne de Henri IV, celui de Louis XIII, celui de Louis XIV et celui de Louis XV. Peut-être eût-il mieux valu ne prendre qu'une époque, et la représenter avec plus d'étendue. Mais enfin les personnages étaient encore assez nombreux, et les costumes rivalisaient entre eux de richesse et d'élégance. On a surtout remarqué François Ier, Charles-Quint, Benvenuto-Cellini, Henri IV et Charlemagne. Les chars mêlés à la cavalcade étaient au nombre de cinq : le char des rois fainéants, celui de la folie, celui de la charité, celui représentant l'épisode de la *poule au pot* et celui de l'art dramatique. Le soir, un brillant concert a eu lieu à la salle de spectacle. Les frères Lyonnet, Mme Falconi, Bottesini, Battaille et Mme Tedesco ont successivement charmé l'auditoire.

Le lundi, la fête a débuté par l'ascension d'un aérostat monté par M. Roussiot, qui s'est élevé dans la direction du nord-ouest. A neuf heures du soir, la cavalcade est sortie de nouveau, éclairée par des flambeaux.

Mardi matin, il a été procédé, dans la salle Graslin, au tirage d'une tombola, qui comptait quarante-trois mille billets à un franc. Ainsi se sont terminées ces fêtes, qui ont produit de beaux résultats pour les indigents de Nantes.

— M. le docteur Véron a annoncé au comité de la Société des Gens de Lettres que le donateur anonyme dont il avait été l'interprète l'année dernière mettait encore cette année une somme de 10,000 francs à la disposition du comité pour être distribuée en prix. Le comité de la Société des Gens de Lettres a choisi, pour les prix à décerner dans le concours de l'année 1857, les sujets suivants : 1° Une Étude sur Mme Émile de Girardin ; — 2° Discours sur la critique et les critiques au dix-neuvième siècle ; — 3° Une pièce de vers intitulée *Paris nouveau ;* — 4° Une nouvelle dont le motif sera tiré des mœurs contemporaines.

— C'est l'usage que chaque année on fasse à la villa Médicis, à Rome, où habitent les artistes pensionnaires de France, une exposition publique de leurs travaux, avant de les envoyer à Paris. Un jeune Vendéen, M. Baudry, de Napoléon, a exposé une grande toile représentant le *Supplice d'une vestale,* que tous les connaisseurs mettent au premier rang. C'est, dit-on, un chef-d'œuvre tant sous le rapport de l'exécution que du coloris. La ville de

Digitized by Google

Napoléon, qui, chaque année, s'impose des sacrifices pour l'entretien à Rome d'un de ses enfants, doit être fière de ces succès.

— M. J. Bertrand, de Rennes, qui dès son enfance avait annoncé une merveilleuse aptitude pour les sciences mathématiques, vient d'être élu membre de l'Académie des sciences (section de géométrie). Il avait pour concurrent M. Puiseux, qui s'était acquis dans la même ville, lorsqu'il y était professeur, l'estime générale par son savoir et par sa charité.

— Notre compatriote, M. Ernest Beulé, vient d'être présenté par l'Académie française et celle des Beaux-Arts, pour un prix récemment fondé par l'Empereur et destiné à l'ouvrage ou à la découverte la plus remarquable depuis cinq ans. L'Institut tout entier décernera par le suffrage universel ce prix, qui est de trente mille francs. (*Courrier de Saumur.*)

— M. Oudiné vient de terminer une médaille destinée à rappeler la construction d'un séminaire à Rennes. La face présente, en avant d'un élégant portique, dont le fronton offre ces deux mots : *Théologia, philosophia*, un groupe de deux figures de femmes, élégamment drapées, debout, dont l'une soutient la croix et d'une main indique le ciel, dont l'autre médite sur un livre avec l'inscription : DIOCÈSE DE RENNES : et en exergue : CONSTRUCTION DU NOUVEAU SÉMINAIRE, 15 AOUT 1856. L. LABROUSTE, ARCHITECTE. Le revers porte, dans le champ, l'inscription suivante :

1856
SOUS LE RÈGNE DE
NAPOLÉON III
EMPEREUR DES FRANÇAIS
CONSTRUCTION
DU NOUVEAU SÉMINAIRE
DE RENNES
S. EX. M. H. FORTOUL MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES
Mgr BROSSAIS SAINT-MARC ÉVÊQUE
DU DIOCÈSE DE RENNES
M. PASTOUREAU PRÉFET
DU DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE.

La légende contient ces mots : EMPIRE FRANÇAIS, MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

— On vient de placer dans la cathédrale de Quimper la statue de Mgr Graveran, dont l'exécution avait été confiée à M. Am. Ménard, sculpteur de Nantes. Cette œuvre fait honneur au talent de l'artiste.

— Les quatre nouvelles cloches de la cathédrale de Paris ont été fondues à Angers par M. Guillaume Besson. La 1re pèse 2000 kil.; la 2e, 1335 kil.; la 3e, 925 kil.; la 4e, 737 kil.

— L'*Armoricain* du 10 avril donne de curieux détails sur la création

Digitized by Google

prochaine d'un port de commerce à Brest. Le vote du conseil municipal pour cette création est parfaitement accueilli à Paris. Les raisons déduites par la municipalité brestoise et son allocation d'un million pour sa part contributive des frais de construction ont convaincu l'administration supérieure de l'utilité de la fondation sollicitée. Le port adopté en principe, serait construit à Porstrein.

— La question de reconstruction du théâtre de Rennes a été vidée par la conseil municipal dans sa séance du 24 mai 1856. M. le maire a déclaré que, la Commission des travaux publics croyant devoir faire aux plans pour la translation sur la Motte des objections entraînant une dépense en plus de 86,662 fr., il retirait ce projet. Le conseil a dès lors adopté la restauration sur place, et le rapport sur ce travail sera fait incessamment.

NÉCROLOGIE.— Les sciences ont fait une véritable perte. M. Binet, de l'Institut, homme de bien et savant illustre, est mort le 16 mai 1856, après une courte maladie, au collége de France, à Paris. Né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 2 février 1786, M. Binet, après avoir été l'un des premiers élèves de l'École polytechnique, en devint, sous la Restauration, le second fonctionnaire. « On sait, dit un de ses biographes, avec quel zèle, quelle intelligence et aussi quelle modestie il remplit pendant douze ans ces fonctions délicates d'inspecteur des études. La Révolution de 1830 le rendit tout entier aux spéculations savantes; il occupait la chaire d'astronomie au Collége de France, et les dissensions politiques qui avaient troublé le sanctuaire même des sciences, sous la Restauration, s'étant apaisées, il ne tarda pas à entrer à l'Institut : on vit alors ce qu'il y avait de profond en cette science modeste et méditative d'un homme que l'esprit de parti n'avait pas craint d'atténuer ..... Naguère M. Binet était nommé président de l'Académie des sciences, juste hommage rendu à de longs travaux et à de vieilles vertus. » — Nous ne pouvons énumérer ici ses nombreux écrits, qui ont été pour la plupart insérés dans le *Bulletin de la Société Philomatique* depuis 1811, dans le *Journal de l'École Polytechnique* depuis 1813, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, et autres recueils.

— La sœur Marie Jousserant, ancienne supérieure des sœurs de Saint-Vincent à Rennes, est décédée le 16 mai 1856 dans cette ville, à la suite d'une très-longue maladie, à l'âge de 73 ans, 44 ans de vocation. « C'était, dit un journal de Rennes, une femme d'une grande vertu et d'un rare mérite. Les riches et les pauvres de notre ville ont pu l'apprécier pendant les nombreuses années qu'elle a exercé son charitable apostolat au milieu de nous. L'administration municipale et les membres du bureau de charité se sont empressés de se joindre aux dignes sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, pour rendre les derniers devoirs à la sœur Jousserant. »

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés.

Études sur les maladies des ouvriers de la manufacture d'armes de Châtellerault; par le docteur Desayvre, médecin adjoint de l'hôpital de Châtellerault, etc. In-8° de 7 ff. 1/4. (Extrait des *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 2e série, 1856, t. V. — A Paris, chez J.-B. Baillière. Prix. 2.50

Faculté de droit de Poitiers. *In jus romanum de dote restituenda.* — De la séparation de biens judiciaire en droit français. Dissertations pour obtenir le grade de docteur; par Gaston-Edouard Richard, avocat, né à Tours. In-8° de 5 ff. Impr. de Ladevèze, à Tours (1855).

Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre. Texte par MM. de la Tramblais et de la Villegille. Grand in-8° de 21 ff. 1/2. — A Châteauroux, chez Migné (1854).

Rapport de M. le comte de Bondy sur ce dernier ouvrage. In-8° d'1 f. 3/4. Impr. de Thunot, à Paris.

Heureuse bénédiction des Maisons. Image entourée de cantiques et d'une biographie du P. Montfort. In-4° d'1/4 de f. Impr. de Masseaux, à Nantes. — A Nantes, chez Massé aîné.

Instruction sur la présence réelle de N.-S. au sacrement de l'Eucharistie, par M. Le Couturier, vicaire général d'Angers. In-8° d'1 f. 1/2. Impr. d'Adr. Le Clere, à Paris.

Un souvenir de Défiance et Malice, scène en vers, par M. Puységur (représenté pour la première fois sur le grand-théâtre de Nantes le 15 avril 1856). In-8° de 3/4 de f. Impr. de Mme veuve Mangin, à Nantes.

Le vrai portrait du Juif errant. (Image entourée de chansons.) In-4° d'1/4 de f., avec vignette. Impr. de Masseaux, à Nantes. — Nantes, chez Massé aîné.

La Cathédrale de Nantes. Documents inédits. Par M. de la Borderie. In-8° d'1 f. 1/4. Impr. de Guéraud, à Nantes.

Dans la Prairie, par Émile Souvestre. Nouvelle édition. In-18 anglais de 7 ff. 1/2. Collection Michel Lévy. . . . . 1.»»

Dante traduit par Lamennais; par M. le comte Foucher de Careil. In-8° d'1 f. 3/4. (Extrait de la *Revue contemporaine*, du 30 avril 1856.) Impr. de Dubuisson, à Paris.

F.-A. Bar, auteur dramatique. Nantes, 1782-1853. Par Évariste Colombel, avocat, ancien maire de Nantes. In-8° d'1 f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

L'Indicateur dinannais, pour 1852, avec une notice historique sur Dinan; par M. Mahéo. Suivie de la biographie de M. Charles Néel de Lavigne, par J. Bazouge. 6e année. In-18 de 5 ff. — Idem, pour 1853. Ephémérides dinannaises, fragments historiques, poésies, etc.; par MM. Mahéo et J. Bazouge. 7e année. In-18 de 5 ff. Impr. de Bazouge, à Dinan.

Nécrologie du docteur Dominique Leroux, de Nantes. In-8° d'1 f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

Recueil de cantiques pour le mois de Marie. In-24 d'1/2 f. Impr. de Masseaux, à Nantes. — A Nantes, chez Mazeau.

Cantiques et Chants à l'usage particulier des filles de la Sagesse. In-18 de 3 ff. 1/2. Impr. de Vincent Forest, à Nantes.

Exercices de grammaire; par J. B. B. et J. B. F. J. In-12 de 7 ff. 1/2. Impr. de Lamarzelle, à Vannes. (1855.)

La Femme. Physiologie, histoire, morale; par J. Belouino, docteur médecin. In-8° de 31 ff. Impr. de Cornilleau, à Angers. — A Paris, chez Waille. (1845.) — (1re édition. La 2e est en vente chez MM. Périsse frères.). . . . . 5.»»

Histoire de la sainte Bible, par de Royaumont. In-12 de 16 feuilles. Impr. de Folligné, à Rennes.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE

Aᴺᴰ GUÉRAUD & Cᴵᴱ,

PASSAGE BOUCHAUD, NANTES.

Petite Géographie de la Loire-Inférieure, par Eugène TALBOT et Armand GUÉRAUD, correspondants du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, etc., avec une carte du département : DEUXIÈME ÉDITION, revue avec soin et sensiblement augmentée; OUVRAGE APPROUVÉ par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, et MENTIONNÉ avec distinction par l'Institut de France (Académie des Sciences); 1 vol. in-18 de 316 pages. . . . 1 fr. »

En donnant des détails précis de topographie, de statistique et d'histoire, les auteurs ont eu pour but de faire un livre qui fût approprié aux besoins de l'instruction, en même temps qu'il pût servir de guide aux voyageurs dans le département de la Loire-Inférieure. Ils ont parcouru toutes les communes du département, afin de ne rien avancer qui n'ait été vérifié sur les lieux. La carte du département a été dressée par M. PINSON, sur une échelle assez grande pour pouvoir être utile à MM. les voyageurs, les propriétaires, les agents voyers, etc.

Octroi et Consommation de la ville de Nantes, par J.-C. RENOUL, ancien président de la Société académique de la Loire-Inférieure, ancien adjoint au maire de Nantes, etc.; 1 vol. in-12 format anglais. . . . . 3 fr. »

Du Principe électif et de ses Applications, par Evariste COLOMBEL, ancien député, ancien maire de Nantes; 1 beau vol. in-12 format anglais. 3 fr. »

Fleurs de Vendée, *poésies*, par Émile GRIMAUD. Un joli volume in-12, format anglais, papier satiné. . . . . 3 fr. 50

Essais de Biographie maritime, ou Notices sur des Hommes distingués de la marine française; par LEVOT, conservateur de la Bibliothèque du port, à Brest : un vol in-8°. . . . . 5 fr. »

Lettre d'vn Conseillier de Nantes *à Son Amy, sur l'evasion de Monsievr le Cardinal de Retz, A Nantes, M. DC. LIIII; suivie d'une Lettre du duc de Brissac.* — Gr. in-8°. . . . . 1 fr. »

Les Moulins en deuil, *épisode de la guerre de la Vendée.* — 1793. — par Mᵐᵉ Mélanie WALDOR. — Deux jolis volumes format anglais. . . 6 fr. »

Étude historique et morale sur le Compagnonnage et sur quelques autres associations d'ouvriers, depuis leur origine jusqu'à nos jours; par M. C.-G. SIMON, membre de la Société académique de Nantes, etc. — Brochure in-8° de 176 pages. . . . . 2 fr. 50

COURS FAMILIER DE LITTÉRATURE,

UN ENTRETIEN PAR MOIS,

Par LAMARTINE (DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE).

L'ouvrage, qui compte déjà plusieurs volumes inédits, sera continué au moins quatre ans. En réunissant sous une même enveloppe les douze entretiens de l'année, on formera, en quelques années, un cours complet de littérature pour les bibliothèques de famille.

L'ouvrage est écrit par M. DE LAMARTINE seul.

Il est publié et administré par lui seul.

On s'abonne à Paris, 43, rue La-Ville-l'Évêque, soit en souscrivant personnellement un abonnement, soit par lettre.

Les lettres contenant la demande d'un abonnement doivent être affranchies et adressées soit à M. DE LAMARTINE, soit à Mᵐᵉ GROSSET, fondée de pouvoirs.

Les lettres doivent contenir, en mandat de poste ou autrement, le prix de l'abonnement pour un an.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs.

Digitized by Google

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La ***Revue des provinces de l'Ouest*** paraît le 1er de chaque mois, par numéro de 64 pages grand in-8°, format de revue, papier collé et satiné.

On souscrit au bureau de la Revue : **A NANTES, chez Aud GUÉRAUD & Cie, Imprimerie-Librairie du passage Bouchaud.**

PARIS, chez DUMOULIN, quai des Augustins, 13.
RENNES, — VERDIER, GANCHE.
FONTENAY, — NAIRIÈRE-FONTAINE.
VANNES, — CAUDERAN.

L'abonnement part du 1er septembre.
Un an, 12 fr. pour Nantes, et 15 fr. par la poste

Nantes, Imprimerie Aud GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES

DE L'OUEST

(BRETAGNE, POITOU ET ANJOU).

—

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

Honorée d'une Souscription à Vingt Exemplaires par le Conseil général de la Loire-Inférieure.

TROISIÈME ANNÉE.

11e Livraison. — Juillet 1856.

NANTES,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE And GUÉRAUD ET Cie,
PASSAGE BOUCHAUD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

De la 11e Livraison.

Pages

Notice historique sur le premier établissement de l'Hôtel-Dieu de Nantes et sur sa reconstruction actuelle, par M. le docteur Anizon. 641

Des Nannètes aux époques celtique et romaine. — Ire partie. Époque celtique. — Suite du chapitre II. — Langue celtique. Restes de cette langue dans le pays des Nannètes. — Par M. Bizeul (de Blain). (*Voir la* 2e *livraison.*) 667

Découverte du premier volume de la *Cité de Dieu,* de saint Augustin, manuscrit de la bibliothèque publique de Nantes; par M. E. Gautier. . . 674

Pierre de La Noulx, miniaturiste poitevin; par M. B. Fillon. 678

Un Missel nantais conservé à la bibliothèque publique du Mans; par M. Anjubault, bibliothécaire-archiviste de la ville du Mans. 681

Le Cartulaire des sires de Rays. — Table analytique des chartes qu'il contient. — Par M. P. Marchegay. (*Voir la* 10e *livraison.*). 687

Chronique du mois; par Armand Guéraud. 700

Nécrologie : — Augustin Belêtre-Viel. — Haugou. 703

Bulletin bibliographique mensuel. 704

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE PREMIER ÉTABLISSEMENT

DE L'HOTEL-DIEU

DE NANTES

ET SUR SA RECONSTRUCTION ACTUELLE.

La création d'un grand établissement d'utilité publique est toujours un événement qui fait époque dans l'histoire d'une cité. Inscrite religieusement dans les archives locales, elle y trace, en quelque sorte, l'état de service des administrations auxquelles elle est due, et crée pour elles un titre impérissable à la reconnaissance des contemporains et de la postérité.

La construction d'un hôpital complétement en rapport avec les besoins de la classe pauvre et avec les progrès de la science moderne, est, au plus haut degré, digne d'un pareil hommage. Aussi, profiter de la solennité touchante de la pose de la première pierre de l'Hôtel-Dieu, pour rappeler, en quelques pages, l'origine de cet hospice; son premier établissement, les causes de sa reconstruction intégrale, à une époque si rapprochée de sa fondation; les phases diverses, les péripéties nombreuses que le projet de reconstruction a subies; les difficultés, longtemps insolubles, qui ont entravé sa marche; ce qu'il va devenir sous la direction de l'habile architecte auteur du plan en voie d'exécution, ce serait, si je ne me trompe, une manière aussi sûre qu'opportune d'intéresser nos concitoyens, et de payer un juste tribut d'éloges et de gratitude aux personnes honorables qui ont su préparer ou réaliser cette utile fondation. Tel est le but de la présente notice.

Digitized by Google

Nantes, comme la plupart des grandes cités chrétiennes, eut jadis de nombreuses maisons hospitalières. C'était, au dehors des murs : 1° l'*hôpital Saint-Clément,* signalé dès le IXe siècle, reconstruit en 1499, puis évacué en 1557, pour devenir le collége de la ville, sous la direction de Pierre Bintin ; 2° la maison *des Ladres* ou *maladrerie Saint-Lazare,* remontant, selon toute probabilité, à l'époque des croisades, et fermée en 1569 ; 3° l'*hôpital Saint-Antoine-de-Padc* ou de Richebourg, destiné aux maladies des yeux, et antérieur à l'établissement des Minimes (1540) ; 4° l'*hôpital Toussaint,* fondé ou rétabli en 1364, par Charles de Blois, à l'extrémité sud de la rue Grande-Biesse, et fermé en 1598. Leur nombre était plus considérable encore dans l'enceinte de la ville ; on y trouvait : 1° l'*hôpital du Port-Maillard,* existant dès 1228, et supprimé en 1498, par suite de l'abandon qui en fut fait aux Jacobins, par Anne de Bretagne ; 2° l'*hospice Saint-Julien* ou *des Ardents,* près la Collégiale, fondé en 1330 ; 3° l'*hôpital Saint-Jean,* dont il est fait mention dès le XIIe siècle ; 4° l'*aumônerie de l'Érail,* et 5° le petit *hôpital Sainte-Catherine,* situés l'un et l'autre près de l'église Saint-Nicolas. Quant à l'*hôpital de l'Erdre* et au *Sanitat*, ils furent établis au XVIe siècle, pour remplacer une partie des précédents, supprimés sous divers prétextes. La multiplicité des hospices que nous signalions tout à l'heure, disparaissait peu à peu, sous l'action envahissante de la centralisation. La charité tendait à devenir quasi-officielle, dans la première moitié du XVIe siècle, par suite de l'édit du 9 octobre 1532, qui ôtait aux évêques, aux chapitres, aux chanoines et bénéficiers titulaires l'administration des hospices, pour en donner la régie aux bourgeois.

Cette transformation profonde de l'assistance ne produisit pas tout de suite le bien qu'on y voyait en germe. Les améliorations furent lentes ; et l'on trouvait encore, à la fin du siècle dernier, des hôpitaux — le nôtre, par exemple — où plusieurs malades occupaient le même lit : c'était donner à la mort deux puissants auxiliaires, la contagion et la frayeur. Aujourd'hui, les choses ne sont plus les mêmes. Si l'Hôtel-Dieu, avec quelques salles de l'hospice Saint-Jacques comme succursales, reçoit seul tous les malades indigents de la ville, les diverses catégories de vieillards trouvent une hospitalité aussi charitable qu'intelligente soit dans les vastes pavillons de l'hospice Saint-Jacques, soit dans le bel établissement de Saint-Joseph, soit dans

Digitized by Google

le somptueux asile Sainte-Anne, dû à la munificence d'un honorable habitant de notre cité (1). D'ailleurs, la dimension de ces édifices, l'intelligence qui a présidé au choix de leur emplacement, leur mode plus parfait de distribution et d'organisation, et, surtout, l'heureuse application qui leur est faite des sciences et de l'art modernes, les rendent incomparablement plus utiles aux classes nécessiteuses.

Toutefois, je dépasserais le but que je me suis proposé, en rédigeant ce travail, si je cherchais à redire tout ce qui, dans nos archives, se rapporte aux diverses maisons de charité répandues autrefois sur le sol nantais. Une plume plus habile et mieux autorisée a rempli cette tâche, dans le XVe volume des *Annales* de notre Société académique. Le lecteur y pourra puiser des renseignements pleins d'intérêt sur nos antiquités locales (2).

J'éviterai même de traiter ici de l'organisation des Hôpitaux de Nantes; et, me renfermant dans le titre de cette notice, je bornerai mon étude à l'examen des causes qui ont motivé et favorisé le premier établissement de notre Hôtel-Dieu et sa reconstruction présente.

PREMIÈRE PARTIE.

FONDATION DE L'HOTEL-DIEU.

La première maison qui ait, à Nantes, porté le nom d'*Hôtel-Dieu*, fut, si je ne me trompe, l'hôpital de l'Erdre, appelé aussi hôpital de la Pitié.

Construit, entre les années 1503 et 1508, dans l'angle formé par la rive gauche de l'Erdre et la rive droite de la Loire, il était destiné à remplacer l'hôpital du Port-Maillard, cédé aux Jacobins.

Peu de temps après sa construction, on s'aperçut que l'emplacement choisi offrait des conditions essentiellement défavorables. Situé dans un lieu bas, humide, fréquemment inondé, « il était tellement » angustié, malsain, incommode, qu'à peine les malades y pouvaient » recouvrer la santé. » (*Registre des délib. de la mairie.*)

Par malheur, les demandes de déplacement, quelque bien motivées qu'elles fussent, demeurèrent longtemps sans effets, « à cause de la

(1) M. Urvoy de Saint-Bedan. — Voir cette *Revue*, 2e année, 1854-55, p. 27.
(2) Le docteur Maréchal.

Digitized by Google

» difficulté de rencontrer un lieu assez étendu et des deniers suffisants » pour y construire. » (*Id.*)

Enfin, ces difficultés eurent un terme; et, le 13e jour de novembre 1642, le bureau de la ville arrêta qu'il s'assemblerait le jeudi suivant, « pour délibérer sur la proposition des Pères des pauvres, de trans- » férer l'Hôtel-Dieu, de son lieu actuel, à la petite prée de la Made- » laine. »

Puis, il accueillit favorablement leur demande, à la condition expresse « *que la ville ne sera obligée à aucune dépense et que les* » *revenus des pauvres ne soient non plus diminués,* etc. » (*Id.*)

Pourvus de cette autorisation, qui, cependant, laissait, dans ses restrictions finales, un problème assez difficile à résoudre, les Pères des pauvres ne perdirent pas courage : ils pressèrent même l'autorisation administrative, qui, déjà à cette époque un peu reculée, devait être obtenue, préalablement à tout commencement d'exécution; puis, en l'attendant, ils s'occupèrent de se procurer et l'emplacement favorable, et l'argent nécessaire à l'édification projetée.

L'acquisition du terrain fut chose facile. Dès que le maréchal de la Meilleraie, gouverneur de Bretagne, eut connaissance de cette résolution, il écrivit au maire qu'il fournirait lui-même le terrain, et qu'il ferait tous ses efforts pour accélérer l'exécution du projet. (12 mars 1643.)

Demandée par un intermédiaire aussi puissant, l'autorisation royale ne se fit pas attendre.

En vertu d'une lettre patente du roi, donnée en décembre 1643, la ville de Nantes fut autorisée à transporter l'hôpital...., dans la prée de Belle-Croix; d'acquérir, de gré ou par estimation d'experts, les terrains privés nécessaires à la réalisation du projet; à prendre, sur la partie qui appartient à l'État, la quantité convenable, etc. (1).

Pendant que ces formalités s'accomplissaient, le maréchal de la Meilleraie se mettait en mesure d'acquitter la promesse solennelle qu'il avait faite au bureau de la ville et aux Pères des pauvres.

---

(1) Quelques mois plus tard (23 mars 1664), le parlement arrête : « Avant l'en- » registrement des lettres patentes du roi, autorisant la construction d'un » hôpital neuf sur la prée de Belle-Croix, les lettres seront lues et publiées au » prône de la grand'messe par le recteur de la paroisse, et il sera fait un » procès-verbal de la grandeur de ladite prée, et de ce qu'il sera nécessaire d'y » prendre pour la susdite construction, etc. »

Digitized by Google

Par acte notarié, passé devant Me Crétineau, le 8 avril 1644, il acquérait de « très-honorables personnes Ollivier Buret, marchand, » et Marguerite Quenille, sa *compaigne* (et il payait de ses propres » deniers), un canton de pré contenant *trois journaux* et une » *bouexellée* et un quart de *bouexellée,* » nécessaire à la construction du nouvel hôpital. Puis, dès le lendemain, 9 avril, il en faisait don à la ville, par acte authentique passé devant le même notaire.

Ainsi se trouva résolue, avec une grande économie pour la ville, la question de l'emplacement.

La solution du problème, en ce qui concerne les voies et moyens, fut plus longue et moins facile.

Dans leur demande, les Pères des pauvres en avaient tracé un exposé quelque peu vague ; ils disaient : « Jusqu'ici, la reconstruc- « tion n'a pu se faire faute d'argent ; mais à présent serait fort « façile, tant par quelques legs considérables, faits par notables « personnages de cette ville, pour être employés en bâtiment au « profit de l'hôpital, que de ce que se pourra rencontrer de la vente « de la maison d'iceluy, chapelle, petit jardin, magasins au-devant, « cimetière et dépendances, qu'au moyen de la construction, faite « par la ville d'un cail (quai), au-devant de la prairie de Belle- « Groix, proche la porte Poissonnière, au moyen duquel ledit « hôpital se pourra commodément, et sûrement à peu de frais, « bâtir en ladite prée, ainsi qu'il sera certifié par les architectes de « la ville, qui en ont fait dessin, etc. » (*Registre des délib.*)

La communauté de la ville essaya de préciser, avec plus d'exactitude, la question des voies et moyens. Elle disait, en réponse à la demande des Pères des pauvres, réunis solennellement à l'hôtel du maréchal, le 12 mai 1643 : « Pour lequel bâtiment (hôpital projeté), » sera pris des deniers de ladite communauté, durant trois années, » la somme de 10 à 12 mille livres par an, si tant elle en peut » fournir; comme aussi sera employée audit bâtiment la somme » de 8,000 livres, léguées audit hôpital, par M. Goullet, et autres » legs, si sont faits, durant ladite construction. De plus, seront, dès » à présent, vendus le val qui est au bout dudit hôpital, etc., pour » les deniers et provenances être également employés, etc. (1) »

(1) La vente de cet hôpital eut lieu en 1655, et fut faite en deux lots. Le premier, composé du cimetière et dépendances, situés rue Sainte-Catherine fut

Digitized by Google

On le voit, l'éventuel jouait ici le principal rôle (1).

Après avoir résolu de la sorte les deux données fondamentales du problème, choix du terrain et détermination des ressources, rien ne s'opposait plus à ce que l'on commençât les travaux.

En conséquence, et conformément à la décision du bureau de la ville en date du 29 décembre 1645, le procureur syndic fit « bannir, » par rues, *cal fourgs,* et lieux accoutumés de la ville et *fors hourgs,* » à qui pour moins voudra entreprendre de faire constructions » et bâtiment du nouvel hôpital, suivant le plan et le devis. » 3 janvier 1646.

Quelles qu'aient été les précautions prescrites par ce devis, au point de vue du choix des matériaux, de la qualité de la maçonne, et de l'épaisseur des murailles, etc., toujours est-il que la construction semble avoir manqué de plusieurs conditions de solidité, bien connues aujourd'hui. (2)

Avant d'autoriser le commencement des travaux confiés à Mathurin Buissonnière et à Pierre Jagueneau, la chambre des Comptes voulut savoir, au juste, quelle surface serait prise sur la prairie de la Belle-Croix et quelle place définitive occuperait l'hôpital. A cet effet, elle chargea deux commissaires d'examiner ces diverses questions, et de les résoudre. Suivant le rapport de cette commission, rapport plein d'intérêt au point de vue de la description topographique de la prairie, la surface réservée contenait environ seize journaux un quart. L'enregistrement des lettres patentes du roi eut lieu dès le lendemain, 19 janvier 1646.

---

adjugé, le 21 janvier, au sieur Gouellot, marchand, au prix de 3,560#. Le deuxième, comprenant les constructions hospitalières, situées rue de l'Erdre, fut acquis par le sieur Georges, marchand, pour la somme de 4,050#, le 14 février 1655.

Cette vente avait donc produit 7,550#.

(1) Mais ce n'était pas en vain qu'une œuvre de charité comptait beaucoup sur la Providence. En effet, des offrandes considérables vinrent en aide à la cité. Le 19 janvier 1646, le maréchal de la Meilleraie fit don de 6,000 livres; l'année suivante, 24 février 1647, la chambre des Comptes donna 3,000 livres; le roi attribua à cette fondation une part de l'impôt du vin, etc.

D'autres ressources furent réalisées pendant le cours de la construction, et permirent d'achever, dans l'espace de dix ans, tout le bâtiment sud de l'hôpital actuel. Il avait coûté 123,000 livres, au dire du docteur Maréchal. (*l. c.*)

(2) Ce devis, qui se trouve en entier dans les cartons de l'Hôtel-Dieu, aux Archives municipales, mérite d'être lu avec attention.

Digitized by Google

Cette dernière formalité administrative, qui permettait de commencer immédiatement les travaux, fut le signal d'un nouvel acte de générosité du maréchal de la Meilleraie. Dans le but de hâter la construction, il fit don à la cité d'une somme de 6,000#.

Une telle munificence ne pouvait manquer d'exciter la gratitude de *Messieurs de la ville*. Pour la lui témoigner, ils résolurent d'en transmettre le souvenir à la postérité, à l'aide d'une inscription, placée au front du pavillon principal, où elle se trouve encore aujourd'hui: puis, pour donner à leur décision plus d'éclat et plus de garantie, un acte, passé devant les notaires royaux, le 20 mars 1646, reconnaît, pour fondateurs de l'Hôtel-Dieu actuel, le duc de Meilleraie et Marie de Cossé, son épouse; promet des prières publiques et perpétuelles pour eux et pour leur famille, etc.

Toute entrave au commencement des travaux se trouvant dès lors écartée, il parut convenable, pour procéder avec plus de circonspection, de centraliser en une seule main les recettes et les dépenses destinées à l'édifice (1).

La marche des travaux fut assez rapide d'abord, puisque, en moins de deux campagnes, on avait exécuté, suivant le dire des experts (24 novembre 1647), 1636 toises de maçonne, c'est-à-dire plus de 6544 mètres. Mais il paraît que la lenteur des recettes ne permit pas de continuer avec la même promptitude. En 1654 seulement, l'adjudication de la vitrerie avait lieu; et le bâtiment méridional ne fut achevé qu'en décembre 1656.

Les deux ailes furent ajoutées plus tard : elles datent de 1670 et 1685.

Toutefois, il semblerait résulter du procès-verbal d'expertise, déposé le 12 décembre 1656, que les bois de charpente laissaient beau-

(1) A cet effet, le jeudi 22 mars 1646, deux jours seulement après la signature de l'acte curieux dont nous venons de parler, « de l'*advis* commun du bureau, fut » choisi et nommé pour faire la rentrée et la dépense des deniers destinés pour » la construction..... la personne de Me Guillaume Boucaud, l'un des bourgeois » et habitans dudit Nantes, à la charge d'en tenir et rendre fidèle compte au » bureau de ladite ville à la fin de chacun an, toutes les fois et quand il en sera » requis..... Il retiendra par ses mains la somme de 150 liv. par chacun an » pour salaires et gages du maniement desdits deniers..... Lequel Boucaud, » *adverti* à l'instant de son élection, est entré au bureau, a accepté ladite com- » mission aux charges susdites, et a présentement prêté serment entre les mains » du Maire, etc. (*Registre des délibérations municipales*).

Digitized by Google

coup à désirer, quant à la bonne qualité. Plusieurs poutres étaient fendues, ou vermoulues, ou trouées largement; l'une d'elles avait fléchi, et quelques autres exigeaient un prompt remplacement : les soliveaux étaient de longueur et de force inégales; les chevrons, généralement faibles, etc. Aussi, dès 1661, sinon auparavant, les planchers et les soliveaux des latrines durent être remplacés par du bois plus *fort de brin de 6 pouces carrés, capable de supporter un pavé de grison.* Déjà (7 octobre 1661), les plates-bandes des portes et des fenêtres, aussi bien que les murs, étaient largement lézardées, et demandaient de promptes réparations; les toucs se bouchaient par des éboulements, et il était nécessaire de les prolonger jusqu'au canal et de les nettoyer.

Dans le même exposé, les architectes Jagueneau, Sorin et Boyslève réclamaient avec instance l'établissement d'une muraille défensive de clôture, pour garantir les murs de l'Hôtel-Dieu « du choc » des eaux, qui donne à plomb contre ce pavillon (oriental), quand » les prés sont couverts, et qui menace de ruiner ledit pavillon, qui » déjà est lézardé en plusieurs endroits, par les grandes eaux pré- » cédentes. »

On le voit, l'établissement de notre Hôtel-Dieu s'est opéré dans des conditions peu favorables, sous le rapport de la solidité, et cette circonstance explique assez bien sa décadence anticipée, et les demandes, si fréquemment reproduites, d'une reconstruction intégrale, aujourd'hui commencée, et dont l'historique va nous occuper maintenant.

DEUXIÈME PARTIE.

RECONSTRUCTION DE L'HOTEL-DIEU.

Soumise depuis bientôt vingt ans à l'examen de commissions nombreuses, la reconstruction de l'Hôtel-Dieu demeura longtemps indécise.

Diverses circonstances ont retardé jusqu'en 1848 le choix même de l'emplacement destiné à recevoir les constructions projetées; et c'est depuis cette époque seulement que les juridictions, appelées à se prononcer pour ce choix, ont pu s'entendre et décider enfin que l'Hôtel-Dieu serait reconstruit sur place.

Un second pas vers la solution tant désirée fut la conséquence de cette décision.

Digitized by Google

A la suite d'un brillant concours, auquel plusieurs architectes de mérite prirent une part honorable, le plan dressé par M. Chenantais fut jugé supérieur aux autres, et adopté, sauf de légères modifications, par la commission administrative des hospices, par le conseil municipal et par le conseil des bâtiments civils.

Enfin, l'autorité locale, en s'efforçant, par des votes successifs, d'assurer la réalisation des fonds nécessaires, a pu résoudre cette dernière mais très-importante donnée du problème.

Dans le but de rendre notre récit intelligible pour tous et de n'omettre aucun fait digne d'intérêt, nous examinerons successivement :

1° Les motifs qui ont déterminé le vote de la reconstruction intégrale; par conséquent, la solidité de l'édifice, sa salubrité, sa convenance, la nature du sol, etc.;

2° Les mesures proposées pour remédier aux défauts de l'état actuel;

3° Le moyen de réaliser les améliorations successivement résolues.

I.

État actuel de l'Hôtel-Dieu.

1° — *Solidité des bâtiments.*

Construit, comme nous l'avons dit, par portions successives, toutes reliées entre elles et dans des conditions de solidité défectueuses, l'édifice a dû subir un travail répété et toujours croissant; de façon que, en dehors même de la qualité douteuse des matériaux employés, chaque agrandissement est devenu, pour les parties les plus anciennes, une cause de détérioration et de ruine. Aussi, moins d'un siècle après son achèvement, il était regardé comme caduc, au dire des administrateurs du temple de l'Humanité (11 prairial an VII); et, dans cette même pensée, le conseil municipal de Nantes (3 août 1808) demandait à l'empereur qu'il voulût bien autoriser l'abandon de cet hôpital, *condamné depuis* 60 *ans*. A dater de 1836, cette dégradation a fait de nouveau progrès, à tel point que la commission administrative crut devoir remettre au conseil municipal un rapport détaillé sur cette situation déplorable. (16 décembre 1836.) — (*Registre des délibér. du conseil municipal.*)

Digitized by Google

Depuis ce moment, des plaintes répétées se sont fait entendre et dans le sein des administrations locales et même dans la presse.

Le 18 août 1842, M. Th. Nau, architecte des hospices, écrivait à l'administration : « Je n'hésiterais pas à proposer la démolition » immédiate du bâtiment sud, si je ne savais pas qu'il vous est » impossible de placer ailleurs les services qu'il renferme, et prin- » cipalement la cuisine. Cependant, je dois vous engager à prendre » des mesures pour arriver, le plus tôt possible, à l'évacuation de » ce corps de logis... J'espère, il est vrai, que, à l'aide de la surveil- » lance que je me propose d'exercer, la santé des personnes qui » l'habitent ne sera pas compromise ; mais, pour peu que la détério- » ration soit aussi rapide qu'elle l'a été depuis quelques mois, *je* » *cesserais bientôt de rien garantir,* ou plutôt je vous engagerais » à faire déloger cette partie d'habitation, et un grand désordre en » résulterait si vous n'aviez point encore pourvu à son remplace- » ment. »

La commission administrative s'empressa d'adresser copie de ce rapport au maire et au préfet (22 août 1842), les priant d'aviser au plus vite.

En conséquence, le conseil municipal chargea quelques-uns de ses membres d'examiner jusqu'à quel point de pareilles craintes étaient fondées. Le 14 octobre suivant, M. Seheult vint, au nom de cette commission, avouer le mauvais état de l'hôpital, déclarant toutefois que « cet état ne réclame point une démolition immédiate » et ne présente pas de danger pour les malades pauvres qui l'habi- » tent ; que des soins de surveillance et des réparations, peu dispen- » dieuses, suffiront pour offrir toute sécurité, et pour assurer la » conservation de la partie signalée, au moins jusqu'à ce que le » conseil ait été mis à même de se prononcer sur un nouveau plan » d'amélioration et d'agrandissement. »

Les réparations conseillées dans ce rapport furent exécutées immédiatement avec l'attention la plus scrupuleuse ; et néanmoins le tassement, provoqué par le remblai récent d'une partie de la prairie, continua de se faire sentir avec une telle intensité, que les crampons et les ancres de fer qui venaient d'être établis pour retenir la façade sud, déchirèrent le mur perpendiculaire auquel ils étaient fixés, menaçant de l'entraîner en partie vers le sud. (28 août 1843.)

Un mois plus tard, le plancher d'une salle supplémentaire faillit

Digitized by Google

entraîner sous ses ruines les malheureux qu'il supportait ; et M. Driolet, chargé par le maire de vérifier l'exactitude de ces rapports, dut les confirmer de toute l'autorité de sa parole.

Justement alarmé d'une situation aussi fâcheuse, le conseil municipal désira connaître par lui-même le véritable état de l'Hôtel-Dieu, et chargea neuf de ses membres d'examiner avec le plus grand soin cette importante affaire (10 octobre 1843). Le 17 décembre suivant, cette commission (1), par l'organe de M. le docteur Marcé, déposait son rapport, et concluait à l'unanimité : « L'Hôtel-Dieu, en raison de » ses conditions architecturales..., ne peut être, sans danger, agrandi » par l'adjonction de constructions nouvelles. »

Le 14 mars 1844, le conseil de santé des hospices, par l'organe de M. Legouais, adoptait des conclusions analogues, et demandait la *reconstruction complète;* le 25 juin suivant, M. le docteur Morisseau, au nom d'une nouvelle commission prise dans le sein du conseil municipal, faisait la même demande ; le 19 décembre, une commission d'ingénieurs et d'architectes nommée par la préfecture, déclarait les bâtiments hospitaliers impropres et insuffisants, et ne pouvant offrir qu'une utilité provisoire (rapport Juhel (2). Le 11 février 1845, le conseil municipal décidait, pour la 3e fois, la reconstruction complète de l'Hôtel-Dieu, comme urgente ; le 11 juin 1846, il réitérait ce vote, à la majorité de 21 voix contre 4; puis il le confirmait à l'unanimité, le 13 novembre 1847.

Ainsi, pour toutes les commissions, pour tous les experts, la reconstruction de l'Hôtel-Dieu était indispensable.

Toutefois, M. Seheult, si bon juge en pareille matière, déclarait, en 1843, que les constructions actuelles pouvaient durer encore un certain nombre d'années, à l'aide de réparations peu dispendieuses (*rapport cité*), et le colonel du génie, M. Juhel, émettait une opinion à peu près semblable.

Le temps a sanctionné la justesse de ces prévisions; et les constructions, condamnées dès 1808 (*l. c.*), et même dès le milieu du XVIIIe siècle, condamnées encore si souvent depuis 1836, ne

(1) Cette commission se composait de MM. Robineau de Bougon, Marcé, Morisseau, Prével, Renoul, Chenantais, Chérot, Colombel et Cuissart.

(2) MM. Juhel, colonel du génie; Cottin de Melleville, ingénieur; Douillard, architecte.

Digitized by Google

semblent pas avoir subi, depuis cette époque, une détérioration bien notable.

Mais si cette solidité relative permettait et permettrait encore de ne rien brusquer relativement à sa reconstruction, une décision prompte et énergique n'en était pas moins urgente; car un ajournement indéfini eût exposé la commission administrative à de tardifs regrets.

Outre ce défaut de solidité, l'Hôtel-Dieu présentait encore des conditions très-défectueuses, sous le rapport de la disposition des salles et de leur étendue. Ces deux griefs, devenus moins sensibles depuis la suppression du service des combles, et surtout depuis l'établissement d'une succursale, étaient portés à un très-haut degré, avant 1844.

2°. — *Salubrité.*

A cette époque, en effet, chacun se le rappelle, l'étroitesse des salles, la confusion de tous les services dans la même enceinte, le mélange, dans une cour unique, de malades qui jamais n'auraient dû se trouver ensemble, excitaient dans nos cœurs une peine profonde : c'était, selon l'expression énergique de l'inspecteur, M. Bégin, *une monstruosité au point de vue de la morale et de l'hygiène.* Et telle était l'étroitesse, telles étaient les dispositions vicieuses de certaines salles, que, au lieu d'offrir à chaque malade 30 à 40 mètres cubes d'air, comme l'exige la bonne tenue d'un hôpital, 12 d'entre elles en contenaient de 20 à 30, et 17 ne pouvaient en offrir que de 7 à 20.

De plus, dans les salles des combles, occupées alors par des malades, l'air froid pénétrait par des fissures nombreuses; le plus souvent, sa raréfaction y était extrême, son renouvellement fort difficile, et les brusques changements de température s'y faisaient sentir avec une grande intensité : exposés, pendant l'hiver, à une température froide et glaciale, pendant l'été, à une chaleur étouffante, les malades y respiraient un air insalubre; et quand, pour renouveler cette atmosphère empoisonnée, ils ouvraient les lucarnes placées au-dessus de leur tête, ils se voyaient atteints de pleurésies ou de rhumatismes.

Tous ces reproches se trouvent longuement exposés dans le rapport du conseil de santé, en date du 30 octobre 1842

Depuis 1848, l'introduction si rationnelle et si désiré de l'élément

Digitized by Google

médical dans la commission administrative et les réclamations répétées des médecins des hospices(1) ont amené la fermeture des salles les plus défectueuses, et diminué notablement l'insalubrité de l'édifice.

3°. — *Insuffisance des bâtiments de l'Hôtel-Dieu.*

L'insuffisance des constructions appelait aussi, de la part des administrations, la plus vive sollicitude.

Déjà, pendant l'année 1842, alors que toutes les salles de l'Hôtel-Dieu regorgeaient de malades, beaucoup d'indigents frappaient en vain à la porte : il n'y avait pas place pour eux. — A cette époque, le docteur Guesnier a constaté 130 refus, dans un laps de temps très-court; et beaucoup des malades refusés ou simplement ajournés une, deux ou plusieurs fois, ont succombé 24 ou 48 heures après leur admission : d'autres sont demeurés plus longtemps à l'Hôtel-Dieu, par suite de l'aggravation résultant de ces retards (2). Tous les rapports soumis au conseil de santé, au conseil municipal et à la commission administrative des hospices constatent ce fait (3).

L'effet de cet encombrement était extrêmement pernicieux; et le regrettable docteur Fouré a pu s'assurer plusieurs fois que l'accroissement du nombre des malades, dans les salles, y augmentait

---

(1) Le corps médical, en effet, doit être écouté avec une extrême déférence, j'allais dire complétement obéi, toutes les fois qu'il parle au nom de l'hygiène. C'est là sa mission permanente; à lui seul il appartient de trancher toutes les questions qui intéressent la santé publique. A l'intérieur des hôpitaux, il remplit le rôle véritablement important; et toutes les fonctions étrangères à l'art de guérir sont, dans cet asile de la souffrance, purement accessoires, purement secondaires, de quelque titre pompeux qu'elles soient revêtues.

(2) « Chaque jour, 30 à 40 malades viennent à l'Hôtel-Dieu pour se disputer » le petit nombre de lits devenus vacants depuis la veille; et il est rare que ce » nombre égale le quart des solliciteurs. Et cependant, le refus c'est quelque- » fois la mort! Tel malade, repoussé pendant 4 à 5 jours, entre enfin, avec une » affection aiguë arrivée au dernier degré, et qui se termine le lendemain » d'une manière funeste, faute d'avoir été attaquée énergiquement à son début.

» Tel autre arrive sans connaissance, incapable de donner des renseignements » sur la marche de sa maladie, ce qui jette le médecin dans un grand embarras, » toujours préjudiciable à l'énergie du traitement. »

(Mémoire de M. Gély : *Breton,* 23 novembre 1843.)

(3) Rapports Gély, 30 octobre 1842; Bonamy, 19 décembre 1842; Marcé, 17 décembre 1843; Legouais, 14 mars 1844; Morisseau, 14 avril 1844.

Digitized by Google

aussitôt la proportion des décès. Sous la même influence, M. Bonamy a vu se développer, durant l'épidémie de bronchite capillaire, plusieurs cas de fièvre typhoïde.

Ainsi, d'une part, encombrement pernicieux des salles ; de l'autre, nécessité de refuser un grand nombre de malades : double preuve de l'insuffisance de notre Hôtel-Dieu.

Cette insuffisance était du reste le résultat inévitable, 1° de l'accroissement incessant de la population ouvrière, par suite des progrès de l'industrie et des travaux, qui se sont exécutés, dans notre ville, depuis 25 ans, 2° de l'immigration d'un nombre considérable de familles bretonnes, qui affluent à Nantes, comme dans une terre promise, et n'ont souvent d'autres ressources et d'autre asile que ceux de la charité. L'établissement prochain d'une manufacture de tabac va augmenter encore, d'une manière sensible, la population nosocomiale, malgré l'organisation, si importante et si longtemps désirée, du traitement des pauvres à domicile (1).

Aussi, tandis que, de 1805 à 1810, la population de l'Hôtel-Dieu ne dépassait pas 297 environ (2), elle s'est élevée, en 1842, à 759 malades de toute catégorie.

L'insuffisance de l'hôpital était donc manifeste dès ce moment, et personne ne la révoquait plus en doute.

4°. — *Nature du sol.*

L'état de décadence d'une partie de l'Hôtel-Dieu devait faire craindre que le sol sur lequel il s'élève ne présentât pas une solidité suffisante pour supporter de nouvelles constructions. La nature du terrain pouvait le faire présumer. Mais il était possible également que le mode défectueux de la bâtisse eût produit ou tout au moins favorisé cette dégradation.

Pour acquérir une conviction à cet égard, M. Th. Nau fit creuser une fosse profonde le long du pavillon sud-est, et reconnut par ce moyen que la maçonne était solidement assise sur d'énormes pièces

(1) Voir, dans les *Annales de la Société académique de Nantes*, 1854, notre projet d'organisation de ce service, et l'appui que lui a donné, près de l'autorité locale, cette société savante.

(2) *Registre des délibérations du conseil municipal*, observation sur le budget de 1809, page 121).

Digitized by Google

de granit, à une profondeur de plusieurs mètres, et présentait, par conséquent, de bonnes conditions de durée. (Rapport du 20 octobre 1844) (1).

On crut donc devoir attribuer à la nature même du sol cet état de décadence (Rapport Gély, Rapport Marcé). Nous avons vu que cette cause n'était pas la seule.

On comprend, en effet, qu'un sol, formé de couches alternatives de sable et d'argile, ou d'un mélange de ces deux substances, peu solide par conséquent, cède sous le poids énorme des matériaux accumulés dans une construction aussi considérable; qu'il se déplace, sous cette pression, comme les boues mouvantes d'un marais sous le poids d'une chaussée: on conçoit encore que des constructions voisines, dans lesquelles s'est déjà produit ce travail spontané, en éprouvent une deuxième atteinte, par suite du mouvement opéré

---

(1) Le premier sondage officiel, celui dont nous avons parlé tout à l'heure, a été fait en 1844 par M. Nau, qui a trouvé « *le long du mur de la chapelle*, à » 60 cent. au-dessous de l'étiage, deux mètres de sable de remblai, recouvrant » une couche d'argile; *le long de la pharmacie*, un sable peu abondant, beau- » coup d'argile, une eau abondante qui rend les fouilles très-difficiles; des » fondations solides, sans piloti probablement, mais bâties sur grosses pierres » de granit; *vis-à-vis la salle première*, à 40 mètres au sud, la sonde a pénétré » à deux mètres au-dessous de l'étiage, etc. » (*Rapport du 20 novembre 1844.*)

Trois autres sondages, effectués à la même époque, par une commission spéciale d'ingénieurs et d'architectes, se trouvent décrits de la manière suivante dans le rapport du colonel Juhel (19 décembre 1844):

« Le sol de la prairie a, pour ordonné, 97m,16. La cote de l'eau, lors des » opérations de sondage, était de 97,36. Celle des plus grandes eaux, en amont » du pont de la Bourse, est de 93,827, et celles des plus basses eaux, à ce même » pont, de 100,00. »

La première sonde, placée à 23 mètres du centre de la façade, « a pénétré à 17,20 « de profondeur en contre-bas de la superficie du sol, ce qui correspond à la cote » 114,36.... On a trouvé que le sol, à 3 ou 4m en contre-bas de la prairie, est » formé d'une terre forte et argileuse de couleur jaunâtre; plus bas, d'une couche » d'argile bleuâtre délayable et friable, plus ou moins mêlée de vase et de » sable.... Les couches de ce terrain varient de densité et, par conséquent, de » résistance.... »

La deuxième et la troisième sonde ont donné le même résultat.

En un mot, « le sol est de mauvaise nature; mais, dans l'état actuel de l'art, » ce n'est point un obstacle capable d'arrêter un constructeur expérimenté. » (Rapport Juhel.)

Ainsi se trouve confirmée, par l'observation directe, l'opinion qu'on s'était faite à priori de la nature du sol.

Digitized by Google

dans le sol voisin ; et que ce travail nouveau sera plus manifeste, si les bâtisses sont plus rapprochées, si surtout elles sont continues.

Le mode vicieux suivant lequel les diverses parties de l'Hôtel-Dieu ont été construites, puis surajoutées, et les phénomènes naturels qui se produisent sous nos yeux chaque jour, semblent avoir contribué pour une large part, à la décadence anticipée de notre hôpital. Toutefois, ces vues théoriques ne furent pas partagées par tout le monde.

« En construisant aujourd'hui sur le même sol, disait M. Gély, on » peut prévoir les mêmes inconvénients : l'art moderne ne parvient » pas à les éviter d'une manière complète. Nous en avons pour » preuve l'hésitation, nous allions dire la répugnance de l'architecte » des hospices à bâtir sur ce terrain. Une grande partie de sa » surface est le produit de dépôts récents, que des infiltrations con- » tinuelles ont empêché de se solidifier. S'obstiner à bâtir dans cette » localité, ce serait lutter à plaisir contre des difficultés qu'on ne » domptera pas complétement, et qui dévoreront les faibles ressour- » ces dont on pourrait disposer dans cette hypothèse. » (*Breton* du 23 novembre 1843.)

Aujourd'hui, cette nature défectueuse du sol de la prairie n'est plus un fait contestable. La sonde est venue l'établir avec toute certitude, comme le constatent les sondages officiels, rappelés ci-dessus.

5°. — *Salubrité du lieu.*

Les reproches adressés à cet emplacement, au nom de l'hygiène, étaient-ils réellement fondés? Franchement, nous ne le croyons pas : mais, pour conserver notre rôle d'historien, nous allons exposer, en quelques mots, l'accusation et la défense.

« Les vapeurs aqueuses dont se charge l'atmosphère sont-elles » saturées des éléments de décompositions végétales (vapeurs ma- » récageuses), elles causent des fièvres intermittentes. Mais, dira-t- » on, les prairies qui entourent l'hôpital sont desséchées avant les » chaleurs de l'été, et l'on sait que toutes celles qui se trouvent dans » ce cas n'ont aucun effet dangereux sur la santé. Oui, sans doute ; » mais, à côté de ce genre de prairie, il existe toujours et forcément » des boires, des flaques d'eau qui sèchent tardivement, sorte de » marais limitrophes dont l'action, comme cause de fièvres intermit- » tentes, se révèle si énergiquement dans le quartier même dont nous

Digitized by Google

» parlons..... » « Comment oser certifier que l'Hôtel-Dieu échappe à » une cause qui frappe tout autour de lui..... Concluons que l'Hôtel-» Dieu, considéré au point de vue des influences marécageuses qui » l'entourent, n'est pas exempt de sérieux inconvénients. Sans » doute, ces causes fâcheuses sont en partie neutralisées par l'énor-» me ventilation qui règne sur le bassin de la Loire, et par l'exposi-» tion avantageuse des bâtiments par rapport aux rayons solaires..... » Mais cette heureuse disposition, qui, seule jusqu'ici peut-être, a » soutenu l'existence de l'Hôtel-Dieu, tend malheureusement à » s'amoindrir de jour en jour. La construction du quai Moncousu a » restreint l'ouverture des terrains de l'Hôtel-Dieu sur le bras de la » Magdeleine, et *doit entraîner la construction de maisons élevées* » *le long de cette ligne de quais*..... Il faut remarquer, en outre, que » tous les terrains s'élèvent autour de l'Hôpital, en sorte que son » niveau sera bientôt beaucoup au-dessous des rues et des quais qui » le bordent; et l'on peut craindre que l'établissement actuel ne » perde sous le rapport de la salubrité, dans un temps qui ne paraît » pas très-éloigné. » (Gély, *Breton*, 24 novembre 1843.)

« Nous pensons que la salubrité de l'Hôtel-Dieu, déjà fortement » compromise par la ceinture de chaussées et de maisons qui l'en-» veloppent, le serait encore bien davantage quand des constructions » nouvelles viendraient, par leur masse, ajouter aux inconvénients » que nous signalons, et ravir à cet établissement le peu d'aération » qui lui reste. » (Rapport Marcé, 17 décembre 1843.)

Telles sont, à peu près, les conditions défavorables reprochées à l'Hôtel-Dieu, sous le rapport de son emplacement.

Au premier abord, ces reproches paraissent graves ; mais, en y réfléchissant, on reconnaît bien vite que ces défauts tenaient à des causes accidentelles, susceptibles, pour la plupart, de disparaître par le fait même de la reconstruction. Et, en effet, beaucoup d'entre elles n'existent déjà plus. Le remblai de la prairie de l'Hôpital et l'établissement d'un magnifique égoût pour le service de la chaussée Madeleine, ont répondu aux plus pressants besoins.

Cela explique pourquoi le conseil de santé des hospices, bien qu'il connût parfaitement les conditions défectueuses de l'Hôtel-Dieu et de ses dépendances, a toujours préféré l'emplacement actuel à ceux qu'il était question de lui substituer.

Quant à l'entourage de constructions particulières, qu'on redoutait,

Digitized by Google

à si juste titre, et que cependant le projet de 1851, malgré les modifications qu'il a subies, tend à maintenir, en partie, du moins, il devait disparaître, au bout de quelques années.

La question de salubrité, toujours si grave, se trouvait donc résolue, dès cette époque, en faveur du terrain de l'Hôtel-Dieu.

II.

Moyens proposés pour remédier à cette situation.

De longs débats sur l'opportunité de tel ou tel parti à prendre ont retardé, jusqu'à ces dernières années, la mise à exécution des divers projets adoptés ou proposés tour à tour.

En 1836, lorsque les plaintes du conseil de santé vinrent retentir, dans le sein de la commission administrative et du conseil municipal, au sujet de la disposition fâcheuse de quelques salles, de la Maternité, de l'Amphithéâtre d'Anatomie, etc., et de l'insuffisance de l'Hôtel-Dieu lui-même, quelques améliorations furent décidées dans le but d'agrandir la portion de l'édifice destinée aux malades, et de soustraire aux regards indiscrets la vue des travaux anatomiques.

A cet effet, le conseil municipal vota, le 1er décembre 1838, une somme de 150,000 fr. pour l'établissement d'une maternité et d'une école d'anatomie, invitant avec instance la commission administrative des hospices à lui présenter, dans un bref délai, les plans et devis des bâtiments projetés. Ses désirs furent entendus; et, le 11 février suivant, il put approuver les plans dressés par M. Th. Nau, et dont le devis s'élevait à 139,953 fr. 40 c.

Mais ces projets étaient à peine revêtus de l'autorisation supérieure, que déjà d'autres besoins se faisaient sentir. L'état de certaines parties de l'Hôtel-Dieu, qui devenait plus défectueux de jour en jour, l'incohérence de ses constructions, la crainte que l'adjonction de bâtisses nouvelles, contiguës et surtout continues, ne vint accélérer encore la dégradation des plus anciennes, engagèrent la commission administrative à ne point employer les fonds votés avant qu'au préalable un plan d'ensemble eût été adopté pour la reconstruction complète (20 août 1842).

Cette manière de voir et l'exposé des motifs qu'elle en donna parurent au conseil municipal empreints d'exagération. Une première commission, nommée dans son sein, confirma, pour une

Digitized by Google

partie, les prévisions du conseil, mais reconnut en même temps l'état très-défectueux de l'hôpital (14 octobre 1842).

Toutefois, de nouveaux accidents, survenus dans le pavillon sud (23 et 28 août 1843) excitèrent plus vivement encore la sollicitude de nos édiles (10 octobre 1843), et M. le docteur Marcé, organe d'une deuxième commission, confirma les craintes de l'administration des hospices et proposa de décider :

« 1° Que l'Hôtel-Dieu, au triple point de vue de la solidité des » bâtiments, de l'encombrement des salles et des conditions hygié- » niques, n'est plus en harmonie avec les besoins de la cité ;

» 2° Qu'il y a lieu de rejeter, d'une manière absolue, tout projet » de réparations partielles ou de reconstructions sur l'emplacement » actuel ;

» 3° Que toutes les ressources disponibles, ou qu'il sera néces- » saire de créer, doivent être employées exclusivement à l'édification » d'un hôpital de 1000 à 1200 lits. » (24 novembre 1843).

Ces conclusions, prises à l'unanimité par la commission, furent admises par le conseil (17 décembre 1843), et maintenues dans toutes les délibérations qui eurent lieu plus tard (1), et malgré les contre-projets de l'administration municipale (2).

---

(1) Sur les rapports de MM. Morisseau, 25 juin 1844 ; Colombel, 11 juin 1846 ; Renoul, 13 novembre 1847, et Chérot, 17 décembre suivant.

(2) Voici l'un de ces contre-projets, que je copie textuellement dans le registre des délibérations municipales :

Le 9 mai 1844, M. Chéguillaume, au nom de l'administration municipale, expose au conseil que le rapport de M. Marcé a été envoyé à l'administration des hospices, et, par elle, au conseil de santé ; que ce conseil a conclu : « 1° au » maintien de l'Hôtel-Dieu sur son emplacement actuel, mais à ces conditions » *sine quâ non* : « 1° que sur cet emplacement, essentiellement modifié dans » son sol et dans ses rapports avec les terrains environnants, on construirait » un nouvel hospice sur un plan entièrement neuf, et qui ne laisserait subsister » aucune des graves défectuosités de l'Hôtel-Dieu actuel ; 2° qu'on donnerait » ou tout au moins qu'on préparerait pour l'avenir, à cet hôpital, sur l'emplace- » ment tout entier (6 hectares), un développement qui permettrait d'y admettre » et d'y réunir pendant un grand nombre d'années, peut-être pour des siècles, » tous les malades, tant militaires que civils, que fournirait la cité, même » dans la supposition si probable de l'accroissement de sa population. »

De son côté, l'administration des hospices oppose au vœu du conseil de santé « qu'il ne faudrait pas, par simple aperçu, moins de 1 million pour faire un » hôpital de 900 à 1000 lits, et encore en raccordant les constructions

Digitized by Google

Ainsi, toutes les assemblées, appelées à résoudre la question hospitalière, étaient d'avis de reconstruire l'Hôtel-Dieu sur un plan d'ensemble, et personne, depuis cette époque, n'a révoqué en doute la justesse d'une pareille opinion.

Nombre de lits. — Après cette résolution fondamentale, une question préliminaire se présentait à résoudre : Combien les besoins de la cité exigent-ils de lits pour les malades pauvres ?

Il y eut sur ce chiffre quelques dissidences.

Le conseil de santé, dans son rapport du 19 décembre 1842, considérant que le nombre toujours croissant des malades s'était élevé à 759 pendant plusieurs mois de la même année ; que, malgré cela, plusieurs pauvres se voyaient, chaque jour, refuser l'entrée des salles (30 à 40, selon M. Gély), en réclamait 1260 de toute destination. Dans son rapport du 14 mars 1844, il n'en demandait plus que 1200.

» nouvelles avec une partie des anciennes. Elle déclare être de l'avis du conseil » de santé sur la convenance de l'emplacement actuel ; mais elle en accepterait » un autre, à mérite égal, si le terrain de l'Hôtel-Dieu trouvait acquéreur au » prix de 1,500,000 francs. »

M. Chéguillaume démontre ensuite que le projet du conseil de santé exigerait une dépense de 3,000,000, et cette dépense ne pourrait être couverte qu'à l'aide, 1° d'un emprunt, 2° de centimes additionnels, pendant une période de 20, 30, ou 40 années ; emprunt et centimes additionnels qui, peut-être, ne seraient pas autorisés.

L'administration municipale est ainsi amenée à adopter le projet de reconstruction sur un autre emplacement, et dans ce cas elle donnerait la préférence au terrain de la Bastille.

Le terrain à acquérir pourrait coûter.	F.	360,000
Les constructions à élever.		1,500,000
Dépenses imprévues, déménagement.		140,000
		2,000,000

Pour faire face à cette dépense, l'administration signale le produit de

l'emprunt.	F.	150,000
Le produit de la vente de l'Hôtel-Dieu.		1,221,000
En tout. . . .	F.	1,371,000

Il resterait un déficit de 629,000 francs, susceptible d'être couvert par la vente de quelques-unes des propriétés des hospices, qui, malgré leur revenu minime, sont d'une grande valeur intrinsèque.

Subsidiairement, et si des obstacles venaient à s'opposer à la construction d'un seul hôpital, dans les conditions demandées, l'administration municipale,

Digitized by Google

Précisant la distribution de ces lits, dans le rapport du 2 avril 1846, rédigé par M. A. Mahot sur les plans de reconstruction complète dressés par M. Th. Nau, il désignait :

Pour les militaires.	299	1200
Pour la maternité.	78	
Pour la crèche.	20	
Pour les enfants malades.	50	
Pour les femmes.	255	
Pour les hommes.	408	
Pour les employés.	90	

Le même nombre fut maintenu dans tous ses rapports ultérieurs. En effet, « si mille lits suffisent dans l'état actuel des choses, la » plus vulgaire prudence conseillera toujours de ne pas rejeter les » prévisions de l'avenir, lequel pourrait bien être celui du lende- » main..... » et, pour les cas d'épidémie possible, la sollicitude de

---

persuadée qu'il n'est pas indispensable de grouper dans un seul local tous les malades de notre ville, ferait une seconde proposition, ce serait de conserver l'Hôtel-Dieu actuel, en y faisant quelques améliorations peu dispendieuses, et de reconstruire un hôpital de 5 à 600 lits, sur un terrain convenable.

Ainsi, la maison de secours située rue des Orphelins, ayant, avec ses dépendances, une superficie de 3 hectares, réunirait toutes les conditions de salubrité et toutes les convenances de position. Dans cette hypothèse, les frais d'appropriation de cette maison, pour recevoir 500 lits, pourraient s'élever à F. 340,000

Les frais à supporter à l'Hôtel-Dieu pour une école de médecine, un amphithéâtre, etc. 40,000
Cuisines 50,000
Remblais 40,000
Aménagements intérieurs 20,000
En tout. . . . . F. 490,000

Cette dépense serait couverte :
1° Par l'emprunt disponible. . . . . F. 150,000
2° Vente d'une portion de la prairie de l'Hôpital. 366,142
Total supérieur. . . F. 516,142

On chercherait un autre local pour la maison de secours.

(Pour examiner cette proposition, on nomma une commission composée de : MM. Tranchevent, Marcé, Morisseau, Renoul, Chérot, Colombel, Cuissart, Gicquel, Chenantais et le maire. — Le rapport de cette commission fut discuté le 25 juin; et le conseil, à la majorité minime de quatorze voix contre treize, décida que la reconstruction aurait lieu sur la prairie au Duc, écartant ainsi le contre-projet de l'administration.)

Digitized by Google

l'Administration doit toujours tenir prêts des places et des secours dans nos hôpitaux. (*Rapport du conseil de santé*, août 1851, p. 10.)

Le même rapport croit qu'il doit y avoir plusieurs salles de rechange dans un hôpital bien tenu ; salles qui permettent, en temps ordinaire, l'évacuation de certains services, et, en temps d'épidémie, de recevoir le surcroît de la population malade.

Le conseil municipal a, durant longtemps, adopté le même chiffre (19 décembre 1843, 24 juin 1844, etc.). En 1851 seulement, et pour simplifier la question financière, il a limité ce nombre à mille. Dans le même but, la commission administrative des hospices le réduisait à 1078 (10 janvier 1845 et 24 décembre 1847). En 1851 (1er mars), elle le portait à mille seulement, soit 700 à l'Hôtel-Dieu et 300 à l'hôpital Saint-Jacques.

Ce dernier chiffre est assez élevé sans doute dans les conditions actuelles, puisque la moyenne des journées de maladie est de 636 pour les dix dernières années, de 1841 à 1850; mais il peut devenir insuffisant un peu plus tard, par suite du développement continuel de l'industrie et du plus grand nombre d'ouvriers qu'elle doit employer, surtout après l'établissement projeté d'une manufacture de tabacs. Aussi, tout en acceptant pour le moment le chiffre de l'Administration, il nous paraît convenable, si toutefois l'on n'adopte pas le système des hôpitaux multiples, de réserver sur le plan du nouvel Hôtel-Dieu un espace suffisant pour élever ultérieurement deux nouveaux pavillons de cent lits chacun, dans le cas où le besoin des malades pauvres viendrait à l'exiger (1).

Dans le cas, au contraire, et cela nous eût semblé préférable, où l'on eût admis le système des hôpitaux multiples, la même réserve n'aurait point été nécessaire, puisqu'il eût toujours été possible de construire un nouvel hôpital quand le besoin s'en serait fait sentir.

Nombre d'hôpitaux. — Ces réflexions nous conduisent naturellement à l'étude comparative des deux systèmes d'hôpitaux.

Aux yeux du conseil municipal et du conseil de santé, trois motifs plaident en faveur d'un hôpital unique, ce sont :

1° L'utilité des élèves ;

2° La facilité plus grande du service ;

3° L'économie.

---

(1) Ceci était écrit dès 1852; ces demandes ont été prévues et adoptées en partie dans le projet définitif qui s'exécute maintenant.

Digitized by Google

Pour le docteur Maréchal et pour les partisans des hôpitaux multiples, six motifs principaux appuient l'opinion contraire, ce sont :

1° L'insalubrité relative des grands hôpitaux ;

2° Leur dispendieux embarras, en cas d'organisation des secours à domicile ;

3° L'utilité, au moins égale, des petits hôpitaux pour l'instruction des élèves ;

4° La plus grande régularité dans le service des petits ;

5° L'économie à peu près la même, dans les deux systèmes ;

6° La plus grande convenance pour le soulagement des malades pauvres.

APPRÉCIATION.

Pour reconnaître la vérité, au milieu d'opinions si contraires, une courte discussion nous paraît indispensable.

A. — Et d'abord, un seul hôpital est-il plus utile pour les élèves?

L'avantage réel que cette centralisation peut offrir sous le rapport des études, se réduit, en quelque sorte, à une question de distance. Or, les distances, qui séparent les différents quartiers de la ville, sont-elles assez considérables pour empêcher les élèves d'assister aux leçons de l'école, sans négliger le service des malades? Est-ce que, par exemple, les élèves de Paris qui suivent avec assiduité les cliniques de la Salpétrière, de Beaujon, de Saint-Louis, etc., négligent pour cela les leçons de la Faculté? Comment donc pouvait-on penser que les élèves de Nantes, qui auraient eu beaucoup moins de distance à parcourir, 1 à 2 kilomètres tout au plus, eussent trouvé, dans cette dissémination des hôpitaux, un motif de négliger l'une ou l'autre étude.

Cette objection ne pouvait donc être sérieusement soutenue.

B. — *Facilité du service.* — Il en est de même de l'objection relative au service des malades. En effet, les cours de l'école n'ont guère lieu, que je sache, avant dix heures du matin, époque à laquelle la visite des malades et les pansements doivent être terminés ; et d'ailleurs, la distribution trimestrielle du service pourrait être faite, de manière à placer, dans les hôpitaux les plus éloignés, les élèves dont les leçons à l'école ont lieu l'après-midi. Depuis cinq ans que la succursale de Saint-Jacques est installée, je n'ai pas ouï dire que le service des malades ni l'instruction des élèves en aient souffert.

Digitized by Google

Cette multiplicité des hôpitaux aurait pu même devenir avantageuse aux uns et aux autres : aux malades, en les préservant d'une cause éventuelle de contagion, — l'agglomération d'un grand nombre d'hommes dans la même enceinte ; — aux élèves, en créant pour eux la nécessité de coordonner leur temps de manière à remplir avec régularité les devoirs d'étudiants à l'école, et les fonctions de chirurgiens-élèves dans les hôpitaux, nécessité qui leur eût donné, de bonne heure, des habitudes d'ordre qu'ils auraient pu conserver toute leur vie.

Au point de vue de l'hygiène et de la morale, ces courses un peu longues pourraient offrir l'avantage d'exiger successivement l'exercice physique et le travail intellectuel, de tenir les élèves renfermés moins longtemps dans la même enceinte, et de suppléer à d'autres distractions, souvent bien pernicieuses pour la santé et pour les études.....

C. — *Économie.* — Le troisième argument destiné à combattre le système des hôpitaux multiples, la question économique, était le seul qui eût, à nos yeux, une importance véritable.

Personne, en effet, ne peut sérieusement contester qu'il ne doive y avoir une économie réelle à ne construire qu'un seul hôpital. Car il faut, dans chaque établissement hospitalier, une chapelle, une aumônerie, une cuisine, une salle de bains, une salle pour les consultations externes, une salle pour les morts, un logement pour les sœurs, un autre pour le concierge, etc., sources de dépenses considérables, soit pour l'installation, soit pour l'entretien, et qui se trouvent en quelque sorte répétées autant de fois qu'il y a d'hôpitaux différents.

Ainsi, d'une part, le seul reproche qu'on fuisse faire sérieusement au système des hôpitaux multiples, c'est l'excès de dépense ; et, d'un autre côté, les avantages réels que présente ce système, tiennent à l'aération plus facile, au choix d'une bonne position, à la proximité plus grande des divers faubourgs, et, par conséquent, des malades qui doivent y être admis.

On le voit, aucun de ces motifs n'est assez capital pour entraîner, à lui seul, une détermination ; et, en présence de l'économie non douteuse que permet de réaliser la création d'un hôpital unique, toute la question semble se réduire à celle-ci : Les grands hôpitaux sont-ils nécessairement insalubres ?

Digitized by Google

Eh bien! cette insalubrité, le docteur Maréchal l'affirme : les conseils de santé et de salubrité la contestent. A laquelle de ces deux affirmations, complétement opposées, devons-nous ajouter foi?

Certainement, si nous examinions ce qui se passait au XVIIIe siècle, avant la réforme introduite dans le régime des hôpitaux, alors que 3 et 4 malades étaient couchés dans le même lit, nous serions de l'avis du docteur Maréchal : car nous voyons que plus ces établissements avaient d'étendue, plus les causes insalubres y étaient développées; et nous comprenons, jusqu'à un certain point, que des savants du siècle dernier, témoins de cet oubli de toutes notions hygiéniques, aient pu se faire cette demande : Les hôpitaux ne sont-ils pas plus nuisibles qu'utiles? (Goulin, article Hôpitaux, dans l'*Encyclopédie méthodique.*)

Mais cette insalubrité d'autrefois tenait à deux circonstances particulières que nous ne trouvons plus dans les hôpitaux bien organisés de nos jours, l'encombrement et l'oubli de toute précaution hygiénique (1).

L'influence de cet état fâcheux se faisait sentir dans toutes les maisons hospitalières, surtout dans celles qui renfermaient un plus grand nombre de malades.

Aujourd'hui, que, grâce à l'adoption de sages mesures, inspirées par l'hygiène, l'encombrement n'existe plus qu'exceptionnellement; aujourd'hui, que des salles parfaitement exposées et disposées, permettent le renouvellement complet et incessant de l'air atmosphérique, toujours largement distribué aux malades; aujourd'hui, que des pavillons, isolés et reliés ensemble seulement par des galeries couvertes, représentent autant de petits hôpitaux séparés, groupés dans le même enclos, et soumis à une seule direction, le même inconvénient n'est plus à craindre, et l'on obtient, ainsi réunies, deux conditions importantes, qui semblaient s'exclure jusque-là, la multiplicité des hôpitaux et l'économie qui résulte, pour ces établissements, d'une administration également à portée de chacun et de l'unité des divers services, c'est-à-dire d'un hôpital unique : et s'il semble, au premier aperçu, que l'agglomération d'un grand nombre de malades dans un même groupe de constructions doive rendre l'air moins pur et moins

(1) Malgré notre prédilection non douteuse pour les hôpitaux multiples, la vérité nous oblige à cet aveu.

Digitized by Google

facile à renouveler, partant plus insalubre, ce n'est, en réalité, qu'une simple vue théorique, à laquelle l'expérience n'a point encore donné sa sanction (1).

Quoi qu'il en soit, nos administrations nantaises, jusqu'à l'année 1851, ont toujours donné la préférence à un hôpital unique; elles différaient seulement sur la nature du sol préférable et, par suite, sur le choix de l'emplacement.

C'est que, en effet, une question préjudicielle dominait tout le débat : Fallait-il choisir, pour élever l'édifice projeté, un coteau ou bien les rives de la Loire?

Dr ANIZON.

(La fin au prochain numéro.)

---

(1) Par exemple, l'Hôtel-Dieu de Paris, jadis si insalubre, offre présentement, depuis les améliorations qu'il a subies, des conditions hygiéniques meilleures que l'hôpital de la Charité; et, dès 1828, il ne perdait plus que 1 malade sur 6,82, tandis que la Charité, jadis bien plus salubre, en perdait 1 sur 5,36.

Digitized by Google

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE.

Ire PARTIE.

ÉPOQUE CELTIQUE.

Suite du chapitre II. — (Voir page 72.)

§ VII. — Langue celtique. — Restes de cette langue dans le pays des Nannètes.

Je ne disserterai point ici sur l'identité des langues celtique et bretonne. Je me bornerai à poser les corollaires suivants, que j'ai pris pour constants, après avoir lu à peu près tout ce qui a été écrit sur cette matière: 1° La Gaule celtique parlait une langue dont le bas-breton est un reste au moins dialectique. 2° Cette même langue était parlée dans la Bretagne insulaire; le gallois en est le reste. 3° L'identité reconnue du gallois et du bas-breton est la preuve de ces deux propositions.

Cette langue a perdu peu à peu du terrain dans les deux pays; mais ce qui ne se perd pas facilement et est, pour ainsi dire, ineffaçable, ce sont les noms de lieu. « Les langues s'en vont, dit » M. Alfred Maury, mais les lieux qu'elles ont habités gardent dans » leurs noms l'empreinte puissante de leur vocabulaire, et ces » noms disent aux générations suivantes quelques mots des idiomes » qu'on ne parle plus. Voilà pourquoi les philologues ont recueilli, » avec tant de soin, les appellations, en apparence insignifiantes, de » chétifs villages et de localités peu connues. » (*Champollion le jeune.* Hiéroglyphes.)

D'un autre côté, le vénérable et savant M. de Gerville, dans ses

Digitized by Google

Études sur le département de la Manche, p. 50, dit encore : « Les » noms de lieu sont, dans tous les pays, les traces les plus durables » des peuples qui les ont habités. »

Frappé de l'entière vérité de ces considérations, j'ai étudié les noms locaux du pays des Nannètes, et j'ai acquis la preuve qu'il n'est pas peut-être une seule paroisse dans laquelle on ne trouve quelques noms de villages évidemment provenus de la langue bretonne, et surtout ceux qui ont servi à désigner les frairies ou sections paroissiales, et qui conséquemment peuvent être regardés comme les villages les plus anciens.

Mais, avant de passer à l'examen de ces noms, je dois signaler un fait resté jusqu'ici à peu près inconnu : c'est l'existence actuelle de la langue bretonne sur un point du pays nantais. Ce qui a eu lieu pour la péninsule armorique, où cette langue s'est conservée, semble s'être reproduit chez nous pour l'île de Batz, où les villages de Ker-Valet, de Beau-Regard, de Trégaté, de Ker-Moisan, de Ker-Dréan, de Rofflat, parlent encore breton. Et, ce qui est fort à remarquer, ce breton a une analogie plus rapprochée avec le dialecte de Léon qu'avec les trois autres, même celui de Vannes, qui s'en trouve le plus voisin. Ce n'est point d'un savant que je tiens ce fait singulier ; c'est d'un *saunier* de l'un des villages nommés ci-dessus, qui avait coutume d'aller vendre son sel dans le pays de Léon ; il m'assura que, dans ce pays, il se faisait beaucoup mieux comprendre et comprenait bien mieux lui-même ce qu'on lui disait, qu'en Vannes, Cornouailles, Tréguier, qu'il traversait pour se rendre en Léon. Ce dire du *saunier* a été à peu près confirmé par nos savants confrères MM. de Kerdrel et de Blois, qui, en 1845, à la suite du Congrès breton tenu à Nantes, se rendirent à Batz, afin de prendre sur le fait et de reconnaître par eux-mêmes la nature dialectique du breton qui s'y parle.

L'incontestable existence de cette langue dans l'île de Batz, n'est pas favorable à l'opinion de tous les historiens nantais, qui, sur une fausse interprétation de quelques vers fort obscurs de Fortunat, ont soutenu qu'une colonie de Saxons s'était établie dans cette île ; opinion déjà victorieusement combattue par M. le commandant de la Gournerie, dans un excellent mémoire lu à la Société archéologique de Nantes, et sur laquelle nous reviendrons en traitant de l'époque romaine.

Digitized by Google

On croira facilement que, dans l'île de Batz, tous les noms de lieu sont bretons. Nous ne citerons que celui du Pouli-guen, récemment érigé en paroisse. Il en est ainsi des noms de toute cette presqu'île guerrandaise, dont nous avons parlé dans nos premiers chapitres, comprenant les paroisses de Guerrande, Escoublac, Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, Saint-Liphard, Saint-Molf, Piriac et Mesquer. Encore ainsi des paroisses d'Herbignac, Assérac, Pen-estin, Camoil, Ferel. Partout, là, les noms bretons sont la règle, et les noms français l'exception. En étudiant la carte de Cassini, dans toutes ces localités, on se croirait dans le pays le plus bretonnant de la Cornouaille ou du Léon. Si, sous un autre rapport, vous consultez, dans les mairies, les registres de l'état civil, vous y remarquez que les noms propres d'homme sont bretons, malgré toutes les transmigrations toujours faciles et quelquefois fréquentes qui s'opèrent dans les populations. J'en citerai quelques-uns :

Abyven.	Le Glas.	Guiheneuc.
Bugel.	Le Gall.	Le Tu.
Brohan.	Cado.	Rialan.
Broban.	Le Couz.	Le Bourdiec.
Burban.	Le Goux.	Riallo.
Barel.	Lizeuc.	Gourhan.
Bizec.	Even.	Judic.
Bizeuc.	Gicquel.	Civel.
Couëtoux.	Guiho.	Morel.
Cotteuc.	Halgan.	Oheix.
Caillo.	Heuzec.	Mazan.
Le Chauff.	Pen-Helleuc.	Moësan.
Le Hellec.	Hourdel.	Tregrec.
Le Torzec.	Mevel.	Etc., etc.
Le Bras.	Merel.	

Cet état de choses, un peu modifié, se continue, sur la rive gauche de la Vilaine, depuis la Roche-Bernard jusqu'à l'embouchure de la rivière de Chère, dans les cantons de Saint-Gildas-des-Bois, de Saint-Nicolas-de-Redon, de Guémené. Mais, à l'est des marais du Bas-Brivet, et sur le bord de la Loire, dans les cantons de Savenay et de Pont-Château, la règle que nous avons posée ci-dessus commence à fléchir beaucoup, et, dans le centre du pays et surtout en se rapprochant de l'Anjou, c'est l'inverse qu'il faut prendre. Cependant,

Digitized by Google

en choisissant le canton de Blain comme terme moyen, j'y puis citer, en trois paroisses, des noms de lieu parfaitement bretons, tels que :

Mez-Pras.	Borsac.	Le Halliou.
Coet-Meur.	Eff.	Paribou.
Cohignac.	Hen-leix.	Sordéac.
Bou-cahan.	Barel.	Quéhillac.
Guesnic.	Bou-gar.	Breillac.
Bou-guyou.	Millac.	Ti-an-pez.
Bod-bril.	Le Pordo.	Bod-oet.
Magoüet.	Le Bezo.	Caussac.

En suivant les explications topographiques que je viens de donner, on voit aisément que la langue bretonne a successivement cédé le terrain, en reculant de l'est à l'ouest ; qu'elle s'est maintenue longtemps dans les environs de Guerrande, et qu'on pourrait peut-être, à l'aide du cartulaire de Redon, prouver qu'elle s'y parlait encore au Xe et au XIe siècle, alors que cette ville portait le nom tout breton de *Wen-rann*. Enfin, que cette preuve serait encore plus facile à fournir quant à l'île de Batz, puisque le breton y est encore en usage dans six des villages de cette paroisse, et qu'on pourrait, suivant toute probabilité, réunir des documents qui nous apprendraient qu'à une époque peu éloignée, l'île entière parlait breton.

En outre des noms de lieu et des noms d'homme restés bretons dans le pays des Nannètes, nous retrouvons dans notre patois, qui n'est, au surplus, dans sa majeure partie, que le langage du XVe siècle, un assez grand nombre de mots bretons auxquels on a donné une désinence française. En voici quelques-uns :

Diod . . . . . Diot, idiot.
Diotiez . . . . . Diotise, idiotisme.
Sifern . . . . . Enchifrener.
Diziferni . . . . . Dés-enchifrener.
Heûd. Heuda. . . . . En-heuder.
Hented (allonge). . . Enter.
E Tro . . . . . Entour.
Fourgasa. . . . . Fourgailler.
Gwalarn . . . . . Galerne (nord-ouest).
Gao . . . . . Gau.
Gob . . . . . Gobelet.
Grafina. . . . . Graffigner.

Digitized by Google

Iod.	Jotte.
Iot	Jottereaux.
Gant	Quant.
Kik.	Quique (mauvaise viande).
Sal.	Saille, seau.
Solier.	Soulier (grenier).
Tach	Tache (clou à large tête).
Touza	Touzer.
Treulen.	Treulée (fille de mauvaise vie).
Feura	Afeurer.
Anv.	Anvai (orvet).
Babouz.	Baboüe.
Bigournen	Bigourneau.
Beoliad.	Biholée.
Bragou.	Braguette.
Brud	Brut (bruit).
Bugad	Buée.
Kan (charogne) . . .	Cagne (rosse).
Kalz a vara.	Calier (gros morceau de pain).
Koural	Courée.
Skourjez	Courgée (coup de fouet).
Kouer	Couyer (paysan).
Krok	Croc (morsure de chien).
Kroul.	Croüil (verrouil).
Diskoultra	Décautrer.
Dihet.	Déhet.
Diheûda	Deheûder.
Distalmein	Desalmenter.
Dibenna	Dibe (cime d'un arbre).
Douez	Doüe (douve, fossé).
Drala.	Drailler.
Het (plaisir)	Haiter (plaire, convenir).
Urlou.	Heurles.
Hiket.	Hiquet (hoquet).
Hika	Hiquer.
Horel (boule de bois servant au jeu de la crosse)	Horelle (bâton à massue servant au jeu de la crosse).

Digitized by Google

Horeller (celui qui joue à la crosse). .	Horellier (celui qui porte une horelle).
Hopa.	Houper.
Lien	Lien (ruban tissé en fil).
Lipa	Liper.
Map-gwann.	Mar-guenan (à Guerrande).
Miod ou Mioc'h. . . .	Miot (lie épaisse d'un cidre nouveau).
Mogac'h	Moguée.
Nask.	Nasche.
Noed.	Noë, Noue (lieu bas dans une lande).
Pal-tok.	Paletot.
Peul	Pal, Pau, Pieu.
Sigal	Seigle.
Soliera	Soulerer.
Trinchen.	Trinchon (petite oseille des champs).
Trompil.	Trompe (guimbarde).

En outre de ces noms d'une identité presque complète, nous avons conservé quelques locutions purement bretonnes. Ainsi, nous disons : *Aller aux champs*, pour aller à la selle ; c'est l'équivalent du breton *mont war veaz*. Nous disons : Ma vache est en *chasse;* ma vache *chassera* bientôt. Le substantif breton *hemolc'h* et son verbe *hemolc'hi* ont la même signification. Le *quant* que nous joignons par la conjonction *et* à un pronom personnel : Quant et moi ; quant et toi; quant et vous; quant et nous; quant et lui; quant et elle; n'est-ce pas tout à fait la formule bretonne : *Gan-en; gan-ez; gan-éhoc'h; gan-éomp; gant-han; gant-hi*, etc.? Et cette locution est tellement étrangère à la langue française, que le savant Roquefort, dans son supplément au Glossaire de la langue romane, n'a pas bien compris la signification du mot *quant*. Nous employons le mot *pétra* pour désigner un paysan lourd et grossier ; l'une de nos chansons à danser a le refrain suivant :

C'est un pétra
Que je tiens, que je mène ;
C'est un pétra
Que je tiens par le bras.

Eh bien ! ce mot *pétra* est un pronom interrogatif parfaitement breton, et signifiant *quoi? quelle chose?* Les paysans bas-bretons l'ayant sans cesse à la bouche, en répondant par là aux interroga-

Digitized by Google

tions qu'on leur fait en français, ont reçu assez sottement ce sobriquet de la part de gens qui n'en comprenaient pas eux-mêmes la signification. C'est ainsi qu'il a franchi la Vilaine et est arrivé dans le pays nantais, où on l'emploie aussi absurdement qu'il a été donné.

Nous nous servons assez souvent d'une sorte de préposition atténuante que nous joignons à un certain nombre de nos verbes; c'est le mot *gau*, que nous prononçons *gaou*. L'application n'en peut être comprise que par un exemple; en voici un : on demande : Dort-il? On répond : Il dort. Voilà l'affirmation. — On demande : Dort-il? On répond : Il *gau*-dort, c'est-à-dire il dort un peu, il dort mal. Voilà l'atténuation. C'est en vain que j'ai cherché cette locution dans la langue française; et j'ai cru en trouver la source dans le mot breton *gao* ou *gaou*, signifiant : *Qui n'est pas droit, qui est de travers, qui n'est pas vrai.*

De tout ce que nous venons de dire, on peut conclure, ce me semble, que la langue bretonne ou celtique a été parlée chez les Nannètes comme dans le reste de la Gaule celtique. On pourrait même ajouter aux preuves matérielles que je viens de donner cette considération très-remarquable, c'est à savoir que cette peuplade était au nombre de ces cités qui, *dans leur langue*, sont nommées *Armoriques*, ainsi que le dit formellement Jules César, au 7e livre *de Bell. Gall.* « Universis civitatibus quæ Oceanum attingunt, quæque *eorum consuetudine* ARMORICÆ appellantur. » Cette seule appellation d'*Armoriques* que se donnaient dès lors ces cités, ce mot incontestablement breton, prouverait à lui seul et l'identité de la langue celtique et du breton, et l'usage de cette langue dans toutes ces cités.

BIZEUL (de Blain).

(La suite prochainement.)

Digitized by Google

DÉCOUVERTE DU PREMIER VOLUME

DE

LA CITÉ DE DIEU

DE SAINT AUGUSTIN,

Manuscrit de la Bibliothèque publique de Nantes.

La Bibliothèque publique de Nantes possède, comme on sait, un admirable manuscrit de la *Cité de Dieu*, déjà décrit dans cette Revue. On sait encore que ce n'est qu'un second volume, qui commence au onzième livre de l'ouvrage de Saint-Augustin, et que les recherches auxquelles on s'est livré jusqu'ici pour découvrir le premier n'ont amené aucun résultat.

Après d'inutiles investigations, nous avons, par hasard, ouvert un catalogue qu'on n'ouvre plus guère aujourd'hui, celui de Gaignat, dont les livres furent vendus en 1769, et nous avons trouvé dans le tome Ier, sous le n° 242, l'annonce d'un manuscrit sur vélin, contenant les dix premiers livres de la *Cité de Dieu*, orné de 286 miniatures et relié d'une manière absolument semblable au nôtre, en velours cramoisi, avec coins de cuivre doré et une coquille sur les plats, aussi en cuivre doré. Le moindre doute n'était pas permis; le volume était bien celui que l'on cherchait, et il ne s'agissait plus que d'en retrouver le possesseur.

Un article inséré dans un recueil bibliographique nous parut le vrai moyen d'arriver à notre but, et M. Quérard voulut bien nous ouvrir les pages de son estimable journal. Nous n'osions nous flatter de voir notre appel aussi promptement entendu qu'il l'a été; car M. Holtrop, conservateur général de la Bibliothèque royale à La Haye, s'est empressé de donner des renseignements détaillés dans

Digitized by Google

une lettre dont M. Quérard s'est séparé en notre faveur et que nous reproduisons en entier :

Monsieur,

Je viens de lire, dans les numéros 7 et 8, pages 269-70, de votre estimable et excellent journal le *Quérard*, une réclame de Mr E. G..... sur un volume manuscrit de la « *Cité de Dieu*, » et je m'estime heureux de pouvoir lui fournir non-seulement quelques renseignements, mais tous les renseignements qu'il a l'espoir d'obtenir.

Le manuscrit qu'il recherche est maintenant le plus bel ornement de la Bibliothèque du muséum Meermanno-Westreenianum, à La Haye. Voici comment il y parvint :

M. Gérard Meerman, auteur des *Origines typographicæ*, possesseur d'une grande bibliothèque, a acheté, en 1765, en bloc, les manuscrits du collége de Clermont. Ils sont indiqués dans le « Catalogus manuscriptorum codicum collegii Claromontani, etc. Parisiis, in Palatio, apud Saugrain et Leclerc, 1764, in-8. »

Parmi ces manuscrits se trouvait, sous le n° DCCLXXV, « la *Cité de* » *Dieu*, de saint Augustin, translatée de latin en français, par Raoul de » Presles, deuxième partie, qui comprend le XIe livre jusqu'au XXIIe inclu- » sivement. 1 vol. grand in-fol., sur vélin, écrit à deux colonnes (de 252 » feuillets), avec une miniature au commencement de chaque livre, et des » lettres capitales en or bruni, bien conservé.

» Si ce manuscrit n'est pas original, il est du moins précieux et curieux » par la finesse du vélin, la beauté des vignettes et autres ornements.

» On lit à la fin, après *Explicit :* Cette translation et exposition fu com- » mencée par maisire Raoul de Presles, à la Toussains, l'an de grace mil » CCCLXXI, et fu achevé le premier jour de septembre, l'an de grace mil » CCCLXXV. Deo gratias. »

M. Meerman a inscrit en marge la note suivante :

« Dolendum quod hoc exemplar sit mutilum, quia codex hujus libri vetus- » tus est. Il y a à Abbeville un manuscrit de 1387, id est 5 annis post mor- » tem auctoris. Et ad hunc codicem facta est editio Abbev., a. 1486. »

M. Meerman acheta, en 1769, à la vente Gaignat, le n° 242, c'est-à-dire un manuscrit de la « *Cité de Dieu*, » qui contient les dix premiers livres. Pour compléter son exemplaire, il lui ôta son ancienne reliure et le fit relier avec le manuscrit de la Bibliothèque de Clermont, en deux volumes, en cuir de Russie. Heureusement, les marges sont restées intactes, de sorte que l'on y voit encore très-distinctement les armes de Comines, qui, du reste, se trouvent répétées au bas des grandes miniatures qui ornent le commencement de chaque livre.

Digitized by Google

Dans la « Bibliothecæ Meermannianæ supplementum secundum, » manuscrit où se trouvent les achats faits par M. Meerman depuis 1786, le possesseur a inscrit ces volumes de la manière suivante :

« Les livres de saint Augustin sur la « *Cité de Dieu,* » translatés du latin » en français, par Raoul de Presles. Manuscrit sur vélin, en deux volumes, » dont chaque est de différente main. Le premier est orné de 286 excellentes » miniatures. Le second, qui paraît plus ancien, a dix miniatures faites avec » finesse, mais qui cèdent en beauté à celles du premier volume. »

En marge, il indique le prix d'achat, de 170 florins (359 fr. 78 c.). Ce qui s'explique ainsi : le deuxième volume, celui de Clermont, n'est pas porté en ligne de compte, puisqu'il était acheté en bloc avec tant d'autres manuscrits. Le premier volume coûtait, à la vente Gaignat, 300 fr. (141 fl. 75), et les 59 fr. 78 c. restants se retrouvent soit dans les frais de vente, soit dans le prix des reliures.

La bibliothèque de M. G. Meerman passa, après sa mort, à son fils, le savant Jos. Meerman. Ce dernier était cousin germain du baron de Westreenen, un bibliophile très-distingué, qui avait réuni une belle bibliothèque, riche surtout en éditions du XVe siècle.

Il paraît que Meerman, pour témoigner de son affection pour son cousin, lui fit cadeau de plusieurs ouvrages remarquables de sa bibliothèque, entre autres de saint Augustin. C'est pourquoi ces volumes ne se trouvent point au catalogue de la vente des livres de J. Meerman, qui eut lieu à La Haye, en 1824.

M. Van Westreenen acheta à cette vente pour une somme très-considérable, et augmenta sa collection de beaucoup d'éditions rares et précieuses, et de quelques manuscrits. Après sa mort, qui arriva en 1835, il laissa toutes ses collections, livres, manuscrits, antiquités, médailles, etc., avec tous ses biens, à l'État, sous condition d'en former, dans son hôtel, un musée, qui, pour honorer aussi la mémoire de son cousin Meerman, porterait le nom de Muséum Meermanno-Westreenianum. Le Gouvernement ayant accepté ce legs, j'eus l'honneur d'en être nommé le directeur. Les travaux qu'exigeait l'arrangement de ces différentes collections m'ont mis à même de fournir ces renseignements à M. G.....

Je voue prie, Monsieur, de vouloir bien les lui communiquer. Agréez l'expression des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur de me nommer, Monsieur, votre obéissant serviteur,

J.-M. HOLTROP,
Bibliothécaire en chef de la Bibliothèque royale de La Haye.

La Haye, ce 5 juin 1856.

Digitized by Google

Voilà donc notre légitime curiosité satisfaite ; ce qui ne nous empêche pas de regretter sincèrement qu'on n'ait pas eu recours au moyen que nous avons employé, à une époque où l'on eût pu raisonnablement concevoir l'espérance, aujourd'hui perdue, d'entrer jamais en possession de ce précieux volume.

C'est en 1848 seulement, le 22 novembre, que le baron Westreenen de Tiellandt est décédé, et nous ne savons trop pourquoi M. Holtrop fait remonter sa mort à 1835. M. Westreenen joignait à son amour pour les livres celui de la bibliographie proprement dite, et nous possédons quelques-unes des lettres pleines de recherches savantes qu'il adressait à M. Renouard, lorsque celui-ci s'occupait de la deuxième édition des *Annales des Aldes*. Modèle parfait du bibliomane, il jouissait en avare des richesses entassées avec une véritable passion, pendant plus de quarante ans, dans un hôtel que personne ne fut jamais admis à visiter, pas même son ami intime, M. Holtrop, auquel cependant il faisait quelquefois la promesse de montrer ses livres, promesse qu'il trouva moyen d'éluder jusqu'à sa mort. Cet amour exclusif de ses collections n'était point le seul travers de notre amateur ; mais comme nous ne voulons point donner ici sa biographie, nous renvoyons nos lecteurs au charmant article que lui a consacré M. de Reiffemberg, et au tome X de la *France littéraire* ceux qui seraient curieux de connaître les ouvrages qu'il a composés.

E. GAUTIER.

Digitized by Google

PIERRE DE LA NOULX,

MINIATURISTE POITEVIN.

Nantes, 11 octobre 1856.

MON CHER GUÉRAUD,

La découverte à la bibliothèque publique de La Haye, provoquée par votre collaborateur, M. Gautier, du premier volume du manuscrit de la *Cité de Dieu,* dont le second est conservé à Nantes, est une bonne fortune pour ceux qui se sont voués à l'étude de l'histoire de l'art français. — Il leur sera possible désormais d'admirer dans son ensemble cette œuvre capitale, qui donne l'idée la plus parfaite du génie de nos artistes nationaux au début de la Renaissance, période si riche en productions d'un très-grand mérite et pourtant encore si mal connue de la plupart de ceux même qui ont écrit sur la matière. Mais ce beau manuscrit a surtout, pour nous autres Poitevins, une valeur tout à fait exceptionnelle. Cette lettre le démontrera, je l'espère.

D'abord, il a été fait pour Philippe de Commynes, tandis qu'il habitait Argenton. Tout le prouve, et le style des miniatures et le caractère du texte, qui sont ceux des dernières années du XVe siècle ou du commencement du XVIe.

Reste maintenant à savoir quel est l'auteur de ce chef-d'œuvre. C'est ce que je crois avoir découvert en le comparant avec un autre manuscrit, moins riche, il est vrai, mais qui a le rare avantage de porter une signature d'artiste.

Le n° 4 du fonds La Vallière, déposé à la Bibliothèque nationale, est un missel contemporain, à quelques années près, de notre copie de la traduction de Raoul de Presles. On lit sur le dernier feuillet :

« Fuit finitum hoc missale nona aprilis MCCCC°LXXXXij, et fecit ipsum scribi reverendus in XPo patri et dño dominus Johannes de Fuxo, miseratione divinâ episcopus Convenarum, in Alano, per me Petrum de la Noulx habitantem loci de Herbertis, Lucionensis dyocesis. Ad laudem Dei patris

Digitized by Google

et filii et spiritus sancti, gloriosissimæ Virginis Mariæ, omnium angelorum et sanctorum Dei, ad salutem animarum vivorum ac defunctorum sit. Amen (1). »

Ainsi donc, le manuscrit de la Bibliothèque nationale a été achevé en avril 1492, au château d'Alan, par *Pierre de la Noulx, habitant des Herbiers, dans le diocèse de Luçon,* auquel il avait été commandé par Jean-Baptiste de Foix, évêque de Comminges. L'auteur dit simplement : *écrit;* mais on sait qu'au moyen-âge les manuscrits étaient presque toujours décorés par ceux qui en transcrivaient le texte. Les miniatures étaient le complément du livre, et, dans leur naïveté, de grands artistes, qui tiendraient de nos jours le premier rang de l'échelle sociale, s'estimaient tout au plus de modestes scribes. Les architectes s'intitulaient : *maîtres maçons;* les sculpteurs : *tailleurs d'images,* et ainsi des autres. — Michel Colombe était un ouvrier.

Maintenant, si l'on compare les miniatures du missel en question avec celles de la *Cité de Dieu*, on y reconnaît, du premier coup d'œil, le même sentiment, la même couleur, la même main, en un mot, jusque dans les moindres détails. C'est une vérification que peut aisément faire toute personne ayant tant soit peu le sentiment de l'art. Seulement, le manuscrit de Jean-Baptiste de Foix est peut-être d'une touche çà et là moins hardie, fait qui s'explique du reste de lui-même, dès lors que celui peint pour Philippe de Commynes lui est postérieur de dix ans peut-être. Il y a eu progrès dans la manière de l'artiste.

Pierre de la Noulx, en sa qualité d'habitant des Herbiers (où il ne résidait pas toujours, il est vrai, puisque nous le trouvons vers les Pyrénées, en 1492), Pierre de la Noulx devait tout naturellement être connu du célèbre historien fixé en Poitou depuis longues années. Il est donc possible qu'en parcourant les archives des domaines de ce dernier, surtout les registres de comptes, on rencontrât des renseignements précis sur l'habile enlumineur. A partir de 1504, année du mariage de la fille de Commynes, avec René de Bretagne, les Essarts, bourg voisin des Herbiers, devinrent la demeure habituelle des nouveaux époux. Là aussi on pourrait peut-être trouver quelque chose.

---

(1) Ce manuscrit avait déjà été signalé par M. l'abbé Barbier dans le *Bulletin de la Soc. des Ant. de l'Ouest,* année 1851, p. 160.

Digitized by Google

Tels sont les renseignements que je puis vous fournir aujourd'hui. D'autres partiront de ce premier jalon pour reconstituer la biographie de l'un des hommes qui honorèrent le plus l'art français sous Charles VIII et Louis XII. M. J.-M. Holtrop, conservateur de la bibliothèque de La Haye, pourrait, de son côté, nous dire si le tome premier de la *Cité de Dieu* ne renferme pas quelques indications utiles à relever pour un travail de ce genre, soit monogramme, soit tout autre symbole caractéristique. Les portraits de Philippe de Commynes, de quelques membres de sa famille ou de Pierre de la Noulx lui-même ne seraient-ils point reproduits dans quelques-unes des miniatures de ces deux volumes?

Adieu; votre tout dévoué,

Benjamin FILLON.

Digitized by Google

UN MISSEL NANTAIS

CONSERVÉ

A LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU MANS.

Nous publions la lettre suivante, dans l'espoir qu'elle fera plaisir aux lecteurs de la Revue et attirera leur attention sur un manuscrit d'un haut intérêt au point de vue artistique. Malgré nos recherches, nous n'avons pu donner une réponse satisfaisante au savant conservateur de la bibliothèque du Mans. Constatons toutefois que ce Missel, d'après les indications de M. Anjubault, paraît renfermer les mêmes matières que le beau manuscrit du grand séminaire de Nantes attribué au XVe siècle, et les deux Missels nantais imprimés, l'un, en 1482, à Venise, et l'autre, en 1520, à Rouen. Quant aux armoiries de son ancien possesseur, nous ne les rencontrons dans aucun nobiliaire breton; il est donc probable que ce sont celles d'un riche personnage, poitevin ou autre, habitant le diocèse de Nantes. Nous disons poitevin, car le manuscrit du Mans pourrait bien être l'œuvre de l'auteur de notre *Cité de Dieu* ou du moins d'un artiste de la même école; les miniatures et les ornements, si notre souvenir ne nous trompe, car il y a déjà longtemps que nous ne l'avons vu, nous semblent de même style que ceux du chef-d'œuvre conservé dans la Bibliothèque de notre ville. ARMAND GUÉRAUD.

Le Mans, 28 avril 1856.

MONSIEUR ET CHER PARENT,

Le beau missel manuscrit sur vélin que je vous ai fait voir à la bibliothèque communale du Mans, sous le n° 223, était sans aucun doute destiné à l'usage du diocèse de Nantes. A quel personnage a-t-il appartenu? Je l'ignore, et je n'aperçois rien qui me fasse soupçonner le nom et le rang de son ancien propriétaire, si ce n'est un écusson reproduit douze fois au milieu des plus riches rinceaux et que je blasonne ainsi : de gueules à trois poires d'or, la pointe en haut, posées 2 et 1, et à trois fleurs de fraisier (quintefeuilles si l'on veut) d'argent, percées d'or, posées 1 et 2. Vous parviendrez probablement à découvrir la famille qui portait ces armes, dont les pièces isolées ou différemment combinées ne sont pas rares dans l'armorial de la Bretagne. Au reste, elles sont ici sans aucun accompagnement, sans attribut distinctif d'une qualité, d'une

Digitized by Google

classe quelconque; un ange aux ailes rouges en soutient le premier spécimen, et ne reparaît plus ailleurs.

Le noble et pieux possesseur aura perdu, pendant la tempête de 93, le précieux livre qui nous est peut-être venu de votre pays, après bien des détours, mais sans nous apprendre au juste par quelles mains il a passé. M. Renouard, le premier bibliothécaire, le signale au catalogue en ces termes : « Missel sur très-beau vélin, « couverture ancienne, en bois, revêtu d'un cuir déchiré, avec « des traces d'agrafes en argent; caractères gothiques du XIV au « XVe siècle. Nous l'avons obtenu en échange d'un exemplaire de « l'histoire ecclésiastique de Fleuri, et nous ne savons pas d'où il « est sorti. » Dans ses notes de correspondance je trouve quelque chose de plus; il nous dit positivement avoir reçu le missel, quelque temps après la Révolution, du citoyen Marsac; c'est le nom d'un bibliophile sorti des ordres et qui a été bien connu au Mans, où il fut employé dans les bureaux de l'administration départementale. M. Richelet, mon prédécesseur, dans *le Mans ancien et moderne*, publié en 1830, se contente de mentionner, en citant plusieurs livres curieux, « un missel du XVe siècle, sur vélin, remar- « quable par la beauté de ses miniatures. » Tout cela me paraît insuffisant, et je ne puis résister au désir de vous en dire davantage sur le compte de notre manuscrit, qui doit être contemporain à peu près des premiers livres liturgiques imprimés de votre diocèse; il leur est même, je crois, un peu postérieur. C'est un moyen in-folio de 245 feuillets, non paginés, de 34 centimètres de hauteur, sur 25 et demi de largeur, et revêtu aujourd'hui d'une reliure moderne. Le texte, à deux colonnes, ne mesure que 20 centimètres sur 14; jugez de l'ampleur des marges. Les lettres capitales appartiennent à l'alphabet oncial et les minuscules sont en écriture mixte gothique, conformes au modèle que donne de cette espèce M. de Wailly, dans ses *Éléments de Paléographie,* tome IIe, planche 10, n° 8.

Ces caractères gothiques dégénérés, le bon goût de l'ornementation, les effets de l'ingénieux pinceau du miniaturiste, qui assignent à celui-ci un rang distingué parmi les artistes de son temps, me portent à donner à son œuvre la date des premières années du XVIe siècle. Les pages en sont si fraîches, qu'elles paraissent neuves : n'auraient-elles point servi à leur destination? Ce petit chef-d'œuvre des derniers calligraphes du moyen-âge aurait-il pris place, immédiatement après son apparition, parmi les monuments du cabinet d'un

Digitized by Google

amateur, alors que les émules de Gutenberg les devançaient et les supplantaient sur tous les points? Une simple maladresse même de l'écrivain des rubriques me fait aussi douter : son encre rouge n'est pas assez gommée ; elle macule la page opposée, et beaucoup de mots fussent promptement devenus illisibles par le frottement qu'eût occasionné un service quelque peu continué. Quoi qu'il en soit, je le regarde comme moins ancien que le missel ou plutôt le pontifical qui nous reste du cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans de 1477 à 1519 : voilà des dates certaines ; on peut même préciser davantage, car ce manuscrit représente notre prélat avec le chapeau de cardinal, qu'il reçut le 21 janvier 1498, et ses armes y sont peintes en regard de celles du pape Jules II, bienfaiteur de son église cathédrale, élu le 1er novembre 1503. — L'écriture en est encore purement gothique ; mais, au reste, il ressemble beaucoup dans son ensemble à celui de Nantes, quoique l'exécution, sous le rapport de l'art, en soit notablement moins satisfaisante.

Les ornements prodigués dans les deux manuscrits procèdent des mêmes motifs ; c'est la flore de nos environs qui en fournit les éléments : pensées, violettes, ancolies, marguerites, œillets, véroniques ; branches de rosier, de vigne, de poirier, de châtaignier, de fraisier surtout chargées de fleurs et de fruits, combinés de mille manières, composent de charmants rinceaux emblématiques, plus ou moins développés, qui servent à distinguer les divisions principales.

Le pontifical de notre prélat, qui a du paraître après l'impression, en 1489, du missel de son diocèse, porte dans ses miniatures un cachet local : saint Julien, l'apôtre du Maine, y est représenté faisant jaillir l'eau de la fontaine qui a retenu son nom ; ses reliques sont transportées d'une rive à l'autre de la Sarthe ; la procession du Saint-Sacrement défile au pied des murs de la cathédrale. De plus, le cardinal a voulu y laisser quelque chose qui lui fût tout à fait personnel. L'office des morts est encadré d'une guirlande formée de feuillages et de fleurs de pensées et de soucis, entremêlés de têtes de mort et du mot *memento*, sa devise ; et partout ailleurs, sous les broderies peintes les plus séduisantes, on aperçoit quelques traits du *dirus anguis*, du *leo circumquærens*, qui sont là comme pour stimuler et soutenir sa vigilance, et lui rappeler sa devise, qu'au reste il n'oublia point.

Votre missel n'offre rien d'analogue : ses vingt-cinq petits tableaux

Digitized by Google

coloriés représentent des personnages et des faits les plus connus de l'histoire sainte en l'honneur desquels l'église romaine a institué des fêtes, mais l'idée et les traits principaux n'en sont pas nouveaux; les scènes de la Circoncision, de la Purification, de la Pentecôte, de la Toussaint, l'expression figurée de la Trinité, se voient sur les pages de presque tous les livres liturgiques de cette époque. Je ne vois ici rien de particulier soit à la ville de Nantes, soit à sa province, soit à la vie de ses saints évêques. Le plein-cintre, comme type ancien, s'y fait remarquer au milieu des dessins d'architecture, qui accusent néanmoins le XVIe siècle dans quelques-unes de leurs parties. Enfin les formes et les couleurs des costumes ecclésiastiques que l'on y voit ne se seraient pas retrouvés exactement peut-être dans le revestiaire de la cathédrale de Nantes. Les souvenirs du foyer maternel et du pays natal n'échauffaient pas le génie d'invention chez l'artiste; il n'était pas breton.

En revanche, cet artiste inconnu a consciencieusement rempli sa tâche avec une intelligence et un goût admirables, et le succès est complet dans la vivacité et la belle harmonie des couleurs. La composition de ses miniatures dut lui mériter les éloges de l'école de Masaccio et du Perugin : l'expression des figures est parfaite; les deux grands tableaux qui précèdent le canon de la messe et représentent, l'un, Dieu le père bénissant selon le rite latin, et l'autre, Jésus-Christ mourant sur la croix, entouré de tous les personnages historiques qui assistaient à son dernier sacrifice, sont d'une dignité, d'une vérité de sentiment et d'un fini d'exécution qu'il serait difficile de surpasser. Tous les traits, tous les coups de pinceau, tendent au double but de plaire aux yeux sans blesser aucunes convenances, et de parler le plus possible à l'esprit en captivant l'attention de l'observateur et en exerçant sa sagacité. Cette belle composition et l'image de la Toussaint, moins développée, mais pourtant fort curieuse, représentent ensemble environ trente têtes, parmi lesquelles il n'est pas impossible qu'il y ait des portraits de quelques-uns de vos compatriotes : c'est là une question d'iconographie locale que je ne puis aborder; seulement, je vous propose cette conjecture comme une dernière ressource, parce qu'elle est fondée, par analogie, sur l'exemple de notre pontifical du XVIe siècle, où plusieurs personnes instruites prétendent retrouver les traits du célèbre cardinal de Luxembourg et de divers autres dignitaires de son époque.

Digitized by Google

Si nous voulons enfin obtenir des souvenirs certains de Nantes et de la Bretagne, il faut recourir au texte de votre missel. Le calendrier se présente d'abord sous la forme acceptée par l'église romaine, et l'on y remarque l'absence complète d'avis sur l'astrologie, l'hygiène, etc.; c'était déjà un progrès au temps de sa confection: l'écrivain judicieux a beaucoup mieux fait d'employer ses trois couleurs d'encres, violette, rouge et noire, à remplir presque entièrement tous les jours de son année religieuse des noms des fêtes solennelles et des saints recommandés à la vénération des fidèles. Cette plénitude du calendrier peut servir à reconnaître, par comparaison, les changements que l'administration spirituelle a cru devoir faire éprouver depuis trois siècles aux cérémonies et aux usages de votre église. Vous ne manquez pas, je pense, de renseignements à cet égard; mais, en pareille matière, un ancien témoignage de plus n'est pas à dédaigner: je crois aussi cependant que l'autorité du document dont il s'agit, reste plus ou moins contestable, tant qu'on n'aura pas établi, en sa faveur, la preuve d'une approbation expresse ou tacite de la part des supérieurs ecclésiastiques.

Voici, au reste, sur son contenu quelques indications qui vont vous paraître sans doute bien insuffisantes; mais je suis prêt à les compléter, s'il y a lieu, comme aussi à faire un prompt et sincère retour, suivant vos conseils, s'il m'arrive de m'égarer.

Le nom de notre apôtre Saint-Julien, est inscrit au calendrier avec la première couleur qui signale vos fêtes les plus solennelles au nombre de 79, sans compter les fêtes mobiles.

Saint Hervé, que les hagiographes bretons nous font connaître, vos deux patrons saint Donatien et saint Rogatien, ont un office propre, ainsi que saint Clair, saint Similien et saint Félix, évêques de Nantes; mais il n'y en a pas pour saint Paschase ni pour saint Gohard, qui sont seulement nommés au calendrier.

La fête de la Dédicace est au trente septembre, le jour de Saint-Jérôme.

Vous avez les offices de sept fêtes de la sainte Vierge: La Conception, la Purification, l'Annonciation, Sainte-Marie-des-Martyrs, l'Assomption, la Nativité et la Présentation; vous n'avez pas les fêtes de la Visitation et de Notre-Dame-des-Neiges, qui sont cependant fort anciennes.

Si nous recherchons quelles proses avaient été composées ou

Digitized by Google

adoptées pour votre église, nous en voyons d'abord une à la messe des saints Rogatien et Donatien qui commence ainsi : « *Dies ista* » *sit jocunda* (sic), etc. » Mais je ne vois pas les deux proses qui sont propres à votre diocèse et chantées en l'honneur des mêmes martyrs : « *Exultet urbs Nannetica...* » et « *Dum sœvit in Christi* » *gregem...* » Au reste, je n'en connais pas la date. Enfin, il y a au moins vingt-sept autres proses, parmi lesquelles j'en remarque six à la louange de Marie, dont la considération emprunte un certain intérêt aux circonstances actuelles. Plusieurs de ces chants ont dû disparaître des livres d'église dans les temps postérieurs, d'après les instances réitérées de la cour de Rome, qui sans relâche travaille à rétablir l'unité liturgique ; mais ils n'en sont pas moins de curieux monuments du culte intime et fervent de la sainte la plus sublime et la plus populaire. Voici l'*incipit* de ces compositions :

1° *Altissima providente,*
Cuncta recte disponente....
2° *Ave Maria gratiâ plena*
Dominus tecum virgo serena....
3° *Benedicta es cœlorum regina....*
4° *Virginis Mariæ laudes intonant Christiani....*
5° *Verbum bonum et suave personemus....*
6° *Hac clarâ dei turma*
Festiva dat præconia...

Cette dernière prose ou séquence, dont l'auteur et la date ne me sont pas connus, a figuré longtemps aussi dans nos anciens missels du Maine ; elle contient cette phrase : « *Viri novi nulli certe copu-* » *lam, ex quo atque nata sum incorrupta.* » On serait tenté de trop étendre le sens du dernier mot, si l'on ne se rappelait pas qu'il a pu être appliqué également à la naissance de Jérémie et de saint Jean-Baptiste.

Je souhaite, monsieur et cher parent, que cette lettre puisse servir à l'étude et à l'honneur de notre missel, qui nous appartient à tous deux à des titres divers ; c'est ce désir et aussi le plaisir de m'entretenir avec vous qui m'a fait dépasser les limites d'une correspondance ordinaire.

Agréez, je vous prie, l'assurance de mon affectueuse considération.

ANJUBAULT,
Bibliothécaire-archiviste de la ville du Mans.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

DU CARTULAIRE DES SIRES DE RAYS.

(*Suite.* — Voir page 613.)

116. — 31 janvier 1302 (1), à Mirebeau. — Vente par Guyart Pennet, et par sa femme Isabeau, paroissiens de Blalay, à Gui de Baussay, ch^er^ (2), de la dîme des bleds, vins, laines, agneaux et pourceaux de la p^sse^ de Neuville, à raison de 37 l. — 57.

117. — 23 mars 1302, à Mirebeau. — Vente par Jean de la Chevrerie et par sa femme Jeanne, au susd. de Baussay, à raison de 6 l., d'une rente de 2 setiers de froment. — 58.

118. — 8 novembre 1302. — Arthur, fils aîné du duc de Bretagne, auquel son bon ami Girard Chabot, sire de Rays, a octroyé de requérir ses sujets en fiefs et arrière-fiefs de lui faire un prêt, chacun selon son pouvoir et sa volonté, déclare que la concession de ce fouage ne doit porter aucun préjudice à la seigneurie de Rays, et qu'elle ne tirera pas à conséquence. — 179.

119. — 1er octobre 1303. — Girard Chabot, valet, s^gr^ de Rays et Machecou, considérant combien il est onéreux pour les habitants de l'*Espay* de Bouin de venir faire moudre leur bled à ses moulins-banaux, vû la grande distance, les affranchit de cette servitude moyennant la somme de 10 l. t. payée par chacun desdits habitants, qui sont au nombre de 47, dont 41 hommes, et 6 femmes, dont 4 veuves, tous nommés dans la lettre dud. s^gr^. — 186.

Vidimus donné en la cour de Bouin, en 1333.

---

(1) Comme nous l'avons dit plus haut, à partir du XIVe siècle, nos analyses sont beaucoup plus sommaires, et nous n'indiquons plus les actes écrits en français, parce que la langue latine tombe de plus en plus en désuétude.

(2) Les titres concernant cette famille ont été réunis à ceux de Rays, par suite du mariage de Louis de Machecou avec Jeanne de Baussay (voir n° 149).

Digitized by Google

120. — 14 décembre 1308, au château de l'Hermine. — A la requête du sire de Rays et conformément à l'ancien usage, Jean duc de Bretagne, ordonne aux sujets des Hospitaliers de venir faire le guet dans les places de la seigneurie de Rays où ils ont et peuvent avoir leur refuge en temps de guerre. D'après la lettre du duc, il est résulté du refus des Hospitaliers et de leurs hommes que M. de Rays « a aucunement retardé de faire faire ledit guet et garde, qui est en « très-grant péril et dangier de nostre païs, parce que les chasteaux « de nostred. féal sont sur port de mer, et en péril et avénement de « ennemis. » — 175.

121. — 8 mai 1309, à Poitiers. — Vente par Perrin Jalet, paroissien de Seneché, à Gui de Baussay, d'une rente de deux setiers de froment, à raison de 8 l. 3 s. de petits tournois. — 59.

122. — 6 décembre 1309. — Vente par Jean Prévost, de Fonbedoire, au même de Baussay, de diverses rentes en argent, bled et volailles, pour la somme de 27 l. — 163.

123. — 14 mars 1310. — Afin de transiger sur un procès qui avait éclaté entre eux, Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays et de Machecou, et Isabeau de Machecou, dame des Huguetières et de Vioreau, nomment pour arbitres : celle-ci, Geoffroi d'Angringnac, ch^er^, et Hervé du Sel, valet ; celui-là, Jean de Craverreuc, ch^er^, et Henri Blanchard, valet. — 53.

124. — 10 janvier 1312, à Poitiers. — Pierre de Vauvert reconnaît devoir 692 l. 5 s. 3 d. à Gui de Baussay. — 60.

125. — 16 décembre 1314, *ibid.* — Aimeri des Prés, paroissien de Vouillé près Morton, reconnaît devoir au même 629 l. 4 s. 6 d.; plus 86 setiers de froment, et 66 setiers 8 boisseaux de seigle, etc., etc. — 61.

126. — 20 juin 1317, à la Rochelle. — Aimeri Boereau, en reconnaissance des bontés qu'a eues pour lui, en plusieurs manières, led. messire de Baussay, lui donne la seigneurie d'Andilly et du Puy Lizet, en Aunis, qu'il a acquise moyennant 310 l. de Bernard de Marteaus, bourgeois de Saint-Jean-d'Angely. — 62.

127. — Avant 1319, au Loroux-Bottereau. — Conditions sommaires du contrat de mariage passé entre Girard de Machecou et

Digitized by Google

Aliénor, fille du sgr de Pouzauges, qui lui donne en dot 500 l. de rente et décide qu'en cas de contestation, toutes les difficultés seront soumises à l'arbitrage de Geoffroi Cade, abbé de Notre-Dame de Poitiers, Raoul de la Fresche, official de Nantes, le vicomte de Melun, le sgr de Pouancé et Hugues, frère aîné de lad. Aliénor. — 243.

128. — 3 février 1320, à la Roche-sur-Yon. — Assignation par Gaucher de Thouars, sgr de Pouzauges et Tiffauges, à sa sœur Aliénor, sur les revenus de l'Ile de Bouin, de 250 l. de rente faisant partie de la dot promise par leur père, Hugues de Thouars, lorsque le mariage d'Aliénor avait été arrêté avec Girard de Machecou, sgr de la Benate et du Bois-Aimeri. — 227.

129. — 1er octobre 1321. — Girard Chabot, sgr de Rays, donne en usufruit à Nicolas de Tréal, tant qu'il sera abbé de la Chaume et y demeurera, sa garenne à connins située entre Machecou et la Chaume, se réservant toutefois, ainsi qu'à son principal héritier et à leur compagnie, le droit d'y aller jouer et chasser avec chiens, arcs et bâtons lorsqu'il leur plaira. — 224.

130. — Par acte daté du même jour, l'abbé Nicolas de Tréal reconnaît que ladite garenne lui a été concédée comme dessus. — 225.

131. — 14 octobre 1321. — Transaction passée entre Girard Chabot, sire de Rays, d'une part, et Jean de Bourgneuf, prêtre, Marguerite sa fille et Guiart de Surgères, son mari, au sujet de la succession de Guillaume Chabot, cher, sgr de la Mothe-Achard, frère de Girard et premier mari de Marguerite. Les frais de sépulture et legs seront acquittés par le sire de Rays, qui aura tous les bleds, vins, moulins à vent, *houstilles* et armures, draps, tonneaux, porcs et garnisons. La veuve aura son douaire sur les immeubles de Guillaume ; et, dans le mobilier, les joyaux et robes, le meilleur et le troisième lit garnis, etc., etc. — 56 et 103.

132. — 21 juin 1323, à Vannes. — Contrat de mariage de Hervé de Leon, fils aîné de Hervé de Leon, s de Noyon, avec Margot ou Marguerite, fille de Girard Chabot, sgr de Rays, qui lui donne en dot 1300 l. de rente, dont 1000 dans l'Ile de Bouin. — 20.

133. — 12 mars 1324. — Quoique Henri Chenu prétendît tenir

Digitized by Google

de son fief le terroir nommé la Garenne de Caron, Girard Chabot, sire de Rays et de Machecou, reconnaît qu'elle dépend du fief de la Muce, dont le seigneur était alors Guillaume de la Muce, chevalier. — 169.

134. — 12 juin 1326. — Gaucher de Thouars, s^gr de Pouzauges, dont la sœur Alienor a épousé Girard de Machecou, s^gr de la Benate, et a reçu en dot de leur père 500 l. de rente annuelle et perpétuelle dans l'Ile de Bouin, confirme l'assignation qui en a été faite sur les aires de marais salans, terres et vignes énumérées par lui. — 228.

Vidimus délivré au parlement de Poitiers, le 4 février 1432.

135. — 29 août 1327. — Regnaud Baranger, de Saint-Savinien, marchand et maître de la nef nommée la Saint-Nicolas d'Auberville, chargée de 40 tonneaux de vin, ou environ, reconnaît avoir violé les droits de Girard Chabot, s^gr de Rays, en venant dans ses ports sans avoir pris un brief ou brevet; forfait en conséquence duquel sont acquis au s^gr de Rays la personne dudit Regnaud, sa nef et tout son chargement. — 205.

136. — 1328. — Vente faite par Girard Chabot, ch^er, s^gr de Rays et de Machecou, à raison de 200 l., au chanoine de N.-D. de Nantes investi de la prébende fondée en ladite église par André du Temple, clerc, de dîmes valant au moins 32 livres de revenu et situées dans les paroisses de Bouin et Prigny. — 99.

137. — Avant 1332. — Girard de Machecou, ch^er, s^gr de la Benate, et Alienor de Thouars, sa femme, avec l'approbation du pape Jean XXII, fondent, dans leur ville de Bourgneuf, un couvent de Frères-Mineurs et un Hôpital, Aumonerie ou Maison-Dieu, pour y héberger 15 pauvres gens, qui y seront logés, nourris et entretenus. Cet hôpital est placé sous la direction desdits Frères-Mineurs. — 337 *et dernier* (1).

138. — 10 avril 1332. — Les mêmes, par une lettre adressée

(1) La fin de cet acte manque; mais Jean de Craon, seigneur de la Suze et de Chantocé, en donne les dispositions principales dans ses lettres du 13 juillet 1427. La fondation du couvent et de l'hôpital de Bourgneuf y est reportée à l'an 1306, ns doute par une erreur du copiste. Jean XXII, nommé dans ledit acte, n'ayant élu pape que le 5 septembre 1316 et étant mort le 4 décembre 1334, il s'agit obablement de l'année 1326.

Digitized by Google

au ministre général des Frères-Mineurs de la province de Touraine, augmentent la dotation du couvent de Bourgneuf et y fondent divers services religieux. — 336.

Vidimus de la cour de Machecou, en 1415.

139. — 19 décembre 1332. — Arrêt du parlement de Paris rendu en faveur de Marie de Parthenay, femme de Girard Chabot, s^gr^ de Rays, contre son frère Jean l'Archevêque, s^gr^ de Parthenay, au sujet de la succession de leur mère, Jeanne de Monfort, pour laquelle il y avait procès depuis trente ans. Jean est condamné à assigner à sa sœur une rente de 500 l. à laquelle elle a réduit ses prétentions. — 106.

140. — Novembre 1332. — Transaction entre le s^gr^ de Rays et Hervé de Leon, au sujet des arrérages de la rente constituée à Marguerite de Rays, femme de ce dernier, par leur contrat de mariage. — 32.

141. — Avril 1336, à Paris. — Olivier de Clisson, ch^er^, sire de Belleville, chargé en qualité d'arbitre de décider si Jeanne de Rays, fille de Girard Chabot et de Marie de Parthenay, et femme de Jean de la Muce, valet, doit être déchue de la succession de sesdits père et mère, déclare (pour ne pas *cheoir en faulte,* et pour alléger sa conscience, après avoir bien examiné l'affaire et par le conseil de *prodes* gens) que la renonciation obtenue de force de ladite Jeanne doit être annulée. — 30.

142. — Avril 1336, à Paris. — Par une autre lettre, le susdit Olivier rappelle ce qui précède, constate la nullité de la renonciation qu'on a fait faire à Jeanne à l'âge de 15 ans, lors de son mariage, et condamne ses deux frères mineurs, Girard Chabot, dont Clisson était lui-même tuteur, et Girard de Machecou, placé sous la tutelle de Raoul de Machecou, à lui assigner 400 l. de rente et à la rétablir dans ses droits héréditaires. — 31.

Ces deux lettres sont en vidimus du garde de la prévôté de Paris, en 1402.

143. — 22 janvier 1338, à Nantes. — Échange passé entre Marie de Parthenay, dame de Saint-Étienne-de-Mermorte et de la Mothe-Achard, veuve du sire de Rays, d'une part, et son fils mineur Girard, assisté de son tuteur, d'autre part. Elle cède 300 l. de rente qu'elle possède en Saintonge, dont 150 sur le port de Saint-Savinien

Digitized by Google

et 150 à Taillebourg, pour pareille somme à prendre sur les revenus de Machecou. — 160.

144. — 14 mars 1338. — Lettre des susdits veuve, tuteur et mineur contenant le même échange. — 105.

145. — 1335-1330. — Extrait des comptes rendus à Girard de Machecou, s^gr^ de la Benate, par son châtelain dans l'Ile de Bouin. — 68.

Vidimus délivré par deux notaires de Bouin, d'après *un livre ancien, escript en parchemin, relié entre deux ès de boys couvertes d'une peau de megeix blanche;* ledit livre conservé au *chastel du Loroux-Bottereau.*

146. — Juin 1342. — Confirmation par Milles de Thouars, ch^er^, s^gr^ de Pouzauges et de partie de l'Ile de Bouin, des anciens priviléges et franchises (1) dont jouissent les habitants de ladite île; auxquels il en ajoute lui-même de nouveaux : 1° établissement sur chaque navire arrivant à ladite île d'un impôt de 4 deniers par charge, qui sera perçu par un receveur nommé par les habitants et employé par eux à l'entretien des ports, passages et ponts; 2° droit de port-d'armes pour se défendre des maliveaux de mer et autres pillards; 3° droit d'avoir une prison fortifiée; 4° réduction à une contenance convenable de la mesure de l'île, trop grande et par cela même désavantageuse aux habitants. — 182.

147. — 25 mars 1343. — Lettre de Foulque de Laval, ch^er^, et de Raoul de Machecou, doyen de l'église d'Angers, tuteurs et gardes des enfants de feu Girard Chabot, ch^er^, s^gr^ de Rays, et de Philippe Bertrand sa veuve, pour faire toucher à cette dernière, leur nièce, à cause de son douaire, le tiers des émoluments et profits des briefs de Rays délivrés à la Rochelle. — 25.

Vidimus de la cour de Nantes, non daté.

148. — 10 janvier 1344. — Raoul Huet, chapelain et procureur du s^gr^ de Rays, reconnaît devoir à Estor de Fontaines, bourgeois de la Rochelle, 8 l. t. à cause du papier et de la cire qu'il a achetés de lui pour faire les briefs ou brevets maritimes dud. s^gr^ de Rays. — 189.

149. — 14 août 1344. — Guillaume de Verne, ayant acquis de

(1) Nous n'avons pas réussi à les retrouver.

Digitized by Google

Louis de Machecou et de sa femme Jeanne de Baussay tout ce qu'ils possèdent dans la châtellenie de *Benez*, plus une rente de 4 l. sur un herbergement situé près de Dompierre, en Aunis, à raison de 1000 l. de petits tournois, reconnaît que les vendeurs pourront en opérer le retrait jusqu'au terme de trois années. — 144.

150. — Octobre 1344. — Comme curateur du fils aîné de défunt Girard, sire de Rays, « et en nom du port du ventre de Philippe, » déguerpie (veuve) dudit Girart si port y avoit et mâle fust, » Raoul de Machecou, doyen d'Angers, rend à Louis, vicomte de Thouars et s^{gr} de Talmont, les hommages-liges dus pour Falleron, la Mothe-Achard, la Maurière et la Sauzaie, et l'hommage-plain pour le Fief-Maqueau. — 73.

151. — 4 août 1347, à Niort. — Louis de Machecou et sa femme Jeanne de Baussay, ayant vendu à Guillaume de Verne divers terres et biens dans la châtellenie de Benez (1), à raison de 600 l. en monnaie courante, font reconnaître par ce dernier qu'eux et leurs héritiers directs pourront en opérer le retrait pendant une année, commençant à Noël. — 143.

Ce délai est prolongé, en 1349, par des actes spéciaux, jusqu'en 1450; mais la somme de 600 l. devra être payée en monnaie ayant cours lors de la vente, c'est-à-dire le bon écu d'or compté pour 16 s. 8 d.; le bon parisis pour 25 s. et le bon florin pour 12 s. 6 d. tournois. — 145.

Vidimus de la cour de la Roche-sur-Yon, en 1352.

152. — 15 mars 1352, à Paris. — Raoul de Machecou, doyen d'Angers, au nom et comme tuteur de Girard, sire de Rays, transige en la cour du Parlement, avec Jean Baritaud, écuyer, relativement à divers hommages et biens en Talmondais. — 119.

153. — 15 mars 1352, à Paris. — Accord passé en la cour du parlement entre Girard Chabot, sire de Rays, représenté par son curateur Raoul de Machecou, doyen d'Angers, d'une part, et Simon, soi-disant Chabot, d'autre part, au sujet de certaines terres situées dans les châtellenies de la Mothe-Achard, Falleron, la Maurière et Saint-Hilaire-du-Bois, dont Simon se prétendait propriétaire comme

(1) Il ne s'agit probablement que d'une partie des objets aliénés en 1344.

Digitized by Google

héritier de Guillaume Chabot, et pour lesquelles il était, depuis plusieurs années, en procès au parlement contre défunt Girard Chabot et sa femme Marie de Parthenay, père et mère du susdit mineur, ainsi que contre Marguerite de Bourgneuf, veuve dudit Guillaume.

Simon abandonne ses prétentions moyennant 340 deniers d'or, à l'écu. — 120.

154. — 5 mars 1353. — Louis de Machecou, s^gr^ de la Benate, tant en son nom que comme curateur de Catherine, fille de lui et de feue Catherine de Baussay, d'une part, transige avec Pierre Mehe, Hersende de Vair, sa femme, et autres, au sujet de l'herbergement et du treuil de la Leu, près la Rochelle. — 69.

155. — 14 novembre 1357. — Compte rendu à Girard, s^gr^ de Rays, par Geoffroi Goion, son châtelain à Machecou, des recettes faites depuis le jeudi après la St-Nicolas (11 mai) de la susdite année. — 44.

156. — 7 octobre 1359, à Fontenay-le-Comte. — Marie de Parthenay, dame de St-Étienne-de-Mermorte et de la Mothe-Achard, veuve de Girard Chabot, transige avec son neveu Guillaume L'Archevêque, au sujet de la jouissance d'une partie des rentes que son père lui avait données en mariage. (Elle avait eu 500 l. de rente et 1000 l. en argent.) Cette transaction fut confirmée cinq jours après par Girard Chabot, fils mineur de ladite dame, et par son tuteur Foulque de Laval. — 29.

157. — 28 juin 1360, à Talmont. — Girard, sire de Rays et de Machecou, rend au vicomte de Thouars : 1° à cause de son château de Talmont, foi et hommage-lige pour la Mothe-Achard, Falleron, la Maurière et la Sauzaie ; 2° à cause de la châtellenie de Brandois, foi et hommage-plain pour le Fief-Maqueau. — 10.

158. — 24 septembre 1360. — Autorisation accordée avec l'assentiment de sa mère, par Girard, sire de Rays, encore mineur (mais qu'il promet de confirmer à sa majorité), à Étienne Giquellet de construire dans l'Ile de Bouin deux moulins à vent, l'un où il voudra, l'autre près du Pas-Marteau, sur l'emplacement de celui qui a été brûlé et détruit par le *vymaire* (1) de la guerre. En récompense des

(1) Du latin *vis major*.

Digitized by Google

bons services de Giquellet, Girard lui donne même 60 s. pour la reconstruction de ce dernier. La redevance annuelle qui sera payée au sire de Rays pour chacun des moulins, est fixée à 50 s. — 174.

159. — 31 décembre 136 (1), à Machecou. — Étienne Giquellet, châtelain et receveur du sire de Rays dans l'Ile de Bouin, déclare spontanément, en rendant ses comptes à Foulque de Laval et à Raoul de Machecou, tuteurs des enfans mineurs du sire de Rays, avoir avec l'argent dudit sire et en son nom : 1° acquis 500 aires de marais, situées en divers lieux et qui produisent 1000 charges de sel ; 2° fait construire deux moulins à chandelier, dont il paie 100 s. de ferme et qui ont produit 400 moutons (espèce de monnaie.) Il remet audit sire, en renonçant au bail desdits moulins, la somme de 600 écus, et lui délivre tout le sel, sauf 50 charges. — 128.

160. — 26 juillet 1363. — Marguerite de Baussay, dame de Seneché, voulant reconnaître les bons et agréables services qu'elle a reçus de Simon Burle, ch^er^, transporte à lui et aux siens, en pleine propriété, les 200 l. de rente données par le roi de France Philippe à son aïeul Gui de Baussay, surnommé Goyon, lesquelles rentes, assignées en divers lieux, sont amplement énumérées dans le présent acte. — 66.

161. — 11 octobre 1363. — Échange passé sous le sceau établi à la Roche-sur-Yon pour le prince de Galles, duc de Guyenne, par lequel les religieux du Breuil-Herbaud obtiennent de Perrot Dupont et de sa femme Jeanne Viollelle, paroissiens de Chauvé, le 8e du ténement de la Charrau pour deux arpens de pré en la paroisse de Saint-Jean-de-Mont. — 256.

162. — 1er septembre 1365. — Autre échange en vertu duquel les religieux obtiennent, de la veuve et des enfants de Jean Guenard, trois parts dans le même ténement, moyennant la cession de quatre journaux de pré dans le fief du s^gr^ des Bouchaux, et de trois autres en *Royre*. — 257.

163. — 7 octobre 1367, à Beaucaire. — Le sire de Rays rend son hommage à Louis, fils du roi de France, duc d'Anjou et comte

(1) Le dernier chiffre est resté en blanc.

Digitized by Google

du Maine, tant pour Avrillé que pour les autres fiefs qu'il tient du duché d'Anjou. — 245.

164. — 18 février 1368, à Loudun. — Guillaume de la Voste, écuyer, renonce aux 300 l. de rente qu'il réclamait de Marguerite de Baussay, dame de Senechè, lesquelles lui avaient été données par défunt Pierre de Baussay, frère de ladite dame; et celle-ci, de son côté, lui abandonne en pleine propriété : 1° l'herbergement de Sigon et ses dépendances ; 2° la terre de la Prée en Jaunay; 3° 30 l. de rente, tant en bled qu'en argent, dans les p^ses de Vendeuvre, Cissé et Aventon; à condition que si Guillaume meurt sans héritiers directs et légitimes, ou sans avoir disposé des susdits objets, ils reviendront à ladite dame. — 168.

165. — 18 février 1370. — Pierre d'Avoir, s^gr de Chateaufromont, reconnaît avoir reçu de Girard, s^gr de Rays, pour en jouir sa vie durant, la seigneurie d'Avrillé en Anjou. — 146.

166. — 3 novembre 1571 à Paris. — Par lettres datées de l'Hôtel Saint-Paul, Charles V, roi de France, donne à Jeanne de Rays, en considération des grands services qu'il a reçus de son défunt frère Girard Chabot, dans les guerres contre Édouard III et son fils le prince de Galles, 500 livres de rente (dans l'Ile de Bouin), lesquelles ont été confisquées sur plusieurs sujets rebelles, qui suivent en Guyenne le parti du roi d'Angleterre; spécialement sur l'abbé des Fontenelles, 20 livres; — le sire du Bignon, 60; — Maurice des Boulaires, 8; — Colin de la Forêt, 20; — les enfants de Martin Grouet, 15; — ceux de Robert James, 25; — Guillaume Labbé, 20; — les héritiers de Guillaume de la Noue, 15 ; — Jean Ortie, 20; — le sire de Rortay, 40 ; — Simon Simes, 60. — 121.

167. — 1373 environ. — Partage en trois lots des héritages, biens et revenus de défunt Girard, sire de Rays, afin de constituer le douaire de sa veuve, Philippe Bertrand, dame de Rays et de Rouxeville. — 252.

168. — 24 février 1373. — Transaction passée entre ladite dame et son fils Girard, en vertu de laquelle son douaire est composé des châteaux et châtellenies de Machecou de Saint-Hilaire, plus des objets qui forment, en Poitou, le douaire de Marguerite de Bourgneuf,

Digitized by Google

veuve de Guillaume Chabot, s^gr de la Mothe-Achard, la Maurière et Saint-Hilaire-du-Bois, et oncle du susdit Girard. — 261.

169. — 21 janvier 1375, à Niort. — Bertrand Duguesclin, comte de Longueville, certifie qu'à sa prière, Girard, sire de Rays, s'est porté garant envers Jean Chandos, vicomte de Saint-Sauveur et connétable d'Aquitaine, du paiement de la rançon dudit Duguesclin, montant à 100,000 francs de fin or, au poids du coin du roi de France et ayant cours sous le roi Jean. — 21.

170. — 1376 environ. — Transaction passée entre Béraud, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont, et sa femme Marguerite de Sancerre, d'une part, et dame Jeanne de Rays, et Philippe Bertrand d'autre part. Marguerite, veuve en premières noces de Girard Chabot, frère de Jeanne et fils de Philippe, réclamait son douaire, plus la moitié dans la rançon de 10,000 l. payée par Jean Le Boursier, prisonnier anglais. Après avoir été porté au parlement de Paris et aux Grands-Jours de Poitiers, le procès est terminé par une transaction favorable à Marguerite. — 260.

171. — 8 juin 1379, à la Roche-sur-Yon. — Contrat de mariage de Jean L'Archevêque, fils aîné de Guillaume de Parthenay, avec Jeanne, dame de Rays. Jean recevra en dot les revenus et émoluments des châteaux et châtellenies de Semblançay et Saint-Christophe en Touraine. Son père s'oblige en outre : 1° à payer tout ce qui sera nécessaire afin d'obtenir la validité de ce mariage, qu'on pourrait attaquer soit parce que les futurs sont parens, soit parce que Jeanne a été fiancée antérieurement avec Roger de Beaufort; 2° à acquitter les droits de rachat dus en Poitou par suite du mariage. — 71.

172. — 14 juillet 1381. — Jean, duc de Bretagne, pour payer au roi de France les 200,000 francs d'or qu'il doit en vertu du traité passé entre eux, obtient de Jeanne, dame de Rays, mais sans qu'il puisse en résulter aucun préjudice pour elle, l'autorisation de lever dans sa seigneurie un aide ou fouage de 46 sous par feu : 23 s. à la Toussaint de 1381, et autant à celle de 1382. — 178.

173. — 18 août 1381, à Avignon. — Jean, évêque de Préneste, mande de la part du pape à l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois : 1° d'examiner la requête présentée au Saint-Siége par Jeanne, dame de

Digitized by Google

Rays, excommuniée à cause de son mariage avec Jean L'Archevêque, dont elle était parente à un degré prohibé, et parce qu'elle était fiancée avec Roger de Beaufort, alors prisonnier de guerre ; 2° de lever l'excommunication si les faits contenus dans ladite requête sont exacts (1). Le susdit mariage avait été contracté clandestinement, et les époux s'étaient séparés aussitôt la sentence portée contre eux. — 24.

174. — 9 janvier 1382, à Nantes. — Brumor de Laval, héritier présomptif de la dame de Rays, fait déclarer par Jean, duc de Bretagne, que certaine saisie exercée par ce dernier sur la terre de Rays ne préjudicie en rien à ses droits à venir. — 102.

175. — 31 août 1382, à Nantes. — Jeanne de Rays rachète, au prix de 1000 francs, une rente de 100 livres qu'elle devait à Jean de Lescrem, écuyer, sur les revenus des paroisses de Faleron et Froidfond, dans la châtellenie de la Maurière. — 26.

176. — 10 septembre 1386. — Jean Alexandrine, dont le père, châtelain de l'Ile de Bouin, était mort sans avoir rendu ses comptes, reconnaît devoir à Jeanne de Rays la somme de 300 l. pour le paiement desquelles il lui donne en gage 15 journaux de prés. — 100.

Vidimus délivré par la cour de Rays à Machecou, le 26 mars 1405.

177. — 13 novembre 1389, à la Roche-sur-Yon. — Jeanne de Rays vend à Gui, sire de Laval et de Vitré, la terre et seigneurie de Brion en Vallée, à raison de 2,000 francs d'or. — 98.

178. — 1er décembre 1389, à Paris. — Transaction, enregistrée et confirmée le 10 décembre suivant en la cour du parlement, entre Jean de Craon, sgr de la Suze, Isabeau dame de Craon et de Sully, et Guy de la Trémoille, sgr dudit lieu et de Sully, au sujet de la succession de Craon. Jean de Craon a pour sa part les châteaux et châtellenies de Chantocé, Ingrande, Briollay, etc., etc. — 97.

179. — 12 décembre 1390, à Fontenay-le-Comte. — Jeanne, dame de Rays, la Mothe-Achard et la Maurière, opère, moyennant 1200 francs, de bon compte et loyal poids, le rachat de l'herberge-

(1) Le mariage ne fut pas confirmé, et Jean L'Archevêque épousa Brunissende de Périgord. Jeanne fut ainsi condamnée au célibat, après avoir eu deux maris.

Digitized by Google

ment de la Chaîne, situé dans la châtellenie de Talmont, paroisse de Longeville, et estimé 120 livres de rente, qu'elle avait vendu à Tristan, vicomte de Thouars, comte de Benon et sgr de Talmont, et à sa femme Perronelle, dame desdits lieux. — 154.

180. — 5 février 1392, à Vernon. — Guillaume Paisnel, cher, sgr de Hambuye, et Gui de la Roche-Guyon, cher, transigent avec Jeanne, dame de Rays et de la Mothe-Achard, au sujet de la donation que Philippe Bertrand, veuve de Girard, sire de Rays, et mère de Jeanne, leur a faite du tiers de ses biens. Ils y renoncent, à la prière de la dame de Rays, mais à condition qu'après la mort de sa mère, elle ne vendra rien de ce qui composera sa succession, et laissera ses biens à ses héritiers légitimes. — 232.

181. — 4 et 6 mars 1392. — Nomination d'arbitres pour terminer un procès entre Berthelon de la Haye, sire de Passavant, d'une part, et Louis L'Archevêque, cher, sgr de Taillebourg, et sa femme Jeanne de Beaumont, mère de Berthelon, d'autre part; « sur ce que » ledit de La Haye disoit et proposoit que led. monsr Loys avoit eu » la tutelle, curaterie, bail, garde et administracion de lui et de ses » biens... et que d'iceulx... il ne lui avoit rendu aucun compte, » ainçois en avoit eu, prins et levé par long temps les prouffitz et » revenues, et iceux avoit et détenoit encores par devers soy. » — 28.

182. — 1er février 1393, à Paris. — Arrêt par lequel le parlement, contrairement aux efforts du duc de Bretagne, retient la cause portée devant lui par Jeanne de Rays, héritière de son frère Girard, et qui possédait en Bretagne les terres de Rays, Machecou, Prigny, Prinçay, Saint-Étienne-de-Mermorte et Vue. Le duc n'ayant pu obtenir, par flatteries ni par manœuvres, que Jeanne lui transportât lesdites seigneuries, avait employé la violence pour les extorquer. Il avait emprisonné Jeanne, occupé le château de Prinçay, où elle faisait ordinairement sa demeure, et fait enlever par des gens de guerre tous les titres de propriété, ainsi que des objets mobiliers valant 60,000 florins. — 130.

(*La fin prochainement.*)

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

JUIN 1856.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ILLE-ET-VILAINE. — *Séance du 11 juin* 1856. — Après le dépôt de plusieurs brochures adressées à la Société et une communication paléographique de M. de Kerdrel, M. le Dr Aussant a entretenu l'assemblée d'une découverte de monnaies du moyen-âge faite récemment au village des Forges, près de Loudéac (Côtes-du-Nord). Le même membre a exhibé aussi, entre autres objets curieux, deux anciennes râpes à tabac et une vieille tabatière, le tout en ivoire sculpté. — M. le Dr Toulmouche a communiqué une pièce romaine consulaire d'une famille *Todilla*, qu'il considère comme inédite. — M. l'abbé Brune a emprunté des extraits intéressants à un registre mortuaire des hôpitaux militaires établis à Rennes, à partir de 1779. — M. de Kerdrel a donné communication, en l'accompagnant de commentaires, du projet de programme pour le Congrès breton qui se tiendra au mois d'octobre 1856, à Saint-Brieuc.

— La Société Archéologique du Morbihan a tenu, le 24 juin, sa 35e séance (1re de la 4e année), à la Bibliothèque départementale de Vannes. Ont été lus : le mémoire de M. de la Fruglaye, intitulé : *Quelques notes sur un tumulus récemment découvert dans la commune de Moustoir-ac ;* le rapport de M. de Fréminville, tendant à faire classer la butte de Tumiac au nombre des monuments historiques ; la revue des travaux de la Société archéologique de 1853 à 1856, par M. Rosenzweig.

— Nous avons naguère entretenu nos lecteurs de la découverte faite par un de nos archéologues, M. Le Mesle, d'une allée d'arbres sous marine, allant, d'après les traditions, des côtes de Loctudy aux îles Glénaus, éloignées du continent de 14 kilomètres. Depuis lors, ce savant a trouvé, à une très-petite distance de l'allée dont il s'agit, sur un point appelé *Porz ar-c'has* (port du chat), les ruines d'une maison recouverte d'une couche de sable épaisse d'environ un mètre. Ce fait démontre évidemment que la mer a fait de grands progrès sur notre littoral. (*Union de l'Ouest.*)

— En démolissant la maison de Lorette et ses dépendances, près le Champ-de-Mars de Rennes, pour les travaux de la gare du chemin de fer, on a trouvé une plaque de plomb entre deux pierres ; on y déchiffre encore un reste d'inscription : A. M. † D. G. — HIC Is LAPIS, FAVENTE PROVIDENTIA, A SUPERIORIBS,..... GISTRIS CANDIDATIS,..... UNIS ET AIGIS ÆDIS .OBLIC POSITS;..... S..... CAROLI. B. 1749..... Nre D. LORETÆ. Ce lieu était

Digitized by Google

la maison de campagne de l'ancien Hôtel des Gentilshommes, fondé en 1748, par M. l'abbé de Kergu (aujourd'hui caserne Kergu). Des mémoires contemporains et inédits que nous avons entre les mains nous apprennent que M. de Kergu acheta en 1749 le terrain qu'on bouleverse en ce moment, dans le but d'en faire une maison de récréation pour son établissement, qu'il y construisit une chapelle sous l'invocation de N.-D. de Lorette, dont il posa la première pierre le jour saint Charles Borromée. La plaque qui vient d'être retrouvée fut mise alors dans les fondations de la chapelle. Voici comment il en faut restituer le texte : « *Ad majorem Dei gloriam. — Hic primus lapis, favente Providentia, à superioribus, magistris, Candidatis, alumnis et amicis Ædis Nobilium positus est, die sancti Caroli Borromæi.* 1749. *Almæ nostræ Dominæ Loretæ.* » (*Journal de Rennes.*)

— Les derniers échafaudages qui empêchaient jusqu'ici de saisir nettement l'effet du beau groupe sculpté par M. Maindron sur la façade du Cercle du Boulevard d'Angers, viennent de disparaître : nous pouvons aujourd'hui apprécier en toute connaissance de cause l'œuvre de notre habile compatriote. Si l'on veut écarter la critique des détails, d'autant plus déplacée ici qu'il s'agit de sculpture monumentale, nous répondrons au sentiment unanime en disant que M. Maindron a parfaitement soutenu la réputation que lui avaient acquise depuis longtemps ses travaux antérieurs. Nous retrouvons dans le groupe du Cercle toute la grâce de la Velléda du Luxembourg et un rare mérite de composition. Le mouvement des deux figures assises à droite et à gauche est plein de charme et se relie sans effort à la pose de la figure d'enfant qui représente le génie de l'agriculture. A ce propos, certains esprits rigoureux ont voulu s'étonner de voir l'agriculture représentée par un enfant; mais en vérité, dans le domaine de l'allégorie, s'il n'y avait quelque liberté, que resterait-il? Et doit-on, pour rester fidèle à des règles imaginaires, s'imposer des difficultés insolubles, sacrifier la variété et la vie, les vraies données d'une bonne composition? Pour nous, nous félicitons M. Maindron d'avoir pris cette licence, si c'en est une, et de s'être confié sans réserve à sa riche et gracieuse imagination; il est parvenu de la sorte à créer une œuvre facile, harmonieuse, charmante de tout point. A la place de cette chicane, on pourrait élever au point de vue architectural une critique plus fondée, et se demander s'il y a proportion suffisante entre la masse du groupe et la colonnade légère qui le soutient. Ce défaut de proportion deviendra peut-être plus saillant lorsqu'on aura, comme il semble indispensable de le faire, élargi la base du groupe aux dépens des balustres de droite et de gauche. Quoi qu'il en soit, l'œuvre de M. Maindron conserve sa valeur propre et sera désormais un des plus précieux joyaux artistiques de la ville d'Angers. (*Union de l'Ouest,* 28 juin 1856.)

Le 17 juin, une fête a été donnée à M. Maindron. Tout ce que la ville

Digitized by Google

d'Angers renferme d'hommes distingués et amis des arts s'y était donné rendez-vous.

— L'Académie Française vient de décerner, à l'unanimité, le prix de poésie à M. Dallière, d'Angers. Le sujet du concours était la *Translation des restes de Saint-Augustin à Hippone*. Il y avait 114 concurrents.

— Nous apprenons avec une vive satisfaction que M. Poitou, conseiller à la cour d'Angers, dont l'éloge du duc de *Saint-Simon* a été couronné l'année dernière par l'Académie française, vient d'obtenir le premier accessit pour l'éloge de *Vauvenargues* que l'Académie avait mis cette année au concours.

— Mme David (d'Angers), veuve du célèbre sculpteur, a fait don à la Comédie Française du buste en marbre de Mlle Mars, une des dernières œuvres dues au ciseau de l'artiste qui avait déjà sculpté pour le Théâtre-Français la statue en pied de Talma.

— M. le docteur Duval ayant, pour des raisons de santé, donné sa démission de directeur de l'École secondaire de médecine de Rennes, M. le ministre de l'instruction publique a conféré ces fonctions à M. le docteur Aristide Guyot. Le 20 juin 1856, l'installation du nouveau directeur a eu lieu solennellement par M. Mourier, recteur de l'Académie, et M. l'inspecteur Bayan, en présence des professeurs et des élèves, qui ont témoigné par leurs acclamations avec quelle sympathie ils accueillaient la nomination de M. A. Guyot, tout en regrettant à double titre l'éloignement de l'honorable M. Duval.

— Les presses françaises ont imprimé, en 1855 :

Livres écrits en toutes langues.	8,255
Ouvrages de musique.	1,105
Gravures, estampes et lithographies	2,857
Total.	12,217

ouvrages. Jamais, dans aucun temps, elles n'avaient autant produit dans une année. — La statistique officielle a, en outre, constaté que de l'année 1811 au 31 décembre 1855, il a été imprimé en France 336,868 ouvrages, formant plus d'un million de volumes.

— Une association s'est formée pour élever une chapelle funéraire à Azincourt en l'honneur des victimes de la fatale bataille qui porte ce nom, et qui fut livrée en 1415, sous Charles VI, par les Français, sous le connétable d'Albret, et les Anglais, obéissant aux ordres de leur roi Henri V, qui revendiquait de prétendus droits à la couronne de France, du chef d'Édouard III. On compta parmi les morts 8,000 chevaliers et écuyers, plus de 100 bannerets, 7 comtes, les trois ducs de Brabant, de Bar et d'Alençon, le connétable et l'amiral de France. Après sa victoire, le vainqueur fit massacrer 10,000 prisonniers. Trois fosses reçurent ces nobles débris d'un

Digitized by Google

affreux carnage. A la chute de l'empire, lorsque les alliés occupèrent les provinces du nord de la France, l'une des trois fosses fut ouverte; des fouilles sacriléges y furent faites, et tous les objets qui en provinrent formèrent à Londres la collection connue sous le nom de *Musée d'Azincourt*. Heureusement, cette profanation ne s'étendit pas aux autres fosses; les alliés s'arrêtèrent devant les courageuses protestations de MM. le chevalier de Contes de Bucamps, maire d'Azincourt, et Gengoult, sous-préfet de Saint-Pol. Plus tard, M. le marquis de Tramecourt fit recueillir et déposer en terre bénite, par la religion catholique, les ossements dispersés de la fosse ouverte, et qui n'avaient reçu aucune sépulture. C'est sur cet ossuaire que l'on a entrepris d'élever une chapelle ou un monument expiatoire.

Une commission franco-belge s'est formée, sous la présidence de MM. le duc de Noailles, le duc de Saint-Simon, le prince de Baufremont pour la France, et M. le comte de Mérode pour la Belgique.

A Arras, la commission est présidée par M. Harbarille, et elle a pour secrétaire M. C. de Linas, qui y représente la noblesse d'Artois, datant des croisades. (*Progrès du Pas-de-Calais.*)

NÉCROLOGIE. — Une honorable famille de ce pays vient d'être douloureusement frappée dans un de ses plus dignes membres; la ville de Dinan, dans un de ses citoyens les plus recommandables; les pauvres, dans un de leurs bienfaiteurs les plus actifs : M. Augustin Belêtre-Viel, ancien négociant, ancien payeur du département des Côtes-du-Nord, retiré depuis plusieurs années des affaires pour se consacrer avec plus d'énergie au soulagement de l'infortune, est décédé fin mai à sa campagne de Saint-Valay, près Dinan, dans sa 70me année.

M. Augustin Belêtre-Viel était de ceux qui font le bien sans ostentation, sans bruit, et qui trouvent dans le témoignage intérieur, dans le sentiment intime du devoir accompli, la seule récompense qu'ils ambitionnent. Dieu seul connaît le nombre des misères secourues, des larmes taries par M. Belêtre dans les années difficiles que nous venons de traverser.

En quittant la vie, M. Belêtre a voulu laisser sur la terre, comme les La Garaye et les Néel, un perpétuel souvenir de ses bonnes œuvres : il a, dit-on, légué par testament une partie de sa fortune aux malheureux de Dinan et de Taden. Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer des détails précis sur ces legs, tenus secrets jusqu'ici. (*Union de Dinan.*)

— L'un de MM. les inspecteurs d'Académie arrivés à Rennes pour la session du conseil académique, M. Haugou, inspecteur du département des Côtes-du-Nord, chevalier de la Légion d'honneur, a été frappé lundi d'apoplexie. Il est décédé hier à la Corne-de-Cerf, où il était descendu. (*Auxiliaire Breton* du 28 juin 1856).

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES PERSÉCUTIONS DE L'ÉGLISE; par P. Belouino. Tomes III à VIII. 6 vol. in-8°. Impr. de Cosnier, à Angers. — A Paris, chez Périsse frères. (1848-1855.) — L'ouvrage est annoncé en 10 volumes. Prix. . . . . 50.»»

LITTÉRATURE ET MORALE, ou Choix des morceaux les plus remarquables de la langue française. 3e *édition*. In-12 de 20 ff. Impr. de Cosnier, à Angers. — A Paris, chez Lehuby.

NOTICE POMOLOGIQUE. Description succincte de quelques fruits inédits, nouveaux ou très-peu répandus, avec figures des fruits décrits; par M. J. de Liron d'Airoles. 2e *édition*. 3e et 4e livraisons. In-8° de 4 ff. Impr. de Guéraud, à Nantes.

ORAISON DE LA CONSÉCRATION A LA SAINTE VIERGE, telle que le Saint-Siége l'a donnée en 1854. 1/4 de f. Impr. de Charpentier, à Nantes. — (Lettre d'admission à l'Association, érigée à Nantes en 1843.)

ADORATION PERPÉTUELLE. Trente heures, ou Prières, etc.; par une dame associée. Avec approbation de Mgr l'évêque de Rennes. In-18 de 10 ff. Impr. de Bazouge, à Dinan.

BERTRAND DU GUESCLIN; par C. Fallet. In-8° de 13 ff., plus une gravure. (Bibliothèque morale de la jeunesse.) — A Rouen, chez Mégard.

HISTOIRE ET PANORAMA D'UN BEAU PAYS, ou Saint-Malo, Saint-Servan, Dinan, Dol et environs, par Bertrand Robidou. 2 vol. in-8°, ensemble de 50 ff. 3/4. Impr. de Bazouge, à Dinan. (L'ouvrage a été publié en 24 livraisons de 32 pages chacune, à 50 cent. Il est illustré de 10 belles lithographies par M. Doutreleau, formant un bel album in-4°. Prix, complet : 15 fr.)

MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE; par Châteaubriand; suivis du *Congrès de Vérone* et la *Vie de Rancé*. Terminés par la *Vie de Châteaubriand*, par M. Ancelot, de l'Académie française. Tomes I à IV. 4 vol. in-8°, avec gravures. — Paris, rue de Savoie, 12.

TYPES DE CALCULS de navigation et d'astronomie nautique, 2e *édition*; par F.-J. Dubus. In-4° de 11 ff. Impr. de Prudhomme, à Saint-Brieuc. (1853.). . 3.»»

AMUSSAT. (Note de M. Amédée Latour, sur Jean-Zuléma Amussat, docteur en chirurgie, né à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), le 21 novembre 1796, mort à Paris en mai 1856.) In-8° d'1/2 f. Impr. de Malteste, à Paris.

PETIT CÉRÉMONIAL ROMAIN, publié par ordre de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc. In-12 de 24 ff. Impr. de Prud'homme, à Saint-Brieuc. (1854.)

LE TRÉSOR DES LABOUREURS. Adages, maximes et proverbes agricoles, recueillis et coordonnés par Ch. Le Maout. In-12 de 8 ff. Impr. de Le Maout, à St-Brieuc. 2.»»

CATALOGUE et Description des objets d'art du Musée archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure; par Armand Guéraud et Fe Parenteau. In-8° de 6 ff. 3/4. Impr. de Guéraud, à Nantes. — A Nantes, au Musée archéologique, à l'Oratoire, et à Paris, chez M. Dumoulin. . . . . 1.»»

EMBARCATIONS des navires de guerre et du commerce; par M. Ad. d'Etroyat, constructeur. In-4° de 3 ff. Impr. de Charpentier, à Nantes.

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES.

Maison des Ursulines de Nantes. Impr. lith. de Charpentier, à Nantes.

Joubert (A.-P.), vicaire général d'Angers, portrait; par L. Lanta. Impr. lith. de Becquet, à Paris.

Église de Notre-Dame de Vitré. Impr. de Obertur, à Rennes.

Horloge universelle. Impr. lith. de Péquignot, à Nantes.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE

Aᴺᴰ GUÉRAUD & Cᴵᴱ,

PASSAGE BOUCHAUD, NANTES.

Fleurs de Vendée, *poésies*, par Émile Grimaud. Un joli volume in-12, format anglais, papier satiné. . . . . 3 fr. 50

Octroi et Consommation de la ville de Nantes, par J.-C. Renoul; ancien président de la Société académique de la Loire-Inférieure, ancien adjoint au maire de Nantes, etc.; 1 vol. in-12 format anglais. . . . . 3 fr. »

Du Principe électif et de ses Applications, par Evariste Colombel, ancien député, ancien maire de Nantes; 1 beau vol. in-12 format anglais. 3 fr. »

Plans cadastraux du canton de la Loire-Inférieure,

Publiés par M. de Tollenare, ayent voyer en chef du département,

ET COMPRENANT :

TOUS LES VILLAGES, FERMES ET HABITATIONS, TOUS LES CHEMINS, TOUTES LES ROUTES, VOIES VICINALES ET VOIES D'EXPLOITATION, LES NATURES DE CULTURE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS.

Voici la liste et le prix des Plans publiés jusqu'à ce jour :

ARRONDISSEMENT DE NANTES.

Canton de Nantes	F. 12.»»
Cantons de Bouaye et de Vertou	12.»»
Cantons de Carquefou et de la Chapelle-sur-Erdre	12.»»
Cantons de Clisson et de Vallet	12.»»
Canton de Machecoul	10.»»
Canton de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	10.»»
Canton de Legé	10.»»
Canton d'Aigrefeuille	10.»»
Canton du Loroux-Bottereau	10.»»

ARRONDISSEMENT DE PAIMBŒUF.

Canton de Bourgneuf	10.»»
Canton de Pornic	10.»»
Cantons de Paimbœuf et de Saint-Père-en-Retz	12.»»
Canton du Pellerin	10.»»

ARRONDISSEMENT D'ANCENIS.

Canton de Saint-Mars-la-Jaille	10.»»
Cantons d'Ancenis et de Varades	12.»»
Canton de Riaillé	10.»»
Canton de Ligné	10.»»

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT.

Cantons de Moisdon et de Saint-Julien-de-Vouvantes	12.»»
Canton de Derval	10.»»
Cantons de Châteaubriant et de Rougé	12.»»
Canton de Nort	10.»»
Canton de Nozay	10.»»

ARRONDISSEMENT DE SAVENAY.

Canton de Saint-Gildas-des-Bois	10.»»
Cantons de Guérande et du Croisic	12.»»
Canton de Saint-Nazaire	10.»»
Canton d'Herbignac	10.»»
Canton de Savenay	10.»»
Nouvelle Carte du département de la Loire-Inférieure	6.»»

Digitized by Google

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La ***Revue des provinces de l'Ouest*** paraît le 1er de chaque mois, par numéro de 64 pages grand in-8°, format de revue, papier collé et satiné.

On souscrit au bureau de la Revue : **A NANTES, chez Aîné GUÉRAUD & Cie, Imprimerie-Librairie du passage Bouchaud.**

PARIS, chez DUMOULIN, quai des Augustins, 13.
RENNES, — VERDIER, GANCHE.
FONTENAY, — NAIRIÈRE-FONTAINE.
VANNES, — CAUDERAN.

L'abonnement part du 1er septembre.
Un an, 12 fr. pour Nantes, et 15 fr. par la poste

Nantes, Imprimerie Aîné GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

REVUE

DES PROVINCES

DE L'OUEST

(BRETAGNE, POITOU ET ANJOU).

—

HISTOIRE, LITTÉRATURE, SCIENCES ET ARTS.

Honorée d'une Souscription à Vingt Exemplaires par le Conseil général de la Loire-Inférieure.

TROISIÈME ANNÉE.

12e Livraison. — Aout 1856.

NANTES,
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE And GUÉRAUD ET Cie,
PASSAGE BOUCHAUD.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

De la 12e Livraison.

Pages

Notice historique sur le premier établissement de l'Hôtel-Dieu de Nantes et sur sa reconstruction actuelle; par M. le docteur Anizon. (*Voir la 11e livraison.*) 705

Des Nannètes aux époques celtique et romaine. — Ire partie. Époque celtique. — Suite du chapitre II. — Monnaies gauloises chez les Nannètes. — Par M. Bizeul (de Blain). (*Voir la 11e livraison.*) 728

Le Cartulaire des sires de Rays. — Table analytique des chartes qu'il contient. — Par M. P. Marchegay. (*Voir la 11e livraison.*) 743

Chronique du mois; par Armand Guéraud. 765

Nécrologie : — Auguste Grivart. — Mme de Lantivy (née Blanc du Ros). 767

Bulletin bibliographique mensuel. 768

Table des matières de la troisième année. 769

La Revue publiera, dans les prochaines livraisons :

Le Commerce honorable et son auteur, suivi des édits d'établissement de la compagnie de commerce du Morbihan, en 1626; par M. Dugast-Matifeux. — Lettre (inédite) de saint Vincent de Paul, sur sa captivité à Tunis; publiée par M. Firmin Joussemet. — Acte de naissance de Cassard. — Découverte de monnaies, ustensiles et bijoux gallo-romains, en Vendée. — Documents inédits : Fondation de Napoléon-Vendée; — Philippe de Commynes; — Guillery (extrait des papiers de famille de l'abbé de l'Espinay, grand vicaire de Luçon); — Campiniacus; — le général Hédouville; — Gilles de Rays. — Nomination de Philibert Delorme à la place de maître des fortifications de Bretagne. — Iconographie du Poitou, ou Nomenclature des portraits gravés ou lithographiés des personnages célèbres de cette province (Vienne, Deux-Sèvres, Vendée); par M. Th. Arnauldet. — Ce que devint la représentation provinciale en Bretagne, après l'union de cette province à la France; par M. Du Chatellier. — Notice historique sur Beauvoir et le Perrier; par M. de Sourdeval. — Michel Colombe, graveur en médailles; par M. Benjamin Fillon. — Rezé; par M. Bizeul (de Blain). — Bousseau, sculpteur poitevin; par M. Th. Arnauldet. — Biographies bretonnes; par M. Levot. — Comptes rendus : Récits poétiques, d'Eugène Mordret; — Vies des saints du Poitou, de M. Ch. Chargé. — Dictionnaire d'architecture, de M. Viollet Leduc. — Notice sur Oudon; par MM. Armand Guéraud et Bizeul (de Blain). — Etc., etc.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE PREMIER ÉTABLISSEMENT

DE L'HOTEL-DIEU

DE NANTES

ET SUR SA RECONSTRUCTION ACTUELLE.

—

(*Suite et fin.* — Voir p. 641.)

Parallèle des lieux bas et des lieux élevés.

Cette question, éminemment importante, dont la solution devait être le premier pas vers la solution même de la question hospitalière, fut sérieusement débattue, et dans la presse locale, et dans le sein des conseils de santé et de salubrité; la Société académique fut elle-même initiée à ce grave débat. Les athlètes les plus énergiques dans ce brillant tournoi, furent MM. Gély et Maréchal, pour les lieux hauts, et M. le docteur Sallion père, pour les lieux riverains du fleuve. Non-contents de la lutte ouverte devant leur juge naturel, le conseil de santé, ils voulurent encore la porter au tribunal de l'opinion. La presse en fut saisie. Indiscrète par nature, elle nous permet de rappeler aujourd'hui les arguments émis en sens divers par ces rudes et habiles jouteurs.

Dès le mois de novembre 1843, M. le docteur Gély publiait, dans le *Breton*, cinq articles sur l'Hôtel-Dieu : puis, reprenant la plume en décembre 1847, il traitait plus spécialement du choix de l'emplacement que devrait occuper le nouvel hôpital. Suivant cet éminent confrère, « on doit élever de préférence les hôpitaux sur un terrain » en pente, loin des lieux humides, des eaux stagnantes et vaseuses. » En effet, le froid et l'humidité nuisent aux personnes affaiblies par » l'âge, par les maladies et par les opérations chirurgicales. Ils

Digitized by Google

» retardent la guérison, prolongent la convalescence, multiplient les » récidives, augmentent la dépense et entraînent enfin la perte d'un » plus grand nombre d'hommes. » (Gély, brochure, décembre 1845, p. 6, citation de Ténon.)

Et plus loin : « Pour qu'un hôpital soit bien placé, il doit être » construit en dehors des villes, sur un lieu élevé, parce que l'air y » est plus pur et qu'il y règne moins d'humidité..... Il n'y a rien » qu'on doive tant éviter que l'humidité..... d'où il suit que les lieux » bas ne sont point propres à servir d'emplacement à un hôpital. » (*Id.*, extrait d'Antoine Petit.)

M. Gély cite encore la thèse de Tedern, qui rejette les lieux bas, au nom de la salubrité, et les déclare funestes (*id.*), et l'opinion de M. Bégin, qui dit : « L'humidité est un des plus grands fléaux d'un » hôpital. C'est sa pernicieuse influence surtout qu'on y doit redouter, » parce que c'est d'elle qu'on se préserve le plus difficilement. » (*Id.*)

Puis il continue : Tous les médecins « proclament leur préférence » pour les lieux élevés, et, par conséquent, repoussent les positions » trop voisines d'un fleuve, conséquence naturelle des faits d'obser- » vation médicale et météorologique, qui établissent qu'il tombe » plus d'eau sur les terrains bas que sur les lieux élevés, et que la » vaste surface d'un grand fleuve est une source intarissable d'évapo- » ration et un foyer de condensation des vapeurs qu'il produit. » (*Id.*)

En conséquence, M. Gély préfère un lieu situé hors la ville. Il ajoute qu'un hôpital central devient tôt ou tard ***insalubre***, et que si l'on veut satisfaire complétement aux lois de l'hygiène, il faut l'éloigner des bords du fleuve.

Dès 1843 (*Breton* du 24 novembre), M. Gély défendait la même thèse avec la vigueur et le talent qu'on lui connaît; il disait : « Quelle » est l'action des vapeurs humides qui saturent l'atmosphère, alors » qu'elles sont exemptes de tout élément de décomposition végétale? » Dans la saison chaude, cette humidité n'a pas d'inconvénients » bien sensibles; elle peut même contribuer à rendre une tempé- » rature élevée plus supportable :... mais l'humidité froide, qui » engendre les scrophules, les engorgements lymphatiques, les » douleurs rhumatismales, les pleurésies, la pneumonie, la bron- » chite, les névralgies, peut-elle être une bonne condition pour la » guérison de ces maladies?... Les médecins de tous les temps ont » publié le contraire. » La position d'un hôpital sur les bords du

Digitized by Google

fleuve « oblige à faire pénétrer chaque matin dans les salles l'air » le plus humide de la cité, au moment même où il est saturé le » plus complétement de vapeur aqueuse..... »

Suivant le docteur Maréchal (15e vol. des *Ann. de la Soc. acad.*), les maladies sont plus fréquentes sur les bords de la Loire que sur les coteaux de la ville, plus dans la plaine que sur le sillon de Bretagne, plus sur les bords du lac de Grand-Lieu que sur les collines qui l'entourent. L'humidité engendre les récidives de fièvres intermittentes, des fièvres typhoïdes, la phthisie. Il pensait que l'action des deux courants de la Loire, loin de diminuer l'humidité, l'accroît d'une manière sensible; que le seul courant atmosphérique est celui du vent.

Revenant sur sa première pensée, il disait : Les épidémies disparaissent à mesure que le sol devient plus élevé.

Les grandes épidémies de petite vérole, de dyssenterie, de choléra-morbus, etc., se développent dans les lieux bas, de préférence : les marais Pontins et la plaine de la Mitidja produisent des fièvres qui n'existent point sur les coteaux d'alentour..... La ville de Provins, très-salubre quand elle n'occupait que le sommet de la colline, a beaucoup perdu de sa salubrité depuis qu'elle s'est étendue dans la plaine, etc. Pour tous ces motifs, le docteur Maréchal rejetait les lieux bas d'une manière absolue.

Quelque spécieux, quelque graves que pussent être ces reproches, et nous n'en avons dissimulé aucun, ils avaient le tort de s'appliquer, pour la plupart, beaucoup mieux aux surfaces marécageuses qu'aux rives sablonneuses d'un fleuve; et, pour ce qui est de l'humidité, on pouvait répondre, qu'à Nantes, toutes les parties de la ville sont soumises, à peu près également, à cette influence; que si la Loire rend l'atmosphère plus humide par l'eau qu'elle lui cède, elle dissémine cette humidité, sur toutes les parties de la ville, par le déplacement continuel de l'air qui l'entoure;... que, d'ailleurs, le renouvellement de l'atmosphère des salles, opéré avec prudence, rend cette humidité peu à craindre.

Aussi, M. Villermé, dans ses belles recherches sur la mortalité dans les divers quartiers de Paris (*Annales d'hygiène,* 1830, p. 294), déclare que l'influence des rives de la Seine est nulle ou tout au moins inappréciable.

Quant à l'insalubrité des marais Pontins et de la Mitidja, elle ne

Digitized by Google

prouve absolument rien contre la salubrité d'un fleuve rapide; car le caractère pernicieux de ces marais tient précisément à l'absence de tout courant dans la couche d'eau qui les forme. D'ailleurs, l'innocuité des lieux bas en tant que riverains d'un fleuve, résulte du fait cité plus haut d'après Villermé, et de cet autre fait que l'ignoble Guetto, d'une malpropreté proverbiale, et situé sur le bord du Tibre, jouit, selon M. de Tournon, d'une grande salubrité, tandis que les collines de Rome, placées sous le vent des marais Pontins, sont décimées par des fièvres terribles; ce qui fait dire au docteur Bérard (*Journal des conn. méd. et chir.*, novembre 1847): « Je me » garderais bien d'ériger à Esculape une statue dans le Capitole. Si » l'on triomphe encore dans cet illustre lieu, à coup sûr, ce n'est pas » de la fièvre. » (Page 209.)

M. le docteur Sallion père s'est montré l'un des champions les plus habiles des lieux bas, riverains de la Loire.

Dans un travail très-remarquable, publié en septembre 1847, il rappelait que, suivant Papon, la peste de 1628 et 1629, qui fit à Lyon de si grands ravages, maltraita bien plus les lieux élevés que les rues basses et malpropres riveraines du Rhône; que Fodéré (*Traité d'hygiène*, préf. du 3e vol.) a fait une remarque analogue au sujet des fièvres intermittentes de l'Artois; qu'à Nantes même, les fièvres de 1825 ont débuté sur les Hauts-Pavés, et non sur les bords de l'Erdre; il ajoutait que le quartier des ponts, s'il est malpropre et insalubre, doit cette disposition non pas précisément au voisinage du fleuve, mais bien à un ensemble de causes accidentelles; que, suivant Ambroise Laennec, les ouvriers qui travaillaient au canal, de 1825 à 1829, ne sont point entrés à l'Hôtel-Dieu en plus grande proportion que ceux occupés dans des quartiers différents (*Rapp. du cons. de salubrité*, 1826 et 1829); que le choléra de 1832 a débuté sur les lieux élevés de la ville, etc.

Puis, comparant la salubrité de notre hôpital à celles des autres, il ajoutait: « Les meilleurs hôpitaux, au dire de Ténon, p. 278, » perdent 1 malade sur 25; d'autres, 1 sur 15. » L'Hôtel-Dieu de Lyon en perdait 1 sur 10 seulement, malgré les émanations des matières organiques, jetées par les égouts sur le lit desséché du Rhône. Beaucoup d'hôpitaux en perdent 1/8e et même 1/6e. Le nôtre, d'après un relevé statistique comprenant une période de 21 ans, (1815 à 1836) donne la moyenne de décès suivante: »

Digitized by Google

Civils.	Hommes.	10 sur 125
	Femmes et enfants.	10 sur 100
Militaires et marins.		10 sur 500
Soit au total.		30 sur 725 ou bien $^1/_{24}$e.

Et ce résultat magnifique a été obtenu dans un hôpital étroit, mal disposé! Il donne à notre Hôtel-Dieu le deuxième rang parmi les hôpitaux d'Europe, sous le rapport de la salubrité. Peut-il y avoir un meilleur argument en faveur des rives du fleuve?

Remarquons encore, disait-il, que le choléra s'est développé à l'Hôtel-Dieu sur deux malades seulement, pendant l'épidémie de 1832; que sur un personnel de 181 employés, il y a eu 8 décès en 7 ans, soit 1 sur 158 chaque année, au lieu de 1 sur 35, moyenne générale de la France; qu'enfin, de toutes les inondations dont il a été parlé tant de fois, aucune n'a engendré d'épidémie : résultat prévu depuis longtemps, puisque, selon Parent du Chatelet, « les lieux submergés » sont des surfaces évaporables, beaucoup plus propres à purifier » l'air et à le rafraîchir, qu'à le charger d'émanations dangereuses. »

Poursuivant les mêmes recherches, M. Sallion trouvait que la commune de Rezé, sur les 1800 habitants de la partie riveraine, perd une moyenne de 30 habitants, soit $^1/_{60}$e; tandis que la paroisse Saint-Paul, qui forme la partie rurale, en perd 95 sur 3600, ou $^1/_{38}$e. Puis il rappelait qu'à Londres, la terrible épidémie de 1665 épargnait les habitants qui se réfugiaient sur les bateaux de la Tamise.

Comparant ensuite les effets de la sécheresse et ceux de l'humidité, il signalait ce fait, qu'à Nantes, pendant l'année aride 1842, durant laquelle il est tombé 0,407m de pluie, il est mort 2681 habitants; tandis qu'en 1846, année beaucoup plus humide, puisqu'il est tombé 0,865m de pluie, c'est-à-dire plus du double, il n'y a eu que 2224 décès.

Pour tous ces motifs, M. Sallion conclut que le voisinage d'un fleuve est une garantie de salubrité.

Comme M. Sallion, comme Fodéré, comme Tourtelle, etc., nous croyons à la salubrité des bords d'un fleuve, quand les autres conditions hygiéniques sont bien observées.

Avouons toutefois que plusieurs de ces arguments n'ont pas, à nos yeux, l'importance qu'ils paraissent comporter. Par exemple, la différence si notable qui existe entre les deux portions de la même commune, quant au chiffre de la mortalité, nous semble tenir beau-

Digitized by Google

coup moins à des conditions telluriques, qu'à cette double circonstance bien connue : 1° que la partie de Rezé voisine de l'église Saint-Paul, reçoit une grande quantité de petits enfants des classes peu aisées de la ville, lesquels sont moissonnés avec une fréquence et une rapidité effrayantes; 2° que beaucoup de personnes, résidant sur ce plateau, viennent chaque jour travailler en ville; parcourent de longues distances le matin et le soir, et se trouvent ainsi exposées à l'intempérie prolongée de l'atmosphère, au refroidissement, et, par suite, à de graves affections de la poitrine et des voies digestives, conditions fâcheuses qui ne se rencontrent plus au même degré chez les populations riveraines.

Pour ce qui est de l'immunité dont jouirent les bateliers de la Tamise, pendant l'épidémie de 1665, elle a pu et dû tenir beaucoup plus à leur isolement et à leur éloignement des émanations morbides, qu'à l'action de l'humidité.

De même, les conséquences déduites de la faible mortalité de notre Hôtel-Dieu, seraient plus saisissantes si les malades qui y sont reçus et traités n'étaient, en partie notable, des hommes jeunes choisis dans toute la France, pour le service militaire, et souvent atteints d'affections très-peu graves, lors de leur entrée.

Quant à la préférence des contradicteurs de M. Sallion pour les lieux élevés, comme plus salubres et plus exempts de maladies épidémiques, elle n'est pas aussi fondée que le pensent ces savants confrères.

Il résulte, en effet, de curieuses recherches, faites consciencieusement par M. Pitten-Kofer, de Munich, et consignées dans le troisième volume de la *Gazette hebdomadaire de Médecine*, que si le choléra a paru se développer plus généralement sur les lieux humides, « plus ou moins d'humidité dans le sol n'exerce, par elle-même, » aucune influence essentielle; et, au contraire, un grand nombre » de cas épidémiques ont éclaté avec beaucoup plus de violence » dans des endroits très-élevés, etc... Mais, ce qui se trouve » constamment aux endroits où la maladie fait le plus de ravages, ce » sont les substances organiques, enfouies et entassées dans le sol. » (Page 222.)

On comprend, en effet, que les substances organiques, déposées dans un terrain en pente, soient dissoutes et entraînées par l'eau suivant la déclivité du sous-sol imperméable, pénètrent dans les

Digitized by Google

habitations et dans les puits, vicient, par là, soit l'air respiré, soit les substances soumises à l'assimilation.

Ajoutons, comme conséquence de ce qui précède : 1° que la recherche de la vérité est souvent extrêmement difficile, semée qu'elle est d'écueils nombreux et cachés; 2° qu'en appelant à soutenir une thèse, même excellente, des arguments, en apparence très-solides, mais qui réellement laissent à désirer sous certains rapports, on compromet son triomphe le plus mérité, en légitimant une sage défiance, même à l'égard des plus irréfragables.

Enfin, à tous ces avantages qu'offrent les bords d'un fleuve, M. Sallion ajoute l'abondance des eaux potables et ménagères; la facilité plus grande de laver les linges nombreux, salis par les malades; le transport plus rapide, dans une eau courante, des produits nombreux versés sans cesse aux égouts, etc.

Rien de semblable ne se rencontre sur les lieux élevés. Si l'air qui les baigne, semble plus pur, il présente, en même temps, une vivacité qui n'est pas toujours sans inconvénient sur certaines poitrines délicates; d'ailleurs, ces terrains, pour la plupart, sont recouverts d'une couche d'argile, qui retient les eaux pluviales à fleur de terre, et engendre une humidité presque continuelle, humidité beaucoup plus nuisible par conséquent à la santé des malades et à l'économie des habitations, que l'humidité atmosphérique, qui, elle, ne dure qu'un instant et peut, à l'aide de quelques précautions, être évitée en grande partie.

Tels sont sans doute les motifs qui ont engagé le conseil de salubrité et le conseil de santé des hospices à préférer les bords de la Loire, « pourvu qu'ils fussent isolés, bien aérés, et qu'un remblai de » sable surpassât en élévation le sol d'alentour. »

Il est donc constant que la grande majorité des médecins de Nantes regarde les rives du fleuve comme le lieu le plus propre à recevoir les constructions projetées. Tel est aussi le sens dans lequel s'est enfin dirigé le vote de toutes les administrations locales.

La commission administrative et les conseils de santé et de salubrité, se plaçant au point de vue de l'hygiène seule, exprimaient, d'une manière formelle, leur préférence pour les rives de la Loire, et plus spécialement en faveur de l'emplacement actuel. Pour eux, ce terrain réunissait tous les avantages désirables, et nul autre ne lui était comparable.

Digitized by Google

Toutefois, leur préférence n'était pas tellement exclusive qu'elle refusât d'approuver un autre terrain, si l'impossibilité de reconstruire sur place était une fois bien établie ; aussi, adoptèrent-ils successivement la prairie de la Magdeleine, 14 mars 1844, et plus tard le terrain dit de la Bastille. Mais les modifications qui leur paraissaient exigées par l'hygiène pour l'appropriation du sol à cette destination nouvelle, étaient si grandes qu'elles élevaient le prix de revient de ces emplacements presque à l'égal du chiffre qu'on espérait obtenir de l'Hôtel-Dieu actuel. Ce déplacement de l'hôpital n'offrait donc aucun avantage certain.

Lieux bas. — *Prairie au Duc.*

Pourtant, le conseil municipal, chargé de pourvoir aux voies et moyens, semblait se faire illusion sur la valeur respective de ces emplacements divers. Trouvant dans la question financière une sérieuse difficulté, il essayait d'en sortir en choisissant un terrain nouveau.

Par son vote du 25 juin 1844, il avait décidé que l'érection de l'édifice projeté aurait lieu sur la partie méridionale de la prairie au Duc.

Assurément, ce vote présentait un côté éminemment sage ; et sa mise à exécution aurait résolu le problème avec une extrême facilité, et avec le plus d'économie possible : en effet, ce terrain offrait le remarquable avantage, 1° d'appartenir d'avance aux hospices, qui n'en retiraient qu'un modique revenu (2500 fr.); 2° d'avoir une étendue bien supérieure à la surface exigée (quatorze hectares, au lieu de six); 3° et de pouvoir, en conséquence, fournir, par la vente de l'une de ses parties, le moyen assuré d'élever l'autre au niveau voulu.

Malheureusement, l'éloignement du centre de la ville et de tous les quartiers de la rive droite, l'embarras habituel de la seule voie qui y conduit, l'insalubrité produite par les nombreux marécages qui l'entouraient, la gêne qui devait résulter, pour les malades et pour les différents services, du voisinage d'un grand nombre d'usines dont les émanations et la fumée viennent sans cesse s'abattre sur le sol, ont dû engager le conseil de santé à rejeter cet emplacement d'une manière absolue.

Par suite de cette décision, le conseil municipal chargea le maire de faire étudier quelques autres terrains (11 juin 1846). Sur l'invitation de ce magistrat, M. Driolet, architecte voyer, chercha quels

Digitized by Google

emplacements pourraient le mieux convenir à cet édifice. Bientôt il fut en état de répondre aux vœux du conseil ; et, dans trois études différentes, il fit connaître trois terrains principaux : celui de la Magdeleine (17 août 1846), celui de la Bastille (28 avril 1847), et celui de Bel-Air (4 mai 1847), indiquant avec beaucoup de soin le prix de revient, les avantages et les inconvénients que chacun d'eux pouvait offrir.

Le maire s'empressa de transmettre ces études à l'administration des hospices, et, par elle, au conseil de santé, à qui revenait naturellement l'examen de ces projets, au point de vue de l'hygiène. Le rapport du 14 mars 1844 avait répondu d'avance à toutes ces questions. Néanmoins, deux nouveaux rapports furent rédigés par les médecins de l'Hôtel-Dieu, et remis séparément à l'administration : l'un, de M. Sallion (10 décembre 1846), relatif au terrain de la Magdeleine, approuvait ce projet, sauf modifications importantes ; le 2e, de M. Malherbe, sur les terrains élevés (28 juillet 1847), adoptait le terrain de la Bastille avec des conditions qui eussent augmenté notablement la dépense présumée.

Prairie de la Magdeleine.

Pour le Conseil, la prairie de la Magdeleine offrait tous les avantages des terrains riverains, sous le rapport : de l'étendue, de l'aération, de l'exposition convenable à donner aux diverses parties de l'édifice, de l'abondance des eaux et de leur bonne qualité, de la centralité relative, de la facilité d'écouler dans le fleuve les matières qui alimentent les égouts, de l'abri contre les vents d'ouest par les maisons de la rue des Olivettes, etc.

Mais ces avantages ne lui paraissaient réalisables qu'à la condition expresse qu'il fût fait au projet de notables améliorations. Il désirait, par exemple, que l'hôpital fût placé à l'extrémité *est* de la prairie ; que tout le terrain fût remblayé à la hauteur d'un mètre, au moins, au-dessus des grandes eaux de 1843 ; qu'il en fût ainsi de toutes les mares, de tous les marécages voisins ; qu'une large rue fît communiquer la chaussée de la Magdeleine au terrain choisi ; enfin, que l'enclos de l'hôpital fût entouré d'un boulevard de 30 à 50 mètres de largeur. Mais le prix de revient eût été considérable, et aurait entraîné la commune dans des dépenses imprévues. Quelques mots vont le faire comprendre.

Digitized by Google

La compagnie propriétaire de ce terrain, offrait aux hospices un espace carré, situé au milieu de la prairie, et contenant 6 hectares, c'est-à-dire une surface suffisante pour recevoir les constructions projetées et leurs dépendances. M. Driolet trouvait cet emplacement convenable, et y traçait plusieurs rues destinées à rendre l'accès du nouvel hôpital plus facile. La société, par l'organe de son gérant (19 avril 1848), exigeait 300,000 francs pour prix des 6 hectares non remblayés, ajoutant qu'elle était prête à s'entendre pour les termes du paiement et pour le choix de l'emplacement, choix *qui ne pourrait avoir lieu que dans le périmètre désigné sur le projet Driolet,* c'est-à-dire tout à fait au centre; les lisières devant être vendues à part, pour les spéculations privées.

Mais en dehors de ces 6 hectares, si chèrement acquis surtout dans leur état actuel, les boulevards, d'une largeur moyenne de 40 mètres, exigés par le conseil de santé, augmentaient l'acquisition de 4 hectares, soit, en tout, 10 hectares.

Traduisant en chiffre la valeur de ces 10 hectares non remblayés, au prix de 50 mille francs l'un, on avait en perspective une dépense totale de 500 mille francs, à laquelle il aurait fallu ajouter les frais énormes de remblai, de percement de rues, d'expropriations consécutives, etc.

En outre, le sol de cette prairie, de même nature que celui de l'Hôtel-Dieu, a le défaut particulier « d'être inégalement compressi- » ble, à cause du canal profond qui la traverse, et impropre, par » conséquent, à asseoir des constructions considérables. » (Th. Nau, rapp. du 11 novembre 1846.)

Le projet avait encore l'inconvénient de ne laisser aucun accès du côté de la ville, en cas d'inondation; de n'offrir aucune façade visible à distance, et de n'être accessible que par une rue aboutissant à un angle de l'édifice.

En présence d'inconvénients aussi graves, le choix de cet emplacement dut être abandonné.

Ainsi se trouvèrent écartés, par des motifs différents, les terrains riverains du fleuve.

Lieux élevés. — *Tenues de Bel-Air et de la Bastille.*

L'examen dut se porter dès lors sur les terrains élevés, réputés plus économiques.

Digitized by Google

Deux emplacements parurent offrir les conditions désirables d'hygiène et de bon marché.

L'un (tenue Russeil), situé entre les rues de Bel-Air, Haute-Roche et Vieux-Bel-Air ; l'autre occupant le plateau de la Bastille.

L'opinion du conseil de santé sur ces deux emplacements, se trouve consignée dans le rapport de M. Malherbe (28 août 1847).

Le premier, que l'on a divisé depuis cette époque par une vaste avenue, de chaque côté de laquelle s'élèvent aujourd'hui plusieurs hôtels et le bel établissement de Sainte-Anne, pouvait offrir toute l'étendue nécessaire, sur un plateau salubre, dont le sous-sol, plus résistant que les rives du fleuve, eût permis de réaliser, dans l'établissement des fondations, une économie estimée 200 mille francs (rapport Driolet). En outre, l'air y était pur, moins souvent brumeux, l'eau s'y trouvait en abondance ; et, d'ailleurs, le service alors projeté, et dont nous commençons à jouir, devait suppléer à l'insuffisance possible de l'eau de source.

Tels étaient les arguments que les partisans des lieux élevés faisaient valoir en sa faveur.

On répondait à cela : que la salubrité n'était pas plus grande en ce lieu que sur les bords du fleuve (rapport Sallion) ; que l'humidité n'y était guère moindre ; que l'eau des puits ne pourrait pas être d'une grande ressource pour un hôpital qui devait contenir 1000 lits, suivant les vues alors adoptées ; que l'économie entrevue sur le prix des fondations, était grandement exagérée (Th. Nau) ; que les maisons disséminées dès lors sur ce terrain et les exigences des propriétaires à déposséder, auraient élevé le prix réel d'acquisition bien au delà des 1,136,000 fr. inscrits au projet. (*Id.*)

De son côté, le conseil de santé, prenant en considération l'éloignement du centre de la ville, croyait indispensable, si l'on adoptait cet emplacement, d'établir deux succursales, l'une pour le quartier des ponts, l'autre pour la Fosse.

En outre, la proximité de l'Abattoir et la gêne que la fonte des suifs causait au voisinage deux fois la semaine, l'absence d'égouts suffisants et l'impossibilité de les diriger dans l'Erdre sans nuire à la salubrité (lettre de M. Cottin de Melville), parurent diminuer notablement les avantages inhérents à ce terrain. Aussi ne fut-il adopté qu'en deuxième ligne, le plateau de la Bastille ayant paru plus convenable.

Digitized by Google

Plateau de la Bastille.

Parmi les trois projets relatifs à ce dernier plateau, deux furent écartés sans discussion (nos 2 et 3), comme trop éloignés du centre de la ville et de ses autres faubourgs.

Le n° 1er fut seul étudié avec quelque soin et plus tard adopté sous condition. Suivant ce projet, l'hôpital devait avoir son entrée sur la rue de la Bastille, à l'angle de la rue Mondésir, et à l'extrémité d'une avenue qui aurait joint le boulevard Delorme, en traversant un quinconce.

Cet emplacement présentait l'avantage d'une aération libre, d'une insolation parfaite, d'une ventilation large et suffisante; et, comme l'air un peu vif de ce plateau élevé aurait pu nuire à quelques poitrines délicates, une plantation serait venue garantir les malades contre son action trop énergique et contre les ardeurs du soleil d'été. Le conseil craignait cependant que la nature argileuse du sol ne fût une source continuelle d'humidité; aussi, avant de prendre un parti à cet égard, il exigeait que la question devînt l'objet d'une étude spéciale : là lui paraissait exister une difficulté sérieuse.

Il demandait encore des fosses mobiles, des égouts suffisants, l'éloignement du cimetière de Miséricorde, ou tout au moins la plantation d'un rideau de peupliers, suffisamment épais pour en voiler l'aspect, de peur que la vue de ce lieu funèbre n'impressionnât, d'une manière fâcheuse, l'imagination des malades.

A ces conditions, et à défaut de l'emplacement actuel de l'Hôtel-Dieu, le conseil approuvait ce terrain, de préférence à la tenue de Bel-Air.

En présentant des objections d'une autre nature, M. Th. Nau venait augmenter encore l'incertitude de l'administration.

Pour lui (voir sa lettre du 12 juillet 1847), l'estimation de ces terrains au prix de 4 fr. 50 le mètre carré, était trop faible, et l'économie indiquée sur le devis des fondations, devait être inférieure de beaucoup aux 200,000 fr. portés dans le projet(1).

---

(1) Pour le conseil municipal, le projet ne paraissait pas étudié d'une manière suffisante.

Aussi, une commission, prise dans son sein, fut chargée par lui d'examiner avec soin cette importante affaire, et de lui communiquer le résultat de ses études.

Le 13 novembre 1847, M. Renoul déclarait, au nom de cette commission, que

Digitized by Google

A son tour, la commission administrative des hospices, répondant au rapport de M. Chérot, en date du 2 décembre 1847, établissait d'une manière rigoureuse (1) que, de tous les projets de reconstruction, le moins dispendieux était sans contredit celui qui conservait le terrain actuel pour recevoir les nouveaux bâtiments; et, se basant sur les rapports de son conseil de santé et de son architecte, elle croyait devoir persister dans son dessein de reconstruire sur place, et de commencer immédiatement l'exécution du plan général, qu'elle poursuivrait à proportion des ressources réalisées.

L'AFFAIRE EST SOUMISE A LA DÉCISION DU POUVOIR.

D'une opposition si notable dans l'appréciation du même projet, de la part des administrations appelées à le réaliser, ont surgi des difficultés, longtemps insurmontables, chaque administration persistant dans sa manière de voir, et rejetant, comme irréalisable, l'opinion opposée.

Enfin, l'une et l'autre, découragées de tant d'obstacles, s'unirent dans la commune pensée de prendre pour arbitre l'autorité supérieure (2 décembre 1847).

En conséquence, le dossier de cette affaire, déjà volumineux, fut remis à M. Roulleaux-Dugage, préfet de la Loire-Inférieure, avec prière d'y donner une prompte solution.

Mais ce magistrat, persuadé que la chose était en réalité du ressort de l'hygiène, ne voulut pas la décider lui-même; il aima mieux la soumettre au jugement de l'académie de médecine de Paris.

En conséquence, les pièces furent adressées à ce corps savant le 4 février 1848.

---

le terrain de la Bastille, agréé par le conseil de santé (nous venons de voir à quelles conditions), réunissait toutes les qualités nécessaires.

Malgré ces conclusions du rapport, le conseil municipal ne se crut pas suffisamment autorisé à voter immédiatement sur le choix du terrain proposé. Il aima mieux confirmer, purement et simplement, ses décisions antérieures relatives à la reconstruction immédiate. Ce vote réunit l'unanimité des suffrages. Le choix d'un emplacement nouveau obtint 21 voix contre 6.

La solution de cette affaire semblait s'éloigner de plus en plus, par suite de l'opposition fondamentale qui existait dans les vues des diverses administrations appelées à la prononcer.

(1) Voir le mémoire rédigé par cette commission, en date du 24 décembre 1847.

Digitized by Google

Quelques jours plus tard, la tourmente révolutionnaire emportait, dans une même ruine, tous les corps constitués par la monarchie.

La commission administrative des hospices de Nantes dut succomber comme les autres, malgré le dévouement et l'intelligence dont elle avait donné tant de preuves, durant sa longue et laborieuse carrière (1).

Une nouvelle commission fut formée (2).

Les hommes honorables appelés à régir, dans son sein, les intérêts de nos hospices, désirèrent connaître à fond une question aussi importante, et débattue depuis tant d'années. Jaloux, sans doute, de lui trouver une solution si longtemps attendue, ils réclamèrent le dossier, soumis à l'examen de l'académie de médecine (2 juillet 1848), avant que la commission désignée par ce corps savant eût pu terminer son étude.

Nantis de ces documents, que le ministre s'empressa de leur remettre, ils acquirent bien vite la conviction qu'en suivant les errements de leurs devanciers, ils verraient leurs efforts se briser contre les mêmes obstacles.

Ils voulurent donc entrer dans une voie nouvelle.

Projet de colonie-hospice.

Ils pensèrent que, en éloignant de l'hospice Saint-Jacques les orphelins, les vieillards et les aliénés, pour les transporter dans une colonie-hospice, ils pourraient aisément :

1° Loger, dans les salles devenues disponibles, tous les malades que l'Hôtel-Dieu restauré ne serait plus assez vaste pour recevoir ;

2° Réduire l'édifice projeté (l'Hôtel-Dieu reconstruit) à des proportions assez restreintes pour permettre de vendre avec avantage une portion du terrain, devenu trop spacieux ;

3° Trouver dans le prix de cette vente un moyen de reconstruire, sur le terrain réservé, un hôpital de cinq à six cents lits ;

4° Pourvoir aux frais d'emménagement de la succursale.

---

(1) Cette commission était composée de : MM. Ferdinand Favre, maire de Nantes, *président ;* Chesneau, J.-B. Lebidois, Al. Fleury, A.-S. Bernard, P. Litou.

(2) Les administrateurs nommés par le Gouvernement provisoire furent : MM. E. Colombel, maire de Nantes, *président ;* Th. Chéguillaume, Régis Ferrus, Dr Gély, Dr Baré, Dr Moriceau, Delph. Gautret, E. Allard.

Digitized by Google

Afin d'apprécier ce projet à sa juste valeur, la commission administrative demanda des études détaillées sur chacune de ses parties, tant aux architectes de la ville qu'aux directeurs de la ferme de Grand-Jouan. (17 novembre 1848.)

Les renseignements désirés ne se firent pas attendre. Un projet de colonie-hospice fut rédigé avec beaucoup de soin et pour la partie architecturale, et pour l'organisation des services, et pour les parties financière et agricole. (16 novembre 1849.)

Dans le but de couvrir les frais de cette étude, et comme témoignage de sympathie pour son projet, la commission administrative avait reçu préalablement 500 francs du conseil général, et 1500 fr. du conseil municipal de Nantes. (14 mars 1849.)

D'après ces études, les constructions se seraient élevées graduellement, jusqu'au point de contenir 1,500 administrés de tout âge et de tout sexe, en nombre égal et disposés symétriquement comme dans un phalanstère. (Voir le plan annexé au projet de colonie.)

Le Gouvernement ne crut pas devoir autoriser ce projet. Dès lors, la commission administrative dut modifier ses plans ; et bientôt elle adopta la reconstruction sur place et l'établissement d'une succursale à Saint-Jacques (23 octobre 1850).

Pour arriver, le plus promptement possible, à l'exécution de ce projet, elle répandit un programme, suivant lequel les architectes décidés à concourir, devaient disposer leurs plans de manière à réserver les lisières les plus avantageuses pour la vente.

L'hôpital, disposé pour recevoir 700 malades, aurait donc occupé le centre de la prairie.

Au point de vue financier, l'idée pouvait être ingénieuse ; mais, pour l'hygiéniste, elle n'était pas à l'abri d'inconvénients graves.

En effet, entourer l'Hôtel-Dieu d'une ceinture de maisons particulières, interrompue seulement par une place et quelques rues, c'eût été priver le nouvel édifice de son isolement et des nombreux avantages qui s'y rattachent. Toutes les subtilités de langage sont impuissantes à réfuter cette objection (1).

(1) Si, en effet, le terrain de l'Hôtel-Dieu, dégagé de toutes constructions étrangères sur les deux tiers de son périmètre, comme on le demandait en 1843, avec de vastes quais pour limites, devait être insalubre, comment pourrait-il cesser de l'être en perdant cet isolement si parfait, c'est-à-dire la condition la plus favorable qu'il présente ? Ou bien, si, dans les conditions nouvelles qu'on

Digitized by Google

Quant à l'idée d'établir une succursale, elle est conforme aux exigences de l'hygiène, et nous ne pouvons qu'y applaudir.

Quoi qu'on puisse dire des conditions défectueuses que nous venons de signaler, comme inhérentes au projet de 1850, elles ont été maintenues en 1851, puis heureusement modifiées par la nouvelle administration (1), qui, en réduisant de 744,000 fr. à 403,949 fr. 50 c. les parcelles aliénables, a changé l'orientement du nouvel hôpital et ménagé une vaste place aspectant sur le pont de Belle-Croix, par une large rue qui permettra d'apercevoir la façade centrale de l'édifice.

Espérons que l'administration nouvelle complétera son œuvre, qu'elle transformera en promenade publique les parcelles réservées, et qu'elle demandera à d'autres ressources le complément de la somme nécessaire à la reconstruction.

III.

Voies et Moyens.

Cette question des voies et moyens a dû varier selon le but que l'on s'est proposé d'atteindre.

En 1839, lorsqu'il semblait possible de conserver l'Hôtel-Dieu actuel en grande partie, à l'aide de quelques additions et de plusieurs modifications, une somme de 150,000 fr. parut suffisante pour parer à tous les besoins; et le conseil municipal s'empressa de la voter, après avoir approuvé les plans et les devis dressés par l'architecte des hospices.

En 1842, d'après le rapport de M. Seheult, il était permis encore de penser que des allocations, peu onéreuses pour les finances municipales, pourraient suffire.

---

lui destine, le futur Hôtel-Dieu devait conserver encore les garanties suffisantes de salubrité, comment n'en aurait-il pas offert de meilleures, s'il fût resté isolé de toute part et soustrait à l'influence du rideau projeté de maisons, rideau qui sera toujours, quoi qu'on puisse dire, un obstacle plus ou moins grand au renouvellement de l'air dans différentes parties de l'édifice.

(1) Après le 2 décembre, les administrateurs démissionnaires furent remplacés par MM. Ferdinand Favre, maire de Nantes, *président;* Marion aîné, F. Huette, abbé Dubois, Dr Aubinais, L. Amouroux, A. Caillé et Plantier. (M. L. Couprie remplace aujourd'hui ce dernier administrateur.)

Digitized by Google

Mais, du moment que la reconstruction complète eut été décidée sans retour, les difficultés devinrent extrêmes.

En effet, ériger un hôpital de 1000 à 1200 lits, comme on le voulait à cette époque, c'était entreprendre une dépense de 2,000,000 de fr. au moins (1).

Or, comment réaliser une pareille somme? La fortune disponible des hospices, évaluée 800,000 fr. y compris les 150,000 fr. votés en 1839, ne pouvait y suffire; et il restait encore à réaliser 1,200,000 fr.

On le conçoit, l'embarras était grand, la solution du problème difficile. Recourir au crédit eût été le moyen le plus sûr sans aucun doute. Mais la commune n'avait point encore amorti l'emprunt de 1839, et il était à craindre que le Gouvernement ne refusât d'en autoriser un nouveau : telle était du moins l'opinion du conseil municipal. Et puis, emprunter 1,200,000 fr., c'eût été grever le budget annuel d'une rente de 50 à 60,000 fr.

Le vote de centimes additionnels eût amené lentement la réalisation de cette somme, sans être en réalité moins onéreux.

Telles étaient les objections formulées par le rapport Chéguillaume (2).

En présence de toutes ces difficultés, les hommes sages et intelligents qui dirigeaient nos finances, voulurent aviser aux moyens de construire un hôpital, sans grever le budget de la ville; et voici quelle fut leur pensée. La grande valeur que les idées de spéculation, si répandues dans les dernières années de la monarchie de Juillet, donnaient au terrain sur lequel est bâti l'Hôtel-Dieu, leur suggéra le projet, déjà émis en 1808 (3), de vendre ce terrain et d'en acquérir

(1) Rapport Marcé, 15 décembre 1843; rapport Chéguillaume, au conseil municipal, 9 mai 1844; rapport de la commission administrative des hospices, 24 décembre 1847; rapport sur le concours des architectes, mars 1851.

(2) Voyez la note 2, page 659.

(3) La commission municipale, chargée de rédiger ses vœux, qui devaient être présentés à l'empereur le 9 août 1808, se composait de MM. Bouteiller, Bodin des Plantes, Fabré, Pimparay, Goyau. Elle s'exprimait ainsi, relativement à l'Hôtel-Dieu : « Il est reconnu que l'Hôtel-Dieu est situé dans un lieu mal-« sain, qu'il est caduc, condamné depuis soixante ans, et que sa reconstruction « est nécessaire. Le conseil pense qu'il pourrait être porté à la suite du Sanitat, « tant pour la salubrité que pour l'économie dans les dépenses annuelles.....

Digitized by Google

un autre de moindre valeur. Ils espéraient trouver, dans la différence de prix, une ressource suffisante pour compléter la somme nécessaire à l'édification du nouvel hôpital. Le désir d'arriver à une solution au moins partielle de ce difficile problème, éblouit nos édiles. Ils s'exagérèrent le prix réel de l'immeuble à vendre et le bon marché des terrains à acquérir.

C'était, sans doute, un sûr moyen, le seul peut-être ! de trouver un avantage à cette combinaison. Mais il reposait sur une erreur; et, en effet, quand il s'agit d'en venir à l'essai, on fut tout surpris de reconnaître que le prix d'achat d'un autre emplacement, accrû : 1° des dépenses de nivellement, 2° de percement de rues, 3° d'établissement de places ou de boulevards, 4° et les frais d'expropriation, égalait ou à peu près la valeur réelle du terrain hospitalier. (Rapp. de la commission administrative, 24 décembre 1847.)

D'une autre part, les conseils de santé et de salubrité exprimaient, à diverses reprises, leur préférence bien marquée en faveur de ce dernier emplacement ; et même, s'ils en étudiaient d'autres, sur la demande de l'autorité, c'était toujours dans la croyance d'une impossibilité matérielle de reconstruire sur place.

Pendant la longue durée de ces discussions, peut-être un peu stériles, de nombreuses propositions officieuses et officielles furent faites au conseil municipal et à la commission administrative, dans le but de mettre un terme à ces difficultés toujours renaissantes.

Quelques citoyens offraient le concours de leurs idées; d'autres, plus positifs, abordaient franchement la question d'argent, que leur position de fortune ou d'industrie leur permettait de résoudre personnellement et pécuniairement : chacun payait, à sa manière, le tribut de son dévouement à la chose publique.

Au nombre des hommes positifs qui allaient droit au cœur de la difficulté, se trouvait un spéculateur éminent de notre ville.

Le 19 décembre 1844, M^r^....., au nom d'une compagnie de capi-

---

« Le conseil est persuadé que le prix de vente du local actuel couvrira en grande « partie les frais de construction du nouvel édifice. »

Dans la note remise à l'empereur, les frais de cette reconstruction étaient évalués à 600,000 fr.; et, pour rendre plus facile l'exécution de ce projet, elle réclamait, comme compensation des biens des hospices vendus pendant a Révolution, le domaine national des forges de la Hunaudière, avec facilité d'en aliéner quelques parties. (Registre des délibérations du conseil municipal, 1808.)

Digitized by Google

talistes, proposait au maire de construire immédiatement le nouvel hôpital, sur tel emplacement qui lui serait désigné. Il y mettait pour conditions : 1° que le chemin de fer projeté eût sa gare soit sur le terrain de l'Hôtel-Dieu actuel, soit sur la prairie de la Magdeleine; 2° qu'il y eût abandon, au profit de sa compagnie, de tous les terrains que les hospices possèdent sur l'île Gloriette et sur la prairie au Duc; et des 150,000 fr. déposés à la caisse des consignations.

A cet effet, les plans auraient été dressés sans retard, pour être soumis à la commission administrative des hospices, du conseil municipal et du conseil supérieur des bâtiments civils. Une soumission de la société serait intervenue, pour fixer les délais et les conditions réciproques des valeurs à échanger.

Cette proposition, qui semblait résoudre d'un seul coup toutes les difficultés, ne fut pas accueillie par l'autorité municipale, peut-être à cause de l'impossibilité où elle était de remplir les conditions, relatives à la gare; et, le 7 janvier suivant, M. le maire répondait : « La proposition ne semble pas de nature à être soumise, quant à » présent, au conseil de la commune...; rien n'est encore décidé » relativement à l'arrivée du chemin de fer... D'ailleurs, la valeur » des terrains demandés paraît trop élevée pour que les administra- » teurs puissent en consentir l'abandon, surtout avec l'annexion des » 150,000 francs déposés... Enfin, la société doit en référer tout » d'abord à la commission administrative des hospices, seule en » position d'élaborer utilement ce projet. » (Lettre déposée à la préfecture, dans le dossier de l'Hôtel-Dieu.)

Cette solution écartée, on vit reparaître les projets d'édification partielle, de constructions successives à élever sur la prairie de l'Hôtel-Dieu, conformément à un plan d'ensemble, projet émis déjà à diverses reprises depuis 1842, mais toujours sans succès.

Enfin, un plan de reconstruction complète sur place, avec vente des parcelles de terrain non réservées, fut adopté d'une manière définitive en 1851.

Ce dernier projet, ayant réuni l'assentiment de toutes les administrations appelées à l'examiner, est aujourd'hui le seul sur lequel il nous semble utile de fixer notre attention. Nous passerons donc les autres sous silence.

Partant de cette donnée : que l'exécution du plan Chenantais exige, au dire de l'habile architecte, 1,188,000 fr., et, selon la commis-

Digitized by Google

sion d'examen (1), 1,250,000 fr., il resterait un déficit de 550,000 fr., sur cette dernière estimation.

Dans le but de combler ce déficit, sans imposer de nouvelles charges à ses administrés, M. Colombel, maire de Nantes à cette époque, eut l'excellente idée d'établir une loterie sur une vaste échelle, et organisée de la manière suivante : le conseil municipal aurait voté cent mille francs, c'eût été sa part contributive dans l'œuvre de la reconstruction.

155,000 billets au porteur, de 6 fr. l'un, auraient produit une somme de 930,000 fr. Sur cette somme, 511,762 fr. auraient été distribués de telle sorte que chaque billet eût gagné quelque chose. Les 418,238 fr. restés disponibles, et augmentés du fonds municipal, 100,000 fr. (518,238), auraient élevé les ressources disponibles à 1,268,238 fr., c'est-à-dire un peu au-dessus de la somme jugée nécessaire à la reconstruction d'un hôpital de 700 lits.

Communication de ce projet fut faite au conseil municipal, dans sa séance du 12 novembre 1850. L'examen en fut confié aux lumières de MM. Colombel, Polo, de Goulaine, Amouroux, Chenantais, Daniel-Lacombe, Vallet, de Saint-Pern et Thébaud.

Le 3 décembre, M. de Goulaine, au nom de cette commission, lut un rapport favorable ; et le Conseil approuva l'idée de cette loterie, confiant à quelques-uns de ses membres la mission d'en obtenir l'autorisation supérieure. Mais, malgré les démarches faites officiellement à Paris par MM. Colombel, Braheix et de Goulaine, malgré le précédent de la loterie toulousaine et de plusieurs autres, cette autorisation ne put pas être obtenue.

Privée des ressources que la loterie aurait offertes, la commission administrative dut y suppléer par la demande d'une allocation municipale équivalente. Elle réalisait, ainsi qu'il suit, la somme nécessaire à l'exécution du projet :

Vente de toutes les parcelles non réservées. F.	744,000
Dépôt à la caisse des consignations.	150,000
Allocation municipale.	500,000
Total. . . . . F.	1,394,000

(1) Cette commission était composée de MM. Év. Colombel, Dr Baré, Dr Moriceau, Em. Allard, Delph. Gautret, Lorois père, Plantier, Jégou, Watier, Chérot, Th. Chéguillaume, Polo, F. Crucy, Poittevin, et N. Allard, *rapporteur*.

Digitized by Google

Excédant sur le devis, 144,000 fr., destinés à l'emménagement de la succursale.

Cette décision, prise sous la pression des embarras financiers, et combattue avec force par la grande majorité du Conseil de santé, en ce qui concerne la vente des lisières, fut maintenue cependant par la précédente commission administrative.

L'administration actuelle crut pouvoir céder aux sages avis de ses médecins; et, d'accord en cela avec l'habile architecte directeur des travaux, elle a modifié très-avantageusement le premier projet, et restreint, de moitié environ, le chiffre des parcelles à vendre; mais, pour y suppléer, elle a dû consentir l'aliénation d'autres immeubles, que le projet primitif avait épargnés.

Dès lors, les ressources, nécessaires pour couvrir les dépenses prévues, furent établies de la manière suivante:

Emprunt municipal . . . . . F.	600,000	»
Vente des 25 parcelles réservées	403,949	50
Aliénation d'autres immeubles	399,154	»
En tout. . . . . F.	1,403,103	50 (1)

Par là, le problème hospitalier semble résolu dans toutes ses parties.

Cependant, les combinaisons qui viennent d'être formulées, sont-elles pleinement satisfaisantes? Nous craignons, pour notre part, que l'avenir ne démente ces espérances.

En effet, supposons que toutes les estimations soient exactes, que la vente des parcelles puisse produire 404,000 fr.; que les frais d'édification, contrairement à l'usage, ne dépassent pas de beaucoup le devis, la solution serait-elle complète? Pas encore, selon nous; et voici pourquoi:

Si l'on établit, dans les salles de Saint-Jacques, une succursale de 3 à 400 lits, idée excellente sans nul doute, que fera-t-on des vieillards dépossédés de cet asile?

Les en éloigner, pour les loger dans une autre maison, ce serait

(1) De cette somme on doit distraire, pour être placée en rentes sur l'État, une somme capable de donner un revenu égal à celui de l'immeuble vendu. De même, on devra réserver, chaque année, le dixième des 20,847 fr. de rentes établies, soit 2,084 fr. 70 c. pour créer un nouveau capital.

Digitized by Google

déplacer la difficulté sans la résoudre : aussi, pour trouver, dans ce déplacement, la solution désirée, il faudrait, au préalable, laisser dans leurs familles, avec une pension modique, tous les vieillards qui ne présentent pas d'infirmités assez graves pour exiger une surveillance et des soins continus.

Cette mesure, adoptée à Paris pour un certain nombre de vieillards de l'un et de l'autre sexe, et pour tous, dans le département du Loiret, a produit d'excellents résultats, et constitue réellement un progrès sous le rapport de la morale et de la bonne administration (2).

Quant au prix de cette pension alimentaire, il varie selon les localités : à Paris, il est de 195 fr. pour les femmes, et de 250 fr. pour les hommes ; dans le Loiret, il ne dépasse jamais 150 fr., et s'abaisse quelquefois jusqu'à 100 francs.

Cette solution, ainsi comprise, nous paraît toutefois susceptible d'une modification importante, désirée par tout le monde.

Nous avons dit, et nous maintenons que les parcelles réservées ne devraient pas être vendues.

Au point de vue de l'hygiène, la chose est incontestable, puisque l'entourage de maisons est toujours défavorable à la salubrité d'un hôpital. (Voir ce qui est dit plus haut sur ce sujet.)

Au point de vue financier, la chose est également facile.

En effet, en 1851, l'aliénation d'une surface capable de procurer 744,000 fr. était regardée comme indispensable, et, sans elle, toute solution était dite impossible. Cependant, l'administration actuelle a pu sacrifier la moitié de cette somme, sans retarder ni entraver la reconstruction. Un dernier pas, dans cette voie salutaire, réserverait complétement le terrain dépendant de l'Hôtel-Dieu, et, par là, donnerait gain de cause au bon sens, aux conseils de la prudence, à l'intérêt général de la cité.

Par ce moyen, l'Hôtel-Dieu serait entouré de promenades dont les arbres garantiraient l'isolement de l'édifice, l'abriteraient contre la violence des vents de nord, tout en permettant, autour de cet asile et dans son enclos, une libre circulation de l'air pur, apporté par le

(2) Nous avons exposé avec quelques détails l'origine, la marche et les progrès de cette innovation éminemment utile, dans la première partie de notre Mémoire sur l'organisation du service médical des indigents. (*Annales de la Société acad. de Nantes*, page 205 *et sq.*, 1854.)

Digitized by Google

perpétuel mouvement des deux bras du fleuve ; et l'on ne substituerait point « à la verdure, à l'air, au soleil, au calme des champs, » des maisons, des pavés, des rues, du bruit. » (Rapport du conseil de santé, 1851.)

Pour combler la brèche faite à la partie financière du projet, l'administration aurait deux ressources : 1° remplacer la vente projetée des parcelles par l'aliénation d'autres immeubles ; 2° demander, à nouveau, l'autorisation de la loterie proposée en 1851.

Ce 2e moyen serait tenté tout d'abord. L'appui de M. le ministre de l'intérieur et du maire de Nantes augmenterait les chances de réussite. En cas de succès, la difficulté serait complétement tranchée.

Le refus d'autorisation nécessiterait éventuellement l'aliénation d'un nouvel immeuble.

Mais, avant d'en venir à cette mesure, l'administration aurait vu très-probablement le déficit indiqué se combler à l'aide de dons, de legs, etc.

Comment, en effet, dans notre ville de Nantes, où la charité produit tant de merveilles, l'asile consacré aux indigents, — en dehors de toute dissidence religieuse, — serait-il seul exclu de ses bienfaits ?

Pour nous, nous sommes convaincu que plusieurs de ces personnes riches qui dispensent d'une manière parfois si étrange la fortune qu'elles ne peuvent emporter dans la tombe, s'empresseraient de la consacrer, au moins en partie, à l'achèvement d'un hôpital dont elles auraient vu élever les premiers pavillons, et dont elles apprécieraient l'immense utilité.

Pour nous encore, il est indubitable qu'une maison de cette nature, déjà en voie d'exécution, et suivant, faute de ressources suffisantes, une marche peu rapide, exciterait, comme on l'a vu lors du premier établissement de l'Hôtel-Dieu, beaucoup plus vivement l'attention des personnes charitables, qu'un édifice à l'état de simple projet. Celui-ci parle à l'esprit seul, et l'émeut à peine ; celui-là frappe fortement les sens, et laisse dans l'âme une impression d'autant plus durable qu'elle est renouvelée plus souvent.

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus....

Confiance donc, ô *Pères des Pauvres ;* confiance, administrateurs de notre cité ; et vos espérances ne seront pas déçues !

Dr ANIZON.

Digitized by Google

DES NANNÈTES

AUX

ÉPOQUES CELTIQUE ET ROMAINE.

Ire PARTIE.

ÉPOQUE CELTIQUE.

Suite du chapitre II. — (Voir page 667.)

§ VIII. — Monnaies gauloises chez les Nannètes.

« L'histoire de la Gaule n'est pas dans les
» bibliothèques ; elle est dans le sol »
J. de Petigny.

Au premier Congrès breton tenu à Saint-Brieuc, au mois d'octobre 1846, le savant et si regrettable comte de Kergariou, le plus riche collecteur de monnaies gauloises en Bretagne, voulut bien communiquer à la Section d'Archéologie quelques idées sur le classement de ces monnaies et sur leur attribution à chacune des cinq anciennes cités de la péninsule armorique, les Osismii, les Venètes, les Curiosolites, les Redones et les Nannètes. En terminant cette communication, d'autant plus importante qu'il en avait puisé les éléments dans son admirable collection, dépassant le nombre de 800 pièces, M. de Kergariou ajoutait : « Je ne vous ai rien dit encore » des monnaies de deux peuples importants de notre Armorique, les » Nannètes et les Venètes, parce qu'aucune découverte de quelque » valeur n'a été faite, à ma connaissance, sur leur territoire. Notre » collègue, M. Ramé, m'a procuré récemment une médaille gauloise » trouvée dans la Loire : elle est d'or. D'un côté, tête à droite avec » coiffure radiée ; ℞. cheval au galop, roue vis-à-vis, tête au- » dessous. Eh bien, Messieurs, cette médaille est curieuse, inédite

Digitized by Google

» même, je crois; mais manquant des caractères que je regarde » comme spéciaux aux médailles armoricaines et même bretonnes, » le cheval à tête humaine, le grènetis, les petites têtes, le sanglier » ou la lyre, je ne puis penser qu'elle appartienne à nos contrées, et » je déclare, en toute humilité, ne connaître AUCUNE MONNAIE DES » NANNÈTES. »

La même négation nous fut répétée par le jeune et savant M. Lemière, dans un *Essai sur les Monnaies gauloises de la Bretagne armoricaine*, lu, en 1850, à la Section d'Archéologie du Congrès breton tenu à Morlaix. Cet excellent travail avait aussi pour objet le classement de ces monnaies. A certains signes figurés dans le champ du revers de ces pièces, à certains caractères de la tête empreinte sur l'avers, M. Lemière en a commencé l'attribution aux Osismii, aux Curiosolites, aux Redones et aux Venètes. Mais, arrivé à l'article des Nannètes, voici ce qu'il en a dit : « Nous ne connais- » sons aucune monnaie qui PUISSE ÊTRE ATTRIBUÉE AUX NANNÈTES, » et aucun enfouissement n'a été signalé sur leur territoire. Il » est cependant très-probable que ce peuple a eu sa monnaie » particulière, et nous avons la conviction qu'il doit exister dans les » tiroirs des antiquaires du pays nantais des médailles gauloises » trouvées dans cette contrée. Nous désirons bien vivement que ces » monuments et ceux qu'on pourrait découvrir à l'avenir dans » la Loire-Inférieure, soient publiés dans notre bulletin archéolo- » gique. »

Les plaintes de MM. de Kergariou et Lemière ne sont que trop fondées. Aucun compte scientifique n'a encore été rendu de monnaies gauloises découvertes dans le diocèse de Nantes, soit une à une, soit en grand nombre. Je trouve à cela plusieurs causes : d'abord, l'étude de ces monnaies ne remonte pas fort haut, et ne s'est un peu répandue que depuis l'établissement de la *Revue numismatique*, fondée par le savant M. Cartier, d'Amboise. En second lieu, l'apport de ces monnaies à Nantes est beaucoup plus ignoré dans cette grande ville que dans des localités de moindre importance, où tout excite la curiosité. Aussi, la majeure partie des pièces y tombe dans le creuset de l'orfèvre. Si, par hasard, elles arrivent entre les mains du collectionneur, c'est un autre genre de mort : enfouies dans les limbes d'un cabinet bric-à-brac, elles sont presque toujours enlevées à l'étude et par conséquent à la science.

Digitized by Google

Si vous parvenez à découvrir, dans les arcanes d'un tiroir, une pièce inédite ou portant les caractères qui peuvent servir puissamment à une classification géographique si recherchée aujourd'hui, il est rare que le possesseur connaisse la provenance de cet exemplaire, dont vous vous promettez le plus satisfaisant résultat. — Aussi, est-ce à grand'peine si parmi le petit nombre de pièces celtiques colligées à Nantes, j'en ai rencontré quelques-unes dont la provenance du sol nantais ait pu m'être assurée.

Avant d'arriver au détail d'une découverte faite sur ce sol, en 1853, d'un petit trésor de ce genre, je me bornerai à citer et à décrire quelques monnaies gauloises trouvées, l'une à Nantes, et les autres dans les cantons d'Herbignac, de Guerrande et de Blain, arrondissement de Savenay.

L'ingénieur Fournier, qui, dans les premières années de ce siècle, a tant exhumé d'antiquités en faisant creuser des aqueducs dans la vieille enceinte de Nantes, mentionne, dans le manuscrit où il a consigné toutes ses découvertes, celle d'une monnaie gauloise, en ces termes :

« Médaille gauloise, en or, trouvée à Nantes, en 1807, en relevant les vases du Port-Maillard. Elle porte sur le revers *un* » *sphinx.* » Mongez, à qui cette médaille fut envoyée, répondit : « Médaille gauloise, *indéchiffrable,* comme des milliers d'autres » gauloises. *Mauvais* cheval (que Fournier avait pris pour *un* » *sphinx*). *Mauvaise* tête *sans caractère.* » (Lett. du 30 août 1807.) On voit, par cette note, qu'en fait de monnaies gauloises, Fournier ne savait rien du tout, et Mongez peu de chose, quand il va cherchant sur ces monnaies les belles formes grecques et romaines. On voit même que leur étude avait fait, à Paris, peu de progrès depuis 1790, époque à laquelle le même Mongez leur avait, dans son dictionnaire d'antiquités, consacré un article où on lit : « . . . Elles n'ont aucune » légende et représentent des têtes informes, des oiseaux, des » chevaux, des poissons, des sangliers et autres animaux, le tout » d'*une fabrique des plus grossières.* Le savant Pellerin n'a pas » cru devoir faire graver, dans ses recueils, ces sortes de médailles, » *qui n'ont rien de curieux ni d'intéressant.* Il n'y a donné que » celles qui contiennent *des légendes*, qui n'avaient pas encore » été publiées, ou qui, l'ayant été, paraissaient mériter quelques » remarques. »

Digitized by Google

Fournier déclare formellement avoir déposé à la Bibliothèque de Nantes *toutes* les médailles qu'il avait recueillies dans ses fouilles. Il y a donc tout lieu de croire que cette médaille gauloise y fut aussi déposée. Mais elle n'y est plus depuis longtemps, et elle a probablement suivi les sept médailles monumentales, trouvées aussi à Nantes, encastrées dans des fondations de murs romains : médailles d'une conservation parfaite, à fleur de coin, et qui auront tenté des amateurs peu scrupuleux. Cette disparition porterait à croire qu'il pourrait y avoir identité entre la médaille gauloise de Fournier et celle dont M. de Kergariou parlait à Saint-Brieuc, en 1846. Toutes deux avaient été trouvées à Nantes, dans les sables de la Loire; toutes deux étaient d'or, et portaient un cheval pour signe caractéristique. Cette conjecture, fondée sur un fait de plus de quarante ans de date, ne peut, certes, aujourd'hui offenser personne, et, moins que tous autres, les noms honorables que nous avons cités.

Depuis une vingtaine d'années, on a trouvé, dans une partie de la Grande Tourbière, sur les paroisses de la Chapelle-des-Marais, d'Herbignac et de Saint-Liphard, quatre monnaies gauloises en or, et une en *electrum*. Celle-ci et deux en or appartenaient à feu M. Tourgouilhet du Martray, de Guerrande. Toutes trois provenaient de la Chapelle-des-Marais, et l'une d'elles a été rencontrée à 8 ou 10 pieds sous la tourbe. Voici la description de ces trois pièces qu'on a bien voulu me communiquer.

1° — *Or*.

D. — Tête tournée à droite. Nez droit; bouche indiquée par deux perles; menton et cou bien accusés; chevelure fruste; deux petites mèches apparaissent seules sur le crâne. Simple cordon perlé au-dessus de la tête, retombant vis-à-vis du nez et supportant une petite tête humaine. Quatre rayons forment croix vis-à-vis du front, et l'un d'eux y touche. Au-dessous du menton, une sorte de V dont les branches sont très-écartées.

R. — Très-fruste. On n'y voit que la tête, le poitrail et les deux jambes de devant de l'androcéphale, galopant à droite. On croit voir le génie *assis* sous le cheval et étendant les bras ou les ailes. Sur le cou du cheval passent deux traits parallèles et se recourbant vis-à-vis de la bouche, où ils se réunissent.

2° — *Electrum*.

D. — Tête à droite. Nez droit; œil un peu fruste; menton et joue

Digitized by Google

frustes ; chevelure en mèches assez bien disposées. Un cordon perlé prend derrière la tête et va se recourbant sur le crâne, d'où il redescendait probablement vis-à-vis de la face. Un commencement de cordon perlé partant du même point que le premier, indique qu'il descendait sur les épaules.

R. — Androcéphale galopant à droite ; frappé un peu trop à gauche, en sorte que l'auriga n'est plus reconnaissable, que le train de derrière est coupé, et qu'on ne distingue que les cuisses du cheval. Ses jambes de devant ont disparu dans la partie fruste du revers. Sous le cheval est la main ouverte, les doigts en haut.

3° — *Or.*

D. — Tête tournée à droite, d'un assez bon dessin. Nez droit, presque vertical ; œil, joue, bouche, menton bien indiqués. Grosse mèche de cheveux retombant sur le front ; petites mèches couronnant le crâne ; deux grosses mèches retombant sur l'oreille. Ornements en cordons perlés, repliés de chaque côté et séparés par une sorte de bâton posé perpendiculairement sur la tête et allant jusqu'au bord de la pièce. Au bout de l'un des cordons, à droite, et à la partie supérieure, est une petite tête humaine, qui manque à l'extrémité du cordon placé à gauche. Ce même cordon redescend jusqu'à la bouche, et semble se replier pour supporter une seconde petite tête qui manque.

R. — Cheval à tête humaine galopant à droite, la queue soulevée, et, sous cette queue, la roue du char, de forme elliptique, avec quatre rayons placés en sautoir. Les jambes du cheval ont au-dessous du genou double articulation. On voit les hanches, partie du corps et les deux bras de l'auriga, et une petite partie de son visage. Sous le cheval, le génie ailé et couché.

4°. Notre savant confrère et ami M. Parenteau a récemment rencontré à Guerrande, chez un orfèvre, une pièce d'or gauloise, trouvée, trois semaines auparavant, dans la tourbière de Saint-Liphard ; elle est d'une parfaite conservation. M. Parenteau la décrit ainsi :

« D. — Tête laurée, profil à droite ; quatre cordons perlés, ou » mieux quatre chaînes d'or ; deux partant du front et deux de » l'occiput, portent, à leurs extrémités, quatre petites têtes (trois » sont visibles) ; à la partie supérieure, le stigmate ou germe.

» R. — Cheval galopant à droite. Au-dessus, l'auriga tenant les

Digitized by Google

» rênes très-lâches, faisant saillie devant la tête. Au-dessous du » cheval, génie *debout,* les bras étendus. »

5°. Une cinquième pièce gauloise trouvée dans la tourbe, près du vieux château-fort de Ran-roüet, ou plutôt *Ran-roué*, paroisse d'Herbignac, porterait à croire que les bords de notre grande tourbière contiennent un nombre assez considérable de ces antiques monnaies, et qu'antérieurement à la conquête romaine, ils furent habités par une population livrée au commerce ou dont la richesse territoriale se manifestait par des monnaies d'un métal précieux.

La pièce que nous mentionnons est d'or. Elle appartient à M. Chomart de Kerdavy, qui a bien voulu nous la confier. La tête en est complétement fruste et on ne peut rien distinguer de la face ni de la chevelure. Les cordons perlés existent au-dessus de l'occiput, avec retour à droite et à gauche, retombant l'un vis-à-vis du front, et l'autre derrière la nuque, et soutenant à ces hauteurs une petite tête humaine. Sous la coupure du cou, on remarque un ornement forme de petits cercles réunis sur une ligne concave, supportée par un pied droit renflé vers sa base.

Au revers, le cheval à tête humaine galopant à droite. Les hanches, la ceinture, les épaules, la tête de l'auriga, sont fort bien dessinés. Son bras gauche, abaissé, tient les rênes ; le bras droit, très-élevé, lance, par-dessus la tête du cheval, un cordon formé de très-petites perles et auquel est suspendu, à la hauteur du poitrail, un signe quadrilatère un peu allongé et formé de cinq traits en relief et verticaux. Entre les jambes du cheval, est couché le génie ailé, et, sous la queue, gracieusement relevée, on devine la roue elliptique et ses quatre rayons.

Ainsi voilà cinq pièces gauloises, dont quatre en or, toutes trouvées isolément dans ce pays guerrandais, qui, comme nous l'avons vu précédemment, est aussi le plus riche en monuments celtiques de pierres posées en galeries : monuments annonçant une population nombreuse et assez avancée en civilisation, au moins dans une proportion relative.

6° Une sixième pièce gauloise, en or, a été trouvée en 1852, à Blain, au centre du pays des Nannètes, dans un défrichement, et acquise par la Société archéologique de Nantes, pour le Musée départemental. La tête, tournée à droite, est complétement fruste, ainsi que la chevelure, au-dessus de laquelle l'ornement perlé forme

Digitized by Google

un angle obtus et se relève de chaque côté ; dans l'angle, se trouve un petit sanglier allant à droite.

℞. — Cheval androcéphale, galopant à droite, et dont la tête paraît coiffée d'une sorte de bonnet à gros rebord, qui lui retombe sur le cou. L'auriga, dont la tête est bien marquée, se courbe en avant, et étend, vers la tête du cheval, ses deux bras, qui ne portent ni rênes, ni stimulus. Une moitié de roue coupée par le bord de la médaille, se voit derrière le cheval et sous l'auriga, avec ses quatre rayons en sautoir. Sous le cheval, génie couché, dont les deux ailes sont bien indiquées.

Pour compléter ces détails sur les découvertes partielles de monnaies gauloises dans le pays nantais, je crois devoir rappeler ici une observation du savant dom Bernard de Montfaucon consignée dans son *Antiq. expliq.*, 1re partie du tome III, p. 88, § 4, ch. 18, qu'il a consacré à ce genre de médailles, qu'il a fait graver au nombre de 47, dans une planche particulière. Parmi ces médailles, il en est quatre qui furent envoyées au savant bénédictin par Mellier, maire de Nantes de 1720 à 1729. Elles avaient très-probablement été trouvées dans le diocèse ; mais comme aucun renseignement n'est donné, ni sur le lieu de leur provenance, ni sur leurs caractères particuliers, il est devenu impossible de les reconnaître parmi les 47 de la planche gravée.

Ce paragraphe de D. Montfaucon est la première étude sérieuse des médailles gauloises, dont il avait trouvé, dit-il, quelques-unes dans le *cabinet* de Paul Petau et quelques autres dans Bouteroüe.

Une découverte due au hasard est venue, en 1853, apporter quelque lumière sur la question des monnaies celtiques chez les Nannètes, et combler en partie la lacune signalée, à l'égard de cette cité, par MM. de Kergariou et Lemière. Voici comment elle fut annoncée dans le journal de Rennes, au mois d'avril. « Ces jours » derniers, un cultivateur de la Noë-Blanche, *canton de Bain*, a » trouvé, en défrichant une lande, un vase contenant environ 60 » monnaies de l'époque gauloise.

» Ces monnaies, qui appartiennent toutes à l'Armorique, offrent » des types variés et inédits. Il y a lieu d'espérer qu'une étude » approfondie y fera reconnaître celles qui doivent être attribuées » aux Nannètes, *près du territoire desquels elles ont été rencon-* » *trées.*

Digitized by Google

» Le drachme le plus abondant dans cette découverte représente, » à l'avers, une tête coiffée de trois grosses boucles de cheveux. On » voit, au revers, l'androcéphale galopant à droite, conduit par un » être à figure humaine, dont le corps se termine en spirale. Il foule » aux pieds un homme ou génie renversé. Sur quelques-unes, » le génie est remplacé par un porc (*sus gallicus*).

» Parmi les hémi-drachmes, on distingue sept types différents, » qui, n'ayant pas encore été publiés, viendront offrir un vaste » champ d'études aux amateurs de la numismatique gauloise.

» Toutes ces monnaies sont en potin ou en argent à bas-titre. »

Cet article, où se décèle la main de l'un de ces amateurs, était dû à M. Renault, ancien archiviste de Saint-Malo, employé aux postes, et membre de la Société archéologique de Rennes. Il fut répété dans quelques journaux de Paris, entre autres, dans la *Revue archéologique*.

Un autre renseignement m'a appris que ces médailles étaient au nombre de 58; qu'elles avaient été achetées du paysan de la Noë-Blanche 8 francs, par M. Leray, horloger à Bain, qui les avait revendues 20 francs à M. Renault, au nombre de 52. Je fis demander quelques explications à M. Renault; mais j'arrivai trop tard. Déjà il avait envoyé ses pièces gauloises, partie à M. Lemière, de Morlaix, partie à M. Lambert, de Bayeux. Il ne pouvait faire une meilleure distribution de son petit trésor numismatique, ainsi que j'en donnerai bientôt la preuve. Tout ce que je pus me procurer se borna à un dessin médiocre et probablement peu exact, de la face et du revers d'une pièce *au génie renversé sous le cheval galopant à droite*, qui me paraît avoir assez d'analogie avec le n° 25 de la planche I de M. Lemière; puis, un autre dessin du revers d'une seconde pièce portant un cheval à tête d'oiseau, galopant à gauche: « Il semble s'élancer par-dessus un sanglier, qui, également tourné » à gauche, franchit un arc de grènetis, dans l'intérieur duquel est un » point. » Une tête d'homme paraît au-dessus de la croupe du cheval, pareillement tournée à gauche, et ce personnage semble tenir dans sa main la queue ou manche « d'une rondelle en grènetis, dans » l'intérieur de laquelle est un point. » Cette pièce paraît la même que celle placée par M. Jeuffrain, de Tours, dans la IIIe pl., n° 78, de ses *Médailles celtiques*, 1846. Mais je crois que notre revers pourrait servir à rectifier ce que j'ose, non sans crainte, nommer

Digitized by Google

une erreur de la part de M. Jeuffrain, erreur d'autant plus facile à commettre que son exemplaire paraît très-fruste du côté gauche; et M. Jeuffrain reconnaît lui-même que « le coin a un peu trop » porté du côté de ce bord gauche, qui, avec cela, se trouve un peu » déprimé. » Aussi, au lieu d'une tête tournée à gauche et que la longueur excessive du nez m'a fait prendre pour celle d'un oiseau, M. Jeuffrain a cru reconnaître que « le cou et la tête du cheval » paraissent être *remplacés* par un corps et une tête d'homme » retournés en arrière, et que, d'une main, ce centaure tient la » queue d'une rondelle en grènetis, etc. » Mais, pour porter sur cette question un jugement assuré, il faudrait avoir sous les yeux la pièce même, et voir, en outre, si la face, dont on ne m'a pas donné le dessin, a quelque rapport avec ce n° 78 de M. Jeuffrain.

Je dois à l'obligeance de mon honorable et savant confrère M. Parenteau, de Nantes, un excellent dessin d'une monnaie gauloise provenant aussi de la découverte de la Noë-blanche, et qui, face et revers, a encore plus d'analogie avec la médaille de M. Jeuffrain; car, comme dans celle-ci, le cou et la tête du cheval manquent tout à fait. (V. aux *pl.*, n° 3.)

La provenance de la médaille de M. Parenteau, ainsi que d'une autre dont il nous a aussi donné le dessin, et dont nous parlerons ci-après; celle encore des deux pièces dont on a bien voulu nous envoyer de Rennes les dessins; cette provenance, dis-je, prouve que toutes les monnaies gauloises de la Noë-Blanche ne sont pas arrivées en la possession de M. Renault, et que plusieurs amateurs sont parvenus à s'en procurer les plus beaux types. Heureux quand ces types tombent dans des mains comme celles de M. Parenteau!

Quoi qu'il en soit, il en est assez resté pour que les initiés à la numismatique gauloise puissent asseoir leur jugement. Dieu me garde de le porter, ce jugement! cette étude n'est pas précisément la mienne, et je craindrais de trop faciles bévues. Aussi, j'ai eu recours aux maîtres, et je donnerai tout à l'heure les savantes lettres que MM. Lemière et Lambert ont bien voulu m'écrire à ce sujet.

Mais, avant d'arriver là, il est un point, un peu plus de mon ressort, que je dois éclaircir; c'est la question de savoir sur quel territoire, des Redones ou des Nannètes, a été faite la découverte du petit trésor gaulois qui nous occupe. Il n'existait à la Noë-Blanche, il y a quelques années, qu'une chapelle rurale et une ou deux mai-

Digitized by Google

sons. Placée dans la paroisse de Messac, à 5 kilomètres S.-E. du clocher, à 6 kil. S.-O. de Bain, à 9 kil. au N. de Fougeray, ce grand éloignement des secours spirituels pour les villages de ces paroisses les plus rapprochés de Noë-Blanche, y a fait établir récemment une paroisse, et cette paroisse dépend du canton de Bain, de l'arrondissement de Redon, du département d'Ille-et-Vilaine, enfin de l'évêché de Rennes. De là à conclure que la chapelle de Noë-Blanche dépend du territoire des Redones, il n'y a qu'un pas. Ce serait pourtant une grave erreur. Si l'on veut bien se reporter au premier chapitre de ce travail, on y verra que le diocèse de Nantes s'étendait au Nord jusqu'à la rivière de Semenon; que conséquemment les paroisses de Saint-Sulpice, Ercé-en-la-Mée, Bain, Plechastel et Messac, faisaient partie de ce diocèse; que, pour ne nous occuper ici que de cette dernière paroisse, les chroniques de Saint-Brieuc, de Nantes et de la Val-Dieu, s'accordent à placer, au IXe siècle, Messac dans le territoire de Nantes : « .... *ad Meciacum* territorii Nannetensis..., *ad Messiacum usque* territorii Nannetici *pervenit*. .... *Rainaldus... super fluvium Vicenoniæ, in loco qui dicitur Metiacus*, Nannetici territorii, *dimicat*. » Il n'est donc pas contestable que la chapelle de Noë-Blanche, située en la paroisse de Messac, à trois lieues au sud du Semenon, se trouve dans le territoire des anciens Nannètes. Aussi, M. Renault, dans la note insérée aux journaux, que nous avons rapportée ci-dessus, ne parle-t-il aucunement des Redones, mais bien des Nannètes : « Il » y a lieu d'espérer, dit-il, qu'une étude approfondie (de ces mon- » naies) y fera reconnaître celles qui doivent être attribuées aux » Nannètes, près du territoire desquels elles ont été rencontrées. » En effet, la chapelle de Noë-Blanche est peu éloignée du territoire de l'immense paroisse de Fougeray, aujourd'hui du diocèse de Rennes, mais qui, en 1789, dépendait encore de celui de Nantes.

La voie romaine de Blain à Rennes passait tout près de cette chapelle, après avoir traversé les vastes landes dans lesquelles se font aujourd'hui les nombreux défrichements qui ont amené la découverte de nos monnaies gauloises, lesquelles marqueront, je l'espère, dans la science, comme l'ont fait les autres dépôts trouvés en Bretagne. On va voir, par l'extrait des lettres de MM. Lemière et Lambert, l'importance que ces deux savants attachent à cette découverte. « Il m'est » d'autant plus facile, dit M. Lemière, de vous fournir sur la trou-

Digitized by Google

» vaille de la Noë-Blanche des renseignements certains et com-
» plets, que M. Renault, acquéreur de ce petit trésor, connaissant
» mon intention de refaire la numismatique de la Gaule armoricaine,
» a bien voulu me communiquer, en nature, les plus beaux exem-
» plaires de cette découverte, qu'il conservait pour sa collection, et
» les accompagner de détails sur ceux dont il s'était défait peu
» après son emplette. Cet enfouissement se composait en totalité
» de 57 monnaies, renfermées dans un pot de terre. Toutes sont en
» billon, à différents titres, les unes offrant presque l'aspect de
» l'argent; les autres, et c'est la grande majorité, se rapprochant
» beaucoup du métal appelé *potin* par les numismatistes. Étudiées
» avec soin, ces pièces, toutes au type armoricain, ne m'ont pré-
» senté que deux symboles différents. 1° Le personnage renversé
» sous l'androcéphale du revers, que je n'avais pas encore rencontré
» sur du billon. 2° Le sanglier. Les monnaies à ces deux symboles
» étaient ainsi réparties dans l'ensemble de la trouvaille :

» N° 1. Personnage renversé.	Grand module.	19 exemplaires.
	Petit module. . .	4
» N° 2. Sanglier.	Grand module.	10
	Petit module. .	24
		57

» Ces deux séries de monnaies offraient chacune plusieurs variétés
» sans importance, consistant dans la barbarie du dessin de plus en
» plus accusée, la disposition des ornements accompagnant la tête
» de l'avers et le titre du métal. Voici une description, aussi exacte
» que possible, des exemplaires les mieux conservés :

» 1° Tête de profil à droite, la chevelure divisée en trois grosses
» masses, composées de mèches régulièrement enroulées, et termi-
» nées, pour la plupart, à la partie supérieure, par une boucle dans
» le genre de celles que j'ai figurées sous le N° 15, pl. 2, de ma
» brochure. Devant le visage, ornements composés d'ᔕ et de perles,
» trop mal accusés ou trop frustes pour être bien décrits.

» ℞. Cheval à tête humaine, galopant à droite, conduit par un
» auriga tenant, de la même main, les rênes et une enseigne formée
» d'une hampe surmontée d'un cercle perlé : devant le cheval, orne-
» ment composé de deux SS reliés ensemble, auquel vient se re-
» joindre le lien ondulé que tient à la main gauche un personnage
» bizarre, tantôt couché, tantôt à demi renversé sous le cheval.

Digitized by Google

» Le poids de ces pièces varie de 111 à 93 grains. Mais plusieurs » d'entre elles semblent avoir beaucoup circulé, et par conséquent » perdu, par le frai, une quantité difficile à apprécier.

» La réduction au quart de cette pièce, dont je n'ai eu en main » qu'un seul des quatre exemplaires trouvés, pèse 23 grains ½.

» 2° Tête de profil à droite, les cheveux disposés à très-peu de » chose près comme sur la précédente; le cou extrêmement étroit.

» Sur les deux autres que j'ai dessinés, ce même ornement est » réduit à des fragments, autant que j'en puis juger. La partie isolée » part de la bouche. — ℞. Cheval à tête humaine, galopant à gau- » che, conduit par un auriga tenant, comme dans la pièce précé- » dente, les rênes et une enseigne à cercle perlé, dans la même main, » dont le pouce est recourbé dans la direction de la bouche. Entre » les jambes de l'androcéphale, un sanglier tourné à gauche, posé » sur un trait, vers le milieu duquel on remarque soit deux demi- » cercles concentriques, soit un demi-cercle et un globule. — Poids: » 118, 119, 120 grains. Les réductions au quart m'ont fourni les » poids suivants: 22, 23, 24 et 25 grains.

» J'arrive maintenant à quelque chose de fort embarrassant: » mon opinion sur l'attribution de ces monnaies. Depuis plus » de trois ans, dans l'attente de nouveaux types, qui, je l'espère, » viendront tôt ou tard s'ajouter à ceux que j'ai recueillis en par- » courant le pays, alors que j'en avais le loisir, j'ai, pour ainsi dire, » délaissé la numismatique, pour m'occuper exclusivement de la » géographie de la Gaule, dans le but d'éclaircir bien des questions » obscures relativement à nos monnaies armoricaines. Je ne puis » donc formuler, en ce moment, une opinion que je pourrais regretter » plus tard. La répartition de ces médailles, qui paraît toute simple, » quand on n'en connaît qu'un petit nombre, est hérissée de difficultés » lorsqu'on en a réuni beaucoup. C'est aujourd'hui ma position: » tout est doute pour moi. N'allez pas croire, au moins, que je veuille » faire avec vous le mystérieux, et, comme plusieurs, attacher à mes » petites découvertes une importance que je suis bien loin de leur » accorder. Grâce à Dieu, je n'ai pas cette étroitesse d'esprit, et, » pour vous en donner la preuve, voici, si vous y tenez, ce que je » pense aujourd'hui, sauf peut-être à changer d'avis quelque jour, » sur la question qui vous occupe. Je suis très-disposé à croire que » les Namnètes n'eurent jamais de monnaies qui leur fussent parti-

Digitized by Google

» culières ; qu'ils se servaient constamment de celles de leurs voisins, » spécialement de celles des Venètes, et que ce fut aussi de ces » dernières qu'ils frappèrent, si toutefois il a existé chez eux des » ateliers monétaires. Vous le voyez, je ne partage pas *votre senti-* » *ment sur l'attribution des monnaies de la Noë.* J'ajoute que les » analogies nombreuses que présentent ces médailles avec celles » qu'on trouve *dans toute l'Armorique*, nous imposent, dans l'état » actuel de la science, une grande réserve pour leur répartition. » (*Lett. du* 11 *mars* 1856.)

Voici, maintenant, ce que dit M. Lambert de la découverte de la Noë-Blanche. « Dans le courant du mois de mars 1853, un labou- » reur, en défrichant une petite lande, à la Noë-Blanche, découvrit » un petit vase en terre, renfermant environ soixante monnaies » gauloises. Ces monnaies furent toutes présentées à M. Renault, » qui les acheta, et, après avoir fait son choix, en céda le plus grand » nombre aux amateurs de Rennes et des environs.

» C'est au mois de mai que M. Renault me communiqua ce qu'il » avait conservé. Voici la note descriptive de ces médailles, que j'ai » rédigée sur le vu de ces pièces elles-mêmes :

» 1° Tête à droite, à trois grosses mèches concentriques de » cheveux, avec entourages perlés devant la face. — ℞. Cheval » androcéphale courant à droite, dirigé par un auriga à grosse tête » chevelue ; devant lui, un disque perlé et emmanché. Au-dessous, » personnage couché, tenant de la main gauche un lien ondé venant » aboutir au double symbole de l'S posé devant la tête de l'andro- » céphale. Argent à bas titre ou billon. Il y en avait cinq exem- » plaires.

» 2° Tête à droite, avec trois grosses mèches de cheveux roulés » concentriquement et formant au contour une suite de petites » volutes ; entourages de cordons perlés. Les traits de la face sont » plus grossiers que sur les précédentes ; le nez ne présente plus le » profil droit. — ℞. Cheval androcéphale lancé à gauche, dirigé » par un auriga à grosse tête chevelue ; devant la face, le cercle » perlé emmanché ; au-dessous, le sanglier à soies hérissées, à » gauche, entre les jambes duquel se trouve l'hémicycle ceintré, » avec la barre transversale. Billon. Quatre exemplaires.

» 3° Sept autres exemplaires de cette monnaie, d'un titre plus » élevé, mais ne présentant que des variétés de coin insignifiantes.

Digitized by Google

» Toutes ces espèces sont des drachmes armoricaines, qui devaient » encore circuler dans le pays, au moment de l'invasion romaine.

» *Pièces de petit module, demi-drachmes ou trioboles* (13 *et* 14 *mill.*)

» 1° Tête à droite, à trois grosses mèches de cheveux enroulées. » — ℞. Semblable au n° 1er ci-dessus, avec le personnage ren- » versé au-dessous de l'androcéphale. Billon. Trois exemplaires.

» 2° Tête à droite, à trois grosses mèches roulées en S. — ℞. » Androcéphale lancé à gauche, avec l'aurige et le disque perlé et » emmanché; au-dessous, le sanglier à gauche, avec l'hémicycle » entre les jambes. Billon. Il y avait vingt-sept exemplaires, ne pré- » sentant que de légères variétés de coin, sans importance.

» Ces médailles, qui sont anépigraphes, comme toutes les armori- » caines connues jusqu'ici, seront publiées dans la seconde partie de » mon ouvrage, auquel je travaille en ce moment. Il y a lieu, je » pense, comme vous le dites, de les attribuer aux Nannètes, dont » vous vous occupez de décrire les antiquités. C'est, assurément, » une bonne fortune pour vos recherches, dont vous ferez bien de » profiter, attendu la rareté de semblables documents. » (*Lett. du* 17 *mars* 1856.)

On conviendra facilement, je pense, que je ne pouvais donner un meilleur compte rendu de la découverte de Noë-Blanche, qu'en empruntant la plume de mes deux savants confrères, et je n'ai plus besoin d'en faire ressortir l'importance. Cette découverte, comme je l'ai déjà dit, marquera dans les fastes de la numismatique gauloise, au moins comme premier jalon planté dans le pays des Nannètes, et pouvant guider les savants qui s'occupent de cette étude, à une sûreté d'attribution de ces monnaies entre les cités armoricaines, qui ne paraît pas avoir encore été atteinte.

Je me permettrai même, à cet égard, une courte observation que m'a suggéré un passage de la lettre de M. Lemière, où il paraît croire que mon opinion arrêtée est que les monnaies de la Noë-Blanche doivent être attribuées aux Nannètes. Il n'en est rien. Leur lettre monétaire n'est pas gravée, que je sache, sur ces pièces. Je n'ai vu, dans cette trouvaille, qu'une découverte topographique de plus, et cela dans un pays où il n'en avait pas encore été fait; voilà tout. J'ai pensé que cette découverte pourrait, comme toutes les précé- dentes, venir puissamment en aide à la géographie monétaire, qui

Digitized by Google

n'a été fondée et qui ne peut vivre et progresser que par ces mêmes découvertes. Elles ont été la base des attributions hasardées jusqu'ici par les savants, parce qu'il est naturel de penser qu'un grand nombre de monnaies de même espèce qui se rencontrent dans un pays et non ailleurs, doivent avoir été la monnaie de ce pays. Mais il faut peut-être avoir soin de ne pas trop resserrer l'espace, et se garder de spécialiser, pour chaque cité gauloise, une monnaie qui pouvait avoir cours dans plusieurs autres cités voisines. Il faut se rappeler, en traitant des monnaies armoricaines, que le *tractus armoricanus* ne se bornait pas à ce que nous nommons aujourd'hui la Péninsule armorique ou la province de Bretagne; qu'il comprenait cinq provinces : la première et la seconde Aquitaine; la Senonaise; la seconde et la troisième Lyonnaise : c'est-à-dire presque la moitié de la Gaule. Le savant comte de Kergariou, au Congrès de Saint-Brieuc, en 1846, indique formellement ces précautions, à l'occasion d'une médaille d'or trouvée dans les environs de Rennes, et que M. Lambert donnait aussi comme ayant été rencontrée dans le voisinage de Bayeux.

« Ce ne sera pas la seule occasion que j'aurai, disait-il, de vous » faire remarquer les rapports assez frappants qui existent entre les » monnaies gauloises de notre Armorique et celles *de la basse* » *Normandie, et même du Poitou et de la Saintonge :* Dans ces » deux provinces, on retrouve le cheval androcéphale, le grènetis, » le génie ou personnage couché; mais ici le symbole particulier est » une *main*, et la main ne se voit pas sur les médailles gauloises de » notre Armorique. » C'est aussi l'opinion de M. Lemière, p. 33 de son *Essai.*

BIZEUL (de Blain).

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Digitized by Google

TABLE ANALYTIQUE

DU CARTULAIRE DES SIRES DE RAYS.

(*Suite et fin.* — Voir p. 687.)

183. — 3 septembre 1393, à Paris. — Mandement du roi de France en faveur de Jeanne de Rays, pour son droit d'étal et de vente de vin en détail à la Mothe-Achard, de la saint Jean-Baptiste à la saint-Michel : « Auquel temps les habitants de lad. ville de la Mothe subgiez de lad. complaignante, et autres quelxconques ne peuent ne doivent tenir taverne ne vendre vin à détail en lad. ville sans le congié et licence de lad. complaignante, » attendu qu'elle y a toute justice haute, moyenne et basse, avec plusieurs autres droits et noblesses. Afin d'assurer l'exercice de ce droit, la dame de Rays, à l'époque susdite, se faisait remettre les *justes* et mesures délivrées par elle aux taverniers. Quelques-uns, entre autres André Petit, Jean Hervé et Pierre Guiard, ayant refusé de lui remettre leurs mesures, Jeanne avait porté l'affaire devant le roi, qui reconnaît et confirme son droit. — 131.

184. — 15 février 1395, à Brissac. — Assignation à Catherine de Machecou, dame de la Suze et de la Benate, de 300 l. de rente sur la terre de Brissac, en vertu de l'arrêt du parlement de Paris obtenu par elle le 20 juillet 1392, contre Berthelon de la Haye, sire de Passavant, Louise de la Haye, femme de Gui Aménard, et Aliette de Chemillé. — 67.

185. — 12 novembre 1395, à Legé. — Aimeri Rayneau et son fils Jamet font diverses donations à l'abbaye du Breuil-Herbaud, pour qu'on y célèbre des services religieux et afin d'être admis au bénéfice des aumônes et oraisons du monastère. — 258.

186. — 4 mars 1396, à Paris. — Arrêt du parlement en faveur de Jeanne de Rays, et par lequel le duc de Bretagne est condamné

Digitized by Google

1° à la réintégrer dans tous ses droits, domaines et biens; 2° à n'exiger d'elle aucun devoir quelconque pendant deux ans, à partir du 1er juin 1399; 3° à lui payer 16,000 l.; 4° à acquitter les frais du procès. — 12 et 129.

187. — 30 juin 1396, à Poitiers. — Reconnaissance des fermiers des marais de Cloe qu'ils doivent annuellement à la dame de la Suze et la Benate, pour le fermage des dîmerie et terragerie des bleds croissans près des villages de Cloe et de l'Epau, 150 provenderées de bled, deux tiers seigle et un tiers avoine, à la mesure de Lusignan. — 164.

188. — 5 août 1396, à Caudebec. — Hervé Donquerre, cher, chambellan du roi et bailli de Caux, donne quittance à madame de Rays des frais qu'il a faits pour l'exécution du jugement obtenu par elle contre le duc de Bretagne : deux voyages de 64 jours, à 8 fr. par jour, c.-à.-d. 512 francs. — 23.

189. — 5 novembre 1397. — Jeanne de Rays, dame de Rousseville et de *Deffeys*, amortit, moyennant 3,500 l. à Jean la Personne, vicomte d'Acy, conseiller et chambellan du roi, la rente de 350 livres parisis qu'elle lui devait sur led. lieu de Deffeys. — 9.

190. — 1398, 16-18 juillet. — Trois cédules des frais faits par les huissiers et sergens chargés de mettre à exécution l'arrêt obtenu par la dame de Rays et de Rousseville contre le duc de Bretagne. Elles se montent à 140 écus d'or. — 11.

191. — 23 avril 1399, à Paris. — Sentence arbitrale prononcée par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, au sujet des frais alloués à la dame de Rays par l'arrêt qu'elle avait obtenu contre le duc de Bretagne. La duchesse de Bretagne, veuve depuis peu, comme tutrice de son fils mineur, est condamnée au paiement de 4,000 l. — 233.

192. — 16 mai 1399, à Paris. — Jeanne, dame de Rays et de Rousseville, approuve la susdite sentence. — 13.

Vidimus de la cour de Nantes en 1401.

193. — 19 avril 1400. — Constitutions ou reconnaissances de rentes en seigle et avoine dues à Catherine de Machecou, dame de La Suze, en son château de la Benate, par ceux auxquels elle a

Digitized by Google

concédé divers tenemens ou *quarterons*. — 267, 269, 271, 275, 276 et 277.

194. — 26 juillet 1400. — Jeanne, dame de Rays et de Rousseville, arrente à Jean Saxot, à raison de 14 sous, un airal de maison situé dans la grande rue de Machecou. — 308.

Vidimus de la cour de Nantes, en 1411.

195. — 31 août 1400. — Autres constitutions ou reconnaissances (1) de rentes en seigle et avoine dues à Catherine de Machecou. — 264, 272, 274.

196. — 1400 environ. — « C'est la recepte du rivaige des nefz « du Colet, reçeu par la main de Henry de Boign. » Curieux extrait, concernant les droits de chargement et chamberlage des navires qui fréquentaient l'Ile de Bouin, lesquels sont désignés sous les noms de *aloée, blice, nef, quoque*. Ils venaient surtout de Cherbourg, Saint-Malo, Harfleur, Dieppe, et des ports anglais de Bristol, Lymerick, Westford, etc., etc. — 196.

197. — 9 janvier 1401, à Angers. — Jeanne, dame de Rays et de Rousseville, reconnaît avoir reçu de Robert de la Heuse quatre lettres cancellées, passées sous le sceau de la prévôté de Paris, les 28 avril, 4 juin et 4 juillet 1499, lesquelles concernaient certaines donations faites par ladite dame au même de la Heuse, en Bretagne et en Poitou. — 246.

198. — 1er août 1401. — Catherine de Machecou, dame de la Suze et de la Benate, exerce, contre Perrot de Vauze, son droit de retrait sur deux rentes, l'une de 18 d. et 1 boisseau de seigle, l'autre de 2 sous, qu'il avait acquises de Guillaume Seignorin, à St-Michel de Chef-Chef. — 47 et 48.

199. — 1er mars 1402, à Bouin. — Colin Thebaut, châtelain et receveur du sgr de Pouzauges dans l'Ile de Bouin, déclare que Catherine de Machecou, dame de la Suze et de la Benate, a droit de prendre annuellement 301 l. 10 s. de rente sur les premiers et

(1) Le cartulaire en contient encore plusieurs, en date du 30 mars 1401, nos 263, 265, 266, 268, 270; et du 25 février 1403, no 273. Leur produit total se monte à 57 boisseaux de seigle et 9 *truteaux* d'avoine.

Digitized by Google

meilleurs produits de ladite île, notamment sur la dîme du sel. — 242.

Vidimus donné au parlement de Poitiers, le 4 février 1431.

200. — 5 mai 1402, à St-Père-en-Rays. — La susdite dame reçoit la déclaration rendue par Guillaume Nau et Macé Marteau, pour l'herbergement qu'ils possèdent à Chef-Chef. — 51.

201. — 5 décembre 1402. — Guillaume Morin, prieur de la Guierche, rend son aveu au s^gr^ de Rays, pour le fief de Sainte-Vierge, paroisse de Chef-Chef, et pour diverses rentes. — 286.

202. — 22 janvier 1403. — Jean de la Pasqueraye, abbé de Blanche-Couronne, rend son aveu à Gui, s^gr^ de Rays, pour ce que le monastère tient de sa châtellenie de Pornic, dans la paroisse de la Plaine. — 279.

203. — 1403, environ. — Fragment d'un mémoire tendant à établir comment la succession de Jeanne de Rays, dame de Rousseville, doit être dévolue à Jean de Craon, s^gr^ de la Suze, et non pas à Gui de Laval, s^gr^ de Blazon.

Jeanne, sœur du premier Girard, mariée à Jean de Machecou, en a trois enfants : Girard et Louis, morts sans héritiers, et Catherine, mère du susdit Jean de Craon. Ce dernier prétendait hériter à l'exclusion de Gui de Laval, attendu que Jeanne, fille du premier Girard, a renoncé à la succession de ses père et mère. — 315.

204. — 5 février 1404. — Jean de Craon, s^gr^ de la Suze et de Chantocé, et Gui de Laval, sire de Rays et de Blazon, terminent le procès qu'ils ont au parlement de Paris, au sujet de la succession de Jeanne, dame de Rays, par un mariage entre led. Gui et Marie, fille de Jean de Craon et de Béatrix de Rochefort. — 250.

205. — 24 juillet 1404, à Palluau. — Jeanne, dame de Rays et de Rousseville, cède à son neveu Gui, sire de Rays et de Blazon, tous les profits et émoluments des châtellenie, terre et baronnie de Rays, en Bretagne, et des châtellenies de la Mothe-Achard, des Chênes et de la Maurière, en Poitou, moyennant une rente viagère qui sera déterminée par deux arbitres, George de la Bossac et Guillaume Sauvage ; en attendant la décision desquels il lui sera payé chaque mois 60 écus, valant 22 s. 6 d. la pièce. — 22.

206. — 14 décembre 1404. — Catherine de Machecou, dame de

Digitized by Google

la Suze et de la Benate, transige avec divers habitants de la paroisse de Legé, dans la marche de Poitou et de Bretagne, au sujet des bians ou corvées qu'ils lui devaient. — 262.

2067. — 1404-1413. — Aveux et dénombrements, déclarations, fois et hommages rendus à Gui de Laval, sire de Rays, à cause de ses châtellenies de Machecou, Pornic et Prigny (1).

20 septembre 1404, par Bertrand de Geul. — 310.
28 décembre — Jean Macé. — 293.
25 janvier 1405, Perrot Tabary. — 284.
2 mars — Thomas Feré. — 285.
4 — — Thibaut de la Roulière. — 281.
9 — — Thibaut Doulcet. — 298.
23 — — Alain de Beauchêne. — 288.
27 — — Jean Bourget (2). — 302.
4 mai — Guillaume Pelerin. — 287.
14 — — Colin Saumer et Olivier Regnault. — 303.
27 juin — Nicolas de Voluyre, sgr de la Mothe-Alman. — 294.
3 juillet — Jean Milon. — 299.
29 — — Jean de la Coraudière, prieur de Sainte-Opportune. — 306.
23 août — Jean André. — 297.
16 novembre — Jean le Gallegre. — 280.
16 — — Robert de Mareil. — 292.
17 février 1406, Guillaume Crosson. — 307.
9 mai — Jamet de la Ville. — 305.
19 — — Guillaume de la Pasqueraye, abbé de Blanche-Couronne, et son couvent. — 278.
1er septembre — Alain, sgr de Saffré. — 291.
2 — — Thomas Gicqneau. — 300.
2 — — Jean Bouestier. — 301.
2 — — Gilles Bertran. — 304.

---

(1) Nous avons réuni tous ces actes sous le même numéro, pour éviter les répétitions.

(2) Doit 15 jours de garde au château de Pornic.

Digitized by Google

20 août	1408,	Agnès d'Assé, prieure du bourg des Moutiers. — 290.
9 janvier	1409,	Jean, s^gr de la Muce. — 295.
16 —	—	Perrot Gauguet. — 282.
4 janvier	1410,	Jean Fouquerand. — 311.
15 décembre	—	Bertrand de Geul. — 309.
5 mars	1413,	Perrote Maingui. — 312.

208. — 29 février 1406. — Un nommé Jean Thomas fonde au Breuil-Herbaud un obit et messe d'anniversaire, pour le salut de son âme et de celles de ses parents et amis. — 259.

209. — 15 mai 1406. — Catherine de Machecou se fait confirmer, par un arrêt du parlement de Paris, la rente de 300 l. sur Brissac, qui lui était contestée au nom des enfants mineurs de Berthelon de la Haye, et autres. — 78.

210. — 16 janvier 1407, à Angers. — Gui de Laval, s^gr de Rays et de Blazon, ayant aliéné une rente de 40 livres aux chanoines de St-Maurice d'Angers, ces derniers lui reconnaissent le droit d'amortir, quand il le voudra, ladite rente au prix de 400 livres, en écus d'or à la couronne. — 42.

211. — 29 août 1408, à Nantes. — Catherine de Machecou achète à Pierre Gaignart, paroissien de Montbert, pour la somme de 60 écus d'or à la couronne et au coin du roi, 1° diverses taillées de bêtes aumailles et autres, sur plusieurs lieux de la paroisse de Legé; 2° 30 sous de rente sur divers villages, tenemens et quarterons. — 135 et 136.

212. — 1408 ou 1409. — Long et curieux mémoire pour M. de Rays et contre madame de la Suze, au sujet des droits maritimes usurpés par celle-ci à Bourgneuf et dans l'Ile de Bouin. Nous en extrayons le récit suivant d'un naufrage arrivé dans la baie du port du Colet. « Le dimenche que l'en chante en sainte eglise *Invocavit* » (4 mars 1408) fust si grant vent et tenpeste sur la mer qu'il n'y eut » onques ès d. pors si grande heurque, non obstant les ancres dont » elles estoient ancrées, qui ne fust desplacée de son lieu et gectée » à terre ou en lieux perilleux, par la grant fortune du temps qui fist; » et dura celle fortune dès midy jusques ou soulloil couchant, ou » environ. Item... avoit ung vaisseau d'environ Quimper-Corentin,

Digitized by Google

» lequel estoit chargé de XVIII charges de sel, ou environ, et avoit » dedens led. vaisseau huit personnes pour le gouverner au prouffit » du marchant a qui estoit led. sel. Et estoit ancré led. vaisseau de » trois grandes ancres de fer assez près du Colet; més pour le vent » et la grant tourmente qui estoit en la mer ilz ne se pouvoient » deffendre des vagues, tant estoient grandes et grosses, et la fortune » grande, et acousta ung petit et emplit de eaive; et pour le cuider » sauver et garder d'emplir et pour sauver leurs denrées qui estoient » dedens, se néa six des mariniers qui estoient dedens, et deux » eschapèrent qui néerent jusques a la terre. Et ne rompit oncques » cable, corde ne ancre, mast, vergue ne autre chouse dud. vaisseau, » mais demoura sain et entier, fors que il emplit de eaive, etc., etc. » — 314.

213. — 5 janvier 1409, à Nantes. — En considération des frais et missions que son très-cher et bien amé cousin et féal le sire de Rays a faits et soutenus à venir vers lui, à ses commandemens en plusieurs lieux, en récompensation d'iceux et pour autres causes, Jean, duc de Bretagne, l'autorise à lever un aide ou fouage de 20 sous par feu, dans toute l'étendue de la seigneurie de Rays. — 14.

214. — 12 octobre 1409. — Gui, sire de Rays et de la Mothe-Achard, rend ses fois et hommages à Pierre d'Amboise, vicomte de Thouars, pour la Mothe-Achard et la Maurière, relevant de Talmont; et pour Faleron et le Fief-Masclea, relevant de Brandois. Le vicomte avait transigé avec lui, sur le rachat de ces terres, à la somme de 200 écus. — 72.

215. — 30 décembre 1409, à Paris. — Mandement du roi de France en faveur de Gui, sire de Rays, au sujet de divers droits et services qui lui sont dus à la Mothe-Achard, aux Chênes et à la Maurière, — tenus à foi et hommages du vicomte de Thouars, — lorsque les fiefs de ses vassaux tombent en rachat, entre autres un service appelé *chevaulx traverssans;* ce que lui contestaient Marie Lunelle, veuve de Jean Girard, ch^er^, et Jean Templeron, héritiers de la terre de la Jauzac.

Ces derniers avaient porté l'affaire devant le gouverneur de la Rochelle; mais le sire de Rays ayant exposé que lad. Lunelle pourrait y avoir « moult grand port et faveur, tant à cause des parens et amis de sond. feu mary, qui estoit un des grans dud. lieu

Digitized by Google

de la Rochelle, et son fils (1), qui est ou naguères estoit maire de lad. ville, et qui ont tous ou la plus grant partie des conseils de leur cousté, où d. lieu, » il obtient que le procès soit déféré au bailli de Touraine ou à son lieutenant au siége de Chinon. — 27.

216. — 13 décembre 1409, à Nantes. — Gui, sire de Rays, achète d'un nommé Jean Geffroi, à raison de 15 l., 16 s. de rente sur une portion de courtil situé dans la paroisse de Ste-Croix de Machecou, derrière l'église et le courtil de l'aumônerie St-Nicolas. — 137.

217. — 8 janvier 1410. — Jeanne de Rigné, prieure de Gaines, dépendant de l'abbaye de Fontevraud, donne quittance au sr de Blazon des 8 l. de rente dues audit prieuré sur le Port de Vallée et les coutumes dudit lieu. — 201.

218. — 4 mars 1410. — Enregistrement et confirmation par le parlement de Paris d'une transaction passée, le 26 janvier précédent, entre Gui, sire de Rays et de Blazon, et les héritiers de Jean de Lesqueren, écuyer. Il s'agit d'une rente de 100 livres sur les seigneuries de Faleron, Froidfont et la Maurière, vendue par Jeanne de Rays, tante de Gui, aud. feu Lesqueren et à sa femme Thiephaine du Verger, laquelle Gui rachète à raison de 1250 livres, y compris onze mois d'arrérages. — 124.

219. — 27 juillet 1410, à Nantes. — Guillaume de Lesnerac, paroissien d'Escoublac, reconnaît n'avoir plus rien à réclamer sur la terre de Faleron, par suite du paiement de 750 l. qui lui étaient restées dues par le sire de Rays, pour amortissement d'une rente. — 134.

220. — 7 septembre 1410. — Le seigneur de Rays autorise Jean, sr d'Acigné et du Bois-Joli, en reconnaissance de ses bons services, à établir une foire annuelle, le jour de la saint Martin d'hyver, dans le bourg de Chauvé, relevant pour partie du sr de Rays, qui se réserve le fief et la juridiction de lad. foire. — 138.

221. — 1410-1411. — Aveux et dénombremens, déclarations, fois et hommages rendus à Gui, sire de Rays et de Blazon, à cause

(1) Maître Regnault Girart, licencié en loix, maire en 1407. V. *Arcère*, Histoire de la Rochelle, vol. II, p. 530.

Digitized by Google

de la terre de Bourgneuf, qu'il tient en vertu du rachat à lui échu par le décès de Catherine de Machecou, dame de la Suze et de la Benate.

24 septembre 1410, par Jean..... (1). — 326.
3 décembre — Guillaume Rollent. — 327.
3 — — Maurice Lambert. — 330.
3 — — Agnès, veuve d'Étienne Allart. — 323.
6 décembre 1410, par Guillaume Merceteau et consorts. — 321.
10 — — Jean et Thomas Pastoureau. — 322.
10 — — Thomas Pasqueau. — 324.
10 — — Thomas Maurice. — 325.
10 — — Jean Perrin. — 328.
10 — — Étienne Rolant. — 329.
10 — — Jean Rousseau de la Frazilière. — 321.
12 — — Jean Bouyer. — 320.
30 — — Perrot Amourous. — 319.
31 janvier 1411, Jamet Hernault. — 334.
2 février — Maurice Ora. — 332.
3 — — Étienne Morice et Thomas Berry. — 333.
4 juin — Olivier Maynart. — 317.
17 — — le sieur de la Noë. — 318.

222. — 22 septembre 1412, à Nantes. — Jean Thebaut obtient de Gui, sire de Rays et de Blazon, qu'il ne le prime pas dans le rachat de 120 aires de marais salants aliénés par son père, à condition que s'il veut lui-même les vendre, elles devront d'abord être proposées au s^gr de Rays. — 139.

223. — 22 septembre 1412, à Nantes. — Le même Thebaut rachète au s^gr de Rays une rente de 20 l. aussi aliénée par son père, à raison de 300 l., plus une rente de 6 l. — 141.

224. — 22 octobre 1412, à Faleron. — Le sénéchal du s^gr de Rays et de Blazon donne main-levée à Nicolas Amouroux des choses saisies sur lui, faute d'avoir acquitté divers devoirs. — 91.

225. — 5 février 1413, à Nantes. — Le sire de Rays achète à Jean Thebaut, de Bouin, le tenement Fortin, situé paroisse de la

(1) Le nom est resté en blanc.

Digitized by Google

Chapelle-Achard, à raison de 400 écus d'or, de 22 sous 6 deniers la pièce. — 142.

Et trois jours après il restitue le même tenement à Thebaut, qui lui donne en échange 205 aires de marais salans, situés dans l'Ile de Bouin, à la Chauvetière. — 140.

226. — 3 juillet 1413. — Jean de Craon, s^gr^ de la Suze et de Chantocé, cède à Robert Brochereul la terre de Chef-Chef, en échange des prairies nommées la Vallée-Bruneau et la Boille de Fosse Fraison, situées paroisses de Chantocé et d'Ingrande, entre la Loire et le grand chemin qui réunit ces deux bourgs. — 149.

227. — 8 et 9 juillet 1413, à Nantes. — Le sire de Rays et de Blazon prend à maître Robert Brochereul la terre du Chef-Chef, en échange de laquelle il lui donne 100 livres de rente sur les terres et châtellenies de Faleron et de la Mothe-Achard. — 150 et 151.

228. — 12 novembre 1413, à Ingrande. — Le duc de Bretagne, en vertu de ses droits royaux, souverainetés et noblesses, à la supplication de son très-cher et bien amé cousin le sire de la Suze et de la Benate, s^gr^ de Rays, et en considération de ses bons services, établit audit lieu de la Benate: 1° deux foires annuelles, l'une au jour de saint Antoine (17 janvier), l'autre au jour de l'Invention de saint Étienne (3 août); 2° un marché tous les mardis. Les droits, coutumes, péages, cohuages, et autres devoirs ordinaires desdits marchés et foires appartiendront au seigneur de Rays. — 125.

229. — 24 mars, 11-19 juillet 1414. — Jean de Craon, sire de la Suze et de Chantocé, avait le droit de vendre en détail à Nantes le vin de son crû de Souché, situé à deux lieues de la ville. Les bourgeois s'y opposent et emploient même la violence contre les gens de M. de la Suze. Celui-ci porte sa plainte au duc de Bretagne, qui, par lettres datées de Vannes, le maintient dans son droit et renvoie les délinquans devant le prévôt de Nantes. — 94, 95 et 159.

230. — 11 juillet 1414, à Vannes. — Mandement du duc de Bretagne, en faveur de M. de la Suze, contre les Frères Mineurs de Bourgneuf en Rays, qui, « soubz umbre d'aucune baillée que Girard » de Machecoul, jadis chevalier, et Alienor de Thouars, sa compai- » gne et espouse, » leur avaient faite, tenaient dans l'Ile de Bouin certains héritages, salines et prés. M. de la Suze était héritier desdits

Digitized by Google

Girard et Alienor, par représentation de Catherine de Machecou, sa mère. — 93.

231. — 2 décembre 1414. — Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, comte de Benon et s^gr^ de Talmont, fait remise de son droit de rachat à l'abbaye de Breuil-Herbaud, à condition qu'on y chantera, pour lui et ses prédécesseurs et successeurs, aux fêtes de SS. Pierre et Paul, vigile de neuf leçons et trois messes à note, à diacre et sous-diacre; plus, les années où le rachat devrait avoir lieu, trois services pareils aux deux susdites fêtes, ainsi qu'à la chaire de St Pierre et à la St Pierre ès-liens. Par acte capitulaire du 15 du même mois, Guillaume abbé et le couvent du Breuil-Herbaud acceptent ces conditions. — 55.

Vidimus de la Cour d'Aizenay.

232. — 4 mai 1414, à Nantes. — Le sire de Rays acquiert de maître Robert Brochereul, à raison de 1700 francs, en écus d'or à la couronne, 100 livres de rente sur Faleron et la Mothe-Achard. — 152.

233. — 6 janvier 1415. — Catherine de Machecou (1), dame de la Suze et de la Benate, reçoit l'aveu de Raymon, prieur de Cheniché, pour son prieuré et pour le clos de vigne du Chat-Pendu. — 197.

234. — 21 avril 1415. — Procédures faites par Jean de Craon, s^gr^ de la Suze et de Chantocé, pour se faire payer les arrérages d'une rente foncière de 100 s. qu'il avait acquise le 30 janvier précédent des chanoines de St-Pierre d'Angers, auxquels elle avait été constituée, le 20 novembre 1406, à raison de 50 l., par Jean Petit-Clerc, sire du Bois-Baudet, en la p^sse^ de St-Florent-le-Vieil. — 96.

235. — 28 mai 1415. — Tristan de la Lande, chambellan et grand maître d'hôtel du duc de Bretagne, certifie que Gui, sire de Rays et de Blazon a rendu hommage au duc pour sa terre de St-Michel de Chef-Chef. — 74.

236. — 28 septembre 1415, à Machecou. — Le même Gui indemnise Sauvage Du Bois du dommage qu'il lui avait causé en exhaussant la chaussée et en bouchant les ruisseaux de l'étang de

(1) Cet acte paraît se rapporter à 1405 plutôt qu'à 1415.

Digitized by Google

St-Étienne-de-Mermorte; sans préjudice du droit dudit Sauvage de faire remettre la chaussée en son ancien état. — 43.

En Vidimus de la cour de Machecou, 1416.

227. — 28 et 29 octobre 1415, à Machecou. — Testament de Gui de Laval, sgr de Rays et de Blazon. Il élit sa sépulture dans la chapelle des sires de Rays au monastère, auprès de sa *dilecta et amantissima socia et fidelis sponsa Maria de Credonio, quam Deus beatificet insupernis.* Il lègue notamment à l'abbaye de Buzay 1000 francs d'or; à sa chère cousine Marguerite de Rougé, 200 écus d'or; à son cher Guillaume Quatrebarbes, sa haquenée avec le harnais et l'armure qui lui sont propres; à Jean de Musillac, son grand cheval rouge, *Rubeus;* et veut qu'on distribue 5 deniers à chacun des pauvres qui assisteront à son enterrement.

Il nomme Jean de Tournemine, sgr de la Hunaudaye, mari de sa chère cousine Jeanne de Saffré, garde, tuteur, défenseur et légitime administrateur de ses fils et héritiers Gilles et René et de leurs biens; enfin, il choisit pour exécuteurs testamentaires, Alain de Saffré et Jean de Rougé, ses cousins, Eudes Sauvage et George de La Bossac. — 251.

228. — 1415. — Liste des seigneurs de Rays, de 1299 à 1450.

Elle a été originairement dressée pour prouver comment cette baronnie échut à Gui de Laval, sgr de Blazon, mort à Machecou et enterré en l'abbaye de Buzay, dans la chapelle de Rays, en 1415.

1° Girard Chabot, sgr de Rays, épouse Marie de Parthenay, en 1299; ils ont un fils, Girard, et une fille, Jeanne.

Girard leur fils épouse Catherine de Laval.

Girard leur fils épouse Marguerite Bertrand, dame de Rouxeville.

Girard leur fils épouse Marguerite de Sancerre.

Girard leur fils meurt sans enfants.

Jeanne, dame de Rouxeville, leur fille, de même.

Ce fut elle qui institua Gui de Laval son héritier, et le mit en possession de la seigneurie de Rays.

2° Jeanne, fille du premier Girard Chabot et de Marie de Parthenay, veuve sans enfants du sire de La Muce, épouse en deuxièmes noces Foulque de Laval.

Brumor de Laval, leur fils, épouse Thiéphaine Husson, dame de Dussé.

Ils eurent pour fils le susdit Gui de Laval, qui, en succédant à la dernière Jeanne, prit le nom et les armes de Rays.

Digitized by Google

3° Ce Gui de Laval, marié avec Marie de Craon, fille et héritière de Jean de Craon, sgr de la Suze et de Chantocé, en a deux fils : Gilles, sgr de Rays, et René, sgr de la Suze.

Gilles, maréchal de France, épouse Catherine de Thouars, dame de Pouzauges et de Tiffauges.

Marie, leur fille unique, fut mariée avec Prégent de Coëtivy, amiral de France, lequel mourut au siége de Cherbourg, le 20 juillet 1450. — A (1) et 316.

239. — 4 janvier 1417. — Conditions arrêtées pour le mariage de (Gilles), sire de Rays, mineur, avec Jeanne Peynel, fille et héritière de Foulque Peynel, chev, sire de Hambuie et de Briquebec, mineure et placée sous la main et la garde du parlement de Paris. Cette union, projetée par Jean de Craon, sire de la Suze et de Chantocé, aïeul et tuteur naturel du sire de Rays; par Charles de Dinan, sgr de Châteaubriant, aïeul de Jeanne Peynel, et par Marguerite de Dinan, sa mère, ne fut pas accomplie. — 18.

240. — 6 juin 1420, à Vannes. — En considération des grands maux, pertes et dommages soutenus par son cousin, le sire de la Suze, en ses terres et en celles du sire de Rays, son petit-fils (de la part d'Olivier de Blois, naguère comte de Penthièvre, de ses alliés et complices), et des frais et missions qu'il a soutenus depuis la prise du duc de Bretagne, faite traîtreusement et déloyalement par ledit Olivier, Jeanne, fille aînée du roi de France, comtesse de Montfort et de Richemont, donne à M. de la Suze tous les droits de sceau que les gens et complices d'Olivier de Blois avaient en sa terre et en celle de Rays, avant la prise du duc de Bretagne. — 15.

241. — 10 juillet 1420, à Oudon. — Jean, duc de Bretagne, confirme le don susdit. — 16.

242. — 11 juillet 1420, à Nantes. — Le lendemain, en considération des bons et notables services de ses cousins MM. de la Suze et de Rays, Jean leur donne toutes les terres que les fauteurs et complices d'Olivier de Blois, naguère comte de Penthièvre, et Charles,

(1) Ce n° A (la première des deux pièces copiées, de la même main que le cartulaire, entre la table et le texte des chartes et titres) est plus complet que le n° 316, en ce qu'on y a ajouté les successeurs de Guy de Laval.

Digitized by Google

son frère, possèdent dans leurs fiefs; mais, sur les remontrances du parlement de Bretagne, cette donation est réduite, le 28 septembre suivant, à 240 livres de rente. — 249.

243. — 28 septembre 1420, à Vannes. — Le duc de Bretagne donne encore à ses susdits cousins, comme indemnité des pertes qu'ils ont éprouvées par la prise et occupation de plusieurs de leurs places, entre autres la Mothe-Achard, 100 livres de rente, confisquées sur Ponthus de la Tour. — 70.

Vidimus de la cour de Chantocé.

244. — 13 juillet 1427. — Jean de Craon, s^gr^ de la Suze et de Chantocé, confirme aux gardien et couvent des Frères Mineurs de Bourgneuf et à leur ministre provincial l'aumônerie fondée par Girard de Machecou et sa femme Alienor de Thouars. — 335.

245. — 13 septembre 1428. — Bertrand de Dinan rend son aveu au sire de Rays, pour la terre et seigneurie des Huguetières, qu'il tient noblement à foi et à rachat. — 241.

Vidimus donné sous le sceau de la cour de Rennes, par P. Marchegay, le 28 juillet 1444.

246. — 19 janvier 1430. — Gilles, sire de Rays et de Pouzauges, maréchal de France, eu égard aux bons et agréables services de Thibaut de la Claretière, affranchit lui et ses héritiers de diverses rentes dont il était son débiteur. — 247.

247. — 25 janvier 1434, à Nantes. — Partage fait entre Gilles, baron et sire de Rays, ch^er^, et son frère René des biens de leurs père, mère et aïeux.

Gilles alloue à son puîné 3000 l. de rente, dont 300 sur Brissac, 200 sur la prévôté de Chantocé et Ingrande, et le reste en domaines, savoir : tout ce que le défunt s^gr^ de la Suze possédait en France et en Champagne ; les châteaux et châtellenies de la Suze et de Briollay, avec toutes leurs dépendances; plus, pour trois ans et jusqu'à désignation d'autres biens, les châtellenies du Loroux-Bottereau et de Bouin, dont Gilles se réserve le château et la forteresse. — 89.

248. — 1er juillet 1442. — Prégent de Coëtivy, amiral de France, comme époux et curateur de Marie de Rays, fille unique et héritière de Gilles de Rays, opère le retrait des terres, châteaux et châtellenies de Souché, les Jamonnières, Saint-Étienne-de-Mermorte et Bouin, vendus par ledit Gilles à Geoffroy le Ferron. — 88.

Digitized by Google

250. — 18 octobre 1442, à Ploermel. — Il rend foi et hommage lige à Alain, vicomte de Rohan, comte de Porhouet et seigneur de la Garnache, à cause de cette dernière châtellenie, pour ce qu'il possède dans l'Ile de Bouin et ailleurs, du chef de sa femme Marie de Rays, cousine dudit Alain. — 90 et 231.

250. — 31 mars 1443, à Toulouse. — Lettres-patentes de René, roi de Sicile, duc d'Anjou, lequel, ayant en mémoire les bons, grands, hauts, agréables et recommandables services que le sire de Coëtivy, amiral de France, et ses parents lui ont faits par le temps passé, et à ses prédécesseurs, lui fait remise de toutes les amendes, confiscations, commissions de fief et autres peines prononcées à son profit contre défunt Gilles de Rays, au sujet des terres qu'il possédait en Anjou, notamment celle de Chantocé. — 75.

251. — 25 mars 1443, à Toulouse. — Prégent de Coëtivy rend foi et hommage lige au roi de Sicile, duc d'Anjou (le bon roi René), pour la terre de Chantocé, possédée du chef de sa femme, Marie de Rays. — 76 et 230.

Vidimus délivré par Amboise de Loré, baron d'Ivry, le 22 mars 1445.

252. — 2 avril 1443, à Toulouse. — Le même prince, considérant que Coëtivy ne peut fournir son aveu et dénombrement, « obstant les grans charges et occupations qu'il a continuelment » ou service monseigneur le roy (de France) et autrement, » mande aux gens de la Chambre des comptes d'Angers de laisser Prégent prendre possession et jouir de Chantocé, pour lequel il a rendu ses foi et hommage. — 77.

253. — 2 octobre 1443, à Redon. — Prégent, s^gr^ de Coëtivy, Rays et Taillebourg, et amiral de France, comme époux et curateur de Marie de Rays, rend ses foi et hommage au duc de Bretagne, pour la seigneurie de Rays et ses dépendances. — 86 et 238.

254. — 17 septembre 1443, à Redon. — François, duc de Bretagne, lui accorde aussi un répit, de deux ans, pour rendre ses foi, hommage et autres devoirs pour les terres et seigneuries de Rays, St-Étienne-de-Mermorte, Bourgneuf, la Benate, les Jamonnières et partie de l'Ile de Bouin. Le duc appelle Marie de Rays sa cousine. — 83.

Digitized by Google

255. — 21 janvier 1444, à Vannes. — Le duc de Bretagne confirme ses lettres datées de Redon, le 2 octobre précédent, et relatives à la délivrance de la seigneurie de Rays à Prégent de Coëtivy. — 84 et 239.

256. — 7 janvier 1445, à Vannes. — A la mort de Bertrand de Dinan, s^gr^ de Châteaubriand, le duc de Bretagne conteste au s^gr^ et dame de Rays le rachat des Huguetières, disant que ce fief relève directement de son duché. Le droit des s^gr^ et dame de Rays ayant été établi, le duc mande à ses sénéchal et procureur de Nantes de leur délivrer ledit rachat. — 229.

Cette délivrance fut faite le 6 février suivant. — 85.

257. — 13 novembre 1445, à Nantes. — Jean Hingant, ch^er^, chambellan du duc de Bretagne, certifie qu'il a été rendu foi et hommage lige audit duc pour la seigneurie de Rays. — 87 et 240.

258. — 13 janvier 1446(1), à Chinon. — Lettres du relievement général donné par le roi Charles VII à Prégent de Coëtivy, amiral de France, de toutes les terres et rentes vendues et aliénées par défunt Gilles de Rays, dont la fille unique et héritière, Marie, a épousé ledit Prégent.

Terres, seigneuries et domaines.

1° *En Bretagne,* La Benate, Bourgneuf en Rays, l'Ile de Bouin (p^r^ partie), les Jamonnières, le Loroux-Bottereau, les terres du Coutumier et les Prés au Seigneur (en Machecou), l'hôtel de Rays, à Nantes, Prinçay, Prigny et Vue, Saint-Étienne-de-Mermorte, Savenay, Seneché, Souché;

2° *En Anjou :* L'hôtel de Belle-Poigne, à Angers; Blaison et Chemellier, Chantocé et Ingrande, Fontaine-Milon, Grate-Caisse;

3° *En Poitou :* le Breuil-Mangou, près Poitiers; Chauroy et Sevret, près Niort; les Chênes, Faleron, la Mothe-Achard et la Maurière;

4° *En Touraine :* Mondon, près Champigné-sur-Veude;

5° *En divers pays :* Ambrières, Chabanays, Confolens, Saint-Aubin et la Voste;

Rentes (1738 réaux et 1060 l.), savoir : 200 livres sur toutes ses

(1) En transcrivant la date, le copiste a omis les chiffres *XL*, erreur facile à réparer par l'indication de la 24e année du règne de Charles VII.

Digitized by Google

terres, 150 l. ibid., 160 l. sur la forêt de Beaulieu, 368 réaux sur Brissac, 1200 sur Chantocé, 170 sur Longeville et les Chesnes, 500 livres sur la Mothe-Achard, 10 sur Plusquepont, 140 sur Pornic; *Les dîmes du Loudunois.* — 82.

359. — 16 mars 1446, à Chinon. — Lettres d'abolition données par le roi de France au duc de Bretagne, pour tous les faits advenus en ses États pendant la guerre contre les Anglais. — 80.

360. — 19 juin 1446, à Razillé, près Chinon. — Mandement du duc de Bretagne à Prégent, sire de Rays, de Coëtivy et de Taillebourg, amiral de France, d'aller, en compagnie de gens de guerre, au Guilledo ou autres places, pour y prendre messire Gilles de Bretagne, son frère, et le lui amener prisonnier quelque part qu'il soit. — 81.

361 *et dernier.* — 2 mars 1449, au manoir du Plessis *de Balneo,* diocèse de Vannes. — Jean Giresart, abbé de la Chaume, ayant permuté ce bénéfice pour le prieuré de l'Ile *Bremesen* avec Alain Loret, Yvon, abbé de Redon, confère à ce dernier la dignité abbatiale, mais seulement après avoir constaté que le seigneur de Rays, Prégent Coëtivy, amiral de France, a approuvé cette permutation dès le 9 février précédent. — 313.

P. MARCHEGAY.

(TABLE ALPHABÉTIQUE.)

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE DU CARTULAIRE.

Elle est divisée en quatre parties. Les trois premières sont consacrées à chacune des provinces de Bretagne, Poitou et Anjou, dont les sires de Rays étaient feudataires et dans lesquelles ils ont joué un rôle important, comme nous l'avons dit plus haut. Dans la dernière partie est indiqué ce qui concerne d'autres pays.

Tous les noms ne pouvaient y trouver place; mais aucun de ceux qui offrent un intérêt réel n'a été omis. Pour les noms de personnes, on les trouvera aux numéros indiqués à la suite de leur famille, seigneurie, comté, duché, etc., etc., prieuré ou abbaye.

Les anciennes dénominations les plus importantes de localités sont imprimées en italiques, à la suite de l'article qui les concerne.

Les abréviations : *Abb.*, *Aum.*, *Fam.*, *Pr.*, *Seign.*, etc., etc., désignent les *abbayes*, *aumôneries*, *familles*, *prieurés* et *seigneuries*.

Les chiffres qui suivent chaque nom renvoient aux numéros placés en tête de chaque analyse.

I. — Noms de Bretagne.

Aigrefeuille, 27.
Arthon, 111.
Bademorière (la), Pr., 76, 79, 86. Le nom moderne est *Val-de-Morière*.
Benate (la), 59, 62, 66, 68, 71, 77, 78, 110, 128, 184, 187, 193, 228, 254, 258. V. *Machecou*, Fam.
Blanche-Couronne, Abb., 202, 207.
Bois-Aimeri (le), Seign., 128.
Bourg-des-Moutiers (le), Pr., 9, 24, 207.
Bourgneuf en Rays, 25, 212, 221, 254, 258. Aum. et Frères-Mineurs, 137, 138, 230, 244.
Bretagne, 48, 50, 51, 53, 56, 77, 81, 197, 205, 258. Comté, 36, 43, 53, 57. Duché et Fam., 5, 6, 13, 16, 27, 28, 32-34, 40, 43, 45, 67, 118, 172, 174, 182, 186, 188, 190, 191, 213, 228, 229, 235, 240-243, 253-260. Marche, 206. Parlement, 242. V. *Mée*.
Bretesches (Guillaume des), 83, 105, 111.
Breuil-Herbaud, Abb., 1, 65, 72, 74, 161, 162, 185, 208, 231.
Brochereul (Robert), 226, 227, 232.
Buzay, Abb., 26, 114, 237, 238.
Chabot, V. *Sgrs de Rays*.
Châteaubriant, Fam. et Seign., 6, 31, 49, 81, 109, 110, 239.
Chaume (la), Abb., 12, 93, 113, 129, 261.
Chauvé, 161, 220.
Chef-Chef, 67, 77, 100, 200, 201, 226, 227, 235. *Chevecher*.
Chemeré, Pr., 29, 30.
Cheniché (*sic*), Pr., 233.
Chenu, Fam., 34, 42, 46, 53, 60, 81, 99, 133.
Clion (le), 21.
Clisson, Doyenné, 2. Seign., 19, 28, 141.
Coché, Fam., 15, 17, 49, 53, 62, 66-68, 77, 78, 100, 105.
Coëtivy (Prégent de), 238, 248-256, 258, 260, 261.
Couëron, 6, 26, 38, 44, 47, 67, 69, 77, 100.

Digitized by Google

Coûtumier (le), marais, 70.
Derval, Fam., 53, 68, 90, 99.
Dinan, Fam., 239, 245, 256.
Doulon, 18. *Dolon.*
Du Guesclin (Bertrand), 169.
Erdre (l'), rivière, 35. *Herda.*
Escoublac, 219.
Fresnay (Guillaume de), 33, 53.
Guerche (la), 37, 46, 50. Pr., 201.
Guilledo (le), château, 260.
Hermine (l'), château, 120.
Huguetières (les), 123, 245, 256.
Hunaudaye (la), V. *Tournemine.*
Ile Chauvet (l'), Abb., 57.
Ile de Bouin (l'), 15, 17, 26, 49, 66, 71, 88-90, 96, 102, 119, 128, 132, 136, 145, 146, 158, 159, 176, 196, 199, 212, 222, 223, 225, 230, 247-249, 254, 258. *Boign.*
Ile de Bremesen (l'), Pr., 261.
Jamonnières (les), 248, 254, 258.
La Bossac (Georges de), 205, 237.
Le Bœuf (Brient), 28, 38, 47, 61, 67, 68, 77, 100, 105.
Legé, 185, 206, 211.
Leon (Hervé de), 132, 140.
Lesqueren (Jean de), 175, 218.
Loheac (Guillaume de), 53.
Loroux-Bottereau (le), 127, 247, 258.
Machecou, 27, 28, 31-33, 36, 42, 53, 65, 81-83, 88, 102, 113, 120, 129, 130, 143, 144, 176, 182, 207, 236, 258. Seign., 11, 12, 14, 54, 84. Fam., 57, 59, 60, 62, 63, 66-68, 71, 77, 83, 91, 99, 109, 110, 117, 123, 127, 128, 134, 137, 138, 142, 145, 147, 149-154, 159, 187, 193, 194, 198-200, 206, 209, 211, 212, 221, 230, 244. Aum., Pr., Église, 92, 94, 120, 216. Cohue, Minage, 84, 88, 102. Forêt, Prés, 83, 91, 129, 130, 258.
Martigné-Ferchaud, 37.
Maumusson, 43. *Maumuchon.*
Mée (la), Bailliage, 6, 19. *Media.*
Melleray, Pr., 2.
Montfort, Comté, 240, 241.
Mothe-Almand (la), 207.
Muce (la), Seign., 53, 133, 141, 142, 207.
Nantes, 5, 9, 28, 33-35, 37, 38, 44, 47, 52, 53, 63, 67, 78, 84, 95, 99, 101, 103, 136, 143, 174, 175, 194, 211, 213, 216, 218, 222, 223, 225, 227, 232, 256-258. Évêques, 8, 9, 29, 30, 69, 101. Églises, 2, 8, 35, 127. Sénéchaux, 34, 36, 47, 60, 62, 84. Templiers, 2, 25.
Noue (la), Seign., 166, 221.
Nozay, 77.
Oudon, 241.
Penthièvre, Comté, 240, 242.
Pirmil, 43, Pr., 2. *Pilemil.*
Plaine (la), 202.
Plessis-de-Balneo (le), Manoir, 261.
Plessis-Raffray (le), 22, 25. *Plesseium Raffini, Raphiri.*
Ploërmel, 248.
Plusquepont, 258.
Porhouet, Comté, 249.
Pornic, 10, 26, 77, 81, 100, 202, 207, 258. Abb., 2, 15, 21. *Pornidium.*
Port-Durand (le), 8, 38, 67, 77, 100.
Poyzac (le), 65.
Prigny, 15, 19, 136, 182, 207, 258. Pr., 111.
Prinçay, 96, 182, 258.
Quimper-Corentin, 212.
Rays, 19, 40, 120, 188, 201, 213, 219, 220, 232, 245, 254, 255, 257. Seign., Ancienne maison, 1, 2, 5, 6, 8-10, 15-18, 20, 21, 25. Maison de Chabot, 20, 22-26, 28-39, 42, 44, 47, 48, 50-53, 55-57, 60-64, 66-71, 77, 78, 91, 93-100,

Digitized by Google

107, 108, 114, 115, 129-132, 139-144, 147, 150, 152, 153, 156, 166-168, 170, 174-177, 179-183, 186, 189-192, 194, 197, 203, 204, 238. Maison de Laval, 147, 156, 159, 174, 237-240, 242, 243, 247-249, 251, 253, 258. Les Briefs ou Brevets, 135, 147, 148. *Rees, Radesiæ.*
Redon, 253, 254. Abb., 93, 113, 261.
Rennes, 37, 245.
Rezé, Fam., 18, 36.
Richemont, Comté, 27, 240. V. à *Bretagne.*
Rohan, Vicomté, 32, 35, 249.
Rougé, Fam., 237.
Saffré, Fam., 6, 207, 237.
Saint-Cyr, 84, 105.
Saint-Étienne-de-Mermorte, 16, 156, 182, 236, 248, 254, 258. *De Mala Morte, Malemort.*
Saint-Étienne-de-Mont-Luc, 18.
Saint-Gildas-des-Bois, Abb., 173.
Saint-Hilaire-de-Mermorte, 72, 73, 115.
Saint-Hilaire-du-Bois, 19, 153, 168.
Saint-Malo, 196.
Saint-Mars, Aimeri, 77, 78, 100, 105.
Saint-Michel-Chef-Chef, 38, 198. V. *Chef-Chef.*
Saint-Père-en-Rays, 200.
Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, 27, 28, 32, 43, 53, 62, 77, 78. Pr., 82. *De Grandi Lacu.*
Sainte-Marie de Chef-Chef, 21.
Sainte-Opportune, Pr., 21.
Sauvage, Fam., 205, 237.
Savenay, 258.
Sèvre Nantaise (la), 3, 19. *Syvera.*
Souché, 229, 248, 258.
Tour (la) Ponthus de, 243.
Tournemine (Jean de), 237.
Touvois, 1, 72, 74. *Thoveia.*
Val-de-Morière, V. *Bademorière.*
Vannes, 132, 229, 230, 240, 243, 255, 256, 261.
Vigneux, 18.
Vitré, 77, 91, 177.
Vioreu, 123.
Vue, 40, 43-45, 55, 69, 77, 94, 182, 258. *Veuz.*

II. — Noms de Poitou.

Antigny, 19.
Apremont, Seign., 3, 61, 81.
Aquitaine, Templiers, 10, 21, 25.
Aventon, 164.
Bandouille-sur-Dive, Pr., 75.
Baussay, Fam., 116, 117, 121, 122, 124-126, 149, 151, 160, 164.
Belleville, Seign., 27, 28, 31, 32, 34, 36, 42, 53, 56-61, 141.
Benez, 149, 151.
Bouin. V. à *Bretagne, Ile de Bouin.*
Brandois, Seign., 70, 81, 157, 214.
Breuil-Mangou, *près Poitiers,* 258.
Chabot, 19. V. *la Mothe,* et *Rays en Bretagne.*
Chaise-le-Vicomte (la), 56.
Chandos (Jean), 169.
Chantemerle, 3, 19. *Cantumerula.*
Chapelle-Achard (la), 225.
Chapelle-Themer (la), 19.
Chênes (les), 205, 215, 258.
Corp, 20.
Coudrie, Commanderie, 10.
Coulonges-les-Royaux, 19, 57. *Colonges les Réaulx.*
Faleron, 1, 70, 150, 153, 157, 175. 214, 218, 219, 224, 227, 232, 258, Rivière, 65, 72.
Fief Maqueau (le), 81, 150, 157, 214.
Fontenay-le-Comte, 115, 156, 179.
Fombedoire (la), 122.
Fontenelles (les), Abb., 14, 54, 84, 88, 102, 166.
Froidfont, 1, 175, 218.

Digitized by Google

Frosse, 20.
Gaines, Pr. de Fontevraud, 217.
Garnache (la), 57, 59, 65, 249. *Guanapia, la Gasnache.*
Gastine (la), 19.
Guyenne, Duché, 161.
Hérisson, 3. *Irriconium.*
Larchevêque, Fam. Seign. de Parthenay, 59, 115, 139, 156, 171, 173; de Taillebourg, 181.
La Trémoille, Fam., 178.
Loge-Fougereuse, 19.
Longeville, 179, 258.
Loudun, 164, 258.
Lusignan, 20, 187. *Leziniacum.*
Mareuil, 19, 81.
Mauleon (Savari de), 3.
Maurière (la), Seign., 70, 81, 150, 153, 157, 168, 175, 179, 205, 214, 215, 218, 258.
Mervent, 19.
Meurière (la), Pr., 108.
Mirebeau, 4, 116, 117.
Montaigu, 31, 57, 59.
Mothe (Guillaume de la), 3, 7, 91, 131.
Mothe-Achard (la), Seign., 70, 81, 150, 153, 156, 168, 179, 183, 205, 214, 215, 227, 232, 243, 258.
Neuville, 116.
Niort, 151, 169.
Oulmes, 19.
Palluau, 205.
Parthenay, 19, 46. V. *Larchevêque.*
Poitiers, 124, 125, 187, 199; Grands-Jours, 170. Évêque, Doyen, Abb. de N.-D., 22, 24, 25, 127.
Poitou, 48, 81, 171, 205, 258. (Le comte de), 56. Marche, 206.
Pouzauges, Seign., 88, 127, 128, 134, 146, 199.
Rocheservière, 19.
Roche-sur-Yon (la), 70, 81-83, 91, 95, 96, 103, 104, 106-108, 113, 128, 151, 161, 171, 177.
Rortays, Seign., 166.
Saint-Hilaire-le-Voubis, 70, 81.
Saint-Jean-de-Mont, 161.
Saint-Liguaire, Abb., 3. *S. Leodegarius.*
Sainte-Flaive, Fam., 61, 101.
Sainte-Hermine, Seign., 20. *S. Hermes.*
Seneché, 121, 164, 258.
Sevret, 258.
Talmont, Abb., 3.
Talmont et le Talmondais, Seign., 22, 56, 81, 107, 108, 150, 152, 157, 179, 214.
Thiré, 19, 20.
Thouars, Vicomté et Fam., 11, 12, 23, 70, 81, 88, 91, 107, 108, 115, 150, 157, 179, 214, 215, 231, 244.
Vairé, 103.
Vendeuvre, 164.
Vouillé, 125.
Vouvent, 115, Seign. V. *Larchevêque-Parthenay.*

III. — Noms d'Anjou.

Aménard (Gui), 184.
Angers, 4, 13, 37, 39, 48, 51, 64, 77, 112, 197, 252, 258. Abb., 9, 24, 29, 30. Archid., 50. Aum., 31. Chapitre, 210, 234. Doyen, 142, 147, 150-153. Évêque, 46.
Anjou, 48, 50, 51, 163, 197, 258. Bailli, 39. Ducs, 89, 95, 163, 250-252.
Avoir, Fam., 101, 165.
Avrillé, 163, 165.
Beaufort (Roger, comte de), 171, 173.
Blaison, Chapitre, 4. Seign., 258. *Blazonium, Blazon.*
Briollay, 178, 247.
Brion-en-Vallée, 85, 87, 89, 95, 112, 177.
Brissac, 184, 209, 247, 258. *Brochesac.*

Digitized by Google

Bruères (Garnier des), 4.
Chantocé, Seign., 178, 226, 243, 247, 250, 251, 258. Sgrs, 63, 91. V. à *Craon*.
Châteaugontier, Seign., 37, 39, 41, 43, 45, 46, 48, 50, 51, 66, 67, 77, 78, 100.
Chemellier, 258.
Chemillé (Aliette de), 184.
Chemiré-sur-Sarthe, 41.
Coëmes (Robin le Vieux, de), 37.
Combres (Yvon de), 4.
Coudray (le), près Châteaugontier, 48.
Craon, Fam. et Seign., 64, 91, 137, 178, 203, 204, 226, 229, 230, 234, 239-244.
Fontaine-Milon, 258.
Fontevraud, Abb., 76, 79, 80, 86, 217. V. *I, Bademorière; II, Gaines*.
Gratecuisse, 41, 48, 258.
La Haye-Joulain (Joulain de), 50.
La Haye-Passavant, Fam., 181, 184, 187.
Ingrande, 228. V. *Chantocé*.
Lenay (Geoffroi de), 4.
Liré (Maurice de), 101.
Luigné (Peloquin de), 4.
Miré, 41.
Montreuil-Bellay, Seign., 85, 87, 127.
Port-de-Vallée (le), 217.
Pouancé, Sgrs, 37, 39, 45, 46, 50, 77, 91.
Quatrebarbes (Guillaume), 237.
Saint-Florent-le-Vieil, 234.
Saumur, Bourgeois, 85, 87.
Segré, 50.
Sermaise, 78.

IV. — Noms divers.

Abbeville (nef nommée la St-Nicolas d') 135.
Amboise, V. *Vicomtes de Thouars*.
Anglais, 170, 259.
Angleterre, Roi, 166, Prince de Galles, 161. Bristol, Lymerick, Westford, 196.
Aragon (Pélerinage d'), 101.
Aunis (l'), Andilly, 126. Benon, 179. Dompierre, 149. La Leu, 154. La Rochelle, 7, 126, 147, 148, 215.
Blois, 48. V. *I, Penthièvre*.
Bourgogne, 191.
Chancelade (la), Abb., 102. *Cancellata*.
Chatillon (Hugues de), 76, 79, 80.
Citeaux, Abb., 114.
France, 107, 108, 247. Rois, 7, 13, 102, 109, 110, 166, 169, 172, 183, 215, 252, 258, 259.
Grandmont, Pr., 75, 97, 98.
Maillé (Béraud de), 75, 91.
Maine (le), 151, 163. Ambrières, 558.
Beaumont (le vicomte), 46, 50, 77. Laval, 37, 91, 177. V. *I, Rays*. Le Mans, 48. La Suze, 178, 247.
Melun, Vicomté. V. *III, Montreuil-Bellay*.
Normandie, 108. Caudebec, Caux, 188. Cherbourg, Dieppe, Harfleur, 196, 238. Paynel, Fam., 180, 239.
Papes (Jean XXII et Martin IV), 101, 137.
Paris, 36, 46, 139, 141, 142, 152, 153, 166, 178, 182-184, 186, 191, 192, 197, 209, 215, 218.
Perche, Montfort, 46. Nogent-le-Rotrou, 39, 43, 48.
Saintonge, St-Jean-d'Angely, 126. St-Savinien, Taillebourg, 135, 143, 144, 181. V. *I, Coëtivy; II, Larchevêque*.
Toulouse, 250 252.
Touraine, 82, 83, 113, 215, 258. Blalay, 116. Chinon, 215, 258-260. Foncher, 37. Marmoutier, Abb., 94. Mondon, près Champigny, 258. Razillé, 260. St-Christophe, Semblançay, 171.

Digitized by Google

CHRONIQUE DU MOIS.

JUILLET 1856.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — *Séance du 3 juin* 1856. — On a d'abord procédé à l'élection de MM. Le Mesle, Couprie, Impost, Marionneau et l'abbé Dubois, en qualité de membres titulaires; puis M. le président a proposé à la Société de décider qu'elle ferait abandon au département de son Musée archéologique, et de sanctionner ainsi l'avis que le comité central avait déjà émis à l'unanimité sur ce sujet. Après quelques observations présentées par divers membres, l'assemblée a également adopté à l'unanimité les conclusions de son président. — M. Dague-Dubois dépose sur le bureau divers objets gaulois ou romains, tels qu'un bracelet et des monnaies; M. Nau offre également deux briques émaillées, provenant de l'ancien hôtel de Sécillon, en Piriac. — M. Vandier fait ensuite part de plusieurs dons : par M. l'abbé François Cottineau, un couvercle de tombeau de l'époque mérovingienne, trouvé dans l'église de Saint-Donatien; par M. Le Mesle, un coffret de la Renaissance en bois sculpté; par M. de Kersabiec, un fragment de mosaïque découvert à Pompéia; par M. Dugast-Matifeux, un vase vernissé du XIVe siècle, venant de Montaigu; par M. Moriceau, entrepreneur, un bout de solive, décoré d'une fleur de lis. — Cette énumération terminée, M. Armand Guéraud donne la description d'un missel nantais du XVIe siècle conservé à la bibliothèque du Mans, et M. A. de la Borderie lit la suite des notes prises pendant un voyage en Bretagne.

— La pose de la première pierre du nouvel Hôtel-Dieu de Nantes, a eu lieu le vendredi 15 août 1856, en présence d'un nombreux concours de curieux. M. Ferdinand Favre, maire de la ville, présidait la cérémonie. Cette première pierre a été bénie par Mgr l'Évêque, et des discours ont été prononcés par le Préfet et le Maire de Nantes.

— Le 17 juillet 1856 a eu lieu la mise à l'eau du magnifique clipper *Charles-Martel*, construit par M. Guibert pour la maison Bazin, Léon et Cie, de Marseille. Le *Charles-Martel* est le plus grand navire en bois qui ait été construit sur les chantiers de Nantes. Sa longueur sur le pont est de 66^m^; sa largeur hors bordage, de 12^m^,40; son creux total, de 8^m^,20. Son déplacement est de 2250 tonneaux. Le navire a trois ponts. Il est muni d'une machine auxiliaire de la force de 60 chevaux, qui lui donnera une vitesse de quatre nœuds et demi seulement, et qui lui servira uniquement à traverser les calmes. L'hélice se remonte jusque sur le pont supérieur, par un puits placé entre les deux étambots

— M. du Couëdic de Kergoaler vient d'être chargé d'une mission intéressant au plus haut degré l'agriculture. Il doit se rendre sous peu en Angleterre et en Écosse, pour étudier, dans les grandes exploitations agricoles de M. Kennedry et autres, la question si importante des engrais en général, et

Digitized by Google

spécialement celle des engrais liquides, qui produisent journellement de si merveilleux résultats, et dont il fait lui-même l'heureuse expérience sur sa terre du Lézardeau.

— On lit dans l'*Union de la Sarthe* du 24 juillet 1856 : « En ouvrant une tranchée dans les rues Saint-Martin-de-Paris et du Paon, pour placer les tuyaux destinés à l'écoulement des eaux des fontaines publiques au Mans, les ouvriers viennent de mettre à découvert, dans la longueur de ces rues, la trace d'une voie romaine parfaitement caractérisée. Cette voie est à 60 centimètres au-dessous du pavage actuel; on pense que ce pourrait bien être la grande voie militaire qui conduisait du Mans à Tours. On a découvert aussi dans les mêmes endroits divers objets remontant à l'époque romaine, tels que des débris de vases rouges et noirs vernissés, d'amphores, d'urnes cinéraires, à côté desquels étaient des fragments de charbon, des ossements, des briques à rebords, des fers à cheval, peut-être à mulet, à en juger par leurs petites dimensions, etc..... Ces objets ont été déposés au musée historique de la ville. »

— La Loire, dans l'inondation dernière, a tellement bouleversé et fouillé les terres, qu'elle a mis à nu en plusieurs endroits des débris curieux, profondément enfouis depuis des siècles. Ainsi, les *Affiches de Sancerre* nous apprennent que dans ces parages on a découvert avec étonnement, après la retraite des eaux, les ruines d'une ancienne ville gallo-romaine située sur les bords du fleuve.

L'inondation du Cher a produit des effets semblables. On voit en ce moment, sous le péristyle du théâtre de Bourges, un objet très-curieux provenant de la dernière crue. C'est une pirogue creusée dans un seul tronc d'arbre, et dont il semble que l'on puisse faire remonter l'origine jusqu'aux Gaulois. Les eaux du Cher ont soulevé ce curieux spécimen de l'art de la navigation chez nos ancêtres, de la couche de sable où il était enfoui depuis des siècles, et l'ont apporté dans une prairie appartenant à la famille Soumard de Villeneuve, où elles l'ont laissé à sec en se retirant. Il a été recueilli avec soin et envoyé à Bourges, dont il est destiné à enrichir le musée. (*Courrier du Morbihan*, 24 juillet 1854.)

— Une découverte très-curieuse vient d'être faite à Gothland, une des îles de la mer Baltique, appartenant à la Suède. On a trouvé près de Forasund, en faisant des fouilles, des armes, des monnaies d'or et d'argent et des vases précieux. Ces objets remontent tous aux Xe et XIe siècles. A cette époque, dit le *Moniteur de la Flotte*, l'île de Gothland était habitée par des pirates célèbres qui ravageaient la mer Baltique. Un de leurs chefs, nommé Sarka, devenu célèbre par son audace et ses entreprises, fit la guerre aux princes scandinaves, qui se liguèrent contre lui et le poursuivirent jusque dans son repaire. Sarka, sur le point de succomber, engloutit dans la terre ses trésors et

Digitized by Google

ses richesses, et mourut, comme Sardanapale, au milieu de ses femmes et de ses compagnons de débauche. Les médailles et les armes retrouvées à Gothland proviennent de ce pirate célèbre, ainsi que le prouvent les chiffres tracés sur un grand nombre d'objets, et notamment sur des vases d'argent qui lui ont appartenu. (*Courrier du Morbihan*, 29 juin 1856.)

Plusieurs découvertes du même genre ont déjà été faites sur les bords de la mer Baltique, et toutes ont jeté une grande lumière sur plusieurs points fort obscurs de notre numismatique nationale aux Xe et XIe siècles. Il serait à désirer que le *trésor* de Forasund fût le sujet d'un travail entrepris par une personne versée dans cette branche de l'archéologie.

— On écrit de Chamounix, qu'une ascension à l'aiguille du Midi a été accomplie, pour la première fois, le 5 août 1856, avec autant de courage que de persévérance, par un Français, M. le comte de Bouillé, de Nantes. Après de nombreuses tentatives réitérées pendant plusieurs années, M. le comte de Bouillé, parti de Chamounix le 4 août, à sept heures du matin, est arrivé au sommet de l'aiguille, le 5, à sept heures du matin, et y a planté le drapeau. Les guides étaient MM. Jean Balmat, chef; Ambroise Simon; Jean, Alexandre et Ambroise Devouasson; et Jérémie Cros. Il y avait aussi deux porteurs, MM. Jean Lomou et Jean Balmat, et un mineur, M. Belin. Ces hommes portaient trois échelles d'une hauteur de 4 mètres et 100 mètres de cordes. La rentrée de M. de Bouillé à Chamounix a éclipsé toutes les réceptions faites jusqu'à présent; le canon a annoncé que le pays célébrait une fête.

NÉCROLOGIE. — Le 4 juillet 1856, une foule innombrable de magistrats, d'avocats, d'amis, ont rendu les derniers devoirs à l'un des membres les plus honorables, les plus estimés et les plus distingués du barreau de Rennes. M. Auguste Grivart a succombé, le 2, à une courte et violente maladie, dont les symptômes alarmants ne se sont prononcés que peu d'heures avant son décès. M. Grivart portait avec honneur un nom déjà célèbre au palais. Sa mort a été un événement dont l'annonce inopinée a retenti douloureusement dans le cœur de ses nombreux amis, et de ses clients, auxquels il prêta l'appui de son talent hors ligne. Sa perte a été vivement sentie au conseil municipal, où il siégeait depuis près de vingt ans; au sein de son ordre surtout, qui l'avait souvent choisi pour bâtonnier.

— Mme Adélaïde-Claudine-Catherine-Félicité Blanc du Ros, veuve de M. le comte Camille-Philippe de Lantivy, ancien capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Jean-de-Jérusalem, est décédée à Rennes le 2 juillet, dans sa 89e année. Mme de Lantivy était, dit-on, du nombre de ces âmes privilégiées qui savent réunir les plus merveilleux contrastes, la délicatesse et la force, l'esprit et la profondeur. Aux grâces légères de l'ancienne société, elle joignait le savoir et le sérieux de la France nouvelle.

Armand GUÉRAUD.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE MENSUEL,

Indiquant tous les ouvrages imprimés dans les départements formés de la division de la Bretagne, du Poitou et de l'Anjou, et ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements, ou sont publiés par des auteurs qui y sont nés.

COMPENDIUM PHILOSOPHIÆ, juxta doctrinam S. Thomæ Aquinatis, ad usum seminariorum, auctore P. C. Roux-Lavergne, presbytero in seminario Rhedonensi, etc. In-12 de 21 ff. Impr. de Vatar, à Rennes. 3.ᵐ

DISCOURS prononcé aux obsèques de M. Amussat, le 16 mai 1856, par M. H., baron Larrey, au nom de l'Académie de médecine. In-8° d'1 f. — A Paris, chez J.-B. Baillière. (Extr. du *Bulletin de l'Académie impériale de médecine*, t. XXI, p. 765.)

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES D'AGRICULTURE raisonnée et d'économie rurale, par demandes et par réponses, par J.-L. Bahier. In-12 de 1 2 ff. Impr. de Prud'homme, à St-Brieuc.

LE CHAMP DES MARTYRS; par Godard-Faultrier. In-18 de 6 ff. 7/9. 2ᵉ *édition*. Impr. de Cosnier et Lachèse, à Angers. (Dix-huit lettres et pièces justificatives.)

PRÉCIS historique et critique sur la restauration des livres du chant grégorien; par M ' Pierre Alfieri, de Rome, camerier secret de Sa Sainteté Pie IX, etc. In-8° de 4 ff. 1/2. Impr. de Vatar, à Rennes.

LES SAINTS DU MOIS, ou Lectures pratiques pour chaque jour du mois; par M. l'abbé C.-M. Le Guillou, chanoine honoraire de Quimper, aumônier de la Charité, à Paris. In-32 de 12 ff. 1/16. (Ouvrage illustré de 384 gravures sur bois, avec encadrements.) — A Besançon, chez Turbergue.

LE BARREAU DU PARLEMENT DE BRETAGNE au XVIIIᵉ siècle (1733-1790). Documents publiés par Frédéric Saulnier. In-8° d'1 f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

CATALOGUE DES MONUMENTS HISTORIQUES du Morbihan jugés dignes d'être décrits ou conservés, rédigé par les soins de la Société archéologique. In-8° de 3 ff. Impr. de Galles, à Vannes.

COURS ÉLÉMENTAIRE DE PRÉDICATION, à l'usage des séminaires; par un ancien directeur de séminaire. In-12 de 11 ff. 1/2. Impr. de Cosnier et Lachèse, à Angers. — A Paris, chez Vivès, rue Cassette, 23.

DÉCOUVERTES DES ÉCHAUBROGNES; par F. Parenteau. In-8° de 3/4 de f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

ETUDE SUR LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE MAINE-ET-LOIRE. Rapport à la Société industrielle d'Angers, sur les *Archives d'Anjou*, de P. Marchegay, par J. Saurin. In-8° de 3 ff. 1/4. Impr. de Cosnier et Lachèse, à Angers.

LE LUXE ET LA CHARITÉ. Acte en tableaux; par Mᵐᵉ Achille Comte. In-8° d'1 f. Impr. de Busseuil, à Nantes. (Représenté sur le Grand-Théâtre de Nantes, le 17 juin 1856, dans la soirée au bénéfice des inondés. Vendu à leur profit : 50 cent.)

NOTICE SUR JOSEPH-MARIE CALLOCH, inspecteur des écoles primaires dans la Loire-Inférieure; par Armand Guéraud. In-8° d'1 f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

POMOLOGIE DE MAINE-ET-LOIRE. Livraisons 1 à 3. In-8° de 3/4 de f., plus 8 pl. Impr. de Cosnier, à Angers. (1850-1855). — (Publiée par la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Travaux du comice horticole de Maine-et-Loire.)

RELIQUES DE SAINT APOTHÈME, évêque d'Angers; par Aimé de Soland. In-8° d'1/4 de f. Impr. de Guéraud, à Nantes.

SOIRÉES DE CHAZERON, ou Entretiens philosophico-théologiques sur l'histoire de la déchéance et de la restauration progressive de l'humanité; par l'abbé Rougeyron (du diocèse de Clermont). 2 vol. in-12, ensemble de 45 ff. Impr. de Cosnier et Lachèse, à Angers. — A Paris, chez Vivès.

THÉATRE DE LA GUERRE EN ORIENT. Par M. Adville, bibliothécaire d'Angers. In-8° de 9 ff., plus une carte. Impr. de Lecerf, à Angers.

VIE DE Mˡˡᵉ DE MELUN (1618-1679); par M. le vicomte de Melun. 2ᵉ *édition*. Grand in-18 de 9 ff. 5/9. Impr. de Cosnier et Lachèse, à Angers. — A Paris, chez Lecoffre. (1855.) 4.ᵐ

GRAMMAIRE ANGLAISE, par J.-P. Guzzi, professeur au lycée d'Angers. In-12 de 9 ff. Impr. de Barassé, à Angers. — A Paris, chez Hachette. 2.ᵐ

CANNEN SPIRITUEL a Bassion hur Salver Jesus-Chrouist. In-12 d'1/3 de f. Impr. de Galles, à Vannes.

FURNEZ BREIZ Sagesse de Bretagne, ou Recueil de proverbes bretons. Petit in-8° de 6 ff. 3/4. Impr. de Gousset, à Lorient.

GUERZENNEU EID OL ER BLAI. In-12 de 7 ff. 1/3. Impr. de Galles, à Vannes.

PEDENNEU AVEIT SANTEFIEIN EN DEUÉH. In-32 de 3 ff. 1/2. Impr. de Galles, à Vannes.

(*Bibliographie de la France.*)

Digitized by Google

TABLE

DE LA TROISIÈME ANNÉE.

Pages

PRÉFACE. v

La vie et la mort du président Brisson; par Alfred GIRAUD. 7

La Cathédrale de Nantes. — Documents inédits. — Par A. DE LA BORDERIE. 27, 321

Simple récit de l'explosion du *Panayoti*, écrit sous la dictée d'Yves TRÉMINTIN, né à l'île de Batz (Finistère), en 1778. (Extrait de la collection d'autographes de M. H. de Saint-Georges). 41

Martyre de saint Gohard, évêque de Nantes; par Aimé DE SOLAND. . 45

Le Loup, élégie; par Émile GRIMAUD. 52

Critique littéraire 55, 175, 244, 429, 629

Dictionnaire héraldique de Bretagne, de M. P. Potier de Courcy; par P. DELAIGNE-VILLENEUVE, p. 55. — Notice statistique sur les Hospices de Nantes et le mouvement de leur population, de M. J.-C. Renoul; par Armand GUÉRAUD, p. 175. — Le Progrès, Album de Lecture; méthode basée sur l'étude par la mémoire; de Mme Tardiveau (Sophie Berranger); par le docteur MALHERBE, p. 244. — Les Odes d'Horace, traduites en vers français, de M. Charles Palliot; par Alfred GIRAUD, p. 429. — De la Puissance maritale, de M. I. Viaud; par Joseph MARTINEAU, p. 629. — Cours familier de Littérature, de Lamartine; par Edmond TEXIER, p. 632.

Chronique du mois, par Armand GUÉRAUD. 59, 124, 186, 246, 315, 379, [443, 508, 570, 635, 700, 765

Bulletin bibliographique. 63, 127, 191, 256, 320, 384, 447, 511, 575, 640, 704, 768

Le Premier Journaliste du Poitou. — Notice sur René-Alexis Jouyneau-Desloges, écrite par lui-même. — Par DUGAST-MATIFEUX. 65

Des Nannètes aux époques celtique et romaine, par BIZEUL (de Blain). (*Suite.*). 72, 667, 728

Villenave. — Nantes : 1792-1802. — *Troisième partie.* — Par Évariste COLOMBEL. 83

Restauration de l'église de Saint-Servan. 90

Biographie du comte Bourke; par P. LEVOT. 94

Digitized by Google

Page

Inscription lapidaire trouvée à Lyon, concernant un Poitevin, Lucius Lentulius Censorinus. 98

L'Homme qui a un poil dans la main; légende en vers; par Alfred GIRAUD. 100

Charte et Lettre missive de Guiano, seigneur d'Ancenis; par P. MARCHEGAY. 107

Présent fait au duc de Bretagne par la ville d'Angers; par P. MARCHEGAY. 112

Bibliographie. — Du prix courant des livres rares. — Par E. GAUTIER. 114, 309, 436

Notice nécrologique sur M. Pressac; par REDET, archiviste de la Vienne. 122

Lettre de M. DE LAMARTINE à l'auteur des *Vestiges*. 125

Joseph-Michel Pellerin. — 1751-1794. — Par X.. 129

La Seigneurie de Noirmoutier en 1484; par P. MARCHEGAY. 141

La Grotte du P. Grignon, dit de Montfort, dans la forêt de Vouvant; par Benjamin FILLON. 153

Attaques des Anglais contre Saint-Malo; par F. POEY-D'AVANT. . . . 157

Notice littéraire sur Romain du Pin-Pager; par Alfred GIRAUD. . . . 167

Monnaies féodales françaises (annonce d'un travail d'ensemble préparé par M. Faustin Poëy-d'Avant); par Armand GUÉRAUD. 185

Jean Chandos, connétable d'Aquitaine et sénéchal de Poitou; par Benjamin FILLON. 193

Ouverture du Nouveau Musée de Rennes; par F. SAULNIER.. 226

Donnez au pauvre! poésie; par le vicomte E. S. K. 229

Une visite à la Civélière; par le comte O. DE SESMAISONS. 233

La Guillaneu, chanson poitevine; par Firmin JOUSSEMET. 241

La Tour d'Auvergne. — Sa statue et sa correspondance. — Par A. DU CHATELLIER.. . . . . 257, 337, 417, 469

Considérations sur la Bretagne; par M. POUMAER, premier avocat général à la cour de Rennes. 281

Deuxième Mémoire sur les fouilles et découvertes, en 1854, dans le champ des Bésirais et les environs, commune de Sautron (Loire-Inférieure), par PHELIPPES BEAULIEUX 292

L'atelier de Gaston Guiton, à Paris; par Alfred GIRAUD. 300

Une Muse vendéenne; par F. POEY-D'AVANT.. 304

La Montagne des Alouettes, poésie; par Alfred GIRAUD. 307

Notes sur la mort et la sépulture du cardinal de Bourbon; par F. BONCENNE, juge au tribunal civil de Fontenay (Vendée). 328

Congrès de l'Association bretonne, à Brest. — Rapport sur les travaux de la classe d'Archéologie; par P. DELABIGNE-VILLENEUVE.. . . . 348

— Compte rendu des séances de la classe d'Agriculture; par le comte O. DE SESMAISONS. 358

Digitized by Google

Pages

Biographie de Jacques-Noël Sané, ingénieur-constructeur, inspecteur général du génie maritime; par P. LEVOT. 362
A mes Livres! — Esquisse poétique. — Par le Colonel Ch. DE ROZIÈRES. 371
Une lettre de Hoche, commandant l'armée des côtes de l'Océan (26 février 1796). 377
Le Poitou sous la domination romaine, sous le gouvernement des Visigoths et sous la première et la seconde race de nos rois. — Étude historique. — Par E.-G. DU FOUGEROUX. 385
F.-A. Bar, auteur dramatique. Nantes: 1782-1853. — Par Évariste COLOMBEL. 402
Le Cartulaire des sires de Rays. — Table analytique des chartes qu'il contient. — Par P. MARCHEGAY. 449, 559, 613, 687, 743
Le Barreau du parlement de Bretagne au XVIIIe siècle (1733-1790). — Documents inédits. — Par Frédéric SAULNIER, avocat à la cour impériale de Rennes. 480
Découverte des Echaubrognes. — Monnaies royales et baronales. — Par F^d PARENTEAU. 493
Reliques de saint Apothême, évêque d'Angers; par Aimé DE SOLAND. 502
Maillezais, poésie; par Alfred GIRAUD. 504
Programme des prix proposés par la Société Académique de Nantes, pour l'année 1856. 506
Le chevalier de Nouainville. — Épisodes de mœurs du XVIIIe siècle. — Par Ch. DE SOURDEVAL. 513, 577
Découverte dans le Finistère d'un atelier de figurines gallo-romaines. — Lettre à M. de Caumont. — Par A. DU CHATELLIER. 529
Une fête à Nantes au XVIe siècle. — Jean Bouchet, de Poitiers. — Par DUGAST-MATIFEUX. 537
La Damoiselle au blanc mantel. — Légende vendéenne. — XIVe siècle. — Par Émile GRIMAUD. 550
Théodicée de Platon (de M. Mourier, recteur de l'Académie de Rennes); par Évariste COLOMBEL. 594
Biographie du président Hébasque; par X. 603
Mnémosyne, poésie; par le colonel Charles DE ROZIÈRES. 608
Programme des questions proposées pour la classe d'Archéologie de l'Association bretonne, Congrès de Saint-Brieuc, 1856. 625
Notice historique sur le premier établissement de l'Hôtel-Dieu de Nantes et sur sa reconstruction actuelle, par le docteur ANIZON. . . . 641, 705
Découverte du premier volume de la *Cité de Dieu*, de saint Augustin, manuscrit de la bibliothèque publique de Nantes; par E. GAUTIER. 674
Pierre de la Noulx, miniaturiste poitevin; par Benjamin FILLON. . . . 678

Digitized by Google

Pages

Un Missel nantais conservé à la bibliothèque publique du Mans; par ANJUBAULT, bibliothécaire-archiviste de cette ville 681

Notices nécrologiques; par Armand GUÉRAUD. 62, 126, 189, 255, 318, 383, [445, 510, 639, 703, 767

Mgr Claude-Louis de Lesquen, baron Barchou de Penhoën, p. 62. — Marie-Alfred-Ernest de Cornulier-Lucinière, p. 126. — Eugène de Kerguern, Mathurin-Joseph Guibert, Combe-Siéyès, Paul-Marie Le Tarouilly, p. 189. — Antoine-Honoré-Léon Faye, p. 190. — Julien-Anne Fouré, Coisy, p. 255. — Jean-François Parquetau, p. 318. — François-Marie-Guillaume Habasque, Malo-Joseph de Garaby, p. 319. — Richelot, l'abbé Le Change, l'abbé des Rieux, de Carné père, Armand Perrin, Mme Billault (née Ducoudray-Bourgault), p. 383. — Eugène Mordret (par Joseph MARTINEAU), p. 445. — Éric de Béru, p. 446. — Michel-Thomas Louis, Rioust de l'Argentaye, Dubreil de Pontbriant, Armand Gaultier de la Guistière, p. 510. — Binet, sœur Marie Jousserant, p. 639. — Augustin Belêtre-Viel, Haugou, p. 703. — Auguste Grivart, Mme de Lantivy (née Blanc du Ros), 769.

Nantes, Imprimerie Aud GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE

Aⁿᵈ GUÉRAUD & Cⁱᵉ,

PASSAGE BOUCHAUD, NANTES.

Petite Géographie de la Loire-Inférieure, par Eugène TALBOT et Armand GUÉRAUD, correspondants du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, etc., avec une carte du département : DEUXIÈME ÉDITION, revue avec soin et sensiblement augmentée; OUVRAGE APPROUVÉ par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, et MENTIONNÉ avec distinction par l'Institut de France (Académie des Sciences); 1 vol. in-18 de 316 pages. . . . 1 fr. »

En donnant des détails précis de topographie, de statistique et d'histoire, les auteurs ont eu pour but de faire un livre qui fût approprié aux besoins de l'instruction, en même temps qu'il pût servir de guide aux voyageurs dans le département de la Loire-Inférieure. Ils ont parcouru toutes les communes du département, afin de ne rien avancer qui n'ait été vérifié sur les lieux. La carte du département a été dressée par M. PINSON, sur une échelle assez grande pour pouvoir être utile à MM. les voyageurs, les propriétaires, les agents voyers, etc.

Lettre d'vn Conseillier de Nantes *à Son Amy, sur l'evasion de Monsievr le Cardinal de Retz, A Nantes, M. DC. LIIII; suivie d'une Lettre du duc de Brissac.* — Gr. in-8°. . . . . 1 fr. »

Les Moulins en deuil, *épisode de la guerre de la Vendée.* — 1793. — par Mᵐᵉ Mélanie WALDOR. — Deux jolis volumes format anglais. . . 6 fr. »

Étude historique et morale sur le Compagnonnage et sur quelques autres associations d'ouvriers, depuis leur origine jusqu'à nos jours, par M. C.-G. SIMON, membre de la Société académique de Nantes, etc. — Brochure in-8° de 176 pages. . . . . 2 fr. 50

Essais de Biographie maritime, ou Notices sur des Hommes distingués de la marine française; par LEVOT, conservateur de la Bibliothèque du port, à Brest : un vol in-8°. . . . . 5 fr. »

Biographie bretonne, par P. LEVOT, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest, l'un des rédacteurs de la *Biographie universelle*, etc.

Le savant, modeste et consciencieux auteur a compris que pour doter son pays d'une *Biographie sérieuse et complète*, il ne lui suffisait pas d'avoir travaillé pendant vingt ans; mais que le concours d'écrivains dispersés dans toute la Bretagne, lui était encore indispensable. Il a, en conséquence, appelé comme collaborateurs : MM. Bizeul, A. de Blois, A. Burnel, A. de Courson, Cunat, E. Carissan fils, de Rostaing de Rivas, Duchatellier, Dugast-Matifeux, Armand Guéraud, Ch. Laennec, Th. de la Villemarqué, J.-A. de Kergaradec, Le Jean, A. de la Borderie, J. de Penguern, etc., etc.

La *Biographie bretonne* comprendra environ 24 livraisons in-8° de 80 pages chacune.

Le prix de la livraison est de 1 fr. 50 c.

Les 22 premières sont en vente.

Le Progrès, album de lecture. *Méthode nouvelle et complète basée sur l'étude par la mémoire* et aplanissant toutes les difficultés. Lecture courante en 50 leçons. Cinq parties, en dix-huit tableaux. Par Mᵐᵉ Tardiveau (Sophie Berranger). — (Cet ouvrage a reçu, par un vote unanime, l'approbation de la Société académique de Nantes.) — 1 vol. petit in-4° de 21 ff. (168 pp.) Prix. 2.»»

Essai sur l'art de vérifier les dates des Calendriers Julien et Grégorien; par E. MORIN, docteur ès lettres, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes. Un vol. format Charpentier. — Prix. . . . . 2 fr. »

Mémoire historique sur l'abbaye de l'Ile-Chauvet, *ordre de Saint-Benoît, dans le diocèse de Luçon, par le P. Arsène Cochois, ermite camaldule, prieur de cette maison;* annoté et suivi de la description des restes de cette abbaye, par Armand GUÉRAUD. — Gr. in-8°. . . . . 2 fr. »

La Bretagne, son histoire et ses historiens; par M. G. LE JEAN, lauréat de l'Institut. — 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr. »

Digitized by Google

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

La ***Revue des provinces de l'Ouest*** paraît le 1er de chaque mois, par numéro de 64 pages grand in-8°, format de revue, papier collé et satiné.

On souscrit au bureau de la Revue : **A NANTES, chez Aîné GUÉRAUD & Cie, Imprimerie-Librairie du passage Bouchaud.**

PARIS, chez DUMOULIN, quai des Augustins, 13.
RENNES, — VERDIER, GANCHE.
FONTENAY, — NAIRIÈRE-FONTAINE.
VANNES, — CAUDERAN.

L'abonnement part du 1er septembre.
Un an, 12 fr. pour Nantes, et 15 fr. par la poste.

Nantes, Imprimerie Aîné GUÉRAUD et Cie, rue Basse-du-Château, 6.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

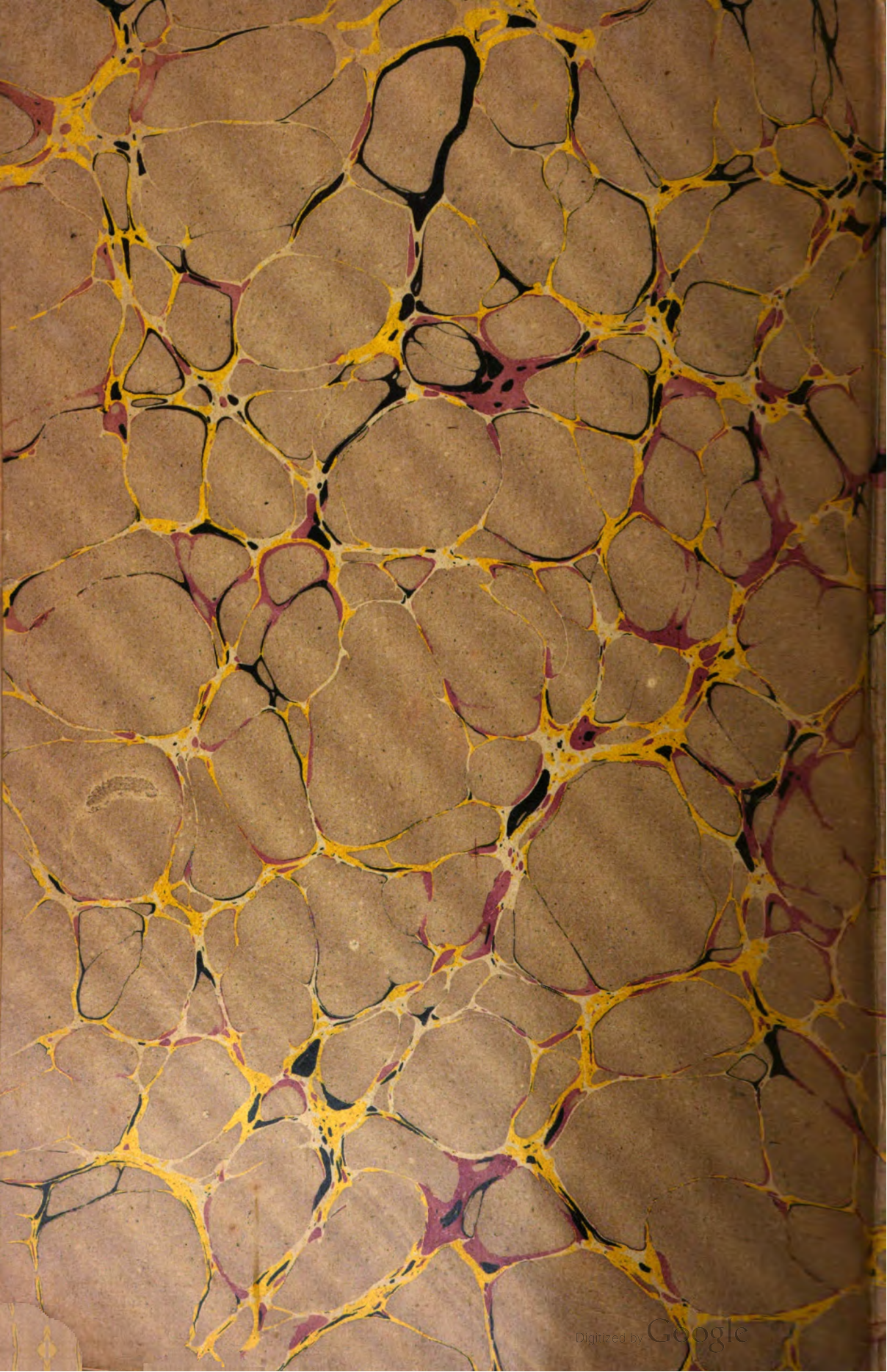
Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01143 4035

Digitized by Google